La république des décembristes. Pour une histoire de la modernité politique en Russie (1760-1870).

Julie Grandhaye

▶ **To cite this version:**

Julie Grandhaye. La république des décembristes. Pour une histoire de la modernité politique en Russie (1760-1870).. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2008. Français. NNT : . tel-00552299

HAL Id: tel-00552299

https://theses.hal.science/tel-00552299

Submitted on 5 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS I - PANTHEON SORBONNE

Ecole doctorale d'Histoire - ED 113

Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne

LA REPUBLIQUE DES DECEMBRISTES

Pour une histoire de la modernité politique en Russie

(1760-1870)

Julie MOREL-GRANDHAYE

Directeur de recherche : Mme Marie-Pierre REY

Thèse soutenue le 22 novembre 2008

AVANT-PROPOS

Au seuil de ce travail, je souhaite remercier toutes les personnes sans le soutien desquelles cette recherche n'aurait jamais vu le jour.

Ma reconnaissance va tout d'abord à mon directeur de thèse, Marie-Pierre REY, pour ses nombreuses relectures et ses fructueux conseils.

Il m'est particulièrement agréable de remercier Christine ANDRE, directrice de la Bibliothèque de l'ENS-LSH, et Anne MAITRE, responsable des collections slaves de la Bibliothèque de l'ENS-LSH. Par leur professionnalisme et leur disponibilité, elles m'ont apporté une aide précieuse dans mes recherches. Toutes deux m'ont également grandement facilité l'accès aux sources dont j'avais besoin. J'adresse mes plus vifs remerciements au père René MARICHAL, *s.j.*, qui m'a guidée dans les collections du fonds slave des Jésuites et m'a autorisée à reproduire plusieurs documents iconographiques.

Mon travail a pris naissance dans les lointaines contrées de Sibérie orientale, à l'endroit même où les Décembristes furent emprisonnés au cours de leurs premières années de bagne. Ma dette s'étend à tous mes collègues de l'Université d'Etat Tchernichevsky de Tchita, tout particulièrement au professeur Lina Vasil'evna RAZUMOVA, pour sa gentillesse, son écoute attentive et son enthousiasme permanent.

Je tiens à réitérer ici ma profonde reconnaissance à Emmanuel GRANDHAYE, qui, par sa relecture attentive et exigeante, son art du questionnement et ses incontestables talents techniques, a patiemment accompagné ce travail tout au long de son élaboration.

Dans le parcours intellectuel que j'ai effectué ces quatre dernières années, je n'ai jamais cheminé seule. Que ceux et celles qui m'ont aidée à ne pas m'essoufler en cours de route soient ici remerciés.

A PROPOS DE LA TRANSLITTERATION

Alphabet Cyrillique	Translittération ISO9
А	A
Б	B
В	V
Г	G
Д	D
Е	E
Ё	Ë
Ж	Ž
З	Z
И	I
Й	J
К	K
Л	L
М	M
Н	N
О	O

Alphabet Cyrillique	Translittération ISO9
П	P
Р	R
С	S
Т	T
У	U
Ф	F
Х	H
Ч	Č
Ш	Š
Щ	Ŝ
Ъ	“
Ы	Y
Ь	‘
Э	È
Ю	Û
Я	Â

Nous utilisons dans ce travail la translittération ISO9, dont nous donnons la correspondance ci-dessus. Tous les noms propres des personnes sont translittérés, exceptés ceux de la famille impériale (Nicolas, Constantin, etc.), indiqués dans leur version française. En revanche, les noms propres géographiques sont transcrits, pour éviter d’avoir à chercher « Moscou » derrière « Moskva ».

« Tous nous rêvions de la république, tous nous nous représentions cet âge d'or des assemblées du peuple, où régnaient un amour ardent pour la patrie, une liberté que rien ni personne ne venait limiter, si ce n'est la loi, et l'entière félicité du peuple. Bien sûr, nous rêvions aussi de la libération des peuples grâce à une Russie puissante. »

A.P. BELÂEV[1]

---

[1] « Vse my mečtali o respublike, vse predstavlâli sebe èto zolotoe vremâ narodnyh sobranij, gde carstvuet plamennaâ lûbov' k otečestvu, svoboda, ničem i nikem ne ograničennaâ, krome zakona, polnoe blagosostoânie naroda. Konečno, my mečtali i ob osvoboždenii narodov posredstvom mogušestvennoj Rossii. » Extraits des mémoires d'A.P. Belâev, Décembriste : *Vospominaniâ dekabrista o perežitom i perečuvstvovannom, 1805-1850*, Sankt-Peterburg, izdanie A.S. Suvorina, 1882, pp.162-163.

INTRODUCTION GENERALE

> « On passa toute la nuit à enlever les blessés et les morts, et à grande eau on lava la place du sang versé. Mais on ne peut effacer ce genre de tache des pages de l'impitoyable histoire. »
>
> V.I. ŠTEJNGEL'[2]

Le 14 décembre[3] 1825 : du fait divers à l'événement fondateur.

> « Saint-Pétersbourg, 15 décembre 1825.
>
> La journée du 14 fera époque dans les annales de l'Empire de Russie. Elle a rempli d'espérance et de joie les habitants de St.-Pétersbourg en leur annonçant que Sa Majesté l'Empereur NICOLAS Ier acceptait la Couronne que Lui avaient déférée les renonciations solennelles et spontanées de Son Altesse Impériale Monseigneur le Grand-Duc CONSTANTIN, les dernières volontés de l'Empereur ALEXANDRE et la loi fondamentale de l'Etat sur l'ordre de la succession au Trône.
>
> Toutefois il entrait dans les voies de la Divine Providence de marquer aussi cette auguste journée par un événement douloureux, qui troubla, mais pour peu d'heures seulement, la tranquillité publique dans quelques parties de la ville. »[4]

C'est en ces termes que le journal officiel de Saint-Pétersbourg relate les deux événements survenus le 14 décembre 1825 : d'une part, l'avènement au trône de Nicolas Ier – ce qui mettait fin à 21 jours d'interrègne – ; et d'autre part, l'insurrection

---

2 « […] Vsû noč' ubirali ranenyh i ubityh i obmyvali s plošadi prolituû krov'. No so stranic neumolimoj istorii pâtna ètogo roda nevyvodimy. » Extrait des mémoires du baron V.I. Štejngel', in *V.I. Štejngel' – Sočineniâ i pis'ma. Tom 1 : Zapiski i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985, pp.159-160.

3 Sauf indication contraire, les dates sont indiquées dans le cadre grégorien en usage en Europe à l'époque. En revanche, la Russie suit le calendrier julien, qui a treize jours de décalage avec le calendrier grégorien. L'insurrection du 14 décembre eut dont lieu le 26 décembre selon le calendrier grégorien. Pour simplifier la lecture, nous indiquons les mentions A.S. (Ancien Style) et N.S. (Nouveau Style) lorsque cela s'avère nécessaire.

4 Extrait du *Journal de St.-Pétersbourg, politique et littéraire*, en date du 15 décembre 1825 [Ancien Style] voir le tome III de ce travail, Annexes 4 : « Documents iconographiques ».

de quelques régiments sur la place du Sénat, soit environ 2 000 soldats et officiers, qui contestaient l'avènement de Nicolas Ier et refusaient de prêter serment. Des deux événements concomitants du 14 décembre 1825 le journal officiel retient essentiellement la prestation de serment au nouvel Empereur, Nicolas Ier, interprétant la mutinerie comme un trouble local et éphémère de l'ordre public. Le retour au calme fut extrêmement rapide : en une nuit, les troupes des mutins furent dispersées, les corps furent jetés dans la Néva, la place du Sénat fut nettoyée du sang des blessés. Il ne devait rien rester de l'insurrection de décembre 1825, pas même une tache de sang.

Très vite cependant, les événements insurrectionnels, auquel s'est ajoutée une mutinerie du régiment de Tchernigov dans le sud du pays, en janvier 1826, sont requalifiés en terme de « complot » mené par des « individus qui tramaient le renversement de l'ordre établi dans l'Etat »[5]. L'« échauffourée de 1825 »[6] change de statut : on établit bientôt que ces deux soulèvements étaient l'œuvre de trois sociétés politiques secrètes – la Société du Nord, la Société du Sud et la Société des Slaves Unis. Cet acte public requérait de la part de l'Empereur une réponse publique, qu'il donna à travers l'organisation d'un procès qui devait durer plus de six mois, au terme duquel les 121 membres des sociétés secrètes furent condamnés à vingt années de travaux forcés dans les mines sibériennes, suivies d'un exil à vie en Sibérie[7]. Dès juin 1826, la Commission d'enquête publia ses conclusions dans un rapport traduit en cinq langues, qui fut envoyé à toute les cours européennes[8] : y étaient exposés les péripéties des insurrections, les conclusions de l'enquête et le verdict du procès. En juillet 1826, l'événement était donc clos : frappés de mort politique et civile, soustraits aux regards de la population, les insurgés de décembre 1825 et janvier 1826 devait sombrer dans

---

5 *Rapport de la Commission d'Enquête de St.-Pétersbourg à Sa Majesté l'Empereur Nicolas Ier*, Paris, Ponthieu et Cie, 1826, pp.6-7.

6 METTERNICH-WINNEBURG, Klemens, prince de, Extrait d'une lettre au comte de Lebzeltern, en date du 13 janvier 1826, in *Les rapports diplomatiques de Lebzeltern, ministre d'Autriche à la cour de Russie (1816-1826)*, Saint-Pétersbourg, Manufacture des Papiers de l'Etat, 1913, pp.318-319.

7 Le nombre d'années de travaux forcés est proportionnel à la gravité du chef d'accusation. Les peines s'échelonnaient de cinq à vingt ans de travaux forcés dans les mines argentifères de Nertchinsk ou de réclusion dans le bagne de Tchita (Sibérie orientale). Par ailleurs, cinq personnes furent pendues le 13 [26 juillet Nouveau Style] 1826.

8 Les conclusions de la Commission d'enquête furent publiées dans de nombreux périodiques, y compris dans des journaux régionaux. On citera pour exemple le *Journal politique et littéraire de Toulouse et de Haute-Garonne*, qui édite la quasi-totalité du rapport dans son n°87 (XIV), en date du 23 juillet 1826. Voir le tome III du présent travail, Annexe IV (iconographie), document n°27.

l'oubli – et leur tentative devait revêtir les traits d'un banal fait divers. La capricieuse mémoire collective en décida autrement : aux yeux des contemporains, aussi bien en Russie que dans l'opinion publique européenne, cette insurrection devint l'acte fondateur d'une conscience révolutionnaire russe. A cet égard, l'interprétation d'A.I. Gercen est symptomatique de ce passage du fait divers à l'événement fondateur d'une nouvelle conscience politique :

> « Le 14 (26) décembre a réellement ouvert une nouvelle phase à notre éducation politique […]. Ce qui manquait aux Russes, ce n'étaient ni les tendances libérales, ni la conscience des abus, il leur manquait un précédent qui leur donnât l'audace de l'initiative. Les théories inspirent des convictions, l'exemple forme la conduite. »[9]

Le 14 décembre 1825 manifeste l'émergence d'une conscience politique au sein de la société russe, notamment parmi les officiers qui invitèrent leurs soldats à la mutinerie. L'appellation de « Décembristes » – ou « Décabristes » dans sa version savante, formée sur le mot russe *dekabr'*, décembre – reflète une interprétation univoque : un seul terme désigne un mouvement pourtant très hétérogène, dont les membres provenaient de milieux différents et manifestaient des convictions non unifiées. Les « héros de décembre » 1825 portent le nom de leur révolution, ce qui fausse considérablement la signification historique de leur mouvement ; en effet, une interprétation réductrice de ce mouvement, centrée uniquement sur l'insurrection, méconnaît des problèmes essentiels. Il est impossible de qualifier de « Décembristes » les officiers à l'origine de ces mutineries, et ce, pour trois raisons : en premier lieu, cette insistance sur décembre conduit à négliger l'insurrection du régiment de Tchernigov ; d'autre part, ce terme ne prend pas en compte les officiers déjà emprisonnés à cette époque, dont P.I. Pestel', le chef charismatique de la Société du Sud. Enfin, – et c'est là l'erreur la plus lourde de conséquences – représenter ces officiers insurgés sous les traits de « Décembristes » contribue à présenter l'insurrection comme l'aboutissement logique des efforts des protagonistes ; le soulèvement de décembre 1825 viendrait éclairer rétrospectivement toute l'histoire de ces sociétés politiques secrètes . Une telle démarche induit nécessairement une illusion d'optique qui fait du 14 décembre une anamorphose historique.

---

[9] GERCEN, A.I., *Du développement des idées révolutionnaires en Russie*, Paris, A. Franck, 1851, p.75.

Dès lors, les Décembristes sont perçus comme des hommes d'action ayant eu le courage de prendre les armes contre le tsar, en d'autres termes, des révolutionnaires. Ce glissement façonne durablement l'historiographie russe : les acteurs des insurrections de 1825-1826 sont présentés comme la première génération de révolutionnaires prenant les armes contre le pouvoir autocratique ; ils deviennent l'archétype de toutes les oppositions violentes au tsar, au long du XIXème siècle. Leur passage à l'acte est interprété d'après le modèle de la Révolution française, dont les idées auraient contaminé les officiers russes lors des campagnes en Europe contre Napoléon. On retrouve ce schéma interprétatif y compris dans l'historiographie européenne : héritiers des Lumières, ces nobles sont « fils de Voltaire » et continuateurs de 1789[10]. Cette interprétation monolithique, soutenue par des courants de pensée très différents, feint d'ignorer l'attitude hostile de ces officiers envers le processus révolutionnaire tel qu'il s'est manifesté en France, et méconnaît la diversité des influences que reflète l'hétérogénéité de ce mouvement, pourtant maintes fois soulignée[11], et l'inscription de ce mouvement dans l'histoire des idées politiques en Europe.

Ecrire l'histoire du 14 décembre : état de l'historiographie.

Le mouvement décembriste a depuis longtemps attiré l'attention des historiens : il s'agit d'un sujet longuement débattu, au sein de la Russie impériale, mais aussi dans l'enceinte de l'Union soviétique – à la suite de V.I. Lenin –, dans les milieux russes de l'émigration, enfin parmi les historiens européens et anglo-saxons. La multitude de ces analyses rend la tâche du chercheur tout à la fois aisée et complexe : aisée, parce que l'histoire du mouvement décembriste est désormais bien connue ; complexe, parce que toutes ces études – grandes fresques historiques, études extrêmement pointues sur l'art

---

[10] Voir par exemple GREY, I., « The Decembrists : Russia's First Revolutionaries, 1825 », in *History Today*, 1979, vol.23, n°9, pp.656-663 ; PAVLIOUCHENKO, E., *Les fils de Voltaire en Russie – Les Décembristes et la France*, Moscou, Edition du Progrès, 1988 ; ORLIK, O.V., *Peredovaâ Rossiâ i revolûcionnaâ Franciâ (pervaâ polovina XIX veka)*, Moskva, Nauka, 1973 ; PARSAMOV V.S, *Dekabristy i francuzskij liberalizm* (pod redakciej N.A. Troickogo), Moskva, Polimed, 2001.

[11] Voir les travaux de M.V. NEČKINA, qui tenta de rendre compte de cette hétérogénéité, et notamment sa participation à l'édition de tous les documents concernant le procès des Décembristes dans la collection *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1925 à 2001, tomes I à XXI. On citera également pour mémoire le recueil qu'elle a dirigé : *Revolûcionnoe dviženie v Rossii v seredine XIX v. : deâteli i istoriki*, Moskva, Nauka, 1986.

militaire des Décembristes, biographies, anthologies de textes, monographies consacrées au « mouvement décembriste » – multiplient les angles d'approche, sans toujours expliciter les projets spécifiques de leurs auteurs. On établira donc une périodicité au sein de l'historiographie, en tentant de souligner les conceptions historiques à l'œuvre et les grandes tendances des différentes époques.

On distinguera, comme première période cruciale, la seconde moitié du XIXème siècle, à partir de 1856, c'est-à-dire depuis l'amnistie des Décembristes, et jusqu'à la Révolution d'octobre 1917. Au cours de cette période, le regard officiel que la Russie impériale pose sur le mouvement décembriste est contredit par l'intense activité éditoriale d'A.I. Gercen. La seconde période, qui s'étend de 1917 à 1991, correspond aux travaux des historiens soviétiques : une conception idéologique de l'histoire les invite à favoriser une approche unifiée du mouvement décembriste, ce qui n'empêche pas plusieurs écoles historiques de s'affronter. Enfin, on accordera une attention toute particulière aux travaux effectués par les historiens européens et anglo-saxons pendant la même période : aidés de leurs confrères russes, issus de l'émigration, ils développent des interprétations variées du mouvement décembriste. Leur contribution à l'étude du mouvement décembriste est précieuse, et l'on ne saurait la négliger dans l'analyse qui va suivre.

Le passage d'une période de l'historiographie à une autre est justifié par un changement de régime politique, qui implique un repositionnement vis-à-vis des insurrections de 1825-1826. En raison des changements de règne, la première période appelle plusieurs subdivisions. Le silence des historiens, entre 1826 et 1856, s'explique aisément : tout au long de son règne, Nicolas Ier accorda une importance particulière à cette insurrection qui ternit son avènement ; il veilla donc à ce que personne n'ait accès aux documents relatifs à ces insurrections, conservés au sein du IIIe Département de la Chancellerie Particulière de Sa Majesté Impériale. Le sujet devint tabou, et plus personne n'évoqua les 121 insurgés, condamnés, par la Commission d'enquête, au terme d'un procès qui s'acheva en juillet 1826, au bagne et à l'exil en Sibérie. A la mort de Nicolas Ier, Alexandre II accorda l'amnistie à tous les exilés politiques, y compris aux condamnés de 1825-1826 ; toutefois il eut soin d'imposer une interprétation officielle de l'avènement au trône de Nicolas Ier en publiant l'ouvrage du baron de Korf, qui présentait le 14 décembre comme une mutinerie de soldats infidèles à leur

souverain[12]. C'est en Europe que le silence sur « l'affaire du 14 décembre » est brisé : l'exil à Londres offre à A.I. Gercen la possibilité de publier les premiers écrits des Décembristes. De 1880 à 1917, deux approches différentes se partagent l'interprétation de l'événement de 1825 : le mouvement constitutionnaliste caractérise l'historiographie russe et s'intéresse aux projets constitutionnels des Décembristes ; tandis qu'en émigration, les historiens reçoivent les influences de la philosophie de l'histoire telle qu'elle s'est développée en Europe, et élaborent des histoires générales dans lesquelles le 14 décembre est présenté comme une charnière entre deux époques. Durant toute la période soviétique, le mouvement décembriste est l'objet d'une attention toute particulière : selon la relecture de V.I. Lenin, il est le premier jalon du « mouvement démocratique révolutionnaire ». Enfin, l'historiographie soviétique, dominée par le schème révolutionnaire, laisse la place à l'historiographie russe qui, de 1990 à 2007, a fait preuve d'un intérêt renouvelé pour les insurrections de 1825-1826.

De même qu'en 180 ans l'historiographie a toujours manifesté une attention aiguë aux événements de 1825-1826, de même la perspective adoptée a été relativement peu modifiée. Qu'il s'agisse des mémoires rédigés en exil, des études sur les règnes d'Alexandre Ier et de Nicolas Ier, ou encore des documents de la Commission d'enquête, le mouvement décembriste est toujours étudié à partir du 14 décembre 1825, point de départ d'une nouvelle conscience politique russe, qui se serait développée de manière linéaire de 1825 à 1917. L'attention quasi exclusive portée à cet « événement fondateur » unifie l'historiographie, en dépit des méthodes extrêmement variées auxquelles les historiens ont recours.

1850-1917 : premières interprétations du « mouvement décembriste ».

De 1850 à 1880, l'historiographie russe est nettement dominée par la personnalité d'A.I. Gercen, qui, depuis son exil à Londres, développe une intense activité d'édition de textes russes. Après l'amnistie de 1856, E.I. Âkuškin – fils d'I.D. Âkuškin, un Décembriste – met A.I. Gercen en contact avec les quelques insurgés encore en vie

---

[12] KORF, M.A., baron, *Vosšestvie na prestol Imperatora Nikolaâ Pervogo* (*L'avènement au trône de Nicolas Ier*), Sankt-Peterburg, Tipografiâ Vtorogo Otdeleniâ Sobstvennoj Ego Imperatorskogo Veličestva Kancelârii, 1857. Les Décembristes réagirent violemment contre les inexactitudes historiques de cet ouvrage et contre son parti-pris évident.

revenus de leur exil en Sibérie. Exilé à Londres, A.I. Gercen fonde une revue, *L'Etoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*), du nom de la revue éditée par les Décembristes de 1823 à 1825 ; la reprise de ce titre est symbolique, tout comme les publications proposées : A.I. Gercen présente au grand public les mémoires des insurgés, leurs articles, leur relation des insurrections, leur correspondance, etc. Il poursuit son activité d'édition avec une nouvelle revue, *La Cloche* (*Kolokol*), dans laquelle il édite de nouveaux textes des anciens insurgés, de 1860 à 1870. Mais il ne se contente pas d'un travail éditorial : écrivain polémiste, il propose une interprétation du mouvement décembriste et du procès de juillet 1826[13]. Se sentant proche des idées libérales professées par les insurgés, et hostile à la monarchie tsariste qui l'a exilé, A.I. Gercen est surtout séduit par l'action des membres des sociétés secrètes : il juge leur œuvre essentiellement par l'insurrection du 14 décembre 1825.

> « Le 14 (26) décembre a réellement ouvert une nouvelle phase à notre éducation politique, et ce qui peut paraître étrange, la grande influence que cette œuvre a eue et qui a agi plus que la propagande et plus que les théories, fut le soulèvement même, la conduite héroïque des conjurés sur la place publique, pendant le procès, dans les fers, en présence de l'empereur Nicolas, dans les mines, en Sibérie. »[14]

Dans cet extrait, l'auteur oppose le geste à la parole : c'est l'action qui caractérise les officiers insurgés, et non pas leurs théories. A.I. Gercen peint une image si vive et si émouvante de ces officiers qu'aucune étude ne réussira véritablement à l'effacer : tous les Décembristes sont des révolutionnaires au service des idées libérales, devenus martyrs sous les coups de Nicolas Ier. Cette interprétation passe sous silence l'inactivité de certains chefs des sociétés secrètes lors des insurrections, ainsi que la répugnance de ces officiers à tout type de révolution ; elle néglige également l'hétérogénéité du mouvement et la diversité des opinions au sein des sociétés politiques secrètes. Mais A.I. Gercen ne s'intéresse pas à l'exactitude historique : il cherche avant tout à mettre en valeur les mouvements d'opposition au tsarisme, pour justifier la nécessité de modifications profondes. L'image – au sens propre comme au sens figuré[15] – des insurgés qu'il dessine constitue le mythe fondateur de la légende des « Décembristes ».

---

13 A.I. Gercen détermine le rôle joué par les Républicanistes dans l'histoire dans un ouvrage essentiel, publié avant l'amnistie de 1856 : *Du développement des idées révolutionnaires en Russie*, Paris, A. Franck, 1851.

14 GERCEN, A.I., *Du développement des idées révolutionnaires en Russie*, *op.cit.*, p.75.

15 C'est A.I. Gercen qui fait dessiner le profil des cinq Républicanistes condamnés à la pendaison

Parallèlement à cette interprétation socialiste développée outre-Manche, les années 1850-1860 voient fleurir en Russie nombre de travaux récapitulatifs de l'histoire russe, dans lesquels les auteurs prennent position pour ou contre la « tradition révolutionnaire », inaugurée par les membres des sociétés secrètes. Tous ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la confrontation entre le mouvement slavophile et le mouvement occidentaliste : dans cette perspective, les Décembristes sont soit honnis pour leur servile imitation de l'Europe, soit adulés pour avoir choisi de suivre cette même Europe. Dans les années 1860, les historiens représentant le courant libéral, tels K.D. Kavelin, B.N. Čičerin et S.M. Solov'ëv, semblent avoir des positions modérées : ils appellent de leurs vœux des réformes, mais dans le cadre légal d'une monarchie, en s'opposant fermement à toute forme de révolution. En raison de cette conformité à la légalité, ils rejettent la « tradition révolutionnaire » des Décembristes. Dans *Golosa iz Rossii*, édité par A.I. Gercen, K.D. Kavelin écrit, à propos des révolutions :

> « Quant aux sociétés secrètes, aux oppositions, aux plans révolutionnaires ou destructeurs, tout cela est incommensurablement éloigné du réveil actuel de la Russie. »[16]

Dans les années 1870, apparaissent deux grandes personnalités qui, à leur tour, proposeront une interprétation générale de l'histoire russe : il s'agit de N.G. Černyševskij et N.A. Dobrolûbov. Préconisant la destruction de l'autocratie et l'abolition du servage, appelant à un nouvel état social et économique, fondé sur des principes démocratiques et révolutionnaires, N.G. Černyševskij utilise la figure des Décembristes comme ancêtres de son propre mouvement. La mort de N.A. Dobrolûbov et l'arrestation de N.G. Černyševskij limitèrent le développement des conceptions révolutionnaires-démocrates de l'histoire. Mais ces idées contribuèrent à renforcer la « tradition révolutionnaire » des Décembristes.

(P.I. Pestel', P.G. Kahovskij, K.F. Ryleev, S.I. Murav'ëv-Apostol et M.P. Bestužev-Rûmin). Ce dessin servira de couverture à *L'Etoile polaire* d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv, et symbolisera, dans la postérité, l'ensemble du mouvement décembriste, avec toutes les confusions que cela peut engendrer. Nous en proposons une reproduction dans le tome III de la présente étude, Annexes, Documents iconographiques.

[16] « A čto kasaetsâ tajnyh obŝestv, oppozicii, revolûcionnyh i razrušitel'nyh planov, vse èto neizmerimo daleko ot teperešnego probuždeniâ Rossii. » KAVELIN, KD., « Pis'mo k izdatelû », in *Golosa iz Rossii*. Kn.1, London, 1856, p.11.

Le tournant des XIXème-XXème siècles se caractérise, dans l'historiographie, par une approche nouvelle et extrêment féconde : celle du mouvement constitutionnaliste, représenté par quelques grands historiens, tels A.N. Pypin, V.I. Semevskij, P.E. Ŝegolev, N.P. Pavlov-Sil'vanskij ou encore M.V. Dovnar-Zapol'skij[17]. Cette nouvelle école d'histoire s'arrête peu aux soubresauts des insurrections, mais attache davantage d'importance à la formation des idées des Décembristes et aux influences reçues par ces derniers. Tous ces historiens se tournent vers le mouvement décembriste à la lumière de la révolution russe de 1905 : la Russie semble rattrappée par les idéaux des Décembristes, l'urgence de comprendre les années 1810-1830 se fait dès lors plus pressante. A.N. Pypin[18] tente de replacer le mouvement décembriste dans le règne d'Alexandre Ier : il reconstitue la vie des sociétés secrètes, dont les Décembristes ne forment qu'une partie ; pour la première fois, il analyse les textes politiques et juridiques des Décembristes, notamment leurs essais de constitution[19]. V.I. Semevskij[20], spécialiste de l'histoire économique et sociale, s'intéresse tardivement au mouvement décembriste et l'aborde, dans un premier temps, uniquement par la question de l'abolition du servage.

Ce n'est qu'à partir de 1905, à l'avènement d'une monarchie constitutionnelle en Russie, qu'il s'intéresse à l'histoire des sociétés secrètes. En tant qu'archiviste, il a accès aux fonds secrets des Archives d'Etat et peut ainsi étudier les projets constitutionnels des Décembristes. Il oppose P.I. Pestel' à N.M. Murav'ëv, et propose une classification des Décembristes en fonction de la prédominance de l'élément politique (une restructuration de l'Etat) ou social (abolition du servage). Il laisse des ouvrages fondamentaux pour comprendre ce début du XIXème siècle russe[21]. On doit

---

17 Les grandes mouvances historiographiques de cette époque sont présentées dans l'article de NEVELEV, G.A., « Dekabristovedenie konca XIX-načala XX veka », *in Dekabristy i dekabristovedy*, Sankt-Peterburg, Tehnogolos, 2003, pp.218-269.

18 PYPIN, A.N., 1833-1904, historien de la littérature, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg. En 1865-1866, il fut rédacteur du *Contemporain* (*Sovremennik*) ; il était également un proche collaborateur du *Messager de l'Europe* (*Vestnik Evropy*).

19 Voir l'ouvrage fondamental d'A.N. Pypin, *Obŝesvtennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900 .

20 SEMEVSKIJ, V.I., 1848-1916, historien, archiviste, spécialiste de la question agraire sous le règne de Catherine II.

21 Voir en particulier : SEMEVSKIJ, V.I., *Obŝie dviženiâ v Rossii v pervuû polovinu XIX veka*, Sankt-Peterburg, Gerol'd, 1905 ; SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝesvtennye idei dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1906

aux historiens P.E. Ŝegolev[22] et N.P. Pavlov-Sil'vanskij[23] un remarquable travail d'édition, qui rendit accessibles les textes des Décembristes dès les années 1905-1906. P.E. Ŝegolev tente de clarifier les causes qui ont poussé les Décembristes à l'insurrection : il distingue les raisons *intérieures*, liées au caractère et au psychisme des Décembristes, des raisons *extérieures*, issues du règne d'Alexandre Ier. Il insiste considérablement sur l'idéalisme des Décembristes[24] et en fait des révolutionnaires romantiques, figure destinée à une postérité féconde dans l'historiographie. En revanche, N.P. Pavlov-Sil'vanskij[25] manifeste un grand intérêt pour les influences étrangères que les Décembristes ont subies, au point de voir dans les insurrections russes « l'écho des bouleversements politiques de l'Europe occidentale »[26], avec laquelle les officiers russes firent connaissance lors des campagnes européennes contre Napoléon. Il s'intéresse également aux deux sociétés dites « pré-décembristes », l'Union du Salut (*Soûz Spaseniâ*) et l'Union du Bien public (*Soûz Blagodenstviâ*), dont l'étude devient un thème classique de l'historiographie sous le vocable « prédécembrisme » (*rannij dekabrizm*). Ce même thème est repris par M.V. Dovnar-Zapol'skij[27], dont les travaux sur le mouvement décembriste montrent une certaine évolution : si, au début de sa carrière, l'historien insiste sur les apports européens, il s'intéresse par la suite au courant libéral qui se fait jour dans la société russe. Se

---

22 ŜEGOLEV, P.E., 1877-1931, historien. En 1903, après son exil à Poltava et Vologda pour avoir participé à un mouvement estudiantin protestataire, il publie ses premiers articles sur les Décembristes. En 1905, il a accès aux archives d'Etat ce qui lui permet de lire les mémoires des Décembristes.

23 PAVLOV-SIL'VANSKIJ, N.P.,1869-1908, historien de la littérature romantique des années 1820-1840. En 1899, il travaille aux Archives d'Etat et établit la liste des documents contenus dans le fonds de la Commission d'enquête et de la Haute Cour de Justice à propos de « l'affaire des Décembristes ». Avec P.E. Ŝegolev, il entreprend d'éditer une *Histoire des Décembristes* (*Istoriâ dekabristov*), mais cette publication ne verra pas le jour. Les articles seront publiés ultérieurement dans d'autres revues.

24 Tout particulièrement dans ses biographies de Décembristes : ŜEGOLEV, P.E., *Pervyj dekabrist Vl. Raevskij*, Sankt-Peterburg, 1906 et *P.G. Kahovskij*, Petrograd, 1921.

25 Voir PAVLOV-SIL'VANSKIJ, N.P., *Očerki po russkoj istorii XVIII-XIX vv.*, Sankt-Peterburg, 1910, tomes I et II ; ainsi que son article « Materialisty dvadcatyh godov », *in Byloe*, 1907, pp.88-123.

26 « Zagovor dekabristov byl otgoloskom političeskih perevorotov Zapadnoj Evropy ». Extrait de PAVLOV-SIL'VANSKIJ, N.P., « P.I. Pestel' », *in Russkij biografičeskij slovar'*, Sankt-Peterburg, 1902, tome 13, p.601.

27 DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., 1867-1934, spécialiste de l'histoire économique. Il développe sa propre école d'histoire, englobant différents aspects de la vie en société : l'élément économique y est prépondérant, mais il ne néglige pas la politique, l'idéologie, le droit, la religion, etc.

tournant vers les éléments endogènes du mouvement décembriste, il propose une analyse extrêmement intéressante du règne d'Alexandre Ier, dans un sens libéral[28].

Dans ces travaux se trouvent déjà en germe les lignes de fracture qui diviseront les historiens par la suite : l'interprétation du mouvement décembriste comme un mouvement endogène ou exogène ; la responsabilité de la politique d'Alexandre Ier ; les années de formation et les sociétés dites « prédécembristes » ; la question de la génération des Décembristes ; les projets constitutionnels et les conceptions politiques des Décembristes. Les historiens soviétiques approfondissent ces thématiques, tout en se situant par rapport à l'interprétation proposée par V.I. Lenin.

1917-1991 : l'historiographie soviétique.

Nous évoquons, sous la dénomination générique mais imprécise d'« historiographie soviétique », les travaux de tous les chercheurs de l'époque soviétique. Néanmoins, ces quelque 70 années ne sont nullement monolithiques et nécessitent des divisions supplémentaires. Une première période, courte mais cruciale, s'étend de 1917 à 1924 : dominée par l'interprétation de V.I. Lenin, elle donne l'impulsion à une relecture idéologique du mouvement décembriste, liée à la révolution d'Octobre 1917. Les années 1920-1950 voient apparaître des historiens d'envergure qui se spécialisent dans le mouvement décembriste : on citera notamment M.V. Nečkina et M.A. Pokrovskij, qui éditèrent les dossiers d'instruction des Décembristes. Ce travail d'édition suscita un regain d'intérêt pour les sociétés secrètes : de 1955 à 1995, troisième et dernière période, de nombreux travaux parurent sur le mouvement décembriste, notamment lors des commémorations de l'insurrection de décembre 1825.

Les premiers travaux de G.V. Plehanov et de V.I. Ul'ânov-Lenin paraissent dans les années 1880 ; dès cette époque, tous deux accordent une place spécifique au mouvement des officiers insurgés, place d'honneur qui demeurera inchangée tout au long de la période soviétique.

---

[28] Ses deux ouvrages majeurs resituent le mouvement décembriste dans les soubresauts que connut la société russe au cours du premier tiers du XIXe siècle : *Iz istorii obŝestvennyh tečenij v Rossii*, Kiev, 1905 ; et *Tajnoe obŝestvo dekabristov*, Moskva, 1906. Un autre ouvrage est à signaler, dans lequel M.V. Dovnar-Zapol'skij étudie les conceptions économiques et politiques des Décembristes : *Idealy dekabristov*, Moskva, 1907.

La conception des insurrections de 1825-1826 selon G.V. Plehanov est connue essentiellement d'après son discours fait à Genève le 14 [26, N.S.] décembre 1900 dans lequel il se réfère essentiellement à la tradition d'A.I. Gercen. G.V. Plehanov voit dans les officiers insurgés des nobles révolutionnaires, capables de sortir des rangs de l'aristocratie pour défendre des intérêts autres que ceux de leur propre classe :

> « […] Les noms de Pavel Pestel', Kondratij Ryleev, Sergej Murav'ëv-Apostol, Pëtr Kahovskij et Mihail Bestužev-Rûmin demeureront dans la tête de tous les Russes épris de liberté comme les noms de nos premiers – et hélas ! nombreux – martyrs qui ont payé de leur vie leurs aspirations révolutionnaires. »[29]

Ces officiers russes sont donc des précurseurs, les ancêtres de tous les Russes désireux de se battre pour la liberté, parmi lesquels G.V. Plehanov place les personnalités les plus marquantes du XIXème siècle :

> « Novikov, Radiŝev, les Décembristes, Gercen, Ogarëv, Belinskij, et les membres du cercle de Petraševskij ont su regarder bien au-delà du cercle étroit de leurs petits intérêts personnels et pour rien au monde ne voulaient humilier la dignité de citoyen ».[30]

V.I. Lenin[31] reprend les mêmes conceptions et place les insurgés de 1825 à l'origine du « mouvement révolutionnaire de libération » (*revolûcionnoe*

---

[29] « … Imena Pavla Pestelâ, Kondratiâ Ryleeva, Sergeâ Murav'ëva-Apostola, Petra Kahovskogo i Mihaila Bestuževa-Rûmina ostanutsâ v pamâti vseh svobodolûbivyh russkih lûdej, kak imena pervyh is teh naših – uvy ! mnogočislennyh – mučenikov, kotorye žizn'û zaplatili za svoi revolûcionnye stremleniâ. » Discours de G.V. Plehanov, prononcé à Genève le 14 décembre 1900. Cité par S.S. LANDA dans l'article « G.V. Plehanov v rabote nad istoriej dviženiâ dekabristov », in *Istoričeskie Zapiski*, n°76, 1975, pages 288-313. G.V. Plehanov cite les noms des cinq officiers condamnés à mort, dessinés sur le médaillon qu'A.I. Gercen plaça en page de couverture de son édition de la *Polârnaâ zvezda*.

[30] PLEHANOV, G.V. cité par LANDA, S.S., in « G.V. Plehanov v rabote nad istoriej dviženiâ dekabristov », *op.cit.,* p.298 : « Novikov, Radiŝev, dekabristy, Gercen, Ogarëv, Belinskij, petraševcy umeli smotret' nesravnenno dal'še uzkogo kruga svoih domašnih interesov i ni za čto ne hoteli 'pozorit' graždanina san'. »

[31] V.I. Lenin accorde une attention toute particulière aux officiers insurgés de 1825-1826. Il évoque cette question dans sept textes : « Le programme agraire de la social-démocratie russe » (« Agrarnaâ programma social-demokratii. Fevral' – pervaâ polovina marta 1902 g. », in *Polnoe sobranie Sočinenij* plus loin *PSS* – Moskva, RAN, 1966, 5e édition, tome VI, pp.303-348) ; « La crise politique et la faillite de la tactique opportuniste » (« Političeskij krizis i proval opportunističeskoj taktiki, 21 avgusta/3 sentâbrâ 1906 », *PSS*, tome XII, pp.348-364) ; « A la mémoire de Herzen » (« Pamâti Gercena, 25 aprelâ/8 maâ 1912 », *PSS*, tome XXI, pp.255-262) ; « Le rôle des ordres et des classes dans le mouvement de libération » (« Rol' soslovij i klassov v osvoboditel'nom dviženii, 28 avgusta/10 sentâbrâ 1913 », *PSS*, tome XXII, pp.397-399) ; « Du passé de la presse ouvrière en Russie » (« Iz prošlogo rabočej pečati v Rossii, 22 aprelâ/5 maâ 1914 g. », *PSS*, tom XXV, pp.93-101) ; « De la fierté nationale des Grands-Russes » (« O nacional'noj gordosti velikorossov, 27 dekabrâ 1914/09 ânvarâ 1915 », *PSS*, tome XXVI, pp.106-110) ; et « Rapport sur la révolution de

osvoboditel'noe dviženie), qu'il qualifie parfois de « démocratique » : partant de la révolution de 1917, il relit l'ensemble du XIXème siècle comme le lent mûrissement des idées révolutionnaires. Dans ce processus linéaire et continu du mouvement de l'histoire, dont l'étape ultime consisterait à délivrer les masses populaires du joug du pouvoir autocratique, l'insurrection de 1825 occupe une place primordiale, puisqu'elle est le premier jalon de cette longue marche vers la liberté. Cette perception téléologique de l'histoire fait des officiers insurgés des précurseurs de la liberté, dont la postérité se décline en plusieurs générations. Dans son hommage *A la mémoire de Herzen*, V.I. Lenin affirme :

> « En commémorant Herzen, nous apercevons clairement trois générations, trois classes qui ont agi dans la révolution russe. D'abord, les nobles et les propriétaires fonciers, les décembristes [*sic*] et Herzen. Le cercle de ces révolutionnaires est restreint. Ils sont terriblement loin du peuple. Mais leur œuvre n'a pas été perdue. Les décembristes [*sic*] ont éveillé Herzen. Herzen a développé l'agitation révolutionnaire. »[32]

Le premier cercle est constitué des officiers insurgés ; le deuxième cercle comprend les révolutionnaires roturiers, représentés par N.G. Černyševskij ; enfin, le troisième cercle atteint la masse et le prolétariat apparaît comme la seule classe révolutionnaire : V.I. Lenin évoque ici la révolution de 1905. Cette périodisation[33] confirme la préséance des insurgés de décembre 1825 dans le mouvement « révolutionnaire de libération » ; l'image des Républicanistes précurseurs se retrouve dans toutes les œuvres de V.I. Lenin :

> « C'est l'époque qui va des Décembristes à Herzen. La Russie serve est terrorisée et ne bouge pas. La protestation est celle d'une infime minorité de la noblesse, impuissante sans le soutien du peuple. Mais les meilleurs d'entre les nobles ont contribué à réveiller le peuple. »[34]

1905 » (« Doklad o revolûcii 1905 g. », do 9/22 ânvarâ 1917, *PSS*, tome XXX, pp.306-328).

32 V.I. LENIN, « Pamâti Gercena », *PSS*, tome XXI, p.262 : « Čestvuâ Gercena, my vidim âsno tri pokoleniâ, tri klassa, dejstvovavšie v russkoj revolûcii. Snačala – dvorâne i pomeŝiki, dekabristy i Gercen. Uzok krug ètih revolûcionerov. Strašno daleki oni ot naroda. No ih delo ne propalo. Dekabristy razbudili Gercena. Gercen razvernul revolûcionnuû agitaciû. »

33 Dans son ouvrage *Du passé de la presse ouvrière en Russie*, V.I. Lenin reprend la division en trois périodes : une période nobiliaire (1825-1861), une période roturière ou bourgeoise (1861-1895) et une période prolétarienne (1895-1905). Voir V.I. LENIN, « Iz prošlogo rabočej pečati v Rossii », *PSS*, tome XXV, pp.94-95.

34 V.I. LENIN, « Rol' soslovoj i klassov v osvoboditel'nom dviženii », *PSS*, tome XXII, p.397 : « Èto – èpoha ot dekabristov do Gercena. Krepostnaâ Rossiâ zabita i nepodvižna. Protestuet ničtožnoe men'šinstvo dvorân, bessil'nyh bez podderžki naroda. No lučšie lûdi iz dvorân pomogli razbudit'

> « Les hommes d'*action* les plus éminents de la période nobiliaire furent les décembristes et Herzen. […] De même que les décembristes [*sic*] éveillèrent Herzen, de même Herzen et son Kolokol aidèrent à l'éveil des roturiers. »[35]

V.I. Lenin souligne la même progression en comparant l'insurrection de décembre de 1825 et la révolution russe de 1905 : selon lui, l'insurrection de 1825 était dirigée par des officiers, tandis que la révolution de 1905 était due aux « ouvriers et paysans en uniforme »[36].

Ainsi, la logique historique du développement du progrès veut que les porteurs des idées démocratiques et révolutionnaires soient, tour à tour, des nobles tels les Décembristes, puis des roturiers ou bourgeois tel N.G. Černyševskij, et enfin les masses populaires, qui deviennent actrices de leur propre histoire. Outre la conception téléologique de l'histoire, on peut aller jusqu'à dire qu'il s'agit ici d'une écriture idéologique de l'histoire : l'insurrection du 14 décembre 1825 est utilisée, sur le plan politique, pour justifier l'engagement révolutionnaire de 1917. Cette interprétation, validée et transmise par les historiens soviétiques, domine largement l'ensemble des travaux consacrés à l'histoire russe au XXème siècle.

Durant les trois décennies qui suivent la mort de V.I. Lenin, les historiens soviétiques reprennent la conception léninienne de l'histoire : ils voient dans les officiers insurgés des révolutionnaires, précurseurs des révolutions à venir en Russie. Attachés à l'histoire événementielle, ces historiens se donnent pour tâche d'établir avec précision les événements qui se sont déroulés le 14 décembre 1825 et en janvier 1826 ; la reconstitution des événements est faite de manière très rigoureuse, heure par heure. On reconstitue également le processus de formation de différentes sociétés, dites « prédécembristes », selon la logique d'un développement linéaire de l'histoire. Dans tous ces ouvrages, la vision téléologique de l'histoire est tenace : dès leurs premières rencontres, les futurs insurgés forment un groupe isolé des autres groupes, marqués à l'avance par l'empreinte du 14 décembre. Toutefois, un historien comme A.M.

---

narod. »

35 V.I. LENIN, « Iz prošlogo rabočj pečati v Rossii », *PSS*, tome XXV, p.94 : « Samymi vydaûšimsâ *deâtelâmi* dvorânskogo perioda byli dekabristy i Gercen. » Nous soulignons.

36 V.I. LENIN, « « Doklad o revolûcii 1905 g. », *PSS*, tome XXX, p.312. Ce texte fut rédigé en 1917 en allemand sous le titre « Vortrag über die Revolution des Jahres 1905 » ; il ne fut publié en russe qu'en 1925.

Pokrovskij[37] s'attache à étudier les projets constitutionnels des Décembristes : il tente notamment de reconstituer les projets constitutionnels retrouvés dans les archives pour en proposer une publication de qualité. Par ailleurs, l'historienne M.V. Nečkina révise la conception monolithique du mouvement décembriste : dans ses travaux[38], elle souligne les divergences entre les futurs officiers et les tensions au sein des sociétés secrètes.

La préoccupation majeure des historiens soviétiques des années 1930-1950 consiste à faire de l'histoire une science exacte, permettant d'accéder à la vérité historique ; cette recherche de la vérité les conduit à établir minutieusement les faits, mais aussi à rechercher des documents originaux : dans ce domaine, les archives du IIIe Département de la Chancellerie Particulière de Sa Majesté Impériale[39] constituent une source extrêmement riche. Les historiens soviétiques réalisent un travail considérable d'édition des œuvres des officiers insurgés et surtout des documents officiels. C'est ainsi que naît la série *Vosstanie dekabristov*, dirigée par l'historienne soviétique M.V. Nečkina et composée de 21 tomes à ce jour ; y sont édités tous les documents contenus dans le IIIe département de la Chancellerie Particulière de Sa Majesté Impériale. Tous les dossiers d'instruction, les interrogatoires (questions posées et réponses données), les témoignages, les documents des officiers insurgés, les actes du procès, la décision de Nicolas Ier, mais aussi le suivi des insurgés condamnés à l'exil en Sibérie, sont accessibles au chercheur. La rigueur des historiens soviétiques – et leur respect empreint de sacralité pour les archives – rendent ces documents extrêmement fiables. D'autre part, les mémoires des officiers insurgés et de leurs épouses sont aussi publiés, afin de faciliter leur accès au public. Ainsi, qu'il s'agisse des documents impériaux officiels, des textes politiques ou économiques des insurgés, ou de leurs propres mémoires rédigés trente ans après l'insurrection, l'ensemble des textes concernant les insurrections de 1825-1826 a été édité entre les années 1925 et 1985. De manière générale, les historiens soviétiques ont contribué à faire connaître le mouvement décembriste et à le rendre populaire dans la conscience que les Russes ont de leur histoire.

---

37 POKROVSKIJ, A.M., 1868-1932, historien. Il fut directeur de l'Institut des Professeurs soviétiques, de 1921 à 1931 ; il entra à l'Académie des Sciences en 1929.

38 Voir son ouvrage de référence, *Dviženie dekabristov*, Moskva, Nauka, 1975.

39 C'est-à-dire la police politique secrète, créée et développée par Nicolas Ier.

L'accès aux archives suscita un nouvel engouement pour le mouvement décembriste dans les années 1960-1990, renouvelé par la commémoration des divers anniversaires : ainsi, l'année 1975 voit fleurir les contributions sur le mouvement décembriste, pour le 150e anniversaire de l'insurrection[40]. Ces différentes commémorations n'ont pas pour but d'écrire l'histoire mais de « faire mémoire » : la mémoire soviétique du 14 décembre 1825 – qui constitue, en soi, un objet de recherche – a puissamment contribué à établir la « légende des Décembristes ». D'autres historiens proposent de nouvelles analyses du mouvement décembriste. M.V. Nečkina, séduite par la forte personnalité de P.I. Pestel', étudie son projet constitutionnel et le présente sous les traits d'un révolutionnaire endurci ; l'historien N.M. Družinin[41] lui oppose la figure « libérale » de N.M. Murav'ëv, dont il analyse le projet constitutionnel avec minutie. Derrière cette querelle d'historiens se profilent des tensions politiques : le gouvernement soviétique soutiendra les travaux de M.V. Nečkina, en accord avec l'idéologie officielle, tandis que N.M. Murav'ëv ne verra pas le résultat de ses recherches édité de son vivant. A l'écart de ces querelles, d'autres historiens multiplient les recherches sur les Décembristes qui ont joué un rôle secondaire : on citera notamment N.Â. Ejdel'man[42] et A.K. Azadovskij[43]. Dans les années 1990, l'historien S.V. Mironenko[44] renonce à ces études précises et revient à une perspective élargie pour

---

40 On citera pour exemples les ouvrages suivants : NEČKINA, M.V., « Načalo russkogo revolûcionnogo dviženiâ : k 150-letiû vosstaniâ Dekabristov », in *Prepodavanie istorii v škole*, Moskva, 1975, n°6, pp.19-29 ; du même auteur, « 150-letnij ûbilej vosstaniâ Dekabristov (1825-1975) », in *Istoričeskie zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.7-26. Tous les anniversaires ont donné lieu à des commémorations : MIRONENKO, S.V., « K 160-letiû vosstaniâ Dekabristov », *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1986, n°5, pp.214-216.

41 DRUŽININ, N.M., 1886-1986, historien soviétique, spécialiste de la question agraire et de la Société du Nord. Voir : *Gosudarstvennye krest'âne i reforma P.D. Kiselëva*, Moskva, Nauka, 1946, tome I et 1958, tome II ; *Izbrannye trudy. I : Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX Veke*, Moskva, Nauka, 1985 ; *Izbrannye trudy. II : Social'no-ékonomičeskaâ istoriâ Rossii*, Moskva, Nauka, 1987.

42 EJDEL'MAN, N.Â., 1930-1989, historien et écrivain, spécialiste du mouvement décembriste, notamment de S.I. Murav'ëv-Apostol et de M.S. Lunin.

43 On se reportera tout particulièrement aux ouvrages suivants : AZADOVSKIJ, A.K., *Stranicy istorii dekabrizma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1991-1992, en deux volumes. Les études de N.Â. EJDEL'MAN sont souvent centrées sur les personnes : *Udivitel'noe pokolenie : Dekabristy, lica i sud'by*, Sankt-Peterburg, Izdatel'stvo « Puškinskij fond », 2001 ; *Tajnye korrespondenty « Polârnoj zvezdy »*, Moskva, Mysl', 1966 ; ou encore *Apostol Sergej : Povest' o S.I. Murav'ëve-Apostole*, Moskva, Plammennye revolûcionery, 1975 ; ou encore *Revolûciâ sverhu v Rossii*, Moskva, Kniga, 1989.

44 On rappellera deux ouvrages fondamentaux : un dictionnaire, *Dekabristy : biografičeskij spravočnik*, Moskva, Nauka, 1988 ; et une étude sur le mouvement constitutionnaliste en Russie : *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ. Političeskaâ istoriâ Rossii pervoj poloviny XIX stoletiâ*, Moskva, Mysl', 1990.

interpréter le mouvement décembriste : les biographies sont délaissées au profit d'études sur l'ensemble du règne d'Alexandre Ier.

Ainsi l'historiographie soviétique laisse de nombreux travaux sur le mouvement décembriste. L'abondance de ces travaux est due pour partie à l'édition des textes des Décembristes, et pour partie au soutien idéologique et politique dont disposaient les chercheurs qui travaillaient sur ce thème. En dépit de méthodes complémentaires quoique divergentes – études précises sur une dizaine d'années, biographies, grandes fresques historiques – les historiens soviétiques laissent une image relativement homogène du mouvement décembriste, extrêmement positive et parfois partisane. Au premier abord, l'historiographie occidentale paraît plus mitigée.

En Occident, un autre regard sur les Décembristes.

L'historiographie occidentale se subdivise en deux périodes, situées de part et d'autres de la Seconde guerre mondiale. Les années 1920-1940 sont marquées par l'activité des historiens de l'émigration russe : ceux-ci produisent de volumineuses histoires de Russie dans lesquelles le mouvement décembriste n'est jamais oublié. Dans les décennies postérieures à la Seconde guerre mondiale, l'historiographie est conditionnée par la Guerre froide : puisque le travail sur la Russie contemporaine devient difficile, faute d'accès aux sources, les historiens se tournent vers le XVIIIème siècle et le début du XIXème siècle : le mouvement décembriste retient particulièrement leur attention.

La première vague importante de l'émigration russe est provoquée par la Guerre civile. De nombreux historiens s'enfuient en Europe et observent à distance les bouleversements politiques qui affectent la Russie. Ces intellectuels poursuivent leurs activités en exil, même si l'accès aux documents leur est extrêmement limité, voire interdit. L'étude de l'histoire provient d'un besoin impérieux de comprendre le présent de leur pays, et surtout l'incroyable bouleversement qui secoue la Russie depuis 1917. Désireux de trouver les causes de la décadence de la Russie tsariste et de l'émergence de cette nouvelle Russie, ces intellectuels en exil se tournent naturellement vers le passé. Ces historiens, formés en Russie avant 1917, sont marqués par le positivisme, à la fois dans sa philosophie et dans sa méthode. La plupart d'entre eux, abandonnant des travaux précis, élaborent des théories globales de l'histoire, afin de comprendre le destin

de la Russie. Ils rédigent des histoires générales de Russie, depuis la fondation de Kiev jusqu'à la révolution de 1917, dans lesquelles ils cherchent à souligner la logique sous-jacente à tous les événements. Une analyse de ces tableaux historiques permet de déceler la place attribuée aux membres des sociétés politiques secrètes qui constituent notre objet d'étude. Les historiens de l'émigration ont une vision monolithique du règne de Nicolas Ier : ce dernier représente le type même de l'autocrate absolu, qui dénie toutes les libertés que la société russe avait pu conquérir jusque-là. Aussi P. Milûkov affirme-t-il à propos de Nicolas Ier :

> « En tout cas, depuis ce jour (le 14 décembre 1825), le fantôme de la révolution ne cesse plus de hanter son imagination. Toute manifestation de la pensée libre, toute explosion même peu sérieuse de mécontentement contre les actes du gouvernement éveillent en lui le souvenir du 14/26 décembre : « Ce sont mes amis du quatorze », dira-t-il toujours en ces occasions. »[45]

De la même manière, P. Milûkov souligne l'artifice du procès des Décembristes et la mise en scène de la clémence de l'Empereur :

> « Au fond, le procès n'est qu'une simple comédie, qui dissimule mal la volonté de l'empereur. La cour a aggravé les peines à dessein, pour permettre à Nicolas de faire preuve de 'magnanimité'. »[46]

Malgré de très nombreux travaux rédigés par les historiens de l'émigration, tous reprennent des conceptions identiques et véhiculent des représentations sensiblement équivalentes : les membres des sociétés secrètes sont présentés comme des martyrs de la cause libérale, mourant sur une potence pour avoir rêvé à la liberté en Russie autocratique. Dans cette perspective, les historiens ne retiennent de ce mouvement que les insurrections, perçues comme l'expression d'un juste mécontentement provoqué par les carences de la Russie tsariste.

> « Les mécontents […] essayèrent de profiter de cet interrègne pour faire une révolution libérale . Ce fut là la tentative des décabristes (décembre) [*sic*]. »[47]

---

45 P. MILÛKOV, *Histoire de Russie*, Paris, Bibliothèque du monde slave, 1932, tome II, « Les successeurs de Pierre le Grand, de l'autocratie appuyée sur la noblesse à l'autocratie bureaucratique », p. 723.

46 P. MILÛKOV, *Histoire de Russie*, *op.cit.*, tome II, p. 733.

47 BRIAN-CHANINOV, *Histoire de Russie*, Paris, A. Fayard, 1929, p. 393.

> « Les idées libérales, à plus forte raison les idées subversives, ne pouvaient pénétrer dans la société et le peuple russe privé de contact direct avec l'Europe. Mais les officiers que la guerre avait amenés en Europe et fait séjourner en France pendant l'occupation de 1814 à 1818 y avaient fait connaissance avec la vie et les idées de l'Occident. Ils avaient vécu librement, et, revenus en Russie, ils souffraient de la dureté des supérieurs, de l'espionnage sur les opinions et la vie privée, de la minutie pédantesque du pouvoir militaire. La comparaison avec les sociétés de l'Occident leur faisait apercevoir la cruauté du servage, l'arbitraire de l'administration, la vénalité des fonctionnaires. »[48]

> « Le mécontentement général suscité par la politique des dernières années du règne précédent […] provoque une tentative de coup d'Etat, mais le complot pèche par l'absence d'unité dans les idées à sa base. »[49]

P. Milûkov complète le tableau de ces martyrs en soulignant les relations entre Nicolas Ier et les Décembristes :

> « Durant toute sa vie, il s'occupera d'eux ; geôlier pédantesque et rigoureux, il établira pour eux et leur famille un régime des plus sévères. »[50]

A aucun moment, les historiens de l'émigration n'insistent sur les rapports entre les membres des sociétés secrètes et l'Empereur Alexandre Ier, pourtant vivement critiqué par ces derniers ; or, le mouvement décembriste s'est formé en premier lieu par réaction à la politique d'Alexandre Ier. Mais la focalisation sur le 14 décembre gêne la compréhension de la formation de ce mouvement : cette perspective, orientée vers le *but*, tend à rendre aveugle sur les *causes*. Par ailleurs, cette interprétation manichéenne oppose les partisans du bon droit – les membres des sociétés secrètes – au tsar autocrate, Nicolas Ier ; elle analyse l'histoire davantage en termes moraux qu'en termes logiques. Les historiens de l'émigration attachent une importance particulière au devenir de la noblesse après cette insurrection avortée : tous parviennent à la conclusion que le 14 décembre 1825 sonne le glas du pouvoir politique de la noblesse. Désormais, le tsar n'aura plus confiance en elle, et la Russie autocratique se transforme en Russie bureaucratique. Les insurrections de 1825 et 1826 sont présentées non comme un point de départ, mais comme la fin d'une houleuse collaboration entre la noblesse et le tsar,

---

48 BRIAN-CHANINOV, *Histoire de Russie*, *op. cit.*, p. 393.

49 P. KOVALEVSKIJ, *Manuel d'histoire russe*, Paris, Payot, 1948, p. 257.

50 P. MILÛKOV, *Manuel d'histoire russe op. cit.*, p. 733.

caractéristique du XVIIIème siècle russe : 1825 est un tournant, à partir duquel la Russie entre dans le XIXème siècle.

Aux Etats-Unis d'Amérique, le mouvement décembriste fait l'objet de plusieurs études : on retiendra surtout monographie de l'historien Marc Raeff[51], qui retrave patiemment l'histoire des sociétés secrètes. L'auteur, excellent spécialiste de l'Ancien régime russe, s'intéresse aux courants de l'intelligentsia russe : à ses yeux, les Décembristes forment un courant marginal et peu développé au sein de la noblesse russe. L'historien utilise les apports de l'histoire sociale pour circonscrire le mouvement décembriste par rapport à la noblesse russe dans son ensemble ; il s'attache également à développer les trajectoires individuelles de certains Décembristes. M. Raeff semble accorder une nette préférence aux réformateurs « légalistes » qui, parce qu'ils agissent ouvertement, ont l'opportunité d'élaborer des théories plus approfondies[52]. D'autres historiens, tels Simon Dixon[53] et Janet Hartley[54], analysent le contexte social de l'Ancien régime russe, au fil de précieuses études études sur l'évolution de la noblesse et de l'intelligentsia ; mais ces analyses, qui embrassent deux ou trois siècles d'histoire sociale, ne s'arrêtent pas à une étude approfondie du mouvement décembriste. Par ailleurs, les approches choisies reflètent singulièrement le contexte de la Guerre froide : ainsi, les historiens américains dénoncent la vision idéologique du mouvement décembriste élaborée par les Soviétiques, qui fait de P.I. Pestel' le seul meneur du mouvement, et réhabilitent les travaux de l'historien N.M. Družinin sur N.M. Murav'ëv[55]. A son tour, l'historien John P. Gooding[56] tente de restituer à N.M. Murav'ëv une place plus ajustée dans la pensée politique des Décembristes.

---

51 RAEFF, M., *The Decembrist Movement*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966.

52 On rappellera l'étude de M. Raeff sur M.M. Speranskij : *Michael Speranksy, Statesman of Imperial Russia, 1772-1839*, The Hague, Martinus Nijhoff, 1969 ; ainsi que son étude des différents plans de réforme sous Alexandre Ier : *Plans for Political Reform in Imperial Russia : 1730-1905*, Englewood Cliffs, New Jersey, 1966.

53 Voir tout particulièrement l'ouvrage suivant : DIXON, S., *The Modernisation of Russia, 1676-1825*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1999.

54 On retiendra une biographie d'Alexandre Ier : HARTLEY, J.M., *Alexander I*, London et New York, Longman, 1994 ; du même auteur, *A Social History of the Russian Empire, 1650-1825*, London, Longman, 1999.

55 Pour une présentation de la querelle entre M.V. Nečkina et N.M. Družinin, voir *supra*, l'analyse de l'historiographie soviétique.

56 Voir l'article de GOODING, John P., « The Decembrists in the Soviet Union », *Soviet Studies*, vol.40, n°2 (April, 1988), pp.196-209. Voir également, pour un survol des idées politiques en

1990-2007 : la poursuite d'un mythe ?

En Russie, les années 1991-2005 voient paraître des bibliographies volumineuses, qui reprennent l'ensemble des travaux publiés sur les membres des sociétés politiques secrètes. Toutefois, les grandes fresques sur le mouvement décembriste se font plus rares et laissent la place à des études extrêmement détaillées. La perspective est inversée : on souligne volontiers la diversité des points de vue au sein du mouvement décembriste, contrairement à l'unité affichée précédemment. Les travaux se concentrent donc sur telle ou telle personne, et les biographies se multiplient. Plusieurs biographies de P.I. Pestel'[57], chef de la Société du Sud, sont parues ces dernières années. Des personnalités telles que N.M. Murav'ëv, N.I. Turgenev ou encore les frères Bestužev, attirent régulièrement l'attention des chercheurs et font l'objet de très nombreux articles. On notera aussi un regain d'intérêt pour des personnes moins charismatiques[58] du mouvement décembriste, comme les membres de la Société des Slaves Unis, les membres des autres sociétés qui n'ont pas laissé d'écrits, les frères Krivcov, les frères Belâev, etc.

Qu'en est-il du « mythe décembriste » tant exalté par l'historiographie soviétique ? Alors même que les conceptions idéologiues de l'histoire tendent à s'effacer, la perception des officiers insurgés comme précurseurs révolutionnaires demeure très vive – même si la révolution est désormais perçue de manière négative :

> « Lenin, sans aucun doute, fut le continuateur légitime de la tendance qui traversa tout le mouvement social russe des XIXème – début du XXème siècles : Pestel', Nečaev, Lenin… Les représentants de ce courant rejetaient résolument (ou reléguaient à l'arrière-plan) les idées de pouvoir du peuple, de parlementarisme, d'Etat de droit, etc. De même que le reste de l'intelligentsia, ils aspiraient à *l'explosion révolutionnaire*, tout en espérant contrôler cette explosion. Il ne s'agissait pas seulement, ou pas tant de « libérer les masses du joug séculaire » que

---

Russie, FLORINSKY, Michael, « Russian Social and Political Thought, 1825-1855 », *Russian Review*, vol.6, n°2 (Spring, 1947), pp.77-85.

57 On donnera pour références O.I. KIÂNSKAÂ, *Pavel Pestel', oficer, razvedčik, zagovorŝik*, Moskva, Paralleli, 2002 ; du même auteur, *Pestel'*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 2005 ; ou encore la réédition d'articles de S.N. ČERNOV, *Pavel Pestel' : izbrannye stat'i po istorii dekabrizma*, Sankt-Peterburg, Liki Rossii, 2004. On rappellera également les travaux d'un chercheur américain, qui réalise une biographie politique de P.I. Pestel' : O'MEARA, P., *The Decembrist Pavel Pestel : Russia's First Republican*, Basingstoke, Palgrave McMillan, 2003.

58 Les ouvrages suivants constituent un échantillon des perspectives choisies : NADTOČIJ, Û.S., *Probuždenie (o Dekabriste Baten'kove)*, Sverdlovsk, Sredne-Ural'skoe knižnoe izdatel'stvo, 1991 ; KRUPENKO, A.N., *Brat'â Raevskie : Vladimir, Aleksandr, Andrej, Pëtr i Grigorij Raevskie*, Belgorod, Veselica, 1992 ; GERŠENZON, M., *Brat'â Krivcovy*, Moskva, Zaharov, 2001.

de leur imposer la juste – du point de vue des idéologues – orientation sans se priver de faire usage de la violence. »[59]

On notera, outre une assimilation hâtive entre P.I. Pestel' et ses héritiers potentiels, l'opposition déjà mentionnée entre les *idées* et les *actes*. A. Levandovskij rejette les idées politiques des Décembristes au second plan, et place l'action révolutionnaire au cœur du mouvement contestataire incarné par les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826. Les Décembristes sont toujours lus et perçus à travers le mythe fondateur d'un mouvement révolutionnaire linéaire, qui se serait développé tout au long du XIXème siècle. Parmi les travaux qui se démarquent de cette orientation historiographique, il convient de mentionner les travaux de S.E. Erlih, qui analyse les éléments composant la « légende décembriste », due en grande partie, selon lui, à A.I. Gercen.[60] Utilisant la biographie d'A.I. Gercen, S.E. Erlih relit l'élaboration du mythe des Décembristes. De même, l'historien N.Â. Ejdel'man tente de tempérer l'efficacité de la légende décembriste en analysant le contenu de l'*Etoile polaire*, almanach qu'A.I. Gercen édite à Londres et dans lequel il publie les textes des Décembristes. Ces efforts pour se départir de l'illusion rétrospective sont louables, ils apparaissent cependant marginaux. La légende décembriste demeure tenace et le schème révolutionnaire encombre encore les études sur le mouvement des sociétés politiques secrètes.

Renouveler l'approche du mouvement « décembriste ».

Une conception spécifique de l'histoire.

Cette abondante historiographie[61] facilite grandement une première approche du mouvement décembriste et permet au jeune chercheur de faire rapidement le point sur

---

[59] LEVANDOVSKIJ, A., « L'arme du mythe : le mythe comme instrument de légitimation du pouvoir en Russie », in *Svobodnaâ mysl'-XXI,* N°2 (1504), 2001, pp.102-118 ; l'extrait donné en citation se trouve aux pages 107-108. Nous soulignons.

[60] S.E. ERLIH, *Istoriâ mifa (« Dekabristsakaâ legenda » Gercena)*, Sankt-Peterburg, Aleteâ, 2006. Ouvrage recensé par MIRONOV, B.N., in *Voprosy istorii*, 2006, n°6, pp.170-172.

[61] Pour une bibliographie exhaustive des travaux en russe sur le mouvement décembriste, parus entre 1928 et 1992, on se reportera aux ouvrages de M.V. Nečkina : *Dviženie Dekabristov – Ukazatel' literatury : 1928-1959*, Moskva, Nauka, 1960 ; *Dviženie Dekabristov – Ukazatel' literatury : 1960-*

les thèmes qui ont retenu l'attention des historiens. L'apport des chercheurs de la fin du XIXème siècle est incontournable : leurs ouvrages sont désormais des fondamentaux qui offrent des outils efficaces pour comprendre les règnes de Paul Ier et Alexandre Ier ; par ailleurs, leurs travaux sur l'histoire du droit et des institutions sont précieux. On soulignera le rôle important des historiens soviétiques, qui ont assuré la publication des textes des Décembristes ; la restitution du déroulement des insurrections, en 1825 et 1826, est également à leur actif, ainsi que l'étude, parfois orientée, des textes politiques et constitutionnels des Décembristes. Les historiens des années 1960-1990 ont approfondi les recherches[62] qui concernent les années de formation et d'initiation des futurs insurgés : de nombreux articles traitent désormais des sociétés dites « pré-décembristes ». Les grandes fresques des historiens de l'émigration ont replacé le mouvement décembriste dans une perspective plus large, qui souligne les continuités et les mutations dans la société russe. Enfin, on rappellera le travail considérable effectué par Marc Raeff, tant sur l'Ancien régime russe que sur le mouvement décembriste.

Nul ne songerait à contester l'apport incontournable que présentent ces différentes études. Force est de constater, néanmoins, que ces travaux fondamentaux reflètent une conception spécifique de l'histoire qui infléchit considérablement la portée historique et l'interprétation du mouvement décembriste. Ainsi, les historiens soviétiques attachent une grande importance à la vérité historique, entendue comme restitution fidèle de la chronologie des événements ; cette conception événementielle de l'histoire s'accompagne d'une interprétation idéologique du mouvement décembriste, traduit en termes de « lutte des classes » au sein même des différentes sociétés décembristes. Pour renouveler l'étude de ce mouvement, Marc Raeff propose une étude sociologique et s'intéresse aux groupes sociaux dans lesquels les Décembristes ont évolué, mais analyse moins les personnalités. A l'opposé de ces grandes fresques, d'autres historiens préfèrent les trajectoires individuelles des personnes, mais alors ils perdent de vue le contexte historique général dans lequel ces vies particulières s'insèrent et évoluent.

1976, Moskva, Nauka, 1976 ; *Dviženie Dekabristov – Ukazatel' literatury : 1977-1992*, Moskva, Nauka, 1994 ; *14 dekabrâ 1825 goda, Istočniki, Issledovaniâ, Istoriografiâ, Bibliografiâ*, Sankt-Peterburg, Izdatel'stvo SpbII RAN « Nestor-Istoriâ », 2005.

62 Il s'agit, pour l'essentiel, d'analyses pointues évoquées dans des articles : ANDREEV, A.Û., « K istokam formirovaniâ preddekabristskih organizacij : budušie dekabristy v Moskovskom Universitete », in *V.M.U.*, 8é série : Histoire, Moskva, 1997, n°1, pp.21-34 ; IL'IN, P.V., « Prosvetitel'stvo i Soûz Blagodenstviâ (k probleme rannego dekabrizma) », in *Kraevedčeskie Zapiski Gosudarstvennogo Muzeâ istorii Sankt-Peterburga*, Sankt-Peterburg, 1996, pp.142-151 ; KOGAN, L.A., « Iz filosofii rannego dekabrizma », in *Vyššaâ škola filosofskoj nauki*, Moskva, 1980, n°6, pp.121-126.

Enfin, dans de nombreux travaux, on se heurte à une conception téléologique de l'histoire : sensibles à l'impact du 14 décembre 1825 sur la société russe, certains historiens voient, dans les Décembristes, *l'origine* et *la paternité* de tout mouvement révolutionnaire en Russie, au XIXème siècle. En dépit de ces orientations manifestes, ces travaux reflètent différentes approches qui se complètent les unes les autres et forment, pour faire image, les éléments qui permettront de composer la mosaïque de l'histoire du mouvement décembriste.

Malgré cette dette immense vis-à-vis des historiens du mouvement décembriste, nos travaux ne consistent pas à trouver l'élément manquant, qui viendrait compléter la mosaïque évoquée. Notre démarche diffère quelque peu des approches que nous avons soulignées, car elle se fonde non sur une simple relecture du mouvement décembriste, mais sur une conception spécifique de l'histoire. En effet, nous tentons de penser la tentative du soulèvement du 14 décembre 1825 en la replaçant non dans l'histoire militaire, ni dans l'histoire sociologique ou culturelle, mais dans l'*histoire du politique*[63]. Le politique ainsi entendu désigne le processus lent et complexe au cours duquel des hommes élaborent des normes qui règlent la vie commune au sein d'une cité. L'histoire du politique est donc à concevoir comme l'histoire des hommes et des femmes au sein de la cité : elle englobe leurs aspirations, leurs déconvenues, les tentatives d'amélioration de la société et de la vie politique, les projets avortés, les révolutions abouties, les passions exprimées sur la scène politique autant que celles restées dans l'ombre ; cette histoire s'étend à l'ensemble des relations – sociales, politiques, économiques, privées et publiques – au sein de la cité. La tâche de l'historien consiste dès lors à regarder le passé en train de se faire pour en avoir l'intelligence :

> « Il s'agit de reconstruire la façon dont des individus et des groupes ont élaboré leur intelligence des situations, de repérer les récusations et les attractions à partir desquelles ils ont formulé leurs objectifs, de retracer en quelque sorte la manière dont leur vision du monde a borné et organisé le champ de leurs actions. L'objet de cette histoire, pour dire les choses encore autrement, est de suivre le fil des expériences et des tâtonnements, des conflits et des controverses, à travers lesquels la cité a cherché à prendre forme légitime. »[64]

---

63 Nous empruntons cette expression ainsi que les concepts qu'elle véhicule à P. ROSANVALLON, professeur au Collège de France, chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique.

64 ROSANVALLON, P., *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Leçon inaugurale au Collège de France faite le jeudi 28 mars 2002, Paris, Editions du Seuil, 2003.

Il s'agit de restituer toute l'épaisseur historique du politique : on accordera une grande vigilance aux événements les plus marquants – les changements de règne, les insurrections, les guerres – ; mais on prêtera également attention à des phénomènes plus discrets, qui participent eux aussi de cette histoire du politique : les années estudiantines, les journaux intimes, la correspondance avec la fratrie, les pamphlets, les poèmes, publiés ou demeurés inédits, les notes prises en cours du soir, etc. Cette approche mêle donc à l'histoire diplomatique et militaire des éléments d'histoire socio-culturelle, d'histoire des idées et des mentalités, d'histoires des institutions et des élites gouvernantes, d'histoire de la vie quotidienne, etc.

Appréhender le mouvement décembriste dans cette perspective renouvelle considérablement non les conclusions, mais les questions et les problèmes que soulève l'histoire des Décembristes. Il s'agit non plus de considérer le « mouvement décembriste » comme un phénomène marginal et indépendant de la société russe, mais de l'inscrire dans l'histoire du politique en Russie, avec tout ce que cela suppose d'interactions entre des personnes et des institutions, de tensions, de conflits et de compromis. On tentera donc, à travers cette étude, d'esquisser la *généalogie de la modernité politique en Russie* : cette « modernité politique » désigne selon nous le lent processus d'émergence d'un Etat moderne en Russie, c'est-à-dire d'un Etat progressivement distinct de la société civile, fondé d'une part sur le contractualisme, et d'autre part sur l'identification d'une autorité souveraine, qui génère des relations verticales entre cette dernière et les citoyens-sujets[65]. L'avènement d'un Etat moderne en Russie est long et difficile : cette théorie politique, qui émerge sous le règne de la tsarine-législatrice, est reprise et approfondie par les Décembristes : en introduisant des innovations et en réalisant des déplacements dans la conception de l'Etat qui prévalait jusqu'alors, ils marquent la modernité politique de leur empreinte. On partira donc du postulat suivant : les Décembristes sont porteurs d'un *projet politique* qui reflète une *conception moderne de l'Etat*. Une telle hypothèse de travail dépasse le cadre du mouvement décembriste : elle implique de rendre la densité et la complexité de la pensée politique en Russie à l'aube du XIXème siècle, de souligner les tensions au sein des élites gouvernantes et dans la société, d'analyser tant les projets politiques officiels

---

[65] Voir Catherine COLLIOT-THELENE, article « Etat et société civile », in *Dictionnaire de philosophie politique*, sous la direction de P. Raynaud et S. Rials, Paris, Quadrige/PUF, 2005, pp.247-252.

que les plans esquissés dans l'ombre. Il faudra donc prendre en compte, dans toute son épaisseur, la vie politique en Russie impériale : institutions politiques et rôle du tsar, cercles de la noblesse et classes défavorisées, divisions administratives et organisation de la société, discours officiels et pamphlets, décisions publiques et correspondance privée, références étrangères et culture politique endogène. Ces éléments doivent attirer l'attention de tout chercheur désireux de retracer la route sinueuse de l'avènement d'une conception moderne de l'Etat en Russie impériale.

Le « mouvement décembriste », un objet théorique.

Un autre élément doit être pris en compte au seuil d'une étude sur le mouvement décembriste : pour travailler sur les sociétés politiques secrètes, il ne faut pas perdre de vue que le « mouvement décembriste » est, en soi, une construction historique : les Décembristes eux-mêmes ne se pensaient pas « Décembristes », et rien ne laissait prévoir l'issue désastreuse du 14 décembre 1825. En tant que tels, les « Décembristes » n'existent pas : ce ne sont que des personnes, appartenant à la noblesse éclairée, rendues sensibles aux idées libérales par leur éducation et leur instruction, et aspirant à un renouvellement de la société russe. Parmi ces nobles, tous fidèles au tsar, certains demeureront dans la voie légale, d'autres passeront à l'acte et deviendront les insurgés de décembre 1825 et janvier 1826 : mais ce sont surtout le procès, largement diffusé dans la société russe, et l'exil qui consacreront ces derniers en tant que « Décembristes ». Dans une conception téléologique de l'histoire, le 14 décembre est un point d'*arrivée* d'un mouvement orienté vers l'action, ou le point de *départ* d'un cycle de révolutions destinées à libérer le peuple de la tyrannie tsariste. En réalité, il n'est ni l'un ni l'autre : l'insurrection constitue une étape dans le développement des idées de ces officiers russes ; étudier le mouvement décembriste uniquement à partir du 14 décembre conduit à regarder l'action des officiers russes à travers le prisme déformant du passage à l'acte intentionnel et préparé de longue date. Paul Veyne dénonce vigoureusement cette « éternelle illusion téléologique » qui fausse notre manière d'écrire l'histoire :

> « […] nous prenons l'aboutissement pour un but, nous prenons l'endroit où va de lui-même s'écraser un projectile pour une cible intentionnellement visée. Au lieu de saisir le problème en son vrai centre, qui est la pratique, nous partons de

> l'extrémité, qui est l'objet, si bien que les pratiques successives ressemblent à des réactions à un même objet, « matériel » ou rationnel, qui serait donné d'abord. »[66]

Ces recommandations s'adaptent tout particulièrement à un sujet aussi emblématique que le mouvement décembriste, dont l'insurrection est étudiée comme un aboutissement logique et voulu par les membres des sociétés secrètes. Paul Veyne préconise une autre approche de « l'objet historique » :

> « A cette philosophie de l'objet pris comme fin ou comme cause, substituons donc une philosophie de la *relation* et prenons le problème par son milieu, par *la pratique ou le discours*. »[67]

Au lieu d'étudier le mouvement décembriste par sa fin, c'est-à-dire les insurrections, il faut prendre le problème par son « vrai centre », à savoir les pratiques et les discours des protagonistes. Or les Décembristes, qui sont tous des officiers appartenant à l'armée de terre ou à la marine impériales russes, produisent un certain nombre de discours et d'écrits. Dans les activités des membres des sociétés politiques secrètes susnommées – la Société du Nord, la Société du Sud et la Société des Slaves Unis – on peut relever quatre ordres de pratiques : *lire* et *traduire* les textes majeurs de la culture juridique et politique européenne ; *fonder* et *animer* des sociétés secrètes ; *rédiger* des constitutions prévoyant la restructuration de l'édifice étatique ; *passer à l'acte* et *s'insurger* contre le pouvoir en place.

Cette énumération appelle plusieurs remarques : si l'on considère toutes les pratiques indiquées ci-dessus, on conviendra aisément que le passage à l'acte ne peut, à lui seul, résumer l'ensemble des pratiques des officiers insurgés ; interpréter le mouvement décembriste uniquement à travers les insurrections conduit à se concentrer sur une ou deux journées de la vie des insurgés, en négligeant les années de formation et leurs productions écrites. Or, au début du XIXème siècle, les trois premières pratiques énumérées ci-dessus sont courantes en Russie : Alexandre Ier lui-même demande la traduction d'ouvrages jugés utiles pour l'instruction de la noblesse ; les francs-maçons et d'autres utopistes fondent, eux aussi, des sociétés ; enfin, à la demande de l'Empereur, M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev rédigent chacun un projet de

---

66 VEYNE, P., *Comment on écrit l'histoire, texte intégral*, Paris, Editions du Seuil, collection Points Histoire, 1978, article « Foucault révolutionne l'histoire », p. 403.

67 VEYNE, P., *Comment on écrit l'histoire*, *op. cit.*, p. 405. Nous soulignons.

constitution pour établir un nouvel ordre de l'Etat. Ce qui caractérise le mouvement décembriste n'est pas *une* pratique en particulier, mais bien le fait d'avoir recours à l'*ensemble* de ces pratiques, y compris – mais pas exclusivement – le passage à l'acte.

La prise en compte de l'ensemble de ces pratiques – et non d'une seule considérée isolément – nécessite de redélimiter notre objet d'études, dont la définition demeure floue dans l'historiographie. En effet, soit le mouvement décembriste est pris dans une acception très étroite et se concentre presque exclusivement sur les cinq personnes condamnées à mort, dont le portrait devient l'emblème du mouvement ; soit le concept de « mouvement décembriste » témoigne d'une extraordinaire élasticité et prend une ampleur telle qu'il englobe des écrivains comme A.S. Puškin, A.S. Griboedov ou encore P.Â. Čaadaev, tous chantres de la liberté et très critiques vis-à-vis du pouvoir en place, mais en aucun cas auteurs de textes juridiques ou politiques.

Or, puisque ce sont les quatre pratiques énumérées ci-dessus qui sont essentielles, c'est à partir d'elles que l'on délimitera l'objet : les « Décembristes » sont donc des membres de sociétés secrètes, qui se sont formés à la pensée politique de leur temps et ont rédigé des constitutions ; pour les rendre effectives, ils penseront – tel P.I. Pestel' – ou participeront – tel P.G. Kahovskij – au passage à l'acte. Ce sont, avant tout, des *penseur politiques* qui, au sein de leurs pratiques militaires, élaborent des idées. Cela posé, il convient toutefois d'éviter un autre écueil : les Décembristes sont certes des penseurs, mais ce ne sont ni des théoriciens philosophes, ni des idéalistes, ni des utopistes. Ils poursuivent une réflexion qui a pour but la compréhension de la situation politique et sociale de la Russie, afin de réformer l'Etat. Leur formation militaire les pousse à agir efficacement : à leurs yeux, s'il faut comprendre les raisons des problèmes auxquels la société russe se heurte, c'est pour entreprendre et modifier la structure de l'Etat.

Il ressort de ces quelques remarques que nous restreindrons considérablement l'appellation de « Décembristes » : nous n'englobons ni les écrivains opposés à l'autocratie, ni les soldats ayant participé à l'insurrection sur ordre de leurs officiers. Nous ne prendrons pas même l'ensemble des condamnés à l'issue du procès : en effet, parmi les 121 condamnés, certaines personnes ne disposent pas de la formation intellectuelle suffisante pour élaborer une conception spécifique de l'Etat. Le groupe que nous avons choisi d'étudier se restreint à 104 personnes, toutes condamnées pour avoir écrit ou traduit des textes littéraires, juridiques ou politiques considérés comme

subversifs, pour avoir participé à des sociétés secrètes ou pour avoir animé les deux insurrections. Ces officiers s'avèrent des *penseurs* politiques, au service d'une *conception moderne de l'Etat*, et c'est en tant que tels qu'ils présentent un intérêt spécifique, au regard de notre problématique.

La République au cœur du projet politique des Décembristes.

Ainsi replacée dans le cadre de l'histoire moderne du politique en Russie, l'analyse de la pensée politique des Décembristes laisse apparaître une question fondamentale, qui émerge au début du XIXème siècle parmi les représentants de l'élite intellectuelle russe : il s'agit de la réalisation, en terre autocratique, du principe de liberté. Les projets de M.M. Speranskij et de N.S. Mordvinov rendent parfaitement compte de cette très forte aspiration à la liberté au sein même de la cité. Les Décembristes s'inscrivent tout naturellement dans ce mouvement libéral naissant, qui fut soutenu par l'Empereur lui-même et qui touchait près d'un tiers de l'élite de la société russe.

Mais les Décembristes conçoivent de manière spécifique l'équilibre politique qui doit régner au sein de tout Etat sainement organisé. En effet, ils n'élaborent pas une théorie de l'Etat à partir de catégories mentales russes – auquel cas ils auraient pour seul référent le modèle autocratique – mais à partir de *catégories mentales européennes* : ce faisant, ils pensent l'Etat contre la tradition politique russe, donc contre l'autocratie. Dès lors, on distinguera tout particulièrement deux étapes dans la pensée politique des Décembristes : la première remonte aux années 1815-1816, date à laquelle les futurs insurgés se prononcent en faveur d'une conception libérale de l'Etat. Ils insistent donc sur la nécessité, pour l'Etat russe, de garantir les libertés de l'individu. Par la suite, leurs revendications évoluent et se radicalisent : la forme monarchique est progessivement rejetée au profit de la forme républicaine, perçue comme l'unique forme politique apte à garantir les libertés au sein de la cité. A nos yeux, la *république* fait toute la spécificité du mouvement décembriste. Encore faut-il s'entendre sur le sens que recouvre ce terme éminemment polysémique. Au sens le plus large, la *res publica* désigne encore au XVIIIème siècle l'essence du politique[68] : synonyme d'Etat, elle se caractérise par la

[68] Au XVIIIème siècle, en Europe, l'expression *res publica* et son correspondant français *république* ne désignent pas systématiquement un Etat non monarchique. La « république » est avant tout la

souveraineté du corps public, seule puissance qui a pour compétence d'élaborer la loi. Ce questionnement de l'Etat est aussi celui des Décembristes : lorsqu'ils dénoncent l'injustice, ils l'envisagent non pas uniquement comme fait social, mais comme fait politique ; toute injustice doit être régulée au sein de et par l'Etat. Dès 1820, ce passage du social au politique est consommé, et l'Etat devient le centre des débats et des discussions au sein des sociétés secrètes. Le projet réel des Décembristes se précise rapidement : il s'agit de concevoir et d'organiser l'Etat de manière juste et rationnelle, et de rechercher la forme étatique adaptée à la Russie. C'est là qu'intervient le deuxième sens du terme république, la *république républicaine* : refusant l'autocratie et la tyrannie de l'arbitraire du tsar, les Décembristes rejettent peu à peu le modèle monarchique pour se tourner vers la république, seule organisation politique ayant préféré à l'immuabilité d'une dynastie la fonction éphémère d'un président désigné par élection.

Une telle approche dépasse très largement le cadre des insurrections et ne peut se satisfaire de l'appellation de Décembristes pour évoquer les protagonistes de ce mouvement : en effet, nous évoquons les officiers insurgés non plus à partir du soulèvement de décembre 1825, mais en tenant compte de leurs convictions politiques. On proposera, pour échapper au mythe ou à la légende, d'éviter au maximum le terme « décembriste » et sa variante savante « décabriste ». Puisque ces officiers tentent de penser « la chose publique » (*res publica*) – c'est-à-dire à la fois le cadre légal dans lequel s'inscrit le pouvoir (constitution), mais aussi les rapports entre l'Etat et les citoyens et la répartition des pouvoirs – on utilisera un néologisme formé à partir du latin *res publica* : on parlera volontiers des *respublicanistes* ou *républicanistes*[69] pour désigner des hommes qui réfléchissent à la chose publique et surtout à la structure de l'Etat. Ce terme peut être aussi compris à un second niveau : on montrera que l'idée républicaine comme forme de gouvernement est au cœur des projets constitutionnels des Décembristes et de la construction étatique qu'ils tentent de promouvoir. Républicanistes, ces officiers insurgés le sont donc doublement : par leur attachement à

« chose publique » et, en tant que telle, elle évoque la vie de l'Etat. Ainsi, Lanjuinais déclare que la « république royale » désigne les affaires publiques au sein de la monarchie française.

[69] Nous avons sciemment évité l'appellation de « républicains » afin d'écarter un possible amalgame avec l'histoire politique des Etats Unis et l'alternance Républicains/Démocrates. On pourra nous reprocher une éventuelle confusion avec le mouvement des Whig anglais. On répondra à cette objection que le républicanisme anglais, plus ancien, correspond à la première définition de la république – et recouvre donc une partie de notre définition du « républicanisme » russe. Par ailleurs, nous aurons soin, lorsqu'une comparaison avec la tradition politique anglaise s'impose, de désigner cette mouvance politique sous le terme de « whig ».

un *mode* républicain de gouvernement, et par la revendication d'une *forme* républicaine de gouvernement ; nous y reviendrons par la suite. Enfin, le terme « Républicanistes » englobe les quatre pratiques désignées ci-dessus et identifie les discours produits par les membres des sociétés secrètes ; il permet également d'écarter à la fois les nobles issus du courant libéral modéré mais attachés à la légalité, ainsi que les rédacteurs de constitutions officielles, envisageant une redistribution des pouvoirs au sein de la monarchie, mais nullement une restructuration complète de l'édifice étatique. A la place du terme « Décembristes », nous utiliserons désormais dans l'ensemble de notre travail le vocable « Républicanistes »[70].

Notre travail de recherche consistera donc à montrer que ces officiers insurgés, en dépit du poids considérable accordé à leur action, sont avant tout des *penseurs politiques*, qui recherchent le meilleur gouvernement possible pour la Russie. On s'attachera tout particulièrement à démontrer qu'au sein de leurs conceptions politiques, ces officiers sont porteurs de *l'idée républicaine*, concept politique éminemment protéiforme. Il faudra s'attacher à discerner et décrire les multiples visages que prend cette république tant rêvée, à identifier les sources de cette pensée républicaine puissamment fédératrice. A l'instar de certains représentants de la noblesse libérale modérée, le questionnement des Républicanistes sur le plan politique suit en permanence un double mouvement : à des considérations théoriques volontiers empruntées à la pensée philosophico-politique de l'Europe, les Républicanistes adjoignent une préoccupation constante de la spécificité de la culture politique en Russie impériale. Ce va-et-vient entre des théories exogènes et une pratique liée à un terroir spécifique confère à la pensée politique une tournure particulière, traversée de conflits, de contradictions, de modèles européens et russes, de compromis, etc. Cette utilisation de concepts politiques communs à l'Europe et à la Russie ne se fera pas sans une adaptation au sol russe – symbole tant d'une communauté d'idées politiques, que de la spécificité russe du mouvement républicaniste.

---

[70] Au risque de se répéter, on rappellera ici que le vocable « Républicanistes » n'est pas un strict synonyme du terme « Décembristes ». Sont dites « Décembristes » toutes les personnes qui ont participé aux deux insurrections et ont subi l'ire de l'Empereur , soit 121 insurgés. Parmi ceux-ci, tous ne disposaient pas du bagage intellectuel nécessaire pour élaborer une théorie de l'Etat. Nous ne retenons que les 104 personnes qui maîtrisent suffisamment de connaissances théoriques pour élaborer des projets constitutionnels : ce sont elles qui forment le groupe restreint des « Républicanistes ».

Méthodologie : retour aux textes et diversité des approches.

En punissant avant tout les insurgés, en toute justice puisqu'il y avait tentative avérée de régicide[71], Nicolas Ier cherchait à punir l'acte d'insoumission au tsar. A.I. Gercen reprit cette opposition au tsarisme et ne publia, des officiers insurgés, que leurs mémoires rédigés en exil. Mais cette interprétation nous semble insuffisante. A y regarder de plus près, les cinq condamnés à mort ne symbolisent pas l'action menée contre le tsar : en effet, seul P.G. Kahovskij est responsable de la mort du comte Miloradovič, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg. S.I. Murav'ëv-Apostol et M.P. Bestužev-Rûmin sont condamnés à mort pour avoir dirigé la mutinerie du régiment de Tchernigov, mais celle-ci était totalement improvisée. En revanche, P.I. Pestel' avait été arrêté le 13 décembre, à la veille de l'insurrection, et se trouvait en réclusion à la forteresse Pierre-et-Paul ; quant à K.F. Ryleev, il parut sur la place du Sénat mais ne participa pas à l'insurrection puisqu'il partit à la recherche du prince S.P. Trubeckoj. Pourquoi donc un tel acharnement, et un refus absolu de la grâce impériale, à des personnes qui, somme toute, n'avaient fait que fomenter une insurrection, sans la mener à terme ? Pour comprendre la sévérité de ces condamnations, il faut regarder ailleurs : Nicolas Ier, fin stratège, condamnait en ces hommes non pas des révolutionnaires, mais des meneurs d'hommes, des penseurs. P.I. Pestel' était l'auteur d'un projet de constitution, S.I. Murav'ëv-Apostol – d'un « catéchisme de l'homme libre »[72], et M.P. Bestužev-Rûmin – d'un appel à la révolte destiné aux soldats. Quant à K.F. Ryleev, il s'était fait depuis longtemps le chantre du courage civique et de la liberté face au despotisme. Nicolas Ier avait donc perçu que les Républicanistes étaient porteurs d'*idées* subversives, d'une *pensée libre*[73] – et ce sont elles qu'il a punies, davantage que les actes. Envisager le mouvement décembriste à partir des *actes* des protagonistes n'est

---

71 P.G. Kahovskij avait été désigné, par les membres de la Société du Nord, pour tuer l'Empereur Nicolas Ier. Sa tentative échoua, mais il blessa mortellement Miloradovič, gouverneur général de Saint-Pétersbourg, qui succomba quelques heures après.

72 Cette expression renvoie au titre d'un texte de propagande écrit par S.I. Murav'ëv-Apostol, dans lequel l'auteur utilise la thématique biblique pour emporter l'adhésion des soldats, souvent animés d'une foi populaire très vive. L'auteur présente aux soldats leur mission en ces termes : ils doivent renoncer à obéir au tsar, usurpateur de la royauté qui revient au Christ, au ciel et sur la terre.

73 La libre pensée (*vol'naâ mysl'* ou *vol'nomyslie*) est le principal chef d'accusation dirigé contre les Républicanistes. Sous le règne de Nicolas Ier, cette libre pensée – un temps soutenue par Alexandre Ier – fut même érigée au rang de « crime d'Etat ».

pas entièrement pertinent. Pour réévaluer la portée du mouvement républicaniste, il faut en proposer une autre approche – une approche par les *idées*, et donc par les textes.

Si, comme nous l'affirmons, loin de punir uniquement un acte, Nicolas Ier frappe avant tout les penseurs du mouvement, cela suppose que l'intérêt présenté par les membres des sociétés politiques secrètes est antérieur au 14 décembre 1825. Il faut donc se pencher sur leurs productions (textes et projets de constitution), qui sont autant de laboratoires de la pensée dans lesquels fermentent et mûrissent leurs conceptions de l'Etat. C'est précisément en étudiant la genèse et l'évolution du vocabulaire politique utilisé par ces officiers russes que l'on découvrira ce qui fait l'armature de leur pensée. Ce travail sur les mots ne relève pas d'une étude littéraire, mais d'une analyse historique propre à l'histoire des idées. En effet, les mots véhiculent des concepts fort complexes, si bien que la simple traduction est incapable de rendre l'épaisseur des significations inhérentes au terme utilisé ; une étude lexicale est donc indispensable pour éviter des erreurs d'appréciation dans la pensée politique des Républicanistes. Cette attention spécifique accordée aux mots rejoint la méthode préconisée par Fustel de Coulanges :

> « Rien n'est plus nécessaire en histoire que de se faire une idée juste du sens des mots. »[74]

On tâchera, par une étude minutieuse des textes des Républicanistes, de mettre à jour leur pensée de l'Etat, en montrant comment le principe de liberté s'incarne dans une forme politique précise. L'analyse des écrits à teneur politique, philosophique, économique, ou de leur correspondance sera au cœur de notre étude. Parmi ces textes, les projets constitutionnels constituent le point d'orgue de la pensée politique, parce qu'ils cristallisent des concepts précis ; mais nous ne négligerons pas non plus les brouillons de définition de la constitution, les notes de cours sur le droit naturel, l'économie politique, etc.

Pour établir la généalogie d'une pensée politique moderne en Russie, les textes politiques sont fondamentaux, mais ils ne sont pas les seuls à porter la trace d'une pensée en cours d'élaboration. Les textes littéraires reflètent eux aussi les hésitations

---

[74] Cité dans *Les historiens de l'émigration russe*, Cahiers de l'émigration russe n°7, Centre d'études slaves, cultures et sociétés de l'est n°39, Paris, IES-MSH, 2003, p.29.

conceptuelles de leurs auteurs, d'autant plus que les Républicanistes-écrivains présentaient de fortes personnalités[75]. Les pièces romantiques à thématique historique, les textes patriotiques, les chansons de propagande et les « odes civiques » ont été retenus pour l'intérêt évident qu'ils présentent dans l'étude que nous souhaitons mener. Enfin, les mémoires, rédigés trente ans après les faits, présentent un témoignage vivant de l'exil en Sibérie, en dépit d'une reconstitution des événements parfois éloignée de la réalité. Malgré leurs statuts différents, tous ces textes sont des documents essentiels pour comprendre ce que le mouvement des sociétés politiques avait d'original et d'innovant par rapport aux autres courants constitutionnalistes en Russie, et par rapport au libéralisme en Europe. Seule l'étude de ces textes permet de situer le mouvement républicaniste dans l'histoire des idées politiques en Europe.

Tels sont les enjeux de ce travail : considérant que le mouvement décembriste appartient pour partie à l'histoire européenne des idées, nous tenterons d'analyser les conceptions politiques des Républicanistes d'après leurs textes théoriques, de définir ce que renferme le concept *d'idée républicaine*, de préciser les origines européennes tout en examinant l'adaptation de ces conceptions dans le contexte russe, enfin, de déceler la postérité des idées des Républicanistes dans l'histoire des idées en Russie. L'analyse du modèle républicain établi par ces jeunes nobles doit conduire, à terme, à restituer une étape fondamentale mais méconnue dans le lent processus d'élaboration d'une conception moderne de l'Etat en Russie impériale.

L'étude des textes conduit nécessairement à l'étude de la formation des membres des sociétés secrètes, en Russie mais aussi en Europe, tout particulièrement en Allemagne. La recherche des influences effectives sur la pensée de ces jeunes nobles russes nous conduit à redéfinir les limites chronologiques et géographiques de notre sujet.

En effet, les bornes restreintes de l'historiographie traditionnelle du 14 décembre 1825 ne résistent pas à l'approche élargie que nous proposons du mouvement décembriste. Les idées défendues par les Républicanistes ne se limitent pas aux deux insurrections : en amont, elles prennent leur source à la fin du XVIIIème siècle, tandis qu'en aval, elles vont bien au-delà du règne de Nicolas Ier. Les parents des

---

[75] On citera dès à présent les noms de K.F. Ryleev, A.A. Bestužev-Marlinskij, V.K. Kûhel'beker, E.P. Obolenskij.

Républicanistes appartiennent au XVIIIème siècle, éclairé par les Lumières européennes et marqué par de multiples échanges entre la Russie et l'Europe. En Russie, sous le règne brillant et fécond de Catherine II, les voyages en Europe se multiplient jusqu'à leur brutale interruption en réaction à la Révolution française. Mais le revirement soudain de Catherine II après 1789 et sa politique absolutiste interviennent trop tard et, déjà, la société russe lit Voltaire et Rousseau. Les Républicanistes reçoivent donc le XVIIIème siècle et ses idées directement des mains de leurs pères. Pour ces raisons, nous avons choisi de commencer notre étude dans les années si fécondes précédant la Révolution française, depuis l'avènement de Catherine II au trône de toutes les Russies, en 1762. Par ailleurs, malgré l'échec de l'insurrection de décembre 1825, les idées de liberté et de justice, d'instruction civique et de citoyenneté, soutenues par les Républicanistes, survivront bien au-delà de 1825 et des années d'exil. L'amnistie accordée à tous les prisonniers politiques par Alexandre II en 1856 permet aux anciens insurgés de rentrer en Russie d'Europe. Certes, parmi les 121 officiers condamnés à l'issue du procès de juillet 1826, nombreux sont ceux qui ont succombé aux difficiles conditions de vie et au rigoureux climat sibérien. Mais ceux qui ont survécu s'installent à nouveau dans la partie européenne de la Russie ; ils suivent attentivement les problèmes de leur temps et prennent part aux préparatifs de l'abolition du servage. Considérant cette dernière apparition publique comme un ultime témoignage des idées qu'ils défendaient, nous avons poursuivi notre travail d'étude des idées des Républicanistes jusqu'en 1871. Ainsi, cette analyse dépasse largement le cadre étroit du 14 décembre 1825 : il faut remonter aux prémisses de la pensée russe de l'Etat et englober la postérité des idées politiques des Républicanistes pour rendre à ce mouvement une place plus ajustée. C'est donc presque un siècle d'histoire des idées qu'il faut examiner pour suivre la genèse, la naissance et l'évolution des idées politiques des Républicanistes.

Sur le plan géographique, la thématique retenue requiert d'élargir l'espace étudié. La pensée produite par les Républicanistes, nobles russes, se mesure évidemment à l'aune de la pensée russe en général, mais pas seulement. Une analyse poussée des idées politiques de l'époque est incontournable : les idées des membres des sociétés politiques secrètes ne sont pas nées *ex nihilo* et, dans une certaine mesure, elles reflètent les préoccupations de la société de leur temps. Par exemple, la plupart des aspirations des Républicanistes étaient aussi celles d'Alexandre Ier, de ses conseillers tels le prince Adam Czartoryskij ou le comte M.M. Speranskij. Une étude de ces conceptions

politiques, des projets de constitution élaborés à la demande d'Alexandre Ier, permet de mieux cerner le climat dans lequel ces idées se développaient alors. Mais, d'une manière générale, la pensée politique russe se mesure aussi à l'aune commune de la pensée politique européenne, en raison des nombreux échanges culturels, politiques et universitaires qui mettaient en relation ces deux entités géographiques. Entre 1780 et 1823, l'Europe est le théâtre de nombreux bouleversements, et le cadre de multiples expériences politiques, vis-à-vis desquelles la Russie eut à prendre position. La première influence, la plus évidente, semble être celle de la France, ce qui a été souligné à plusieurs reprises par les historiens[76]. Toutefois, il nous semble nécessaire de nuancer l'importance du rôle de la France et de la Révolution française. En effet, il convient de ne pas oublier l'Allemagne, avec laquelle les jeunes officiers, futurs insurgés, firent connaissance lors des campagnes de libération. L'Angleterre, chef de file de la monarchie parlementaire, modèle politique équilibré aux yeux des monarchistes russes, laissa également des empreintes remarquables dans les projets constitutionnels russes. Néanmoins le concept d'Europe ne peut se résumer aux deux grandes puissances de l'Angleterre et de la France, auxquelles on ajouterait l'Allemagne en formation ; il faut élargir la notion d'Europe et s'intéresser à des Etats plus petits, moins influents, mais qui attirèrent l'attention de la société russe lors de bouleversements politiques cruciaux. Ainsi, la résistance des Espagnols contre Napoléon, puis les révolutions de Naples et du Piémont en 1821, le soulèvement en Grèce en 1821 et les insurrections en Espagne en 1823 suscitèrent la fascination des Russes face à ces expériences politiques populaires souvent désespérées : certains des futurs Républicanistes (P.I. Pestel' en Grèce, N.A. Bestužev en Espagne) faisaient partie des contingents envoyés par l'Empereur russe et se trouvèrent au contact des insurgés. Enfin, les tout jeunes Etats-Unis d'Amérique, réunis au sein d'une fédération, offraient un nouveau modèle politique, auquel les membres des sociétés politiques secrètes ne sont pas restés indifférents : on rappellera que K.F. Ryleev travaillait à la Compagnie russo-américaine sise à Saint-Pétersbourg et qu'il nourrissait une fervente admiration pour le modèle politique américain. Il est donc

---

[76] On rappellera pour exemple l'ouvrage suivant POUSSOU, J.-P., MEZIN, A. et PERRET-GENTIL, Y., *L'influence française en Russie au XVIIIème siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne et Institut des Etudes Slaves, 2004. On renverra également à un numéro spécifique de la *Revue des Etudes Slaves*, intitulé : « Les Slaves et la Révolution française », 1989, tome LXI, fascicules 1-2 ; notamment l'article de COLIN, Maurice, « Comment l'opinion russe a-t-elle pu percevoir et ressentir les idées révolutionnaires franaçises (1789-1818) ? », *Revue des Etudes Slaves*, tome LXI, fascicules 1-2, pp.87-101.

nécessaire d'inscrire le 14 décembre 1825 dans le mouvement général de l'histoire des idées européennes, en y adjoignant l'expérience nouvelle des Etats-Unis, pour réexaminer la place que tiennent les protagonistes du mouvement républicaniste. Les bornes chronologiques et géographiques ayant été délimitées, nous pouvons à présent définir le corpus de documents envisagé.

Corpus et sources.

Les villes sibériennes dans lesquelles les Républicanistes ont séjourné au cours de leur exil conservent toutes des musées et quelques archives. En 2000-2001, lors d'un séjour en Transbaïkalie (Sibérie orientale), j'ai travaillé sur les archives laissées par les Républicanistes à Tchita, lieu de leurs premières années de bagne, mais aussi dans d'autres villes plus petites, telles que Nertchinsk (mines argentifères dans lesquelles on faisait travailler les prisonniers politiques) et Petrovskij zavod (second lieu de détention). On y trouve peu de traces écrites : quelques aquarelles réalisées par les Républicanistes en réclusion, des extraits de leurs mémoires, et leur correspondance avec leurs épouses ; en revanche, tous les objets leur ayant appartenu sont conservés avec un soin scrupuleux[77]. Dans la mesure où de nombreux Républicanistes s'installèrent à Irkoutsk – ville florissante et ouverte à la culture – après leurs années de bagne, j'ai effectué quelques recherches à la Bibliothèque de la ville, au cours de l'été 2002. Le résultat fut relativement décevant : aucun texte à teneur politique, mais quelques lettres et de nombreux objets ; la maison de S.G. Volkonskij, transformée en musée, permet toutefois de reconstituer la vie de ces officiers insurgés en exil et de déceler leurs centres d'intérêt, notamment à travers les revues et journaux auxquels ils étaient abonnés.

En France, en dehors des bibliothèques universitaires consultées[78], mes recherches se sont concentrées sur l'étude des fonds russes des archives du Ministère des Affaires

---

77 Voir la Bibliothèque de Nertchinsk, l'église-musée de Tchita, les maisons construites par les épouses des Républicanistes à Tchita (notamment « l'allée des Dames »), etc.

78 Bibliothèques consultées lors de séjours de travail : INALCO, B.D.I.C., Bibliothèque de l'Université Paris I/Sorbonne, I.E.S., Bibliothèque Denis Diderot (Lyon) ; par prêt entre bibliothèques : Bibliothèque de l'Université d'Aix-Marseille, Bibliothèque de l'Université de Lille, Bibliothèque de l'Université de Grenoble, Bibliothèque de l'Université de Strasbourg, Fondation des Sciences

Etrangères (Quai d'Orsay) : les documents du début du XIXème siècle, conservés sous forme de micro-films, présentent les rapports des ambassadeurs français en Russie à cette époque, ainsi que le séjour des Russes en France. Deux ambassadeurs ont retenu notre attention : François-René de Chateaubriand, qui assura les fonctions de ministre des Affaires Etrangères, du 28 décembre 1822 au 5 juin 1824 ; et le lieutenant-général baron de Damas, qui occupa le même poste du 4 août 1824 au 4 janvier 1828. D'autres documents précisent les rapports entre la Russie d'Alexandre Ier et de Nicolas Ier et la France ; les sources sur la diplomatie de Napoléon Ier abondent également[79]. Cette approche permet de privilégier le regard français posé sur la Russie et les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826.

Mais l'ensemble des recherches présentées ici a été réalisé grâce à un travail régulier dans le fonds slave des Jésuites, travail lié à mon poste de Chargé de Recherche Documentaire (C.R.D.). Ce fonds provient de la réunion de deux Bibliothèques, la Bibliothèque Slave de Paris, créée au milieu du XIXème siècle par I.S. Gagarin, et la Bibliothèque Saint-Georges, fondée dans les années 1920 et agrémentée d'un internat, pour offrir aux jeunes Russes, qui fuyaient la guerre civile et le pouvoir soviétique, la possibilité de se former dans leur langue maternelle. Les très riches collections de ces deux fonds m'ont permis d'avoir accès aux textes majeurs du XIXème siècle, que j'ai pu consulter dans les éditions originales[80]. Par ailleurs, la recherche des sources est grandement facilitée par le travail consciencieux d'édition réalisé par les historiens soviétiques : tous les textes du procès[81] ont été publiés dans une collection intitulée

---

Politiques.

79 Dans les archives du Quai d'Orsay consacrées à la Russie, on signalera les tomes 28 à 32, et notamment le tome 28 intitulé « Russie, 1821 à 1834 – Mémoires et documents, 53 pièces ». Ce tome contient des indications sur le coût des journaux, des mémoires anonymes sur la Russie, des observations de voyageurs, de marchands, etc., ainsi qu'un projet d'entente, non abouti, entre Napoléon Ier et Alexandre Ier. Voir aussi SCHNITZLER, J.-H., *Histoire intime de la Russie sous les Empereurs Alexandre et Nicolas*, Paris, éd. Jules Renourard et Cie, 1847, en deux tomes.

80 Par exemple les revues *Polârnaâ zvezda* et *Kolokol* d'A.I. Gercen, les textes de N.I. Turgenev publiés en France, les mémoires des Républicanistes publiés à Leipzig, ainsi que quelques textes du XVIIIème siècle (on signalera notamment une édition originale du *Nakaz* de Catherine II ainsi qu'une édition originale du rapport de la Commission d'enquête sur les Décembristes).

81 Les documents relatifs aux insurrections de décembre 1825 et janvier 1826, et surtout au déroulement du procès, sont conservés dans les archives d'Etat de la Fédération de Russie (RGIA – Rossijskij Gosudarstvennyj Institut Arhiva). Le fonds correspondant est le n°48, 2e section (*Dela Sledstvennoj Komissii i Verhovnogo ugolovnogo suda nad dekabristami*) ; il contient 25 documents, rédigés par la Commission d'enquête entre décembre 1825 et septembre 1826. A cela il faut ajouter les archives secrètes du IIIe Département de la Chancellerie particulière de Sa Majesté Impériale. On trouvera une analyse détaillée dans l'ouvrage de FËDOROV, V.A., *Dekabristy i ih vremâ*, Moskva, MGU, 1992.

Vosstanie dekabristov[82]. Les autres textes des Républicanistes – mémoires, projets constitutionnels, correspondance, etc. – ont fait l'objet d'anthologies, conservées elles aussi dans le fonds slave des Jésuites : leur accès m'a donc été grandement facilité.

Curieux de tout, les Républicanistes ont des centres d'intérêt extraordinairement vastes, ce qui explique la multiplicité de leurs écrits sur des sujets très variés. Pour comprendre la formation de leur pensée, le chercheur dispose de leurs ouvrages, mais aussi de documents officiels de la Russie impériale, ainsi que d'écrits théoriques des penseurs du XVIIIème siècle.

Ecrits des Républicanistes.

Dans la perspective énoncée, une attention spécifique a été apportée aux écrits des Républicanistes, notamment à leurs productions de caractère politique, économique ou philosophique. Les documents internes aux sociétés politiques secrètes – la Société du Nord, la Société du Sud et la Société des Slaves Unis – sont les premières sources auxquelles il faut s'adresser pour déceler les problèmes politiques dont on débattait au sein de ces sociétés. Ces textes répondent à des canons d'écriture précis, et diffèrent peu les uns des autres ; il n'en demeure pas moins qu'ils témoignent des aspirations et des activités des membres de ces sociétés secrètes.

Ces sources sont peu nombreuses en regard de l'intense activité déployée par ces sociétés. Cet état de fait est dû à l'interdiction, pour tout membre des sociétés secrètes, de conserver des documents écrits. Ainsi, la Société du Nord possède quelques documents courts et centrés sur des rites d'initiation[83]. La Société du Sud est tout aussi pauvre en documents ; on ne sait toujours pas s'il existait un règlement propre à cette société. En effet, l'arrestation de P.I. Pestel' dès le mois de septembre 1825 a conduit ses membres à faire disparaître prudemment tous les documents compromettants. Il ne

---

[82] *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennyh arhiv puis Gosudarstvennoe izdatel'stvo Političeskoj Literatury puis Gospolitizdat, 1925 à 2001, tomes I à XXI. Le fonds slave des Jésuites en possède la collection complète.

[83] La recherche fait état du *Règlement* (*Pravila*), rédigé par N.M. Murav'ëv en 1821 ; du *Projet* (*Proekt*) d'A.V. Podžio et du *Règlement* (*Pravila*) de N.I. Turgenev, qui datent tous deux de 1823 ; et des *Articles de la Société du Nord* (*Artikuly Severnogo Obŝestva*), publiés en 1824. Néanmoins, ces textes n'ont pas été publiés à ce jour. Les lettres de N.M. Murav'ëv ont fait l'objet d'une récente publication : *N.M. Murav'ëv. Pis'ma dekabrosta : 1813-1826 gg.*, Moskva, Pamâtnik istoričeskoj mysli, 2001.

reste donc qu'un *Statut* (*Ustav*) et une brève formule de *Serment* (*Klâtva*), prêté lors de l'entrée dans la société[84]. Quant à la Société des Slaves Unis, elle a produit peu de documents, mais qui ont été conservés ou restitués lors des interrogatoires : on recense un *Règlement* (*Pravila*), ainsi qu'un *Catéchisme orthodoxe* (*Pravoslavnyj Katehizis*). On trouve aussi le texte du *Serment* (*Prisâga*)[85] prêté lors de l'entrée dans la société. Tous ces textes sont relativement brefs, ce qui rend plus difficile l'identification des conceptions politiques de leurs auteurs. Un autre document est à signaler : une *Note* (*Zapiska*) d'I.I. Gorbačevskij, concernant la préparation à une insurrection[86]. Ces deux textes (le *Serment* et la *Note*) sont reproduits dans le dossier d'instruction de N.I. Lorer[87].

Face à ces renseignements relativement pauvres, les projets constitutionnels des Républicanistes sont de première importance. Le colonel P.I. Pestel', directeur de la Société du Sud, rédigea un projet de constitution approfondi, intitulé la *Justice russe* (*Russkaâ Pravda*)[88]. Seuls les cinq premiers chapitres nous sont parvenus, les autres ont été détruits par crainte des perquisitions. Il existe quatre variantes de ce texte : la première a été rédigée par P.I. Pestel' en 1823 ; la deuxième est la version épurée de I.F. Šimkov, reproduite dans son dossier d'instruction ; la troisième variante porte le titre de *Bref aperçu de la Justice russe* (*Kratkoe načertanie Russkoj Pravdy*), écrite en français et datant de 1823. Enfin, une dernière variante, sans doute élaborée en 1825, est un résumé des idées principales, accompagné d'une critique du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv : ce texte est de la main de P.I. Pestel'. Le deuxième projet constitutionnel achevé est de la main de N.M. Murav'ëv, directeur de la Société du Nord, qui rédigea son texte en 1821 et 1825 ; il porte le titre – apparemment – transparent de *Konstituciâ*. Le texte de ce projet de constitution fut brûlé en septembre

---

84 En revanche, la correspondance des membres de la Société du Sud a été mieux conservée : on dénombre trois lettres de M.P. Bestužev-Rûmin (1823-1825), une lettre du prince S.G. Volkonskij (1824), une lettre de V.L. Davydov (1824), ainsi que les lettres de S.I. Murav'ëv-Apostol pour les années 1823-1825. Voir l'ouvrage de FËDOROV, V.A., *Dekabristy i ih vremâ*, *op.cit.*, pp.264-270.

85 Le terme *prisâga* désigne un engagement solennel, pris devant témoins ; c'est le terme utilisé pour parler du serment des troupes à leur souverain.

86 Il existe une autre *Note* (*Zapiska*) de P.I. Borisov, sur les munitions d'artillerie, mais elle présente peu d'intérêt pour notre analyse des conceptions politiques des Républicanistes.

87 Le dossier d'instruction de N.I. Lorer est reproduit dans la collection *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XII, pp.24-52.

88 Ce texte fait environ 200 pages. Nous en avons effectué une traduction en français, dont nous présentons quelques extraits dans les annexes de la présente étude.

1825, mais il nous est malgré tout parvenu dans son intégralité, selon trois variantes. La plus récente a été reproduite de mémoire par l'auteur en prison, à la demande de la Commission d'enquête, et porte le titre de *Statut constitutionnel* (*Konstitucionnyj ustav*) ; elle date de 1826. Une copie fut trouvée dans les papiers du prince S.P. Trubeckoj ; elle porte le nom de « variante de Minsk », parce qu'elle fut sans doute rédigée à Minsk en 1821. Une troisième et dernière variante – qui remonte à 1824 ou 1825 – a été retrouvée dans les papiers d'I.I. Puŝin, qui avait transmis ce document à P.A. Vâzemskij en toute hâte, le soir même de l'insurrection à Saint-Pétersbourg. Les trois variantes sont reproduites dans la collection *Vosstanie dekabristov*[89].

Outre les projets constitutionnels, les écrits à teneur philosophique et économique présentent un grand intérêt pour identifier les influences reçues. Très peu de textes philosophiques nous sont parvenus, à l'exception d'un poème d'A.P. Barâtinskij, intitulé *A propos de Dieu* (*O Boge*), proclamant avec force une théorie athée. En revanche, les traductions réalisées par les Républicanistes témoignent de l'intérêt de ces derniers pour la philosophie politique : avant son arrestation en 1825, P.I. Borisov s'était attaché à traduire les œuvres de Voltaire et Helvétius ; N.A. Krûkov traduisit les œuvres de Condillac ; M.M. Spiridov traduisit Weiss. Dans le domaine économique, l'économie politique, nouvelle discipline scientifique fort prisée à l'époque en Russie comme en Europe, semble avoir passionné ces jeunes nobles russes. Un ouvrage majeur, à cet égard, est l'*Essai de théorie des impôts* (*Opyt teorii nalogov*) rédigé par N.I. Turgenev. M.F. Orlov, quant à lui, publie en 1833 son étude *Du crédit de l'Etat* (*O gosudarstvennom kredite*), salué par l'ensemble de la société éclairée comme un ouvrage remarquable.

En Russie impériale, la controverse politique ne peut avoir lieu de manière directe : l'espace public n'est en aucun cas le lieu d'une expression libre et polémique ; il désigne le lieu où s'accomplit et s'exécute la volonté du souverain. Toutefois les polémiques et les débats ne sont pas absents de la vie publique russe, mais il faut les chercher dans d'autres lieux : la littérature est le support privilégié des publicistes et écrivains désireux d'influencer l'opinion publique naissante ; une revue littéraire s'avère précieuse et devient une tribune d'idées sociales et politiques. Dans ce domaine,

---

[89] La variante la plus étoffée de la *Konstitucià* de N.M. Murav'ëv ne dépasse pas 80 pages. Nous en proposons une traduction quasi intégrale, située en annexe.

les Républicanistes sont particulièrement novateurs : l'exemple le plus saisissant de leurs convictions demeure l'almanach de K.F. Ryleev et A.A. Bestužev[90], *L'étoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*), dont les pages sans complaisance dénoncent l'atavisme de la société russe et tentent de diffuser parmi l'élite intellectuelle les principes d'une instruction civique. Dans les thèmes favoris de cet almanach, on trouve nombre de notions (nation, peuple, gouvernement représentatif, Etat) qui participent aussi de l'élaboration d'une pensée politique en Russie. Dans le même souci d'établir la généalogie de cette pensée politique, on a également traité de sources mineures, tels les pamphlets politiques – notamment à l'occasion de la mutinerie du régiment de Semenov – , les chansons de tables et les comptines, qui, à travers des caricatures récurrentes du tsar et de ses favoris, dénoncent une certaine conception du pouvoir.

A ces textes fondamentaux s'ajoutent d'autres écrits, moins importants de prime abord, mais qui pourtant participent eux aussi de la maturité intellectuelle des Républicanistes. Parce que le politique se joue aussi à un plus bas échelon, celui des entrelacs de la vie quotidienne, des débats entre étudiants, des réunions entre amis, on s'est attaché à travailler les journaux intimes, notamment celui que N.I. Turgenev[91] tint de 1806 à 1824, pendant sa période de formation à l'Université de Göttingen, ainsi que les échanges épistolaires entre les frères N.I., S.I. et A.I. Turgenev. On citera également le journal d'A.A. Bestužev pour les années 1823-1824[92]. Les lettres échangées entre les frères S.I. et M.I. Murav'ëv-Apostol, la correspondance de P.I. Pestel' avec son père, celle des frères A.I. et P.I. Borisov sont autant de sources précieuses pour l'historien qui souhaite faire apparaître les liens entre les personnes et les empreintes laissées par telle ou telle amitié. Dans le but de rendre manifestes les influences intellectuelles et la réception de certaines théories européennes, on analyseta également les cours professés par le professeur A.P. Kunicyn[93], ainsi que les notes prises par P.I. Pestel' lors de cours

---

90 Les trois numéros de cette revue ont fait l'objet d'une réédition en fac-similée : *Polârnaâ zvezda, izdannaâ K. Ryleevym i A. Bestuževym*, Moskva, AN SSSR, 1960. Cette édition est accompagnée d'un appareil critique extrêmement précieux.

91 Tous les documents concernant N.I. Turgenev se trouvent dans les archives des trois frères A.I., S.I. et N.I. Turgenev : *Arhiv brat'ev Turgenevyh*, Sankt-Peterburg, Petrograd, 1911-1922, fascicules I à VII.

92 Voir les mémoires des frères N.A., A.A. et M.A. Bestužev, *Vospominaniâ brat'ev Bestuževyh*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1951.

93 Ces cours sont reproduits dans le recueil *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ Dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951.

du soir à l'Université de Saint-Pétersbourg. Ces deux textes permettront d'identifier avec certitude les sources théoriques de la pensée des Républicanistes – droit naturel et économie politique – et d'établir la généalogie de leurs conceptions de l'Etat.

Documents officiels.

Les documents relatifs à l'enquête et au procès des officiers insurgés constituent une source de premier ordre pour saisir tant la formulation de leurs idées, que la réception de leurs conceptions politiques par les autorités officielles ; sur ce point, on consultera avec profit le *Rapport de la Commission d'enquête*[94]. Il convient également de lire l'ensemble des *Dossiers d'instruction*, qui reproduisent dans leur intégralité les interrogatoires et les réponses des officiers insurgés aux questions posées ; ces dossiers sont accessibles grâce à la collection déjà citée *Vosstanie Dekabristov*[95]. Les interrogatoires sont à utiliser avec circonspection. Ils présentent malgré tout un vif intérêt pour l'historien : même si les réponses sont souvent approximatives, parfois contradictoires ou au contraire exagérées pour détourner la colère du tsar, elles contiennent des éléments que l'on ne trouve ni dans les mémoires, ni dans la correspondance. C'est à travers ces réponses parfois évasives que l'on peut tracer la chronologie des différentes sociétés et établir les réseaux qui unissaient les membres des sociétés politiques secrètes. Les réponses aux interrogatoires sont aussi une source précieuse d'informations pour la Société des Slaves Unis, pour laquelle il reste fort peu de documents écrits.

Outre ces documents officiels, la correspondance d'Alexandre Ier avec Adam Czartoryskij ou Frédéric de Laharpe, et celle de Nicolas Ier avec son frère le grand-duc

---

94 Titre complet : *Conspiration de Russie. – Rapport de la commission d'enquête de St.-Pétersbourg à S.M. l'Empereur Nicolas Ier sur les sociétés secrètes découvertes en Russie et prévenues de conspiration contre l'Etat*, Paris, chez Ponthieu et Cie, 1826. Le texte, qui présente les conclusions de la Commission d'enquête, est en français.

95 *Vosstanie dekabristov*, collection dirigée par M.V. NEČKINA, tomes I à XXI, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1925 à 2001. L'édition des textes des interrogatoires est réalisée de manière très rigoureuse, et les documents qui y sont publiés sont parfaitement fiables. En revanche, l'ordre de publication ne suit pas une logique spécifique : les membres des Sociétés du Nord et du Sud sont disséminés dans tous les tomes. Les cinq premiers tomes présentent les dossiers d'instruction des membres les plus actifs et les plus charismatiques du mouvement républicaniste. Quelques tomes ont davantage attiré notre attention ; à titre d'exemple, on signalera que le tome VII est consacré à la *Russkaâ Pravda*, et le tome VIII à une présentation biographique de chaque insurgé (*Alfavit dekabristov*).

Constantin, sont des documents essentiels pour comprendre l'ensemble des courants libéraux sous le règne d'Alexandre Ier, et la réaction de Nicolas Ier face aux insurrections de décembre 1825 et janvier 1826. Ces correspondances ont été publiées pour partie par l'historien J.-H. Schnitzler[96], et pour partie par le grand-duc Nikolaj Mihajlovič[97]. Par ailleurs, les écrits des conseillers et des proches du tsar apportent un complément indispensable pour évoquer l'atmosphère régnant à la cour impériale de Russie après les deux insurrections.

Enfin, un dernier témoignage de la réception des idées des Républicanistes est à chercher dans les rapports diplomatiques des ambassadeurs étrangers résidant à Saint-Pétersbourg, tel le comte de La Ferronays. Les réactions des cours européennes, à travers les lettres du prince de Metternich, du comte de Lebzeltern, du comte de La Ferronays ou de lord Castlereagh[98], sont particulièrement riches de détails sur la réception des insurrections de 1825 et 1826. Et pour mieux saisir les réactions de l'Europe, tous les témoignages écrits, anonymes ou non, présentent un grand intérêt ; on citera, pour mémoire, les souvenirs de baron Löwenstern, ceux de la comtesse de Choiseul-Gouffier, d'A.P. Ermolov ou encore de P. Bourgoing[99].

Les influences européennes.

Un dernier volet de sources à exploiter regroupe tous les écrits théoriques des philosophes des Lumières, entre 1760 et 1820. Il s'agit essentiellement des auteurs

---

96 SCHNITZLER, J.-H., *Imperator Aleksandr Pervyl, ego žizn' i carstvovanie*, en quatre tomes, Sankt-Peterburg, izdanie A.S. Suvorina, 1897 ; ou *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, Paris, Jules Renourard et Cie, 1847, tomes I et II.

97 Velikij knâz' NIKOLAJ MIHAJLOVIČ, *Les relations diplomatiques de la Russie et de la France d'après les rapports des ambassadeurs d'Alexandre Ier et de Napoléon Ier*, Saint-Pétersbourg, Manufacture des papiers de l'Etat, 1897-1898.

98 On citera pour exemples : LEBCEL'TERN, Z.I., *Donesenià avstrijskogo poslannika pri Russkom dvore Lebcel'terna za 1816-1826 gody*, Sankt-Peterburg, Manufacture des Papiers de l'Etat, 1913 ; NESSELRODE, *Lettres et Papiers du Chancelier Comte de Nesselrode : 1760-1850*, Paris, H. Lahure, 1904, en 11 volumes.

99 Sources : LÖWENSTERN, *Mémoires du Général-Major russe Baron de Löwenstern : 1776-1858*, Paris, A. Fontemoing, 1903. DE CHOISEUL-GOUFFIER, Sophie de Tisenhaus, comtesse, *Mémoires historiques sur l'empereur Alexandre et la Cour de Russie*, Paris, R. Leroux, 1829. DE CHOISEUL-GOUFFIER, Sophie de Tisenhaus, comtesse, *Réminiscences sur l'Empereur Alexandre Ier et l'Empereur Napoléon Ier*, Besançon, Imprimerie de Bonvalot, 1862. ERMOLOV, A.P., *Zapiski A.P. Ermolova : 1798-1826*, Moskva, Vyssaâ Škola, 1991. BOURGOING P., *Souvenirs d'histoire contemporaine – Episodes militaires et politiques (1791-1864)*, Paris, E. Dentu, 1864, en deux volumes.

français, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Mably, Destutt de Tracy, Helvetius, parfois Diderot, puis Benjamin Constant et Madame de Staël. Mais les auteurs anglais, même plus anciens, sont également beaucoup lus : J. Locke, J. Bentham, plus tard A. Smith. La société russe éclairée connaît également l'ouvrage *Des délits et des peines*, de l'Italien Beccaria, paru en 1724, dont les idées furent répandues en Russie grâce à l'*Instruction* de Catherine II, ainsi que les ouvrages de l'école du droit des gens, rédigés par l'Allemand Christian Wolff et rapidement traduits en russe. Les traités de législation – notamment celui de G. Filangieri – connaissent également un grand succès[100].

Les textes politiques et les constitutions étrangères retiennent tout particulièrement l'attention des Républicanistes. Ces derniers se procurent les différentes constitutions de la France révolutionnaire (1791, 1793 et 1795), mais aussi le texte de la Charte de 1814 ; ils lisent et étudient la première Constitution espagnole, proclamée par les Cortès à Cadix, en 1812. Ils consultent les projets des frères Ipsilanti pour une Grèce indépendante. La préférence de certains membres des sociétés politiques secrètes ira aux jeunes Etats-Unis d'Amérique, porteurs de tant de promesses : on lit avec avidité les écrits de Thomas Jefferson, de Benjamin Franklin, les théories de Madison sur la République américaine ; on compulse les constitutions de l'Etat du Massachusetts et de l'Etat de Virginie. Même les combats des colonies espagnoles pour obtenir leur indépendance, en Amérique du Sud, ne laissent pas ces jeunes Russes indifférents : tant il est vrai qu'on ne trouve pas une seule expérience politique sur le globe qui n'ait d'écho dans la réflexion engagée par les Républicanistes. On indiquera pour exemple la fascination qu'exerça le Paraguay sur N.A. Bestužev ; cet intérêt est double : d'une part, la lutte du Paraguay pour la liberté reçut immédiatement l'approbation des Républicanistes ; d'autre part, le choix de la république pour ce jeune Etat né en 1811 devait marquer pour longtemps N.A. Bestužev. Il faut donc étudier les textes issus de ces différentes expériences politiques pour déceler les notions et les réflexions sur l'Etat qui ont pu exercer une certaine influence sur les Républicanistes, ainsi que les modèles politiques qui les ont attirés.

---

[100] Pour exemples : FILANGIERI, G. *La science de la législation*, Paris, P. Dufart, 1799, tomes I à VII, traduit de l'italien d'après l'édition de Naples de 1784 ; et CONSTANT, B., *Commentaires sur l'ouvrage de Filangieri*, Paris, P. Dufart, 1822, tomes I et II.

Les mémoires : des récits des contemporains aux souvenirs rédigés en exil.

Devenus criminels d'Etat et prisonniers politiques, les Républicanistes mirent à profit la période de l'exil pour rédiger leurs mémoires. Ces textes constituent des sources incontournables, certes, mais il faut se garder d'y voir des sources premières : les mémoires correspondent à un travail de réécriture des événements qui convie le chercheur à manier ces textes avec circonspection[101]. En effet, outre un manque de précision dans les détails, on remarque d'emblée un recul spécifique, dû aux années d'exil et à l'échec de l'insurrection, qui présente les événements à travers le prisme des années de bagne. De plus, ces récits se font parfois l'écho indirect d'autres récits : par exemple, les mémoires d'I.D. Âkuškin et de D.I. Zavališin offrent de nombreux détails sur l'insurrection du 14 décembre 1825, alors qu'aucun des deux hommes n'a paru sur la place du Sénat. De même, I.I. Gorbačesvkij rétablit le récit de la mutinerie du régiment de Tchernigov uniquement d'après le récit des insurgés. Ces textes offrent donc, la plupart du temps, des reconstitutions variées et parfois divergentes des mêmes événements, agrémentées de témoignages indirects pour rendre le récit plus cohérent. En dehors de ces problèmes de restitution des événements, les exilés cherchent souvent à donner des explications *a posteriori*, qui peuvent déformer la réalité. En revanche, ces mémoires s'avèrent très utiles pour déceler les dissensions entre les différents membres des Sociétés du Nord et du Sud, leurs aspirations, les querelles de personnalités, et restituer les réseaux des sociétés secrètes ou ceux reconstruits dans l'exil sibérien.

Ces souvenirs constituent la source la plus importante d'écrits rédigés par les Républicanistes en exil. A titre d'exemple, on rappellera que S.G. Baten'kov publia une *Nouvelle de ma propre vie* (*Povest' sobstvennoj žizni*) ainsi que des *Souvenirs d'Arakčeev et de Speranskij* (*Vospominaniâ ob Arakčeeve i Speranskom*) ; il publia aussi deux récits autobiographiques dans la revue *Russkie propilei* (tome 2). M.A. Bestužev rédigea quelques chapitres consacrés à l'exil et réunis dans un recueil intitulé *Mes prisons* (*Moi tûr'my*), publiés en 1869-1870[102]. V.F. Raveskij écrivit des *Mémoires*

---

[101] Sur la spécificité des mémoires rédigés par des militaires, voir l'excellent article de John L.. KEEP, « From the Pistol to the Pen : The Military Memoir as a Source on the Social History of Pre-Reform Russia », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, Paris, 1980, vol. XXI, fascicule 3-4, pp. 295 à 320.

[102] Les mémoires des Républicanistes ont été édités et réédités à de nombreuses reprises, notamment au sein de volumineuses anthologies. On rappellera ici quelques références : AZADOVSKIJ, M.K. et TROICKIJ, I.M., *Vospominaniâ Bestuževyh*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1951 ; FËDOROV, V.A. (dir.), *Memuary dekabristov, tom 1 : Severnoe Obŝestvo*, Moskva, Nauka, 1981 ; FËDOROV,

(*Zapiski*). Enfin, on signalera les *Mémoires* (*Zapiski*) d'A.V. Podžio, conservés uniquement sous forme de copie manuscrite faite par sa fille V.A. Vysockaâ. A ces mémoires s'ajoutent ceux rédigés par les épouses des officiers insurgés[103], bien qu'ils présentent un intérêt moindre pour notre étude. En effet, les épouses des membres des sociétés politiques secrètes s'attachent à décrire les difficultés rencontrées lors des années d'exil, les réactions de la population, des directeurs de prisons, etc., mais évoquent assez peu l'insurrection et les idéaux politiques de leurs époux.

Plusieurs contemporains de l'insurrection de décembre 1825 eurent la possibilité, lors du changement de règne et de l'amnistie accordée par Alexandre II, de rédiger et de publier leurs mémoires. Il s'agit à la fois d'hommes d'Etat, proches de l'Empereur, tel Capo d'Istria[104], mais aussi de simples témoins de l'insurrection : ainsi, dans *Passé et méditations* (*Byloe i dumy*), A.I. Gercen décrit la stupéfaction de la société face à l'insurrection de décembre 1825. Quelques témoignages anonymes sur le règne de Nicolas Ier sont publiés à l'étranger[105]. Là encore, ces documents doivent être manipulés avec précaution : en effet, à partir d'Alexandre II, les événements passés et présents sont jugés à l'aune des révolutions européennes de 1848. Le socialisme a fait son apparition : c'est en tant que chantre de la liberté et du socialisme qu'A.I. Gercen condamne le règne de Nicolas Ier. Les témoignages de cette époque présentent une vision monolithique du règne de Nicolas Ier, perçu comme l'archétype de l'autocrate absolu. Dès lors, les souvenirs du 14 décembre 1825 sont déformés par le prisme de 1848, et l'on veut voir dans cette insurrection de nobles militaires, les prémisses des révolutions populaires de 1848. Une fois encore, il faut se dégager des visées téléologiques ou idéologiques de l'histoire pour renouveler la lecture des textes des Républicanistes.

V.A. (dir.), *Memuary dekabristov, tom 2 : Ûžnoe Obŝestvo*, Moskva, Nauka, 1983 ; MURAV'ËV-APOSTOL, M.I., *Dekabrist Murav'ëv-Apostol – Vospominaniâ i pis'ma*, Sankt-Peterburg, Byloe, 1922 ; ŠTRAJH, S.Â. (dir.), *Zapiski A.M. Murav'ëva-Apostola*, Petrograd, Byloe, 1922.

[103] Les plus connus sont ceux de P. Annenkova et M.N. Volkonskaâ. Voir *Vospominaniâ Poliny Annenkovoj, s priloženiem Vospominanij dočeri O.I. Ivanovoj i materialov iz arhiva Annenkovyh*, Krasnoïarsk, AN SSSR, 1977 ; cet ouvrage fit l'objet d'une traduction en français : *Souvenirs de Pauline Annenkova, d'après des archives de famille*, Moscou, éditions du Progrès, 1988. Voir également *Zapiski knâgini M.N. Volkonskoj*, Čita, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1960.

[104] Voir CAPO D'ISTRIA, Jean, *Aperçu de ma carrière publique depuis 1798 jusqu'à 1822*, selon une récente réédition : Paris, La Vouivre, 1999.

[105] On citera pour exemple *La vérité sur l'empereur Nicolas, histoire intime de sa vie et de son règne*, de Julius von ECKARDT, Paris, La Librairie nouvelle, 1854.

Au seuil de cette étude, nous pouvons donc affirmer la nécessité de voir dans les insurgés de décembre 1825 et janvier 1826 des penseurs politiques, qui, selon nous, défendent une conception moderne de l'Etat – et font, à travers leur réflexion, entrer la Russie dans l'ère de la modernité politique. L'étude de leurs idées politiques et de leur conception républicaine de l'Etat, ainsi que l'analyse des influences reçues et la mise en perspective de la nouveauté de leurs discours constituent l'objet de nos travaux de recherche.

Afin de rendre apparents les mécanismes sociaux, politiques et intellectuels qui ont amené les Républicanistes à élaborer leurs théories de l'Etat, il faut impérativement prendre en compte la culture politique officielle de la Russie impériale : c'est pourquoi nous étudierons en premier lieu les conceptions du pouvoir et de la loi que Catherine II soutient dans son *Instruction*, dès 1768-1770 (chapitre I), ainsi que les déclarations d'Alexandre Ier vis-à-vis de la politique qu'il souhaite suivre (chapitre II). Mais l'histoire officielle, composée des soubresauts de la vie politique, se double d'une autre histoire, moins manifeste, celle des projets politiques commandés par les Empereurs mais non aboutis. Cette histoire demeurée dans l'ombre présente, à nos yeux, autant d'intérêt que la narration des événements marquants de la vie politique, car elle met à jour les motifs et les intérêts des penseurs de l'Etat. On accordera donc une attention spécifique aux multiples projets proposés à Catherine II : le Maréchal de Münnich et P.I. Panin en sont les deux plus grands représentants. Ce mouvement amorcé sous Catherine II se poursuit sous Alexandre Ier : les projets constitutionnels de M.M. Speranskij et de N.N. Novosil'cev sont incontournables, car ils témoignent des préoccupations des contemporains des Républicanistes (chapitre III).

La généalogie d'une conception moderne de l'Etat passe par l'analyse des outils conceptuels utilisés par les protagonistes : le parcours intellectuel des Républicanistes doit faire l'objet d'une analyse détaillée. Il faut alors s'éloigner de l'histoire officielle des règnes et s'intéresser à la vie quotidienne, afin d'y discerner les personnes ou les ouvrages qui ont exercé une influence certaine ou supposée sur ces futurs insurgés. La patiente analyse des années de formation – voyages estudiantins et formation dans les écoles militaires, permissions dans les familles et mutations dans l'armée – est indispensable pour donner une intelligence pleine et entière du mouvement républicaniste (chapitre IV). La période des sociétés philanthropiques (1816-1821) présente l'avantage de montrer les tensions entre les différents membres, les aspirations

sociales des uns, les exigences politiques des autres : c'est un lieu privilégié pour regarder le passé en train de se faire, pour distinguer les prémisses de la pensée politique des futurs insurgés et pour mettre à jour les choix effectués. En tant que laboratoires d'idées et de méthodes, ces sociétés philanthropiques apportent des clefs pour comprendre les futurs orientations des Républicanistes (chapitre V). Contraints à la discrétion et à la prudence, les Républicanistes n'étaient pas dépourvus de tribune pour autant : la littérature leur offrit un remarquable lieu d'échanges polémiques et de disputes. Une histoire du politique ne doit pas négliger cet espace – peu conventionnel il est vrai et soumis à la censure – dans lequel les concepts politiques ont emprunté à d'autres sources (littéraires et historiques) la puissance des images fédératrices et la vigueur du verbe poétique (chapitre V).

Toutes ces analyses nous donneront les outils conceptuels dont les Républicanistes se sont servi pour élaborer leur conception de l'Etat : la généalogie de leurs conceptions politiques nous conduira au cœur de leurs revendications, la république. La thématique républicaine est souvent utilisée pour subdiviser le mouvement décembriste : on distingue les protagonistes et les antagonistes du mode républicain de gouvernement. Refusant ce clivage, nous considérons au contraire que la république est un élément fédérateur au-delà des préférences politiques, il est même le socle des revendications des Républicanistes : c'est en ce sens que nous aborderons la thématique républicaine (chapitre VII). Mais la république prend des visages différents en fonction des convictions des protagonistes : les deux grands projets constitutionnels de N.M. Murav'ëv (Société du Nord) et P.I. Pestel' (Société du Sud) présentent une grande originalité dans leur traitement de la république, et reflètent à la fois les aspirations de leurs auteurs et les problèmes socio-politiques de la Russie des années 1820. Sans opposer les conceptions de l'Etat à l'œuvre, mais pour des raisons de commodité de lecture, nous distinguerons l'analyse de ces deux projets, en étudiant successivement les convictions au sein de la Société du Nord (chapitre VIII) et de la Société du Sud (chapitre IX). Dans ce souci qui nous anime de prendre en compte la totalité de la réalité historique, nous tournerons alors nos regards vers une autre société, elle aussi républicaniste, celle des Slaves Unis : en dépit de la faiblesse de leurs outils conceptuels, ceux-ci présentent une conception originale de la république, peu élaborée mais marquée par des influences différentes de celles des Sociétés du Nord et du Sud. Ultime variante de la greffe républicaine en terre autocratique, cette pensée politique fera l'objet d'un développement spécifique (chapitre X).

La généalogie d'une pensée moderne de l'Etat implique de travailler aussi sur les échecs politiques, qui font signe vers l'opposition entre deux conceptions du pouvoir : c'est en ce sens que nous étudierons les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826, ainsi que le procès de « l'affaire des Décembristes », médiatisé en Russie comme dans le reste de l'Europe (chapitre XI). A l'opposé des troubles de 1825 et 1826, l'exil en Sibérie présente un temps long, une sorte de vie au ralenti, dépourvue de toute action politique. Néanmoins, les Républicanistes ne renoncent pas à leurs convictions et poursuivent leurs réflexions sur l'Etat, en s'appuyant sur l'évolution de la société russe : ces réflexions d'outre-empire permettront de dessiner une évolution de la figure républicaine (chapitre XII). L'histoire officielle rattrappe rapidement les Républicanistes : en 1856, l'amnistie accordée par Alexandre II vient clore la parenthèse sibérienne et rendre aux Républicanistes une vie publique, ponctuée de discours politiques et de témoignages. La Russie des années 1850-1860 offre aux Républicanistes de nombreux sujets de méditation : ils n'auront de cesse de s'investir pour organiser les relations au sein de la cité – structure de l'Etat, abolition du servage, vie sociale, presse, opinion publique, relations entre les citoyens et l'Etat, etc. En participant à ces réflexions sociales et politiques d'envergure, ils contribueront à écrire l'histoire du politique, dans toutes ses implications (chapitre XIII).

Ainsi nous espérons contribuer à renouveler l'approche du « mouvement décembriste », en restituant les sources théoriques européennes des protagonistes sans négliger pour autant l'adaptation de ces théories sur le sol russe. Nous souhaitons souligner la profonde originalité des Républicanistes, durablement marqués par la figure de la république, seul régime politique apte à incarner le principe de liberté au sein de la cité. Il s'agira de situer le modèle républicain par rapport à la culture politique russe et européenne du début du XIXème siècle, et de souligner les ambiguïtés de cette république russe dans laquelle les officiers voulaient incarner tout à la fois la liberté et la puissance de la Russie.

L'enjeu est d'importance : si l'historien a pour tâche de rendre la complexité des situations auxquelles les contemporains furent confrontés, et de donner à voir les orientations antérieures pour comprendre les situations présentes, alors il est à espérer que ce travail sur la république permettra de mettre à jour les mutations et les constantes de la culture politique russe – et de percevoir un peu plus précisément la tradition politique que recouvre le terme russe de *respublika*.

NOTE A L'USAGE DU LECTEUR

Dans un souci de confort de lecture, nous avons adjoint à cette étude un certain nombre d'outils qui rendront plus aisée l'appréhension de notre démarche.

Repères biographiques.

Quelques éléments biographiques présentés en annexe II (tome III) permettront de suivre les Républicanistes depuis les insurrections jusqu'à l'amnistie de 1856. Une courte notice biographique sera proposée en cours de texte pour les autres personnes évoquées dans ce travail.

Glossaire.

Les concepts maniés par les Républicanistes sont complexes : ils font appel à la culture politique européenne du début du XIXème siècle, mais aussi au terreau russe dans lequel ces conceptions sont transférées et amenées à évoluer. C'est pourquoi nous avons indiqué la signification de chaque terme dans la culture politique européenne, avant de préciser le sens que ce mot pouvait revêtir pour les Républicanistes et, le cas échéant, une possible évolution du sens de ce terme entre 1815 et 1825.

Anthologie de textes.

L'originalité de notre approche réside, en partie, dans une étude critique des textes constitutionnels et politiques des Républicanistes ; dans cette perspective, l'accès aux sources écrites est primordial. C'est pourquoi, animée du souci de rendre ces textes accessibles à un lecteur francophone, nous avons choisi de présenter en traduction française un florilège de projets constitutionnels, règlements des sociétés politiques secrètes, écrits politiques et économiques. On trouvera l'anthologie ainsi conçue en annexe III. Il va de soi que ces textes fondamentaux doivent être confrontés aux conclusions auxquelles nous aboutissons dans les chapitres correspondants, au cours de la lecture de la présente recherche.

PREMIERE PARTIE

Penser l'Etat en Russie : permanences et mutations (1762-1825)

INTRODUCTION

Si les Républicanistes ne sont pas les initiateurs absolus que la légende a donné à révérer, c'est en premier lieu parce qu'ils enracinent leurs convictions politiques dans une tradition de pensée : celle d'une Russie qui pense le droit et l'Etat avec des catégories et un vocabulaire européens. C'est au cours du demi-siècle qui précède les événements de décembre 1825 que s'élaborent les cadres conceptuels d'une pensée politique russe moderne. Dès les premiers mois de son règne, en 1762, Catherine II saura favoriser le transfert dans le monde russe des notions économiques et juridiques élaborées en France, en Angleterre et en Allemagne. Elle s'attelle à un travail de traduction des notions politiques et économiques européennes ; ainsi, lorsqu'elle fait parvenir un exemplaire, en allemand, de son *Instruction* à Frédéric II de Prusse, elle remarque que « […] la langue russe est beaucoup plus énergique et plus riche en expressions que l'allemand et en inversions que le français […], on a souvent été obligé de paraphraser ce qui avait été dit avec un seul mot russe… »[106]. Sciences camérales, idées physiocratiques, principes de l'économie politique naissante, valeurs fondamentales du libéralisme politique : toutes les théories alors en vogue ou en cours d'élaboration en Europe participent de la fondation par l'Impératrice d'un nouveau lexique politique en Russie[107].

Mais si les mots s'importent facilement en terre d'autocratie, l'assimilation du contenu des concepts et des pratiques qui les accompagnent ne va pas de soi. Aussi verra-t-on croître un décalage entre les discours et les pratiques, qui, par-delà le règne de Paul Ier, restera l'objet central des préoccupations des Républicanistes. Les pratiques

---

[106] Catherine II, citation reprise dans DE MADARIAGA, Isabel, *La Russie au temps de la Grande Catherine*, Paris, Fayard, 1987 pour la traduction française, p.175.

[107] Sur ces questions linguistiques et politiques, voir le colloque « Langues et sociétés de l'Europe moderne », qui eut lieu à l'Université de Nancy II les 13, 14 et 15 novembre 2003, tout particulièrement l'intervention de NIVIERE, A., « Tradutore, traditore ? Le *Nakaz* de Catherine II ou la genèse du vocabulaire politique en Russie ». Voir également le *Dictionnaire des notions politiques et sociales des pays d'Europe centrale et orientale*, Cahiers n°1 et 2 : « Linguistique et politique », sous la direction de Henri-Claude GREGOIRE et Danuta BARTOL, Nancy, Presses de l'Université, 2003.

sont en effet plus longues à muer que les discours, et le despotisme légal de l'autocrate résistera aux aspirations d'une partie de la noblesse à la limitation des pouvoirs du souverain, jusqu'au règne d'Alexandre Ier, inaugurateur d'une nouvelle conception juridique de l'Etat : la mesure sera alors prise de la tâche nécessaire de réformation de la vie politique russe pour que la réalité soit enfin mise en adéquation avec les idéaux politico-juridiques professés.

On peut dès lors déceler trois moments clé dans l'élaboration en Russie de cette pensée moderne de l'Etat que les Républicanistes reprendront partiellement à leur compte. En premier lieu, le règne de Catherine II, l'Impératrice *instructrice* de ce que doivent être les idées politiques modernes – temps de la progressive prise de conscience d'un hiatus entre les intentions et les pratiques, qui conduira à des critiques de plus en plus virulentes du principe même du gouvernement autocratique. En second lieu, le règne d'Alexandre Ier, le tsar *libéral*, conscient de l'écart entre aspirations et réalité, et qui tentera de les réduire pas son action politique, contribuant ainsi à consolider une nouvelle conception de l'Etat. Enfin, les premiers pas d'un mouvement constitutionnaliste russe, qui saisit avec acuité la nécessité de mener une tâche de *réformateur* visant la structure même de la vie politique et de l'Etat ; quoique chronologiquement contemporaine du règne d'Alexandre Ier, l'émergence de ce mouvement constitutionnaliste bouleverse suffisamment les pratiques pour qu'on lui consacre une étude spécifique et qu'on se permette d'y voir un ultime moment de la genèse des idées politiques qui influenceront les Républicanistes.

Instruire, *libéraliser*, *réformer* : trois postures qui manifestent une ouverture croissante à des *possibles politiques*. L'autocratie cesse d'être une inquestionnable évidence et un espace se crée qui rend possible l'émergence – timide il est vrai – d'une vie politique. C'est dans cet espace que les pratiques politiques des Républicanistes viendront se glisser ; des pratiques qui ne seront identiques ni à celles des tsars, ni à celles de la noblesse réformatrice, mais qui s'enracineront dans ces expériences politiques qui ont coïncidé avec leurs années de formation. Il faut donc commencer par saisir les permanences et les mutations qui ont agité la pensée de l'Etat de 1762 à 1825 pour pouvoir ensuite mesurer la nouveauté des projets des Républicanistes.

CHAPITRE I

Genèse d'un vocabulaire politique moderne

Apologie et critique du « despotisme légal » (1762-1801)

Les sources d'une pensée moderne de l'Etat sont à trouver dans le règne de Catherine II, qui adapte la culture politique européenne à la tradition autocratique russe : ce mélange entre théories exogènes et pratiques endogènes forme une culture politique spécifique, enracinée à la fois dans la tradition européenne et dans l'histoire russe. Parce que les Républicanistes sont les héritiers de cette culture politique dont ils chercheront à se démarquer, il est primordial de déterminer les différents éléments qui la composent : pouvoir souverain, autocratie, structure de l'Etat sont autant de notions dont Catherine II et Paul Ier s'emparent pour asseoir leur règne. Il faut donc passer au crible ces trente années de culture politique pour y déceler les racines des conceptions du pouvoir et de l'Etat dans les années 1810-1820.

Dès son avènement, Catherine II souhaite une Russie forte, capable de peser sur les destinées de l'Europe. Pour y parvenir, il lui faut moderniser l'Etat russe et faire de l'Empire une puissance économique incontournable[108]. S'incrivant dans la continuité de la politique menée par Pierre le Grand et Elisabeth Petrovna[109], Catherine II renforce le poids de la Russie en Europe, au point que l'Empire russe figure bientôt « parmi les

---

[108] Sur ce point, voir DMYTRYSHYN, B., *Modernisation of Russia under Peter I and Catherine II*, New York, Wiley, 1974. Dans cet ouvrage, l'auteur présente la modernisation de la Russie comme un processus résultant des règnes des deux grands souverains du XVIIIe siècle : modernisation des institutions et conquêtes sous Pierre le Grand, entrée sur la scène diplomatique européenne et essor de la noblesse sous Catherine II.

[109] Sur la politique étrangère d'Elisabeth Ière, voir l'ouvrage de LIECHTENHAN, F.-D., *La Russie entre en Europe : Elisabeth Ière et la succession d'Autriche, 1740-1750*, Paris, éditions du CNRS, 1997.

puissances de premier ordre, et son influence se fait sentir jusque dans les questions diplomatiques qui ne la touchent qu'indirectement. »[110]

En quelques décennies, la Russie est donc parvenue non seulement à s'intégrer dans le jeu des grandes puissances européennes, mais aussi à s'imposer comme partenaire incontournable dans le jeu de la diplomatie européenne. Cette fulgurante évolution n'est pas sans poser question : que s'est-il donc passé, entre les années 1760 et 1800, pour que la Russie accède au rang de grande puissance militaire et politique, saluée par les nations européennes ? Quel « gouvernement habile et persévérant »[111] a donc su transformer ainsi l'Empire russe ? Et surtout, comment un gouvernement autocratique a-t-il réussi à le faire entrer dans le concert des nations politiques européennes policées ?

L'Etat dont héritera Alexandre Ier a été en réalité largement restructuré par l'œuvre législatrice de Catherine II, et c'est elle qui, par un patient travail d'artisanat politique, fait entrer la Russie de plain-pied dans la culture politique européenne de la fin du XVIIIème siècle. Il s'agit donc d'examiner comment le travail de remodelage des conceptions politiques russes a permis à l'Empire d'entrer dans le jeu lexical des théories européennes, mais a également ouvert la porte à des critiques de plus en plus radicales du « despotisme légal » revendiqué par l'Impératrice. En renouvelant les discours tout en ne changeant que partiellement la pratique du pouvoir autocratique, Catherine II contribua en effet à la fois à la genèse d'un nouveau vocabulaire politique en Russie et au renforcement des composantes de la culture politique russe traditionnelle, héritées de ses prédécesseurs. Mais l'apparition de la Russie sur la scène des grandes puissances sera accompagnée d'un hiatus croissant entre les intentions professées et les pratiques effectives de la souveraine, qui conduira la noblesse de Russie à proposer des réformes de l'appareil de l'Etat, destinées à rendre plus supportable le gouvernement despotique de l'autocrate.

---

[110] LACROIX, Frédéric, article « Russie », in *Dictionnaire politique, encyclopédie du langage et de la science politiques, rédigé par une réunion de députés, de publicistes et de journalistes*, Paris, Pagnerre éditeur, 1860, 6e édition, pp.855-857.

[111] LACROIX, Frédéric, aticle « Russie », *Dictionnaire politique, encyclopédie du langage et de la sciece politiques*, *op.cit.*, p.856.

SECTION I

Les mots et les pratiques : un vocabulaire moderne pour une autocratie traditionnelle.

Après à peine quelques années de règne[112], Catherine II souhaite clarifier ses intentions politiques et donner un aperçu de la trajectoire qu'elle entend faire suivre à son œuvre législatrice. L'*Instruction pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de lois*[113] recueille et ordonne les orientations politiques professées par l'Impératrice. Cette *Instruction* est un « monument littéraire »[114] à plusieurs titres : l'ouvrage, de taille conséquente[115], doit devenir la pierre angulaire de la nouvelle politique menée par Catherine II dans l'Empire de toutes les Russies. Les pratiques effectives de l'Impératrice s'y conformeront rarement, mais les nombreuses éditions et rééditions de l'ouvrage[116], les multiples références à l'*Instruction* dans la littérature politique russe[117] montrent assez l'influence que cet ouvrage incontournable exerça sur

---

[112] Pour une étude détaillée et remarquablement documentée du règne de Catherine II, voir DE MADARIAGA, I., *La Russie au temps de la Grande Catherine*, traduit par D. Meunier, Paris, Fayard, 1987. En outre, on pourra consulter les ouvrages suivants : DONNERT E., *Katharina die Zweite : 1729-1796, Kaiserin des Russischen Reiches*, Regensburg, F. Pustet, cop. 1998 ; et, plus récemment : SEREDA, N.V., *Reforma upravleniâ Ekateriny Vtoroj : istočnikovedskoe issledovanie*, Moskva, Pamâtnik istoričeskoj mysli, 2004. Enfin, pour une étude complète sur les années de formation de Catherine et les conditions de son accès au trône, voir BIL'BASOV, V.A., *Istoriâ Ekateriny Vtoroj. Tom 1 : Ekaterina do vocareniâ (1729-1762)*, Berlin, Izdanie Fridriha Gottgejnera, 1900 ; et *Istoriâ Ekateriny Vtoroj. Tom 2 : Vocarenie Ekateriny*, Berlin, Izdanie Fridriha Gottgejnera, 1900.

[113] En russe : *Nakaz Eâ Imperatorskago Veličestva Ekateriny Vtoryâ samoderžicy vserossiskiâ dannyj kommissii o sočinenii proekta novago uloženiâ*, publié en 1767 et présenté en quatre langues : russe, latin, allemand, français. La version française fut rééditée par la suite : *Instruction de sa Majesté Impériale Catherine II pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de loix*, Lausanne, Grasset, 1769 ou Amsterdam, chez Marc Michel Rey, 1771. Nous avons travaillé sur la version de 1770 : *Nakaz Eâ Imperatorskago Veličestva Ekateriny Vtoryâ samoderžicy vserossiskiâ dannyj kommissii o sočinenii proekta novago uloženiâ*, Sankt-Peterburg, Imperatorskaâ Akademiâ Nauk, 1770.

[114] Traduction littérale d'une expression en russe contemporain (*knižnyj pamâtnik*), qui désigne des œuvres littéraires fondamentales.

[115] Il est composé de l'*Instruction* proprement dite, augmentée de deux annexes rédigées en 1767 et 1768.

[116] Entre 1767 et 1797, on dénombre au moins 25 éditions de cet ouvrage, publié en dix langues. Voir DE MADARIAGA, I., *La Russie au temps de la Grande Catherine*, *op.cit.*, p.658.

[117] Les Républicanistes eux-mêmes connaissent parfaitement le *Nakaz* : N.M. Murav'ëv en possède un exemplaire dans sa bibliothèque et P.I. Pestel' reprend certaines définitions qu'il intègre dans son projet constitutionnel.

la pensée juridique. Reflétant les influences de Montesquieu dans le domaine législatif, de Beccaria dans le domaine judiciaire et des conceptions économiques des physiocrates, l'*Instruction* offre un aperçu des idées politiques répandues dans l'Europe de la deuxième moitié du XVIIIème siècle, sans pour autant imiter servilement ces théories. En proposant, parfois pour la première fois, des traductions russes de concepts européens, Catherine II forge dans son ouvrage un *vocabulaire politique* nouveau. A travers cette genèse de termes nouveaux, l'Impératrice répand des idées politiques nouvelles et contribue, sans le vouloir, à modifier la culture politique russe. Les Républicanistes hériteront de ce vocabulaire politique. C'est pourquoi une étude minutieuse et systématique du lexique utilisé, ainsi qu'une analyse comparée des termes en russe, allemand, français et latin nous paraissent indispensables : elles permettront de déceler les emprunts aux théories politiques européennes et l'interprétation spécifiquement russe que Catherine II en propose.

Si le lexique se prête aisément à cet exercice de transfert, en revanche la tâche est plus ardue pour ce qui est du contenu des concepts, qui, dans l'*Instruction*, traduisent davantage les pratiques politiques russes autoritaires que les idées européennes qu'ils sont censés représenter. Un profond décalage entre la théorie revendiquée et la pratique effective du pouvoir est sur le point de se creuser[118] : héritiers de ce décalage tout autant que des empunts faits par Catherine II à la culture politique européenne, les Républicanistes penseront l'Etat à partir des catégories de pensée mises en avant par l'Impératrice-législatrice.

---

[118] Ce décalage est caractéristique, selon nous, de la pensée politique en Russie et source de multiples malentendus – au sens propre du terme – avec l'Europe occidentale. Ces préoccupations rejoignent la thématique des relations entre Russie et Europe, qui a retenu l'attention de nombreux historiens. On citera pour mémoire REY, Marie-Pierre, *Le dilemme russe : la Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine*, Paris, Flammarion, impr.2002 ; BERELOWITCH, Wladimir, *Contacts intellectuels, réseaux et relations internationales, Russie, France, Europe, XVIIIème – XXème siècles*, Paris, éditions de l'EHESS, 2002, *Cahiers du Monde russe et soviétique*, n°43, 2/3, avril-septembre 2002 ; SCHARF, Claus, *Katharine II., Russland und Europa : Beiträge zur internationalen Forschung*, Mainz, Philipp von Zabern, 2001 ; DAVIDENKOFF, Anota (direction), *Catherine II et l'Europe*, actes du colloque réalisé à Paris les 21, 22 et 23 novembre 1996, Paris, Institut d'Etudes Slaves, 1997.

I. Le « despotisme légal » : un exercice éclairé du pouvoir ?

Trois concepts majeurs circulent dans le texte de l'*Instruction*, qui formeront, pour les Républicanistes encore, les éléments incontournables de toute pensée politique en Russie : l'*Etat*, le *souverain* et l'*autocratie*. En faisant reposer son exposé sur ces trois piliers, Catherine II cherche à concilier les théories politiques européennes libérales avec la tradition autocratique russe, dans laquelle l'Etat se définit par rapport au pouvoir du souverain dont l'autorité s'inscrit dans un territoire géographique précis. Il en résulte une forme politique hybride, impropre à prospérer sur tout autre sol que sur le sol russe, qui inscrit le despotisme oriental dans un cadre légal proche des exigences européennes de l'Etat de droit.

1. Le règne des lois : une vision tronquée de l'Etat de droit.

Catherine II prend conscience de la nécessité de jouer le jeu juridique des Etats d'Europe pour que ceux-ci reconnaissent à la Russie le droit d'intervenir sur la scène diplomatique internationale. Son premier souci sera donc de s'efforcer d'inscrire son discours sur l'Etat russe dans le cadre de la pensée moderne de l'Etat de droit (*Rechtsstaat*). Au sens le plus large, l'Etat de droit s'oppose à l'Etat despotique : dans un Etat de droit, le droit et la loi règlent la vie sociale et politique, qui échappent du même coup à l'arbitraire du souverain. Au sens strict, l'Etat de droit désigne un Etat dans lequel la puissance étatique est limitée par les normes du droit public ; l'Etat est alors défini comme une « institution politique de commandement et de domination », qui doit « soumettre l'exercice de sa puissance au principe de la *légalité*. »[119] Catherine II désire s'inscrire dans cette tradition européenne ; la définition de l'Etat qu'elle élabore dans l'*Instruction* s'en fait l'écho :

> « Dans un Etat, *c'est à dire dans une société où il y a des Loix* [*sic*], la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, & à n'être pas contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. »[120]

---

[119] Définition donnée par KERVEGAN, J.-F., dans son article « Hegel et l'état de droit », in *Archives de philosophie*, 1987, n°50, pp.55-94.

[120] CATHERINE II, *Instruction pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code des loix* [plus loin : *Instruction*], Saint-Pétersbourg, Imprimerie de l'Académie des Sciences, 1770,

La loi garantit un gouvernement modéré : servant d'intermédiaire neutre et objectif entre le souverain et les citoyens, elle encadre l'exercice de la liberté de l'un et des autres en les soumettant à l'autorité du devoir. La loi a en effet pour fonction de rappeler que la volonté du peuple, tout comme la volonté du souverain, ne doit se laisser aller ni au caprice ni à l'abitraire, mais doit au contraire se soumettre à la nécessité impersonnelle et universelle de la loi. Cette unique soumission à la loi définit l'égalité politique, la seule que puisse garantir un Etat de droit :

> « L'égalité de tous les citoyens consiste en ce qu'ils soient tous soumis aux mêmes Lois. »[121]

Dans ces propos de l'Impératrice, deux inspirations hétérogènes se font sentir. Tout d'abord, l'adoption des critères juridiques de l'Etat de droit : les lois doivent être identiques sur l'ensemble du territoire de l'Etat – ce qui sous-entend une unification des législations de l'Empire de toutes les Russies ; second point, l'égalité de tous les citoyens devant la loi doit contribuer à niveler les différences de traitement :

> « Cette égalité exige de bonnes constitutions, qui empêchent les riches d'opprimer ceux qui le sont moins, et de tourner à leur avantage particulier les charges, qui ne leur sont confiées que comme administrateurs de l'Etat. »[122]

Mais il n'en reste pas moins, dans le même temps, que seul le souverain est et demeure source de toute loi, dans la droite ligne de la tradition absolutiste et autocratique. Théoriquement donc, l'égalité devant la loi s'applique à tous et est censée protéger de l'arbitraire impérial ; mais dans la pratique, le souverain conserve une situation exceptionnelle par rapport au droit. En tentant de concilier ces deux éléments incompatibles, Catherine II est conduite à adopter une position délicate : le souverain est *source* de la loi, mais le souverain *n'est pas* la loi. L'*Instruction* accorde à la loi une sorte d'autonomie par rapport au souverain, comme si elle poursuivait une trajectoire indépendante de son origine, comme si elle vivait une existence propre. La loi peut alors

---

chapitre V, §37, pp.20-21. Nous soulignons.

121 « Ravenstvo vseh graždan sostoit v tom, čtoby vse podverženy byli tem že zakonam. », *Instruction*, *op.cit.*, chapitre V, §34, pp.20-21.

122 « Sie ravenstvo trebuet horošego ustanovleniâ, kotoroe vospreŝalo by bogatym udručat' men'šee ih stâžanie imeûŝih ; i obraŝat' sebe v sobstvennuû pol'zu činy i zvaniâ poručenyâ im tol'ko, kak pravitel'stvuûŝim osobam gosudarstva. », *Instruction*, *op.cit.*, chapitre V, §35, pp.20-23. Dans le texte en russe, le terme utilisé pour traduire « constitution » est « ustanovlenie », qui désigne le statut premier d'un Etat, les lois fondamentales.

être investie d'une double fonction : exprimer les ordres du souverain et protéger contre l'arbitraire de ce même souverain. Pour incarner cette relative indépendance de la loi, Catherine II s'appuie sur l'institution sénatoriale, devenue l'instance judiciaire suprême, garante du respect des lois :

> « Cette Institution empêchera le peuple de mépriser impunément les ordres du Souverain, et elle le mettra en même temps à l'abri des caprices et des volontés arbitraires. »[123]

Catherine II joue donc – dans le discours tout au moins – la nécessité de la loi, impersonnelle et objective, contre les caprices du souverain qui en est la source. Ce faisant, elle assigne à l'Etat russe trois devoirs majeurs : garantir la liberté des individus, leur sécurité et la propriété privée. Ce sont là les buts mêmes définis par le libéralisme politique naissant, notamment par John Locke dans le *Traité du gouvernement civil* :

> « La plus grande et la principale fin que se proposent les hommes lorsqu'ils s'unissent en communauté et se soumettent à un gouvernement, c'est de conserver leurs propriétés, pour la conservation desquelles bien des choses manquent dans l'*état de nature*. »[124]

Catherine II s'inscrit dans ce mouvement de pensée politique ; à ses yeux, l'Etat doit garantir la liberté et la sécurité des citoyens :

> « Il faut que les Lois pourvoient, autant qu'il est en elles, à la sûreté de chaque citoyen en particulier. »[125]

> « Il est nécessaire de se former une idée claire et exacte de la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que permettent les Lois ; et si un citoyen pouvait faire ce que défendent les Lois, alors il n'y aurait plus de liberté, parce que les autres auraient de même ce pouvoir. »[126]

---

123 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre IV, §29, pp.16-19.

124 LOCKE, J., *Deuxième traité du gouvernement civil* (1690), traduction D. Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1992 (2e édition corrigée), chapitre IX, §124, p.237. Ou encore : « J'entends donc, par pouvoir politique, le droit de faire des lois, sanctionnées ou par la peine de mort ou, *a fortiori*, par des peines moins graves, afin de réglementer et de protéger la propriété ; d'employer la force publique afin de les faire exécuter et de défendre l'Etat contre les attaques venues de l'étranger : tout cela étant en vue, seulement, du bien public. […] », *Idem*, §3, p.42. Le « libéralisme politique » ainsi défini réserve à l'Etat le droit d'intervenir dès lors qu'il le fait en vue du bien public.

125 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre V, §33, pp.20-21.

126 Catherine II, *Instruction*, *op.cit.*, chapitre V, §38, pp.20-23.

Mais la nature de la liberté qu'elle accorde s'écarte du discours libéral de Locke et semble plus proche de la perspective de Hobbes : Catherine II fonde la liberté des citoyens sur une passion, la *crainte*. On est loin d'un véritable Etat libéral – même si l'*Instruction* opère déjà un déplacement non négligeable, puisque c'est la *loi* et non le *souverain* lui-même qui est objet de crainte :

> « La liberté politique, dans un citoyen, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté : et, pour qu'on ait cette liberté, il faut que le Gouvernement soit tel, qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen, mais que tous ne craignent que les Loix. »[127]

Ainsi, Catherine II ouvre des perspectives sur ce que devrait être l'Etat russe pour s'inscrire dans la culture politique européenne de son temps : un Etat de droit, partiellement marqué par les prérogatives des Etats libéraux. Cette reprise des thèmes de la légalité et du libéralisme politique a pour ambition de faire reconnaître par les puissances politiques ocidentales le visage d'ores et déjà européen de la Russie :

> « §6. La Russie est une puissance européenne.
>
> §7. En voici la preuve : les changements que PIERRE le Grand entreprit en Russie lui réussirent d'autant plus aisément, que les mœurs qu'il y trouva ne s'accordaient aucunement avec le climat, et y avaient été apportées par le mélange de différentes nations et par les conquêtes de plusieurs Provinces étrangères. PIERRE I, introduisant des mœurs et des coutumes Européennes chez une nation d'Europe, trouva des facilités qu'il n'attendait pas lui-même. »[128]

On ne s'étonnera pas de voir que les préoccupations de l'Impératrice s'inscrivent dans la continuité des travaux de Pierre le Grand, œuvrant à la « remise en ordre du droit »[129] en Russie. Dès le XVIème siècle, certains Etats, comme la Bavière[130] ou la

---

127 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre V, §39, pp.22-23 de l'édition originale.

128 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre Premier, §6 et 7, pp.6-7. Cette citation est une copie de l'opinion défendue par Montesquieu : « Ce qui rendit le changement plus aisé, c'est que les mœurs d'alors étaient étrangères au climat, et y avaient été apportées par le mélange des nations et par les conquêtes. Pierre Ier, donnant les mœurs et les manières de l'Europe à une nation d'Europe, trouva des facilités qu'il n'attendait pas lui-même. », MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, 1995, Livre XIX, chapitre 14, pp.577-578.

129 Cette expression, en usage à partir du XVIème siècle, fait explicitement allusion à un célèbre passage des *Nuits d'Attique* (I, 22) dans lequel Aulu-Gelle évoque le traité perdu *De jure civili in artem redigendo* attribué à Cicéron.

130 *Landrecht der Fürstentheimben Obern und Niedern Bayern* (1616) ou *Codex Maximilianeus Bavaricus Civilis*, réédité par GÜNTER, H., *Das bayerische Landrecht von 1616*, München, Beck, 1969.

Prusse[131], avaient déjà promu une vaste entreprise de clarification et de réduction du droit coutumier.

> « La "remise en ordre du droit" constitue le mot d'ordre de tous les juristes à partir du XVIème siècle. Les imperfections de la compilation et de la codification justiniennes, la surcharge des gloses et des post-gloses, la diversité des droits coutumiers, l'éclatement des jurisprudences, les sources parallèles constituées par le droit canonique ou la théologie morale, font de la réorganisation du droit civil la tâche prioritaire, tant pour les praticiens que pour des Etats soucieux d'asseoir leur autorité en favorisant, au moins à titre d'objectif à long terme, de nouvelles codifications »[132].

Leibniz, auquel Pierre le Grand fit appel pour élaborer un projet de fondation d'une Académie des Arts et des Sciences à Saint-Pétersbourg[133], envisagera vers la fin de sa vie de rationaliser le droit russe. Nommé conseiller intime de justice par le tsar en 1712[134], il l'avertira de l'ampleur de la tâche à mener pour corriger les principaux vices dont souffre le droit russe – superfluité, incohérence, obscurité et confusion, à l'image du droit romain –, et proposera d'introduire dans l'Empire l'étude du droit comparé :

> « Les juristes qui doivent remplir des charges dans la justice et la magistrature n'auroient pas seulement à s'occuper de *collegia practica* (conférences pratiques), et des cas échéants et difficiles ; ils auroient aussi à comparer les loix [*sic*], les mœurs et la police des autres peuples avec les leurs.
>
> Ceux qui voudroient tendre plus haut pourroient y ajouter le *jus publicum* et les affaires d'Etat, en même temps qu'ils étudieroient l'histoire universelle, surtout celle des derniers temps ; ils seroient par là en état de faire partie du conseil privé et d'être employés comme ambassadeurs »[135].

---

131 *Landrecht des Herzogthums Preussen* (1620). Voir LITEWSKI, W., *Landrecht des Herzogtums Preußen von 1620*, 5 volumes, Krakow, Nakladem Uniwersytetu Jagiellonskiego, 1982-1987 et Warszawa, Panstwowe wydawnictwo naukowe, 1986.

132 René Sève *in* LEIBNIZ, G.W., *Le droit de la raison. Textes réunis et présentés par René Sève*, Paris, Vrin, 1994, p.183.

133 *Rapport de Leibniz sur l'établissement des sciences et des études en Russie*, in LEIBNIZ, G.W., *Œuvres, publiées pour la première fois d'après les manuscrits originaux avec notes et introductions par Louis Alexandre Foucher de Careil*, tome VII, Hildesheim – New-York, Georg Olms Verlag, 1969, pp.480*sq*. Voir également *Projet d'un conseil supérieur des sciences et arts pour le Czar*, *Ibid*., pp.516*sq*. et *Projet d'un mémoire de Leibniz au Czar en vue du progrès des arts et des sciences, et des écoles dans l'empire russe*, *Ibid*., pp.567*sq*.

134 Leibniz s'auto-proclamera fort ironiquement « Solon de la Russie ». Voir LEIBNIZ, G.W., *Textes inédits d'après les manuscrits de la Bibliothèque provinciale de Hanovre, publiés et annotés par Gaston Grua*, Paris, Presses Universitaires de France, 1948, pp. 703-705.

135 LEIBNIZ, G.W., *Projet d'un mémoire de Leibniz au Czar en vue du progrès des arts et des sciences, et des écoles dans l'empire russe*, *op.cit.*, p.581.

Catherine II n'oubliera pas ces préconisations lorsqu'elle voudra réfléchir à une remise en ordre des lois de l'Empire et se penchera sur les différentes formules de plans juridiques qui lui seront proposées pour intégrer à un futur code impérial les droits locaux écrits.

Si un lexique juridico-politique inspiré des Lumières et du libéralisme politique fait massivement son apparition dans l'*Instruction*, les critères formels sur lesquels les juristent s'accordent pour reconnaître un Etat de droit[136] sont loin d'être tous réunis. En effet, si la finalité de l'Etat de droit est la primauté de la loi, il ne s'agit pas cependant de n'importe quel type de loi, ni de n'importe quelle autorité du droit : la légalité et la vie judiciaire de l'Etat sont inséparables de l'adoption d'une *constitution*, c'est-à-dire d'un corpus de normes indépendantes auxquelles l'ensemble du champ politique doit être strictement subordonné. Jamais Catherine II n'acceptera d'envisager un tel bouleversement des pratiques autocratiques. Elle se contentera d'un simulacre d'Etat de droit, ouvrant cependant la porte aux revendications constitutionnelles qui se multiplieront dans les deux décennies précédant 1825.

2. L'inquestionnable évidence autocratique.

Si la culture politique européenne de la fin du XVIIIème siècle ne peut être intégralement assimilée par l'Impératrice législatrice, c'est en tout premier lieu parce que Catherine II conçoit le gouvernement autocratique de la Russie comme une évidence. L'autocratie constitue le présupposé inquestionnable de tout l'édifice juridique mis en place dans l'*Instruction*. Les éléments spécifiques de la culture politique russe traditionnelle modèlent donc les réflexions de l'Impératrice sur la nature du pouvoir souverain et de l'Etat plus profondément que les conceptions libérales de l'Etat de droit.

L'avènement de l'autocratie résulte d'un long processus, qu'il n'est pas dans notre propos de détailler[137]. Traditionnellement, on considère que l'autocratie prend naissance

---

[136] « Pour résumer d'un mot chacun de ces critères, l'état de droit est un état *légal*, un état *constitutionnel*, un état *judiciaire* ». KERVEGAN, J.-F, « Hegel et l'Etat de droit », *op.cit.*, p.58.

[137] Sur la formation de l'empire et l'avènement de l'autocratie, voir REY, Marie-Pierre, *De la Russie à l'Union soviétique : la construction de l'Empire 1462-1953*, Paris, Hachette, 1994 ; WHITTAKER, Cynthia H., « The Idea of Autocracy among Eighteenth-Century Russian Historians », *Russian Review*, vol.55, n°2 (April, 1996), pp.149-171.

en 1547, année du couronnement d'Ivan IV, dit le Terrible : en ajoutant le titre de tsar à celui de grand-prince de Moscou, il inaugure une pratique autocratique du pouvoir. En signant l'*Instruction* « *carica samoderžica* » (tsarine autocrate), Catherine II s'inscrit dans la lignée des souverains qui l'ont précédée.

Il ne nous semble pas inutile de nous arrêter un instant sur la définition de l'autocratie comme régime politique, péambule nécessaire pour comprendre la permanence de certaines conceptions de l'Etat en Russie. Des péripéties de sa formation, l'autocratie hérite une double définition : d'une part, « autocrate » désigne un souverain qui ne tient son pouvoir que de Dieu et de lui-même, sans besoin d'aucune légitimation extérieure ; cette particularité est un héritage de Byzance, où le *basileus* est le chef du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. D'autre part, « autocrate » (du grec *auto*- soi-même et *cratos*- pouvoir) désigne une personne au pouvoir et absolu et illimité, et en vient, au cours du XIXème siècle, à désigner spécifiquement l'empereur russe :

> « L'*autocratie* est donc le gouvernement absolu d'un souverain ; c'est une puissance indépendante, qui tire toute sa force et son pouvoir de son propre fonds. Celui qui exerce cette puissance s'appelle *autocrate*. C'était autrefois la qualification des empereurs de Byzance, attribuée spécialement aujourd'hui à l'empereur de Russie, qui prend celle de *samoderjets*, entièrement équivalente, et composée de deux mots : *sam* (lui-même) et *derjets* (qui tient). En effet, quoique les déterminations de ce souverain puissent quelquefois être influencées par des traditions et d'anciens usages, sa volonté n'a pourtant aucune limite légale. »[138]

> «C'est l'absolutisme en action. L'Autocrate est le souverain maître de ses sujets; toute autre volonté que la sienne est séditieuse ; toute supériorité, criminelle. Dieu et homme tout à la fois, il étend sa domination sur l'intelligence aussi bien que sur la matière; on ne pense qu'à son gré ; on ne vit que par sa licence […]. Le seul Prince que l'on qualifie aujourd'hui d'Autocrate est l'empereur de Russie. »[139]

Le régime politique désigné par l'autocratie n'est pas sans poser problème : la définition de ce terme pose de redoutables difficultés. On distinguera deux analyses[140] de l'autocratie : la première consiste à voir dans l'autocratie le système russe de la

---

[138] Article « autocrate », in *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, Paris, Belin-Madar, Libraire, 1833, tome III, « répertoire des connaissances usuelles », p.136.

[139] E.D., article « Autocrate », in *Dictionnaire politique, encyclopédie du langage et de la science politiques*, Paris, Pagnerre éditeur, 1860, pp.123-124.

[140] Nous nous appuyons ici sur les conclusions de C. Whittaker dans l'article déjà cité, « The Idea of Autocracy Among Eighteenth-Century Russian Historians », *Russian Review*, *op.cit.*, pp.170-171.

monarchie absolue ; l'autocratie ne serait alors qu'une variante de la monarchie, forme politique adaptée à l'empire[141]. A cela, nous préférons une autre approche qui récuse cette assimilation hâtive entre autocratie et monarchie absolue pour deux raisons fondamentales : la nature du pouvoir et le statut de la propriété. En effet, la Russie impériale ne connaît pas le système féodal européen, dans la mesure où les nobles ne sont pas propriétaires de leurs terres : ils les reçoivent en récompense pour services rendus à l'Etat ; cette propriété n'est pas héréditaire, elle revient à l'Etat à la mort du noble distingué pour ses vertus[142]. Cette conception spécifique de la propriété de la terre s'accompagne d'un pouvoir personnel et absolu, sur les choses comme sur les personnes, propre à la Russie et inadapté, selon nous, à la société féodale européenne.

Dans la rédaction de l'*Instruction*, on décèle les influences conjuguées de cette double définition : pour désigner le souverain, Catherine II utilise les termes *car'* en russe et *Zaar* en allemand, contraction de *Caesar* qui désigne l'empereur. En revanche, la traduction latine est particulièrement intéressante, puisque l'auteur recourt au terme grec de *basileus*, reproduit par ailleurs en caractères grecs[143] ; la référence au *basileus* implique une conception byzantine du pouvoir, selon laquelle le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont réunis en une seule et même personne[144]. Cette définition du tsar autocrate induit une conception spécifique de l'Etat. Pour désigner le souverain, Catherine II a le plus souvent recours au terme *gosudar'*. Ce terme, au premier sens, désigne la personne dirigeant une principauté, *gosudarstvo* ; utilisé, en vieux-slave, sous

---

141 Position défendue dans les années 1810-1820 par N.M. Karamzin, historien officiel de la Cour impériale russe.

142 Le XVIe siècle fait état, dans les Chroniques, d'une longue série d'expropriations par le souverain des terres des Princes. Les souverains (Ivan III puis Ivan IV) souhaitaient ainsi briser la puissance des boyards qui menaçaient Moscou. Les terres confisquées étaient redistribuées aux princes ayant rendu des services à l'Etat : le passage de la *propriété patrimoniale* (*votčina*), personnelle et héréditaire, à la *propriété foncière* (*pomest'e*), individuelle mais non héréditaire et au statut incertain, s'accompagne d'une montée en puissance du prince de Moscou : le changement de nature de la propriété est un des éléments de la formation de l'autocratie. B. Marxer propose dans un ouvrage récent une analyse poussée des relations foncières en Russie : MARXER, B., *Idéologie foncière en Russie du XVIe siècle à aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 2003.

143 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XIX, §457, pp.296-297.

144 Cette démarche comparatiste est aussi celle de NAGORKO, A., qui compare les différentes traductions du terme « citoyen » ; voir son intervention au colloque « Langues et sociétés de l'Europe moderne » (Nancy, 13, 14 et 15 novembre 2003) : « Le mot citoyen en polonais (« obywatel' »), en tchèque (« občan ») et en allemand (« Bürger ») : problèmes d'équivalence sémantique et notionnelle ».

la forme *gospodar'*[145], il désigne les grands-princes possédant un domaine. Dans un tel contexte, les affaires publiques ou affaires de l'Etat deviennent *gosudarevye dela*, c'est-à-dire les affaires du Prince. Le Prince est donc asssimilé à l'Etat, l'espace géographique de l'Etat devient son domaine ; la question de la propriété est résolue de manière unilatérale : toute propriété étatique devient celle du Prince[146]. L'autocratie trouve donc sa définition dans un rapport particulier à la propriété de la terre ; l'autocrate est propriétaire des terres sur lesquelles s'étend sa domination :

> « La terre que tous cultivent est la propriété de lui seul ; il peut la confisquer ou l'aliéner selon qu'il lui plaît ; les biens, l'honneur, la vie des citoyens, tout cela est son patrimoine. »[147]

La confusion entre la personne du souverain et celle de l'Etat est l'un des traits fondamentaux de la culture politique du XIXe siècle, ce dont témoigne l'historien A.A. Vasil'čikov, qui décrit la culture politique russe en 1869-1870 :

> « [...] Le règne, c'est-à-dire le pouvoir politique, se confond avec la propriété foncière, l'Etat avec la terre et tout le territoire est reconnu une fois pour toutes la propriété du peuple (*obŝenarodnoe sostoânie*), et par conséquent le bien du souverain et de l'Etat. Mille ans après avoir fait appel aux Varègues, le peuple russe reconnaît toujours que la terre est au Tsar, et que le droit du Tsar d'en disposer est au-dessus de tout droit de propriété particulier ou communautaire (*častnoj ili obŝinnoj sobstvennosti*). »[148]

L'assimilation entre le souverain et l'Etat est reprise dans l'*Instruction* : ainsi, par crime de lèse-majesté, « on entend tous les crimes qui attentent à la sûreté du *Souverain* (*Gosudarâ*) et de *l'Etat* (*gosudarstva*). »[149]

---

[145] La première mention de ce terme est relevée en 1349 dans une version en vieux-slave du titre du prince Casimir III de Pologne, « gospodar' russkoe zemle », que nous traduisons par « possesseur de la terre russe ».

[146] Pour une analyse de l'histoire du concept d'Etat (*gosudarstvo*) en anglais et en russe, voir l'excellent article d'Oleg KHARKHORDIN, « What is the State ? The Russian Concept of Gosudarstvo in the European Context », in *History and Theory*, volume 40, n°2 (May 2001), pp.206-240. Voir aussi Mihail KROM, « Naučnaâ terminologiâ, âzyk èpohi i političeskie realii XVI veka », in *Političeskie instituty i social'nye straty Rossii (XVI-XVIII vv.)*, ANTONOVA, E.A. (dir.), Moskva, RGGU, 1998 ; et SCHMIDT Sigurd, *U istokov rossijskogo absolutizma*, Moskva, Progress, 1996.

[147] Article « autocrate », *Dictionnaire politique, encyclopédie du langage et de la science politiques*, *op.cit.*, p.123.

[148] VASIL'ČIKOV, A.A., Knâz', *Zemlevladenie i zemledelie v Rossii i v drugih evropejskih gosudarstvah*, Sankt-Peterburg, 1876, tome I, p.301. Cité d'après B. MARXER, *op.cit.*, p.90.

[149] « Pod sim imenovaniem razumeûtsâ vse prestupleniâ protivnyâ bezopasnosti *Gosudarâ* i *gosudarstva*. » *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XIX, §465, pp.296.

Par ailleurs, le pouvoir émanant du tsar autocrate est un pouvoir de nature patriarcale, ce que revendique Catherine II ; l'Etat doit être géré par le souverain de la même manière qu'un père dirige sa famille : ses enfants lui doivent obéissance et son autorité seule assure le bon fonctionnement des relations sociales.

> « Les lois ne doivent point être remplies de subtilités qu'enfante l'esprit ; elles sont faites pour des gens de médiocre entendement, comme pour ceux qui en ont beaucoup ; elles ne sont point des résultats d'une Logique subtile, mais la raison simple d'un Père qui s'intéresse pour le bien de ses enfants et de sa famille. »[150]

Les relations entre le tsar russe et les citoyens ne sont par conséquent pas des relations d'ordre politique, mais des relations d'ordre privé : en terre autocratique, la seule autorité reconnue est celle du tsar. Au sens strict, le terme « citoyen » (*graždanin*) est impropre, seule la notion d'*administrés* ou de *sujets* (*poddannye*) traduit la nature des liens paternels du tsar à ses sujets, mais aussi l'obligation d'obéissance filiale exigée des sujets russes par le tsar[151].

Prince, empereur, souverain, monarque, *basileus* : la figure du tsar autocrate disposant d'un pouvoir absolu de nature patriarcale circule en permanence dans les paragraphes de l'*Instruction*, se heurtant à chaque fois aux protestations libérales de l'Impératrice. La tradition russe de l'exercice du pouvoir, reçue par Catherine II comme un état de fait d'une évidence absolue, fait donc obstacle à l'assimilation réelle des contenus théoriques de la culture européenne convoquée dans les discours. Le contexte et les pratiques font défaut, qui pourraient rendre les concepts opératoires ; ne restent alors que les mots, en décalage croissant avec la réalité de la vie politique.

---

150 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XIX, §452, pp.294-295.

151 Toutefois, cette image d'un pouvoir paternel violent est remise en cause dès le XIXème siècle, comme une image caduque déformant ce qu'est le pouvoir paternel en réalité : « Ceux qui ont cherché dans la famille le modèle des sociétés politiques ont justifié le pouvoir autocratique par l'autorité paternelle. Le sophisme a fondé l'injustice ; le glaive l'a perpétuée. Or, que la puissance du père n'ait pas eu de bornes, lorsque la loi civile n'existait pas encore, cela se comprend facilement et se justifie de soi-même. […] Et, cependant, dès que la société se perfectionne, dès que l'autorité civile apparaît, l'autorité paternelle est aussitôt contenue dans de justes limites ; les mœurs d'abord, la législation ensuite, protègent l'enfant contre les écarts de la tendresse ou de la passion du père. » Article « autocrate », in *Dictionnaire politique, encyclopédie du langage et de la science politiques*, *op.cit.*, p.124.

3. L'autocrate et le physiocrate : un despotisme rationnel ?

Si, dès le début de son règne, Catherine II fait des emprunts féconds à la pensée européenne, ce n'est pas tant du côté des conceptions politiques que du souci permanent de rationalisation de l'appareil étatique. En effet, autocrate et despote, l'Impératrice se veut néanmoins modérée et éclairée : elle entend user de ses prérogatives pour assurer le bien-être de tous les citoyens et la prospérité économique de la nation. L'ambition de Catherine II de donner à la Russie une stature internationale croise ici les préoccupations des physiocrates qui,

> « fidèles au postulat des Lumières selon lequel l'échange a un pouvoir créateur, proclament la nécessité, pour le despote du royaume agricole, de libérer les flux de biens et de main d'œuvre et de soutenir une politique de construction et d'entretien des voies de communication dont ils proposent la Chine en exemple. »[152]

Les physiocrates français, convaincus de la nécessité d'un pouvoir politique fort pour mener à bien les réformes et travaux nécessaires pour favoriser les échanges et enrichir l'Etat, en appellent à un « despotisme légal »[153] :

> « Despotisme, c'est-à-dire force supérieure à toute force privée, appartenant à un maître qui en est *Propriétaire* à titre patrimonial ; mais légal, c'est-à-dire qu'il n'est que pour garantir à chacun ses propriétés, et pour donner à tous la connaissance de l'ordre naturel et social, pour dissiper l'ignorance, et réprimer les usurpations. »[154]

Le visage du souverain ainsi dessiné est fort séduisant pour Catherine II. En effet, tout en s'inscrivant dans la continuité de la tradition autocratique russe, le despotisme légal présente l'avantage d'être compatible avec ce que l'Impératrice a retenu de Locke

---

152 MATTELARD, A. et M., *Histoire des théories de la communication*, Paris, Editions de La Découverte et Syros, 1997, p.6.

153 Voltaire témoigne de l'engouement pour cette expression : « On avait employé dans un grand nombre d'ouvrages des expressions bizarres, comme celle de despotisme légal, pour exprimer le gouvernement d'un souverain absolu qui conformerait toutes ses volontés aux principes démontrés de l'économie politique. » VOLTAIRE, extrait de *L'homme aux quarante écus* (1768), in *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Garnier frères, 1879, p.216, note 2 (« avertissement des éditeurs de l'édition de Kehl »).

154 Définition de Pierre Samuel Du Pont de Nemours, in « despotisme légal », nous soulignons ; voir l'analyse de cette notion *in Revue française de science politique*, par l'Association française de science politique, Fondation nationale des sciences politiques Paris, Presses Universitaires de France, 1951, p.195. Pour une étude des conceptions politiques des physiocrates, voir la thèse de Paul DUBREUIL, *Le despotisme légal. Vues politiques des physiocrates*, Paris, Editions de l'Université, 1908.

et de la pensée libérale, tout en plaçant l'action politique du souverain sous l'autorité des principes économiques. Le Souverain incarne l'Etat et tire sa légitimité de son souci de la prospérité économique de la nation. Le portrait du souverain que Catherine II trace dans l'*Instruction* s'aligne donc sur les principes physiocratiques : source de tout pouvoir politique et civil, le tsar communique sa volonté par tout un réseau de canaux principaux et secondaires[155] sur l'ensemble du territoire de l'Empire. Les canaux de transmission des ordres du souverain sont parsemés d'écluses qui rationalisent le passage d'un niveau politique à un autre : les institutions et l'administration politiques doivent relayer efficacement la parole de l'empereur.

> « Les lois fondamentales d'un Etat supposent nécessairement des canaux moyens, c'est à dire des Tribunaux, par où se communique la puissance souveraine (*vlast' gosudarstva*). »[156]

Dans un tel contexte, le Souverain sera l'unique législateur admis ; les lois ne seront que l'expression de la volonté du Souverain, et non pas l'expression d'un corps législatif indépendant. Le terme loi est remplacé par un synonyme évocateur : « les ordres du Souverain »[157] ; dans le même ordre d'idées, le Sénat, dépositaire des lois, est établi pour « faire observer *la volonté du Souverain*, conformément aux Lois fondamentales et à la constitution de l'Etat »[158]. Dans l'autocratie, les lois ne sont pas l'expression d'un corps politique distinct du tsar, elles sont conçues comme des ordres émanant directement du souverain autocrate.

Catherine II trouve ainsi dans la doctrine physiocratique un compromis entre ouverture à la modernité européenne et conservation des pratiques traditionnelles d'un exercice autocratique du pouvoir. Plus encore, la réflexion menée par les physiocrates

---

155 La métaphore des canaux s'inspire de la théorie des flux de Quesnay : « Quesnay est attentif à l'ensemble des circuits du monde économique, qu'il tente d'appréhender comme un *système*, une *unité*. S'inspirant de ses connaissances sur la *double circulation du sang*, ce médecin imagine une représentation graphique de la *circulation* des richesses dans un *Tableau économique* (1758). De cette figure géométrique en zigzag, où s'entrecroisent et s'enchevêtrent les lignes qui expriment les échanges entre la terre et les hommes, d'une part, et entre les trois classes qui composent la société, de l'autre, se dégage une vision macroscopique d'une économie des *flux*. » MATTELARD, A. et M., *Histoire des théories de la communication*, *op.cit.*, p.6. Nous soulignons.

156 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre III, §20, pp.12-13.

157 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre IV, §29, pp.16-19.

158 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre IV, §28, pp.16-17.

sur la gestion des territoires renforce la nécessité d'un despotisme légal en Russie, seul mode de gouvernement adapté à l'immensité de l'Empire :

> « Le Monarque de Russie est Souverain. Il n'y a qu'un pouvoir unique, résidant en sa personne, qui puisse agir convenablement à l'étendue d'un Empire aussi vaste. »[159]

Mais cette assimilation des positions des physiocrates n'est pas sans entraîner des repositionnements et des flottements conceptuels. Ainsi, dans l'*Instruction*, la monarchie se confond avec deux autres notions : l'autocratie (*samoderžavie*) et l'empire (*imperiâ*). Par exemple, pour traduire l'expression « dans un Etat monarchique », la formule russe utilisée est la suivante : *v samoderžavnom gosudarstve*, soit « dans un Etat autocratique » ; la monarchie est donc, ici, assimilée à l'autocratie.

Selon la définition de Maurice Duverger[160], l'empire correspond à un système politique « où le pouvoir suprême est assumé par un seul titulaire, désigné par voie d'hérédité et présentant un caractère sacré » ; l'Etat russe, dominé par la stature d'un tsar autocrate issu de la dynastie des Romanov et sacré empereur au cours d'une cérémonie religieuse, est un empire. La revendication de l'empire comme nature de la construction étatique en Russie, et comme corrélat de l'autocratie, parcourt l'ensemble de l'*Instruction* :

> « Les possessions de l'*Empire de Russie* occupent sur le globe une étendue de 32 degrés en latitude et de 165 en longitude. »

> « Un grand Empire suppose une autorité souveraine dans la Personne qui le gouverne. »

> « Tout autre gouvernement, non seulement serait nuisible à la Russie, mais il entraînerait même, à la fin, sa ruine. »[161]

Ainsi, l'*Instruction* de Catherine II, malgré une démarche respectueuse du droit et libérale en apparence ne définit pas autrement l'Etat russe que selon une tradition politique héritée de la Russie moscovite : le tsar autocrate concentre en sa personne

---

159 *Idem* : « *Gosudar'* est' samoderžavnyj ; ibo nikakaâ drugaâ kak tol'ko soedinënnaâ v ego osobe, vlast' ne možet dejstvovat' shodno so prostranstvom tol' velikogo gosudarstva. ».

160 DUVERGER, M. (dir.), *Le Concept d'empire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, p.5.

161 *Instruction*, *op.cit.* Ces trois citations sont extraites du chapitre II, §8, 10 et 11, pp.8-9.

l'origine de tout pouvoir, politique et civil, dispose de l'espace géographique de son Etat comme d'un bien privé et de ses citoyens comme de subordonnés[162]. Le concept de « despote légal »[163] emprunté aux physiocrates résume à lui seul les tensions inconciliables qui sous-tendent l'*Instruction*. Les formules libérales de Catherine II ne suffiront d'ailleurs pas à tromper Diderot, qui décèle derrière chacune d'elles la tendance de l'Impératrice au despotisme[164] :

> « 9. *Le souverain est la source de tout pouvoir politique et civil.* – Je n'entends pas cela. Il me semble que c'est le consentement de la nation, représentée par des députés ou assemblée en corps, qui est la source de tout pouvoir politique et civil. »
>
> « 14. Est-ce qu'il y a des lois fondamentales d'un Etat partout où les pouvoirs intermédiaires ne sont considérés que *comme des canaux conducteurs de la puissance du souverain* ? Je n'aime point cette façon de voir ; elle a une odeur de despotisme qui me déplaît. »[165]

En somme, Diderot reproche à Catherine II de conserver, derrière un vocabulaire apparemment novateur, son sceptre d'autocrate.

> « 51. *Le législateur comme représentant en sa personne toute la société, et réunissant tout son pouvoir.* – Catherine Seconde n'a pas encore assez oublié dans son *Instruction* qu'elle était souveraine. On y rencontre des lignes où, sans s'en apercevoir, elle reprend le sceptre qu'elle avait déposé au commencement. »
>
> « L'impératrice n'a rien dit de l'affranchissement des serfs. C'était pourtant un point très important. Veut-elle que sa nation dure dans l'esclavage ? Ignore-t-elle qu'il n'y a ni vraie police, ni lois, ni population, ni agriculture, ni commerce, ni richesse, ni science, ni goût, ni art, où la liberté n'est pas ? »[166]

---

[162] A partir d'Ivan III, avec la disparition, notamment, du pouvoir des villes.

[163] Des penseurs européens s'étaient déjà opposés à la notion de « despote légal ». Rousseau écrit notamment à Mirabeau : « Monsieur, quoi qu'il arrive, ne me parlez plus de votre Despotisme légal. Je ne saurais le goûter, ni même l'entendre ; et je ne vois là que deux mots contradictoires, qui réunis ne signifient rien pour moi. » Extrait d'une *Lettre à Mirabeau* de juillet 1767, in *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau – édition critique*, Paris, Institut et musée Voltaire, 1965, p.72. Voir également ROUSSEAU, J.-J., *Lettres philosophiques*, Paris, Vrin, 1974.

[164] DIDEROT, D., « Observations sur le Nakaz ou Observation sur l'Instruction de l'Impératrice de Russie aux députés pour la confection des lois ». Voir l'édition établie par Laurent Versini, Paris : Robert Laffont, 1995, ou dans une édition antérieure, *Œuvres politiques*, Paris, Garnier frères, 1963.

[165] DIDEROT, D., « Observations sur le Nakaz », in *Œuvres complètes, tome III, Ecrits politiques*, Paris, collections Bouquin, édition Robert Laffont, DL 1995, p.516.

[166] DIDEROT, D., « Observations sur le Nakaz », *op.cit.*, pp.533-534.

La reprise des théories physiocratique conduit donc Catherine II à refondre la figure de l'autocrate au creuset du despotisme légal, tout en conservant les principales attributions politiques de la souveraineté impériale. Au plan des conceptions politiques, la tradition l'emporte, et de loin, sur les velléités d'ouverture aux apports de l'Etat de droit. Mais au plan de la réorganisation de l'administration étatique, les préférences théoriques de l'Impératrice ne sont pas sans donner une impulsion nouvelle à la pensée de l'Etat en Russie.

II. Ordonner : l'organisation rationnelle des mécanismes d'obéissance.

Outre l'influence des théories physiocratiques, celle des sciences camérales renforce la conception de Catherine II selon laquelle l'Etat idéal est un Etat organisé, dans lequel l'ordre règne de manière absolue ; l'organisation idéale de l'Etat intervient non seulement dans la vie politique du pays, mais aussi dans la société et dans la vie privée des individus. L'urgence de cette tâche de rationalisation de l'administration étatique apparaît dans le projet de P.I. Šuvalov[167], publié en 1754, qui dresse un tableau pessismiste de la Russie. Catherine II tentera d'apporter des solutions en ordonnant la vie politique et la société russes. Cet idéal d'ordre et de rationalisation de la vie publique façonnera durablement les pratiques réformatrices jusqu'à M.M. Speranskij et N.N. Novolsil'cev : durant quatre décennies, les projets proposés toucheront davantage l'organisation administrative que la structure politique de l'Etat et auront pour objectif avoué de rendre plus efficaces les mécanismes de l'obéissance politique.

1. Nature législatrice et objectivité de la loi.

La vie d'un Etat, selon l'*Instruction*, est régie par des principes simples : la « société civile » (*graždanskoe obŝestvo*)[168] se divise nécessairement en gouvernants et

---

[167] ŠUVALOV, P.I., « O raznyh gosudarstvennoj pol'zy sposobah », daté du 7 octobre 1754, in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, pp.193-221.

[168] C'est le terme employé par Catherine II, qu'elle prend pour rigoureux synonyme de l'*Etat* (*gosudarstvo*) : il s'agit, en réalité, de l'ensemble ds citoyens qui forment l'Etat. De même, en 1820, les Républicanistes ne feront aucune distinction entre *société civile* et *Etat*, qu'ils utilisent comme

gouvernés ; certains doivent accepter le fardeau du pouvoir pour en délester les autres. Cet ordre est naturel à toute société civile, et peut seul garantir le bon fonctionnement de l'Etat :

> « §250. La Société civile, de même que tout autre établissement, exige un certain ordre. Il faut qu'il y ait des personnes qui gouvernent et qui commandent, et d'autres qui obéissent. »

> « §252. Or, puisque la Loi naturelle nous commande de contribuer, autant qu'il est en nous, au bien-être de tous les hommes, *Nous* sommes obligés de soulager la condition de ceux qui nous sont soumis, autant que la saine raison le permet. »[169]

Deux principes se conjuguent ici. D'une part celui d'un *ordre naturel*, fournissant le modèle à suivre pour ordonner l'Etat : la nature est envisagée comme l'autorité suprême révélant au législateur ce qui doit être. Certes, Catherine II justifie l'état de fait en réaffirmant ainsi le caractère naturel du gouvernement autocratique, mais elle le fait d'une façon nouvelle : c'est en effet la nature qui est reconnue normative, et non pas la *tradition*. Ce déplacement, dû aux théories du droit naturel, ouvre la porte aux discours critiques qui verront le jour dès la fin du règne de l'Impératrice en posant en filigrane la question centrale des théories du droit naturel : si ce n'est pas le fait qui légitime les autorités politiques, quelle est la source du pouvoir ?

D'autre part, c'est au nom du principe de *raison* que l'obéissance est exigée des citoyens dans l'*Instruction* de Catherine II. Le souverain ordonne parce qu'il est raisonnable et se contente de suivre l'ordre rationnel des choses ; il ordonne parce que la raison est ordonnée. Mais là encore, si les mots sont ceux de la tradition européenne, la distinction conceptuelle entre *autorité* et *raison*, suivant le principe de la pensée politique occidentale moderne, s'estompe au profit de la vision désormais connue d'un souverain qui fusionne ces deux instances en sa propre personne.

Les deux principes mobilisés par Catherine II – principe d'*ordre naturel* et principe de *saine raison* – se coordonnent dans la recherche de la meilleure forme de gouvernement pour la Russie. Rejoignant l'auteur de *L'esprit des lois*, l'Impératrice rappelle :

---

des expressions interchangeables.

[169] *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XI, §250 et 252, pp.176-179. Dans son projet constitutionnel, P.I. Pestel' reprendra cette distinction entre *gouvernants* et *gouvernés* en des termes très proches de ceux

> « le gouvernement le plus conforme à la nature, est celui dont la disposition particulière se rapporte le mieux à la disposition du Peuple pour lequel il est établi. »[170]

On voit ici comment la pratique autocratique du pouvoir verrouille l'interprétation d'idées importées du jusnaturalisme : l'ordre rationnel de la société doit refléter l'origine naturelle de la division entre gouvernants et gouvernés. L'institution sénatoriale doit permettre de rendre sensible le règne de la raison dans les lois : la loi n'est pas le souverain, même si elle émane de sa volonté ; elle est impersonnelle, détachée de la personne du tsar, et mène, sous la protection d'un Sénat qui en est le dépositaire, une vie indépendante de son origine. Le Sénat est par conséquent appelé à jouer un double rôle : d'une part, il doit s'assurer que les sujets respectent les lois, émanant de la volonté du souverain ; d'autre part, il doit vérifier que le souverain respecte la loi fondamentale et n'édite pas de lois contraires à cette loi fondamentale. Le Sénat a le droit de faire des observations au souverain, s'il considère que le projet de loi est contraire à la constitution de l'Etat ; en revanche, s'il ne trouve rien de contraire à la loi fondamentale, il est dans l'obligation de promulguer la loi et de veiller à sa stricte application :

> « Si l'on demande maintenant ce que c'est que le Dépôt des Lois ? Je réponds : le Dépôt des Lois consiste dans une institution particulière, en conséquence de laquelle les Corps ci-dessus mentionnés, établis pour faire observer la volonté du Souverain conformément aux Lois fondamentales et à la constitution de l'Etat, sont tenus de se conduire dans l'exercice de leurs fonctions, suivant des formes régulières qui leur sont prescrites. »[171]

On retrouve ici les ambiguïtés politiques de Catherine II : seule une institution politique revêtue d'un certain pouvoir dans la *promulgation* des lois, et non dans leur *élaboration*, – soit le Sénat, formé de membres de la noblesse – a pour fonction de ratifier les décrets du souverain, c'est-à-dire d'en reconnaître *a posteriori* la rationalité. Le Souverain ordonne ; mais tout porte à faire croire, dans le rôle intermédiaire joué par l'institution sénatoriale, qu'il n'ordonne que pour suivre l'ordre de la nature et de la saine raison s'incarnant dans l'objectivité de loi.

---

de Catherine II.

[170] *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XI, §262, pp.180-181.

[171] *Instruction*, *op.cit.*, chapitre IV, §28, pp.16-17. Le texte russe ne comporte pas de différences spécifiques. Selon l'expression *hranilîse zakonov* – utilisée pour désigner le Sénat – l'institution sénatoriale devient dépositaire et gardien des lois.

2. Diviser pour prospérer : les fondements économiques de l'ordre social.

Aux yeux de Catherine II, l'ordre rationnel qui règne en politique doit imprégner la société tout entière. Les principes physiocratiques semblent, sur ce chapitre encore, avoir séduit la jeune souveraine ; en effet, la division de la société en trois classes de citoyens proposée dans l'*Instruction* n'est pas sans rappeler celle proposée par Fançois Quesnay, qui suit une rudimentaire division du travail dans les nations agricoles :

> « La Nation est réduite à trois classes de Citoyens : la *classe productive*, la *classe des propriétaires* et la *classe stérile*. »[172]

> « La classe productive est celle qui fait renaître par la culture du territoire les richesses annuelles de la Nation, qui fait les avances des dépenses des travaux de l'agriculture, et qui paye annuellement les revenus des propriétaires des terres.
>
> La classe des propriétaires comprend le souverain, les Possesseurs des terres et les Décimateurs. La Classe stérile est formée de tous les citoyens occupés à d'autres travaux que ceux de l'agriculture ; et dont les dépenses sont payées par la classe productive et par la classe des propriétaires, qui eux-mêmes tirent leurs revenus de la classe productive. »[173]

En s'alignant sur cette division, Catherine II pense pouvoir à la fois renforcer l'ordre politique et social établi, et ouvrir l'Empire aux conceptions progressistes de l'économie politique naissante. L'Impératrice s'interroge en effet sur l'origine de la richesse de la nation russe. Elle distingue deux types de richesses : les richesses dites « naturelles » (*estestvennye*) ou « acquises » (*priobretennye*) ; les richesses « matérielles » (*sušestvennye*) ou « d'opinion » (*myslennye*). Les richesses naturelles correspondent au don et au génie de la nation, ainsi qu'à la nature dont cette dernière bénéficie : les terres riches dans le sud de l'Empire, par exemple ; les richesses acquises, toujours dues au génie de la nation, proviennent de l'industrie et de l'artisanat, et de la navigation. Dans ce domaine, Catherine II se réfère à Pierre le Grand, dont les réalisations et les grands chantiers témoignent du génie de la nation russe. Quant aux richesses dites « matérielles » ou « réelles », elles concernent les biens immobiliers et les effets mobiliers, et correspondent aux revenus. Elles appartiennent aux particuliers

---

[172] QUESNAY, F., *Tableau économique* (1758), texte électronique publié par la Bibliothèque Nationale de France à l'adresse suivante : http://gallica.bnf.fr/anthologie/notices/01062.htm (site consulté le 29 septembre 2008).

[173] QUESNAY, F., *Tableau économique*, *op.cit.*, pp.12-13.

et au Souverain. Ce dernier peut posséder des terres seigneuriales, en tant que personne particulière ; mais les richesses qu'il administre, en tant que souverain, entrent dans la composition du Trésor public (*obŝenarodnaâ kazna*). Cette distinction entre richesses naturelles ou acquises d'une part, et richesses réelles ou d'opinion de l'autre, oriente l'économie de l'Etat.

Reprenant les arguments exposés par les sciences camérales et l'économie politique, Catherine II met en avant le rôle joué par les hommes : la richesse d'une nation dépend de la population du pays. Il faut donc encourager la natalité en Russie et utiliser toutes les forces productives humaines pour assurer des revenus économiques décents à l'Empire. Aussi la division de la société russe en trois classes, telle qu'elle apparaît dans l'*Instruction*, s'appuie-t-elle sur des considérations d'ordre économique :

> « Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas : celui qui n'a aucun bien, et qui travaille, est aussi à son aise que celui qui a cent roubles de revenu sans travailler. »[174]

L'ordre social stable[175] doit en effet reposer sur le principe même de toute prospérité économique : le travail, source de la richesse des nations. Dans un royaume agricole tel que l'Empire de toutes les Russies, c'est bien évidemment le travail agricole qui représente le fondement de l'économie :

> « Ici, l'Agriculture vient se placer elle-même au premier rang ; car comme c'est elle seule qui nourrit les hommes, elle seule aussi peut les mettre en état de se procurer tout le reste. Sans l'agriculture, point de matières premières pour être employées par les manufactures et les métiers. »[176]

Le monde agricole correspond alors trait pour trait à la *classe productive* des physiocrates. Il constitue le socle de l'économie nationale et, par conséquent de l'ordre social tout entier :

---

174 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XII, §311, pp.210-211.

175 Davantage soucieuse des principes économiques davantage que du bien-être des resssortissants de l'Empire, Catherine II impose un ordre social organisé autour de catégories fermés (*soslovnost'*), dont la stabilité doit garantir, aux yeux de l'Impératrice, l'ordre et la prospérité de l'Empire.

176 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XXII, §606, pp.378-379.

> « Il ne peut y avoir d'industrie ni de commerce solide, là où la culture des terres est méprisée ou négligée. » [177]

Mais Catherine II insiste aussitôt sur le point sensible de la propriété privée : l'efficacité économique la rend nécessaire, la stabilité de l'ordre social et politique étant conditionnée par la stabilité de l'occupation du sol et par la régularité de son exploitation :

> « Et il ne peut y avoir des terres bien cultivées, là où le cultivateur, ou le laboureur n'a rien en propre. »[178]

On notera que le principe de la propriété privée – idée nouvelle dans la culture juridico-politique de la Russie impériale – apparaît de manière médiate dans le texte-programme de Catherine II : c'est le souci de la prospérité de l'Etat qui en commande l'apparition, et non les considérations philanthropiques de l'Impératrice.

> « *Je* suis plus portée pour le partage des biens, parce que *Je* crois qu'il est de *Mon* devoir de souhaiter que chacun aie [*sic*] la portion de biens suffisante pour subsister : les terres aussi en seront mieux cultivées et l'Etat gagnera plus à avoir des milliers de Sujets à leur aise que quelques fortunes immenses. »[179]

Ainsi Catherine II souligne la nécessité de la propriété privée, mais, prudemment, elle n'évoque pas explicitement la propriété privée *foncière*, éludant de cette façon un problème capital, situé aux fondements du système autocratique. La propriété ne s'appliquera donc qu'à l'outillage agricole et au bétail, condition nécessaire pour garantir une plus grande productivité à l'agriculture, première activité économique du pays et la première source de richesse. L'Impératrice ne songe nullement, ici, à élargir le droit de propriété foncière, elle tente simplement de répondre aux besoins de son Empire dans le domaine agricole. Cependant, Catherine II se désolidarise de la théorie des physiocrates puisqu'elle ne remet pas en cause le travail non-libre des serfs, ni le manque de productivité qu'il génère : elle exclut l'immense masse des serfs[180], qui

---

177 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XII, §294, p.202.

178 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XII, §295, p.203.

179 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XVIII, §425, pp.280-283.

180 Le manque d'attention accordée par Catherine II aux serfs a été maintes fois souligné, mais il doit être nuancé : si l'Impératrice n'a jamais songé à libérer les serfs attachés à la terre, elle percevait toutefois la différence de productivité entre le travail libre et non-libre. Ainsi, dans l'industrie, elle manifesta une préférence marquée pour l'emploi de salariés plutôt que de serfs. Voir DE MADARIAGA, Isabel, *La Russie au temps de la Grande Catherine*, *op.cit.*, p.498.

n'entrent pas dans la composition de la société russe. C'est essentiellement la classe des « laboureurs » qui est ici évoquée, paysans non-serfs possédant souvent leur propre bétail et un lopin de terre. Les catégories physiocratiques mobilisées servent donc davantage à entériner la situation existante qu'à la remanier en profondeur :

> « Les Laboureurs (*zemledel'cy*) vivent dans les hameaux et les villages, et cultivent la terre, dont le produit nourrit tous les états ; voilà leur lot. »[181]

La noblesse forme la deuxième classe de citoyens, celle que Quesnay appelle *classe des propriétaires*. Selon Catherine II, en Russie, la noblesse est un titre qui s'acquiert non par la propriété, mais par l'honneur :

> « La Noblesse est un titre d'honneur qui distingue du commun des hommes ceux qui en sont décorés. »
>
> « La Vertu, jointe aux Services, conduit à la Noblesse.
>
> La Vertu et l'honneur la gouvernent, lui prescrivent l'amour de la Patrie, le Zèle pour le Service, l'obéissance et la fidélité envers le Souverain, et lui dictent sans cesse de ne jamais faire d'action déshonorante. »[182]

Les nobles se distinguent donc des autres citoyens par leur vertu particulière : celle du service de l'Etat. La noblesse peut choisir le service civil (§368) comme le service militaire (§365). En 1785, la *Charte de la noblesse* (*Gramota, žaluemaâ dvorânstvu*) libère cette dernière de l'obligation du service de l'Etat et lui permet de se retirer sur ses terres. Une des premières conséquences de cette charte sera de développer la vie provinciale autour des grandes demeures seigneuriales[183]. Mais, conséquence plus importante encore, la *Charte* conduira à une profonde mutation de la noblesse : libérée du service de l'Etat, la noblesse pourra donc s'instruire en Russie et à l'étranger, et se professionnaliser dans le domaine militaire comme dans le domaine civil[184]. Dans leurs

---

181 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XV, §358, pp.250-251.

182 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XV, §360, pp.250-251 ; et §363 et 364, pp.252-253.

183 Nous reprenons ici les conclusions de l'historien américain Marc Raeff, voir RAEFF, M., *Origins of the Russian Intelligentsia : the Eighteenth Century Nobility*, New York, Harcourt, Brace and World, cop. 1966 ; et, du même auteur, *Comprendre l'Ancien Régime russe : Etat et société en Russie impériale, essai d'interprétation*, Paris, Editions du Seuil, 1982. On convoquera aussi l'ouvrage désormais classique de CONFINO, M., *Domaines et seigneurs en Russie vers la fin du XVIII*ème *siècle – étude de structures agraires et de mentalités économiques*, Paris, Institut des Etudes Slaves, 1963.

184 Sur les mutations de la noblesse au cours du XVIIIème siècle, voir BERELOWITCH, W. (direction),

années de formation, les Républicanistes sauront profiter de cette opportunité d'ouverture, ce qui explique en partie les mutations dans la conception de l'Etat qu'on observera sous le règne d'Alexandre Ier.

Enfin, la *classe stérile* des physiocrates est représentée en Russie par ce que Catherine II appelle *état mitoyen* (*srednij rod lûdej*), formé pour l'essentiel de la bourgeoisie (*meŝane*). Il s'agit d'élaborer un troisième ordre, constitué d'individus se distinguant par leur amour du travail et leur ardeur au labeur. L'*Instruction* prévoit de leur accorder une charte précisant des droits spécifiques :

> « Cet état mitoyen [*rod lûdej*] composé de gens libres n'appartient ni à celui de la noblesse, ni à celui des Laboureurs.
>
> On doit comprendre dans cette classe d'hommes tout ceux qui n'étant ni Gentilshommes, ni Laboureurs, s'occupent des arts, des sciences, de la navigation, du commerce et des métiers. »[185]

La justification de cette troisième classe de citoyens est une fois encore motivée par des raisons d'ordre économique ; si la terre est la principale richesse d'un Etat, il est cependant nécessaire de développer les activités industrielles en Russie :

> « L'Agriculture est le premier et le principal travail auquel il faut encourager les hommes ; le second les Manufactures, qui mettent en œuvre les propres production du Pays. »[186]

Catherine II défend l'industrie car elle produit les objets de consommation dont la population a besoin, mais l'Impératrice s'oppose cependant à toute modernisation introduisant des machines plus productives. D'après elle en effet, la mécanisation réduirait d'autant le nombre d'ouvriers nécessaires, et un Etat comme la Russie ne peut se permettre de faire face aux récriminations d'une population désœuvrée. Si le travail est une des vertus économiques, en ce sens où tous travaillent pour l'Etat, alors il doit être également partagé entre tous les sujets de l'Empire. L'impératif économique est donc en partie instrumentalisé pour justifier l'obsession d'ordre social.

La Russie au XVIIIème siècle, sources et histoire, Paris, éditions de l'EHESS, 2006, *Cahiers du Monde russe*, n°47/3, juillet-septembre 2006.

185 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XVI, §379 et 380, pp.260-261.

186 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XIII, §313, p.210-211.

En répartissant la société russe en trois états (*soslovie*), Catherine II habille les structures existantes du vocabulaire nouveau des physiocrates et de l'économie politique. Ce faisant, elle ne modifie pas l'ordre établi, mais entérine une situation de fait et entrave le passage d'une classe à l'autre, entraînant, à terme, une sclérose de la société que les Républicanistes battront en brèche. Ces derniers iront puiser aux mêmes sources théoriques que l'Impératrice – physiocratie, caméralisme, économie politique – mais l'interprétation qu'ils en proposeront sera sous-tendue par l'aspiration à des pratiques du pouvoir radicalement divergentes.

3. Finances publiques et prospérité commerciale : les richesses de la nation.

Le souci de comprendre l'origine des richesses de la nation afin de les multiplier est l'une des composantes de la pensée des Républicanistes. Bien avant eux, l'Impératrice-législatrice avait déjà utilisé les principes de l'économie politique pour assurer la prospérité de l'Etat.

L'attention portée aux conditions propres à faire prospérer la nation font une fois encore transparaître les hésitations de Catherine II : consciente de l'importance du commerce – fidèle en cela aux intuitions de l'économie politique –, elle accorde tout son intérêt à l'évolution de la balance du commerce extérieur, principal moyen de répondre à ses yeux aux besoins de l'Empire en lui fournissant les produits dont il manque et de réguler les surplus en écoulant les stocks non utilisés[187]. Le commerce est, dans la pensée de l'Impératrice, étroitement lié à sa conception de l'Etat et du territoire. Sa fonction première est de répondre aux besoins de l'Etat, et non de permettre l'enrichissement personnel des négociants. Si, à l'intérieur, la question commerciale est réduite à celle de la simple circulation des marchandises, à l'extérieur en revanche, le commerce revêt une importance considérable :

> « Le véritable commerce est celui au moyen duquel l'Etat se procure des pays érangers les choses nécessaires qui lui manquent, et envoie hors de ses limites ce qu'il a de superflu. »[188]

---

[187] Sur les réformes économiques de Catherine II, voir DE MADARIAGA, Isabel, *La Russie au temps de la Grande Catherine, op.cit.*, chapitre XXX, pp.503-521 et chap.XXXV, pp.587-600.

[188] *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XXII, §610, pp.380-381.

La vie économique et le dynamisme d'un Etat – donc la place qu'il peut espérer occuper sur le plan international – dépendent directement de sa situation commerciale :

> « Un commerce bien réglé et soigneusement administré, vivifie tout, soutient tout. S'il est extérieur, et que la balance nous soit favorable, s'il est intérieur et que la circulation ne rencontre point d'obstacle et n'ait point d'entraves, il doit, dans l'un et l'autre cas, nécessairement procurer l'abondance universelle et permanente de la nation. »[189]

C'est donc à l'Etat que doit revenir le rôle de contrôler les marchés : l'activité commerciale doit, pour Catherine II, être placée sous la surveillance des pouvoirs publics. L'instauration de tarifs douaniers traduit ce contrôle des flux d'inspiration assez peu physiocratique[190] :

> « L'objet du Commerce est l'exportation et l'importation des marchandises en faveur de l'Etat : l'objet des Douanes est un certain droit sur cette même exportation et importation, aussi en faveur de l'Etat. […] »[191]

Ce sont les principes de l'économie politique[192] qui jouent ici pleinement : les impératifs économiques sont reconnus devoir peser sur la politique étrangère russe. L'Impératrice n'exclut en effet *a priori* aucune nation – alliée ou ennemie – des rapports commerciaux : l'Etat doit veiller à multiplier ses sources d'approvisionnement en commerçant et à n'exclure aucune nation de son commerce, sans raisons particulièrement graves[193].

Les principes d'une économie rationalisée sont également appliqués à l'intérieur, notamment à la réforme de la gestion des finances de l'Etat. Une annexe à l'*Instruction* publiée en avril 1768, consacrée à « l'économie de l'Etat » ou « administration des

---

189 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XXII, §613, pp.382-383.

190 On se souviendra que les physiocrates sont les inventeurs de la maxime « *laissez faire, laissez passer* », que s'approprieront les libéraux de la seconde moitié du XIXème siècle. Pour une étude plus approfondie de la conception de l'économie par les physiocrates, voir QUESNAY F., *Physiocratie, droit naturel, tableau économique et autres textes*, Paris, Flammarion, 1991 ; DENIS, H., *Histoire de la pensée économique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974.

191 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XIII, §323, pp.216-217.

192 Pour une introduction à l'économie politique et à la physiocratie, voir l'ouvrage de Catherine LARRIERE, *L'invention de l'économie politique au XVIIIème siècle. Du droit naturel à la physiocratie*, Paris, PUF, 1992. Quelques textes fondamentaux sont publiés avec une introduction dans la revue *Corpus*, Revue de philosophie, *Nature et société au XVIIIème siècle, Dossier Economie politique*, n°40, 2002.

193 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XIII, §328, pp.220-221.

Finances », tente d'instiller un peu d'ordre dans le suivi du budget de l'Etat. Au chapitre des dépenses, quatre lignes budgétaires sont distinguées : défense (armée et marine) ; maintien de l'ordre et fonction publique ; infrastructures et travaux publics (ponts-et-chaussées, canaux, écoles, hôpitaux, etc.) ; train de vie de la cour impériale. On constate que, conformément aux conceptions physiocratiques[194], une partie du budget est consacrée au développement des voies de communication, l'Etat devant faciliter les flux économiques et la circulation des biens. Au chapitre des recettes de l'Etat, les principales sources de revenus proviennent de l'imposition : tout citoyen est imposable sur sa personne, ses biens, les produits qu'il consomme, les marchandises importées et exportées, ainsi que sur ses revenus financiers.

> « L'impôt est un tribut que chaque citoyen paie pour la conservation de son bien-être, de sa tranquillité, de sa vie et de ses biens »[195]

Au total, la conception de l'Etat élaborée dans l'*Instruction* est fortement tributaire de la pensée économique européenne de la seconde moitié du XVIIIème siècle. L'organisation de l'Etat doit passer par une « économie de l'Etat » ou « *kamernoe pravlenie* » – de l'allemand *Kammer* (la chambre) –, transparente allusion aux sciences camérales, qui se développent en Allemagne dans les années 1740-1790[196]. Le caméralisme, science de l'Etat visant à obtenir l'exploitation optimale des richesses du territoire national, incite Catherine II à intervenir en économie et dans le domaine des finances publiques : les Républicanistes seront sensibles à cette réussite économique. La Russie de Catherine II, en dépit de l'extension du travail non-libre, peu productif sur le

---

194 Cette conception organique de l'économie est analysée de la façon suivante par Yves CHARBIT : « La vision en termes de circuit et de flux renvoie d'abord à l'état des connaissances du XVIIIème siècle. De même que l'ordre social naturel est l'écho de l'ordre physique newtonien, la découverte de la circulation du sang par Harvey, qui avait révolutionné au siècle précédent la compréhension du corps humain, a sans doute inspiré au chirurgien de formation qu'était Quesnay l'idée du circuit de la richesse dans le *Tableau économique*. Mais serait faux d'y voir une relation étroite entre la médecine curative et l'économie politique. L'enjeu est ailleurs : il ne s'agit pas de soigner, mais d'une vision en termes de *fonctionnement organique*. » CHARBIT, Yves, « L'échec politique d'une théorie économique : la physiocratie », in la revue *Population*, volume 57, 2002, n°6, pp.849-878. Nous soulignons.

195 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XXII, §581, pp.370-371.

196 On a souvent opposé les sciences camérales – variante allemande du mercantilisme, limité à un espace géographique – au libéralisme, perçu comme une théorie adaptée à un espace plus ouvert. Cette stricte opposition, datant de la fin du XIXème siècle, est remise en cause depuis une vingtaine d'années. Pour une étude récente, voir GARNER, G., *Etat, économie, territoire en Allemagne. L'espace dans le caméralisme et l'économie politique, 1740-1820*, Paris, Editions de l'EHESS, 2006.

plan économique, présente les chiffres d'une industrialisation incontestable : l'Empire comprend plus de 200 usines, ateliers et manufactures. Le nombre d'entreprises est passé de 600-700 en 1762 à plus de 2000 en 1796. La production industrielle a été multipliée par deux, et la valeur du commerce extérieur et intérieur, par trois[197]. Mais les sciences camérales invitent aussi l'Impératrice à préciser les mesures que doit prendre l'appareil administratif pour assurer le bien-être et la sécurité des citoyens.

4. La bonne police : un ordre moral autocratique.

Ce souci constant d'ordre et de rationalité trouve son expression paroxystique dans le renforcement de la politique impériale d'ordre public par l'intermédiaire de l'administration policière et judiciaire. La Russie voulue par Catherine II doit en effet être un Etat policé dans lequel règne un ordre strict s'inspirant de l'expérience des sciences camérales. Les caméralistes allemands et prussiens tentèrent en effet de définir le mode d'exercice de l'autorité administrative au sein de l'Etat absolutiste. La forme de gouvernement préconisée est celle d'un despotisme modéré et éclairé dont le règne de Frédéric II de Prusse constitue l'archétype.

> « Dans cette perspective, le monarque est le *premier fonctionnaire* de l'Etat à la tête d'une bureaucratie et d'un appareil judiciaire qui fixe les limites de sa toute-puissance. »[198]

Catherine II, prétendant être à la tête des institutions étatiques pour le « bien-être » du pays, tente d'imposer cette « bonne police », destinée à transformer un Etat ordonné en une réelle puissance économique. Cette influence des sciences camérales se retrouve dans les domaines de la police et de la justice[199].

---

197 Chiffres empruntés à DE MADARIAGA, I., *La Russie au temps de la Grande Catherine*, *op.cit.*, chap. XXIX, p.499.

198 LABORIER, P., « La bonne police. Sciences camérales et pouvoir absolutiste dans les Etats allemands », in *Politix*, 1999, volume 12, n°48, pp.7-35. La citation est extraite de la page 15.

199 L'influence des sciences camérales sur la Russie, ainsi que les rapports entre la Russie et l'Allemagne ont été l'objet de nombreuses études. On rappellera pour mémoire l'ouvrage fondamental de M. Raeff sur ce sujet, qui souligne l'importation des sciences camérales en Russie, à travers notamment la formation de Catherine II et son amitié avec Frédéric de Prusse. RAEFF, M., *The Well-Ordered Police State : Social and Institutional Change through Law in the Germanies and Russia, 1600-1800*, New Haven/London, Yale University Press, cop.1983.

Dans un Etat dirigé selon les principes caméralistes, la police naît de la volonté du souverain d'assurer la sécurité de ses citoyens. Elle participe donc du bien-être que l'Etat paternaliste est en mesure d'offrir à ses citoyens :

> « Au XVIIIème siècle, la police inclut aussi bien la simple garantie de l'ordre que l'intervention légitime dans les affaires culturelles, sphère par excellence du *bien-être* des citoyens. On peut lire un nouveau souci du *bien-être* et de la sécurité des individus dans le développement d'une politique de type providentiel tout au long du XVIIIème siècle. »[200]

La police veille au bon ordre moral et matériel afin de contraindre la nation à se policer : la nation policée est celle

> « chez laquelle les besoins sont fort multipliés, et ces besoins sont la source de l'industrie, qui, à son tour, devient la mère des beaux Arts, des Sciences, des Arts Méchaniques, et du Commerce. La réunion de tous ces objets fait la félicité de l'Etat ; et d'un Pays si heureux qu'il ne manque pas d'être fréquenté par un grand nombre d'Etrangers voyageurs, dont la dépense concourt à l'enrichir. »[201]

L'annexe de l'*Instruction* publiée en février 1768, entièrement consacrée à l'organisation de la police dans l'Empire de toutes les Russies, reflète ce souci affiché par le souverain pour le bien-être de ses enfants. Catherine II y reprend la double fonction de la police développée par les caméralistes : assurer la sécurité des citoyens, et maintenir les bonnes mœurs. C'est dès lors la seule institution permettant d'assurer bon ordre et progrès dans la sphère publique :

> « Sous le nom de Police, on entend ordinairement l'ordre général qui règne dans un Etat. »[202]

Ailleurs, elle affirme plus nettement encore :

> « Tout ce qui concourt au maintien du bon ordre dans la société, est du ressort de la Police. »[203]

---

200 LABORIER, P., « La bonne police. Sciences camérales et pouvoir absolutiste dans les Etats allemands », *op.cit.*, p.8.

201 BIELFELD, baron de, *Institutions politiques, Ouvrage où l'on traite de la Société Civile ; Des Loix, de la Police, des Finances, du Commerce, des Forces d'un Etat ; Et en général de tout ce qui a rapport au gouvernement*, Paris, Duchesne, 1762, tome I, p.57.

202 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XXI, §528, pp.344-345.

203 *Idem*, §531, pp.344-345.

Fidèle au mode de raisonnement qui traverse toute l'*Instruction*, Catherine II opère des distinctions et divise la police en deux catégories : la police urbaine (*gradskaâ policiâ*) et la police rurale (*zemskaâ policiâ*). La police urbaine devra être plus développée que la police rurale, mais toutes deux partagent la même mission : faire régner l'ordre. Les domaines de compétence de la police sont nombreux : celle-ci doit surveiller les bonnes mœurs et la décence des sujets ainsi que le bon déroulement du culte, veiller à l'hygiène publique, surveiller les silos à grains, vérifier que les boissons vendues dans les auberges ne sont pas frelatées, prévenir les accidents, les incendies et les vols. Ce système correspond à un usage autoritaire de la force publique, à l'image du pouvoir exercée par l'Impératrice. Ces prérogatives extrêmement vastes d'une police qui intervient jusque dans la vie privée des citoyens, correspondent parfaitement à la définition élaborée par les caméralistes ; elle est omniprésente et tous les citoyens lui sont soumis, sans distinction d'aucun ordre :

> « Comme l'établissement de ce département n'a pour but et pour fin que le bon ordre et les bonnes mœurs dans la société civile en général, il s'ensuit que chaque membre de la Société, de quelque rang ou condition qu'il soit, est dépendant de ce Tribunal. »[204]

C'est donc par le détail des comportements que Catherine II entend imposer l'ordre qui doit faire de la Russie une nation digne des grandes puissances européennes. La police est par conséquent également investie d'un rôle moral : elle doit distinguer, parmi les mendiants, ceux qui sont valides et ceux qui ne le sont pas, mettre au travail les personnes valides et accorder refuge et protection aux personnes invalides. Garante des bonnes mœurs, la police n'est cependant pas libre de punir les auteurs de délits qu'elle aurait appréhendés. L'*Instruction* distingue nettement la police du pouvoir judiciaire, faisant s'arrêter la juridiction de la police là où commence celle de la justice. La police ne peut qu'appréhender les coupables, mener une enquête, et transférer au tribunal l'accusé : punir n'est pas du ressort des gardiens de la moralité publique.

> « §566. La Police au contraire découvre le délit, et laissant le jugement de l'affaire à un autre Département, elle la lui renvoie. »[205]

---

[204] *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XXI, §561, pp.360-361. Le lecteur ne doit pas se laisser abuser par le terme de « tribunal ». Le mot utilisé en russe est «*pravlenie* » : il s'agit donc davantage de désigner la « juridiction », le « département » de la Police, plutôt qu'un tribunal rendant justice.

[205] *Instruction*, *op.cit.*, chapitre XXI, §566, p.363.

Cette distinction des pratiques de l'exécutif et du judiciaire est relayée dans l'*Instruction* par une importante réflexion consacrée à la justice, à l'organisation des lois chargées de punir les crimes et les méfaits commis. L'esprit des Lumières a profondément marqué le style dans lequel est rédigée cette *Instruction* : en effet, les crimes sont classés en fonction de leur gravité, et les peines correspondantes sont décrites en détail[206]. La justice que Catherine II assure vouloir mettre en place en Russie correspond trait pour trait aux conceptions juridiques européennes de l'époque : l'Impératrice fait ainsi du pouvoir judiciaire et de Tribunaux les garants de la propriété et de la vie privée. Dès lors, tout jugement devra être scrupuleusement pesé : la lenteur des enquêtes est préférée à un verdict rendu trop rapidement et trop brutalement. Cette préférence doit, aux yeux de Catherine II, marquer la différence fondamentale existant entre la Russie et les royaumes despotiques orientaux :

> « Mais dans les Etats modérés, où la tête, les biens et l'honneur du moindre Citoyen est considérable, on ne lui ôte son honneur et ses biens qu'après un long et scrupuleux examen ; on ne le prive de la vie, que lorsque la Patrie elle-même l'attaque ; et elle ne l'attaque qu'en lui laissant tous les moyens possibles de se défendre. »[207]

L'autocrate fait donc de la rationalisation de la justice le symbole même d'un despotisme modéré et éclairé, dans lequel l'arbitraire du souverain s'efface devant l'apparente objectivité de la loi. Il devient alors nécessaire d'entendre des témoins lors de l'instruction des procès : l'*Instruction* exige qu'au moins deux d'entre eux soient présents et demande aux juges de prononcer des jugements clairs, rendus selon la lettre de la loi et non selon l'opinion des magistrats. La fonction du juge est d'ailleurs définie de manière très nette ; il ne distribue pas des peines, mais rend un jugement conforme à la loi :

---

[206] Cette préoccupation fait écho à une maxime de Baccaria : « Il est de l'intérêt général qu'il ne se commette pas de délits, ou du moins qu'ils soient d'autant plus rares qu'ils causent plus de mal à la société. Ainsi donc, plus les délits sont nuisibles au bien public, plus forts doivent être aussi les obstacles qui les en écartent. Il doit donc y avoir une proportion entre les délits et les peines. » Extrait de BECCARIA, *Des délits et des peines*, traduction par Maurice Chevallier, préface de Robert Badinter, Paris, Garnier-Flammarion, 1991, §VI, p.72.

[207] *Instruction*, *op.cit.*, chapitre IX, §114, pp.66-67. Ce paragraphe s'oppose au précédent, dans lequel l'auteur rapporte la manière de rendre la justice du Pacha, en Turquie : ce dernier rend justice en administrant des coups de bâtons à tous les plaideurs, indistinctement, et les renvoie ensuite chez eux. Catherine II se désolidarise d'une telle conception de la justice.

> « Quand un accusé est condamné, ce ne sont pas les Juges qui lui infligent la peine ; c'est la Loi. »[208]

Dans le même esprit, la torture est oficiellement condamnée : aucun jugement, aucune enquête ne peut justifier le recours à cette pratique ; c'est le propre d'une nation civilisée et policée de refuser l'usage de la Question. Là encore, ce trait distingue le despotisme éclairé du despotisme oriental :

> « La Question est un usage qui répugne à la raison et que l'humanité exige qu'on abolisse. Nous voyons aujourd'hui une nation très bien policée la rejeter sans inconvénient. Elle n'est donc pas nécessaire par sa nature. […]. »[209]

La justice, telle que la dessine l'*Instruction*, correspond aux critères en vigueur dans l'Europe de l'époque : pouvoir judiciaire ordonné, définition du cadre légal de l'enquête, du jugement et du verdict, jugement rendu selon la lettre de la loi pour éviter l'amalgame entre jugement et opinion. La culture judiciaire russe se trouve, en théorie tout du moins, profondément bouleversée par cette inscription des intentions du souverain dans l'horizon des idées juridiques européennes : l'égalité des citoyens devant la justice et les tribunaux devrait conduire à repenser les rapports de la société à la justice et à la loi. Ces principes furent timidement appliqués[210] et l'on sait que Catherine II elle-même eut plusieurs fois recours à la torture pour obtenir des aveux[211]. Or, si ces beaux projets de Catherine II resteront pour la plupart lettre morte, néanmoins des hommes, formés à ces théories juridiques, élèveront la voix pour dénoncer le hiatus entre la révolution des mentalités plaidée par l'Impératrice instructrice et la permanence de ses pratiques autocratiques.

Ordre politique, ordre social, ordre économique, ordre administratif : le souci de rationalisation dont fait preuve l'Impératrice dès le début de son règne s'étend à tous les secteurs de la vie publique. L'influence de la pensée politique et économique

---

208 *Instruction*, *op.cit.*, chapitre IX, §128, pp.74-75.

209 *Instruction*, *op.cit.* chapitre IX, §123, pp.72-73.

210 Voir les témoignages de deux observateurs sur les prisons, les hôpitaux, les asiles : l'archidiacre W. Coxe, qui voyagea en Russie en 1778, et John Howard, décédé à Kherson en 1792. Tous deux soulignent des conditions difficiles, mais qui ne paraissent pas avoir été pires que dans d'autres pays. Voir DE MADARIAGA, I., *La Russie au temps de la Grande Catherine*, *op.cit.*, pp.597-598.

211 E. HÜBNER souligne tout particulièrement l'inadéquation entre les intentions professées et les pratiques du pouvoir sous le règne de Catherine II, dans son ouvrage *Russland zur Zeit Katherinas der Zweiten : Absolutismus, Aufklärung, Pragmatismus*, Köln, Böhlau, 1998.

européenne dans l'élaboration de sa conception de l'Etat est certaine : théories physiocratiques en économie, caméralisme pour la réforme de l'administration, principes de Beccaria dans le domaine de la justice, emprunts à Montesquieu et au libéralisme politique naissant sur le plan de la législation. Les éléments que Catherine II retient de ces sources hétéroclites offrent à ses yeux le double avantage d'être novateurs sur le plan économique et juridique, et de ménager une continuité dans la pratique politique du gouvernement autocratique de la Russie. Le vernis moderniste s'estompe dès que l'Impératrice s'attache à préciser le rôle du souverain et la nature du pouvoir. La rénovation du discours portant sur l'Etat et la mise en place d'un vocabulaire politique moderne ne resteront cependant pas sans écho dans la société russe éclairée. Les représentants de la noblesse modérée et progressiste sauront s'en emparer pour élaborer des projets de réorganisation de l'administration étatique qui s'écarteront pour partie de la ligne officielle tracée par l'*Instruction*.

SECTION II

Des institutions à la constitution : métamorphoses de l'art des réformes.

Les projets de réforme élaborés par la noblesse de 1762 à 1801 sont hétérogènes, et diffèrent à la fois par leurs statuts et par le contexte dans lequel ils ont été élaborés. On peut néanmoins distinguer assez nettement trois catégories de documents : d'une part, les projets rédigés à la demande expresse de Catherine II ; d'autre part, les projets relevant d'initiatives personnelles, mais que leurs auteurs ont soumis à l'appréciation de l'Impératrice ; et enfin les projets, plus ou moins aboutis, destinés à rester inconnus de l'administration impériale. Ces derniers se multiplièrent surtout dans la deuxième moitié du règne de Catherine II, et revêtent un caractère plus revendicateur et plus critique à l'endroit de l'autocrate. Les projets de la première catégorie offrent des propositions relativement attendues : rédigés par des membres de la noblesse prenant une part active à une vie de cour marquée par le favoritisme[212], ils s'alignent assez

[212] Ce « règne des favoris » est vivement critiqué dans une note du comte N.I. Panin, qui affirme que les membres du Conseil d'Etat utilisaient toujours cette institution comme « un intervalle, nuisible au bien commun, entre le souverain et le gouvernement. » Les favoris, notamment Biron, étaient l'âme

volontiers sur les orientations proposées par l'Impératrice. Leur étude n'est cependant pas sans intérêt : on constate que, de 1762 à 1767, la pensée de l'Etat est avant tout une *pensée institutionnelle et administrative de l'Etat*. Elle ne prendra un tour plus spécifiquement *politique* que dans les textes de la deuxième catégorie : dès 1767, quelques esprits éclairés prennent au mot les innovations lexicales de l'*Instruction* et font porter leur réflexion sur les fondements politiques de l'autocratie russe.

Tous ces textes, quel que soit leur statut, partagent néanmoins un héritage commun : le souvenir de la « crise de 1730 »[213]. Pour assister le futur Pierre II jusqu'à sa majorité, on constitua un Conseil suprême d'Etat (*Verhovnyj tajnyj sovet*)[214] de huit membres dont l'influence sur le jeune souverain était prédominante. Mais la mort prématurée de Pierre II laissa au seul Conseil le gouvernement de l'Empire et « le peuple » murmura contre cette institution oligarchique, réclamant la restauration d'un gouvernement autocratique.

> « Le 18 de Janvier 1730 étoit le jour fixé auquel le jeune Monarque devait être déclaré majeur pour régner sous le titre de Pierre II & auquel le mariage avec la Princesse Dolgoroukow devoit se consommer ; mais comme il fut surpris dix jours auparavant de la petite vérole, il en mourut le 19 du mois de Janvier au grand regret de toute la nation qui l'adoroit, laissant le gouvernement de l'Empire à l'arbitre des huit seigneurs qui composoient le suprême Conseil privé. C'est ce tribunal contre lequel la nation murmura généralement, protestant à haute voix que les Russes étant depuis tout temps accoutumés à être gouvernés par un monarque souverain dont dépendoient leur vie & leurs biens, & non pas par huit personnes leurs confrères, que l'on ne savait à qui s'adresser & que si l'on s'attachoit à l'un d'eux, l'on auroit les sept autres pour ennemis ; qu'ainsi ils vouloient dépendre & être sujets selon l'ancienne coutume d'un monarque souverain & absolu. »[215]

---

de l'Etat, et géraient à leur guise les affaires de l'Empire. L'anarchie qui en résulte est vivement critiquée par le conseiller de Catherine II : « L'arbitraire était la seule règle, selon laquelle les affaires à gérer étaient choisies. » « Prihot' byla edinstvennym pravilom, po kotoromu dela k proizvodstvu byli izbiraemy. » PANIN, N.I., « Proekt N.I. Panina o reforme Senata i sozdanii Imperatorskago Soveta pri monarhe. 28 fevralâ 1762 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX vv.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, p.229.

213 On trouvera une excellente analyse de cette « crise de 1730 » dans l'ouvrage de RAEFF, M., *Comprendre l'Ancien Régime russe. Etat et Société en Russie impériale : essai d'interprétation*, Paris, Seuil, 1982. Nous ne faisons que rappeler les péripéties de cette crise du pouvoir.

214 Dans la Russie du XVIIIème siècle, le terme *tajnyj* qualifiait tout organisme institué pour remplir des tâches administratives de secrétariat. Ainsi les conseillers d'Etat (*tajnyj sovetnik* et *dejstvitel'nyj tajnyj sovetnik*) constituaient les grades les plus élevés de la hiérarchie civile ; de même l'expression *tajnaâ kancelâriâ* désignait la Chancellerie d'Etat. C'est pourquoi nous avons choisi traduire *Verhovnyj tajnyj sovet* par *Conseil suprême d'Etat*.

215 MUNNICH, in LEY, F., *« Ebauche » du Gouvernement de l'Empire de Russie*, Genève, Librairie Droz, 1989, §36, p.82.

La pérennité du Conseil divise alors la noblesse : si une large partie des nobles partage les revendications du peuple, une partie de la noblesse russe présente à Anna Ioannovna, future Impératrice, des « conditions » destinées à limiter son pouvoir[216], projetant de faire coexister deux institutions existantes : le Conseil suprême d'Etat, bénéficiant de prérogatives extrêmement étendues tant en politique intérieure – levée des impôts, nomination des fonctionnaires, choix d'un héritier au monarque régnant – qu'en politique extérieure – déclaration de guerre et signature des traités de paix –, et le Sénat (*Senat*) présidé par le tsar et composé de treize à trente membres participant aux affaires d'Etat. Le 28 février 1730, Trubeckoj remet à Anna Ioannovna une demande de restauration de la « forme autocratique de gouvernement » (*samoderžavnaâ forma pravleniâ*). La division de la noblesse sur les limitations à apporter au pouvoir de l'autocrate restera profonde et marquera durablement la vie politique russe. Les divergences entre ces différents courants referont surface de loin en loin jusqu'à Alexandre II. Les Républicanistes sauront se souvenir de cette règle : c'est au moment des changements de règne que s'esquissent les opportunités politiques de l'histoire russe.

I. Le Conseil et le Sénat : l'impossible réforme des institutions.

Dès son avènement, Catherine II rassemble autour d'elle les meilleurs conseillers de l'Empire pour œuvrer à l'amélioration du mode de gouvernement dans l'Etat russe. Cette amélioration consiste en une rationalisation des mécanismes administratifs afin de rendre plus efficace l'appareil étatique. Le débat portera essentiellement sur la nécessité d'établir un ou plusieurs corps politiques intermédiaires entre le souverain et le peuple. Le comte N.I. Panin et le maréchal de Münnich rédigent alors à la demande de l'Impératrice des projets de réforme du Sénat. Textes de commande, ces projets restent en grande partie tributaires de leurs conditions d'élaboration : il s'agit de donner au

---

[216] C'est le titre de ces textes, rédigés entre 1730 et 1731 : *Conditions, limitant le pouvoir du monarque en faveur du Conseil Secret Suprême* (*Kondicii, ograničivaûŝie vlast' monarha v pol'zu Tajnogo Verhovnogo Soveta*). Ces projets sont édités dans le recueil dirigé par BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii, XVIII-načalo XX vv.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, pp.167-169.

despote éclairé des outils institutionnels pour régner, sans remettre en question les fondements politiques de la légitimité de l'autocrate.

1. Traquer l'incompétence : l'efficacité législative d'après le comte N.I. Panin[217]*.*

A la demande de Catherine II, le comte N.I. Panin rédige, dès 1762, un projet très abouti de réforme du Sénat[218], mais qui détournait cette institution de ses prérogatives premières. En effet, sous Pierre le Grand, le Sénat était doté de pouvoirs extrêmement élargis : en l'absence du Souverain, le Sénat était chargé d'assurer la régence et de diriger le pays. Méfiant vis-à-vis de l'institution sénatoriale, le comte N.I. Panin modifie profondément le rôle que le Sénat est appelé à jouer dans la vie politique en lui adjoignant une autre institution, celle du Conseil de l'Empire. En effet, par le Manifeste du 28 décembre 1762, N.I. Panin réaffirme la nécessité de créer un Conseil de l'Empire (*Imperatorskij sovet*), chargé de combler le vide institutionnel entre le Souverain et son peuple. Ce Conseil, formé d'au moins six membres nommés par le tsar, a pour fonction d'étudier les affaires les plus importantes avant de les présenter au Souverain. Il rassemble les conseillers secrets du Département des affaires étrangères, du Département des affaires intérieures, du Département de la guerre et du Département de la marine, assistés de vice-conseillers. Le Conseil de l'Empire se voit confier le pouvoir législatif : il est chargé de présenter au souverain des projets de lois, de décrets et d'avis déjà discutés par le Sénat et amendés par le Conseil. Le pouvoir de décision du souverain n'est pas fondamentalement remis en cause, quoique tout nouveau projet de loi doive être contresigné par le conseiller adéquat de l'Empire pour recevoir force de loi et être promulgué[219]. Pour contrôler le Conseil, une Chancellerie – composée d'un

---

[217] Le comte N.I. Panin (1718-1783) fut ambassadeur en Suède de 1748 à 1760. 1762, il prit part à un complot visant à placer Pierre II sur le trône, et non Catherine. Pardonné, il présenta un projet de Conseil d'Etat ainsi que plusieurs projets de réformes du Sénat. D'après V.I. Semevskij, il confiait souvent à la princesse Daškova son espoir de voir le tsarévitch Paul, dont il était précepteur, gouverner selon les principes de la monarchie sudéoise. Voir V.I. SEMEVSKIJ, *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1909.

[218] Ce projet existe sous deux variantes, toutes deux datant de 1762 : « Proekt N.I. Panina o reforme Senata i sozdanii Imperatorskago Soveta pri monarhe, 28 dekabrâ 1762g. » et « Proekt Manifesta o reforme Senata i učreždenii Imperatorskago Soveta (podgotovlen N.I. Paninym), 28 dekabrâ 1762g. ». Le texte intégral de ces deux projets est disponible dans le recueil de Saharov et Bertolissi, *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII- načalo XX vv.*, *op.cit.*, pp.222-240.

[219] PANIN, N.I., « Proekt Manifesta o reforme Senata i učreždenii Imperatorskago Soveta (podgotovlen N.I. Paninym), 28 dekabrâ 1762g. », *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII- načalo XX vv.*, *op.cit.*,

directeur, de plusieurs secrétaires, de deux chanceliers par secrétaire et d'un archiviste – doit rendre compte des débats menés entre le Conseil de l'Empire et le Souverain.

Corps intermédiaire entre le Sénat et le Souverain, le Conseil de l'Empire doit limiter l'influence des familles de la haute noblesse présentes au Sénat[220], dont N.I. Panin critique le manque de formation et l'inefficacité ; mais il est aussi chargé de gérer les affaires de l'Empire de manière plus rationnelle, en fonction de départements spécifiques, qui annoncent la création des ministères sous Alexandre Ier. La réforme semble urgente et nécessaire ; l'incompétence du Sénat et son incapacité récurrente à gérer rapidement des affaires qui se multiplient de plus en plus, sont des facteurs de paralysie du pays :

> « Si l'on ose s'exprimer ainsi, le Sénat juge souvent et résoud des affaires nuisibles d'après des lois promulguées parfois à la va-vite, parfois sans examen scrupuleux, parfois même avec trop de passion. »[221]

Néanmoins, le comte N.I. Panin ne cherche pas à affaiblir l'institution sénatoriale : cette dernière conserve la fonction d'élaborer des projets de loi et de les discuter en première lecture. Le comte souhaite avant tout que le Sénat gagne en efficacité. Pour éviter toute dispersion lors des assemblées plénières, il le divise en six départements : affaires intérieures (*gosudarstvennye vnutrennie političeskie dela*): dépenses et revenus de l'Etat, topographie, démographie, recensement ; examen des plaintes concernant le service civil (*reketmejsterskaâ kontora*) ; industrie et commerce (*manufaktur- i komerc-kollegiâ*) ; justice (*ûsticiâ*) ; guerre et collège de l'Amirauté (*voennaâ i Admiratel'skaâ kollegii*) ; affaires allemandes de Narva, de la province de Vyborg et des territoires situés aux « marges » de l'Empire (Petite Russie, Livlande, Estlande, nouvelle Serbie).

---

p.237, voir notamment le §10.

220 N.I. Panin critique vivement le dysfonctionnement du Cabinet, dominé par Biron : détournée de son but premier, cette institution ne permit pas de soulager le souverain ; au contraire quelques grandes familles princières l'utilisèrent pour confisquer le pouvoir et établir ainsi une oligarchie. « [Oni] postavili sresdtvom onago [Kabineta] vsegda zloklûčitel'nyj obŝemu blagu interval meždu gosudarâ i pravitel'stva. » *in* PANIN, N.I., « Proekt manifesta o reforme Seanta… », *op.cit.*, p.227.

221 « I tak, esli možno osmelit'sâ skazat', senat často opredelâet i rešaet vrednyâ dela po zakonam, raznovremenno izdannym inogda skoropostižno, inogda ne osmotritel'no, inogda i pristrastno. », PANIN, N.I., « Proekt N.I. Panina o reforme Senata i sozdanii Imperatorskago Soveta pri monarhe, 28 dekabrâ 1762 g. », in *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII- načalo XX vv*., *op.cit.*, p.223.

Cette division appelle quelques commentaires : on remarquera que le comte N.I. Panin accorde une importance particulière aux territoires situés aux « marges de l'Empire » ; en effet, les tsars ayant adopté pour ligne de conduite de respecter les mœurs des habitants des pays conquis et des zones annexées, la législation était loin d'être unifiée dans l'ensemble de l'Empire, ce qui justifie la création d'un département spécifique pour résoudre les problèmes soulevés par cet état de fait. Fidèle aux théories économiques de son temps, N.I. Panin établit un département spécifique pour l'industrie et le commerce. En outre, la subdivision du ministère des Affaires intérieures témoigne des intérêts économiques de la fin du XVIIIème siècle : superviser la croissance démographique, signe de la richesse d'une nation ; assurer le développement des voies de communication ; assainir les finances de l'Empire. Selon les conditions édictées dans ce projet, les sénateurs doivent se réunir au moins une fois par semaine pour examiner les affaires en cours. En cas d'hésitation ou d'indécision, le Sénat doit en référer au procureur général (*general-prokuror*), et la question est tranchée par le Conseil de l'Empire. Le Sénat joue en fin de compte le rôle de Chambre basse, dans laquelle sont discutés les projets de loi, mais dépend de cette Chambre haute qu'est le Conseil de l'Empire. D'après le projet de N.I. Panin, seuls les nobles peuvent devenir membres du Sénat et du Conseil de l'Empire.

Si, dans ce projet de réforme, la séparation des pouvoirs législatif et exécutif n'est jamais qu'esquissée et ne remet pas en question l'assimilation du souverain à l'Etat sur lequel s'étend son pouvoir, on peut néanmoins noter un louable souci de rationalisation de la vie politique, ainsi qu'une timide volonté de traduire dans les institutions l'autonomie de la loi voulue par Catherine II. Mais les tentatives de limitation du pouvoir du Sénat qui animent le texte du comte N.I. Panin ne pouvait que mécontenter les familles de la noblesse russe qui dominaient le Sénat : craignant de perdre l'immense influence que leur conférait l'ancienne institution sénatoriale, elles ne pouvaient que s'opposer à un tel projet, qui ne sera jamais appliqué. L'idée d'une vacance institutionnelle entre le Souverain et le Sénat n'est toutefois pas écartée : elle se trouve au cœur d'un autre projet de réforme, celui du maréchal de Münnich.

2. Un « vide à remplir »[222] : les départements ministériels du maréchal de Münnich.

Le maréchal de Münnich, toujours sur proposition de Catherine II, rédige en 1764 une *Ebauche du Gouvernement de l'Empire de Russie*, qui restera inédite jusqu'en 1774[223]. Soucieux de tirer les leçons de l'expérience historique de la Russie et des différentes tentatives de création d'institutions intermédiaires entre le souverain et l'Etat, il souhaite faire profiter l'Impératrice des observations qu'il a pu faire au cours de sa longue fréquentation des tsars depuis Pierre le Grand. Il garde un souvenir fort vif de la crise de 1730 et de l'expérience malheureuse de la Conférence instituée par Pierre III[224], et reste convaincu que toutes les tentatives de réforme des institutions se sont soldées par des échecs à cause de l'influence néfaste des favoris.

Selon lui, l'anarchie qui régna dans le mode de gouvernement de 1730 à 1762 s'explique par le vide institutionnel que la crise de 1730 laissa entre le souverain et le Sénat :

> « Un des ministres de Sa Majesté des plus éclairés me fit l'honneur de me dire : "Il y a une trop grande distance entre l'autorité suprême & le pouvoir du Sénat." C'est cette distance que j'appelle le vuide [*sic*] à remplir.
>
> Il me dit en même temps : "L'on est d'opinion que l'Empereur Pierre le Grand, de glorieuse mémoire, a fait & réglé tout ce qui regarde le salut de l'Etat & que l'on n'avoit qu'à la suivre, mais qu'il étoit du sentiment que quoique que ce monarque eût plus fait qu'on ne pense, & qu'il est même inconcevable qu'un seul homme eût su faire tout ce que nous voyons, de grandes entreprises & fondations de Pierre le Grand, il restoit cependant beaucoup à régler avant que de voir tout parvenir à sa perfection, & qu'il y avoit encore bien des choses de la dernière importance à faire pour finir ce que ce grand Prince n'avoit que tracé, son décès ayant été prématuré". »[225]

---

[222] L'expression est du maréchal de Münnich (1683-1767), qui fut un témoin direct du règne de Pierre le Grand. Arrivé en Russie en 1721, il commanda dès 1724 le projet de canaux autour du lac Ladoga. De 1732 à 1741, il fut ministre de la Guerre, et se distingua par ses campagnes contre les Turcs, toutes couronnées de succès. Soutien de Pierre III, il fut pardonné par Catherine II qui lui confia de grandes responsabilités.

[223] Le texte sur lequel nous nous appuyons fut publié et commenté par Francis LEY, in *« Ebauche » du Gouvernement de l'Empire de Russie*, Genève, Librairie Droz, 1989.

[224] Pierre III créa un Conseil composé des princes de Holstein (oncles du tsar), du comte Mordvinov, du maréchal de Münnich, du Conseil d'Etat actuel Volkov, du Prince Volkonskij, général de la cavalerie, du Grand-Maitre d'artillerie Villebois, le Lieutenant-Général Melgunov. Ce conseil ne fonctionna pas correctement : le tsar était entièrement sous l'influence de Volkov, et les autres membres ne pesaient que fort peu sur les décisions du souverain.

[225] MÜNNICH, in LEY, F., « *Ebauche » du Gouvernement de l'Empire de Russie*, *op.cit.*, §60, p.131.

Il est donc urgent de restaurer une institution pour combler ce vide, occupé fort pragmatiquement par les favoris, au préjudice de la bonne marche de l'Etat. Là encore, c'est la conscience de l'inefficacité du gouvernement de la Russie et de la nécessité de rationaliser une administration étatique largement corrompue qui préside aux choix du maréchal de Münnich : il en va de l'avenir de l'Etat. Deux principes dirigent sa réflexion : tout d'abord, la volonté de soulager le souverain de tâches jugées secondaires. Le souverain ne devrait s'occuper que des affaires essentielles pour l'Empire :

> « Il est donc évident que le salut de l'Etat exige de faire occuper cette grande distance qui se trouve entre l'autorité suprême & le pouvoir du Sénat par un Conseil composé de plusieurs personnes qui se trouveroient au gouvernail, pour bien mener la barque & diriger toutes les affaires de l'Etat, pour soulager Sa Majesté l'Impératrice & lui épargner la peine d'entrer dans le détail des affaires qui ne sont pas de la dernière importance & auxquelles ses soins maternels ne suffiroient pas sans nuire à sa très précieuse santé. »[226]

Dans son analyse, F. Ley rappelle fort justement que de Münnich a été grandement influencé par Fénelon, chez qui il avait été reçu en 1712. L'auteur rappelle notamment une des maximes de *Télémaque*, très proche des conseils prodigués par le maréchal :

> « Un roi ne peut se passer de ministres qui le *soulagent* et en qui il se confie puisqu'il ne peut tout faire… Concluez donc que l'occupation d'un roi doit être de penser, de former de grands projets, et de *choisir* les hommes propres à les exécuter sous lui… »[227]

Le second principe concerne la gestion efficace des affaires de l'Etat. Pour le maréchal de Münnich, militaire de formation, la marche de l'Etat exige un certain ordre, et cet ordre ne peut être instauré que par la distribution de fonctions dans des domaines précis. Sous la régence de la grande-duchesse Anne, le maréchal de Münnich s'était vu confier la direction d'un des trois collèges institués pour la gestion des affaires publiques – celui de la guerre[228]. De Münnich souhaite reprendre le principe de cette

---

226 MÜNNICH, in LEY F., « *Ebauche » du Gouvernement de l'Empire de Russie*, *op.cit.*, §61, p.131.

227 Cité par F. LEY, in *« Ebauche » du Gouvernement de l'Empire de Russie*, *op.cit.*, p.132, voir la note de bas de page n°197.

228 Le département de la flotte et des affaires étrangères revenant au comte Ostermann, et celui des affaires intérieures au prince Czirkaski, chancelier, secondé dans sa tâche par un vice-chancelier, le comte Golovkin.

spécialisation dans la gestion des affaires de l'Etat, seule capable de permettre une gestion rationnelle de toutes les affaires qui incombent à l'Etat. Il propose la création de cinq départements – ministère des affaires étrangères, ministère de la guerre, ministère de la marine, ministère des finances et du commerce, ministère de l'intérieur – mais n'exclut pas la possibilité d'en multiplier le nombre selon les besoins de l'Etat.

Le maréchal de Münnich entend également mettre en place un Conseil composé des directeurs des départements ministériels, qui devra débattre des affaires intérieures les moins importantes sur le plan politique.

> « C'est ces cinq personnes qui formeroient le Conseil de Sa Majesté, qui lui représenteroient en abrégé les affaires & expédieroient selon les sages résolutions de la souveraine les ordonnances nécessaires au Sénat et aux Dicastères qui n'en dépendent pas directement. »[229]

C'est par cette réforme institutionnelle complète que l'Etat pourra être gouverné de manière rationnelle et avec une clairvoyance plus grande, chaque ministre n'ayant que sa propre partie à gérer. Mais devant la pression de la noblesse, Catherine II, une fois encore, préféra renoncer à faire appliquer ce projet.

Les tentatives d'encadrement institutionnel du Sénat – cette institution réservée à la noblesse et qui lui permettait de jouer un rôle politique à un haut niveau – semblent donc vouées à l'échec, Catherine II préférant finalement gouverner seule, avec l'appui de quelques favoris. Le rôle excessif accordé au Sénat – cette survalorisation du Sénat à laquelle aspire la noblesse russe – est une caractéristique de l'institution sénatoriale russe à la fin du XVIIIème siècle. Or, plutôt que de chercher dans la création d'un corps intermédiaire la solution aux faiblesses institutionnelles de l'Etat russe, certains nobles éclairés préféreront aborder le problème par une entrée plus politique qu'administrative, posant alors la question de la légitimité du régime autocratique et de ses fondements.

---

[229] MÜNNICH, in LEY F., « *Ebauche » du Gouvernement de l'Empire de Russie*, *op.cit.*, §61, p.132.

II. L'ère du soupçon : l'autocratie, une monarchie dégénérée ?

Dès 1767, l'influence de nouvelles pratiques monarchiques du pouvoir se fait sentir dans les projets de réformes dont certains nobles prendront seuls l'initiative. C'est notamment leur expérience de la monarchie parlementaire anglaise qui les conduit à poser un regard renouvelé sur les institutions et les fondements de l'Etat autocratique russe. Le parlementarisme devient dès lors très vite un motif récurrent dans les textes à portée politique rédigés par les membres de la noblesse libérale. A la lumière de cette connaissance inédite des pratiques étrangères du pouvoir monarchique s'esquisse un nouveau rôle pour le Sénat, qui inaugure un courant de pensée faisant de moins en moins de concessions au décalage entre théorie, vœux pieux et pratiques.

Vers la fin du règne de Catherine II, lorsque plus personne ne peut douter que l'Impératrice-législatrice ne modifiera pas le régime autocratique, la noblesse éclairée, très influencée par le parlementarisme anglais, cache difficilement sa déception. Elle n'a déjà plus aucun espoir de voir publiés les projets qu'elle rédige à cette époque : la révolte de Emelân Pugačëv puis la Révolution française ont eu définitivement raison des velléités législatrices de l'Impératrice vieillissante. En privé, les critiques se font alors de plus en plus dures vis-à-vis de la politique menée par Catherine II.

1. Vers un parlementarisme sénatorial.

Dans la première décennie du règne de Catherine II déjà, des projets renouvellent l'approche du problème de la réforme du Sénat, questionnant en priorité le rôle politique que l'institution sénatoriale peut être appelée à jouer. Le projet de S.E. Desnickij est représentatif de cette mouvance[230]. De retour en Russie en 1767 après des études à Glasgow, S.E. Desnickij se montre fortement influencé par le modèle de la monarchie parlementaire anglaise. Dans un projet entrepris de sa propre initiative puis transmis à Catherine II en 1768 – et dont on peut rassembler les éléments fondamentaux

---

[230] Le projet politique de S.E. Desnickij, fort peu élaboré au demeurant, n'a pas retenu l'attention des historiens. L'analyse la plus convaincante est due à l'historien russe V.I. SEMEVSKIJ, dans son ouvrage très complet *Političeskie i obŝestvennye idei Dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Arteli, 1909. Nous reprenons en partie ces conclusions, notamment le parallèle avec la tradition politique anglaise.

d'après ses discours à l'université de Moscou[231] – , S.E. Desnickij rappelle l'immensité de l'Empire de toutes les Russies, mais il interprète cet élément de manière nouvelle. Au lieu de considérer que seul un pouvoir rigide pourra gérer l'empire – argument traditionnel des partisans de l'autocratie – il utilise l'immensité géographique de l'empire pour justfier la création d'un organe législatif extrêmement ouvert. Il propose de confier une partie du pouvoir législatif au Sénat, tout en augmentant considérablement le nombre de ses membres : le Sénat doit comporter de six cents à huit cents membres pour une durée de cinq ans, rééligibles une fois pour un mandat de quatre ans. Le Sénat serait ainsi transformé en une chambre législative composée de représentants élus, et non plus nommés par le souverain. La mutation est conséquente et fait différer radicalement ce projet de ceux présentés à la demande expresse de l'Impératrice : c'est l'origine même du pouvoir législatif qui est ici remise en question. L'inflexion nouvelle donnée à la pensée de l'Etat par S.E. Desnickij touche au statut même de la loi tel que le concevait Catherine II.

Ce questionnement sur l'origine du pouvoir législatif a une autre conséquence : S.E. Desnickij propose d'élire les sénateurs non plus parmi la seule noblesse, mais aussi parmi les agriculteurs, les marchands et les artisans, les membres des administrations militaires, les propriétaires fonciers et les paysans propriétaires de leur maison et d'un lopin de terre (*odnodvorcy* ou paysans laboureurs). De cette façon, l'ensemble de la société russe – serfs exceptés – sera représenté au Sénat. Un cens est imposé : seuls les agriculteurs qui s'acquittent d'une capitation de cinquante roubles pour leurs serfs et les artisans et commerçants qui paient jusqu'à cinquante roubles de taxes pourront participer aux élections sénatoriales et présenter leur candidature – à condition toutefois de présenter les compétences requises. S.E. Desnickij met ici en œuvre le principe de *représentation*, limité aux seules conditions (*soslovie*) libres de la société russe. En dépit de cette restriction, la démarche est nouvelle : ouvrir le Sénat à l'élection de représentants et le doter d'une mission législative, c'est le transformer, d'une instance consultative fermée qu'il était, en un corps politique.

---

[231] Voir le recueil *Reči Moskovskago universiteta*, Moskva, [s.n.], 1819. On y trouve les discours que S.E. Desnickij a prononcés dans le cadre de l'université de Moscou.

V.I. Semevskij[232] a souligné l'importance de l'influence anglaise dans cette conception du corps législatif : comme en Angleterre, S.E. Desnickij accorde un droit de représentation aux membres du clergé, notamment aux évêques et aux archevêques. Suivant le modèle anglais, selon lequel les universités peuvent envoyer deux députés aux élections à la Chambre des représentants, S.E. Desnickij accorde également aux universités russes et aux établissements de l'enseignement supérieur le droit d'envoyer des députés à la Chambre sénatoriale. Le Sénat russe est donc appelé à jouer le même rôle que celui de la Chambre basse en Angleterre, la Chambre des représentants.

Toutefois, malgré l'influence du parlementarisme anglais, S.E. Desnickij ne remet pas nommément en cause le principe autocratique : par conviction ou par prudence, ce professeur ne va pas jusqu'à demander l'instauration d'une monarchie constitutionnelle en Russie. Mais il n'en reste pas moins que, de fait, son texte effectue une nette séparation entre l'exécutif et le législatif, retirant par là même au souverain une bonne partie de ses prérogatives. En recourant à la formation d'une nation de citoyens responsables jouant un rôle dans les décisions législatives prises par l'Etat, S.E. Desnickij affirme la nécessité de rénover la vie politique russe[233]. Catherine II accorda peu d'attention à ce projet. Mais un tournant a bel et bien été pris par les représentants de la noblesse éclairée : les observations faites lors de leurs séjours à l'étranger les conduiront à tirer des conclusions sur les causes réelles de la crise des institutions impériales ; désormais, ils n'arrêteront plus leur attention sur les seules idées, mais sur les pratiques effectives du pouvoir, ainsi que sur leur plus ou moins grande adéquation avec les principes affichés. La référence anglaise n'est pas chez S.E. Desnickij un cas isolé : le modèle parlementaire anglais se diffuse dans la société russe.

Ainsi, le prince M.M. Ŝerbatov[234], membre de la Commission pour l'élaboration d'un nouveau projet de loi, fasciné par l'Angleterre, estime que seule une monarchie

---

232 SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1909, pp.7-8.

233 Nous nous éloignons ici des conclusions de V.I. Semevskij, qui identifie parfaitement les influences de S.E. Desnickij, mais n'analyse pas les conséquences politiques du projet de S.E. Desnickij.

234 Le prince M.M. Ŝerbatov (1733-1790) est l'auteur de plusieurs écrits politiques, qui dressent un sombre tableau de la Russie de la fin du XVIIIème siècle, demeurés inédits de son temps pour raison de censure. Le texte le plus connnu et le plus commenté est sa critique de la dépravation des mœurs en Russie (*O prevraŝenii nravov v Rossii*), qui ont fait de lui le représentant de la noblesse conservatrice, sur le plan moral. Mais ses œuvres politiques laissent apparaître en plusieurs endroits une conception libérale modérée de l'Etat. On lui doit notamment *Razmyšleniâ o zakonodatel'stve voobŝe*, *Razmyšleniâ o dvorânstve* et surtout l'utopie politique, vraisemblablement rédigée en 1787-

élaborée sur le modèle anglais répondra à la nécessité d'adopter en Russie le principe d'une représentation nationale permettant au peuple d'exprimer sa volonté :

> « Nulle part ailleurs ne s'épanouit la volonté du peuple qu'à l'ombre de la monarchie telle qu'elle est établie en Angleterre. Là-bas le roi dispose du pouvoir suprême, limité par les lois, la chambre haute du parlement représente le pouvoir judiciaire, la chambre basse, qui dispose, à elle seule, du droit de créer des impôts, représente le pouvoir du peuple ; et ces trois pouvoirs […] existent également pour le bien commun. »[235]

Trois éléments sont à ses yeux constitutifs d'un Etat équilibré et modéré : le souci du bien commun, la limitation du pouvoir du monarque et la représentation nationale. Il souligne par ailleurs l'équilibre assuré par la division des trois pouvoirs – le législatif confié à une chambre des représentants, l'exécutif confié au souverain, et le judiciaire remis à la chambre haute du Parlement.

C'est dans son utopie politique, *Le voyage en terre d'Ophir de Monsieur S., noble suédois* (*Putešestvie v zemlû Ofirskuû gospodina S., švedskogo dvorânina*) que le prince M.M. Ŝerbatov dessine l'Etat idéal qu'il souhaite voir instaurer en Russie. En dépit de son originalité, et peut-être à cause d'elle, ce texte a été relativement peu étudié[236]. Ce *Voyage en terre d'Ophir*, pure fiction littéraire, mérite néanmoins une analyse approfondie : considéré sous l'angle d'une utopie politique, il présente assurément une réflexion particulièrement intéressante du point de vue de la pensée de l'Etat. La « terre d'Ophir » est une référence à l'Ancien Testament, dans le Premier Livre des Rois[237] :

1788, qui résume l'ensemble de ses convictions : *Putešestvie v zemlû Ofirskuû gospodina S., švedskogo dvorânina*. Ces œuvres sont disponibles *in* ŜERBATOV M.M., *Neizdannye sočineniâ*, Moskva, Ogiz, Socèkgiz, 1935. Voir aussi PETERS D., *Politische und gesellschaftliche Vorstellungen in der Aufstandsbewegung unter Pugacev (1773-1775)*, Berlin, Harrassowitz, 1973.

235 « Nigde tol' ne cvetet narodnaâ vol'nost' pod ten'û monaršičeskiâ vlasti, kak v Anglii ; tam vyšnûû vlast', ograničennuû zakonami, imeet korol', verhnââ kamora parlamenta vel'možnuû vlast' predstavlâet, a nižnââ kamora edinaâ moguščaâ nakladyvat' nalogi, predstavlâet vlast' narodnuû, i vse sii tri vlasti […] ravnymi stopami k blagu obŝemu šestvujut. », cité d'après V.I. SEMESVSKIJ, *op.cit.*, pp.14-15.

236 A notre connaissance, on dénombre seulement quatre articles analysant ce texte. Une première analyse remonte à la publication des œuvres complètes de M.M. Ŝerbatov en 1896 : A.N. PYPIN assure la recension de cette publication dans un article intitulé « Polu-zabytyj pisatel' XVIII-go veka », in *Vestnik Evropy*, 1896, 31e année, tom VI, pp.263-305. Deux autres analyses se rapportent au début du XXème siècle : ČEČULIN, N.D., « Russkij social'nyj roman XVIII veka », in *Žurnal Ministerstva Narodnogo Prosveŝeniâ*, 1 (II), 1900, pp.115-166 ; et KIZEVETTER, A.A., « Russkaâ utopiâ XVIII veka », in *Istoričeskie očerki*, Moskva, 1912, pp.29-56, dans la collection « Russian reprint series » chez Mouton. Enfin, l'analyse la plus récente est due à la plume d'A. MONNIER : « Une utopie russe au siècle de Catherine », in *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol. XXIII (2), 1982, pp.187-195.

237 L'or de la terre d'Ophir fait partie des richesses du roi Salomon. Ancien Testament, Premier Livre

elle désigne un port d'où les navires de Salomon revenaient remplis d'or. Symbole de richesse dans l'Ancien Testament, la terre d'Ophir reflète, dans l'utopie de M.M. Ŝerbatov, l'Etat russe idéal. L'assimilation entre cet eldorado vétérotestamentaire et la Russie ne fait aucun doute ; en effet, Monsieur S., naufragé, aborde sur cette terre inconnue et y découvre de nombreuses villes, dont les noms sont des anagrammes de villes russes – ainsi *Kvamo* pour *Moskva* (Moscou), *Tervek* pour *Tver'* – ou de rivières russes (*Golva* pour *Volga*, *Neviâ* pour *Neva*)[238]. La fiction politique de M.M. Ŝerbatov reflète parfaitement les opinions conservatrices de ce dernier : en effet, la société est strictement hiérarchisée, le servage est maintenu et les serfs ne jouissent d'aucune existence politique. De plus, l'auteur développe une conception rigide d'un Etat policier destiné à surveiller la vie publique comme la vie privée des individus, et même veiller à ce que chaque classe de citoyens porte les uniformes qui lui sont attribués. Néanmoins, il faut passer outre ce conservatisme marqué pour tenter de déceler la conception de l'Etat à l'œuvre : c'est justement dans la construction de l'appareil politique que M.M. Ŝerbatov propose des solutions novatrices – du point de vue de la culture politique russe.

En premier lieu, l'utopie politique de M.M. Ŝerbatov surprend par son insistance à limiter le pouvoir de l'Empereur. Le monarque demeure à la tête de l'Etat, mais il ne reçoit son pouvoir qu'en vue du bien du peuple, car, comme l'affirme une inscription sur le palais de l'empereur d'Ophir, « ce n'est pas le peuple qui est fait pour les tsars, mais les tsars pour le peuple, car avant que les tsars n'existent, le peuple existait déjà »[239]. Le tsar n'est pas au-dessus de la loi, il est tenu, comme tout citoyen, de respecter la loi :

---

des Rois, 9, 26-28 : « Le roi Salomon arma une flotte à Eçyôn-Gébèr, qui est près d'Elat, sur le bord de la mer Rouge, au pays d'Edom. Hiram envoya sur les vaisseaux ses serviteurs, des matelots qui connaissaient la mer, avec les serviteurs de Salomon. Ils allèrent à Ophir et en rapportèrent quatre cent vingt talents d'or, qu'ils remirent au roi Salomon. » Voir aussi Ancien Testament, 1er Livre des Rois, 10, 11 : « De même, la flotte d'Hiram, qui apporta l'or d'Ophir, en rapporta du bois d'almuggim en grande quantité et des pierres précieuses. » Ces deux textes sont extraits de la *Bible de Jérusalem*, Paris, éditions du Cerf, 1988, pp.388-389. La référence au Temple de Salomon montre aussi l'influence de la franc-maçonnerie.

238 A.A. Kizevetter propose d'autres exemples de ces anagrammes formés à partir des noms de villes russe. Voir A.A. KIZEVETTER, « Russkaâ utopiâ XVIII stoletiâ », in *Istoričeskie očerki*, *op.cit.*, p.31.

239 « Ne narod dlâ carej, no cari dlâ naroda, ibo prežde, neželi byli cari, byl narod. » Citation extraite de l'utopie de M.M. Ŝerbatov, in A.A. KIZEVETTER, « Russkaâ utopiâ XVIII stoletiâ », in *Istoričeskie očerki*, *op.cit.*, p.44.

> « Le premier, le tsar doit se soumettre aux lois de son pays, car c'est par la loi qu'il est tsar, et s'il enfreignait le pouvoir des lois, il détruirait en même temps la soumission de ses sujets envers lui. »[240]

Par crainte du culte de la personnalité, l'Etat d'Ophir interdit toute manifestation de déférence trop prononcée envers le monarque : seuls des cris de joie sont autorisés ; de même, il faut attendre trente ans après le décès d'un monarque pour lui consacrer un monument. Cette méfiance vis-à-vis du culte de la personnalité d'un souverain marquera durablement les Républicanistes, conscients comme les prédécesseurs de la popularité qu'un pouvoir paternaliste et protecteur peut exercer sur les petites gens.

Mais le plus surprenant concerne l'organisation de la vie politique. Le pouvoir du monarque est limité par trois institutions : le *conseil suprême* (*verhovnyj sovet*), le *gouvernement surpême* (*vyssšee pravitel'stvo*) et la *commission pour l'interprétation et la correction des lois* (*kommisiâ dlâ istolkovaniâ i ispravleniâ zakonov*). Le Conseil suprême est l'organe de l'aristocratie : composé de représentants des quatre classes supérieures (la haute noblesse, la moyenne et petite noblesse, la classe marchande et la bourgeoisie naissante), il limite considérablement le pouvoir du monarque sur le plan de l'exécutif ; ainsi le souverain ne peut déclarer la guerre ni conclure la paix sans le consentement de ce Conseil. Le Gouvernement suprême se voit confier le pouvoir législatif ; contrairement au Conseil suprême, il est beaucoup plus ouvert : toutes les classes de citoyens libres (les serfs en sont donc exclus) y sont représentées. Il s'agit d'une instance composée de membres élus ; chaque province choisit cinq députés de la noblesse et un député des classes marchandes pour siéger à cette assemblée. Le travail législatif est organisé comme suit : à chaque fois qu'il s'agit de légiférer, l'assemblée élit une *commission législative* (*zakonodatel'naâ komissiâ*), formée de vingt membres élus parmi le Gouvernement suprême. Cette commission est divisée en quatre départements : le premier rassemble de la documentation sur le problème à régler, le deuxième esquisse une ébauche du futur projet de loi, discuté ensuite pendant six mois ; le troisième département est chargé de rassembler et d'organiser l'ensemble des avis émis et le quatrième département rédige la version définitive du projet de loi, que l'on soumet à l'approbation du Gouvernement suprême. Quant au pouvoir judiciaire, il se

---

[240] « Car' dolžen sam pervyj zakonam strany svoej povinovat'sâ, ibo po zakonam on i car', a razrušaâ ih vlast', razrušaet i povinovenie poddanyh k sebe. » Extrait de M.M. Ŝerbatov, *Putešestvie v zemlû Ofirskuû*, cité par A.A. KIZEVETTER, in « Russkaâ utopiâ XVIII stoletiâ », in *Istoričeskie očerki*, *op.cit.*, p.44.

trouve entre les mains de la Commission pour l'interprétation des lois, totalement indépendante du pouvoir du monarque.

En définitive, M.M. Ŝerbatov, malgré un point de vue fortement conservateur et une absence totale de remise de cause du servage, souhaite ardemment que la Russie devienne une monarchie constitutionnelle dominée par une aristocratie formée sur le modèle anglais, mais débarrassée de l'autocratie et du pouvoir arbitraire de l'autocrate :

> « L'Ophirie est une monarchie, mais elle a banni l'absolutisme autocratique. »

> « Ŝerbatov imagine des institutions nouvelles qui font une place importante au principe électif et transforment en définitive l'autocratie en monarchie constitutionnelle. »[241]

Cette fiction politique, sans influence sur la réalité des pratiques, est représentative des aspirations politiques d'une partie de la noblesse : en ce sens, elle participe pleinement de cette histoire du politique que nous tentons d'esquisser. L'attention se focalise sur l'ordre législatif, dominé par une aristocratie à l'anglaise, et considéré comme le pouvoir prépondérant au sein de l'Etat. La question de la *représentation nationale* se pose pour la première fois en Russie. Promise à un avenir fertile après la Révolution française, cette idée effectuera encore un cheminement souterrain jusqu'aux Républicanistes qui en feront le pilier central de leurs projets constitutionnels, et suscitera une remise en cause radicale du régime autocratique russe.

2. Légalité et légitimité : quelle souveraineté pour l'autocrate ?

Une note inédite [242] du comte N.I. Panin, datant sans doute de 1783 et rédigée par D.I. Fonvizin, est révélatrice des positions de ce dernier : précepteur du tsarévitch Paul, qui lui voue une solide amitié, le comte espère l'influencer de sorte que le futur Paul Ier

---

[241] MONNIER, A., « Une utopie russe au siècle de Catherine », in *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol.XXIII (2), 1982, p.192 et p.195.

[242] Pour le texte complet de ce projet, voir « Proekt N.I. Panina o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », in BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, pp.275-288. Le texte avait été publié une première fois dans l'ouvrage établi par E.S. ŠUMIGORSKIJ, *Imperator Pavel I. Žizn' i carstvovanie*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1907, pp.4-13. L'ensemble de ce texte est traduit par nos soins.

évolue vers le constitutionnalisme. Ce texte, bien connu des historiens, a suscité de nombreuses interprétations, dans deux directions essentielles : certains historiens soviétiques voient en N.I. Panin un opposant systématique à Catherine II et donc à la monarchie[243], en raison de l'influence de Rousseau[244] ; d'autres chercheurs[245] ont mis en évidence l'influence allemande de la philosophie du droit naturel, et du droit des gens élaboré par Christian Wolff : dans cette perspective, la monarchie ne doit pas nécessairement être limitée, mais elle doit reposer sur des bases légales. La meilleure étude de ce texte a été réalisée par l'historien M.M. Safonov[246], qui éclaire le sens de ce texte en fonction de l'arrière-plan historique. De même, M.W. Berelowitch[247] rappelle les circonstances de rédaction et souligne notamment les zones d'ombre de ce texte : à ses yeux, il s'agit là d'une œuvre passionnée, fondée sur l'opposition classique entre le souverain céleste et le souverain terrestre. Ces deux dernières études sont incontournables et nous nous appuierons en partie sur leurs conclusions dans notre travail. Notre lecture s'éloigne toutefois de la perspective éthique pour interpréter le texte de N.I. Panin davantage d'un point de vue politique, tout en soumettant le texte à une analyse lexicale lorsque cela s'avère nécessaire ; par ailleurs, nous considérons que N.I. Panin s'oppose à l'autocratie, et non à la monarchie – ce qui modifie quelque peu nos conclusions. Dans cette perspective, la question de la légitimité, soulevée par N.I. Panin, devient alors fondamentale, car elle fait signe vers un autre ordre politique et vers une redéfinition de la nature du pouvoir.

Selon nous, le mouvement même de N.I. Panin et D.I. Fonvizin témoigne d'une certaine audace : pour la première fois, un homme d'Etat russe se tourne vers l'origine

---

243 Sur la « fronde nobiliaire », voir GUKOVSKIJ, G.A., *Dvorânskaâ fronda v literature 1750-yh – 1760-yh godov,* Moskva, Leningrad, Nauka, 1936.

244 L'influence de Rousseau sur la culture russe a été étudiée par Û. Lotman dans un article fondamental : LOTMAN, Û.M., « Russo i russkaâ kul'tura XVIII veka », in *Epoha prosveŝeniâ*, Leningrad, Nauka, 1967, pp.208-281.

245 On se tournera ici essentiellement vers les analyses de Marc Raeff, « Les Slaves, les Allemands et les Lumières », *Canadian Slavic Studies*, I, 4 (Winter 1967), pp.521-551 ; du même auteur, *Plans for Political Reform in Imperial Russia, 1730-1905*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1966.

246 L'étude de M.M. Safonov est extrêmement détaillée ; elle restitue l'histoire des différentes versions et des copies du texte, et s'accompagne d'une bibliographie presque complète. Voir SAFONOV, M.M., « Konstitucionnyj proekt N.I. Panina - D.I. Fonvizina », *Vspomogatel'nye istoričeskie discipliny*, VI, 1974, pp.261-280.

247 Dans un article consacré à ce texte : BERELOWITCH, W., « Le *Discours sur les lois* de Fonvizin : une éthique subversive », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXX (3-4), juillet-décembre 1989, pp.193-206.

du pouvoir autocratique pour questionner la légitimité du pouvoir du souverain ; quelque quarante ans plus tard, cette question fondamentale sera au cœur du renouvellement de la pensée politique russe, élaboré par les Républicanistes. L'enjeu est fondamental : alors que Catherine II s'est efforcée de soutenir – dans son discours tout au moins – la *légalité* du pouvoir en survalorisant l'idée d'un *règne de la loi*, le comte N.I. Panin rappelle que la légalité ne suffit pas à garantir de la *légitimité* d'un pouvoir et à en faire une autorité réellement acceptée par l'ensemble des citoyens. Cette position s'inscrit délibérément dans le courant des théories contractualistes, et l'influence de John Locke s'y fait tout particulièrement sentir[248] :

> « Qui ignore que toutes les sociétés humaines sont fondées sur des obligations respectives et acceptées librement, qui se dissolvent aussitôt qu'on cesse de les observer. Les obligations entre le Souverain et ses administrés, de la même manière, sont consenties librement. »[249]

L'exigence de légitimité est d'autant plus nécessaire qu'en russe, la distinction entre *légalité* et *légitimité* n'est pas opératoire, le terme *zakonnost'* les désignant indistinctement. La culture politique russe du XVIIIème siècle reste par conséquent en grande partie aveugle à la question de l'origine du pouvoir et, bien que le lexique en soit calqué sur les théories européennes, il ne transfère pas toujours les problématiques qui devraient accompagner les concepts.

Pour le comte N.I. Panin, la *légitimité* du pouvoir se définit selon deux critères : l'origine du pouvoir du monarque et la finalité de l'Etat. A ses yeux, il est indubitable que le pouvoir du souverain a une double origine, dans laquelle le souverain lui-même n'intervient pas. En premier lieu, ce pouvoir lui vient de Dieu ; à l'image de Dieu qui ne fait que le bien, le souverain, à son tour, se doit de n'intervenir que pour le bien de son

---

248 On comparera l'extrait de projet de N.I. Panin avec ces remarques de J. Locke : « Les hommes, ainsi qu'il a été dit, étant tous naturellement libres, égaux et indépendants, nul ne peut être tiré de cet état, et être soumis au *pouvoir politique* d'autrui, sans son propre consentement, par lequel il peut convenir avec d'autres hommes de se joindre et de *s'unir en société* […]. » LOCKE, J., *Deuxième traité du gouvernement civil* (1690), traduction de D. Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1992 (2e édition corrigée), chapitre VIII, §95, pp.214-215. Ou encore : « Toutes les *sociétés politiques* ont commencé par une union volontaire, et par un accord mutuel de personnes qui ont agi *librement*, dans le choix qu'ils ont fait de leurs gouverneurs, et de la forme du gouvernement. » *Idem*, chapitre VIII, §102, p.220.

249 « Kto ne znaet, čto vse čelovečeskie obâzannosti osnovany na vzaimnyh dobrovol'nyh obâzatel'stvah, koi razrušaûtsâ tak skoro, kak ih nablûdat' perestaût. Obâzatel'stva meždu GOSUDAREM i poddanymi sut' ravnym obrazom dobrovol'nyâ. » PANIN, N.I., « Proekt o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », in *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX v.*, *op.cit.*, p.280.

peuple. Tout monarque doit donc posséder une certaine vertu avant de monter sur le trône, sans quoi le faste du trône ne sera que vanité. Mais le pouvoir lui vient aussi du peuple lui-même ; N.I. Panin rappelle que le monarque ne reçoit sa souveraineté et son pouvoir que des mains du peuple, qui les lui *confie* :

> « […] et si la Nation peut exister sans le Souverain, le Souverain, lui, ne peut pas exister sans la Nation, si bien qu'il est évident que le pouvoir premier se trouvait dans les mains de la Nation, et que, lorsque le Souverain a été institué, la question n'était pas de savoir de quoi il gratifiait la nation, mais de quel pouvoir la nation le revêtait. »[250]

L'origine du pouvoir confié au souverain se trouve dans la « nation » : dès lors, un monarque bénéficiant d'un pouvoir autre que celui donné par cette « nation » ne peut être considéré comme légitime.

La finalité de l'exercice du pouvoir permet également de juger de la légitimité ou de l'illégitimité des autorités politiques. En effet, si un souverain utilise le pouvoir qui lui est conféré par la nation à des fins personnelles, alors il usurpe le pouvoir qui lui a été confié. Tout souverain doit agir en vue du *bien commun* (*obŝee blago*) : son pouvoir n'est pas destiné à lui seul, mais, provenant de la nation, il doit être utilisé en faveur de la nation toute entière.

Si un seul de ces deux principes n'est pas respecté, le pouvoir est rendu illégitime et le monarque n'est plus qu'un despote ; l'Etat n'est alors qu'une structure creuse :

> « Qu'est-ce alors que l'Etat ? C'est un colosse qui tient debout grâce à des chaînes. Que les chaînes viennent à se défaire, et le colosse tombe et se brise de lui-même. Il est rare que le caractère despotique, qui naît habituellement de l'anarchie, ne revienne pas à nouveau avec elle. »[251]

La réflexion du comte N.I. Panin sur l'origine et la nature du pouvoir le conduit nécessairement à condamner l'autocratie et à élaborer, dans un texte tardif, une

---

[250] « […] i est' li ona [naciâ] bez GOSUDARÂ suŝestvovat' možet, a bez neâ GOSUDAR' ne možet, to očevidno, čto pervobytnaâ vlast' byla v eâ rukah, i čto pri ustanovlenii GOSUDARÂ ne o tom delo bylo, čem on naciû požaluet, a kakoû vlastiû ona Ego oblekaet. » PANIN, N.I., « Proekt o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », *Konstitucionnye proekty Rossii XVIII-načalo XX v.op.cit.*, p.280.

[251] « I togda čto est' Gosudarstvo ? Koloss, deržavšijsâ cepâmi. Cepi razryvaûtsâ, koloss upadaet i sam soboû razrušaetsâ. Despotničestvo, razdaûŝeesâ obyknovenno ot anarhii, ves'ma redko v nee opât' ne vosvraŝaetsâ. » PANIN, N.I., « Proekt o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », *Konstitucionnye proekty Rossii XVIII-načalo XX v.op.cit.*, p.280.

virulente critique de l'Etat russe. Son argumentation consiste à souligner les contradictions que lui offre le tableau de l'Empire russe : un territoire immense, mais dont la vie économique se concentre dans deux villes seulement (Saint-Pétersbourg et Moscou) ; un Empire à l'armée puissante, mais que chaque bataille perdue fait vaciller dans son organisation interne ; un Empire qui attire l'attention du monde entier par sa gloire, mais dont tout paysan est soumis à un rude esclavage ; un Empire qui donne des souverains aux autres pays, mais dont le propre trône dépend des conspirations et des révolutions de palais ; un Empire dont les décrets se multiplient en se contredisant, mais qui ne dispose pas d'une législation fiable ; un Empire qui confond le favoritisme et la vertu. Toutes ces contradictions sont, pour le comte N.I. Panin, constitutives de ce régime politique spécifiquement russe qu'est l'autocratie. L'Etat autocratique n'est semblable à aucun autre : ni le despotisme, ni le gouvernement monarchique ou aristocratique, et encore moins la démocratie ne peuvent soutenir la comparaison avec l'autocratie russe.

> « Un Etat qui n'est pas despotique : car la nation ne s'est jamais donnée au Souverain selon un gouvernement arbitraire, et a toujours eu des tribunaux civils et pénaux, dont l'obligation était de défendre l'innocence et de condamner les crimes ; ce n'est pas un Etat monarchique : car il ne dispose pas de lois fondamentales ; ce n'est pas une aristocratie : car son gouvernement suprême est une machine sans âme, qui se meut uniquement selon le bon vouloir du Souverain ; et on ne peut pas comparer à une démocratie une terre, dont le peuple, enfoncé dans l'obscurité d'une ignorance profonde, porte le fardeau d'un servage cruel. »[252]

Une attention aux termes[253] utilisés dans ce texte permet une analyse plus précise et plus nuancée : dans ce projet, que l'on peut interpréter comme un plaidoyer pour un monarque vertueux, les auteurs emploient deux termes différents : *samoderžavnyji* et

---

[252] « […] gosudarstvo ne despotičeskoe : ibo naciâ nikogda ne otdavala sebe GOSUDARÛ v samovol'noe Ego upravlenie i vsegda imela tribunaly graždanskie i ugolovnye, obâzannye zaŝiŝat' nevinnost' i nakazyvat' prestupleniâ ; ne monarhičeskoe : ibo net v nem fundamental'nyh zakonov ; ne aristokratiâ : ibo verhovnoe v nem pravlenie est bezdušnaâ mašina, dvižimaâ proizvolom GOSUDARÂ ; na demokratiû že i pohodit' ne možet zemlâ, gde narod, presmykaâsâ vo mrake glubočajšago nevežestva, nosit bezglasno bremâ žestokago rabstva. » PANIN, N.I., « Proekt o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX v.*, *op.cit.*, p.287.

[253] Une étude lexicale des mots désignant le souverain et/ou l'autocrate a déjà été réalisée par Isabel DE MADARIAGA, « Autocracy and sovereignty », *Canadian-American Slavic Studies*, XVI, 3-4 (Fall-Winter 1982), pp.369-387. L'auteur indique un certain flou dans l'usage des mots *souverain* et *autocrate*. A la fin du XVIIIe siècle, ces termes sont encore synonymes ; mais à l'époque des Républicanistes, les hésitations conceptuelles sont levées : l'autocrate (*samovlastnyj*) est rangé aux côtés du despote et du tyran.

samovlastnyj, qui désignent tous deux le monarque autocrate[254]. Toutefois, on voit apparaître un glissement entre les deux termes : le mot *samoderžavnyji* contient visiblement une connotation positive de la puissance du souverain, tandis que le mot *samovlastnyj* possède déjà une coloration négative, puisqu'il désigne l'arbitraire[255] du pouvoir tyrannique. N.I. Panin distingue donc deux conceptions du pouvoir monarchique : l'un, limité, reçoit le nom de monarchie ; l'autre, illimité, est une autocratie, elle ne peut prétendre à la dénomination de monarchie[256]. La condamnation est sans appel : l'autocratie, monstre hybride réunissant les tares de tous les autres régimes politiques, concilie illégitimité du pouvoir et légalité de façade. C'est elle, et non plus l'inadéquation des institutions administratives, qui est explicitement identifiée comme la cause unique des déboires politiques de la Russie. Le mal est dès lors identifié : c'est l'autocratie en tant que telle qui deviendra, pour les générations suivantes, l'ennemi à abattre. Ce n'est plus l'inquestionnable certitude que Catherine II présupposait constamment dans l'*Instruction*. Dès lors que l'autocratie n'est plus le seul modèle de référence, on peut envisager d'autres possibles politiques.

3. La fonction monarchique : émergence du constitutionnalisme.

Outre ce débat sur le souverain et l'autocratie, le comte N.I. Panin se prononce dans ce texte[257] en faveur de la *monarchie constitutionnelle*. Un seuil est dès lors franchi dans l'assimilation en Russie des expériences politiques européennes. Ce choix induit des modifications substantielles au sein de l'organisation étatique, mais aussi dans le rôle joué par le souverain dans les affaires de l'Etat.

La monarchie constitutionnelle résout la question de la légimité du pouvoir par l'adoption de lois fondamentales, en d'autres termes, par l'adoption d'une constitution.

---

254 Nous reprenons ici la judicieuse analyse proposée par W. Berelowitch, *in* « Le *Discours sur les Lois* de Fonvizin : une éthique subversive », *op.cit.*, p.198.

255 N.I. Panin emploie l'expression *zloupotreblenie samovlastiâ*.

256 Nous divergeons ici des conclusions de W. Berelowitch : à notre sens, la monarchie et l'autocratie sont deux régimes différents. Le choix effectué par N.I. Panin en faveur de la monarchie est donc à interpréter comme une opposition à l'autocratie.

257 Au total, six projets politiques sont attribués à N.I. Panin. Voir l'article de PLOTNIKOV, A.B., « Političeskie proekty N.I. Panina », in *Voprosy istorii*, 2000, n°7, pp.74-84. Dans cet article, l'auteur retrace l'ensemble des projets politiques de N.I. Panin en les confrontant à la carrière de ce dernier.

Celle-ci doit définir la façon dont le pouvoir est remis au monarque, et délimiter le cadre dans lequel il peut en user. Le pouvoir légitime est un pouvoir strictement défini par la loi et lui reste soumis en toute circonstance. C'est, au fond, dans cette idée de constitution que se cristallise le souhait resté vain d'inscrire la Russie dans un Etat de droit, formulé par Catherine II dans l'*Instruction*.

> « [Dans un Etat de droit] la politique, mode d'être de l'Etat à l'égard de la communauté sociale ou d'autres Etats, doit alors être subordonnée à des principes juridiques positifs, mais fondés en raison, qui sont la mesure de la légitimité de l'Etat et de son pouvoir. L'Etat de droit, au contraire de l'Etat absolu ou despotique, voit son pouvoir institué et délimité tout à la fois par un corps de principes, nécessairement formalisés, dont il n'est que l'instrument. Cette configuration juridico-politique est typiquement moderne […]. »[258]

Les lois fondamentales, auquelles sont soumis et le souverain et les institutions politiques du pays, sont la garantie des citoyens contre l'arbitraire du monarque :

> « Car seules les lois, qui ne supportent rien au-dessus d'elles, devraient gouverner. »[259]

> « Car un pouvoir, qui se situe au-dessus de toutes les lois de la justice naturelle, ne peut pas être légitime. »[260]

Pour N.I. Panin, la législation fondamentale doit assurer le respect de la liberté et de la propriété, et restaurer la monarchie au sens plein du terme, libérée de la forme abâtardie qu'elle avait prise dans l'autocratie :

> « En recherchant le bien le plus grand pour les Etats et pour les peuples, et en recherchant la mesure véritable de tous les systèmes législatifs, nous trouverons nécessairement deux points primordiaux, précisément ceux dont il vient d'être question : la liberté et la propriété. Ces deux privilèges […] doivent être institués à la fois dans la construction physique de l'Etat et dans les caractéristiques morales de la nation. »[261]

---

258 KERVEGAN, J.-F., « Hegel et l'Etat de droit », in *Archives de Philosophie*, 1987, n°50, pp.55-94.

259 « […] ibo pravit' dolženstvovali by zakony, koi vyše sebâ ničego ne terpât. » PANIN, N.I., « Proekt o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX v.*, *op.cit.*, p.277.

260 « […] ibo ne možet byt' zakonna vlast', kotoraâ stavit sebâ vyše vseh zakonov estestvennago pravosudiâ. », PANIN, N.I., « Proekt o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX v.*, *op.cit.*, p.281.

261 *Idem*, p.286 : « Pri izsledovanii, v čem sostoit veličajšee blago gosudarstv i narodov, i čto est' istinnoe namerenie vseh sistem zakonodatel'stv, najdem neobhodimo dva glavnejšie punkta, a

La monarchie constitutionnelle se doit de respecter les droits imprescriptibles de l'être humain : l'Etat est donc institué en faveur du bien commun et des êtres qu'il administre, et non pas en faveur de la seule personne du souverain. La fonction même du souverain en est radicalement changée : si, pour désigner le souverain autocrate, le comte N.I. Panin a recours au terme russe de *gosudar'*, en revanche, pour désigner le monarque, chef d'une monarchie constitutionnelle, il utilise un terme étranger, un calque : *monarh*. « Autocrate » (*gosudar'*, *samoderžec*, *samovlastnik*) est donc perçu comme une notion russe, tandis que « monarque » correspond à une tradition politique étrangère. Le monarque, dont les deux vertus cardinales sont la justice (*pravota*) et la modération ou la tempérance (*krotost'*), exerce la souveraineté d'une manière nouvelle : si l'autocrate *dirigeait* un pays, le monarque se met au service de l'Etat.

> « Le souverain doit toujours être empli de cette grande vérité qu'il est instauré pour l'Etat, et que son propre bien doit être inséparable du bonheur de ses administrés. »[262]

> « Le Souverain est le premier serviteur de l'Etat. »[263]

La personne du monarque doit incarner l'âme de la nation. A la question « qu'est-ce que le souverain ? », N.I. Panin répond : « l'âme de la société qu'il dirige », ou encore : « l'âme du corps politique »[264]. On peut voir ici une influence assez nette de la conception anglaise de la monarchie, régime le plus ouvert et le plus équilibré aux yeux des Russes modérés. Les prérogatives du monarque anglais, représentant de la nation britannique dans sa religion et dans ses mœurs, ont servi de modèle au monarque russe élaboré par N.I. Panin : il devra confesser la foi orthodoxe, assurer les bonnes mœurs de la nation par sa vie personnelle, et respecter les lois fondamentales.

La volonté d'instaurer une monarchie constitutionnelle en Russie suscite naturellement bien d'autres remaniements fondamentaux : les sujets de l'Empire

---

imenno te, o koih teper' razsuždaemo bylo : vol'nost' i sobstvennost'. Oba sii preimuŝestva […] dolžny byt' ustroeny soobrazno s fizičeskim položeniem gosudarstva i moral'nym svojstvom nacii. »

[262] *Idem*, p.281 : « Dolžen On byt' vsegda napolnen seû velikoû istinoû, čto On ustanovlen dlâ Gosudarstva, i čto sobstvennoe Ego blago ot ŝastiâ Ego poddannyh dolženstvuet byt' nerazlučno. »,

[263] *Idem*, p.283 : « GOSUDAR' est' pervyj služitel' Gosudarstva. ».

[264] Expressions en russe : « duša pravimago Im obŝestva » et « duša političeskago tela ». PANIN, N.I., « Proekt o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX v.*, *op.cit.*, p.281.

doivent recevoir la citoyenneté et peuvent participer à la vie politique de leur pays. Les citoyens[265] forment le « corps politique » de la nation :

> « Là où l'arbitraire d'un seul est la loi suprême, en cet endroit un lien général ne peut pas exister ; dans cet endroit il y a un Etat, mais non pas une Patrie ; il y a des administrés, mais non pas des citoyens, non pas un corps politique, dont les membres pourraient s'associer par le nœud de droits et de devoirs réciproques. »[266]

Des droits et des devoirs réciproques lient les citoyens entre eux dans l'espace de leur liberté politique. Le droit civil gère les rapports entre citoyens, tandis que le droit public règle leurs relations avec l'Etat.

> « Le bonheur véritable du Souverain et de ses administrés est complet, lorsque tous se trouvent dans cette tranquillité d'esprit, qui provient de la conviction intérieure de sa sécurité. Telle est la liberté politique immédiate de la nation. »[267]

Ce projet du comte N.I. Panin pose des jalons pour les développements ultérieurs de la pensée de l'Etat en Russie : en posant la question de la légitimité, en récusant la légalité comme condition suffisante de l'exercice du pouvoir, en choisissant la monarchie constitutionnelle contre toute justification de l'autocratie, il rompt avec les projets officiels de la noblesse éclairée – auxquels il participa d'ailleurs lui-même quelque temps plus tôt –, et prend le risque d'évoquer d'autres destinées politiques pour la Russie, d'autres modes de gouvernement s'inspirant des théories libérales de l'Etat et des pratiques nouvelles qui voient alors le jour en Europe.

Parlementarisme, *représentation nationale*, *monarchie constitutionnelle* : tous les éléments sont en place pour que puisse émerger une réflexion à portée plus politique

---

265 Sur l'évolution de la notion de « citoyen », voir l'article d'A.A. Alekseev, « Istoriâ slova *graždanin* v XVIII v. », in *Izvestiâ AN SSSR*, Seriâ literatury i âzyka, n°31, vol.1, 1972, pp.69-85. L'auteur souligne les différentes utilisations du terme *citoyen* (*graždanin*) : on s'aperçoit alors que le terme ne recouvre jamais le sens qu'on lui donne en français. Pour Catherine II, un citoyen est un habitant d'un Etat ordonné, jouissant de sa liberté, de droits civiques, mais pas nécessairement de droits politiques.

266 « Gde že proizvol odnogo est' zakon verhovnyj, tamo pročnaâ obščaâ svâz' i suŝestvovat' ne možet ; tamo est' Gosudarstvo, no net Otečestva ; est' poddannye, no net graždan, net togo političeskago tela, kotorago členy soedinâlis'-by uzlom vzaimnyh prav i dolžnostej. » PANIN, N.I., « Proekt o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », *op.cit.*, p.276.

267 « Istinnoe blaženstvo GOSUDARÂ i poddanyh togda soveršenno, kogda vse nahodâtsâ v tom spokojstvii duha, kotoroe proishodit ot vnutrennâgo udostovereniâ o svoej bezopasnosti. Vot prâmaâ političeskaâ vol'nost' nacii. » PANIN, N.I., « Proekt o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », *op.cit.*, p.285.

qu'administrative sur la légitimité des fondements mêmes des institutions de l'Empire autocratique de toutes les Russies.

4. Paul Ier et la réaffirmation de l'autocratie : la fin de l'ère du soupçon ?

En 1796, à la mort de Catherine II, le tsarévitch Paul devient l'Empereur Paul Ier, dont le règne court ne laisse pas d'interroger les historiens. La tradition historiographique a fait de lui un Empereur déséquilibré, hanté par la haine de sa mère et d'une intelligence limitée ; cette légende noire[268] est renforcée par les analyses d'historiens soulignant le caractère militaire imposé par le nouvel Empereur à la société russe[269]. L'historiographie des quinze dernières années tente de réévaluer le règne de Paul Ier : on met en avant les mesures admnistratives prises par l'Empereur pour améliorer l'économie de l'Empire – lutte contre l'inflation, assainissement des finances, révision des tarifs douaniers, création d'une Haute Ecole de Médecine[270]. Le nouvel Empereur est soucieux du sort des serfs : il interdit la corvée du dimanche et limite les jours corvéables à trois journées par semaine par un décret du 5 avril 1797. On rappellera également que Catherine II avait légué à son fils un Empire au bord de la ruine, la dette d'Etat s'élevant à plus de deux cents millions de roubles ; par une saine gestion des dettes, une baisse du train de vie de la cour impériale, Paul Ier parvint à faire diminuer cette dette : au début de l'année 1797, la dette extérieure de la Russie était passée à quarante-et-un millions de roubles[271]. La politique financière du nouvel

---

268 Voir notamment les ouvrages suivants : MORANE, P., *Paul Ier de Russie*, Paris, Plon, 1907 ; PESKOV, A., *Paul Ier empereur de Russie ou le 7 novembre*, Paris, Fayard, 1996 ; TAUBE, M., baron de, *L'Empereur Paul Ier de Russie, Grand Maître de l'Ordre de Malte*, Genève, Slatkine, 1982 ; WALISZEWSKI, K., *Le Fils de la Grande Catherine, Paul Ier*, Paris, Plon, 1912. Pour une étude plus récente restituant une vision négative du règne de Paul, voir ALMEDIGEN, E.M., *So dark a Stream : a Study of the Emperor Paul I of Russia, 1754-1804*, London, Hutchinson, 1959. Par ailleurs, un numéro de la revue *Canadian-American Slavic Studies* est entièrement consacré au règne de Paul Ier ; voir *Canadian-American Slavic Studies*, VII, 1 (Spring 1973).

269 Le jeune tsarévitch Alexandre se sentait lui-même peu à l'aise en compagnie de son père, au sein de la société enrégimentée du palais de Gatchina. Sur cette militarisation, voir l'article de John L.H. KEEP, « Paul I and the Militarization of Government », in *Canadian-American Slavic Studies*, VII, 1 (Spring 1973), pp.1-14.

270 Pour une relecture positive, quoique parfois peu convaincante, du règne de Paul Ier, voir l'ouvrage de Paul MOUROUSY, *Le Tsar Paul Ier, la puissance et la peur*, Paris, Editions du Rocher, 1997 ; notamment pp.244-248.

271 Sur la politique financière de Paul Ier, voir l'article remarquable de M.M. SAFONOV, « Imperatorskaâ vlast', gosudarstvennyj apparat i dvorânstvo v konce XVIII v. », in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXXIV (1-2), janvier-juin 1993, pp.149-158. L'historien présente les

Empereur consistait à redresser les finances de l'Empire ; pour y parvenir, Paul Ier n'hésita pas à s'en prendre aux grandes familles princières – traditionnel soutien du trône – qui avaient profité des largesses et de la générosité de Catherine II. Cette rigueur dans la gestion du budget de l'Etat et cette sévérité à l'endroit d'une noblesse habituée à davantage d'égards de la part de son souverain expliquent les rapports difficiles entre Paul Ier et la noblesse russe[272] :

> « Ce fait [une gestion rigoureuse du budget de l'Etat] revêt une grande importance dans la compréhension de l'activité gouvernementale de Paul Ier. Sans cela, il est impossible de comprendre les relations entre le pouvoir impérial, l'appareil d'Etat et la noblesse à la fin du XVIIIème siècle. »[273]

Une série de mesures furent prises afin de limiter l'accès des fils de la noblesse aux plus hauts postes : ainsi, un décret du 5 octobre 1799 interdisait aux enfants de familles nobles d'entrer dans le service civil sans autorisation expresse de l'Empereur ; de même, le décret du 12 avril 1800 empêchait les nobles ayant quitté le service militaire d'entrer dans le service civil. L'Empereur marquait également sa méfiance vis-à-vis de la noblesse par un décret interdisant aux sociétés de la noblesse de se rendre à la capitale pour rencontrer l'Empereur[274]. Dans un souci de limiter les privilèges de la noblesse, Paul Ier ne pouvait que s'opposer à la représentation nationale, qui aurait donné à la noblesse un instrument légal pour s'opposer à toute restructuration de l'Etat[275]. Il se pronoça donc en faveur d'une gestion extrêmement centralisée :

---

interactions entre la novlesse et le souverain : la mésentente entre Paul Ier et la noblesse russe provient, à ses yeux, de l'effort financier demandé par le souverain à la noblesse et de l'allègement octroyé aux paysans (notamment la corvée réduite à trois jours maximum par semaine). La noblesse y vit une atteinte intolérable à ses privilèges.

272 Nous reprenons ici les conclusions de M.M. Safonov dans l'article évoqué précédemment.

273 « Etot fakt imeet očen' važnoe značenie dlâ ponimaniâ pravitel'stvennoj deâtel'nosti Pavla I. Bez ètogo nevozmožno ponât' vzaimootnošenij imperatorskoj vlasti, gosudarstvennogo apparata i dvorânstva v konce XVIII v. » SAFONOV, M.M., « Imperatorskaâ vlast', gosudarstvennyj apparat i dvorânstvo v konce XVIII v. », in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, *op.cit.,* p.150.

274 *Idem*, p.155.

275 Idée soutenue par M.M. Safonov dans son article cité précédemment. « Pavel osoznal, čto preobrazovaniâ takogo roda dali by v ruki dvorânstva legal'nyj instrument zakonnogo soprotivleniâ perestrojke sistemy otnošenij, postroennoj na principah isklûčitel'nosti dvorânskih priviegij. », in SAFONOV, M.M., « Imperatorskaâ vlast', gosudarstvennyj apparat i dvorânstvo v konce XVIII v. », in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, *op.cit.,* p.156.

> « […] l'idée principale de Paul devint la bureaucratisation et la centralisation de l'appareil d'Etat. »[276]

Cette pratique consistait à concentrer tous les pouvoirs entre les mains de l'Empereur, qui dirige et chapeaute l'appareil d'Etat. Ainsi, sous le règne de Paul Ier, l'autocratie fut à nouveau proclamée comme le seul mode de gouvernement adéquat à l'Empire de toutes les Russies :

> « La Russie est un Etat autocratique. Sa vaste étendue, son assemblage de différentes langues et beaucoup d'autres choses font que seule cette forme de gouvernement lui est propre. Vains sont les reproches faits à l'égard de cette spéculation, et le moindre affaiblissement du pouvoir autocratique entraînerait l'annexion de nombreuses provinces, l'affaiblissement de l'Etat et d'innombrables fléaux pour le peuple. »[277]

Dans ce texte, le prince A.A. Bezborodko rend compte de la définition officielle de l'autocratie, tradition politique présentée comme propre à l'Etat russe. L'agrégation de nombreuses provinces non-russes suppose un pouvoir centralisé très fort pour maintenir cet ensemble hétéroclite : Paul Ier, héritier des provinces conquises par Catherine II, s'inscrit dans la tradition autocratique consacrée par l'Impératrice-législatrice. La forme impériale est le corrélat de la cohésion de territoires si variés. On touche là un des problèmes clé de la conception politique des Républicanistes : ceux-ci se prononceront à l'unanimité contre l'autocratie, mais redouteront la fragilité de la vie politique engendrée par la disparition du despote. La liberté fait craindre une désintégration de l'Empire. Les Républicanistes, officiers peu enclins à rendre les territoires gagnés à l'issue de combats, ne renonceront pas à l'Empire, mais tenteront d'instaurer une république dans un Etat aux dimensions gigantesques. La cohabitation entre les deux formes sera l'une des pommes de discorde entre les membres des sociétés politiques secrètes.

---

[276] *Idem*, p.156 : « […] vedušej ideej Pavla stala bûrokratizaciâ i centralizaciâ gosudarstvennogo apparata. »

[277] « Rossiâ est' samoderžavnoe gosudarstvo. Obŝirnost' eâ, sostavlenie iz raznyh âzykov i mnogiâ drugiâ sej edinyj obraz pravleniâ delaût ej svojstvennym. Tŝetny vsâkiâ vopreki togo umstvovaniâ, i malejšee oslablenie samoderžavnoj vlasti navleklo by za soboû ottorženie mnogih provincij, oslablenie gosudarstva i bezčislennyâ narodnyâ bedstviâ. » Note du prince A.A. BEZBORODKO, datée de 1799, *O potrebnostâh imperii rossijskoj,* texte intégral disponible dans le recueil dirigé par BERTOLISSI S. et SAHOROV A.N., *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, pp.305-310.

Outre le problème de l'intégrité du territoire, le prince A.A. Bezborodko fait également état des objections d'une partie de la noblesse (« reproches »), soulignant par là le début d'une réflexion politique opposée au régime autocratique. La frange, certes réduite mais que l'on ne peut éluder, de la noblesse libérale modérée ne peut que s'opposer au pouvoir arbitraire exercé par Paul Ier. Elle saluera avec soulagement et espoir l'avènement d'Alexandre Ier.

Cette étude de la culture politique russe sous les règnes de Catherine II et Paul Ier met à jour à la fois un moment fondateur de la pensée politique moderne en Russie – l'*Instruction* de Catherine, et des constantes dans la tradition politique russe, notamment l'énorme poids de l'autocratie, revendiquée tant par Catherine II que par son fils.

Le règne contrasté de Catherine II constitue en définitive une étape capitale dans l'évolution des conceptions politiques russes. D'une part, l'Impératrice-législatrice favorise la genèse d'un vocabulaire politique moderne en Russie, fortement influencé par les théories économiques et juridiques de l'Europe des XVIIème et XVIIIème siècles. Libéralisme politique, économie politique, physiocratie et caméralisme voient leurs concepts principaux importés dans les textes politiques de la Souveraine et de ses conseillers. Mais si le transfert du vocabulaire est indéniablement une réussite, en revanche la transposition des concepts n'est pas toujours effectuée, et les pratiques traditionnelles de l'exercice du pouvoir en terre d'autocratie demeurent pour l'essentiel inchangées. D'autre part, l'enjeu stratégique poursuivi par Catherine II en modernisant le discours impérial est atteint : dans l'ordre des représentations, l'obsession de la légalité modèle le visage européen que la Tsarine veut donner à l'Empire, et les réformes entreprises pour imposer un ordre efficace dans les institutions transforment la Russie. Toutes ces réformes, si bénéfiques soient-elles sur le plan économique et administratif, concourent à un but unique : faire de la Russie une grande puissance. Catherine II ne conçoit l'Etat que sous la forme d'un Empire aux vastes dimensions. Il en va de même pour Paul Ier, qui entend renforcer le pouvoir de l'autocrate et limiter l'autonomie de la noblesse.

Toutefois, à cette histoire officielle correspond une histoire de projets non présentés aux souverains, qui témoignent tous d'une aspiration à la limitation du

pouvoir absolu de l'autocrate. A partir des mêmes notions et des mêmes sources théoriques, quelques membres de la noblesse, s'écartant du carcan des projets officiels, furent progressivement conduits à faire le pas d'une volonté de réforme administrative rationalisant les institutions impériales, à un questionnement plus directement politique des fondements de l'autorité de l'autocrate. La pensée de l'Etat, d'institutionnelle qu'elle était, s'est faite politique. Les réflexions de cet ordre restent certes encore marginales à la fin du règne de Catherine II et évitent une publicité excessive. Mais elles manifestent indéniablement qu'un tournant est sur le point d'être pris par une certaine frange de la noblesse éclairée. Les idées auxquelles l'Impératrice avait fait appel pour montrer l'autocratie sous un jour plus moderniste sont enfin confrontées aux pratiques du pouvoir et servent à mettre en lumière les contradictions du « despotisme légal ». Les critiques se durcissent vis-à-vis de l'autocratie, et la déception du règne de Paul Ier rend la société éclairée russe plus offensive encore, préparant aux réformes institutionnelles à venir. Déjà, on parle de parlementarisme, de représentation nationale, de constitution. De nouvelles pratiques du pouvoir ont été observées à l'étranger et vont modifier la manière russe de penser l'Etat plus sûrement que ne l'a fait l'importation de nouvelles idées. Cette mutation ouvre un espace que le règne d'Alexandre Ier élargira, et dans lequel s'engouffreront les Républicanistes. La genèse d'un vocabulaire politique a préparé en Russie l'avènement du libéralisme politique.

CHAPITRE II

Mutations de la conception de l'Etat sous Alexandre Ier

(1801-1825)

Les Républicanistes sont contemporains du règne d'Alexandre Ier : âgés de dix à vingt ans de moins que l'Empereur, ils reçoivent leur formation intellectuelle dans les années 1810-1815 et sont donc imprégnés de la culture politique russe du début du XIXème siècle. Celle-ci, encore profondément marquée par les préceptes de Catherine II, subit néanmoins des modifications fondamentales grâce à l'impulsion donnée par Alexandre Ier : ces deux éléments façonnent les catégories mentales des Républicanistes, qui héritent, en partie tout au moins, des conceptions politiques propres à la culture russe. L'aube du XIXème siècle salue l'avènement d'Alexandre Ier et, avec lui, l'ère des réformes politiques : le nouvel Empereur ne conçoit pas de réformes partielles, il entreprend au contraire de restructurer l'ensemble de l'appareil étatique. Le nouvel Etat russe souhaité par Alexandre Ier doit être un Etat libéral, selon la définition du « libéralisme politique » en cours à l'époque. Par un jeu de constrastes, les libertés accordées dans certains domaines font ressortir l'absence totale de liberté ou de souplesse dans d'autres[278]. Les débuts libéraux d'Alexandre Ier auront pour conséquence inattendue de fragiliser davantage le précaire équilibre de la société russe, en révélant les carences du système politique et judiciaire.

---

[278] L'historiographie laisse des études détaillées de la liberté accordée par Alexandre Ier aux universités et de ses penchants philanthropiques. Voir notamment FLYNN, J. T., « The Universities, the Gentry and the Russian Imperial Services, 1815-1825 », *Canadian Slavic Studies*, II, 4 (Winter 1968), pp.486-503 ; ZACEK, J. C., « A Case Study in Russian Philanthropy : The Prison Reform Movement in the Reign of Alexander I », *Canadian Slavic Studies*, I, 2 (Summer 1967), pp.196-211.

Les modifications introduites ont souvent été traitées par les historiens[279] en termes de rupture : le règne d'Alexandre Ier se diviserait en deux parties égales, de part et d'autre de 1815, année marquée par le Congrès de Vienne et la signature du traité de la Sainte Alliance[280]. Cette confortable chronologie se vérifie sur le plan des événements en politique extérieure, mais elle pose problème dans le domaine de l'histoire des idées et de la culture politique. On constate en effet qu'en dépit d'une répression sévère orchestrée en Europe, Alexandre Ier demeure fidèle à ses idéaux constitutionnels : selon l'historien S.V. Mironenko[281], l'Empereur aurait tenté d'instaurer une constitution jusqu'en 1823 – soit pendant presque la totalité de son règne. Dès lors, une question fondamentale se pose : comment la culture politique russe s'accommode-t-elle de cette évolution à deux vitesses, sans cesse tendue vers l'avant par les théories de la noblesse éclairée, et toujours ramenée aux conceptions vieillies de l'autocratie russe par la noblesse conservatrice, l'Eglise, et parfois par l'Empereur lui-même ? Quelles conceptions politiques émanent de cette situation contradictoire ?

Seule une étude tenant compte des contradictions inhérentes au règne d'Alexandre Ier rendra un portrait fidèle de la riche complexité de la culture politique russe au début du XIXème siècle. Cette pensée politique en formation reflète toutes les hésitations de l'élite gouvernante : de la traditionnelle définition de l'autocratie aux velléités libérales d'Alexandre Ier, des projets constitutionnels officiels aux

---

279 Cette distinction est reprise par nombre d'historiens ; voir Mc CONNELL, A., *Tsar Alexandr I : Paternalistic Reformer*, New York, Thomas Y. Crowell, 1970 ; RAEFF, M ;, « Le climat politique et les projets de réforme dans les repmières années du règne d'Alexandre Ier », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 1961, II (4), pp.423-430. L'historien russe A.N. PYPIN avait déjà souligné cette division du règne d'Alexandre en deux parties, dans son ouvrage *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre I*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900.

280 Cette chronologie justifie un certain nombre de revirements d'Alexandre Ier, notamment après sa « crise mystique », qui débuta en 1812, et qui ouvrit une ère de réaction. Sa rencontre avec la baronne de Krüdener, profondément croyante et auréolée d'une réputation de prophétesse, a provoqué en lui une profonde crise mystique, qui le poussa à incarner le type parfait du « souverain chrétien ». La traduction politique de cette crise est le texte de la « Sainte Alliance », faisant des souverains des grandes puissances de l'époque (Empire d'Autriche-Hongrie, Empire de Russie, Royaume d'Angleterre) des « frères », appelés à se porter mutuellement secours. Sur le plan de la politique extérieure, cela se traduit également par une tendance, chez Alexandre, à écraser toute velléité libérale dirigée contre les monarchies. Ce qui permit à Metternich de s'écrier, au Congrès de Vienne : « Grâce à Dieu, Alexandre n'est plus libéral ! ».

281 C'est la thèse qu'il soutient dans son ouvrage *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ*, Moskva, Mysl', 1990. Cet ouvrage a le mérite de proposer une autre lecture du règne d'Alexandre Ier : au lieu d'insister sur le caractère velléitaire de l'Empereur, l'auteur prend pour point de départ sa constante volonté d'instaurer une constitution. L'historien utilise comme fil rouge les multiples comités secrets et projets officieux élaborés pendant le règne d'Alexandre Ier. Nous rejoignons cette interprétation, qui permet de réévaluer les « incohérences », ou prétendues telles, du règne d'Alexandre.

revendications des soldats du régiment de Semenov – tous ces mouvements témoignent des évolutions et des mutations en cours dans la culture politique russe.

SECTION I
Renouveler la culture politique : continuités et ruptures avec l'autocratie.

A son avènement, Alexandre Ier annonce son intention de s'inscrire dans la continuité du règne de Catherine II ; mais sa volonté de réforme se démarque des pratiques de pouvoir de « l'Impératrice-législatrice », à tel point que les quelque vingt-cinq années du règne d'Alexandre Ier sont marquées par des mutations dans les mentalités, qui entraînent des ruptures profondes dans la culture politique russe. En effet, sur fond d'autocratie, se dessine la figure d'un nouveau Souverain, qui ne s'attribue plus la seule paternité du pouvoir. Plus encore, une nouvelle conception de l'Etat émerge et, avec elle, une rénovation de la vie politique (à travers les institutions) et de la vie sociale et économique. Néanmoins une interrogation demeure qui concerne le motif profond de ces réformes : Alexandre Ier souhaite-t-il réellement l'avènement d'un Etat libéral, qui le déposséderait d'un grand nombre de ses pouvoirs, ou bien cherche-t-il à libéraliser la Russie au moyen d'une réforme orchestrée par l'Empereur ? Si cette dernière proposition s'avère juste, alors Alexandre Ier incarnera les contradictions d'une culture politique à la fois en continuité et en rupture avec les règnes précédents : en continuité, par la volonté dirigiste de l'Empereur de mener des réformes selon son propre plan ; en rupture, parce que ces réformes se font désormais dans un sens libéral.

I. Le pouvoir de l'autocrate : continuités et mutations.

Alexandre Ier, à son avènement, suscite de nombreux espoirs : par contraste avec les dernières années du règne de Paul Ier – années d'embrigadement de la cour dans le carcan prussien, de discipline rigide dans les régiments, et de méfiance généralisée – le jeune souverain incarne les valeurs des Lumières ; raison, justice et liberté forment

désormais la nouvelle trilogie définissant la conception du pouvoir et de l'Etat. Il faut donc s'interroger sur le devenir de l'autocratie dans ce nouveau contexte : l'Empereur inaugure-t-il réellement un nouvel art de régner, débarrassé de la tyrannie et du pouvoir arbitraire de l'autocrate ? Comment réagira la noblesse, désireuse de retrouver une place influente perdue sous le règne de Paul Ier, face à cette nouvelle pratique du pouvoir ?

1. Un nouvel art de régner ?

Alexandre Ier rompt avec les règnes précédents par ses conceptions politiques. Elevé dans l'esprit républicain de Laharpe, son précepteur, Alexandre, encore grand-duc, cache mal son aversion pour le régime de son père. On trouve, dans sa correspondance avec Laharpe, une lettre en date du 27 septembre[282] 1797, dans laquelle il peint un tableau assez sombre de la Russie sous Paul Ier :

> « Le militaire perd presque tout son temps et cela en parades. Dans le reste il n'y a aucun plan suivi. On ordonne aujourd'hui ce qu'un mois après on contremande. On ne souffre jamais aucune représentation que quand le mal est déjà tout fait. Enfin pour trancher le terme, le bonheur de l'Etat n'entre pour rien dans le régissement des affaires : il n'y a qu'un pouvoir absolu qui fait tout à tort et à travers. […]
>
> J'ai pensé que si jamais le tour venait à moi de régner, au lieu de m'expatrier, je ferai [*sic*] beaucoup mieux de travailler à rendre mon pays libre et à le prévenir par là dans l'avenir de servir de jouet à des insensés. Cela m'a fait faire mille réflexions qui m'ont démontré que cela serait le meilleur genre de révolution étant opéré par *un pouvoir légal* qui cesserait de l'être aussitôt que la constitution serait *achevée* et que la nation aura des *représentants*. Voici quelle est mon idée. »[283]

Le grand-duc Alexandre entrevoit la nécessité de réformes politiques, mais il les conçoit uniquement dirigées par le souverain : cette conception n'est pas nouvelle, eu égard aux nombreuses réformes suscitées par Catherine II. La nouveauté du discours d'Alexandre réside davantage dans le but qu'il se propose d'atteindre : il envisage lui-même de limiter le pouvoir du souverain, en accordant une constitution à la Russie. Par ailleurs, suivant l'exemple de Catherine II, le futur souverain pose le problème de la *représentation nationale* : comment instaurer, dans la Russie autocratique, une

---

[282] 27 septembre ancien style (plus loin A.S.), soit le 8 octobre selon le nouveau style (plus loin N.S.).

[283] Lettres du tsarévitch Aleksandr Pavlovič à Laharpe, 27 septembre/8 octobre 1797 ; nous soulignons. Cité *in* SCHILDER (ou ŠILDER), N.K., *Imperator Aleksandr I, ego žizn' i carstvovanie*, Sankt-Peterburg, izdanie A.S. Suvorina, 1904-1905 (2e édition) tome I, p.281 ; l'édition originale date de 1897-1898. Le texte provient des Archives nationales (Gosudarstvennyj arhiv), section V, document n°190.

institution représentant le peuple, qui siégerait aux côtés du souverain ? Cette question de la représentation nationale, cruciale dans la définition moderne d'un Etat-nation, reviendra à plusieurs reprises dans les projets politiques de cette époque.

A l'avènement d'Alexandre Ier, les intentions du souverain ainsi que son inclination pour les idées progressistes sont connues et saluées par l'ensemble de la société russe. Une missive laissée sur le bureau d'Alexandre Ier à son avènement résume toutes les attentes de la noblesse éclairée vis-à-vis du nouveau souverain. Au début de cette lettre, l'auteur, V.N. Karazin[284], apostrophe le tsar en des termes très élogieux :

> « Par quel jour splendide ton règne a commencé ! Même la nature, semblait-il, saluait ton avènement avec enthousiasme. Alexandre, bien-aimé de nos cœurs ! Voici déjà une dizaine de fois que le soleil printanier éclaire tes administrés, remplis d'espérances, et de jour en jour, d'heure en heure, tu remplis ces espoirs. Quel avenir lumineux nous attend ! »[285]

L'œuvre future d'Alexandre Ier est présentée comme la continuité de l'œuvre de Catherine II :

> « Les peuples sont toujours tels que le gouvernement souhaite qu'ils soient. […] Catherine, dans son immense sagesse, a commencé à former des ciotyens de Russie. Alexandre, le bien-aimé du peuple, achèvera cette grande œuvre ; s'étant délecté aux fruits de sa jeunesse, il sera le bienheureux parmi les mortels, et sa gloire, fondée sur l'amour de ses administrés, passant d'âge en âge, et sur l'estime générale de tous les peuples de la terre, sera un objet de souhait pour les plus grands monarques ! »[286]

---

284 KARAZIN, V.N. (1773-1842- : homme d'Etat russe, d'origine ukrainienne. Il déposa une lettre anonyme au ton très franc sur le bureau de l'Empereur. Le contenu de cette lettre, centrée pour l'essentiel sur l'instruction publique, plut beaucoup à Alexandre Ier qui en fit rechercher l'auteur. L'Empereur accorda toute sa confiance à V.N. Karazin et le nomma Ministre de l'Instruction publique, poste que ce dernier occupa jusqu'en 1804. On lui doit notamment la fondation de l'Université de Kharkov. V.N. Karazin perdit la confiance d'Alexandre Ier en 1804, et se retira dans le village de Kroutchik.

285 « Kakim prekrasnym dnem načalos' tvoe carstvovanie ! Kazalos' nam, čto sama priroda v vostorge vstretila tebâ. Aleksandr, lûbimec serdec naših ! Desâtyj raz uže osveŝaet vesenee solnce tvoih, nadeždami ispolnennyh, poddannyh, i den' oto dnâ, čas ot času, ty opravdyvaeš' sii nadeždy. Kakaâ lestnaâ budušnost' nas ožidaet ! » Lettre de V.N. KARAZIN, envoyée à Alexandre en mars 1801, cité d'après N.K. SCHILDER, in *Imperator Aleksandr Pervyj, ego žizn' i carstvovanie*, Sankt-Peterburg, izdanie A.S. Suvorina, 1904-1905, tome II, annexe III, p.324.

286 « Narody vsegda budut to, čem ugodno pravitel'stvu, čtob ony byli. […] Premudraâ Ekaterina načala obrazovat' *Rossiân*. Aleksandr, lûbimec naroda, doveršit velikoe sie delo ; naslaždaâs' nekogda plodami svoej ûnosti, on budet blažennejšim sredi smertnyh, i slava ego, utveržděnnaâ na lûbvi poddannyh, perehodâščej ot roda v rod, na vseobŝem zemnyh plemen počtenii, budet predmetom želanij veličajših monarhov ! » V.N. KARAZIN, in N.K. SCHILDER, *Imperator Aleksandr Pervyj, ego žizn' i carstvovanie*, *op.cit.*, p.330. Nous n'hésitons pas à traduire *Rossiâne* par *citoyens de*

Toutes ces espérances sont fondées sur la certitude qu'Alexandre Ier modifiera enfin la situation de la Russie. Après avoir dépeint les maux dont souffre l'Empire, V.N. Karazin rappelle la nécessité de créer un lien entre les citoyens, qui, tous, œuvrent pour le bien commun :

> « Il réunira le guerrier et l'agriculteur, et l'agriculteur avec les autres conditions sociales par une union de bien réciproque, dont la sensation – la fraternité et les obligations mutuelles des administrés – sera un seul et même sentiment sous trois formes différentes. »[287]

C'est une cohésion nationale, fondée sur une législation envisageant le bien-être de l'Etat et de ses citoyens, que V.N. Karazin demande à Alexandre Ier de mettre en place ; de telles exigences convient le nouvel Empereur à réorganiser l'Etat russe.

Toutes les puissances européennes observent avec intérêt les premiers jours du règne d'Alexandre. Leurs ambassadeurs auprès de la cour impériale de toutes les Russies multiplient les dépêches décrivant les mesures prises par le jeune souverain. Ainsi, Locatelli, agent diplomatique autrichien[288], écrit dans une dépêche datée du 15 [27, N.S.] mars 1801, après avoir obtenu une audience auprès de l'empereur Alexandre :

> « La clémence personnifiée monta au trône de Russie dans l'Empereur Alexandre Premier. Toutes les prisons furent ouvertes pour chaque criminel et on fit sortir tous ceux qui étaient enfermés dans les différentes forteresses de l'Empire. Des courriers ont été détachés jusqu'en Sibérie, pour y annoncer aux malheureux transportés en ces affreux climats la fin de leurs calamités. La terreur a pris la fuite, la gaieté se manifeste dans toute sa force en cette capitale. »[289]

Viazzoli, consul autrichien à Saint-Pétersbourg, présente le même témoignage, extrêmement positif, de l'avènement d'Alexandre. Après avoir relaté la mort de Paul Ier, suite à une attaque d'aploplexie[290], Viazzoli poursuit :

Russie, car Catherine II elle-même utilise le terme de *citoyen* dans son *Instruction*.

287 « On soedinit voina s poselâninom i poselânina s pročimi sostoâniâmi soûzom vzaimnoj pol'zy, oûšenie kotoroj, bratolûbie i poddanničeskaâ obâzannost' budet odno i to že čuvstvo pod tremâ različnymi tol'ko vidami. » Lettre de N.V. KARAZIN, in SCHILDER, N.K., *op.cit.*, p.329.

288 Il demeura à Saint-Pétersbourg après le départ du comte Kobenzl.

289 *In* SCHILDER, N.K., *Imperator Aleksandr Pervyj, ego žizn' i carstvovanie*, Sankt-Peterburg, Izdanie A.S. Suvorina, 1904-1905, tome II, annexes, p.310.

290 La mort de Paul Ier fut attribuée, dans le discours officiel, à une attaque d'aploplexie. Mais des rumeurs circulaient déjà dans les ambassades, affirmant que la mort de Paul n'avait rien

> « Son successeur, le grand-Duc Alexandre Pawlowitsch, […] reçut le serment de fidélité suivant l'usage, ce qui fait retentir de joie toute la Russie et fait, à coup sûr, écho dans toute l'Europe, car ce prince qui mérite vraiment d'être adoré, comme il l'est, par ses qualités sublimes et caractéristiques, il sera aimé, vénéré et admiré du monde entier. […] Quel inappréciable bonheur pour la Russie et je dirai pour notre auguste Cour et pour toute l'Europe ! »[291]

A l'avènement d'Alexandre Ier, la société russe et l'Europe[292] aspirent à un renouvellement des pratiques de pouvoir en Russie. Mais ce renouveau s'inscrit dans un cadre précis : l'autocratie. Très rapidement, l'aile conservatrice de la noblesse ravive la définition du tsar-autocrate, à la source de tout pouvoir civil et politique, icône du pouvoir patriarcal, mais qui reconnaît la puissance de la raison et la nécessité de l'organisation rationnelle d'un Etat.

2. Nécessaire autocratie…

Les conceptions politiques russes se rapportent à l'autocratie et doivent se positionner par rapport à elle, soit en sa faveur, soit délibérément en opposition à elle. L'autocratie, qui fait du tsar un souverain absolu, est défendue par la noblesse conservatrice – soutien traditionnel du tsar – attentive à conserver les privilèges qu'un tel régime lui confère. Le camp conservateur de la noblesse se rassemble notamment autour de la grande-duchesse Ekaterina Pavlovna, sœur de l'Empereur, dotée d'une certaine intelligence politique et vraisemblablement animée d'ambitions politiques. Dans sa résidence de Tver, elle rassemble les membres de la noblesse conservatrice. C'est elle qui, en 1811, commande à N.M. Karamzin un ouvrage traitant de la Russie au début du XIXème siècle.

---

d'accidentel.

291 Dépêche de Viazzoli, en date du 17 (29 N.S.) mars 1801, in N.I. SCHILDER, *Imperator Aleksandr Pervyj, ego žizn' i carstvovanie*, *op.cit.*, tome II, annexes, p.310.

292 L'Europe se réjouit également de l'avènement d'Alexandre : « L'Europe entière, occupée des grands intérêts de l'Angleterre et de la France, dont les succès et les revers peuvent également devenir funestes au monde, fixe sur ALEXANDRE ses regards et ses espérances : le rôle glorieux de médiatrice et de pacificatrice, que l'opinion générale décerne d'avance à la Russie, prouve solennellement la confiance universelle, la haute considération, la réputation de sagesse, de modération et d'impartialité, qui est déjà le prix de la consuite et des qualités personnelles de son Monarque. » Extrait d'un ouvrage anonyme, intitulé *Une année de l'Empereur Alexandre, ou Résumé de ses principaux actes, et Tableau de la Russie, pendant les quatre derniers mois de l'an 1802 et les huit premiers mois de l'an 1803 (fragment écrit à Paris à la fn de l'année 1803)*, Paris, 1814, 24 pages. Le texte cité est extrait de la page 22.

Dans ce mémoire de commande, intitulé *De la Russie ancienne et nouvelle dans ses rapports politiques et sociaux*[293], N.M. Karamzin, historien officiel de la cour russe, propose une définition de l'autocratie à travers une relecture orientée des institutions politiques russes, du IXe au XVIIIème siècles[294]. D'après lui, l'autocratie se définit selon trois critères : son origine dans le peuple ; la réunion des pouvoirs spirituel et temporel ; l'unité de l'Etat qu'elle incarne. N.M. Karamzin soutient que l'autocratie provient du peuple lui-même, puisque c'est lui qui élut Mihail Romanov, le premier tsar, et lui remit la charte faisant de lui un souverain autocrate :

> « Souverain ! […] Instruite par une longue série de maux, la Russie devant le saint autel, a confié l'autocratie à tes ancêtres, et a exigé que tu la diriges de ton pouvoir suprême et intégral. Ce testament est le fondement de ton pouvoir, tu n'en as pas d'autre ; tu peux tout, mais tu ne peux pas limiter ce pouvoir de manière légale !... »[295]

> « Les Princes de Moscou instituèrent l'Autocratie, la patrie l'offrit aux Romanov. »[296]

En réunissant les pouvoirs temporel et spirituel dans la personne du tsar autocrate, la culture politique russe reprend la tradition de l'empire byzantin, dans laquelle le *basileus* est aussi le premier évêque de l'Empire. Cette tradition byzantine est consacrée par Pierre le Grand : le pouvoir temporel prend le pas sur le pouvoir spirituel, ce qui se traduit par la réforme de l'Eglise, et la transformation des patriarches en simple fonctionnaires de l'Etat. L'institution du Saint Synode, présidée par le tsar lui-même,

---

293 Texte rédigé par N.M. KARAMZIN, à Moscou, en 1811. Titre complet : *O drevnej i novoj Rossii v eâ političeskom i graždanskom otnošeniâh*. Cité d'après l'ouvrage d'A.N. PYPIN, *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Izdanie M.M. Stasûleviča, 1900 ; Petrograd, Ogni, 1918, annexe I, pp.479-534.

294 L'historien américain Richard E. Pipes propose une très belle étude de ce texte, qu'il traduit en anglais et commente intégralement. Voir PIPES, R.E., *A Memoir on Ancient and Modern Russia : A Translation and Analysis*, Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 1959 ; récente réédition : Michigan, University of Michigan Press, Ann Arbor, 2005. Pour une analyse très riche de l'arrière-plan historique de la rédaction de ce texte, voir notamment son étude : « The History of the Text », in *A Memoir on Ancient and Modern Russia : A translation and Analysis*, *op.cit.*, pp.93-102.

295 « Gosudar' ! […] Naučennaâ dolgovremennymi bedstviâmi, Rossiâ pred svâtym alterem vručila samoderžavie tvoemu predku i trebovala, da upravlâet eû verhovno i nerazdel'no. Sej zavet est' osnovanie tvoej vlasti, inoj ne imeeš' ; možeš' vse, no ne možeš' zakonno ograničit' ee !... », KARAMZIN, N.M., *O drevnej i novoj Rossii*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, p.498.

296 *Idem*, p.487 : « Knâz'â Moskovskie učredili Samoderžavie, otečestvo darovalo onoe Romanovym. » Il est à signaler que les Républicanistes reprendront le même événement historique, mais pour dénoncer l'autocratie comme dégénérescence du système électif initial.

symbolise cette association du pouvoir spirituel et temporel. N.M. Karamzin revendique la préséance du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel :

> « Le pouvoir spirituel doit avoir sa propre sphère d'activités en dehors du pouvoir civil, mais il doit agir en étroite union avec lui. Je parle de la loi et du droit. Un Monarque avisé dans les affaires de l'utilité de l'Etat trouvera toujours un moyen d'accorder la volonté du Métropolite ou du Patriarche avec la volonté du Souverain ; mais il est préférable que cet accord prenne l'apparence de la liberté ou d'une intime conviction, plutôt que celle de la soumission d'un simple administré. »[297]

Relisant l'histoire russe, N.V. Karamzin critique durement toutes les tentatives de mise en place d'un pouvoir autre qu'autocrate. Après avoir fait l'éloge des institutions dites républicaines de la Russie kiévienne, il condamne les tentatives d'émancipation du Conseil des boyards, ou du Conseil des huit qui fit venir de Mittau Anna Ioannovna, ou encore celle du Cabinet privé de la tsarine Elisabeth. Dans ces diverses institutions, mises en place pour limiter le pouvoir du souverain autocrate, l'historien ne voit qu'une perversion de la nature de l'autocratie : le pouvoir autocrate se transforme en aristocratie ou en oligarchie. Dès que le pouvoir est attribué, ou exercé de fait par plusieurs personnes, le principe même de la monarchie ou de l'autocratie est trahi : le souverain autocrate doit gouverner seul et concentrer le pouvoir entre ses mains. L'institution de cabinets particuliers de Sa Majesté, notamment sous le règne d'Anna Ioannovna, a détruit l'essence de l'autocratie :

> « L'aristocratie, l'oligarchie ont provoqué la perte de la patrie […]. La Russie pouvait-elle se passer de Souverain ? L'autocratie s'est faite encore plus nécessaire qu'auparavant pour conserver l'ordre »[298].

L'autocratie, essence du régime monarchique russe, garantit l'ordre intrinsèque à l'Empire russe ; elle confère au tsar-autocrate un rôle particulier. En terre autocratique, le souverain personnifie le pouvoir, et assure une incarnation de l'Etat dans sa personne. Il est à l'origine de tout pouvoir et représente la loi :

---

[297] *Idem*, p.491 : « Vlast' duhovnaâ dolžna imet' osobennyj krug dejstviâ vne graždanskoj vlasti, no dejstvovat' v tesnom soûze s neû. Govorû o zakone i prave. Umnyj Monarh v delah gosudarstvennoj pol'zy vsegda najdet sposob soglasit' volû Mitropolita ili Patriarha s voleû verhovnoû ; no lučše, esli sie soglasie imeet vid svobody i vnutrennego ubeždeniâ, a ne vsepoddanničeskoj pokornosti. »

[298] *Idem*, p.492 : « Aristokratiâ, oligarhiâ gubili otečestvo […]. Mogla li Rossiâ obojtis' bez Gosudarâ ? Samoderžavie sdelalos' neobhodimee prežnâgo dlâ ohraneniâ porâdka […]. »

> « L'autocratie est le protecteur (palladium) de la Russie ; son intégrité est nécessaire pour le bonheur de cette dernière. Il ne faut pas conclure de cela que le Souverain, *source unique de pouvoir*, ait eu des raisons d'humilier la noblesse, aussi ancienne que la Russie. »[299]

> « En Russie, le Souverain est la loi vivante : il grâcie les bons, punit les méchants, et l'amour des premiers s'obtient par la crainte des seconds. Ceux qui ne craignent pas le Souverain, ne craignent pas non plus la loi. »[300]

En vertu de cette conception du tsar-autocrate, le Souverain incarne, dans sa personne, l'Etat, le droit, la loi et la justice. La nature de ce pouvoir est patriarcale : le tsar use de son pouvoir dans l'Empire, de la même manière qu'un père au sein de sa famille. N.M. Karamzin reprend ici une image déjà vieillie au début du XIXe siècle :

> « Dans le Monarque de toutes les Russies s'unissent tous les pouvoirs : notre Mode de Gouvernement est paternel et patriarcal. Le père d'une famille juge et condamne sans protocole, de même le Monarque, dans d'autres cas, doit nécessairement suivre ce que lui dicte sa seule conscience. »[301]

Toutefois, cette image demeure incomplète : N.M. Karamzin rappelle que Catherine II a déjà modifié les règles de l'autocratie ; faisant du souverain le premier serviteur de l'Etat, elle a instauré une rupture profonde dans les représentations de l'autocratie. Cette position a eu une double conséquence : d'une part, l'autocratie tentait de se purifier des éléments despotiques qui la composaient[302] ; d'autre part, la noblesse instruite, qui elle aussi servait l'Etat, adopta un regard plus critique sur les choix du souverain.

> « Nous apprîmes à juger, à ne louer dans les actes du Souverain que ce qui était louable, à condamner ce qui était détestable. […]

---

299 *Idem*, p.531 : « Samoderžavie est' palladium Rossii ; celost' ego neobhodima dlâ eâ sčastiâ ; iz sego ne sleduet, čtoby Gosudar', edinstvennyj istočnik vlasti, imel pričiny unižat' dvorânstvo, stol' že drevnee, kak i Rossiâ. » Nous soulignons. Le terme « Palladium », utilisé dans le texte original en russe, désigne dans l'antiquité une statue de Pallas, protectrice de la cité de Troie.

300 *Idem*, p.530 : « V Rossii Gosudar' est' živoj zakon : dobryh miluet, zlyh kaznit, i lûbov' pervyh priobretaetsâ strahom poslednih. Ne boâtsâ Gosudarâ, ne boâtsja i zakona. »

301 *Idem*, p.530 : « V Monarhe Rossijskom soedinâûtsâ vse vlasti : naše Pravlenie est' otečeskoe, patriarhal'noe. Otec semejstva sudit i nakazyvaet bez protokola, tak i Monarh v inyh slučaâh dolžen neobhodimo dejstvovat' po edinoj sovesti.

302 Dans son analyse, R. Pipes rappelle que l'autocratie diffère du despotisme par le contrat passé entre la couronne et les citoyens : « […] for Karamzin autocracy rested on a contractual relationship between the crown and its subjects, but the contract was one unilaterally drawn up by the monarchy. » *In* PIPES, R.E., *Karamzin's Memois on Ancient and Modern Russia. A Translation and Analysis*, Michigan, University of Michichgan Press, Ann Arbor, 2005, p.62.

> La tsarine pensait : J'ai le pouvoir d'exiger le silence de la part des Russes, mes contemporains, mais que dira la postérité ? […] Cette tournure d'esprit, prouvée par trente-quatre ans de pouvoir, distingue son règne de tous les règnes précédents dans la nouvelle Histoire de l'Empire de toutes les Russies : c'est-à-dire que Catherine *a purifié l'autocratie des impuretés de la tyrannie*. »[303]

Ces modifications entraînent un nouveau regard sur le tsar-autocrate, mais la pratique du pouvoir par celui-ci demeure globalement la même : contre tous les projets limitant les pouvoirs du souverain, N.M. Karamzin se prononce pour un retour au pouvoir unique du monarque, seul type de pouvoir adapté à la Russie.

> « Le Souverain de toutes les Russies prend seulement la sagessse, là où elle se trouve : soit dans son propre entendement, soit dans des ouvrages, soit dans la tête des meilleurs de ses administrés ; mais dans l'autocratie, l'approbation de qui que ce soit est inutile pour les lois, la signature du Souverain suffit : il dispose du pouvoir tout entier. Le Conseil, le Sénat, les Comités, les Ministères ne sont que les moyens de ses actions, ou des instruments fidèles du Souverain ; là où le Souverain agit par lui-même, il ne les consulte pas. »[304]

Selon la théorie politique de N.M. Karamzin, l'autocratie est la traduction russe de la monarchie, et se définit comme une « monarchie illimitée »[305]. Dès lors, le pouvoir du Souverain ne peut souffrir aucune institution dotée de prérogatives politiques ; toutes les institutions politiques établies ne peuvent avoir, auprès du Souverain, qu'une

---

303 KARAMZIN, N.M., *O drevnej i novoj Rossii*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit*, p.494 : « My priučilis' sudit', hvalit' v delah Gosudarâ tol'ko pohval'noe, osuždat' protivnoe. […] Monarhinâ dumala : « Â vlastna trebovat' molčaniâ ot Rossiân-sovremennikov, no čto skažet potomstvo ? » […] Sej obraz myslej, dokazannyj delami 34-letnego vladyčestva, otličaet eâ carstvovanie, ot vseh prežnih v novoj Rossijskoj Istorii, t.-e. Ekaterina očistila samoderžavie ot primesej tiranstva. » Nous soulignons.

304 *Idem*, p.505 : « Gosudar' Rossisjskij vnemlet tol'ko mudrosti, gde nahodit ee, v sobstvennom li ume, v knigah li, v golove li lučših svoih poddannyh ; no v samoderžavii ne nadobno nič'ego odobreniâ dlâ zakonov, krome nadpisi Gosudarâ : on imeet vsû vlast'. Sovet, Senat, Komitety, Ministry sut' tol'ko sposoby eâ dejstvij ili poverennye Gosudarâ ; ih ne sprašivaût, gde on sam dejstvuet. », KARAMZIN, N.M., *O drevnej i novoj Rossii*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, p.505.

305 Les termes utilisés par N.M. Karamzin sont révélateurs de sa conception de l'autocratie ; utilisant indifféremment les mots « *monarh* » (monarque) et « *samoderžec* » (autocrate), il affirme, à propos de Mihail Romanov – premier tsar de la dynastie des Romanov, élu en 1613, année qui marque la fin du Temps des Troubles – que celui-ci fut surnommé « Mihail samoderžec » (Michel l'autocrate), c'est-à-dire « Monarh neograničennyj », un « monarque au pouvoir illimité » (p.487). Dans l'esprit de N.M. Karamzin, comme dans celui de Catherine II et de la noblesse conservatrice, l'autocratie est donc synonyme d'une monarchie dans laquelle le souverain jouit d'un pouvoir illimité. La Russie est la seule référence de l'autocratie, le modèle anglais étant jugé trop limité par la constitution.

fonction consultative[306]. Indubitablement, une telle conception de l'autocratie assure une forte continuité avec les affirmations de l'*Instruction* de Catherine II :

> « La noblesse et le clergé, le Sénat et le Synode, en tant que dépôts des lois, et au-dessus d'eux le Souverain, unique législateur, unique source de tous les pouvoirs – tels sont les fondements de la Monarchie de toutes les Russies, qui peuvent être renforcés ou affaiblis par les règles des Souverains régnants. »[307]

Ekaterina Pavlovna avait demandé à N.M. Karamzin de ne pas faire de copie de ce mémoire, qui devait rester confidentiel. Elle le fit parvenir à Alexandre Ier en mars 1811 ; l'Empereur eut même une entrevue avec N.M. Karamzin, mais on ne sait s'il lut et apprécia le *Mémoire*. Cependant, les convictions défendues dans ce texte montrent l'orientation politique[308] du camp conservateur de la noblesse – avec lequel l'Empereur devait également composer.

Mutations mais aussi continuité : ces différents textes reflètent les tensions qui agitent le monde politique russe. Si la société russe dans son ensemble salue en Alexandre Ier un souverain généreux et libéral, en revanche la frange conservatrice de la noblesse russe rappelle que l'autocratie demeure la seule tradition politique appropriée à la Russie ; N.M. Karamzin revendique une autocratie débarrassée de la tyrannie du

---

306 N.M. Karamzin conçoit le système politique russe de la façon suivante : le contrôle dans le pays doit être exercé conjointement par l'Empereur et la noblesse – au service de ce dernier. De fait, s'il propose une réorganisation de la société en états, il s'oppose à toute modification politique : « Karamzin is far less convincing as a constructive than as a destructive critic. He has an extremly naive conception of administrative procedure, and rejects nearly all attempts to reform th governmental apparatus on the correct but irrelevant grounds than states are run by men and not by institutions. *He is blind to the need of a soundly planned system of political institutions*, and his positive suggestions are, for all practical purposes, quite useless. » PIPES, R.E., *Karamzin's Memoir on Ancient and Modern Russia. A Translation and Analysis*, *op.cit.*, p.84. Nous soulignons.

307 « Dvorânstvo i duhovenstvo, Senat i Sinod, kak hraniliŝa zakonov, nad vsemi Gosudar', edinstvennyj zakonodatel', *edinstvennyj istočnik vlastej*, - vot osnovanie Rossijskoj Monarhii, kotoroe možet byt' utverždeno ili oslableno pravilami carstvuûŝih. » KARAMZIN, N.M., *O drevnej i novoj Rossii*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, p.533.

308 La conception de l'Etat selon N.M. Karamzin est complexe et rejoint les hésitations de Catherine II. En effet, si celui-ci fait preuve d'un conservatisme politique indiscutable, il s'avère beaucoup plus souple dans ses théories économiques : il préconise ainsi une certaine liberté dans la circulation des marchandises et des biens. En ce sens, il assure une continuité avec les préceptes de Catherine II : « Karamzin's economic views are derived from Western liberal economists, whose ideas had grained wide currency in Russia under Catherine II. He favores free trade ; he looks to natural resources and to labor rather than to precious metal as tha basis of national wealth ; and he advocates soft money, light taxes, and fiscal economy as the principal means of stimulating the productive forces of the country. *His economic liberalism is in sharp contrast to his political conservatism*. » PIPES, R.E., *Karamzin's Memoir on Ancient and Modern Russia. A Translation and Analysis*, *op.cit.*, pp.80-81. Nous soulignons.

despote, mais ne questionne pas la légitimité du pouvoir : le Souverain demeure l'unique source de la souveraineté. C'est au sein de ces tensions que l'Empereur, sous le sceau du secret, tente de modifier les institutions qui forment la structure de l'Etat.

II. Renouveler les institutions.

Alexandre Ier franchit une étape dans la manière d'envisager les réformes : il ne se limite pas à des réformes partielles, mais entend réorganiser en profondeur la structure étatique en Russie. Toutefois, ces réformes ne sont pas sans susciter des réticences de la part de l'aile conservatrice de la noblesse, ce qui contraint le souverain à agir dans le secret. Comme le souligne l'historien S.V. Mironenko[309], cette dimension du secret est essentielle pour comprendre le règne d'Alexandre : elle invite à analyser tant les décisions officielles que les projets avortés, pour rendre compte de l'épaisseur de la pensée politique de ce temps. Outre les projets constitutionnels de 1809 et 1820 – que nous étudierons dans le chapitre suivant – Alexandre Ier tente à deux reprises de modifier les institutions : dès son avènement, en 1802-1803, puis en 1810. La création de nouvelles instances reflète une conception spécifique du pouvoir, et donc de l'Etat, que nous tenterons d'analyser.

1. Réformer d'en haut et en secret.

Avant d'accéder au trône, Alexandre Ier avait pris des dispositions pour mettre en place, le jour venu, une constitution en Russie. Il était aidé, dans cette perspective, par trois personnes formant le « Comité secret » (*neglasnyj komitet*) : le prince Adam Czartoryskij, N.N. Novosil'cev et le comte P.A. Stroganov. Ce comité secret continua à jouer son rôle de conseiller auprès du tsar après l'avènement d'Alexandre Ier ; il se réunissait plusieurs fois par semaine : les membres discutaient des projets de

---

309 Nous adhérons pleinement à cette remarque de S.V. Mironenko ; voir MIRONENKO, S.V., *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ*, *op.cit.*, pp.6-9. D'autant que l'omniprésence du secret dans les actes des empereurs Alexandre et Nicolas a été soulignée à plusieurs reprises par les Républicanistes eux-mêmes ; se reporter aux lucides analyses du baron V.I. Štejngel', *V.I. Štejngel'. Sočineniâ i pis'ma*, tom I : « Zapiski i pis'ma », Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe izdatel'stvo, 1985, p.126 ; p.150 ; pp.159-160.

réorganisation de l'Etat, qui étaient ensuite soumis à l'approbation de l'Empereur. Ce dernier souhaitait tout d'abord rendre l'administration plus efficace dans la gestion des affaires de l'Etat, puis, par la suite, mettre en place une constitution, qui viendrait se greffer sur une situation administrative assainie. Dans un « résumé des principes fondamentaux de l'organisation d'un Comité pour coopérer au travail de la réforme du gouvernement », présenté le 9 mai 1801, le comte P.A. Stroganov rappelle les priorités de cette réforme :

> « La grandeur d'un travail dont l'objet est d'abord : la réforme d'une administration vicieuse, ensuite, la formation d'une loi qui, en même temps qu'elle arrête le renversement arbitraire des règles établies, donne une forme sage pour leur faire subir les modifications que le changement des circonstances peut exiger, l'importance, dis-je, d'un tel objet demande que pour s'occuper de cet ouvrage on organise un comité. »[310]

La réforme administrative obtient donc la primauté par rapport à la mise en place d'une Constitution, qui définirait les droits et les devoirs des ressortissants de l'Etat[311]. Une telle démarche aboutit, certes, à une transformation de l'administration, mais ne correspond pas à une véritable réforme politique, qui consiste à définir les relations réciproques entre les citoyens et l'Etat. Conscients des mécontentements que pouvait susciter une telle réforme, les membres du Comité secret se révélèrent très prudents et soutinrent l'importance du secret ; nul ne devait connaître l'existence de la réforme en cours, qui ne serait rendue publique que lorsqu'on pourrait en cueillir les fruits :

> « C'est encore le secret seul qui peut détourner les préventions qui naîtraient immanquablement du défaut de cette mesure. »
>
> « […] Nous pouvons avant d'aller plus loin, poser ici en principe, que le *secret* doit être une des bases fondamentales de l'organisation de cette association. »[312]

---

310 Comte P.A. STROGANOV, cité par SCHILDER, N.K., in *Imperator Aleksandr I, ego žizn' i carstvovanie*, *op. cit.*, tome II, annexe IV, p.340 (texte en français). Nous soulignons.

311 Depuis Catherine II, la culture politique russe connaît et emploie le terme *citoyen* (*graždanin*), mais elle ne lui attribue pas le sens hérité de la Révolution française, celui d'un membre de la souveraineté nationale, responsable des destinées du pays à travers les élections. Des divers textes que nous vons étudiés en russe, il ressort que le terme *graždanin* est souvent employé comme synonyme du terme *poddanyj*, que nous traduisons par *ressortissant*. Pour une étude de l'évolution de ce mot, se reporter au glossaire situé à la fin du tome II.

312 STROGANOV, P.A., *Imperator Aleksandr I, ego žizn' i carstvovanie*, *op.cit.*, pp.335-336.

Une autre condition de cette réforme, particulièrement révélatrice de la conception du pouvoir du souverain en Russie, consistait à attribuer l'entière paternité de cette réforme à l'Empereur[313] ; toute initiative de réforme devrait émaner de lui seul :

> « […] Cette réforme doit être uniquement l'ouvrage de S.M. sans que personne puisse se douter d'un pareil travail … ».
>
> « Le premier principe à établir est : que cette réforme soit entièrement due à Sa Majesté et qu'il faut prendre toutes les mesures pour qu'on ne se doute pas d'un pareil travail. »
>
> « Sa Majesté paraît approuver le principe d'être le seul auteur de la réforme sans que qui que ce soit puisse se l'attribuer. »[314]

Sur ces deux principes, Alexandre Ier mena à bien, au cours de son règne, une réforme administrative d'envergure, renouvelant les attributions de certaines institutions existantes et fondant d'autres institutions consultatives.

2. La création des ministères.

L'exécutif, relais du pouvoir du souverain, attira tout particulièrement l'attention d'Alexandre Ier : le manque d'efficacité des collèges instaurés par Paul Ier, la corruption des fonctionnaires et la non-application des lois étaient devenus proverbiaux. Deux décrets successifs, en 1802 et 1803, tentèrent de remédier à cet état de fait.

Par le décret du 8 septembre 1802[315], Alexandre Ier institue les Ministères, accédant ainsi à une requête constante de la noblesse éclairée depuis un demi-siècle ; reprenant la distinction établie par le maréchal de Münnich, l'Empereur crée huit ministères : les ministères de l'Armée, de la Marine, des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, des Finances, de la Justice, du Commerce et de l'Instruction publique[316]. Ces

---

313 Cela correspond au caractère d'Alexandre Ier, comme en témoigne Vigel', un proche de l'Empereur : « En un mot, Alexandre Ier aurait volontiers donné la liberté au monde entier à condition que tous se soumettent volontairement à sa seule volonté. » « Odnim slovom, [Aleksander I] ohotno daroval by svobodu vsemu miru pri tom uslovii, čto vse dobrovol'no podčinilis' isklûčitel'no ego vole. » Cité par MEL'GUNOV, S.P., in *Dela i lûdi Aleksandrovskogo vremeni*, Berlin, Vataga, 1923, pp.57-58.

314 STROGANOV, P.A., *Imperator Aleksandr I, ego žizn' i carstvovanie*, *op.cit.*, pp.340-341.

315 Voir *PSZ*, n°20406.

316 Nous reprenons la division des Ministères proposée par le comte P.A. Stroganov dans son projet

ministères sont dirigés par un Ministre, aidé d'un adjoint et d'un secrétaire. La mission des ministres se limite à assurer l'application des lois décidées au Conseil de l'Empire. L'institution des ministères ne supprime pas pour autant les collèges (*kollegiâ*), instaurés par Paul Ier : les ministres servent d'intermédiaire entre les collèges et le souverain, ils se situent au même niveau que les autres fonctionnaires de l'exécutif. Le Sénat dirigeant, en tant que « lieu suprême de l'exécutif »[317], reçoit pour fonction de promulguer les lois et les décrets impériaux, de veiller à la stricte exécution des lois ; il joue aussi le rôle d'instance judiciaire suprême. Ce mode de fonctionnement avait pour mérite de pallier les défauts de l'exécutif, sans pour autant toucher aux institutions pauliniennes, ce que les conseillers de ce dernier auraient sans doute interprété comme un désaveu.

Toutefois, neuf mois après la création des ministères, un second décret vient modifier l'organisation de l'exécutif. De graves défauts sont apparus dans ce système : les collèges viennent seconder le travail des ministères et freinent l'efficacité de ces derniers. Par le décret du 4 juin 1803, les collèges sont donc supprimés et sont remplacés par des chancelleries (*kancelâriâ*). Cette réforme renforce le pouvoir et l'efficacité des ministères, mais elle rend aussi les ministres tout-puissants : ils se trouvent désormais à la tête de l'exécutif et ne doivent rendre de comptes qu'au souverain. Cette disposition suscite le mécontentement de l'aile conservatrice de la noblesse ; D.P. Troŝinskij[318] rappelle que l'Empereur doit demeurer au sommet de l'appareil administratif et récuse cette toute-puissance des ministres, qui n'assure pas nécessairement un meilleur fonctionnement de l'exécutif :

> « Dans toutes les affaires qui les intéressent particulièrement et auxquelles ils prêtent une attention spécifique, les ministres sont de véritables super-arbitres ;

« Proekt organizacii ministerstv », in Grand-Duc Nicolas Mikhaïlovitch, *Comte Paul Stroganov*, Paris, Imprimerie nationale, 1905, préface de Frédéric Masson, volume II, annexe 8, p.277. Edition originale : *Graf Pavel Aleksandrovič – Istoričeskoe izsledovanie èpohi imperatora Aleksandra I*, Sankt-Peterburg, Ekspediciâ zagotovleniâ gosudarstvennyh bumag, 1903.

317 « *Verhovnoe ispolnite'lnoe mesto* ». L'expression est de D.P. Troŝinskij, qui analyse dans une note le sens politique des institutions ministérielles et des réformes de 1802-1803. Voir « Zapiska Dmitriâ Prokof'eviča Troŝinskogo o ministerstvah », in *Sbornik russkogo istoričeskogo obŝestva*, 1868, pp.24-159.

318 TROŜINSKIJ, Dmitrij Prokof'evič (1754-1829) : homme d'Etat. En 1793, il membre de la Direction principale des postes. En 1796, il accompagne Paul Ier à Moscou pour le couronnement ; il devient par la suite sénateur. Alexandre Ier le nomme membre du Conseil d'Etat et directeur des postes. De 1814 à 1817, il est ministre de la justice. En 1833, son neveu transmet ses papiers à Nicolas Ier. Certains de ses textes sur la justice sont publiés dans la revue *Čteniâ Moskovskogo Obŝestva Istorii i Drevnostej* (1858, 1859, 1860, 1861 et 1864).

> mais dans toutes les autres affaires, ils ne sont que les armes aveugles de leurs propres fonctionnaires. »[319]

Le décret de 1803 appelle d'autres critiques. En effet, le travail est effectué en étroite collaboration avec le Souverain : chaque ministre se présente quotidiennement devant l'Empereur pour lui rendre compte des affaires courantes. Le comte P.A. Stroganov souligne le manque de cohésion dans les différents ministères, qui restreint vivement leur efficacité :

> « L'Empereur a adopté, pour méthode de travail, de s'occuper tous les jours successivement avec tous ses ministres ; ils entrent chacun à leurs heures et rendent compte de leurs affaires respectives : l'Empereur donne ses décisions, et c'est ainsi que l'ouvrage se fait. Cette méthode a plusieurs inconvénients […]. En ne rassemblant jamais tous les ministres pour résumer tout le travail, n'en faire qu'un seul et même faisceau et par là coordonner toutes les parties, on perd soi-même de vue, et les ministres oublient l'ensemble qui doit exister entre toutes les parties. Chacun, de cette manière, ne peut travailler que dans le sens de sa partie : il y subordonne toutes les autres. »[320]

Pour pallier ce défaut, Alexandre Ier crée en 1810 le Conseil d'Etat, qui doit servir d'intermédiaire entre le souverain et les autres instances du pouvoir.

3. Le Conseil d'Empire : limiter le pouvoir de l'autocrate ?

Institué par un décret en 1810[321], le Conseil d'Empire, élaboré par M.M. Speranskij, est formé de huit à dix membres, auxquels sont parfois adjoints les ministres en charge des différents ministères. C'est une instance consultative, qui doit présenter à l'Empereur les différents projets discutés au Sénat ; ainsi, pour montrer qu'il tient compte de l'avis émis par le Conseil, le Souverain doit utiliser l'expression « Après avoir entendu le Conseil, etc. », au lieu de la formule « Nous ordonnons ». L'instauration du Conseil d'Empire a été largement saluée comme une garantie contre

---

[319] « V teh delah, koi osobenno interesuût ministrov i na kotorye oni obraŝaût osobennoe vnimanie, ministry sut' nastoâŝie super-arbitry ; vo vseh že pročih oni sut' tol'ko slepye orudiâ svoih činovnikov. » TROŜINSKIJ, D.P., « Zapiska o ministerstvah », *op.cit.*, p.41.

[320] Comte P.A. STROGANOV, cité par SCHILDER, N.K., in *Imperator Aleksandr Pervyj, ego žizn' i carstvovanie*, *op.cit.*, tome II, annexe IV, pp.345-346.

[321] Voir la Collection complète des lois de l'Empire, *Polnoe Sobranie Zakonov* (abrégé plus loin en *PSZ*), n°24064.

le pouvoir arbitraire du Souverain, car elle semblait restreindre les décisions de l'empereur dans les limites de la raison :

> « Les fonctions [du Conseil d'Empire] se bornent à discuter les codes et les lois proposés, à les adapter après un mûr examen et à les rendre respectables par la stabilité des motifs qui les font sanctionner. Leur exécution est du ressort des Ministres. […] La décision dépend de l'Empereur ; mais la volonté suprême est à l'abri de toute surprise et humainement parlant, de l'erreur même. Sa conscience ne l'est pas moins. Les bornes que l'Empereur mit à sa volonté ne sont que celles de la raison. La nation n'avait plus à craindre d'être abusée par le despotisme d'un seul Ministre. Comment peut-on supposer qu'un Souverain adopterait le projet d'une loi, lorsqu'elle a été reconnue injuste ou impolitique ? »[322]

En instituant ce Conseil qui assiste l'Empereur dans le choix de ses orientations politiques, Alexandre Ier reconnaît que le Souverain n'est pas toujours à l'origine de toute opinion définitive.

> « Le Conseil d'Empire, tel qu'il fut institué, est le premier pas vers le grand but d'une révolution, sinon politique, du moins dans les idées. L'Empereur reconnut, avec son existence, la supériorité des opinions d'autrui sur sa volonté. »[323]

Les fonctions octroyées au Conseil d'Empire suscitent de profonds mécontentements au sein de la noblesse conservatrice : N.M. Karamzin dénonce la formule « Après avoir entendu le Conseil », dans la mesure où, à ses yeux, elle apporte un démenti flagrant à la toute-puissance du souverain autocrate. Le Conseil d'Empire est directement issu du projet constitutionnel de M.M. Speranskij : conçu pour conseiller le souverain, mais non limiter son pouvoir, il est cependant perçu par la noblesse conservatrice comme un préalable à l'instauration d'une monarchie constitutionnelle. L'autocratie est donc désavouée. Cette menace explique en partie la cabale montée contre M.M. Speranskij, et sa disgrâce, survenue en 1812. C'est dans ce contexte de tensions entre l'aile libérale et l'aile conservatrice de la noblesse que N.M. Karamzin rédige son mémoire, non diffusé, sur la Russie ancienne et nouvelle, afin de rappeler à l'Empereur la tradition autocratique de la Russie.

---

322 Anonyme, *Mémoire sur le règne de l'Empereur Alexandre Premier (vers 1812)*, archives du Ministère des Affaires étrangères français, Bibliothèque du Quai d'Orsay, « Russie, tome XXXII ».

323 Anonyme, *Mémoires sur le règne de l'Empereur Alexandre Premier (vers 1812)*, *op.cit.*, feuillet 10.

4. L'institution sénatoriale.

Le Sénat est lui aussi l'enjeu de querelles entre les conservateurs et les libéraux. La noblesse libérale souhaitait faire de l'institution sénatoriale un puissant levier, capable d'intervenir dans la vie politique de l'Empire. En 1802-1803, le « parti sénatorial », représenté par M.M. Speranskij, P.A. Stroganov et N.S. Mordvinov[324], défendait les intérêts bien entendus de la haute noblesse. D'après les projets des membres de ce « parti sénatorial », le Sénat devait être une institution plus puissante encore que celle érigée par Alexandre Ier. Il devenait l'organe chargé d'assurer l'application de la loi fondamentale ou *Constitution* ; doté des mêmes tâches qu'un conseil constitutionnel, il conservait son rôle judiciaire. Selon le projet du comte P.A. Stroganov[325], le Sénat était présidé par le Souverain ; en cas d'absence de ce dernier, il assurait la régence de l'Empire, en se soumettant aux lois de l'Etat. Dans ce projet, le Sénat devient une institution puissante, à laquelle sont soumises toutes les institutions judiciaires de l'Empire, sans même passer par le Souverain. Selon M. Raeff[326], le Sénat dans cette réforme devenait une sorte de Chambre des Lords, suivant le modèle anglais.

Le comte N.S. Mordvinov présente une autre conception de l'institution sénatoriale : outre l'institution judiciaire – dépendant du Souverain – il transforme le Sénat en un *corps politique*[327], dont le pouvoir serait indépendant et les membres élus (et non plus nommés par le souverain). Cette réforme du Sénat intervient dans un projet plus général et extrêmement ambitieux : N.S. Mordvinov estime que seule la séparation des trois pouvoirs distingue un Etat despotique d'un Etat de droit (*Rechtsstaat*). Selon lui, un gouvernement despotique peut être autocratique ou monarchique : il est

---

[324] Les idées défendues par le « parti sénatorial » et les nombreux projets ainsi conçus ont été étudiés par M. RAEFF dans deux ouvrages : *Michael Speransky : Staesman of Imperial Russia, 1772-1838*, The Hague, 1957, notamment pp.35-36 ; et *Plans for Political Reform in Imperial Russia, 1730-1905*, Englewood Cliffs, New Jersey, 1966.

[325] Pour avoir le texte complet, en russe, de ce projet, avec les annotations que Stroganov a faites en français, voir Grand-Duc Nicolas Mikhaïlovitch, *Comte Paul Stroganov*, Paris, Imprimerie nationale, 1905, volume II, annexe 8, n°159 « Reforma Senata », pp.301-313.

[326] RAEFF, M., « Le climat politique et les projets de réformes dans les premières années du règne d'Alexandre Ier », in *Cahiers du monde russe et soviétique*, I, 1961, volume II, fascicule 4, pp.415-433.

[327] Amiral MORDVINOV, « Mnenie Mordvinova o pravah Senata », in *Arhiv grafov Mordvinovyh*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ I.N.. Skorohodova, 1901-1903, tome 3, pp.221-226. Le texte date de 1802 ; le 1er mai 1802, N.S. Mordvinov lut un résumé de son opinion, qui est consigné dans le journal des sessions du Sénat.

autocratique lorsque les trois pouvoirs sont réunis en une seule et même personne ; il est monarchique lorsque deux des trois pouvoirs sont confiés à la même institution. Le seul moyen d'éviter un despotisme monarchique en Russie est de faire du Sénat un *Corps politique*, formés de représentants désignés par élection. Dans ce cas, chaque région (*gubernià*) enverra deux représentants siéger dans ce corps politique, qui représentera une partie de la nation – la noblesse aristocratique. Tous ces projets inaboutis témoignent de l'importance du « parti sénatorial » et des tentatives de la noblesse aristocratique modérée pour limiter le pouvoir du tsar autocrate[328].

Suite à la création du Conseil d'Etat en 1810, le Sénat voit ses prérogatives renouvelées : érigée en instance judiciaire, l'institution sénatoriale a désormais pour mission d'assurer le bon déroulement de la justice dans l'ensemble du pays. La tâche est malaisée : l'éloignement et la position excentrée du Sénat par rapport à l'Empire de toutes les Russies rendent difficiles les vérifications des procédures judiciaires dans les tribunaux régionaux et locaux. Pour améliorer l'efficacité du Sénat, celui-ci est divisé en départements : chaque affaire sera jugée en fonction du département dont elle dépend. En cas de désaccord et de prolongement des discussions au-delà de huit jours, l'affaire sera présentée au conseil général du Sénat. Le droit de faire appel d'une décision du Sénat n'est pas reconnu ; en revanche, en cas de flagrants désaccords, l'accusé pourra porter sa requête auprès du Souverain en personne, mais cette procédure doit demeurer exceptionnelle. Le Sénat, en tant qu'institution judiciaire, est aussi chargé d'attribuer les peines et de les répartir en fonction de la gravité des délits. Il est placé sous l'autorité directe du souverain. L'aile conservatrice se réjouit de la puissance que le Sénat, dominée par la noblesse, retrouve sous le règne d'Alexandre Ier ; en revanche, l'aile libérale regrette que le Sénat demeure sous l'autorité du souverain et ne bénéficie pas d'une rélle indépendance.

« Réformateur paternaliste »[329], Alexandre Ier impose une réforme administrative et institutionnelle ayant pour objectif de rationaliser la gestion des affaires de l'Etat.

---

328 D'autres historiens remettent en cause la lecture de M. Raeff, pour qui les projets du « parti sénatorial » avaient pour but de limiter l'autocratie. D'après David Christian, le parti sénatorial ne remettait pas en cause l'autocratie, mais souhaitait prendre une part active au pouvoir et développer une oligarchie à laquelle la haute noblesse participerait par l'intermédiaire du Sénat. Sur ce point, voir CHRISTIAN, D., « The *Senatorial Party* and the Theory of Collegial Government, 1801-1803 », *Russian Review*, vol.38, n°3 (July, 1979), pp.298-322.

329 Nous empruntons cette formule à l'historien américain A. McCONNELL, *Alexander I : the Paternalistic Reformer*, New York, Thomas Y. Crowell, 1970.

Mais il se heurte à divers courants d'influence : toute modification institutionnelle, toute création d'une nouvelle instance se trouvent au cœur des querelles entre les conservateurs et les libéraux. C'est qu'en réalité, l'Empereur va au-delà d'une réforme administrative : en renouvelant les institutions, Alexandre Ier se tourne déjà vers une rénovation des relations de pouvoir au sein de l'Etat. Les conservateurs, qui auraient souhaité un simple retour à la politique de Catherine II, redoutent ces modifications, tandis que les libéraux dénoncent la timidité des réformes. L'historienne V.M. Bokova souligne fort justement ce contexte extrêmement tendu du règne d'Alexandre Ier :

> « La critique de la politique du gouvernement, issue *tant des cercles conservateurs que des cercles libéraux*, devenue un phénomène permanent à partir de 1805, ne devait pas s'apaiser depuis lors. »[330]

Au sein de ces tensions, l'Empereur tente d'incarner le principe de liberté en Russie autocratique. Si le résultat n'est pas probant sur le plan politique, en revanche la libéralisation de la société est devenue réalité dans les années 1810-1820.

III. Libéraliser la société.

Alexandre Ier, formé aux idées libérales et soutenu dans cette tâche par les membres du Comité secret, élargit considérablement les tâches de l'Etat, afin de contribuer au « bien commun » de l'ensemble des citoyens : en théorie tout au moins, l'Etat russe doit devenir, à terme, un Etat libéral. Le « libéralisme » d'Alexandre Ier est un point de dispute encore irrésolu : certains historiens, tels V.V. Leontovič[331], n'hésitent pas à utiliser le terme « libéral » pour qualifier la politique d'Alexandre. L'action des conservateurs et les hésitations de l'Empereur invitent à davantage de prudence. On distinguera volontiers la théorie de la pratique : en théorie, nous le

---

330 « Kritika pravitel'stvennoj politiki, ishodivšaâ tak iz konservativnyh, tak i iz liberal'nyh krugov, stavšaâ postoânnym âvleniem uže s 1805 g., s teh por bol'še ne zatihala. » Nous soulignons. BOKOVA, V.M., « Bespokojnyj duh vremeni. Obŝestvennaâ mysl' pervoj treti XIX v. », in *Očerki russkoj kul'tury XIX v. (v 6 t.)*, tom 4 : *Obŝestvennaâ mysl'*, Moskva, Izdatel'stvo Moskovskogo Universiteta, 2003, pp.17-1730.

331 LEONTOVIČ, V.V., *Istoriâ liberalizma v Rossii*, Paris, Ymca-Press,1980. Dans cet ouvrage fondateur, l'auteur tente de déceler les traces du libéralisme dans l'histoire russe, notamment à travers le règne de Catherine II et d'Alexandre Ier.

verrons, Alexandre confesse une conception libérale des missions de l'Etat, mais il n'en tire pas les conséquences politiques pratiques. Pour cette raison, nous préférerons évoquer le principe de liberté ou l'idée libérale, plutôt que de faire d'Alexandre un représentant du libéralisme politique. Cette revendication de liberté, peu évoquée dans le domaine politique, rejoint tous les aspects de la vie publique et privée : domaine civil, universitaire et économique. Par une série de mesures administratives, le nouvel Empereur donne l'impulsion nécessaire pour libéraliser la société russe.

1. Loi fondamentale et droits fondamentaux : l'Etat protecteur.

En 1801, dès son avènement, Alexandre Ier rédige un projet semblable à la Déclaration des droits de l'homme, présenté sous la forme d'une *Charte adressée au peuple russe*[332]. Ce texte ne sera pas publié ; toutefois il était connu des proches d'Alexandre Ier : on retrouve dans les papiers d'A. Voroncov un texte, rédigé en français et composé de vingt articles, qui semble avoir servi de base à la rédaction de cette Charte[333]. A. Voroncov ajoute même quelques commentaires, ce qui autorise à penser que les principes défendus dans la Charte avaient été débattus dans l'entourage de l'Empereur. Même demeurée inédite, cette Charte est particulièrement révélatrice des aspirations du jeune Empereur ainsi que d'une partie de la noblesse libérale modérée. Dans cette Charte – sorte de Loi fondamentale – le nouvel Empereur mentionne les droits imprescriptibles du peuple russe au sein de l'Etat russe. Se situant dans l'héritage politique de Catherine II, Alexandre Ier reprend les trois droits fondamentaux à défendre – la liberté, la propriété et la sécurité. L'Etat russe reconnaît les droits fondamentaux à la liberté d'expression, au libre choix de la confession, à la liberté d'impression et de pensée :

---

[332] Titre de ce texte en russe : *Vsemilostivejšaâ gramota, Rossijskomu narodu žaluemaâ*. Ce texte existe sous trois versions différentes. Le texte sur lequel nous avons travaillé est celui publié par V.P. SEMENNIKOV, in *Radiŝev – očerki i issledovaniâ*, Moskva/Petrograd, Gosudartvennoe izdatel'stvo, 1923, pp.180-194. Composé de 26 paragraphes, le texte présente les droits fondamentaux des Russes que l'Etat s'engage à respecter. Pour une édition récente du texte de la *Charte*, voir le recueil dirigé par BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX vv.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, pp.312-332.

[333] Ce texte est moins détaillé que la Charte, aussi n'y ferons-nous allusion que lorsque cela s'avérera nécessaire. Source : « Articles ou matériaux qui peuvent servir à la confection d'un édit ou manifeste de privilèges, franchises, etc. », in *Russkij arhiv*, 1908, tome VI, pp.1-20.

> « Tout ressortissant de l'Etat russe jouit, sans distinction, de la liberté de pensée, de foi ou de confession, de culte, de la liberté de parole, d'écriture et d'action, à condition qu'elles ne soient pas contraires aux lois de l'Etat et qu'elles n'infligent d'outrage à personne. »[334]

L'affirmation de ces libertés privées donne au texte l'allure d'une déclaration des droits de l'homme. Si les droits des individus ne sont quasiment pas évoqués, en revanche la charte établit nettement la liberté de circulation des personnes, restreinte à la noblesse, qui retrouve le droit de circuler à son gré dans l'Empire russe, mais aussi de quitter le territoire russe sans avoir à demander l'autorisation à l'Etat[335]. En revanche, la libre circulation des biens et des marchandises est hautement affirmée[336] par le soutien affiché de l'Etat vis-à-vis du commerce extérieur et intérieur. L'Etat s'engage à réaliser une série de constructions – canaux, ponts, routes, etc. – pour favoriser le développement du commerce. Le respect de la liberté sous toutes ses formes devient l'une des misions de l'Etat. Le droit de propriété[337] est affirmé avec insistance :

> « Nous promulguons, affirmons et décrétons que le droit à la propriété de biens meubles et immeubles est un droit de tout ressortissant de l'Etat russe, dans la mesure où il correspond, selon la force de la loi, à chaque rang dans l'Etat. »[338]

Ce droit au respect de la propriété privée ne concerne que les objets et les biens personnels. La *Charte* n'évoque en aucun cas le droit à la propriété des personnes ; le

---

334 « Každyj Rossijskij poddanoj da pol'zuetsja nevozbranno svobodoju mysli, very ili ispovedaniâ, Bogosluženiâ, slova ili reči, pis'ma i deâniâ, pokoliku oni zakonam Gosudarstvennym ne protivny i nikomu ne oskorbitel'ny. », *Vsemilostivejšaâ gramota, Rossijskomu narodu žaluemaâ*, 1801, citée d'après BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII- načalo XX vv.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, pp.321-332. Le texte cité ici est traduit par nos soins, §8, p.325.

335 Il en est de même dans le texte d'A. Voroncov, §2-3.

336 §5 du texte d'A. Voroncov : « Que tout usage, règlement ancien ou institution quelconque, qui apporterait quelque gêne ou entrave à la libre circulation des produits indigènes du pays, soit réformé ou aboli ; et que dorénavant, il ne soit imposé ou établi aucune mesure qui produirait quelque difficulté nouvelle à ce but si désiré de l'utilité publique ». « Articles ou matériaux qui peuvent servir à la confection d'un édit ou manifeste… », *Russkij arhiv*, *op.cit.*, p.9.

337 Le texte d'A. Voroncov assure également le respect de la propriété privée : « §6. Que toute espèce de propriété, soit personnelle, mobiliaire [*sic*] ou foncière, tant patrimonial que d'acquît, soit assurée et garantie à chacun, par la loi. » « Articles ou matériaux qui peuvent servir à la confection d'un édit ou manifeste… », *Russkij arhiv*, *op.cit.*, p9.

338 *Vsemilostivejšaâ gramota, Rossijskomu narodu žaluemaâ*, 1801, citée d'après BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII- načalo XX vv.*, *op.cit.*, p.325 : « Vozobnovlâem, utveržDaem i postanovlâem, čto pravo sobstvennosti dvižimogo i nedvižimogo imeniâ est' pravo Rossijskogo poddannogo, pokoliku ono svojstvenno v silu zakonov každomu činososto âniû v Gosudarstve. »

servage n'est donc pas renié, mais Alexandre Ier ne le revendique pas non plus comme un privilège incontournable de la noblesse : ce prudent silence est le signe de l'embarras de la noblesse libérale modérée vis-à-vis du servage. La possession privée de tel ou tel bien, ainsi que la question de sa transmission à la génération suivante, induit une autre conception de la personne : comme sujet juridique et moral, la personne (*lico* au lieu de *čelovek*) doit être respectée dans le nouvel Etat russe[339]. Malgré cette reconnaissance du droit de la personne, la propriété demeure fonction des privilèges et attributions de la classe sociale correspondante : ainsi, la *Charte* remet en vigueur les décrets de Pierre III et de Catherine II sur les droits de la noblesse, et notamment sur la propriété des biens mobiliers et immobiliers (§2). Elle réaffirme aussi les droits accordés par les chartes de Catherine II à la classe marchande, à la classe bourgeoise et aux villes (§10). Une nouveauté est l'affirmation du droit de propriété accordé aux agriculteurs (*zemledel'cy*) : ce droit concerne les outils utilisés (charrue, araire, faux, télègue, etc.) ainsi que le bétail et les grains. La *Charte* s'oppose à la confiscation de ces biens propres au métier d'agriculeur ; nécessaires au travail de la terre, ils ne peuvent lui être retirés sous peine de réduire ce dernier au rang de fermier :

> « Que cette propriété soit sacrée et inviolable à jamais. »[340]

La *Charte* insiste particulièrement sur le droit à la sécurité :

> « Nous établissons et nous garantissons désormais pour toujours et de façon inviolable, que la sécurité de la personne est un droit appartenant de manière essentielle à tout ressortissant de l'Etat russe. »[341]

La garantie de cette sécurité de la personne induit la composition de lois dessinant un cadre légal pour prescrire les règles assurant cette sécurité des personnes. Elle suppose également une justice garantissant les personnes des abus de pouvoir. Dans ce

---

339 Dans un texte rédigé par A.N. Radiŝev, cette notion de la personne et de l'individu est mise en avant : l'auteur distingue une personne individuelle (*lico estestvennoe ili edinstvennoe*) d'une personne collective (*lico sobornoe ili nravstvennoe*), et insiste sur la nécessité de la transmission des biens acquis au cours d'une vie. RADIŜEV, A.N., « Proekt graždanskago Uloženiâ (predpoložitel'no učastie A.N. Radiŝeva) », in *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII- načalo XX vv.*, *op.cit.*, p.333.

340 « Da prebudet ona (siâ sobstvennost', osnovyvaâ suŝestvenno sostoânie zemledel'ca) svâta i nenarušaema navsegda. » *Vsemilostivejšaâ gramota, Rossijskomu narodu žaluemaâ*, in *Konstitucionnye proekty Rossii XVIII- načalo XX vv., op.cit.*, §12, p.326.

341 *Idem*, §7, pp.324-325 : « Utveržd aem i postanovlâem vpred' navsegda i nenarušimo, čto bezopasnost' ličnaâ est' pravo Rossijskomu poddanomu suŝestvenno prinadležaŝee. ».

domaine, Alexandre Ier reprend les directives de Catherine II, notamment le chapitre XX de l'*Instruction*. La confiscation des biens d'un inculpé et son emprisonnement sont interdits tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée. Un individu placé en détention doit être relâché au bout de trois jours, si aucun motif d'inculpation n'a été trouvé. Pour garantir la liberté de la personne par une loi fondamentale, Alexandre Ier introduit deux conditions : tout juge devra s'assurer que le crime dont la personne est accusée a été commis de manière volontaire et avec intention délibérée ; par ailleurs, seuls les actes sont susceptibles d'être réprimés, non pas les paroles et les intentions.

Ces trois droit fondamentaux – liberté, propriété, sécurité – correspondent à la définition de l'Etat libéral selon John Locke[342] qui, en élaborant une théorie de la légitimité de l'autorité politique, en détermine en même temps les limites :

> « La *liberté naturelle* de l'homme consiste à ne reconnaître aucun pouvoir souverain sur la terre, et de n'être point assujetti à la volonté ou à l'autorité législative de qui que ce soit ; mais de suivre seulement les *lois de la nature*. La *liberté*, dan la société civile, consiste à n'être soumis à aucun *pouvoir législatif*, qu'à celui qui a été établi avec le consentement de la communauté. […] »[343]

Ces critères définissent le pouvoir politique :

> « J'entends donc par pouvoir politique le droit de faire des lois, sanctionnées ou par la peine de mort ou, *a fortiori*, par des peines moins graves, afin de réglementer et de protéger la propriété ; d'employer la force publique afin de les faire exécuter et de défendre l'Etat contre les attaques venues de l'étranger : tout cela, en vue seulement du bien public. »[344]

Alexandre Ier se situe résolument et consciemment dans l'héritage de Catherine II, mais il parachève son œuvre en insistant sur une notion qu'elle avait délibérément laissée de côté – la propriété privée. En la restreignant uniquement à la possession d'objets et non de personnes, le jeune Empereur rend théoriquement illégale la possession d'êtres humains tout en éludant la question du servage. L'inscription du

---

342 Le libéralisme politique, dans sa forme classique, remonte à la fin du XVIIème siècle et prend naissance en Angleterre, parmi les idées révolutionnaires s'opposant à la main mise de l'Eglise sur la société, et au règne des Stuart. John LOCKE est un des théoriciens les plus précis de cette théorie du libéralisme politique. Voir notamment son ouvrage *Deuxième traité du gouvernement civil*, 1690, traduction D. Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1992 (2e édition, corrigée).

343 LOCKE, J., *Traité du gouvernement civil*, Paris, Garnier-Flammarion, 1992, chapitre IV, pp.159-160. Nous soulignons.

344 LOCKE, J., *Traité du gouvernement civil*, *op.cit.*, chapitre premier, p.142.

respect de la propriété privée au sein des obligations de l'Etat est une mutation extrêmement importante : elle semble faire du jeune Empereur un adepte de la théorie libérale de l'Etat.

Le texte de la *Charte au peuple russe* n'ayant été ni appliqué, ni même rendu public, on pourrait objecter que son influence fut pratiquement nulle ; pourtant, les idées qu'il contient sont révélatrices de la conception de l'Etat selon Alexandre Ier : le « libéralisme » qu'il incarne est celui d'un Etat protecteur, qui oriente sa politique en vue du bien-être de ses citoyens mais sans éprouver aucunement le besoin de les consulter. L'Etat-providence prend des contours plus nets à mesure que l'Empereur prend des décrets relatifs à la vie intérieure du pays : la libéralisation de la société passe par des propositions concrètes, telles la liberté de la presse et la liberté d'expression, et par une conception renouvelée des flux et des échanges économiques.

2. Lire, écrire, étudier : liberté de la presse et réforme de l'instruction publique.

Suivant les principes des Lumières, Alexandre Ier soutient l'instruction publique en Russie. De nombreux mémoires furent rédigés à ce sujet[345]. Le jeune Empereur créa un Ministère de l'Instruction publique en 1802, puis établit un nouveau plan d'organisation pour les académies et les universités. En dehors de l'enseignement supérieur, il se préoccupa d'instaurer un réseau d'écoles primaires et secondaires : création de *gymnases* dans les villes de provinces (*gubernskij gorod*), d'*écoles centrales* dans les villes de district (*okružnyj gorod*) et d'écoles ordinaires dans les villes plus petites et les villages.

Mais nulle part ailleurs que dans les universités ne régna cet esprit de liberté propre au début du règne d'Alexandre. L'Empereur dynamisa l'enseignement à l'université de Moscou et fit créer le lycée de Tsarskoe Selo, non loin de Saint-Péterbourg. Il créa l'université de Dorpat en 1804 et celle de Kazan, soutint celle de Kiev. Les universités invitaient des professeurs étrangers pour faire des séminaires ; les professeurs russes présentaient le dernier état de la recherche en Europe, dans différentes matières. En 1813, Osipovskij publia un ouvrage intitulé *Raisonnement sur*

---

[345] Voir, par exemple, l'activité d'Ivan Petrovič PNIN (1773-1805), et son écrit *Opyt o prosveŝenii otnositel'no k Rossii*, publié en 1804.

le système dynamique de Kant, qui, malgré une certaine hostilité à l'égard de son auteur, contribua à répandre la philosophie kantienne en Russie. En 1814, il rédigea un *Rapport sur le manuel de physique du professeur A.I. Stoïkovitch* et en 1816 un *Rapport sur le manuel de logique du professeur I.E. Schad*[346]. D'autres professeurs enseignaient le droit romain, les institutions politiques en Europe : d'après le règlement de l'Université impériale de Moscou[347], le département des sciences politiques et morales était constitué d'une chaire de théologie, et d'une chaire d'interprétation des Saintes Ecritures, mais également d'une chaire de philosophie pratique ; d'une chaire de droit naturel, droit politique et droit des peuples ; d'une autre enseignant le droit civil et pénal russe ; d'une chaire des droits des autres peuples (y compris dans l'Antiquité, donc le droit romain) ; et d'une chaire de diplomatie et d'économie politique. De la sorte, les matières considérées comme les plus élaborées en Europe occidentale sont enseignées à Moscou. A.P. Kunicyn est réputé pour ses cours sur le droit naturel, German (Hermann selon l'orthographe allemande) pour ses conférences sur l'économie politique.

Les étudiants russes disposaient donc d'une formation complète, réalisée sur le modèle européen. Pour compléter le profil estudiantin russe, il convient de rappeler que les séjours à l'étranger étaient devenus courants à cette époque[348] : en complément de leur cursus universitaire russe, les étudiants recevaient une formation dans une université étrangère, essentiellement dans les universités allemandes, à Göttingen, Leipzig, Berlin ou Heidelberg, Marbourg, voire parfois Strasbourg. Les universités servaient donc, elles aussi, de passeurs des idées européennes, et même davantage :

---

346 Tous ces textes sont disponibles, en traduction, dans le recueil *La pensée des Lumières en Russie – opuscules choisis*, sous la direction de Bernard JEU, Lille, Presses universitaires de Lille (PUL), collection « Cahiers de philosophie russe et soviétique », 1973.

347 Texte du règlement de l'Université de Moscou : *Ustav Imperatorskogo Moskovskogo Universiteta*, promulgué le 5 novembre 1804. Dans la dépendance de l'université étaient créés des bibliothèques, une pension pour nobles (*blagorodnyj pension*), un lycée académique (*akademičeskaâ gimnaziâ*), un institut pédagogique (*pedagogičeskij institut*), ainsi que des sociétés scientifiques réunissant des savants russes et étrangers. C'est toute une pépinière d'idées nouvelles et de formation des futurs intellectuels du pays qui est mise en place à l'université de Moscou.

348 La formation des jeunes nobles à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle a été bien étudiée par M. RAEFF dans son article « La jeunesse russe à l'aube du XIXème siècle », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 1967, VIII, 4. Voir aussi K. MEYER, « Histoire de la question universitaire au XIXème siècle », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 1978, XIX, 3. On citera enfin deux articles de W. BERELOWITCH : « L'économie politique dans les universités russes au XIXème siècle, 1804-1884 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 1986, XXVII, 2 ; et « La France et le Grand Tour des nobles russes », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 1993, XXXIV, 1-2.

elles enseignaient à leurs étudiants un mode de pensée européen, parfois en décalage avec les *realia* russes.

Dès le début de son règne, Alexandre Ier prit plusieurs décrets pour rétablir la liberté de la presse. Paul Ier avait interdit l'importation de livres étrangers, ainsi que certaines traductions d'ouvrages jugés tendancieux. La censure subit une profonde modification dès l'avènement d'Alexandre : par le décret du 31 mars 1801, il autorisa l'impression, en Russie, d'ouvrages de littérature étrangère[349]. En 1802, les organes de censure liés à la police furent supprimés. L'Empereur fit également traduire en russe certains ouvrages de pensée politique, ceux de Jefferson notamment, des penseurs anglais et français. Malgré tout, une liste d'ouvrages soumis à l'index subsistait toujours. Par ailleurs, en 1805, Adam Czartoryskij, jugeant la censure trop libérale, réclama et obtint le rétablissement d'une censure minimale, avec la création d'une liste d'ouvrages transmise au Ministère des Affaires étrangères[350].

La relative liberté accordée par Alexandre Ier permit à certains ouvrages de réapparaître, mais elle favorisa surtout l'essor de la presse. La presse russe s'épanouit, avec l'apparition de nombreux almanachs ou revues, et la presse étrangère devint plus facilement accessible. Les journaux ayant le plus de succès n'étaient pas des journaux littéraires, mais des périodiques à thématique scientifique (médecine ou géographie) et politique. Les plus grandes villes universitaires de la culture germanophone étaient représentées : Göttingen, Heidelberg, Hambourg, Berlin ou encore Vienne. Ainsi, en 1825, à Saint-Pétersbourg, on pouvait se procurer les journaux suivants en allemand :

---

[349] « Etandant notre solliciditude à l'utilité de nos ressortissants et souhaitant leur procurer tous les moyens possibles pour diffuser les sciences utiles et les arts, nous ordonnons d'annuler l'interdiction, établie par le décret du 18 avril 1800, d'importer de l'étranger toutes sortes d'ouvrages et de partitions […], autorisant tant l'importation de livres, revues et autres œuvres de l'étranger, que leur impression à l'intérieur de l'Etat, suivant un règlement précis, établi dans le décret du 16 septembre 1796. » « Prostiraâ popečeniâ Naši na pol'zu vernopoddannyh Naših i želaâ dostavit' im vse vozmožnye sposoby k rasprostraneniû poleznyh nauk i hudožestv, Povelevaem učinennoe ukazom 18 Aprelâ 1800 goda zapreŝenie na vypusk iz-za granicy vsâkogo roda knig i muzyki otmenit' […], dozvolââ kak privoz inostrannyh knig, žurnalov i pročih sočinenij, tak i pečatanie onyh vnutri Gosudarstva po točnym pravilam, v ukaze ot 16 Sentâbrâ 1796 goda postanovlennym. » Voir *Polnoe Sobranie Zakonov*, tome XXVI, n°19807, oukaze du 31 mars 1801, p.599.

[350] Pour plus de détails sur le projet d'A. Czartoryski, et sur la censure en général sous Alexandre Ier, voir l'article de T.A. ŠANSKAÂ, « Francuzskaâ literatura i rossijskaâ cenzura v pervoj četverti XIX veka », in *Rossiâ i Franciâ, XVIII-XX vv.*, Moskva, Nauka, 2001, volume 4, pp.118-131.

Titre	Prix en roubles
Hamburger Correspondent.	100
Berliner Nachrichten.	80
Königsberger Zeitung.	60
Wiener Zeitung.	90
Karlsruher Zeitung.	90
Zeitung für die elegante Welt.	65
Allgemeine politische Zeitung.	115
Leipziger Literatur Zeitung.	70
Karlsburgische medizinische Zeitung.	105
Göttingische gelehrte Anzeigen.	65
Allgemeine medizinische Annalen.	90
Husslands Journal und Bibliothek.	90
Hamburgisches politiches Journal.	80
Bülletin der Gesetzsammlung.	20
Der Gesellschafter oder Blätter für Geist und Herz.	70
Morgenblatt.	110
Abendzeitung.	90
Geographische Ephemeriden.	100
Heidelberger Jahrbücher.	80
Leipziger musikalische Zeitung.	65
Leipziger Moden Zeitung.	70
Berliner StaatsZeitung.	40
Schwäbischer Merkur.	90
Archiv für Geographie.	110
Lesefrüchte.	65

Tableau 1 – Titres de presse en langue allemande disponibles à Saint-Pétersbourg en 1825[351].

Les journaux disponibles en anglais étaient moins nombreux et beaucoup plus chers (entre 200 et 750 roubles), mais tous témoignaient de l'intérêt de la société russe

[351] Données récoltées au cours de recherches dans les archives conservées au Quai d'Orsay, tome 28 intitulé « Russie, 18211 à 1834 – Mémoires et documents, 53 pièces », feuillets 107, 108 et 109. Ces documents ne sont consultables que sur microfilms.

pour l'Angleterre. Les quatre plus grands journaux étaient représentés : *The London Chronicle*, *The Times*, *The Courrier* et *The new Times*. On trouvait aussi le *Bell's weekly Messenger*, la *Lloyds List*, le *London mercantile Price Current* et le *Racing Calender*.

Les journaux français étaient aussi présents que les journaux allemands. Outre des revues consacrées au voyage, les grands journaux politiques français du début du XIXème siècle étaient très demandés :

Titre	Prix en roubles
Le Moniteur.	430
Le Journal des Débats.	250
Le Journal de Paris.	250
Le Journal de Francfort.	140
Le Courrier de Londres.	520
La Bibliothèque universelle.	195
Le Journal du Commerce.	300
Le Journal des Savants.	160
La revue encyclopédique.	220
Mercure du XIXème siècle.	100
Journal des modes de Paris.	180
Petit courrier des dames.	180
Journal d'éducation.	95
Journal des voyages.	115
Nouvelles annales des voyages.	150
L'Etoile.	215
Pandore.	290

Tableau 2 – Titres de presse en langue française disponibles à Saint-Pétersbourg en 1825[352].

Tous ces journaux, de langue anglaise, allemande ou française, élargissaient l'horizon intellectuel de la société russe et contribuaient à diffuser les idées et les

[352] Ce tableau est établi d'après les renseignements trouvés dans les archives conservées au Quai d'Orsay, tome 28 intitulé « Russie, 1821 à 1834 – Mémoires et documents, 53 pièces », voir les feuillets 107, 108 et 109.

expériences politiques européennes en Russie. La diversité de la presse permit l'émergence d'un embryon d'opinion publique[353] : les Républicanistes le perçurent, qui utilisèrent la presse comme moyen de propagande pour diffuser leurs idées politiques. Les principes de liberté s'affirmèrent aussi dans le domaine économique : après avoir favorisé la libre circulation des idées par le développement de la presse et des universités, le jeune Empereur eut à cœur de favoriser la libre circulation des biens et des marchandises.

3. Libre commerce et prospérité : une ouverture économique.

Le domaine économique fut l'un des fers de lance des idées libérales d'Alexandre Ier : l'Empereur soutint, par des réalisations et des mesures touchant l'industrie, la libre circulation des biens et des marchandises. Souhaitant dynamiser le commerce intérieur russe, Alexandre Ier prêta attention à la navigation intérieure : il fit reprendre les travaux, commencés sous Catherine II en 1787, d'un canal reliant la Mer Blanche à la Mer Caspienne, soutint la marine et la pêche et rétablit la liberté de pêche dans la Caspienne. L'Empereur accorda une grande attention au commerce fluvial : il facilita le commerce dans les ports de la Mer Noire, qui furent tous décrétés libres de taxes douanières. Le nouvel Empereur rejeta les mesures de fermeture prises sous le règne précédent : par un décret du 16 mars 1801, il autorisa l'importation, en Russie, de produits en provenance de pays étrangers ; dans le même ordre d'idées, par un décret du 24 mars 1801, il leva l'interdiction d'exporter du pain et du vin à l'étranger. Les résultats furent pratiquement immédiats, et dès 1803, un témoin pouvait observer :

> « Les exportations et les importations de la Russie ont plus que doublé par ces mesures. »[354]

Par ailleurs, pour favoriser le commerce extérieur, et après un protectionnisme marqué au début du règne d'Alexandre Ier, des tarifs douaniers relativement bas furent établis entre 1819 et 1823 ; les Républicanistes devaient saluer cette mesure conforme

---

353 Il est difficile de parler d'une *société civile*, au sens contemporain de ce terme ; tous les écrits du début du XIXème siècle témoignent de la parfaite confusion entre les notions de « société civile » et d'« Etat » : la société civile ne s'est pas encore affranchie de la tutelle de l'Etat. En revanche, on peut noter l'émergence d'une opinion publique, qui fait ses premiers pas essentiellement dans les journaux satiriques de la veine de ceux de N.I. Novikov, ou dans les revues littéraires.

354 Anonyme, *Une année d'Alexandre, 1802-1803*, *op.cit.*, p.22.

aux théories de l'économie politique. Les économistes russes n'eurent de cesse de souligner la productivité du travail libre : la Société libre d'Economie (*Vol'noe èkonomičeskoe obŝestvo*) avait déjà publié nombre de rapports dans lesquels elle mettait en valeur l'intérêt du travail libre par rapport au travail servile. Dans une lettre envoyée en 1802 au comte Kočubej, Ministre des Affaires Etrangères, Malinovskij – alors Consul Général à Iassy – soutenait déjà la supériorité du travail libre. Après avoir prouvé, dans une brève analyse historique, que le servage n'avait aucun fondement légal et était totalement inhumain, Malinovskij soulignait l'inefficacité du travail des serfs, sur le plan économique. Selon lui, un homme libre s'adonne de lui-même au travail, tandis que, même sous la menace du bâton, un serf ne cherche pas la rentabilité d'un travail dont il ne goûte pas les fruits :

> « L'utilité de l'équilibre de la population en Russie peut être illustrée par l'exemple de ces forêts impénétrables et de ces steppes sauvages et vides dont le mélange proportionné constitue la richesse et la beauté de la terre. Par le déplacement de la population, les forêts se transforment en bocages et les steppes en jardins ; le paysan, pauvre par manque de terre, ayant obtenu avec sa liberté un vaste espace de champs, s'adonnera volontiers à la mise en valeur de ceux-ci, persuadé qu'il sera de conserver pour lui le fruit de ses travaux que personne ne lui ravira. Dans l'état de liberté, le paysan est père d'une famille, il est incité au travail et à l'initiative, ce qui lui assure tranquillité et aisance. […] Quand il n'y a pas d'incitation intérieure au travail, seul le bâton peut la donner et, quand on l'emploie, il n'y a pas de travail sans lui. »[355]

Le dynamisme économique de la Russie exigeait donc cette abolition du servage, revendiquée par les membres de la noblesse russe éclairée. Cette abolition ne répondait pas tant à des considérations d'ordre humaniste qu'à une réalité économique incontournable. Elle devait s'accompagner de la distribution de lopins de terre constituant la propriété privée des paysans nouvellement affranchis :

> « C'est avec cette idée [de déportation] que chacun quitte sa terre natale et arrive dans son nouveau lieu de vie, sans envie ni incitation à se mettre à l'ouvrage, travaille tant bien que mal la parcelle de champ indiquée, s'estimant étranger à celle-ci ; mais un homme libre n'est pas ainsi ; comme il est certain de posséder la terre personnellement, il s'empresse avec ardeur à cette tâche, espérant plus de profit de ses travaux. Tout cela est confirmé par l'expérience, par la mise en valeur

---

[355] Un extrait de cette lettre de Malinovskij, intitulé « Note sur l'affranchissement des esclaves » et traduit en français, est disponible dans le recueil établi sous la direction de B. Jeu, *La pensée des Lumières en Russie – opuscules choisis*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1973, p.48.

et le peuplement de la province d'Ekaterinoslav par ceux qui ont acquis la liberté. »[356]

Ainsi, au début du règne d'Alexandre Ier, et malgré les réticences d'une partie de la noblesse, l'Etat russe a déjà changé de visage : des espaces de liberté ont été créés, qui investissent la vie publique, la presse, les universités, et qui transforment même le regard posé sur l'économie.

Les trois éléments que nous venons d'étudier – position face à l'autocratie, renouvellement des institutions, libéralisation de la société – subissent des modifications importantes sous le règne d'Alexandre Ier. Cibles d'enjeux politiques entre les libéraux et les conservateurs, ces trois composantes de la culture politique russe sont confrontées aux aspirations libérales de l'Empereur : l'autocratie n'est plus la seule référence politique ; les institutions, conçues au préalable comme des canaux de transmission de la volonté impériale, acquièrent une certaine indépendance ; la société russe voit se créer en son sein des espaces de liberté. Les tensions entre les cercles libéraux et conservateurs, ajoutées aux hésitations de l'Empereur, engendrent des situations en apparence contradictoires – terreau extrêmement fertile qui nourrira les revendications politiques des Républicanistes.

SECTION II
La Russie impériale à l'épreuve des paradoxes d'Alexandre Ier.

Alexandre Ier tente de concilier les exigences des conservateurs et des libéraux. Il avoue à M.M. Speranskij son inconfortable position en ces termes : « Ne pas se précipiter dans les réformes, mais pour ceux qui les souhaitent, donner l'impression qu'on s'en occupe. »[357] Contraint de feindre, Alexandre Ier élabore une politique

---

[356] MALINOVSKIJ, V.F., « Note sur l'affranchissement des esclaves », in JEU, B., *La pensée des Lumières en Russie*, *op.cit.*, p.49. Malinovskij fait ici allusion aux paysans déplacés de terre en terre, en fonction des besoins des propriétaires fonciers. Ces déplacements subits et contraints prenaient parfois des « allures de déportation ».

[357] « Ne toropit'sâ preobrazovaniâmi, no dlâ teh, koi ih želaût, imet' vid, čtoimi zanimaûtsâ. » Cité in MIRONENKO, S.V., *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ*, Moskva, Mysl', 1990, p.72. L'historien insiste tout particulièrement sur l'expression « faire comme si » (*delat' vid*), qui évoque l'amertume

instable, qui évolue au gré des soubresauts des comités secrets. Cette politique ne répond pas aux attentes : les nombreux atermoiements et l'absence d'un plan général de réformes déroutent la société et déçoivent la noblesse éclairée. Les orientations du souverain tout autant que les crises internationales, de 1801 à 1823, font naître des contradictions particulièrement sensibles dans l'armée, la politique intérieure et la politique extérieure – trois domaines où se forment les Républicanistes. Aussi cette période est-elle pour eux un temps d'apprentissage fécond.

I. Grandeur et misère de l'Armée.

L'armée russe est le théâtre de tous ces paradoxes : glorieuse dans les campagnes européennes, comblée d'honneurs en France, elle est humiliée, dès son retour en Russie, par le comportement des généraux envers les troupes. Les officiers, qui ont observé d'autres réalités à l'étranger, s'ouvrent à la réflexion politique. Les soldats, qui ont découvert une autre vie militaire, demeurent dévoués à leurs officiers mais supportent mal le mépris et l'inhumanité du haut-commandement[358]. Le mécontentement se répand dans les régiments et les mutineries se multiplient. La politisation des élites militaires concerne aussi les Républicanistes, qui sont témoins de la colère manifeste des soldats.

1. Le temps du triomphe : de la victoire à la prise de conscience des élites.

L'armée russe n'a cessé de se couvrir de gloire aux yeux de l'Europe, dans sa lutte contre Napoléon. L'incendie de Moscou en 1812 et la retraite des troupes françaises marquent le début de la gloire de l'armée russe. Les victoires se succèdent, et, malgré de violentes résistances, la « campagne de la libération » de l'Allemagne, de l'Italie, de la France puis de l'Espagne, est un succès qui retentit dans toute l'Europe[359].

---

d'Alexandre, l'inconfort de sa position, mais explique aussi l'importance du secret dans les réformes.

358 Sur ce point, voir notamment le travail de GOUBINA, M., « La perception réciproque des Français et des Russes dans la littérature, la presse et les archives, 1812-1827 », thèse sous la direction de M. Bondy, soutenue à l'Université Paris Sorbonne (Paris IV) le 30 novembre 2007.

359 Notre propos n'est pas de détailler les engagements militaires qui jalonnèrent la retraite de Russie et les campagnes de l'Armée russe en Europe, même si les Républicanistes participèrent activement à cette « campagne de libération ». Pour une étude détaillée et documentée de cette période, on renverra à ORLIK, O.V., *Dekabristy i evropejskoe osvoboditel'noe dviženie*, Moskva, Mysl', 1975.

Les mémoires témoignent également de la surprise des Français vis-à-vis des soldats russes, qui ne se comportent pas en dictateurs victorieux, mais en troupes appelées à repartir dans leur pays[360].

Mais la transformation que subit l'armée russe au cours des guerres napoléoniennes est beaucoup plus profonde que ce que reflète la gloire d'une armée victorieuse. Toutes les armées furent mobilisées, de mêmes que les troupes irrégulières : les Cosaques du Don, qui représentaient un ensemble de 40 000 hommes, furent répartis en trente régiments de Cosaques et deux bataillons de l'artillerie à cheval du Don[361]. Les paysans demandèrent spontanément à recevoir des armes et à participer à la lutte armée, formant ainsi ce que l'on appelle les « milices vertes ». Le tsar, par manque de confiance dans la masse incontrôlable du peuple, hésita à armer une foule qui pourrait provoquer des soulèvements ; mais, sur l'insistance du général M.I. Kutuzov, l'Empereur fit distribuer des armes aux paysans, qui, spontanément, se battirent aux côtés de l'armée russe contre Napoléon. Cet épisode marque un tournant considérable dans l'élaboration du concept du « peuple » : le terme *narod* désignait deux catégories de personnes, les paysans et les soldats, fort éloignés de la noblesse ; le peuple, porteur de l'identité nationale russe, attaché aux traditions et à une foi populaire, était profondément séparé de l'élite russe, formée à l'européenne et parlant une autre langue. Or, la défense commune contre l'envahisseur pour libérer la patrie rapprocha les conditions sociales : une *nation en armes* prit naissance[362]. Cette communauté de destin eut pour conséquence de souder les différents ordres de la société russe. Dès lors, le terme russe *narod* concentra les notions de *peuple* et de *nation*, et rassembla des personnes partageant le même destin, désireuses de partager le même avenir, le même

---

360 Voir les témoignages de soldats russes sur les campagnes européennes. On citera notamment GLINKA, F.N., *Pis'ma russkogo oficera o Pol'še, Avstrijskih vladeniâh, Prussii i Francii s podrobnym opisaniem pohoda rossiân protiv francuzov, v 1805 i 1806 gg.*, Moskva, 1815 ; 2e édition : Moskva, Voenizdat, 1987 (édition préparée sous la direction de S. Serkova). D'autres témoignages moins connus mais tout aussi intéressants doivent être cités : NOROV, V.S., *Zapiski o pohodah 1812 i 1813 godov ot Tarutinskogo sraženiâ do Kul'mskogo boâ*, Sankt-Peterburg, s.n., 1834 ; PUŜIN, P.S., *Dnevnik Pavla Puŝina : 1812-1814*, édition préparée par V.G. Bortnevskij, Leningrad, LGU, 1987.

361 Pour plus de détails sur la participation des Cosaques du Don à la campagne de 1812, voir le recueil dirigé par A.P. PRONŠTEJN, *Istoriâ Dona s drevenjših vremën do padeniâ krepostnogo prava*, Rostov, Rostovskij Gosudarstvennyj Universitet, 1973, pp.239-250.

362 Voir le beau développement de Richard HOCQUELLER sur la nation, in *Résistance et révolution durant l'occupation napoléonienne en Espagne, 1808-1812*, Paris, La boutique de l'Histoire, 2001, chapitre 3, pp.117-170.

projet politique. Les campagnes de libération offrirent aux officiers et aux soldats une première expérience concrète de la communauté de destin qui rassemble les membres d'une même nation.

De retour en Russie, après le Congrès de Vienne en 1815, les officiers de l'armée russe ne restèrent pas inactifs. Formés par la campagne de libération, ils ressentirent la nécessité de parfaire l'instruction des soldats : au sein de l'armée, des écoles furent créées sur le modèle de l'enseignement mutuel fondé par Lancaster[363]. Selon cette méthode, les soldats étaient instruits par le meilleur d'entre eux, secondé dans cette tâche par deux assistants ; on préconisait de travailler en petits groupes pour plus d'efficacité. Ce modèle[364] présentait le grand avantage d'exiger fort peu de moyens pour commencer l'instruction ; en outre, il renforçait les liens entre les soldats, et concourait à former un « esprit de corps », si important pour la cohésion d'une armée. Une école fonctionnant sur cet enseignement mutuel fut développée à Kiev, par le général M.F. Orlov, futur Républicaniste. Dans un rapport au général Zakrevskij, en date du 10 octobre 1817, il présente l'expérience en cours :

> « On a choisi quarante pensionnaires, qui ne savaient ni lire, ni écrire. Ils furent répartis en cinq groupes, de huit personnes chacun ; chaque groupe disposait d'une table, placée sous la surveillance d'un étudiant plus âgé et plus savant, qui portait, pour cette raison, le nom de *surveillant*. »[365]

---

363 Joseph LANCASTER (1778-1838), fils d'ouvrier, devint instituteur et jura de consacrer sa vie à instruire les enfants de la classe ouvrière, souvent miséreuse dans l'Angleterre du XIXème siècle. Après être entré dans la secte des Quakers, J. Lancaster fonda en 1798 une école pour enfants pauvres ; comme il acceptait d'enseigner gratuitement aux enfants, les moyens vinrent bientôt à manquer. Il pallia la pénurie de moyens par un ingénieux système : il remplaça l'encre, les plumes et le papier, trop coûteux, par des ardoises ; il congédia ses assistants et recruta des « moniteurs » parmi les élèves les plus avancés. La doctrine de *l'enseignement mutuel* était promise à un bel avenir, grâce aux résultats performants qu'elle permettait d'obtenir avec peu de moyens. En 1803, Lancaster témoigne de son expérience en publiant un ouvrage fondamental, *Improvements in education, as it respects the industrious classes of the community*. En 1804, son école comptait 700 élèves et il créa une école de filles qui accueillait 200 écolières. Bénéficiant de la protection du roi et des lords, il put développer l'enseignement mutuel en Angleterre, mais aussi aux Etats-Unis d'Amérique. Pour une étude approfondie de cette méthode et de ses conséquences, voir MIALARET, G. et VIAL, J., *Histoire mondiale de l'éducation des origines à nos jours*, tome 3 : de 1815 à 1945, Paris, PUF, 1981. Voir également le *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, sous la direction de F. BUISSON, édition de 1914, Lyon, INRP, 2007 [ressource électronique, CD-ROM].

364 La Russie était attentive à toutes les expériences pédagogiques. L'Empereur envoya Joseph HAMEL, en Angleterre, en 1818, afin qu'il y étudie le système de Lancaster. J. Hamel devint le biographe de Lancaster. D'autres ouvrages avaient vu le jour : BALLY, *Guide de l'enseignement mutuel*, Paris, 1819 ; NYON, *Manuel pratique ou précis de la méthode d'enseignement mutuel*, Paris, 1816.

365 « Vzâto bylo sorok vospitannikov, ne umevših ni čitat', ni pisat'. Oni razdeleny byli na pât'

Ces tables étaient recouvertes de sable, sur lequel les pensionnaires traçaient les lettres à l'aide d'un bâton. L'« enseignant » présentait les différentes lettres sur des morceaux de papier, les prononçait et en indiquait la graphie. Les élèves reprenaient ce qui avait été dit, et recopiaient plusieurs fois la graphie des syllabes prononcées. Le résultat de cet « enseignement réciproque » fut rapide ; M.F. Orlov présenta un bilan très positif de cette expérience :

> « Le succès a totalement confirmé les efforts entrepris pour cette expérience. Au bout de quatre semaines, vingt-quatre des quarante élèves avaient solidement appris à lire tout l'alphabet non seulement quand on leur montrait une lettre, mais ils le connaissaient par cœur ; ils pouvaient écrire avec leur doigt et à l'aide d'un bâton n'importe quelle lettre sur le sable, sans besoin qu'on la leur montre auparavant. »[366]

Le général M.F. Orlov approfondit cette expérience d'enseignement mutuel au sein de l'école de Lancaster de Kiev : en 1819, il instruisit 800 personnes, et en 1820, on comptait plus de 1 500 élèves. Les écoles de Lancaster furent développées dans d'autres villes de l'Empire : on en trouvait à Moscou, Moguilev et Kherson ; à Chisinau, celle dirigée par V.F. Raevskij, lui aussi futur Républicaniste, est demeurée célèbre. L'accès à l'instruction élargit l'horizon intellectuel des troupes : le regard sur les simples soldats s'en trouvait considérablement modifié.

Les officiers ne demeurèrent pas en reste : avides d'acquérir des connaissances, ils se retrouvaient en groupes pour discuter de l'évolution de la politique en Europe et commenter les dernières nouvelles puisées dans les nombreux journaux étrangers disponibles dans les deux capitales russes. Certains se regroupèrent autour de M.M. Murav'ëv – le père du futur Républicaniste – pour fonder une « association de mathématiques » et approfondir leurs connaissances dans ce domaine. A leur retour des campagnes européennes, en 1815, les officiers russes, épris de liberté, reproduisaient dans leurs casernes, à une échelle plus modeste, les expériences d'enseignement et les discussions politiques qu'ils avaient partagées lors de l'occupation en France. Ces

---

otdelenij, každoe iz 8 čelovek, i razmeŝeny za pât'û stolami pod nadzorom odnogo staršego, bolee znaûŝego učenika, imeûŝego po semu slučaû zvanie smotritelâ », « Rapport du général Orlov au général Zakrevskij, 10 octobre 1817 », in *Dekabristy – Sbornik iz istočnikov*, Moskva, Centrarhiv, 1926, pp.39-40.

366 « Uspeh soveršenno opravdal prinâtye trudy dlâ sego opyta. Po prošestvii četyreh nedel' iz čisla 40 vospitannikov 24 vyučili ves'ma tverdo čitat' vsû azbuku ne tol'ko togda, kogda pokažut im kakuû-nibud' literu, no znaût ee na pamât' i mogut dovol'no horošo napisat' pal'cem i paločkoû na peske vsâkuû literu bez vyveski onoj. » Extrait du « Rapport du général Orlov au général Zakrevskij », in *in Dekabristy – Sbornik iz istočnikov*, *op.cit.*, p.42.

groupes de réflexion donnaient aux officiers le goût des analyses politiques, des discussions raisonnées sur les expériences politiques de l'Europe :

> « Même au sein des militaires des sociétés ou des cercles littéraires se formèrent, ou des soirées dans les régiments de la garde, tout particulièrement dans l'ancien régiment de Semenov, dans celui d'Izmajlov. Dans ces conversations sur l'histoire et la littérature, on parlait aussi des Jacobins, des Cortès, des Carbonari et du Tugendbund. Les jeunes faisaient tout leur possible pour participer à des cercles de ce genre. »[367]

On observe donc une politisation de l'armée, due en partie aux expériences des officiers pendant les campagnes de libération. En effet, certains officiers de l'armée russe jouèrent des rôles politiques de premier plan : M.F. Orlov fut envoyé en tant qu'ambassadeur auprès du roi du Danemark ; S.G. Volkonskij, fut autorisé, à son retour en Russie, à repartir en Europe, en 1814-1815, pour en observer l'évolution politique. De même, N.I. Turgenev prit une grande part au Congrès de Vienne, et établit un projet d'organisation conjointe des aides des alliés et la répartition de ces aides financières[368]. On trouve, dans ses papiers, un texte intitulé « Etablissement du Département Central » ; ce texte, composé de vingt articles, détermine les fonctions du Département Central, chargé de « faire contribuer tous les pays ocupés aux frais de la guerre »[369]. La direction de ce Département avait été confiée au Baron de Stein, auprès de qui N.I. Turgenev était en service. En participant à l'élaboration de ce texte, N.I. Turgenev s'est formé au jeu des stratégies d'alliance des puissances. La politisation des esprits des officiers se poursuivit au cours du Congrès de Vienne, auxquels certains assistèrent. Le Congrès de Vienne souleva tous les espoirs : la noblesse russe éclairée attendait que les monarques des grandes puissances offrissent aux peuples soulevés (Espagne, Italie, Allemagne) la possibilité de choisir leur destin. Ainsi, N.V. Basargin, futur Républicaniste, estimait que ces monarques devaient tenir compte de la force des peuples qui s'était manifestée dans leur lutte contre Napoléon :

---

[367] « Daže meždu voennymi sostavalis' literaturnye obŝestva, ili kružki, ili večera, v gvardejskih polkah, osobenno v starom semenovskom, izmajlovskom. V besedah po časti istorii i literatury, govorili takže o Âkobincah, o Kortesah, o Karbonari i o Tugendbunde. Molodež' vsâčeski staralas' byt' učastnikami v takih kružkah. » ROZEN, *Zapiski dekabrista. Sočineni barona Andreâ Rozena*, Moskva, Tipo-litografiâ I.G. Čuksina, 1900, p.63.

[368] Voir l'article d'O.V. ORLIK, « Vzglâdy dekabristov na Svâŝennyj Soûz i Venskuû sistemu meždunarodnyh otnošenij », in *Istoričeskie zapiski*, Moskva, AN SSSR/Nauka, 1979, n°104, pp.168-202.

[369] Voir *Arhiv brat'jev Turgenevyh – Dnevniki Nikolaâ Ivanoviča Turgeneva za 1811-1816 gg*., Sankt-

> « [Les souverains] doivent se tourner vers les instincts des peuples ; s'ils ne peuvent le promettre de manière positive, au moins qu'ils installent dans les masses l'espérance d'améliorations futures dans leur vie politique. En concluant la paix à Paris, Londres, au Congrès de Vienne, l'Empereur Alexandre a parlé et agi conformément à ces principes et , par là, a donné l'espoir, à la Russie aussi, de futures transformations au profit du peuple. »[370]

Leur participation au Congrès de Vienne, en tant que simples témoins ou en tant qu'acteurs, a profondément marqué les officiers russes ; elle leur a offert la possibilité d'intervenir dans une expérience politique de réorganisation de l'Europe ou d'observer les projets politiques des nations européennes. Cette expérience fut décisive pour un grand nombre d'entre eux.

Les modifications apportées par certains officiers dans l'armée ne furent pas du goût de tous les généraux : au retour des campagnes contre Napoléon, soldats et officiers retrouvèrent les comportements violents et parfois inhumains de certains généraux vis-à-vis des troupes. Cette humiliation sur le sol russe fut d'autant plus mal vécue qu'elle succédait aux glorieuses victoires de l'armée russe sur le sol européen.

2. Le temps des réactions : des désillusions à la prise de conscience des troupes.

De retour en Russie, les troupes russes furent confrontées au quotidien du soldat : châtiments corporels, durée du service militaire, vexations quotidiennes des officiers envers les soldats, conditions de vie très dures, etc. De 1816 à 1825, le mécontentement crût de façon progessive, notamment contre les colonies militaires, instituées en 1816[371]. Le paroxysme fut atteint en 1820, lors de la mutinerie du régiment Semenov de la Garde personnelle du tsar.

Peterburg, Tipografiâ Imperatorskoj Akademii Nauk, 1913, tome II, pp.343-346.

370 « [Monarhi] dolžny byli obratit'sâ k instinktam narodnym i esli ne obeŝat' položitel'no, to po krajnej mere porodit' v masse nadeždy na budušie ulučšeniâ v ee obŝestvennom byte. Imperator Aleksandr po zaklûčenii mira v Pariže, Londone, na Venskom kongresse, govoril i dejstvoval soglasno ètim pravilam i tem podal nadeždu v samoj Rossii na budušie preobrazovaniâ v pol'zu naroda. » Extrait de ORLIK, O.V., « Vzglâdy dekabristov na Svâŝennyj Soûz i Venskuû sistemu meždunarodnyh otnošenij », in *Istoričeskie zapiski*, Moskva, AN SSSR/Nauka, 1979, p.172.

371 L'armée russe a suscité de nombreuses études. On rappellera notamment les travaux de KEEP, J.L.H., *Soldiers of the Tsar : Army and Society in Russia, 1462-1874*, Oxford, Clarendon Press, 1985 ; ZÜRCHER, E.J., *Arming the State : Military Conscription in the Middle east and Central Asia, 1775-1925*, New York, I.B. Tauris, 1999. L'étude la plus détaillée et la plus documentée sur les colonies militaires demeure celle de PIPES, R.E., « The Russian Military Colonies, 1810-1831 », *The Journal of Modern History*, vol.22, n°3 (September, 1950), pp.205-219. Enfin, les ouvrages suivants, qui présentent une grille de lecture générale de l'Empire russe, abordent tous la question de

Les colonies militaires, instaurées dès 1809 en Russie sur ordre d'Alexandre Ier, trouvent leur origine dans la paix de Tilsitt, conclue en 1807. La défaite de la Prusse face à Napoléon avait conduit ce dernier à se montrer extrêmement sévère ; seule l'intervention d'Alexandre Ier empêcha la destruction de la Prusse. Mais celle-ci vit malgré tout son armée réduite à 40 000 hommes maximum, ce qui réduisait à néant la puissance militaire qu'elle pouvait exercer. Pour contourner cette condition fixée par Napoléon dans le traité de Tilsitt, la Prusse organisa la *Landwehr*, sorte d'armée de réserve conçue par le général Scharngorst. Le principe en était relativement simple : après avoir servi trois ans dans l'armée active, tout soldat entrait dans la *Landwehr* de première division ; cessant de faire partie des contingents actifs, il assurait cinq ans de service au cours desquels il s'occupait d'agriculture, tout en réservant quelques semaines dans l'année à l'instruction militaire. Au bout de cinq ans, ce soldat entrait dans la *Landwehr* de deuxième division : il y poursuivait son travail d'agriculteur, et ne consacrait que deux semaines par an aux exercices militaires. Cette seconde étape durait sept années, au terme desquelles le soldat était libéré de ses obligations militaires, souvent vers l'âge de trente-cinq ans, ce qui constituait un délai raisonnable pour s'acquitter de ses obligations de service. Les soldats de la *Landwehr* constituaient ainsi une armée de réserve, instruite des différents exercices militaires. Les victoires prussiennes de 1813, 1814 et 1815 semblent avoir confirmé l'intérêt de ce mode d'organisation.

L'historien américain Richard Pipes fait remonter la naissance des « colonies militaires » (*voennye poseleniâ*) à l'année 1810[372] : en effet, l'Empereur avait visité le village de Grouzino, appartenant à A.A. Arakčeev[373] et géré sur le modèle décrit précédemment. Fasciné par l'ordre qui règne dans le village de Grouzino[374], l'Empereur

---

l'armée et de son impact dans la société russe : DIXON, S., *The Modernization of Russia, 1676-1825*, New York, Cambridge University Press, 1999 ; HARTLEY, J.M., *A Social History of the Russian Empire, 1650-1825*, London, Longman, 1999 ; SETON-WATSON, H., *The Russian Empire : 1801-1917*, Oxford, Clarendon Press, 1988 ; TAYLOR, B.D., *Politics and the Russian Army : Civil and Military Relations, 1689-2000*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 2003.

372 PIPES, R.E., « The Russian Military Colonies, 1810-1831 », *The Journal of Modern History*, pp.205-207. Les historiens russes et soviétiques, quant à eux, font remonter la première expérience des colonies miltaires en 1809.

373 Pour une biographie pertinente du général A.A. Arakčeev, Ministre de la guerre, responsable des colonies militaires, voir l'ouvrage de BOGDANOVIČ, P.N., *Arakčeev, conde y baron del Imperio Ruso, 1769-1834 – Arakčeev, graf i baron Rossijskoj Imperii, 1769-1834*, Buenos Aires, édition d'auteur, 1956.

374 Une lettre d'Alexandre Ier à sa sœur, la Grande-Duchesse Ekaterina Pavlovna, témoigne de son

décide d'élargir ce modèle à l'ensemble de l'Empire. Une première tentative eut lieu en 1810, mais la guerre contre Napoléon vint interrompre cette expérience ; c'est surtout au cours de la décennie 1816-1826 que l'expérience des colonies militaires se développa. Le principe ne reprenait pas tout à fait celui de la *Landwehr* prussienne : les soldats et les officiers s'installaient dans deux ou trois villages ; les paysans devaient à la fois poursuivre leurs travaux des champs pour nourrir leur famille, et s'adonner aux exercices militaires, sur ordre des officiers. La première colonie militaire fut instaurée dans le village de Vyssotskaïa, dans la région de Novgorod. Le tsar avait jugé que cette région, réputée pour ses caractéristiques spécifiquement russes, serait un étalon correct pour l'expérience des futures colonies militaires. L'installation de cette colonie militaire ne fut pas aisée : des terrains furent échangés aux propriétaires contre une somme d'argent, des paysans furent réquisitionnés et déplacés. L'armée réquisitionna 19 villages, composés de 251 feux. Le premier bataillon comptait un officier supérieur, 14 sous-officiers et 1043 grades inférieurs ; 1000 chevaux furent également réquisitionnés[375]. Dans la mesure où les colonies militaires avaient pour but d'améliorer le quotidien des paysans, des magasins furent ouverts, ainsi que des scieries et des minoteries. Des privilèges furent accordés aux paysans : tout homme qui acceptait que sa fille épouse un soldat et vive dans une colonie militaire recevait une somme de vingt-cinq roubles, en dot. Par la suite, ces colonies militaires furent très rapidement développées : dès 1821, leur nombre était déjà conséquent. Dans son étude sur les colonies militaires[376], le colonel A.N. Petrov affirme que, vers la fin du règne d'Alexandre Ier, ces colonies avaient été étendues à divers corps de régiment, dans le nord (Smolensk, Novgorod, Saint-Pétersbourg), comme dans le sud (Moguilev, Khrakov) – ce dont témoigne N.I. Turgenev :

---

enthousiasme pour l'ordre, la propreté, la construction de routes ainsi que la disposition symétrique des maisons. Voir Grand-Duc Nikolaj Mihajlovič, *Correspondance de l'Empereur Alexandre 1er avec sa sœur, la grande-duchesse Catherine*, Saint-Pétersbourg, Manufacture des Papiers de l'Etat, 1910, pp.32-33. Cité par PIPES, R.E., in « The Russian Military Colonies, 1810-1831 », *The Journal of Modern History*, *op.cit.*, p.206.

375 Chiffres extraits du recueil *Graf Arakčeev i voennyâ poseleniâ, 1809-1831, razskazy očevidcev o bunte voennyh poselân ; istoričeskij obzor ustrojstva voennyh poselenij ; perepiska grafa Arakčeeva*, Sankt-Peterburg, Pečat' V.I. Golovina, 1871, pp.176-177.

376 Pour des évaluations chiffrées plus détaillées, voir les études menées par le colonel A.N. Petrov, in BOROZDIN, M.F., *Graf Arakčeev i voennyâ poseleniâ, 1809-1831*, Sankt-Peterburg, Pečat' V.I. Golovina, 1871, pp.178-179.

> « On colonisa des corps d'armée entiers, tant dans l'infanterie que dans la cavalerie. »[377]

Le coût humain des colonies militaires s'avéra extrêmement élevé, pour plusieurs raisons. La première réside dans le manque de souplesse de la mise en place de ces colonies militaires. Les paysans, visiblement peu prêts à entrer dans ce type d'organisation, refusèrent, au début, de devenir des « colons » ; on eut donc recours à la violence, et à des actions propres à marquer les esprits : des populations entières furent déplacées, on coupa les barbes des paysans, et on les força à endosser le costume militaire. D'autre part, ces colonies furent instaurées dans le sud de la Russie, dans la région de Kherson, dans celle du Don, où les Cosaques jouissaient d'une relative liberté dans leur mode de vie ; très attachés à leurs coutumes et à la propriété privée de leurs biens, notamment de leurs chevaux, ils refusèrent le système des colonies militaires. Là encore, le comte A.A. Arakčeev eut recours à la force pour imposer ce système. Enfin, le mécontentement croissant des colons provenait de mauvais traitements, infligés de manière délibérée par l'état-major chargé de la direction de la colonie militaire. Les officiers prenaient aux paysans les fruits de leur récolte, les forçaient à faire des exercices militaires au moment de la moisson ; les cas de viols et de persécutions physiques n'étaient pas rares. La réputation du comte A.A. Arakčeev était telle que personne n'osait élever la voix ; la cruauté des tribunaux militaires, qui condamnaient aux travaux forcés en Sibérie toute personne insatisfaite, devenait proverbiale. Lors des revues d'inspection, tout semblait parfait ; mais la plupart des officiers n'étaient pas dupes et devinaient, derrière cette apparente opulence, une profonde misère. Dans ses mémoires, M.F. Borozdin relate le déroulement d'une revue de ces colonies militaires, en présence d'Alexandre Ier et du comte A.A. Arakčeev :

> « Un jour, le comte demande à Alexandre Premier de venir voir le quotidien rénové des colons, la propreté de leur habitat, l'abondance des produits alimentaires. A sa grande satisfaction, le souverain remarqua sur les tables, au moment du repas, une soupe aux choux, du kvas et des porcelets rôtis ; les sols, dans les maisons, paraissaient neufs, parce qu'on avait obligé les paysans à les recouvrir d'écorce de tilleul. Orlov ne fut pas dupe : dans la première isba, il coupa l'oreille d'un porcelet, et dans la cinquième, il la remit à sa place, sur la tête du porcelet rôti, que l'on déplaçait, d'isba en isba. Pendant que l'empereur traversait la rue pour aller

---

[377] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes. Tome II : Tableau politique et social de la Russie*, Paris, Comptoir des Imprimeurs unis, 1847, p.465.

d'une isba à l'autre, les paysans transportaient le porcelet rôti de maison en maison en passant par les cours de derrière, pour le poser sur la table. »[378]

Le mécontentement des colons fit bientôt place à des réactions plus violentes. Dès 1818, on note des troubles dans la province d'Ukraine-Sloboda. Le 6 mai 1818, le major Romanovskij prépare une revue de cette colonie militaire : il enseigne aux paysans les réponses que ceux-ci doivent donner, si l'empereur leur pose des questions. Romanovskij attend d'eux qu'ils se conduisent en « colons militaires ». A quoi le paysan Pëtr Angelov répond : « Je suis cosaque, je n'ai pas d'autre nom. »[379] Cette cinglante réplique fut durement châtiée : Romanovskij traduisit trente personnes, qui soutenaient Angelov, devant la cour martiale. Le verdict fut sans appel : deux personnes furent condamnées à recevoir trois mille coups de bâton ; deux autres à en recevoir cinq cents. Trois individus, dont Angelov, furent envoyés comme simples soldats dans le régiment de Sibérie. Le comte A.A. Arakčeev amenuisa la peine et supprima le passage par les verges, qui conduisait à une mort précédée d'une longue agonie. En juillet 1819, c'est à Tchougouev que des troubles éclatèrent : 1 104 hommes du régiment de Tchougouev et 899 du régiment de Taganrog furent arrêtés ; 313 furent présentés devant la cour martiale. Parmi elles, 275 furent condamnés à mort, mais, là encore, le comte A.A. Arakčeev fit preuve de clémence et transforma la peine de mort en châtiment exemplaire : tous les colons furent condamnés à passer par les verges ; chaque condamné devait passer douze fois par les coups de mille soldats. La clémence du favori d'Alexandre Ier était relative, puisque cette peine était équivalente à une condamnation à mort ; mais le comte pensait que les condamnés demanderaient grâce. Il fut surpris : seuls trois d'entre eux réclamèrent la grâce impériale, tous les autres moururent sous les verges, sans quémander le pardon de l'Empereur[380]. De semblables troubles éclatèrent un peu partout, dans toutes les régions où les colonies militaires

---

[378] « Graf uprosil odnaždy imperatora Aleksandra I vzglânut' na obnovlennyj byt poselân, na čistotu ih domašnego byta, na obilie v sredstvah prodovol'stviâ. Gosudar' k udovol'stviû svoemu zametil na stolah v obedennoe vremâ – horošie ši, kvas i žarenyh porosât ; poly v domah byli budto novye, potomu čto krest'ân obâzyvali zastilat' ih v buden' rogožami. Orlov byl dogadlivee : on otrezal v pervoj izbe uho u porosenka, a v pâtoj – pristavil ego na svoe mesto k golove stranstvuûšego po izbam zažarenogo životnogo. Poka imperator uliceû perehodil iz izby v izbu, porosenok zadvorkami perenosilsâ so stola na stol v drugie doma. » Anecdote rapportée par M.F. Borozdin, in *Graf Arakčeev i voennyâ poseleniâ, 1809-1831*, *op.cit.*, 1871, p.4. Voir la première partie « Razskazy o bunte voennyh poselân », I. Vospominaniâ M.F. Borozdina, pp.1-24.

[379] Rapporté dans *Graf Arakčeev i voennyâ poseleniâ, 1809-1831*, *op.cit.*, étude du colonel A.N. Petrov, p.149.

[380] *Idem*, pp.146-151.

avaient été implantées[381]. Les Républicanistes se prononcèrent unanimement contre les colonies militaires : les projets constitutionnels de N.M. Murav'ëv et de P.I. Pestel', de même que la proclamation de S.P. Trubeckoj réclament l'abolition pure et simple de cette institution. Ce sombre tableau contraste étonnamment avec les écoles de Lancaster et les efforts de généraux désireux d'améliorer l'instruction des soldats, tels M.F. Orlov ou encore V.F. Raevskij. Ces aspects contradictoires cohabitent au sein de l'armée russe, et contribuent fortement à modifier le regard que les officiers républicanistes posent sur les soldats qui leur sont confiés.

On pourrait considérer, jusqu'à présent, que les troubles suscités dans les colonies militaires ne concernent que la base de la pyramide militaire, c'est-à-dire la masse informe des soldats, composée de paysans-serfs. En revanche, la mutinerie du régiment de Semenov, en 1820, fut l'œuvre des officiers les plus brillants de cette génération, tous auréolés de la gloire des campagnes de 1813-1814 à travers l'Europe : ce n'est pas un groupe de serfs qui se révolta, mais le régiment préféré[382] d'Alexandre Ier. Depuis 1812, le régiment de la garde de Semenov était commandé par Â.A. Potemkin[383] : celui-ci, attentif au bien-être de ses soldats, formé comme eux aux campagnes européennes, avait fait installer des lits à la place des couchettes, et avait donné à chaque soldat un samovar ; accusé de faiblesse, Â.A. Potemkin fut écarté. Les deux grands-ducs, Nikolaj et Mihail Pavloviči, reçurent le soin de s'occuper des régiments présents dans la capitale. Tous les témoignages concordent[384] : les grand-ducs rivalisaient de sévérité et

---

381 Les troubles atteignirent le paroxysme en 1831. Les désordres extérieurs touchèrent l'Empire – notamment l'insurrection de Varsovie, mais c'est surtout la situation intérieure qui provoqua des révoltes très soutenues dans les colonies militaires. La misère, des mauvais traitements continuels et une épidémie mortelle de choléra impressionnèrent les colons de la province de Novgorod ; des rumeurs circulèrent, selon lesquelles le choléra provenait de la capitale, et était dû à un empoisonnement. La méfiance des colons vis-à-vis de l'état-major était telle que les colons crurent réellement à un empoisonnement. La révolte éclata en 1831 ; elle gagna rapidement le district de Demian, et fit trembler Novgorod. D'autres troubles éclatèrent dans le district où se trouvait le régiment de Prusse. Le sud s'embrasa, et le nord ne fut pas épargné : dans le district de Novo-Ladoga, dans le village des Siasskie Riadki, les paysans, victimes du choléra, accusèrent leurs officiers d'avoir empoisonné la rivière Siasska. Même la province de Saint-Pétersbourg fut touchée dans le village de Pachskij Pogost. Nicolas Ier dut envoyer des troupes pour ramener le calme.

382 Alexandre tenait particulièrement au régiment de Semenov : il entretenait lui-même toute nouvelle recrue. Il aimait passer en revue ce régiment exemplaire et en portait souvent l'uniforme. Voir le témoignage d'A. Rozen, in ROZEN, A., *Zapiski dekabrista*, *op.cit.*, pp.25-26.

383 POTEMKIN, Â.A. (1781-1831), commandant du régiment de Semenov, participa aux campagnes de 1812-1813. Eloigné à cause de son comportement jugé trop souple envers les soldats, il critiqua ouvertement le général Švarc, ce qui lui valut une disgrâce et un « exil » en province.

384 La littérature concernant le soulèvement du régiment de la garde Semenov est abondante. Dans un souci d'exactitude historique, nous n'avons pas eu recours à la littérature secondaire, mais

de rigueur dans leur adresse aux soldats et aux officiers. Le plus léger manquement à l'ordre était puni par des tours de garde, jour et nuit. Dans cet état d'esprit, la nomination du général Švarc à la tête du régiment de Semenov, sur proposition du grand-duc Nikolaj, sonnait le glas du régiment. En effet, les soldats comme les officiers du régiment de Semenov, vainqueurs de Kulm, habitués au respect, ne supportèrent pas les mauvais traitements que leur infligea le général Švarc. Dans ce régiment se trouvaient des officiers renommés, tels le prince M.M. Ŝerbatov, le général A.P. Ermolov, mais aussi de futurs Républicanistes : S.I. Murav'ëv-Apostol, P.N. Svistunov. Dans tous leurs écrits, on trouve des témoignages des vexations quotidiennes dont les soldats étaient victimes :

> « Le service militaire devint insupportable ; le général se moquait souvent des vieux soldats, leur tirait les moustaches et les favoris, leur crachait au visage. »[385]

La mutinerie éclata en octobre 1820 : un régiment d'artillerie refusa d'aller prendre son service, tant que l'Empereur ne lui aurait pas attribué un nouveau commandant. Le prince Vasil'čikov, commandant de ce corps, s'adressa de manière brutale aux soldats, les traitant de mutins. Mais ceux-ci, tout en répétant leur allégeance au tsar, le prièrent de faire savoir à l'Empereur leur désir d'avoir un nouveau commandant. Aucun officier ne les fit changer d'avis. Le général Švarc, inquiet de la tournure que prenaient les événements, se réfugia chez le grand-duc Mihail Pavlovič. On intima l'ordre aux soldats de sortir dans la cour, sans armes ; ils furent alors enfermés dans la forteresse du régiment d'artillerie. Apprenant le sort de leurs camarades, d'autres troupes du régiment se joignirent au régiment d'artillerie. Les officiers n'offrirent qu'assez peu de résistance. Parmi eux, S.I. Murav'ëv-Apostol – futur Républicaniste qui bénéficiait de la confiance de ces soldats – parvint à contenir ses troupes un certain temps, puis les laissa agir à leur guise. Un conseil militaire, composé des deux grands-ducs, du prince Vasil'čikov, du comte Miloradovič, gouverneur-général et de Paskevič fut rapidement réuni. Le premier bataillon du régiment de Semenov fut envoyé à la forteresse Pierre-et-Paul, avant de passer en cour

---

uniquement aux sources. Parmi celles-ci, on peut citer : *Vosstanie dekabristov – dokumenty*, Moskva, Gospolitizdat, 1956, tome VIII ; LORER, N.I., *Zapiski dekabrista N.I. Lorera pod redakciej M.N. Pokrovskogo*, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-èkonomičeskoe izdatel'stvo, 1931, avec une introduction de M. V. Nečkina ; MURAV'ËV-APOSTOL, M.I., *Vospominaniâ i pis'ma*, Petrograd, Byloe, 1922. Pour une étude récente, voir LAPIN, V.V., *Semenovskaâ istoriâ : 16-18 oktâbrâ 1820 goda*, Leningrad, Lenizdat, 1991.

385 Extrait des *Zapiski N.I. Lorera*, *op.cit.*, pp.60 *et sqq*.

martiale ; le deuxième bataillon fut envoyé à la forteresse de Keksgolm et le troisième à celle de Sveaborg. On condamna les officiers pour leur faiblesse vis-à-vis des soldats qui leur avaient été confiés. Déchus de leurs grades militaires, le prince M.M. Ŝerbatov, le commandant de bataillon Vadkovskij, le commandant d'escadron Koškarev et le général A.P. Ermolov furent placés en résidence surveillée à Vitebsk ; Nicolas Ier les envoya par la suite dans le Caucase. Les autres officiers furent réintégrés dans l'armée, avec le même grade, mais en perdant le droit de demander aucune permission. Les soldats étaient répartis dans les différents régiments de l'armée[386]. Ainsi, le prestigieux régiment de la garde Semenov se trouvait dissous.

La mutinerie du régiment de Semenov et le verdict très sévère du conseil militaire marquèrent les consciences à Saint-Pétersbourg, dans les milieux militaires mais aussi dans la société. Outre les rumeurs dues à ce soulèvement, des tracts circulèrent dans la ville, qui appelaient les autres régiments à réagir aux châtiments infligés aux soldats du régiment de Semenov. Ces tracts, relativement courts, sans doute rédigés par des soldats sachant lire et écrire, laissent apparaître deux ruptures fondamentales pour comprendre l'évolution de la conception d'Etat.

La première rupture concerne le rapport des soldats avec leurs officiers, notamment la noblesse. Décrivant le sort des soldats du régiment de Semenov, un des tracts affirme :

> « Les humilitations terribles infligés par nos supérieurs a conduit notre régiment tout entier à déposer les armes pour s'offrir en victime à la haine de ces tyrans, dans l'espoir que chaque soldat, en voyant notre innocence, nous défendrait nous, impuissants, contre nobles orgueilleux. Depuis longtemps déjà, ils épuisent la Russie à caue de notre aveugle obéissance générale. »[387]

Et l'auteur d'ajouter de manière lapidaire : « Telle est la vérité : le tyran défend le tyran ». Le texte se fait plus audacieux encore, lorsqu'il condamne, outre la noblesse, le tsar lui-même, en l'assimilant à un *brigand* (*razbojnik*). Les auteurs de ce pamphlet

---

386 Synthèse établie à partir du témoignage de P.N. Svistunov, cité dans *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gospolitizdat, 1951, tome I, p.584-586.

387 « Užasnaâ obida načal'nikov dovela ves' polk do takoj stepeni, čto vse prinuždeny ostavit' oružie i otdat'sâ na žertvu zlobe sih tiranov v nadežde, čto vsâkij iz voinov, uvidâ nevinnost', zaŝitit nas bessil'nyh ot gordyh dvorân. Oni davno uže iznurâût Rossiû črez obŝee naše slepoe k nim povinovenie. » Extrait du recueil *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gospolitizdat, 1951, tome I, p.586.

affirment que les soldats ont prêté serment à Alexandre Ier, mais que ce serment n'était pas librement consenti : ils le faisaient sous la menace. Pour la première fois, le thème de la légitimité du pouvoir est abordé : les pamphlétaires estiment que le pouvoir par lequel l'Empereur est monté sur le trône de toutes les Russies n'est pas légitime. Les Républicanistes sauront par la suite orchestrer cette contestation diffuse au sein de l'armée.

La deuxième rupture, remarquable par la maturité politique qu'elle reflète, prend une coloration beaucoup plus politique. Les auteurs du pamphlet désignent un ennemi intérieur à abattre et revendiquent la possibilité de choisir eux-mêmes un dirigeant :

> « Vous défendez la patrie contre l'ennemi, mais quand les ennemis se trouvent à l'intérieur de la patrie, se dissimulant sous les traits du tsar et des nobles, alors vous devez sans délai mettre ces ennemis déclarés sous bonne garde, et montrer par là l'amour que vous vous portez les uns aux autres. A la place de ces malfaiteurs, vous choisirez un *dirigeant légal* qui doit, à son tour, rendre des comptes dans toutes les affaires aux députés élus par les troupes, et non pas être un autocrate. »[388]

Par ce passage, on constate que les idées de représentation et d'élection sont répandues au sein de l'armée, même si elles recouvrent un contenu vague. Cette revendication d'un « dirigeant légal » est suivie d'une demande pour instaurer un Etat de droit :

> « La place du souverain doit être occupée par les *lois* qui seront reconnues utiles par la patrie. C'est selon elles que le peuple doit être gouverné par des chefs. Il convient de fonder le choix des chefs sur des lois impartiales. »[389]

L'exigence d'élections se retrouve dans un autre pamphlet, prévoyant un plan d'action : les soldats, en qui réside la force du pays, doivent arrêter tous leurs chefs, et en choisir entre eux de nouveaux, après avoir procédé à des élections[390]. Ces pamphlets ne détaillent pas le mode de désignation des futurs dirigeants ; là n'est pas leur propos.

---

388 « Vy zaŝiŝaete otečestvo ot nepriâtelâ, a kogda nepriâteli našlis' vo vnutrennosti otečestva, skryvaûŝiesâ v lice carâ i dvorân, to bezotmenno sih âvnyh vragov vy dolžny vzât' pod krepkuû stražu i tem dokazat' lûbov' svoû drug k drugu. Vmesto sih zlodeev opredelit' *zakonoupravitelâ*, kotoryj i dolžen otdavat' otčët vo vseh delah izbrannym ot vojska deputatam, a ne samovlastitelem byt'. » Réclamation des soldats, citées dans le recueil *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.589.

389 *Idem*, p.589 : « Vzamen gosudarâ dolžny zastupit' mesto *zakony*, kotorye otečestvom za poleznye budut priznany. Po takovym narod dolžen upravlât'sâ črez posredstvo načal'nikov. Vybor načal'nikov sleduet osnovat' na bespristrastnyh zakonah. »

390 *Ibidem*, pp.589-590.

Mais ils insistent, dans un langage adapté à des militaire (choix des *chefs* ou *načal'niki*) sur la participation aux élections et sur la nécessité de la primauté de la loi : ces deux revendications témoignent d'une politisation du discours dans la société russe.

L'armée constitue donc le premier lieu de paradoxes du règne d'Alexandre Ier. Troupes triomphantes à l'extérieur mais humiliées à l'intérieur ; soldats revenant victorieux des campagnes européennes, mais considérés comme du bétail dans les colonies militaires ; instruction des soldats par l'enseignement mutuel de J. Lancaster, mais mauvais traitements et châtiments corporels courants : telles sont les contradictions de l'armée russe au temps d'Alexandre Ier. Ces hommes, sans doute les plus dévoués au tsar, furent aussi les premiers à subir le commandement cruel du comte A.A. Arakčeev et du général Švarc ; les plus déçus d'entre eux, après avoir éprouvé physiquement les impasses de la politique d'Alexandre Ier, n'hésiteront pas à entrer dans des sociétés politiques secrètes pour modifier cette situation. Mais d'autres lieux de contradictions suscitent des revendications de la part de la noblesse russe éclairée : les orientations de l'Empereur, en politique intérieure comme en politique extérieure, ne suivent pas toujours un plan préétabli et provoquent le mécontentement de certains représentants de la noblesse.

II. Politique intérieure : une remise en cause de l'Empire.

L'Empire est lui aussi le théâtre des contradictions d'Alexandre Ier. La politique intérieure n'est pas unifiée et laisse apparaître des solutions différenciées suivant les régions. Malgré une volonté centralisatrice du monarque, toutes les régions de l'Empire ne sont pas soumises aux mêmes règles ; des différences profondes sont admises, notamment pour les régions situées aux marges de l'empire. Ces inégalités de traitement concernent tant les libertés sociales que les libertés politiques. Cette politique reflète sans doute les tentatives de réforme d'Alexandre, restreintes par prudence à certaines régions. Mais elle fut interprétée comme une suite d'orientations contradictoires et suscita le mécontentement des libéraux et des conservateurs. Le règne tout entier d'Alexandre Ier, dans ses avancées comme dans ses frilosités, apprend aux Républicanistes à se confronter à la contradiction et à la résoudre.

1. Servitude et liberté dans l'Empire de toutes les Russies.

Dans l'ensemble de la Russie, les paysans serfs étaient attachés au sol, et vendus avec la propriété, comme du simple bétail ; Alexandre Ier tenta de remédier à cet état des choses, mais les décrets qu'il prit ne furent jamais appliqués. Sous son règne, le servage continua à se développer, malgré les interdictions réitérées de vendre des êtres humains. Les paysans gémissaient sous le joug du servage dans l'ensemble de l'Empire. Dans ce domaine toutefois, les provinces baltiques formaient une exception considérable : le 20 février 1804, fut instauré le statut des ruraux de Livonie, conférant davantage de libertés aux paysans. Par la suite, la réforme de 1816-1819 accordait aux paysans la liberté personnelle : ceux-ci étaient donc affranchis du servage, et conservaient leurs outils de travail ; les propriétaires, quant à eux, gardaient leurs terres[391]. De cette réforme émergea une condition dite des « paysans libres » (*vol'nye krest'âne*)[392]. La liberté personnelle fut accordée aux paysans des provinces baltes en trois étapes successives, en 1816, 1817 et 1819. La première étape concerne les paysans estoniens, dont le statut de « paysans libres » fut promulgué par les décrets du 23 et du 25 mai 1816 : tous les paysans devaient être progressivement libérés du servage au cours des quatorze années à venir. Selon ce statut, les nouveaux « paysans libres » conservent par devers eux leur maison, leur potager, le bétail dont ils disposent et leurs outils de travail ; les terres sont laissées aux propriétaires, et les paysans doivent louer leur travail à ces propriétaires fonciers. Ainsi, les « paysans libres » peuvent assurer la nourriture de leurs familles. Ceux qui le désirent ont la possibilité de louer des terres aux propriétaires fonciers. Cet affranchissement du servage assure aux paysans tous les droits civils dont disposent les autres citoyens de l'Empire. Outre la liberté des individus, le nouveau statut reconnaît aux paysans libres le droit de propriété :

---

391 Voir le « Statut des paysans esthoniens [sic] » du 23 mai 1816 (*Polnoe Sobranie Zakonov*, vol.XXXIII, n°26277-26280) ; le « Statut des paysans curoniens » du 25 août 1817 (*Polnoe sobranie zakonov*, vol.XXXIV, n°27024) ; le nouveau « Statut des paysans livoniens » du 26 mars 1819 (*Polnoe sobranie zakonov*, vol.XXXVI, n°27735). Tous ces statuts sont rédigés en langues russe et allemande. Le statut des paysans estoniens sert de modèle pour les autres : on retrouve la même organisation du texte ; les quelques modifications sont dues au respect des institutions déjà en place et spécifiques aux provinces baltes.

392 « Kurlanskie krest'âne, nahodivšiesâ dosele v krepostnoj zavisimosti, po osvoboždenii ot onoj, sostavât svobodnoe soslovie krest'ân. », *Polnoe sobranie zakonov*, tome XXXIV, n°27024, Kniga I, gl.I, §1, pp.568-569.

> « Le paysan estonien a le droit d'acquérir, en possession héréditaire ou en propriété, des terres et d'autres biens immeubles. »[393]

> « Le paysan estonien a le droit d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers, de les posséder, et d'en disposer par tous les moyens, légalement autorisés, aux autres citoyens de l'Empire Russe. »[394]

Selon le statut, les paysans peuvent transmettre cette propriété à leurs enfants, en établissant un testament ou non. Les paysans estoniens libres sont également invités à former des sociétés (*mirskie obŝestva* en russe, ou *Bauer-Gemeinde* en allemand) selon les trois degrés du maillage administratif : sociétés villageoises (*sel'skie mirskie obŝestva*), sociétés de district (*volostnye mirskie obŝestva*) ou sociétés urbaines de paysans (*gorodskie mirskie obŝestva*). Ces sociétés ont pour but de récolter les impôts, de gérer les différends entre paysans, d'assurer la transition entre deux moissons, d'éviter les famines, etc. ; chacune dispose d'une police. Dans chaque société, les paysans élisent, parmi les propriétaires, un *doyen* (*starosta*) ainsi que son aide, pour trois ans. Cela permet aux paysans libres de s'organiser en communautés autonomes. Le même système est adopté dans la province de Courlande et dans celle de Livlande, respectivement en 1817 et 1819. Tous les paysans libres ont accès à la propriété privée de biens immobiliers, sauf pour la terre pour les paysans en Courlande[395]. Ce statut très libre des paysans des provinces baltes créait un fossé infranchissable entre les paysans des contrées russes, soumis au servage, aux redevances multiples et à l'arbitraire d'un maître, et les paysans baltes, habitués à la liberté personnelle. Cet affranchissement des serfs des provinces baltes se justifie par la politique générale menée à l'intérieur de l'Empire : pour respecter les différentes traditions politiques des différentes ethnies de l'Empire, les régions situées en marge et rattachées récemment à l'édifice étatique conservaient généralement leurs us et coutumes. Mais l'intérêt que l'Empereur portait à

---

393 « Estlândskij krest'ânin imeet pravo priobretat' v nasledstvennoe vladenie ili sobstvennost' zemli i drugie nedvižimye imuŝestva. », *Polnoe sobranie zakonov*, tome XXXIII, n°26278, Kniga I, otdelenie I, §5, p.674. Cette phrase est reprise intégralement dans un autre oukaze sur les paysans estoniens, in *Polnoe sobranie zakonov*, tome XXXIII, n°26279, Kniga I, gl. I, §4, p.728.

394 « Estlânsdkij krest'ânin imeet pravo priobretat' dvižimye i nedvižimye imuŝestva, vladet' onymi, i raspolagat' vsemi pozvolennymi po zakonam pročim graždanam Rossijskoj Imperii sposobami. », *Polnoe sobranie zakonov*, tome XXXIII, n°26279, Kniga II, gl.III, §126, p.751.

395 Voir *Polnoe sobranie zakonov*, tome XXXIV, n°27024, kniga I, gl.I, §4, p.569 : « Kurlanskij krest'ânin imeet pravo priobretat' v nasledstvennoe nasledie nedvižimye imuŝestva ; no čto kasaetsâ do prava sobstvennosti na zemli, to onym pol'zuetsâ on na tom tol'ko osnovanii, na kakom dozvoleno sie zemskimi uzakoneniâmi neprirodnym žitelâm kraâ (*non indigenae*). »

la paysannerie des provinces baltes ne se résume pas uniquement à un respect de différentes traditions politiques : il correspondait également à un dessein politique avéré. En effet, comme nous l'avons vu dans la *Charte*, Alexandre Ier ne cautionnait pas le servage ; il souhaitait réellement abolir cette institution aussi inhumaine que peu dynamique sur le plan économique, mais les modalités de l'abolition du servage étaient extrêmement difficiles à déterminer. Aussi les provinces baltes devaient-elles servir de laboratoire expérimental pour une éventuelle libération des serfs dans le reste de l'Empire russe[396].

Le nouveau statut des paysans de Livonie et de Courlande suscita des réactions diverses. Les conservateurs en furent mécontents, qui craignaient que ce statut ne s'étende à l'ensemble de l'Empire : or, à leurs yeux, le servage était une instititution propre à la Russie, qui fondait le pouvoir et la puissance de la noblesse. Ainsi, D.P. Troŝinskij s'inquiéta de cette différence de traitement, au nom de la cohésion de l'Empire, qui reposait sur l'uniformité des réglementations dans les provinces de l'Empire. Dès 1810, D.P. Troŝinskij insistait sur la nécessité d'uniformiser les droits des citoyens dans l'ensemble de l'Empire :

> « Il est donc nécessaire que, dans l'ensemble de l'Empire, sans distinction des provinces, districts ou villes, les habitants trouvent tous, sans exception, une égale protection des lois dans les lieux mêmes où ils vivent. »[397]

A l'inverse, les libéraux, qui condamnaient le servage[398], saluaient l'initiative de l'Empereur. On soulignera en effet quelques tentatives pour libérer les paysans : V.F. Raevskij et I.D. Âkuškin[399], futurs Républicanistes, envisageaient de libérer leurs

---

396 Nous rejoigons ici les thèses de M. RAEFF, « Le climat politique et les projets de réformes dans les premières années du règne d'Alexandre 1er », in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, I, 1961, volume II, fascicule 4, pp.415-433. La même interprétation est reprise par S.V. MIRONENKO, dans son ouvrage déjà cité, *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ*.

397 « I tak nužno, čtoby žiteli na vsem prostranstve imperii, bez različiâ gubernij, uezdov ili gorodov, nahodili vse, bez iz'âtiâ, ravnoe pokrovitel'stvo zakonov v samyh mestah svoego žitel'stva. » TROŜINSKIJ, D.P., « Zapiski o ministerstvah », chapitre XII, in *Sbornik russkogo istoričeskogo obŝestva*, 1868, tome III, p.100.

398 N.I. Turgenev comparait la corvée (*barŝina*) à l'esclavage des Noirs dans les plantations ; voir lettre de N.I. Turgenev à son frère Sergej, datée de 1818, in *Dekabrist N.I. Turgenev – pis'ma k bratu S.I. Turgenevu, 1811-1821 gg.*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1936, lettre n°120, p.263.

399 De même, I.D. Âkuškin rapporte dans ses mémoires comment il libéra ses paysans de la corvée ; in ŠTRAJH, S.Â. (réd.), *Zapiski, stat'i, pis'ma dekabrista I.D. Âkuškina*, Moskva, AN SSSR, 1951, p.32.

paysans en leur accordant le lopin de terre attenant à leur isba. A leurs yeux, la politique de l'Empereur attirait un reproche : le refus d'étendre cette liberté à l'ensemble des paysans de l'Empire, et donc de toucher à l'institution du servage. Cette gestion différenciée tant décriée ne se limitait pas à la condition des paysans : elle concernait aussi les régimes politiques des régions.

2. Des libertés politiques différenciées.

L'Empire ne bénéficiait pas d'une gestion intérieure unifiée : les régions situées « en marge » de l'Empire de toutes les Russies jouissaient de dispositions particulières, qui leur conférait un statut constitutionnel. C'est notamment le cas de la Finlande et de la Pologne, et, dans une moindre mesure, de la Bessarabie et de la province du Don. Suite à la défaite de la Suède dans la guerre qui l'opposa à la Russie en 1808-1809, la Finlande fut rattachée à la Russie. Au nom du respect des traditions politiques des régions annexées, Alexandre Ier conserva à cette province ses institutions locales, par les manifestes du 6 février et du 5 juin 1808 ; le grand-duché de Finlande fut donc doté d'un parlement élu. Le 20 janvier 1809, Alexandre Ier convoqua les états à la Diète, qui fut ouverte par l'Empereur russe le 16 mars 1809 à Borgo. Au cours de son discours inaugural, il s'adressa aux membres de la Diète en ces termes :

> « J'ai promis de maintenir votre constitution, vos lois fondamentales ; votre réunion ici garantit ma promesse. Cette réunion fera époque dans votre existence politique. »[400]

Cette forme constitutionnelle différencie grandement la Finlande de toutes les autres régions de l'Empire. Au lieu de soumettre la Finlande aux institutions centrales russes, Alexandre Ier créa des institutions spécifiques, notamment un Conseil de Régence. Par la suite, en 1811, la province de Vyborg fut rattachée au Grand-Duché de Finlande. L'autonomie de cette province est toutefois relative : d'une part, la Diète ne fut jamais convoquée après 1809 ; d'autre part, le 9 février 1816, le Conseil d'administration fut transformé en Sénat impérial de Finlande, ce qui permit de remodeler les institutions finlandaises sur le modèle russe. Néanmoins, la grande liberté

---

[400] Cité par G. VERNADSKY, in *La charte constitutionnelle de l'empire russe de l'an 1820*, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1933, p.18.

accordée aux institutions politiques finlandaises ne laissa pas indifférente l'élite de la noblesse russe de cette époque.

Le cas de la Pologne suscita davantage encore de réactions. Sous le règne d'Alexandre, la Pologne bénéficia d'un statut spécifique, dû en partie au respect des traditions politiques polonaises, et en partie à l'amitié entre l'Empereur et le prince Adam Czartoryskij, ardent patriote polonais, conseiller de l'Empereur et ministre des Affaires Etrangères. Napoléon avait créé le Grand-Duché de Varsovie, doté d'une constitution assurant la liberté de conscience, l'égalité des citoyens devant la loi ainsi que l'abolition du servage ; la représentation nationale était également garantie, et se répartissait en deux chambres : un Sénat et une Chambre des députés. Lorsque la Russie reprit la Pologne et rétablit le Royaume de Pologne en 1815, de tels acquis ne pouvaient être supprimés que difficilement. La Constitution du Royaume de Pologne en 1815 s'appuyait sur la constitution du 3 mai 1791. Le prince Adam Czartoryskij avait souhaité que l'Empereur n'intervînt pas directement dans les affaires polonaises, et qu'aucune troupe étrangère ne stationnât en Pologne ; il fut écarté au profit de N.N. Novosil'cev, nommé commissaire impérial à Varsovie. Le grand-duc Konstantin Pavlovič était nommé vice-roi de Pologne, et gouvernait cette partie de l'empire à l'aide d'un Conseil d'Etat et du Conseil administratif. La constitution polonaise suscita un intérêt considérable au sein de la société russe : dès 1816, le texte fut publié en français dans le journal *Severnaâ počta* (*La poste du Nord*), ce qui suscita un regain d'intérêt pour les affaires polonaises. L'Empereur se montra fort mécontent de cette diffusion retentissante. Lors d'une visite au général Tormasov, chargé de la reconstruction de Moscou après l'incendie de 1812, il le lui signala en ajoutant : « Tous veulent se mêler des affaires politiques. »[401]

La *Charte polonaise*, même si elle ne fut appliquée que partiellement et fort peu de temps, devait marquer les consciences : les nobles libéraux espéraient que la Constitution offerte à la Pologne inaugurait l'ère de la Constitution russe. Le discours d'inauguration de l'Empereur à la première session de la Diète du Royaume de Pologne, le 15 mars 1818 (27 mars N.S.), fut, tout au moins, interprété en ce sens :

---

[401] Anecdote rapportée par le baron V.I. Ŝtejngel', alors au service du général Tormasov ; voir *V.I. Ŝtejngel'. Sočineniâ i pis'ma. Tom 1, Zapiski i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskie knižnoe izdatel'stvo, 1985, p.118 : « Vse hotât mešat'sâ v političeskie dela. »

> « L'organisation qui était en vigueur dans votre pays a permis l'établissement immédiat de celle que je vous ai donnée, en mettant en pratique les principes de ces institutions libérales, qui n'ont cessé de faire l'objet de ma sollicitude et dont j'espère, avec l'aide de Dieu, étendre l'influence salutaire sur toutes les contrées que la Providence a confiées à mes soins. […] Prouvez à vos contemporains que les institutions libérales, dont on prétend confondre les principes à jamais sacrés avec les doctrines subversives qui ont menacé de nos jours le système social d'une catastrophe épouvantable, ne sont point un prestige dangereux ; mais que réalisées avec une bonne foi et dirigées surtout avec pureté d'intention vers un but conservateur et utile à l'humanité, elles s'allient parfaitement avec l'ordre et produisent d'un commun accord la véritable prospérité des nations. »[402]

Il faut insister sur le retentissement immense que ce discours eut dans la société russe de l'époque : ce fut un véritable coup de tonnerre dans la vie politique russe. Certains nobles se vexèrent que la Pologne fût dotée d'une Constitution avant la Russie. Mais de nombreux autres se réjouirent ouvertement de ce qui semblait annoncer l'introduction imminente d'une constitution en Russie. Dans ses mémoires, N.I. Lorer, futur Républicaniste qui servit six ans en Pologne sous les ordres du grand-duc Constantin, relate l'émotion qui le submergea lors de ce discours :

> « Tous attendaient la minute solennelle. […] Le Souverain paraît, sans la mantille impériale, en uniforme polonais… Il franchit tranquillement les marches recouvertes de velours du trône, s'incline devant les représentants et le peuple, et d'une voix forte bien qu'encore inaccoutumée il dit : « *Représentants du royaume de Pologne !* »[403] J'eus le souffle coupé et les larmes me montèrent aux yeux. Cette allocution était bien sur nouvelle pour nous tous, sujets du tsar absolu, de l'autocrate… »[404]

Le mode représentatif de gouvernement semblait donc acquis ; même si la Diète polonaise ne fut convoquée que deux fois et sans résultat positif, l'apostrophe du souverain devait laisser aux libéraux l'impression que la Russie aurait pu, en 1818-1820, devenir une monarchie constitutionnelle. Outre l'octroi de cette constitution, les différences de traitement furent accrues par le rapprochement progressif des provinces lituaniennes et de la Pologne. En effet, en juillet 1817, fut créé un corps d'armée

---

402 Cité par G. Vernadsky, in *La Charte constitutionnelle de l'Empire russe*, op.*cit.*, p.26.

403 En français dans le texte.

404 « Vse ždali toržestvennoj minuty. […] I vot […] pokazalsâ gosudar', bez carskoj antii, v pol'skom mundire… On tiho vhodit po barhatu na stepeni trona, klânâetsâ predstavitelâm, narodu i tverdym, hotâ eŝe neprivyčnym golosom, govorit : « Représentants du royaume de Pologne ! » U menâ zahvatilo duh i slezy navernulis' na glazah. Obraŝenie èto bylo konečno novo dlâ vseh nas, poddannyh gosudarâ samoderžavnogo, otokrata… » POKROVSKIJ, M.N. (réd.), *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-èkonomičeskoe izdatel'stvo, 1931, pp.55-56.

spécifique des provinces lituaniennes, dont le commandement était donné au grand-duc Konstantin Pavlovič, commandant en chef de l'armée polonaise. Un décret impérial du 23 mars 1818 fait également mention des redevances des paysans de la province de Minsk et des autres provinces « acquises à la Pologne »[405]. Enfin, par un autre décret du 22 juin 1822, non seulement le gouvernement militaire, mais aussi le gouvernement civil des provinces lituaniennes furent confiés au grand-duc Konstantin[406].

Les différences de traitement ne concernent pas uniquement les régions occidentales de l'Empire : certains régions du sud de la Russie bénéficiaient elles aussi d'un statut proche d'une constitution. La Bessarabie et la province du Don sont représentatives des traits spécifiques des régions méridionales de l'Empire, peuplées d'ethnies non-russes. Unie tardivement à la Russie en 1812, la province de Bessarabie reçut un statut constitutif dès le 29 avril 1818. Un Conseil supérieur fut créé, constitué d'un président (également gouverneur militaire de Podolie), de quatre membres du gouvernement de région – soit le gouverneur, le vice-gouverneur, les présidents des tribunaux criminel et civil – et de six députés. Les six députés étaient élus par la noblesse provinciale pour trois ans. Là encore, le système du gouvernement représentatif fut mis en place. Certes, il était extrêmement réduit, puisque restreint à la noblesse, mais deux principes fondamentaux étaient malgré tout retenus : l'élection de représentants d'une part, et la nécessité d'une rotation des élus, de l'autre. Dans la région du Don, les Cosaques obtinrent en 1819, grâce à une intervention du tsar, un nouveau statut de l'Armée du Don. Le « Comité pour l'organisation de l'Armée du Don » était présidé par Denissov. Les institutions des Cosaques étaient conservées dans cette région. Quelques plans d'autonomie furent par ailleurs discutés, mais sans que cela aboutît.

Ainsi, les provinces situées à la périphérie de l'Empire, le plus souvent annexées tardivement et peuplées d'ethnies non-russes, bénéficiaient d'une relative liberté dans le choix de leurs institutions. Mais dans les provinces qui constituaient le cœur russe de l'Empire, le système autocratique s'appliquait avec toute sa rigueur. C'est dans la coexistence de ces deux types de gestion que réside le deuxième lieu des contradictions

---

405 Voir *Polnoe sobranie zakonov*, vol.XXXX, n°27316. Cité par G. Vernadsky, in *La charte constitutionnelle de l'Empire russe*, *op.cit.*, pp.31-32.

406 Voir *Polnoe sobranie zakonov*, vol.XXXVIII, n°29087 et 29088.

d'Alexandre, engendrant de vives tensions dans l'élite de la noblesse russe. Une fois encore, nous évoquerons l'analyse de D.P. Troŝinskij : ce dernier se fonde sur le règlement des provinces, promulgué par Catherine II en 1775, qui instaure une gestion uniforme des différentes provinces de l'Empire. Alexandre rompt cet équilibre, ce qui fait craindre à l'élite gouvernante une dissolution de l'Empire :

> « L'immensité de l'Etat renforce encore, si l'on peut dire, la nécessité de cette uniformité dans la gestion [des provinces]. […] Mais la Russie, partout administrée au temps de Catherine II de la même manière, est gérée acutellement de vingt manières différentes. »[407]

Ce problème devait marquer durablement les Républicanistes : la question de l'administration du territoire fut placée au centre de leurs réflexions, et les solutions adoptées furent choisies en réponse aux expériences d'Alexandre. La politique impériale menée par Alexandre Ier à l'échelle de l'Europe présente de semblables paradoxes, qui furent perçus comme autant d'échecs par la noblesse libérale. En effet, de 1812 à 1822, l'Empereur s'est montré tour à tour favorable aux idées libérales et ardent défenseur du principe des grandes puissances : ces incohérences déroutèrent tant la noblesse que la société russe dans son ensemble.

III. En politique extérieure, les hésitations d'Alexandre.

Tout au long du règne d'Alexandre, de 1805 à 1823, la politique extérieure présente aussi des paradoxes : en fonction des Etats, Alexandre Ier préconise des solutions libérales ou réactionnaires. Les orientations d'Alexandre Ier en politique extérieure provoquent le désarroi au sein de la société russe et engendrent de profonds mécontements. Si l'Empereur russe impose à la Suisse une solution libérale, en revanche il rétablit un ordre rigoureux en Espagne et en Italie, et ne répond pas à l'appel des Grecs contre la Sublime Porte. Les Républicanistes, présents dans les troupes

---

[407] « Obŝirnost' gosudarstva uveličivaet eŝe, esli možno skazat', neobhodimost' sego edinoobraziâ v upravlenii. […] I Rossiâ, vo vremena Ekateriny II-j upravlâvŝaâsâ povsûdu po odinakoj forme, upravlaêtsâ nyne dvadcat'û različnymi formami. » TROŠINSKIJ, D.P., « Zapiski o ministerstvah », *op.cit.*, pp.100-102.

envoyées en Espagne ou en Italie, sont témoins de la dure répression des mouvements nationaux et récusent l'indifférence de l'Empereur à l'encontre des Grecs.

1. Les îles ioniennes et la Suisse, deux expériences libérales.

Deux expériences en politique extérieure nous paraissent cruciales : la fondation de la République des Îles ioniennes ou République des Sept-Îles d'une part, et la restauration de la fédération helvétique de l'autre. En effet, ces deux régimes soutenus par l'Empire – république et fédération – correspondent à deux possibles politiques que les Républicanistes tenteront, par la suite, d'appliquer et d'adapter à la Russie. C'est dire si la réalisation des principes républicain et fédératif prend un relief particulier dans la formation intellectuelle des Républicanistes.

Les îles ioniennes furent le théâtre de nombreuses querelles entre la France napoléonienne et les puissances des différentes coalitions. Délivrées en 1798 de la tutelle vénitienne par Napoléon Bonaparte, les Îles ioniennes furent soumises en 1800 à un protectorat russo-ottoman. La Russie et l'Empire ottoman décidèrent de réunir en un seul Etat les sept îles ioniennes[408], ce qui donna naissance à l'Etat heptanésien. Au cours de cette période, l'Empereur russe assura de fait la protection du nouvel Etat et lui octroya une constitution. En 1807, les Îles ioniennes furent cédées à la France puis elles furent occupées par les Britanniques à partir de 1809. A la chute de Napoléon, la Grande-Bretagne transforma les îles en protectorat britannique par le traité de Paris, en date du 5 novembre 1815, fondant ainsi l'Etat des Sept-Îles (*United States of Ionia*). Les îles furent rétrocédées à la Grèce en 1864.

De toutes ces péripéties, la période russe présente pour notre sujet d'étude un grand intérêt : c'est sous Alexandre que fut en effet réalisée la république fédérative des Îles ioniennes. En 1801, l'Empereur russe choisit de laisser aux Îles ioniennes leur indépendance et le libre choix d'une constitution. En 1801, une première loi fondamentale vit le jour, qui instituait un gouvernement représentatif. La république des

---

[408] Liste des sept îles principales qui entraient dans la composition de cet Etat : Corfou, Paxos, Ithaque, Céphalonie, Leucade, Zante et Cythère.

Sept-Îles fut proclamée et reconnue par les puissances étrangères[409]. La constitution de 1801, à laquelle Alexandre accorda toute son attention, donnait naissance à une république fédérative, modèle adapté à un archipel. L'exécutif était remis aux mains du Sénat, composé de douze membres ; le prince-président, désigné par élection, détenait l'autorité suprême du législatif. La magistrature et l'assemblée législative étaient réservées à la noblesse. En matière de religion, l'orthodoxie grecque supplanta le catholicisme. Le fonctionnement de ce gouvernement représentatif ne se révéla pas satisfaisant : de nombreuses dissensions internes, encouragées par l'esprit de parti, virent le jour, entravant les initiatives du gouvernement[410]. Pour résoudre cette crise, une nouvelle constitution, élaborée en grande partie par Capo d'Istria[411] dans un sens démocratique, fut promulguée le 14 novembre 1803. Capodistria fut élu en 1803 président du Sénat et demeura ministre de la République des Sept-Îles de 1802 à 1807. La nouvelle constitution instaurait à nouveau le principe représentatif. Elle réservait à la noblesse l'accès au Sénat et à l'Assemblée législative. Pour être élu à l'Assemblée législative, il fallait être né sur les îles, d'une union légitime, être chrétien et bénéficier d'un revenu foncier. Toutefois, la constitution proposait d'élargir cette représentation à la noblesse peu fortunée, puisqu'un titre universitaire pouvait remplacer les revenus fonciers. La période russe fut donc le temps d'une expérience politique qui consacrait le mode représentatif de gouvernement[412] : cette tentative ne devait pas être oubliée par les Républicanistes.

---

409 L'article 9 de la Convention secrète conclue à Paris le 18 vendémiaire an X (10/10/1801), entre Talleyrand et le comte Markov, stipulait que la Russie et la France s'engageaient à reconnaître et à garantir « l'indépendance et la Constitution de la République des Sept-Îles-unies ».

410 Sur ces débuts mouvementés de la république ionienne, on se reportera à l'analyse de l'historienne A.M. STANISLAVSKAÂ, *Rossiâ i Greciâ v konce XVIII – načale XIX veka. Politika Rossii v Ioničeskoj respublike, 1798-1807 g.*, Moskva, Nauka, 1976, pp.90-146. On trouvera une analyse contemporaine du règne d'Alexandre dans l'ouvrage suivant : SCHNEIDER, A.-V. et BORY de SAINT-VINCENT, *Histoire et description des îles ioniennes depuis les tems fabuleux et héroïques jusqu'à ce jour*, Paris, Dondey-Dupré, 1823, livre II, chapitre IV, pp.280-288.

411 Cette mission dans les Îles ioniennes fut la première grande responsabilité du jeune Capo d'Istri, qui devait par la suite devenir un conseiller influent d'Alexandre et jouer un rôle de premier plan au Congrès de Vienne et dans le dénouement de l'affaire suisse. Il devait par la suite s'investir dans l'indépendance de la Grèce et devenir le premier chef d'Etat de la Grèce libre ; il mourut assassiné en 1831. Il publia ses mémoires sous le titre *Aperçu de ma carrière diplomatique, depuis 1798 jusqu'en 1822*.

412 En dépit des différents protectorats, les Îles ioniennes disposèrent d'un Sénat jusqu'en 1864. Sous le protectorat britannique, une constitution fut promulguée en 1817, qui organisait la séparation des trois pouvoirs. Le Sénat disposait de l'exécutif ; le législatif était remis aux mains d'une Assemblée composée de quarante membres ; quant au pouvoir judiciaire, il se subdivisait entre une juridiction civile, criminelle et des tribunaux de commerce. Le texte de cette constitution est disponible dans le

Autre expérience politique, la confédération helvétique voit le jour au début du XIXème siècle. En 1803, Napoléon octroie à la Suisse un « Acte de médiation », qui contient un « Acte fédéral » unissant les dix-neufs cantons suisses. En 1813, le comte Capo d'Istria, envoyé par Alexandre Ier en Suisse, rend compte de la stabilité de la Suisse, grâce à l'Acte de médiation. Mais Metternich envoie à Berne un agent secret pour inciter le gouvernement de la ville à réfuter l'Acte de médiation. La Suisse risquait d'être partagée en deux camps : celui des cantons fidèles à l'Acte de Napoléon et celui des cantons récusant cet Acte et réclamant d'anciennes frontières. Malgré le revirement de Metternich, le canton de Berne persistait à réclamer son indépendance et à ne conserver que des relations extrêmement lâches avec la Confédération helvétique. Le baron Paul de Krüdener fut envoyé en Suisse en mars 1814 pour exiger la reddition du canton de Berne et son adhésion à la Diète des dix-1euf cantons, ce qui fut fait le 31 mars 1814[413]. Le nombre de cantons fut porté à vingt-deux par le Congrès de Vienne, qui reconnaissait la neutralité et l'inviolabilité du territoire suisse.

La solution de l'Empereur russe consistait à imposer à la Suisse une constitution libérale, garantissant les libertés fondamentales du peuple suisse. Les deux plénipotientaires qu'il y envoya, le comte Capo d'Istria et le baron Paul de Krüdener, manifestèrent nettement l'attitude favorable de l'Empereur envers un régime libéral :

> « Leurs Majestés sont décidées à ne point reconnaître ni garantir la constitution suisse, à moins : 1° que cette constitution ne soit fondée sur des principes libéraux. »[414]

Les solutions choisies pour la république ionienne et la Suisse témoignent des penchants libéraux d'Alexandre. Elles suscitèrent un vif intérêt au sein de la noblesse libérale. Mais ces expériences côtoient d'autres orientations politiques de l'Empereur, qui affiche une grande sévérité à l'égard des révoltes en Italie, en Espagne, et même à l'égard des velléités d'indépendance de la Grèce en 1821.

---

recueil *Archives diplomatiques pour l'histoire du tems et des Etats. Vol.6 : Grande-Bretagne et îles ioniennes. Diplomatisches Archiv für die Zeit und Staaten-Geschichte. Gorssbritanien und ionische Inseln*, Stuttgart et Tübingen, in J.G. Gotta'schen Buchhandlung, 1826, pp.169-220.

413 Pour une relation extrêmement détaillée des négociations, on se reportera à l'ouvrage de Francis LEY, *La Russie, Paul de Krüdener et les soulèvements nationaux, 1812-1858*, Paris, Hachette, 1971. Voir notamment le chapitre premier : « L'imbroglio suisse : 1814-1826 – La solution libérale, imposée par le tsar de Russie », pp.39-56.

414 Instruction d'Alexandre Premier, d'après l'historien du droit constitutionnel suisse William Rappard. Cité par F. LEY, in *La Russie, Paul de Krüdener et les soulèvements nationaux, 1814-1826*, *op.cit.*,

2. La répression des mouvements nationaux.

Dans les années 1820-1823, les monarchies semblent ébranlées : des mouvements nationaux éclatent en Italie, puis en Grèce, et enfin en Espagne. Contemporains des Républicanistes, ces événements eurent un grand retentissement dans la société russe. Les révoltes en Italie, les insurrections à Naples, dans le Piémont et dans le royaume des Deux-Siciles, suscitèrent le mécontentement. Aux yeux de la noblesse éclairée, l'intervention d'Alexandre Ier fut symbolique : elle représentait la victoire des grandes puissances sur les nations souhaitant accéder à l'indépendance. De janvier à mai 1821, un congrès réunit les grandes puissances à Ljubljana pour décider du sort de Naples. L'Empereur russe, ébranlé dans ses convictions par la révolte de la première compagnie du régiment de sa garde, le régiment Semenov, se rallia aux propositions de Metternich. L'Autriche reçut alors la mission de rétablir l'ordre en Italie, sans que la Russie manifestât son soutien à l'Italie. Dans ses mémoires, N.I. Lorer souligne l'importance des années 1821-1823 qui voient se généraliser les révoltes[415] :

> « Toute l'Europe était en émoi : à Naples la révolution avait éclaté (Carbonarisme), l'Espagne exigeait une constitution, l'Allemagne connaissait des troubles. »[416]

Plus encore que les révoltes italiennes, le sort de l'Espagne, en 1823, suscita la compassion de la société russe. L'Espagne, dotée d'une forte cohésion nationale depuis la résistance aux troupes bonapartistes en 1812, bénéficiait d'une Constitution, élaborée par les Cortès de Cadix et votée par eux en 1812. A la faveur d'une révolution, en 1820, et sous la pression du peuple, le roi Ferdinand VII se vit obligé d'appliquer la constitution de 1812 ; l'Espagne connut trois années dites « libérales », de 1820 à 1823. La Russie fut très attentive à cette expérience politique[417] ; la constitution espagnole

---

p.40.

415 N.I. Lorer se souvient en particulier de l'assassinat de Kotzebue (1761-1819), par un jeune étudiant, Karl Ludwig Sand, à Mannheim. En effet, Kotzebue se fit détester par la jeunesse allemande pour avoir ridiculisé, dans le *Literarisches Wochenblatt*, l'aspiration des Allemands à obtenir des institutions libres. Cet événement fut rapproché du Tugendbund et servit de prétexte au gouvernement pour mettre les universités sous une stricte surveillance.

416 « Vsâ Evropa volnovalas' : v Neapole vspyhnula revolûciâ (karbonarizm), Ispaniâ trebovala konstitucii, v Germanii byli besporâdki. » LORER, N.I., *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, *op.cit.*, p.60.

417 Peu d'études ont été consacrées au rapprochement entre les Républicanistes et l'insurrection espagnole de 1823. Parmi elles, on citera notamment : PETROV, D.K., *Rossiâ i Nikolaj I v stihotvoreniâh Espronady i Rossetti*, Sankt-Peterburg, Tipo-litografiâ A. Vineke, 1909 ; BOROZDIN, A.K., *Iz pisem i pokazanij dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1906 ; TARLE, E.V., *Voennye revolûcii na zapade Evropy i*

circulait au sein de la société russe. Par-dessus tout, la société russe avait été sensible au combat du peuple espagnol pour son indépendance. Le « catéchisme espagnol », publié très tôt en Russie, était connu et largement diffusé. La lutte des Espagnols pour appliquer la Constitution de 1812 suscita une forte approbation dans les milieux constitutionnalistes russes. Alexandre Ier en décida autrement ; choisissant de rétablir la monarchie espagole sans les limites de la Constitution, il envoya en 1823 des contingents de la marine russe pour réduire ce qui était perçu comme une révolte. Deux Républicanistes offrent des témoignages qui reflètent l'état d'esprit de la noblesse libérale face à cet événement : N.A. Bestužev et A.P. Belâev faisaient partie des marins russes en partance pour l'Espagne et participèrent à contrecœur à la répression de l'insurrection espagnole. A.P. Belâev récuse l'intervention et les cruautés de la France, qu'il assimile à la Terreur et aux guerres napoléoniennes :

> « Une nation qui, au nom de la liberté et de l'humanité, avait versé tant de sang et montré au monde tant de déformations monstrueuses de l'esprit et de tout ce qui est humain, fusillait à présent avec acharnement les Espagnols, qui s'étaient soulevés pour la liberté, et assujettissait à nouveau un pays qui commençait seulement à renaître. »[418]

A.P. Belâev et N.A. Bestužev rencontrèrent les forces maritimes anglaises sur l'île de Gibraltar. Les officiers de marine s'appréciaient : les Anglais invitaient souvent les officiers russes à des déjeuners, au cours desquels les toasts portés à la liberté ne se dénombraient plus. Ce séjour marqua profondément les deux marins, qui virent à quel point la liberté était revendiquée par tous les peuples :

> « Après notre navigation en Espagne, où nous avions vu les martyrs de la liberté espagnole, où nous nous étions lié d'amitié avec les Anglais amoureux de la liberté, où nous avions entendu la marche de Piero et avec enthousiasme levé nos verres à sa mémoire, nous devinmes, bien évidemment, de plus grands enthousiastes encore de la liberté. »[419]

---

dekabristy, Moskva, AN SSSR, 1958 ; NEČKINA, M.V., *Dviženie dekabristov*, Moskva, AN SSSR, 1955 ; DODOLEV, M.A., « Rossiâ i ispanskaâ revolûciâ 1820-1823 gg. », in *Istoriâ SSSR*, 1969, n°1.

418 « Naciâ, kotoraâ, vi imâ svobody i čelovečestva, prolila stol'ko krovi i âvila miru stol'ko čudovišnego izvraŝeniâ razuma i vsego čelovečeskogo, teper' s ožestočeniem razstrelivala vozstavih za svoû svobodu ispancev i snova porabotila stranu, tol'ko čto načavšuû vozroždat'sâ. » BELÂEV A.P., *Vospominaniâ o perežitom i perečuvstvovannom, 1805-1850*, Sankt-Peterburg, izdanie A.S. Suvorina, 1882, p.125.

419 « Posle našego plavaniâ v Ispaniû, gde my videli podvižnikov ispanskoj svobody, gde sošlis' s svobodolûbovymi angličanami, gde slušali marš Piero i s vostorgom podnimalis' bokaly v ego

Cet épisode renforça l'hostilité des Républicanistes vis-à-vis de la politique extérieure répressive d'Alexandre.

De même que le soulèvement espagnol, l'insurrection grecque de 1821 suscita une vive émotion au sein de la population russe. Deux raisons majeures permettent d'expliquer le soutien massif des Russes à la Grèce : d'une part, ce pays tentait de se soulever contre le joug turc pour accéder à l'indépendance, ce qui n'était pas sans analogie avec l'histoire russe ; d'autre part, le facteur religieux joua un rôle prépondérant : entre la Grèce orthodoxe et la Sublime Porte, le choix russe devait nécessairement se porter du côté des Grecs. L'habitude qu'avait prise Alexandre Ier de protéger les Grecs qui fuyaient l'occupation turque – pensons à Capo d'Istria, mais aussi aux frères Ipsilanti et à Alexandre Stourdza – donnait à penser que l'Empereur, une fois de plus, soutiendrait la cause grecque.

Alexandre Ipsilanti était président d'une hétairie secrète, située à Odessa, qui avait pour but la libération de la Grèce. Ayant obtenu un congé extraordinaire de l'Empereur, en 1820-1821, il déclencha une insurrection de Moldavie, et connut certains succès militaires. Il parvint jusqu'à Bucarest, mais l'entente impossible entre les Roumains et les Grecs ne pouvait que desservir des insurgés qui disposaient de fort peu de moyens. Par ailleurs, Ipsilanti comptait sur l'aide d'Alexandre Ier. Mais celui-ci assimilait l'insurrection grecque aux doctrines athéistes de la Révolution française : il comprenait cette insurrection comme une révolte contre les principes chrétiens de la Sainte Alliance. Par ailleurs, une intervention en faveur des Grecs signifiait nécessairement entrer en conflit avec l'Empire ottoman : les contingents militaires et les finances de l'empire ne le permettaient pas. Dès lors, Alexandre Ier refusa son soutien aux Grecs et condamna fermement l'action d'Ipsilanti :

> « C'est un fou, qui probablement se perdra lui-même, et entraînera dans sa perte beaucoup de victimes, car ils n'ont ni canons, ni moyens, et il est vraisemblable que les Trucs les écraseront. Mais il n'y a pas de doute que l'impulsion à ce mouvement insurrectionnel n'eût été donnée par le même comité central directeur de Paris […]. »[420]

---

pamât', my, konečno, sdelalis' eŝe bol'šimi èntuziastami svobody. » BELÂEV, A.P., *Vospominaniâ dekabrista o perežitom i perečuvsvovannom*, *op. cit.*, p.149.

420 Lettre d'Alexandre au prince Galicin, en date du 10 mars 1821. Citée par F. LEY, *La Russie, Paul de Krüdener et les soulèvements nationaux*, *op.cit.*, pp.64-65.

De retour à Saint-Pétersbourg, Alexandre Ier se rendit compte que la société russe était très favorablement disposée en faveur des Grecs. Les rapports de son ambassadeur, le baron P.A. Stroganov, faisant état des massacres quotidiens des Grecs par les Turcs, l'émurent. Il semble surtout que l'assassinat du patriarche de Constantinople, pendu à la porte de son église, ait provoqué sa fureur : aux yeux de l'Empereur russe, les atteintes à la religion orthodoxe justifiaient davantage l'intervention de la Russie, que la simple insurrection d'un petit peuple contre la puissante Porte Ottomane. Un ultimatum fut donc adressé à la Sublime Porte, mais ces velléités ne durèrent guère. En février 1822, Alexandre Ier entama des négociations avec l'Autriche : l'influence de Metternich le contraignit à abandonner les Grecs à leur sort, malgré la proclamation de l'indépendance des Grecs continentaux, le 13 janvier 1822 et des Grecs insulaires, le 9 août de la même année. Alexandre Ier signifia un congé illimité aux frères Ipsilanti, ainsi qu'à Capo d'Istria. Au congrès de Vérone, qui se déroula d'octobre à décembre 1822, la question espagnole fut abordée, mais pas celle de la Grèce, définitivement abandonnée aux représailles turques. Il fallut attendre l'intervention de Nicolas Ier, en 1828, et la paix d'Andrinople, en septembre 1829, pour que la Sublime Porte reconnût l'indépendance de la Grèce.

La noblesse russe, horrifiée par les massacres des Grecs, ses « frères orthodoxes » en lutte pour reconquérir une liberté ravie, se prononçait pour une intervention de l'armée russe en Grèce. P.I. Pestel', futur Républicaniste, fut envoyé à plusieurs reprises à Jassy, en 1821, en mission de renseignements, et prit parti pour l'indépendance de la Grèce. Il rédigea un projet de « royaume grec »[421], dans lequel il réunissait l'ensemble des petites nations de l'Europe orientale. Le « projet grec »[422] de P.I. Pestel' devait

---

421 Ce schéma est établi d'après une note de P.I. Pestel', intitulée « Carstvo Grečeskoe », in *Vosstanie dekabristov – dokumenty*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1958, tome VII, p.327. Le « royaume » de P.I. Pestel' se divise en six régions, destinées à jouir d'une plus ou moins grande autonomie : 1. Valachie, chef-lieu : Bucarest ; les Carpates, la région du Danube ; 2 Bulgarie, chef-lieu : Sofia ; une partie du Danube, les Balkans, Schiptsovats, Shakirade, Tsaribrod, les montagnes jusqu'à Solismiques ; 3. Roumanie, chef-lieu : Adrianople ; Méditerranée, les Balkans et la Macédoine ; 4. Serbie, chef-lieu : Belgrade ; Bulgarie, Danube, rivières de Sava et Drina ; 5. Bosnie, chef-lieu : Banialuka ; Mer Adriatique, Autriche, rivières de Sava et Drina, des frontières de l'Herzégovine jusqu'à Livna, et de Livna à Skordon. 6. Albanie ; la Bosnie, les Balkans, frontières communes avec la Macédoine, rivière de la Krevaste jusqu'à la Méditerranée.

422 L'idée même d'un « projet grec » n'est pas sans évoquer celui de Catherine II. Sur ce point, voir l'article de RAGSDALE, H., « Montmorin and the Catherine's Greek Project », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 1986, XXVII, 1. Pour une analyse de la politique de l'Empire russe vis-à-vis de la Grèce, voir JEWSBURY, G.F., « The Greek Question, 1815-1822 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 1999, XL, 4.

restaurer la puissance de la Grèce en plaçant sous une même autorité les petites nations des Balkans, rattachées à la Grèce. Il témoigne d'un intérêt pour un Etat composé d'entités territoriales et ethniques fort différentes ; P.I. Pestel' résolut ce problème en établissant un archipel continental dominé par la Grèce. Il reprendra par la suite cette problématique de la gestion territoriale et l'étendra à l'Empire de toutes les Russies.

Ainsi, ces trois lieux de tensions – l'armée, les inégalités de traitement des provinces de l'Empire, les hésitations en politique extérieure – témoignent des différentes orientations de la politique d'Alexandre, qui furent perçues comme des incohérences ou, à tout le moins, des revirements. Or, ce sont ces hésitations elles-mêmes qui suscitèrent, au sein de l'élité gouvernante et de l'armée, des réflexions d'ordre politique, ouvrant ainsi aux Républicanistes des champ d'investigation extrêmement vastes. Davantage que les victoires militaires et la gloire de l'armée impériale, les paradoxes de la politique menée par Alexandre Ier ont nourri la réflexion des Républicanistes et contribué à leur éducation politique. Ces échecs en politique intérieure et extérieure ne sont pas nécessairement la preuve d'une incompétence de l'Empereur : ils font avant tout signe vers des difficultés auxquelles les rédacteurs de projets constitutionnels devraient nécessairement se confronter.

L'intuition initiale qui consistait à interroger les hésitations et atermoiements d'Alexandre renouvelle la lecture des années 1801-1825 : la complexité du règne contrasté de cet Empereur s'explique par sa volonté d'établir en Russie une Constitution et un mode représentatif de gouvernement, et par une pratique dirigiste du pouvoir opposée à ces convictions initiales – pratique du reste fortement encouragée par la noblesse conservatrice et les proches du tsar. Dans la culture politique du début du XIXème siècle en Russie, deux conceptions de l'Etat s'affrontent : celle, traditionnelle, de l'autocratie, présentée comme la forme russe de la monarchie absolue ; celle, novatrice, d'un Etat de droit, régi par des lois auxquelles le souverain lui-même doit se soumettre. Ces deux conceptions de l'Etat transparaissent tour à tour dans les décisions politiques prises par Alexandre Ier.

Aux théories audacieuses du libéralisme politique, la pratique du pouvoir apporte parfois un démenti flagrant, parfois un soutien manifeste. Si Alexandre Ier s'oppose à la

libération des serfs russes, il affranchit en revanche les paysans de Lituanie et de Courlande ; convaincu de la gloire et de la fidélité de son armée, il s'aveugle pourtant sur l'efficacité des colonies militaires et sur leur coût humain ; soutien des solutions libérales pour la France et la Suisse, l'Empereur se détourne en revanche des Grecs et contribue à réprimer sévèrement les révoltes en Italie et en Espagne.

Ces incohérences – du moins c'est ainsi que les Républicanistes interprètent les hésitations d'Alexandre Ier – tout autant que l'inadéquation entre la théorie affichée et la pratique réelle, ont profondément marqué les contemporains, déçus par l'inconstance du tsar dans ses réformes. Les Républicanistes sont presque tous issus de l'armée, premier lieu dans lequel s'expriment ces contradictions : ils ont fait l'expérience à la fois des volontés libérales de l'Empereur et de ses réactions autoritaires. Leurs conceptions politiques novatrices croissent rapidement dans ce terreau extrêmement fécond de théories et d'expériences politiques à la fois libérales et autocratiques : « enfants de 1812 »[423], les Républicanistes, qui ont suivi l'évolution des conceptions de l'Etat de 1801 à 1825, sont aussi pleinement « enfants du règne d'Alexandre ».

---

423 « My deti 1812 goda », expression empruntée à I.D. Âkuskin, in *Zapiski I.D. Âkuskina*, Leipzig, E.L. Kasprowicz éditeur, 1871, p.1. Pour une édition plus récente et plus complète, voir ÂKUŠKIN, I.D., *Zapiski, stat'i, pis'ma*, sous la rédaction de S.Â. ŠTRAJH, Moskva, AN SSSR, 1951.

CHAPITRE III

Le temps des réformes

Les projets constitutionnels de M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev (1809 et 1820)

Contrairement à Catherine II, l'Impératrice-législatrice, Alexandre Ier n'hésite pas à déléguer à des hommes d'Etat en qui il a placé sa confiance le soin d'établir des réformes constitutionnelles. En 1809, il charge M.M. Speranskij[424] d'établir un projet constitutionnel ; il réitère cette demande à N.N. Novosil'cev[425], en 1820. La mutation est d'importance, car l'Empereur ne demande pas à ces hommes d'élaborer quelques réformes d'ordre administratif, mais de concevoir une réforme des structures de l'Etat selon un plan général. Non seulement Alexandre Ier s'éloigne des réformes partielles décidées dans le secret, non seulement il renonce à une réforme d'en haut, mais il

---

424 SPERANSKIJ Mihail Mihajlovič (1772-1839), homme d'Etat russe. Fils de prêtre, il fit des études juridiques et administratives. Assidu, il se fit remarquer par ses capacités d'organisation. Alexandre Ier le nomma Secrétaire du Conseil d'Etat. Ce poste faisait de M.M. Speranskij l'interlocuteur privilégié du tsar, devant les ministres eux-mêmes. C'est à ce moment que M.M. Speranskij rédigea, à la demande du Souverain, son texte « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov » ou « Introduction à un code des lois de l'Etat ». Une cabale fut montée contre lui, et en 1812 M.M. Speranskij tomba en disgrâce et fut envoyé en exil en Sibérie. Il en revint en 1815, mais ne retrouva pas la confiance dont il bénéficiait auparavant auprès du tsar. Pour une excellente biographie politiqur de M.M. Speranskij, voir l'ouvrage de RAEFF, M., *Michael Speransky, Statesman of Imperial Russia, 1772-1839)*, The Hague, Martinus Nijhoff, 1969 (2e édition, revue et corrigée).

425 NOVOSIL'CEV ou NOVOSIL'COV, Nikolaj Nikolaevič (1761-1836), homme d'Etat russe. Sous le règne de Catherine II, il participa à la guerre contre la Suède (1788-1790), et prit part aux pourparlers diplomatiques lors des différents partages de la Pologne (1792-1795). Sous Alexandre Ier, il fut membre du comité secret et prépara les projets des ministères. Président de l'Académie des Sciences en 1803-1804, il devint, en 1812, vice-président du Conseil provisoire du Duché de Varsovie ; il sera nommé par la suite Commissaire impérial à Varsovie. A la fin de sa vie, il obtient une nomination à des postes élevés : en 1831, il est nommé membre du Conseil d'Etat à Saint-Pétersbourg ; il devient, en 1832, président du Conseil d'Etat et président du comité des ministres. A notre connaissance, aucune étude n'a été consacrée à la biographie de N.N. Novosil'cev.

affirme la nécessité d'instaurer une Constitution, c'est-à-dire une Loi fondamentale, à laquelle l'Empereur lui-même serait soumis. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le mouvement constitutionnaliste que l'Europe connaît à la même époque.

Ces textes de commande reflètent toutefois une certaine liberté quant aux conceptions politiques qu'ils mettent en œuvre. Si aucun des deux auteurs ne renonce à la monarchie, en revanche M.M. Speranskij comme N.N. Novosil'cev prennent la mesure des problèmes auxquels l'Empereur se heurte, et tentent d'y apporter des solutions. Ainsi, tous deux s'interrogent sur la gestion territoriale de l'Empire et sur les rapports entre le centre et la périphérie. Critiquant l'autocratie, ils proposent une redéfinition de la monarchie, en attribuant une place spécifique au monarque. Dans un contexte de mécontentement généralisé et d'équilibre social fragile, ils osent poser la question des droits politiques et du principe représentatif en Russie.

Ces textes ne furent jamais mis en application, mais les conceptions politiques qu'ils défendent reflètent les réflexions sur l'Etat en Russie au début du XIXème siècle. Les hésitations conceptuelles de ces projets, leurs zones d'ombre, les orientations politiques choisies, les renoncements même font de ces textes des laboratoires dans lesquels la pensée politique russe s'essaie au patient travail de définition ; ils participent pleinement de la formation d'une conception moderne de l'Etat. Par ailleurs, les Républicanistes, proches des convictions de M.M. Speranskij et fréquentant les cercles du pouvoir, lurent le projet constitutionnel de ce dernier, peut-être même celui de N.N. Novosil'cev[426]. Si les solutions envisagées par ces deux auteurs ne sont pas retenues par les Républicanistes, en revanche les questions que ces deux hommes d'Etat soulèvent dans leurs projets constitutionnels rejoignent parfaitement leurs préoccupations, reflétant ainsi les problèmes incontournables auxquels tout réformateur de l'Etat russe se trouve confronté.

---

[426] Des rumeurs couraient sur ces textes inédits, ce dont témoigne l'historien A.N. Pypin, à propos du projet de N.N. Novosil'cev : « Bien évidemment, le plan était un secret d'Etat ; mais comme l'intention même de l'Empereur avait été présentée publiquement, des rumeurs sur le projet de Novosil'cev circulèrent dans la société. » « Plan, byl, konečno, gosudarstvennoj tajnoj ; no kak samoe namerenie imperatora bylo zaâvleno publično, tak i o samom proekte Novosil'cova sluhi pronikali v obŝestvo. » PYPIN, N.A., in *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900, p.359. L'historien cite un texte de N.I. Turgnev sur le projet de N.N. Novosil'cev, mais ce passage n'est pas recensé.

SECTION I

Définir la souveraineté nationale : le projet constitutionnel de M.M. Speranskij (1809).

La pensée politique de M.M. Speranskij évolue au cours d'une carrière relativement longue, marquée par de nombreux soubresauts. On peut toutefois distinguer deux parties essentielles dans son itinéraire d'homme d'Etat : tant que M.M. Speranskij bénéficiera de la bienveillance d'Alexandre Ier, il fera preuve d'une pensée politique progressiste, parfois assez hardie, le rendant proche des cercles des Républicanistes. Mais l'exil dans la province de Novgorod, puis en Sibérie suite à une cabale, rendra M.M. Speranskij extrêmement prudent : ses textes politiques tardifs, de 1816 à 1839, témoignent d'une pensée moins audacieuse, extrêmement attachée à la personne du souverain ; tel est, tout au moins, l'enseignement qu'il transmettra au tsarévitch Alexandre, futur Alexandre II[427]. Toute étude des conceptions politiques de M.M. Speranskij doit donc prendre en compte le contexte historique et les conditions de rédaction de ces différents textes. Nous centrerons notre analyse sur le projet constitutionnel de 1809, mais nous convoquerons d'autres textes lorsque cela s'avèrera nécessaire[428].

Les Républicanistes connaissaient bien M.M. Speranskij et se sentaient proches de ses idées. On sait par ailleurs que les Républicanistes de la Société du Nord souhaitaient proposer à M.M. Speranskij un poste dans le Gouvernement provisoire qui devait être établi après la chute de l'Empereur. Les Républicanistes ont fort bien connu M.M. Speranskij dans les années 1805-1812, c'est-à-dire avant sa disgrâce. Leur

---

427 « O zakonah –besedy grafa M.M. Speranskogo s E.I.V. Gosudarem Naslednikom Carevičem Velikim Knâzem s 12 oktâbrâ 1835 po 10 aprelâ 1837 g. », in *Sbornik Imperatorskogo Istoričeskogo Obŝestva*, Sankt-Peterburg, 1881, XXX, pp.323-491. Cité par M. RAEFF, in « The Political Philosophy of Speranskij », *American Slavic and East European Review*, Vol.12, n°1 (Febraury, 1953), pp.1-21 [note 49, p.14].

428 La pensée politique de M.M. Speranskij ne se concentre pas uniquement dans les textes officiels qu'il rédigea sur demande. M.M. Speranskij avait pris l'habitude de consigner sa pensée dans des carnets ou dans de courtes notes – matériau incontournable pour étudier l'évolution de ses conceptions politiques. On citera pour mémoire « O vozraste obŝestv i o soobraženii s nim mer zakonodatel'nyh » [De l'âge des sociétés et de l'adéquation des mesures législatives avec cet âge] ; « O sile pravitel'stva » [De la force du gouvernement], « Ponâtie dobra i pol'zy » [Concepts du bien et de l'utile] ; « Pravo verhovnoe » [Le droit suprême] ; « O smešannoj monarhii » [De la monarchie mixte]. Tous ces textes sont disponibles dans le recueil édité pour le centenaire de sa naissance : *V pamât' grafa M.M. Speranskogo*, Moskva, [s.n.], 1872.

relation était avant tout professionnelle : N.I. Turgenev travailla avec M.M. Speranskij. Mais bientôt, des liens d'amitié se formèrent grâce à une certaine communauté d'idées politiques. Ainsi, M.M. Speranskij ouvrit volontiers les portes de sa maison à K.F. Ryleev, aux frères Bestužev, au baron Štejngel' ; il se lia d'amitié avec N.I. Turgenev, G.S. Baten'kov, S.G. Krasnokutskij, tous futurs Républicanistes. Si M.M. Speranskij entretint d'anciennes relations de famille avec N.V. Basargin, N.M. Murav'ëv et Z.G. Černyšev, il fréquentait également F.N. Glinka, S.P. Trubeckoj, A.O. Kornilovič, D.I. Zavališin et S.G. Volkonskij[429]. Ceux-ci connaissaient bien le caractère de M.M. Speranskij, qu'ils décrivent dans leurs mémoires comme un infatigable travailleur, mais aussi comme un homme hypocrite et courtisan. Les Républicanistes ont lu attentivement le projet de restructuration de l'Etat que M.M. Speranskij rendit à l'Empereur en 1809. Malgré certaines divergences, ils apprécièrent grandement le travail de législation réalisé. Dans une lettre à son frère Sergej, datée du 7 juillet 1821, N.I. Turgenev affirme que M.M. Speranskij, « *pour avoir élaboré notre législation*, peut acquérir la gloire et la reconnaissance de la Russie »[430]. Cette affirmation justifie l'étude du projet constitutionnel de 1809 : une analyse minutieuse mettra à jour les conceptions de l'Etat et du pouvoir souverain à l'œuvre dans ce texte ; il restera alors à déterminer les points qui suscitaient l'approbation des Républicanistes, et ceux sur lesquels ces derniers devaient se désolidariser de M.M. Speranskij.

La perspective adoptée par M.M. Speranskij dans son projet, intitulé *Introduction au Code des lois de l'Etat*[431], le distingue nettement des projets présentés auparavant à l'Empereur : au lieu de réformer une institution – le Sénat ou le Conseil de l'Empire – l'auteur propose d'intégrer ces réformes dans un plan général de restructuration de l'organisation étatique. Il s'agissait de définir les règles fondamentales du fonctionnment de la monarchie, ce dont témoigne M.M. Speranskij lui-même :

---

429 SEMENOVA, A.V., « M.M. Speranskij i Dekabristy », *Istoričeskie zapiski*, Moskva, 1978, n°102, pp.183-222 ; voir notamment pp.204-207.

430 « [Speranskij] možet priobrest' sebe slavu i priznannost' Rossii, ustroiv naše zakonodatel'stvo. » Cité par A.V. SEMENOVA, in « M.M. Speranskij i Dekabristy », *Istoričeskie zapiski*, Moskva, 1978, n°102, p.199. Nous soulignons.

431 Notre texte de référence est le suivant : SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », in SAHAROV A.N. et BERTOLISSI S., *Konstitucionnye proekty Rossii XVIII-načale XX vv.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, pp.348-410.

> « Toute l'intelligence de ce plan résidait dans le fait que le pouvoir du gouvernement était établi, par l'intermédiaire des lois, sur des *principes permanents* ; par conséquent, cela conférait à l'action de ce pouvoir davantage de dignité et une véritable force. »[432]

Ce projet a fait l'objet d'une étude par les historiens de la fin du XIXème siècle, tels A.N. Pypin[433] ou M.V. Dovnar-Zapol'skij[434]. On doit également à Marc Raeff une analyse clairvoyante du projet de M.M. Speranskij ; l'historien interprète ce projet d'un point de vue institutionnel : il s'agit, selon lui, d'une réforme pour l'essentiel administrative. Notre point de vue diffère quelque peu : tout en reconnaissant le bien-fondé du point de départ institutionnel dans le projet de M.M. Speranskij, il nous semble malgré tout que cette *Introduction au Code des lois de l'Etat* répond aussi à un dessein politique : dans l'ensemble de ce texte, M.M. Speranskij ne cesse de revendiquer le principe de liberté comme moteur des relations au sein de la cité. La liberté est donc au cœur du projet de M.M. Speranskij, mais de quelle liberté s'agit-il ? D'une liberté civile ou politique ? La question est primordiale : l'incarnation de la liberté dans une structure étatique et au sein d'un régime politique constitue l'élément central de la pensée politique des Républicanistes. Dans notre lecture du projet de M.M. Speranskij, nous tentons d'analyser la mise en œuvre de ce principe de liberté au sein de la cité : dans l'histoire russe, mais aussi dans la structure étatique et dans la société.

I. L'Etat et le Souverain.

Le projet constitutionnel de M.M. Speranskij diffère de celui de N.N. Novosil'cev par le fait que l'auteur propose une réflexion théorique sur les conditions d'instauration d'une Constitution dans un Etat. Selon M.M. Speranskij, toute modification politique ne doit intervenir que pour répondre à l'esprit du temps (*duh*

---

[432] M.M. SPERANSKIJ, cité par PYPIN, A.N., in *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900, chapitre III, p.133.

[433] Voir son ouvrage majeur : PYPIN, A.N., in *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900.

[434] DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., « Političeskie idealy M.M. Speranskogo », in *Iz istorii obŝestvennyh tečenij v Rossii*, Kiev, [s.n.], 1905, pp.77-144. Outre la biographie politique réalisée par Marc RAEFF, déjà citée précédemment,on rappellera notamment l'ouvrage de FATEEV, A.N., *La constitution russe de 1809*, Praha, Russkij Svobonyj Universitet v Prage, 1935.

vremeni) : toute mesure prématurée sera nécessairement rejetée par la population. Dans une introduction relativement théorique, il précise donc le « temps » des réformes ainsi que la méthode à adopter ; puis il s'essaie à une définition de l'Etat, à partir des missions de ce dernier. C'est donc une théorie de l'Etat que M.M. Speranskij présente dans ce projet.

1. Esprit du temps et maturité politique.

M.M. Speranskij, en observateur subtil des *realia* russes, prend en compte le décalage entre la pratique effective du pouvoir et les aspirations de la société russe. Considérant que toutes les révoltes proviennent de cette incompréhension entre mode de gouvernement et nouvel esprit de la société, M.M. Speranskij s'attarde sur les manifestations tangibles de mécontentement : les discussions politiques, la critique de lois caduques sont autant de signes manifestes de la maturité politique de la société russe, et de l'inadéquation de l'appareil d'Etat avec l'esprit du temps. A travers une relecture de l'histoire russe, l'auteur de ce projet souligne les manifestations de la liberté politique à chaque époque, depuis l'avènement de Mihail Romanov, en 1613 :

> « Depuis [l'époque d'Ivan III] jusqu'à nos jours, l'esprit public a toujours manifesté, dans ce pays, une certaine tendance vers la liberté politique. »[435]

Plusieurs étapes marquent, selon lui, cette tension vers la liberté politique :

> « Déjà, sous le règne du czar [*sic*] Alexis, on sentit la nécessité de poser des limites au pouvoir absolu. Les mœurs du siècle ne permirent pas d'établir à cet effet des institutions stables ; mais, du moins, les formes extérieures révélaient suffisamment le désir qu'on avait d'y parvenir un jour. Dans toutes les circonstances importantes, on jugeait indisensable de consulter les boyards, qui formaient alors la partie la plus éclairée du peuple, et de demander, pour les mesures que l'on adoptait, la consécration du patriarche. »[436]

---

435 SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », in SAHAROV A.N. et BERTOLISSI S., *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX vv.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, p.359 : « S togo vremâni do dnej naših naprâženie obŝestvennogo razuma k svobode političeskoj vsegda, bolee ili menee, bylo primetno. » La traduction française que nous proposons est due à N.I. Turgenev, *La Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des Imprimeurs unis, 1847, tome III, p.425. Nous attirerons l'attention sur deux expressions fondamentales : la « liberté politique » revendiquée et « l'esprit public » qui désigne l'opinion de la société russe.

436 Traduction de N.I. Turgenev, *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, p.425. Texte de M.M. Speranskij en russe : « Ee pri Aleksee Mihajloviče počcuvstvovana byla neobhodimost' ograničit' samoderžavie, i,

Cette démarche, qui consiste à identifier, dans l'histoire, des institutions politiques perçues comme l'expression d'une tradition politique russe, est conforme à celle que les Républicanistes effectueront : tous recherchent, dans les siècles passés, un modèle politique associant le peuple et le souverain. Si M.M. Speranskij se réfère au Conseil des boyards, instance consultative de la Russie moscovite, les Républicanistes iront chercher dans la Russie kiévienne une institution présentée comme un véritable corps politique, le *veče*. Le choix de ces deux références n'est nullement dû au hasard : la préférence pour la Russie moscovite fait signe, chez M.M. Speranskij, vers son penchant pour la forme impériale ; tandis que les Républicanistes iront chercher dans une tradition plus ancienne les traces d'une vie politique libre, non encore dominée par Moscou.

Poursuivant sa relecture de l'histoire russe, M.M. Speranskij se montre relativement sévère vis-à-vis des souverains de la première moitié du XVIIIème siècle. Si les règnes de Pierre le Grand, des Impératrices Anne et Elisabeth ne se caractérisent pas par la création d'institutions politiques libres, néanmoins la liberté préconisée dans le commerce et la circulation des marchandises favorise la croissance toujours active de la liberté :

> « Mais l'industrie et le commerce recélaient des germes de cette liberté, qui ne firent que croître et se développer avec eux . »[437]

Toutefois, aux yeux de M.M. Speranskij, c'est le règne de Catherine II qui assure un tournant dans le développement de la liberté au sein de l'Etat russe. Toutes les mesures prises par l'Impératrice en faveur de la liberté ont échoué parce qu'elles étaient prématurées et ne s'appuyaient pas sur l'esprit du temps :

> « Vint enfin le règne de Catherine II. Tout ce qu'on avait fait ailleurs pour l'organisation des états-généraux, tout ce que les écrivains politiques de l'époque proposaient de mieux pour hâter le progrès de la liberté, tout ce que l'on avait tenté en France pendant vingt-cinq ans pour prévenir cette grande révolution dont on entrevoyait l'imminence, Catherine II l'employa dans l'organisation de la

---

est' li po razumu togo veka ne'lzâ bylo osnovat' pročnyh dlâ sego ustanovlenij, po krajnej mere vnešit formy pravlniâ predstavlâli pervonačal'noe tomu očertanie. Vo vseh važnyh merah priznavaemo bylo neobhodimym prizyvat' na svet prosveŝennejšuû po togdašnemu čast' naroda – boâr, i osvâŝat' mery sii soglasiem patriarha. » SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », in *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX vv*., *op.cit.*, p.359.

[437] *Idem*, p.359 : « Meždu tem, odnako že, semena svobody, v promyšlennosti i torgovle sokrovennye, vozrastali becprepâtstvenno. »La traduction est de N.I. Turgenev, *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, p.426.

> Commission des lois. […] Mais tout cela fut si peu mûri, si prématuré, que la grandeur de l'idée première et l'éclat des hauts faits militaires et politiques qui suivirent purent seuls sauver cette tentative de la désapprobation universelle. »[438]

L'auteur de ce projet constitutionnel reconnaît que Paul Ier prit quelques mesures en faveur de la liberté, surtout le décret permettant de fixer définitivement le nombre de jours corvéables à trois jours hebdomadaires, pour les serfs des propriétés seigneuriales. Mais il s'attarde essentiellement sur les mesures libérales d'Alexandre Ier : élargir le droit de propriété de la terre à toutes les conditions libres (et non plus seulement à la noblesse) ; instaurer une condition de paysans libres en Lituanie ; prendre les régions baltes comme exemple et expérience de liberté de la condition paysanne ; instituer la responsabilité des Ministères. Toutes ces mesures prouvent la maturité de l'éducation politique de la Russie, prête à entrer dans l'ère de la liberté. C'est la double conséquence que M.M. Speranskij retire de ce rapide survol de l'histoire russe :

> « De cela on peut tirer deux conséquences :
>
> que, visiblement, les débuts sous le règne des impératrices Anne et Catherine II, étaient prématurés et, pour cette raison, n'ont eu aucun succès ;
>
> que, dans le mouvement général de la raison humaine, notre Etat se trouve, à présent, dans la deuxième époque du système féodal, c'est-à-dire dans l'époque de l'autocratie, et, sans aucun doute, se dirige directement vers la liberté. »[439]

Aux yeux de M.M. Speranskij, la société russe est donc mûre pour recevoir la liberté politique et en faire bon usage : cette importance accordée à l'esprit du temps (*duh vremeni*) et à l'esprit public (*razum obŝestvennyj*) est primordiale pour comprendre la pensée politique de M.M. Speranskij. Selon lui en effet toute réforme doit refléter la maturité d'une société ; il est convaincu que toute société progresse en fonction de différents âges dont le législateur ne peut faire l'économie : la société est donc perçue

---

438 SEPRANSKIJ, « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », p.359 : « Nastalo carstvovanie Ekateriny II-j. Vse, čto v drugih gosudarstvah vvedeno bylo dlâ obrazovaniâ general'nyh štatov, vst to, čto v političeskih pisatelâh togo vremâni predpolagalos' nailučšego dlâ uspehov svobody, nakonec, počti vse to, čto posled dvadcati pâti let bylo sdelano vo Francii dlâ otkrytiâ poslednej revolûcii, – vse počti eû blo dopuŝeno pri obrazovanii Komissii zakonov. […] No vse sie stol' bylo tŝetno, stol' nezrelo i stol' preždevremenno, čto odno velivčie predpriâtiâ i blesk deânij posleduûŝih mogli tol'ko ogradit' si ustanovlenie ot vseobŝego počti osuždeniâ. » Traduction : TURGENEV, N.I., *Idem*, pp.426-427.

439 SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », p.361 : « Dva posledstviâ iz nih izvleč' možno : 1) čto načineniâ pri imperatrice Anne i Ekaterine II-j, očevidno, byli preždevremenny i potomu nikakogo ne umeli uspeha ; 2) čto v obŝem sviženii čelovečeskogo razuma gosudarstvo naše stoit nyne vo vtoroj epohe feodal'noj sistemy, to est' v epohe samoderžaviâ, i ; bez somneniâ, imeet prâmoenapravlenie k svobode. » Nous traduisons.

comme un tout organique, qui prend naissance, traverse plusieurs étapes de la vie et meurt. Cette conception est à ramener à la vision organique du monde, issue du romantisme allemand[440]. Elle convie le réformateur à bien connaître l'esprit de la société et à instituer des changements en adéquation avec l'âge de la société. Toute violente conversion est donc condamnée, M.M. Speranskij considérant qu'on peut faire progresser une société d'un âge à un autre par l'instruction : cette position le situe dans une perspective légale, dont les Républicanistes se détacheront progressivement pour préférer un changement radical à des réformes progressives.

2. Entre théorie et pratique effective, une critique de l'autocratie.

Le mode de gouvernement doit donc être réformé pour correspondre à l'esprit public ; cette réforme passe nécessairement par l'instauration d'un Etat de droit et par l'établissement de la primauté de la loi :

> « L'objet général de ce changement consiste à fonder et instaurer le gouvernement, autocratique jusqu'à présent, sur une loi obligatoire. »[441]

Deux méthodes peuvent alors être envisagées :

> « La première réside dans le fait de revêtir le gouvernement autocratique de toutes les formes extérieures de la loi, pour ainsi dire, tout en conservant la même force de l'autocratie.
>
> La deuxième organisation consiste non seulement à recouvrir l'autocratie des formes extérieures de la loi, mais aussi à limiter l'autocratie par la force intérieure et essentielle des lois, et à instituer le pouvoir autocratique sur la loi, non par des mots, mais par des faits. »[442]

---

[440] M.M. Speranskij avait lu et apprécié la *Naturphilosophie* de Schelling, ainsi que les œuvres de Fichte. Pour une étude systématique de ces influences, voir M. RAEFF, « The Political Philosophy of Speranskij », *American Slavic and East European Review*, vol.12, n°1 (February), 1953, pp.1-21 ; voir notamment les pages 8-9.

[441] SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », p.364 : « Obŝij predmet peobrazovaniâ sostoit v tom, čtoby pravlenie, dosele samoderžvnoe, postanovit' i učredit' na nepremenâemom zakone. » Nous traduisons.

[442] *Idem*, p.364 : « Pervoe sostoit v tom, čtob obvleč' pravlenie samoderžavnoe vsemi, tak skazat', vnešnimi formami zakona, ostaviv […] tu že silu […] samoderžaviâ. Vtoroe ustrojstvo sostoit v tom, čtoby ne vnešnimi tol'ko formami pokryt'samoderžavie, no ograničit' ego vnutrenneû i suŝestvennoû siloû ustanovlenij i učredit' samoderžavnuû vlast' na zakone, ne slovami, no samim delom. » Nous traduisons.

A ces deux organisations différentes correspondent, selon M.M. Speranskij, deux modes de fonctionnement. Suivant le premier schéma, qui consiste à revêtir une façade légale mais à conserver l'essence autocratique, tout n'est qu'apparence : une constitution peut être établie, mais elle se trouvera en totale dépendance du pouvoir autocratique ; l'exécutif sera soi-disant responsable, mais il agira de façon indépendante ; enfin, le pouvoir judiciaire sera en apparence libre, mais en fait il sera étroitement relié au pouvoir autocratique. Dans ce balancement entre apparence et réalité, M.M. Speranskij prend acte de l'opposition entre les intentions annoncées par Catherine II et les réalités de son règne, entre la théorie professée et la réalité du pouvoir en Russie. Tout autre est l'organisation étatique du deuxième schéma évoqué : le pouvoir législatif travaillera en étroite collaboration avec le pouvoir autocratique, mais il devra conserver la liberté de ses décisions et refléter les opinions du peuple. Le pouvoir exécutif sera entièrement confié au gouvernement, mais devra être responsable devant la justice et les citoyens. Enfin, le pouvoir judiciaire sera profondément indépendant dans la tenue des procès et le verdict rendu ; en revanche, il aura pour stricte obligation de se conformer rigoureusement aux procédures judiciaires. Le hiatus entre discours et pratique est ici résolu par la mise en conformité de la réalité politique avec les intentions du souverain.

D'un ton extrêmement subtil et audacieux, M.M. Speranskij met l'Empereur en garde contre la tentation de se conformer uniquement à la légalité, sans se préoccuper de la légitimité du pouvoir. Le choix de la seule légalité serait une erreur, puisqu'il consisterait à conserver le pouvoir autocratique, tout en le revêtant d'une apparence constitutionnelle ; l'apparence de l'autocratie en serait modifiée, mais non son essence :

> « Si l'on compare ces deux systèmes entre eux, il ne fait aucun doute que le premier n'a que l'apparence de la loi, tandis que le second en est l'essence-même : le premier système, sous prétexte d'unir le pouvoir autocratique, introduit un parfait despotisme, alors que le second cherche en réalité à le limiter et à le restreindre. »[443]

Dans cette mise en garde de M.M. Speranskij, nous voyons une condamnation de l'autocratie qui a dévoyé l'essence de la monarchie. Cette critique est plus virulente

---

[443] SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov « , p.365 : « Sravnivaâ sii dve sistemy meždu soboû, net somneniâ, čto pervaâ iz nih imeet tol'ko vid zakona, a drugaâ – samoe suŝestvo ego : pervaâ pod predlogom edinstva deržavnojvlasti vvodit soveršennoe samovlastie, a drugaâ iŝet v samom dele ograničit' ego i umerit'. » Nous traduisons.

encore dans un autre texte, intitulé *Des lois fondamentales de l'Etat*, dans lequel M.M. Speranskij condamne fermement le despotisme et la tyrannie :

> « Tout gouvernement despotique est imposé par la contrainte et ne pourra jamais être légitime. »[444]

Les Républicanistes ne s'y sont pas trompés, qui approuvèrent vivement ces reproches à peine voilés au souverain autocrate[445] : plus virulente encore que chez M.M. Speranskij, la critique de l'autocratie devait être un leitmotiv des écrits polémiques des Républicanistes, mais aussi l'étape initiale d'une réflexion portant sur d'autres régimes politiques. Cependant, chez M.M. Speranskij, le rejet de l'autocratie est indissociable d'un soutien inébranlable au monarque : si l'auteur du projet de 1809 condamne l'autocratie, c'est uniquement au nom d'un retour à une monarchie constitutionnelle[446]. Son but premier consiste à rédiger une esquisse de la future constitution, qui restaurera le pouvoir suprême, chargé de donner à son peuple une existence politique[447].

3. L'Etat et le Souverain : les contradictions de M.M. Speranskij.

Dans son projet constitutionnnel, M.M. Speranskij pose la question de la légitimité du pouvoir du Souverain, et donc de l'origine de son pouvoir. Dans la réponse théorique qu'il donne, il fait preuve d'une réelle audace en définissant la souveraineté

---

444 « Vsâkoe pravlenie samovlastnoe est' nasil'stvenno i nikogda ne možet byt' zakonnym. » Extrait de SPERANSKIJ, M.M., « O korennyh zakonah Gosudarstva », in *Speranskij M.M. – Proekty i zapiski*, sous la direction de S.N. Valk, Moskva/Leningrad, AN SSSR, 1961, p.31. Cité par A.V. SEMENOVA, « Speranskij i Dekabristy », *op.cit.*, p.192.

445 Voir tout particulièrement les notes de Sergej Ivanovič Turgenev, frère cadet du Républicaniste Nikolaj I. Turgenev, qui se réjouit sincèrement de la clairvoyance de M.M. Speranskij ; in A.V. SEMENOVA, « Speranskij i Dekabristy », *op.cit.*, pp.199-200. Les notes de S.I. Turgenev se trouvent dans les archives IRLI, fond 309, document 29, folio 92.

446 M.M. Speranskij s'est régulièrement opposé au gouvernement républicain. Dans un texte de 1804, initulé *Ob obraze pravleniâ* (*De la forme du gouvernement*), il démontre que les modes de gouvernement despotique et républicain sont identiques. Le trait caractéristique de la république réside dans les intenses querelles intestines qui déchirent la vie politique. Mais qu'il s'agisse du républicain ou du despote, chacun impose sa manière de voir dès lors qu'il s'agit de décider. Voir « Ob Obraze pravleniâ, in *Konstitucionnye roekty v Rossii, XVIII – načalo XX v.*, *op.cit.*, pp.347-348.

447 SPERANSKIJ, M.M. : « La constitution russe se doit, par son existence […] de contribuer à restaurer le pouvoir suprême, qui, en construisant l'existence politique de son peuple, peut et dispose de tous les moyens pour lui donner les formes les plus ajustées. » Texte en russe : « Rossijaskaâ konstituciâ odolžena budet bytiem svoim […] vdohnoveniû verhovnoj vlasti, kotoraâ uskorââ političeskoe bytie svoego naroda, možet i imeet vse sposoby dat' emu samye pravil'nye formy. » Extrait de « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », *op.cit.*, chapitre premier, p.356.

nationale ; en revanche, dès qu'il évoque les prérogatives du Souverain, l'homme de cour refait surface et n'hésite pas à surdévelopper le rôle du Souverain pour lui remettre un pouvoir quasi illimité. Cette hésitation entre une théorie innovante de la souveraineté et une pratique dirigiste du pouvoir, qui reflète les craintes de M.M. Speranskij au gré des disgrâces et des récompenses, déçoit profondément certains Républicanistes[448].

M.M. Speranskij fait preuve d'une surprenante hardiesse lorsqu'il détermine, sur le plan théorique, la nature et la source du pouvoir dans un Etat. Contrairement à la culture politique russe de l'époque, il affirme que la source de tout pouvoir n'est pas dans le monarque, mais dans le *peuple* :

> « Trois forces meuvent et commandent l'Etat : la force législative, exécutive et judiciaire.
>
> Le principe et la source de ces forces sont dans le *peuple* : car elles ne sont pas autre chose que les forces morales et physiques des gens dans leur relation envers la vie en société. »[449]

M.M. Speranskij questionne donc la légitimité de l'autorité politique, dont la source et la raison d'être se trouvent dans le peuple. La révolution que constitue cette affirmation est considérable : l'auteur de ce projet constitutionnaliste affirme ici la *souveraineté du peuple*, seul apte à confier ou non le pouvoir qu'il détient. Ce faisant, M.M. Speranskij tourne radicalement le dos aux conceptions de Catherine II, qui affirmait dans son *Instruction* que toute source du pouvoir politique et civil se trouvait dans le souverain. Sur ce point, M.M. Speranskij se trouve très proche des Républicanistes, qui fonderont leurs projets respectifs sur cette notion de souveraineté.

Toutefois, on ne saurait s'arrêter à la citation évoquée plus haut : elle ne reflète pas l'ensemble du projet constitutionnel de 1809. En effet, dans les autres articles de ce texte, cette audacieuse affirmation de la souveraineté du peuple demeure lettre morte, elle ne se concrétise pas par la création d'institutions politiques libres. M.M. Speranskij

---

448 Des années après, dans ses mémoires, N.I. Turgenev critique durement M.M. Speranskij pour n'avoir pas osé tirer les conséquences de l'affirmation de la souveraineté nationale. Voir TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des Editeurs unis, 1847, tome III, pp.382-384.

449 SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », *op.cit.*, p.350 : « Tri sily dvižut i upravlâût gosudarstvom : sila zakonodatel'naâ, ispolnitel'naâ i sudnaâ. Načalo i istočnik sih sil v narode : ibo oni ne čto drugoe sut', kak nravstvennye i fizičeskie sily lûdej v otnošenii ih k obŝežitiû. » Nous soulignons et nous traduisons.

considère que le peuple réuni en société ne forme pas encore un Etat ; une autorité supplémentaire, habilitée à produire des lois, des droits et des devoirs est nécessaire : cette autorité se trouve dans le *pouvoir suprême* ou *souverain* (*deržavnaâ vlast'*). L'Etat est donc formé de deux éléments : le peuple, source de tout pouvoir, et le pouvoir suprême, autorité qui vient supplanter la souveraineté du peuple. En effet, seul le pouvoir souverain est en mesure d'élaborer et de faire exécuter des lois : la souveraineté du peuple est dès lors fortement menacée. De plus, M.M. Speranskij réunit les pouvoirs législatif et exécutif au sein de la même autorité suprême – ce qui peut conduire, à terme, à des abus ou un mésusage de ces pouvoirs. Pour pallier ce risque et distinguer le nouvel Etat russe d'un Etat despotique, M.M. Speranskij préconise qu'au sein du pouvoir souverain, les trois pouvoirs soient à nouveau divisés, respectant ainsi la séparation des trois pouvoirs préconisée par Montesquieu. Toutefois, chez M.M. Speranskij, la séparation des trois pouvoirs correspond davantage à un besoin d'organisation des différentes affaires de l'Etat qu'à une création de pouvoirs réellement indépendants les uns des autres. Ces pouvoirs sont subdivisés en trois branches pour faciliter la gestion des affaires de l'Etat, mais, en fin de compte, ils se retrouvent dans la dépendance du souverain :

> « Dans un gouvernement monarchique, [les droits du pouvoir souverain] sont préposés à une seule personne. De là la nécessité de déterminer cette personne représentant le pouvoir souverain. »[450]

Cette prudence de M.M. Speranskij contredit singulièrement l'audace de ses propos précédents ; en réalité son projet constitutionnel est très largement favorable à l'extension des missions de la fonction monarchique. Cette position est propre à M.M. Speranskij : en effet, l'auteur du projet de 1809 défend une conception quasi sacrée du souverain, investi à ses yeux d'une mission éthique et morale, celle de se consacrer au bien de son peuple. En se fondant sur une analyse d'un sermon rédigé par M.M. Speranskij en 1791 alors qu'il n'est qu'un séminariste étudiant la théologie, l'historien américain M. Raeff relève la phrase suivante :

---

[450] SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », in *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII-načalo XX vv.*, *op. cit.*, « De la personne qui représente le pouvoir souverain, ou de l'empereur. », p.352 : « V monarhičeskom pravlenii, oniorilagaûtsâ k edinomu. Otsûda neobhodimost' opredelit' lico, vlast' deržavnuû predstavlâûŝee […]. » Nous traduisons.

> « Si vous n'avez pas un comportement humain sur le trône, si votre cœur ne connaît pas les devoirs de l'humanité, si vous n'estimez pas la bonté et la paix, si vous ne descendez pas de votre trône pour essuyer les larmes du dernier de vos sujets, […] les flatteurs inscriront votre nom en lettres d'or comme l'un des intellectuels les plus avertis, mais la postérité ajoutera […] que vous étiez le tyran de votre pays. »[451]

Le contexte dans lequel ce texte est écrit, pendant les années de séminaire du jeune M.M. Speranskij, explique sans doute le ton employé ; toutefois, dans le reste de sa carrière politique, cette conception éthique du pouvoir et surtout la mission sacrée du Souverain reviendront souvent sous la plume de M.M. Speranskij. Sur ce point, il diffère grandement des conceptions politiques tardives des Républicanistes.

Dans le projet constitutionnel de 1809, M.M. Speranskij ne se limite pas à des spéculations théoriques sur le rôle du Souverain ou l'importance de l'esprit du temps. Imprégné de son expérience pratique au ministère, l'auteur a soin de décrire la nouvelle société qui agira au sein de cet Etat russe renouvelé. Là encore, M.M. Speranskij fait preuve d'innovation : selon lui, la structure rigide de la société en catégories fermées (*soslovnost'*) doit être abandonnée au profit d'un système plus ouvert, qui permet au principe de liberté de se réaliser au sein de la société russe.

II. La nouvelle société russe.

Le dessein politique de M.M. Speranskij – favoriser l'apparition de la liberté dans la cité russe – s'étend à l'organisation de la société. Face aux multiples conditions sociales présentes en Russie, surtout au sein du monde paysan, M.M. Speranskij ressent la nécessité d'assouplir le système de répartition des citoyens. Dans son projet, il subdivise la société russe en trois états (*sostoânie*), chacun d'entre eux se définissant par les libertés civiles et politiques dont il jouit. Ainsi, la première classe, la plus nombreuse, ne dispose d'aucune liberté politique mais acquiert des droits civils : il s'agit du « peuple travailleur » (*narod rabočij*)[452]. La deuxième classe rassemble les

---

451 Cité par M. RAEFF, in « The Political Philosophy of Speransky », *op.cit.*, p.4. Le texte original est le suivant : SPERANSKIJ, M.M., « Propoved' 1791 goda », *Russkaâ starina*, n°109 (fevralâ 1902 g.), pp.283-291.

452 M.M. Speranskij place dans cette condition les domestiques, les paysans des propriétaires fonciers, les paysans des usines et les ouvriers. Il accorde aux serfs l'accès aux tribunaux et à la justice, mais

personnes dites « de condition libre », c'est-à-dire les catégories non-nobiliaires : les marchands, la bourgeoisie, les paysans d'Etat bénéficiant d'une liberté civile, mais pas d'une liberté politique. Cette classe rappelle « l'état mitoyen » de Catherine II ; M.M. Speranskij, quant à lui, parle de « classe moyenne » (*srednij rod lûdej*). La troisième classe jouit des droits politiques et bénéficie d'un droit civil spécifique ; elle « partage avec le Souverain le droit de possession au plus haut degré » : il s'agit de la noblesse (*dvorânstvo*). De la sorte, M.M. Speranskij conserve la division de la société en trois ordres – selon les préceptes de Catherine II – mais en facilitant le passage de l'un à l'autre, il commence à mettre en œuvre le principe de liberté.

1. Les libertés civiles.

Aux yeux de M.M. Speranskij, les libertés civiles découlent des droits imprescriptibles de l'homme, qui doivent être garantis par la loi constitutionnelle ; ces libertés civiles concernent essentiellement la sécurité de l'individu :

> « Les droits civils, c'est-à-dire la sécurité de la personne et de ses biens, sont le premier héritage inaliénable de tout être humain qui entre en société. Il est contraire à la nature de l'homme de supposer que quelqu'un accepterait de vivre dans une société où ni sa vie ni ses biens ne seraient garantis. »[453]

M.M. Speranskij distingue la liberté de la personne (*ličnaâ svoboda*) et la liberté matérielle (*veŝestvennaâ svoboda*). La liberté de la personne se subdivise en deux éléments : des droits généraux, accordés à toutes les conditions, et des droits spécifiques, réservés à certaines conditions sociales. Les droits généraux de la liberté personnelle consistent en l'accès à la justice et au procès dans un tribunal, ainsi que la liberté de mener son service personnel uniquement selon la loi, et non selon les caprices d'un maître. Les droits spécifiques de la liberté personnelle consistent à libérer les membres de cette condition du service général. Quant à la liberté matérielle, elle concerne l'accès à la propriété privée des biens mobiliers et immobiliers : pour M.M. Speranskij, cet accès doit être accordé à tous les ressortissants de l'Etat russe, y compris

---

demeure prudent vis-à-vis du servage.

[453] SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », p.375 : « Prava graždanskie, to est' bezopasnost' lica i imuŝestva, sut' pervoe i neot'emloe dostoânie vsâkogo čeloveka, vhodâšego b obŝestvo. Protivno prirode čeloveka predpolagat', čtob kto-libo soglasilsâ žit' v takom obŝestve, gdt ni žizn', ni imuŝestvo ego ničem ne obsepečeny. » Nous traduisons.

les serfs[454] ; la propriété privée devient donc un droit de toutes les conditions sociales en Russie. En revanche, la propriété d'une terre habitée (un village, un bourg, etc.) est réservée uniquement aux ressortissants russes bénéficiant d'un haut niveau d'instruction, afin que ces populations ne soient pas soumises à l'arbitraire d'un maître : ce droit est donc réservé à la noblesse. Dans ces dispositions, M.M. Speranskij reprend les libertés civiles mises en avant, déjà, par A.N. Radiŝev ; par ailleurs, l'insertion dans les droits généraux d'un accès libre aux tribunaux est à mettre au rang des mesures progressistes proposées par M.M. Speranskij. Sa conception de la propriété de la terre est particulièrement intéressante : la propriété est considérée comme un droit, garanti à tous les citoyens. Dès lors, toutes les conditions sociales, indépendamment de leur fortune, ont accès à la propriété privée de la terre ; l'étendue des propriétés foncières sera bien évidemment extrêmement variée (les grands domaines ne seront pas supprimés et le « peuple travailleur » ne disposera que du terrain attenant aux maisons). Il n'en demeure pas moins que M.M. Speranskij offre à chacun la possibilité de devenir propriétaire terrien ; cette clause sera reprise par P.I. Pestel' qui fera même de la propriété privée de la terre le signe de reconnaissance de la citoyenneté russe.

2. Les libertés politiques et la question de la représentation nationale.

Les libertés politiques sont liées à la représentation nationale, qui concrétise la participation des citoyens à la vie de l'Etat. Pour M.M. Speranskij, le système des élections, fondé sur la représentation nationale, est une tradition politique européenne dont la Russie doit bénéficier :

> « Depuis que, dans les Etats européens, a été fondé le système des élections, ou de la représentation nationale, la participation du peuple aux forces de l'Etat s'est divisée en deux activités principales : dans la première on détermine si tous les

---

[454] Dans son projet, M.M. Speranskij tente d'améliorer le sort des serfs. Il considère que l'abolition du servage en Russie est possible, mais qu'elle doit être introduite progressivement. SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », *op.cit.*, p.376 : « Il n'y a aucune raison de supposer que l'on ne puisse abolir le servage en Russie, si l'on prend des mesures efficaces pour cela. Mais pour que ces mesures soient efficaces, elles doivent être progressives. » Texte russe : « Net nikakogo osnovaniâ predpolagat', čtoby v Rossii rabstvo ne moglo uničtožit'sâ, est' li prinâty budut k tomu dejstvitel'nye mery. No čtoby mery sii byli dejstvitel'ny, oni dolžny byt' postepenny. » L'accès des serfs à la justice des tribunaux et à la propriété de biens immeubles est la première de ces mesures progressives préconisées par M.M. Speranskij.

ressortissants en général doivent avoir le droit de vote ; dans la seconde on détermine si tous peuvent avoir le droit de la représentation. »[455]

Si M.M. Speranskij adhère pleinement au principe représentatif, la question de la « représentation nationale » (*narodnoe predstavitel'stvo*) n'est pas résolue pour autant : le problème demeure de savoir à quels membres de l'Etat on confiera le droit de vote et le droit à l'éligibilité, tâches délicates qui demandent des compétences en la chose publique. M.M. Speranskij résout cette difficulé en restreignant fortement l'accès aux urnes : la représentation sera *nationale*, elle ne sera en aucun cas *populaire*. Seule la nation, composée des éléments les plus compétents, les plus instruits, donc les plus aisés, sera représentée : la représentation se limite donc aux citoyens capables de participer à la chose publique. Reste la question du choix de ces citoyens admis à la représentation : dans ce projet, les droits politiques ne sont ouverts qu'aux personnes possédant une propriété foncière d'une certaine superficie – mais M.M. Speranskij n'apportera pas davantage de précisions. De plus, il établit un *cens d'éligibilité* pour limiter l'accès aux postes importants et les réserver aux personnes disposant d'une instruction supérieure. Il convient ici de s'arrêter quelques instants sur les hésitations de M.M. Speranskij concernant la représentation « nationale », parce qu'elles découlent de la situation sociale de la Russie. En effet, tous les réformateurs russes des années 1810-1830 se heurtent au même problème : composée à une très grande majorité de serfs, la société russe dispose d'un nombre extrêmement restreint de personnes armées des compétences nécessaires à l'exercice du pouvoir. Dès lors, la mise en œuvre du principe représentatif pose de redoutables problèmes : si l'on considère que deux classes sur trois sont dépourvues de personnes instruites, comment assurer la représentation de l'ensemble de la société ? M.M. Speranskij résout ce problème en distinguant droit de vote et droit d'éligibilité : le droit de vote est accordé à la noblesse et à la classe moyenne, mais le droit d'éligibilité est réservé à la classe nobiliaire. Conscients de ces difficultés, les Républicanistes tenteront pourtant d'élargir la base de la représentation nationale en ouvrant les droits politiques à tous les citoyens[456].

---

[455] SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », *op.cit.*, p.379 : « S teh por, kak v evropejskih gosudarstvah sistema vyborov, ili narodnogo predstavleniâ, učastie naroda v cilah gosudarstvennyh razdelilos' na dva glavnye dejstviâ : v pervom opredelâetsâ, vse li voobŝe poddannye dolžny imet' pravo izbraniâ ; vo vtorom – vse li mogut imet' pravo predstavleniâ. »

[456] La question de la représentation nationale est l'une des pommes de discorde entre les Républicanistes : si tous se prononcent à l'unanimité pour un mode représentatif de gouvernement,

En redéfinissant les libertés civiles (liberté de la personne et liberté matérielle), ainsi que les droits politiques (droit d'élire et droit d'être élu), M.M. Speranskij redessine trois nouveaux ordres de la société russe : la noblesse, qui jouit de tous les droits civils et politiques ; la « classe moyenne » (*srednij rod lûdej*), qui bénéficie des droits civils, et des droits politiques selon leur propriété ; et le « peuple travailleur », dont les serfs font partie, et qui jouit de droits civils restreints. Il est donc parvenu à créer cette classe moyenne, dont Catherine II avait ressenti la nécessité, mais sans parvenir à lui donner un contour précis. Toutefois, M.M. Speranskij crée cette classe intermédiaire non pas selon le métier de ses membres ou leur appartenance à une branche économique, mais en fonction de leur participation à la vie politique, en fonction de leurs droits politiques et civils. La société est désormais répartie non plus selon des critères économiques, mais selon des critères politiques.

	DROITS CIVILS généraux (accès au tribunal et à la propriété privée).	**DROITS CIVILS spécifiques** (accès à la propriété privée avec personnes).	**DROITS POLITIQUES généraux** (droit de vote).	**DROITS POLITIQUES spécifiques** (droit d'éligibilité).
Noblesse (noblesse personnelle et noblesse héritée).	+	+	+	+
Classe moyenne (classe marchande, petite bourgeoisie, petits propriétaires, paysans propriétaires)	+	–	+	–
Peuple travailleur (paysans des propriétaires fonciers, paysans des artisans, ouvriers et domestiques).	+	–	–	–

Tableau 3 – Les trois nouveaux ordres de la société russe selon M.M. Speranskij.

Les droits civils généraux sont accordés à tous les ressortissants (*poddannye*) de l'Etat : les missions fondamentales de l'Etat sont donc de garantir la justice, la propriété et la sécurité de tout habitant. En revanche, les droits civils spécifiques sont

les avis diffèrent dès lors qu'il s'agit de déteriner les classes sociales qui auront accès aux élections. L'absence d'instruction civique au sein de la société russe rend considérablement difficile l'éducation à la liberté politique et au droit de vote.

réservés à ceux dont le niveau d'instruction leur permettra de les exercer sans abus[457]. Les droits politiques sont relativement ouverts : le droit de vote est accessible aux première et deuxième classes de la société remodelée par M.M. Speranskij. En revanche, l'éligibilité est réservée aux nobles : les autres conditions sociales ne bénéficieront donc pas de représentants issus de leur propre condition. Le mérite de cette subdivision réside non pas dans l'élargissement de la base des citoyens – nombreux sont les citoyens écartés des droits politiques – mais dans la *perméabilité* des conditions sociales. En effet, tout domestique ou paysan libre qui parvient à acquérir une terre peut aisément entrer dans la « classe moyenne ». Tout marchand annobli à titre personnel (non héréditaire), et qui bénéficie d'une certaine fortune, peut prétendre à faire partie de la classe de la noblesse. M.M. Speranskij fonde ses espérances de prospérité sur une élévation du niveau de vie de la société et sur l'accès, lent et progressif, de tous les ressortissants russes à la propriété privée. Il s'oppose nettement aux conceptions de la société selon Catherine II, qui entravait toute évolution sociale. M.M. Speranskij a compris que l'enrichissement d'un Etat repose sur l'enrichissement de chacun de ses habitants : rompant avec l'immobilisme du système physiocratique préconisé par Catherine II, il préconise davantage de souplesse dans les conditions sociales, pour permettre à chacun de s'élever sur l'échelle sociale, en produisant des richesses – pour la prospérité économique du pays. Cette exigence de souplesse au sein des classes sociales et cette condamnation du système de Catherine II feront partie des revendications des Républicanistes : P.I. Pestel' et N.M. Murav'ëv auront soin, dans leurs projets constitutionnels, d'abolir les « ordres » (*sostoânie*) ; P.I. Pestel' sera tout particulièrement sensible à l'idée de faciliter la progression des citoyens sur l'échelle sociale.

---

457 M.M. Speranskij établit une liste des droits civils généraux : « Les droits civils généraux : personne ne peut être puni sans tribunal ; personne ne peut être obligé de mener son service personnel selon l'arbitraire d'un tiers, mais uniquement selon la loi qui détermine le genre de service en fonction des conditions sociales ; tout homme peut acquérir une propriété mobilière et immobilière et en disposer selon la loi ; mais l'acquisition d'une propriété foncière peuplée n'appartient qu'à quelques conditions sociales connues. Personne n'est obligé de diriger ses redevances matérielles selon les caprices d'autrui, mais selon la loi ou selon des conditions librement acceptées. » Les droits civils spécifiques sont beaucoup plus réduits : « 1. Etre exempt du service général supplémentaire, toutefois ne pas être libéré du service spécifique, qui est défini par la loi selon les conditions (sociales) établies. 2. Avoir le droit d'acquérir une propriété foncière peuplée, mais ne pas la gérer autrement que selon la loi. » Extrait de SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », *op.cit.*, pp.377-378.

L'organisation de la société n'est pas le but premier d'une loi fondamentale, elle n'est en que la conséquence. Toute constitution doit à la fois déterminer les relations qui unissent les citoyens et l'Etat mais aussi fixer un cadre légal dans lequel le pouvoir s'exerce. M.M. Speranskij s'attache, pour l'essentiel, à restructurer l'Etat russe selon la répartition des trois pouvoirs.

III. Un Etat ordonné pour une gestion efficace.

La constitution que M.M. Speranskij souhaite établir garantit tout citoyen contre le pouvoir illimité et arbitraire de l'autocrate. Cette loi fondamentale confirme, à la suite de Montesquieu, la nécessité de diviser les forces politiques en trois branches – exécutive, législative et judiciaire. Toutefois, force est de reconnaître, avec M. Raeff, que cette subdivision correspond à une répartition efficace des fonctions, et non pas à de réels contrepouvoirs[458].

M.M. Speranskij est un spécialiste de l'administration russe : son plan de renouvellement de l'organisation de l'Etat induit donc une réforme de l'organisation du territoire, afin d'améliorer la gestion de l'Empire. Ce souci de rationalisation de la gestion de l'Empire marque durablement les projets du premier tiers du XIXème siècle, fotement emprunts du rationalisme des Lumières : les Républicanistes se donneront eux aussi pour objectif d'élaborer un maillage administratif ajusté au territoire. Pour sa part, M.M. Speranskij prévoit trois échelons de cette division politico-administrative : le premier est représenté par la *province* (*gubernià*), composée de 100 000 à 300 000 âmes. Cette province est elle-même formée de deux à cinq *districts* (*okrug*) ; les districts sont divisés en *communes* (*volost'*)[459]. Eventuellement, si cela s'avère nécessaire dans les communes très peuplées, ces communes pourront être divisées en *bourgs* (*stan*, division administrative). Cette échelle – région, district, commune – paraît la plus rationnelle : ni trop grande (multipliant les intermédiaires), ni trop petite (avec des ensembles immenses), elle assure une gestion la plus efficace possible de

---

458 « For Speranskij, separation of powers only meant a separation of functions ; he was very far from any idea of mutual checks and balances. » RAEFF, M., in « The Political Philosophy of Speranskij », *op.cit.*, note 38, p.11.

459 La traduction de *volost'* par *commune* est de N.I. Turgenev.

l'ensemble du territoire de l'Empire. M.M. Speranskij tient compte toutefois des caractéristiques des populations autochtones et des coutumes locales : il établit une nouvelle division politico-administrative, la *région* (*oblast'*), pour les contrées spécifiques : la Sibérie, le Caucase, Astrakhan, Orenbourg, les Cosaques du Don et la région de Novorossisk. Toutes ces provinces jouissent d'une relative autonomie dans l'application des lois étatiques : elles recevront les ordres de l'Etat, mais devront veiller à les appliquer en fonction des mœurs de ces populations non-russes. Le maillage politico-administratif de M.M. Speranskij sert à la fois de relais dans l'administration locale et d'intermédiaire dans le domaine des pouvoirs politiques.

1. Le pouvoir législatif et le mode représentatif de gouvernement.

Le pouvoir législatif est confié à une *Douma*, que l'on retrouve dans les trois degrés énumérés ci-dessus. M.M. Speranskij souhaite établir un système représentatif au plus bas échelon. Ainsi, toute commune est dotée d'un organe législatif, représentant l'ensemble des citoyens de la commune. La Douma de commune (*Volostnaâ duma*) élit ses membres et les députés qui la représenteront au degré supérieur, le district. La Douma de district (*Okružnaâ duma*) élit les députés qui la représenteront à la région ; elle élit aussi les membres du Conseil de district et les membres du tribunal de district. La Douma de province (*Gubernskaâ duma*), quant à elle, élit les membres du Conseil de région et les membres du tribunal de région ; elle prépare un compte-rendu de la gestion de la province, ainsi qu'une présentation des besoins publics, en prenant en compte les revendications de la Douma de district. Le pouvoir législatif est réparti selon une hiérarchie verticale de pouvoirs locaux. Cette répartition a pour but de faire participer l'ensemble des citoyens à la vie politique, y compris au niveau des communes. M.M. Speranskij choisit des élections indirectes, système commode pour faire participer un maximum de personnes à la désignation de l'élu, tout en limitant l'accès aux postes à responsabilité. Cette solution modérée séduira N.M. Murav'ëv, mais sera rejetée catégoriquement rejetée par P.I. Pestel'.

Au-dessus de ces trois degrés se trouve la Douma d'Etat (*Gosudarstvennaâ Duma*) qui concentre davantage de pouvoirs et décide des orientations de l'Etat. En raison d'une plus grande efficacité, M.M. Speranskij choisit le monocaméralisme : une chambre unique délibère plus facilement et plus rapidement. Toutefois, le mode de fonctionnement de la Douma répond à une organisation rationnelle, puisqu'elle forme

en son sein des commissions : la commission des lois de l'Etat ; celle des lois civiles ; celle des institutions ; celle des rapports des responsabilités ministérielles ; celle des besoins de l'Etat ; et enfin, une commission des finances. C'est à la Douma d'Etat qu'il revient d'élaborer des projets de lois, qui seront ensuite discutés puis entérinés le cas échéant par le souverain. Faut-il voir dans cette institution un corps politique ou un simple organe consultatif ? Il n'est pas aisé de trancher. La Douma d'Etat est certes chargée d'élaborer des projets de lois, de veiller au bon fonctionnement de l'Etat, de vérifier les comptes, mais ses projets ou ses remarques doivent être nécessairement entérinés par l'Empereur pour recevoir force de loi. Par ailleurs, son activité est supervisée par le Conseil d'Etat, instance suprême située entre les trois pouvoirs et l'Empereur. La Douma d'Etat assure donc la représentation d'une partie du peuple souverain, mais ne constitue pas réellement un corps politique libre et indépendant. On observe la même dépendance vis-à-vis du Conseil d'Etat pour les pouvoirs exécutif et judiciaire.

2. Le pouvoir exécutif et les instances judiciaires.

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, M.M. Speranskij respecte le double principe qui l'a guidé dans l'organisation du pouvoir législatif : *unité*, représentée par le pouvoir fort des hautes instances de l'exécutif ; et *gradation*, dans la mesure où l'exécutif est représenté à tous les nivaux du pouvoir local. Par ailleurs, M.M. Speranskij voit dans le pouvoir exécutif le pouvoir le plus « dangereux », dans la mesure où c'est celui qui comporte le plus de risques d'abus. Aussi choisit-il, pour limiter ce risque, de privilégier l'échelon supérieur (les ministères).

Le plus haut degré du pouvoir exécutif est confié aux ministères, institution indispensable pour une gestion plus efficace de l'Empire :

> « Il ne fait aucun doute qu'avec l'insttauration des ministères en 1802, un principe fondamental dans la structure de l'administration de l'Etat a été posé. Par conséquent, il faut non seulement conserver les ministères, mais aussi, dans la mesure du possible, les parfaire et les renforcer, et pour cela il faut examiner leurs imperfections actuelles. »[460]

---

[460] SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », *op.cit*., p.394 : « Net somneniâ, žto ustroeniem ministerstv v 1802-m godu položeno ves'ma važnoe načalo ustrojstvu

Les défauts que souligne M.M. Speranskij sont au nombre de trois : le manque de responsabilités, le manque de précision dans la répartition des affaires et le manque de règles concrètes. Il affirme donc la responsabilité des ministres devant le pouvoir législatif :

> « Dès qu'on aura institué la condition législative, avec le droit d'exiger des rapports dans les délais déterminés, alors la responsabilité des ministres s'établira d'elle-même ; il restera seulement à définir dans les institutions du ministère les formes précises qu'elle devra prendre. »[461]

Quant au manque de réglementation, M.M. Speranskij s'attache à préciser le nombre de ministères et leurs attributions respectives : la défense de l'Etat est confiée au Ministère de la Guerre (*Ministerstvo Voennoe*) et au Ministère de la Marine (*Ministerstvo Morskoe*) ; la diplomatie et les relations internationales reviennent au Ministères des Affaires Etrangères (*Ministerstvo Inostrannyh del*) ; le Ministère des Affaires Intérieures (*Ministerstvo Vnutrennyh del*) s'occupe de tout ce qui concerne la gestion interne du pays ; le Ministère des Finances (*Ministerstvo Finansov*) s'occupe de la partie financière ; le Ministère de la Police (*Ministerstvo Policii*) et celui de la Justice (*Ministerstvo Ûsticii*) se partagent le pouvoir de réprimer les abus et les infractions à la loi au sein de la société[462].

L'auteur de ce projet constitutionnel préconise aussi une certaine souplesse : certaines affaires peuvent être traitées par plusieurs ministères à la fois. Il ne précise l'organisation interne que de trois ministères, qui lui paraissent nécessiter une mise au point. Le *ministère des Affaires intérieures* se voit attribuer tout ce qui concerne l'agriculture, l'industrie et le commerce ; lui sont adjoints également le département de l'enseignement et celui des voies de communication. Le *ministère de la police* est divisé en deux départements : une *police administrative*[463], sorte de police préventive, qui regroupe toutes les institutions prévenant la violation de la sécurité. Cela concerne à la

---

gosudarstvennogo upravleniâ. Sledovatel'no, dolžno ne tol'ko sohranit' ego, no, po vozmožnosti, usoveršit' i usilit', a dlâ sego nužno rassmotret' nastoâšie ego nesoveršenstva. »

461 SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », *op.cit.*, pp.398-399 : « Kak skoro učreditsâ zakonodatel'noe soslovie s pravom trebovat' v položennye sroki otčetov, to otvetstvennost' ministerskaâ sama soboû ustanovitsâ ;ostanetsâ tol'ko opredelit' v učreždeniâh ministerstva podrobnye ee formy. »

462 On remarquera que, dans les titres des ministères qu'il choisit, M.M. Speranskij a soin d'utiliser des racines latines ; il a même parfois recours à des calques français. Les Républicanistes le lui reprocheront amèrement, car ils y voyaient l'empreinte d'une servile imitation.

463 En français dans le texte.

fois la surveillance des spectacles, des allées et venues des étrangers, des mouvements de l'opinion publique, etc. Elle est dirigée par la police des polices. Le second département est la *police exécutive*[464], destinée à faire cesser les abus : institutions de détention, surveillance intérieure, etc. Cette répartition des charges du ministère de la police sera reprise et approfondie par P.I. Pestel'. Cette insistance sur la police rejoint les préoccupations de Catherine II : dans tout Etat bien conçu doivent régner l'ordre et la sécurité. Enfin, le *ministère des finances* voit ses fonctions se préciser : il doit définir les sources des revenus, leur utilisation et leur répartition en fonction des dépenses ; vérifier la trésorerie de l'Etat ; établir des comptes rendus réguliers de l'utilisation des deniers publics.

En dehors des sept ministères, les attributions des instances locales du pouvoir exécutif sont relativement faibles. Dans les régions, le pouvoir exécutif est exercé par un *gouvernement de province* (*gubernskoe pravitel'stvo*), directement en contact avec les ministères, et dirigé par le gouverneur de la région. Trois départements sont subordonnés au pouvoir exécutif local : la police, chargée de faire exécuter les lois ; le Trésor, chargé de la collecte des impôts ; l'industrie nationale, qui traite de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des voies de communication (essentiellement les relais de poste). Cette organisation est identique dans le district administré par un vice-gouverneur, qui supervise également l'exécution des lois dans les communes : M.M. Speranskij éprouve une grande méfiance à l'égard de l'exécutif local[465]. Dans le choix fortement centralisateur de P.I. Pestel', on retrouvera trace de cette volonté de privilégier les ministères afin d'éviter les malversations et les fraudes au niveau local. A l'inverse, N.M. Murav'ëv préférera déléguer de nombreuses responsabilités à l'exécutif local.

Dans le projet constitutionnel de M.M. Speranskij, l'organisation du pouvoir judiciaire suit les trois échelons de la division administrative, surmonté d'un quatrième échelon : le Sénat. Au premier degré, au niveau de la commune, est institué un tribunal de commune (*volostnoj sud*), composé du juge principal de la commune, d'un adjoint et

---

[464] En français dans le texte.

[465] Cette méfiance vicérale vis-à-vis des représentans régionaux de l'exécutif n'est pas dénué de fondement : nombre de malversations et d'abus de pouvoirs étaient signalées aux gouverneurs des régions. Dans les années 1840-1850, les Républicanistes en exil se plaindront régulièrement de la malhonnêteté des représentants de l'exécutif. Une centralisation forte accompagnée de la responsabilité des ministres devant le pouvoir législatif semblait apporter un remède à cette situation.

des juges en provenance des bourgs. Ce tribunal ne doit juger que des affaires de moindre importance, et tenter de les résoudre par des arrangements à l'amiable, au moyen d'un intermédiaire. Il peut punir de légers manquements à la police, par des amendes ou des peines définies dans le cadre de la loi. Le tribunal de district (*okružnoj sud*) a le droit de juger des affaires plus graves. Divisé en deux départements – département des affaires civiles, département des affaires criminelles – , le tribunal de district est composé d'un nombre de membres proportionnel à la population du district. Les départements sont présidés par un « conservateur des formes judiciaires », non par un juge. M.M. Speranskij reconnaît l'importance des jurés pour les affaires criminelles : le tribunal des jurés sera formé par les membres du Conseil de district. Là encore, il accède à une revendication des Républicanistes : puisque le peuple est appelé – en partie – à intervenir dans les affaires de l'Etat, il doit aussi participer à la justice de son pays. N.I. Turgenev sera particulièrement sensible à l'instauration, en Russie, du système des jurés. Le tribunal de province (*gubernskij sud*) fonctionne de la même manière : composé lui aussi de deux départements, il est relié plus étroitement aux instances étatiques. En effet, les présidents des départements sont choisis, sur liste régionale, par le ministre de la justice.

L'échelon supérieur de cette verticale est le Sénat, « instance juridique suprême de l'ensemble de l'Empire »[466]. Celui-ci est divisé en quatre départements : deux départements civils et deux départements criminels. Chaque capitale, Moscou et Saint-Pétersbourg, dispose d'un département civil et d'un département criminel du Sénat. Les affaires portées devant le Sénat sont des affaires graves, qui échappent à la juridiction des tribunaux locaux de l'Empire. Pour les crimes les plus graves, touchant aux plus hautes instances de l'Etat, tels le Sénat, la Douma d'Etat, le Conseil d'Etat ou les ministres, une institution spécifique est mise en place au sein du Sénat : il s'agit d'une Haute cour de Justice (*Verhovnyj ugolovnyj sud*). Celle-ci est composée pour un tiers des sénateurs, de tous les membres du Conseil d'Etat, des ministres, et d'un nombre fixe des députés de la douma d'Etat. Les hautes instances de l'Etat jugent leurs pairs, en cas de trahison, de révolte ou de mise en danger de la stabilité de l'Etat, au sein du Sénat. Le Sénat est la seule instance habilitée à juger les membres du pouvoir législatif, exécutif et judicaire. Cette réorganisation rationnelle – et, somme toute, peu innovante –

---

[466] « Verhovnoe sudiliše dlâ vsej imperii » SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », *op.cit.*, p.391.

des affaires de l'Etat s'accompagne de la création d'une institution spécifique. M.M. Speranskij se souvient du vide à combler entre l'Etat et le gouvernement : une nouvelle institution doit permettre de délester le souverain du fardeau du pouvoir tout en assurant le bon fonctionnement des affaires de l'Etat.

3. Entre le souverain et l'appareil administratif : le Conseil d'Etat.

Outre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, M.M. Speranskij prévoit une instance supplémentaire : le Conseil d'Etat (*Gosudarstvennyj Sovet*), placé au-dessus de la Douma, du Sénat et des Ministères. Il est une instance intermédiaire entre le souverain et les trois pouvoirs, et un passage obligé entre les trois pouvoirs et le souverain. Tous les ministres y siègent de droit, et les autres membres ne sont nommés que s'ils jouissent d'une confiance particulière :

> « C'est par l'intermédiaire de ce Conseil que les actions des parties législative, exécutive et judiciaire prennent leur source dans le pouvoir souverain et découlent de lui. »[467]

Présidé par le souverain, ce Conseil est divisé en quatre départements : département des lois (élaboration de projets de lois) ; des affaires militaires (ministères de la Guerre et de la Marine) ; des affaires civiles et spirituelles (justice, police et religion) ; de l'économie publique (finances, Trésor, Affaires intérieures). Les lois, décrets, ratifications et amendements sont soumis au Conseil pour approbation. La déclaration de la guerre, la conclusion de la paix et la gestion des pourparlers reviennent également au Conseil. La dernière analyse des revenus, du budget ainsi que les mesures financières exceptionnelles relèvent des décisions du Conseil. Toutes les affaires concernant la délivrance de récompense en biens, ou le prélèvement de biens personnels pour l'utilité de l'Etat, relèvent de la compétence du Conseil. Le Conseil d'Etat, dans le projet constitutionnel de M.M. Speranskij, est une instance qui comble ce que le maréchal de Münnich avait appelé le « vide institutionnel » ; instance consultative dépourvue de tout pouvoir effectif, il doit faciliter le travail du souverain et le guider dans ses décisions. Les Républicanistes reprocheront à M.M. Speranskij l'institution du

---

[467] « […] i črez Sovet vse dejstviâ časti zakonodatel'noj, sudnoj i ispolnitel'noj voshodât k deržavnoj vlasti i ot nee izlivaûtsâ. » SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov », *op.cit.*, p.406.

Conseil d'Etat, médiation superflue qui entrave, au risque de les pervertir, les relations entre les trois pouvoirs et le souverain.

Le schéma ci-dessous rend compte de la restructuration de l'Etat selon le projet de 1809 : une stricte hiérarchie réorganise les affaires de l'Etat sur le plan administratif, sans toutefois permettre l'essor d'une réelle vie politique. L'Empereur est le détenteur du pouvoir suprême et la séparation administrative des pouvoirs ne suppose aucunement l'indépendance de chaque pouvoir vis-à-vis du souverain.

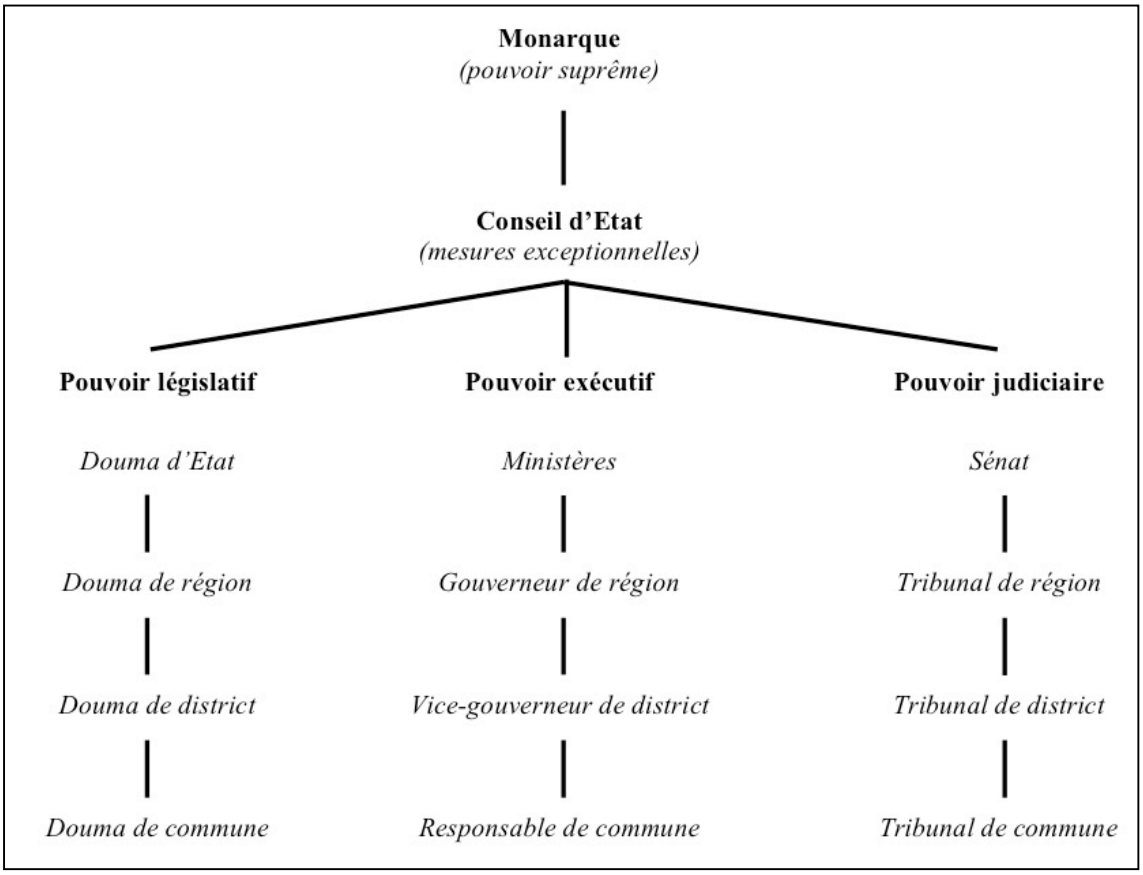

Tableau 4 – Organisation de l'Etat selon le projet de M.M. Speranskij.

Le projet de M.M. Speranskij ne fut pas suivi d'effet. Certaines mesures, telle la création des Ministères, furent réalisées ; on rappellera notamment l'ouverture solennelle du Conseil d'Etat, le 1er janvier 1810, dont le discours inaugural fut préparé par M.M. Speranskij et modifié par l'Empereur lui-même[468]. Ce discours inaugural témoigne de profondes modifications dans la culture politique russe, puisqu'il évoque

[468] Rapporté par PYPIN, A.N., in *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900, chapitre III, p.137.

une possible limitation des pouvoirs du monarque ; le baron de Korf, biographe de M.M. Speranskij, résume ainsi les principales dispositions que ce discours inaugural consacrait :

> « Alexandre a proclamé devant la face de la Russie que les lois civiles, aussi parfaites soient-elles, ne sauraient être solides sans les institutions étatiques ; […] pour la première fois on observe une prise de conscience unanime, que les dépenses et les revenus de l'Etat doivent être déterminés et vérifiés de manière indépendante ; pour la première fois on met en avant que la raison de toutes les perfections étatiques réside dans l'instauration d'un mode de gouvernement sur les fondements solides et immuables de la loi […]. »[469]

Le Conseil d'Etat ainsi institué se voyait confier la mission d'examiner le projet de code civil, et de vérifier l'utilisation des finances publiques dans l'Empire. L'évidente nécessité de faire reposer l'édifice étatique sur des principes stables, des lois fondamentales fixes, est un des acquis du projet de 1809[470]. Ce discours souligne l'indéniable intérêt d'une constitution et évoque l'indépendance des différentes institutions étatiques entre elles – toutes choses que les Républicanistes reprendront lorsqu'ils élaboreront leurs projets constitutionnels.

Dans ce projet, M.M. Speranskij institue des modifications fondamentales, telles que la liberté civile, la garantie de la propriété privée, la mise en œuvre d'un principe représentatif, l'introduction d'une certaine souplesse dans le système des conditions sociales. Il s'attache à justifier l'autorité politique en l'enracinant dans la souveraineté du peuple ; même si cette affirmation est fugitive, elle témoigne d'un bouleversement considérable dans les représentations du pouvoir en Russie. Néanmoins, ce projet constitutionnel connaît des limites : très attaché à la forme monarchique et aux privilèges de la noblesse, M.M. Speranskij restreint l'accès aux postes de décision et laisse le pouvoir de décision aux mains du souverain et de la noblesse. Par ailleurs, on ne peut qualifier pleinement ce projet de « constitution », puisque, pour

---

469 Baron de KORF, *Biografiâ MM. Speranskogo*. Texte rapporté par A.N. PYPIN, in *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit*., chapitre III, p.137. En français dans le texte original.

470 Alexandre Ier ne concrétisa pas le projet de M.M. Speranskij, par prudence sans doute : « Ici apparurent des hésitations. L'esprit pénétrant d'Alexandre comprit qu'il était incommensurablement plus facile d'écrire que de réaliser ce qui était écrit ; il comprit, en tous cas, que différentes mesures de transition s'imposaient d'abord. » Baron DE KORF, cité par A.N. Pypin, *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit*., chapitre III, p.134.

M.M. Speranskij, la loi fondamentale n'a pas pour but de limiter le pouvoir du souverain, mais de justifier la remise du pouvoir suprême entre ses mains.

L'étude de ce projet vérifie-t-elle l'intuition initiale d'un « dessein politique » ? Le bilan semble mitigé : M.M. Speranskij souligne avec insistance la nécessité d'entrer dans une ère de liberté, parle de constitution, de monarchie constitutionnelle, mais échoue à élaborer une structure étatique composée de véritables pouvoirs et contrepouvoirs. Les positions de M.M. Speranskij vis-à-vis du principe de liberté sont empreintes de précaution : il considère les libertés civiles commes acquises, mais demeure extrêmement prudent vis-à-vis des libertés politiques, qui ne doivent être introduites en Russie que progressivement. Ainsi, en réaction au discours d'Alexandre Ier sur la constitution polonaise et sur un éventuel élargissement de la constitution à la Russie, M.M. Speranskij écrivait en 1818 à A.A. Stopypin :

> « Dans tous les Etats il y a peu de personnes, et il y en a encore moins chez nous, qui connaissent la différence entre la liberté civile et la liberté politique. De toute évidence, le sens de ce discours se rapport à la première ; quant à la seconde, elle peut être ou, à tout le moins, elle doit être une conséquence éloignée et progressive [de la liberté civile]. »[471]

Cette remarque contient une clé pour comprendre le projet de M.M. Speranskij : redoutant les bouleversements qu'engendrerait l'introduction en Russie de la liberté politique, M.M. Speranskij renonce à octroyer les libertés politiques à l'ensemble de la population. En revanche, il élargit le faisceau des libertés civiles à toutes les classes sociales. Les Républicanistes, tout en reconnaissant qu'il y a déjà là un réel progrès, estimeront que M.M. Speranskij n'est pas allé assez loin ; ils auront à cœur d'approfondir les théories politiques évoquées par ce dernier et de les traduire en termes d'institutions politiques : ils refuseront de considérer la liberté politique comme une conséquence, éloignée dans le temps, de la liberté civile ; dans leurs projets, la liberté politique sera la pierre d'angle de l'institution de la cité.

---

[471] Lettre du 2 mai 1818 à A.A. Stolypin : « Vo vsex gosudarstvah malo, a u nas eŝe menee lûdej, koi znaût različie meždu svobodoû političeskoû i graždanskoû. Po vsej veroâtnosti smysl reči otnositsâ prâmo k pervoj ; vtoraâ že možet byt' ili po krajnej mere dolžna byt' otdalennym i postepennym ee posledstviem. » *Russkij arhiv*, 1869, colonnes 1697-1703. Cité par MIRONENKO, S.V., *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ. Političeskaâ istoriâ Rossii pervoj poloviny XIX veka*, Moskva, Mysl', 1990, pp.22-23.

Après la disgrâce de M.M. Speranskij, Alexandre Ier fut accaparé par la politique extérieure : ses victoires en Europe et l'organisation du Congrès de Vienne le tinrent éloigné des affaires russes pendant un certain temps. Mais l'Empereur n'avait pas pour autant abandonné ses projets de réforme constitutionnelle : en 1819, il fit appel à un homme de confiance, N.N. Novosil'cev, commissaire impérial de Russie en Pologne, pour rédiger une nouvelle Constitution de l'Etat russe. Moins audacieux que le projet de M.M. Speranskij, mais plus novateur par certains aspects, ce projet est contemporain des premières esquisses constitutionnelles des Républicanistes : comme elles, il reflète la culture politique russe des années 1810-1820.

SECTION II

Décentraliser l'Empire : le projet constitutionnel de N.N. Novosil'cev (1820).

Le texte de la *Charte constitutionnelle de l'Empire russe*[472], rédigé par N.N. Novosil'cev, et trouvé dans ses papiers par la police lors de l'insurrection de Varsovie en 1831, est habituellement daté, dans sa dernière version, des années 1819-1820. Ce texte, formé de 191 paragraphes, fut rédigé à la demande d'Alexandre Ier. Ce projet constitutionnel existe dans une variante russe et dans une variante française. Le texte français a été rédigé par P.I. Péchard-Deschamps, secrétaire de N.N. Novosil'cev depuis 1799 ; le texte russe a été traduit par le prince P.A. Vâzemskij qui laisse, dans les archives d'Ostafievo (*Ostaf'evskij arhiv*), des traces des nombreux problèmes de traduction que le texte russe lui posait. Puisque ce texte, rédigé d'abord en français, fait appel à des notions inexistantes en russe, il fallut créer un certain nombre de mots évoquant des concepts nouveaux pour les Russes. Ainsi, dans l'article 131, le texte français affirme que les séances de la Diète « délibèrent publiquement », tandis qu'en russe l'expression est développée : « délibèrent dans leurs séances à portes ouvertes,

---

[472] Titre complet : *Gosudarstvennaâ ustavnaâ gramota Rossijskoj imperii*. Le texte est disponible en russe dans le recueil *Konstitucionnye proekty Rossii, XVIII – načalo XX vv.*, BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, pp.411-453, texte n°27. Le texte en français fut publié pour la première fois dans le *Portfolio ou Collection de documens politiques relatifs à l'histoire contemporaine*, tome cinquième, Paris, Le Doyen, libraire, 1837, pp.381-419. Nous proposons quelques extraits de ce texte dans l'anthologie présentée en annexe.

c'est-à-dire en présence de tiers auxquels l'entrée n'est pas interdite. »[473] Plus représentatif encore est l'avant-dernier article (n°190), qui évoque les « droits politiques » dans le texte français, et dans le texte russe les « droits politiques, consistant en la représentation nationale »[474]. Dans notre souci de retracer l'évolution des idées politiques à travers les termes employés et les concepts véhiculés, ce genre de phénomène linguistique retiendra toute notre attention[475].

L'analyse de ce projet constitutionnel a été réalisée de manière détaillée par l'historien Georges Vernadsky[476]. Ce dernier établit une comparaison systématique entre les articles du projet de N.N. Novosil'cev et ceux de la Charte polonaise de 1815 ; l'influence de cette dernière ne fait pas de doute : le terme utilisé pour parler de la Diète (*sejm* au lieu de *duma*) est une allusion directe à la source polonaise. Par ailleurs, la situation de N.N. Novosil'cev, commissaire impérial à Varsovie, c'est-à-dire délégué extraordinaire russe, mais aussi directeur de la police secrète du royaume de Pologne, lui permettait de voir comment fonctionnaient les Diètes polonaises, et d'en retirer des leçons générales pour l'Empire. On sait enfin, grâce à la correspondance de P.A. Vâzemskij, que le texte de la *Charte* fut rédigé à partir de la Constitution polonaise de 1815. Deux autres historiens ont analysé avec minutie le texte de N.N. Novosil'cev : S.V. Mironenko[477] interprète le règne d'Alexandre Ier comme une tentative

---

473 « §131. Obe palaty sejmov razsuždaût v zasedaniâh svoih pri otkrytyh dverâh, t.e. v prisutstvii postoronnih, koim vhod ne vozbranâetsâ. »

474 « §190. […] i pol'zovat'sâ političeskimi pravami, v narodnom predstavitel'stve zaklûčaûŝimisâ. »

475 Dans son ouvrage, G. Vernadsky cite une excellente remarque de N.M. Karamzin, justifiant l'intuition qui servit d'hypothèse de départ à notre travail de recherche, à savoir la traduction et la transformation des mots du politique, et donc des concepts que ces mots véhiculent. Dans une lettre à P.A. Vâzemksij, en date du 30 mai 1818, N.M. Karamzin écrit : « Traduisez hardiment régence, régent par *pravlenie, pravitel'* ; et gouvernement par *pravitel'stvo*, administratif *upravitel'nyj* ; mais attribution, c'est plutôt *prinadležnost'* que *prisvoenie* qui a un autre sens (appropriation). Foncière n'est pas *zemel'naâ* (terrienne), mais plutôt *nedvižimaâ* (immobilière). Je n'aurais pas dit *uzakonit'sâ* mais *ukorenit'sâ*, mieux serait *vvojti v poddanstvo*, *sdelat' graždaninom* (devenir citoyen), etc. *Tuzemec* (indigène) est bien ». Voir VERNADSKY, G., *La charte constitutionnelle de l'Empire russe de l'an 1820*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1933, p.82. La référence de cette lettre de N.M. Karamzin à Vâzemskij est la suivante : revue *Starina i novizna*, Sankt-Peterburg, 1897, tome I, p.54.

476 VERNADSKY, G., *La charte constitutionnelle de l'Empire russe de l'an 1820*, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1933 ; traduit du russe par Serge Oldenbourg.

477 S.V. Mironenko consacre un chapitre entier à la constitution de N.N. Novosil'cev : il détaille notamment les conditions d'élaboration de ce document, en s'appuyant sur la correspondance de P.A. Vâzemskij, et en reconstituant la teneur des rencontres entre l'Empereur et N.N. Novosil'cev. Il fait état d'un manuscrit antérieur à la *Charte* et qui en résume le contenu ; nous nous référerons à ce document lorsque cela s'avérera nécessaire. MIRONENKO, S.V., *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ. Političeskaâ istoriâ Rossii pervoj poloviny XIX stoletiâ*, Moskva, Mysl', 1990 ; notamment chapitre I, pp.11-73.

ininterrompue d'introduire une constitution en Russie ; dans cette perspective, il considère qu'avec la *Charte* de N.N. Novosil'cev, Alexandre Ier fut réellement près d'accorder une constitution. A l'inverse, A.V. Predtečenskij[478] récuse le terme de « constitution » à la *Charte*, et n'y voit qu'un document destiné à renforcer de manière abusive le pouvoir du souverain. Eu égard au travail effectué sous la direction de N.N. Novosil'cev et aux tentatives constitutionnelles de l'Empereur, nous considérons, à la suite de S.V. Mironenko, que cette *Charte* est une véritable constitution : si elle n'en porte pas expressément le titre, c'est sans doute par prudence, pour éviter de mécontenter l'aile conservatrice de la noblesse, dont l'influence était puissante à la cour impériale[479].

Dans notre étude, nous nous attacherons à identifier les principes étatiques à l'œuvre dans ce document : derrière ce projet constitutionnel se profile une silhouette spécifique de l'Etat russe, à mi-chemin entre l'autocratie et la monarchie constitutionnelle. L'originalité de N.N. Novosil'cev réside dans la réalisation d'une relatuve décentralisation administrative de l'Empire, qui porte l'empreinte des constitutions de l'Allemagne du Sud (Würtemberg et Bavière notamment). Il conviendra de s'interroger sur une éventuelle mise en œuvre du principe fédératif, qui supposerait une autonomie non seulement admnistrative mais aussi politique des régions. N.N. Novosil'cev réconcilie les principes de centralisation de l'Empire et d'autonomie des régions dans une complexe organisation du maillage politique et administratif de l'empire. Nous nous arrêterons davantage sur cette bipolarité des principes constitutifs, et sur la traduction de cette théorie sur le plan pratique. Cette tentative de décentralisation dans la culture politique russe ne restera pas lettre morte : le Républicaniste N.M. Murav'ëv, idéologue de la Société du Nord, approfondira cette notion et revendiquera une constitution fédérative pour le nouvel Etat russe.

Le texte sur lequel nous avons travaillé se subdivise en 191 articles, répartis en cinq chapitres. Le chapitre I (§1 à 8) présente les dispositions préalables et évoque la

---

[478] PREDTEČNSKIJ, A.V., *Očerki obŝestvenno-političeskoj istorii v pervoj četverti XIX v.*, Moskva/Leningrad, Nauka, 1957.

[479] Nous pensons notamment à la propre sœur de l'Empereur, la grande-duchesse Catherine, qui entendait jouer un rôle politique et ne cessa de conseiller son frère dans un sens extrêmement conservateur, aidée en cela par sa mère, l'Impératrice douarière Maria Fëdorovna.

division administrative de l'Empire. Le chapitre II (§9 à 77) traite à la fois de l'administration dans l'Empire et du pouvoir exécutif. Le chapitre III (§78 à 98) énumère les prérogatives du pouvoir suprême. Le chapitre IV (§99 à 174) traite de l'organisation de la « représentation nationale ». Enfin, le chapitre V (§175 à 191) évoque l'organisation du pouvoir judiciaire. Le texte se termine par une courte conclusion, dans laquelle l'auteur rappelle les buts de cette *Charte constitutionnelle*[480].

I. Conception de l'Etat et rôle du monarque.

Le projet constitutionnel de N.N. Novosil'cev est rédigé dans un esprit beaucoup moins libéral que celui de M.M. Speranskij. N.N. Novosil'cev ne place pas le principe de liberté au cœur de son projet. En revanche, ce texte tient davantage compte de la situation politique de la Russie des années 1810-1820 : son auteur tente d'introduire, immédiatement et sans mesures préalables, une constitution en Russie ; dès lors, des compromis sont inévitables. Deux principes dirigent essentiellement la Constitution : accorder une place majeure au souverain, et attribuer à la noblesse un rôle politique. C'est pourquoi, de manière quelque peu paradoxale, N.N. Novosil'cev parvient à revendiquer à la fois la toute-puissance du souverain et l'organisation du principe de représentation, réservée toutefois uniquement à la noblesse. Ainsi, les outils constitutionnels sont utilisés non pour limiter le pouvoir du souverain autocrate, mais bien pour en justifier la nécessité de manière légale. Comme nombre de réformateurs avant lui, N.N. Novosil'cev souligne la *légalité* de la vie juridico-politique en Russie ; mais, contrairement à M.M. Speranskij, il traite de façon fort différente la notion de *légitimité*.

---

480 Nous avons travaillé essentiellement sur le texte russe, publié dans son intégralité dans les *Materialy dlâ istorii carstvovaniâ imperatora Nikolaâ Pavloviča*, collection « Meždunarodnaâ biblioteka », tome XXII,, Leipzig, E.L. Kasprowicz éditeur, 1880. L'édition la plus claire a été réalisée par N.K. SCHILDER, dans *Imperator Aleksandr I – ego žizn' i carstvovanie*, Sankt-Peterburg, izdanie A.S. Suvorina, 1904-1905, tome IV, pp.499-526. Enfin, une dernière édition date de 2000, dans le recueil de SAHAROV A.N. et BERTOLISSI S., *Konstitucionye proekty Rossii, XVIII-načalo XX vv.*, Moskva, RAN Institut istorii, 2000, pp.411-453. Le texte français est relativement proche du texte russe. Pour des facilités de lecture, nous citerons donc le texte en français. Toutefois, lorsque cela s'avère nécessaire pour nuancer ou éclairer le propos de N.N. Novosil'cev, nous donnons la traduction russe en note.

1. Le rôle du Souverain.

Dès le chapitre II, N.N. Novosil'cev rejette l'idée de la souveraineté du peuple, avancée, comme on s'en souvient, par M.M. Speranskij : aux yeux du commissaire impérial de Russie en Pologne, la souveraineté est concentrée dans la personne du souverain. Ce principe est affirmé dans les articles 11, 12 et 13 de la *Charte constitutionnelle de l'Empire russe* :

Texte en russe	**Texte en français**
« Deržavnaâ vlast' nerazdelima : ona sosredotočitsâ v lice monarha. » (art.11)	« La souveraineté est indivisible, elle réside dans la personne du monarque. »
« Gosudar' est' edinstvennyj istočnik vseh v Imperii vlastej : graždanskih, političeskih, zakonodatel'nyh i voennyh. On upravlâet ispolnitel'noû častiû vo vsem eâprostranstve. Každoe načal'stvo ispolnitel'noe, upravitel'noe i sudebnoe im odnim postanovlâetsâ » (art. 12)	« Le souverain est la source unique de tous les pouvoirs civils, politiques, législatifs et militaires de l'empire. Il exerce dans tout sa plénitude le pouvoir exécutif. Toute autorité exécutrice, administrative et judiciaire ne peut émaner que de lui. »
« No zakonodatel'noj vlasti gosudarâ sodejstvuet gosudarstvennyj Sejm […]. » (art. 13)	« Néanmoins, le pouvoir législatif s'exerce par le souverain concurremment avec la diète de l'empire. »[481]

L'article 13 est une reprise, presque mot à mot, des conditions édictées par Catherine II dans l'*Instruction* : comme Catherine II, N.N. Novosil'cev place la source de tous les pouvoirs dans les mains du souverain uniquement. Sur ce point, il opère un très net recul par rapport à la pensée politique de M.M. Speranskij. Par ailleurs, le corps législatif n'est pas perçu comme le dépôt de la légitimité : il est réduit à une simple instance consultative, qui ne fait que collaborer au pouvoir du souverain. La question de la légitimité sera à nouveau posée par les Républicanistes, qui y donneront une réponse située aux antipodes de celle de N.N. Novosil'cev.

Dès lors que le souverain se révèle la seule origine de tous les pouvoirs, ses prérogatives sont très étendues : il veille à la sécurité intérieure et extérieure de son empire (article 15), il bénéficie du droit de déclarer la guerre et de conclure la paix (article 16), nomme les ambassadeurs et tous les hauts-fonctionnaires (articles 17 et 18), est considéré comme chef suprême de l'Eglise (article 20) et dispose seul du droit de

---

[481] Le texte russe est reproduit d'après les *Materialy dlâ istorii carstvovaniâ imperatora Nikolaâ Pavloviča,* Leipzig, E.L. Kasprowicz éditeur, 1880, p.159 pour les trois articles. Nous retraduisons systématiquement les textes à partir du russe.

grâce. N.N. Novosil'cev utilise les lois fondamentales de la Constitution non pas pour limiter le pouvoir du souverain, mais pour renforcer la présence du souverain dans la vie politique d'une monarchie constitutionnelle[482]. Dans ce contexte, la séparation des trois pouvoirs n'est plus requise : si le monarque est au-dessus de tout, il est aussi à la source des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, qui se confondent en sa personne. Les canaux intermédiaires – tel le Conseil d'Etat chez Speranskij – sont dès lors superflus.

La *Charte* de 1820 reconnaît donc les trois pouvoirs – législatif, exécutif et judiciaire – mais elle les situe dans la dépendance du souverain. Peut-on dès lors affirmer que N.N. Novosil'cev, de manière hypocrite, pare l'autocratie d'un vêtement constitutionnel, sans toutefois renoncer à modifier ce pouvoir absolu ? Cette affirmation mérite d'être nuancée : N.N. Novosil'cev cherche réellement à limiter le pouvoir absolu de l'autocrate, mais il souhaite conserver au souverain la possibilité d'intervenir dans la vie politique comme instance décisive. C'est l'*arbitraire* de l'autocrate qui doit être combattu, et non le *pouvoir de décision rationnelle* accordé au souverain. La *Charte* peut donc se lire comme une tentative de concilier la tradition autocratique de la Russie avec le constitutionalisme, ce que confirme l'historien S.V. Mironenko :

> « A n'en pas douter, tout en limitant l'arbitraire de l'autocrate, tout en le plaçant dans un cadre légal précis, le projet de constitution de 1820 conservait toujours la place dominante de l'autocrate dans toutes les sphères de la vie de l'Etat. »[483]

La juxtaposition de ces deux traditions – constitutionnalisme et autocratie – paraît incongrue : on préférera y voir une adaptation du principe constitutionnel à la situation politique de la Russie des années 1820. C'est sans doute grâce à son esprit modéré que la *Charte* de 1820 séduisit tant Alexandre Ier. Cette modération se retouve également dans le traitement des droits civils et politiques : comme dans toutes les esquisses constitutionnelles de l'époque, sous l'influence de la culture politique européenne, la

---

[482] NOVOSIL'CEV, N.N., *Ustavnaâ gramota…*, *op.cit.*, voir aussi l'article 19 : « Le souverain nomme les personnes à tous les postes civils, administratifs et judiciaires, soit directement, soit par l'intermédiaire des personnes à qui il confie un tel pouvoir. » et l'article 21 : « Le droit de grâce appartient exclusivement au souverain. Il peut donc donner son pardon à un criminel ou bien alléger son châtiment. »

[483] « Nesomnenno, ograničivaâ samoderžvnyj proizvol, vvodâ ego v opredelennye zakonnye ramki, proekt konstitucii 1820 g. vse že sohranâl dominiruûŝee položenie samoderžca vo vseh oblastâh gosudarstvennoj žizni. » MIRONENKO, S.V., *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ*, *op.cit.*, p .62.

Charte consacre l'existence de nombreux droits civils ; elle demeure plus circonspecte en matière de droits politiques.

2. Droits civils et droits politiques.

La *Charte constitutionnelle* garantit un certain nombre de droits civils, considérés comme des droits fondamentaux. On y trouve notamment l'affirmation de l'égalité de tous les citoyens, exception faite des serfs qui n'ont pas accès à la condition citoyenne :

> « La loi protège également tous les citoyens sans aucune distinction. »[484]

A cela s'ajoute une série de mesures visant à favoriser un exercice égalitaire et équitable de la justice : l'interdiction d'une détention provisoire sans motif ; la libération, sous les trois jours, d'une personne arrêtée sans motif d'inculpation ; la mise en place de la liberté conditionnelle ; le respect de la proportionnalité entre la peine et le châtiment. Ces mesures prouvent que la culture juridique reprend les théories fondamentales exposées dans l'*Instruction* de Catherine II : quels que soient les projets constitutionnels, ces principes dus en partie à Beccaria sont considérés comme des acquis et, pour cette raison, ils trouvent naturellement leur place dans les lois fondamentales. N.N. Novosil'cev inscrit comme droits fondamentaux le droit de demander grâce au souverain (article 88), la liberté d'impression (article 89), le libre déplacement dans l'Empire (article 89), et le respect de la propriété (article 97). Le respect de la liberté individuelle et la garantie de la propriété sont considérés comme des droits inhérents à tout être humain :

> « Toute propriété, quelle que soit sa désignation ou sa nature, qu'elle existe sur la superficie ou dans le sein de la terre, et à quelque individu qu'elle appartienne, est déclarée sacrée et inviolable. Aucun individu n'y peut porter atteinte, sous quelque prétexte que ce soit. Quiconque attaque la propriété d'autrui est réputé violateur de la sûreté publique, et puni comme tel. »[485]

---

[484] *Ustavnaâ gramota*, chapitre III, article 80, p.174 : « Zakon bez vsâkogo različiâ pokrovitel'stvuet ravno vsem graždanam. » Version française : *Portfolio*, *op.cit*., p.397.

[485] *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, article 97, p.177 : « Vsâkaâ sobstvennost', na poverhnosti li zemli nahodâaâsâ ili v nedrah onoj sokrovennaâ, kakogo by roda ne byla, v em by ne sostoâla i komu by ni prinadležala, priznaetsâ svâšennoû i neprikosnovennoû. Nikakaâ vlast' i ni pod kakim predlogom posâgnut' na nee ne možet. Posâgaûšij na čužduû sobstvennost' osuždaetsâ i nakazyvaetsâ kak narušitel' obŝestvennago spokojstviâ. » Version française : *Portfolio*, *op.cit.*, p.400.

Ainsi, N.N. Novosil'cev, à l'instar de Catherine II et des conceptions courantes de la culture politique russe, reprend la trilogie des droits définissant un Etat libéral : liberté, sécurité et propriété sont garanties par le nouvel Etat russe. Mais, comme l'Impératrice avant lui, N.N. Novosil'cev omet de traiter l'une des trois composantes de cette définition : si Catherine II éludait la question de la propriété, N.N. Novosil'cev élude celle de la liberté ; à aucun moment il n'évoque la libération des serfs d'une condition qui les lie à la terre et à leur propriétaire. Dans son projet constitutionnel, la liberté demeure un terme abstrait, et jamais la Loi fondamentale ne définit les conditions dans lesquelles la liberté doit et peut être réalisée.

Dans la *Charte constitutionnelle*, les droits politiques subissent un traitement plus restrictif que dans le projet de M.M. Speranskij : cet infléchissement est dû à la définition de la souveraineté. N.N. Novosil'cev refuse la souveraineté du peuple, mais il instaure un système de représentation, en limitant cette dernière aux nobles les plus fortunés. Ce droit à la représentation, et donc aux élections, est présenté comme un droit imprescriptible :

« La nation russe aura à perpétuité une représentation nationale. »[486]

On soulignera avec insistance que l'idée de représentation nationale est évoquée sans ambage dans des textes de commande : il est donc fondé d'affirmer qu'en 1820, le mode représentatif de gouvernement est un principe acquis dans la culture politique russe. La question demeure de savoir ce que recouvre cette « représentation nationale ». N.N. Novosil'cev veille à la restreindre à la noblesse la plus fortunée. Il instaure des conditions d'éligibilité aux deux chambres législatives, la Chambre des représentants et le Sénat : seuls ceux qui se sont acquittés de redevances élevées pourront y prendre part. Dès lors, la représentation de la « nation » est considérablement réduite : d'une part, elle ne concerne que les ressortissants suffisamment fortunés pour y avoir accès ; d'autre part, dans la mesure où le parlement, issu de cette représentation, n'a qu'une voix consultative et ne fait que collaborer au pouvoir législatif appartenant au souverain, les représentants de la nation ne peuvent être considérés comme un corps politique indépendant. Nous y reviendrons.

---

[486] *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, chapitre III ; article 91, p.175 : « Da budet rossijskij narod otnyne navsegda imet' narodnoe predstavitel'stvo. » Version française : *Portfolio*, *op.cit.*, p.399.

Les droits politiques sont définis, dans l'article 190, par la « représentation nationale » (*narodnoe predstavitel'stvo*), c'est-à-dire par la possiblité de participer aux élections du Parlement, et d'être soi-même élu. Pour être élu aux deux chambres du pouvoir législatif, à savoir le Parlement (chambre des représentants) et le Sénat, il faut remplir certaines conditions. Pour être député, tout citoyen devra être âgé de trente ans révolus, jouir des droits de citoyens, payer des impôts fonciers, et s'être acquitté de redevances fixes, équivalent d'un cens électoral. Les assemblées de la noblesse, qui constituent une partie du pouvoir législatif, ne sont ouvertes qu'aux nobles inscrits sur les livres de noblesse, âgés de vingt-cinq ans ans révolus, et détenteurs d'une fortune immobilière minimale[487]. En comparaison avec le projet de M.M. Speranskij, le projet de N.N. Novosil'cev présente une très nette restriction dans l'ouverture des droits politiques.

Les principes fondamentaux de la *Charte* sont désormais identifiés : si monarchie constitutionnelle il y a, le monarque conserve malgré tout de grands pouvoirs et une place incontournable dans la vie politique du nouvel Etat russe. Outre ces règles fondamentales, la *Charte de l'Empire* dessine les contours des instances politiques : N.N. Novosil'cev consacre des développements assez longs aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. L'étude du fonctionnement de ces différentes instances dévoile davantage encore la nature de la monarchie constitutionnelle désirée par N.N. Novosil'cev et Alexandre Ier.

II. Organiser la vie de l'Etat.

Parce que les institutions reflètent, tout autant que les textes théoriques, la conception de l'Etat qui les anime[488], il faut se pencher sur l'organisation de la vie politique selon la *Charte* de 1820. L'analyse des instances législative, exécutive et judiciaire met à jour un paradoxe : toutes semblent en étroite dépendance vis-à-vis du

---

[487] *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, chapitre IV, sections II et III, article 155 p.188 et article 161 p.189 pour les conditions d'éligibilité repectivement au parlement de lieutenance et à la société de la noblesse. Version française : *Portfolio*, article 155 p.411 et 161 p.412.

[488] Nous nous inspirons ici de la démarche adoptée par Mary Douglas dans son ouvrage intitulé *Comment pensent les institutions*, Paris, éditions La Découverte, 1999.

souverain, ce qui contredit singulièrement la démarche constitutionnelle. Faut-il, à la suite de A.V. Predtečenskij, voir dans la *Charte* un simulacre de constitution ? Nous avons choisi de suivre la démarche de l'historien S.V. Mironenko, qui tente de comprendre le sens profond de cette structure étatique, en relisant, de manière distanciée et à l'aide d'autres documents, le fonctionnement de ces instances. On n'étudiera ici que les organes centraux des trois pouvoirs ; les instances régionales seront traitées ultérieurement[489].

1. Le pouvoir législatif et le choix du bicaméralisme.

Dans le domaine législatif, après avoir posé comme règle fondamentale la représentation nationale, dans une version très restreinte, N.N. Novosil'cev se prononce en faveur du bicaméralisme, contrairement à M.M. Speranskij, mais conformément à la constitution polonaise. Le parlement d'Etat (*obŝij gosudarstvennyj sejm*) est donc réparti en deux Chambres : la Chambre basse ou Chambre des représentants (*palata zemskih poslov ili deputatov*) et la Chambre haute ou Sénat (*Senat*). Le terme « sejm », préféré à « Duma », même si ce dernier est indiqué, témoigne de l'expérience polonaise de N.N. Novosil'cev. La composition de la Chambre des représentants est relativement ouverte : elle est formée, pour les deux tiers, des députés de la Chambre basse des lieutenances[490], et pour un tiers de membres nommés par le souverain. En revanche, le Sénat est une institution beaucoup plus fermée : composé des grands ducs de la maison impériale et de sénateurs nommés à cette fonction par le souverain, il est réservé aux personnes âgées de trente-cinq ans révolus, ayant effectué leur service, civil ou militaire, avec les honneurs, et disposant de biens immobiliers équivalents à mille roubles argent minimum. Ce cens électoral est suffisamment élevé pour réserver aux seuls membres de la noblesse fortunée la possibilité de devenir sénateurs.

---

489 Dans son projet, N.N. Novosil'cev développe fort peu le fonctionnement des instances régionales : il considère que leur rôle peut et doit être fixé par des décrets ; leurs attributions pouvant être modifiées, elles n'entrent pas dans le cadre d'une Loi fondamentale.

490 En russe : *namestničestvo*, nom donné par N.N. Novosil'cev, dans son projet, aux régions disposant d'une certaine autonomie ; dans la version française, le terme équivalent est « lieutenance ». Le *namestničestvo* est une référence à la Russie ancienne. A l'époque de N.N. Novosil'cev, le terme était couramment usité : sous Catherine II, le *namestničestvo* désignait un unité teritoriale composée de deux à trois provinces ; les *namestničestvo*, subdivision territoriale, existèrent en Pologne de 1815 à 1874. On soulignera ici à nouveau l'influence de la Constitution du Royaume de Pologne sur le projet de N.N. Novosil'cev.

Le fonctionnement de ces deux Chambres, décrit dans la *Charte*, met l'accent sur la nécessité des débats politiques. Lorsque les deux Chambres sont réunies en présence du souverain, elles délibèrent des différentes taxes et des impôts, de l'emploi du budget (revenus et dépenses), de la vérification des comptes des régions de l'Empire, ainsi que de tous les autres objets que le souverain juge bon de leur soumettre. La Chambre des représentants et le Sénat sont, chacun, divisés en trois commissions : une commission législative ; une commission administrative ; une commission des finances. La liste des membres de ces commissions doit être fournie au Conseil d'Etat. Les Chambres discutent des projets de loi, de la vérification des comptes, du bon fonctionnement de l'administration. Le processus d'élaboration de la loi est relativement complexe. Les projets de lois sont examinés dans les deux Chambres, mais cette charge est attribuée de préférence à la Chambre des représentants. Les débats de la Chambre des représentants sont réalisés en séances publiques[491]. Par la suite, le projet de loi est présenté au souverain pour approbation ; si le souverain l'approuve, le projet reçoit force de loi ; en revanche, s'il le rejette, le projet de loi est annulé, et n'est même pas proposé en deuxième lecture.

La question du rôle précis du pouvoir législatif n'a pas été résolue jusqu'ici. Les articles 101 et 103 déterminent exactement le rôle des instances législatives, le premier pour le parlement d'Etat et le second pour les parlements régionaux :

> « Le pouvoir législatif réside dans la personne du Souverain ; il l'exerce néanmoins concurremment avec les deux chambres de la diète de l'empire, ainsi qu'il est dit, art. 13. »[492]

> « Les diètes de lieutenance délibèrent sur tous les projets de lois générales, lorsque la communication leur en est faite par le conseil d'Etat, d'après l'ordre du Souverain, par le conseil d'administration de la lieutenance. »[493]

---

491 Article 131. Les projets de loi sont admis à la majorité des voix ; le projet admis par l'une des chambres ne peut être rejeté par l'autre.

492 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, article 101, p.180 : « Zakonodatel'naâ vlast' zaklûčaetsâ v osobe gosudarâ pri sodejstvii dvuh palat gosudarstvennogo sejma (kak skazano v stat'e 13). » Version française : *Portfolio*, *op.cit.*, pp.400-401.

493 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, article 103, p.180 : « Sejmy namestničeskih oblastej razsmatrivaût proekty obŝih zakonov vo vseh slučaâh, v kotoryh gosudar' zablagorazsudit povelet' im onye coobŝit' črez Gosudarstvennyj Sovet. » Version française : *Portfolio*, *op.cit.*, p.401.

L'article 101 semble consacrer la toute-puissance du souverain, source du pouvoir législatif. Toutefois, dans son analyse, l'historien S.V. Mironenko insiste sur l'expression « exercer *concurremment* le pouvoir » (*sodejstvuet vlasti*), qui semble établir une certaine égalité entre le pouvoir du souverain et celui de la Diète d'Etat. Quelle marge de manœuvre la Diète dispose-t-elle vis-à-vis du souverain ? Dans le texte de N.N. Novosil'cev, la Diète d'Etat ne se trouve pas à l'initiative des lois : celles-ci sont proposées par le souverain ou le Conseil d'Etat ; le rôle essentiel de la Diète consiste à discuter ces projets de lois, à les soumettre à critique et à les reformuler. En cas de désaccord profond, elle peut émettre un *veto*[494]. C'est dans cette opposition aux lois proposées que la Diète dispose d'un pouvoir qui limite réellement celui du souverain. C'est pourquoi nous considérerons, à la suite de S.V. Mironenko, que la *Charte* réalise, même timidement, le principe constitutionnel de restriction du pouvoir absolu de l'autocrate.

2. Les instances exécutive et judiciaire : l'empreinte du souverain.

L'organisation des pouvoir exécutif et judiciaire reflète sans aucun doute la volonté de N.N. Novosil'cev de conserver au souverain la haute main sur ces instances. Mais elle témoigne aussi d'une préoccupation constante de la pensée politique russe en ce début du XIXème siècle : comme M.M. Speranskij avant lui, et comme le maréchal De Münnich l'avait déjà souligné, N.N. Novosil'cev prend acte du « vide » institutionnel à remplir entre le souverain et les instances de l'exécutif.

Le pouvoir exécutif est réparti dans deux instances : le Conseil d'Etat (*Gosudarstvennyj sovet*) et les ministères (*ministerstva*). Le Conseil d'Etat, qui assiste le souverain, est lui-même subdivisé en deux : le conseil du gouvernement (*pravitel'stvennyj sovet*) ou comité des ministres (*komitet ministrov*), et l'assemblée générale du Conseil (*obŝee sobranie soveta*).

> « Le Conseil d'Etat, présidé par le Souverain, est composé des ministres, des conseillers d'Etat, des maîtres des requêtes ou secrétaires d'Etat, ainsi que des autres personnes qu'il plaît au Souverain d'y appeler. »[495]

---

494 Selon S.V. Mironenko, *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ*, *op.cit.*, pp.48-49.

495 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, article 35, p.163 : « Gosudarstvennyj Sovet, pod predsedatl'stvom

Ce Conseil est chargé de discuter des lois, de vérifier les comptes des régions, de casser les décisions anti-constitutionnelles des régions, et de traiter toutes les affaires que le monarque jugera bon de leur soumettre[496]. Au sein du conseil, le comité des ministres a pour fonction de vérifier que les décisions prises au niveau régional ne sont pas contraires à la constitution ; de fait, ses attributions sont peu développées. S.V. Mironenko en déduit qu'il devait vraisemblablement jouer le même rôle que le conseil des ministres existant[497]. En revanche, l'assemblée générale est une institution nouvelle, dont le rôle est central dans la vie politique : elle doit élaborer les projets de loi, vérifier les comptes-rendus des ministères, décider de la culpabilité ou de l'innocence des fonctionnaires. Elle évoque le « conseil d'Etat » institué par M.M. Speranskij dans son projet constitutionnel. En réalité, cette assemblée traite les affaires de l'Etat et présente ses conclusions au souverain.

> « Les arrêtés de l'assemblée générale du conseil d'Etat sont soumis à l'approbation du Souverain ou de son délégué de fonction. »[498]

A notre sens, cette nouvelle instance est destinée à combler le « vide institutionnel » entre le souverain et les instances législative, exécutive et judicaire. Contrairement au Conseil d'Etat de M.M. Speranskij, l'Assemblée générale ne se situe pas au-dessus des autres pouvoirs, dans la structure étatique ainsi conçue ; mais concrètement, elle dispose d'un pouvoir élargi dont les autres instances sont dépourvues.

Outre le Conseil d'Etat, l'exécutif comprend aussi des ministères : N.N. Novosil'cev reprend cette institution établie en 1802-1803, mais il divise les affaires de l'Etat, beaucoup plus que ne l'avait fait M.M. Speranskij. Il préconise l'instauration de dix ministères (*ministerstvo* ou *glavnoe upravlenie*, administration générale) : le ministère des cultes et de l'instruction publique (*glavnoe upravlenie duhovnyh del i narodnogo prosveŝeniâ*) ; le ministère de la guerre (*glavnoe upravlenie*

---

gosudarâ, sostoit iz ministrov, členov Gosudarstvennogo Soveta, gosudarstvennyh dokladčikov ili stats-sekretarej i iz osob, koih ugodno budet ego Imperatorskomu Veličestvu v nego izbirat'. ». Version française : *Portfolio*, *op.cit.*, p.386.

496 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, chapitre II, articles 35 à 44, pp.163-165 ; version française : *Portfolio*, *op.cit.*, articles 35 à 44, pp.386-389.

497 MIRONENKO, S.V., *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ*, *op.cit.*, pp.55-56.

498 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, article 44, p.167 : « Opredeleniâ Gosudarstvennogo Soveta podnosâtsâ na utverždenie gosudarâ ili osoby, im upolnomočennoj ». Version française : *Portfolio*, *op.cit.*, p.389.

voennoe) ; le ministère de la marine (*glavnoe upravlenie morskoe*) ; le ministère de la justice (*glavnoe upravlenie ûsticii*) ; le ministère des finances et du Trésor (*glavnoe upravlenie finansov i gosudarstvennogo kaznačejstva*) ; le ministère de la révision des comptes publics (*glavnoe upravlenie revizii gosudarstvennyh sčetov*) ; le ministère des affaires intérieures (*glavnoe upravlenie vnutrennyh del*) ; le ministère de la police (*glavnoe upravlenie policii*) ; le ministère des voies de communication (*glavnoe upravlenie putej soobŝeniâ*) ; le ministère des affaires étrangères (*glavnoe upravlenie inostranyh del*). N.N. Novosil'cev diversifie les ministères pour éviter les luttes d'influence et la corruption au sein d'un ministère doté de prérogatives très étendues : ainsi la Cour des comptes est séparée du ministère des finances. Par ailleurs, en plus du ministère de l'intérieur, il crée un ministère spécifique pour les voies de communication : dans un territoire aussi vaste que celui de la Russie, les voies de communication de toutes sortes, fluviales, maritimes et terrestres, représentent un poste stratégique. Les ministres sont responsables, dans leur travail, de toute infraction à la loi fondamentale :

> « Les ministres chefs d'administration générale de l'empire, ainsi que les chefs des départements et les directeurs des actes y étant attachés, sont responsables de toute infraction aux principes constitutifs de l'empire, aux lois, aux ordonnances, statuts et réglements, ainsi qu'aux ukases [*sic*], ordres, décrets et rescrits émanés du souverain, et, sous ce rapport, ils sont justiciables de la Haute Cour de justice. »[499]

Les ministres jouent un rôle important, car ils font partie du Conseil d'Etat ; le comité des ministres travaille directement avec le souverain. Par l'instauration du comité des ministres, N.N. Novosil'cev pallie le défaut tant reproché aux ministères, à savoir le manque d'unité et l'absence d'un plan général : le comité des ministres permet de relier entre elles des branches de l'exécutif qui fonctionnent souvent de manière indépendante. Ainsi, en multipliant le nombre des ministères pour faciliter la répartition des affaires de l'Etat, et un créant un comité des ministres pour en permettre une gestion globale, N.N. Novosil'cev répond au double objectif de M.M. Speranskij : répartition précise et unité.

---

[499] *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, article 46, p.168 : « Ministry, načal'niki upravlenij, direktory departamentov i praviteli del podležat otvetstvennosti za vsâkoe narušenie ustavnoj gramoty, zakonov, ravno kak ukazov i povelenij, ot Gosudarâ Imperatora posledovavših, i bude-by okazalis' v tom vinovnym, to predaûtsâ Verhovnomu gosudasrrstvennomu sudu. » Version en français : *Portfolio*, p.46.

Dans le domaine judiciaire, N.N. Novosil'cev apporte quelques innovations, malheureusement rarement développées. Il affirme avec force la nécessité de l'indépendance du pouvoir judiciaire :

> « Les tribunaux et les juges exercent leurs fonctions conformément aux lois et indépendamment de toute influence des autorités. »[500]

Toutefois, dans son fonctionnement – et notamment dans la nomination des juges – l'indépendance du pouvoir judiciaire paraît fortement compromise. Contrairement aux attributions sénatoriales dans le projet de M.M. Speranskij, le Sénat ne dispose pas du pouvoir judiciaire suprême chez N.N. Novosil'cev ; il concourt seulement au pouvoir législatif du souverain, au même titre que la Chambre des représentants. Pourtant, il joue un certain rôle dans la composition des tribunaux : en effet, N.N. Novosil'cev dote l'empire d'un réseau de tribunaux, coiffé par une Haute Cour de Justice (*Verhovnyj gosudarstvennyj Sud*). Celle-ci est composée d'un président, de sénateurs et de membres nommés par le souverain à cette fonction : le tribunal suprême est largement dominé par les membres du Sénat, pour l'essentiel issus de la noblesse.

> « Il y aura une Haute Cour de justice de l'Empire, composée d'un président, de sénateurs et autres personnages nommés par le Souverain. »[501]

Dans la structure étatique de N.N. Novosil'cev, les instances législative et judiciaire ne sont donc pas entièrement séparées, puisque les sénateurs peuvent être aussi des juges. La Haute Cour de justice traite les affaires jugées les plus graves, car établissant une atteinte à l'Etat, que ce soit à travers la personne du souverain ou des ministres : crimes de lèse-majesté, attentats à la vie du souverain, atteintes à la constitution par des hauts fonctionnaires de l'Etat, dont le jugement est transmis à la Haute Cour sur demande du Sénat. N'était sa dépendance du Souverain, celle-ci pourrait être amenée à jouer le rôle d'un Conseil constitutionnel. Les verdicts de cette

---

[500] « Sudy i lica nosjaŝie zvanie sudej, v otpravlenii obâzannosti na nih vozloženno, dejstvuût po zakonam i nezavisimo ni ot kakoj vlasti. », NOVOSIL'CEV, N.N., « Ustavnaâ gramota Rossijskoj Imperii », in *Materialy dlâ istorii carstvovaniâ imperatora Nikolaâ Pavloviča*, collection « Meždunarodnaâ biblioteka », tome XXII,, Leipzig, E.L. Kasprowicz éditeur, 1880, *op.cit.*, chapitre V, 1ère division, article 175, p.192. Il s'agit de l'article 175 dans la traduction française, *un Portfolio*, *op.cit.*, p.415.

[501] *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, article 180, p.193 : « Učreždaetsâ Verhovnyj gosudarstvennyj sud, sostavlennyj iz predsedatelâ, senatorov i drugih osob, zasedaûŝih v onom po naznačeniû Gosudarâ Imperatora. » Version française : *Portfolio*, *op.cit.*, article 179, p.416.

Cour suprême sont définitifs, mais doivent être confirmés par le Souverain avant d'être appliqués[502].

La *Charte* élabore une structure étatique relativement complexe, dominée par le pouvoir du souverain. Les instances législative et judiciare ne sont pas strictement séparées. La prépondérance accordée au pouvoir exécutif semble confirmer les penchants de N.N. Novosil'cev pour un Etat autoritaire. Le pouvoir du souverain est certes limité par le droit de *veto* de la Diète, mais il demeure incontournable dans la vie de l'Etat. La *Charte* présente une vision extrêmement restreinte du constitutionnalisme : les instances doivent *concourir* à la gestion de l'Etat, mais ne peuvent pas espérer traiter des affaires d'Etat sans l'approbation du souverain.

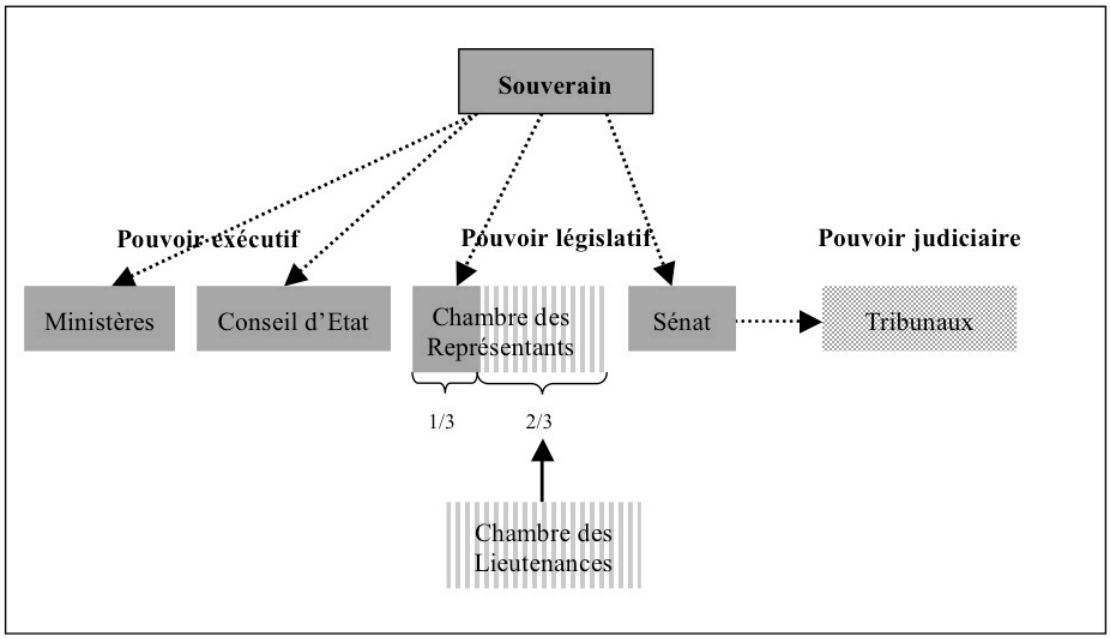

Tableau 5 – Organisation de l'Etat selon la *Charte* de N.M. Novosil'cev.

Ce schéma ne rend compte que des instances étatiques, et non des pouvoirs régionaux. Or, il est certain que N.N. Novosil'cev met en œuvre, à un certain degré, un principe de décentralisation : il organise une relative autonomie des régions, ce qui distingue nettement son projet de celui de M.M. Speranskij. A ce titre, la *Charte constitutionnelle de l'Empire* de 1820 a pu être interprétée comme un texte novateur, qui introduit en Russie le principe fédératif. Il faut donc interroger la mise en œuvre de

---

[502] *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, chapitre V, section II, articles 180 à 184, pp.193-194. Version en français : *Portfolio*, *op.cit.*, pp.416-417.

ce principe : s'agit-il d'une simple décentralisation administrative, ou bien faut-il y voir une réelle subdivision de la souveraineté, partagée entre les institutions centrales de l'Etat et les institutions régionales ?

III. Décentralisation de l'Empire.

La forme impériale est l'une des formes politiques qui concilie deux principes, l'*unité* – à travers la personne de l'empereur – et la *diversité* des régions administrées. Caractérisée par une « centralisation [qui] est l'âme de l'Empire »[503], cette forme politique n'exclut pas une gestion territoriale différenciée, ce dont témoigne la politique intérieure d'Alexandre Ier, qui prit en compte, au moins partiellement, les traditions institutionnelles de la Pologne ou de la Finlande. Le projet constitutionnel de N.N. Novosil'cev consiste à renouveler l'organisation administrative de l'Empire en proposant une décentralisation administrative, qui a pu servir de prélude aux réflexions ultérieures des Républicanistes sur l'instauration d'une fédération en Russie. Animé du souci de rationaliser la gestion territoriale et de prendre en compte les disparités régionales, N.N. Novosil'cev préconise une déconcentration dans la gestion administrative, ainsi qu'une décentralisation des institutions législative et judiciaire. L'historien S.V. Mironenko va jusqu'à parler de « principe fédératif » pour qualifier l'un des traits les plus originaux de la *Charte* de 1820. Ce qualificatif nous semble abusif : en philosophie politique, le principe fédératif suppose une subdivision de la souveraineté, ce que N.N. Novosil'cev n'envisage à aucun moment. On préférera donc, pour désigner la relative autonomie des régions, les *namestničestva*, parler d'un transfert partiel de l'idée fédérale[504].

---

503 BOULET-SAUTEL, M., article « Empire », in *Dictionnaire de philosophi politique*, Paris, P.U.F., 1995, pp.224-228.

504 En russe : *princip federativnogo ustrojstva gosudarstva*, soit « principe d'une construction fédérative de l'Etat »; voir MIRONENKO, S.V., *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ*, *op.cit.*, p.37.

1. Le maillage politico-administratif.

Tout comme M.M. Speranskij, N.N. Novosil'cev voit dans un maillage politico-administratif équillibré la seule possibilité de résoudre le problème de la gestion d'un aussi vaste territoire que celui de l'Empire russe. Pour cette raison, la première partie de son projet constitutionnel est consacrée à l'élaboration de ce maillage administratif, qui assure la répartition des représentants locaux des organes centraux. L'Empire se divise en un nombre restreint de *lieutenances* (*namestničestva*), qui se divisent elles-mêmes en *provinces* (*gubernià*) ; à leur tour les provinces se subdivisent en *districts* (*uezd*), eux-mêmes formés d'un nombre défini de *cantons* (*okrug*, regroupement de villes de petite taille, bourgs et villages)[505]. N.N. Novosil'cev conserve quatre degrés : lieutenance, province, district et canton, soit un degré de plus que dans la division administrative préconisée par M.M. Speranskij. Les lieutenances bénéficient d'un pouvoir très étendu.

Selon un projet de subdivision de l'Empire, rédigé en 1818 et attribué à N.N. Novosil'cev[506], l'Empire serait alors composé de douze lieutenances, dont la taille appréciable doit permettre à chaque région de disposer d'un pouvoir économique suffisamment important pour pouvoir prétendre à une certaine autonomie. Chaque lieutenance est composée de cinq à six provinces (*gubernià*). L'identité spécifique des contrées situées « en marge » de l'Empire est respectée : qu'il s'agisse des provinces baltes, du sud de la Russie ou de la Sibérie, les régions ainsi dessinées tiennent compte des particularités ethniques de leurs habitants. Cette répartition esquisse de grands ensembles géographiques uniformisés (régions de la Baltique, Pologne, nord de la Russie, Russie centrale, Russie méridionale, Oural, Sibérie), auxquels N.N. Novosil'cev propose d'accorder une certaine autonomie.

---

505 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, chapitre I, articles 1 à 8, pp.158-159. Cette rapide présentation est une synthèse des huit premiers articles de la *Charte constitutionnelle de l'Empire russe*. Nous reprenons les termes donnés dans la version française, à l'exception de la traduction de *gubernià*, rendu par « gouvernement ». Pour éviter des confusions et pour reprendre les mêmes termes que dans le projet de M.M. Speranskij, nous traduisons *gubernià* par « province ».

506 Ce projet, qui remonte aux années 1818-1820, fut trouvé dans les papiers du Comité du 6 décembre 1826, créé par Nicolas Ier pour gérer la question paysanne. Cette partition correspond vraisemblablement à celle établie par N.N. Novosil'cev lui-même. Sur ce point, voir les hypothèses présentées par G. Vernadsky, in *La Charte constitutionnelle de l'Empire russe de l'an 1820*, *op.cit.*, §8 de l'introduction générale resituant le projet de N.N. Novosil'cev dans le système politique d'Alexandre Ier, pp.35-40. D'autres chercheurs, tels John P. Ledonne, attribuent cette partition de l'Empire à Gurev ; voir LEDONNE, J.P., « Regionalism and Constitutional Reform, 1819-1826 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, vol.44, fascicules 1, janvier-mars 2003, pp.5-33.

Régions	Composition des régions	Gouverneurs militaires ou gouverneurs-généraux
I	Gouvernements de Curonie, Livonie, Esthonie et Pskov. Chef-lieu : Riga.	Marquis Paulucci, gouverneur général.
II	Gouvernements de Vitebsk, Smolensk, Moguikev et Kalouga. Chef-lieu : Vitebsk.	Prince Hovanskij, gouverneur général.
III	Gouvernements de Tchernigov, Kiev, Poltava, Kharkov et Koursk. Chef-lieu : Kiev.	
IV	Gouvernements de Kherson, Ekaterinoslav, Tauride, et Bessarabie. Chef-lieu : Odessa.	Comte Voroncov, gouverneur général.
V	Gouvernements d'Arkhangel, Olonetz et Vologda. Chef-lieu : Arkhangel.	Vice-amiral Minickij, gouverneur général.
VI	Gouvernements de Novgorod, Tver, Iaroslavl, Vladimir et Kostroma. Chef-lieu : Tver.	
VII	Gouvernements de Toula, Orel, Voronej, Tambov et Riazan. Chef-lieu : Toula.	Général Balašov, gouverneur général.
VIII	Gouvernements de Viatka, Perm et Orenbourg. Chef-lieu : Orenbourg.	
IX	Gouvernements de Nijni-Novgorod, Kazan, Simbirsk, Saratov et Penza. Chef-lieu : Kazan.	Bahmet'ev, gouverneur général.
X	Gouvernements d'Astrakhan, Caucase, Géorgie, Imérétie, Mingrélie. Chef-lieu : Tiflis.	Général Ermolov, commandant en chef.
XI	Gouvernements de Tobolsk, Tomsk, Irkoutsk et du Kamtchatka. Chef-lieu : Tomsk.	1ère moitié : général Kapcevič. 2ème moitié : Savinskij.
XII	Gouvernements de Vilna, Grodno, Minsk, Volhynie, Podolie et Bialystok. Chef-lieu : Vilna.	Grand-duc Konstantin Pavlovič : à partir de 1817 : pouvoir militaire suprême ; à partir de 1822 : pouvoir civil.

Tableau 6 – Divisions administratives du territoire de l'Empire de Russie selon N.N. Novosil'cev[507].

Cette organisation politico-administrative s'inscrit dans une longue tradition : bien avant le projet de N.N. Novosil'cev, on dénombre d'autres tentatives de réorganisation administrative de l'Empire. Catherine II avait créé des lieutenants généraux dépendants

[507] Source : *Sbornik Imperatorskago Russkago Istoričeskago Obŝestva*, volume XL, pp.212-214. Le tableau est reproduit d'après l'ouvrage de G. Vernadsky.

directement du pouvoir[508] ; Alexandre Ier avait mis en place des gouverneurs militaires, gérant des régions assez étendues[509]. Il est permis de penser que la décentralisation établie par N.N. Novosil'cev est justement liée à cette tentative : sa proximité avec l'Empereur, ainsi que la coïncidence entre la période de rédaction et l'expérience des gouverneurs généraux parlent en faveur de cette interprétation. Ainsi, par décret impérial, le 4 novembre 1819, Balašov devint gouverneur de la région de Riazan (région VII : provinces de Toula, Oriol, Voronèje, Tambov et Riazan), avec pour mission de mettre en place des institutions régionales bénéficiant d'une certaine autonomie[510]. On considérera que cette expérience était un préalable à l'octroi d'une constitution, ce que semble prouver une remarque de I.I. Dibič :

> « En instituant les gouvernements-généraux, l'Empereur Alexandre souhaitait introduire une gestion constitutionnelle, en commençant par le fait que chaque gouvernement-général disposerait au Conseil de quelques députés ou représentants, mais cette mesure ou cette proposition ne fut pas menée à terme. »[511]

Le gouvernement de Riazan, situé dans la Russie centrale, constituait un terrain d'essai neutre, parfait laboratoire pour établir une telle expérience. Balašov avait les pleins pouvoirs pour choisir lui-même les fonctionnaires du gouvernement de Riazan, créer des postes nouveaux dans l'administration de cette région, modifier la collecte des impôts ainsi que leur répartition. Enfin, il devait instituer un « conseil de lieutenance », sorte de conseil régional traitant exclusivement des affaires liées à la région. Il semblerait que Balašov n'ait pas eu conscience lui-même du rôle qu'on lui faisait jouer : la propension au secret, qui entourait toutes les tentatives constitutionnelles menées par Alexandre Ier, se vérifie aussi pour cette expérience de décentralisation. Celle-ci ne fut d'ailleurs pas poursuivie : à la mort d'Alexandre Ier, Nicolas Ier s'empressa de faire

---

508 Par le statut provincial de 1775.

509 A son avènement, Alexandre Ier avait organisé, aux marges de l'Empire, cinq régions dirigés par un gouverneur militaire : Kiev ; Podolie ; Lituanie ; Petite Russie ; Russie blanche. En 1809, il nomma un gouverneur-général pour les régions de Novgorod, Tver et Iaroslavl. Voir *Polnoe sobranie zakonov*, décrets n°20004, 20005 et 23595.

510 Décret impérial du 19 janvier 1820, voir *Polnoe Sobranie Zakonov*, volume XXXVII, n°28.106. Le rescript de l'Empereur à Balašov ne précisait que fort peu le but de sa mission.

511 I.I. Dibič à à A.I. Mihajlovskij-Danilevskij, en 1829 : « Imperator Aleksadnr hotel posredstvom učreždeniâ general-gubernatorstv vvesti konstitucionnoe upravlenie, načav s togo, čtoby iz každogo general-gubernatorstva nahodilos' v Sovete po neskol'ku deputatov ili predstavitelej, no mera siâ ili predpoloženie èto ne udalos'. » On doit à S.V. Mironenko d'avoir signalé cette citation, in *Stranicy tajnoj istorii žsamoderžaviâ*, *op.cit.*, p.40.

disparaître ces expériences perçues comme un affaiblissement du pouvoir central. Par le décret du 12 juin 1827, l'Empereur fit rétablir l'administration de la région de Riazan selon les principes centraux de l'organisation administrative de l'Empire[512].

Par la création de la région VII, ce projet fut donc partiellement réalisé, mais uniquement à titre expérimental. Toutefois, cette expérience de délégation des pouvoirs aux régions devait marquer durablement les Républicanistes : approfondissant les problèmes de gestion de l'Empire, N.M. Murav'ëv conciliera les concepts de l'*un* et du *multiple*, au sein d'une autre forme politique – la fédération. Nous n'en sommes pas là chez N.N. Novosil'cev : dans son projet, les régions ne bénéficient pas d'une autonomie politique, elles servent de relais entre le pouvoir impérial et les pouvoirs locaux, tout en ménageant la participation des élites locales à la vie politique.

2. Le rôle et les missions des lieutenances.

Parmi les divisions administratives mises en place dans la *Charte constitutionnelle*, ce sont les lieutenances qui sont appelées à jouer le plus grand rôle. Elles servent de relais, dans les régions, aux organes centraux qui dirigent le législatif, l'exécutif et le judiciaire ; elles sont en relation constante avec le souverain. Dans la *Charte*, toutes les instances étatiques sont doublées, au niveau des lieutenances, par des instances régionales destinées à assurer une meilleure gestion au niveau local. Ainsi, dans le domaine législatif, la lieutenance dispose de son propre parlement (ou *diète*), composé de trois éléments : le souverain, un département du Sénat pour la Chambre haute, et la Chambre des nonces (*zemskaâ posol'skaâ palata*) pour la Chambre basse. La représentation est assumée par la Chambre basse : celle-ci est composée de deux tiers de nonces et députés choisis par le souverain parmi les nobles élus dans les assemblées de la noblesse[513]. Sur le même modèle que la Douma d'Etat, ces Chambres disposent de trois commissions : une commission législative ; une commission

---

[512] Voir l'excellente analyse de G. Vernadsky, in *La Charte constitutionnelle de l'Empire*, *op.cit.*, §10 et 11 de l'introduction, p.49 *et sqq*.

[513] *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, articles 102 et 108. Version française : *Portfolio*, *op.cit.*, pp.401-402. Article 102 : « Les diètes de lieutenances seront composées du souverain et de deux chambres ; la première, nommée chambre haute, sera formée du département du Sénat (*departament Senata*), qui siégera dans le chef-lieu des lieutenances. La seconde, nommée chambre des nonces (*zemskaâ posol'skaâ palata*), se formera de deux tiers de nonces et de députés, dont le souverain fera choix parmi ceux qui sont élus dans l'arrondissement des lieutenances. »

administrative ; une commission des finances. Elles discutent des projets de lois, de la répartition et de la collecte des impôts, de la levée de nouvelles taxes, etc. Le pouvoir qui leur est conféré est d'autant plus grand que cette pyramide ne se répète pas au niveau des échelons inférieurs : les districts et les cantons n'ont à leur diposition qu'une société de district (*okružnoe obŝestvo*) et une société de canton (*uezdnoe obŝestvo*), qui élisent des représentants à envoyer au parlement de la lieutenance, mais ne disposent pas réellement du droit de discuter les lois de l'Etat. En revanche, la Chambre des représentants des lieutenances est dominée par deux éléments dynamiques de la société russe : la noblesse et les représentants des grandes villes. En effet, les nobles ont le droit de se réunir en diétines de la noblesse (*dvorânskie semejki*)[514], dans lesquels ils élisent trois représentants pour la Chambre des députés. De même, les villes de district s'assemblent en sociétés urbaines (*okružnye gradskie obŝestva*)[515] : celles-ci se réunissent tous les trois ans et présentent au gouverneur de la province les besoins du district en question. Les villes de district élisent également trois représentants qu'elles envoient au parlement de lieutenance. Par ce système, on trouve dans la diète de lieutenance des représentants des provinces, des districts et des cantons : les trois échelons internes à la lieutenance sont donc représentés. Mais les décisions finales appartiennent au lieutenant, qui est seul apte à prendre des décisions :

> « Les membres du Conseil d'administration n'ont que voix consultative. Le lieutenant décide seul. Il est tenu de prendre ses résolutions dans le conseil, conformément aux principes constitutifs de l'empire, aux lois, et aux pleins-pouvoirs du Souverain. »[516]

Par ailleurs, N.N. Novosil'cev ne tient pas compte de la population rurale, qui forme pourtant l'immense majorité de la population russe : son projet est rédigé avant tout pour la noblesse et pour la population citadine, qui représentent à la fois une puissance économique et politique. La représentation nationale, dans les lieutenances

---

514 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, chapitre IV, section IV, articles 159 à 163, pp.189-190. Les assemblées de la noblesse, convoquées uniquement sur ordre du souverain, sont appelées des *diétines* (*semejki*). Elles ne sont ouvertes qu'aux nobles propriétaires fonciers, âgés de vingt-cinq ans révolus.

515 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, chapitre IV, section V, articles 165 à 174, pp.190-192. Version en français : *Portfolio*, *op.cit.*, pp.413-415.

516 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, article 52, p.168 : « Členy Soveta imeût golosa soveŝatel'nye ; rešit odin namestnik. On obâzan rešit' v sovete soobrazno s ustavnymi pravilami gosudarstva, zakonami i v mere dannago emu polnomočiâ. »Version en français : *Portfolio*, *op.cit.*, article 52, p.391.

comme au niveau étatique, est donc limitée à quelque 20% de la population de l'Empire de toutes les Russies.

Le même principe de dédoublement des institutions centrales au niveau régional est observé dans le pouvoir judiciaire : les lieutenances ainsi que les échelons les plus bas de l'administration disposent de leurs propres tribunaux. La *Charte* ne précise pas la manière dont ces tribunaux sont organisés : pour N.N. Novosil'cev, il ne s'agit là que de détails que règleront des décrets appropriés, et non pas un projet de constitution. Il évoque la liste des divers tribunaux qui devront être mis en place : tribunaux commerciaux, de conscience, juges de paix, juges de première instance, etc., suivant un strict parallèle avec les instances judiciaires étatiques. Puis il décrit la structure de la Cour suprême de lieutenance : celle-ci est composée d'un président, de sénateurs et de membres nommés par le souverain, ainsi que d'un certain nombre de juges inamovibles. Divisée en département des affaires civiles et département des affaires criminelles, elle statue sur les affaires graves qui ont eu lieu dans la lieutenance, mais qui ne relèvent pas de la Cour suprême d'Etat[517]. Dans la gestion des affaires juridiques, la lieutenance dispose, là aussi, d'une certaine indépendance.

Il en est de même pour l'administration : chaque province appartenant à une lieutenance se trouve sous la gestion d'un gouverneur civil (*graždanskij gubernator*), qui dirige un conseil de lieutenance (*sovet namestničestva*), divisé en conseil de gouvernement (*pravitel'stvennyj sovet*) et assemblée générale (*obŝee sobranie*). Le conseil de lieutenance doit veiller au bien-être des provinces qui lui sont confiées, mais surtout à la stricte exécution des lois, dans le respect des directives données par les ministères. A cette fin, le préfet de la lieutenance a le droit d'annuler toutes les décisions des provinces, lorsqu'elles sont jugées contraires à la loi[518]. L'assemblée générale tient des sessions régulières en même temps que celles du Parlement : le reste de l'année, elle n'est convoquée que de manière extraordinaire, sur ordre du souverain. Elle délibère sur des questions concernant la lieutenance, mais aussi sur tous les problèmes que le Souverain ou le comité des ministres voudront bien leur soumettre. Elle débat des projets de loi internes à la lieutenance, vérifie les comptes de la

---

[517] *Ustavnaâ gramota*, op.*cit.*, chapitre V, 2e section, articles 185 à 188, pp.194-195. Version en français : *Portfolio*, *op.cit.*, pp.417-418.

[518] *Ustavnaâ gramota*, article 54.

lieutenance, livre les fonctionnaires corrompus à la justice et dénonce tout type d'abus de pouvoir. Le même système se répète dans les districts (*uezd*), les cantons (*okrug*) et les villes (*gorod*). Le conseil de gouvernement du canton a une certaine importance, dans la mesure où il sert d'intermédiaire entre les villages et les petites villes sous sa juridiction d'une part, et le conseil du district qui représente l'autorité de la lieutenance, de l'autre[519].

Cette rapide description des instances des lieutenances laisse apparaître un souci de décentralisation de l'administration et du pouvoir. Il reste à déterminer si cette décentalisation correspond réellement au principe fédératif.

3. Unité et diversité dans la Charte *de N.N Novosil'cev.*

Le principe suivi par N.N. Novosil'cev dans son organisation du nouvel Etat russe comporte deux volets : d'une part, les organes centraux sont rattachés au Souverain, incarnation du principe monarchique ; d'autre part, tous ces organes sont doublés par des institutions locales au niveau des lieutenances, puisque celles-ci sont dotées d'une Diète constituée d'une Chambre des députés et d'un Sénat, d'un Conseil de lieutenance chargé de faire exécuter les décisions du comité des ministres, d'une Cour suprême de lieutenance, chargée de faire régner la justice au sein de la lieutenance. On ne peut pour autant parler de fédération : la solution préconisée par la *Charte* de 1820 ne consiste pas à subdviser la souveraineté du pouvoir entre le souverain et les instances régionales : les décisions des lieutenances sont toujours soumises à l'approbation du souverain ; la souveraineté est remise entièrement au monarque.

A aucun moment, N.N. Novosil'cev n'emploie le terme de « fédération », ni ne fait référence aux modèles politiques contemporains de fédération (Etats-Unis d'Amérique, Suisse). Il nous semble plus juste de parler d'une déconcentration des pouvoirs et d'une décentralisation administrative, qui ont pour seul but de faciliter la gestion de l'Empire. Cette solution est à rapprocher d'un projet de décret, rédigé par N.N. Novosil'cev et incorporant la Pologne à l'Empire russe. Nous en citons ici quelques extraits :

---

519 *Ustavnaâ gramota*, *op.cit.*, chapitre II, section V, articles 63 à 71 et section VI, articles 72 à 77, pp.170-173. Version en français : *Portfolio*, *op.cit.*, pp.396-397.

> « Considérant que la Charte Constitutionnelle de notre Empire est basée sur les principes consacrés dans la constitution par nous donnée à Notre Royaume de Pologne le 15-27 novembre 1815, que les mêmes garanties et les mêmes avantages y sont libéralement accordés à tous nos sujets ; considérant que deux constitutions dans le même Empire sont inutiles, en ce qu'elles nuisent à l'unité d'action nécessaire à tout bon gouvernement, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :
>
> Art. 1er – Le Royaume de Pologne, considéré comme Lieutenance réunie à notre Empire, sera à l'avenir organisé, régi, gouverné et administré conformément aux dispositions de la Charte Constitutionnelle de Notre Empire et aux statuts et règlements spéciaux qui en développent les principes.
>
> Art. 2. – Néanmoins, les codes civil, pénal et de procédure, actuellement en vigueur dans le Royaume, continueront d'être exécutés sauf les modifications qui seront jugées nécessaires, et les tribunaux seront organisés de manière à les mettre en harmonie avec les dispositions des dits Codes.
>
> Art. 3. – L'Armée polonaise conservera son organisation, son activité, ses aigles, couleurs et drapeaux, sous le titre d'Armée de l'Ouest de Notre Empire et sous le commandement de Notre très cher et bien-aimé frère le Grand Duc Constantin.
>
> Art. 4. – Des Statuts organiques détermineront les changements et modifications qui devront avoir lieu en exécution des présentes. »[520]

Ce texte, rédigé sans doute en 1822-1823, laisse entrevoir non seulement la volonté d'instaurer une constitution en Russie sur le modèle de la constitution polonaise, mais aussi l'organisation de l'Empire selon cette constitution. Il est aisé de voir, dans cet extrait, que le centralisme de l'Empire russe est réaffirmé. Le pouvoir impérial central prime sur celui des régions. L'autonomie régionale concédée s'affirme uniquement à travers le drapeaux et les couleurs de l'Armée. Faute de davantage de documents, il est difficile de voir ici la réalisation du principe fédératif.

La *Charte* de N.N. Novosil'cev poursuit deux objectifs : conforter l'autocratie et doter la Russie d'un maillage administratif empiriste, dont l'échelon principal – les lieutenances – assure aux nobles la possibilité de détenir une parcelle de pouvoir politique. Ainsi, dix ans après M.M. Speranskij, N.N. Novosil'cev propose un autre mode d'organisation de l'Etat, fondé sur le dédoublement de l'appareil étatique – organes centraux et organes des lieutenances. On peut voir dans la *Charte* un recul par rapport à l'esquisse constitutionnelle de M.M. Speranskij, dans la mesure où N.N. Novosil'cev privilégie nettement le pouvoir du monarque. L'historien S.V. Mironenko préfère y voir la preuve que l'Empereur était sur le point d'adopter cette constitution

---

[520] Cité d'après VERNADSKY, G., *La Charte constitutionnelle de l'Empire russe de l'an 1820*, *op.cit.*, pp.44-45.

modérée, située à mi-chemin entre les aspirations constitutionnelles de la noblesse libérale et les réserves de la noblesse conservatrice. Cette suggestion, qui nous semble parfaitement fondée, renouvelle l'analyse de la *Charte* et en fait une véritable constitution. Toutefois, nous nous refusons à y voir l'incarnation d'un principe fédératif : la décentralisation administrative consacrée par la *Charte* de 1820 ne peut s'apparenter à une fédération au sens strict de ce terme. Le projet de N.N. Novosil'cev conserve le mérite de poser clairement la question de la répartition administrative de l'Empire : ce thème reviendra souvent sous la plume des Républicanistes, qui y apporteront néanmoins une réponse différente de celle de N.N. Novosil'cev.

Les projets de M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev divergent sur deux points fondamentaux, qui seront au cœur des réflexions républicanistes sur l'Etat : la représentation nationale et l'organisation du territoire. M.M. Speranskij traite avec plus d'audace la question de la représentation nationale. Elargissant la base de la pyramide électorale, il transmet le droit d'élection à deux des trois conditions sociales qui forment la société russe ; le droit d'éligibilité, quant à lui, est restreint à la noblesse. Contrairement à M.M. Speranskij, N.N. Novosil'cev ne cherche pas à rassembler la nation autour des urnes : le droit de vote et le droit d'éligibilité sont considérés comme des privilèges accordés à la noblesse, seule condition sociale capable d'accéder à cette dignité. Quelles que soient les propositions, un tabou est levé : désormais, la question de la légitimité et de la source du pouvoir est pensée en termes théoriques et devient la pierre angulaire d'une Loi fondamentale. Si N.N. Novosil'cev affirme encore que la source de tout pouvoir se trouve dans le Souverain, M.M. Speranskij reconnaît qu'elle se trouve au sein du peuple. La question de la légitimité est au cœur des projets constitutionnels des Républicanistes ; leur réponse sera en accord avec celle de M.M. Speranskij, mais eux seuls oseront penser les conséquences politiques d'une telle affirmation.

Second point de désaccord, la division administrative de l'Empire ne prend pas le même visage dans les deux projets constitutionnels. M.M. Speranskij propose d'établir une monarchie centralisée, tandis que N.N. Novosil'cev avance l'idée d'une gestion décentralisée de l'Empire, en dotant les lieutenances d'une certaine autonomie. Deux

principes s'affrontent ici : celui de la centralisation d'un Etat unifié contre une relative décentralisation administrative. Rappelons toutefois que N.N. Novosil'cev et M.M. Speranskij pensent ces deux modèles au sein de l'*Empire* ; les Républicanistes renouvelleront la question de la gestion territoriale et reprendront ces deux principes (unité et diversité), mais en les incarnant au sein d'une *république*.

Même s'ils n'ont pas ou peu été appliqués, les projets constitutionnels de N.N. Novosil'cev et M.M. Speranskij reflètent parfaitement les préoccupations politiques de la Russie du début du XIXème siècle : le but principal consiste à assurer la transition d'une monarchie autocratique vers une monarchie constitutionnelle et donc à mettre en œuvre le principe représentatif – même si la représentation est restreinte à une seule des classes sociales. Toutes ces questions sont au cœur des revendications et des réflexions politiques des Républicanistes. Leurs projets sont contemporains de ceux de M.M. Speranskij et de N.N. Novosil'cev : au travail officiel de ces deux hommes d'Etat correspond le travail souterrain d'officiers russes, aspirant au même renouvellement de l'édifice étatique en Russie et reprenant partiellement les mêmes idées. L'art de réformer, officiellement confié par Alexandre Ier à des hommes d'Etat, semble ne plus être l'apanage du souverain : désormais les Républicanistes peuvent s'en emparer pour élaborer, à leur tour, des projets constitutionnels d'envergure.

CONCLUSION

Instruire, libéraliser, réformer : ces trois verbes résument la dynamique de la pensée de l'Etat en Russie, de 1762 à 1825, et soulignent les trois étapes marquantes de l'évolution des réformes étatiques.

Instruire : c'est l'héritage du règne de Catherine II. L'Impératrice-législatrice impose ses conceptions de l'Etat, en empruntant délibérément à la pensée politique européenne de son temps les concepts les plus novateurs. Si la traduction de ces concepts lui permet d'élaborer un vocabulaire politique moderne, le transfert de leur contenu ne se fait pas, ou ne se fait que partiellement : l'Impératrice détourne et contourne la définition de l'Etat de droit, à des fins de justification de la situation russe – sans chercher aucunement à l'améliorer. C'est ainsi qu'elle emploie le terme de *citoyen* (*graždanin*) dans son *Instruction*, alors qu'elle élargit le servage à l'ensemble des terres nouvellement conquises et qu'elle durcit les conditions de vie des serfs. L'Impératrice ne conçoit pas de réformes politiques à proprement parler, mais se contente de réorganiser l'administration de l'Empire selon les principes de la saine raison. Le discours de la légalité tenu par Catherine II masque des pratiques de pouvoir autoritaires et rigides. Si Diderot ne s'y est pas trompé, ou ne s'y est trompé qu'un temps, la noblesse russe progressiste, elle non plus, n'est pas dupe du jeu politique de Catherine II : le décalage constant entre les intentions et les pratiques ne fera que s'accroître ; il déclenchera une prise de conscience très vive de la nécessité de profondes réformes politiques.

Libéraliser : Alexandre Ier, marqué par le règne brillant de Catherine II et la rigueur prussienne de Paul Ier, promet dès son avènement de restaurer la grandeur de la Russie de Catherine. Conscient de l'urgence des réformes dans l'Empire, il souhaite transformer l'Etat russe selon les préceptes du libéralisme politique. Plusieurs textes témoignent de cette volonté, notamment *La Charte accordée au Peuple russe*. Toutefois, hors les textes, Alexandre Ier en restera aux velléités. Sous son règne, il n'y a pas, à proprement parler, instauration d'un *Etat libéral*, mais *libéralisation de la société*. Cela se traduit surtout par l'essor des journaux russes, le libre esprit des universités, les

déplacements des étudiants russes en Europe : la société cultivée russe n'oubliera pas ce goût enivrant de la liberté. Ainsi le libéralisme s'installe au sein de la société civile (libertés privées), mais pas au sein de la société politique (Etat). Peu soutenu dans ces réformes, Alexandre Ier est victime de ses contradictions : dans le domaine de l'armée, en politique intérieure comme en politique extérieure – trois domaines où les Républicanistes sont présents – les actes de l'Empereur démentent les intentions affichées. A l'instar de Catherine II, Alexandre Ier accentue encore le hiatus entre *intentions* et *pratiques effectives*. Mais cette incohérence, contre laquelle la noblesse progressiste murmurait faiblement dans les années 1780-1790, est devenue insupportable aux officiers qui avaient placé leurs espoirs en Alexandre : les futurs Républicanistes inaugureront leurs réflexions politiques par une opposition systématique et radicale à l'autocratie russe, en envisageant d'autres modes de gouvernement.

Réformer : Au plan des réformes, Alexandre Ier adopte, à partir de 1809, une attitude d'ouverture qui modifie profondément le rapport de la société cultivée à la chose politique. Désormais l'art de réformer n'est plus limité aux seuls souverains : en confiant à d'autres hommes d'Etat le soin de composer des projets constitutionnels élaborés – et non pas quelques remarques d'ordre administratif –, Alexandre Ier encourage une pratique qui deviendra celle des Républicanistes. Ceux-ci auront en effet à cœur, dans un premier temps, d'utiliser leurs compétences d'une manière utile à leur pays en rédigeant des projets qu'ils soumettront à l'Empereur par la suite. Les deux projets de M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev, s'ils portent l'empreinte de textes de commande, apportent chacun un élément novateur que les Républicanistes sauront reprendre : M.M. Speranskij évoque la question de la légitimité du pouvoir ; N.N. Novosil'cev, tout en préconisant une monarchie fortement dominée par le souverain, met en œuvre une gestion décentralisée de l'Empire, ouvrant ainsi la voie à un transfert partiel de l'idée fédérale.

Les Républicanistes se situent dans la troisième étape de cette dynamique : de même que certains nobles de leur temps, ils espèrent contribuer à la prospérité de la Russie en élaborant des projets constitutionnels aboutis – reflets de leurs préoccupations mais aussi des années de formation et de leurs parcours intellectuel.

DEUXIEME PARTIE

Le temps de l'apprentissage

(1805-1825)

INTRODUCTION

L'étude de la période de formation des Républicanistes est fondamentale : elle permet d'établir les jalons qui sillonnent le parcours intellectuel des futurs insurgés, et de définir les grandes orientations que reprendront, par la suite, leurs projets constitutionnels. Ce « temps d'apprentissage » recouvre une vingtaine d'années, de 1805 – premières participations des Républicanistes aux guerres contre la France de Napoléon – à la veille de la première insurrection en 1825. Ces années sont extrêmement riches : en l'espace de deux décennies, les Républicanistes se forment à la pensée économique et politique, comparent la théorie affichée avec la réalité russe, et parviennent même à se démarquer des modèles abstraits pour élaborer leurs propres conceptions politiques. C'est dire si cette période est cruciale pour la compréhension des projets constitutionnels rédigés entre 1820 et 1825.

La première étape de cet itinéraire renvoie à l'instruction et à la formation des Républicanistes. Une étude sociologique s'impose, pour déterminer le milieu dans lequel ces futurs insurgés ont grandi ainsi que les valeurs attachées à ces milieux ; par ailleurs, l'instruction reçue dépend elle aussi étroitement des revenus des parents et de leurs convictions profondes. Le choix de carrière – civile ou militaire – influence également les jeunes gens et leur offre des formations différentes : il faudra donc suivre les Républicanistes lors de leurs premiers dans le domaine d'activité qu'ils ont choisi pour cerner les choix qu'ils sont amenés à faire ainsi que leurs convictions. Avides de savoirs, assoiffés de connaissances, les Républicanistes ont conscience de leurs lacunes : ils s'astreignent à suivre des cours complémentaires pour parfaire leur enseignement. Leur intérêt pour telle ou telle matière est un indice qui permet de délimiter leurs futurs domaines de prédilection ; ces enseignements feront donc l'objet d'une étude minutieuse.

Après avoir tracé le profil social, psychologique et « professionnel » des Républicanistes, il faudra se tourner vers l'activité qu'ils ont déployée lors de leur retour en Russie, en 1814-1815. Soucieux de rassembler des personnes partageant les mêmes idées, ils développent de nombreuses sociétés. Les rencontres organisées sont

protéiformes : cercles littéraires, réunions entre officiers, repas pris ensemble, associations, etc. Dans cette multitude de rencontres, deux sociétés revêtent une importance spécifique pour l'évolution des futurs Républicanistes : par leur organisation, leur ampleur mais aussi à travers les idées qu'elles défendent, l'Union du Salut et l'Union du Bien public offrent à ces jeunes gens la possibilité de confronter leurs théories à la situation réelle en Russie, grâce à une activité concrète inscrite dans un cadre précis.

Les Républicanistes se forment également à une autre activité – la production littéraire. Au début du XIXème siècle, en Russie, la littérature est une tribune d'idées politiques, et c'est en ce sens que les productions littéraires des Républicanistes doivent retenir l'attention de l'historien : la scène littéraire offre un terrain favorable à la diffusion des idées des futurs insurgés. La participation à la littérature de leur époque entre dans le cadre de la formation de ces talentueux jeunes gens : choisir le support adéquat, maintenir le public en haleine, dénoncer des situations injustes, canaliser des réactions et désigner des boucs émissaires – telle est la préoccupation des futurs insurgés à la plume acerbe.

Instruction et formation, réflexions et indépendance d'esprit, épée et plume : tous les enseignements que les Républicanistes ont reçus trouvent leur reflet dans leurs projets constitutionnels. Dès lors, une étude sur l'itinéraire intellectuel des Républicanistes met à nu les fondements théoriques et pratiques de leurs réflexions sur l'Etat, ainsi que les convictions et contradictions profondes qui animent leur pensée politique.

CHAPITRE IV

Les années d'apprentissage

Instruction et formation des Républicanistes

L'expression « mouvement décembriste »[521] permet d'identifier facilement notre sujet d'étude, mais elle présente le défaut de d'envisager ce mouvement comme un phénomène à part, un événement distinct au sein de la société russe. Or, une étude approfondie du profil socio-professionnel de ces futurs insurgés vient contredire cette impression. Le mouvement des Républicanistes est profondément ancré dans les espoirs et les déceptions de la société russe éclairée vis-à-vis de la politique d'Alexandre Ier, il s'imbrique étroitement dans les préoccupations des jeunes gens de leur temps ; toutes leurs questions se mêlent pour tisser la trame des interrogations de la société russe de leur époque.

Dans la mesure où les préoccupations de ces jeunes ne sont pas le seul apanage des futurs Républicanistes, un problème majeur demeure : existe-t-il un parcours spécifique à ces futurs insurgés ? Aucun tableau ne peut rendre compte de l'ensemble des hasards de l'existence ni des rencontres qui ont conduit de jeunes nobles, promus à de brillantes carrières, à une opposition ouverte au tsar. Il faut donc accepter de restreindre notre champ d'investigation et de nous concentrer sur les années d'enfance et de jeunesse – années d'initiation et de formation – pour faire connaissance plus avant avec les Républicanistes et établir le parcours intellectuel qui fut le leur.

---

[521] Comme nous l'avons vu en introduction, le vocable « mouvement décembriste » est une expression consacrée pour désigner le mouvement des trois sociétés républicanistes. Celles-ci sont souvent présentées, dans l'historiographie – anglo-saxonne ou soviétique – comme un mouvement spécifique, étudié souvent en marge de l'histoire politique. Voir RAEFF, M., *The Decembrist Movement*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1966 ; MEREJKOWSKI, D., *Le 14 Décembre. Dekabristy*, Paris, Gallimard, 1961 ; CETLIN, M.O., *Dekabristy : sud'ba odnogo pokoleniâ*, Paris, Sovremmenye zapiski, 1933.

L'étude des origines sociales et familiales est indispensable, dans la mesure où l'éducation des jeunes nobles était soigneusement organisée par les familles, en fonction des carrières auxquelles elles destinaient leurs enfants. Pour autant, les années d'apprentissage ne doivent pas être négligées : elles représentent une période cruciale pour la formation des futurs Républicanistes, tant pour les valeurs élaborées au cours de ces années, que pour les réseaux construits au lycée, à l'armée ou à l'université. Mais ces années d'enfance et de jeunesse ne doivent pas être étudiées dans le cadre d'une justification *a posteriori* de l'insurrection de décembre 1825 et de la mutinerie de janvier 1826. L'objectif de cette étude étant de déterminer le *parcours intellectuel* des futurs Républicanistes, on accordera une attention toute particulière à la formation qu'ils ont reçue dans le domaine politique et économique : l'étude des théories développées à cette époque dans les universités russes rendra compte à la fois de l'univers intellectuel dans lequel les futurs Républicanistes évoluaient, et des sources auxquelles ils sont allés puiser pour développer leur propre pensée politique.

SECTION I

Les origines socio-culturelles : richesses et ambiguïtés de la diversité.

Dans l'imaginaire collectif, les « Décembristes »[522] occupent une place spécifique : ils apparaissent sous les traits de jeunes gens peu réfléchis, enclins à laisser parler la fougue de la jeunesse. Cette image d'Epinal a été remise en cause par l'historien W.B. Lincoln[523], qui fait appel à l'histoire sociologique et statistique afin de mettre en évidence les différences de générations et d'origines sociales des Républicanistes. Nous reprenons cette méthodologie, à cette différence près que nous

---

[522] Cette image a été essentiellement véhiculée par l'historiographie soviétique, qui fait des Républicanistes de jeunes nobles peu expérimentés, dont la vie aurait été brisée par la sévère condamnation de Nicolas Ier.

[523] W.B. Lincoln a tenté de rectifier la vision simpliste des Décembristes, véhiculée par l'imaginaire collectif, qu'il dénonce comme un stéréotype. Pour ce faire, il prend en compte la situation familiale, les différentes générations, mais aussi la carrière de ces jeunes gens. Nos conclusions sont très proches des siennes, mais nous ajoutons davantage d'exemples. Voir LINCOLN, W.B., « A Re-Examination of some Historical Stereotypes : an Analysis of the Career Patterns and Backgrounds of the Decembrists », in *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, n°24, 1976, pp.357-368.

restreignons le nombre de personnes appartenant au mouvement républicaniste : seule une centaine d'insurgés a été prise en compte pour établir des statistiques. L'extrême disparité qu'une telle étude souligne fait la richesse de ce mouvement, mais constitue aussi une certaine faiblesse : le relatif manque d'union dans les différentes sociétés secrètes est un réel handicap à l'efficacité de l'action. Le facteur de l'âge joue beaucoup, notamment dans le rapport à la campagne de 1812 et dans la formation des cadets par leurs aînés. Par ailleurs, la diversité des origines sociales est un élément non négligeable : l'éducation et l'instruction contribuent à former une culture familiale à partir de laquelle ces jeunes gens forgeront leur propre pensée. En outre, les origines sociales expliquent aussi les choix politiques et les orientations suivies par les différentes sociétés secrètes.

I. Aînés et cadets : deux réceptions du monde et de l'histoire.

Une étude générationnelle des Républicanistes met à jour une composante spécifique de leur horizon culturel : en fonction de leur naissance, certains d'entre eux ont vécu leur enfance sous le règne de Paul Ier – certains même sous le règne de Catherine II – tandis que d'autres ont, pour seule référence, le règne et la personnalité d'Alexandre Ier. Cet écart de générations entraîne un positionnement différent par rapport à l'histoire et à l'héritage du XVIIIème siècle.

1. Les deux générations de Républicanistes.

Il suffit de prendre un échantillon représentatif des Républicanistes pour se rendre compte qu'ils n'étaient pas tous aussi jeunes qu'on a pu le prétendre. Sur les 121 personnes condamnées à l'issue du procès de juillet 1826, nous n'avons retenu que celles réellement affiliées à l'une ou l'autre des trois sociétés secrètes politiques : la Société du Nord, la Société du Sud et la Société des Slaves Unis. Ce groupe rassemble 104 personnes, nées entre 1780 et 1805[524]. Une première évaluation permet d'établir la proportion des Républicanistes nés entre 1780 et 1800, et donc appartenant au XVIIIème

[524] Tous les pourcentages présentés ci-dessous ont été calculés sur ces bases.

siècle, et de ceux nés entre 1801 et 1805, saluant à la fois le XIXème siècle naissant et l'avènement du jeune Alexandre Ier. La proportion est de deux tiers pour un tiers : 66,3% des Républicanistes sont nés dans les deux dernières décennies du XVIIIème siècle, tandis que 33,6% seulement sont nés au début du XIXème siècle. Il est possible d'affiner les critères, en cherchant à savoir quel âge les Républicanistes avaient au moment de l'insurrection de décembre 1825.

Ainsi, la « fleur de la jeunesse » de la noblesse russe ne représente qu'un petit nombre des Républicanistes ; la plupart d'entre eux sont déjà des adultes mûrs, dont la formation intellectuelle est achevée. On ne peut donc imputer leur passage à l'acte uniquement à une impulsion spontanée, due à leur grande jeunesse. Par ailleurs, on comprendra aisément que les meneurs de ce groupe se situent essentiellement parmi les plus « âgés »[525] : ainsi, P.I. Pestel', figure de proue de la Société du Sud, est né en 1793 ; N.M. Murav'ëv, auteur d'un projet constitutionnel, est né en 1795. Enfin, M.F. Orlov, respecté de tous pour la profondeur de ses propos, est né en 1788 : l'âge et l'expérience font de lui un « vétéran », au même titre que V.R. Tizengauzen, né en 1779-1780. Ce sont ces « aînés » qui retiendront tout particulièrement notre attention par la suite.

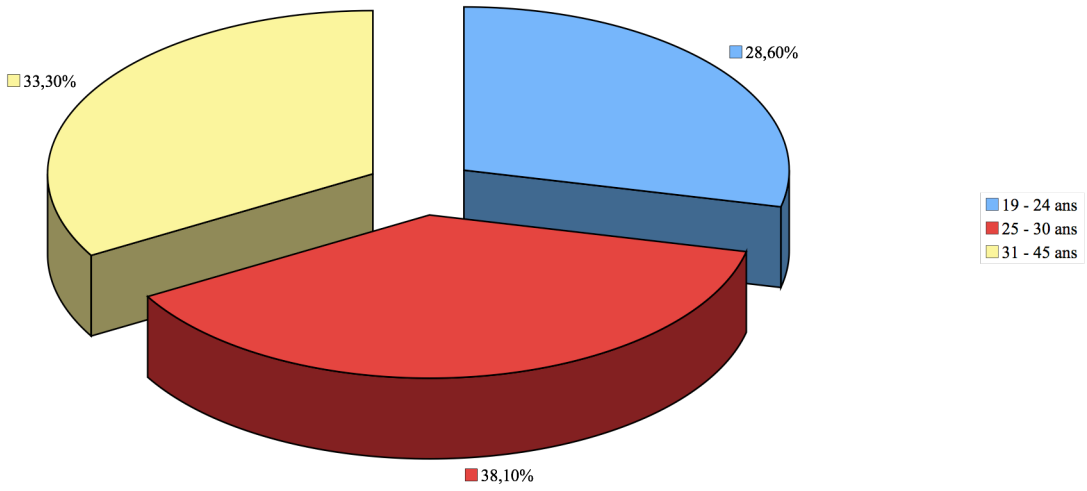

Graphique 1 – Répartition par tranches d'âge au 14 décembre 1825.

[525] Les Républicanistes eux-mêmes ont conscience de ces différences : ainsi, les Slaves Unis, âgés de 20 ans en 1825, se sentent inexpérimentés par rapport à M.F. Orlov, âgé de 37 ans.

Un autre phénomène mérite d'être commenté : le mouvement républicaniste fait des adeptes au sein des familles, et ce sont souvent les aînés, plus mûrs et plus expérimentés, qui entraînent leurs cadets dans ce mouvement. La famille Bestužev constitue l'exemple le plus remarquable : les quatre frères, depuis l'aîné Nikolaj, jusqu'au cadet Pëtr, en passant par Aleksandr l'écrivain et Mihail l'historien de la marine russe, font tous partie de la Société du Nord. Ces hommes frappent par le sens de la famille qui les unit : Aleksandr et Nikolaj Bestužev partagent le même appartement à Saint-Pétersbourg ; Mihail utilise toutes ses permissions pour rendre visite à sa mère et à ses sœurs. Cette union subsiste même dans l'exil : à la mort de leur mère, leurs sœurs rejoindront Aleksandr, Mihail et Nikolaj et demeureront en Sibérie, pour y partager leur exil[526]. La même union existe au sein de la famille Murav'ëv-Apostol : Mihail et Sergej Ivanoviči font tous deux partie de la Société du Sud et provoqueront le soulèvement de Tchernigov en janvier 1826. Au cours de cette insurrection, leur cadet, Ippolit, âgé de 19 ans à peine, refuse de les quitter et se bat à leurs côtés ; atteint mortellement, il meurt dans les bras de ses frères. Les deux frères Kûhel'beker, Vil'gelm et Mihail Karloviči, appartiennent à la Société du Nord. De même, les frères Belâev, Aleksandr et Pëtr Petroviči, tous deux dans la marine, font partie de la même société secrète. Entre cousins, les influences sont parfois telles que les uns s'ouvrent aux autres de leurs projets : ainsi Z.F. Černyšev et son cousin F.F. Vadkovskij. Les mariages rapprochent également : Nikita Mihajlovič Murav'ëv, chef de la Société du Nord, épouse Aleksandra Grigor'evna Murav'ëva, née comtesse Černyševa et sœur de Z.G. Černyšev, lui-même affilié aux sociétés secrètes. Sans prétendre que le mouvement républicaniste soit une « histoire de famille », il n'en demeure pas moins évident que les liens familiaux et la confiance qu'ils engendrent chez les proches ont joué dans l'admission de nouveaux membres au sein des sociétés secrètes.

Le tableau général que nous venons de brosser ne rend pas compte des situations spécifiques à chacune des sociétés politiques secrètes susnommées. Le graphique 2 permet de prendre la mesure du poids relatif des différentes générations au sein de chacune des sociétés républicanistes.

---

[526] La correspondance entretenue en exil prouve la force de ces liens entre les frères Bestužev. Voir AZADOVSKIJ, M.K., éditeur, *Vospominaniâ brat'ev Bestuževyh*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1951.

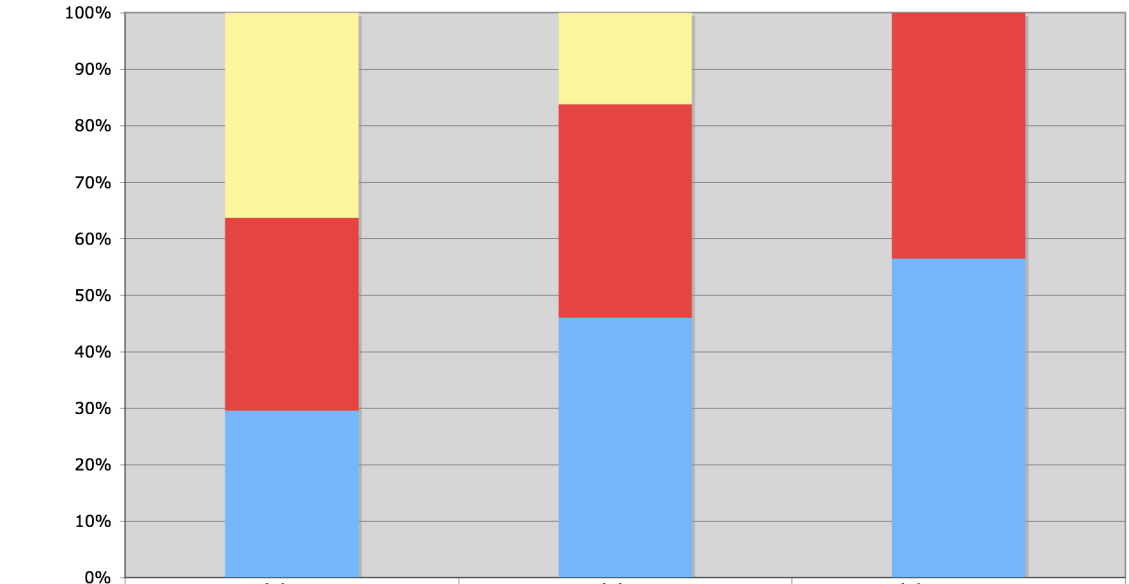

	Société du Nord	Société du Sud	Société des Slaves Unis
31 - 45 ans	36,3%	16,2%	0%
25 - 30 ans	34,1%	37,8%	43,5%
19 - 24 ans	29,6%	46%	56,5%

Graphique 2 – Répartition par tranches d'âges pour les Sociétés du Nord, du Sud et des Slaves Unis.

La Société des Slaves Unis, beaucoup moins aboutie sur le plan politique que les deux autres, pèche, pour ainsi dire, par excès de jeunesse : la proportion quasiment égale entre les jeunes de 20 à 25 ans, et ceux de 25 à 30 ans, prouve que cette société secrète ne disposait pratiquement pas d'aînés aptes à mener une réflexion théorique solide sur des problèmes politiques. Cette extrême jeunesse – moins de 20 ans pour certains membres des Slaves Unis – explique le côté fougueux et parfois irréfléchi, ainsi que la radicalité des propos, caractéristique des Slaves Unis ; elle explique également pourquoi les Slaves Unis furent absorbés par la Société du Sud et, en quelque sorte, dominés par leurs « aînés » du Sud. En revanche, les Sociétés du Nord et du Sud présentent toutes deux la particularité de compter dans leurs rangs des membres d'âge mûr : 70,4% des membres de la Société du Nord ont entre 25 et 45 ans à la veille de l'insurrection ; ce ne sont plus des jeunes gens. Dans la Société du Sud, cette tranche d'âge représente une petite majorité : 54% de personnes ont entre 25 et 45 ans à la veille de l'insurrection. La composition de cette Société est plus hétérogène que celle de la Société du Nord : la Société du Sud dispose aussi de membres plus jeunes, moins raisonnés que leurs compagnons du Nord, mais plus déterminés. Ils font bloc derrière leur chef et idéologue, P.I. Pestel', et impressionnent la Société du Nord par leur sens de l'organisation, de la hiérarchie, ainsi que par leur discipline. L'âge et la génération

jouent également un rôle incontestable dans un autre domaine : celui du rapport à l'histoire et au monde contemporain.

2. Le rapport au temps et à l'histoire.

Selon nos précédents calculs, les deux tiers des Républicanistes sont nés entre 1780 et 1800 ; parmi eux, ceux nés entre 1780 et 1795 ont reçu l'héritage du XVIIIème siècle par l'intermédaire de leurs parents ou de leurs éducateurs. Leur enfance s'est déroulée sous l'influence du règne de Catherine II ou de Paul Ier ; ils ont sans doute entendu leurs parents comparer la splendeur et le faste de la cour de Catherine avec la rigueur toute prussienne de celle de Paul Ier. Deux événements ont façonné leur enfance : la réception des idées des Lumières et la réception de la Révolution française.

Hormis V.R. Tizengauzen, né en 1779-1780 et V.I. Vranickij, né en 1775-1776, les plus âgés des Républicanistes sont nés au moment de la Révolution française, en 1788 (S.G. Krasnokutskij, I.S. Povalo-Švejkovskij, M.F. Orlov) ou en 1789-1790 (N.I. Turgenev, P.V. Avramov, le prince S.P. Trubeckoj). C'est donc la génération précédente, celle de leurs parents, qui leur a transmis les idées des Lumières ainsi que l'horreur de la guerre civile issue de la Révolution française. Certains pères des futurs Républicanistes occupent des postes extrêmement importants : le père de N.M. Murav'ëv, Mihail Mihajlovič, est un écrivain réputé, conseiller auprès du Ministre de l'Instruction publique et curateur à l'Université de Moscou ; il aura à cœur d'enseigner des valeurs humanistes à ses enfants. On rappellera également que le père des frères Turgenev, I.P. Turgenev, fut exilé sous Catherine II pour ses relations avec la franc-maçonnerie. Fortement imprégné de culture allemande, lecteur assidu des philosophes allemands, I.P. Turgenev éleva ses enfants dans cette culture empreinte à la fois du rationalisme kantien et du romantisme de Goethe ou Schiller[527]. Pour clore cette série d'exemples, nous évoquerons le cas d'A.F. Bestužev[528], père des futurs

---

[527] Voir *Arhiv brat'ev Turgenevyh*, Sankt-Peterburg, izdanie E.I. Tarasova, 1911, tomes I à V ; voir notamment le tome I, consacré aux années 1806-1811. Pour une analyse de l'influence allemande sur la noblesse russe, nous renvoyons à deux articles de M. RAEFF : « At the Origins of a Russian National Consciousness : the Eighteenth-Century Roots and Napoleonic Wars », *The History Teacher*, vol.25, n°1 (November, 1991), pp.7-18 ; et « Les Slaves, les Allemands et les Lumières », *Canadian Slavic Studies*, I, n°4 (Winter, 1967), pp.521-551.

[528] Aleksandr Fedoseevič BESTUŽEV (1761-1810), fut très proche d'I.P. Pnin (1773-1805) et publia de nombreux essais virulents contre le servage.

Républicanistes. Ce dernier co-édita avec I.P. Pnin la revue *Sankt-Peterburgskij žurnal* ; il y publia notamment un essai intitulé *De l'éducation militaire des jeunes nobles* (*O vospitanii voennom otnositel'no blagorodnogo ûnošestva*). Une des filles d'A.F. Bestužev, E.A. Bestuževa, témoigne de l'intérêt que le grand-duc Alexandre manifestait pour cette entreprise, et du soutien qu'il apporta à A.F. Bestužev, en lui accordant une pension de 2000 roubles annuels pour ses activités éditoriales, qu'il transforma en pension à vie lorsque la revue fut supprimée[529]. Entre 1796 et 1798, la revue *Sankt-Peterburgskij žurnal* publia, à la demande du grand-duc Alexandre, des traductions de la *Bibliothèque de l'homme public* de Condorcet, de l'*Economie politique* de Verri et des *Recherches sur l'économie politique* de Steuart. Une des contributions d'A.F. Bestužev, outre la rédaction d'essais, fut sa participation à de nombreuses traductions : soucieux de l'instruction de ses fils, cet homme leur transmit sans aucun doute les idées contenues dans ces ouvrages.

Outre ces grandes figures intellectuelles, certains pères de Républicanistes occupent des postes administratifs d'importance : le père de V.S. Norov est représentant de la noblesse pour la province de Saratov ; I.B. Pestel', père de P.I. Pestel', est gouverneur-général de Sibérie. S.G. Volkonskij est le fils de Grigorij Semënovič, membre du Conseil d'Etat et général en chef. S.P. Trubeckoj est le fils du représentant de la noblesse de la province de Nijni-Novgorod. Enfin, pour éviter une énumération fastidieuse, on rappellera simplement que les frères S.I. et M.I. Murav'ëv-Apostol sont les fils d'I.M. Murav'ëv-Apostol, écrivain et membre de l'Académie des Sciences de Russie. Ces exemples ne sont pas applicables à tous les Républicanistes, loin s'en faut. Mais ils prouvent que pour les futurs insurgés, le rôle de la génération précédente fut déterminant dans leur réception du XVIIIème siècle. Dans le cas des personnes citées plus haut, il est évident que leurs parents ont tenu à leur transmettre les idées les plus généreuses et les plus humanistes développées par l'Aufklärung allemande d'abord, puis française et anglaise. En témoigne la lettre, rédigée en français, que V.N. Liharëv adresse au général-adjudant Levašev, depuis sa prison dans la forteresse Pierre-et-Paul, en 1826 ; il décrit ses rencontres avec V. Davydov, son oncle par alliance et lui aussi membre des sociétés secrètes, dans ces termes :

---

[529] Sur cette revue, censurée pour ses textes ouvertement hostiles au servage, voir l'article d'A. CROSS, « Pnin and the *Sankt-Peterburgskii zhurnal* (1798) », *Canadian Slavic Studies*, VII, 1 (Spring, 1973), pp.78-84. Voir aussi les mémoires des Bestužev, AZADOVSKIJ, M.K., éditeur, *Vospominaniâ*

> « Quand nous nous trouvions ensemble, ce qui n'arrivait guère souvent, le résultat de nos entretiens était toujours une résolution de contribuer autant qu'il était de notre pouvoir aux progrès des Lumières dans notre pays. L'état d'abrutissement dans lequel je voyais le peuple me faisait pitié, et je croyais faire une œuvre méritoire, en cherchant à l'éclairer ; je croyais remplir mon devoir de citoyen, en consacrant une partie de mon existence au bonheur des générations à venir. Je travaillais dans ce sens. J'essayais de traduire quelques livres de législation, voulant ainsi laisser quelque moment de mon désir d'être utile ; et loin d'en faire un mystère, je pensais que des travaux de ce genre ne pouvaient que m'honorer. »[530]

Les plus âgés des Républicanistes sont des héritiers directs de ce XVIIIème siècle éclairé. Leurs cadets reçoivent ces valeurs par l'intermédiaire de leurs aînés, mais y demeurent tout autant attachés. Les deux générations de Républicanistes n'ont pas les mêmes expériences de campagnes militaires et de la gloire de l'armée russe face aux troupes napoléoniennes : pour certains, les campagnes contre Napoléon demeurent une histoire d'enfance auréolée d'une gloire qui deviendra légendaire, pour d'autres elles furent le temps d'une réelle formation. Peu nombreux sont les Républicanistes qui participèrent aux nombreuses guerres menées par Alexandre Ier contre la France, en 1806-1807, contre la Suède en 1808-1809 et contre la Turquie en 1810-1811. Parmi eux se trouvent le prince S.G. Volkonskij, V.I. Vranickij, A.V. Ental'cev, S.G. Krasnokutskij, M.S. Lunin, M.F. Mit'kov, M.F. Orlov, S.S. Povalo-Švejkovskij, V.R. Tizengauzen, K.P. Torson ou encore M.A. Fonvizin. Militaires endurcis, ils participeront à la campagne de 1812 contre Napoléon, et aux campagnes de libération en Europe. Beaucoup plus nombreux sont ceux qui participeront à la campagne de 1812, à la bataille de Borodino ou de la Bérézina : on en compte 25 en plus des précédents. Parmi les plus connus, on retiendra le prince A.P. Barâtinskij, G.S. Baten'kov, A.F. Briggen, V.L. Davydov, V.K. et M.K. Kûhel'beker, N.I. Lorer, A.N. Murav'ëv, A.Z. Murav'ëv, N.M. Murav'ëv, les frères M.I. et S.I. Murav'ëv-Apostol, P.I. Pestel', les frères A.V. et I.V. Podžio, V.F. Raevskij, M.M. Spiridov, I.I. Suhinov, le prince S.P. Trubeckoj, le baron V.I. Štejngel' ou encore I.D. Âkuškin[531]. En cumulant

---

Bestuževyh, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1951.

530 Voir *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Centrarhiv, 1958, tome XII, p.83. La citation est donnée en français, mais nous rétablissons la ponctuation.

531 Nous nous apppuyons ici en majeure partie sur l'analyse réalisée par L.Â Pavlova, qui établit un relevé précis des Décembristes ayant participé aux guerres menées par Alexandre Ier. Elle distingue les guerres en Europe (1806 ; guerre avec la Suède, 1808-1809 ; guerre avec la Turquie, 1806-1812), la campagne de Russie (1812), les campagnes en Allemagne (1813) et en France (1814). Statistiquement, les Républicanistes furent plus nombreux à participer aux mouvements militaires à partir de 1812. En 1814, tous se retrouvent en France et assistent à la capitulation de Paris. Voir PAVLOVA, L.Â., *Dekabristy – učastniki vojn 1805-1814 gg.*, MOskva, Nauka, 1979. Sur la même

les participations aux guerres de 1806-1810, et aux campagnes contre Napoléon (1812-1815), on obtient la proportion suivante : 35,2% – soit plus d'un tiers – des Républicanistes ont participé aux campagnes menées par Alexandre Ier, y ont acquis leur expérience militaire et conquis leurs galons. Les quelque 60% qui restent ne connaissent 1812 qu'à travers le récit de leurs aînés et la gloire acquise par l'armée russe.

Ces jeunes officiers n'ont pas conquis uniquement la gloire militaire lors des campagnes napoléoniennes. Celles-ci furent aussi l'occasion, pour eux, de découvrir l'Europe, tout particulièrement les pays germaniques et la France. Ces jeunes officiers purent facilement entrer en contact avec les habitants des pays libérés : d'une part, parce qu'ils maîtrisaient l'allemand et le français ; et d'autre part, parce que les nombreux étrangers dans l'Armée impériale[532] présentaient aux jeunes officiers des lieux qu'ils connaissaient parfaitement[533]. La découverte de la France et de l'Allemagne fut d'abord l'occasion d'opérer une comparaison avec la Russie :

> « Pour les jeunes nobles russes, particulièrement dans les régiments de la Garde, la campagne en Allemagne et en France fut équivalente à l'entrée dans un nouveau monde policé, dont jusqu'alors seules quelques personnes isolées se faisaient une idée. […] De nombreux officiers russes acquirent de nouvelles idées et de nouvelles manières d'envisager la situation de leur patrie. »[534]

---

thématique, voir également ORLIK, O.V., *Dekabristy i evropejskoe osvoboditel'noe dviženie*, Moskva, Mysl', 1975.

532 Un certain nombre de nobles français fuirent la Révolution française et quittèrent la France dans les années 1790-1795. Certains d'entre eux gagnèrent la Russie, où ils furent accueillis à bras ouverts par Alexandre Ier. Ils entrèrent alors au service de l'Empire et bénéficièrent souvent de grades militaires identiques à ceux qu'ils avaient dans l'armée française. On citera notamment le général Saint-Priest, le comte de Polignac. N.I. Lorer témoigne de la présence de nombreux officiers français dans l'armée russe :« Il y avait alors, dans les régiments de la Garde, de nombreux officiers français, de nombreux officiers remarquables, fidèles au devoir sacré du serment. » LORER, N.I. : « Togda bylo mnogo francuzskih oficerov v gvardejskih polkah, mnogo otličnyh oficerov, vernyh svâšennomu dolgu prisâgi. » Extrait de mémoires de Lorer, *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, *op.cit.*, p.332

533 Dans ses mémoires, N.I. Lorer raconte un curieux fait dont il fut le témoin. En 1814, durant les campagnes napoléoniennes, ce jeune officier se trouve sous les ordres d'Iraklij Polin'âk (Héraclius de Polignac), fils de nobles français chassés par la Révolution française et ayant trouvé refuge en Russie. Arrivé sur ses terres, le jeune de Polignac se fait reconnaître par sa vieille nourrice. L'ensemble des officiers participent aux retrouvailles avec le sentiment de se trouver sur une terre connue et accueillante. Voir M.N. POKROVSKIJ, éditeur, *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-èkonomičeskoe izdatel'stvo, 1931 ; 2e partie : « Iz vospominanij russkogo oficera (posvâšaetsâ knâgine E.A. Čerkasskoj) », pp.332-334.

534 « Dlâ molodyh lûdej iz russkih dvorân, imenno v gvardejskih polkah, pohod v Germanii i Francii byl to že, čto vstuplenie v novyj mir obrazovannyj, o koem do togo vremeni imeli ponâtie tol'ko otdel'nye […] lica. […] Mnogo iz russkih oficerov priobreli novye idei i novy vozzreniâ na

Le séjour en Allemagne et en France offrit aux plus âgés des Républicanistes une réelle éducation politique[535] ; les querelles politiques dont la France fut le théâtre en 1814-1815 marquèrent profondément les jeunes officiers, ce dont témoigne le baron Rozen :

> « La lutte entre les partis politiques, qui accaparait alors la France, trouvait dans les jeunes étrangers des spectateurs et des auditeurs les plus attentifs et les plus perspicaces. Il s'agissait justement des jeunes gens les plus capables et les plus actifs de la garde russe, qui avaient sucé avec enchantement les idées de citoyenneté, de liberté, de droits constitutionnels, et plongeaient avec attention et étonnement dans la vie de ce peuple, qu'ils étaient venus pacifier depuis le lointain Orient. »[536]

Ces deux éléments – idées des Lumières et campagnes contre Napoléon – ont formé les aînés des Républicanistes, sur le plan à la fois militaire et politique : leur maturité en ces domaines provient pour beaucoup de ces expériences fondamentales. Outre l'âge, l'origine sociale est un facteur déterminant pour préciser le milieu culturel auquel les futurs Républicanistes emprunteront leur mode de pensée – ou duquel, au contraire, ils se démarqueront.

II. Une mosaïque de milieux socio-culturels.

Les origines sociales des Républicanistes forment un paysage disparate, extrêmement composite[537]. Si quelques-uns, parmi les futurs insurgés, font partie des grandes familles de la haute noblesse russe, d'autres appartiennent à la moyenne, voire à la petite noblesse russe : ces paramètres sociaux sont à prendre en compte pour

---

sostoânie rodiny. » Extrait de ROZEN, *Zapiski dekabrista. Sočinenie barona Andreâ Rozena*, Moskva, tipo-mitografiâ I.G. Čuksina, 1900, p.75.

535 On rappellera le rôle joué par M.F. Orlov, envoyé à Paris pour entamer des pourparlers avec l'Etat-Major français. Pour le rôle décisif joué dans la capitulation de Paris, M.F. Orlov est promu général-major le 14 avril 1814.

536 « Bor'ba političeskih partij, napolnâvšaâ togda Franciû, nahodila v molodyh inozemcah samyh vnimatel'nyh i samyh ponâtlivyh zritelej i slušatelej. To byli imenno sposobnejšie deâtel'nejšie molodye lûdi iz russkoj gvardii, kotorye s upoeniem vsasyvali idei graždanstvennosti, svobody, prav konstitucionnyh i uglublâlis' so vnimaniem i s udivleniem v žizn' togo naroda, dlâ usmireniâ kotorogo oni prišli iz dal'nego vostoka. » ROZEN, *Zapiski dekabrista. Sočinenie barona Andreâ Rozena*, *op.cit.*, p.75.

537 L'historienne soviétique M.V. Nečkina, sensible à l'hétérogénéité socio-culturelle des Décembristes, propose de parler non pas d'un, mais de plusieurs mouvements décembristes. Voir NEČKINA, M.V., *Dviženie dekabristov*, Moskva, Nauka, 1975.

analyser l'éducation des futurs officiers insurgés. La petite enfance et les années de formation diffèrent selon la fortune et l'instruction des parents. Suivant les traditions liées à l'origine sociale, l'instruction et les valeurs transmises sont sensiblement différentes. Ce qui pose une question fondamentale : si la complicité réelle qui règne entre les Républicanistes n'est pas le produit d'un socle commun de codes sociaux reconnus, il faudra découvrir quels ont été les lieux de rencontre effectifs entre ces jeunes gens d'origines sociales différentes.

1. Grande noblesse russe.

Les Républicanistes les plus aisés appartiennent à la noblesse la plus fortunée de Russie ; celle-ci est composée de deux éléments : soit d'anciennes familles issues des princes de la Russie kiévienne, soit de familles considérablement enrichies grâce aux terres et aux serfs qu'elles possèdent ; dans ce dernier cas, le critère pour établir la richesse d'une famille est le nombre de paysans. Les plus fortunés des Républicanistes sont des nobles titrés : on rencontre quelques princes, tels les princes S.G. Volkonskij, S.P. Trubeckoj, E.P. Obolenskij, ou encore D.A. Ŝepin-Rostovskij. On trouve aussi le comte Z.G. Černyšev, les barons A.E. Rozen et V.N. Solov'ëv par exemple. Ces grandes familles disposent de fortunes considérables, souvent héritées depuis plusieurs générations. Ainsi, le baron D.A. Ŝepin-Rostovskij possède, par son père et sa mère, 300 paysans dans la province de Iaroslavl[538]. A.V. Podžio dispose de 500 âmes dans la province de Kiev[539]. Le prince S.P. Trubeckoj possède des terres et 200 âmes dans la province de Nijni-Novgorod[540].

Mais les titres ne sont pas les seuls indices de fortune : d'autres Républicanistes, dépourvus de titres spécifiques, appartiennent aussi à la noblesse et fondent leur fortune sur la possession de serfs. Ainsi, P.G. Kahovskij possède 230 âmes dans la province de Moscou[541]. Le cas le plus spectaculaire est celui du capitaine A.I. Âkubovič : noble de

---

538 Voir *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Centrarhiv, 1925-2000, tome I, pp.394-395 : formulaire sur les possessions de D.A. Ŝepin-Rostovskij.

539 *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XII, pp.154-155.

540 *Vosstanie dekabristov*,*op.cit.*, tome I, pp.4-5.

541 *Idem*, pp.336-337.

la province de Tchernigov, il possède, par son père, 1200 serfs dans les provinces de Poltava et de Tchernigov, ce qui représente une fortune considérable[542].

Les ressources financières des familles influent sur l'instruction donnée aux enfants. La plupart du temps, le chemin suivi par les plus aisés est le suivant : premières années d'instruction à la maison, avec des précepteurs souvent étrangers, puis formation dans les institutions les plus prestigieuses du pays ; éventuellement, un séjour à l'étranger vient compléter cette formation. Il suffit de suivre la biographie de plusieurs futurs insurgés pour parachever ce tableau. Dans son dossier d'instruction, A.I. Âkubovič relate ses années de formation : il reçoit une instruction à la maison, auprès des professeurs Paro et Sevastiani, avant d'étudier les sciences à la pension près l'Université de Moscou[543]. Le prince A.I. Odoevskij, d'une famille plus modeste, bénéficia néanmoins d'une instruction complète auprès de maîtres prestigieux : Sokolov, conseiller d'Etat et secrétaire de l'Académie des Sciences de Russie, fut son précepteur en langue et en belles-lettres russes ; il eut des précepteurs en français, allemand, anglais, latin et grec. La formation fut complétée par l'enseignement des mathématiques, des statistiques, de l'histoire et de la physique ; des prêtres vinrent assurer l'enseignement religieux et moral[544]. Le prince E.P. Obolenskij reçut la même instruction à la maison : français, allemand, anglais auprès de précepteurs étrangers ; histoire, géographie et mathématiques auprès de précepteurs russes[545]. Cette formation est prolongée par l'entrée dans des institutions prestigieuses et de haut niveau. Par exemple, le prince D.A. Ŝepin-Rostovskij entre dans le Corps des Cadets de la marine[546]. De même, K.F. Ryleev reçoit son instruction au sein du 1er Corps des Cadets[547]. Certains reçoivent leur première instruction à l'étranger, ce dont témoigne S.I. Murav'ëv-Apostol lors de ses interrogatoires :

---

542 Voir *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome II, pp.278-279.

543 *Idem*, pp.281-282.

544 *Idem*, pp.245-246.

545 Voir *Vosstanie delabristov*, *op.cit.*, tome I, p.226.

546 *Idem*, p.400.

547 *Idem*, p.156 (réponse à la question n°4).

> « J'ai reçu mon instruction à Paris, sous la surveillance de ma défunte mère, dans une pension particulière (Collège de M. Hix, rue Matignon, faubourg Saint Honoré). »[548]

Parmi les Républicanistes, ceux qui ont reçu une instruction de haut niveau conservent ces exigences intellectuelles après leurs années de formation et tentent de se perfectionner dans différentes matières. Ainsi, le prince S.P. Trubeckoj reçoit une première éducation à la maison, de 6 à 16 ans : dans la langue de Shakespeare, il a pour précepteur un Anglais nommé Izinewood ; en allemand, le pasteur Lundberg ; et en français, un émigré de la couronne, le capitaine Stadler. Il poursuit cette éducation à l'Université de Moscou, où il se perfectionne dans les domaines des mathématiques et des fortifications. Il assiste aux cours de statistique et d'économie politique du professeur German en 1816-1817 ; lors de son séjour à Paris, il suit tous les cours dispensés à la Sorbonne[549]. Cette soif de connaissances est caractéristique des Républicanistes, et nombreux sont ceux, même les moins aisés, qui poursuivront leur formation bien après leur sortie de l'Université ou des institutions militaires. Ce haut niveau d'instruction leur transmet certaines valeurs communes : le goût du travail bien fait, la soif du perfectionnement de l'esprit, la connaissance des langues et donc l'ouverture au monde, un haut niveau d'exigence, un certain respect religieux souvent apparenté davantage à un souci de morale qu'à un véritable sentiment de foi. Qu'ils choisissent une carrière civile ou militaire, tous les Républicanistes seront remarqués pour ces qualités extrêmement appréciées par leurs collègues et camarades. Ces quelques exemples ne représentent pas la majorité des Républicanistes : les plus aisés représentent entre 15 et 20% seulement des membres des sociétés secrètes. La plupart d'entre eux appartient à la moyenne noblesse, quelques-uns représentent une petite noblesse ruinée.

2. Petite et moyenne noblesse.

La grande majorité des Républicanistes appartient à la petite et à la moyenne noblesse. Celle-ci possède des terres en provinces, et généralement des serfs, mais en assez petit nombre. Ainsi, A.A. Bestužev possède à peine 50 serfs, ses frères n'en

---

548 *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome IV, p.264 (réponse à la question n°4).

549 *Idem*, p.8 (réponses aux questions n°4, 5 et 6).

possèdent aucun. De très nombreux futurs insurgés appartenant à la petite noblesse ne possèdent pas de serfs : les frères Bodisko, les frères Belâev, G.S. Baten'kov, D.I. Zavališin, N.I. Lorer, et même le baron V.I. Štejngel'. Quelques Républicanistes ne sont pas d'origine noble : le cas le plus marquant est celui de F.B. Vol'f, fils de pharmacien, devenu plus tard médecin de l'armée. Pour tous ces jeunes gens, l'instruction reçue fut de toute évidence beaucoup moins brillante que celle de leurs compagnons plus aisés.

Les parents peuvent difficilement avoir recours à des précepteurs privés, aussi font-ils appel aux pensions et autres collèges pour instruire leurs enfants. Le choix de ces institutions est lié aux convictions des parents et à leurs origines sociales : F.B. Vol'f débute ses études dans une pension privée dépendante de l'Eglise luthérienne à Moscou[550] ; il y reçoit un solide enseignement en russe, allemand, français et latin, ainsi qu'en religion, histoire, géographie et mathématiques. N.V. Basargin, en revanche, ne reçoit d'instruction qu'à la maison, jusqu'à l'âge de 14 ans ; le décès soudain de sa mère interrompt des études qu'il ne reprendra qu'en 1819, après avoir été admis parmi les Cavaliers-Garde (*Kavalergardy*), instruits par le général-major M.M. Murav'ëv[551]. Le parcours de N.S. Bobrišev-Puškin est également très mouvementé : sa mère lui enseigne les premiers rudiments de français, de latin et de religion ; en 1811, il est admis à la pension de l'Université de Moscou, mais en est chassé au bout d'un an ; après quoi, il reste sans précepteur jusqu'en 1814. Il entre à nouveau à la pension de l'Université de Moscou, et y demeure jusqu'en 1818 ; puis il rejoint le corps des Cavaliers-Garde, pour étudier les mathématiques auprès du général-major M.M. Murav'ëv, père du futur Républicaniste N.M. Murav'ëv[552]. En revanche, N.I. Lorer reçut une instruction privée, avant d'être envoyé à Saint-Pétersbourg, dans le corps des volontaires du régiment de la noblesse. Ceux qui le peuvent tentent d'entrer dans des institutions prestigieuses : K.P. Torson fit ses études dans le corps des Cadets de la Marine[553]. I.I. Pušin et V.K. Kûhel'beker sont les camarades d'A.S. Puškin au lycée impérial de Tsarskoe Selo.

---

[550] *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XII, p.128.

[551] *Idem*, p.310.

[552] *Idem*, pp.380-381 : N.S. Bobrišev-Puškin raconte de manière très détaillée ses années de formation.

[553] *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XIV, pp.210-211.

Même moins brillante que celle reçue par leurs confrères plus aisés, cette instruction permet aux futurs Républicanistes issus de la moyenne noblesse de parler couramment le français, mieux que le russe, de posséder quelques connaissances en histoire et en géographie. L'étude des sciences militaires viendra plus tard, au sein des régiments. Leur situation moins aisée leur laisse souvent un goût amer, et certains sont prompts à récriminer, tel D.I. Zavališin. Le ton de leurs mémoires laisse percer une certaine désillusion. Mais tous conservent le goût du travail et de l'effort. Ceci est particulièrement vrai chez F.B. Vol'f, par exemple, qui tentera, sa vie durant, même en prison, de mettre ses connaissances et ses talents au service des autres. L'athéisme est répandu parmi eux, mais il est difficile de systématiser le rapport entre la moyenne noblesse et la perte de la foi. Tous proviennent de familles pieuses et pratiquantes, mais peu pratiquent réellement, ce dont témoigne leur participation à l'Eucharistie (moins d'une fois par an pour la grande majorité, c'est-à-dire lors des fêtes de Pâque).

3. Le radicalisme des Républicanistes d'origine étrangère.

Quelques Républicanistes proviennent de familles étrangères naturalisées russes tardivement, et conservent des liens avec leur pays d'origine. C'est notamment le cas de F.B. Vol'f, V.I. Štejngel' et P.I. Pestel', tous trois d'origine allemande. Le père de V.I. Štejngel'[554], originaire de Bayreuth, s'engage dans l'armée russe dès 1770 ; né en Russie, à Perm en 1783, V.I. Štejngel' conserve un lien très lâche avec sa patrie d'origine. Tout autre est la position de P.I. Pestel' : son grand-père s'est installé en Russie à la demande de Catherine II. Son père, parfaitement intégré, a réussi une carrière brillante, puisqu'il devient gouverneur général de Sibérie. La famille Pestel' est donc naturalisée depuis une génération seulement. Les liens avec la famille d'origine sont encore vivaces : ainsi, P.I. Pestel' reçoit sa première instruction auprès de ses parents, puis, de 1805 à 1809, il est envoyé avec son frère à Dresde, dans sa parenté[555]. A son retour en Russie en 1810, il entre au Corps des Pages, où il fait de brillantes études. P.I. Pestel' présente toutes les caractéristiques des jeunes gens naturalisés depuis

---

554 Les mémoires du baron V.I. Štejngel' contiennent une foule de renseignements sur ses origines allemandes : il est issu d'une très ancienne famille noble, qui remonte jusqu'au Xe siècle, sous Otton Ier. Voir ŠTAJNGEL', V.I., *Sočineniâ i pis'ma. Tom 1, Zapiski i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskie knižnoe izdatel'stvo, 1985, 1ère partie : « avtobiografičeskie zapiski », pp.1-143.

555 *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome IV, pp.88-89.

peu : une passion exacerbée pour sa nouvelle Patrie, un amour démesuré de la langue russe, et une certaine méfiance à l'encontre des étrangers. Il s'efforce de russiser toutes les expressions qu'il utilise, tant dans la langue courante que dans l'art militaire, où la langue allemande a laissé des traces aisément identifiables. De même, il change de loge maçonnique à cause de la langue qui y est parlée : en 1816, il quitte la loge des Amis réunis pour entrer dans celle des Trois Vertus, « parce qu'on y parlait russe. »[556] Par ailleurs, il hérite de sa mère, très croyante, la rigueur du piétisme allemand ; le spiritualisme protestant de l'Allemagne comporte une dimension sociale pratique très forte. Empreint de cette culture, mais aussi de l'idéeologie franc-maçonne, P.I. Pestel' restera longtemps marqué par l'idée de transformation de la société à travers la perfection morale des individus[557].

Les Républicanistes non-russes sont majoritairement des Slaves ; on les trouve essentiellement chez les Slaves Unis. Certains ont des racines en Ukraine : K.F. Ryleev pour la Société du Nord, I.I. Ivanov pour la Société des Slaves Unis. Mais le réveil national ukrainien n'a pas encore eu lieu : même si K.F. Ryleev chante les héros de l'Ukraine à travers Bogdan Hmel'nickij dans ses poèmes, les Ukrainiens n'ont pas encore conscience d'être distincts des autres Russes de l'Est. En revanche, les Polonais ont une conscience aiguë de leur nationalité. Encore nombreux dans les régions occidentales de l'Ukraine, ils développent une action spécifique dirigée contre l'hégémonie des Russes. Le plus célèbre d'entre eux est Ûlian Kazimirovič Lûblinskij, noble de la province de Volhynie ; fondateur de la Société des Slaves Unis, il prend position contre la domination des peuples slaves par les Russes. Cela explique les tensions entre la Société du Sud, dominée par un P.I. Pestel' peu enclin à diminuer ses exigences de russification et de « russité », et la Société des Slaves Unis, désireuse d'offrir la liberté à toutes les nations slaves et de leur garantir un égal traitement[558].

---

556 *Idem*, pp.45-46.

557 Nous rejoignons ici l'analyse de M. RAEFF, « At the Origins of a Russian National Consciousness : Eighteenth Century Roots and Napoleonic Wars », *The History Teacher*, vol.25, n°1 November, 1991), pp.7-18. Notamment p.10 : « In this way the model of *pietatis praxis* (ways of piety) could receive a social ethical dimension. »

558 On retrouve les mêmes tensions entre P.I. Pestel' et P.I. Mošinskij, maréchal de la noblesse de la province de Volhynie et directeur de la Société secrète polonaise. Ce dernier souhaitait ardemment l'indépendance de la Pologne vis-à-vis de la Russie, et la renaissance d'un Etat polonais souverain et autonome. P.I. Pestel' souligne qu'il y eut quelques liens entre les sociétés politiques secrètes russes et la Société secrète polonaise, mais qu'aucun accord ne put être trouvé. L'antagonisme historique entre la Russie et la Pologne ne pouvait qu'être exacerbé dans le discours de chefs nationalistes tels

Tel est le tableau que l'on peut dresser des deux générations de Républicanistes : certains ont participé activement à la guerre de 1812, d'autres en ont ardemment rêvé ; mais tous sont de fervents patriotes. Sur le plan social, les futurs membres des sociétés politiques secrètes ne sont pas tous, loin s'en faut, des fils des grandes familles nobles : ces derniers côtoient des personnes de moyenne et petite noblesse, parfois ruinée, parfois d'origine étrangère. Pour les premiers, le service militaire est un tremplin pour une brillante carrière ; aux seconds, il offre la possibilité d'exercer ensuite leurs compétences à un haut niveau. Les motivations, les valeurs reçues sont différentes d'un groupe social à l'autre. Ces jeunes gens de générations diverses et de milieux sociaux variés n'étaient pas destinés à se rencontrer, et encore moins à partager un destin commun : leurs existences se croiseront grâce aux réseaux de formation auxquels ils appartiennent.

SECTION II

Les années de formation : un entrelacs de réseaux.

Les années de jeunesse sont aussi l'occasion de former des réseaux de relations, ou d'appartenir à des réseaux déjà organisés. L'entrée dans le service civil ou militaire offre la possibilité de développer des relations avec des personnes partageant la même passion pour la carrière choisie. Le mouvement républicaniste étant un mouvement presque exclusivement militaire, il va de soi que l'armée[559] domine ces réseaux.

---

que P.I. Mošinskij ou P.I. Pestel'.

559 Pour une bibliographie des études en langues russe et anglaise sur l'armée impériale, voir LYONS, M., *The Russian Imperial Army : a Bibliography of Regimental History and Related Works*, Stanford (California), Hoover Institut on War, Revolution and Peace, 1968. Le recueil de J.H. Schnitzler contient nombre de statistiques et de développements intéressants sur l'armée russe : SCHNITZLER, J.H., *Essai d'une statistique générale de l'Empire de Russie, accompgnée d'aperçus historiques*, Paris, Strasbourg et Saint-Pétersbourg, chez F.G. Levrault et chez J. Brieff, 1829. Enfin, les ouvrages suivants proposent une analyse sociale de l'armée russe : KEEP, J.L.H., *Soldiers of the Tsar : Army and Society in Russia, 1462-1874*, Oxford, Clarendon press, 1985 ; WIRTSCHAFTER, E.K., *From Serf to Russian Soldier*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1968. Outre ces ouvrages généraux, on renverra à deux articles qui analysent avec précision les réformes qui touchèrent l'armée russe à la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècles : WIRTSCHAFTER, E.K., « Military Justice and Social Relations in the Prereform Army, 1796 to 1855 », *Slavic Review*, vol.44, n°1 (Spring, 1985), pp.67-82 ; SCHRADER, A.M., « Containing the Spectacle of Punishment : The Russian Autocracy and the Abolition of the Knout, 1817-1845 », *Slavic Review*, vol.56, n°4 (Winter, 1997), pp.613-644. Ces deux articles évoquent l'abolition des punitions corporelles au sein de l'armée impériale : les Républicanistes y participeront activement, soit en rédigeant des plaidoyers en ce sens, soit en supprimant l'usage du knout dans les unités qu'ils commandent.

Toutefois, l'assiduité avec laquelle ces jeunes gens fréquentèrent les cours de l'Université prouve que la formation intellectuelle était essentielle à leurs yeux. On ne ne saurait donc négliger un autre facteur de liens : celui des universités.

I. L'Armée : valeurs communes et réseaux militaires.

L'armée joue un grand rôle dans la période de formation des Républicanistes. De sa structure fortement hiérarchisée, ils retiennent des principes d'organisation ; la solidarité qui les soudera jusque dans l'exil trouve sa source dans l'esprit de corps et la camaraderie militaire ; enfin, ils mettront à profit le réseau d'une armée cantonnée sur l'ensemble du territoire pour diffuser leurs idées et développer leur action.

1. Formation dans les corps militaires.

C'est au sein du Corps des Cadets et du Corps des Pages que certains Républicanistes reçoivent leur formation militaire. Ils y apprennent des arts spécifiques à la guerre (fortifications, artillerie, armurerie, etc.), mais aussi des sciences et techniques plus générales : statistiques, dessin technique, géométrie, stratégie, etc. La formation est essentiellement tournée vers les métiers militaires et la technique ; l'économie politique et le droit sont des disciplines totalement absentes des cours professés. Certains officiers, tel le général M.M. Murav'ëv, donnent des cours supplémentaires de mathématiques. Mais les jeunes aspirants-officiers doivent aller ailleurs pour suivre des cours à teneur plus politique : la seule opportunité sera l'Université. Après les années d'école prussienne de Paul Ier, Alexandre Ier décide de réorganiser l'armée selon les statuts de Catherine II. L'armée subit donc de profonds changements, proposés par la « Commission militaire chargée de l'examen de la situation des troupes et de leur restructuration »[560]. Au 1er janvier 1801, l'armée russe comptait 446 059 soldats, dont 201 280 formaient l'infanterie, 41 685 la cavalerie, 36 500 l'artillerie et 96 594 les troupes de garnison. A cela il faut ajouter les troupes irrégulières, qui comptaient 70 000 personnes.

---

[560] En russe : « Voinskaâ komissiâ dlâ rassmotreniâ položeniâ vojsk i ustrojstva onyh », voir *Polnoe sobranie zakonov Rossijskoj Imperii*, tome XXVI, n°19926.

L'*infanterie* connaît de profondes modifications, même si elle demeure le centre de toute guerre selon les conceptions d'Alexandre I[er][561]. De nouveaux régiments furent formés : 8 régiments de mousquetaires et un régiment de chasseurs. L'infanterie comptait alors, après la réforme de 1801, 3 régiments et un bataillon de gardes ; 13 régiments de grenadiers ; 77 régiments et 2 bataillons de mousquetaires ; 20 régiments de chasseurs ; 4 régiments de marins, soit, au total, 117 régiments et 3 bataillons[562]. Tous les effectifs furent augmentés, de sorte qu'en 1825, l'armée russe comptait désormais 10 régiments de gardes, 15 régiments de grenadiers, 8 régiments de carabiniers, 96 régiments d'infanterie, 50 régiments de chasseurs. Le total s'élevait à 179 régiments, rassemblant 526 512 hommes. Alexandre Ier eut à cœur d'augmenter les effectifs de l'armée russe, même en temps de paix[563]. La *cavalerie* fut sans doute l'arme la plus privilégiée de cette réforme. Et pour cause : les campagnes contre Napoléon avaient mis en valeur la nécessité, pour une armée, de se déplacer rapidement ; les questions de stratégie l'exigeaient. C'est pourquoi le contingent des régiments des Hussards et de la Garde fut maintenu ; les régiments de Dragons furent augmentés. En revanche, les régiments de Cuirassiers diminuèrent de moitié.

	1801	**1803**
Garde	4 régiments et une centurie	4 régiments et une centurie
Cuirassiers	13 régiments	6 régiments
Dragons	15 régiments	22 régiments
Hussards	8 régiments	8 régiments
Ulans	—	1 régiment

Tableau 7 – Evolution du nombre de régiments de cavalerie entre 1801 et 1803[564].

---

561 Alexandre Ier accordait beaucoup d'importance à l'infanterie, et donc au nombre des soldats. Napoléon Ier, au contraire, avait compris l'intérêt de développer une cavalerie légère, facilitant les déplacements d'une armée et permettant de nouvelles stratégies.

562 Evaluations chiffrées d'après BESKROVNYJ, L.G., *Russkaâ armiâ i flot v XIX veke. Voenno-èkonomičeskij potencial Rossii*, Moskva, Nauka, 1973, p.17. Voir également l'ouvrage de DIXON, S., *The Modernization of Russia, 1676-1825*, Cambrigde, Cambridge University Press, 1999.

563 En 1833, Nicolas Ier réorganisa l'armée pour la rendre plus efficace, mais aussi pour en diminuer les effectifs, et donc le coût. Sur ce point, voir HAILLOT, C.H., *Statistiques militaires et recherches sur l'organisation et les instructions militaires dans les armées étangères,* Bruxelles, Leipzig, 1846, pp.65-70 pour un tableau statistique de l'Armée impériale russe.

564 Source : BESKROVNYJ, L.G., *Russkaâ armiâ i flot v XIX veke. Voenno-èkonomičeskij potencial Rossii*, *op.cit.*, p.21.

Dans le domaine de l'*artillerie*, les modifications entreprises concernent moins l'organisation que la création de brigades de réserve, et le perfectionnement des armes. En 1801, l'armée russe possède à peine 660 bouches à feu, mais en 1812, avec la préparation à la guerre, ce chiffre est monté à 1620. L'armée russe se modernise peu à peu. Les *Corps du Génie* se multiplient et se diversifient : les régiments des ponts sont augmentés, ceux des sapeurs également ; des armes sont mises à disposition pour permettre aux soldats de s'entraîner. Enfin, Alexandre Ier augmente le nombre des *troupes de garnison* et des *armées de réserve*. La préparation systématique d'une armée de réserve permet de répliquer à l'ennemi en cas de difficulté, et facilite les ruses stratégiques. Parallèlement à cette armée de réserve, l'Empereur développe considérablement les troupes irrégulières, c'est-à-dire celles des Cosaques : chargés de maintenir l'ordre aux frontières en cas de guerre, et à l'intérieur en cas de jacqueries, les Cosaques sont un soutien infaillible au tsar, plus encore que l'armée régulière. En 1805, suite à cette réorganisation, l'armée russe dispose de 80 régiments cosaques du Don, 20 de la Mer Noire, 10 de l'Oural, 3 de Bougsk, un d'Orenbourg, un de Stavropol-Kalmytsk et un de Tchougouev ; soit, au total, 116 régiments de Cosaques, qui représentent environ 100 000 personnes. L'armée russe a donc fait l'objet d'une restructuration permettant une plus grande efficacité des troupes lors des guerres.

Les futurs Républicanistes profitent de cette restructuration : la création de nombreux régiments leur permet d'obtenir des mutations. Ils sont présents dans presque tous les régiments. Sur les 104 retenus pour notre échantillon, 90,5% d'entre eux appartiennent à l'armée de terre, et seulement 9,5% à la marine. Dans l'armée de terre, les Républicanistes sont rattachés, pour la plupart, à l'infanterie : les régiments d'infanterie de Moscou, Saratov, Penza, Tchernigov, Poltava et Izmailov sont bien représentés. Ainsi, A.N. Andreev, A.F. Briggen et P.A. Muhanov appartiennent au régiment d'Izmailov. A.P. Barâtinskij, V.L. Davydov, M.S. Lunin, A.Z. Murav'ëv et I.I. Suhinov font partie du régiment des Hussards. Le régiment de Moscou accueille M.A. Bestužev, A.N. Luckij, D.A. Ŝepin-Rostovskij. Enfin, parmi les officiers du régiment de Finlande, on trouve M.F. Mit'kov, E.P. Obolenskij, A.E. Rozen ou encore N.P. Repin. La marine, et notamment l'équipage de la marine de la garde, accueille les lieutenants N.P. Akulov et A.P. Arbuzov, les frères A.P. et P.P. Belâev, N.A. Bestužev et son frère P.A. Bestužev, D.I. Zavališin et I.V. Kireev. Quelques corps spécifiques sont à signaler : le corps des maréchaux-des-logis comporte de nombreux porte-enseignes, futurs Républicanistes – les frères N.S. et P.S. Bobrîšev-Puškin, N.A. Zagoreckij,

N.F. Zaikin ou encore N.A. Krûkov. Les 8e et 9e brigades d'artillerie accueillent F.M. Bašmakov, B.A. Bečasnov, P.I. Borisov, I.I. Gorbačevskij, A.V. Vedenâpin et A.S. Pestov. Enfin, après la mutinerie du régiment de Semenov, en 1820, S.I. Murav'ëv-Apostol, V.N. Petin, A.F. Furman et A.S. Vojnilovič sont affectés au régiment de Tchernigov[565], basé dans le sud de la Russie.

Presque tous les futurs insurgés sont des officiers ; on compte, parmi les plus jeunes, quelques aspirants officiers. Les grades les plus souvent obtenus, vers l'âge de 30 ans, sont ceux d'enseigne, lieutenant-colonel ou colonel[566]. Ainsi, sur les 95 Républicanistes appartenant à l'armée de terre, 16% sont sous-lieutenants (grade qui correspond au 13e rang dans la table des rangs établie par Pierre le Grand) et 21% sont lieutenants (12e rang)[567]. Les grades les plus élevés sont bien représentés : 14% des Républicanistes sont colonels, 3% sont généraux-majors ; on dénombre également un lieutenant-général, A.P. Ûšnevskij. Les Républicanistes officiers de marine sont moins gradés : sur les 10 Républicanistes membres de la marine russe, 50% d'entre eux sont lieutenants (9e rang) et 10% sont lieutenants-capitaines (8e rang) ; les autres sont enseigne ou sans grade, seul N.A. Bestužev est capitaine de second rang (7e rang). V.L. Davydov, V.K. Tizengauzen, M.F. Mit'kov et P.I. Pestel' sont colonels. P.A. Muhanov, N.P. Repin, S.P. Trubeckoj, et A.A. Bestužev sont capitaines de l'Etat-major. A.V. Ental'cev commande la 27e compagnie d'artillerie à cheval, K.G. Igel'strom commande le bataillon des sapeurs de Lituanie, V.K. Tizengauzen commande le régiment d'infanterie de Poltava. Le prince S.G. Volkonskij commande la 2e brigade de la 19e division d'infanterie ; M.F. Orlov, général-major, commande la 16e division d'infanterie ; V.F. Raevskij, major, commande le 32e régiment des chasseurs. Et A.A. Krûkov est adjoint au général de la 2e Armée, le comte Vittgenštejn. Tous occupent des postes de responsabilité qui les amènent à prendre des décisions en cas de guerre, et à tenir leurs hommes en cas de paix. Les campagnes militaires en font des

---

565 Nous donnons ici les grades auxquels les Républicanistes étaient parvenus lors des insurrections de 1825 et 1826. Nous utilisons pour cela la collection *Vosstanie dekabristov*, tout sprécialement le tome VIII, qui contient de nombreux renseignements biographiques, rassemblés sous le titre *Alfavit dekabristov*.

566 Pour une présentation détaillée des différents grades militaires, voir à la fin de la présente étude, l'Index des principaux noms de personnes ; cet index est précédé d'un « tableau synoptique de la hiérarchie civile et militaire ».

567 Nous rappelons que ces calculs sont réalisés à partir d'un échantillon de 104 personnes.

hommes de terrain ; tous sont des meneurs d'hommes, attentifs au respect de la discipline, à la hiérarchie, mais aussi à la camaraderie au sein de leur unité.

2. Vertus militaires.

Les vertus militaires traditionnelles – courage, soutien des camarades de régiments, loyauté au tsar et aux officiers – furent exacerbées pendant la guerre contre Napoléon, et juste après l'incendie de Moscou en 1812. L'exaltation du patriotisme prit des formes diverses : par exemple, les uniformes d'officiers furent distribués aux cadres, à tous ceux qui avaient souffert des purges de Paul Ier, ainsi qu'aux jeunes nobles nouvellement entrés dans l'armée. Par ailleurs, une forte propagande visant à exciter la haine de l'ennemi extérieur vit le jour. Une typographie mobile fut installée au sein de l'armée, et dirigée par A.S. Kajsarov et F.E. Rambah, tous deux professeurs à l'Université de Tartu ; ils imprimaient des feuillets de propagande destinés à entretenir le moral des troupes. La mobilisation nécessaire de toutes les forces du pays conduisit les autorités à armer les milices paysannes et à les encourager à rendre la retraite de l'ennemi plus difficile. L'efficacité de cette tactique fut réelle, et elle permit un rapprochement entre l'armée et la population. A.S. Kajsarov et F.E. Rambah résument ainsi cette force du peuple en armes :

> « Là où on veut vaincre, il faut avant tout essayer de partager l'avis du peuple. »[568]

Cette propagande excitant la haine contre l'ennemi extérieur eut un effet inattendu : celui de tourner les regards vers un éventuel ennemi intérieur. Les idées libérales circulaient, et la notion de « révolution » (*perevorot*), de retournement, de bouleversement de la société russe faisait son chemin, ce dont témoigne Aleksandr Čičerin, jeune officier du régiment de Semenov, dans son journal :

> « Les idées de liberté qui se répandent dans tous le pays, la pauvreté générale, le dénuement complet des uns, l'orgueil des autres, la situation honteuse à laquelle les propriétaires fonciers ont été réduits, le spectacle humiliant qu'ils présentent à leurs paysans – tout ceci ne peut-il pas conduire à des angoisses et des désordres ? …

---

[568] « Gde nyne hotât pobeždat', tam staraûtsâ prežde razdelât' mneniâ naroda. », cité par BESKROVNYJ, L.G., *Russkaâ armiâ i flot v XIX veke. Voenno-èkonomičeskij potencial Rossii*, *op.cit.*, p.215. Source initiale : *Listovki Otečestvennoj vojny 1812 g.*, sous la direction de L.G. Beskrovnyj, Moskva, Nauka, 1962, p.146.

> Peut-être que les révolutions sont aussi indispensables dans la vie des empires, que les crises morales dans la vie des hommes… »[569]

Analysant le journal d'Aleksandr Čičerin, l'historien américain Marc Raeff en retient deux éléments particulièrement importants : la rencontre avec d'autres jeunes gens romantiques, et donc intéressés à la vie de l'esprit, la poésie, l'expression de l'individu, d'une part ; et, de l'autre, un regard nouveau sur ces paysans en armes, prêts à payer de leur vie la défense de leur patrie, signe manifeste d'une loyauté à toute épreuve et d'une envie de participer au « bien commun »[570]. S.G. Volkonskij comme M.F. Orlov dirigèrent en 1812 une troupe de partisans (*partizanskie otrâdy*). Cette seconde découverte sera décisive pour l'évolution des conceptions des Républicanistes : en posant un regard humaniste sur les soldats et les paysans, ces jeunes officiers seront amenés à condamner violemment le servage et les traitemements inhumains dans l'armée. Les mémoires[571] des futurs insurgés sur les campagnes de 1813-1815 montrent une prise de conscience chez ces jeunes officiers. On citera volontiers un extrait des *Mémoires* de F.N. Glinka, qui se réjouit du patriotisme des paysans :

> « Il semble que les villages incendiés rallument le feu de la vengeance chez les habitants. Ils sont des milliers, cachés dans les forêts, ayant transformé la serpe et la faux en armes défensives, […] animés de leur seul courage, à repousser les ennemis. Même les femmes se battent ! Deux jeunes paysannes ont été blessées à la main. »[572]

---

569 « Idei svobody, rasprostranivšiesâ po vsej strane, vseobŝaâ niŝeta, polnoe razorenie odnih, čestolûbie drugih, pozornoe položenie, do kotorogo došli pomeŝiki, unizitel'noe zreliŝe, kotoroe oni predstavlâût svoim krest'ânam, - razve ne možet vse èto privesti k trevogam i besporâdkam… ? Možet byt', revolûcii stol' že neobhodimy v žizni imperij, kak nravstvennye potrâseniâ v žizni čeloveka… », cité par L.G. BESKROVNYJ, *Russkaâ armiâ i flot v XIX veke. Voenno-èkonomičeskij potencial Rossii*, *op.cit.*, p.216. Source initiale : *Dnevnik Aleksandra Čičerina*, éditeurs scientifiques : S.G. Engel' et M.I. Perper, Moskva, AN SSSR, 1966, p.47.

570 « The second « discovery » was perhaps more more suprising and signifiant : this was that the common people of Russia – the peasants conscripted to fight the French invader – were as capable of loyalty, initiative, dependability and devotion to the common weal of the country. » Extrait de RAEFF, M., « At the Origins of a Russian National Consciousness : Eighteenth Century Roots and Napoleonic Wars », *The History Teacher*, vol.25, n°1 (November, 1991), p.13.

571 Outre le témoignage d'Aleksandr Čičerin, on citera aussi le journal de NOROV, V.S., *Zapiski o pohodah 812 i 1813 godov ot Tarutinskogo sraženiâ do Kul'mskogo boâ*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1834 ; ou encore celui de PUŜIN, P.S., *Dnevnik Pavla Puŝina : 1812-1814*, éditeur scientifique : V.G. Bortnevskij, Leningrad, LGU, 1987.

572 GLINKA, F.N. : « Kažetsâ, cgoraûŝie sela vozžigaût ogon' mŝeniâ v žitelâh. Tysâči, ukryvaâs' v lesa i prevrativ serp i kosu v oboronitel'nye oružiâ, […], odnim mužestvom otražaût zlodeev. Daže ženŝiny sražaûtsâ ! Dve molodye krest'ânskie devki raneny byli v ruki. » Cité par PAVLOVA, L.Â., *Dekabristy – učastniki vojn 1805-1814 gg.*, *op.cit.*, p.45.

Les Républicanistes les plus âgés, qui ont participé à la campagne de 1812, s'avèrent sensibles au rôle joué par le peuple et au courage de leurs soldats. Désormais, le regard posé sur les recrues ne sera plus le même. Les feuilles de propagande nomment ces simples soldats des « fils authentiques et fidèles de la patrie » (*istinnye i vernye syny otečestva*). Les Républicanistes reprendront cette appellation pour l'une de leurs sociétés – ce qui n'est absolument pas fortuit.

De retour des campagnes dites « de libération »[573], les officiers ont pris l'habitude de se réunir, de déjeuner ensemble et de discuter des nouvelles venues d'Europe. N.I. Lorer décrit l'esprit qui anime ces jeunes gens à leur retour des campagnes européennes :

> « A leur retour de Paris, les régiments emplis de jeunes gens virent dans leurs rangs une nouvelle génération d'officiers, […] qui se mit à comprendre qu'ils ne portaient pas l'uniforme uniquement pour apprendre aux soldats la marche et le maintien. Tous aspiraient à quelque chose d'élevé, de digne, de noble. Les jeunes gens lisaient beaucoup, on établit des bibliothèques dans les régiments, des livres apparurent – les œuvres de Fraklin, Filangieri, l'économie politique de Say. […] Je connaissais alors de nombreuses personnes instruites parmi les officiers des régiments de la Garde ; ils étaient tout particulièrement nombreux dans les régiments de Semenov, Izmaïlov, et dans le nôtre, le régiment de Moscou. »[574]

L'armée renforce cet esprit de corps, très développé chez ceux qui partagent les mêmes idées. Ainsi, dès 1814, M.F. Orlov et M.A. Dmitriev-Mamonov forment le projet d'une organisation intitulée « l'Ordre des Chevaliers russes » (*Orden russkih rycarej*) ; à travers les éléments d'*ordre* (le terme russe est un calque de l'allemand) et de *chevalerie* on perçoit nettement l'influence de l'ordre de la Chevalerie – notamment des Chevaliers teutoniques. Toutefois, cet ordre ne verra pas le jour, faute d'adeptes. Des organisations d'un autre type voient le jour : elles ne prennent pas pour référence les ordres de la chevalerie, mais les confréries d'artisans (*artel'*) ; outre sa dimension égalitaire, l'artel exige, de la part de ses membres, un engagement au sein de la corporation. Ainsi, un rassemblement d'officiers, intitulé *Artel'*, s'organise dans le

---

573 Officiellement, les campagnes de l'armée russe contre Napoléon reçurent le nom de « campagnes de libération », c'est pourquoi on parle d'un « mouvement de libération » (*osvoboditel'noe dviženie*).

574 LORER, N.I. : « Polki, napolnennye molodež'û, po vozvraŝenii iz Pariža uvideli v râdah svoih ovoe pokolenie oficerov, kotoroe […] stalo ponimat', čto ne dlâ togo tol'ko nosât oni mundir, čtob obučat' soldat marširovke da vypravke. Vse stali stremit'sâ k čemu-to vyššemu, dostojnomu, blagorodnomu. Molodež' mnogo čitala, stali v polkah zavodit' biblioteki, poâvilis' knigi – sočineniâ Franklina, Filandžeri, političeskaâ èkonomiâ Seâ. […] Â togda znal mnogih obrazovannyh lûdej meždu oficerami gvardejskih polkov, v osobennosti že mnogo ih bylo v Semenovskom, Izmajlovskom i našem Moskovskom. » LORER, N.I., *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, *op.cit.*, p.57.

régiment Semenov du général Â.A. Potemkin, qui ne se contente pas de le tolérer, mais qui y participe même quelquefois[575]. Dissoute par Alexandre Ier, cette association renaît sous une autre forme, intitulée *Svâsennaâ artel'*, au sein du corps des officiers des maréchaux-des-logis de l'Etat-major général. Cette libre organisation rassemblait I.G. Burcov, A.N. et M.N. Murav'ëv, I.I. Puŝin, V.D. Vol'hovskij et A.V. Semenov.

Enfin, une société plus importante encore est à signaler : la Société des militaires (*Obŝestvo voennyh lûdej*) vit le jour au sein de l'Etat-major principal de la Garde. Le but, essentiellement philantropique, consistait à préparer les membres qui manquaient d'instruction à paraître en société. La bibliothèque de l'Etat-major était mise à leur disposition. Le général Sipâgin, commandant de cet Etat-major, se réjouissait de cette société, au sein de laquelle il en dirigeait une plus petite[576], chargée d'éditer une Revue militaire (*Voennyj žurnal*). De futurs Républicanistes, attirés par l'esprit philantropique de cette entreprise, participèrent à l'édition de cette revue : F.N. Glinka, A.N. Murav'ëv, N.N. Murav'ëv, I.G. Burcov, E.P. Obolenskij, etc. La revue eut un réel succès : le général V.F. Raevskij y inséra plusieurs articles. De telles sociétés ou associations, nullement secrètes, renforçaient davantage l'esprit de corps, nécessaire à la cohésion d'une armée. C'est dans cette perspective qu'elles se développaient dans de nombreux régiments. Elles permirent à des personnes de cultures différentes de se rencontrer.

Les campagnes en Europe amenèrent les officiers à comparer le traitement des soldats dans l'armée de Napoléon, puis dans l'armée française, et dans l'armée russe. Force leur fut de constater une distance considérable entre les soldats français et les soldats russes, dormant à même le sol, nourris une fois par jour, lorsque les obligations de service leur en laissaient le temps. Ces différences, ainsi que les milices paysannes voulues par le général Kutuzov, conduisirent les officiers les plus éclairés à poser un autre regard sur les soldats. Ils voyaient en eux des hommes, dignes de respect, et pas seulement des forces à solliciter en cas de conflit. Un texte du général V.F. Raevskij témoigne de ce changement de conception : en 1822, il rédige une série de remarques dénonçant le traitement inhumain des soldats, et invite à des réformes urgentes.

---

575 Pour de plus amples détails sur cette *artel'*, voir *infra*, chapitre V, section I.

576 Le nom de cette société très réduite annonce le caractère restreint des objectifs de l'association : « Société des membres d'honneur et des membres actifs dont le but est d'éditer une Revue militaire » (Obŝestvo počëtnyh i dejstvitel'nyh členov, kotorogo cel' est' izdanie Voennogo žurnala).

> « En Russie, la classe militaire constitue une sorte de classe séparée de l'ensemble du *peuple*. D'autres lois, d'autres obligations et une autre tournure d'esprit la séparent du *citoyen*. […] Le premier mal qui se cachait dans l'armée russe, ce sont les châtiments corporels d'une cruauté incommensurable que les officiers utilisent, en dépit de toutes les lois, pour perfectionner le soldat […] ! Les travaux illégaux sont le deuxième ressort qui opprime le soldat. »[577]

Et, plus loin, V.F. Raevskij d'énumérer les jugements des cours martiales :

> « Pour la première fuite d'une recrue, 500 passages par les verges. Pour un vétéran, 1000. Pour avoir volé sur ordre d'un capitaine – 50 coups ; pour une erreur dans les manœuvres, 300. Pour avoir volé un Juif – 70 coups ; si un soldat s'amuse à faire tomber le chapeau d'un Juif pendant une manœuvre – 100 coups par soldat du régiment. »[578]

La critique de la cruauté des officiers, de leurs abus de pouvoir et la défense des soldats sont une grande nouveauté dans l'armée russe. Le fait qu'elle soit partagée par des généraux, des officiers de l'Etat-major et des commandants de division montre bien qu'elle dépasse les revendications politiques des Républicanistes : elle s'inscrit davantage dans un souci de respect du soldat et de dignité humaine que dans un projet de réformes politiques. Les rapports des officiers avec leurs soldats sont désormais empreints d'humanisme et de fraternité virile. Cette sévère critique à l'égard des mauvais traitements est une graine semée dans la formation politique des futurs Républicanistes : elle amorce une réflexion politique, distinguant un pouvoir légal et légitime d'un pouvoir arbitraire et injuste. L'attitude du soldat russe soulignée par V.F. Raevskij est celle d'une partie de la noblesse éclairée et annonce des revendications futures :

---

577 « V Rossii voennyj klass sostovlâet kak by otdel'nuû čast' *naroda*. Drugie zakony, drugie obâzannosti i soveršenno drugoj obraz myslej otdelâût ego ot *graždanina*. […] Pervoe zlo, kotoroe vkralos' v russkuû armiû, est' nesorazmerno žestokie telesnye nakazaniâ –, kotorye upotreblâût oficery, vopreki vsem zakonam, dlâ usoveršenstvovaniâ soldat […]. Nezakonnye raboty sut' vtoraâ ugnetaûšaâ soldata pružina. » RAEVSKIJ, V.F., « O soldate », in *Izbranye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo Političeskoj literatury, 1951, tome II, pp.375-380. Le texte se divise en six parties : l'entrée dans le service militaire ; les travaux en temps de paix ; les travaux ; l'abus de pouvoir ; le tribunal ; les travaux. V.F. Raevskij cherche à souligner la cruauté des officiers et le manque d'humanité de la condition de soldat.

578 RAEVSKIJ, V.F., « O soldate », in *Izbranye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, p.379. « Za pervyj pobeg rekrutu 500 špicrutenov. Staromu soldatu 1000. Za vorovstvo po vole kapitana 50 udarov, za ošibku na učen'i – 300 ; za to, čto ograbil žida – 70 ; za to, čto odin soldat skinul šapku s žida vo vremâ marširovki – ves' vzvod po 100 palok. »

> « Le soldat russe, avec une sorte de bienveillance, voit le pouvoir et s'y soumet sans broncher, mais il préfère voir un pouvoir légal et juste. »[579]

Les Républicanistes se reconnaissent tous dans ces valeurs militaires de défense de la patrie, de service de l'Etat, d'honneur et de respect ; les campagnes en Europe, en 1813-1815, provoquent une politisation de ces valeurs : c'est le premier pas vers une pensée politique indépendante. L'Armée apporte à ces jeunes officiers un autre élément, qui leur sera fort utile lors de la fondation de leurs sociétés : les réseaux militaires de l'Empire.

3. Les aires géographiques de déploiement de l'Armée impériale.

L'Armée impériale russe se compose de grands ensembles. Les Républicanistes appartiennent tous à la 1ère Armée, cantonnée dans le nord de l'empire, et à la 2e Armée, cantonnée au sud. La 1ère Armée a son quartier général à Saint-Pétersbourgn et la 2e Armée, à Kiev. En outre, et contrairement aux directives de Paul Ier, à partir de 1801, les régiments prennent le nom du lieu où ils ont leurs quartiers, et non celui de leur commandant. La 1ère Armée est donc composée des régiments d'infanterie de Moscou, Preobrajenski, Penza, Semenov, du régiment des Chasseurs, des régiments de Finlande et de Lituanie. Elle est constituée de tous les prestigieux régiments de la Garde personnelle du tsar. A partir de 1815, il faut lui adjoindre le régiment de l'Armée polonaise, faisant partie intégrante de l'Armée russe et dirigé par le grand-duc Constantin. Enfin, en 1817, est créé le Corps de Lituanie, composé de 17 régiments d'infanterie, un régiment de cavaliers et 11 brigades d'artillerie.

La 2e Armée, située dans le sud, est formée des régiments d'infanterie de Kiev, Tchernigov, Kazan, Viatka, pour ne citer que ceux auxquels appartenaient les membres de la Société du Sud. Il faut y ajouter les troupes irrégulières des Cosaques, qui ont leur siège dans le sud de la Russie : les Cosaques du Don et ceux de la Mer Noire habitent dans leurs villages spécifiques et ne se mêlent pas au reste de l'Armée, mais demeurent une force militaire à proximité.

---

[579] *Idem*, p.378 : « Russkij soldat s kakim-to blagogoveniem vidit vlast', povinuetsâ ej bezmolvno, no lûbit videt' vlast' zakonnuû i spravedlivuû. »

Deux autres corps d'armée posent problème à cette époque : le Corps du Caucase (*Kavkazskij Korpus*) et le Corps de Sibérie (*Sibirskij Korpus*). Tous deux, placés sur des frontières peu sûres, servent de lieu d'affectation pour éloigner des deux capitales les officiers et les soldats les plus récalcitrants à la discipline. Ainsi, les soldats du régiment de Semenov sont envoyés au Caucase ou en Sibérie Mais, dès l'époque d'Alexandre Ier, ces régiments inquiètent : composés d'éléments instables et difficiles à contrôler, ils peuvent se retourner contre le tsar. Aussi le mot « Russie » est-il réservé aux régions des deux capitales et aux régions méridionales qui s'étendent jusqu'à la Mer Noire ; le terme désigne uniquement la partie européenne de la Russie. Les « marges », c'est-à-dire le Caucase, la Sibérie et le Nord de la Russie (la Finlande nouvellement acquise), la Pologne à l'ouest, ne font pas partie de la Russie, mais forment la mosaïque de l'Empire de toutes les Russies. Cette conception géographique marque P.I. Pestel' qui s'efforcera, dans ses projets politiques, de défendre avant tout l'unité et la cohésion du territoire national.

Les futurs Républicanistes, au hasard des affectations, se retrouvent dans des régiments situés dans les deux Armées. Les officiers de la Garde personnelle du Tsar, tel A.A. Bestužev, capitaine d'Etat-major du régiment des Dragons, comme les officiers de marine, sont cantonnés à Saint-Pétersbourg. Ceux du régiment de Moscou sont cantonnés dans la deuxième capitale. P.I. Pestel', commandant du régiment de Viatka, est assigné dans le sud. Mais d'autres, pour obligations de service, en raison de brimades exercées par la hiérarchie ou pour motif de punition, sont appelés à être plus mobiles. Ainsi, S.I. Murav'ëv-Apostol, au départ affecté dans le régiment de Semenov, se retrouve dans celui de Tchernigov (sud de la Russie), suite à l'insurrection des soldats du régiment de Semenov. Les futurs officiers insurgés qui occupent des positions élevées, tel A.A. Krûkov, adjoint au général de la 2e Armée, le comte Vittgenštejn, sont amenés à se déplacer à Saint-Pétersbourg pour recevoir des ordres du tsar ou transmettre des ordres de mission ou des rapports. Enfin, dernière raison de la mobilité des officiers, les brèves permissions leur permettent de rendre visite à leur famille, et surtout de profiter, pour ceux qui sont en service en province, de la vie de la capitale. C'est ainsi que P.I. Pestel', en 1820, se rend à Saint-Pétersbourg, où il rencontre plusieurs membres des sociétés secrètes. La mobilité, même réduite, des officiers, et leurs différentes affectations sont aussi des facteurs de rencontre de différents réseaux. Si les deux sociétés politiques les plus abouties prennent pour nom leur situation géographique (Société du Nord et Société du Sud), elles ne se condamnent

pas pour autant à l'immobilisme : les officiers utilisent leurs missions pour effectuer des liens entre les sociétés politiques secrètes. Parce que celles-ci naissent sur un réseau efficace, déjà organisé – le réseau de l'armée – elles bénéficieront d'un champ d'action d'autant plus large.

Nettement moins fréquenté par les Républicanistes, mais tout aussi efficace et beaucoup plus ouvert que celui de l'Armée, le réseau des Universités offre la possibilité de créer d'autres types de liens – opportunité que les jeunes officiers sauront saisir pour élargir leur horizon culturel et diversifier leurs relations.

II. Lycées et universités : l'ouverture intellectuelle de la vie estudiantine.

Autre système de formation de haut niveau, autre type de réseau : les universités russes, jeunes mais déjà brillantes, offrent une formation complète ainsi qu'une vie estudiantine riche[580] qui donnent aux futurs Républicanistes la possibilité de s'instruire tout en s'initiant à la publication de revues et à la direction de petits groupes de réflexion. L'université offre aussi l'occasion, pour certains, de partir perfectionner leur formation à l'étranger – certains Républicanistes découvrent ainsi l'Europe universitaire. Leur séjour, en Allemagne notamment, laissera des traces profondes dans le parcours intellectuel de ces jeunes gens : c'est là qu'ils acquièrent les outils conceptuels, philosophiques et juridiques, qui leur permettront d'élaborer des projets constitutionnels construits.

1. Les institutions.

Si l'on regarde attentivement le profil de formation des futurs Républicanistes, on constate qu'ils sont, dans la très grande majorité, formés au sein de l'armée. L'histoire du mouvement républicaniste appartient presque exclusivement à l'histoire militaire. Si certains retournent à la vie civile, comme K.F. Ryleev pour avoir plus de temps à

---

[580] Cet aspect est souvent moins traité, parce qu'il est considéré comme mineur dans la formation des Décembristes. Nous considérons que, même restreinte, la formation universitaire est fondamentale : c'est elle qui fait d'eux des penseurs, et non de simples exécutants. Voir l'article déjà cité de W.B. Lincoln, « A Re-Examination of some Historical Stereotyps : an Analysis of the Career Patterns ans Backgrounds of the Decembrists », *op.cit.*, pp.357-360.

consacrer à l'édition, la plupart font carrière dans les milieux militaires. Toutefois, la part – même réduite – des Républicanistes ayant effectué une carrière civile ne doit pas être négligée : de leurs rangs sortiront en effet des personnalités marquantes qui exerceront une forte influence sur les autres membres des sociétés politiques. Sur l'échantillon des 104 personnes choisies, seules sept d'entre elles ont fait des études à l'Université ou au Lycée impérial de Tsarskoe Selo, soit 6,6% seulement des Républicanistes condamnés. En prenant en compte ceux d'entre eux qui ont reçu une instruction dans des pensions privées (les frères M.I. et S.I. Murav'ëv-Apostol, par exemple), on comptabilise une dizaine de personnes. La part des futurs insurgés ayant fait des études supérieures ne dépasse pas 9,5%. Parmi eux, trois proviennent de l'Université de Moscou (P.G. Kahovskij, S.M. Semenov et N.I. Turgenev) et un de l'Académie de médecine et de chirurgie de Moscou (F.B. Vol'f), ce qui porte la part des Républicanistes ayant étudié à Moscou à 3,8%. Ce chiffre évolue entre 4 et 6%, lorsque l'on ajoute ceux qui ont suivi, en candidats libres, des cours du soir à Moscou, tel P.I. Pestel'. Mais le chiffre demeure faible. Deux futurs membres des sociétés politiques secrètes, V.K. Kûhel'beker et I.I. Puŝin, ont été formés au Lycée impérial de Tsarskoe Selo et ont compté A.S. Puškin parmi leurs camarades. Mais cela ne représente que 2,8% de l'ensemble des futurs insurgés. Les institutions russes les plus fréquentées pour une formation de haut niveau sont les universités de Moscou et Saint-Pétersbourg, ainsi que le Lycée impérial de Tsarskoe Selo.

Le Lycée impérial de Tsarskoe Selo est réputé pour l'excellence des cours qui y sont dispensés. Malgré une censure sévère et une surveillance de chaque instant, les étudiants y développent une vie intense, grâce notamment à A.S. Puškin. Officiellement ouvert en 1811 par Alexandre Ier, le Lycée impérial est très vite réputé pour les poètes de valeur qui y sont formés. Les étudiants y reçoivent une formation très large : le Lycée a aussi pour vocation de former des diplomates. Ils viennent y faire leurs humanités et étudient l'histoire, la géographie, les belles-lettres russes, etc. On trouve également une chaire de sciences politiques et morales, dirigée par A.P. Kunicyn[581]

---

[581] De même, l'une des peines les moins graves infligée aux Décembristes sera l'envoi, comme simple soldat, dans les régiments du Caucase : ils y retrouveront M.Û. Lermontov, condamné à la même peine pour des vers jugés trop libres.

[581] KUNICYN, A.P. (1783-1841) : enseignant du Lycée impérial de Tsarskoe Selo, à la chaire des sciences politiques et morales. Il enseigne également à l'Université de Saint-Pétersbourg et dans d'autres établissements. Il propose de nombreuses conférences publiques, auxquelles les Républicanistes assistent. A.P. Kunicyn est frappé de disgrâce en 1820 : ses cours sont interdits sous

jusqu'en 1820 : il enseigne notamment l'histoire et la théorie du droit. L'Université de Moscou (fondée en 1755) connaît un regain de vie intellectuelle à l'avènement d'Alexandre Ier. La Charte de 1804 rend l'Université de Moscou plus autonome, ce qui permet d'en faire un lieu réputé pour sa liberté de pensée. Dotée d'une imprimerie, l'Université de Moscou fait paraître des ouvrages de haut niveau scientifique. Elle est divisée en quatre Facultés : une Faculté des sciences politiques et morales, une Faculté des mathématiques et physiques, une Faculté de médecine et une Faculté de lettres. Les frères Krickij y font leurs études. L'Université de Saint-Pétersbourg[582] est créée en 1819, par le décret du 8 février, sur la base de l'Institut Pédagogique. Elle est divisée en trois Facultés : l'une d'histoire et de philosophie, une autre réunissant l'histoire et le droit, et une consacrée à la physique et à la médecine. En 1829, l'Université de Saint-Pétersbourg compte 132 étudiants. La réputation de l'Université est due aux professeurs qui y enseignent. Les plus grands noms de l'époque s'y retrouvent : K.F. German et K.I. Arsen'ev pour la statistique et la géographie ; A.I. Galič et E. Raupah en philosophie et en histoire ; M.A. Bagul'ânskij, A.P. Kunicyn et M.G. Plisov en économie politique et en droit, les deux disciplines les plus suivies de l'époque. Tous ces noms sont révérés par les futurs Républicanistes comme ceux de professeurs exceptionnels.

En dehors de l'enseignement proprement dit, d'une importance considérable, les universités sont aussi et surtout des lieux de rencontre : l'invitation d'étudiants ou de professeurs étrangers favorise des échanges très fructueux. L'Université de Moscou se distingue particulièrement dans ce domaine, grâce à l'activité de M.N. Murav'ëv, curateur de la Pension près l'Université, et d'I.P. Turgenev, père du futur Républicaniste N.I. Turgenev. I.P. Turgenev, en lien avec des professeurs de l'Université allemande de Göttingen, souhaite développer des échanges plus suivis entre les deux établissements. En 1801, il invite le professeur Christian August Schloezer à donner des cours d'histoire générale à l'Université de Moscou. M.N. Murav'ëv réorganise l'Université et tente de faire venir d'autres professeurs. Il y parvient pleinement et, en 1803-1805, onze professeurs originaires des pays germaniques arrivent à Moscou. Parmi eux, se trouvent cinq professeurs de l'Université de

---

prétexte que leur auteur professe des théories contraires aux vérités de la foi chrétienne, risquant ainsi de détruire les liens étatiques et familiaux.

582 Il ne faut pas confondre l'Université de Saint-Pétersbourg, créée en 1819 sur la base de l'Institut Pédagogique, et l'Université de l'Académie des Sciences à Saint-Pétersbourg, créée en 1724 et dont l'existence fut problématique.

Göttingen : G. Grellman, I.T. Bulle, H.F. Hoffman, I.A. Ide et F. Reiss[583]. Indéniablement, ces rencontres contribuent à élargir l'horizon des étudiants dans deux directions : ils découvrent à la fois de nouvelles matières, mais aussi la culture de nouveaux pays, notamment l'Allemagne.

2. La vie estudiantine.

Les étudiants des universités russes mènent une vie active sur le plan de l'édition. Se regroupant en cercles littéraires, ils développent des associations, qui fondent parfois des revues. La plus célèbre est celle des frères Turgenev, Andrej, Aleksandr et Nikolaj Ivanoviči. Leur père, Ivan Petrovič Turgenev, avait déjà fondé le « cercle littéraire de Moscou », fort réputé à l'époque. Ce cercle se caractérisait par un intérêt marqué pour les idées franc-maçonnes : parmi ses membres, on trouvait Gamaleâ[584], Novikov[585], Kutuzov[586], Lopuhin[587], etc. Les jeunes Turgenev, encouragés par l'exemple de leur père, se détournèrent néanmoins de cette voie pour fonder un cercle purement littéraire. Ce premier cercle s'appelait Société littéraire amicale (*Družeskoe Literaturnoe Obŝestvo*). Il se scinda bientôt en deux : à son entrée à l'université, Andrej fonda un « cercle universitaire » (*Universitetskij kružok*) et Aleksandr, à son entrée à la Pension, une « Société de la Pension pour nobles près l'Université de Moscou » (*Obŝestvo vospitannikov Universitetskogo Blagorodnogo Pansiona*)[588]. Les deux cercles organisaient des rencontres littéraires : tous ceux qui y participaient, entre 1796 et 1800, avaient déjà publié leur prose ou leur poésie dans des revues littéraires. Quelques grands

---

583 ANDREEV, A.Û., *Russkie studenty v nemeckih universitetah*, Moskva, Progress, 2005, pp.269-271.

584 GAMALEÂ, P.Â. (1766-1817) : professeur, puis inspecteur du Corps de la Marine, auteur de manuels de mathématiques et sur la navigation.

585 NOVIKOV, N.I. (1744-1818) : écrivain, éditeur de journaux satiriques (*Truten'*, 1769-1770 ; *Živopisec*, 1772-1773 ; *Košelek*, 1774). Il fut enfermé à la forteresse de Schlüsselbourg en 1792. Délivré par Paul Ier, il sortit très éprouvé par ses années de prison et ne put reprendre son activité d'éditeur.

586 KUTUZOV, M.I. (1745-1813) : général, qui se distingua en Autriche en 1805 contre Napoléon ; en 1812, il fut nommé commandant en chef, à la place de Barclay-de-Tolly. Après avoir repoussé les Français, il reçut le titre de « prince de Smolensk ».

587 LOPUHIN, I.V. (1756-1816) : écrivain mystique, et fran-maçon. Auteur d'ouvrages sur la franc-maçonnerie.

588 Pour une présentation détaillée des activités de ces différents cercles, voir l'introduction à l'édition des archives des frères Turgenev, in *Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *Vyp.1 : Dnevnik i pis'ma Nikolaâ Ivanoviča Turgeneva za 1806-1811 gody*, Sankt-Peterburg, izdanie E.I. Tarasova, 1911, pp.35-40.

écrivains comme V.A. Žukovskij[589] y prenaient également part. Le cercle publiait des traductions d'ouvrages littéraires allemands notamment. Le mouvement du *Sturm und Drang*, vu de Russie, fascinait par sa vitalité et son dynamisme. Bientôt, un autre cercle se forma, composé d'Andrej Turgenev, A.F. Merzlâkov[590] et VA. Žukovskij, écrivains déjà expérimentés. De nombreux autres cercles[591] se faisaient et se défaisaient ainsi, au sein de l'Université, au gré des affinités des étudiants.

L'une des activités de ces cercles est d'éditer des revues littéraires. C'est à travers elles que les réseaux militaires et les réseaux estudiantins se croisent. De ce point de vue, le rôle joué par N.I. Turgenev est primordial : c'est lui qui assure le lien entre les deux types de réseaux. En effet, N.I. Turgenev fonde la revue *Arzamas* avec P.A. Vâzemskij[592], N.M. Murav'ëv et M.F. Orlov. Le but de cette revue était de disposer d'un moyen légal pour répandre des idées justes et clairement exprimées, favorables aux Lumières, et former l'opinion publique russe. Les militaires disposant de talents littéraires réels, tels K.F. Ryleev, M.F. Orlov ou A.A. Bestužev, furent ainsi mis en contact avec des étudiants ou des fonctionnaires civils professant les mêmes idées libérales. Des liens entre les professeurs et les milieux militaires furent ainsi établis : en 1818, la revue *Syn otečestva* (*Fils de la patrie*), dont le titre fait écho à la guerre de 1812 et au surnom donné aux paysans enrôlés volontairement, publie un essai d'A.P. Kunicyn, au titre évocateur : « De la Constitution » ; ce dernier y défend l'idée d'un mode représentatif de gouvernement. Le même titre est repris par le général V.F. Raevskij pour l'un de ses écrits, et par M.M. Speranskij dans des écrits publiés à titre posthume. L'idée est donc à l'ordre du jour, et touche tous les milieux : militaire, administratif, politique, littéraire.

---

589 ŽUKOVSKIJ, V.A. (1783-1852) : poète romantique, traducteur, auteur de nombreux vers. De 1817 à 1821, il enseigna la langue russe aux grandes-duchesses Aleksandra Feodorovna et Elena Pavlovna. A partir de 1821, il fut nommé précepteur du futur tsarévitch Aleksandr Nikolaevič.

590 MERZLÂKOV, A.F. (1778-1830) : poète et critique. A partir de 1804, il est professeur à l'Université de Moscou.

591 L'historien M. RAEFF propose une étude détaillée du cercle oraganisé par Andrej I. Turgenev, aîné des frères Turgenev, qui mourut à l'âge de 24 ans des suites d'une mauvaise grippe. Andrej Turgenev ne fit pas partie des sociétés secrètes, mais il est très représentatif des rêves et des aspirations des jeunes nobles russes au début du XIXème siècle. Voir RAEFF, M., « La jeunesse russe à l'aube du XIXème siècle », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 1967, VII, 4.

592 VÂZEMSKIJ, P.A. (1792-1878) : poète et critique. Il publia ses premiers vers dès 1808 dans la revue *Vestnik Evropy*. Ses textes sont imprégnés d'un ton satirique. L'un de ses travaux les plus importants est un livre sur Fonvizin (1848).

Un autre phénomène rend compte de l'atmosphère qui régnait dans les universités : les disputes lors de soutenances de mémoires ou de thèses. Dans ses *Mémoires*, D.N. Sverbeev[593] relate un événement très intéressant : étudiant à l'Université de Moscou, il assiste à des soutenances de mémoire. A cette époque, et du fait de la censure, elles peuvent parfois être houleuses :

> « A l'époque, les disputes se transformaient en batailles rangées. »[594]

La dispute qu'il évoque concerne un camarade, nommé Beketov, qui soutenait un mémoire sur le thème : « Le gouvernement monarchique et sa supériorité sur les autres gouvernements ». Bien vite, des protestations s'élevèrent parmi le public au nom des républiques grecques et de la grandeur de la République romaine avant Jules César et Auguste. Le doyen, Sandunov, répliqua que certaines républiques avaient conduit à la dictature. Ce à quoi S.M. Semenov, membre de la Société du Bien public, répondit :

> « La médecine a souvent recours aux saignées et, plus souvent encore, à la guérison par des vomitifs, mais cela ne signifie nullement que les gens bien portants – et il ne fait aucun doute que, dans la masse, il y a plus de biens portants que de malades – doivent être soumis en permanence à un traitement par saignées et par vomitifs. »[595]

Une telle réplique devait entraîner la clôture immédiate de la séance. Cette scène prouve que les étudiants recevaient une formation de qualité dans le domaine politique, ce qui les amenait à comparer les différentes théories politiques avec la situation dans leur propre pays : la confrontation entraînait inévitablement des revendications libérales. A travers les échanges universitaires organisés avec différents pays d'Europe, les étudiants bénéficiaient d'un moyen extrêmement efficace pour approfondir leurs connaissances et découvrir de nouveaux horizons.

---

593 SVERBEEV, D.N., (1799-1874), l'un des représentants de l'intelligentsia progressive modérée issue de la noblesse. Il fut choqué par la gravité des peines prononcées à l'encontre des Républicanistes, parmi lesquels il avait des amis. Après des études à l'Université de Moscou, il embrassa la carrière diplomatique. Il démissionna en 1826. Les slavophiles comme les occidentalistes se retrouvaient chez lui. Il a laissé des mémoires : *Zapiski*, Moskva, [s.n.], 1899, en deux volumes.

594 « Disputy pohodili togda na kulačnye boi. », SVERBEEV, D.N., *Zapiski*, cité *in Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo Političeskoj literatury, 1951, p.656.

595 SVERBEEV, D.N., *Zapiski*, cité *in Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, p.657 : « Medicina často pribegaet k krovopuskaniâm i eŝë čaŝe k lečeniû rvotnym, iz ètogo niskol'ko ne sleduet, čtoby lûdej zdorovyh, a v masse, bez somneniâ, zdorovyh bolee, čem bol'nyh, neobhodimo nužno bylo podvergat' postoânnomu krovopuskaniû ili

3. Les séjours à l'étranger.

Les échanges estudiantins entre la Russie et l'Europe[596] remontent à la fin du Moyen-Âge, lorsque les universités s'émancipent de la tutelle de l'Eglise. L'âge d'or des universités, le XVIIIème siècle, est marqué par de nombreux échanges entre la Russie et l'Allemagne, pays de référence par excellence, alors qu'aucun échange ne se fait avec la France, l'Angleterre et l'Italie. On peut trouver une réponse à cet état de fait dans la germanophilie de certains empereurs, la prépondérance de la Prusse ou encore, sous Catherine II, dans une certaine nostalgie de l'Impératrice vis-à-vis de son pays natal. Ces réponses sont secondaires : le facteur principal est la renommée des universités allemandes, leur haut niveau de formation et leur relative autonomie. Après quelques années de méfiance, dues essentiellement à la crainte de la propagation des idées révolutionnaires françaises par le biais de l'Allemagne, Alexandre Ier encourage la reprise des échanges universitaires entre la Russie et l'Allemagne ; ceux-ci culminent dans les années 1806-1820, avec une parenthèse en 1812. Les conditions des échanges sont sensiblement différentes : alors qu'autrefois les étudiants partaient à leurs frais, à partir des années 1803-1804 ce sont les universités qui organisent les voyages des meilleurs de leurs étudiants et prennent en charge les frais que suscite une année universitaire à l'étranger.

L'afflux d'étudiants russes connaît son apogée en 1811, lors de la création de l'Université allemande classique par Wilhelm von Humboldt à Berlin : ce dernier divise les universités en Départements, établit différents degrés de professorat, organise les évaluations, etc. La renommée des universités allemandes dépasse le cadre de la Russie et gagne l'ensemble de l'Europe. Les universités de Göttingen et de Berlin font partie des plus réputées. Les étudiants envoyés sont, en majorité, des Russes : parmi eux, 54,5% viennent de Saint-Pétersbourg et de Moscou.

---

upotrebleniû rvotnogo. »

[596] Pour une vue d'ensemble sur les échanges universitaires entre l'Allemagne et la Russie depuis le Moyen-Âge jusqu'à la fin du XIXème siècle, on renverra à l'excellente étude réalisée par ANDREEV, A.Û, *Russkie studenty v nemeckih universitetah*, Moskva, Progress, 2005. On se reportera également à l'ouvrage de MITTLER, E. et GLITSCH, S., *300 Jahre Sankt-Peterburg. Russland und die « Göttingische Seele ». Ausstellungskatalog*, Göttingen, SUB (Niedersächsische Staats- und Universitätsbibliothek) Göttingen, 2003.

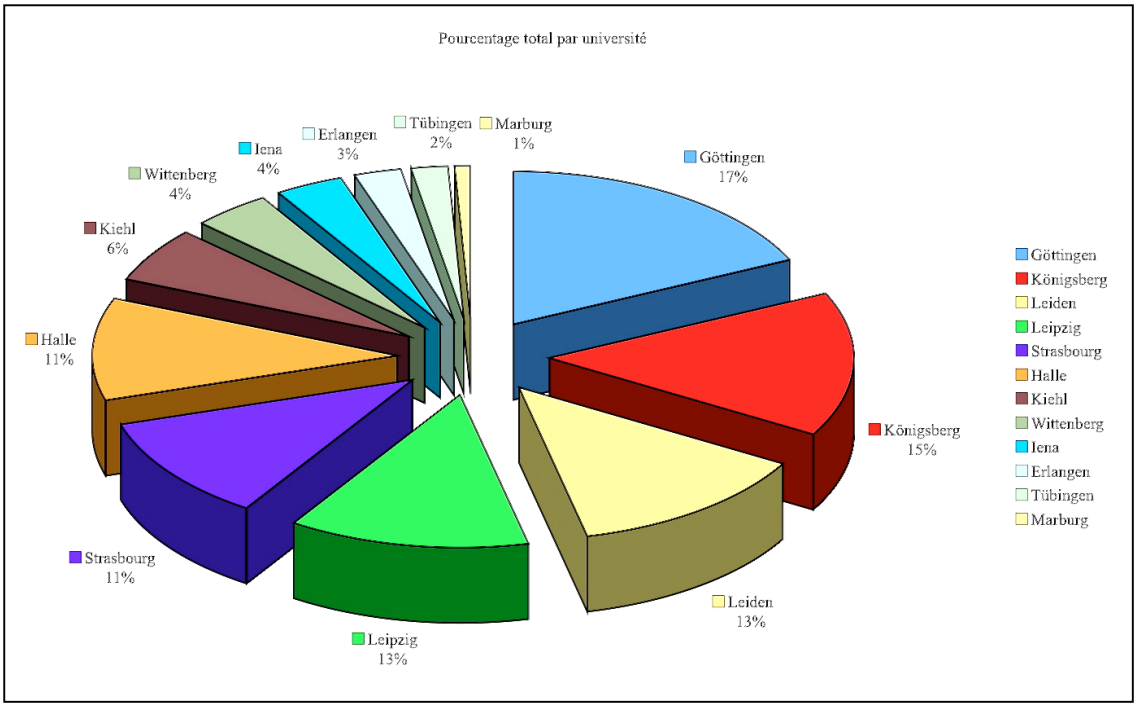

Graphique 3 – Universités allemandes accueillant des étudiants de Russie de 1698 à 1810.

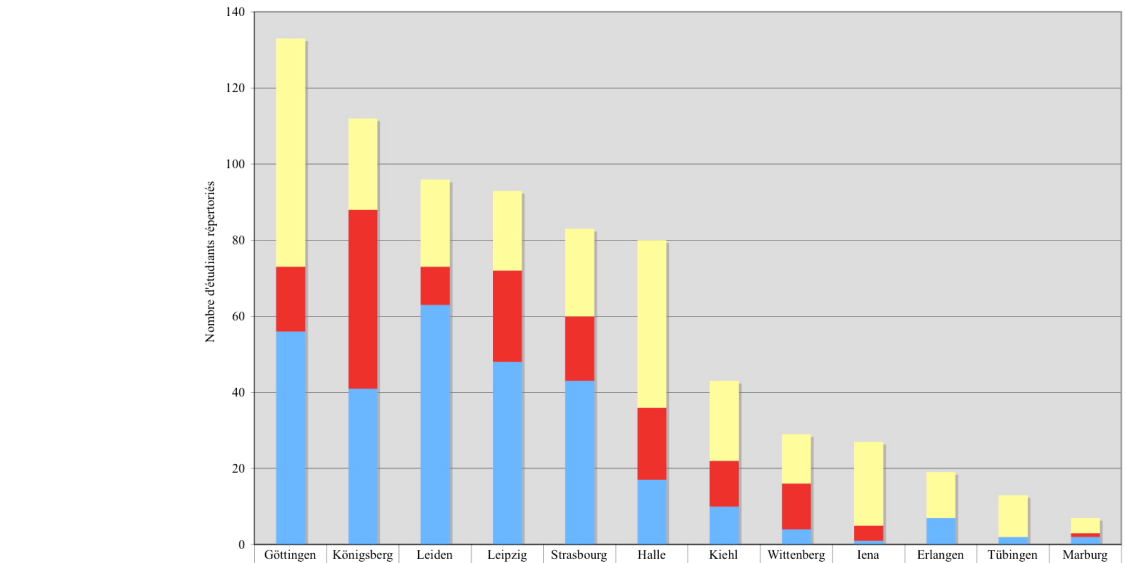

	Göttingen	Königsberg	Leiden	Leipzig	Strasbourg	Halle	Kiehl	Wittenberg	Iena	Erlangen	Tübingen	Marburg
Allemands de l'Empire de toutes les Russies	60	24	23	21	23	44	21	13	22	12	11	4
Petits-Russes	17	47	10	24	17	19	12	12	4	0	0	1
Grands-Russes	56	41	63	48	43	17	10	4	1	7	2	2

Graphique 4 – Origine des étudiants de Russie accueillis dans les universités allemandes, 1698-1810.

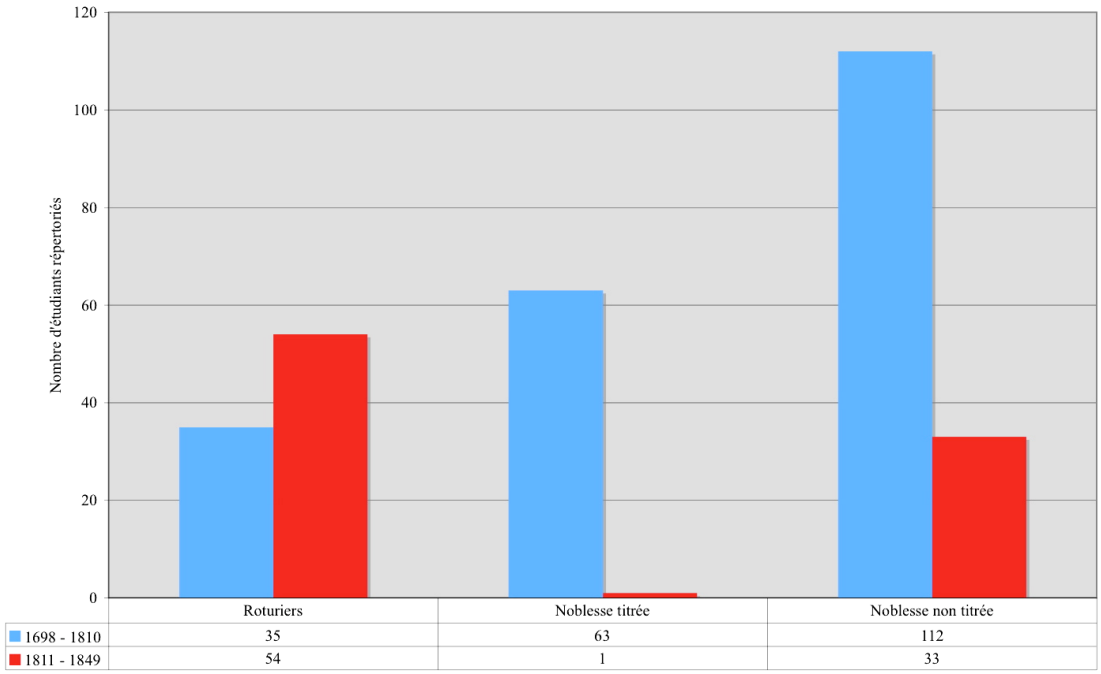

	Roturiers	Noblesse titrée	Noblesse non titrée
1698 - 1810	35	63	112
1811 - 1849	54	1	33

Graphique 5 – Evolution du nombre des étudiants Grands-Russes nobles et roturiers de 1698 à 1849.

Les graphiques[597] ci-dessus visualisent à la fois l'origine des étudiants russes partis en Allemagne, et les universités d'accueil qu'ils ont choisies ; les Allemands installés en Russie, plus volontiers enclins à se former en Allemagne, ont été mis à part pour mieux mesurer l'attrait des universités allemandes sur les étudiants russes. Après 1811, les aides de l'Etat permettent aux roturiers de participer à ces échanges, qui ne sont plus réservés à la noblesse[598]. Comme on le verra aisément, la petite noblesse – non titrée – et les roturiers (classes des riches marchands et des artisans enrichis) tiennent à former leurs enfants dans les universités européennes : les universités allemandes deviennent le modèle à suivre. Les universités allemandes qui apparaissent en tête sont Leiden et Göttingen, suivies de près par Leipzig et Königsberg. Les six grandes universités allemandes accueillent près de 78% des étudiants russes, répartis comme suit : 17% à Göttingen, 15% à Königsberg, 13% à Leiden, 13% à Leipzig, 11% à Strasbourg et 11% à Halle[599]. Les universités sont choisies en fonction de leur

---

597 Reproduit, avec quelques modifications, d'après ANDREEV, A.Û., *Russkie studenty v nemeckih universitetah*, Moskva, Progress, 2005, p.44-45.

598 Résumé de deux tableaux statistiques, d'après ANDREEV, A.Û., *Russkie studenty v nemeckih universitetah*, *op.cit.*, pp.40-42.

599 Chiffres donnés par ANDREEV, A.Û., *Russkie studenty v nemeckih universitetah*, *op.cit.*, p.45.

renommée, mais aussi selon les formations qu'elles offrent. Ainsi, les Allemands de Russie se rendent en majorité à l'Université de Halle, réputée pour son enseignement théologique protestant. Les Russes, quant à eux, préfèrent Göttingen et Leiden pour leur enseignement en sciences juridiques. Dans le domaine de la médecine, Göttingen, Leiden et Strasbourg sont pratiquement à égalité. Enfin, en ce qui concerne la philosophie, Göttingen devance toutes les autres universités. A partir de 1811, l'Université de Berlin réorganisée par Wilhelm von Humboldt prime sur les autres universités mais, à cette époque, les Républicanistes rentrent en Russie pour commencer leur carrière, civile ou militaire. Par ailleurs, la jeune génération des futurs Républicanistes dipose, en 1811, d'un réseau d'universités russes suffisamment étoffé pour que les séjours à l'étranger deviennent moins vitaux dans leur formation. C'est pourquoi l'université de référence, pour les Républicanistes partis en Allemagne, demeure celle de Göttingen.

Les frères A.I. et N.I. Turgenev sont très représentatifs de la jeunesse russe éclairée du début du XIXème siècle, avide de connaissances et largement ouverte aux autres pays. N.I. Turgenev passa trois ans à Göttingen, de 1808 à 1811 et, grâce au journal[600] qu'il tint scrupuleusement, on peut aisément reconstituer sa vie d'étudiant.

	Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
Semestre 1	11-12 : Rossi	8-9 : Benecke 11-12 : Rossi	11 : Wunderlich	8-9 : Benecke 11-12 : Rossi	11-12 : Rossi	8-9 : Benecke 11 :Wunderlich
	3-5 : Heeren	3-5 : Heeren	3-5 : Heeren	3-5 : Heeren 5-6 :Wunderlich	3-5 : Heeren 5-6 :Wunderlich	
	Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
Semestre 2	11-12 : Rossi	11-12 : Rossi	10 : Wunderlich	8-9 : Benecke. 11-12 : Rossi	11-12 : Rossi	8-9 : Benecke 10-11 : Wunderlich.
	3-5 : Heeren	3-5 : Heeren	3-5 : Heeren	3-5 : Heeren 5-6 :Wunderlich	3-5 : Heeren 5-6 :Wunderlich	

Tableau 8 – Emploi du temps de N.I. Turgenev à l'Université de Göttingen (1808-1809)[601].

[600] Voir « Dnevnik i pis'ma N.I. Turgeneva za 1806-1811 », in *Arhiv brat'ev Turgenevyh*, Sankt-Peterburg, izdanie E.I. Tarasova, 1911 (réédition), tome I.

[601] Source : *Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *op.cit.*, tome I, p.194.

A l'Université de Göttingen, N.I. Turgenev suivit des cours d'histoire, d'italien et de latin. Il manifesta un vif intérêt pour le droit et suivit avec passion les cours d'économie du professeur Sartorius. Rossi est son professeur d'italien et Benecke, son professeur d'histoire ancienne ; on retiendra d'ores et déjà l'intérêt de N.I. Turgenev pour les cours de Heeren, professeur de statistiques[602] et de Wunderlich, professeur de latin. Le nom de Sartorius – professeur d'économie politique qui marqua profondément N.I. Turgenev – n'apparaît pas ici, mais dans son journal, notre jeune Russe ne tarit pas d'éloges pour cet homme. En deuxième année, N.I. Turgenev étudie le droit romain et le droit ecclésiastique, l'esthétique et l'éloquence ; il y ajoute des cours sur le commerce et sur le Code Napoléon. En 1810, il prend la résolution de demeurer une année de plus à Göttingen pour étudier la jurisprudence. C'est donc un jeune homme formé essentiellement au droit ancien et contemporain qui rentre en Russie en 1812. N.I. Turgenev ne se contente pas de faire ses humanités. Il met à profit son temps libre pour parfaire sa culture, notamment en économie. Les cours de Sartorius, présentant les principaux ressorts de l'économie politique, le passionnent. Songeant à son retour en Russie, il s'attache à traduire ces cours en russe. On lit dans son journal :

> « Mardi 10 (22) novembre (1809). Bien que j'aie peu traduit, j'ai malgré tout laissé ma traduction de côté. J'ai sommeil, parce que la nuit dernière je n'ai pas pu fermer l'œil. Avant le dîner j'ai lu Smith ; ça m'a beaucoup plu. […]
>
> Mercredi 11 novembre. J'ai laissé de côté Sartorius. J'ai de nouveau lu Smith jusqu'au repas. Maintenant je comprends, alors qu'hier – rien du tout. J'ai calculé aujourd'hui que je travaille au moins 10 à 11 heures par jour. Que ne pourrait-on pas faire, semble-t-il, pendant tout ce temps ? J'en aurai des choses, dans la tête, d'ici un an et demi ! […]
>
> Lundi 22 novembre (4 décembre). Je viens de finir de traduire Sartorius. […] »[603]

N.I. Turgenev utilise son temps libre pour se parfaire en économie et en économie politique, deux disciplines nouvelles ; dans ce domaine, la découverte d'Adam Smith est primordiale :

---

602 Heeren fit notamment un cours sur les statistiques en Russie, qui intéressa vivement N.I. Turgenev : « Geren načal segodnâ čitat' Statistiku Rossii. » *in Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *op.cit.*, tome I, p.241.

603 *Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *op.cit.*, tome I, p.230 : « 10 noâbrâ. Vtornik. Hotâ i malo perevël, no ostavil. Hočetsâ spat', potomu čto v poslednûû noč' ne mog spat'. Do užina čital Smita ; očen' nravitsâ. […] 11 noâbrâ. Sreda. Sej čas položil na storonu Sartoriusa. Do užina vsë čitaû Smita. Nynče ponimal, a včera ničego. A vyŝital segodnâ, čto â rabotaû po krajnej mere 10 ili 11 časov v sutki. Čego kažetsâ nel'zâ by nadelat' vo stol'ko vremâni ? Čto to budet čerez 1 ½ goda v golove ! […] 22 noâbrâ. Ponedel'nik. 12-j čas noči. Sej čas končil perevodit' Sartoriusa. »

> « A partir d'aujourd'hui, je me lève à 6 heures du matin, et je vais aux cours de finances. J'utilise mon temps libre à lire Smith. »[604]

Outre l'économie, le domaine des sciences politiques le passionne. Dans son journal, il reproduit un plan de cours sur la gestion de l'Etat[605], dont les missions se divisent en trois sections : droit, police et finances. Le chapitre sur le droit de l'Etat regroupe les éléments suivants : droit des peuples ; équilibre de l'Europe ; moyens de défense ; guerres et conquêtes ; paix ; droits réciproques des citoyens et justice ; garantie des droits et peines infligées[606]. L'organisation de la justice semble intéresser tout particulièrement N.I. Turgenev, qui précise la nécessité de l'indépendance des juges et du droit de déposer une plainte contre un tribunal agissant dans l'illégalité ; il prend conscience de l'importance de la transparence des tribunaux et réclame la suppression des jugements à huis clos. Il distingue les cours martiales des tribunaux civils et commerciaux. Dans la partie sur les peines encourues, l'étudiant énumère 17 termes juridiques en français, avec leur traduction en russe[607]. Ceci prouve la formation pointue que N.I. Turgenev reçut en droit juridique, mais également la nouveauté que cette discipline représente pour la Russie, et la nécessité de traduire certains termes pour les introduire dans la culture juridique russe.

Avide de nouvelles du monde européen, N.I. Turgenev lit également les journaux français auxquels il a accès – notamment *Le Conservateur* – et dévore Chateaubriand, Voltaire et Rousseau[608]. A Göttingen, N.I. Turgenev s'est non seulement formé, mais il

---

604 *Idem*, tome I, p. 243 : « 17 maâ. Teper' â načal uže vstavat', s segodnâšnego dnâ, v 6 časov i hodit' na Financy. Svobodnoe ot lekcij vremâ upotreblâû na čtenie Smita. »

605 *Arhiv brat'ev Trugenevyh*, *op.cit.*, année 1808, tome I, pp.194-195.

606 Pour ces deux termes, N.I. Turgenev indique la correspondance en allemand : *Privat-Recht* (droit privé) pour *obespečenie prav*, et *Straf-Recht* (droit pénal) pour *nakazanie*. Voir *Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *op.cit.*, p.195.

607 Tous les termes ne sont pas traduits en russe. Nous reproduisons ici la liste des 17 mots : « avocat – *advokat* ; greffier – *registrator ili lučše sekretar'* ; avoué – *strâpčij* ; chambre – *Palata, otdelenie* ; juge de paix – *sud'â mira, primiritel'nyj sud'â, mirnoj sud'â* ; cour de Cassation ; rapporteur – *dokladčik* ; section des requêtes – *otdelenie prošenij* ; section civile – *graždanskoe otdelenie* ; contravention – défaut de ramonage, de propreté ; délit ; crime ; régie des domaines ; huissier ; chambre du conseil ; cour d'assises ; pouvoir discrétionnaire. » *In Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *op.cit.*, année 1808, tome I, p.195, note n°5.

608 De Voltaire, il retient deux sentences de *L'ami d'enfance* : « Les mortels sont égaux, ce n'est point la naissance, c'est la seule vertu qui fait la différence. » et « Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, notre crédulité fait toute leur science. » (*Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *op.cit.*, p.80). De Rousseau, N.I. Turgenev retient la définition du philosophe : « La famille, la patrie deviennent pour lui des mots vides de sens : il n'est ni parent, ni citoyen, ni homme ; il est philosophe. » (*in Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *op.cit.,* p.12).

a aussi choisi sa voie : il sera économiste, et pense déjà à la façon d'exercer son activité, dès son retour en Russie.

> « Mais l'idée d'écrire un livre sur l'Economie Politique n'est pas encore éteinte. Une autre l'a rejointe : attirer les jeunes gens de Pétersbourg, dans quelques années, vers les sciences politiques, par le biais des cours magistraux. »[609]

Le séjour de N.I. Turgenev l'a formé essentiellement dans le domaine des sciences politiques (économie politique, finances) et du droit (droit des gens, droit des peuples, droit des différents pays). Sa carrière administrative ultérieure (finances et justice) sera le fidèle reflet de l'enseignement qu'il a reçu à l'Université de Göttingen. De tous les Républicanistes ayant fait des études, N.I. Turgenev est le seul à s'être formé à Göttingen, mais l'influence qu'il aura parmi les membres de ce groupe est considérable. Elle dépasse le cercle des futurs Républicanistes : par son souci de formation en économie politique, N.I. Turgenev s'intéresse – tel un M.M. Speranskij – autant aux sphères économiques et politiques officielles qu'aux projets constitutionnels de ses amis. Ses conversations avec P.I. Pestel' et N.M. Murav'ëv ont sans nul doute influencé ces derniers dans leurs conceptions économiques.

Les deux réseaux que nous venons de décrire – l'armée et l'université – se croisent dans d'autres circuits : celui des revues tout d'abord, celui des sociétés secrètes ensuite. Chaque réseau apporte des avantages : des contacts et des noms, certes, mais aussi une méthode spécifique – goût de l'action et de l'organisation, sens de la réflexion et vif intérêt pour l'opinion publique. Toutes ces qualités réunies contribueront à l'efficacité des sociétés politiques secrètes et à la complexité du mouvement républicaniste.

---

609 *Idem*, décembre 1810, p.287 : « No mysl' napisat' knižku o Pol[itičeskoj] Ekon[omii] ne umerla eŝë. K nej prisoedinilas' eŝë drugaâ : zamanit' P[eter]b[urgski]h molodyh lûdej, čerez neskol'ko let k pol[itičeskim] naukam posredstvom lekcij. »

SECTION III
De la philosophie au droit : une pensée en gestation.

Ce qui unit ces hommes d'origines si différentes, c'est la formation qu'ils ont reçue et l'intérêt qu'ils accordent à deux domaines spécifiques : le droit et l'économie. Au début du XIXème siècle, la théorie juridique prépondérante est celle du droit naturel ; dans le domaine économique, cette discipline fort prisée qu'est l'économie politique trouve de nombreux adeptes parmi les Républicanistes. Il est nécessaire d'étudier les cours auxquels les Républicanistes ont assisté pour analyser la réception de ces théories en Russie et pour distinguer les éléments de la formation intellectuelle des futurs membres des sociétés politiques secrètes. L'analyse des concepts théoriques situés au fondement de la pensée politique des Républicanistes est indispensable pour établir la généalogie d'une pensée moderne de l'Etat. Pour mener à bien cette étude, nous nous appuierons sur deux documents : le cours d'A.P. Kunicyn sur le droit naturel, sans doute écouté avec attention par les Républicanistes ; et les notes de cours prises par P.I. Pestel' sur l'économie politique. L'analyse de ces deux textes contribue à préciser l'importance que ces deux matières revêtent dans la formation de la pensée politique des Républicanistes.

I. Le droit naturel et les fondements philosophiques de l'Etat.

Le droit naturel, à l'époque où les Républicanistes le découvrent, est déjà répandu depuis longtemps en Europe : Hobbes, Hume, Locke l'ont redécouvert dans la pensée antique et remis au goût du jour, pour justifier qui une monarchie, qui un empire, etc. L'utilisation qu'en fait Rousseau est différente : l'esprit démocratique du *Contrat social* permet de réutiliser le droit naturel pour justifier, cette fois-ci, une autorité souveraine et légitime. Ce changement est perçu par les professeurs russes chargés de l'enseignement du droit. A Saint-Pétersbourg, A.P. Kunicyn fait partie de ceux qui se prononcent en faveur d'un gouvernement représentatif : il utilise à dessein le droit naturel pour justifier

une monarchie constitutionnelle. Il a laissé un ouvrage, *Enciklopediâ prav*[610], sorte d'abrégé de son cours, dans lequel il propose une introduction au droit naturel[611], un cours sur les sciences politiques, ainsi qu'un abrégé sur l'économie politique. L'étude de ce cours met à jour les fondements théoriques qui ont servi aux Républicanistes pour élaborer leur conception de l'Etat[612].

1. De l'état de nature aux sociétés étatiques.

La théorie du droit naturel, qui suppose un état de nature fictif, permettant d'expliquer le passage à un droit positif avec des normes écrites, est élaborée dans les langues nationales. L'accès en russe n'est pas toujours aisé, c'est pourquoi A.P. Kunicyn est contraint à traduire en russe ces termes juridiques et philosophiques. Les mots qu'il emploie ont deux origines : latine la plupart du temps, mais aussi française. On peut faire un relevé de ce vocabulaire qui rend compte de la nécessité de former des néologismes en russe pour traiter de cette nouvelle doctrine[613]. La liste présentée dans le tableau ci-dessous n'est pas exhaustive : n'ont été retenus que les termes permettant de déceler les notions derrière les mots employés. Il est aisé, à la lecture, de trouver la source de tous ces termes : ils proviennent du Code Justinien (*Corpus Juri Civilis*), rédigé au VIe siècle après Jésus-Christ, monument incontournable du droit romain.

---

610 Texte reproduit dans le recueil *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo Političeskoj literatury, 1951, tome I, pp.591-654.

611 A notre connaissance, ce texte fondamental n'a pas donné lieu à une analyse détaillée de la réception du jusnaturalisme en Russie. Nous indiquons quelques pistes, mais il va de soi qu'une recherche plus approfondie – et élargie à d'autres textes – reste à faire.

612 Malheureusement, nous ne disposons pas de notes de cours des Républicanistes sur le droit. Mais, dans la mesure où plusieurs d'entre eux citent A.P. Kunicyn comme un professeur remarquable pour la clarté de ses cours, nous considérons que les cours de ce dernier sont une source fiable pour distinguer les éléments qui influenceront les Républicanistes lorsqu'ils élaboreront leur propre conception de l'Etat.

613 Ce relevé de termes juridiques est réalisé à partir du cours – rédigé en russe – d'A.P Kunicyn sur le droit naturel, voir « Enciklopediâ prav », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo Političeskoj literatury, 1951, tome I, pp.591-654. Nous présentons les termes en russe ainsi que les termes en latin, indiqués par A.P. Kunicyn. La traduction en français est de nous.

Terme latin	Terme russe proposé par A.P. Kunicyn	Terme français
Societas	Obŝestvo	Société
Pactum subjectionis	Dogovor poddanstva	Pacte de sujétion
Civitas	Graždanstvo	Citoyenneté
Constitutio	Gosudarstvennoe postanovlenie	Constitution
Status civilis	Graždanskoe sostoânie	Statut du citoyen
Potentia	Deržava	Puissance politique, pouvoir, souveraineté
Gens	Narod	Peuple, nation, pays
Jus genticum	Pravo narodnoe	Droit des gens
Territorium	Oblast'	Territoire
Natio	Naciâ	Nation
	Svoevlastitel'	Souverain
Majestas	Veličestva/Verhovnaâ vlast'	Pouvoir souverain ou Pouvoir suprême
Jura majestetica	Prava veličestva	Les droits du pouvoir souverain
Potestas legislatica	Vlast' zakonodatel'naâ	Pouvoir législatif
Potestas executoria	Vlast' ispolnitel'naâ	Pouvoir exécutif
Potestas inspectoria ou inspectiva	Vlast' blûstitel'naâ	Pouvoir de surveillance
Vicarius monarchiae	Namestnik[614] gosudarstva ou pravitel' gosudarstva	Dirigeant de l'Etat
Pacta conventa	Izbiratel'nye usloviâ	Conditions d'élection, pacte de délibération
Collegium populare	Narodnoe soslovie	Collège du peuple
Comitia popularia	Narodnoe sobranie	Assemblée du peuple, assemblée populaire
Leges fundamentales ou constitutio	Korennye zakony	Lois fondamentales
Forma rei publicae	Obraz pravleniâ	Mode de gouvernement, forme que prennent les « affaires publiques »
Corpus foederatorum respublicarum	Soûznoe gosudarstvo	Corps de républiques fédérées, corps d'Etats fédérés (traduction du latin) ; Etat d'union, Etat fédéral (traduction du russe)

Tableau 9 – Vocabulaire politico-juridique d'A.P Kunicyn.

[614] L'expression *namestnik* reprend une institution de la Russie ancienne : le *namestnik* désignait le plus

Si A.P. Kunicyn reprend, parfois terme à terme, les concepts de droit romain, ceux-ci subissent néanmoins de modifications : les langues ne traduisent jamais de manière exacte, parce que les référents ne sont jamais identiques dans la langue de départ et dans la langue d'accueil ; ce qui est vrai pour une conversation de tous les jours l'est encore davantage pour la langue juridico-politique. D'une manière générale, A.P. Kunicyn préfère adapter les termes latins à la réalité russe, soit en reprenant des institutions de la Russie ancienne (c'est le cas de *namestnik*), soit en traduisant le sens du terme (avec *soûznoe gosudarstvo*, de préférence à *federaciâ*). Dans leurs esquisses constitutionnelles, les Républicanistes reprendront cette méthode. Notons enfin, dans les cours d'A.P. Kunicyn, le sens du terme « république » : de même qu'au XVIIIème siècle, il désigne les affaires publiques, les affaires de l'Etat, et nullement une forme spécifique de l'Etat ; ainsi, tout Etat est république puisqu'il s'occupe de la « chose publique ». Il conviendra de s'interroger sur le sens que les Républicanistes donnent à ce terme dans leurs projets constitutionnels : le mot « république » subit-il un glissement de sens, et si oui, pourquoi ? Quoi qu'il en soit, pour P.I. Pestel' et N.M. Murav'ëv, ce cours fut sans nul doute une source essentielle pour les conceptions politiques et juridiques et leur traduction en russe.

A.P. Kunicyn décrit l'évolution vers l'Etat en trois étapes : l'état naturel, la société, puis l'Etat. Il débute son cours en évoquant la situation de l'homme dans l'état de nature : tous les hommes sont nécessairement égaux car dotés des mêmes fonctions. Néanmoins, dès que l'homme se met à travailler, que ce soit dans l'état de nature ou dans la société, des inégalités s'instaurent, entre le riche et le pauvre, l'entreprenant et le timide, etc. L'égalité est donc une égalité de *droits* – tous ont la possibilité de s'enrichir – et non pas une égalité de *compétences*, dans la mesure où chacun possède des talents personnels[615]. L'inégalité des talents individuels n'entraîne aucunement l'inégalité de traitement : l'auteur de cet abrégé répète avec force que les droits naturels donnés à l'homme sont inaliénables. Par conséquent, les droits de la personne ne doivent en aucun cas être enfreints, même vis-à-vis des enfants et des malades mentaux.

---

haut représentant de l'Etat dans une province (*oblast'*). Dans le vocabulaire d'A.P. Kunicyn, le terme désigne en réalité la personne à la tête de l'Etat.

615 Sur ce point, voir les longs développements d'A.P. Kunicyn *in* « Enciklopediâ prav », *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, pp.593-594. Dans son projet, P.I. Pestel' insistera particulièrement sur l'égalité des droits, la seule accessible à ses yeux et la seule que l'Etat doit garantir.

> « Nul ne peut priver autrui des droits de la personne, même avec l'accord de ce dernier. »[616]

Mais la situation des hommes dans l'état de nature est tellement précaire, qu'ils préfèrent renoncer à leur liberté individuelle pour se regrouper : c'est l'entrée en société. A.P. Kunicyn définit la société à partir des buts qu'elle poursuit : tout rassemblement de personnes agissant de concert pour un même but prend le nom de société (*obŝestvo*). L'auteur reprend la théorie contractualiste : à l'origine de cette société, il existe un pacte (*dogovor*) dans lequel les membres reconnaissent s'être unis pour le même but. Le but de toute société est le *bien commun* (*obŝee blago*). Dans une société, le but poursuivi ainsi que les moyens mis en œuvre sont communs ; une société se caractérise toujours par son union :

> « La notion de la société renferme en soi l'unité du but, l'unité de la volonté et l'unité de la force. C'est pourquoi la société est perçue comme un être doué de raison ou une personne morale, *personna moralis*. »[617]

Cette définition posée, l'auteur distingue plusieurs types de sociétés : les sociétés qui ont pour but la défense générale et la défense de chaque individu sont des sociétés politiques. Elles peuvent être *égalitaires* si le pouvoir souverain est attribué à tous, *inégalitaires* s'il est réservé à quelques-uns ; elles peuvent être *temporaires* et appelées à disparaître, ou *perpétuelles* et appelées à la pérennité. Si elles ne sont créées que dans ce but de défense, elles sont dites *sociétés de défense pure* ; elles sont dites *mixtes* lorsqu'elles y ajoutent un autre but. Cette typologie a pour but de définir la société politique synonyme d'Etat : la société civile. Tous les termes que nous venons de citer, et tout particulièrement les notions de contractualisme et de bien commun, sont réutilisés par les Républicanistes lorsqu'ils tentent de définir l'Etat.

> « [La société civile est une] société de défense, illimitée dans le temps, et qui a pour but la garantie de tous les droits et la défense de ceux-ci contre les dangers de toutes sortes »[618].

---

[616] *Idem*, p.594 : « Nikto ne možet lišit' drugogo prava ličnosti, daže s ego sobstvennogo na to soglasiâ. »

[617] *Idem*, p.598. « Ponâtie ob obŝestve zaklûčaet v sebe edinstvo celi, edinstvo voli i edinstvo sily. Poètomu obŝestvo prinimaetsâ kak razumnoe suŝestvo ili kak nravtsvennoe lico, *personna moralis*. » Les hésitations d'A.P. Kunicyn pour traduire l'expression latine *personna moralis* montrent que le vocabulaire juridique russe n'était donc pas encore fixé dans les années 1820.

[618] *Idem*, p.601, §16 : « Obŝestvo oboronitel'noe, ne ograničennoe vremenem i imeûŝuû celiû

Or, ces sociétés civiles peuvent encore être de deux sortes : nomades ou sédentaires (dans les sociétés de pâtres). Seules les sociétés civiles de peuples sédentaires se sont développées à un plus grand niveau de complexité. Mais ces sociétés civiles ont toutes un défaut : si les sociétés de nomades ne peuvent pas assurer les droits des gens, les sociétés de pasteurs, quant à elles, ne peuvent pas garantir le droit de propriété ; l'Etat seul assume l'un et l'autre. Pour A.P. Kunicyn, l'Etat – société civile complexe – est donc, dans sa définition essentielle, lié à la propriété de la terre.

> « Ainsi, l'Etat, comme union de défense d'un peuple agricole, se distingue de la société des pasteurs uniquement par ceci qu'il peut assurer la défense de tous les droits de l'être humain. »[619]

L'Etat se définit par deux éléments : premièrement, il est institué en vue de défendre tous les êtres humains, de quelque race ou condition sociale que ce soit ; deuxièmement, il est lié aux peuples agricoles : c'est par la terre et le *territoire national* que se concrétise l'espace géographique sur lequel s'étend la juridiction de l'Etat[620]. Par la suite, A.P. Kunicyn affine cette première définition en qualifiant les rapports entre l'Etat et les citoyens.

2. Pacte d'union et pacte de sujétion : les rapports entre l'Etat et les citoyens.

A.P. Kunicyn diffuse en Russie les théories contractualistes. En effet, selon lui, le droit de l'Etat est défini par deux pactes : le *pacte d'union* (*dogovor soûza*) qui définit les droits civils, et le *pacte de sujétion* (*dogovor poddanstva*) qui détermine les droits politiques, c'est-à-dire les rapports entre l'Etat et les ressortissants. Suivant le pacte d'union, les gens sont dits *citoyens* (*graždane*) ; mais le pacte de sujétion, qui affirme que tous les individus doivent se soumettre au pouvoir souverain, fait des habitants des *sujets* ou *ressortissants* (*poddannye*). Cette distinction permet de fonder la vie politique au sein de la cité : en vertu de cette double appartenance, tout homme vivant dans un Etat aura des droits politiques (comme sujet) et des droits civils (comme citoyen).

---

bezopasnost' vseh prav i zaŝišenie onyh protivu opasnostej vsâkogo roda, nazyvaetsâ *graždanskim*, societas civilis. »

619 *Idem*, p.605, §38 : « Itak, gosudarstvo, kak oboronitel'nyj sojuz zemledel'českogo naroda, različaetsâ ot pastušeskogo obŝestva preimuŝestvenno tem, čto ono v sostoânii zaŝišat' vse prava, prinadležaŝie lûdâm. »

620 Plus que tous les autres Républicanistes, P.I. Pestel' se montrera particulièrement sensible au rapport entre la terre et l'Etat.

Par le pacte d'union, tous les individus deviennent citoyens, ce qui leur donne des droits spécifiques. Ces droits fondamentaux – au nombre de deux – concernent essentiellement l'aide mutuelle : tout citoyen est en droit d'exiger de l'aide de son concitoyen ; inversement, tout citoyen a le devoir de répondre à l'aide que lui demande un concitoyen. Par le pacte d'union, l'Etat devient une personne morale et, en tant que telle, il a des droits : il a le droit et le devoir de se défendre lorsqu'il est attaqué ; il a le droit et le devoir de placer tous les territoires qui lui appartiennent sous sa juridiction[621]. En d'autres termes, l'ensemble des citoyens doit défendre l'Etat lorsque celui-ci est menacé par un ennemi extérieur. Pour que tout citoyen soit obligé de venir en aide à son prochain, il faut que les lois soient uniformes et valables sur tout point du territoire de l'Etat ; aucune parcelle du territoire ne doit échapper à la juridiction étatique. Cette exigence d'unité et de cohésion nationale est un élément nouveau dans la culture politique russe. Elle est aux antipodes de la réalité politique de l'Empire de toutes les Russies, formé d'un agrégat de territoires annexés à d'anciens Etats. Alexandre Ier, pour éviter d'éventuels débordements, sacrifie la cohésion nationale au maintien d'une juridiction multiple, conservant les us et coutumes des peuples annexés. Cette situation crée une juridiction multiple, qui n'est ni unie, ni uniforme : les « marges » de l'Empire – Pologne, Finlande, Caucase, Sibérie – bénéficient, nous l'avons vu, de droits différents de ceux appliqués à la Russie proprement dite. Pour cette raison, la réalisation de la cohésion nationale sera un de premiers soucis des Républicanistes, conformément aux notions véhiculées dans cette nouvelle discipline que sont les sciences politiques.

Dans toute société, le choix des moyens pour atteindre le but fixé est confié à certaines personnes, auxquelles les autres citoyens devront obéissance :

> « La personne, physique ou morale, à qui l'on confie le choix des moyens pour atteindre le but de l'Etat, s'appelle *souverain* (*svoevlastitel'*). Le droit, remis au souverain, de choisir les moyens pour atteindre le but s'appelle le *pouvoir suprême* (*verhovnaâ vlast'*). »[622]

Ce pouvoir est dit *souverain* ou *suprême*, car aucun autre pouvoir ne peut être au-dessus de lui. Le pouvoir souverain provient nécessairement de l'ensemble des

---

621 *Idem*, pp.606-608, voir les paragraphes 51 à 58.

622 *Idem*, p.609 : « §65. Kak nravstvennoe, tak i fizičeskoe lico, koemu vverâetsâ izbranie sredtsv dlâ celi gosudarstva, nazyvaetsâ *svoevlastitel'*, souverain. - §66. Vverennoe svoevlastitelû pravo izbirat' sredstva dlâ celi nazyvaetsâ *verhovnoû vlastiû,* majestas*. »* Pour désigner le pouvoir souverain ou pouvoir suprême, A.P. Kunicyn emploie les expressions *verhovnâa vlast'* et *veličestva*.

membres de l'Etat : il est légitime parce qu'il est issu de l'accord de tous ; si ce pouvoir était instauré contre la volonté des membres de l'Etat, alors le contrat entre l'Etat et ses membres serait automatiquement rompu. Aussi l'Etat est-il constitué de deux personnes morales : le *pouvoir suprême*, d'une part, et les *sujets-citoyens*, de l'autre. Les citoyens ne doivent obéissance au pouvoir suprême que lorsque celui-ci utilise sa puissance pour le bien de l'Etat :

> « Par conséquent, le citoyen est soumis au souverain uniquement en ce qui concerne le but de l'Etat, et pour tout ce qui s'y rapporte, il doit s'y soumettre. Mais si quelqu'un utilise le souverain pour d'autres buts que ceux de l'Etat, alors un tel abus du pouvoir souverain s'appelle la *tyrannie*. »[623]

Cette définition du pouvoir suprême est primordiale, car P.I. Pestel' la reprend telle quelle dans son projet constitutionnel. Pouvoir suprême ou souverain, il est toujours issu de l'ensemble des citoyens et orienté uniquement vers le but unique de l'Etat, qui est le bien de tous. Cette double définition remet en cause la vision un peu simpliste selon laquelle P.I. Pestel' souhaitait, à travers son projet constitutionnel, établir une dictature[624].

Seuls les propriétaires fonciers signent le pacte d'union et le pacte de sujétion. Ceux qui ne sont pas propriétaires, mais seulement habitants (*žiteli*), s'inscrivent sur une liste (*dogovor vklûčeniâ*), leur permettant de demeurer sur le territoire de l'Etat, et d'attendre de l'Etat qu'il garantisse leurs droits. Ils doivent se soumettre au souverain, mais, comme ils ne sont pas liés à lui, ils peuvent décider de quitter le territoire et le souverain, sans qu'on puisse les forcer à rester. Cette distinction entre propriétaires du territoire national (*vladel'cy zemli*) et habitants (*žiteli*) de ce même territoire permet d'identifier les deux éléments composant la nation, d'après A.P. Kunicyn[625]. Seuls les propriétaires demeurent libres et jouissent des droits politiques : en tant que propriétaires de la terre, ils jouissent, en propriété privée, d'une partie du territoire de

---

623 *Idem*, p.609 : « §70. Sledovatel'no graždanin podčinen svoevlastitelû tol'ko dlâ celi gosudarstva i vo vsëm, čto k onoj otnositsâ, dolžen emu povinovat'sâ. – §71. No kogda upotreblâetsâ kto-libo ot svoevlastitelâ k drugim celâm, a ne dlâ celi gosudarstva, to takovoe zloupotreblenie verhovnoj vlasti nazyvaetsâ *tiranstvom*. »

624 Certains historiens américains sont extrêmement sévères vis-à-vis de la pensée politique de P.I. Pestel' ; ils opposent volontiers N.M. Murav'ëv, « libéral », à P.I. Pestel', sorte de dictateur jacobin. Voir l'article de John GOODING, « The Decembrists in the Soviet Union », *Soviet Studies*, vol.40, n°2 (April, 1988), pp.196-209.

625 KUNICYN, A.P., « Enciklopediâ prav », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*,, p.606, §48 à 50.

l'Etat, et donc d'une partie de l'Etat. Le critère pour obtenir les droits politiques est uniquement la possession de la terre : seuls ceux qui sont propriétaires pourront gérer correctement l'Etat, car ils y auront un intérêt personnel. Tandis que ceux qui ne possèdent aucun terrain pourraient avoir en vue la ruine de l'Etat, parce qu'ils ne sont pas liés aux destinées étatiques par la propriété d'un morceau du territoire national.

Reprenant la classique répartition en trois pouvoirs, A.P. Kunicyn divise le pouvoir souverain en pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le pouvoir législatif représente le droit de choisir les moyens pour atteindre le but de l'Etat ; ces moyens sont les lois. A.P. Kunicyn rappelle qu'elles doivent être identiques pour tous :

> « Les lois doivent être générales, c'est-à-dire qu'elles doivent obliger également tous les citoyens et leur garantir à tous les mêmes droits et les mêmes devoirs. »[626]

Le pouvoir exécutif est défini comme le « droit du souverain (*svoevlastitel'*) à faire exécuter les moyens »[627] mis en œuvre, c'est-à-dire les lois. L'exécutif est donc confié à la personne la plus haut placée dans l'Etat. Il a pour tâche de faire appliquer les lois, mais il doit s'en tenir aux termes de la loi ; en aucun cas, il ne peut faire preuve d'initiative et proposer des lois. En ce sens, l'exécutif est toujours soumis au législatif, « car il n'agit que dans les limites qui lui sont prescrites par le pouvoir législatif »[628]. Si la loi est obscure, il n'a pas le droit de l'interpréter : c'est en définitive le pouvoir législatif qui tranche. Enfin, le pouvoir judiciaire est remis dans les mains du Souverain : ce dernier doit protéger l'Etat de toute tentative contre sa sécurité et celle des citoyens. Il a l'obligation de limiter les atteintes faites à l'Etat. Ce bref exposé des trois pouvoirs classiques met en valeur un fait d'une grande importance : si A.P. Kunicyn retient la division des trois pouvoirs, en revanche il en remet deux – le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire – aux mains du Souverain, du chef de l'Etat. Seul le pouvoir législatif est totalement indépendant. L'accent est donc mis sur le pouvoir législatif – expression de la volonté de la nation – seul pouvoir autonome capable de contrebalancer les autres pouvoirs. La distinction en trois pouvoirs opérée par A.P. Kunicyn ne correspond pas uniquement à une répartition des fonctions, comme

---

626 *Idem*, p.613, §95 : « Zakony dolžny byt' vseobŝie, t.e. vseh graždan ravno obâzyvaûŝie i vsem predostavlâûŝie ravnye prava i obâzannosti. »

627 *Idem*, p.614, §106 : « pravo svoevlastitelâ privodit' v ispolnenie prav. »

628 *Idem*, p.615, §113 : « ibo ona dejstvuet tol'ko v predelah, predpisannyh ej zakonodatel'noû vlast'û ».

nous l'avons vu chez M.M. Speranskij ; elle permet au pouvoir législatif de s'affranchir de la tutelle de l'exécutif : cette autonomie ouvre la porte à de réels débats au sein des commissions législatives. Il conviendra de s'interroger sur la postérité de cet héritage dans les projets constitutionnels des Républicanistes.

Le pacte de sujétion et le pacte d'union[629] permettent de tracer le cadre dans lequel les échanges entre l'Etat et ses ressortissants s'établissent. Les normes que décrit le pacte de sujétion portent le nom de « lois fondamentales » (*korennye zakony*) ou Constitution. Seule une Constitution qui répond aux nécessités de l'Etat et de ses citoyens justifie la légalité d'un régime :

> « Est légal tout gouvernement institué de manière légale. »[630]

La Constitution étant fixée[631], il reste désormais à définir les différents modes de gouvernement.

3. Gouvernement monarchique et gouvernement républicain.

Dans sa présentation des différents modes de gouvernement, A.P Kunicyn établit une typologie en fonction du nombre de personnes à qui le pouvoir souverain est confié : monarchie s'il s'agit d'une personne ; aristocratie ou république s'il y en a plusieurs. A.P. Kunicyn s'arrête assez longuement sur les cas particuliers d'abus de pouvoir. Si la personne à qui est confié le pouvoir souverain reçoit tous ces pouvoirs

---

629 Outre ces deux pactes, quelques missions supplémentaires définissent le droit de l'Etat. Sur le plan de la politique extérieure, le pouvoir souverain doit avant tout garantir la sécurité de l'Etat ; il ne doit donc pas entrer en guerre avec d'autres pays, sauf si cela a lieu pour le bien de l'Etat. De même, en aucun cas le chef de l'Etat n'a le droit d'utiliser la force de ses citoyens au profit d'un autre Etat. Dans le domaine de la politique intérieure, les prérogatives de l'Etat comptent, entre autres, l'obligation de gérer les finances et de lever des impôts, la nécessité de faire respecter l'ordre grâce à la police, rattachée au pouvoir exécutif. Tout suspect est soumis au pouvoir judiciaire. Mais la justice doit être appliquée sans passion ni parti-pris.

630 KUNICYN, A.P., « Enciklopediâ prav », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, p.623, §177 : « Každoe pravitel'stvo zakonno, kotoroe učreždaetsâ zakonnym obrazom. »

631 Malgré sa stabilité intrinsèque, la constitution ne doit pas nécessairement demeurer fixe. Ainsi, A.P. Kunicyn admet la possibilité de réunir plusieurs Etats en un, sous la forme d'une fédération, dans laquelle chaque Etat fédéré conserverait son entière souveraineté pour tout ce qui concerne l'Etat, et non la fédération. De même, A.P. Kunicyn prévoit un éventuel changement dans le mode de gouvernement, avec accord des deux parties, le chef de l'Etat et le gouvernement. A.P. Kunicyn évoque cette possibilité, mais n'en précise pas les modalités. Ce passage d'un gouvernement à un autre et la gestion de la transition sont deux thèmes qui diviseront les Républicanistes.

sans aucune restriction ni limite, « alors le mode de gouvernement s'appelle une monarchie *illimitée* ou *autocrate* »[632]. En revanche, lorsque le monarque utilise son pouvoir contre les buts de l'Etat ou pour priver ses sujets des droits naturels, « alors le mode de *gouvernement* est dit *despotique* »[633]. Si l'on suit ce raisonnement, le despotisme et l'autocratie sont directement reliés au modèle monarchique : tous deux proviennent d'une altération de la monarchie. Par conséquent, le modèle autocratique russe est aussi une déformation abusive du pouvoir monarchique traditionnel. On en concluera donc que le modèle monarchique traditionnel – le seul réellement authentique – est celui d'un monarque aux pouvoirs limités (*ograničennyj monarh*). Nous sommes bien loin de la définition de la monarchie par M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev, qui remettaient les pleins pouvoirs entre les mains du monarque. L'audace d'une telle réflexion est remarquable : elle contient incontestablement en germe une critique de l'autocratie en place en Russie, considérée comme un régime hybride et presque illégitime au regard du droit de l'Etat. Une telle argumentation n'est pas sans effet sur les étudiants d'A.P. Kunicyn.

D'emblée, A.P. Kunicyn présente la monarchie de manière spécifique : la source du pouvoir souverain est dans le peuple. Le pouvoir est donc transmis au monarque par le peuple lui-même et selon sa volonté ; le monarque peut l'accepter ou le refuser. Mais, à la mort du monarque, le pouvoir revient nécessairement à sa source, c'est-à-dire au peuple :

> « Dans la mesure où le droit du monarque est un droit privé, *i.e.* il est attribué uniquement à une seule personne, alors à la mort de ce monarque choisi, le pouvoir souverain revient à nouveau au *peuple*, qui a le droit de choisir un nouveau chef d'Etat ou de changer de mode de gouvernement. »[634]

C'est au peuple – et non au monarque – de déterminer les lois de succession : seul le peuple détient le pouvoir souverain, le monarque n'en étant que le représentant ; dès lors, toute légitimité du pouvoir souverain provient du peuple. Cette théorie évoque

---

632 *Idem*, p.623, §179 : « […] togda obraz pravleniâ nazyvaetsâ monarhičeskim *neograničennym* ili *samoderžavnym*. » Ainsi, A.P. Kunicyn considère que l'autocratie est une forme dégénérée de la monarchie.

633 *Ibidem*, §180 : « […] togda obraz *pravleniâ* nazyvaetsâ *despotičeskim*. »

634 « Pokoliku pravo monarha est' pravo ličnoe, t.e. odnomu tol'ko izvestnomu licu predstavlâemoe, po smerti izbrannogo monarha vlast' verhovnaâ snova prihodit k narodu, kotoryj v prave izbrat' novogo vlastitelâ ili peremenit' obraz pravleniâ. », in KUNICYN, A.P., « Enciklopediâ prav », in *Izbrannye social'no-političeskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.624, §185. Nous soulignons.

deux questions fondamentales par les conséquences politiques qu'elles entraînent : la question de la légitimité et le problème de la souveraineté nationale ; A.P. Kunicyn y répond en remettant la source de tout pouvoir – politique et civil – entre les mains du peuple. A.P. Kunicyn fait de cette affirmation, esquissée par M.M. Speranskij dans son projet de 1809, le cœur de la définition de la monarchie. Ces deux préoccupations – légitimité et souveraineté nationale – seront au cœur des réflexions des Républicanistes, qui se sauront se souvenir de la solution préconisée par leur professeur de droit constitutionnel.

Toujours méthodique, A.P. Kunicyn établit ensuite une typologie des différentes monarchies existantes. Il distingue la monarchie *élective*, lorsque le monarque est élu ; dans ce cas, le monarque monte sur le trône par force de loi, et non par choix de la Providence. Et la monarchie *héréditaire*, fonctionnant avec un système de dynastie ; alors le monarque n'a pas besoin de l'assentiment du peuple pour monter sur le trône. Dans la monarchie héréditaire, A.P. Kunicyn opère encore une distinction et évoque la monarchie héréditaire *patriarcale* (*monarhiâ nasledstvennaâ otečestvennaâ*). Dans ce modèle spécifique, le roi est tout-puissant, dispose du pouvoir comme d'une propriété, de ses citoyens comme des sujets et du territoire de l'Etat comme de son bien propre. Pour A.P. Kunicyn, ce modèle est le pire de tous, car le monarque se conduit comme un despote, bafoue les droits naturels des gens et, en distribuant des morceaux du territoire comme faveurs, risque de briser l'intégrité nationale. La critique du modèle russe – utilisation des sujets et distribution arbitraire des terres – est ici à peine voilée. La préférence d'A.P. Kunicyn pour une monarchie élective est très nette : cette forme étatique, peut-être inspirée du modèle polonais, influence les Républicanistes dans leurs premières réflexions sur le modèle étatique idéal pour la Russie.

Pour présenter le modèle républicain, A.P. Kunicyn, contrairement à son habitude, ne tente pas de définir la république. Il passe directement à une typologie, distinguant la république *démocratique* de son homologue *aristocratique*. Dans une république démocratique, le pouvoir appartient à l'ensemble du peuple, « c'est-à-dire soit à tous les citoyens, soit aux chefs de feu. Leur rassemblement prend le nom de *condition populaire* ou *collegium populare*. »[635] Cette condition populaire désigne en réalité le

---

635 *Idem*, p.627, §200 : « V demokratii verhovnaâ vlast' prinadležit vsemu narodu, t.e. ili vsem graždanam ili načal'nikam semejstv. Sobranie onyh nazyvaetsâ *narodnym sosloviem*, *collegium populare*. »

peuple en tant que corps politique : c'est le peuple assemblé pour participer aux affaires publiques, à la vie de l'Etat. Dans la mesure où tous les citoyens ont une voix égale et une part égale à la discussion, les lois doivent être débattues et promulguées au sein d'un espace réservé à cet effet, l'*assemblée du peuple* (*narodnoe sobranie*) ; la règle fondamentale réside dans le respect de la volonté générale. Pour diriger cette assemblée, on désigne un chef qui n'est rien d'autre qu'un fonctionnaire de l'Etat (*činovnik gosudarstvennyj*) : il détient son pouvoir par sa fonction, et non par hérédité ou par sa position dans la société. Cette description de la république démocratique idéale évoque le modèle des républiques antiques, notamment de la cité d'Athènes. On remarquera qu'A.P. Kunicyn ne fait pas de différence spécifique entre *république* et *démocratie* : les deux termes sont employés indifféremment l'un pour l'autre. La démocratie étant comprise uniquement comme démocratie directe – avec utilisation de suffrages directs, ce modèle semble être réservé aux cités ou aux petits Etats : seule une population peu nombreuse peut se rassembler sur l'Agora pour débattre des affaires de l'Etat. Cette restriction de la compréhension de la république, caractéristique de la pensée politique des années 1750-1840, est au centre du débat des Américains d'une part, et des interrogations de P.I. Pestel' de l'autre : du côté russe comme du côté américain, on tentera de dépasser l'incompatibilité entre un Etat immense, aux dimensions d'un Empire, et l'exigence de démocratie directe.

Dans une république *aristocratique*, le pouvoir est confié non pas à tous, mais à quelques-uns :

> « Dans l'aristocratie, le pouvoir souverain appartient à un ensemble de quelques seigneurs, ou à une assemblée de seigneurs, *collegio optimatum*, *i.e.* à une personne dirigeante, à qui le peuple a remis le pouvoir souverain. Cette assemblée porte le nom de condition souveraine, et, pour cette raison, elle dispose de tout le pouvoir appartenant au départ au peuple entier. »[636]

En tant que source de la souveraineté, le peuple doit déterminer, avant d'instaurer une aristocratie, le nombre de personnes qui formeront cette aristocratie, comment elles seront choisies, la durée de leur mandat, le mode de désignation (par élection ou hérédité). La volonté de cette aristocratie – qui représente le peuple – est aussi, par voie

---

[636] *Idem*, p.628, §207 : « V aristokratii verhovnaâ vlast' prinadležit nekotorym vel'možam sovokupno, ili sobraniû vel'možej, *collegio optimatum*, t.e. pravitel'stvennomu licu, kotoromu narod poručil obŝestvennuû vlast'. Sobranie sie nazyvaetsâ verhovnym sosloviem, kotoroe potomu imeet vsû vlast', prinadležavšuû pervonačal'no celomu narodu. »

de conséquence, la volonté du peuple. Cette république aristocratique peut être *élective*, *héréditaire* ou encore *mixte*, mélangeant les deux modes de désignation en fonction des postes et des responsabilités. P.I. Pestel' se souviendra du modèle de la république aristocratique, fonctionnant avec une assemblée souverain, lorsqu'il tentera d'acclimater la république au territoire russe.

Dans cet exposé théorique du droit naturel et du droit de l'Etat selon A.P. Kunicyn, on retrouve tous les termes et toutes les notions que les Républicanistes utiliseront dans leurs projets constitutionnels. Nous sommes donc en présence des fondements théoriques de la pensée politique des Républicanistes. A.P. Kunicyn pose les questions essentielles auxquelles les Républicanistes tenteront d'aporter une réponse institutionnelle : la légitimité du pouvoir et la souveraineté nationale d'une part ; le gouvernement représentatif de l'autre. Toutefois, on ne saurait négliger l'importance que joua l'économie politique dans l'élaboration de leur conception de l'Etat : c'est pourquoi il convient d'examiner minutieusement les canaux par lesquels les Républicanistes reçurent les théories de l'économie politique.

II. L'économie politique : les principes de l'enrichissement des nations.

Deux textes permettent de traiter de la réception des théories européennes de l'économie politique en Russie : l'abrégé du cours d'A.P. Kunicyn, qui en traite assez rapidement à la fin de son *Encyclopédie des droits*, ainsi qu'un texte écrit de la main de P.I. Pestel', *Les principes pratiques de l'économie politique* (*Praktičeskie načala političeskoj èkonomii*)[637]. Ce texte a été identifié comme des notes d'un cours entendu à l'Université de Moscou, en 1819-1820. Les deux textes se recoupent, ce qui confirme la prédominance de l'économie politique dans l'enseignement universitaire de l'époque. Les théories qui y sont exposées ont grandement marqué les Républicanistes et sont à la source de leur conception de l'Etat.

---

[637] PESTEL', P.I., « Praktičeskie načala političeskoj èkonomii », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, pp.9-72.

1. Les principaux courants de pensée économique au début du XIXème siècle.

Le XVIIIème siècle a vu s'affronter deux théories économiques[638] : celle des mercantilistes, qui remonte aux XVIème – XVIIème siècles, et celle des physiocrates ou économistes, née dans les années 1750. Toutes deux ont le mérite d'affranchir l'économie de la tutelle de l'Eglise et d'en faire une discipline à part entière.

Les mercantilistes, dont les théories ont beaucoup influencé Pierre le Grand, considèrent que le développement économique dépend du commerce extérieur, perçu comme la seule source d'enrichissement des nations. C'est l'époque des colonies dans le Nouveau Monde, et l'afflux de matières précieuses en Europe donne à penser que seul l'or a de la valeur, une valeur absolue. Le but annoncé et assumé est l'accumulation des richesses. Dans cette perspective, le rôle de l'Etat est primordial, puisqu'il doit défendre une politique protectionniste en établissant des barrières tarifaires :

> « L'approche mercantiliste développée du XVIème au XVIIIème siècles s'articule sur un Etat centralisé, acteur de l'activité économique. »[639]

Dans son exposé, A.P. Kunicyn rappelle que, dans ce cas, les manufactures et les usines ont plus d'importance que l'agriculture, car il faut avant tout transformer les matières premières reçues des Amériques[640]. Les forces de transformation sont préférées aux forces de production. Par ailleurs, l'Etat tente d'exporter un maximum de produits finis, et de ramener les importations au strict minimum. Seule une balance commerciale excédentaire peut garantir la bonne santé d'un pays. L'exportation est donc encouragée par tous les moyens, et les importations réduites au strict nécessaire.

---

638 Pour une introduction aux théories économiques, on renverra aux travaux de HEERTJE, A., BARTHELEMY, P. et PIERETTI, P., *Principes d'économie politique*, Bruxelles, collection « Ouvertures économiques. Prémisses », De Boeck-Wesmael, 1992 ; BASLE, M., *Histoire des pensées économiques*, Paris, Sirey, 1997 ; DUBOEUF, F., *Introduction aux théories économiques*, Paris, Repères, Edition La Découverte, 1999 ; DELEPLACE, G., *Histoire de la pensée économique*, Paris, Sirey, Dunod, 1999. En ce qui concerne plus spécifiquement les théories économiques en Russie, on se référera à la somme réalisée par PAŠKOV, A.I., *Istoriâ russkoj èkonomičeskoj mysli, tom I, čast' pervaâ : èpoha feodalizma, IX-XVIII vv.,* Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1955 ; et *Istoriâ russkoj èkonomičeskoj mysli, tom I, čast' vtoraâ : èpoha feodalizma, 1800-1861 g.*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1958.

639 CHAVAGNEUX, C., « Les mercantilistes : l'Etat au cœur du développement », *Alternatives Economiques*, Hors-Série n°73, avril 2007.

640 KUNICYN, A.P., « Enciklopediâ prav », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome I, pp.634-635, §25-26.

Dans un schéma un peu simpliste, A.P. Kunicyn oppose la théorie des physiocrates ou économistes à celle des mercantilistes, tombée en désuétude dans la seconde moitié du XVIIIème siècle. Chez les physiocrates, qui forment un mouvement plus unifié que celui des mercantilistes, trois principes prédominent : la définition de la richesse du pays, la théorie du commerce, et la notion d'un « ordre naturel ». En ce qui concerne le premier principe, celui de la richesse du pays, les physiocrates en donnent une définition plus complexe que celle des mercantilistes : selon leur théorie, la richesse d'un pays n'est pas la richesse de l'Etat, mais de l'ensemble des habitants de cet Etat ; la prospérité de l'Etat est donc un étalon pour mesurer le bien-être et le bonheur de ses habitants. Seule l'agriculture est productive, le commerce et l'industrie sont considérés comme des activités stériles. Second principe, la théorie physiocratique du commerce est symbolisée par le mot d'ordre « laissez-faire, laissez-passer », expression consacrée pour désigner la conception physiocratique de la circulation des marchandises. Formée sur le modèle de la circulation sanguine[641], cette théorie prenait en compte les flux et les reflux sur le marché, et l'équilibre général de l'ensemble. Les physiocrates prônaient la liberté du commerce et s'opposaient aux restrictions gouvernementales sur le commerce des blés, par exemple. Enfin, ils considéraient qu'il existait dans la nature un ordre naturel gouverné par des lois propres. Le rôle du pouvoir est d'appliquer le droit naturel qui en découle, y compris dans le domaine de l'économie. Le monarque, soumis au droit naturel, use de tout son pouvoir pour le garantir, mais ne doit pas intervenir pour modifier cet ordre naturel. Tout en prônant la non-intervention de l'Etat, certains physiocrates[642] se disaient favorable à une conception dirigiste du rôle de l'Etat en économie, à condition qu'il intervienne en faveur du droit naturel.

A l'époque des Républicanistes, la théorie des physiocrates a cédé la place à une nouvelle discipline. L'économie politique fait son entrée dans l'université russe en 1804, selon le nouveau statut de l'université qui prévoit une chaire de « diplomatie et d'économie politique ». A cette époque, les théories d'Adam Smith[643] sont en vogue en

---

641 Cette théorie est élaborée par F. QUESNAY, chirurgien de formation. Elle est recommandée par Catherine II dans son *Instruction* ; voir le premier chapitre de la présente étude.

642 Tels Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière ; voir la théorie du « despotisme légal », chapitre I de cette étude.

643 SMITH, Adam (1723-1790) considère que l'intérêt individuel, et donc l'égoïsme de chaque individu, est le meilleur ressort de l'économie. Le mobile égoïste, à l'origine de toute action de l'un individu, a des effets bénéfiques au niveau national : c'est lui qui permet, à l'insu des individus, de réaliser l'intérêt général. En commerce international, A. Smith s'oppose au protectionnisme : il est

Russie : la traduction de l'ouvrage majeur de Smith, *Recherche sur la nature et la cause de la richesse des nations*, paraît entre 1802 et 1806 ; quelques années plus tard, entre 1815 et 1820, la revue *Duh žurnalov* publie des traductions des œuvres de J.-B. Say[644], Sismondi[645], Bentham[646]. A Kazan, P.S. Kondyrev traduit en russe un ouvrage de Sartorius, *Von der Elementen der National-Reichtums und von der Staatswirtschaft, nach Adam Smith*. De nombreux professeurs des universités de Göttingen et de Marburg viennent en Russie enseigner les théories d'Adam Smith ; Heinrich Storch devient, en 1804, membre de l'Académie impériale des Sciences à la chaire d'économie politique et statistique[647]. L'école théorique d'économie à laquelle sont formés les futurs Républicanistes est donc l'école smithienne. L'ouvrage d'Adam Smith a servi de livre de chevet à de nombreux Républicanistes, tels P.I. Pestel', N.M. Murav'ëv, N.I. Turgenev[648], etc. L'identification des sources théoriques des conceptions économiques des Républicanistes est donc relativement aisée : il reste à traiter de la réception de l'économie politique en Russie, notamment au sein des futurs insurgés.

---

un fervent partisan du libre-échange. Toutefois il n'écarte pas l'intervention de l'Etat dans le domaine des infrastructures (voies de communication) et de l'armée.

644 SAY, Jean-Baptiste (1767-1832), économiste français, fut l'un des maîtres de la doctrine de la doctrine libre-échangiste. Il publia en 1803 un *Traité d'économie politique*, que les Républicanistes lurent avec avidité.

645 SISMONDI, Jean-Charles-Léonrad Simonde de (1773-1842). Historien et économiste suisse. Il publia en 1819 les *Nouveaux Principes d'économie politique*, qui eurent un succès quasi immédiat en Russie.

646 BENTHAM, Jeremy (1748-1832), philosophe et juriste britannique. Il est l'auteur de la doctrine de l'utilitarisme. La diffusion des idées de J. Bentham en Russie fut facilitée par N.S. Mordvinov. En effet, Joseph Bentham, frère de Jeremy, se trouva en service à Odessa, où il fit la connaissance de N.S. Mordvinov, anglophile convaincu. Il mit ce dernier en relation avec le philosophe : N.S. Mordvinov fut le vulgarisateur, en Russie, des idées de Jeremy Bentham, avec qui il resta en correspondance jusqu'à la mort de ce dernier.

647 Voir BERELOWITCH, W., in « L'économie politique dans les universités russes au XIXème siècle, 1804-1884 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXVII, 2, pp.137-151 ; voir notamment p.138.

648 Il convient ici de nuancer l'analyse de W. Berelowitch, qui affirme que l'économie politique n'exerça aucune influence sur les Républicanistes, excepté N.I. Turgenev. Voir BERELOWITCH, W., in « L'économie politique dans les universités russes au XIXème siècle, 1804-1884 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXVII, 2, p.140 : « On glosera plus tard sur l'intérêt que les révolutionnaires « décembristes » auraient éprouvé pour l'économie politique, avant leur tentative de soulèvement en 1825 : le professeur qui les aurait le plus influencés aurait été Hermann, déjà cité. A considérer les textes et les dépositions des intéressés, on s'aperçoit qu'il n'en est rien, la seule exception notable étant le cas de Nicolas Turgenev qui avait suivi les cours de Sartorius à Göttingen, de 1808 à 1811. » Les notes de cours de P.I. Pestel' sur les « Principes de l'économie politique » que nous analysons dans ce chapitre prouvent, bien au contraire, que cette discipline suscita une vive curiosité de la part des futurs insurgés ; la plupart tentèrent de se former à cette nouvelle matière qui rationalisait les modes d'enrichissement de l'Etat et réorganisait le marché selon des principes nouveaux.

2. L'économie politique selon P.I. Pestel'.

La plupart des Républicanistes s'intéressent aux théories économiques, soit par engouement personnel, soit en raison d'un phénomène de mode. Faute d'autres documents, nous en sommes réduits à ne prendre en considération que les théories de P.I. Pestel' ; mais le charisme de son caractère et sa carrure intellectuelle sont tels qu'il a nécessairement influencé les autres membres des sociétés politiques secrètes. Par ailleurs, on peut raisonnablement supposer que les notes de cours qu'il a prises ont circulé parmi le groupe des officiers qui s'intéressaient aussi à l'économie politique.

Ce que les Républicanistes – et avec eux, l'ensemble de la noblesse éclairée – retiennent de l'économie politique, c'est le principe de liberté, comme condition *sine qua non* à l'enrichissement de toute nation. Ce principe de liberté est appliqué avant tout au choix du métier : P.I. Pestel' rappelle que tout individu, dans un Etat, doit avoir la possibilité d'exercer le métier de son choix, celui quil lui permettra de s'enrichir davantage. En cela, P.I. Pestel' suit le principe du mobile égoïste des individus, mis en avant par Adam Smith :

> « La loi de l'économie politique indique qu'il faut s'occuper du type de travail qui revient le moins cher, c'est-à-dire qui crée le plus de valeurs pour le moins de dépenses. »[649]

L'application de cette loi économique en Russie a des conséquences extrêmement importantes : si on accepte que chaque citoyen choisisse le métier qui rapporte le plus, il faut se résigner à abandonner le travail des serfs et à réformer la société russe. A la suite de nombreux économistes russes, issus notamment de la Libre Société d'Economie, P.I. Pestel' condamne le travail servile et loue le travail libre, plus efficace du point de vue de la productivité :

> « Stuart, Turgot et Smith ont prouvé que le travail des esclaves est beaucoup moins productif que le travail des ouvriers libres. Say encourage le travail exécuté par les esclaves, mais cela ne peut se rapporter qu'aux plantations de sucre et de café sur les îles, et non à l'agriculture en Europe. »[650]

---

649 *Idem,* p.63 : « Zakon političeskoj èkonomii ukazyvaet, čto nužno zanimat'sâ tem rodom truda, kotoryj obhoditsâ deševle, to-est', kotoryj sozdaet naibol'šie cennosti pri naimen'ših zatratah. »

650 PESTEL', P.I., « Praktičeskie načala političeskoj èkonomiki », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, p.16 : « Stûart, Tûrgo i Smit dokazali, čto trud rabov gorazdo menee produktiven, čem trud svobodnyh rabočih. Sej poošrâet rabotu, vypolnâemuû rabami, no èto možet

Autre cause plaidant en faveur de l'abolition du servage : le fragile équilibre politique ; or le servage et l'esclavage sont des facteurs d'instabilité politique. Un pays dont l'économie repose sur le travail des serfs ne peut discuter d'égal à égal avec un pays où domine le travail libre. Dans un pays où les serfs ne disposent de rien, la richesse des propriétaires est même dangereuse, car elle suscite des convoitises. P.I. Pestel' cite la guerre des esclaves à Rome, et rappelle l'exemple récent de l'île de Saint-Domingue : par une guerre sanglante, les Noirs se sont affranchis de l'esclavage, ce qui sera le destin, à terme, de tous les esclaves noirs[651].

L'abolition du servage est la première mesure économique à prendre avant même de songer à des réformes politiques ; en effet, un peuple qui ne connaît pas la liberté ne peut se prononcer en faveur de mesures libérales :

> « Il est impossible d'éditer un code des lois *plus libéral* pour une nation, dont les deux tiers de la population sont des esclaves. »[652]

L'économie politique incite P.I. Pestel' à soutenir la liberté dans tous les domaines : liberté personnelle et physique et, par voie de conséquence, abolition du servage ; libre choix de la profession ; liberté du commerce et libre circulation des marchandises. Il retient deux autres notions de l'économie politique : la sécurité des individus et le droit de propriété. Tout Etat qui souhaite assurer l'enrichissement de sa nation doit appliquer ces deux principes.

> « En résultat de tout ce qui a été dit précédemment, on voit que l'inviolabilité de la personne et de la propriété acquise est le principe fondamental de l'économie politique. Là où la loi civile assure la totale inviolabilité de la personne et de ses biens, on peut attendre avec certitude une augmentation de la richesse nationale. L'Angleterre doit sa grandeur uniquement aux lois qui ont garanti cette inviolabilité, et nullement à son système politique, et encore moins aux règles mercantiles de son commerce. »[653]

---

otnosit'sâ tol'ko k plantaciâm sahara i kofe na ostrovah, no ne k zemledeliû v Evrope. »

651 *Idem*.

652 *Ibidem* : « Nel'zâ sostavit' svod zakonov *bolee liberal'nym* dlâ nacii, 2/3 naseleniâ kotoroj âvlâûtsâ raby. » On remarquera que P.I. Pestel' souligne le terme « liberal'nyj ».

653 PESTEL', P.I., « Praktičeskie načala političeskoj èkonomiki », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, p.17 : « V rezul'tate vsego vyšeskazannogo my vidim, čto neprikosnovennost' ličnosti i priobretennoj sobstvennosti âvlâetsâ osnovnym principom političeskoj èkonomii. Tam, gde graždanskij zakon utverždaet naibol'šuû neprikosnovennost' ličnosti i imuŝestva, možno s uverennost'û ožidat' uveličeniâ narodnogo bogatstva. Angliâ objazana svoim veličiem isklûčitel'no zakonam, obespečivaûŝim ètu neprikosnovennost', a vovse ne svoej političeskoj sisteme, i eŝe menee merkantil'nym pravilam torgovli. »

P.I. Pestel' soutient donc la nécessité de garantir la sécurité des individus et la propriété privée, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou fonciers ; le jeune étudiant insiste tout particulièrement sur le respect de la propriété privée de la terre. Ces idées ne sont pas nouvelles, mais elles obtiennent, grâce à l'économie politique, une assise économique plus stable, qui l'appuie sur des théories autrement plus solides que la simple manifestation d'humanité envers son prochain.

Par ailleurs, P.I. Pestel' regroupe ici deux notions différentes, l'une concernant le domaine économique, l'autre le domaine politique. En affirmant la nécessité de la garantie de la liberté, de la sécurité et de la propriété, comme valeurs fondamentales pour l'économie politique, il rejoint la définition du libéralisme politique, telle qu'elle est donnée par J. Locke dans son *Traité du gouvernement civil*. Selon la logique de P.I. Pestel', une économie libérale ne peut être instaurée que dans un Etat libéral, garantissant à son tour la liberté, la sécurité et la propriété de ses concitoyens. La plupart des représentants de la noblesse russe éclairée projetait des réformes sur l'abolition du servage sans les relier nécessairement à des réformes politiques. Les différentes remarques de P.I. Pestel' que nous venons de citer donnent à penser que, pour lui, toute réforme économique non accompagnée d'une réforme politique allant dans le même sens est vouée à la stérilité. La nécessité d'une réforme politique profonde – et d'une restructuration de l'Etat – s'impose d'elle-même. Au sein de la pensée politique russe, il appartient aux Républicanistes d'avoir relié ces deux domaines – l'économique et le politique – en exigeant davantage de libertés. Certes, le type d'Etat idéal – monarchie constitutionnelle, monarchie parlementaire, république, fédération etc. – n'est pas encore arrêté dans cet écrit datant d'une période de formation ; mais les règles fondamentales qui figureront dans tous les projets constitutionnels des Républicanistes sont déjà en germe. Une autre graine est semée, qui croîtra dans le terreau fertile des conceptions nationalistes de P.I. Pestel' : celle du rôle attribué à la terre et au territoire.

3. Le rôle prépondérant de la terre.

La terre est primordiale dans le système de pensée de P.I. Pestel' : elle a une signification précise tant sur le plan économique que sur le plan politique. Sur ce plan, P.I. Pestel' demeure attaché à un double héritage : celui d'Adam Smith, certes, mais aussi celui des physiocrates. L'école smithienne est à la source des conceptions

économiques de P.I. Pestel'. Lui-même reformule la théorie d'Adam Smith, qui assure que la richesse d'un Etat provient de la totalité des forces productives, qu'elles soient agricoles ou industrielles :

> « Selon la théorie d'Adam Smith, la richesse d'une nation est la somme de tous les produits résultant du travail des forces productives, c'est-à-dire toutes les matières premières et tous les produits des manufactures. »[654]

Le colonel Pestel' ne s'oppose donc pas à l'industrialisation. Reprenant, dans une comparaison entre les pays industriels et les pays agricoles, la théorie smithienne, P.I. Pestel' reconnaît qu'il est difficile de trancher en faveur des pays industriels ou agricoles. Les pays industriels ont l'avantage d'avoir une main d'œuvre importante, qui produit beaucoup, ce qui augmente la richesse du pays ; mais, d'un autre côté, tous risquent de mourir de faim, si l'agriculture est négligée. P.I. Pestel' range au nombre des pays industriels l'Angleterre (cinq millions d'ouvriers sur quinze millions d'habitants) et la Hollande. En revanche, selon lui, les pays à dominante agricole sont assurés d'avoir de la nourriture en abondance et de ne manquer de rien ; mais l'insuffisance des manufactures et des usines empêche le développement économique du pays[655]. La préférence du futur chef de la Société du Sud va aux pays agricoles uniquement parce qu'ils paraissent plus indépendants :

> « Bien que tout dépende des circonstances, il faut néanmoins reconnaître qu'un Etat agricole est toujours plus indépendant qu'un Etat purement industriel. Les circonstances politiques peuvent modifier le cours du commerce et entraîner la ruines des usines, dont les capitaux ne peuvent se transférer aussi facilement à d'autres branches de l'économie. De nouveaux marchés ne se forment pas aussi facilement. »[656]

Si P.I. Pestel' reprend en partie la théorie d'Adam Smith – notamment le principe de liberté –, en revanche la place qu'il accorde à la terre apparente ses conceptions économiques à celles des physiocrates : ce système paraît plus adapté pour la Russie,

---

654 « Soglasno teorii Adama Smita, narodnoe bogatstvo est' summa vseh produktov, âvlâûŝihsâ rezul'tatom proizvoditel'nogo truda, t.e. vse syr'e i vse fabričnye izdeliâ. », in PESTEL', P.I. « Praktičeskie načala političeskoj èkonomii », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, p.58.

655 *Idem*, pp.62-64.

656 *Ibidem*, p.64 : « Hotâ vse zavisit ot obstoâtel'stva, odnako nužno priznat'sâ, čto gosudarstvo zemledel'českoe vsegda bolee nezavisimo, neželi gosudarstvo čisto promyšlennoe. Političeskie obstoâtel'stva mogut izmenit' torgovyj kurs i povleč' za soboj krah fabrik, kapitaly kotoryh ne tak legko mogut peremeŝat'sâ v drugie otrasli. Novye rinki ne tak legko obretaûtsâ. »

pays très largement dominé par l'agriculture. Après avoir réaffirmé l'importance de la propriété de la terre, P.I. Pestel' distingue donc soigneusement les différents types de terre : terre arables, labours, terres stériles, parcs, bois et forêts. Les terres stériles doivent faire l'objet de la vérification de l'Etat, sans que celui-ci n'intervienne trop dans l'ordre de la nature. Par exemple, les marais ne doivent être asséchés que s'ils mettent en danger la santé de la population aux alentours. De même, les déserts, les falaises et autres lieux stériles doivent être conservés tels quels, excepté dans le cas où ils constituent un obstacle au passage des voies de communication. La notion d'« ordre naturel » est ainsi respectée.

Conformément aux théories physiocrates, le futur auteur de la *Justice russe* (*Russkaâ pravda*) manifeste un grand souci des terres cultivables et fertiles. Il distingue les terres privées des terres d'Etat. Dans les terres privées[657], il discerne deux modes de propriétés : les propriétaires fonciers, qui ne travaillent pas la terre, mais reçoivent le produit du travail de leurs ouvriers ; et les fermiers, qui louent la terre, mais ne donnent aux propriétaires qu'une somme en argent, alors qu'ils conservent pour eux les produits de la terre et l'argent de la vente de ces produits. A leur tour, ces fermiers, lorsqu'ils sont aisés, peuvent engager des ouvriers, qui louent leur force de travail, n'ayant ni terre, ni outils. Pour désigner ce dernier type d'agriculteurs, P.I. Pestel' utilise le terme *ferm'er*, d'origine française, ce qui prouve qu'il ne raisonne pas par rapport à la situation de la Russie, mais par rapport à ce que connaît la partie occidentale de l'Europe.

Pour augmenter la productivité de l'agriculture, P.I. Pestel' n'hésite pas à préconiser l'intervention de l'Etat, que ce soit auprès des propriétaires ou auprès des fermiers et des ouvriers agricoles. Pour aider les propriétaires, en dehors d'une certaine économie des produits de luxe, l'Etat doit avant tout créer un système financier viable. Il peut émettre des billets dans les banques, créer un système de crédit ou d'hypothèques et s'engager à racheter les terres des propriétaires ruinés[658]. L'aide aux agriculteurs en cas de drame est également prévue : une police rurale est créée pour remédier aux désordres sur les propriétés foncières, ainsi qu'un fonds financier permettant d'aider les agriculteurs à racheter des semences pour faire la soudure, ou

---

657 PESTEL', P.I., « Praktičeskie načala političeskoj èkonomii », *op.cit.*, tome II, pp.10-18, voir le paragraphe intitulé « Otdel pervyj – častnaâ zemel'naâ sobstvennost' ».

658 *Idem*, pp.45-46.

pour acheter des matières premières (bois, fourrage, etc.)[659]. Enfin, l'Etat peut éventuellement concevoir une série d'incitations financières à exporter des grains ou des produits alimentaires transformés. P.I. Pestel' prend l'exemple de l'Angleterre qui pratiqua ce système de 1688 à 1770, en dépit de nombreuses réticences. P.I. Pestel' accorde donc à l'Etat un droit d'ingérence et un pouvoir de régulation. Dans le domaine agricole, l'intervention de l'Etat est réelle, mais elle demeure relativement discrète ; P.I. Pestel' encourage l'initiative individuelle, et, en cela, il se rapproche des théories de l'école classique de l'économie politique.

La terre joue aussi un rôle fondamental sur le plan politique. P.I. Pestel' emprunte à A.P. Kunicyn l'idée selon laquelle seuls les propriétaires fonciers sont réellement impliqués dans les affaires de l'Etat, car eux seuls possèdent un morceau du territoire de cet Etat, à travers leurs propriétés foncières :

> « Le marchand et l'industriel n'ont pas de patrie, seul l'agriculteur en a une. »[660]

La terre a aussi une valeur politique : parce qu'elle attache son propriétaire au sol, elle l'attache à l'Etat. C'est pourquoi, d'après P.I. Pestel', tout individu, dans l'Etat, devra être propriétaire d'un morceau de terre : ce sera la garantie qu'il défendra les intérêts de l'Etat, puisqu'ils recouvriront en partie les siens propres ; cette propriété sera garante de la loyauté du citoyen envers son Etat. La terre est donc utilisée comme étalon de la conscience politique et citoyenne de ses propriétaires, c'est pourquoi elle prend une si grande importance dans le projet constitutionnel de P.I. Pestel'. Est-ce à dire que tous devront devenir agriculteurs ? Certes non, et le futur chef de la Société du Sud évoque la possibilité de se tourner vers l'industrie ou les sciences, et donc de se démunir d'une partie de ses propriétés foncières ; mais d'une partie seulement. Les nouveaux citoyens ne seront pas tous agriculteurs, mais ils devront tous être propriétaires. Il reste à savoir comment P.I. Pestel' appliquera ce système à la Russie.

La terre revêt une importance capitale pour une autre raison : elle a un impact sur les valeurs morales de l'ensemble de la société. Aux yeux de P.I. Pestel' en effet, seuls

---

659 *Idem*, p.49. Ici, P.I. Pestel' prend pour exemple la Prusse : Frédéric le Grand avait créé un fonds financier en Prusse pour les agriculteurs, ce qui leur avait permis de réagir plus facilement face aux dégâts dus aux inondations, aux incendies, aux orages ou à d'autres perturbations météorologiques naturelles.

660 *Idem*, p.45 : « Kupec i fabrikant ne imeût otečestva, tol'ko zemledelec imeet ego. »

les agriculteurs sont porteurs des idées de patriotisme et de loyauté. Les industriels et les ouvriers, les commerçant et les artisans, âpres au gain et aux richesses, ne peuvent qu'apporter la ruine morale à un pays. C'est pourquoi P.I. Pestel' soutient les agriculteurs contre une industrialisation à outrance des pays agricoles.

> « Si vous protégez la classe des industriels et des marchands, en leur sacrifiant l'agriculture, alors leur aspiration l'obtention d'un gain immodéré, aspiration caractéristique de leur classe dans la mesure où ils risquent gros, – et cela est totalement inconnu aux propriétaires terriens, dont les revenus sont plus stables – leur aspiration se transmettra à l'ensemble de la nation. Les sentiments magnanimes, les grands caractères et le patriotisme se rencontreront de plus en plus rarement. »[661]

Pour justifier la signification de la terre dans le domaine politique, le futur auteur de la *Justice russe* (*Russkaâ pravda*) convoque un critère civique et un critère moral : ces deux éléments reviendront souvent sous sa plume lors de l'élaboration de son projet constitutionnel.

Les deux thèmes que nous venons d'étudier – droit naturel et économie politique – sont à la source de la pensée politique des Républicanistes. Dans ces textes, tout est déjà présent, mais seulement en germe : le vocabulaire usité, la définition de la société et de l'Etat, la typologie des régimes possibles, les théories économiques et le libéralisme politique. Doit-on pour autant en déduire que les Républicanistes ne firent que reprendre des notes de cours qui, si brillantes fussent-elles, ne sont que des théories abstraites, liées à la philosophie politique ? Certes non. Dans leurs projets constitutionnels, N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' – animés d'un esprit pratique – interrogent à nouveau ces notions en les confrontant à la situation de la Russie. Les réponses qu'ils apportent sont moins théoriques que celles de leurs professeurs ; mais elles sont plus complexes et plus riches, à la fois parce qu'elles interrogent la pratique politique et économique de tous les Etats d'Europe à partir d'une théorie commune, et parce qu'elles tentent d'appliquer cette théorie en terre autocratique – en Russie.

---

[661] *Idem*, p.45 : « Esli vy pokrovitel'stvuete klassu fabrikantov i kupcov, prinosâ im v žertvu zemledelie, to ih stremlenie k neumerennoj nažive, svojstvennoe ih klassu, vvidu togo čto oni sil'no riskuût, - a èto soveršenno neznakomo pomeŝikam, tak kak ih dohod bolee vernyj, – soobŝaetsâ vsej nacii. Blagorodnye čuvstva, vozvyšennost' haraktera, patriotizm budut vstrečat'sâ vse reže. »

Cette étude montre que le « mouvement républicaniste » n'est pas homogène : en raison de la diversité d'éducation et de formation de ces hommes, il serait plus juste de parler non pas d'un, mais de plusieurs mouvements républicanistes. Les Sociétés du Nord, du Sud et des Slaves Unis ont rassemblé des hommes aux origines diverses, aux convictions quelquefois divergentes, et aux modes de vie radicalement différents. Les valeurs qui ont uni et réuni ces hommes sont bien antérieures à l'année 1821, date de la formation des sociétés politiques secrètes. Formées et formulées par des institutions spécifiques, ces valeurs ont été constituées au cours d'expériences communes : les années de formation sont primordiales pour comprendre comment ces hommes aux destins apparemment si divers se sont retrouvés et reconnus. L'étude des origines sociales des Républicanistes, ainsi que celle des réseaux sociaux et professionnels auxquels ils appartenaient, apportent une réponse à l'identification et à la formation de ces valeurs ; deux domaines prédominent : la formation militaire pour la grande majorité des futurs Républicanistes, et la formation littéraire pour quelques-uns d'entre eux seulement. La formation militaire offre aux jeunes officiers un haut niveau dans toutes les matières techniques et stratégiques ; par ailleurs, les campagnes militaires leur ouvrent des horizons politiques nouveaux. La formation universitaire donne aux étudiants une parfaite maîtrise dans le domaine des sciences politiques et du droit, tandis que les voyages à l'étranger les mettent en contact avec des idées nouvelles. Ces deux réseaux se croisent dans le monde de l'édition : l'échange d'idées se fait au fil des pages des revues, bien avant la création des sociétés politiques.

C'est surtout par leur parcours intellectuel que ces jeunes gens se rejoignent, formés au droit naturel et à l'économie politique par les plus grands professeurs de leur temps. Cette formation intellectuelle complète offre aux futurs Républicanistes une assise théorique solide, une compréhension aiguë des problèmes de leur temps, mais aussi une indépendance d'esprit considérable. Cette capacité à analyser les problèmes indépendamment des discours de l'idéologie officielle est au cœur de leur démarche. Par leurs revendications en matière de droit et d'économie, les Républicanistes rejoignent une partie de la noblesse russe, aspirant elle aussi à des réformes libérales ; pour l'instant, ils ne sont que des représentants – parmi d'autres – de la noblesse libérale modérée. Mais la question des moyens à utiliser n'est pas résolue. Si les futurs acteurs de décembre 1825 et janvier 1826 n'ont pas encore choisi d'abandonner la voie légale, ils ressentent néanmoins la nécessité de s'organiser en sociétés efficaces – et ce, dès leur retour des campagnes napoléoniennes en 1814-1815.

CHAPITRE V

L'Union du Salut et l'Union du Bien public

Le mûrissement des conceptions politiques (1816-1821)

Les années 1816-1821 constituent une période capitale pour comprendre le passage des sociétés philanthropiques aux sociétés politiques : en effet, deux sociétés organisées de manière efficace, l'Union du Salut (*Soûz Spaseniâ*) et l'Union du Bien public (*Soûz Blagodenstviâ*)[662], se développent pendant ce court laps de temps de cinq ans. Face à cette période, les historiens adoptent deux méthodes opposées. Une première démarche consiste à replacer ces deux Unions dans le long temps des règnes de Catherine II, Paul Ier et Alexandre Ier : les deux unions apparaissent alors comme une manifestation de « l'esprit du temps », l'un des modes d'expression de l'époque ; c'est notamment la méthode de l'historien A.N. Pypin[663] qui réalise de grandes fresques de la société russe du début du XIXème siècle. Une autre démarche consiste à scruter l'histoire événementielle de 1816 à 1821, afin de dessiner un hypothétique progrès des idées dans le passage de l'une à l'autre des sociétés susnommées – au risque de reproduire un

---

662 Nous reprenons ici la traduction adoptée par la Commission d'enquête dans son rapport, qui laisse à penser que les Républicanistes utilisaient ce terme lorsqu'ils parlaient en français. Voir *Rapport de la Commission d'enquête de St-Pétersbourg, à S.M. l'Empereur Nicolas Ier*, Paris, chez Ponthieu et Cie, libraires, 1826, pp.26-30.

663 Elles sont souvent réduites, dans l'historiographie russe et soviétique, à une analyse rapide de leur développement, dans des ouvrages généraux sur les mouvements sociaux. On citera pour mémoire les études, au demeurant excellentes, de SEMEVSKIJ, V.A., ŜEGOLEV, P.E. et BOGUŠARSKIJ, V., *Obŝestvennye dviženiâ v Rossii v pervuû polovinu XIX veka*, Sankt-Peterburg, Tipo-Litografiâ « Gerol'd », 1905 ; et PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900.

schéma téléologique de l'histoire et de faire de ces sociétés une « première étape » avant l'essor du mouvement républicaniste[664].

La relecture de cette période que nous proposons diffère sensiblement de ces deux approches. Renonçant à y voir les « premières » étapes d'un « mouvement décembriste », prédéterminé dès le début – mais où placer ce « début » ? – à l'insurrection de décembre 1825, nous tenterons de restaurer la vie et le fonctionnement internes de ces deux unions, comme le *laboratoire* de la réflexion politique des Républicanistes. Une interrogation fondamentale sous-tend cette étude : souhaitant déterminer la spécificité – ou non – de ces deux unions face aux autres sociétés existantes, on accordera une attention toute particulière aux idées véhiculées et aux méthodes utilisées par les futurs Républicanistes. L'Union du Salut et l'Union du Bien public reflètent une pensée en cours d'élaboration : elles offrent aux Républicanistes l'occasion de confronter leurs idées et de débattre de questions théoriques et pratiques. C'est pourquoi les hésitations sur les concepts et le chemin à suivre, les atermoiements des membres de ces unions doivent attirer l'attention de l'historien : reflets d'un passé en train de se faire, ils rendent compte de la complexe généalogie d'une pensée moderne de l'Etat en Russie.

Si, d'une part, ces deux sociétés sont essentielles dans la formation des Républicanistes, et si, d'autre part, ces derniers ont ressenti le besoin de passer à un autre type de société dès 1821, on est en droit de se demander quel fut l'apport réel de l'Union du Salut et de l'Union du Bien public aux Républicanistes, dans le lent mûrissement de leurs idées politiques. On ne peut lever le voile sur la nature réelle de ces deux Unions qu'après une étude approfondie des objectifs poursuivis et des méthodes utilisées, en s'appuyant sur les règlements et les témoignages des membres. La question des influences ne doit pas être négligée : une comparaison avec les loges maçonniques s'impose, pour discerner à la fois la proximité avec la franc-maçonnerie et

---

664 Cette approche téléologique est propre aux historiens soviétiques, qui parlent volontiers de période « prédécembriste » pour évoquer ces premières sociétés. Pour un aperçu de cette approche téléologique, voir ČERNOV, S.I., *U istokov russkogo osvoboditel'nogo dviženiâ. Izbrannye stat'i po istorii dekabrizma*, Saratov, Saratovskij Gosudarstvennyj Universitet, 1960 ; PUGAČËV, V.V., « O specifike dekabristskoj revolûcionnosti », in *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii*, vyp.1-2, Saratov, Saratovskij Gosudarstvennyj Universitet, 1971 ; LANDA, S.S., *Duh revolûcionnyh preobrazovanij*, Moskva, Nauka, 1975 ; IL'IN, P.V., *Prosvetitel'stvo i « Soûz Blagodenstviâ » (k probleme « rannego dekabrizma »*), in *Kraevedčeskie zapiski, issledovaniâ i materialy*, *Gosudarstvennyj muzej istorii Sankt-Peterburga*, vyp.4, Sankt-Peterburg, Piligrim, 1996, pp.142-151.

les entorses faites à l'idéologie maçonnique. Lorsque ces deux sociétés auront été replacées dans le contexte historique et dans le réseau des sociétés secrètes, leur profil se dessinera progressivement, ce qui leur rendra une place plus ajustée dans l'histoire des sociétés secrètes et dans le parcours intellectuel des Républicanistes.

SECTION I
L'Union du Salut (*Soûz spaseniâ*), 1816-1818 : de la perfectibilité de l'homme.

Après 1815, plusieurs événements incitent les représentants de la noblesse russe éclairée à multiplier les associations : la constitution accordée par Alexandre Ier à la Pologne, le Congrès de Vienne – dominé par Metternich – restaurant les grandes puissances au détriment des nations naissantes et les campagnes de l'armée russe en Europe ont ouvert, aux partisans des réformes, des horizons extrêmement vastes d'expériences sociales et politiques. De retour en Russie, les officiers n'ont de cesse de partager ce qu'ils ont vu en Allemagne, en France et en Angleterre ; tous ces échanges nourrissent des réflexions abouties sur la nécessité d'instaurer une constitution en Russie. C'est ainsi qu'est fondée l'Union du Salut (*Soûz Spaseniâ*), en 1816 ; cette société strictement hiérarchisée poursuivra ses activités pendant deux ans. En 1818, pour des raisons de désaccord de ses membres sur le but de la société, une modification de règlement sonnera le glas de l'Union du Salut et donnera naissance à une nouvelle société, l'Union du Bien public.

I. Vers des sociétés secrètes.

Les campagnes contre Napoléon ont modifié le regard des jeunes officiers russes sur leurs soldats, mais elles leur ont aussi apporté une réelle expérience politique que ces jeunes gens s'empressent de transmettre, à leur retour d'Europe, à leurs camarades de régiment. La société russe ne dispose pas d'un espace public propice aux disputes politiques ; dès lors, les jeunes officiers, qui ressentent le besoin impérieux de rassembler autour d'eux des partisans défendant les mêmes idées, se replient au sein de

cercles réduits mais fort animés, souvent élaborés sur le modèle des groupes et clubs privés observés à l'étranger (Allemagne, France, Angleterre). Une nébuleuse de sociétés, d'associations, de projets éphémères se forme, véritable reflet de l'activité fébrile qui saisit les officiers au sein de leurs régiments.

1. La multiplication des sociétés.

En 1815, lorsque les régiments de l'armée russe rentrèrent en Russie, leur expérience avait été profondément modifiée par les campagnes militaires en Europe ; l'existence du Tugendbund, société formée pour lutter contre l'envahisseur français, reconnue et encouragée par le roi de Prusse, devait marquer les officiers de l'armée russe, qui pensaient pouvoir créer une société semblable en Russie. M.F. Orlov atteste ainsi :

> « En 1814, je revins de contrées lointaines, persuadé que le Tugendbund était l'un des moyens les plus efficaces utilisés pour sauver la Prusse et l'Allemagne, et je pris la décision d'organiser une Société Secrète [*sic*], composée des gens les plus honnêtes, afin de lutter contre l'usure et les autres désordres qui trop souvent s'installent dans l'administration interne de la Russie. »[665]

Le passage aux sociétés secrètes est motivé par la nécessité d'une certaine efficacité, dont le gouvernement officiel semble ne pas donner de preuves tangibles ; par ailleurs, l'idée d'établir des sociétés provient des pays étrangers, mais la pratique change considérablement : si le Tugendbund est une société légale et publique, M.F. Orlov n'envisage pas immédiatement cette possibilité dans l'Empire de toutes les Russies. Il fait part de son projet au comte Dmitriev-Mamonov, représentant de l'aile libérale de la noblesse ; malgré quelques réticences, tous deux envisagent éventuellement de présenter au tsar le plan qu'ils ont établi. Mais d'autres activités les mobilisent, notamment le Congrès de Vienne, si bien qu'en janvier 1817, M.F. Orlov renonce à son projet.

---

[665] « Â vozvratilsâ iz čužih kraëv 1814 goda, uverennyj, čto Tugend-Bund byl odno iz deâtel'nejših sredstv, upotreblënnyh dlâ spaseniâ Prussii i Germanii, i voznamerilsâ sdelat' Tajnoe Obŝestvo, sostavlennoe iz samyh čestnyh lûdej, dlâ soprotivleniâ lihoimstvu i drugim bezporâdkam, koi sliškom často obličaûtsâ vo vnutrennem upravlenii Rossii. » Témoignage de M.F. Orlov, in DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Memuary dekabristov*, Kiev, Izdanie magazina S.I. Ivanova, 1906, tome I, pp.1 *et sqq*.

Toutefois, cette initiative est rapidement reprise par un certain nombre de jeunes gens. D'après les dépositions de P.I. Pestel', il semble que le colonel M.A. Fon Vizin ait tenté de fonder une société, dont I.D. Âkuškin et P. Kološin étaient membres. Dans ses mémoires, I.D. Âkuškin retrace quelques éléments des conversations informelles les réunissant :

> « Dans nos conversations nous tombions d'accord que, pour faire obstacle au mal qui planait sur la Russie, il était nécessaire avant tout faire obstacle aux idées dépassées d'une noblesse fossilisée et d'avoir la possibilité d'agir sur l'opinion des jeunes ; que, pour cela, le meilleur moyen était d'établir une Société Secrète [*sic*], dans laquelle chaque membre, sachant qu'il n'est pas seul et présentant son avis devant les autres, pourrait agir avec une plus grande certitude et une plus grande résolution. »[666]

La société secrète ne fut pas fondée, et M.A. Fon Vizin intégra finalement l'Union du Salut. D'autres sociétés virent le jour : on rappellera la création d'une société militaire (*Voennoe obŝestvo*), qui disparut assez rapidement, ses membres entrant dans l'Union du Salut ; de même, des officiers du régiment de Finlande créèrent une société au sein de leur régiment. Enfin, on évoquera également la création d'une artel (*artel'*) au sein des officiers du régiment de Semenov ; ses membres ne se réunissent pas nécessairement pour élaborer des plans précis, mais simplement pour échanger des idées :

> « Dans le régiment de Semenov, un artel s'était formé : quinze ou vingt officiers s'étaient réunis pour avoir la possibilité de déjeûner ensemble chaque jour ; prenaient part au déjeuner non les membres actifs de l'artel, mais aussi tous ceux qui, pour raison de service, devaient passer la journée entière au régiment. Après le repas, les uns jouaient aux échecs, d'autres faisaient la lecture des journaux étrangers et s'intéressaient aux événements qui se passaient en Europe ; une telle manière de passer le temps était quelque chose de résolument nouveau. »[667]

---

666 « V razgovorah naših my soglašalis', čto dlâ togo, čtoby protivodejstvovat' vsemu zlu, tâgotevšemu nad Rossiej, neobhodimo bylo prežde vsego protivodejstvovat' staroverstvu zakosnelago dvorânstva i imet' vozmožnost' dejstvovat' na mnenie molodëži ; čto dlâ ètogo lučšim sredtsvom učredit' Tajnoe Obŝestvo, v kotorom každyj člen, znaâ, čto on ne odin, i izlagaâ svoë mnenie pered drugimi, mog by dejstvovat' s bol'šeû uverennost'û i rešimost'û. » *In Zapiski I.D. Âkuškina*, Moskva, [s.n.], 1905, p.8.

667 « V semenovskom polku ustroilas' artel' : čelovek 15 ili 20 oficerov složilis', čtoby imet' vozmožnost' obedat' každyj den' vmeste ; obedali-že ne odni vkladčiki v artel', no i vse te, kotorym po obâzannosti služby prihodilos' provodit' celyj den' v polku. Posle obeda odni igrali v šahmaty, drugie čitali gromko inostrannye gazety i sledili za proissestviâmi v Evrope – takoe vremâ-preprovoždenie bylo rešitel'no novovvedenie. », in *Zapiski Ivana Dmitrieviča Âkuškina*, Leipzig, E.L. Kasprowicz éditeur, 1874, collection « Meždunarodnaâ biblioteka », tome IV, pp.5-6.

D'autres jeunes gens évoquent des projets à long terme, sans pour autant fonder une société pour les réaliser. N.I. Turgenev, par exemple, note dans son journal, en 1816, un projet fort intéressant :

> « Supposer une période de vingt-cinq ans, pendant laquelle tout devra être fait. S'efforcer de faire le plus important pendant dix ans, afin que ce qui restera à faire pendant les années suivantes soit dépende de lois déjà existantes, soit découle de ce qui a été fait auparavant. »[668]

N.I. Turgenev propose de diviser ce quart de siècle en cinq périodes de cinq années chacune. Au cours des cinq premières années, il faudra créer un recueil de lois, former une gestion administrative interne, et améliorer le système des finances. Pour cela, il prévoit d'envoyer deux cents personnes environ à l'étranger pour les former, puis leur demander, à leur retour en Russie, de mettre en pratique ce qu'elles ont appris en Europe. Les cinq années suivantes seront une période d'essai pour vérifier le bien-fondé du code des lois, de la nouvelle gestion intérieure et du système des finances. Au cours de la troisième période, on introduira en Russie l'institution des Pairs, afin de favoriser la mise en place d'un mode de gouvernement représentatif, et la quatrième période sera consacrée à l'abolition du servage. Enfin, la tâche de la cinquième et dernière période consistera à former le peuple à l'idée de la représentation nationale. N.I. Turgenev souhaite donc réformer progressivement la société russe : si la formation et l'éducation politique de l'élite gouvernante, c'est-à-dire de la noblesse, sont prévues sur un laps de temps relativement court, en revanche l'abolition du servage et l'instruction civique des serfs nouvellement libérés ne sont envisagés que sur une décennie. On trouve déjà ici la constatation navrante de N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' : le très faible niveau d'instruction de la grande majorité du peuple entrave toute tentative de réforme. Au cours de ces vingt-cinq ans, N.I. Turgenev conçoit une restructuration complète de l'Etat en concertation avec le gouvernement :

> « En Russie, tout doit être fait par le gouvernement ; rien par le peuple lui-même. Si le gouvernement ne fait rien, alors tout doit être laissé au temps, mais rien au peuple. Ainsi dans quinze ans, nous aurons des lois, des finances, un ordre interne et des Pairs. […] le pouvoir autocratique sera limité, mais pas comme en

---

668 « Predpoložit' period 25 let, v tečenie koih vse dolžno byt' sdelano. Starat'sâ sdelat' važnejšee v tečenie pervyh 10 let, daby to, čto dolžno sdelat' v tečenie sleduûših let, ili by zavisilo ot suŝestvuûših uže zakonov, ili by sledovalo iz sodelannogo prežde. » *In Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *Dnevniki Nikolaâ Ivanoviča Turgeneva za 1811-1816 gody*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Imperatorskoj Akademii Nauk, 1913, tome II, p.333.

> Angleterre, en France et autres : chez nous, ce pouvoir doit toujours être plus puissant, car la puissance, la force et la gloire de la Russie à l'extérieur l'exigent. – Seigneur ! Quand verrai-je cela réalisé ! »[669]

Tous ces projets, ces associations éphémères et ces réunions n'avaient réellement rien de secret ; si leurs membres n'ébruitaient pas ce genre d'association, c'était davantage pour éviter d'attirer l'attention de leurs supérieurs que pour cacher réellement un quelconque contenu subversif. Par ailleurs, dans le cas du régiment de Semenov, leurs supérieurs étaient en parfait accord avec ces officiers. Ces associations naissaient du besoin de se retrouver entre personnes partageant les mêmes idées, ayant vécu les mêmes expériences, et désireuses d'améliorer la situation en Russie. Puisque la plupart de ces regroupements, faute d'organisation, n'aboutissent pas à des sociétés durables, ces jeunes gens tentent alors de s'introduire dans d'autres groupes plus stables : les campagnes en Europe ont ouvert aux jeunes officiers la voie des sociétés secrètes.

2. Sociétés secrètes et loges maçonniques.

Au cours des campagnes contre Napoléon, deux types de sociétés secrètes organisées ont tenté d'attirer les jeunes officiers insatisfaits du régime politique en Russie : divers groupuscules tels les Carbonari, les Rose-Croix ou les Illuminés de Bavière, mais aussi – et surtout – les loges maçonniques.

L'Empereur Nicolas Ier craignait, au sein d'une Europe troublée par des révolutions de toute sorte, un complot européen des libéraux ; il cherchera donc à prouver que les Républicanistes avaient des liens avec toutes les sociétés secrètes européennes. Cette crainte est généralisée ; elle s'étend à toutes les monarchies européennes dans lesquelles on connaît avec certitude l'existence de sociétés secrètes :

> « Les gouvernements redoutaient particulièrement la force secrète [de ces sociétés] ; les mécontents, notamment la jeune génération, s'enivrèrent du rêve des sociétés secrètes, qui satisfaisaient leurs élans libéraux et les attiraient par le mystère romanesque de l'union […]. Tels étaient les Carbonari italiens, l'Hétérie

---

669 « Vsë v Rossii dolžno byt' sdelano Pravitel'stvom ; ničto samim narodom. Est'li Pr[avitel'stvo] ničego ne budet delat', to vsë dolžno byt' predstavleno vremâni, ničto narodu. Takim obrazom čerez 15 let my imeem zakony, financy, vnutrennij porâdok i Perov. […] Samoderžavnaâ vlast' ograničitsâ, no ne tak, kak v Anglii i vo Francii i proč. : u nas ona vsegda dolžna byt' sil'nee : mogušestvo, sila i vnešnââ slava Rossii sego trebuût. – Bože ! Kogda â èto na âvu uvižu ! », in *Arhiv brat'ev Turgenevyh*, *op.cit.*, tome II, année 1816, pp.333-334.

> grecque, le Tugendbund allemand : différents par leur origine et leurs buts, dissemblables dans leur importance réelle, ils furent pourtant confondus, par les gouvernements, dans une conspiration générale des libéraux ; et les obscurantistes les plus acharnés, tant occidentaux que russes (comme Magnickij, l'archimandrite Fotius, Rostopčin et d'autres) ou internationaux (comme le comte Joseph de Maistre), assimiliaent ces sociétés, comme toute nouvelle manifestation de libéralisme, aux anciens *Illuminés*. »[670]

Il appartient à l'historien de tempérer cette crainte exagérée des monarchies européennes des années 1825-1830 : les quelques liens que les Républicanistes ont pu avoir avec des sociétés étrangères avaient été noués lors de cantonnements hors des frontières de la Russie[671] ; lorsque les officiers russes revenaient au pays, ces relations n'étaient absolument pas suivies. Ainsi, l'existence de la société des Illuminés de Bavière[672] était connue des Républicanistes ; toutefois on ne trouve aucune mention, ni dans les mémoires, ni dans les interrogatoires, d'une quelconque participation des Républicanistes à cette société secrète.

Les liens éventuels des Républicanistes avec le mouvement des Carbonari font l'objet d'une controverse. Pour évoquer l'influence du carbonarisme en Russie, on cite volontiers l'exemple de Mošinskij, membre du cercle d'étudiants de Cracovie, arrêté le 15 juillet 1821 avec des lettres et des écrits au contenu plus que tendancieux ; en effet,

---

670 « Pravitel'stva črezvyčajno boâlis' ih tajnoj sily ; nedovol'nye, osobenno molodoe pokolenie, uvlekalis' mečtoj o tajnom obŝestve, kotoroe udovletvorâlo liberal'nym poryvam i zavlekalo romaničeskoj tainstvennost'û soûza […]. Takovy byli ital'ânskoe karbonarstvo, grečeskaâ getèriâ, nemeckij Tugendbund : različnye po proishoždeniû i celâm, očen' neshodnye po dejstvitel'nomu značeniû, oni fantastičeski smeŝivalis' potom pravitels'tvami v odin vseobŝij zagovor liberalov, a revnostnejšie obskuranty, zapadnye i naši (kak Magnickij, arh. Fotij, Rostopčin i pr.), i meždunarodnye (kak gr. Žozef de-Mestr) otoždestvlâli i èti obŝestva, kak i vsâkij novejŝij liberalizm, s starinnymi *illûminatami*… » Analyse empruntée à PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900, pp.367-368.

671 Cela est vrai notamment pour les loges maçonniques allemandes et les rencontres avec le Tugendbund. De retour en Russie, les jeunes officiers russes ne conservaient pas de relations suivies. Ainsi, on ne trouve aucune correspondance des Républicanistes avec des franc-maçons allemands. Sur ce point, voir l'étude spécifique réalisée par ORLIK, O.V., *Dekabristy i evropejskoe osvoboditel'noe dviženie*, Moskva, Mysl', 1975.

672 Le mouvement dit des *Illuminés* part d'Espagne (fin XVe siècle) et gagne la France au début du XVIIème siècle. Par ailleurs, les Rose-Croix, qui revendiquent la regénération de l'être humain par un retour aux sources du christianisme pur, forment une autre branche des Illuminés. Les martinistes français furent imités par les martinistes russes, dirigés à partir de 1790 par le professeur Švarc à Moscou. Parmi tous ces groupes, les Illuminés de Bavière constituent un mouvement éphémère de libres penseurs républicains, la mouvance la plus radicale du siècle des Lumières. Fondé en 1777 par un ancien Jésuite, Adam Weishaupt, le mouvement des Illuminés de Bavière fut bientôt supprimé par le pouvoir en place, dominé par le catholicisme et l'aristocratie de Bavière. Cette secte, aussi éphémère soit-elle, laissa des traces profondes, car de nombreux personnages influents – tels Goethe et Herder – en avaient fait partie. Elle était composée de trois classes (pépinière, franc-maçonnerie et mystères) et de 13 grades.

ces documents présentaient les slogans suivants : « Le peuple a suffisamment patienté, il est temps de ressusciter la liberté ! Mort aux tyrans, que soit précipitée leur perte ! Tel est le slogan de l'Union des Charbonniers ! »[673] Cet incident prouve que les idées des Carbonari avaient sans doute pénétré en Russie ; ce que confirme la publication de la constitution des Carbonari à Paris, en 1821, que les Russes pouvaient se procurer assez aisément[674]. Mais elles ne prouvent pas nécessairement que les Républicanistes avaient développé des liens étroits avec les Carbonari.

V.I. Semevskij fait très justement remarquer[675] que les Carbonari qui exercèrent la plus grande influence sur les officiers russes n'étaient sans doute pas originaires d'Italie, mais plutôt de France. Outre la France, la Suisse joua un rôle tout à fait spécifique dans le relais des idées des Carbonari : les révolutions à Naples et dans le Piémont contraignirent les Carbonari à s'exiler, et la Suisse fut la première à ouvrir largement ses frontières pour accueillir les fugitifs. Frédéric-César de Laharpe joua un grand rôle dans la récupération des idées des Carbonari et dans la défense des idées libérales. Ce dont témoigne D'Orrer, un entrepreneur français établi à Moscou qui dut quitter la ville après l'assaut de Napoléon :

> « César Laharpe […], bien qu'il ne fût qu'un membre du grand conseil du canton de Vaadt, était néanmoins tout-puissant, il jouissait d'une énorme influence, comme libérateur de sa propre patrie, mais aussi par sa haute position dans la franc-maçonnerie et dans la charbonnerie. »[676]

Fin connaisseur des réalités russes, il est fort possible que Laharpe ait eu des contacts avec des officiers ou, tout au moins, que ses opinions professées à voix haute aient eu une influence même indirecte sur les Républicanistes. Toutefois, il convient de rester extrêmement prudent quant à affirmer des liens réels entre Républicanistes et

---

673 « Dovol'no uže terpel narod, pora voskresnut' svobode ! Smert' i gibel' tiranam ! Vot lozung Soûza Ugol'ŝikov ! » *In* PROPRUŽENKO, « Iz arhiva N.N. Novosil'cova », *Russkij arhiv*, 1908, n°2, pp.287-289.

674 SAINT-EDME, *Constitution et organisation des Carbonari ou documents exacts sur tout ce qui concerne l'existence, l'origine et le but de cette société secrète*, Paris, [s.n.], 1821 ; réédition : Paris, Rouvray, les Editions du Prieuré, 1997.

675 Dans son ouvrage *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1909, p.300 *et sq*.

676 *Idem* : « Cezar' Lagarp […], hotâ on byl tol'ko členom velikago soveta (kantona Vaadt) byl odnako tam vsemoguŝ, pol'zovalsâ gromadnym vliâniem, kak osvoboditel' svoego otečestva, a takže i po svoemu vysokomu položenijû v frankmasonstve i v karbonarizme. »

libéraux suisses : le simple fait de partager les mêmes idées indique que le mouvement libéral touchait tous les pays d'Europe, mais il ne confirme en aucun cas l'existence d'un vaste réseau international de conspirations libérales. Ainsi, dans ses mémoires, N.I. Lorer[677] énumère les mouvements de protestation de l'époque : il place les Carbonari aux côtés du Tugendbund, de la révolte espagnole et de l'insurrection du régiment de Semenov, mais à aucun moment il n'évoque un lien entre les Carbonari et les sociétés secrètes russes. Si l'on s'en remet uniquement aux dépositions – prudentes – des officiers insurgés, il est impossible d'établir des liens entre les Carbonari ou les libéraux suisses et les Républicanistes. Il nous paraît plus prudent de parler d'influences, plutôt que d'évoquer des liens directs dont nous n'avons aucune preuve qu'ils existaient réellement.

En revanche, les liens avec les loges maçonniques russes[678] sont indubitables : puisque celles-ci ont été tolérées par l'Empereur jusqu'en 1822, les Républicanistes n'avaient pas à cacher leur appartenance à telle ou telle loge. En Russie, la franc-maçonnerie prit de l'importance sous le règne de Catherine II. Dans les années 1770, un courant rationaliste fit son apparition dans les loges maçonniques russes. Les adeptes de ce courant rationaliste encouragé par Catherine II, s'appuyaient sur les théories du droit naturel pour justifier le droit dans la société, le droit des hommes. En 1764, Vl. Zolotnickij publia un *Abrégé du droit naturel*[679] ; de nombreuses traductions d'ouvrages étrangers furent publiées à ce sujet[680]. En 1780, un courant plus mystique,

---

677 Se reporter à LORER, N.I., *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-èkonomičeskoe izdatel'stvo, 1931, pp.60-61.

678 L'histoire de la franc-maçonnerie russe à ses débuts a fait l'objet de nombreuses études. On renverra à des ouvrages russes pour l'essentiel : PYPIN, A.N., *Russkoe masonstvo : XVIII v. i pervaâ četvert' XIX v.*, Petrograd, Ogni, 1916, dernière réédition : Moskva, VEK, 1997 ; PYPIN, A.N., *Religioznye dviženiâ pri Aleksandre Pervom*, Petrograd, Ogni, 1916 ; OSORGINA, T.A. et BAKUNINA, T.A., *Répertoire biographique des franc-maçons russes, XVIII*ème *et XIX*ème *siècles*, Paris, IES, 1967. Pour des études plus récentes, voir LEIGHTON, L.G., *The Esoteric Tradition in Russian Romantic Literature : Decembrism and Freemasonry*, University Park Pa., Pennsylvania State University Press, 1994 ; SMITH, D., *Working the Rough Trone : Feemasonry and Society in Eighteenth-Century Russia*, DeKalb (Ill.), Northern Illinois University Press, 1999 ; DONNERT, E., *Die Freimaurerei in Russland : von den Anfängen bis zum Verbot 1822*, Innsbrück, Wien und München, StudienVerlag, c2003 ; ULYBIN, V., *Aleksandr I : obratnaâ storona carstvovaniâ, vlast' i tajnie obŝestva v 1801-1825 godah*, Sankt-Peterburg, Aleteâ, 2004.

679 *Sokraŝenie estestvennogo prava.*

680 On citera pour exemples : *O gosudarstvennom pravlenii i raznyh rodah onogo*, traduction P.I. Tumanskij, Sankt-Peterburg, Imperatorskaâ Akademiâ Nauk, 1770 ; BILFELD, baron, *Nastavleniâ Političeskiâ*, traduction prince Šahovskij et A. Barsov, publié à Moscou en 1768-1775 ; JUSTI, *Suŝestvennoe izobraženie estestva narodnyh obŝestv i vsâkogo roda zakonov*, traduction A.S. Volkov, publié à Saint-Pétersbourg en 1770.

qui portait l'empreinte du spiritualisme protestant allemand, prit son essor. Après la répression menée par Catherine II, les loges maçonniques connurent un nouvel élan au début du règne d'Alexandre Ier : en 1804 la loge « Le Pélican couronné » (*Koronovannyj Pelikan*, puis *Aleksandr k Korovannomu Pelikanu*) prônait une conception libérale du rôle du monarque ; cette loge atteignit son apogée en 1809[681]. D'autres loges réapparurent, telles celles qui suivaient le rite écossais. Enfin, on notera l'épanouissement de la *Grande Loge directoriale de Vladimir à l'Ordre* (*Vladimira k Porâdku*)[682], qui, fondée en 1811-1812, domina la scène des loges maçonniques jusqu'en 1814 : elle rassemblait cinq autres loges (*Elizaveta*, *Aleksandr*, *Les amis réunis*, *Pëtr* et *La Palestine*), qui disposaient d'une caisse et de locaux communs. Des dissensions apparurent dès 1815, tant et si bien que les loges se séparèrent, multipliant ainsi la possibilité pour les jeunes gens désireux d'être initiés. Les nouvelles loges étaient dépendantes de la Loge de la Grande Astrée[683].

Les Républicanistes profitèrent de cette multiplication de loges. Parmi les futurs insurgés, une vingtaine d'entre eux a été affiliée à des loges maçonniques : P.I. Pestel' (1812-1817), A.N. Murav'ëv (1811-1818), les frères M.I. (1816-1820) et S.I. (1817-1818) Murav'ëv-Apostol, N.M. Murav'ëv (1817-1818), le prince S.P. Trubeckoj (1816-1819, puis membre d'honneur), le prince F.P. Šahovskoj (1817-1820), le prince S.G. Volkonskij (1812-1822), M.S. Lunin, N.A. Bestužev (à partir de 1818), les frères V.K. (1819-1822) et M.K. (à partir de 1818) Kûhel'beker, G.S. Baten'kov (à partir de 1818) ou encore Krasnokutskij (1816-1818), N.I. Turgenev (1814-1817) et K.F. Ryleev (1820-1821). A ces membres très actifs de l'Union du Salut et des autres sociétés républicanistes, il faut ajouter quelques autres membres, à la personnalité moins marquée : M.F. Mit'kov (1816-1821), Von-der-Briggen (1821), E. Musin-Puškin et I.Û. Polivanov[684]. Au total, ce sont 23 personnes, soit environ 22% des 104 Républicanistes

---

681 Elle avait développé deux filiales : la loge *Elizaveta k dobrodeteli* travaillait en russe et la loge *Pëtr k istine* travaillait en français et en allemand. Précisions empuntées à PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, chapitre VI, p.299.

682 En 1815, la Grande Loge Directoriale de Vladimir à l'Ordre fut scindée en deux : la *Grande Loge Astrée* fut ainsi créée ; la Grande Loge Directoriale de Vladimir prit quant à elle le nom de *Grande Loge Provinciale*. Voir BREUILLARD, J., « La loge militaire russe de Maubeuge (1817-1818) », in *Slavica Occitana*, Toulouse, 24, 2007, pp.307-342.

683 La Loge de la Grande Astrée devait exercer une influence considérable sur le mouvement franc-maçon russe, puisqu'elle rassemblait, en 1818-1819, vingt-trois loges maçonniques. Voir PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, p.312.

684 Une liste complète des « Décembristes-maçons » est disponible dans l'ouvrage de SEMEVSKIJ,

retenus, qui ont fait partie de loges maçonniques. Le fait mérite d'être souligné, même si, à l'époque, nombre de nobles appartenaient à la franc-maçonnerie, y compris, par exemple, l'Empereur Paul Ier. Puisque la franc-maçonnerie semble avoir séduit un cinquième des futurs Républicanistes, il faudra s'interroger sur ce qui, dans la mouvance franc-maçonne, attirait ces jeunes gens. Deux groupes de francs-maçons se dégagent de cette liste : ceux qui furent initiés relativement tôt, à partir de 1814-1815, pendant les campagnes européennes[685] ; et ceux qui entrèrent dans les loges maçonniques dans les années 1819-1822. Les premiers devinrent francs-maçons lors de leur passage en Allemagne ; certains abandonnèrent les loges maçonniques vers les années 1817-1818, c'est-à-dire au moment de la fondation de l'Union du Bien public, société plus solide que l'Union du Salut. Ceux qui entrèrent relativement tard dans la franc-maçonnerie y restèrent souvent jusqu'au bout.

Les loges fréquentées en Russie étaient soumises au rite écossais, et dépendaient de deux grandes loges : la Grande Loge directoriale (*Velikaâ Direktorial'naâ loža*), devenue plus tard la Grande loge provinciale (*Velikiaâ Provincial'naâ loža*), qui conservait un système hiérarchique et exigeait de ses membres une obéissance absolue ; et la Loge de la Grande Astrée (*Velikaâ Loža Astrei*), fondée le 30 août 1815[686], qui désignait les membres dirigeants par élection. Ainsi, en 1816-1818, dans la loge des Amis réunis (*Loža Soedinënnyh druzej*), on rencontre P.I. Pestel' aux côtés de P.Â. Čaadaev et A.S. Griboedov ; on citera également la loge de Michel l'Elu (*Loža Mihaila Izbrannogo*), à laquelle appartenaient F.N. Glinka, N.A. Bestužev, V.K. Kûhel'beker et G.S. Baten'kov[687].

V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1909, pp.321-322. Voir également l'article du même auteur « Dekabristy-masony » *in Minuvšie gody*, 1908, n°2. Voir aussi TOL', S.D., *Masonskoe dejstvo : istoričeskij očerk o zagovore Dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Red. Periodičeskoe izdanie Ministerstva Finansov, 1914.

685 On rappellera ici avec intérêt qu'il existait, en France, des loges russes, ou plutôt des loges composées de francs-maçons russes et placées sous obédience française. On évoquera notamment la loge militaire russe qui travailla à Maubeuge de 1817 à 1818. S.I. Turgenev, le frère cadet de N.I. Turgenev, futur Républicaniste, en faisait partie. Pour une étude sur l'histoire et les travauxde cette loge, voir l'article déjà cité de J. Breuillard, « La loge militaire russe de Maubeuge (1817-1818) », notamment les pages 332-335.

686 Nous empruntons ces renseignements à T. SOKOLOVSKAÂ, « *Loža treh dobredetelej* i eâ členy-dekabristy », in *Russkih arhiv*, tome X, 1908, pp.218-230.

687 La loge de *Michel l'élu* poursuit des buts politiques : son nom fait allusion au premier tsar de la dynastie des Romanov, Michel (Mihail), monté sur le trône par élection du peuple. On rappellera ici que la franc-maçonnerie était la seule organisation, en Russie, qui fonctionnait selon un principe

La Loge des Trois Vertus (*Loža treh dobrodetelej*), fondée en 1816, mérite une analyse plus détaillée : elle fut en effet l'une des plus actives et rassembla un grand nombre de Républicanistes. Dans les statuts de la Loge, les trois vertus désignées sont l'amitié (*družestvo*), l'unité (*edinstvo*) et l'amour de l'Ordre maçonnique (*lûbov' k ordenu*)[688] : ces trois vertus sont les principes fondamentaux de la franc-maçonnerie. Il semble que les Républicanistes, officiers fidèles à l'amitié virile de leurs camarades de régiment et habitués à respecter leur serment et leurs engagements, aient été particulièrement sensibles à cette devise. La Loge des Trois Vertus adhérait à la Grande loge directoriale. S.G. Volkonskij s'avéra un membre particulièrement actif : fervent défenseur de l'ordre, il intervint à plusieurs reprises pour proposer d'initier de jeunes gens ou pour apporter de l'aide financière à des étudiants en difficulté ; il fut lui-même amené à remplir la fonction de maître de la loge en 1817. Il jouissait visiblement d'une grande confiance auprès des membres de la Loge des Trois Vertus, car il fut envoyé pour réaliser le rapprochement entre cette loge et la Loge des Amis réunis (*Loža soedinënnyh druzej*)[689]. Le prince S.G. Trubeckoj, lui aussi futur Républicaniste, fut admis à la Loge des Trois Vertus dès 1816, ainsi que les frères M.I. et S.I. Murav'ëv-Apostol ; P.I. Pestel' y était également affilié[690]. Le prince F.P. Šahovskoj, d'abord affilié à la Loge des Amis réunis, entra dans la Loge des Trois Vertus le 5 décembre 1816 ; il devint maître le 4 janvier 1817. S.P. Trubeckoj fut initié le 25 janvier 1816, N.M. Murav'ëv le 4 janvier 1817[691]. Cette Loge rassemblait tous ceux qui, plus tard, devaient tenir des rôles majeurs dans la direction des sociétés politiques secrètes.

Malgré cette participation active aux loges maçonniques russes, il faut rappeler que l'initiation des jeunes officiers avait été réalisée à l'étranger, au cours des campagnes militaires contre Napoléon. Les officiers supérieurs qui encadraient ces jeunes gens s'en aperçurent très vite, et jugèrent de manière extrêmement négative l'influence que les loges maçonniques pouvaient avoir sur de jeunes gens, ce dont témoigne le général Dibič :

électoral.

688 Le règlement de cette loge est retranscrit intégralement dans l'article de SOKOLOVSKAÂ, T., « *Loža treh dobredetelej* i eâ členy-dekabristy », *op.cit.*, pp.218-219.

689 *Idem*, p.222.

690 PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, pp.318-321.

691 SOKOLOVSKAÂ, T., « *Loža treh dobredetelej* i eâ členy-dekabristy », *op.cit.*, pp.224-228.

> « Le hasard et la ruse m'ont déjà apporté en France suffisamment de preuves sur une seule et même société, comme je le supposais, qui s'entoure de mystère mais agit parfaitement ouvertement. Le très grand nombre d'officiers et de fonctionnaires russes que l'on a recrutés, la surveillance attentive des discours de ces nouveaux membres qui se réjouissent de pouvoir donner leur avis, la surveillance de toutes les machinations en France, la tendance de ce prétendu Tugendbund, des rumeurs qui circulent, l'indifférence des officiers prussiens envers leur roi, parfaitement assimilée par nos officiers en France, les liens de ces sociétés avec Francfort, Berlin, Dresde, Leipzig, Bamberg, Munich, Varsovie et Saint-Pétersbourg, la tentative récurrente de recruter nos officiers mais également le contenu des éditions contemporaines – tout cela m'a fait deviner quelque chose de plus grand que simplement des buts moraux. Par exemple, on a essayé tout particulièrement d'attirer dans ces sociétés des officiers attachés à l'Etat-Major de l'Empereur et des généraux commandants des régiments particuliers. Un officier de l'Etat-Major du feld-maréchal a affirmé qu'on n'aurait plus besoin d'empereurs, ni de rois, ni de princes. »[692]

L'inquiétude qui perce dans cet extrait montre assez avec quelle attention les supérieurs tentaient de suivre la progression des idées « subversives » qui étaient diffusées parmi les jeunes officiers.

3. La formation politique au sein de la franc-maçonnerie.

Dès les années 1780-1790, l'influence rationaliste française s'estompe au sein des loges maçonniques russes : l'influence prédominante est allemande, qui insiste sur le génie du peuple (*Volksgeist*) et met en avant les valeurs mystiques de l'âme et les réalités spirituelles du peuple. Ce courant mystique utilisait la théorie du droit naturel pour justifier la nécessaire soumission des citoyens à l'Etat. En effet, par nature, l'homme est d'une faiblesse telle qu'il doit se soumettre totalement à l'Etat pour que ce dernier le protège : la dépendance devient donc une situation habituelle pour l'homme. Il va de soi que le terme « citoyen » était utilisé comme synonyme de « ressortissant »

---

692 « Slučaj i hitrost' dostavili mne uže vo Francii mnogie svedeniâ vse ob odnom i tom že, kak â polagaû, soûze, okružaûŝem sebâ tajnoû, no dejstvuûŝem soveršenno otkryto. Očen' značitel'no čislo russkih oficerov i činovnikov, kotoryh zaverbovali, nablûdenie za rečami ètih novyh členov, obradovavšihsâ vyskazat'sâ, nablûdenie za vsemi mahinaciâmi vo Francii, tendenciâ, tak nazyvaemogo, Tugend-Bunda, rasprostranâemye sluhi, ravnodušie prusskih oficerov k svoemu gosudarû, prevoshodno usvoennoe našimi oficerami vo Francii, svâzi ètih obŝestv s Frankfurtom, Berlinom, Drezdenom, Lejpcigom, Bambergom, Mûnhenom, Varšavoû i S.-Peterburgom, večno vozobnovlâûŝeesâ stremlenie vezde verbovat' naših oficerov, a takže i soderžanie povremennyh izdanij, vsë èto zastavlâlo menâ predugadyvat' nečto bol'šee, čem prosto nravstvennye celi. Naprimer, osobenno staralis' privlekat' v èti obŝestva oficerov, sostoâŝih pri štabe imperatora i pri generalah, komanduûŝih otdel'nymi častâmi. Odin oficer iz štaba fel'dmaršala utverždal, čto ne nužno bylo by bolee ni imperatorov, ni korolej, ni knâzej. » Extrait de SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei Dekabristov*, *op.cit.*, pp.330-331.

d'un Etat, sans que se pose la question des droits et devoirs politiques de ce citoyen. Ce courant doit beaucoup à la théorie théosophique de l'origine des sociétés développée par Saint-Martin[693].

Cette conception de la dépendance inhérente à la nature de l'être humain influe de toute évidence sur la conception des rapports entre le citoyen et l'Etat, et sur la définition même de l'Etat. Puisque la vie de tout être humain n'est qu'une succession de dépendances – par rapport aux parents, à la société, à l'argent, etc. – alors la dépendance du citoyen vis-à-vis de l'Etat est parfaitement justifiée par la nature humaine. En utilisant la théorie de Saint-Martin, Elagin affirme :

> « La dépendance est le premier état de l'homme ; la nature le fait naître faible et inapte à se procurer la moindre des choses dont il ait besoin ; elle le confie et le soumet sans condition à la tendresse du père et de la mère. »[694]

Dès lors que cette dépendance première est établie, toutes les autres dépendances sont justifiées par la nature de l'homme. L'image du pouvoir patriarcal est reprise pour désigner les rapports entre le souverain et son peuple : le peuple est soumis au tsar comme un enfant à son père ; le tsar protège et corrige son peuple de la même manière qu'un père protège et corrige son enfant. D'une manière générale, sur le plan politique – outre la loge du Pélican Couronné – les loges maçonniques interviennent en faveur du Souverain et soutiennent la monarchie ; elles se caractérisent par un conservatisme marqué, qui transparaît dans les aphorismes des francs-maçons :

> « Il n'y a rien de plus sacré que le Souverain, il n'y a rien de plus méprisable qu'un mutin. »[695]

---

693 Les loges maçonniques russes connurent un véritable engouement pour les théories de Saint-Martin, dont les ouvrages furent traduits dès 1784 (voir notamment *Des Erreurs et de la Vérité* ou *O zabluždeniâh i Istine*). Pour plus de détails sur la réception de la théorie théosophique de Saint-Martin, voir VERNADSKIJ, G.V., *Russkoe masonstvo v carstvovanii Ekateriny II*, Petrograd, Byloe, 1917, pp.163-170. Dernière réédition : Sankt-Peterburg, izdatel'stvo imeni N.I. Novikova, 2001.

694 « Zavisimost' – pervoe sostoânie čeloveka ; priroda roždaet ego slabym i nesposobnym samomu dostavit' sebe ni odnu iz nužnyh emu vešej ; ona ego doverâet i podčinâet bezuslovno nežnosti otca i materi. » Elagin, cité *in* VERNADSKIJ, G.V., *Russkoe masonstvo v carstvovanii Ekateriny II*, *op.cit.*, p.169.

695 « Net ničego svâšennee Gosudarâ, net ničego merzostnee buntovšika », extrait d'*Aristid ili Istinnyj Patriot*, publié à Moscou, en 1785 ; cité *in* VERNADSKIJ, G.V., *Russkoe masonstvo v carstvovanii Ekateriny II*, *op.cit.*, p.193.

> « La règle de *soumission*, que notre très honorable ordre exige de nous, est une règle de respect et de *soumission* au Souverain, comme à une image de Dieu sur cette terre ; et de cette *soumission* découle l'exécution des lois civiles et l'amour de la patrie. »[696]

Cette orientation conservatrice est confirmée par le règlement des francs-maçons[697]. Dans les *Lois de la Loge de la Grande Astrée de l'Orient de Saint-Pétersbourg*, publiées en russe en 1815, on trouve les recommandations suivantes :

> « Un maçon doit être un ressortissant fidèle et obéissant de son Souverain et de sa patrie ; il doit se soumettre aux lois civiles et les remplir avec exactitude ; il ne doit prendre part à aucune initiative, ni secrète ni ouverte, qui pourrait être nuisible au Souverain ou à la patrie ; de même il ne doit pas contribuer à dénigrer le Souverain ou ses lois ni par écrit, ni par oral. Tout maçon qui aura eu vent d'une telle entreprise, a le devoir d'en avertir immédiatement l'Etat, comme les lois le commandent. […] Conformément au droit naturel et civil, toute condition qui dispose devant la personne du tsar d'un secret concernant le gouvernement, constitue une société dans la société (*status in statu*) ; tout maçon, en tant que maçon, a le devoir d'ouvrir tout ce qu'il sait à ce propos à la personne qui, jouissant de ce droit, pourra le questionner à ce sujet. »[698]

Ainsi, les loges pétersbourgeoises qui dépendent de la Loge de la Grande Astrée doivent faire preuve de loyauté envers le pouvoir en place, observer l'ordre régnant dans la société et se garder d'enfreindre l'ordre public ; ces loges sont même transformées en observatoires qui, à l'occasion, peuvent servir à dénoncer des personnes ayant critiqué le gouvernement. Les loges maçonniques russes sont très

---

696 « Pravilo *povinoveniâ*, kotorogo vysokopočtennyj orden ot nas trebuet, […] est počtenie i *povinovenie* Gosudarû, âko božestvennomu obrazu na zemli sej, iz koego *povinoveniâ* istekaet ispolnenie graždanskih zakonov i lûbov' k otečestvu. » Texte attribué à F.P. Kûčarev, cité *in* VERNADSKIJ, G.V., *Russkoe masonstvo v carstvovanii Ekateriny II*, *op.cit.*, p.193.

697 Voir le règlement des francs-maçons, « Ustav vol'nyh kamenŝikov », adopté au congrès de Wilhelmsbad en 1782, et introduit en Russie en 1787 : on y professait des opinions strictement monarchiques.

698 « Mason dolžen byt' pokornym i vernym poddanym svoemu gosudarû i otečestvu ; dolžen povinovat'sâ graždanskim zakonam, i v točnosti ispolnât' ih ; on ne dolžen prinimat' učastiâ ni v kakih tajnyh ili âvnyh predpriâtiâh, kotoryâ by mogli byt' vredny otečestvu ili gosudarû ; ravno ne sodejstvovat' k tomu osuždeniâmi gosudarâ ili ego zakonov ni pis'menno, ni slovesno. Každyj mason, uznavšij o podobnom predpriâtii, obâzan totčas izveŝat' o tom pravitel'stvo, kak zakony povelevaût. […] Soglasno ustavu estesvennogo i graždanskogo prava vsâkoe soslovie, imeûŝee pred licom gosudarâ kakuû-nibud' tajnu, otnosâŝuûsâ do pravitel'stva, sostovlâet obŝestvo v obŝestve (*status in statu*), každyj mason obâzan vsë to, čto on kasatel'no sego uznaet, âko mason, otkryvat' tomu, kto, imeâ pravo, budet ego o tom sprašivat'. » Extrait de « Zakony Velikoj masonskoj loži Astrei na vostoke S.-Peterburga ili pod konstitucieû Velikoj Loži Astrei sostoâŝego masonskogo soûza », in SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei Dekabristov*, *op.cit.*, p.323.

fortement marquées par la notion d'ordre[699], ce qui peut conduire à prôner l'obéissance à la hiérarchie existante[700]. Tout d'abord séduits par ces exigences qui engendrent une certaine efficacité, les futurs Républicanistes se sentiront rapidement à l'étroit dans leur costume de francs-maçons, engoncés dans des principes ésotériques et spirituels jugés bientôt trop abstraits.

Dans les loges maçonniques russes, la fidélité au souverain est souvent assimilée à la fidélité à la patrie : les Républicanistes héritent de ce parallélisme, renforcé par les brillantes victoires d'Alexandre Ier, qui associent la grandeur de l'Empereur à celle du pays victorieux. Cette tournure d'esprit explique pourquoi les Républicanistes eurent à cœur d'élaborer des projets en accord avec le gouvernement : M.F. Orlov souhaita présenter les buts de sa société à l'Empereur ; N.I. Turgenev proposa, jusqu'en 1816-1817, d'élaborer des réformes conformes au désir du gouvernement. Mais la déception du Congrès de Vienne, l'instauration des colonies militaires (1816-1817) et la répression du régiment de Semenov contribuèrent à dissocier les deux notions, et l'on commença à considérer que le Souverain pouvait agir contre le bien-être de la patrie. Dès lors que les mécontentements s'accumulaient contre Alexandre Ier, il devenait difficile d'assimiler Empereur et patrie, et de se conformer au conservatisme des loges maçonniques. C'est pourquoi les futurs insurgés espacèrent peu à peu leurs séances dans les loges, qu'ils cessèrent de fréquenter totalement dans les années 1818-1819[701]. C'est que, dès 1816, ces jeunes gens insatisfaits de l'expérience franc-maçonne avaient fondé leur propre société, l'Union du Salut.

---

699 On rappellera ici que la loge des Trois Vertus appartenaient à la mouvance de la Grande Loge directoriale, qui exigeait de ses membres une stricte obéissance.

700 Sur les rapports que la franc-maçonnerie entretenait avec le pouvoir impérial et pour établir une périodisation, voir EVREINOFF, P., « La franc-maçonnerie russe et le pouvoir (1698-1825). Des liaisons dangereuses », *Slavica Occitania*, Toulouse, 24, 2007, pp.345-385.

701 Le 5 novembre 1819, la loge des Trois Vertus raya de la liste de ses membres deux futurs insurgés : S.I. Murav'ëv-Apostol et N.M. Murav'ëv, qui avaient conclu leurs travaux ; P.I. Pestel' fut également exclu pour ne pas avoir participé aux travaux de la loge. Pour des raisons identiques, la loge raya e 5 mars 1820 les noms F.P. Šahovskoj et M.I. Murav'ëv-Apostol. Voir SOKOLOVSKAÂ, T., « *Loža treh dobredetelej* i eâ členy-dekabristy », *op.cit.*, p.230.

II. L'Union du Salut et le perfectionnement moral de l'être humain.

Le passage des Républicanistes par la franc-maçonnerie est certain : il est relativement aisé d'identifier les initiations et les travaux des Républicanistes au sein des différentes loges. En revanche, il est beaucoup plus difficile d'évaluer l'influence réelle de la mouvance franc-maçonne sur leur formation intellectuelle, tant leurs témoignages à cet égard sont contradictoires. Dans son dossier d'instruction, P.I. Pestel' décrit en termes imprécis son expérience franc-maçonne, reflet d'un lointain souvenir de jeunesse :

> « D'ailleurs, [mes insignes et mes documents] restèrent chez moi sans que je cherche spécifiquement à les oublier. Ils traînaient au milieu d'autres objets, je les considérais comme des jouets de mes jeunes années ; je ne voyais en eux aucune valeur et n'y attachais aucune importance. »[702]

D'une manière générale, les Républicanistes demeurent circonspects sur leur expérience franc-maçonne devant la commission d'enquête, sans doute par prudence[703]. On sait que certains d'entre eux étaient franchement hostiles aux rites maçonniques – c'est le cas de N.I. Turgenev – tandis que d'autres travaillaient activement au sein des loges – les frères S.I. et M.I. Murav'ëv-Apostol par exemple. En dépit des dénégations de certains Républicanistes devant les membres de la Commission d'enquête, l'influence de la spiritualité franc-maçonne sur les idées politiques des Républicanistes est avérée. Plus encore, le mode de fonctionnement des loges maçonniques a laissé des traces extrêmement nettes dans les sociétés de 1816 et 1818. En effet, des passages – plus ou moins rapides – dans ces différentes loges, les jeunes officiers russes ont retenu des rites spécifiques, quelques grandes orientations, une organisation efficace. La première société indépendante, créée en 1816 et répondant au nom évocateur d'Union du Salut (*Soûz Spaseniâ*), reflète ces influences et les expériences initiatiques de ces jeunes officiers.

---

[702] « Vpročem ostalis' sie veŝi [*i.e.* znaki i patenty masonskie] u menâ bez iztrebleniâ po zabveniû o nih. Oni valâlis' v čisle pročih veŝej, â na nih smotrel kak na igruški prežnih let i nikakoj v nih ne videl ni ceny ni važnosti. » PESTEL', P.I., dossier d'instruction n°394, recueil *Vosstanie dekabristov*, Moskva/Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1927, tome IV, p.46, document n°15, réponse à la question n°1.

[703] Dans les mémoires des Républicanistes, on trouve assez peu de références à l'épisode des loges maçonniques. Comme P.I. Pestel', les Républicanistes évoquent souvent leur passage par la franc-maçonnerie comme le souvenir lointain et peu marquant d'une erreur de jeunesse.

1. Les objectifs de l'Union du Salut.

Suite à plusieurs regroupements d'officiers, Aleksandr Nikolaevič Murav'ëv prit l'initiative, en 1816, de fonder une société ouverte aux jeunes gens partageant les mêmes idées. Il rassembla autour de lui un noyau fondateur, formé de six membres : lui-même, son cousin N.M. Murav'ëv, le prince S.P. Trubeckoj, les deux frères M.I. et S.I. Murav'ëv-Apostol, ainsi qu'I.D. Âkuškin. C'est dans les mémoires de ce dernier que l'on trouve le plus de renseignements sur la Société du Salut :

> « C'est là qu'on s'entretenait des fléaux de notre patrie : l'engourdissement des gens, le servage, les traitements cruels avec les soldats, dont le service de vingt-cinq ans était presque le bagne ; partout la mesquinerie, le pillage et finalement un mépris évident de l'être humain en général. La majeure partie de ce que l'on appelait alors la haute société était composée de nobles attachés à des idées dépassées, pour qui se poser les questions qui nous préoccupaient aurait paru un horrible crime. Et ce n'est même pas la peine de parler des propriétaires qui vivaient sur leurs terres. »[704]

Au début du mois de janvier 1817, l'Union adopta un règlement et prit le nom *d'Union du Salut* ou *Union des fils authentiques et fidèles de la patrie* (*Soûz istinnyh i vernyh synov otečestva*), reprenant ainsi le surnom donné aux paysans qui s'étaient battus spontanément aux côtés de l'armée pour défendre leur pays, en 1812. Dès que la société se fut dotée d'un statut et d'un règlement, elle s'étoffa rapidement : on y trouve, en plus des membres susnommés, Mihail Murav'ëv, N.I. Turgenev, Sergej et Aleksej Šipov, Pëtr Kološin, M.F. Orlov, Burcev, etc. Au plus fort de son développement, au demeurant très bref (à peine deux ans), l'Union du Salut compta jusqu'à une trentaine de membres environ.

Si l'Union du Salut avait au début pour seule ambition le bien de la Russie, ses objectifs se précisèrent avec la rédaction d'un règlement. Le prince S.P. Trubeckoj fut chargé de rédiger les règles d'intronisation des nouveaux membres ; P.I. Pestel' devait élaborer les règles de fonctionnement de l'Union et du serment, tandis que Dolgorukov

---

[704] « Tut razbiralis' glavnye âzvy našego otečestva : zakosnelost' naroda, krepostnoe sostoânie, žestokoe obraŝenie s soldatami, kotoryh služba v tečenie 25 let počti byla katorga ; povsemestnoe lihoimstvo, grabitel'stvo i nakonec âvnoe neuvaženie k čeloveku voobŝe. To, čto nazyvalos' vyssim obrazovannym obŝestvom, bol'šej čast'û sostoâlo togda iz staroverov, dlâ kotoryh kosnut'sâ kotorogo-nibud' iz voprosov, nas zanimavših, pokazalos' by užasnym prestupleniem. O pomeŝih, živuŝih v svoih imeniâh, i govorit' uže nečego. » Extrait de ÂKUŠKIN, I.D., *Zapiski Ivana Dmitrieviča Âkuškina*, Leipzig, E.L. Kasprowicz éditeur, 1874, collection « Meždunarodnaâ biblioteka », tome IV, pp.8-9.

s'attelait à la description des buts de l'Union et des moyens utilisés pour y parvenir. Il semble évident que P.I. Pestel', par son charisme et son esprit brillant, dominait ce trio.

Le texte du règlement ne nous est pas parvenu dans son intégralité, mais il est possible de le reconstituer à l'aide des dépositions des Républicanistes : nous devons à V.I. Semevskij d'avoir rassemblé l'ensemble des données sur ce règlement[705]. Il semble qu'il ait été constitué de deux parties, l'une largement répandue, l'autre gardée secrète. La première partie consistait à favoriser toutes les activités susceptibles de développer l'instruction de la société russe en général et d'élever le niveau des connaissances civiques : l'amélioration de la société devait passer par la perfection de l'individu – maxime qui témoigne de l'influence de la franc-maçonnerie. Ainsi, les membres de l'Union du Salut devaient encourager toute initiative utile à la société, qu'elle soit entreprise par le gouvernement ou par des personnes privées ; de même, ils devaient tenter d'élever les qualités morales des fonctionnaires et lutter contre la corruption. Dans le service militaire, les membres de l'Union devaient diminuer, dans la mesure du possible, la cruauté des traitements infligés aux soldats, voire interdire les châtiments corporels. Ils pouvaient agir soit par leur exemple personnel, soit par des conseils prodigués à toute personne de bonne volonté. On trouve dans les papiers de M.F. Glinka une curieuse note, dans laquelle il énumère ce qu'il doit faire pour contribuer à la réussite de l'Union du Salut :

> « Dénoncer : 1) Arakčeev et Dolgorukov ; 2) les colonies militaires ; 3) l'esclavage et les coups de verges ; 4) la paresse des seigneurs ; 5) la confiance aveugle envers les dirigeants des chancelleries[706] ; 6) la cruauté et le manque d'attention de la chambre pénale ; 7) l'extrême négligence de la police dans les premières enquêtes ; souhaiter des tribunaux publics. »[707]

Mais le statut comprenait également un deuxième volet, qui mettait directement en cause l'ordre politique existant. Il semble que cette partie ait été connue des seuls

---

705 Le texte se trouve dans les annexes de l'ouvrage fondamental de l'historien russe. Se reporter à SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, *op.cit.*, pp.330 *et sqq*.

706 Il s'agit de Gettun, responsable du Trésor, qui bénéficiait de la totale confiance du comte Miloradovič et d'Annenskij, jurisconsulte, en qui le prince Lobanov-Rostovskij, ministre de la justice, avait placé également toute sa confiance.

707 « Poricat' : 1) Arakčeeva i Dolgorukova ; 2) voennyâ poseleniâ ; 3) rabstvo i palki ; 4) lenost' vel'mož ; 5) slepuû doverennost' k pravitelâm kancelârij ; 6) žestokost' i neosmotritel'nost' ugolovnoj palaty ; 7) krajnûû nebrežnost' policii pri pervonačal'nyh sledstviâh ; želat' otkrytyh sudov. » Extrait de DOVNAR-ZAPOL'KSIJ, M.V., *Tajnoe obŝestvo dekabristov*, Moskva, [s.n.], 1906, p.15.

membres fondateurs : le but était d'instaurer un gouvernement représentatif en Russie, mais sans en préciser ni les moyens, ni la date à laquelle l'avènement de ce régime représentatif devait avoir lieu. Les allusions à ce lointain but politique sont encore plus floues que celles concernant les buts sociaux ; seul P.I. Pestel' apporte quelques précisions :

> « Les changements qui se produisaient dans la Société, concernaient tout particulièrement sa structure et une explicitation positive de son but, qui a toujours été révolutionnaire. Peu de membres connaissaient ce but, et on disait vaguement aux autres que le but de la fondation de la Société consistait à introduire un nouvel ordre dans l'administration. »[708]

Les buts poursuivis par l'Union du Salut ne devaient pas être davantages explicités par la suite ; on en conclura donc que, jusqu'en 1818, date de la fondation de la deuxième union, ils n'étaient guère définis. Cette imprécision témoigne des hésitations des Républicanistes eux-mêmes. L'Union du Bien public s'attachera à préciser les contours de ce bouleversement.

2. Méthodes utilisées.

Il convient ici de s'arrêter sur les formes et les méthodes utilisées par les membres de l'Union du Salut pour déterminer précisément les emprunts à la franc-maçonnerie. Le nom même de cette société reflète les préoccupations et les valeurs des francs-maçons. Mais les membres de l'Union n'ont pas emprunté uniquement des valeurs morales ; marqués par leur expérience concrète dans les loges maçonniques, ils reprennent aussi leur structure et leur mode de fonctionnement. Ainsi, le règlement de l'Union reprend la division des membres en plusieurs grades[709] : on en compte trois, celui des *frères* (*brat'â*), celui des *hommes* (*muž'â*) et celui des *boyards* (*boâre*)[710]. Les

---

[708] « Peremeny, v nëm proishodivšiâ, kasalis' sobstvenno ego ustrojstva i položitel'nejšego raz''âsneniâ ego celi, kotoraâ vegda prebyvala revolûcionnaâ. O nej znali liš' nemnogie, a ostal'nym govorilos' gluho, čto cel'û obrazovaniâ Obŝestva est' vvedenie novogo porâdka v upravlenii. », cité *in* DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Tajnoe obŝestvo dekabristov*, *op.cit.*, p.17.

[709] La même répartition en grades existait chez les Carbonari. Voir SAINT-EDME, *Constitution et organisation des Carbonari ou documents exacts sur tout ce qui concerne l'existence, l'origine et le but de cette société secrète*, Paris, 1821, pp.41-42.

[710] Les Républicanistes reprennent à la franc-maçonnerie son organisation en trois grades (apprenti, compagnon et maître), mais ils en russifient la référence et font appel aux structures de la Russie kiévienne. Ils reprennent, pour le premier grade, la notion maçonnique de *frères* (*brat'â*). Pour les deuxième et troisième grades, ils font référence à la *družina* des princes de la Russie kiévienne, qui

boyards se résument aux membres fondateurs de l'Union du Salut, à savoir Aleksandr Muravëv, son cousin N.M. Murav'ëv, Matvej Muravëv, P.I. Pestel', le prince S.P. Trubeckoj, le prince Šahovskoj, Glinka, Novikov et M.S. Lunin. Les *hommes* rassemblaient ceux qui connaissaient les objectifs politiques et qui avaient prêté serment ; enfin, étaient *frères* ceux qui venaient d'être initiés mais à qui on n'avait pas encore dévoilé le véritable but de la société. Les boyards avaient la lourde responsabilité de veiller à toujours maintenir un certain nombre de membres ; s'il restait un seul boyard, il avait pour charge de former une nouvelle société.

L'Union du Salut avait des activités régulières : tous les mois, les *boyards* devaient élire un président, un secrétaire et un surveillant. Dans son dossier d'instruction, P.I. Pestel' précise que le prince S.P. Trubeckoj avait été élu président, le prince Lopuhin et Aleksandr N. Murav'ëv – surveillants, et Nikita M. Murav'ëv – secrétaire ; toutes ces subdivisions rappellent les différentes fonctions au sein des loges maçonniques. L'Union du Salut était dirigée par le *Conseil suprême des boyards* (*Verhovnyj sovet boâr*) : toutes les décisions de l'Union devaient être amendées et confirmées par ce Conseil, dont les membres n'étaient pas connus des *frères* et des *hommes*. Tous les membres de l'Union du Salut devaient se rassembler deux fois par mois. Le fonctionnement de cette société est donc très proche de celui des loges maçonniques et des Carbonari.

Toutefois, une différence ne tarde pas à voir le jour et à s'accentuer : parmi ces jeunes gens, certains se sentent rongés par l'inaction. Contrairement à la franc-maçonnerie qui prône une transformation lente de la société par le perfectionnement individuel de ses membres, les futurs insurgés souhaitent précipiter le cours des choses. Bien qu'il ne s'agisse encore que de conversations, les membres de l'Union imaginent déjà une action violente. Dès 1817, M.S. Lunin évoque la possibilité de tuer le tsar, en plaçant des membres masqués sur le chemin menant à Tsarskoe Selo. Le paroxysme est atteint en 1817, lorsqu'I.D. Âkuškin se propose comme assassin du tsar : lorsqu'il l'aura tué, il se tirera une balle dans la tête. M.F. Orlov rejette totalement cette hypothèse qu'il considère comme barbare ; les autres boyards n'auront de cesse de faire en sorte qu'I.D. Âkuškin renonce à réaliser cet assassinat. Ces atermoiements indiquent que l'Union du Salut s'inscrit dans une démarche critique, mais non encore subversive, vis-

---

se substituait en *staršaâ* (aînée) et *mladšaâ* (cadette). L'aînée était formée des *boyards* (*boâre*) et des *hommes* (*muži*, hommes d'armes ou administrateurs).

à-vis du gouvernement. Quelques membres vont s'avouer très mécontents des similitudes entre l'Union du Salut et les loges maçonniques ; le serment et les rites sont jugés trop ésotériques. Certains n'acceptent d'entrer dans l'Union que sous la condition expresse que le statut du règlement soit modifié. I.D. Âkuškin ne cache pas son mécontentement, selon le témoignage de N.M. Murav'ëv :

> « Il s'élevait particulièrement contre le serment et l'obéissance aveugle que ce règlement exigeait des deux premiers degrés vis-à-vis des boyards, et contre la décision prise à la majorité par les boyards. Il montra ce statut à Fon-Vizin, qui partageait son point de vue. »[711]

Ces protestations contre les emprunts aux loges maçonniques dans l'Union du Salut font hésiter les membres fondateurs ; plusieurs songent à réécrire le règlement de l'Union. Finalement, un nouveau règlement est rédigé sur le modèle de la société allemande du Tugendbund : la Société étant complètement réorganisée suivant de nouvelles règles, elle prend un autre nom et devient l'*Union du Bien public* (*Soûz Blagodenstviâ*). Celle-ci prend peu à peu ses distances vis-à-vis de l'expérience maçonnique dans son mode de fonctionnement. Aux idées philanthropiques est ajouté un soutien à l'instruction civique des citoyens, afin de développer une opinion publique indépendante. L'Union du Bien public se dote d'un programme civique construit, qui engendre, à terme, un renouvellement des conceptions de l'Etat. En filigrane apparaît déjà la silhouette des futures sociétés politiques.

SECTION II

L'Union du Bien public (*Soûz Blagodenstviâ*), 1818-1821 : humanisme civique et activisme politique.

Sur les ruines de l'Union du Salut, et pour des raisons de modifications du règlement, les membres dirigeants décident de former une nouvelle société, l'Union du Bien public. Celle-ci croît rapidement et compte à son apogée jusqu'à deux cents

---

[711] « Osobenno voznegodoval on protiv klâtv i slepogo povinoveniâ, kotoryh ustav sej treboval ot pervyh dvuh stepenej k voli boâr i ot samih boâr rešeniû bol'šinstva golosov. On pokazal ustav sej g. Fon-Vizinu, kotoryj razdelil ego obraz myslej. » Dossier d'instruction de N.M. MURAV'ËV, cité *in* DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Tajnoe obŝestvo dekabristov*, *op.cit.*, p.19.

membres[712], ce qui en fait la société secrète la plus grande, en terme de nombre d'adhérents ; extrêmement structurée, dotée d'un règlement solide, l'Union du Bien public se révèle, à en croire ses membres, d'une grande efficacité. Réalité ou fiction, toujours est-il que lorsque le gouvernement découvre son existence, il n'ose réagir : le tsar craint la réaction de cette société nombreuse. Le général Ermolov, de retour à Tsarskoe Selo en 1822, a l'occasion de s'entretenir avec le tsar ; il avoue à M.A. Fon Vizin :

> « Viens ici, grand carbonari. Je ne veux rien savoir de ce que vous faites, mais je te dirai qu'*il* vous craint terriblement, autant que j'aimerais qu'il me craigne. »[713]

En dépit de cette crainte qu'ils inspirent à l'Empereur, les membres de l'Union du Bien public se savent découverts ; par prudence, et pour éviter de futurs emprisonnements ou des perquisitions à domicile, les membres dirigeants annonceront la dissolution de la société fin 1820-début 1821. Cette décision sera largement diffusée auprès de tous les membres, y compris dans la société russe, afin que les autorités officielles en prennent acte et cessent d'éventuelles recherches.

Les études sur l'Union du Bien public sont plus détaillées que celles sur l'Union du Salut ; ce succès est dû, en grande partie, aux documents plus nombreux que laisse l'Union du Bien public : un règlement détaillé[714] et les témoignages de ses membres. Mais ces études n'envisagent souvent l'Union du Bien public que sous un seul angle d'approche : la question principale consiste à déterminer s'il s'agit d'une société philanthropique, semi-légale et tolérée par le gouvernement, ou d'une société politique, et donc secrète, qui annoncerait les idées subversives des Sociétés du Nord et du Sud. Cette problématique n'est pas satisfaisante, dans la mesure où les documents dont nous

---

712 L'Union du bien public rassemblait des écrivains, des éditeurs de revues et des officiers de l'Armée.

713 « Podi sûda, veličajšij karbonari. […] Â ničego ne hoču znat', čto u vas delaetsâ, no skažu tebe, čto *on* vas tak boitsâ, kak by â želal, čtoby on menâ boâlsâ. » ÂKUŠKIN, I.D., *Zapiski Ivana Dmitrieviča Âkuškina*, Leipzig, E.L. Kasprowicz éditeur, 1874, collection « Meždunarodnaâ Biblioteka », n°4, p.89.

714 Le règlement de l'Union du Bien public (ou *Zakonopoloženie Soûza Blagodenstviâ*) était rédigé dans un livre vert, raison pour laquelle la société prenait parfois le nom de « L'union du livre vert ». Ce livre comprend la première partie du règlement, publiée pour la première fois dans PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900, voir annexe IV, pp.549-576. Le texte a depuis été réédité dans le recueil *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome I, pp.21-45. La seconde partie du règlement n'a jamais été retrouvée.

disposons témoignent de la coexistence de ces deux courants au sein de la même société : l'historien en serait réduit à insister sur telle ou telle mouvance. Il nous paraît plus judicieux d'interroger le titre même de la société : l'union du *bien public*. Que recouvre cette notion de « bien public » ? Est-elle identique au « bien commun » (*obŝee blago*), déjà revendiqué par Catherine II comme l'une des missions de l'Etat ? Considérant qu'il n'existe pas de stricte synonymie parmi les mots du politique, nous postulons que le changement de terme fait signe vers un renouvellement des conceptions de la société et de l'Etat : l'introduction de ce nouvel élément – le bien public – dans la culture politique russe devait, à terme, bouleverser les rapports à l'Etat.

I. Organisation de la société : une arborescence de réseaux.

Le « Livre Vert », règlement de l'Union du Bien public, est un document fondamental pour préciser les objectifs poursuivis par cette société. Tournée vers l'action, l'Union du Bien public ne se satisfait plus des idéaux maçonniques. Les idéaux, le profil des membres recrutés et le texte même du règlement laissent apparaître une influence indubitable du mouvement du Tugendbund : humanisme civique, action sur l'opinion publique et souci de justice sont donc les principales revendications de l'Union du bien public. Une hiérarchie efficace et une nébuleuse de filiales réparties dans tout l'Empire assurent une diffusion rapide de ces idées et contribuent au succès de cette Union parmi la société russe.

1. Le règlement de l'Union du Bien public.

Le « Livre vert » (*Zelënaâ kniga*), du nom de la couverture de cet ouvrage, contient la première partie du règlement de l'Union du Bien public, et se divise en trois cahiers, qui détaillent les buts poursuivis, le procédé d'accueil de nouveaux membres et les activités de cette société. L'étude de cet ouvrage permet de saisir l'esprit dans lequel les membres de la société travaillaient. Pour faciliter l'examen de ce texte, nous présentons ci-dessous la structure générale de l'ouvrage :

Livres	Titre.	Sections et chapitres.
I	Buts de l'Union du Bien public (*Cel' soûza Blagodenstviâ*).	1ère section : l'amour du prochain. 2e section : éducation. 3e section : justice. 4e section : économie.
II	Lois générales de l'Union du Bien public (*Obŝie zakony Soûza Blagodenstviâ*).	Chap. I. Qualités des récipiendaires, droits et devoirs des membres. Chap. II. Cérémonie d'intronisation, récompenses, etc.
III	Structure de l'Union (*Obrazovanie Soûza*).	Chap. I. L'Union fondamentale. Chap. II. Formation des filiales. Chap. III. Direction des filiales. Chap. IV. Intronisation. Chap. V. Les sociétés libres. Chap. VI. Devoirs des grades.
IV	Répartition des activités (*Raspredelenie zanâtij*).	1ère section : amour du prochain. 2e section : éducation (règles de morale, éducation de la jeunesse, diffusion des connaissances). 3e section : justice. 4e section : économie publique.

Tableau 10 – Structure du Livre vert (Zelënaâ kniga) de l'Union du Bien public.

Le règlement de l'Union du Bien public est, selon toute évidence, une copie du règlement du Tugendbund (*Union de la Vertu*) : dès 1826, les journaux russes font déjà état de cette ressemblance entre les deux textes[715]. Le prince I.V. Lopuhin se procura le texte du règlement du Tugendbund et P. Kološin se chargea de le traduire en russe. Ce texte plaisait tellement à certains membres qu'ils demandèrent à l'Union de le prendre comme règlement :

> « Ce règlement plut tout particulièrement à Mihail Murav'ëv, Fon Vizin et Âkuškin, qui insistaient pour qu'il soit adapté à la situation de la Russie et à son caractère national, mais d'autres n'étaient pas d'accord, tant et si bien que Mihail Murav'ëv et Pëtr Kološin quittèrent la Société. »[716]

---

[715] Cet élément a été mis en évidence par l'historien Nevelev. Se reporter à NEVELEV, G.A., « 14 dekabrâ 1825 goda (Oficial'nye versii i Zapadnaâ Evropa) », in *Dekabristy i dekabristovedy*, Sankt-Peterburg, Tehnologos, 2003, pp.3-23.

[716] « Ustav sej ves'ma ponravilsâ Mihaile Murav'ëvu, Fon-Vizinu i Âkuškinu, kotorye nastaivali, čtoby onyj priklûčit' k sostoâniû Rossii i narodnomu harakteru, na čto drugie členy ne soglašalis' tak, čto Mihajlo Murav'ëv i Pëtr Kološin ostavili Obŝestvo. » Témoignage de N.M. MURAV'ËV, in DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Memuary dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.48.

Le texte fut néanmoins accepté, et réécrit pour partie par Nikita et Mihail Murav'ëv, le prince S.P. Trubeckoj, et pour partie par P.I. Kološin[717]. Il comprend de nombeux emprunts au texte allemand : nous devons à l'historien A.N. Pypin une rigoureuse analyse textuelle de ce règlement, issue notamment de sa confrontation avec le règlement du Tugendbund[718]. Nous reprenons ici le parallèle établi par A .N. Pypin, mais nous le restreignons aux droits et devoirs des membres de l'Union du Bien public.

2. Droits et devoirs des membres de l'Union du Bien public.

Les membres admis au sein de l'Union du Bien public répondent à des critères spécifiques : l'union est ouverte à tous les hommes âgés de plus de dix-huit ans, sans distinction de fortune ou de classes, à condition qu'ils soient de confession chrétienne. Les personnes acceptées au sein de l'Union doivent être d'une morale irréprochable ; l'opposition dichotomique entre bien et mal, entre vertus et vices, provient directement de la morale chrétienne. L'entrée dans l'union est refusée aux femmes, bien que les membres de l'Union aient pour mission de les détourner des frivolités de la vie mondaine et de les inciter à établir des sociétés caritatives. Le profil d'un membre de l'Union du Bien public est avant tout celui d'une personne imprégnée d'idéaux moraux et religieux ; l'Union recrute des hommes vertueux, réputés pour leur générosité et leur amour du prochain, et capables d'œuvrer pour le bien commun : ces exigences sont proches de celles de la franc-maçonnerie. Dans plusieurs cas, le texte russe reprend celui du Tugendbund :

Tugendbund (texte original en allemand).	**Zelënaâ kniga, livre II (texte en russe).**	**Traduction en français du texte russe.**
« Nur wer den unbescholtenen Ruf eines thätigen und rechtlichen Mannes und treuen Staatsbürgers für sich hat, kann *zur Wahl* vorgeschlagen werden. » (Gesetz, I, §3) [719].	Soûz Blagodenstviâ, imeâ cel'û *obŝee blago*, priglašaet k sebe vseh, koi čestnoû svoeû žizn'û udostoilis' v obŝestve dobrago imeni […]. » (Kniga 2, glava I, §1).	L'Union du Bien public, ayant pour but le *bien commun*, invite à la rejoindre tous ceux qui, par leur vie honnête, ont acquis un nom vertueux dans la société […]. »

---

717 Pour l'identification des auteurs du *Livre vert*, voir DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Tajnoe obŝestvo dekabristov, op.cit.*, pp.20-21.

718 PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900.

719 Les textes, en russe et en allemand, sont extraits de PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, annexe IV, p.553. L'expression soulignée *zur Wahl* indique une notion

Tugendbund (texte original en allemand).	**Zelënaâ kniga, livre II (texte en russe).**	**Traduction en français du texte russe.**
« Nur Männer können zur Mitgliedschaft des Tugend-vereins gelangen. » (Gesetz I, §1). « Das Alter derselben kann nicht unter 18 Jahr sein. » (Gesetz, I, §2). « In dem Verein der Tugendhaften hört jeder Unterschied des Standes und Amtes auf. » (Gesetz, I, §23).	« Soûz ne vziraet na različie sostoânij i soslovij : vse te iz rossijskih graždan, dvorâne, duhovnye, kupcy, meŝane i vol'nye lûdi, koi sootvetsvuût vyšeoznačennomu, ispoveduût hristianskuû veru i imeût ne menee 18 let ot rodu, priemlûtsâ v Soûz Blagodenstviâ. » (Kniga 2, Glava I, §2).	« L'Union n'observe pas la distinction des classes ou catégories sociales : les nobles, membres du clergé, marchands, bourgeois et hommes libres, qui correspondent à ce qui a été décrit précédemment, qui confessent la foi chrétienne et sont âgés de 18 ans révolus, sont acceptés par l'Union du Bien public. »

Le recrutement des membres de l'Union du Bien public ressemble à celui du Tugendbund : les qualités éponymes de ces deux sociétés – vertu et bienfaisance – sont une allusion évidente à la perfectibilité de l'être humain, aux exigences spirituelles et aux buts philanthropiques des francs-maçons. Les devoirs des membres sont de deux ordres, et se classent en fonction de leurs rapports avec l'Union d'une part, et avec la société russe, d'autre part. En ce qui concerne les relations avec les autres membres de l'Union, tout nouveau membre est tenu de remplir les obligations qui lui seront confiées, d'exécuter toute demande de la part de l'Union, d'accomplir la mission pour laquelle il s'est engagée, enfin, dans tous les cas de figure, d'apporter aide et assistance à son prochain[720]. Ces quelques remarques sont une transposition directe, en russe, des exigences du Tugendbund[721].

Les relations des membres avec l'ensemble de la société russe reflètent des valeurs issues d'un humanisme civique : l'Union souhaite abolir les différentes classes de la société qui rendent impossible le passage d'une condition sociale à une autre ; en cela, les membres de l'Union se démarque de l'immobilisme social que décrivait Catherine II dans son *Instruction*. Pour favoriser cette perméabilité entre les différentes

---

de choix, et donc d'élection. Cette idée n'est as présente dans le texte russe.

720 Voir le livre 2, chapitre I, §5 à 8, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, annexe IV, p.554.

721 Notamment en ce qui concerne l'obéissance et la mission à accomplir : « Jeder hat die Verbindlichkeit, durch sein eigenes Leben, die Absichten des Vereins, wie die einzelne, Arbeits-Sectionen so fort in Ausübung zu bringen. » (Gesetz I, §29). Voir également « Jedes Mitglied ist verpflichtet bei seinem Eintritte sich in eine der Arbeits-Abtheilungen nach Massgabe seiner Fähigkeiten einzuschreiben » (Gesetz I, §32), in *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, annexe IV, p.554.

classes, tout membre de l'Union doit s'assurer du bonheur et du bien-être de son prochain. Les membres de la noblesse doivent aider ceux de la bourgeoisie, les artisans, les commerçants et les paysans ; de même, les militaires doivent aider les fonctionnaires civils, et inversement. Tous doivent concourir à diffuser une morale patriotique, destinée à faire des citoyens des « authentiques fils de la patrie » (*istinnye syny otečestva*)[722]. La vie quotidienne et les choix de chaque membre doivent témoigner de leur appartenance à l'Union et de leur poursuite du bien commun. Enfin, tout membre doit apporter une cotisation équivalente au vingt-cinquième de ses revenus : le souci d'une répartition proportionnelle des impôts sera une exigence récurrente des Républicanistes dans leurs projets constitutionnels. Aux yeux des Républicanistes, l'impôt est préféré au système des redevances, car il est jugé plus juste et plus équitable : plus juste, parce qu'il est supporté par l'ensemble des habitants du pays ; plus équitable, parce qu'il est proportionnel aux revenus des individus.

Les droits des membres de l'Union du Bien public se composent de deux éléments : le droit de participer aux affaires de l'Union[723] et d'observer un silence absolu, dans les conversations avec des non-inités, pour tout ce qui concerne les activités de l'Union[724]. En vertu de l'abolition des conditions sociales au sein de l'Union, les membres ont aussi le droit de faire part de leur opinion, par écrit, à d'autres membres, indépendamment de la position que ceux-ci occupent dans la société. L'exercice de la justice est un souci constant au sein de l'Union : les auteurs du règlement ont veillé à ce qu'aucune accusation sans fondement ne mène à la condamnation d'un membre ; sur ce point, ils reprennent un des paragraphes du règlement du Tugendbund :

> « Aucun des membres ne peut être accusé uniquement sur supposition : il ne peut être soumis à accusation qu'après que l'on ait rassemblé suffisamment de preuves contre lui. »[725]

---

722 *Idem*, p.554.

723 *Idem*, p.555, texte du règlement, « Zelënaâ kniga », Livre 2, chapitre I, §14.

724 *Idem*, pp.555-556, « Zelënaâ kniga », Livre 2, chapitre I, §17. Reprise du texte du *Tugendbund* : « Niemand darf ohne besondern Auftrag, Laien mit den Geschäften und Arbeiten des Vereins bekannt machen. » (Gesetz I, §34).

725 « Nikto iz členov ne možet byt' obvinâem po odnomu tol'ko podozreniû : on podvergaetsâ vzyskaniû ne prežde, kak po pred''âvlenii dostatočnyh protiv nego dokazatel'stv. » PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, annexe IV, Livre 2, chapitre I, §15, p.555.

> « Wer einmal als Mitglied aufgenommen worden, kann durch blossen Verdacht nicht verunglimpft, sondern seine Strafwürdigkeit muss durch Beweise dargethan werden. »[726]

En revanche, le paragraphe 16 présente une nuance qui précise les modes d'action de l'Union du Bien public : il est recommandé aux membres de participer à d'autres associations reconnues par le gouvernement, et de les orienter vers le but poursuivi par l'Union ; ce faisant, chacun s'engage à mettre l'Union au courant des activités de ces sociétés. Mais les membres n'ont pas le droit d'appartenir à des sociétés non reconnues par le gouvernement : en effet, si l'Union du Bien public aspire au bien de la Russie, il en est de même du gouvernement, et tous deux ne doivent pas s'opposer dans cette recherche[727]. Selon ce règlement, l'Union du Bien public est, à l'instar du Tugendbund, une société légale, puisqu'elle soutient les efforts du gouvernement. Les droits conférés aux membres de l'Union correspondent à leur activité : diffuser efficacement dans la société les modes de pensée et les buts de l'Union, et faire prendre conscience de la nécessité de modifications dans la société russe. Le souci d'efficacité de l'Union se traduit par la multiplication de filiales, qui forment un ensemble complexe de réseau.

3. Réseaux internes et externes.

L'Union du Bien public est dotée d'une organisation beaucoup plus complexe que celle de l'Union du Salut, malgré le rejet de la classification des membres en maîtres, frères et boyards. Elle abrite en son sein une arborescence de réseaux. Le livre III du règlement de l'Union présente l'organigramme de la société : au sommet se trouve l'Union principale (*Korennyj soûz*), formée des membres fondateurs, les plus impliqués dans la société. Cette union principale se divise en deux groupes : six personnes forment le Conseil principal (*Korennyj sovet*), composé de cinq membres et un président. Le Conseil principal et le reste des membres forment la Direction principale (*Korennaâ uprava*). Cette organisation ressemble à un gouvernement, puisque le Conseil principal se voit confier le pouvoir exécutif, tandis que la Direction principale concentre entre ses mains les pouvoirs législatif et judiciaire :

---

[726] *Idem*, p.555, texte du Tugendbund, Gesetz I, §11.

[727] *Idem*, p.555, « Zelënaâ kniga », Livre 2, chapitre I, §16. « Vstuplenie že v takie obŝestva, koi pravitel'stvom ne odobreny, členam Soûza vospreŝaetsâ ; ibo on, dejstvuâ k blagu Rossii i

> « Le Conseil principal […] se rassemble au moins une fois par mois, pour recevoir les rapports des fondateurs des filiales. En général, il concentre le *pouvoir exécutif* ; entre les mains de la Direction principale se trouvent *le pouvoir législatif*, *le pouvoir judiciaire suprême* et *le choix des membres de l'Union*. »[728]

Les membres de cette Union fondamentale, qui dispose des pleins pouvoirs au sein de l'Union du Bien public, sont les plus actifs de cette Société ; on retrouve donc le prince S.P. Trubeckoj, le prince Dolgorukij, Mihail Murav'ëv, Nikita Murav'ëv, Sergej Murav'ëv-Apostol, les deux Fon Vizin, K.F. Ryleev ainsi que P.I. Pestel', pour n'en citer que quelques-uns.

Dans la mesure où le but avéré de l'Union du Bien public consiste à transformer l'état d'esprit de la société russe sur une dizaine d'années, cette Union doit nécessairement avoir recours à des filiales en province qui puissent agir efficacement sur le terrain. L'organigramme de l'Union prévoit une arborescence de Sociétés, plus ou moins proches de l'Union principale ; ces Sociétés sont au nombre de quatre : les Directions actives (*delovye upravy*), les Directions secondaires (*pobočnye upravy*), les Directions principales (*glavnye upravy*) et les Sociétés libres (*vol'nye obŝestva*).

Les trois premières sont en relation directe avec le noyau dirigeant de l'Union du Bien public. Chaque membre du Conseil dirigeant (soit six personnes au maximum) peut fonder des filiales à travers la Russie ; ces filiales sont destinées à accueillir entre dix et vingt personnes au maximum. Dès qu'une filiale comprend dix membres, dont la moitié réside sur le lieu de fondation de la filiale, elle entre en activité : elle devient donc une Direction active (*delovaâ uprava*) et reçoit la première partie du règlement de l'Union du Bien public, à savoir l'ensemble du Livre Vert. Cette filiale active peut, à son tour, fonder d'autres filiales, composées elles aussi de dix à vingt personnes : les filiales ainsi formées sont dites secondaires (*pobočnye upravy*) et sont totalement dépendantes de leur section-mère ; elles n'entrent jamais en contact avec le noyau dirigeant de l'Union, et ne reçoivent les directions à suivre que par leur section-mère. Enfin, une Direction qui a fondé trois filiales ou plus reçoit le nom de Direction principale (*glavnaâ uprava*) et prend connaissance de la deuxième partie – tenue secrète

---

sledovatel'no k celi pravleniâ, ne želaet podvergnut'sâ ego podozreniû. »

728 « Zelënaâ kniga », in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, annexe IV, livre 3, chapitre I, p.558 : « Korennoj sovet […] sobiraetsâ po kranjej mere raz v každoj mesâc, dlâ polučeniâ donesenij ot osnovatelej uprav. Voobŝe v onom nahoditsâ *ispolnitel'naâ vlast'* ; v samoj že korennoj uprave sostoât : *zakonodatel'naâ vlast'*, *verhovnoe sudiliŝe* i *vybor činovnikov*. » Les italiques sont d'A.N. Pypin.

– du règlement de l'Union[729]. Les directions principales veillent au bon fonctionnement des filiales dont elles ont la responsabilité, ferment les filiales qui n'ont pas atteint dix membres en six mois, répartissent les membres des filiales dissoutes, transmettent les ordres du noyau dirigeant, assurent la présidence des filiales et leur donnent le droit de fonder à leur tour d'autres filiales. Enfin, le noyau dirigeant de chaque direction principale conserve par-devers lui la liste des membres, le registre des signatures de chaque membre et la liste des buts poursuivis par l'Union[730]. Les résolutions sont prises au cours de votes, par la majorité des voix ; un absent peut voter par écrit ou par procuration.

Les « Sociétés libres », quant à elles, constituent un réseau à part : cette appellation désigne des associations de personnes qui poursuivent les mêmes objectifs que ceux de l'Union du Bien public, mais sans en faire partie. Les membres de l'Union doivent donc s'insérer dans ces associations afin de les amener progressivement dans le giron de l'Union ; ce système permet de bénéficier à la fois des réseaux des autres sociétés (en province notamment) et d'agrandir considérablement le nombre total de membres de l'Union du Bien public. Les sociétés libres, qui ne peuvent être fondées qu'avec l'assentiment du noyau dirigeant de l'Union[731], poursuivent les buts suivants :

Tugendbund (texte en allemand).	**Traduction du texte allemand.**	**Zelënaâ Kniga (texte en russe).**	**Traduction du texte russe.**
« Durch solche Versammlungen sollen Einigkeit unter Staatsbürgern, Liebe zum Umtausch der Ideen, Einsicht in die	« Dans ces réunions, on mettra en avant et on développera l'unité parmi les citoyens, l'amour de l'échange d'idées, une bonne	« V onyh dolžny byt' poroždaemy i ukreplâemy : *soglasie i edinodušie, ohota k vzaimnomu soobščeniû poleznyh myslej,*	« Dans ces sociétés libres, on instaurera et on renforcera *l'accord et l'unité, la recherche d'un échange réciproque d'idées*

729 Malheureusement, cette deuxième partie, qui traitait selon toute vraisemblance des objectifs politiques de l'Union, ne nous est pas parvenue. Les témoignages des membres de l'Union du Bien public à ce sujet sont extrêmement contradictoires si bien qu'il est difficile de reconstituer le contenu de cette seconde partie.

730 Les quelques remarques que nous venons d'énumérer sont une synthèse du chapitre III (« Upravlenie uprav ») du livre III du règlement de l'Union, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, pp.560-561.

731 Cette restriction est tirée du règlement du *Tugendbund* : « Die Veranlassung zur Errichtung solcher Gesellschaften soll dem Ermesssen des Stifters ganz überlassen sein. » (Gesetz III, §57, PYPIN A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, p.562). Le texte russe reprend la même exigence : « Dlâ sostavleniâ takovyh obŝestv neobhodimo, odnakož, pozvolenie korennogo Soûza. » (Zelënaâ kniga, Kniga 3, Glava V, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, p.562).

Verfassung und Nationalstolz hervorgebracht und genährt werden. » (Gesetz III, §57).	connaissance de la constitution et la fierté nationale. »	*poznanie graždanskih obâzannostej i lûbov' k otečestvu*. » (Zelënaâ Kniga, Kniga 3, Glava V, §52).	*utiles, la connaissance des devoirs du citoyen* et *l'amour pour la patrie*. »

Le rapprochement avec le Tugendbund est saisissant. Mais on notera aussi que les buts poursuivis par les sociétés libres rappellent sensiblement les principes défendus par la loge des Trois Vertus : l'amité et l'unité sont revendiqués, tandis que l'amour de l'ordre est remplacé par l'amour de la patrie. L'élément qui distingue ces objectifs de ceux de la franc-maçonnerie est l'aspect civique : les membres des sociétés libres doivent connaître leurs devoirs de citoyens ce qui, à en croire le parallèle avec le Tugendbund, nécessite de connaître parfaitement la constitution – donc le fonctionnement de l'Etat. Nous y reviendrons.

Il est difficile de savoir si cet organigramme a réellement été appliqué ou non. A en croire N.M. Murav'ëv, l'arborescence ainsi dessinée n'existait que sur le papier et ne correspondait aucunement à la réalité :

> « Le règlement complexe de l'Union n'a jamais été appliqué. En dépit de ce règlement, la grande majorité des membres du Noyau dirigeant – à savoir le prince Trubeckoj, le prince Dolgorukij, Mihajlo Murav'ëv, Sergej Murav'ëv-Apostol, les deux Fon Vizin et moi – nous n'avons jamais eu de filiales ; les directions actives, secondaires et principales, de même que les modes et les règles de leur formation, n'existaient que sur le papier. »[732]

Cette opinion est contredite par le témoignage de P.I. Pestel' qui insiste quant à lui sur l'efficacité des filiales de l'Union du Bien public[733]. Quoi qu'il en soit, cette société disposait réellement de quelques filiales, en dehors des deux capitales, ce qui lui permettait d'intervenir dans différentes zones géographiques. Les réseaux les plus denses se situent dans les deux capitales. Le noyau dirigeant de l'Union étant composé d'officiers des régiments de la Garde impériale, un réseau avait été constitué à Moscou,

---

[732] « Mnogosložnyj ustav Soûza nikogda ne byl preveden v dejstvo. Nesmotrâ na onyj, naibol'šaâ čast' členov Korennojo Soûza, kak-to : knâz' Trubeckoj, knâz' Dolgorukij, Mihajlo Murav'ëv, Sergej Murav'ëv-Apostol, oba Fon-Viziny i â, ne imeli uprav ; upravy delovyâ, pobočnyâ i glavnyâ delovyâ, ravno kak i formy i pravila ih obrazovaniâ, suŝestvovavli tol'ko na bumage. » Dossier d'instruction de N.M. Murav'ëv, cité *in* DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Tajnoe obŝestvo dekabristov*, *op.cit.*, pp.51-52.

[733] Voir le dossier d'instruction de P.I. Pestel', in *Vosstanie dekabristov*, tome IV, pp.90-92.

avant que ce corps fût transféré à Saint-Pétersbourg. Moscou abritait deux filiales : l'une dirigée par le prince F.P. Šahovskoj, avec pour membres notamment M. Volkov et A. Semenov ; l'autre dirigée par Aleksandr N. Murav'ëv, qui comprenait son frère Mihail Murav'ëv, Pëtr Kološin, un certain Raič et l'étudiant Bogorodickij. Selon le dossier d'instruction d'A.N. Murav'ëv, et malgré son désir de minimiser l'impact de l'Union du Bien public, il semble que ces deux filiales aient compris jusqu'à trente membres environ ; elles étaient dominées par la personnalité d'A.N. Murav'ëv.

Les filiales de Saint-Pétersbourg sont plus nombreuses et plus denses ; toutes recrutent dans les milieux militaires en priorité. Ainsi, A. Semenov dirigeait une filiale dont les membres provenaient du régiment des Chasseurs[734], tels Pavel Kološin, Vol'hovskij ou encore A. Šeremet'ev. Deux autres filiales avaient une certaine importance : l'une recrutait au sein du régiment d'Izmailov, et l'autre au sein du régiment de Moscou ; toutes deux prenaient le nom de leur régiment : *Izamajlovskaâ uprava* et *Moskovskaâ uprava*. Elles comptaient de nombreux membres, qui n'étaient pas tous originaires des régiments susnommés. Ainsi, A. Olenin et les frères S. et I. Šipovy, affectés au régiment de Preobrajenie, appartenaient à la filiale du régiment de Moscou ; de même, Norov et Pankrat'ev, tous deux membres du régiment des Chasseurs, appartenaient à la filiale du régiment d'Izmailov, à laquelle étaient aussi affiliés A.F. Briggen, Kutuzov et M.M. Naryškin[735].

L'efficacité de ces filiales est liée au fait qu'elles étaient plus ou moins en relation avec d'autres sociétés indépendantes de l'Union du Bien public, mais qui permettaient de rassembler d'autres futurs membres de l'Union. Deux exemples viennent conforter cette idée d'un réseau : la Société des Russes (*Soûz russkih*) à laquelle M.M. Naryškin prenait une part active ; et une société fondée par le prince E.P. Obolenskij au sein du régiment d'Izmailov, distincte de la filiale de l'Union du Bien public. La Société des Russes ne disposait pas d'une organisation aussi efficace que celle de l'Union : elle se contentait de quelques réunions chez les frères Kapnist. Son but principal consistait à réfléchir à la question paysanne, afin de trouver un moyen pour adoucir le sort des paysans serfs et éventuellement pour leur attribuer de la terre. Quant à la société du

---

[734] Pour cette raison, cette filiale prenait parfois le nom de « direction des chasseurs » (*egerskaâ uprava*).

[735] Pour une description minutieuse des membres des filiales pétersbourgeoises de l'Union du Bien public, voir DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Tajnoe obŝestvo Dekabristov*, *op.cit.*, pp.54-56.

prince E.P. Obolenskij, nous n'en connaissons pas les objectifs, mais Miklaševskij, lieutenant-colonel du régiment des Chasseurs, cite dans son dossier d'instruction les différents membres : lui-même, le prince E.P. Obolenskij, les deux frères Kapnist, Žukov, Letûhin, Čerevin, le comte Âkov Tolstoj, adjudant du prince Men'šikov, Dančenko et les deux frères Semenov. Il semble même que F. Glinka et le Conseiller titulaire Peretc aient tenté, sans résultat, de fonder leur propre société[736]. Celles-ci se multiplient donc autour de l'Union du Bien public et permettent d'établir des réseaux de personnes partageant les mêmes convictions : la nécessité d'une profonde réforme de la société russe.

Mais ces filiales ne se concentrent pas uniquement dans les deux capitales ; la province connaît deux filiales spécifiques qui manifestèrent une certaine activité. La première se situe à Poltava : N.I. Novikov, directeur de la chancellerie du prince Repnin, forma une loge maçonnique, dont les meilleurs éléments étaient destinés à entrer dans l'Union du Bien public[737]. Cette loge, désignée parfois sous l'appellation de Société petite-russienne (*Malorossijskoe obŝestvo*), accueillait S.M. Kočubej, propriétaire foncier du district de Pereiaslav, Alekseev, ancien juge de la province, Tarnovskij et Kotlârevskij. Enfin, la filiale la plus efficace qui soit, et qui servira de base pour la formation de la Société du Sud, est la Société de Toultchine (*Tul'činskaâ uprava*), dirigée par P.I. Pestel'. Chef énergique et efficace, ce dernier ne suivait pas directement le règlement du livre vert, qui lui convenait assez peu : ses efforts se tournaient vers la préparation d'une société poursuivant des buts uniquement politiques. Avec un sens profond de la gestion, il réorganisa son régiment et réduisit les dépenses ; par ailleurs, il réprima les abus et instaura un lien de confiance entre les soldats et les officiers[738]. Les mêmes exigences se retrouvaient au sein de la filiale de Toultchine :

---

736 *Idem*, pp.56-57.

737 *Ibidem*.

738 Le colonel P.I. Pestel' témoigne de son travail dans le régiment de Viatka en ces termes : « […] cette année, le régiment de Viatka a été cité parmi les six régiments de toute l'Armée distingués par le Haut-Commandement pour leurs succès ; de plus, on a affirmé que ces six régiments étaient désormais au niveau des meilleurs régiments de l'Armée. » PESTEL', P.I., in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome IV, dossier d'instruction n°394, p.50 : « « […] v sem gody postavlen Vâtskij polk v čisle teh šesti po vsej Armii, kotorye naibolee zaslužili vnimanie Načal'stva svoimi uspehami, pri čëm skazano čto sii šest' polkov stali na rovne s lučšimi polkami v Armii. » P.I. Pestel' jusitifie sa méthode : une extrême rigueur vis-à-vis des officiers, censés montrer l'exemple, puis vis-à-vis des sous-officiers, et enfin envers les soldats. Pour le colonel Pestel', les hauts-gradés ne doivent pas s'abriter derrière des privilèges, mais doivent assumer les responsabilités que leur confère leur rang.

respect de la dignité humaine, aides sociales envers les plus démunis, réorganisation de l'Etat en vue de la recherche du bien commun. La grande influence de cette filiale s'explique à la fois par la personnalité hors du commun de P.I. Pestel', par la grande liberté dont jouissaient ses membres situés loin de la capitale, mais aussi par l'indulgence dont faisait preuve le général Kiselev ; enfin, la 2e Armée comptait nombre d'officiers affiliés à l'Union du Bien public, ce qui renforçait encore le réseau de cette société.

Au plus fort de son activité, l'Union du Bien public compta jusqu'à deux cents membres, parmi lesquels – en plus des noms cités précédemment – les frères Perovskie, I.I. Puŝin, N.I. Lorer, M.F. Orlov, V.L. Davydov, le général intendant Ûšnevskij, le prince S.G. Volkonskij, le comte Vittgenštejn, Burcev, Avramov, le major Raevskij, le colonel Krasnokutskij, N.V. Basargin, adjudant du général Kiselev, le colonel Povalo-Švejkovskij, le docteur F.B. Vol'f – tous futurs Républicanistes[739]. L'efficacité de cette Union ne fait pas de doute ; I.D. Âkuškin rappelle dans ses mémoires que son influence dans la société était évidente, au moins à Saint-Pétersbourg : les châtiments corporels avaient été supprimés dans les régiments, ainsi que les brimades et cruautés – pratiques courantes des officiers envers les soldats[740]. Outre ces vertus humanistes, en parfaite harmonie avec les exigences des Lumières et les idéaux francs-maçons, l'Union du Bien public poursuivait néanmoins d'autres buts, qui permettent de discerner l'essence de cette société.

II. Œuvrer pour le bien public, un programme social et politique.

La création de l'Union du Bien public en 1818 constitue un tournant dans la pensée politique des futurs insurgés : elle fait d'eux des Républicanistes, des hommes attentifs à la *chose publique*. Le nom même de cette société fait signe vers un changement profond, mais pas nécessairement conscient, des pespectives choisies ; il

---

739 Voir les dossiers d'instruction d'A.P. Semenov et M.F. Orlov dans la collection dirigée par M.V. Nečkina, *Vosstanie dekabristov – Dokumenty,* Moskva/Leningrad, Gospolitizdat*,* 1969-1975, tomes XII et XV.

740 ÂKUŠKIN, I.D., *Zapiski Ivana Dmitrieviča Âkuškina*, Leipzig, E.L. Kasprowicz éditeur, 1874, collection « Meždunarodnaâ biblioteka », tome IV, pp.33-39.

faut donc scruter les tensions au sein des membres pour faire apparaître les mécanismes à l'œuvre dans cette genèse du républicanisme. Le passage d'une Union du *Salut* – conception chrétienne du salut de l'âme et idéologie franc-maçonne de la perfectibilité – à une Union du *Bien public* suppose un repositionnement vis-à-vis de l'espace concerné : désormais, les membres de l'Union ne s'intéressent plus à l'humain, mais circonscrivent leur action dans le cadre restreint et concret de la société. L'inscription des activités de l'Union dans la cité ajoute, à la conception chrétienne de la charité toujours revendiquée, un élément fondamental : le bien public. Pour les Républicanistes, la réflexion sur le bien public s'accompagnera d'une évolution de leur pensée politique : elle modifiera profondément leur approche des rapports au sein de la cité et présidera, à terme, à la genèse d'une conception moderne de l'Etat.

1. Charité et culture chrétienne.

A l'instar de la franc-maçonnerie et du Tugendbund, l'Union du Bien public avait pour objectif premier d'améliorer les mœurs de la société russe : elle devait développer l'amour du prochain, diffuser l'idée de la perfectibilité de l'homme, faire connaître les devoirs civiques et répandre l'amour pour la patrie. Le livre premier consacre un long exposé à la définition des buts de l'Union du Bien public :

> « Convaincue qu'une bonne morale est un appui solide de la bienfaisance et de la vertu nationale […], l'Union du Bien public prend sur elle le devoir sacré de répandre parmi ses membres les règles authentiques de morale et d'instruction, d'aider le gouvernement à élever la Russie au niveau de grandeur et de prospérité, auquel le Créateur l'a destinée. »[741]

Ces objectifs sont développés dans l'introduction du Livre Vert, qui justifie de manière théorique l'existence de l'Union du Bien public :

> « Les êtres doués de morale sont, eux aussi, soumis à ce but, car, de même que chaque homme aspire au bien et à la conservation de sa personne, de même lorsque

---

[741] « Ubedâs', čto dobraâ nravstvennost' est' tvërdyj oplot blagodenstviâ i doblesti narodnoj […], Soûz Blagodenstviâ v svâtuû sebe vmenâet obâzannost', rasprostraneniem meždu sootečestvennikami istinnyh pravil nravstvennosti i prosveŝeniâ, spospešestvovat' Pravitel'stvu k vozvedeniû Rossii na stepen' veličiâ i blagodenstviâ, k koej ona samim Tvorcem prednaznačena. » Extrait de *Zelënaâ kniga*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1900, Livre 1, §1, pp.549-550.

> des personnes se rassemblent pour former une société, la première loi naturelle est : *l'observation du bien commun*. »[742]

Il s'agit donc d'œuvrer pour le bien de l'ensemble de la société : « *l'action selon les vertus publiques et la soif du bien* seront toujours les traits principaux de notre Union. »[743] Le symbole choisi pour l'Union du Bien public évoque lui aussi la nécessité pour chacun de travailler en vue du bien commun : il s'agit d'une ruche entourée d'abeilles, avec les initiales S.B. [*Soûz Blagodenstviâ*, Union du Bien public][744].

L'étude du vocabulaire utilisé dans ce règlement met à jour une source aisément identifiable – la morale chrétienne, qui transparaît tour à tour dans des sentences tirées de la Bible et dans un vocabulaire issu de la franc-maçonnerie. L'influence de cette dernière se retrouve dans une morale spécifique, qui insiste sur la perfectibilité de l'homme : les termes *dobrodetel'* (vertu) et *spravedlivost'* (justice) en sont une preuve évidente. Ainsi, le mot « bien » (*blago*) revient onze fois en l'espace d'une trentaine de lignes dans l'introduction[745]. Enfin, le texte comporte une allusion directe à Dieu, « le Créateur », et trois passages extraits de la Bible. Dans l'introduction, l'auteur du règlement présente les lois naturelles, voulues par le Créateur et auxquelles tout être vivant doit se soumettre ; il démontre également que les lois positives des sociétés découlent de ces lois naturelles et doivent les respecter :

> « Les êtres physiques, n'ayant pas de volonté particulière, ne peuvent pas enfreindre les lois prédéterminées par le Créateur, c'est pourquoi tous leurs actes sont justes. Mais les êtres moraux réunis en société et disposant d'une volonté propre dans leurs actes, malgré un penchant permanent vers leur bien propre, enfreignent souvent le bien des autres ; c'est pourquoi ils ont besoin nécessairement de *lois*, c'est-à-dire de conditions dirigeant toutes leurs actions

---

742 « Sej že celi podčineny i nravstvennyâ suŝestva, ibo kak každyj čelovek stremitsâ k sobstvennomu sohraneniû i blagu, tak i pri sovokuplenii lûdej v obŝestvo, pervoj estestvennoj zakon est' : *soblûdenie blaga obŝego*. » Extrait de *Zelënaâ kniga*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, annexe IV, p.548 (Introduction, §2).

743 « Siâ vremennaâ zakonodatel'naâ palata ne možet odnakož izmenit' celi Soûza : - *deâtel'nost v obŝestvennyh dobrodetelâh i rvenie ko blagu* vsegda prebyvaet glavnymi čertami vsego Soûza. » Extrait de *Zelënaâ Kniga*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom op.cit.*, Livre 3, chapitre I, pp.558-559. Les italiques sont d'origine.

744 *Idem*, p.575. L'abeille, animal laborieux par excellence, est aussi l'emblème de la Libre Société d'Economie (*Vol'noe Ekonomičeskoe Obŝestvo*)

745 *Zelënaâ Kniga*, introduction, §2 à 5, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom op.cit.*, p.548.

réciproques vers la conservation du bien général et individuel, et d'un *gouvernement* qui veille au respect et à l'amélioration de ces lois. »[746]

Dans le corps du texte, la Bible apparaît sous d'autres formes que l'évocation du Créateur. Ainsi, en exergue et en conclusion sont placés deux passages de l'évangile de Luc, rappelant que tout bien vient de Dieu, et que l'homme de bien est tenu de faire fructifier ces dons :

Passage en slavon d'église.	**Traduction Œcuménique de la Bible.**
« Vsâkomu že, emu že dano budet mnogo, mnogo vsyščetsâ ot nego : i emu že predaša množajše, množajše istâžut ot nego. »	« A qui l'on a beaucoup donné, on redemandera beaucoup ; à qui l'on a beaucoup confié, on réclamera davantage. » (Luc, 12, 48).
« Nikto že vozlož ruku svoû na zalo, i zrâ vspât', upravlen est' v carstvii Božii. »	« Quiconque a mis la main à la charrue, puis regarde en arrière, n'est pas fait pour le Royaume de Dieu. » (Luc, 9, 62).

Ces deux passages reprennent la morale chrétienne du don et sous-tendent la conception de la charité, vertu de l'homme de bien, concept extrêmement présent dans le Livre Vert. Enfin, un passage de *L'Epître de Saint-Paul apôtre aux Romains* évoque avec insistance la nécessité de se soumettre aux autorités, car toute autorité gouvernementale est elle aussi enjointe par Dieu de remplir ses fonctions. Les références à la Bible sont donc convoquées aussi pour justifier l'ordre établi dans la société.

Les références à la culture chrétienne établissent un lien étroit avec l'Union du Salut : cette proximité permettait sans doute de rallier les suffrages d'anciens membres de la première Union. Toutefois, on ne peut éluder une autre composante du règlement du Livre Vert : la revendication du Bien public, notion-clé qui infléchit considérablement les objectifs poursuivis par la nouvelle Union.

---

[746] « Fizičeskie suŝestva, ne ime sobstvennoj voli, ne mogut narušit' prednačertannyh Tvorcem zakonov, ot čego vse dejstviâ onyh spravedlivy. Narvstvennyâ že, soedinâs v obŝestvo i imeâ v svoih postupkah volû, pri neprestannom stremlenii k sobstvennomu blagu, často narušaût blago drugih, počemu i neobhodimy dlâ nih kak *zakonov*, t.-e. usloviâ, napravlâûŝiâ vse ih vzaimnyâ meždu soboû dejstviâ k sohraneniû obŝago i častnogo blaga, tak i *pravitel'stvo*, nablûdaûŝee za ispolneniem i ulučšeniem sih zakonov. » Extrait de *Zelënaâ Kniga*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom op.cit.*, p.548, introduction, §4.

2. La poursuite du bien public.

Il est temps d'interroger la notion de « bien public », pierre d'angle de la société éponyme. Il est difficile de définir les contours de ce que recouvre l'expression de « bien public ». Il faut donc se tourner vers une analyse lexicale, à la fois étymologique et comparatiste, pour pallier ce défaut de définition. Le terme russe, *blagodenstvie*, désigne, au XIXème siècle comme aujourd'hui, la prospérité[747] ; il est synonyme de *blagopolučie*. C'est bien ainsi que l'expression *Soûz blagodentsviâ* est traduite dans d'autres langues : on parle de *welfare* en anglais, de *Wohlstand* ou *Wohlleben* en allemand. Toutes ces expressions désignent le bien-être, la prospérité. Toutefois, en français, le terme équivalent ajoute une autre nuance : la Commission d'enquête, nous l'avons vu, évoque une union du *bien public*. La mutation est d'importance : elle fait signe vers l'apparition, timide il est vrai, d'une réelle opinion publique ; c'est en ce sens que nous interprétons le terme *blagodenstvie*.

En philosophie politique, les notions de *bien commun* et *bien public* sont parfaitement distinguées : le bien commun est associé à l'absolutisme et at communautarisme, tandis que le bien public est rapproché de l'humanisme civique, de la justice et de l'économie politique[748]. A notre sens, la distinction entre les deux est à mettre en corrélation avec une conception spécifique de l'Etat : l'un correspond au despotisme éclairé, tandis que l'autre suppose un Etat moderne, dans lequel un élément nouveau vient s'ajouter, le public. Le bien commun est revendiqué par Catherine II, dès 1768 : il est l'une des composantes majeures de son *Instruction*. Le despotisme légal de Catherine II correspond trait pour trait à la définition politique de l'absolutisme :

> « L'absolutisme a pour fin le *bien commun* du royaume et pour moyen la raison d'Etat. »[749]

---

747 Nous nous appuyons ici sur le remarquable outil linguistique réalisé par l'Académie des Sciences de Russie, qui a développé un site internet consacré à l'étymologie des termes de la langue russe. Un certain nombre de dictionnaires, dont le FASMER, sont consultable sur : http://etymolog.ruslang.ru (site consulté le 29 septembre 2008).

748 Se reporter à l'*Index rerum* du *Dictionnaire de philosophie politique*, sous la direction de Philippe Raynaud et Stéphane Rials, Paris, Quadrige/PUF, 2005 (1ère édition : 1996), p.882.

749 MOREL, H., article « Absolutisme », in *Dictionnaire de philosophie politique*, *op.cit.*, p.4. Nous soulignons.

Si le souverain doit faire passer ses intérêts personnels après le bien commun, alors les particuliers doivent accepter de se soumettre eux aussi au bien commun, défini par le souverain. Tout autre est la définition du bien public : la notion de *public* sous-tend déjà une conception nouvelle de l'opinion publique, affranchie ou en train de s'affranchir de la tutelle d'un Souverain incarnant l'Etat dans sa personne. La nécessité d'agir sur l'opinion publique, de l'éveiller et de susciter son éducation politique, est au cœur de la démarche de l'Union du Bien public, ce que la Commission d'enquête avait parfaitement compris :

> « […] Les membres de cette Direction se préparaient aussi à agir sur l'opinion publique par le moyen d'un Journal peu coûteux, de chansons, de caricatures, et voulaient à cet effet établir une lithographie hors du oays et une imprimerie dans quelque village éloigné des deux capitales. »[750]

Les membres de cette société avaient-ils conscience de la distinction fondamentale entre ces deux notions ? Il est difficile de l'affirmer : les notions et les termes ne se recoupent pas nécessairement. Les mots *blagodenstvie* (bien public) et *obŝee blago* (bien commun) se côtoient parfois dans les textes évoqués. Mais cette imprécision même indique que nous sommes face à une pensée en cours d'élaboration et autorise à faire de l'Union du Bien public un moment crucial dans la généalogie d'une conception moderne de l'Etat. Par ailleurs, le « bien public » se retrouve dans les quatre domaines définis par le règlement de l'Union : l'amour du prochain (*čelovekolûbie*), la morale (*nravstvennost'*), la justice (*pravosudie*) et l'économie de l'Etat (*obŝestvennoe hozâjstvo*). Les membres de l'Union doivent choisir de travailler dans l'un ou l'autre de ces domaines.

Les membres appartenant à la branche de « l'amour du prochain » ont pour mission de prêter la plus grande attention aux démunis de la société : ainsi, ils doivent entretenir des hôpitaux, des orphelinats, construire des abris pour recueillir les plus pauvres, ou encore veiller à ce que les conditions de détention en prison s'améliorent[751]. Tous les dysfonctionnements de la société doivent être, d'une manière ou d'une autre, signifiés au gouvernement. Une attention toute spécifique est accordée à la question

---

[750] Extrait du *Rapport de la Commission d'enquête de St-Péteresbourg à S.M. l'Empereur Nicolas*, *op.cit.*, p.26.

[751] *Zelënaâ Kniga*, Kniga 1, Pervaâ otrasl' : « Čelovekolûbie », in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom op.cit.*, p.550.

paysanne ; malgré l'influence du Tugendbund, l'Union du Bien public demeure toutefois prudente, car elle ne demande pas la donation de terres aux paysans serfs – comme l'affirmait le règlement du Tugendbund – mais exige seulement des propriétaires qu'ils adoptent un comportement humain envers leurs paysans :

> « Les membres tentent en général d'inciter les propriétaires à avoir un bon comportement avec leurs paysans, en leur représentant que *les assujettis sont aussi des hommes et qu'il n'existe sur terre aucun droit exclusif qui permettrait aux maîtres de faire preuve de cruauté envers ceux qui sont soumis à son pouvoir.* »[752]

Dans la même perspective, les membres de l'Union ont pour mission d'encourager les propriétaires à développer des sociétés destinées à aider les paysans ; pour ceux qui n'ont plus les moyens de subvenir à leurs besoins, les membres de l'Union érigent des abris, dont la gestion dépend de l'Union[753]. Le « bien public » est ici compris dans sa dimension sociale.

En dehors de cette aide d'urgence, l'Union se donne pour tâche de préparer les générations à venir, et de leur inculquer une certaine morale patriotique, ainsi que les valeurs que la nouvelle société russe souhaite défendre. Les membres de l'Union qui travaillent dans la branche de la morale doivent à la fois transmettre les règles de morale, surveiller l'éducation des jeunes et diffuser les connaissances nécessaires à tout citoyen. Dans chacun de ces domaines, les membres de l'Union ont trois moyens à leur disposition : l'exemple (*ličnyj primer*), la parole (*slovo*) et l'écriture (*pis'mo*)[754].

Pour développer les bonnes mœurs dans la société russe, les membres sont tenus de montrer, par leur vie exemplaire, un haut degré de moralité : dans la vie familiale, mais aussi dans la vie sociale, ils doivent assumer leurs responsabilités, développer leurs vertus et s'efforcer d'éradiquer leurs vices. Ils doivent donc, par leur vie exemplaire, s'élever au-dessus de la foule des gens mesquins, vils et bas[755]. De même, ils ont pour mission d'encourager la vertu par tous leurs discours et de susciter parmi la

---

752 *Idem*, Kniga 4, Otrasl' pervaâ, §12, p.565 : « [Členy] voobŝe staraûtsâ sklonât' pomeŝikov k horošemu s krest'ânami obhoždeniû, predstavlââ : *čto poddannye takie že lûdi i čto nikakih v mire otličnyh prav ne suŝestvuet, kotoryâ dozvolili by vlastitelâm žestoko s podvlastnymi obhodit'sâ.* »

753 *Idem*, §15 et 16, pp.565-566.

754 La désignation de ces trois moyens est une reprise du règlement du Tugendbund : « Die Mittel der Gesellschaft sind : Wort, Schrift und Beispiel. » (Einleitung, §5).

755 *Zelënaâ Kniga*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, Kniga 4, otrasl' vtoraâ, otdel I : « Rasprostranenie pravil nravstvennosti », §24 à 27, pp.566-567.

population la notion de bien public ; enfin, ils ont le droit d'imprimer des ouvrages de morale, ou d'en encourager l'impression, et de les diffuser largement dans la société[756]. L'Union accorde donc une grande importance à l'influence que la presse peut avoir sur le public : l'utilisation de la presse périodique et des ouvrages comme moyen de diffusion des idées est ici vivement encouragée, ce qui annonce la naissance d'organes de presse propres aux futurs insurgés de décembre 1825. Progressivement se met en place une conception nouvelle de l'opinion publique, distincte de la voix officielle du gouvernement.

En ce qui concerne l'éducation des jeunes générations, il est recommandé aux membres de l'Union de s'intéresser aux institutions d'éducation, aux programmes choisis et aux manuels utilisés. Ceux qui en ont la possibilité doivent s'introduire dans des établissements d'enseignement ; les propriétaires fonciers sont vivement encouragés à établir des établissements scolaires sur leurs domaines, dans lesquels on enseigne la vertu et la foi, ainsi que le respect pour la patrie. Dans leurs conversations, les membres doivent répandre les mêmes idées, en insistant sur la mission de tout éducateur et la nécessité d'inculquer aux jeunes vertu et conscience ; pour ce faire, plusieurs sciences sont requises :

> « […] Ces sciences sont : pour l'éducation de l'esprit, *les sciences exactes* ; pour l'éducation du cœur, *les mœurs* ; pour préparer le jeune homme à sa destinée de citoyen et pour lui montrer ses devoirs, *les sciences politiques*. »[757]

Enfin, tous les moyens de communication (presse, édition, diffusion d'almanachs) doivent être utilisés pour décrire les qualités et les défauts des établissements d'enseignement, pour éditer des ouvrages d'éducation traitant des mêmes idées et enfin pour publier des ouvrages spécialisés dans les différents domaines scientifiques décrits ci-dessus[758]. Ainsi, les membres de l'Union ont pour mission d'imprimer et de traduire des ouvrages traitant des sciences théoriques, des sciences naturelles (récentes

---

[756] *Idem*, §28 à 37, pp.568-569.

[757] *Idem*, §44, p.570 : « […] čto sie nauki sut' : dlâ obrazovaniâ razsudka – *točnye nauki* ; dlâ obrazovaniâ serdca – *bytopisanie* ; dlâ priugotovleniâ molodogo čeloveka k zvaniû graždanina i dlâ pokazaniâ emu obâzannostej ego – *gosudarstvennye nauki*. » Au début du XIXème siècle, l'expression « gosudarstvennye nauki », les sciences de l'Etat, est souvent utilisée pour désigner ce que nous appelons « sciences politiques » ; c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à utiliser cette traduction pour rendre l'expression russe.

[758] *Ibidem*, §45, p.570.

découvertes, mesures d'hygiène, etc.) et des sciences politiques : toutes sont destinées à éclairer le citoyen dans ses choix quotidiens.

Ce programme consiste à transformer les jeunes nobles russes, souvent insouciants, parfois arrogants en raison de la position que leur confère leur naissance, en citoyens modèles, soucieux du bien commun et du bien-être des autres, conscients des conséquences de leurs actions sur le reste de la société, responsables de leurs propos et de leur comportement, enclins à la vertu et à la bonté. Il s'agit, grâce à l'éducation, de transformer la noblesse russe, comblée de privilèges, en un ensemble de citoyens dévoués à la cause commune.

La justice, autre domaine dans lequel s'exerce le « bien public », n'échappe pas à l'investigation de l'Union : conscients de l'ampleur de la tâche, les auteurs du règlement consacrent toutes leurs forces à améliorer la justice dans l'Empire de toutes les Russies. Pour cela, ils incitent les membres de l'Union à occuper des postes importants dans la justice (juges de tribunaux civils, dans les cours martiales, postes à responsabilité dans la haute fonction publique), mais aussi dans la représentation (notamment pour l'élection des représentants de la noblesse). Ces hautes fonctions permettent d'avoir une certaine influence dans les décisions de justice : tout en demeurant discrète, l'Union du Bien public entend agir efficacement. On rappellera ici que K.F. Ryleev était juge du district de Saint-Pétersbourg[759]. Les membres de l'Union appartenant à ce département de la Justice doivent réprimer tout esprit de servitude chez les fonctionnaires, encourager les propriétaires fonciers connus pour leur humanité envers leurs serfs, aider ceux qui ont subi une injustice, etc. Ils doivent tout particulièrement empêcher les propriétaires fonciers de donner leurs serfs en recrues à l'armée ; en effet, les membres de l'Union soulignent le prix de la vie humaine, en insistant sur le fait que les serfs sont eux aussi des êtres humains :

> « […] que les hommes ne sont pas des marchandises, et qu'on ne peut pardonner qu'aux peuples qui ne sont pas éclairés par la lumière du christianisme de considérer que leurs semblables sont une propriété, dont ils peuvent, quand ils la possèdent, disposer à leur gré. »[760]

---

[759] Pour une analyse de cette activité particulière de K.F. Ryleev, on se reportera à la revue *Literaturnoe nasledstvo*. *« Dekabristy-literatory, I »*, Moskva, AN SSSR, 1954.

[760] *Idem*, Kniga 4, Otrasl' tret'â, §62, p.572-573 : « čto lûdi ne sut' tovar i čto tol'ko prostitel'no odnim narodam, neprosveŝënnym svetom hristianstva, počitat' podobnyh sebe sobstvennost'û, učastiû koej

Les pots-de-vin et la corruption des juges des tribunaux de district sont sévèrement réprimés : on retrouve ici l'expérience juridique de N.I. Turgenev, qui tenta pendant des années d'améliorer les conditions d'exercice de la justice ainsi que la moralité des juges achetant les charges des tribunaux dans les provinces. Les membres de l'Union doivent aussi développer des sociétés libres, destinées à encourager la lutte contre les vices et les mauvais penchants de l'homme ; les membres les plus actifs sont gratifiés du titre de « gardiens de la Justice » (*blûstiteli spravedlivosti*)[761].

Dernier domaine d'activité à être évoqué, l'économie de l'Etat n'en est pas pour autant négligée. Sous ce terme sont regroupées trois activités : le commerce, l'industrie et l'agriculture ; ces trois secteurs représentent la source de la richesse d'un Etat et de son éventuelle prospérité, ce qui les rend incontournables aux yeux de l'Union du Bien public , étant donnés les buts que celle-ci poursuit. Toutes les mesures prises en ce qui concerne l'économie publique ont pour but de favoriser la prospérité de l'Etat ; ainsi, dans le domaine du commerce, les membres de l'Union doivent lutter contre la corruption, développer les marchés et réclamer des aides à l'Etat. Par ailleurs, pour remédier aux aléas de l'existence – incendie, brusque chute des prix, inflation, famine, etc. – les membres doivent créer des assurances proposant aux habitants de les protéger contre les conséquences de ces aléas, moyennant une certaine somme : ces établissements d'assurances (*strahovye prikazy*) sont ouverts aux agriculteurs et aux industriels[762]. Pour augmenter la productivité de l'agriculture russe, les membres de l'Union sont encouragés à créer des sociétés libres ayant pour but de diffuser, chez les paysans, l'usage des engrais, des pesticides naturels, et la pratique de nouvelles cultures. Toutes ces activités ont pour objectif la prospérité économique de la Russie. Dans toutes ces mesures, on remarquera que l'Union du Bien public encourage vivement l'initiative individuelle, ce qui fait déjà allusion aux préceptes de l'économie politique. L'initiative individuelle a un autre corrélat, qui revêtira par la suite une grande importance : elle nécessite une liberté d'action et d'interaction qui engendre à terme la revendication de libertés générales (libertés de pensée, de parole, d'expression, de circulation des hommes et des marchandises, etc.).

---

každyj, imeûŝij onuû, raspolagat' možet po proizvoleniû. »

761 *Idem*, §65, p.573.

762 *Idem*, §74, p.574.

Humanisme civique, justice, économie politique : tels sont les éléments qui définissent le « bien public » que l'Union revendique, socle commun à l'ensemble des membres. On observe toutefois deux types de comportement face à ce bien public : les uns insistent sur la nécessité de transformer la société – et demeurent dans la voie légale d'un lent mûrissement des conceptions civiques ; les autres tirent des conséquences politiques de l'introduction de ce « bien public » – et en viennent progressivement à réorganiser la structure de l'Etat.

3. Deux interprétations du bien public.

Une question demeure sans réponse en ce qui concerne l'Union du Bien public : on ne peut préciser avec certitude s'il s'agit d'une société illégale et hostile au pouvoir, ou d'une société semi-légale. Se fondant uniquement sur le contenu du *Livre vert*, certains historiens ont affirmé que cette société avait un statut légal[763] ; d'autres, appartenant généralement à l'école soviétique[764], nient cette éventualité et, utilisant une remarque de P.I. Pestel'[765], soutiennent que, depuis leur fondation, les sociétés dites « prédécembristes » étaient révolutionnaires par essence. Nous n'entrerons pas dans cette querelle, insoluble à notre sens, étant données les contradictions des témoignages. En revanche nous tenterons de renouveler le débat : à lire uniquement les textes et les mémoires des officiers insurgés, force est de constater qu'il est impossible de s'arrêter à l'une ou l'autre de ces deux solutions de manière exclusive. On admettra simplement que deux courants s'affrontaient au sein de l'Union du Bien public : un courant légaliste, et un courant volontiers plus protestataire. Ces dissensions au sein d'une

---

763 Les historiens de cette mouvance appartiennent à l'époque de la Russie impériale, entre 1900 et 1910. On citera notamment PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûkeviča, 1900 ; ou encore son ouvrage *Očerki literatury i obŝestvennosti pri Aleksandre Pervom*, Petrograd, Byloe, 1917.

764 M.V. Nečkina, historienne soviétique spécialiste du « mouvement décembriste » participa à la publication de la majeure partie des tomes de la collection *Vosstanie dekabristov*. Pour sa position sur l'Union du Bien public, voir l'article « K voprosu o političeskoj programme Soûza Blagodenstviâ », in *Akademiku Borisu Dmitrieviču Grekovu ko dnû semidesâtiletiâ*, Moskva, AN SSSR, 1952, pp.331-342.

765 Voici la remarque de P.I. Pestel' sur laquelle repose l'argumentation soviétique : « Tajnoe naše obŝestvo bylo revolûcionnym s samogo načala svoego suŝestvovaniâ i vo vsë svoë prodolženie ne perestavalo nikogda byt' takovym. » (« Notre société secrète était révolutionnaire depuis le début de son existence, et tant qu'elle perdura, elle n'a jamais cessé de l'être. ») Extrait d'une déposition de P.I. Pestel', in *Vosstanie dekabristov*, Moskva/Leningrad, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1927, tome IV, p.111.

même société cautionnent notre hypothèse initiale : les sociétés des années 1816-1821 constituent un laboratoire d'idées non encore affermies, un espace d'échanges, un lieu de rencontre entre différentes méthodes. On rappellera néanmoins que ces courants présentaient tous deux des revendications d'ordre politique.

On peut réellement évoquer un « courant légaliste » au sein de l'Union, eu égard à la position vis-à-vis des autorités que revendique le *Livre vert* ; le règlement n'exclut pas d'œuvrer dans le même sens que le gouvernement[766]. Le rapport avec les autorités gouvernementales est confirmé par l'allusion à l'*Epître aux Romains* de Saint-Paul, dans laquelle ce dernier rappelle la nécessité de se soumettre aux autorités ; on trouve dans l'introduction du *Livre vert* le passage suivant :

> « Knâzi bo ne sut' boâzn' dobrym delom, no zlym. Hočšeši že li ne boâtisâ vlasti, blagoe tvori i imeti budeši pohvalu ot nego : *Božij bo sluga est' tebe vo blagoe* ; ačše li zloe tvoriši, bojsâ : ne bo bez uma meč' nosit : Božij bo sluga est' otmstitel' v gneve zloe tvorâčšemu. »[767]

> « En effet, les magistrats ne sont pas à craindre quand on a fait le bien, mais quand on fait le mal. Veux-tu ne pas avoir à craindre l'autorité ? Fais le bien et tu recevras ses éloges, car elle est au service de Dieu pour t'inciter au bien. Mais si tu fais le mal, alors crains. Car ce n'est pas en vain qu'elle porte le glaive : en punissant, elle est au service de Dieu pour manifester sa colère envers le malfaiteur. »[768]

L'injonction à respecter les autorités reprend le but affirmé de l'Union du Bien public d'aider le gouvernement dans sa mission d'assurer la plus grande prospérité possible à la société russe. A en croire le témoignage de N.M. Murav'ëv, l'Union poursuivait des buts philanthropiques qui ne la rendaient pas nécessairement secrète, ni hostile au gouvernement :

> « Cette Union qui embrassait l'ensemble des activités humaines, crût extrêmement rapidement parce que les règles édictées dans son règlement étaient fondées sur des règles de la morale la plus pure et de l'amour actif envers le genre humain. Nombre de ses membres proposèrent de présenter ce règlement au gouvernement et de demander de ce dernier sa confirmation. Mais cette Union ne put exister à cause de

---

766 Voir le premier paragraphe du Livre Vert, déjà cité. Se reporter au *Zelënaâ kniga*, in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom*, *op.cit.*, Livre 1, §1, pp.549-550.

767 *Idem*, p.550, Introduction, §5 ; texte en slavon d'église.

768 Lettre de Saint-Paul apôtre aux Romains, 13, 3-4 ; texte français de la Traduction Œcuménique de la Bible (TOB).

la multiplicité des activités et des travaux qu'elle exigeait de chacun de ses membres. »[769]

Cette impression est confirmée par M.F. Orlov :

> « [Le règlement] contenait de nombreuses pensées philanthropiques telles qu'on peut en trouver dans n'importe quel livre, et était pratiquement une copie du règlement du Tugendbund. Les membres de cette Société étaient tous des jeunes libres penseurs, qui s'efforçaient de diffuser leurs théories, mais qui n'avaient pas la moindre idée d'un renversement. Ils étaient davantage des idéologues allemands que des jacobins français. […] Il n'y avait, semble-t-il, pas d'opposition au gouvernement parce que le gouvernement, à cette époque, suivait presque la même voie. Tout au moins, c'est ainsi que, éloigné du cercle des activités, je pouvais comprendre cette Société. »[770]

En raison de l'influence visible de la franc-maçonnerie dans les aspirations spirituelles de l'Union, P.I. Pestel' prend ses distances vis-à-vis de la première partie du règlement du *Livre vert*. En revanche I.D. Âkuškin, homme beaucoup moins modéré dans son comportement que P.I. Pestel', souligne avec dépit l'influence franc-maçonne et les utopies de ses compagnons de l'Union et se moque ouvertement de certains articles du règlement :

> « Tout cela était ridicule au plus haut point. Mais Lopuhin, Šahovskoj et presque tous les membres présents étaient des maçons convaincus ; ils étaient habitués à jouer des inepties dans les loges, sans en ressentir la moindre gêne, et ils souhaitaient introduire dans l'Union du Bien public un peu de l'ordre des loges maçonniques. »[771]

---

769 « Soûz sej, kotoryj obnimal vse otrasli čelovečeskih zanâtij, uveličilsâ vse'ma skoro potomu, čto pravila, izložennyâ v ego ustave, byli osnovany na pravilah čistejšej nravstvennosti i deâtel'noj lûbvi k čelovečestvu. Mnogie členy predlagali podnesti ego pravitel'stvu i isprosit' ot onago utveržden iâ. No onyj ne mog sušestvovat' po množestvu zanâtij i trudov, kotoryh on treboval ot každogo člena. » *In* DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Memuary dekabristov. Zapiski, pis'ma, pokazaniâ, proekty konstitucij, izvlečennye iz sledstvennogo dela*, Kiev, Izdanie magazina S.I. Ivanova, 1906, tome I, p.49. A cette époque, les termes *vol'nodumec* et *svobodomyslâŝij* désignaient non des libertins mais des hommes faisant preuve d'une pensée indépendante, libérée de tout carcan, et donc opposée à l'idéologie officielle.

770 « On [ustav] zaklûčal v sebe mnogo filantropičeskih myslej takih, kakih možno najti vo vsâkoj knige, i byl počti ves' vypisan iz ustava Tugend-Bunda. Členy sego Obŝestva byli svobodomyslâŝie molodye lûdi, staraûŝiesja rasprostranât' svoi teorii, no edva li imeûŝie kakuû-nibud' mysl' o perevorote. Ony byli bolee nemeckie ideologi, čem francuzskie âkobincy. […] Protivodejstviâ pravitel'stvu, kažetsâ, ne bylo, ibo pravitel'stvo samo šlo togda počti toju že dorogoû. Po krajnej mere, â, otdalënnyj ot kruga dejstviâ, tak mog ponimat' sie Obŝestvo. » Témoignage de M.F. ORLOV, in DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Memuary dekabristov*, *op.cit.*, tome I, pp.4-5.

771 « Vsë èto bylo do krajnosti smešno. No Lopuhin, Šahovskoj i počti vse prisutstvuûŝie byli revnostnye masony ; oni privykli v ložah razygrivat' besmyslicu, niskol'ko ètim ne smuŝaâs', i im želalos' nekotoryj porâdok masonskih lož vvesti v Soûz Blagodenstviâ. » ÂKUŠKIN, I.D., *Zapiski*

Le choix de la légalité suppose évidemment une action menée sur le long terme, une réforme en profondeur de la société russe par l'exemple, l'éducation et l'enseignement – d'où l'importance accordée par les membres de l'Union à ces activités. Les objectifs de ces jeunes gens étaient donc les suivants : développer l'enseignement à un haut niveau, étudier le droit des autres pays, établir des statistiques pour déterminer précisément la situation de la Russie, etc. Toutes ces préoccupations reflètent l'éducation reçue par les futurs officiers insurgés et leur foi dans l'instruction. Les mêmes aspirations se retrouvent dans tous les témoignages :

> « La recherche de moyens pour libérer les paysans, des informations statistiques sur la Russie, l'éducation nationale, l'étude du droit constitutionnel de tous les autres peuples constituaient leurs occupations. »[772]

> « Il était même présenté comme un devoir de découvrir et de signaler tout abus des autorités tant civiles que militaires, de conserver la morale au plus haut niveau sans enfreindre l'ordre qui existe dans le gouverrnement, tout en faisant néanmoins de bonnes remarques, et, pour l'essentiel, de répandre dans l'armée l'habitude d'un comportement modéré envers les officiers et les soldats, les serfs et les colons. »[773]

> « En entrant [dans l'Union], j'appris que le but de la Société était de préparer ses membres à éradiquer, dans le service civil, les abus cachés, et dans le service militaire, à introduire un comportement correct envers les grades inférieurs et à défendre leur propriété de tout pillage ; et aussi à instaurer une véritable amitié entre les membres [de l'Union]. Voici – et je peux le dire en toute sincérité – ce qui m'a poussé à entrer dans l'Union du Bien public. »[774]

Les objectifs de l'Union du Bien public consistaient à disposer de postes clefs dans le service militaire et dans le service civil pour éradiquer les abus de pouvoir des

---

Ivana Dmitrieviča Âkuškina, Leipzig, E.L. Kasprowicz éditeur, 1874, collection « Meždunarodnaâ biblioteka », tome IV, p.33.

772 ORLOV, M.F., in DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Memuary dekabristov*, *op.cit* pp.4-5 : « Izyskanie sredstv dlâ osvoboždeniâ krest'ân, statističeskie svedeniâ o Rossii, narodnoe obrazovanie, izučenie konstitucional'nogo prava vseh drugih narodov sostovlâli ih zanâtiâ. »

773 « […] Daže vmenâlos' v dolg raskryvat' vsâkago roda zloupotrebleniâ vlastej ravno voennyh, kak i graždanskih i donosit' ob nih, sohranât' nravstvennost' v vysočajšej stepeni, ne narušaâ suŝestvuûŝago porâdka v pravlenii, predlagat', odnakože, lučšie zamečaniâ, a glavnoe, čtob rasprostranât' krotost' obraŝeniâ v vojskah s oficerami i soldatami, krepostnymi lûd'mi i poselânami. » Témoignage du colonel KOMAROV, in DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Memuary dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.29.

774 « Po vstuplenii uznal â, čto ce'lû Obŝestva – prigotovit' sočlenov : v služenii po graždanskoj službe iskorenât' vkravšiesâ zloupotrebleniâ, v voennoj že – vvedeniem ne žestokago obraŝeniâ s nižnimi členami i ohraneniâ sobstvennosti ih ot rashiŝenij, takže učreždeniâ iskrennej družby meždu sočlenami. Vot mogu skazat' s čistoserdečiem, čto pobudilo menâ vstupit' v Soûz Blagodenstviâ. » Témoignage du prince S.G. VOLKONSKIJ, in DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Tajnoe obŝestvo dekabristov*, Moskva : [s.n.], 1906, p.31.

fonctionnaires, protéger les grades inférieurs des brimades de leurs chefs, et améliorer en général la morale citoyenne de la société russe. Ce courant légaliste se donnait vingt ans pour faire aboutir cette tâche, ce qui portait l'avènement de la nouvelle société russe à l'année 1838.

Mais cette tendance, si répandue soit-elle, n'était pas le seul courant dans l'Union du Bien public : un autre mouvement, qui tenait à ce que la société soit gardée secrète, animait certains de ses membres, et notamment le Conseil dirigeant. Les objectifs révolutionnaires de l'Union du Bien public peuvent être déduits de la prudence avec laquelle ses membres tentèrent de conserver le secret, prudence perceptible dès la première partie du *Livre Vert* :

> « Ayant pour but le *bien de la patrie*, l'Union ne se cache pas de ses concitoyens qui désirent le bien, mais pour éviter les expressions de haine et d'envie, ses activités doivent être menées dans le secret. »[775]

Cette précaution incite à croire que l'Union du Bien public poursuivait des buts autres que purement philanthropiques. En effet, il existait une deuxième partie au règlement de l'Union, connue des seuls membres du Conseil dirigeant, dans laquelle était établi le nouvel ordre politique à introduire en Russie. Si N.M. Murav'ëv en nie l'existence, A.N. Murav'ëv, en revanche, présente un témoignage intéressant sur la rédaction et le contenu de cette deuxième partie :

> « La deuxième partie du Livre Vert avait été rédigée à Moscou au cas fort éloigné où la société s'agrandirait. Il n'y avait pas et ne pouvait pas y avoir d'exemplaire original, puisqu'elle n'était pas confirmée et son contenu n'était même pas connu de tous. Le prince Sergej Trubeckoj conservait un brouillon de cette deuxième partie ; je n'ai absolument pas contribué à sa rédaction. Je n'ai pas évoqué cette seconde partie lors de ma première déposition, parce qu'elle n'était ni confirmée ni adoptée par la Société, et n'existait que sous la forme d'un projet, auquel on pouvait apporter des modifications et que l'on pouvait même complètement éliminer. »[776]

---

[775] « Imeâ cel'û *blago otečestva*, Soûz ne skryvaet onoj ot blagomyslâŝih sograždan, no dlâ izbežaniâ narekanij zloby i zavisti, dejstviâ onago dolžny proizvodit'sâ v tajne. » *In* PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre Pervom, op.cit.*, annexe IV, *Zelënaâ kniga*, Kniga I, §2, p.550.

[776] « Vtoraâ čast' Zelënoj Knigi sočinena byla v Moskve na ves'ma otdalënnyj slučaj umnoženiâ Obŝestva. Podlinnogo èkzemplâra ne bylo i byt' ne moglo, potomu čto ona ne byla utveržděna i daže ne vsem izvestno eâ soderžanie. Černovoj èkzemplâr byl u knâzâ Sergeâ Trubeckogo ; moego sodejstviâ v napisanii onoj sovsem ne bylo. O sej vtoroj časti â ne upomânul v pervom moëm pokazanii, potomu čto ona ne byla ni utveržděna, ni prinâta Obŝestvom, a byla v vide proekta, v

L'existence d'une seconde partie est donc certaine ; mais il est tout aussi indubitable que les membres du Conseil dirigeant n'étaient pas parvenus à un accord en ce qui concerne son contenu. Les différentes dépositions des membres de l'Union lors de l'enquête menée de janvier à juin 1826 permettent de dessiner le contour de ces revendications politiques. Ainsi, A.N. Murav'ëv présente les missions de l'Union de la façon suivante : libérer les paysans du servage ; établir l'égalité de tous les citoyens devant la loi ; assurer la publicité dans les affaires de l'Etat ; réclamer la publicité des jugements ; supprimer le monopole sur l'alcool ; abolir les colonies militaires ; améliorer la condition des soldats ; réduire la durée de leur service ; améliorer les conditions de vie du clergé orthodoxe ; diminuer les effectifs des régiments de l'armée en temps de paix[777]. Certains évoquent des réformes à long terme. Ainsi le prince E.P. Obolenskij :

> « Dans un lointain vague, inaccessible, se profilait le but final : une restructuration politique de la société, quand toutes les graines semées auront germé, et qu'une éducation générale sera accessible à la masse du peuple. »[778]

D'autres, tel S.P. Trubeckoj, s'intéressent plus directement au régime constitutionnel :

> « La pensée principale des membres formant cette Société était que le Souverain Empereur de bienheureuse mémoire daignerait accorder à la Russie une constitution, comme il avait daigné le faire pour le Royaume de Pologne, et que la libération des paysans du servage des propriétaires était la première mesure vers ce but. Les habitants de Moscou parlaient beaucoup, à cette époque, de cette abolition, et fondaient leur opinion sur le discours que le Souverain Empereur avait prononcé à l'inauguration de la Diète de Pologne, et sur les mesures qui avaient été prises pour les paysans des provinces allemandes[779]. Les membres de la Société devaient expliquer à ceux qui l'ignoraient ce qu'est un gouvernement constitutionnel, et exposer la nécessité de libérer les paysans de leur condition de serfs. »[780]

---

kotorom možno bylo delat' peremeny i daže sovsem uničtožit'. » Dossier d'instruction d'A.N. MURAV'ËV, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome III, dossier n°351, pp.16-17.

777 SCHIEMAN, T., *Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I,* tome premier, Berlin, G. reimer, puis Berlin/Leipzig, W. de Gruyter & Co, 1904, p.165.

778 « V dali tumannoj, nedosâgaemoj vidnelas' okončatel'naâ cel' – političeskoe preobrazovanie obŝestva, kogda vse brošennyâ semena sozreût, i obrazovanie obŝee sdelaetsâ dostupnym dlâ massy naroda. » Mémoires du prince E.P. OBOLENSKIJ, in DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Tajnoe obŝestvo dekabristov*, *op.cit.*, p.34.

779 Il s'agit ici des oukases de 1809 et 1816, par lesquels le servage est aboli dans les provinces de Courlande, de Livonie et de Lituanie, avec attribution gratuite d'un lopin de terre aux paysans.

780 « Glavnaâ mysl' sostavlâvših Obŝestvo členov byla, čto blažennoj pamâti Gosudarû Imperatoru

L'introduction d'un régime constitutionnel ne signifie pas systématiquement qu'un choix a été arrêté sur le modèle politique à instaurer en Russie, mais il indique qu'un tour politique a été pris. On conclura de ces quelques remarques que les deux courants qui s'affrontent au sein de l'Union reflètent en réalité deux conceptions du bien public, et, partant, deux conceptions de l'Etat. Les tenants du courant légaliste ne font que *concourir* à l'action du gouvernement : le bien public est donc laissé à l'initiative du gouvernement, dominé par le souverain ; il se rapproche davantage de la notion de « bien commun » placé entre les mains du souverain absolu. A l'inverse, les tenants du courant dit « révolutionnaire » refusent de laisser le despote éclairé confisquer les missions de l'Etat : ils entendent rendre aux citoyens et à la volonté générale l'*initiative* du bien public. C'est le peuple, et non le souverain, qui est à la source de la chose publique : cet élément entre dans la généalogie d'une conception moderne de l'Etat. Les membres fondateurs de l'Union du bien public sont déjà devenus des Républicanistes.

A partir de 1820, les convictions politiques des Républicanistes prennent un contour plus net. Si la monarchie constitutionnelle semble avoir séduit les futurs insurgés pendant un certain temps, les abus du souverain et la répression du régiment de Semenov conduisent les Républicanistes à rejeter le modèle monarchique. Influencé par la lecture de Destutt de Tracy[781], P.I. Pestel' choisit la forme républicaine de gouvernement et convainc ses compagnons de la suprématie de la république sur la monarchie. Au cours d'une séance de la Douma centrale de l'Union, en 1820, les membres présents se prononcent pour l'instauration d'une république :

> « Le président de l'Union [de la Bienfaisance] était à ce moment le comte Tolstoj et le surveillant, le prince Dolgorukov. La Douma principale était alors composée de Turgenev, Lunin, Glinka, Ivan Šipov, Sergej, Matvej et Nikita Murav'ëvy et

---

ugodno bylo dat' Rossii konstituciû, podobno kak Ego Veličestvo dat' izvolil v Carstve Pol'skom, i čto pervoû meroû k semu dolžno služit' osvoboždenie krest'ân ot krepostnosti pomešikam. O poslednem togda očen' mnogo govorili moskovskie žiteli, mnenie sie osnovyvalos' na reči Gosudarâ Imperatora, proiznesënnoj na pervom otkrytii Pol'skago Sejma, i potom na merah, prinâtyh kasatel'no krest'ân nemeckij gubernij. Členy Obŝestva dolžny byli istolkovyvat' neznaûŝim, čto takoe konstitucionnoe pravlenie, i iz''âsnât' neobhodimost' osvoboždeniâ krest'ân ot krepostnogo sostoâniâ. » Témoignage du prince S.P. TRUBECKOJ, in DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Memuary dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.77.

781 P.I. Pestel' cite Destutt de Tracy au cours des interrogatoires : « L'œuvre de Destutt de Tracy en français m'a fortement influencé. » « Sočinenie Detûdetrasi na francuzskom âzyke očen' sil'no podejstvovalo na menâ. » Dossier d'instruction de P.I. PESTEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome IV, p.91. Il s'agit notamment du *Commentaire sur l'Esprit des Lois de Montesquieu*, publié par Destutt de Tracy en 1798, et réédité de nombreuses fois entre 1815 et 1830.

> moi, plus encore quelques autres dont je ne me souviens plus. A l'ouverture de la séance, qui se tenait dans l'appartement du colonel Glinka, le prince Dolgorukov proposa à la Douma de me demander d'exposer tous les avantages et les inconvénients du gouvernement monarchique et du gouvernement républicain, afin que chaque membre puisse, par la suite, présenter ses réflexions et ses positions. Il en fut ainsi. Finalement, après de longues discussions, le débat fut clos et on annonça qu'on allait rassembler les voix de telle sorte que chaque membre puisse dire ce qu'il souhaitait : un Monarque ou un Président ; et on déterminerait les détails plus tard. En outre, chacun indiquait les raisons de son choix et lorsque vint le tour de Turgenev, il s'exclama en français : « Le président, sans phrases », c'est-à-dire : un président, sans plus de détours. Finalement, tous se prononcèrent pour le gouvernement républicain à l'unanimité. Au moment des débats, seul Glinka se prononça en faveur du gouvernement monarchique, en proposant l'Impératrice Elizaveta Alekseevna. Cette conclusion de la Douma fondamentale fut transmise à toutes les Doumas particulières, y compris à celle de Toultchine. A partir de ce moment, les pensées républicaines commencèrent à prendre le dessus sur les pensées monarchiques. Ainsi, même après l'annonce à Moscou de la dissolution de l'Union du Bien public en 1821, le gouvernement républicain demeura le but des autres filiales de l'Union du Bien public qui n'avaient pas reconnu sa dissolution. »[782]

L'entrée dans l'illégalité est consommée. Elle s'accompagne d'une épuration des membres les moins sûrs, mais aussi les plus modérés de l'Union du Bien public. La dissolution de l'Union en 1820-1821 annonce une radicalisation des propos des Sociétés du Nord et du Sud. Seuls les membres de la Direction principale participent de ce mouvement : P.I. Pestel', M.S. Lunin, N.M. Murav'ëv, F.N. Glinka, S.I. Murav'ëv-Apostol, d'autres encore. De même que leur Souverain, les futurs insurgés ne concevront une réforme politique que sous le sceau du secret : les nouvelles sociétés seront délibérément des sociétés illégales, recélant derrière le voile du secret une pensée

---

[782] « Predsedatelem Soûza byl togda Graf Tolstoj a Blûstitelem Knâz' Dolgorukov. Prisutstvovali v to vremâ v Korennoj Dume sverh Predsedatelâ i Blûstitelâ eŝë Turgenev, Lunin, Glinka, Ivan Šipov, Sergej, Matvej i Nikita Murav'ëvy i Â, da eŝë nekotorye drugie, o koih ne upomnû. Knâz' Dolgorukov, po otkrytii zasedaniâ, kotoroe proishodilo na kvartire u Polkovnika Glinki predložil Dume prosit' menâ izložit' vse Vygody i vse Nevygody kak Monarhičeskogo tak i Respublikanskogo pravlenij, s tem čtoby potom každoj člen ob'âvlâl svoi suždeniâ i svoi mneniâ. Sie tak i bylo sdelano. Nakonec posle dolgih razgovorov bylo prenie zaklûčeno i ob'âvleno, čto golosa sobirat'sâ budut takim obrazom čtoby každoj člen govoril čego on želaet : Monarha ili Prezidenta ; a podrobnosti budut so vremenem opredeleny. Každyj pri sem ob'âvlâl pričiny svoego vybora, a kogda Delo došlo do Turgeneva, togda on skazal po francuzski : Le président – sans phrases ; to est' : Prezident, bez dal'nyh tolkov. V zaklûčenie prinjali vse Edinoglasno respublikanskoe Pravlenie. Vo vremâ prenij, odin Glinka govoril v pol'zu Monarhičeskogo pravleniâ, predlagaâ Imperatricu Elizavetu Alekseevnu. Sie zaklûčenie Korennoj Dumy bylo soobŝeno vsem častnym Dumam, a v tom čisle i Tul'činskoj. S sego vremeni respublikanskie mysli načali brat' vverh nad Monarhičeskimi. Takim obrazom i posle ob'âvleniâ v načale 1821 goda v Moskve ob uničtoženii Soûza Blagodenstviâ prodolžalo respublikanskoe pravlenie byt' cel'û teh častej Soûza Blagodenstviâ, kotoryâ skazannoe uničtoženie ne priznali. » PESTEL', P.I., dossier d'instruction *in Vosstanie dekabristov*, Moskva/Leningrad, Gospolitizdat, 1955, tome IV, pp.101-102.

audacieuse, débarrassée des encombrantes querelles politiques qui secouent l'élite gouvernante.

Les deux sociétés étudiées dans ce chapitre – l'Union du Salut et l'Union du Bien public – apparaissent comme deux sociétés parmi tant d'autres, nées après le Congrès de Vienne, qui regroupaient des personnes ayant partagé les mêmes expériences en Europe et animées des mêmes convictions. L'étude de ces sociétés présente un intérêt de premier ordre pour comprendre l'itinéraire intellectuel des futurs insurgés de décembre 1825, car elles montrent le passé en train de se faire : elles donnent à voir les hésitations et les revirements de leurs membres, présentent les tensions et les dissensions des divers courants, témoignent de l'intense activité des jeunes officiers. Laboratoires d'idées et d'expériences, lieux d'échanges fructueux, ces deux unions permettent aux Républicanistes de mettre en œuvre les principes théoriques reçus dans les formations universitaires. Elles reflètent aussi l'influence de l'idéologie de la franc-maçonnerie, à la fois par les buts auxquels elles aspirent et par les méthodes qu'elles utilisent. Elles conservent le système des loges maçonniques, ce dont témoigne l'organisation des nombreuses filiales et les réseaux développés dans le nord et le sud de la Russie. Toutefois, l'Union du Bien public abandonne peu à peu tout ce qui a trait à un cérémonial rigide, à une spiritualité éthérée et à l'ésotérisme marqué des loges maçonniques.

L'Union du Bien public se révèle d'une grande complexité : plus étendue que l'Union du Salut sur le territoire de l'Empire, plus étoffée en terme d'adhérents et plus solide sur le plan théorique, elle assume un tournant dans le parcours intellectuel des Républicanistes. L'illusion téléologique donne à voir dans cette seconde union un lent mûrissement des conceptions politiques des Républicanistes ; en réalité, il s'agit moins d'un progrès linéaire que d'un tournant fondamental. L'Union du Bien public apporte à ses membres un nouvel élément : la notion du public (*obŝestvennyj*), c'est-à-dire d'une société qui s'affranchit progressivement de la tutelle du souverain qui incarne l'Etat. Dans la généalogie d'une conception moderne de l'Etat que nous tentons de dessiner, cette Union apporte un élément fondamental. Les plus modérés des membres y verront une invitation à susciter une opinion publique indépendante et libre ; mais pour les plus

radicaux d'entre eux, la découverte de la notion de *public* engendrera, à terme, un rejet définitif du mode despotique de gouvernement, et donc de l'autocratie.

En 1820-1821, la revendication de la république sert de prétexte à la dissolution d'une Union qui ne rassemble plus ses membres autour d'un même objectif. Cette date marque le passage de sociétés philanthropiques semi-légales et tolérées par le gouvernement, à des sociétés politiques frappées du sceau du secret : les Sociétés du Nord et du Sud perdent toute visibilité dans la société, et donc, toute influence. K.F. Ryleev et A.A. Bestužev conçoivent alors une revue destinée à rendre aux Républicanistes un outil de diffusion : l'*Etoile polaire* s'annonce, dès sa création, une tribune d'idées politiques.

CHAPITRE VI

De l'épée à la plume

La littérature des Républicanistes, une tribune d'idées libres

La plupart des Républicanistes qui exerçaient une grande influence sur les autres membres des sociétés secrètes étaient des hommes de lettres et des écrivains de renom, tels K.F. Ryleev, A.A. Bestužev, V.K. Kûhel'beker, le prince A.I. Odoevskij, F.N. Glinka, A.O. Kornilovič, G.S. Baten'kov, etc. La scène littéraire offrait aux plus talentueux des Républicanistes la possibilité d'exprimer leurs convictions, mais aussi d'exercer une influence sur l'opinion publique et d'emporter l'adhésion de leurs contemporains. Le fleuron de cette littérature républicaniste demeure *L'Etoile polaire*, almanach publié par K.F. Ryleev et A.A. Bestužev : par un ton polémiste vigoureux, ce périodique transmet partiellement une audacieuse réflexion politique, issue de l'Union du Bien public.

La présence de ces futurs insurgés dans un paysage littéraire dominé par le lyrisme peut surprendre, et l'on est en droit de s'interroger sur la place de cette expérience littéraire dans le parcours intellectuel des Républicanistes. Comment les Républicanistes écrivains concilient-ils les exigences esthétiques des années 1810-1820 et leur propension au catéchisme civique ? Les images littéraires, dotées d'une forte puissance suggestive, de même que les chansons et les pamphlets, recèlent des traces, parfois ténues, des convictions des jeunes insurgés : ils participent pleinement à l'histoire du politique, tel que nous l'avons défini. Si le passage de l'épée à la plume n'est pas le prélude à un refuge au sein du monde rassurant de la fiction, alors les écrits littéraires des Républicanistes doivent retenir l'attention du chercheur, non pour une étude de leur style, mais pour une analyse des notions politiques qu'ils véhiculent.

La conception de la littérature selon les Républicanistes n'est pas sans poser question, car elle remet partiellement en cause le sentimentalisme de la fin du XVIIIème siècle. Les Républicanistes ne limitent pas leur champ d'investigations à l'individu et aux passions dont il est l'épicentre : en élargissant leurs horizons littéraires à l'ensemble de la société, ils modifient non seulement les règles d'écriture, mais aussi le regard porté sur la littérature. L'étude des supports privilégiés, du lectorat et des publications des Républicanistes apporte un premier élément de réponse pour discerner leur conception de la littérature. Mais on ne peut faire l'économie d'une analyse du contenu des écrits littéraires des Républicanistes : la littérature se métamorphose alors en plaidoyer pour une Russie libérée de l'arbitraire et du servage et pour l'éducation civique du peuple-citoyen.

SECTION I

La littérature, une redoutable arme politique

Sous Catherine II, et notamment à partir des années 1780-1790, une censure sévère contraint les hommes cultivés en désaccord avec le pouvoir à recourir à la littérature pour exprimer des idées qui ne sauraient être dites dans une simple conversation. Puisque la Russie impériale est dépourvue de tout espace public libre, la littérature devient un lieu d'échanges d'idées et de convictions : c'est au sein de revues littéraires – et en dépit de la censure – que se développent les disputes entre les différents courants de pensée. L'exemple le plus marquant de l'utilisation de la littérature comme tribune d'idées est l'ouvrage d'A.N. Radiŝev, *Le voyage de Saint-Pétersbourg à Moscou* : en relatant les différentes étapes de ce voyage, l'auteur transforme sa description en plaidoyer en faveur des serfs et de l'abolition du servage. Mais le pouvoir politique en place n'est pas dupe : cet ouvrage, publié en 1790, fut interdit par Catherine II – par la suite, cette interdiction devait être reprise par Alexandre Ier et Nicolas Ier. Marqués par l'exemple d'A.N. Radiŝev, mais aussi par celui d'I.P. Pnin et d'A.P. Bestužev[783], les futurs insurgés se détournent résolument du

[783] Dans un article extrêmement précis, M. RAEFF reprend la théorie de Û.M. Lotman, qui nuance très fortement la ligne directe établie entre A.N. Radiŝev et les Républicanistes. M. Raeff tente de rendre compte de cette complexité, en rétablissant notamment l'importance de publicistes comme I.P. Pnin et A.P Bestužev, et d'institutions comme la *Libre société des Amateurs des Belles-Lettres, des*

sentimentalisme, dont N.M. Karamzin[784] fut sans doute l'un des plus grands représentants. Délaissant la fiction pure, ils préfèrent s'adonner à des descriptions, plus ou moins réalistes, de l'histoire et de la société russes. Ces grandes thématiques ne rendent toutefois pas compte du *verbe* des Républicanistes, extrêmement varié : quels sont les supports pour quel type de lectorat ? La renommée des Républicanistes écrivains tient non seulement à leurs talents mais aussi à leur capacité à toucher différents publics – de l'élite cultivée aux soldats de troupe. Leur verbe protéiforme, tour à tour prudent, hermétique, vindicatif et audacieux, passe par tous les genres – de l'élégance de la langue poétique au dualisme simpliste des chansons de table[785].

I. Les supports d'écriture : quel type d'ouvrage pour quel public ?

Les Républicanistes écrivains entendent dénoncer le despotisme à toutes les conditions sociales : brosser le tableau du lectorat ciblé par ces écrivains conduit donc à esquisser un tableau de la société russe. Le style des Républicanistes varie en fonction du lectorat auquel ils s'adressent : si le public cultivé, composé de leurs pairs en poésie et de leurs camarades de régiment, demeure leur cible privilégiée, ils ne dédaignent pas pour autant un lectorat moins instruit, mais plus réactif à leurs propos. Dans ce cas, la muse lyrique se fait véhémente et donne naissance à des pamphlets au ton extrêmement virulent.

Sciences et des Arts (*Vol'noe obŝestvo lûbitelej slovesnosti, nauk i hudožestv*). Cette thèse recoupe les remarques que nous avons faites sur l'importance de la génération précédente et sur l'activité littéraire des pères de certains Républicanistes. Voir RAEFF, M., « Filling the Gap between Radishchev and the Decembrists », *Slavic Review*, vol.26, n°3 (September, 1967), pp.395-413.

784 Sur le sentimentalisme russe et l'œuvre de N.M. Karamzin, voir BREUILLARD, J. (dir.), *Le sentimentalisme russe*, *Revue des études slaves*, 74,4, Paris, IES, 2002-2003 ; GORBATOV, I., *Formation du concept de sentimentalisme dans la littérature russe : l'influence de J.-J. Rousseau sur l'œuvre de N.M. Karamzine*, New York, Bern, Frankfurt am Main, P. Lang, cop.1991 ; IVANOV-RAZUMNIK, R.V., *Istoriâ russkoj obŝestvennoj mysli, tom 1 : Individualizm i mešanstvo v russkoj literature i žizni XIX v.*, The Hague, Paris, Mouton, 1969, reproduction photomécanique de l'édition de Saint-Pétersbourg : Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1911. Pour une étude plus récente, mais restreinte à l'esthétique du sentimentalisme, on renverra à KOČETKOVA, N.D., *Literatura russkogo sentimentalizma (èstetičeskie i hudožestvennye iskaniâ)*, Moskva, Nauka, 1994.

785 Toutes les traductions du chapitre VI sont de nous, sauf indication contraire. On n'a pas jugé utile de rendre le style du vers ; en revanche, on a tenté de traduire la fougue et le sens dont ces vers sont porteurs.

1. L'élité cultivée : le choix des belles-lettres.

Le fleuron de la littérature russe de l'époque se regroupe autour des Républicanistes littéraires, ou est en contact avec eux, sans adhérer pour autant aux sociétés secrètes : qu'il s'agisse d'A.S. Puškin, d'A.S. Griboedov, de P.A. Vâzemskij, de F.V. Bulgarin, ou encore de P.A. Pletnev, tous connaissent et apprécient les talents littéraires des Républicanistes. Les liens d'amitié et de collaboration entre ces écrivains sont étroits : ce réseau d'écrivains permet, malgré la censure, de publier des œuvres extrêmement critiques vis-à-vis du pouvoir en place. Outre les Républicanistes en effet, plusieurs poètes et prosateurs se font, eux aussi, les chantres de la liberté : A.S. Puškin en est le plus éminent représentant ; son portrait présenté en quelques lignes correspond aussi à celui des écrivains engagés :

> « D'ailleurs, ces agitations, ces égarements, étaient l'inévitable résultat de l'opposition qui devait s'établir entre le pays où le sort avait jeté Pouchkine, entre la caste à laquelle il appartenait, et les instincts d'une nature indomptable. *Ami fougueux de l'indépendance, passionné pour les institutions libérales qu'il aurait voulu transporter en Russie*, passant avec une merveilleuse facilité du travail à l'inaction, du tumulte des orgies aux délices d'une paresse tout asiatique, incrédule nourri de la philosophie railleuse de Voltaire et du dévorant scepticisme de Byron, il devait rompre en visière à ces bienséances sociales que la haute aristocratie russe respecte si scrupuleusement, à son adoration tout orientale pour la personne du souverain, à sa religion toute matérielle, tout hérissée d'abstinences et de pratiques monacales. »[786]

Amis d'A.S. Puškin et d'A.S. Griboedov, les Républicanistes forment avec ces écrivains une réelle communauté de pensée, dominée par l'indépendance et la liberté. L'allusion de Tchatski, héros du *Malheur d'avoir trop d'esprit*, à une « société de cessions clandestines »[787] – évocation transparente, pour les contemporains, des cercles progressistes qui réunissaient le fleuron de la société cultivée – montre l'intimité entre ces écrivains et certains Républicanistes. Pour autant, les écrivains de l'époque ne firent jamais partie des sociétés secrètes politiques : les Républicanistes, officiers sensibles à l'inviolabilité du serment, les jugèrent trop frivoles et trop mondains.

---

[786] Article anonyme, intitulé « Poètes et romanciers du Nord : Pouchkine », publié dans *La revue des deux mondes*, Paris, 1837, tome 11. Nous soulignons.

[787] Extrait de la pièce d'A.S. GRIBOEDOV, *Du malheur d'avoir trop d'esprit* (*Gore ot uma*), Acte IV, scène 3. Nous reproduisons ici la traduction d'A. Markowicz, in GRIBOIEDOV, A., *Du malheur d'avoir trop d'esprit*, Paris, Babel/Actes Sud, p.135.

De même que d'autres écrivains, les Républicanistes ont recours à la publication de leurs poésies ou de leurs nouvelles en prose sous forme de recueils ; moins répandus que la presse périodique, le recueil et les monographies ne concernaient pas un public très large ; dès lors, les thèmes traités dans ces ouvrages étaient destinés davantage à la société cultivée. Avant même de collaborer à l'édition de revues, K.F. Ryleev connaît la consécration littéraire pour ses *Pensées* (*Dumy*), recueil de poésies historiques mettant en scène les plus grands personnages de l'histoire russe, qui ont marqué leurs contemporains et la postérité par leurs qualités morales et leur sens du sacrifice. Ces poésies décrivent la vie d'Oleg le Sage, d'Olga, grand-mère de Vladimir, de Svâtoslav et Svâtopolk, de Rognède. Parmi les grands princes russes, K.F. Ryleev choisit de relater la vie de Mstislav Udalyj, Mihail Tverskoj, Dimitrij Donskoj, Glinskij, du prince Kurbskij, du marchand Ermak, de Boris Godunov, Dimitrij Samozvanec, Ivan Susanin, Bogdan Heml'nickij, Artemon Matveev[788], Pierre le Grand, le prince Volynskij et Nataliâ Dolgorukova. K.F. Ryleev choisit avec soin des personnages historiques renommés pour leur courageuse opposition aux tsars tyranniques (le prince Kurbskij face à Ivan le Terrible, Dmitrij Donskoj face à Mihail Tverskij), pour leur lutte en faveur de l'indépendance (Bogdan Hmel'nickij, Mihail Glinskij) ou encore pour avoir sauvé le tsar (Ivan Susanin). Il s'agit d'exalter les vertus civiques, le courage de ces patriotes, mais aussi leur désir d'accéder à la liberté politique. Sous la plume de K.F. Ryleev, Mihail Romanov prend un relief particulier : le poète insiste sur la manière dont le premier tsar de la dynastie des Romanov accéda au trône – par *élection* : le premier tsar se vit confier le pouvoir par une assemblée représentant le peuple. Le poète s'attache à choisir des hommes politiques de haute lignée mais aussi des hommes du peuple qui font preuve de courage patriotique (notamment Ivan Susanin, qui se sacrifia pour sauver Mihail Romanov des Polonais).

---

788 Tous ces personnages appartiennent à l'histoire de la Russie ancienne (Russie kiévienne, Russie des Apanages, Russie moscovite) : Dmitrij Donskoj, vainqueur de la Horde d'Or, s'oppose à Mihail de Tver, allié aux princes lituaniens ; Mihail Glinskij assura la régence avec les boyards après la mort de Basile III (1533) ; le prince Kurbskij est renommé pour sa correspondance avec Ivan le Terrible ; le marchand Ermak contribua à la découverte de la Sibérie. Les personnages suivants sont mieux connus du lecteur occidental : Boris Godunov régna de 1598 à 1605 ; Dmitrij Samozvanec (auto-proclamé) évoque les faux-Dimitri, l'un des épisodes les plus connus du Temps des Troubles ; Ivan Susanin sauva Mihail Romanov des Polonais ; Bogdan Hmel'nickij est révéré comme un héros de l'indépendance ukrainienne, même s'il demanda le rattachement de la Petite Russie à Moscou ; enfin, A.S. Matveev (1625-1682), partisan de l'occidentalisation de la Russie, était un ami du tsar Aleksej Mihajlovič.

K.F. Ryleev chante à la fois le sacrifice de ces hommes et leur extrême liberté intérieure. Par exemple, il met en scène les qualités morales et civiques de Volynskij[789] :

> « Il n'est ni le fidèle fils de sa patrie,
> Ni, dans un pays autocratique,
> Un citoyen utile au tsar,
> Celui qui de la méprisable vanité est l'esclave !
> Homme du conseil
> Et martyr d'une injuste peine,
> Il demeurera du côté de la vérité et de la loi,
> Comme Dolgorukij, sans crainte. »[790]

L'objectif de K.F. Ryleev était double : proposer une relecture de l'histoire russe, afin de présenter, à travers elle, les principales valeurs civiques de l'époque. Cette utilisation de la littérature fut sévèrement condamnée par la suite, par N.P. Ogarëv :

> « Dans *Les pensées*, il s'était donné pour tâche impossible de mêler à un patriotisme historique les conceptions civiques de son époque ; il en résulte une image trompeuse des personnages historiques, au profit de l'idée civique, profondément liée au poète, mise au premier plan. »[791]

Le succès des *Pensées* de K.F. Ryleev démontre qu'en marge du contenu historique, les contemporains ont été conquis par le ton des poèmes : cette littérature nouvelle, qui mêlait romantisme historique et instruction civique correspondait au besoin des contemporains[792]. Les *Pensées* de K.F. Ryleev sont renommées grâce, notamment, au poème *Vojnarovskij*[793] : le héros, neveu de Mazeppa[794], ayant tout

---

789 Volynskij, général-major puis diplomate, présenta un jour à l'impératrice Anne un mémoire contre le favori Biron. Celui-ci se vengea de Volynskij : un tribunal le condamna à mort en 1739.

790 « Ne tot otčizny vernyh syn, / Ne tot v strane samoderžavâ, / Car'û poleznyj graždanin, / Kto rab prezrennogo tŝeslaviâ ! / Pust' budet muž soveta on / I mučenik pozornoj kazni, / Stoât' za pravdu i zakon, / Kak Dolgorukij, bez boâzni. » RYLEEV, K.F., « Volynskij », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome 1, p.228.

791 « V *Dumah* on postavil sebe nevozmožnuû zadaču sočetaniâ istoričeskogo patriotizma s graždanskimi ponâtiâmi svoego vremeni ; otsûda vyšlo ložnoe izobraženie istoričeskih lic radi postanovki na pervyj plan gluboko sživšejsâ s poètom graždanskoj idei. » OGARËV, N.P., « Predislovie k *Dumam* Ryleeva », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo političeskoj literatury, 1951, tome III, p.315.

792 Pour désigner le style spécifique de K.F. Ryleev, les historiens soviétiques parlent de « romantisme civique » (*graždanskij romantizm*).

793 Andrej VOJNAROVSKIJ, neveu et soutien de Mazeppa. Aprè la bataille de Poltava, il s'enfuit en Allemagne. Mais il fut extradé, sur ordre du gouvernement russe, et fut envoyé avec sa famille à Iakoutsk, où il mourut en 1740.

794 Ivan Stepanovič MAZEPPA (1644-1709), hetman de Petite-Russie (Ukraine). Eduqué à la cour du royaume de Pologne, il s'enfuit en Ukraine, où il fut élu hetman en 1688. Par son esprit et son

sacrifié pour l'Ukraine et mourant dans les geôles sibériennes, est un sujet de prédilection pour K.F. Ryleev, qui écrit ce poème dans un verbe puissant. Le texte est sévère vis-à-vis de tout pouvoir autocratique ; une étude des vers modifiés par la censure rend compte de l'insolente audace du verbe de K.F. Ryleev. Nous présentons ci-dessous deux extraits de *Vojnarovskij* dans les deux versions[795] – intégrale et coupée par la censure – ainsi qu'une traduction[796] de quelques strophes de ce long poème.

Le premier extrait présente la préférence de l'auteur du poème pour Brutus, plutôt que pour l'Empereur César, et fait l'éloge de ce défenseur de la liberté :

> « Depuis l'enfance, je suis habitué à honorer Brutus ;
> Noble défenseur de Rome,
> A l'âme vraiment libre,
> Il est vraiment grand dans ses œuvres.
> Mais il mérite des reproches :
> Il a lui-même causé la perte de la liberté. »[797]

La censure modifie toutes les expressions concernant la liberté et l'éloge de l'assassin d'un Empereur. Ainsi, la louange à Brutus est transformée en « Depuis l'enfance je suis habitué à honorer les braves »[798] ; de même, l'adjectif « libre » est déplacé : ce n'est plus l'âme, mais Brutus lui-même qui est libre ; enfin, dans la version modifiée par la censure, Brutus n'a pas supprimé la liberté, mais il a entraîné la perte de ses concitoyens[799]. L'extrait suivant, qui effectue un lien direct entre la liberté et les lois, fut également profondément remanié :

---

courage il parvint à bénéficier de la confiance de Pierre le Grand. En 1708, il conclut un accord avec le roi Charles XII. Il rattacha l'Ukraine et les terres du Nord à la Pologne, acte de haute trahison aux yeux des Russes. Après la bataille de Poltava, il s'enfuit à Bendenry. Le Sultan refusa son extradition. I. Mazeppa mourut en 1709.

795 Nous reprenons ici les deux variantes données par Û.G. OKSMAN, dans son article « Novye teksty poèmy *Vojnarovskij* », in *Literaturnoe Nasledstvo, tom 59 : Dekabristy-literatory I*, Moskva, AN SSSR, 1954, pp.15-68.

796 Les deux extraits ci-dessous sont traduits par nos soins. Les expressions en italique correspondent aux passages modifiés par la censure.

797 « Čtit' Bruta s detstva â privyk ; / Zaŝitnik Rima blagorodnyj, / s dušoû istinno svobodnoj, / V delah on istinno velik. / No on dostoin ukorizny ; / Svobodu on sam pogubil. » RYLEEV, K.F., cité par Û.G. OKSMAN, in *Literaturnoe Nasledstvo n°59*, *op.cit.*, p.45.

798 *Idem*, p.45 : « Čtit' slavnyh s detstva â privyk ».

799 *Ibidem* : « Sograždan sam on pogubil. »

« Ainsi, rompant nos chaînes,
A l'appel de la liberté et de nos guides,
[…] Nous avons couru défendre les lois. »[800]

Dans la version révisée par la censure, l'expression « rompant nos chaînes » est supprimée ; et la « voix de la liberté » devient la « voix de la patrie » (« na glas otčizny »[801]). Les textes de K.F. Ryleev gênent par leur éloge lyrique et expressif de la liberté : la censure a soin de supprimer tous les passages faisant l'éloge de la liberté.

Mais les Républicanistes ne produisent pas uniquement des œuvres complexes, longues et ardues. En fins connaisseurs des mœurs de la Cour impériale, ils raillent la mesquinerie des favoris de l'Empereur. Dans des textes brefs et incisifs, K.F. Ryleev laisse libre cours à une plume rageuse ; on lui doit notamment une poésie intitulée *K Vremenŝiku* (*Au favori provisoire*), qui ridiculise ouvertement le comte A.A. Arakčeev et dénonce sa politique tyrannique au sein de l'armée :

« Favori provisoire, orgueilleux, et lâche et fourbe,
Rusé flatteur du monarque et ami ingrat,
Tyran enragé de son propre pays natal,
Malfaiteur élevé à un grade important par des ruses éhontées ! »[802]

Le poète se fait prophète et prédit au comte A.A. Arakčeev qu'un jour, un homme se lèvera pour débarrasser le pays de ce malfaiteur ; ce futur héros est comparé aux héros antiques, tels Brutus ou Caton. Ces textes courts sont empreints d'un ton féroce, qui n'ont pas échappé aux lecteurs. Dans ses mémoires, N.A. Bestužev fait de ce poème le premier d'une longue série de textes extrêmement sévères vis-à-vis de l'autocratie :

---

800 « Tak my, svoi razrušiv cepi, / Na glas svobody i voždej, / […] pomčalis' zaŝiŝat' zakony. » RYLEEV, K.F., cité par Û.G. OKSMAN, in *Literaturnoe nasledstvo n°59*, *op.cit.*, p.45.

801 *Idem*.

802 « Nadmennyj vremenŝik, i podlyj, i kovarnyj, / Monarha hitryj l'stec i drug neblagodarnyj, / Neistovyj tiran rodnoj strany svoej, / Vznesennyj v važnyj san pronyrstvami zlodej ! » RYLEEV, K.F., poème intitulé « K Vremenŝiku (Podražanie Persievoj satire « K Rubelliû ») », cité *in Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome I, p.159. Le poème date de 1820 et désigne, selon toute vraisemblance, le comte A.A. Arakčeev, responsable des colonies militaires. On peut également y voir une critique du général Švarc, qui, par son comportement tyrannique, déclencha la révolte du régiment de la garde Semenov.

> « Ce fut le premier coup porté par Ryleev à l'autocratie. […] C'est à partir de ce poème que commença la carrière politique de Ryleev. »[803]

La même critique vis-à-vis du comte A.A. Arakčeev, responsable des colonies militaires, se retrouve dans les vers de V.F. Raevskij, qui prédit au tyran une fin atroce :

> « Seigneur tout-puissant, ami fidèle du tsar, […]
> Quelles récompenses attends-tu ?
> Pour toi, la récompense sera le terrible enfer ;
> Le peuple, sous le fardeau de ses chaînes,
> Attend avec des clameurs ta perte. »[804]

Et l'auteur de poursuivre, en dessinant le profil du tsar libérateur :

> « Le tyran, comme un chêne fier, est tombé,
> Par la fureur de Peroun foudroyé,
> Et la lumière, tout hésitante, stupéfaite,
> Regarde, avec une joie involontaire,
> Les trônes ébranlés se succéder,
> Le monarque, ce père des citoyens,
> Offrir brusquement liberté et lois,
> Et, sans faire usage de la force, briser les fers du servage […]. »[805]

Cette critique est d'autant plus virulente qu'elle provient de la plume d'un militaire : le général V.F. Raevskij ne craint pas de dénoncer la violence du comte A.A. Arakčeev, malgré sa position dans l'armée. Même lorsqu'ils s'adressent à une élite cultivée, les Républicanistes n'hésitent pas à railler le gouvernement en place et les favoris du tsar ; une telle liberté d'écriture est encore plus présente dans la littérature de propagande, destinée à un public moins cultivé.

---

[803] « Eto byl pervyj udar, nanesennyj Rykeevym samovlastiû. […] S ètogo stuhotvoreniâ načalos' političeskoe popriše Ryleeva. » Extrait des mémoires de N.A. Bestužev, in *Vospominaniâ brat'ev Bestuževyh*, Petrograd, Ogni, 1917, p.11.

[804] « Vel'moža, drug carâ nadežnyj, / […] Kakih ty ždeš' sebe nagrad ? / Tebe nagrada – strašnyj ad ; / Narod, cepâmi otâgočennyj, / Ždet s voplem gibeli tvoej. » RAEVSKIJ, V.F., poème intitulé « Glas pravdy », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome II, p.14.

[805] « Tiran, kak gordyj dub, upal, / Perunom v ârosti sražennyj, / I svet, koleblâs', izumlennyj, / S nevol'noj radost'û vziral, / Kak šatkie menâlis' trony, / Kak vdrug svobodu i zakony / Daval monarh – graždan otec – I cepi rabstva rval ne siloj. » RAEVSKIJ V.F., « Glas pravdy », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, *op.cit.*, tome II, p.15. Dans le panthéon de la mythologie slave, Peroun est le Dieu du Tonnerre et de la Foudre, l'équivalent slave du Zeus des Grecs.

2. Littérature de propagande.

Les Républicanistes écrivains avaient conscience de la nécessité d'élargir leur lectorat, et d'attirer un public moins instruit mais plus vindicatif. Ils ont alors recours à une littérature dite « de propagande », de lecture plus simple ; en privilégiant un support plus fragile – ces écrits paraissent souvent sur des feuilles volantes – ils utilisent un mode de transmission qui échappe plus facilement à la censure. Dans cette littérature de propagande, on rencontre deux types d'écrits : les chansons de soldats[806] et les chansons de divination[807].

Les chansons de soldats sont rédigées entre 1812 et 1819. F.N. Glinka[808] excelle dans ce genre d'écrits, qu'il rédigea pendant la campagne de 1812 contre Napoléon. Le rythme choisi est souvent un rythme populaire, scandé et aisé à retenir ; les paroles sont généralement assez simples. Les chansons de soldats retiennent l'expérience des campagnes contre Napoléon, et la crainte d'une défaite. Toutes invitent le soldat à se sacrifier pour que sa patrie et ses descendants puissent vivre en êtres libres :

> « Est-ce maintenant que nous devons sommeiller au repos,
> Nous, fidèles fils de la Russie ?
> Partons, mêlons-nous au régiment,
> Partons ! Et dans les horreurs de la guerre,
> Nous chercherons la gloire et la liberté,
> Pour nos amis, notre patrie, notre peuple,
> Ou alors nous mourrons tous sur les champs de notre patrie !
> Que vaut-il mieux : vivre, dans les chaînes de la prison,
> Ou mourir, là où de la Russie sont les fanions ?
> Etre des héros ou des esclaves ? »[809]

---

806 *Agitacionnye pesni*.

807 *Podblûdnye pesni*. Ces chansons étaient généralement chantées au cours d'un repas, et accompagnées de divination au moyen d'objets placés sous un plat retourné, d'où leur nom (*pod – blûdo* : sous le plat).

808 F.N. Glinka a beaucoup écrit sur les soldats et la vie à l'armée. On lui doit une dizaine de chansons militaires : *Voennaâ pesn'* [Chanson militaire] ; *Soldatskaâ pesn', sočinennaâ vo vremâ soedineniâ vojsk u goroda Smolenska v iûle 1812 goda* [Chanson militaire, rédigée au moment de la jonction des troupes près de la ville de Smolensk, en juillet 1812] ; *Dobryj vojn, čto s tonoj ?* [Bon soldat, que t'arrive-t-il ?] ; *Pesn' russkogo voina pri vide gorâšej Moskvy* [Chanson d'un soldat russe devant Moscou en flammes] ; *Partizan Seslavin* [Seslavin le partisan] ; *Partizan Davydov* [Davydov le partisan] ; *Smert' Fignera* [La mort de Figner]. On trouvera la liste complète des chansons de F.N. Glinka sur 1812 dans l'ouvrage suivant : PAVLOVA, L.Â., *Dekabristy – učastniki vojn 1805-1814 gg.*, Moskva, Nauka, 1979, p.45.

809 « Teper' li nam dremat' v pokoe, / Rossii vernye syny ?! / Pojdem, somknemsâ v ratnom stroe, / Pojdem – i v užasah vojny / Druz'âm, otečestvu, narodu / Otyščem slavu i svobodu, / Il' vse padem

Le choix entre une mort libre et une vie servile est récurrent :

> « Défendons notre puissant Etat :
> Mieux vaut la mort que vivre en esclaves. »[810]

Le tyran et l'esclavage sont assimilés à Napoléon, et la liberté devient synonyme de patrie. Cette littérature militaire conserve l'opposition entre la patrie et un ennemi extérieur ; elle utilise volontiers quelques artifices rhétoriques, tel le recours à la personnification des vertus et des défauts :

> « La *tyrannie* se repose sur son lit, sur des fleurs,
> Et l'*esclavage*, dans la poussière, sous un lourd fardeau,
> Dorment profondément ! Seul *l'amour pour la patrie* ne dort pas !
> Il ne clôt pas ses yeux emplis de larmes :
> Errant dans les taillis, sous la lune blafarde,
> Par ses larmes ruisselantes il dérange l'heure de minuit
> Et réveille la liberté de sa mortelle torpeur.
> Liberté ! Patrie ! Que ces mots sont sacrés !
> Ou bien rendrez-vous éternellement un son vide ?
> Non ! Nous vous ressusciterons ! »[811]

Retenues et colportées par l'ensemble des troupes de l'armée russe, ces valeurs sont très répandues : les soldats adoptent la vision dualiste qui consiste à opposer la patrie à un ennemi extérieur. Dès lors que les troubles extérieurs se calment et que les soldats retournent à leur précédente situation, les mots demeurent, mais l'ennemi emprunte d'autres traits : c'est un ennemi *intérieur* qu'il s'agit de décrire désormais. Les chansons militaires sont impropres à transmettre ce glissement d'un ennemi extérieur vers un ennemi intérieur. Les Républicanistes se tournent alors vers un autre type d'écriture : les chansons de table prennent le relais, avec une ironie beaucoup plus mordante.

---

v rodnyh polâh ! / Čto lučše : žizn' – gde uzy plena, / Il' smert' – gde russkie znamena ? / V geroâh byt' ili v rabah ? » GLINKA, F.N., « Voennaâ pesn', napisannaâ vo vremâ približeniâ nepriâtelâ k Smolenskoj gubernii », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome I, pp.127-128.

[810] « Zaŝitim svoû deržavu : / Lučše smert' – čem v rabstve žit'. » GLINKA, F.N., « Soldatskaâ pesn', sočinennaâ i petaâ vo vremâ soedineniâ vojsk u goroda Smolenska v iûle 1812 goda », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, *op.cit.*, tome I. p.128.

[811] « *Tiranstvo* na lone uteh, na cvetah, / I *rabstvo*, vo prahe pod tâžkim jarmom, - / Spât krepko !... Ne spit liš' *k otčizne lûbov'* ! / *Ona* ne smykaet slezâŝih očej : / Skitaâs' po debrâm, pri blednoj lune, / Rydan'em trevožit polunočnyj čas / I budit svobodu ot smertnogo sna. / Svoboda ! Otčizna ! Svjaŝenny slova ! / Il' budete večno vy zvukom pustym ? / Net, my voskresim vas ! » GLINKA, F.N., « Opyty dvuh tragičeskih âvlenij v stihah bez rifmy », écrit en 1817, in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, *op.cit.*, tome I, p.130.

Les chansons de table, rédigées conjointement par K.F. Ryleev et A.A. Bestužev, s'échelonnent entre 1822 et 1825, au cours d'une période où les positions des Républicanistes se durcissent. Les différentes chansons reflètent cette évolution et présentent une critique très dure du tsarisme. Dans ces chansons de propagande, comme dans la littérature destinée à un public plus cultivé, le tsar n'est pas épargné. Ainsi, dans une chanson écrite en 1823, K.F. Ryleev et A.A. Bestužev raillent Alexandre Ier et son goût immodéré pour les exercices militaires dans des termes sans équivoque :

« 1. Notre tsar, un Allemand russe,
Porte un uniforme étroit.
2. Où règne-t-il ?
Chaque jour dans le manège.
6. Toutes les écoles sont casernes,
Tous les juges sont gendarmes. »[812]

Dans les autres couplets, les auteurs se moquent des plus proches collaborateurs d'Alexandre Ier :

« 7. Et le comte Arakčeev
est le pire des malfaiteurs !
8. Le prince Volkonskij, cette bonne femme,
de l'Etat-Major est l'âme !
10. Et Potapov, l'imbécile,
est général de service. »[813]

Outre une critique féroce des autorités officielles, les chansons de propagande offrent à leurs auteurs une opportunité supplémentaire de récriminer contre le servage.

« Longtemps encore le peuple russe
sera-t-il l'objet domestique des seigneurs ?
Et longtemps encore fera-t-on commerce des gens,
comme du bétail ? »[814]

---

[812] « 1. Car' naš – nemec russkij – / Nosit mundir uzkij. 2. Carstvuet on gde že ? / Vsâkij den' v maneže. 6. Školy vse – kazarmy, / Sud'i vse – žandarmy. » RYLEEV, K.F. et BESTUŽEV A.A., « Agitacionnye pesni », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, *op.cit.*, tome I, p.238. Cette chanson comporte 14 couplets ; le refrain est invariablement : « Aj da car', Aj da car', Pravoslavnyj gosudar' ! » (« Ah, le souverain ! Ah, le souverain ! Seigneur orthodoxe ! »).

[813] *Idem*, p.239 : « A graf Arakčeev / Zlodej iz zlodeev ! / Knâz' Volkonskij baba / Načal'nikom štaba . / A Potapov durnyj / General dežurnyj. »

[814] *Idem*, p.240. « Dolgo l' russkij narod / Budet ruhlâd'û gospod, / I lûdâmi, / Kak skotami, / Dolgo l' budut torgovat' ? »

Dans ces chansons au verbe plus souple, les Républicanistes ont volontiers recours à un « nous » suffisamment vague pour englober l'auteur, le public, et le héros de la chanson ; par ce procédé, ils se mettent à la place des paysans et, à la suite d'A.N. Radiŝev, leur donnent la parole en littérature. En outre, le recours à la force est préconisé : puisque les seigneurs usent de violence, il paraît légitime d'utiliser la même arme pour leur résister.

> « Mais ce qui nous a été pris par la force,
> Par la force nous le reprendrons,
> Et dans la liberté,
> Dans les libres espaces,
> Nous vivrons comme avant. »[815]

Dans ces vers, les Républicanistes tentent de séduire les paysans par l'évocation d'un âge d'or leur rendant une liberté qui leur aurait été ravie par les propriétaires fonciers. Cet hypothétique âge d'or est relégué aux temps les plus reculés (*starinoû*). Par ailleurs, les auteurs raillent ouvertement la religion, en parodiant des formules bibliques : « Gloire à Dieu dans le ciel, et à la liberté sur cette terre ! »[816], tout en omettant volontairement le « tsar », image de Dieu sur terre. Le règne d'Alexandre Ier subit une critique sévère : les auteurs décrivent la misère des soldats et évoquent le sort du régiment de Semenov ; même l'obsession des lois et de l'ordre juridique est ridiculisé :

> « Mesure la farine, Macha, cuis des friands :
> Des invités viendront te visiter, des ennemis du tyran,
> Non pas avec des icônes, des révérences,
> Mais avec du fer et des ordonnances.
> Ce que nous avons chanté ne sera pas perdu pour lui,
> Et pour la dernière fois il criera: 'Qu'il en soit ainsi !' »[817]

---

[815] *Ibidem*. « A čto siloj otnâto, / Siloj vyručim my to, / I v privol'e, / Na razdol'e, / Starinoû zaživem. » Le terme « razdol'e » renferme un jeu de mots difficile à rendre. En effet, « razdol'e » désigne, au sens propre, des champs ouverts ; au sens figuré il renvoie à la liberté de faire ce que bon nous semble. Dans ce contexte, il faut prendre en compte les deux significations. Voir OŽEGOV, S.I, *Slovar' russkogo âzyka*, Moskva, Russkij âzyk, 1989.

[816] « Slava Bogu na nebe, a svobode na sej zemle ! » RYLEEV, K.F. et BESTUŽEV, A.A., « Podblûdnye pesni », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, *op.cit.*, tome I, p.243.

[817] « Sej, Maša, mučicu, peki pirogi : / K tebe budut gosti, k tiranu vragi, / Ne s ikonami, ne s poklonami, / A s železom da s zakonami. / Čto my speli, ne minuetsâ emu, / I v poslednij raz kriknet : 'Byt' po semu !' » RYLEEV, K.F. et BESTUŽEV, A.A., « Podblûdnye pesni », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, *op.cit.*, tome I, p.243. La dernière expression fait allusion à la formule apposée par le tsar à la fin des projets de loi, qui donnait au projet, par

Une chanson rédigée conjointement par A.A. Bestužev et K.F. Ryleev en 1823 connut un succès tout particulier ; il s'agit de la chanson intitulée « Le long de la rivière Fontanka » (*Vdol' Fontanki reki*), et qui fait sans doute allusion à la mutinerie du régiment de Semenov. Nous la reproduisons ci-dessous dans son intégralité :

> « Le long de la rivière Fontanka se trouvent les régiments. Gloire !
> Tous les régiments de la Garde y sont cantonnés. Gloire !
> On les instruit, on les tourmente, dès potron-minet. Gloire !
> Dès potron-minet pour le divertissement du tsar. Gloire !
> Le forgeron revient de la forge. Gloire!
> Le forgeron apporte trois petits couteaux. Gloire !
> Le premier, pour les maîtres, les seigneurs. Gloire !
> L'autre est pour les popes, les saints hommes. Gloire !
> Et, après une prière, le troisième est pour le tsar-vampire. Gloire ! »[818]

Il existe plusieurs versions de cette chanson : ainsi, les seigneurs sont parfois délaissés au profit d'une tirade contre les juges corrompus[819]. Dans toutes les variantes, on retrouve les mêmes composantes : les auteurs dénoncent la tyrannie qui règne au sein des régiments, et le goût immodéré de l'Empereur pour les parades militaires et les revues ; ils dénigrent également les autorités officielles, représentées par le souverain, les généraux et l'Eglise. Cette chanson était très largement diffusée : on sait que M.I. Murav'ëv-Apostol la faisait chanter au sein de son régiment. Par ailleurs, ce pamphlet versifié connut une grande postérité grâce à A.I. Poležaev. Ce dernier transmit les paroles de la chanson au milieu universitaire ; et c'est ainsi que les frères Kritskij, arrêtés en 1827 pour avoir fredonné cette chanson, affirment l'avoir entendue chanter par P.M. Palm'in, étudiant à l'Université de Moscou[820]. Ainsi cette critique du pouvoir circulait tant dans les milieux militaires qu'universitaires.

---

ratification impériale, force de loi.

818 Chantée réécrite de mémoire par M.I. Murav'ëv-Apostol, cité par L.A. MANDRYKINA, « Agitacionnyaâ pesnâ *Vdol' Fontanki reki* i učastie A.I. Poležaeva v eë rasprotranenii », *Literaturnoe nasledstvo n°59*, Moskva, AN SSSR, 1954, p102. « Vdol' Fontanki reki kvartiruût polki. Slava ! / Kvartiruût polki vse gvardejskie. Slava ! / Ih i učat, i mučat, čto ni svet, ni zarâ. Slava ! / Čto ni svet ni zarâ dlâ potehi carâ. Slava ! / Idêt kuznec iz kuznicy. Slava ! / Nesët kuznec tri noža. Slava ! / Odin nož na gospod, na vel'mož. Slava ! / Drugoj nož na popov, na svâtoš. Slava ! / A tretij nož, molitvu sotvorâ, na vampira, na carâ. Slava ! ».

819 Autre variante : « Vot už pervoj-to nož na zlodeev vel'mož, / A drugoj-to nož – na sudej na plutov. » RYLEEV, K.F. et BESTUŽEV, A.A., « Podblûdnye pesni », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, *op.cit.*, tome I, pp.243-244.

820 MANDRYKINA, L.A., « Agitacionnaâ pesnâ *Vdol' Fontanki reki* i učastie A.I. Poležaeva v eë rasprotranenii », *Literaturnoe nasledstvo n°59*, Moskva, AN SSSR, 1954, pp.105-108.

La vigueur de la dénonciation du régime tsariste laisse à penser que cette littérature de propagande était destinée avant tout à un public peu instruit, sensible à des images simples voire simplistes, prompt à réagir à des formules laconiques mais percutantes. Les Républicanistes faisaient circuler ces textes parmi les soldats. Mais, pour toucher davantage de personnes parmi le public cultivé, ils eurent recours à une voie plus efficace, celle des périodiques.

II. L'essor des périodiques.

Sous le règne d'Alexandre Ier, la presse périodique connaît un essor sans précédent : grâce à une censure plus souple, des revues, des almanachs, des journaux de toutes sortes apparaissent et disparaissent au gré des disputes, des envies et des besoins des lecteurs, des influences des éditeurs, etc. Les Républicanistes ne sont pas absents de ce foisonnement de revues. La presse périodique les séduit par sa grande variété : les divers formats, le choix d'une parution hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle, la possibilité de publier en vers ou en prose, l'édition de textes complets ou seulement d'extraits – toutes ces opportunités assurent aux auteurs une souplesse que n'offre pas l'édition en monographies. Après plusieurs tentatives de collaboration avec des éditeurs, K.F. Ryleev et A.A. Bestužev éditent conjointement, à partir de 1823, leur propre revue, *L'Etoile polaire*[821].

1. Un réseau de journaux.

Les décrets sur la liberté d'expression promulgués sous le règne d'Alexandre Ier vont dans le sens d'un grand assouplissement de la censure[822], à la fois dans l'importation d'ouvrages étrangers, et dans la publication d'ouvrages et de périodiques russes ; cette relative liberté explique le foisonnement de revues russes à cette époque. On distingue trois grandes périodes de publication : les années 1801-1811 ; les

---

821 Notre texte de référence est la réédition soviétique en fac-similé : *Polârnaâ zvezda, izdannaâ K. Ryleevym i A. Bestuževym*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1960.

822 Voir ŜEBAL'SKIJ, « Materialy dlâ istorii russkoj cenzury », *Besedy v Obŝestve lûbitelej rossijskoj slovesnosti*, vyp.3, Moskva, 1871, pp.25-27.

campagnes contre Napoléon (1812-1815) ; et la décennie 1815-1825, marquée par un intérêt sans précédent pour les affaires intérieures du pays[823].

La décennie 1801-1811 est marquée par l'activité fertile de la « Société libre des amateurs des belles-lettres, des sciences et des arts » (*Vol'noe obŝestvo lûbitelej slovesnosti, nauk i hudožestv*). De 1801 à 1807, la société est dirigée par une aile gauche, assez radicale, représentée par Born et I.P. Pnin ; de 1808 à 1812, elle se rapproche de l'école de N.M. Karamzin, dont les intentions libérales étaient plus modérées. Cette société édita un grand nombre de revues et d'almanachs : l'almanach *Svitok muz* (1802-1803), recueil de poésies lyriques, mais aussi à thématique philosophique et politique ; la société éditait également une revue à son nom (*Periodičeskoe izdanie Vol'nogo obŝestva lûbitelej slovesnosti, nauk i hudožestv*), publiée à partir de 1804. Cette société littéraire constitue un centre important de la presse périodique de l'époque ; elle est également à l'origine du *Messager de Saint-Pétersbourg* (*Sankt-Peterburgskij vestnik*), publié en 1812 ; du *Messager du nord* (*Severnyj vestnik*), d'I.I. Martynov, publié en 1804-1805 ; de la *Revue des belles-lettres russes* (*Žurnal rossijskoj slovesnosti*) dirigée par N.P. Brusilov et publiée en 1805 ; de l'*Amateur des belles-lettres* (*Lûbitel' slovesnosti*) de N.F. Ostolopova (1806) ou encore du *Parterre de fleurs* (*Cvetnik*) dirigé par A.R. Izmajlov et A.P. Benitckij, et publié en 1809-1810. Parmi toutes ces publications, le *Messager du nord* mérite quelques instants d'attention : contrairement aux autres revues, centrées sur la vie littéraire de leur temps, cette revue mensuelle s'intéresse certes à la littérature et à la critique littéraire, mais traite aussi des thématiques sociales et politiques. Par exemple, la science de la législation y est abondamment commentée : on trouve des traductions des auteurs de l'Antiquité et des auteurs européens (Tacite, Montesquieu, Holbach, etc.), mettant à la diposition des lecteurs russes les œuvres politiques les plus lues en Europe. La *revue périodique* de la libre société des amateurs de belles-lettres est réputée pour son esprit satirique fort développé. On trouve par exemple, dans le numéro 10, un « Essai de dictionnaire philosophico-critique », qui raille les grands seigneurs ; ainsi, pour définir le mot « promesse » (*obeŝanie*), on peut lire : « habitude des personnes de la haute aristocratie » ; ou encore, à l'article « noblesse » : « dignité, souvent acquise par un seul

---

[823] Chronologie établie grâce aux ouvrages suivants : « K istorii russkoj literatury », in *Russkaâ starina*, 1900, n°8, pp.391-395 ; ZAPADOV, A.V., *Istoriâ russkoj žurnalistiki XVIII-XIX vekov*, Moskva, Vyssšaâ škola, 1966, 2e édition revue et augmentée.

descendant »[824]. Enfin, pour conclure cette première période, il convient de saluer un autre périodique, *Le messager de l'Europe* (*Vestnik Evropy*), revue publiée à Moscou de 1802 à 1830, et dirigée successivement par N.M. Karamzin, P.P. Sumarokov, puis M.T. Kačenovskij, V.A. Žukovskij et V.V. Izmajlov[825]. Cette revue permettait aux Russes d'avoir accès aux nouvelles européennes.

Les périodiques des années 1812-1815 laissent une large place aux nouvelles militaires et à la nécessité de galvaniser les troupes russes et alliées face à Napoléon. Toutefois, ce soutien à l'armée russe est véhiculé de deux manières différentes. *Les Nouvelles de Saint-Pétersbourg* (*Sankt-Peterburgskie vedomosti*), *Les Nouvelles de Moscou* (*Moskovskie vedomosti*) et *Le Messager russe* (*Russkij vestnik*) défendent le patriotisme[826] officiel. Dans leurs articles, on trouve des détails sur le théâtre de la guerre, l'avancée des troupes russes, des vers patriotiques, etc. Mais le journal *Le fils de la patrie* ou *Le patriote* (*Syn otečestva*), dirigé par N.I. Greč, propose une tout autre version des faits : la lutte contre Napoléon n'est pas présentée comme une victoire du Tsar contre l'Empereur français, mais comme une lutte du peuple russe pour son indépendance. Dans un article intitulé « Adresses aux Russes » (*Poslaniâ k russkim*), A.P. Kunicyn soutient avant tout l'idée de liberté : « Nous mourrons libres dans une patrie libre »[827]. Dans ses mémoires, N.I. Greč décrit l'esprit de son journal de la manière suivante :

> « J'étais alors un libéral convaincu, et je m'étais imprégné de cet esprit lors d'un court séjour en France. Et puis qui des jeunes gens de cette époque était du côté de la réaction ? *Tous fredonnaient la chanson constitutionnelle*, dans laquelle le contre-chant était formé par l'empereur Aleksandr Pavlovič. »[828]

---

824 « Obeŝanie – privyčka znatnyh osob. » et « Blagorodstvo – dostoinstvo, neredko priobretaemoe tol'ko odnoû rodoslovnoû. » Anecdote empruntée à A.V. ZAPADOV, in *Istoriâ russkoj žurnalistiki XVIII-XIX vekov*, Moskva, Vyssâa škola, 1966, 2e édition, p.120. Ces définitions proviennent du dictionnaire *Opyt kritiko-filosofskogo slovarâ*, publié dans *Žurnal rossijskoj slovesnosti*, n°10.

825 FRIZMAN, L.G., *Literaturno-kritičeskie raboty dekabristov*, Moskva, Hudožestvennaâ literatura, 1978, pp.373-376.

826 Le terme *patriot* fait son apparition en russe en 1812 ; il est donc fortement tributaire du contexte historique.

827 Cité d'après ZAPADOV, A.V., *Istoriâ russkoj žurnalistiki XVIII-XIX vekov*, *op.cit.*, p.126.

828 « Â byl v to vremâ ot''âvlennym liberalom, napitavšimsâ ètogo duha v kratkoe vremâ prebyvaniâ moego vo Francii. Da i kto iz togdašnih molodyh lûdej byl na storone reakcii ? *Vse tânuli pesnû konstitucionnuû*, v kotoroj zapevaloj byl imperator Aleksandr Pavlovič. » Nous soulignons. GREČ, N.I., *Zapiski o moej žizni*, Moskva/Leningrad, [s.n.], 1930, p.687 ; réédition : Moskva, Kniga, 1990.

K.F. Ryleev, V.K. Kûhel'beker, F.N. Glinka et A.A. Bestužev, qui partageaient ce point de vue, participèrent activement à ce journal.

La troisième période, qui s'étend de 1815 à 1825, est la plus riche en journaux, revues et almanachs de tous genres. On trouve, certes, quelques journaux de divertissement, telle *La revue des dames* (*Damskij žurnal*), de P.I. Šalikov, qui parut de 1823 à 1833 et devint plus tard *La revue de la mode* (*Modnyj žurnal*). Il existe également quelques journaux militaires : les *Annales de la patrie* (*Otečestvennye zapiski*) de P.P. Svi'nin sortirent de 1820 à 1830 ; quant au journal *L'invalide russe* (*Russkij invalid*), édité de 1813 à 1917, il connut une remarquable longévité. Mais ce sont les revues littéraires qui dominent pour l'essentiel la scène des périodiques russes,. Elles suivent deux directions différentes : les unes consacrent des rubriques à la vie politique ; c'est le cas du *Messager russe* (*Russkij vestnik*) ou encore de *l'Abeille du nord* (*Severnaâ pčela*), dirigé par F.V. Bulgarin seul, puis en direction conjointe avec N.I. Greč ; la revue *Le fils de la patrie* (*Syn otečestva*) suit le même chemin. D'autres, en revanche, se tournent davantage vers l'histoire, tel l'almanach *Les antiquités russes* (*Russkaâ starina*), né en 1825. Les Républicanistes ne sont pas absents de ces aventures littéraires : K.F. Ryleev et V.K. Kûhel'beker participent activement à l'élaboration de la revue *Le spectateur de la Néva* (*Nevskij zritel'*), publiée en 1820-1821 ; de 1818 à 1825, de nombreux Républicanistes écrivent pour la revue de la Société des amateurs de belles-lettres et de beaux-arts[829]. Ils se montrent extrêmement sévères à l'égard des journaux proches du gouvernement. Dès 1816, N.I. Turgenev dénonce le verbiage de certaines revues, qui traitent des idées libérales comme d'une mode ; c'est le cas de la *Poste du Nord* (*Severnaâ počta*) :

> « La *Poste du Nord*, comme on le remarquer chez vous aussi, s'est lancée dans les idées libérales. De même que les souris témoignent parfois de la richesse des greniers, de même cette poste servile témoigne de l'esprit libéral de notre gouvernement. […] L'eau la plus pure, après avoir traversé des endroits sales, se trouble et se corrompt, et devient non potable. Il en est de même pour les idées libérales, élaborées dans cette revue, qui deviennent non comestibles […]. *C'est-à-*

Le séjour en France qu'évoque N.I. Greč dans cet extrait remonte à 1817.

829 *Žurnal obŝestva sorevnovatelej prosveŝeniâ i blagotvoreniâ*, devenu plus tard *Sorevnovatel' prosveŝeniâ i blagotvoreniâ* (Le défenseur de l'instruction et de la prospérité).

> *dire que les personnes qui n'ont pas encore des principes arrêtés sur les idées libérales ne peuvent les goûter en les puisant de cet égoût du Nord.* »[830]

C'est dans ce contexte d'une presse périodique extrêmement vivante et contrastée que, forts de leurs expériences et de leurs premières participations, les Républicanistes tentent d'éditer leur propre revue. Plusieurs projets demeurent inaboutis, mais l'orientation choisie mérite d'être étudiée, dans la mesure où elle révèle les objectifs de leurs auteurs. La première tentative remonte à l'année 1817 et prend naissance au sein du cercle littéraire *Arzamas*, auquel participaient, entre autres, N.I. Turgenev, M.F. Orlov et N.M. Murav'ëv. N.I. Turgenev prend l'initiative de fonder une revue qui permettrait aux auteurs de s'éloigner du domaine purement littéraire et d'ouvrir des perspectives politiques :

> « *Arzamas* s'est tenue chez nous. Des programmes ont été proposés ; tous sont exclusivement littéraires, et ce monopole ne me plaît absolument pas ; j'ai proposé le programme suivant : « montrer les mérites de l'Angleterre et de la France devant l'Europe ». On parlera ici en particulier de ce que l'Angleterre a contraint l'Europe à aimer la liberté, et la France à la détester. Mais il convient également de rappeler que, par sa révolution, la France a pour ainsi dire donné à l'Europe un cours complet sur la science de la gestion de l'Etat, etc. »[831]

P.A. Vâzemskij, persuadé que la censure ne permettra pas de traiter directement de thèmes sociaux et politiques, propose de camoufler le but essentiellement politique, en ajoutant d'autres rubriques : Mœurs, Belles-Lettres et Politique. Mais la société littéraire *Arzamas* se dissout rapidement, et le projet n'est pas réalisé.

---

[830] « Severnaâ Počta, kak i u vas zamečaût, pustilas' v liberal'nost'. Tak kak myši svidetel'stvuût inogda o bogatstve žitnic, tak i presmykaûsaâsâ počta svidetel'stvuet o liberal'nom duhe teperešnego šnaego pravitel'stva. […] Samaâ čistaâ voda, protekaâ čerez grâznye mesta, mutitsâ i portitsâ i delaetsâ neudobnoj k pit'û. Tak toč,p liberal'nye idei, izlagaemye v ètom žurnale, delaûtsâ […] nesposobnym ko vkušeniû. *C'est-à-dire que les personnes qui n'ont pas encore de principes arrêtés sur les idées libérales ne peuvent les goûter en les puisant de cet égout du Nord.* » TURGENEV, N.I., in *Dekabrist N.I. Turgenev – pis'ma k bratu S.I. Turgenevu, 1811-1821 gg.*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1936, lettre n°83 (1816), p.204. Le texte en italique est en français dans l'original.

[831] « U nas byl eŝe Arzamas. Byli predlagaemy programmy ; vse isklûčtel'no literaturnye, i èta isklûčitel'nost' mne sovsem ne nravitsâ ; â predložil sleduûsuû : « pokazat' zaslugi Anglii i Francii pered Evropoû ». Tut budet govorit'sâ v osobennosti o tom, čto Anglâ zastavila Evropu lûbit' svobodu, a Franciâ ee nenavidet'. No nadobno takže upomânut', čto Franciâ svoeû revolûcieû pročla tak skazat' dlâ Evropy polnyj kurs nauki upravleniâ gosudarstvennogo i t.d. » TURGENEV, N.I., lettre à son frère Sergej, in *Dekabrist N.I. Turgenev – pis'ma k bratu S.I. Turgenevu, 1811-1821 gg.*, *op.cit.*, p.233, lettre n°102 (1817). En 1817, N.I. Turgenev est un anglophile convaincu : il voit dans la constitution anglaise le modèle politique le plus équilibré et le plus abouti. Il refuse de croire au déclin de la « libre Angleterre », annoncé par son frère (lettre n°106, p.239).

Insatisfait, N.I. Turgenev ressent l'urgente nécessité de créer une revue traitant de thèmes politiques. Reprenant son idée première, il propose de créer une nouvelle société nommée « Société de l'an 19 et du XIXème siècle » (*Obŝestvo 19 goda i XIX veka*), dont la revue porterait le nom *Le Russe du XIXème siècle* (*Rossiânin XIX veka*) ou *Archives des sciences politiques et des belles-lettres russes* (*Arhiv političeskih nauk i rossijskoj slovesnosti*). Dans ses journaux intimes, tenus régulièrement à jour, N.I. Turgenev note le programme de cette revue[832], réparti en sept rubriques : politique générale ou science du gouvernement d'un Etat ; économie politique ou science de la gestion d'un Etat ; finances ; droit ; histoire ; statistiques; philosophie. Le choix de ces différentes rubriques rappelle les disciplines dans lesquelles N.I. Turgenev s'est formé à Göttingen ; il montre également la volonté affichée des Républicanistes de former leurs lecteurs dans les sciences politiques. Pour déjouer la censure, N.I. Turgenev propose de recouvrir ces idées jugées subversives d'un vernis théorique. Le projet est habile, les objectifs conviennent à F.N. Glinka, N.M. Murav'ëv, A.P. Kunicyn, V.K. Kûhel'beker, A.S. Puškin, futurs collaborateurs. Mais, par manque de temps, ce projet ne verra pas le jour.

D'autres tentatives ont lieu : en 1820, M.F. Orlov émet le souhait d'éditer une revue *L'observateur russe à Varsovie* (*Rossijskij nablûdatel' v Varšave*), en utilisant les matériaux envoyés par P.A. Vâzemskij, qui travaillait alors à la chancellerie d'Alexandre Ier en Pologne ; mais ce projet est refusé. Enfin, en 1824, P.A. Muhanov, un autre membre des sociétés secrètes, essuie un refus de la censure pour son projet de *Revue militaire* (*Voennyj žurnal*).

Toutes ces tentatives avortées à cause d'un refus de la censure invitent les Républicanistes à la prudence, mais ne les découragent pas. En 1824, V.K. Kûhel'beker fonde, avec V.F. Odoevskij, une revue intitulée *Mnémosine* (*Mnemozina*), recueil de poésies, qui paraît tous les trois mois. Quatre recueils voient le jour : ils contiennent, pour l'essentiel, des poésies de V.K. Kûhel'beker, qui en est le collaborateur le plus dynamique. En 1825, A.O. Kornilovič publie, conjointement avec V.D. Suhorikov, l'almanach *Les antiquités russes* (*Russkaâ starina*), dont la publication est rapidement interrompue par l'insurrection de décembre 1825 ; l'idée séduit néanmoins un grand

---

[832] Extrait des carnets intimes de N.I. Turgenev, in *Arhiv brat'ev Turgenevyh – Dnevniki i pis'ma N.I. Turgeneva*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Imperatorskoj Akademii Nauk, tome III, pp.373-382.

nombre de lecteurs, si bien que cette publication sera reprise par d'autres éditeurs et se poursuivra tout au long du XIXème siècle.

La plus grande réussite des Républicanistes est sans conteste l'*Etoile polaire*[833] éditée par K.F. Ryleev et A.A. Bestužev de 1823 à 1825. Le format de l'almanach avait séduit les Républicanistes par sa grande souplesse de parution et des contraintes moindres que celles imposées par le format du journal ou de la revue. Mais ces derniers proposent un nouveau type d'almanach. Traditionnellement, l'almanach était réservé à une lecture de divertissement ; or, K.F. Ryleev et A.A. Bestužev l'utilisent dans un tout autre but : il ne s'agit pas de divertir les lecteurs, mais de les instruire. Dès sa première apparition dans le paysage des périodiques russes, *l'Etoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*) connaît un succès retentissant : le premier numéro est tiré à 600 exemplaires en 1823, et le deuxième à 1 500 exemplaires en 1824. On dénombre 66 occurrences de ce nouvel almanach dans les revues russes de 1823-1825[834] : l'*Etoile polaire* est évoquée dans la revue *Russkij invalid*[835], dans les revues *Syn otečestva*[836] et *Vestnik Evropy*[837]. Le succès de la revue des Républicanistes se mesure mieux encore à l'aune du témoignage suivant :

> « L'année 1823, en Russie comme en Bohême, est marquée par l'apparition du premier almanach. […] Pour nous, habitants du Septentrion, l'*Etoile polaire* a resplendi de l'éclat extraordinaire d'Orion. Le succès de l'entreprise de MM. les éditeurs a été assuré par une reconnaissance légitime de leur goût et de leurs talents […]. »[838]

---

833 *Polârnaâ zvezda*. Le titre fait allusion à l'objectif de la revue : l'almanach doit éclairer la société russe de sa lumière, de même que l'étoile brille pour illuminer les terres septentrionales de la Russie.

834 Voir l'appareil critique dans l'édition soviétique de *Polârnaâ Zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1960, pp.979-982.

835 *Russkij invalid* : 1823, n°4, 5, 6, 7, 13, 61-62 ; 1824, n°49, 52, 53, 56, 59, 67, 73, 73, 78 (février-mars 1824) ;

836 *Syn otečestva* : 1823, č.83, n°1, pp.17-18, n°3, pp.111-114, n°4, pp.174-190 ; 1823, č.84, n°9, pp.64-72, n°12, pp.223-229 ; 1823, č.85, n°16, pp.83-86, n°17, pp.124-128, n°20, p.259, 265 et 266. 1824 : č.91, n°6, pp.267-278 ; č.92, n°10, pp.123-132 ; č.93, n°15, pp.20-30. 1825 : č.101, n°9, pp.67-80 ; n°10, pp.195-216.

837 Essentiellement pour l'année 1824. *Vestnik Evropy*, 1824 : č.133, n°1, pp.53-57, n°2, pp.114-121, n°3, pp.205-218, n°4, pp.287-298. 1824 : č.138, n°24, pp.312-314. L'almanach des Républicanistes est également recensé par les revues suivantes : *Blagonamerennyj*, *Severnaâ pčela*, *Moskovskij telegraf*, *Otečestvennye zapiski*, *Damskij žurnal*, et les *Moskovskie vedomosti*.

838 « 1823 god kak v Rossii, tak i v Bogemii oznamenovan poâvleniem v svet pervogo al'manaha […]. Dlâ nas, žitelej Severa, vossiâla *Polârnaâ zvezda* s neobyknovennym bleskom Oriona. Spravedlivoe uvaženie ko vkusu i darovaniâm g.g. izdatelej obespečilo vo vseh otnošeniâh uspeh literaturnogo ih

Les bénéfices furent tels que, pour l'année 1825, A.A. Bestužev parvint même à rémunérer les écrivains ayant participé à cette édition. C'est la première fois, en Russie, que des écrivains reçoivent une rémunération pour des travaux proposés à la publication dans des revues ; cette rémunération des auteurs est le premier pas vers une professionalisation des écrivains, ce dont témoigne le prince E.P Obolenskij :

> « [Le but des éditeurs] était de rétribuer le travail littéraire de manière plus substantielle que ce que recevaient à l'époque les gens qui s'adonnaient à un travail intellectuel. […] L'entreprise réussit. Tous les écrivains de l'époque acceptèrent de recevoir une rétribution pour les articles qu'ils donnaient à l'almanach. Y compris Aleksandr Sergeevič Puškin. L'*Etoile polaire* connut un énorme succès ; non seulement elle rapporta à ses éditeurs le montant des investissements initiaux, mais elle leur permit de faire des bénéfices nets de 1 500 à 2 000 roubles. »[839]

La revue *L'Etoile polaire* surprend et séduit, par son format et par son contenu : poésies, romans, nouvelles, mais aussi interprétation des grands événements survenus dans l'année, en Russie comme à l'étranger. En 1825, les éditeurs, ayant pris du retard, proposent d'éditer, pour 1826, un almanach moins important sous le titre *La petite étoile* (*Zvezdočka*). Mais celle-ci ne verra pas le jour : l'insurrection du 14 décembre 1825 vient interrompre les travaux de K.F. Ryleev et A.A. Bestužev. Malgré une durée de publication extrêmement brève – à peine trois numéros sont parus – l'*Etoile polaire* a profondément marqué les contemporains des Républicanistes ; la raison est à chercher dans le contenu résolument nouveau que les deux éditeurs proposaient à leurs lecteurs.

*2. L'*Etoile polaire*, entre littérature et politique.*

De prime abord, *L'Etoile polaire* ne se distingue pas des autres revues littéraires : pour l'essentiel, elle est composée d'extraits de poésie et de prose. Ainsi, dans le numéro de 1823, on trouve une étude historique d'A.O. Kornilovič sur les bals à la cour

---

predpriâtiâ […]. » Réaction du bibliographe P.I. KEPPEN, cité par ARHIPOV, V.A., BAZANOV V.G., et LEVKOVIČ, Â.L. dans leur article « Literaturno-èstetičeskie pozicii *Polârnoj zvezdy* », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, édition fac-similée, Moskva, Nauka, 1960, p.803. Source initiale de l'affirmation de P.I. KEPPEN : *Bibliografičeskie listy*, 1825, n°13, p.182.

839 « [Cel'] sostoâla v tom, čtoby dat' voznagraždenie trudu literaturnomu, bolee suŝestvennoe, neželi to, kotoroe polučali do togo vremeni lûdi, posvâtivšie sebâ zanâtiâm umstvennym. […] Predpriâtie udalos'. Vse literatory togo vremeni soglasilis' polučit' voznagraždenie za stat'i, otdannye v al'manah. V tom čisle nahodilsâ i Aleksandr Sergeevič Puškin. *Polârnaâ zvezda* imela ogromnyj uspeh i voznagradila izdatelej ne tol'ko za pervonačal'nye izderžki, no i dostavila im čistoj pribyli ot 1500 do 2000 rublej. » OBOLENSKIJ, Prince E.P., in SEMEVSKIJ, V.I., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii v pervuû polovinu XIX veka*, Sankt-Peterburg, Tipo-Litografiâ « Gerol'd », 1905, p.242.

de Pierre le Grand, des poésies de F.N. Glinka, N.I. Gnedič, P.A. Vâzemskij, V.A. Žukovskij, une fable d'I.A. Krylov, deux poèmes d'A.S. Puškin, etc. Le deuxième numéro contient deux allégories de F.N. Glinka, des lettres de V.A. Žukovskij sur un voyage en Suisse, des chansons et des romances du baron A.A. Del'vig, des vers d'A.S. Puškin, K.F. Ryleev, etc. Enfin, le troisième tome, le plus épais, est composé presque exclusivement de poésies (I.A. Krylov, P.A. Vâzemskij, F.N. Glinka, P.A. Pletnev, K.F. Ryleev) ; la prose est peu représentée : lettres de V.A. Žukovskij, de N.A. Bestužev (alors en service à Gibraltar) pour l'essentiel. Outre cette répartition entre prose et poésie, de nombreux types d'écriture se côtoient au fil des pages de cet almanach.

Toutefois, le style et le ton de ces œuvres littéraires sont beaucoup plus libres que dans tout autre almanach – et les lecteurs ne s'y sont pas trompés. En effet, l'*Etoile polaire* a pour première caractéristique la diversité des œuvres publiées : outre les poésies, le lecteur est confronté à des nouvelles, des extraits de roman, des extraits de correspondance, des fables, des traductions de nouvelles arabes et perses, etc. Ce foisonnement de styles différents permet de déjouer la censure, et d'utiliser des genres littéraires en principe codifiés pour pouvoir faire passer des idées en désaccord avec l'idéologie officielle. Ainsi la traditionnelle prosopopée des animaux des fables permet de critiquer des traits de la société russe. Plus subtile est l'utilisation de la correspondance épistolaire, qui donne un regard contemporain sur le monde environnant. La traduction de nouvelles prétendument orientales est un moyen utilisé pour transmettre des critiques sur le monde russe, par la médiation d'un regard étranger[840]. Enfin, les Républicanistes ont recours à l'histoire russe pour dénoncer l'autocratie : la référence constante à la Russie kiévienne et au *veče* contient une condamnation implicite de l'autocratie, et appelle au retour des traditions politiques de la Russie prémoscovite. Cette utilisation détournée de styles existants n'a pas échappé au lectorat cultivé de l'*Etoile polaire.*

Ce décalage voulu par rapport à d'autres revues invite tout lecteur de l'*Etoile polaire* à aiguiser son regard sur le type de littérature qu'il découvre. A travers le panorama de la littérature qu'il propose en début de chaque numéro[841], A.A. Bestužev

---

[840] Un lecteur français songe inévitablement, ici, aux *Lettres persanes* de Montesquieu.

[841] L'introduction au premier numéro de l'*Etoile polaire*, en 1823, établit un rapide historique de la

entend présenter sa propre conception de la littérature. Son discours devient particulièrement virulent dans l'article introductif de 1825, plus long et plus construit que les précédents. A.A. Bestužev consacre une partie théorique à la définition de la littérature russe dans son ensemble et dénonce la place démesurée que tient la critique dans le paysage littéraire russe :

> « […] Mais l'histoire, la critique et la satire ont toujours été les branches malingres des belles-lettres. Il en a été ainsi partout, sauf en Russie, car, chez nous, le siècle de l'analyse a précédé le siècle de la création ; nous avons une critique, mais nous n'avons pas de littérature […]. »[842]

La condamnation est sans appel, mais A.A. Bestužev trouve différentes explications à cette déplorable situation. La première, la plus flagrante à ses yeux, est la passion des Russes pour l'imitation : les Russes n'ont eu de cesse, depuis Pierre le Grand, d'imiter les étrangers, sans chercher à exprimer leur culture propre. Cette imitation est due au fait que Pierre le Grand a cherché des modèles à l'extérieur, et non pas au sein de son propre pays :

> « La première raison réside dans le fait que nous sommes élevés par des étrangers. Nous avons sucé avec le lait la méconnaissance du génie national et l'étonnement uniquement vis-à-vis de ce qui nous est étranger. »[843]

Pour remédier à cet état de fait, A.A. Bestužev définit ce que devraient être la littérature russe et l'écrivain de génie ; à ses yeux, la littérature ne se justifie que si elle s'avère utile à la société : elle n'est donc pas un ornement, mais un *outil* aux mains des écrivains. A.A. Bestužev raille la critique, style inutile, et vante la littérature qui s'intéresse aux besoins des citoyens :

---

littérature russe, depuis les chroniques jusqu'au XIXème siècle. De manière assez juste, A.A. Bestužev estime que la langue russe s'est fixée au début du XIXème siècle, à travers les œuvres de N.M. Karamzin et d'A.S. Puškin notamment ; il salue les efforts de l'Empereur pour développer des écoles, des lycées et des universités qui permettront de répandre la connaissance de la langue russe. L'article introductif de 1824 présente les efforts des scientifiques, dans le domaine de la linguistique et de l'histoire ; l'auteur loue la poésie russe, mais déplore l'état lamentable, selon lui, du théâtre.

842 « […] No istoriâ, kritika i satira byli vsegda mladšimi vetvâmi slovesnosti. Tak bylo vezde, krome Rossii, ibo u nas vek razbora predydet veku tvoreniâ ; u nas est' kritika i net literatury […]. » *In Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1960, article introductif de l'almanach de l'année 1825, p.488.

843 *Idem*, p.488 : « Pervaâ zaklûčaetsâ v tom, čto my vospitany inozemcami. My vsosali s molokom beznarodnost' i udivlenie tol'ko k čužomu. » Le terme « beznarodnost' » est particulièrement difficile à traduire : il renvoie à la négation de toute caractéristique nationale (*narodnost'* désignant le « génie national », le *Volksgeist*).

> « Maintenant, on posera la question : la presse périodique critique nous est-elle *utile* ? […] Notre critique a donné dans la satire, davantage pour divertir que pour être *utile*. […] Néanmoins, est-il juste que l'on témoigne aussi peu d'intérêt pour les *besoins* de nos contemporains, alors que de tels critiques ont peu d'espoir de vivre jusqu'à leur postérité ? »[844]

Selon A.A. Bestužev – et, avec lui, l'ensemble des Républicanistes –, la littérature ne doit pas être une littérature de divertissement ; elle se définit avant tout par un objectif : répondre aux besoins des citoyens. Elle a donc pour mission de les instruire de ce qui se passe à l'étranger et en Russie, et de leur transmettre une certaine culture politique. On retrouve ici les buts de l'Union du Bien public : utiliser la littérature comme un moyen pour diffuser et améliorer l'instruction parmi toutes les couches de la société. Les Républicanistes théorisent un modèle devenu courant depuis A.N. Radiŝev : les productions littéraires russes du XIXème siècle témoignent de cette conception engagée de la littérature.

Le rôle efficace de la littérature ainsi définie entraîne une conception différente de l'écrivain : ce dernier doit remplir un rôle spécifique dans la société. D'après A.A. Bestužev, l'écrivain de génie – le seul dont il soit réellement nécessaire de parler – est nécessairement en porte-à-faux, voire en opposition au pouvoir en place ; pour étayer son propos, il cite l'exemple d'Homère vivant dans la pauvreté, de Shakespeare, Molière, Torquato Tasso dans son asile, et même de Voltaire, qui écrivit son meilleur poème à l'ombre de la Bastille. Jouant le rôle de prophète, face à des autorités officielles aveugles et sourdes, et face à une foule souvent méprisante, l'écrivain de génie est souvent persécuté :

> « Evidemment, la gloire ne chemine pas toujours de concert avec le génie ; souvent, leurs contemporains les persécutaient, sans les comprendre […]. »[845]

Cette incompréhension est souvent le signe de l'acuité du regard de l'écrivain, qui lui permet, tel un prophète, de « dévoiler le présent et [d']instruire les générations futures »[846].

---

[844] « Teper' sprašivaetsâ : polezna ili net periodičeskaâ kritika ? […] Naša kritika udarilas' v satiru, v častnosti i bolee v zabavu, čem v pol'zu. […] Spravedlivo li, odnako ž, tak malo zabotit'sâ o pol'ze sovremennikov, kogda podobnym kritikam tak malo nadeždy dožit' do potomstva ? » *In Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, année 1825, pp.489-490. Nous soulignons.

[845] *Idem*, p.492 : « Konečno, slava ne vsegda letit ob ruku s geniem ; často sovremenniki gnali, ne ponimaâ, ih […]. »

La littérature que défendent les Républicanistes est une littérature utile et efficace ; dès lors, on ne s'étonnera pas qu'elle accorde une grande place aux problèmes de société, aux événements politiques survenus en Russie et à l'étranger. On remarque une certaine politisation de la revue, entre le numéro de 1823 et celui de 1825 : les références à l'Antiquité sont progressivement abandonnées ; les Républicanistes multiplient les références à l'histoire russe pour souligner la liberté politique de la Russie kiévienne et la perversion du pouvoir sous la Russie moscovite. Les textes du dernier numéro de cet almanach accordent une place prééminente à l'initiative individuelle de héros qui se battent face à un pouvoir tout-puissant et injuste, pour le bien du peuple : tels sont les tsiganes, héros du poème éponyme d'A.S. Puškin ; tel aussi est Nalivajko, héros de K.F. Ryleev, qui publie sa tragique *Confession de Nalivajko* (*Ispoved' Nalivajki*), dans laquelle le héros prévoit sa perte pour le bien de son pays. Quittant le domaine de la fiction pour rejoindre une description de la réalité, *l'Etoile polaire* de 1825 édite les lettres d'Espagne de N.A. Bestužev, qui mettent en relief le rôle du peuple espagnol dans sa lutte contre Ferdinand VII. Enfin, A.A. Bestužev publie deux nouvelles à thématique civique : la réflexion sur le héros – véritable patriote – se transforme en une réflexion politique sur les attentes des citoyens vis-à-vis de l'Etat dans l'Empire russe. Cette progressive politisation des thèmes évoqués est due à la participation de K.F. Ryleev et A.A. Bestužev, et à l'approfondissement de leurs réflexions politiques au sein de la Société du Nord. Les choix des publications dans l'almanach *L'Etoile polaire* reflètent l'évolution des points de vue des deux éditeurs.

Dans *L'Etoile polaire*, A.A. Bestužev, et K.F. Ryleev défendent une littérature engagée : l'écrivain doit céder la place au citoyen et servir les desseins de ce dernier. Le rapport au monde qu'entretient l'écrivain devient désormais éminemment conflictuel : il doit non seulement dénoncer les problèmes de la société, mais aussi énoncer des solutions pour résoudre ces difficultés. Une telle conception de la littérature n'empêche pas les Républicanistes d'avoir recours à un certain pathos, fortement empreint de romantisme. Littérature engagée ou romantisme civique – la conception de la littérature qu'ont les Républicanistes doit nous guider dans une analyse des notions politiques complexes véhiculées dans les textes de *L'Etoile polaire*.

---

[846] *Ibidem* : « razgadat' sovremennoe i naučit' potomstvo ».

SECTION II

Les notions politiques de l'*Etoile polaire* : de l'éloge du « courage civique » à la révolte ouverte.

Le lectorat averti de *L'Etoile polaire* a parfaitement perçu la qualité de cet almanach et la nouveauté de son style. Au cours des trois années de parution, *L'Etoile polaire* tente de diffuser dans la société russe des notions d'instruction civique et de susciter l'éveil d'une opinion publique. Les concepts qui circulent dans les pages de cette revue sont autant d'éléments qui structurent la pensée politique des Républicanistes – c'est en tant que tels qu'ils doivent être étudiés. Les éditeurs de *l'Etoile polaire* privilégient trois directions principales : l'interprétation des événements politiques de l'époque contemporaine ; une relecture idéologique de l'histoire russe en soulignant le sacrifice des héros pour l'indépendance de leur patrie ; l'éloge de trois éléments fondamentaux aux yeux des Républicanistes – la liberté, le peuple et le citoyen. Toute littérature engagée se doit d'être efficace : par son contenu politique, *L'Etoile polaire* oriente ses lecteurs vers une critique virulente du tsar et de l'autocratie et vers un éloge de la liberté.

I. Une éducation du regard sur l'Europe et la Russie contemporaines.

Un des objectifs de l'*Etoile polaire* consiste à aiguiser le regard de ses lecteurs sur un certain nombre de problèmes concernant la Russie et l'Europe, afin de créer, dans son sillage, une opinion publique indépendante, capable de refléter d'autres vérités que celles affirmées par les autorités officielles. L'éducation de ce regard se fait en deux étapes : en premier lieu, les deux éditeurs présentent un état de la politique en Europe et le rôle que la Russie y joue ; ensuite, ils exposent une critique de la politique intérieure de la Russie avec, au premier chef, un portrait particulièrement sombre d'Alexandre Ier.

1. En Europe, la lutte pour la liberté.

Les événements survenus en Grèce, en Italie et en Espagne, entre 1821 et 1823, offrent aux Républicanistes l'oportunité de faire entendre leur voix sur des sujets

d'actualité. Ils se prononcent de manière univoque en faveur des nations qui secouent le joug des empires ou des monarchies pour reconquérir leur indépendance. La relation des événements n'est pas objective : le but des Républicanistes est d'emporter l'adhésion de leurs lecteurs, de soutenir le combat de ces nations et de récriminer contre la politique extérieure répressive menée par la Russie d'Alexandre Ier dans les années 1820-1823.

En 1820 et 1821 des insurrections éclatent dans le Piémont italien, puis à Naples et dans le royaume des Deux-Siciles. En 1823, c'est au tour de l'Espagne de s'insurger contre Ferdinand VII, qui refuse d'observer la Constitution de 1812[847]. Aux yeux des Républicanistes, ces insurrections marquent le début de la lutte des nations pour leur indépendance ; ils se montrent extrêmement favorables à ces mouvements sporadiques auxquels ils tentent d'apporter leur soutien, en partie en écrivant des articles sur ces événements. L'interprétation des grandes puissances de l'époque est tout autre : Alexandre Ier y voit une guerre menée contre la Sainte-Alliance et les grands empires ; la Russie confie à l'Autriche la mission de ramener le calme en Italie, et envoie des troupes réprimer l'insurrection en Espagne afin d'affermir le trône de Ferdinand VII.

N.A. Bestužev, officier dans la marine russe et frère d'A.A. Bestužev, fait partie des contingents russes envoyés en Espagne. Il rédige une série de cinq lettres publiées dans l'*Etoile polaire* de 1825 sous le titre « Gibraltar »[848]. Dans ces lettres, on chercherait en vain une critique directe de la politique russe ; en revanche, l'auteur décrit minutieusement le courage des insurgés espagnols qui tentent de conserver leurs positions sur le rocher de Gibraltar, face aux troupes françaises et anglaises :

> « Les Espagnols constitutionnels qui restaient, soit environ 700 hommes, poursuivis dans toutes les directions, se sont rassemblés sous le commandement du colonel Val'des (Waldez), se sont rués sur Tarifa, qui diposait d'une très faible garnison, se sont emparés de la ville et s'y sont barricadés, avec la ferme intention de ne pas se rendre sans combattre. »[849]

---

847 Pour une analyse des réactions de la société russe, se reporter au chapitre II de la présente étude.

848 BESTUŽEV, N.A., « Gibraltar », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, Moskva/Leningrad, AN SSSR, 1960, numéro de 1825, pp.604-618.

849 « Ostatki konstitucionnyh ispancev v čisle 700 čelovek, presleduemye vo vseh napravleniâh, sobralis' pod načal'stvom Val'desa (Waldez), brosilis' v Tarifu, imevšuû malovažnyj garnizon, ovladeli gorodom i zatvorilis' v nem v tverdom namerenii ne sdavat'sâ bez oborony. » BESTUŽEV, N.A., « Gibraltar », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, Lettre III, p.614.

Les désordres se font de plus en plus violents et, pour y remédier et impressionner la population, quatre Espagnols sont fusillés par les troupes françaises. Le groupe des insurgés réplique en tuant deux Français, à quoi les Français répondent en fusillant à nouveau quatre insurgés espagnols. Cet « échange » est interrompu par une attaque finale, que N.A. Bestužev décrit ainsi :

> « Les troupes françaises se divisèrent en trois parties, et attaquèrent la ville sur trois côtés. De nombreux citoyens prirent le parti des constitutionnels ; beaucoup étaient contre eux ; la bataille se déroula dans et hors les murs de la ville ; les insurgés combattirent avec l'énergie du désespoir, finalement la ville fut prise par les troupes. »[850]

Cette relation des événements en Espagne par un témoin, le courage désespéré des insurgés, leur ténacité, l'honneur rendu aux troupes constitutionnelles – tous ces éléments contribuent à dessiner un portrait positif des Espagnols insurgés. N.A. Bestužev, très prudent, ne critique pas ouvertement la position de la Russie ; mais en rappelant que les Anglais ont accordé l'asile politique aux ministres « constitutionnalistes », tels Lopes-Banios, Navarro, ou encore Espinoza[851], il souligne par contraste la rigidité de la position russe. Enfin, il présente l'insurrection espagnole non pas comme une guerre des monarchies contre l'anarchie révolutionnaire, mais comme une guerre civile, donc une affaire interne aux Espagnols ; dès lors, l'intervention étrangère n'est plus justifiée : les dispositions prises par la Russie sont la preuve d'une ingérence indue.

La Grèce est l'autre pays européen qui retient l'attention des Républicanistes. L'image de la Grèce, très présente dans l'*Etoile polaire*, évolue au cours des années : dans les éditions de 1823, 1824 et 1825, la référence générale est celle de la Grèce antique. Ainsi, dans l'*Etoile polaire* de 1823, Gnedič publie une poésie imitant le style d'Anacréon ; on trouve aussi la traduction du chant III de l'*Iliade* par V.A. Žukovskij. L'édition de 1824 présente une imitation d'une scène d'Aristophane, par F.P. Šahovskoj, ainsi qu'une traduction du deuxième chant de l'*Enéide* par V.A. Žukovskij. L'édition de 1825 présente elle aussi de nombreux textes consacrés à la Grèce antique :

---

[850] *Idem*, p.615 : « Francuzskie vojska razdelilis' na tri časti i atakovali gorod s treh storon. Mnogie graždane prinâli storonu konstitucionnyh ; mnogie byli protiv nih ; sraženie proishodilo vnutri i vne sten goroda ; insurgenty sražalis' otčaânno, nakonec gorod byl zanât vojskami. »

[851] *Idem*, p.616.

D.V. Daškov propose au lecteur tout un cycle de traductions des épigrammes des plus grands auteurs grecs, tels Esope, Lucillius, Sapho, Méléagre.

Un pas est franchi dans le dernier numéro, intitulé *Zvezdočka* : les auteurs n'évoquent plus l'idyllique Grèce antique, mais le martyre de la Grèce contemporaine, en lutte contre la Sublime Porte. Dans ce recueil en effet, on trouve, parmi les textes interdits par la censure, une poésie de V. Tumanskij, « Ode grecque » (*Grečeskaâ oda*), dans laquelle l'auteur décrit avec force l'impitoyable répression de l'insurrection grecque par les Turcs et les massacres qui s'ensuivent.

> « Nous avons vu le supplice de nos amis,
> La fureur d'une foule infidèle,
> L'incendie des villes, la profanation
> Des temples et des reliques sacrés.[…]
> Nous n'aurons pas de joie :
> La vierge se fanera sans son fiancé,
> Les champs se dessécheront sans semailles,
> Le chant des flûtes pacifiques cessera de retentir
> Tant que, sur le Turc, pour la mémoire des siècles,
> La vengeance des Grecs ne sera pas accomplie. »[852]

Les Républicanistes sont particulièrement sensibles au sort de la Grèce : d'une part, certains d'entre eux – tel P.I. Pestel' – ont participé à des missions de reconnaissance de la situation ; d'autre part, les Grecs, de confession orthodoxe, étaient « frères en religion » des Russes, ce que ne pouvaient manquer de remarquer les plus mystiques des membres de la Cour impériale[853]. Aux yeux des Républicanistes toutefois, la liberté hautement revendiquée par les Grecs revêtait une autre signification : leur lutte pour l'indépendance nationale devenait symbolique d'une guerre dirigée contre la tyrannie des empires. Cette cause séduisait les Républicanistes comme l'ensemble de la noblesse modérée russe, ce dont témoigne N.I. Greč dans ses mémoires :

---

[852] « My zreli kazn' svoih druzej, / Nevernoj černi isstuplen'e, / Požary gradov, oskvernen'e / Svâšennyh hramov i mošej. […] / Ne budet radosti u nas : / Bez ženiha uvânet deva, / Polâ zaglohnut bez poseva, / Svirelej mirnyh smolknet glas / dokol' nad turkom, v pamât' veka, / Ne soveršitsâ mšen'e greka. » TUMANSKIJ, V., « Grečeskaâ oda », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, extrait de *Zvezdočka*, pp.783-784.

[853] La Baronne de Krüdener, qui à cette époque n'exerçait plus d'influence sur l'Empereur, déploya une intense activité pour attirer l'attention des Russes sur les malheurs des Grecs. Elle appelait à une Croisade des Chrétiens contre les Musulmans pour sauver la Grèce orthhodoxe.

> « Les révolutions grecque, puis espagnole et italienne rencontrèrent en Rusie, comme partout, de fervents amis et des partisans. »[854]

Dès l'été 1821, K.F. Ryleev rédigea une poésie, dédiée à l'action du général A.P. Ermolov en Grèce, poésie dans laquelle il soutenait l'insurrection grecque contre le joug ottoman :

> « Et, libérée des chaînes d'une peur panique,
> Tel le le jeune phénix,
> La Grèce renaîtra de ses cendres […].
> Déjà, dans la patrie des descendants de Thémistocle,
> Partout sont dressés les étendards de la liberté,
> La terre est abreuvée du sang des héros,
> Elle est amendée par les cadavres ennemis ! »[855]

Toutes les poésies des Républicanistes sur l'archipel grec appellent sans détour à la vengeance des Hellènes et condamnent implicitement Alexandre Ier, qui abandonna la cause grecque pour éviter un conflit avec la Sublime Porte. Dans tous ces textes, on passe du ton élégiaque, propre à exalter le modèle politique de la Grèce antique, à un ton partisan dénonçant les souffrances de la Grèce contemporaine : dans la littérature républicaniste concernant la Grèce s'opère le glissement du romantisme éthéré à une prise de position tranchée face à l'actualité de l'époque. Dans d'autres textes, le regard acéré des Républicanistes se détourne du monde contemporain pour se concentrer sur la société russe, laissant des portraits empreints d'une ironie marquée.

2. La critique républicaniste de la société russe.

Les Républicanistes écrivains ont recours à divers procédés pour forcer les traits négatifs de la société russe : utilisant les fables et le regard des étrangers, ils élaborent une critique des tares du peuple russe ; le ton se fait beaucoup plus sévère lorsqu'il s'agit de dépeindre le tsar. Enfin, les auteurs utilisent l'art subtil de la comparaison pour souligner les défauts de la politique russe et énoncer les remèdes à apporter.

---

854 « Revolûcii grečeskaâ, a potom ispanskaâ i ital'ânskaâ vstrečali v Rossii, kak i vezde, revnostnyh druzej i pobornikov. » GREČ, N.I., *Zapiski o moej žizni*, *op.cit.*, p.687.

855 « I, cepi sbrosivši paničeskogo straha, / Kak feniks molodoj, / Voskresnet Greciâ iz praha […]. / Uže v otečestve potomkov Femistokla / Povsûdu podnâty svobody znamena, / gerojskoj kroviû zemlâ promokla / I trupami vragov udobrena ! » RYLEEV, K.F., « A.P. Ermolovu », in *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome I, p.160.

La caricature de la société russe passe rarement par une description objective. Dans l'*Etoile polaire*, on relève un seul texte traitant d'histoire : un article retraçant l'évolution des bals sous Pierre le Grand[856]. En revanche, les auteurs décrivent volontiers les défauts des peuples rencontrés dans leurs voyages, pour faire ressortir – par comparaison – les défauts ou les qualités du peuple russe. Si V.A. Žukovskij et N.I. Greč semblent fascinés par l'Allemagne et la Suisse, et les mœurs des peuples germanophones, N.A. Bestužev préfère décrire les coutumes des Espagnols et les habitudes des officiers anglais rencontrés à Gibraltar. L'article le plus édifiant, sur ce sujet, est celui d'O. Somov, sur les mœurs des Français[857]. L'Europe est un élément de référence récurrent dans les caricatures des tares russes : la Russie de l'*Etoile polaire* doit se situer par rapport à l'héritage politique qu'elle a reçu du continent européen.

Le procédé le plus couramment utilisé est le recours aux fables : dans la fable « Le corbeau »[858], I.A. Krylov dénonce la ridicule envie des marchands de passer dans la classe de la noblesse. Un corbeau voulant se faire passer pour un paon, se fait rosser par ce dernier ; laissé sans plume, il n'est plus reconnu par les siens comme un des leurs : il a tout perdu, y compris l'estime des siens. La moralité de cette fable rappelle que chacun doit conserver sa condition sociale, sans chercher à se hausser plus haut qu'il ne le peut[859]. Une autre fable d'I.A. Krylov, « Le paysan et la brebis »[860], dénonce les situations d'injustice : un paysan accuse une brebis d'avoir tué deux de ses poules ; celle-ci se défend, cite des témoins, prouve qu'elle est végétarienne. Le juge, représenté par un loup, rend son verdict : puisque la brebis est plus forte que les poules, elle est donc reconnue coupable ; la brebis est condamnée à mort, sa chair est donnée au juge, et la peau au paysan. Cette critique de la justice, aveugle et sourde, qui rend un verdict décidé d'avance en fonction des pots-de-vin distribués et acceptés, remet en cause la légitimité des juges et des tribunaux dans la Russie du début du XIXème siècle.

---

856 *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, numéro de 1824, texte d'A. Kornilovič.

857 SOMOV, O., « Francuzskie čudaki (Otryvok iz pis'ma k A.R. Š…mu o nravah i obyčaâh francuzov našego vremeni) » *In Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, année 1823, pp.173-177.

858 KRYLOV, I.A., « Vorona », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, année 1825, p.717.

859 Par son attitude, ce corbeau évoque *Le bourgeois gentilhomme* de Molière.

860 KRYLOV, I.A., « Krest'ânin i ovca », *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*,

L'image du tsar est ébranlée dans le recueil *Zvezdočka*, qui date de 1826 ; on y trouve un texte de Pl. Obodovskij, intitulé « Description du cimetière du Shah. Extrait d'une nouvelle perse : Orsan et Leila »[861]. Le recours à la traduction offre à l'auteur une grande liberté de ton : sous couvert de traduire des propos tenus par autrui, l'auteur donne libre cours à la fureur vengeresse de sa plume. La critique est effectivement féroce : la description du cimetière du Shah présente un cimetière vide, mal entretenu, ainsi que des tombes en ruine sur lesquelles les souvenirs du pouvoir ont disparu.

> « Dans une demeure de luxe et de poussière,
> Dans ces murs dorés,
> Dans des tombeaux en marbre reposent
> Les tsars, prédécesseurs du Shah.
> Au-dessus de chaque tombeau, un rideau de velours […],
> Mais le seigneur de ces lieux, comme une ombre, a disparu. »[862]

Le rapprochement entre le Tsar et le Shah est perfidement accusateur : cela signifie confondre, dans une même conception du pouvoir, le tsar russe et les despotes orientaux ; les Républicanistes dénoncent, dans l'autocratie, une forme du despotisme oriental appliqué à la Russie. Cet élément reviendra à plusieurs reprises. Par ailleurs, l'idée qu'un souverain puisse sombrer dans l'oubli dès son passage dans l'au-delà vient contredire le culte du Souverain, primordial dans tout gouvernement despotique.

Le ton change lorsqu'il s'agit d'aborder des thématiques politiques : les auteurs utilisent les récits de voyage pour comparer les mœurs politiques dans les pays traversés. Les deux voyages en Suisse allemande et française de N.I. Greč en 1817 et V.A. Žukovskij en 1821 donnent aux auteurs l'occasion de décrire ces contrées, symboles de la liberté et des expériences constitutionnelles[863]. V.A. Žukovskij en profite pour décrire, sacrifiant au romantisme de l'époque, les paysages escarpés des Alpes suisses favorables au vagabondage d'une âme esseulée ; dans un respect empreint

---

op.cit., année 1823, pp.76-77.

861 OBODOVSKIJ, Pl., « Opisanie šahova kladbiša. Otryvok iz persidskoj povesti : Orsan i Leila », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, extrait de *Zvezdočka* de 1826, pp.772 -773.

862 OBODOVSKIJ, Pl., *idem*, pp.772-773 : « V žiliše roskoši i praha, / V sih razzoločennyh stenah, / Počiût v mramornyh grobah / Cari, predšestvenniki šaha. / Nad každym barhatnyj zanaves […] / A vlastelin, kak ten', isčez. »

863 Dans la lutte d'influence des différents cantons suisses, Alexandre Ier avait imposé une solution libérale, ressuscitant la fédération suisse et lui conférant une neutralité absolue dans tous les conflits internationaux.

de religiosité, il rappelle les endroits par lesquels Napoléon – esprit du monde – est passé. N.I. Greč, en revanche, délaisse le romantisme pour rechercher les traces des hommes de lettres qui ont marqué le siècle des Lumières : Voltaire et Rousseau. En traversant l'Allemagne, il s'arrête dans le comté du Wurtemberg, dont l'histoire politique éveille son intérêt ; intrigué par la constitution de l'Etat du Wurtemberg, il en relate l'histoire de la façon suivante :

> « Souhaitant conforter et garantir le bien de ses sujets pour l'éternité, le roi [de l'Etat du Wurtemberg] convoqua des Etats généraux et leur proposa une constitution, fondée sur les principes les plus nobles – et, le croirez-vous ? – ils la refusèrent ! »[864]

Cette exclamation reflète l'inclination de N.I. Greč pour tout gouvernement constitutionnel, destiné à limiter le pouvoir du monarque. Mais ce refus des Etats généraux n'est pas sans raison :

> « La cause de cette étrange réaction réside dans le fait que ces Etats généraux étaient composés de princes apanagés, qui avaient perdu ces derniers temps leur pouvoir *autocratique*, ainsi que de députés de patriciens des villes, qui ne voulaient pas voir leur échapper des *privilèges*, qui étaient un fardeau pour le peuple ; or, c'est justement le *bien du peuple* que le roi avait en vue en rédigeant cette constitution. Cette résistance aveugle attrista le roi, mais ne refroidit pas son amour pour le *bien commun*. Il consacre tout son temps aux *affaires de l'Etat* […]. »[865]

Dans ce court extrait sont condensés les principaux traits caractéristiques de la pensée politique des Républicanistes : en premier lieu, l'auteur souligne la nécessité d'une constitution, qui protège les citoyens de l'arbitraire du prince. Par ailleurs, le roi dit agir pour le bien commun (*obŝee dobro*), désigné comme le but assigné à tout Etat ; toute construction étatique est érigée pour garantir le bien de tous, et non pas le bien de quelques individus. Telles sont les missions du monarque : établir une constitution et œuvrer en vue du bien commun. Le portrait ainsi esquissé du monarque idéal

---

[864] « Želaâ obespečit' i utverdit' blago svoih poddannyh na večnye vremena, korol' sozval General'nye štaty i predložil im konstituciû, osnovannuû na samyh blagorodnyh načalah, a Štaty – poverite li vy ètomu ? – otrinuli onuû ! » GREČ, N.I., « Pis'ma o Švejcarii (k A.E. Izmajlovu) », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, édition de 1823, p.82.

[865] *Idem*, p.82 : « Pričinoû sego strannogo slučaâ bylo to, čto Štaty sii sostoâli iz udel'nyh knâzej, lišivšihsâ v poslednie vremena svoego samoderžaviâ, i iz deputatov gorodskih patriciev, kotorye ne hoteli vypustit' iz ruk preimuŝestv, tâgostnyh dlâ naroda, koego blago korol' preimuŝestvenno imel v vidu pri sočinenii svoej konstitucii. Nelepoe sie soprotivlenie ogorčilo korolâ no ne ohladilo ego lûbvi k dobru obŝemu. On upotreblâet vse vremâ svoe na zanâtiâ delami gosudarstvennymi […]. » Nous soulignons.

correspond – peu ou prou – aux attentes de la noblesse libérale modérée vis-à-vis d'Alexandre Ier : l'octroi d'une constitution au Royaume de Pologne allait dans ce sens. Mais en 1823, la description du monarque idéal par N.I. Greč résonne comme une critique vis-à-vis de la politique intérieure d'Alexandre.

Le deuxième objectif de l'*Etoile polaire* consiste à transmettre au lectorat les rudiments de l'histoire de la Russie. Mais cette instruction historique est orientée : il s'agit, pour les Républicanistes, de sensibiliser le lecteur à la prospérité économique et politique de la Russie kiévienne, vierge de tout pouvoir autocratique.

II. Histoire russe : des personnages historiques aux figures politiques.

Les Républicanistes présentent un vif intérêt pour l'histoire de leur pays : N.A. Betužev rédige une histoire de la marine russe ; P.A. Muhanov tente d'écrire, en exil, une *Histoire de l'Etat russe*, perdue à ce jour. Ceux qui participent à l'*Etoile polaire* écrivent volontiers des romans ou des nouvelles dont l'action se passe dans la Russie kiévienne : à travers ces récits, ils proposent une relecture idéologique de l'histoire, qui consiste à exalter toutes les tentatives individuelles en faveur d'un régime libre, et à faire l'éloge de la Russie pré-autocratique. Les personnages historiques sont présentés comme des martyrs, des figures de la liberté opposées au tsarisme ; dès lors, ils sont réutilisés dans la rhétorique républicaniste qui oppose, dans un schéma dichotomique simpliste, la tyrannie du tsar à la liberté de ces héros.

1. L'histoire russe à travers les personnages historiques.

La relecture historique proposée par les Républicanistes s'inscrit dans un contexte précis : au début du XIXème siècle on note un véritable engouement pour la Russie pré-autocratique, grâce notamment à la découverte de chartes et de chroniques[866] ; on croit voir, dans la Russie kiévienne, les traditions authentiques du peuple russe. A l'instar de

[866] On rappellera ici la découverte du *Dit de l'ost d'Igor* (*Slovo o polku Igoreve*) par le comte Musin-Puškin. La publication de ce texte, en vieux-russe et dans une traduction moderne, avec addition de remarques linguistiques, obtint un réel succès.

N.M. Karamzin, les Républicanistes tentent de définir l'*essence politique* du peuple russe, en déchiffrant les actions de quelques héros dont les exploits sont chantés dans les Chroniques.

L'utilisation des personnages historiques comme figures politiques dans une relecture idéologique de l'histoire est un procédé récurrent dans les *Pensées* de K.F. Ryleev. Dans l'almanach *l'Etoile polaire*, toutes ces *Pensées* ne sont pas publiées, mais les extraits sont choisis avec minutie. Ainsi, dans l'édition de 1823 sont publiés les poèmes sur *Boris Godunov*, *Mstislav Udalyj* et *Ivan Susanin* ; dans celle de 1824, on trouve des extraits de *Vojnarovskij* dans lesquels l'auteur décrit la fuite de Mazeppa ; enfin, dans celle de 1825, K.F. Ryleev insère trois extraits de son long poème *Nalivajko*. Ces cinq figures reflètent les valeurs politiques des Républicanistes.

K.F. Ryleev utilise ces figures historiques pour illustrer sa conception d'un « juste » pouvoir, inséparable du bien commun. Il se tourne ainsi vers Boris Godunov, élu tsar par une Assemblée générale de la terre (*zemskij sobor*) en 1598 : aux yeux du poète, l'élection légitime le nouveau tsar – car il est choisi par le peuple – et garantit un bon usage du pouvoir suprême. Le songe de Boris Godunov prouve que tout pouvoir utilisé à bon escient conduit à la liberté et à la prospérité du pays :

> « J'ai fait un songe : je monterai sur le trône,
> et du haut de ce trône, je répandrai des rivières de biens ;
> Je serai l'ennemi des seuls malfaiteurs ;
> Je donnerai à tous la liberté légale.
> Des villes somptueuses et des bourgs
> Fleuriront grâce au commerce ;
> J'ouvrirai les voies à tout ce qui est utile,
> Et je relèverai la gloire du trône. »[867]

Election par le peuple ; bien commun ; prospérité : Boris Godunov devient, sous la plume de K.F. Ryleev, un instrument idéal pour diffuser les convictions politiques des Républicanistes. Outre cette référence constante au bien commun, la patrie apparaît comme un élément fondamental : le « citoyen-héros » est défini par son attachement à son pays d'origine. Cet amour de la patrie doit habiter le cœur de tout citoyen :

---

[867] « Â mnil : vzojdu na tron – i reki blag / Prol'û s vysot ego k narodu ; / Liš' odnomu zlodeû budu vrag ; / Vsem dam zakonnuû svobodu. / Načnut torgovleû vezde cvesti / I grady pyšnye, i sëla ; / Poleznomu otkroû vse puti / I vozveliču blesk prestola. » RYLEEV, K.F., « Boris Godunov – Duma », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, année 1823, pp.107-110. La citation est extraite de la page 108.

K.F. Ryleev prend pour exemple l'action d'Ivan Susanin, vieil homme qui tenta de sauver Mihail, premier tsar de la dynastie des Romanov, des Polonais qui cherchaient à le tuer. Prisonnier des Polonais, Susanin les guide à l'opposé de l'endroit où se trouve le tsar Mihail, afin de laisser à ce dernier le temps de s'échapper. Lorsque les Polonais s'en rendent compte, il est trop tard : le futur tsar Mihail est hors de portée. Retournant leur fureur contre Ivan Susanin, ils le tuent ; ce dernier s'exclame en mourant :

> « Celui qui est Russe de cœur, ne craint pas de mourir,
> Avec audace et joie, pour une juste cause !
> Je ne crains ni la condamnation ni la mort :
> Sans trembler, je mourrai pour le tsar et la Russie ! »[868]

La figure la plus emblématique de ce sacrifice pour le peuple et la patrie est celle de Nalivajko, héros ukrainien, dont K.F. Ryleev laisse une splendide *Confession* (*Ispoved' Nalivajki*). Pressentant sa mort prochaine, le héros-citoyen s'offre en victime pour acheter la liberté de son peuple :

> « Je le sais : le trépas attend
> Celui qui s'élève le premier
> Contre les oppresseurs du peuple –
> Mon sort est déjà scellé.
> Mais, dis-moi, où et quand la liberté
> Sans victimes a-t-elle été achetée ? »[869]

De même que K.F. Ryleev, A.A. Bestužev est fasciné par la Russie kiévienne[870]. Nombreuses sont ses nouvelles qui prennent comme arrière-plan les cités russes. La nouvelle *Roman et Olga* (publiée dans *l'Etoile polaire* de 1823) se passe à Novgorod, cité libre et riche, membre de la Hanse. Dans la nouvelle *Le tournoi de Revel*[871],

---

[868] « Kto russkij po serdcu, tot bodro, i smelo, / i radostno gibnet za pravoe delo ! / Ni kazni, ni smerti i â ne boûs' : / Ne drognuv, umru za carâ i za Rus' ! » RYLEEV, K.F., « Ivan Susanin – Duma », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, année 1823, pp.216-220. La citation donnée ci-dessus provient des pages 219-220.

[869] « Izvestno mne : pogibel' ždet / Togo, kto pervyj vosstaet / Na utesnitelej naroda - / Sud'ba moâ už obrekla. / No gde, skaži, kogda byla / Bez žertv iskuplena svoboda ? » RYLEEV, K.F., « Ispoved' Nalivajki (otryvok iz poèmy) », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, année 1825, pp.712-714. Le texte provient de la fin de la *Confession*, p.714. Lorsque K.F. Ryleev lut ce passage à ses compagnons, certains y virent une préfiguration de leur propre sort.

[870] Période des IXe au XIIe siècles, interrompue par le joug tatare. Cette période est dite « de la Russie kiévienne » - en raison de la prédominance de la cité de Kiev.

[871] *Revel'skij turnir*, texte publié dans l'*Etoile polaire* de 1825, voir *Polârnaâ zvezda izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.,* pp.510-545.

A.A. Bestužev s'intéresse aux coutumes de la Baltique médiévale. Mais, contrairement à K.F. Ryleev, il ne met pas uniquement en avant des personnages historiques dont la vie fit changer le cours de l'histoire russe ; soucieux d'exalter le patriotisme des « petites gens », A.A. Bestužev met en scène des héros aux origines modestes, qui consacrent leur vie à leur pays. Ainsi, dans la nouvelle *Le traître*[872] (*Izmennik*), publiée dans l'*Etoile polaire* de 1825, il relate l'histoire de deux frères, dont l'un est fidèle à sa patrie, et l'autre, par dépit amoureux, vend ses services aux Polonais venus envahir la Russie. L'assaut contre la ville est terrible, mais la cité russe ne cède pas. Dans le combat, les deux frères se retrouvent face à face : le Russe, demeuré fidèle à sa patrie, refuse de tuer son frère, mais le traître n'hésite pas, et tous deux succombent sur les remparts. Mais A.A. Bestužev réserve une fin indigne au traître Vladimir Sitckij : des Polonais, pilleurs de cadavres, tombent sur le corps ensanglanté de Vladimir, et condamnent son geste qui l'apparente à Cain.

> « - Notre Lisovskij[873] l'estimait.
>
> - Il l'estimait ! Comment peut-on estimer un traître ; […]. Non, jette son cadavre aux corbeaux, ils le mettront en pièces. La terre n'accueillera pas celui qui l'a trahi ! […] Tiens, regarde, c'est son frère. Aide-moi, Casimir, à dégager son corps de ce Cain. Enviée est la mort pour la patrie […] ! »[874]

Derrière le choix des héros dont les écrivains louent les hauts faits, transparaît un éloge de la liberté et, par conséquent, une critique de tout abus de pouvoir. Les figures historiques, porteuses d'un message de liberté, deviennent des emblèmes politiques. Cette politisation du rôle des « grands hommes » recèle de toute évidence une critique de l'autocratie. K.F. Ryleev utilise les soubresauts de l'histoire pour justifier le rétablissement d'institutions politiques libres en Russie impériale.

---

872 *Izmennik*, texte publié dans l'*Etoile polaire* de 1825, in *Polârnaâ zvezda*, *op.cit.*, pp.681-709.

873 Nom du chef commandant les troupes polonaises.

874 « - Naš Lisovskij uvažal ego. » « - Uvažal ! Možno li uvažat' izmennika […]. Net, bros' ego na rasŝipku voronam. Zemlâ ne primet togo, kto ee predal ! […] Da vot, glâdi, ležit i brat ego. Pomogi mne, Kazimir, vytaŝit' iz-pod ètogo Kaina ego telo. Zavidna smert' za rodinu […] ! » BESTUŽEV, A.A., « Izmennik », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, année 1825, pp.681-700. Le texte cité constitue l'épilogue de cette nouvelle et se trouve aux pages 699-700.

2. Les luttes intestines pour une plus grande liberté.

Cette relecture de l'histoire dépasse le cadre des individus pour embrasser les cités de la Russie médiévale : dans un combat permanent pour la liberté, les Républicanistes opposent Kiev, Pskov, Novgorod, cités libres et prospères, à l'impérieuse et impériale Moscou, cité animée de l'ambition du pouvoir.

Novgorod et Kiev, deux puissantes principautés de la Russie kiévienne, symbolisent, dans l'imaginaire des Républicanistes, la liberté des cités. Dans son long poème *Nalivajko*, K.F. Ryleev chante la liberté retrouvée dans Kiev, après la chute des Tatars :

> « Des princes, les guerres intestines,
> Honteusement, ont mené la Rus' à sa ruine :
> Les palais, les portes d'or, l'argent,
> Les foules de citoyens, les foules d'enfants –
> Tous sont devenus les victimes de Batyj ;
> Mais, par Gedimin[875], un coup terrible fut porté :
> Et le règne des Tatars est passé !
> Pour un instant, retentit la voix de la liberté,
> Pour un instant les peuples furent ressuscités… »[876]

Si Kiev symbolise la liberté face à ennemi extérieur, en revanche Novgorod reflète le combat contre un ennemi intérieur : Moscou, capitale impériale, représente le pouvoir absolu du tsar ; face à ce pouvoir tyrannique, Novgorod, avec ses institutions plus ouvertes, est une cité libre. Dans la nouvelle d'A.A. Bestužev, *Roman et Olga*, Novgorod est représentée comme une ville rebelle, à la fois vis-à-vis du pouvoir politique et vis-à-vis du pouvoir religieux. L'envoyé du grand-prince de Moscou le rappelle aux habitants de Novgorod : le grand-prince moscovite attend l'allégeance de la cité vis-à-vis de Moscou, mais il exige aussi que Novgorod cesse d'élire elle-même son chef religieux, et laisse ce soin à l'impérieuse Moscou.

---

875 Gedimin (vers 1300 – 1341), grand-prince de Lituanie. Il lutta contre les Chevaliers de l'Ordre de Livonie (*Livonskij Orden*). Il aida Pskov et Novgorod contre les Livoniens ; il soutint également Novgorod contre Ivan Kalita.

876 « Vse Rus' utratila postydno / Meždуusobiem knâzej : / Dvorcy, srebro, vrata zlatye, / Tolpy graždan, tolpy detej - / Vse stalo žertvoû Batyâ ; / No Gedimin nanes udar : / Prošlo vladyčestvo Tatar ! / Na mig razdalsâ glas svobody, / Na mig voskresnuli narody… » RYLEEV, K.F., « Kiev (Otryvok iz poèmy : Nalivajko) », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, *op.cit.*, année 1825, pp.597-598.

> « Ayant remis l'épée au fourreau, après le châtiment de vos villes rebelles, voici trois ans déjà que j'attends la soumission de Novgorod au métropolite de Moscou – j'attends, et je ne vois rien venir. Votre méditation sera-t-elle éternelle ? Sachez donc que ma patience, elle, n'est pas éternelle. »[877]

Si la liberté a disparu de la cité moscovite, c'est avant tout parce que le pouvoir y a été corrompu. Cette opposition entre Novgorod et Moscou est reprise par A.I. Odoevskij dans son poème *Zosima* :

> « Ô cloche, toi qui appelais au vétché !
> Ton son mourant, je l'entendrai,
> Dans les siècles il ne ressuscitera pas.
> Voici que s'est levée Moscou l'impériale,
> Les restes de tes cendres, elle les balaiera,
> Ô libre capitale ! »[878]

Ce texte inverse les rapports entre Moscou et Novgorod : Moscou conserve l'épithète « impériale », qui décrit davantage la nature de ses ambitions dévorantes que son statut ; le terme russe « prestol'naâ » – que nous avons rendu par « impériale » dans notre traduction – désigne en réalité la ville dans laquelle se trouve le trône (*prestol*) : Moscou est donc une ville de puissance. En revanche, seule Novgorod est promue au rang de « capitale » (*stolica*) libre. L'opposition entre le *veče*, assemblée des chefs de feux qui concourait au pouvoir du prince, et le trône (*prestol'nyj*) est symptomatique : les Républicanistes opposent la liberté politique de Novgorod au despotisme de Moscou. En quelques vers, A.I. Odoevskij condamne la nature du pouvoir politique régnant à Moscou et exalte les institutions politiques libres de la libre cité de Novgorod.

Cette opposition des cités russes médiévales face à l'ascension de la principauté de Moscou se retrouve dans d'autres textes des Républicanistes. Ainsi, dans un texte prononcé à Paris en 1821, V.K. Kûhel'beker s'exclame :

> « La langue russe moscovite est à quelques changements près celle des *républicains* de Novgorod. […] C'est dans un pays libre que l'ancienne langue slave est devenue russe, c'est dans une ville commerçante, *démocratique*, riche,

---

877 *Idem*, p.126 : « Vloživ meč v nožny, posle kary stroptivyh gorodov vaših â tri goda ždu pokornosti novogorodskoj mitropolitu Moskvy – ždu i ne doždus'. Uželi večno razdum'e vaše? Znajte ž, čto moe terpenie ne večno.»

878 « Kolokol, na veče prizyvaûŝih ! / Â uslyšu gul tvoj umiraûŝij, / Ne voskresnet on v vekah. / Podnâlas' Moskva prsetol'naâ, / I tebâ, stolica vol'naâ, / Zametet razvalin prah. » ODOEVSKIJ, A.I., « Zosima, Nogorodskaâ svâtopis' » *In Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome II, p.350.

> aimée, redoutée de ses voisins qu'elle s'est appropriée ces formes audacieuses, ces inversions, cette force qui, sans un vrai prodige, n'eussent jamais pu se développer dans un pays esclave. »[879]

La même idée conduit K.F. Ryleev à consoler A.S. Puškin dans son exil en réaffirmant la liberté dont jouissait la cité médiévale de Pskov :

> « Tu avances à pas de géant et réjouis sincèrement tout cœur russe. […] Adieu, porte-toi bien et ne fainéantise pas : tu es près de Pskov, et là-bas on a étouffé *les derniers feux de la liberté russe* – c'est la véritable contrée de l'inspiration ! – Et puis, Puškin laissera-t-il vraiment notre terre sans poème ? »[880]

La relecture très orientée que les Républicanistes proposent de la période médiévale les incite à louer les hauts faits des personnages historiques dans leur quête de la liberté. En préférant à Moscou – cité puissante et capitale des terres russes sous son influence – la libre cité de Novgorod et ses institutions politiques, les Républicanistes orientent le lecteur vers une relecture démocratique de l'histoire de Novgorod, et vers un questionnement des institutions politiques de la Russie de leur époque.

III. Liberté, citoyen, patrie : la trilogie politique des écrivains républicanistes.

A travers des œuvres littéraires, les Républicanistes ne cherchent pas à théoriser leurs conceptions politiques : ils utilisent la forme poétique, ou les nouvelles en prose, pour transmettre les conceptions qui leur paraissent fondamentales dans la construction d'un nouvel Etat. Le verbe littéraire doit contribuer à diffuser les convictions politiques des Républicanistes, en une sorte de « catéchisme » politique. Trois éléments ressortent des différentes œuvres que nous avons données à lire précédemment – la liberté sous toutes ses formes ; le citoyen ; le peuple dans son rapport à la patrie.

---

879 Conférence en français de V.K. Kûhel'beker sur la langue et la littérature russes, donnée à Paris en juin 1821. Cité d'après *Literaturnoe nasledstvo n°59, Dekabristy-literatory I*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1960, pp.366-374. La citation ci-dessus est extraite de la page 366 ; nous soulignons.

880 Lettre de K.F. Ryleev à A.S. Puškin en janvier 1825 : « Ty idëš' šagami velikana i radueš' istinno russkie serdca. […] Proŝaj, bud' zdorov i ne lenis' : ty okolo Pskova : tam zadušeny *poslednie vspyški russkoj svobody* ; natoâŝyj kraj vdohnoveniâ – i neuželi Puškin ostavit ètu zemlû bez poèmy. » Article « Novye teksty. Dumy, poèmy, dramatičeskie proizvedeniâ », *Literaturnoe nasledstvo, n°59, Dekabristy-literatory I*, *op.cit.*, p.26. Nous soulignons.

1. La liberté, Muse des Républicanistes.

La liberté chantée par les Républicanistes littéraires est le fruit de leur expérience des campagnes militaires contre Napoléon, en 1814-1815 : elle consiste à délivrer le pays d'un agresseur. C'est aussi en ce sens que K.F. Ryleev définit la liberté, lorsqu'il évoque, dans ses *Pensées*, le destin de Bogdan Hmel'nickij, hetman de Petite Russie (ou Ukraine)[881]. Pour avoir sauvé son pays contre l'invasion polonaise, Zinovij Hmel'nickij fut surnommé « Bogdan », c'est-à-dire *Dieudonné*. Après avoir relaté la lutte contre les Polonais, K.F. Ryleev rend un dernier hommage à la liberté :

> « Et désormais régna la liberté
> Dans les steppes ukrainiennes,
> Dans les villages et dans les villes,
> La joie et le bonheur du peuple rayonnèrent. »[882]

La liberté subit une évolution sous la plume des Républicanistes. Dans leurs textes de 1812-1815, elle est synonyme d'indépendance, d'autonomie recouvrée face à un ennemi extérieur. Dès les années 1816-1817, en réaction aux colonies militaires et au servage, les Républicanistes évoquent la liberté qu'a un citoyen d'agir au sein de son propre pays. Enfin, critiques du règne des favoris, ils en viennent à louer la liberté intérieure d'une personne, opposée à toute servitude et à toute soumission, physique ou morale. En condamnant les personnes qui ne jouissent pas de cette liberté intérieure, les Républicanistes raillent l'Empire et la cour impériale. Cette liberté, dans les actes et les paroles, n'est pas uniquement un trait de caractère : elle est aussi et surtout une vertu. En tant que telle, elle est le signe de reconnaissance du citoyen authentique ; renversant les rapports entre liberté physique et liberté morale, ce citoyen devient libre même dans les chaînes :

> « Mais celui qui, en lutte avec les orgueilleux,
> N'attend ni ne demande aucune récompense,
> Et, s'oubliant,
> Apporte tout en sacrifice pour la patrie,

---

881 Bogdan Hmel'nickij se souleva contre la domination polonaise en 1647 et signa de son plein gré, en 1654, une charte selon laquelle il demandait la protection de la Russie moscovite. A dater de ce moment, le destin de l'Ukraine se confond avec celui de l'Empire de toutes les Russies.

882 « I vocarilasâ svoboda / S teh por v ukrainskih stepâh, / I stala s sčastiem naroda / Cvest' radost' v selah i gradah. » RYLEEV, K.F., « Bogdan Hmel'nickij », in *Dekabristy – izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome I, p.223.

Ferme contre les cruels tyrans,
Celui-là sera libre même dans les chaînes […]. »[883]

Ainsi, les Républicanistes revendiquent tous les types de libertés : liberté du territoire face à un ennemi, liberté physique et liberté intérieure. L'opposition traditionnelle entre *volâ* (liberté absolue, libre arbitre) et *svoboda* (liberté conditionnée) ne semble pas pertinente pour les Républicanistes : le terme qui revient le plus souvent sous leur plume est celui de *svoboda*, érigé en véritable leitmotiv. Il est intéressant de noter cette prédominance du terme *svoboda* : c'est que la spécificité des Républicanistes ne consiste pas à exiger davantage de libertés – un écrivain comme A.S. Puškin le faisait déjà dans des vers brillants – mais à traduire ce besoin en termes d'institutions politiques garantes de cette liberté. De muse poétique qu'elle était, la liberté devient une réalité politique.

2. Etre citoyen : modèle antique ou tradition russe ?

Pour dessiner le profil du citoyen modèle, les Républicanistes, nourris de culture européenne, se tournent volontiers vers les figures de la Grèce antique ; néanmoins, pour étayer leur théorie d'une culture citoyenne proprement russe, ils ont aussi recours aux citoyens modèles dont la Russie a pu s'enorgueillir au cours des âges.

Dans l'*Etoile polaire*, les références à l'Antiquité sont nombreuses : des poèmes sont dédiés à la grandeur de Rome[884], d'autres à la Grèce. L'hommage le plus transparent à la conception antique du citoyen est celui du prince F.P. Šahovskoj, qui évoque le sort échu à Socrate, citoyen d'Athènes. Xantippe prend la défense de son époux, à ses yeux le meilleur citoyen d'Athènes, mais Cléon lui reproche l'inutilité de son époux dans les affaires de la cité :

« Par quel nom est-il distingué dans le peuple ?
Qu'est-il dans la république ? Un archonte, un stratège, un sénateur,
Un hyparque, un philarque ou ne serait-ce qu'un jardinier ? »[885]

---

[883] *Idem*, p.229 : « No tot, kto s gordymi v bor'be, / Nagrad ne ždet i ih ne prosit, / I, zabyvaâ o sebe, / Vsë v žertvu rodine prinosit, / Protiv tiranov lûtyh tverd, / On budet i v cepâh svoboden […]. »

[884] BARÂTINSKIJ, A.P., prince, *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, numéro de 1824.

[885] « Da zvaniem kakim v narode otličen ? / Čto on v Respublike ? arhont, strateg, senator, / Iparh,

Dans l'Antiquité, le citoyen comme le poète se définissent en fonction de leur utilité à la cité :

> « […] D'un sage respect,
> Le grand souverain a honoré tes travaux,
> Et t'as nommé *citoyen utile à sa patrie*. »[886]

A la notion d'utilité, dans la définition du citoyen modèle, les Républicanistes joignent volontiers celle de « courage civique ». K.F. Ryleev est le premier à s'emparer de ce thème, qu'il traite avec brio dans une ode, rédigée en 1823 et intitulée « Courage civique »[887]. Cette vertu est incarnée par un géant de toute beauté, qui parvient à écraser les ennemis et la fierté :

> « N'est-ce pas toi, ô courage des citoyens,
> Inébranlables, biens nés,
> N'est-ce pas toi, génie des peuples anciens,
> N'est-ce pas toi, force des âmes libres […] ? »[888]

Le modèle de ce courage civique est, dans la tradition romantique, celui de l'Antiquité : K.F. Ryleev cite abondamment Caton et Cicéron, citoyens courageux opposés au pouvoir absolu, face aux Attila et autres Napoléon. Mais cette référence s'estompe assez rapidement : en citant des personnages russes, K.F. Ryleev entend démontrer que la Russie possède ses propres modèles de vertu civique. Les exemples choisis sont éfidiants : l'auteur cite des conseillers de Pierre le Grand (le comte N.I. Panin), de Catherine II (le prince V.L. Dolgorukij) et d'Alexandre Ier (le comte N.S. Mordvinov). Ces trois personnages représentent un courant favorable aux réformes : N.I. Panin tenta d'instaurer un corps politique intermédiaire entre le Souverain et le Sénat, pour limiter le pouvoir de l'un et de l'autre. V.L. Dolgorukij s'illustra par sa résistance aux intrigues de cours et sa fidélité à la politique initiale de Catherine II, plus libérale que la politique réactionnaire menée après la Révolution

---

filarh ili hot' vsadnik ? » Prince ŠAHOVSKOJ, « Dve sceny iz komedii : Aristofan, ili predstavlenie vsadnikov », in *Polârnaâ zvezda*, *op.cit.*, année 1824, pp.341-361. La citation provient d'une réplique de Cléon à Xantippe, p.347.

886 *Idem*, p.354 : « […] mudrym uvažen'em, / Velikij car' počtil tvoi trudy / I graždaninom zval otečestvu poleznym. » Il s'agit d'une réplique d'Alkinoj à Aristophane. Nous soulignons.

887 RYLEEV, K.F. *Graždanskoe mužestvo – Oda*, publiée en 1823. Voir le recueil *Dekabristy – Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda 1987, tome I, pp.163-166.

888 « Ne ty l', o mužestvo graždan, / Nekolebimyh, blagorodnyh, / Ne ty li genij drevnih stran, / Ne ty li sila duš svobodnyh […]. » RYLEEV, K.F., « Graždanskoe mužestvo – Oda », *op.cit.*, p.164.

française. N.S. Mordvinov représentait la noblesse libérale modérée sous le règne d'Alexandre Ier : il préconisait la libération des serfs avec rachat d'un lopin de terre. C'est ce courage que salue K.F. Ryleev :

> « C'est toi [la force des âmes libres], toi qui, partout,
> As été la caution des biens du peuple,
> Toi par lequel notre Panin et notre Dolgorukij
> Devant le tribunal se sont illustrés :
> L'un, comme un gardien fidèle du bien,
> A osé contester Pierre le Grand ;
> L'autre, méprisant la colère du destin,
> Ainsi que les clameurs et les calomnies de ses ennemis,
> A repoussé le conseil des flatteurs
> Et est demeuré le pilier de Catherine. »[889]

K.F. Ryleev réserve à N.S. Mordvinov un long développement : ce choix de louer le courage civique d'un contemporain fait basculer le poème de la fiction littéraire à une interprétation politique du rôle du citoyen. L'amiral N.S. Mordvinov, anglophile convaincu, adepte fervent de la doctrine utilitariste de Jeremy Bentham, intervenait dans le Conseil d'Etat et dans les tribunaux ; membre du parti sénatorial, partisan d'une refonte du Sénat pour en faire un corps politique de représentants élus de la nation, N.S. Mordvinov partage les aspirations des Républicanistes, ce qui fait de lui un héros civique au premier chef :

> « Voici déjà un demi-siècle
> Qu'il étonne la Russie par son courage civique […].
> Il est sûr, calme, ferme […],
> Il conserve la liberté de son âme élevée
> Dans les conseils et au tribunal,
> Et par son fier courage, partout,
> Il est un appui pour le pouvoir et pour le peuple. »[890]

On remarque avec intérêt l'union du pouvoir et du peuple dans le dernier vers cité : en 1823, pour K.F. Ryleev, la réforme tant souhaitée peut encore se faire par la voie légale, avec l'appui de certains citoyens comme N.S. Mordvinov. L'opposition au

---

[889] *Idem*, p.164 : « Ty, ty, kotoraâ vezde / Byla narodnyh blag porukoj ; / Kotoroj slavny na sude / I Panin naš i Dolgorukoj : / Odin, kak tverdyj straž dobra, / Derzal osporivat' Petra ; / Drugoj, prezrevši gnev sud'biny / I vopl' i klevetu vragov, / Sovet oprovergal l'stecov / I byl stolpom Ekateriny. »

[890] *Idem*, pp.165-166 : « Uže polveka on Rossiû / Graždanskim mužestvom divit […]. / On tverd, spokoen, nevredim […], / Duši vozvyšennoj svobodu / Hranit v sovetah i sude / I gordym mužestvom vezde / Podporoj vlasti i narodu. »

pouvoir en place peut donc se faire à travers les institutions existantes : les citoyens doivent utiliser ces institutions pour faire entendre leur voix contre les clameurs des favoris et des courtisans.

Le citoyen-modèle n'est plus l'apanage des seules cités de l'Antiquité : les cités de la Russie kiévienne sont, elles aussi, en droit de revendiquer comme héritage national ce courage civique incarné par des personnages historiques ou contemporains des Républicanistes. Dès lors que la Russie connaît et se remémore cette tradition, il paraît possible de passer d'un peuple assujetti à un peuple de citoyens.

3. Le peuple-citoyen : des qualités morales aux qualités politiques.

La description du citoyen idéal est un exercice de style auquel se sont livrés d'autres écrivains avant les Républicanistes. Entre la fin du XVIIIème siècle et le règne d'Alexandre Ier, la silhouette du citoyen se modifie : très marquée par le soldat-patriote jusqu'en 1815, elle évolue progressivement vers une figure plus politique, marquée par ses droits et ses devoirs vis-à-vis de l'Etat.

Dans un article intitulé « Entretien sur ce qu'est un véritable fils de la patrie » (*Beseda o tom, čto est' istinnyj syn otečestva*), A.N. Radiŝev décrit le citoyen et patriote modèle, confondus en une seule personne, remarquable par ses qualités morales. Dans toute la Russie, l'auteur ne trouve aucune personne qui se montre digne de la qualité de « fils de la patrie » – ni les serfs ni les nobles ne peuvent y prétendre. En effet, pour l'auteur, les serfs sont par trop misérables :

> « Ce ne sont pas des membres de l'Etat, ce ne sont pas des hommes, ils ne sont rien d'autre que des machines mues par un Bourreau, des cadavres morts, des bêtes de somme ! C'est un homme, un homme qu'il faut être pour porter le nom de fils de la patrie ! »[891]

Pour autant, les nobles ne font pas meilleure figure : décrivant les vices des nobles, leur violence envers les serfs, leur vanité et leur orgueil, leur mesquinerie pour obtenir telle ou telle faveur de la part du souverain, A.N. Radišev leur refuse le titre de « fils de la patrie, » parce qu'ils ne possèdent pas les vertus nécessaires à un tel homme.

---

[891] « Oni ne sut' členy Gosudarstva, oni ne čeloveki, kogda sut' ne čto inoe, kak dvižimye Mučitelem mašiny, mertvye trupy, tâglyj skot ! Čelovek, čelovek potreben dlâ nošeniâ imeni syna Otečestva ! » RADIŜEV, A.N., *Beseda o tom, čto est' istinnyj syn otečestva*, §216.

Ces vertus sont au nombre de trois : l'amour de l'honneur, la magnanimité et l'élévation des mœurs ; toutefois, sous la plume de l'écrivain, ces trois qualités prennent un tout autre sens que celui admis à l'époque. L'amour de l'honneur est poussé à l'extrême :

> « Il préférera mourir et disparaître, plutôt que de donner aux autres, par sa vie, un exemple de manquement à l'honneur. »[892].

Les bonnes mœurs révèlent la volonté d'être utile à sa patrie :

> « Il n'a pas peur de risquer sa vie ; si elle est utile pour la Patrie, alors il la conserve pour observer scrupuleusement les lois naturelles et nationales. »[893]

Enfin, la « noblesse » s'applique avant tout aux sentiments, et non à la naissance ; A.N. Radiŝev dénonce ici les privilèges éhontés dont bénéficient les membres de la haute noblesse :

> « Est noble celui qui s'est distingué par de remarquables qualités de sagesse et de compassion envers l'humanité et par ses remarquables actions, celui qui brille dans la Société par sa raison et sa Vertu. »[894]

Ces vertus cardinales du citoyen sont encore les références des libéréaux modérés, tel N.S. Mordvinov. Le publiciste I.P. Pnin dessine la silhouette du citoyen idéal en insistant sur sa loyauté et sur les devoirs qu'il est tenu de remplir vis-à-vis de l'Etat :

> « Le citoyen […] remplit de manière sacrée toutes les obligations qui reposent sur lui. »[895]

---

892 « On skoree soglasitsâ pogibnut' i isčeznut', neželi podat' soboû drugim primer neblagonraviâ. » RADIŜEV, A.N., *idem*, §221.

893 *Idem*, §221 : « […] to nestrašitsâ žertvovat' žizn'û ; est'li že ona nužna dlâ Otečestva, to sohranâet ee dlâ vsemernogo soblûdeniâ zakonov estestvennyh i otečestvennyh […]. »

894 *Ibidem* : « Blagoroden že est' tot, kto učinil sebâ znamenitymi mudrymi i čelovekolûbivymi kačestvami i postupkami svoimi ; kto siâet v Obŝestve razumom i Dobrodetel'û […]. »

895 I.P. PNIN, publiciste, donne la définition suivante du citoyen : « Le citoyen authentique est celui qui […] est élevé à un niveau honorable de dignités, remplit de manière sacrée toutes les obligations qui reposent sur lui. Jouissant de la confiance de ses concitoyens, il ne ménage rien, sacrifie tout ce qu'il a de plus cher à sa patrie, travaille et vit uniquement et seulement pour parvenir à la prospérité de la grande famille dont il est mandataire. » « Istinnyj graždanin est' tot, kotoryj […] vozveden buduči na počtitel'nyj stepen', svâto ispolnâet vse dolžnosti, na nego vozlagaemye. Pol'zuâs' doverennost'û svoih sograždan, on ne šadit ničego, žertvuet vsem, čto ni est' dlâ nego dragocennejšego, svoemu otečestvu, truditsâ i živet edinstvenno tol'ko dlâ dostavleniâ blagopolučiâ velikomu semejstvu, koego on est' poverennyj. » PNIN, I.P., « Graždanin », extrait de la revue *Sankt-Peterburgskij žurnal*, 2e partie, p.218. Cité par A.V. ZAPADOV, in *Istoriâ russkoj žurnalistiki XVIII-XIX vekov*, Moskva, Vyššaâ škola, 1966 (2e édition), p.102. D'emblée on remarquera la définition plus politique que propose P.I. Pnin, qui évoque le rôle du citoyen dans la vie de l'Etat.

Toutefois, malgré une filiation certaine entre A.N. Radiŝev et P.I. Pnin, d'une part, et les Républicanistes, de l'autre[896], il convient de souligner les différences entre ces deux générations. Se détournant de la définition vertueuse d'A.N. Radiŝev et de celle, pragmatique mais fort vague, d'I.P. Pnin, les Républicanistes entendent conférer au citoyen un rôle concret dans la cité : la définition du citoyen subit un léger infléchissement dans un sens plus politique.

Ce rôle est précisé dans une nouvelle d'A.A. Bestužev, *Roman et Olga*[897]*,* dont l'action se passe à Novgorod. L'auteur met en scène deux jeunes gens, Olga, fille d'un riche marchand, et Roman, homme preux et bon, mais pauvre ; derrière cette histoire d'un amour impossible, se profile une minutieuse description de la ville et des institutions de Novgorod. Aux yeux des Républicanistes, Novgorod est la cité libre par excellence ; elle se distingue des autres cités de la Russie kiévienne par l'activité de son vétché (*veče*)[898], assemblée composée des chefs de feux de la cité.

A.A. Bestužev met en scène une séance du vétché, convoqué par les échevins de la ville pour trouver une solution à la situation délicate de la cité, à qui deux puissances – la Lituanie et la principauté de Moscou – ont déclaré la guerre[899]. Le rassemblement du Conseil du peuple doit permettre à ce dernier de prendre une décision qui sera effective pour l'ensemble de la cité. Tous les membres du vétché se rendent à l'église Sainte Sophie de Kiev puis, après quelques prières, se retrouvent sur la place de la ville pour écouter les ambassadeurs et leurs requêtes. Par la suite, les hommes de Novgorod se retirent pour délibérer :

---

896 Pour une description minutieuse des publicisites influents qui se succéderont d'A.N. Radiŝev aux Républicanistes, on renverra à l'article de RAEFF, M., «Filling the Gap between Radishchev and the Decembrists », *Slavic review*, vol.26, n°3 (September, 1967), pp.395-413.

897 BESTUŽEV, A.A., « Roman' i Ol'ga – Starinnaâ povest' », in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, numéro de 1823.

898 Le *veče*, assmblée urbaine, prenait des décisions d'ordre politique (levée de nouveaux impôts, déclaration de guerre, pourparlers de paix), que le grand-prince devait respecter. Toutes les cités de la Russie kiévienne en étaient dotées. Toutefois, dans la cité de Novgorod – mais aussi dans celle de Pskov – le *veče* disposait d'une influence particulièrement importante. D'où la préférence des Républicanistes pour la cité de Novgorod.

899 Ville appartenant à la ligue hanséatique, Novgorod dépend à la fois de la Lituanie pour l'approvisionnement en marchandises, et de la Moscovie pour la sécurité de son territoire. Or, le prince de Moscou, Vasilij, vient de déclarer la guerre aux Lituaniens, et demande à la cité de Novgorod de choisir un camp et de combattre.

> « Les citoyens, selon l'usage, restèrent pour juger de ce qu'ils avaient entendu. L'évêque, après une courte prière, les bénit tous pour qu'ils délibèrent avec droiture de la cause sacrée de la patrie. Tous les dignitaires s'éloignèrent, car une très ancienne loi leur interdisait d'assiser aux vétchés, afin d'éliminer l'influence du pouvoir. »[900]

Après plusieurs heures de délibération, des hommes prennent la parole pour donner leur avis, et la décision est prise à main levée. Par cette description d'une séance du vétché, A.A. Bestužev propose une relecture démocratique des institutions politiques de la cité de Novgorod : l'ensemble du peuple est convoqué à l'exercice du pouvoir, tous les citoyens peuvent confronter leurs opinions, indépendamment de leur degré de fortune ou de leur profession. Les délibérations se font à l'abri du regard du prince, afin de laisser à cette assemblée du peuple toute la liberté nécessaire à l'expression des différentes opinions : l'influence des autorités est contournée, seule compte l'opinion du peuple. Les institutions politiques de Novgorod sont perçues comme des institutions *libérales*, car offrant au peuple un accès immédiat à la vie publique de la cité.

Cette participation aux affaires publiques de la cité de Novgorod instaure une relation spécifique entre le pouvoir et le peuple ; les chefs de feux deviennent des citoyens responsables de leurs décisions, dont le devoir principal est de répondre à l'appel de la cloche qui sonne le rassemblement du vétché :

> « Les Novgorodiens avaient tôt fait d'oublier et les combats et la fête, lorsqu'une affaire commune les convoquait au vétché. »[901]

Responsables du devenir de leur cité, prenant part à l'exercice du pouvoir, les Novgorodiens ne peuvent être assujettis à un pouvoir despotique ; un Etat construit sur des institutions politiques libres est le corollaire obligé de citoyens responsables. Cette liberté politique devient un critère identitaire de Novgorod, eu égard aux autres cités de la Russie kiévienne :

> « Peuple et citoyens, Novgorodiens, gens libres ! »

---

900 « Graždane, po obyčaû, ostalis' sudit' o slyšannom. Episkop, posle kratkoj molitvy, blagoslovil vseh na pravoe sovesanie o svâtom dele rodiny. Vse sanovniki udalilis', ibo starinnyj zakon zapresal im prisutstvovat' na večah, daby uničtožit' vliânie vlasti. » BESTUŽEV, A.A., « Roman i Ol'ga – Starinnaâ povest' », in *Polârnaâ zvezda*, *op.cit.*, année 1823, p.127.

901 *Idem*, p.126 : « Novgorodcy zabyli i boj i vesel'e, kogda obsee delo zovet ih na veče. »

« Libres habitants de la libre Novgorod ! »[902]

La relecture historique que proposent les Républicanistes font de Novgorod une « république », en raison de l'importance du veče dans cette ville ; dans le contexte et la culture politique de l'époque, la république est assimilée à la démocratie. Le régime républicain est donc perçu comme le seul modèle politique garantissant la liberté politique de ses citoyens. La république est l'*envers* de l'autocratie et de l'Empire : c'est en ce sens qu'elle fascine ces jeunes gens, qui veulent y voir une tradition russe, anéantie par l'instauration du despotisme et de l'Empire. La « république de Novgorod » est l'Atlantide engloutie sous l'autocratie : elle est la seule tradition politique réellement russe, qu'il s'agira de restituer aux Russes en la substituant à l'Empire.

L'image de la « république de Novgorod » que les Républicanistes entretiennent est formée de deux éléments : elle se caractérise par une réalisation concrète des libertés politiques ; née sur le sol russe, elle fait partie de la tradition politique russe. Cette *illusion républicaine* est une catégorie de pensée fondamentale chez les futurs insurgés ; la cité novgorodienne en est l'archétype. Aussi V.K. Kûhel'beker avait-il recours à la référence de Novgorod, même dans un discours tenu à l'étranger, lors de sa conférence à Paris en 1821 :

> « Ces souvenirs d'indépendance et d'un gouvernement *démocratique* restèrent au peuple de Novgorod et devinrent la propriété de toute la Russie. »[903]

L'image ainsi dessinée de Novgorod – cité-modèle – et des Novgorodiens – modèle russe du citoyen vertueux – est dotée d'une forte puissance suggestive. Elle est incontestablement l'une des armes républicanistes les plus efficaces pour emporter l'adhésion et fédérer l'élite cultivée autour du rêve républicain.

Ainsi, en l'espace de quelques années, de 1767 à 1825, le terme *citoyen* (*graždanin*) subit des modifications considérables : employé par Catherine II dans son *Instruction* pour désigner les classes privilégiées des ressortissants de l'Empire, il est

---

[902] *Idem*, p.127 : « Narod i graždane, vol'nye lûdi novogorodcy ! » Et p.128 : « Vol'nye mestiči vol'nogo Novagoroda ! »

[903] Conférence de V.K. KUHEL'BEKER, citée *in Literaturnoe nasledstvo, n°59, Dekabristy-literatory I*, *op.cit.*, p.372. Nous soulignons.

utilisé par A.N. Radiŝev pour désigner des personnes vertueuses aux qualités morales irréprochables. Les Républicanistes tenteront de lui donner une définition *politique*, en déterminant le rôle joué par le citoyen dans la vie politique, et le type d'Etat dans lequel peut s'épanouir la citoyenneté. L'*Etoile polaire* présente une forte politisation de notions traitées au départ sur un mode lyrique : la liberté prend corps à travers des institutions politiques et devient la condition fondamentale de tout Etat, que ce soit en Italie, en Espagne, en Grèce ou en Russie. Le citoyen-modèle n'est plus un exemple de la lointaine Antiquité ou une légende embellie de la Russie médiévale ; perçu, sous Catherine II, comme un héros des temps modernes, un réceptacle des vertus morales et civiques, il prend désormais sa place dans un système politique qui garantit la liberté des citoyens. La citoyenneté n'est plus réservée à la noblesse des sentiments ou des récompenses : elle devient le devoir de chaque individu désireux de prendre part aux affaires publiques. Sans se départir d'un style romantique propre à son époque, l'*Etoile polaire* inaugure un nouveau genre en ouvrant à ses lecteurs un vaste champ d'investigations – une réflexion sur les fondements de l'Etat et sur les institutions politiques en Russie.

Dernière phase de la formation des Républicanistes, le passage par l'édition s'est révélé extrêmement fécond : le choix d'une littérature résolument engagée les a orientés vers des écrits efficaces. L'*Etoile polaire* reflète ce remarquable changement dans la littérature périodique russe. Les Républicanistes utilisent l'almanach, forme fixe renouvelée par son contenu. L'*Etoile polaire*, les lecteurs le comprirent bien vite, n'était pas un almanach littéraire ordinaire, ni une revue culturelle : elle présentait les positions des écrivains les plus libéraux de cette époque, et soutenait leur volonté de changement. La nervosité du style, l'absence de toute complaisance, l'adresse directe au lecteur ont trouvé, dans le public russe, un écho extrêmement favorable : cet almanach apportait une réelle réflexion sur la société et osait affronter des questions éludées jusqu'alors pour des raisons de censure.

Par leurs publications, les Républicanistes ont contribué à susciter une première opinion publique au sein de la société russe. Alertant les élites comme les couches les moins cultivées de la population avec des chansons satiriques, K.F. Ryleev et A.A. Bestužev ont cherché à provoquer leurs lecteurs, puis à leur apporter des éléments

de réflexion. Sous les apparences d'une revue littéraire, l'*Etoile polaire* contient de nombreux textes défendant des idées politiques : la nécessité d'une constitution, l'importance d'un gouvernement représentatif, la définition de la liberté politique, le rôle du citoyen dans un Etat, etc. L'idée d'une société libérale est portée par des mots, mais aussi par des images spécifiques : l'histoire russe est convoquée pour justifier une hypothétique tradition libérale russe, incarnée par la libre cité de Novgorod. En incarnant le modèle républicain dans la culture politique russe, à travers les institutions politiques, la prospérité économique et la résistance « patriotique » de Novgorod la Grande, Novgorod la Russe, les Républicanistes élaborent des images fortes, aptes à fédérer l'ensemble des « libéraux » autour du rêve républicain. Si la rigueur théorique est parfois sacrifiée dans cette littérature utile à la thématique civique marquée, son succès demeure certain : en témoigne l'engouement de la société russe pour cet almanach. Outil de propagande d'une remarquable efficacité, à mi-chemin entre la fiction romantique et l'instruction civique, l'*Etoile polaire* reflète la mythologie républicaniste, qui consiste à inscrire la liberté politique dans une histoire russe, et non dans une quelconque culture étrangère. Solidement formés sur le plan théorique, maîtres dans l'art d'une rhétorique acérée, disposant à travers *l'Etoile polaire* d'une tribune efficace pour exprimer leurs idées, les Républicanistes peuvent désormais se tourner vers des sociétés politiques pour tenter d'incarner cette liberté dans la réalité politique russe.

CONCLUSION

Cette étude précise le profil des Républicanistes et permet de combattre quelques idées reçues. Contrairement aux affirmations de la légende dorée élaborée par A.I. Gercen, les Républicanistes ne sont pas aussi jeunes qu'on a pu le prétendre. Certes, certains d'entre eux ont à peine une vingtaine d'années en 1825, mais ils sont minoritaires au sein du mouvement. La plupart des Républicanistes ont une trentaine d'années, leur formation intellectuelle et professionnelle est déjà achevée. Les choix qu'ils font sont donc mesurés et réfléchis : leur participation à des sociétés secrètes ou leurs réflexions dans le domaine de la politique intérieure ou extérieure ne peuvent nullement être attribuées à une jeunesse ardente et immature. Par ailleurs, les origines sociales diverses de ces jeunes gens – certains sont issus de la haute noblesse, d'autres proviennent d'une noblesse ruinée – ne les destinaient pas à se rencontrer. C'est par l'intermédiaire de plusieurs réseaux, notamment par la presse périodique, qu'ils seront amenés à croiser leurs destins et à échanger leurs idées. Le mouvement républicaniste est donc fortement hétérogène, sur le plan des générations comme sur le plan des origines sociales.

A l'issue de ces fructueuses années de formation, les futurs insurgés se trouvent dotés d'une assise théorique solide et d'expériences pratiques enrichissantes. Dans le domaine de la théorie, les Républicanistes se sont formés aux disciplines scientifiques les plus pointues de leur temps : le droit naturel et l'économie politique. Ces enseignements, qui abordent la définition de l'Etat par des approches différentes, posent des questions fondamentales : le droit naturel interroge la légitimité du pouvoir, la naissance de l'Etat, la souveraineté nationale et le mode de gouvernement ; l'économie politique évoque la prospérité de l'Etat et énonce les conditions d'enrichissement d'une nation. Toutes ces questions seront à nouveau posées et trouveront une réponse spécifique dans les projets constitutionnels de N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel'.

Cette formation théorique est complétée par deux expériences pratiques : tout d'abord, la création de sociétés aussi importantes que l'*Union du Salut* et l'*Union du Bien public* apprennent aux Républicanistes à gérer et organiser un groupe. C'est à

travers elles que s'affirment des idées humanistes, empruntées à la franc-maçonnerie, et des revendications politiques. La notion de bien public, aussi peu définie soit-elle, laisse préfigurer une nouvelle conception de l'Etat, fondée sur la distinction entre la société civile et l'Etat : l'Union du Bien public doit donner l'impulsion initiale pour créer une opinion publique libre. Toutefois, les futurs insurgés ressentent la nécessité d'une action rapide : ils souhaitent désormais des sociétés efficaces, propres à inciter les populations au changement. La même exigence d'efficacité se retrouve dans les publications périodiques des Républicanistes : redéfinissant la littérature en fonction de son utilité pour la société, les éditeurs de l'*Etoile Polaire* utilisent leur almanach comme un espace vierge et libre pour défendre leurs idées politiques. Cette politisation progressive de la revue coïncide avec la création de la Société du Nord et de la Société du Sud.

Ces trois éléments – formation, défense du bien public, littérature politique – constituent les trois étapes du parcours intellectuel des Républicanistes. Ces jeunes gens maîtrisent suffisamment les fondements théoriques et les outils conceptuels pour élaborer une pensée de l'Etat qui se démarque nettement du modèle autocratique. De fortes personnalités sont déjà nettement affirmées : K.F. Ryleev, N.M. Murav'ëv, V.F. Raevskij, P.I. Pestel' ont marqué ces années de leurs talents. Dès 1820, les futurs insurgés relèguent au second plan de leurs réflexions les préoccupations humanistes et proposent un renouveau politique à travers l'instauration d'une république en Russie : le passage aux sociétés politiques secrètes est consommé. En amorçant une réflexion novatrice sur l'Etat et en proposant différents types de gouvernement en alternative à l'autocratie russe, ces jeunes gens placent au cœur de leur problématique la chose publique, la *res publica* – de simples représentants de la noblesse modérée qu'ils étaient, ils sont désormais pleinement devenus des *Républicanistes*.

TROISIEME PARTIE

Les conceptions de l'Etat chez les Républicanistes : le triomphe de l'idée républicaine (1821-1825)

INTRODUCTION

Après la dissolution de l'Union du Bien public, décidée fin 1820 – début 1821 par les membres de la Douma Supérieure, suite à une dénonciation, les Républicanistes prennent acte de l'impossibilité de modifier la situation intérieure russe avec l'aide du gouvernement et de l'Empereur. Ceux qui demeurent fidèles à leurs idéaux renoncent à la légalité en choisissant une voie illégale, celle des sociétés secrètes.

On assiste à une politisation des revendications des Républicanistes. Une réforme judiciaire ou administrative ne suffit plus : désormais, c'est l'ensemble de l'Etat qu'il faut réformer, et même fonder sur de nouvelles bases. L'autocratie a vécu : un nouveau régime politique doit venir remplacer ce système perçu comme illégitime car imposé au peuple, illégal car non soumis aux lois, et étranger car impropre aux mœurs russes. Ces trois composantes sont sans cesse dénoncées par les Républicanistes.

Sur les ruines de l'Union du Bien public naissent deux sociétés, la Société du Nord et la Société du Sud, que l'historiographie oppose traditionnellement par leur situation géographique, leurs projets politiques, leurs méthodes et le charisme de leurs idéologues – N.M. Murav'ëv pour la Société du Nord et P.I. Pestel' pour la Société du Sud. Toutefois, les membres de ces deux sociétés ont des revendications communes essentielles à leur mouvement. Sur le plan politique, par-delà les clivages, les deux sociétés se réunissent autour de l'idée républicaine. Le concept n'est pas sans poser problème, et il faudra distinguer les différentes conceptions de la république en fonction des individus et des deux sociétés. Mais l'idée même que le tsarisme a vécu, que l'autocratie doit disparaître est au cœur de l'idéal républicain tant rêvé par les Républicanistes. Tout en revêtant des formes différentes, le rêve républicain demeure un élément fédérateur puissant qui unit les Républicanistes autour d'un modèle politique commun.

Constatant les mêmes problèmes au sein de la société russe, défendant les mêmes valeurs et armés des mêmes concepts philosophiques et politiques, les Républicanistes, forts d'une personnalité affirmée, proposent des projets constitutionnels différents les uns des autres. Une analyse des deux projets

constitutionnels majeurs – la *Constitution* (*Konstitucià*) de N.M. Murav'ëv et la *Justice russe* (*Russkaâ pravda*) de P.I. Pestel' – est nécessaire pour déterminer si ces solutions politiques sont endogènes ou exogènes. Dans ces projets, deux approches s'affrontent : N.M. Murav'ëv, pragmatique et empiriste, tente de concilier l'idée républicaine et la réalité russe ; son confrère P.I. Pestel', plus radical, souhaite imposer l'idée républicaine à la Russie – avec toutes les éventuelles dérives qu'un comportement aussi autoritaire implique. Ces deux attitudes engendrent des projets constitutionnels très élaborés, dans lesquels transparaît une conception spécifique de l'Etat.

Ce panorama des conceptions politiques des Républicanistes ne serait pas complet sans une étude sur les Slaves Unis. Cette troisième société républicaniste, indépendante des précédentes, développe un projet politique peu abouti, mais original : ses revendications, fondées sur un mouvement de reconnaissance de toutes les nations slaves, rejoignent celles de la Société du Nord et de la Société du Sud en termes d'exigences constitutionnelles. La solution que les Slaves Unis proposent à l'impasse politique dans laquelle se trouve la Russie porte l'empreinte de leurs conceptions panslaves.

Cette multitude de projets politiques ou de propositions constitutionnelles ne doit cependant pas masquer l'idée fondamentale qui rassemble les membres des sociétés républicanistes : tous contribuent à élaborer, au sein de leurs sociétés respectives, l'idée républicaine. En cela, et quelles que soient leurs préférences pour tel ou tel régime politique, tous peuvent prendre le nom de Républicanistes.

CHAPITRE VII

Instituer la république

L'émergence d'un idéal politique

La dissolution de l'Union du Bien public en 1821 inaugure une période de défiance nouvelle de ses membres vis-à-vis du pouvoir impérial. D'une part, la crainte des arrestations les conduit à renforcer une propension déjà marquée à la clandestinité. D'autre part, l'impossibilité de s'appuyer sur les velléités libérales d'Alexandre Ier pour remanier en profondeur les pratiques de la vie politique russe s'impose désormais à tous comme une évidence : puisque, malgré les efforts de M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev, l'Empereur n'est pas parvenu à réduire l'écart entre discours officiel et exercice du pouvoir, c'est qu'il faut remettre en question de manière radicale les fondements de son autorité. Un tournant majeur est donc sur le point d'être pris : avec la disparition de l'Union du Bien public, c'en est fini du philanthropisme des sociétés des années 1816-1821. Les revendications se font plus volontiers politiques, et nécessitent la mise en place d'autres discours et d'autres pratiques : des statuts plus fermés, une plus stricte sélection des membres, une radicalisation des propos, le projet fédérateur d'un coup de force visant à instituer par les armes un nouvel ordre politique.

Ce tournant est pour les Républicanistes celui de la maturité politique : dotés d'outils conceptuels et formés aux théories politiques, ils acquièrent une liberté d'esprit et une indépendance de pensée sans précédent. Conscients des difficultés qu'engendrent les réformes, mais convaincus que les principes libéraux ne doivent plus seulement aboutir à la rédaction de projets destinés à rester lettre morte, ils s'efforcent de leur conférer une efficacité pratique. Les rêves et les aspirations se cristallisent dans la formulation plus exigeante d'un véritable *idéal politique* : les conceptions dont la connaissance s'était enracinée et développée dans la pensée russe de l'Etat depuis Catherine II seront désormais mobilisées pour penser les modalités d'une transformation effective de la vie politique. Des idées libérales introduites dès 1762 par

le discours impérial, les Républicanistes sauront tirer des conséquences nouvelles, mûries au cours de leurs années de formation en Russie et à l'étranger.

Les membres les plus actifs de la défunte Union du Bien public, quoique dispersés, ressentent par conséquent très vite un pressant besoin de constituer une autre société, politique plus que philanthropique. P.I. Pestel', mécontent de la dissolution de l'Union du Bien public, poursuit même sans interruption son activité de propagande au sein de la 2e Armée, à Toultchine, fondant dès 1821 la Société du Sud[904]. A Saint-Pétersbourg toutefois, par prudence autant que par souci d'éloigner les membres les moins engagés de l'Union du Bien public, l'activisme se ralentit quelque temps, la Société du Nord ne prenant véritablement son essor qu'en 1823[905].

Une intuition première commune structure les positions prises par les sociétés secrètes politiques du Nord et du Sud : si les projets constitutionnels antérieurs sont restés lettre morte, c'est parce qu'ils cherchaient à *réformer*, autrement dit à sauvegarder pour l'essentiel l'autorité politique établie pour n'en aménager que les conditions d'exercice. Les projets républicanistes partiront du postulat qu'il faut rompre avec ce réformisme constitutionnel pour modifier radicalement la vie politique de la Russie et la *fonder* sur un principe nouveau – la souveraineté nationale. On assiste alors à l'émergence d'un idéal politique *républicain* qui fédérera des individus aux aspirations hétérogènes au-delà de leurs divergences théoriques. Le républicanisme sera le point d'ancrage commun aux sociétés du Nord et du Sud : toutes deux assumeront jusqu'au bout la rupture définitive avec un pouvoir impérial qui doit périr pour que vive l'idéal d'une république russe.

---

904 Forte de 60 à 70 membres au plus fort de son activité, la Société du Sud compte dans ses rangs, outre P.I. Pestel', M.P. Bestužev-Rûmin, S.I. Murav'ëv-Apostol, le général V.F. Raevskij et le prince A.P. Barâtinskij, personnalités influentes et intellectuellement brillantes. Des hommes expérimentés les rejoignent rapidement, qui exercent une forte influence sur leurs cadets : V.I. Vranickij (né en 1775), V.L. Davydov (né en 1793), A.V. Ental'cev (né en 1788), S.G. Krasnokutskij (né en 1787), M.F. Orlov (né en 1788), V.K. Tizengauzen (né en 1779/1780). D'autres membres se révèlent influents : F.F. Vadkovskij, V.P. Ivašev, S.I. Krivcov, V.N. Liharëv, V.S. Norov, P.I. Falenberg, I.F. Foht ou encore A.I. Čerkasov. Pour une liste exhaustive des membres de la Société du Sud, voir le tome III du présent travail, annexe II.

905 La date de fondation de la Société du Nord n'est pas établie de manière sûre : la plupart des historiens penchent pour 1823, date à laquelle K.F. Ryleev en devint membre ; toutefois, certains textes laissent à penser que la Société du Nord prit naissance dès 1821, mais ne fut pas active avant 1823. Dominée par K.F. Ryleev et N.M. Murav'ëv, la Société du Nord compta jusqu'à 70 membres – parmi lesquels les frères Bestužev, le prince S.P. Trubeckoj, V.K. Kûhel'beker, P.P. Konovnicyn, A.A. Koževnikov, M.A. Nazimov, M.M. Naryškin, S.M. Palicyn, N.A. Panov ou N.A. Čižov. Pour une liste exhaustive des membres de la Société du Nord, voir tome III du présent travail, annexe II.

SECTION I

Nouveau projet, nouvelles pratiques.

L'historiographie[906] a dessiné une image figée des deux sociétés républicanistes, que tout opposerait : face à une Société du Sud monolithique, dominée par la figure tutélaire et autoritaire de P.I. Pestel', professant des théories politiques jacobines radicales, se dresserait une Société du Nord démocratique, ouverte à la contradiction mais relativement inefficace. Les dépositions des Républicanistes lors de leur procès semblent confirmer ce tableau :

> « Dans la Société du Nord, chacun avait son opinion ; dans la Société du Sud, pour ce que j'en savais par ceux qui en venaient, il n'y avait aucun contre-avis aux opinions de Pestel' : ainsi la majorité des voix aurait toujours été l'expression de sa seule volonté. »[907]

Mais, en opposant deux sœurs ennemies, filles de l'Union du Bien public, ce schéma dualiste – somme toute assez sommaire – ne déforme-t-il pas les traits caractéristiques d'une pensée politique plurielle et en perpétuelle évolution ? Certes, le fonctionnement démocratique de la Société du Nord permit aux diverses personnalités qu'elle comptait dans ses rangs de faire entendre des sensibilités politiques divergentes, en présentant des projets constitutionnels dont les orientations institutionnelles portent indéniablement la marque de leurs auteurs. Mais, quoique dominée par le charisme de

---

906 L'historiographie, tant anglo-saxonne que soviétique, oppose traditionnellement la Société du Nord, « libérale » à la Société du Sud, dominée par Pestel' le « jacobin ». Ainsi, l'historien américain Mc Connell affirme que les frères Poggio suivent l'esprit « jacobin » de P.I. Pestel' : « Poggios' biography is well suited for illuminating the differences within Decembrism, for he was in 1823-24 an emissary from *Pestel's jacobin-minded*. » Allen McCONNELL, dans sa recension de l'ouvrage de F. VENTURI *Il Moto Decabrista e i Fratri Poggio*, rencension publiée *in American Slavic and East European Review*, vol.16, n°4 (December, 1957), pp.551-552 ; nous soulignons. Cette même opposition se retrouve dans l'ouvrage de M. RAEFF, *The Decembrist Movement*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966 ; ou dans l'ouvrage plus général de SAUNDERS, David, *Russia in the Age of Reaction and Reform, 1801-1881*, London, Longman, 1992. Cette interprétation dualiste se trouve parfaitement résumée par François-Xavier Coquin : « Au total, cette conjuration bicéphale inaugurait à sa façon, confirme le préfacier à la suite de Franco Venturi, les deux tendances antagonistes du mouvement russe de libération : libérale d'un côté, « autoritaro-révolutionnaire » de l'autre, avec Pestel' […]. » COQUIN, F.-X., recension du recueil de BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XLIII, 4, numéro consacré aux intellectuels et à l'intelligentsia.

907 « V Severnom Obŝestve vsâkij imel svoë mnenie, v Ûžnom skol'ko mne bylo izvestno priezžaûŝimi iz onogo, ne bylo nikakogo protivurečij mneniâm Pestelâ : itak bol'šinstvo golosov vsegda by bylo vyraženiem odnoj ego voli. » Extrait du dossier d'instruction de N.M. MURAV'ËV, in *Vosstanie dekabristov, sbornik materialov i dokumentov*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo, tome I, p.308.

P.I. Pestel', la Société du Sud a aussi été le lieu de débats politiques, révélateurs de courants multiples et d'hésitations qui la font échapper au schéma par trop réducteur traditionnellement défendu par l'historiographie[908].

En définitive, les deux Sociétés sont plus proches que dissemblables : les mêmes enseignements ont jadis été dispensés à leurs jeunes membres rompus aux disciplines militaires, mathématiques et historiques ; nombreux sont ceux qui ont suivi les mêmes cours de droit et de sciences politiques ; la majorité d'entre eux a vécu les campagnes militaires en Europe et garde une image victorieuse de l'armée russe ; une commune opposition au tsar et au tsarisme est un terreau fertile pour la croissance d'idées libérales juridico-politiques identiques ; la recherche d'une constitution adaptée à la réalité russe traverse les écrits des Républicanistes du Nord et du Sud ; tous s'accordent pour exiger un exercice impartial de la justice et une réforme du droit russe. En outre, les deux Sociétés disposaient de serments reprenant les mêmes formules, et de règlements dont la norme essentielle consistait à ne pas conserver par-devers soi des documents écrits[909]. En revanche, seule la Société du Sud dispose d'un réseau actif, composé de plusieurs filiales, sur le modèle de l'Union du Bien public.

Pour mener à bien leur nouveau projet et maintenir l'unité malgré la diversité de leurs membres, les Sociétés du Nord et du Sud se dotent de nouvelles organisations et mettent en œuvre de nouvelles pratiques. Elles redéfinissent leurs positions – et ce, à plusieurs niveaux : les membres actifs des sociétés adoptent tout d'abord un discours politique clair vis-à-vis de l'autorité du tsar, propre à séduire les moins instruits par sa simplicité. Ils œuvrent par ailleurs à étendre l'influence de leurs idées, notamment dans

---

908 Voir John GOODING, « The Decembrists and the Soviet Union », *Soviet Studies*, vol.40, n°2 (April, 1988), pp.196-209. Dans cet article, J. Gooding analyse la perception du mouvement décembriste par les historiens soviétiques. Il considère que ces historiens ont refusé de prendre en compte l'aile « libérale » du mouvement décembriste, représentée par N.M. Murav'ëv, pour soutenir l'aile « révolutionnaire », dirigée par P.I. Pestel'. Aux yeux de J. Gooding, cette négation d'un pan du mouvement décembriste est le résultat de la lutte entre deux historiens, M.V. Nečkina, soutenue par le régime soviétique pour ses travaux sur P.I. Pestel', et N.M. Družinin, qui passa une partie de sa carrière à travailler sur le projet « libéral » de N.M. Murav'ëv. Souhaitant rétablir l'équilibre, J. Gooding insiste sur le « libéralisme » de N.M. Murav'ëv – parfois de manière outrancière.

909 La Société du Nord disposait de deux règlements : l'un élaboré par N.M. Murav'ëv en 1821, et l'autre rédigé par N.I. Turgenev en 1823. L'un des *Articles de la Société du Nord* (*Artikuly Severnogo Obŝestva*) stipulait expressément cette interdiction. En ce qui concerne la Société du Sud, P.I. Pestel' aurait écrit un règlement, perdu à ce jour. Les dépositions des membres témoignent de l'existence d'un serment et de quelques règles directives. Nous n'avons pas eu accès à ces textes relativement courts d'après les témoignages consignés dans les dossiers d'instruction : nous en restituons la teneur d'après les dépositions des membres des Sociétés du Nord et du Sud.

ces lieux stratégiques pour la préparation d'un coup d'Etat que sont les régiments de l'armée impériale. Ils fixent enfin les grandes tâches prioritaires sur lesquelles devront porter les efforts lors du travail de refondation qu'il leur faudra mener.

I. Ebranler l'autocratie : les critiques du despotisme.

L'expérience malheureuse de l'Union du Bien public a servi d'avertissement aux Républicanistes : aucun changement conséquent ne pourra bouleverser la vie politique russe tant que le pouvoir sera entre les mains du tsar. Les membres de la Société du Nord et de la Société du Sud se rassemblent donc avant tout contre un ennemi commun. Ils s'attaquent par conséquent aux fondements de l'autocratie et s'attachent à exploiter la moindre fêlure de l'édifice impérial pour en ruiner tout le crédit. Ce travail de radicalisation des revendications sacrifie parfois la rigueur historique et la subtilité de la pensée à l'efficacité et à la simplicité du message : il faut, par tous les moyens, ébranler l'autocratie pour détruire l'autocrate.

1. Le tsar, le khan et le vizir : le visage oriental de l'autocratie russe.

La revendication républicaniste d'une constitution pour la Russie s'appuie sur une entreprise de décrédibilisation systématique de l'autorité du tsar. Au-delà d'Alexandre Ier, c'est l'arbitraire du pouvoir impérial qui est violemment critiqué et remis en cause : les punitions démesurées par rapport aux délits et les violences subies dans les colonies militaires deviennent symboliques d'une façon spécifique d'exercer le pouvoir. La stratégie argumentative de la propagande anti-tsariste menée par les sociétés du Nord et du Sud est relativement simple : il s'agit de faire de l'autocratie une pratique totalement étrangère à la tradition politique authentique de la Russie, une pratique barbare héritée des envahisseurs tatars, dont les racines plongent dans ce despotisme oriental que les Lumières ont tant critiqué.

Ainsi, N.M. Murav'ëv, par exemple, reprend les catégories de Montesquieu popularisées par Catherine II en renversant radicalement la lecture qu'en imposait l'Impératrice. En distinguant trois types de gouvernement – république, monarchie et despotisme –, Montesquieu reprend et complète un schéma dualiste classique de la

pensée politique européenne : d'un côté, il faut compter avec l'arbitraire et l'irrationalité des passions du souverain (despotisme) ; de l'autre, on peut s'appuyer sur le règne de *lois fondamentales* fixes et établies qui limitent les prétentions du souverain (république, monarchie).

> « Montesquieu a ici en vue ce que les jurisconsultes appelaient depuis trois siècles les lois *fondamentales du royaume*. […] La notion de lois fondamentales du royaume intervint pour limiter les prétentions du roi. On lui représentait qu'il était roi, par la grâce de Dieu sans doute, mais aussi par l'effet de lois plus vieilles que lui, et qu'il acceptait tacitement en montant sur le trône […]. Les lois fondamentales qui mettaient le roi sur le trône, voulaient en échange que le roi les respectât. C'est bien ce sens que, sous couvert d'un sens plus général, Montesquieu reprend lorsqu'il parle de la monarchie. »[910]

L'idée d'un gouvernement despotique permet à N.M. Murav'ëv, à la suite de Montesquieu, d'identifier le mal politique absolu[911] : un gouvernement où un seul homme, ne s'appuyant sur aucune structure politico-juridique, sur aucune médiation dans l'exercice du pouvoir, règne sans lois ni règles et entraîne tous ses sujets par sa volonté et ses caprices[912].

> « Partout l'autocratie est perçue comme une démence, comme quelque chose d'illégitime, partout on établit des règles obligatoires ou Lois. »[913]

D'apologétique qu'elle était, la référence à *De l'Esprit des lois* se fait polémique. Si Catherine II présentait la pratique orientale du despotisme comme ce que refusait le despote éclairé, manifestant ainsi sa volonter d'ancrer la Russie dans le monde politique

---

910 ALTHUSSER, L., *Montesquieu, la politique et l'histoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003 [4e édition], pp.71-72. On voit ici la distinction fondamentale entre la monarchie absolue, dotée de lois fondamentales que le monarque devait respecter, et l'autocratie, dépourvue de toute limitation au pouvoir de l'autocrate.

911 ALTHUSSER, L., *Montesquieu, la politique et l'histoire*, *op.cit.*, p.83.

912 « Le despote n'a aucune règle, et ses caprices détruisent tous les autres. » MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, collection Folio/Essais, 1995, tome I, Livre III, Chapitre 9, p.125. Ou encore : « Dans les Etats despotiques, la nature du gouvernement demande une obéissance extrême ; et la volonté du prince, une fois connue, doit avoir aussi infailliblement son effet qu'une boule jetée contre une autre doit avoir le sien. Il n'y a point de tempérament, de modification, d'accommodements, de termes, d'équivalents, de pourparlers, de remontrances ; rien d'égal ou de meilleur à proposer. L'homme est une créature qui obéit à une créature qui veut. » MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, *op.cit.*, Livre III, Chapitre 10, p.127.

913 « Vezde Samoderžavie sčitaût Bezumiem, bezzakoniem, vezde postanovleny nepremennye pravila ili Zakony. » Voir *Vosstanie dekabristov*, *op. cit.*, tome I, p.322.

européen, N.M. Murav'ëv, à l'inverse, se plaît à identifier despotisme oriental et autocratie afin de marquer l'inadéquation du régime impérial à la réalité russe.

> « A l'opposition entre gouvernement despotique et liberté s'en ajoute une autre, qu'Aristote avait déjà posée : celle qui sépare l'Asie (ou l'Orient) de l'Europe. »[914]

N.M. Murav'ëv adapte alors les catégories de Montesquieu à ses visées polémiques : si le despote est oriental, il choisit de préférence de lui donner la figure du khan tatar plutôt que celle du Sultan. Certes, la Sublime Porte représente au XVIIIème siècle une altérité politique et religieuse radicale et menaçante ; mais la référence turque lui semble moins efficace, parce que moins directement reliée aux invasions qui marquèrent l'histoire de la Russie. Introduit en terre russe par les envahisseurs, le despotisme oriental aurait donné naissance à l'autocratie telle que la pratique encore Alexandre Ier : le tsar règne comme régnaient jadis les occupants tatars, en ennemi du peuple russe. N.M. Murav'ëv transfère ainsi à l'autocratie les caractéristiques du despotisme : illimitée, irrationnelle, sans structure, soumise aux seuls caprices (*prihotej*) du souverain, elle rend la Russie captive d'une tradition allogène de l'exercice du pouvoir.

> « Est un *souverain autocrate* ou *aux pleins pouvoirs* celui qui possède lui-même la terre, ne reconnaît pas la puissance de la raison, ni les lois divines et humaines ; il dirige seul, par lui-même, c'est-à-dire sans raison, selon ses caprices. »[915]

Or, le Républicaniste se réfère à la Russie kiévienne, donc pré-autocratique, parce que sa tradition politique lui semble authentiquement russe ; aux dires du Républicaniste, la Russie kiévienne incarne la liberté politique, parce qu'elle s'appuyait sur des citoyens libres, détenteurs de la souveraineté, qui légiféraient par l'intermédiaire de représentants exprimant la volonté générale.

---

914 Extrait de Lucette VALENSI, in *Venise et la Sublime Porte – La naissance du despote*, Paris, Hachette/Littératures, 1987, p.125. Dans ce court mais excellent ouvrage, l'auteur examine la naissance du mot et de la notion politique de « despote » dans le vocabulaire politique. La charnière se trouve entre le XVIème et le XVIIème siècle, lorsque l'Europe redécouvre Aristote et les mots de « despote », « despotique ». Le spectre du tyran s'efface alors pour faire place à celui du « despote », qui est relié, dans la conscience politique européenne, à l'imaginaire que l'Europe elle-même s'est créé du monde oriental. En retraçant les relations entre la Sérénissime et la Sublime Porte, L. Valensi tente de comprendre la formation du concept de « despote ».

915 MURAV'ËV, N.M., « Une curieuse conversation/Lûbopytnyj razgovor », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo političeskoj literatuy, 1951, tome I, pp.330-332. Une traduction intégrale de ce texte est proposée dans les annexes de la présente étude, rubrique « Textes de la Société du Nord ».

> « Il faut établir des règles pérennes ou *Lois*, comme il y en avait dans l'antique Rus'. »[916]

> « Dans chaque ville, au son de la cloche du vétché, le peuple ou les élus se rassemblaient, ils traitaient de toutes les affaires *générales* ; ils proposaient des ordonnances, établissaient des Lois […] et instauraient eux-mêmes des impôts avec l'accord de tous […]. De tels vétchés existaient à Kiev sur le Podol, à Novgorod, à Pskov, Vladimir, Souzdal et Moscou. »[917]

Les institutions de la Rus' kiévienne ne sont pas seulement l'occasion d'opposer au régime autocratique un modèle antérieur qui en est l'exact inverse ; elles permettent également à N.M. Murav'ëv de mettre en avant le mécanisme de la représentation populaire des *vétchés* pour en souligner le caractère proprement *républicain*. Ainsi, l'autocratie despotique n'aurait aucun droit de cité dans une Russie historiquement authentiquement républicaine.

La relecture du Moyen-Age russe proposée par N.M. Murav'ëv ne fait pas grand cas de l'exactitude historique, car si le prince était tenu de prendre en compte les propositions du vétché, on ne saurait pour autant parler de représentation populaire. Toujours est-il que le souci manifeste d'ancrer la république dans les pratiques traditionnelles du pouvoir en Russie et de faire de l'autocratie un régime étranger à la culture russe est tout à fait caractéristique de la stratégie argumentative des sociétés du Nord et du Sud. Ainsi, les nouvelles d'A.A. Bestužev[918] (Société du Nord) font l'éloge des institutions politiques libres de la Russie kiévienne et V.F. Raevskij (Société du Sud) dresse un portrait orientalisant du tsar :

> « Quand je vois les vizirs, remuant les moustaches,
> Faire d'un simple spahi, à l'âme vile,
> Un pacha,

---

916 « Nadležit utverdit' postoânnye pravila ili *Zakony*, kak byvalo v starinu na Rusi. » Dossier d'instruction de N.M. MURAV'ËV, in *Vosstanie dekabristov, sbornik materialov i dokumentov*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennyj arhiv, tome I, pp.321-322.

917 MURAV'ËV, N.M., *Une curieuse conversation*, *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome I, pp.331-332. N.M. Murav'ëv fait peu de cas de l'exactitude historique, puisqu'il étend l'institution des vétchés à Moscou, alors que cette dernière n'en disposait pas.

918 Apologie, sur un mode littéraire, des institutions « républicaines » de la cité de Novgorod : voir, dans le chapitre VI, l'étude la nouvelle *Roman et Olga* d'A.A. Bestužev ainsi que, dans le volume des annexes, le texte de la conférence donnée par V.K. Kûhel'beker à Paris en juin 1821.

Donner la lune, le bountchoug, - et diriger des régions entières […],
Je verse des larmes ! »[919]

Enfin, les vers de N.S. Bobrišev-Puškin (Société du Sud) identifient le pouvoir impérial à l'arbitraire despotique :

« Le pouvoir – graine de nos maux, bien que de manière discrète, –
Et le despote grondant du monde entier,
Plus haut que tous, mais tout aussi mortel ! »[920]

En s'appuyant sur la culture politique de la Rus' ancienne, les Républicanistes entendent placer résolument la Russie dans la tradition d'un pouvoir soumis aux lois fondamentales et renvoyer l'autocratie dos à dos avec l'orient despotique ; si le tsar exerce son autorité comme s'exerçait jadis la domination tatare, il faut libérer le peuple russe du joug impérial.

2. Le peuple et la nation : quel fondement pour la souveraineté ?

Les Républicanistes se montrent fort attentifs à recenser les principaux lieux de conflit opposant le peuple russe aux prétentions arbitraires du despote. Deux foyers de tension mobilisent essentiellement leur intérêt : d'une part, le monde paysan, édifié sur la pratique persistante du servage ; d'autre part, l'armée impériale, agitée par des troubles graves suite à la mise en place des colonies militaires. Ces deux éléments incarnent à leurs yeux le pouvoir autocratique dans toute son horreur. En décrivant avec force détails les brimades et les injustices subies par le peuple russe, les Républicanistes espèrent à la fois montrer aux paysans et aux soldats que leur intérêt bien compris doit les pousser à se soulever contre l'autorité usurpée du tsar, et mettre en relief l'idée d'une souveraineté populaire possédant en propre la légitimité qui fait défaut à l'Empereur.

---

[919] « Smotrâ, kak viziri, poševelâ usami, / Prostogo spagisa, no podlogo dušoj, / Vdrug delaût pašoj, / / […] Ja slëzy l'û ! » RAEVSKIJ, V.F., poésie « Smeûs' i plaču (Podraženie Vol'teru) » *in Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, pp.361-362.

[920] « Vlast' – semâ naših zol, hotâ i neprimetno, – / I sveta celogo gremâšij vlastelin, / Vseh vyše, no takoj že smertnyj ! » Dossier d'instruction de N.S. BOBRIŠEV-PUŠKIN, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XII (1969), pp.375-377.

Premier foyer de conflit, le monde paysan fait l'objet d'analyses multiples et détaillées, aussi bien dans la Société du Nord (N.M. Murav'ëv, S.P. Trubeckoj) que dans la Société du Sud (M.P. Murav'ëv-Apostol, S.I. Bestužev-Rûmin, V.F. Raevskij). Ainsi, dans son traité *De l'esclavage des paysans* (*O rabstve krest'ân*), V.F. Raevskij dénonce avec virulence le servage, au nom des libertés fondamentales de l'individu auxquelles il porte atteinte. V.F. Raevskij s'élève contre l'immoralité des propriétaires fonciers, qui livrent les pères de familles au service militaire pour abuser librement de leurs épouses ou de leurs filles : cette débauche des seigneurs n'est pas sans corrompre aussi les serfs et la population tout entière, sans que le tsar s'en émeuve. Il fustige également les pratiques illégales que l'administration impériale laisse impunément subsiter – vente des serfs, mariages forcés, dispersion des familles, etc.

V.F. Raevskij étaie volontiers sa dénonciation du servage par des considérations plus pragmatiques : aux arguments politiques il ajoute des arguments économiques. En effet, le servage est une entrave à la liberté de mouvement : faisant obstacle au principe du libre choix de la profession exercée, il est en partie responsable du manque de productivité maintes fois constaté dans les secteurs agricole et industriel. Le servage est en ce sens absolument incompatible avec les principes de la *Richesse des Nations* :

> « Dans la masse, on commence à perdre le *principe de l'économie politique*. »[921]

> « Agriculteur par contrainte, le paysan russe parviendra-t-il, un jour, à améliorer son agriculture, quand tout ce qu'il possède appartient au seigneur ? »[922]

> « Nos usines et nos établissements, mis en mouvement par des esclaves, ne pourront jamais apporter autant de bénéfices que s'ils étaient mûs par des hommes libres, car ici est la volonté, là l'obligation ; ici un contrat et une rémunération, là la nécessité et la précipitation ; ici le profit personnel des avantages et l'application, et là uniquement la peur du châtiment. »[923]

---

921 « V masse […] načinaet terât'sâ *načalo političeskoj èkonomii*. » RAEVSKIJ, V.F., « O rabstve krest'ân », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, pp.366-367. Les termes sont soulignés par V.F. Raevskij.

922 « Hlebopašec iz prinuždeniâ, možet li krest'ânin russkij dostignut' kogda-libo usoveršentsvovaniâ v iskusstve zemledeliâ, tem pače, kogda vsâ sobstvennost' ego prinadležit gospodinu ? » RAEVSKIJ, V.F., « O rabstve krest'ân », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II,p.367.

923 *Idem*, p.367 : « Fabrika i zavedeniâ naši, privodimye v dejstvie rabami, nikogda ne prinesut takoj vygody, kak vol'nymi, ibo tam volâ, a zdes' prinuždenie, tam dogovor i plata, zdes' neobhodimost' i pospešnost', tam sobstvennyj rasčët vygod i staranie, zdes' strah nakazaniâ tol'ko. »

Seule la libération des serfs permettra d'améliorer les rendements et de stimuler l'afflux de capitaux sur le territoire russe. Le travail libre est la condition nécessaire au développement d'une économie fondée sur le principe de libre concurrence : paysans et ouvriers serfs doivent eux aussi suivre leur égoïsme bien compris[924], afin que la nation russe puisse espérer prospérer. Maintenus dans l'ignorance et dans la dépendance de leurs maîtres, les serfs ne peuvent voir où se situe leur intérêt véritable : éternellement dépossédés de leurs biens et des fruits de leur travail, ils n'attachent plus aucune importance à la propriété ni à l'effort. V.F. Raevskij assure que seule une éducation à la liberté les arrachera à l'état d'abrutissement dans lequel la Russie autocratique s'est complue à les maintenir. A ses yeux, cet état de fait est d'autant plus révoltant qu'historiquement, le servage n'était pas une pratique partout répandue sur le territoire russe : ce sont les souverains autocrates qui ont dérobé aux Russes la liberté qui leur était naturelle.

> « Nos ancêtres, libres, regarderaient avec terreur la situation méprisable de leurs descendants. Dans leur étonnement frémissant, ils n'oseraient pas croire que les Russes se sont fait *esclaves*, et que nous, dont le nom et le pouvoir, de l'inaccessible Pôle nord aux berges du Danube, de la mer Baltique à la mer Caspienne, donnent aux tribus et aux peuples innombrables des lois et des droits, nous, au sein de notre propre grandeur, nous ne voyons pas notre propre anéantissement dans l'esclavage du peuple. »[925]

Puisque le pouvoir tsariste a introduit le servage dans un pays libre, c'est à lui de l'en éradiquer ; V.F. Raevskij s'attaque par conséquent à Alexandre Ier, qui ne semble pas pressé d'affranchir les serfs auxquels il a promis la liberté. Pour le Républicaniste, la question du servage est indissolublement liée à l'élaboration d'une Constitution pour

---

924 « Mais l'homme a presque continuellement besoin du secours de ses semblables, et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance. Il sera bien plus sûr de réussir, s'il s'adresse à leur intérêt personnel et s'il leur persuade que leur propre avantage leur commande de faire ce qu'il souhaite d'eux. C'est ce que fait celui qui propose à un autre un marché quelconque ; le sens de sa proposition est ceci : Donnez-moi *ce dont j'ai besoin, et vous aurez de moi ce dont vous avez besoin vous-même ;* et la plus grande partie de ces bons offices qui nous sont si nécessaires, s'obtient de cette façon. Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage. » SMITH, A., *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations. Les grands thèmes*, Paris, Gallimard, 1976, p.32.

925 « Predki naši svobodnye, predki s užasom vzglânuli by na prezrennoe sostoânie svoih potomkov. Oni v trepetnom izumlenii ne derzali by verit', čto russkie sdelalis' *rabami*, i my, č'ë imâ i vlast' ot nepristupnogo Severnogo polûsa do beregov Dunaâ, ot morâ Baltijskogo do Kaspijskogo daët besčislennym plemenam i narodam zakony i prava, my, vnutri samogo našego veličiâ, ne vidim svoego uničtoženiâ v rabstve narodnom. » RAEVSKIJ, V.F., « O rabstve krest'ân », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, p.364.

la Russie. D'une part, l'adoption d'un texte constitutionnel contraindrait à abolir les inégalités politiques subies par les serfs en concédant à tous les Russes une citoyenneté identique.

> « Alexandre, dans son discours aux Polonais, *a promis* de donner une constitution au peuple russe. Il tarde, et des millions de personnes cachent leur désespoir jusqu'à la première étincelle. Oh, s'il pouvait embrasser d'un regard tout ce que je dis, il ne tarderait pas une minute. »[926]

D'autre part, puisque les paysans serfs font partie intégrante du peuple russe, il faut les inclure dans une réflexion sur la souveraineté du peuple. Les positions de V.F. Raevskij face à l'abolition du servage sont tout à fait emblématiques des contradictions et des hésitations des Républicanistes. Contradictions entre les discours et les pratiques tout d'abord : tous s'élèvent contre le servage, mais peu nombreux sont ceux qui libèrent effectivement les serfs qu'ils possèdent (N.I. Turgenev et I.D. Âkuškin). Hésitations entre souveraineté nationale et souveraineté populaire ensuite : en s'appuyant sur le peuple russe et une culture politique plus ancienne que l'autocratie elle-même, les Républicanistes prolongent le débat qui agita le XVIIIème siècle européen. Si, à la suite de Rousseau[927], les penseurs des Sociétés du Nord et du Sud sont tentés de fonder la souveraineté sur le peuple pour rendre plus radicale encore la critique de l'autocratie et rejeter toute soumission au pouvoir impératif de mandataires élus, la reconnaissance du manque patent d'instruction de la majorité des Russes les conduit à reconnaître la prévalence historique de la souveraineté nationale, dans la droite ligne de Montesquieu[928] et de Sieyès[929]. De la nation – idée abstraite, ou du peuple – rassemblement de tous les individus, qui permettra de fonder effectivement la souveraineté en Russie ? Les Républicanistes ne trancheront pas nettement et

---

926 *Idem*, p.364 : « Aleksandr v reči k polâkam *obeŝal* dat' konstituciû narodu russkomu. On medlit, i milliony skryvaût svoë otčaânie do pervoj iskry. O, esli by ego vzory mogli obnât' vsë mnoû skazannoe, on ne medlil by ni minuty. » L'auteur souligne.

927 « Le peuple Anglais pense être libre ; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. » ROUSSEAU, J.-J., *Du Contrat social*, III, XV, Paris, Flammarion, 2001, p.134.

928 « Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre, ce qui forme un des grands inconvénients de la démocratie. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants, ce qui est bien à sa portée. » MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, XI, VI, *op.cit.*, pp.331-332.

929 Voir par exemple l'analyse proposée par ANSON, P.R., dans son ouvrage *The Jacobin Republic Under Fire. The Federalist Revolt in the French Revolution*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 2003.

maintiendront jusqu'au bout ce flottement. Hésitation entre démocratie et aristocratie enfin, qui découle de la précédente incertitude, et dont on trouvera des exemples plus détaillés dans les chapitres suivants.

Un second foyer de tensions mobilise l'attention des Républicanistes : l'armée impériale, qui réserve aux soldats un sort peu enviable. Dans une note intitulée *Du soldat* (*O soldate*), le général V.F. Raevskij dénonce avec vigueur la longueur du service militaire des simples soldats, la rigueur de la discipline à laquelle ils sont soumis, ainsi que l'impossibilité qui leur est imposée de quitter l'armée – conditions de service qui s'opposent du tout au tout à celles faites aux officiers. Reprenant un lieu commun des textes qui circulent dans les Sociétés républicanistes, V.F. Raevskij dénonce les châtiments corporels en usage dans l'armée :

> « De nombreux officiers, essentiellement des jeunes, […] afin d'attirer l'attention sur eux et de rappeler au soldat leur existence, distribuent eux-mêmes coups et bastonnades. »[930]

Cet état de fait est en réalité totalement irrégulier au vu des statuts de Pierre le Grand (seul un crime peut avoir pour conséquence des châtiments corporels) confirmés par Catherine II. Alexandre Ier, par un décret militaire[931], étendit l'interdiction des punitions corporelles à l'enseignement des nouvelles recrues. C'est donc avec la complicité des autorités judiciaires que les pratiques illégales perdurent dans l'armée. V.F. Raevskij s'attache également à dénoncer les travaux forcés infligés aux soldats malgré des interdictions maintes fois réitérées : tâches agricoles, construction de logements pour les officiers, etc.

> « Une partie des hommes est affectée au travail pour la capitainerie, une autre travaille pour les commandants des régiments et des bataillons, et seule une petite minorité remplit les obligations de service […]. Dans les régiments, les maîtres artisans sont comme assujettis au commandant du régiment, ils sont souvent

---

930 « Mnogie, osoblivo molodye, oficery, […] daby obratit' na sebâ vnimanie i vspomnit' soldatu o suŝestve svoëm, pribegaût k svoeručnym poboâm ili palkam. » RAEVSKIJ, V.F., « O soldate », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, p.378. A cet égard, V.F. Raevskij faisait l'éloge de M.S. Voroncov qui interdit le recours aux peines physiques dans son régiment.

931 La réflexion sur l'abolition des punitions corporelles dans l'armée sous le règne d'Alexandre Ier s'inscrit dans le cadre plus vaste d'une réflexion sur le code pénal russe. On citera pour exemple un projet sur les châtiments (*Proekt uloženiâ o nakazaniâh ugolovnyh i ispravitel'nyh*), présenté en 1804 et révisé en 1813. Sur ce point, voir SCHRADER, A.M., « Containing the Spectacle of Punishment : The Russian Autocracy and the Abolition of the Knout, 1817-1845 », *Slavic Review*, vol.56, n°4 (Winter, 1997), pp.613-644 ; voir notamment les pages 620-621.

> utilisés pour un travail au profit personnel du colonel, sans rapport aucun avec le service, et souvent ils sont prêtés par contrat à des propriétaires fonciers ou à des Juifs. »[932]

Le soldat est donc soumis aux caprices des officiers et des sous-officiers : l'armée impériale reproduit à son échelle la pratique du gouvernement autocratique de l'Empire. Les Républicanistes reprochent au pouvoir impérial une profonde duplicité : le tsar promet et fait interdire, mais se complaît dans le même temps à ne pas faire appliquer les textes adoptés, contribuant ainsi à ce que l'arbitraire pénètre tous les lieux de pouvoir. On rejoint ici encore le portrait que Montesquieu dresse du despotisme :

> « Le peuple entier est à l'image du despote. Le despote décide dans l'instant. Sans réfléchir, sans comparer des raisons, sans peser des arguments, sans *accommodements*, sans *tempéraments*. […] Toute sa réflexion se réduit à décider, et la légion de ses fonctionnaires précaires *répète* jusqu'au fond des provinces les plus reculées le même geste aveugle. »[933]

Puisque le pouvoir impérial contribue à répéter le geste autocratique à tous les niveaux de la société russe, puisque le peuple russe, c'est-à-dire les paysans et les soldats, est par deux fois soumis au despotisme – une première fois par la domination politique du souverain, une seconde par la soumission civile à l'administration de l'Empire –, certains Républicanistes des Sociétés du Nord et du Sud en viennent à reconnaître la nécessité de supprimer la personne même du tsar. Ainsi, P.G. Kahovskij se proposera comme futur assassin de l'Empereur et affirmera dans sa déposition :

> « Dès mon entrée dans la société, Ryleev m'en ouvrit le but : éliminer toute la Famille Impériale régnante et instaurer un Gouvernement Populaire. […] Précisément, je me suis fortement armé contre le pouvoir Autocratique, je souhaitais un Gouvernement Populaire et j'étais toujours prêt, de quelque manière que ce soit, à mourir pour le bien de ma patrie. »[934]

---

[932] « Čast' lûdej na kapitanskoj rabote, drugaâ rabotaet polkovomu i batalionnomu komandiram, a samaâ men'šaâ ispolnâet obâzannosti služby […]. Masterovye v polkah sut' kak by poddannye polkovogo komandira, oni ne tol'ko upotrebleny dlâ sobstvennoj, do služby ne kasaûŝejsâ, raboty polkovnika, no často otdaûtsâ pomeŝikam i židam po dogovoru. » RAEVSKIJ, V.F., « O rabstve krest'ân », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, p.380.

[933] ALTHUSSER, L., *Montesquieu, la politique et l'histoire*, *op.cit.*, p.88.

[934] « S samogo prinâtiâ menâ v obŝestvo, Ryleev otkryl mne cel' onogo : istreblenie vsej Carstvuûŝej Familii i osnovaniâ Pravleniâ Narodnogo. […] Točno, â sil'no vooružalsâ protiv vlasti Samoderžavnoj, želal Narodnogo Pravleniâ i vsegda gotov byl, kakim by to obrazom ne bylo, umeret' dlâ blaga otečestva. » Extrait du dossier d'instruction de P.G. KAHOVSKIJ, in *Vosstanie dekabristov, Sbornik materialov i dokumentov*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennyj arhiv, 1925, tome I, pp.369-370.

Une décision aussi radicale, qui laisse entrevoir les insurrections de 1825 et 1826, nécessite de nouveaux moyens : le recrutement de membres supplémentaires implique un discours renouvelé, distinct à la fois du lyrisme politique de K.F. Ryleev et des chansons militaires par trop superficielles. Cela passe aussi par la formation de réseaux extrêmement étendus, notamment au sein de la 2e Armée.

II. S'étendre pour entreprendre.

Si tous les membres des Sociétés républicanistes – loin de là – ne sont pas aussi ardemment favorables à l'élimination physique de la famille impériale, il n'en reste pas moins que tous reconnaissent la nécessité de rompre avec le tsarisme autocratique et de déposséder de son trône son actuel représentant. Une telle entreprise nécessite bien entendu de recruter des hommes prêts à prendre les armes pour soutenir un futur coup d'Etat. C'est donc prioritairement dans l'armée impériale que les officiers républicanistes feront œuvre de propagande. Ils rédigeront à cet effet des textes courts et accessibles aux moins instruits, dont l'étude permet de saisir en profondeur les stratégies de diffusion des idées politiques suivies par la Société du Nord et la Société du Sud.

1. Les catéchismes politiques : loi de Dieu et lois des hommes.

Les Républicanistes ont su s'appuyer sur les expériences passées des luttes contre la Grande Armée et y puiser les moyens de propagande dont ils avaient grandement besoin pour populariser des idées politiques souvent mal accueillies par la population russe. Ce sont notamment, parmi les formes multiples que prit la lutte contre Napoléon Bonaparte en Espagne de 1808 à 1814, les catéchismes politiques qui retiendront leur attention. En 1823, F.B. Bulgarin publia en Russie un *Catéchisme politique du peuple espagnol* dont les membres des Sociétés secrètes prirent connaissance ; les rapports établis entre foi, patrie et destin politique de l'Etat, ainsi que la simplicité efficace du style adopté, séduisirent S.I. Murav'ëv-Apostol et M.P. Bestužev-Rûmin, qui s'empressèrent d'en imiter la facture. Le *Catéchisme orthodoxe* du premier et l'*Appel*

au peuple[935] du second témoignent d'une volonté manifeste de diffuser le plus largement possible, sous une forme populaire, les linéaments de leurs positions politiques. On y rencontre une fois encore la critique de l'autocratie, l'opposition entre Russie européenne et despotisme asiatique, l'institution des vétchés de la Russie kiévienne. Mais on constate également que l'imprécision conceptuelle et l'amalgame teinté d'ésotérisme y règnent en maîtres : il ne s'agit point d'y faire œuvre de théoriciens de l'Etat, mais de persuader des esprits simples, peu rompus aux subtilités de la pensée politique.

Catéchisme politique du peuple espagnol	**S.I. Murav'ëv-Apostol** ***Catéchisme orthodoxe***
« Chapitre Ier.	« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.
– Dis-moi, mon fils, qui es-tu ? – Je suis Espagnol, par la grâce de Dieu. – Qu'est-ce qu'un Espagnol ? – C'est un homme juste. – Quels sont les devoirs d'un Espagnol, et combien y en a-t-il ? – Il y en a trois : être un bon chrétien ; défendre sa Foi, sa Patrie et son Empereur ; et mourir plutôt que de faillir. »	*Question.* – Pour quelle raison Dieu a-t-il créé l'homme ? *Réponse.* – Pour qu'il croie en Lui, qu'il soit libre et heureux. *Question.* – Que signifie « croire en Dieu » ? *Réponse.* – Notre Seigneur Jésus-Christ, descendu sur terre pour notre salut, nous a laissé son Saint Evangile. Croire en Dieu signifie suivre, au sens le plus authentique du terme, les lois dessinées dans cet Evangile. […] »
« Chapitre III.	« *Question.* – Quel est ce gouvernement conforme aux lois divines ?
– Quelle doit être la politique des Espagnols ? – Des règles, écrites pour nous par Notre Seigneur Jésus-Christ. »[936]	*Réponse.* – C'est un gouvernement dans lequel il n'y a pas de tsar. Dieu nous a tous créés égaux, et, après être descendu sur la terre, il a choisi les apôtres parmi de simples gens, et non parmi les nobles et les tsars. »

De toute évidence, les deux textes présentent des similitudes, communes aux « catéchismes politiques » : une présentation sous forme de questions-réponses, et le recours au Créateur pour justifier la liberté de tout être humain. En revanche, alors que les Espagnols utilisent ce catéchisme dans l'urgence – soulever l'élan patriotique pour chasser les Français hors d'Espagne – le Républicaniste se sert de cette forme pédagogique pour populariser des idées politiques beaucoup plus complexes – loi,

---

935 On peut consulter l'intégralité de ces deux textes, en langue française, dans les annexes de la présente recherche, Annexe III, rubrique « Textes de la Société du Sud ».

936 Tous ces extraits sont reproduits et traduits en russe par F.B. BULGARIN, in *Sočineniâ Faddeâ Bulgarina*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1828, tome IV, 7e partie, pp.43-47. Dans une note, F.B. Bulgarin explique que le texte de ce « catéchisme » était tombé aux mains des Français, et qu'il avait été imprimé dans des journaux à Paris. L'auteur ajoute qu'on trouvait des extraits de ce « catéchisme » dans de nombreux journaux russes.

liberté, légitimité, arbitraire – parmi les soldats qu'il estime devoir éduquer à la vie politique. Les notions politiques prennent une coloration nettement religieuse : le recours systématisé aux thématiques bibliques relaie la ferveur de la foi populaire, puissant ressort permettant de rallier les soldats à la cause républicaniste. Ainsi, le *Catéchisme orthodoxe* débute par le signe de croix, plaçant d'emblée la critique de l'autocratie sous le signe du sacré : la stratégie adoptée sera dès lors de faire du tsar une figure de l'antéchrist. En refusant à ses sujets liberté et bonheur, le Souverain s'oppose à l'ordre voulu par Dieu et attire sur lui un juste châtiment divin – auquel les auditeurs sont fortement conviés à prêter main-forte. La mort d'Alexandre Ier ne serait-elle d'ailleurs pas l'expression même de la volonté céleste ?

> « Par la mort du tyran, Dieu manifeste sa volonté que nous sortions des fers de l'esclavage, contraires à la loi chrétienne. »[937]

Suivant cette thématique religieuse, les auteurs opposent en permanence cité de Dieu et cité des hommes ; face aux sages décisions du tsar céleste, unique et miséricordieux, se lève la multitude tyrannique des souverains d'ici-bas :

> « Ainsi, le choix des tsars est contraire à la volonté divine, car il ne doit y avoir qu'un seul tsar, Jésus-Christ. »[938]

> « Mes frères, faisons pénitence pour notre longue servilité et jurons de n'avoir qu'un seul tsar sur la terre et dans le Ciel : le Christ Jésus. »[939]

Le ton se fait volontiers homilétique et en appelle à l'autorité des Saintes Ecritures : S.I. Murav'ëv-Apostol condamne le servage au nom de Saint Paul Apôtre – le rachat par Dieu a libéré l'homme de son esclavage –, et rappelle qu'on ne peut servir à la fois un tsar terrestre et un tsar céleste (Mt 6, 24[940]). Il cite plus particulièrement

---

[937] « Smert'û tirana Bog oznamenovyvaet Volû Svoû daby my sbrosili s sebâ uzy rabstva, protivnye zakonu Hristianskomu. » BESTUŽEV-RÛMIN, M.P., texte « Vozzvanie », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudartvennoe izadtel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome II, p.259.

[938] « … i tak izbranie carej protivno vole Božiej, âko edin car' dolžen byt' Iisus Hristos. » Extrait du *Catéchisme orthodoxe* de S.I. Murav'ëv-Apostol, *op.cit.*, p.192.

[939] « Brat'â, razkaemsâ v dolgom raboleptsvii našem – i poklânemsâ : da budet nam odin car' na nebese i na zemli Iisus Hristos. » BESTUŽEV-RÛMIN, M.P., « Vozzvanie », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudartvennoe izadtel'stvo Političeskoj Literatury,1951, tome II, p.259.

[940] « Nul ne peut servir deux maîtres : ou bien il haïra l'un et aimera l'autre, ou bien il s'attachera à l'un

quelques versets du *Premier Livre de Samuel* (1 Sm 8) fréquemment interprétés dans la tradition occidentale dans le sens d'une mise en garde face aux dérives tyranniques de la royauté[941]. Ce choix n'est donc pas anodin : il permet une identification immédiate des maux soufferts par le peuple d'Israël après l'élection d'un roi avec les tourments du peuple russe sous la tyrannie d'un tsar. Samuel, regrettant que les anciens aient pris sur eux de se choisir un roi, en fait appel au Seigneur, qui lui répond :

> « Ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est moi. Ils ne veulent plus que je règne sur eux. […] Maintenant donc, écoute leur voix. Mais ne manque pas de les avertir : apprends-leur comment gouvernera le roi qui régnera sur eux. »[942]

Le but avoué de cette combinaison d'idées politiques et religieuses est d'emporter l'adhésion de soldats simples d'esprit et peu instruits, mais très attachés à une foi orthodoxe considérée comme facteur d'identité. Cette méthode catéchétique doit permettre de justifier le passage à l'acte. M.P. Bestužev-Rûmin et S.I. Murav'ëv-Apostol en appellent au soulèvement contre un empereur impie ; il faut sans plus tarder jeter à bas ce tsar qui agit contre la volonté divine,

> « [en prenant] les armes et [en suivant] avec audace ce qui a été dit au nom du Seigneur, en se souvenant des paroles de notre Sauveur : « Bienheureux êtes-vous, vous qui avez faim et soif de justice : vous serez rassasiés », et, après avoir découronné le mensonge et la malhonnêteté de la tyrannie, en restaurant un gouvernement semblable à la loi divine. »[943]

> « Désormais, la Russie est libre. Mais, en tant que vrais fils de l'Eglise, nous ne nous laisserons pas tenter par des actes malfaisants, et, nous détournant des querelles intestines, nous établirons un gouvernement du peuple, fondé sur la loi divine, qui dit : que le premier d'entre vous soit votre serviteur. Les troupes russes vont restaurer ce gouvernement du peuple, suivant l'enseignement chrétien, fondé sur la loi sacrée. »[944]

---

et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent. » *Traduction œcuménique de la Bible (TOB)*, édition intégrale, Paris, Editions du Cerf/Société biblique française, 1988, 8e édition, 105e mille, p.2321.

941 Voir par exemple Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, IaIIæ, Q.105, a.1.

942 Premier livre de Samuel, chapitre 8, versets 4-22. Cité d'après la *Bible. Traduction œcuménique*, édition intégrale, Paris, Editions du Cerf / Société biblique française, 1988, 8e édition, pp.536-537.

943 « Vzât oružie i sledovat' smelo za glagolûšim vo imâ Gospodne, pomnâ Slova Spasitelâ našego : "Blaženi Alčuše i žažduûšie Pravdy, âko tii nasytâtsâ", i nozloživ Nepravdu i nečestie Tiranstva, vozstanovit' pravlenie shodnoe s Zakonom božiim. » MURAV'ËV-APOSTOL, M.I., *Catéchisme orthodoxe*, *op.cit.*, p.192. S.I. Murav'ëv-Apostol mêle ici habilement les Béatitudes à la critique de la tyrannie impériale. Voir Mt 5,5.

944 « Otnyne Rossiâ svobodna. No kak istinnye syny Cerkvi, ne pokusimsâ ni na kakie zlodejstva i bez

Cette rhétorique habile que représente le catéchisme politique, à mi-chemin entre l'enseignement maçonnique et l'instruction civique, rallie de nombreux soldats et sous-officiers. Il reste désormais à les organiser en un réseau hiérarchique efficace – tâche dont P.I. Pestel' s'acquitte au sein de la Société du Sud.

2. Filiales et réseaux : l'organisation de la Société du Sud.

Les écrits de propagande, qui doivent servir à rendre accessibles au plus grand nombre les idées politiques libérales communes à tous les Républicanistes, n'ont de réelle efficacité que relayés par une activité soutenue de recrutement de nouveaux sympathisants dans les rangs même de l'armée impériale. Contrairement à la Société du Nord, que sa situation pétersbourgeoise incite à davantage de prudence, la Société du Sud a pour principe d'essaimer des filiales dans les divers régiments où servent ses membres, formant de la sorte un réseau complexe dirigé par P.I. Pestel' depuis Toultchine. A.A. Bystrickij, A.S. Vojnilovič, M.I. et S.I. Murav'ëv-Apostol animèrent la filiale du régiment de Tchernigov ; M.P. Bestužev-Rûmin et V.K. Tizengauzen, celle du régiment d'infanterie de Poltava ; le général V.F. Raevskij, celle de Kichinev en Moldavie.

Pour accroître leur rayon d'action et fédérer les hommes d'autres régiments encore, les membres de la Société du Sud décidèrent de se rapprocher de réseaux préexistants au sein de l'armée. Le prince S.G. Volkonskij fait notamment état de la Société secrète du Caucase (*Kavkazskoe tajnoe obŝestvo*), dirigée par A.I. Âkubovič, qu'il fut chargé de gagner à la cause de la Société du Sud. A.I. Âkubovič nia toujours avoir appartenu à la Société du Caucase, ce qui hypothèque en partie la connaissance que l'on peut avoir du réseau caucasien. Toujours est-il que S.G. Volkonskij écrivit un rapport[945] précis décrivant le fonctionnement de cette société : scindée en trois cercles[946], elle recrutait ses membres parmi les officiers prévenus contre le tsar pour des

---

rasprej meždуusobnyh, ustanovim pravlenie narodnoe, osnovannoe na zakone Božiem, glasâŝem : da pervyj iz vas poslužit vam. Rossijskoe voinstvo grâdet vosstanovit' pravlenie narodnoe, počerpnutoe iz hristianskogo zakona, osnovannoe na svâtom zakone. » BESTUŽEV-RÛMIN, M.P., « Vozzvanie », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome II, p.259.

945 Voir le dossier d'instruction du prince S.G. Volkonskij, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome X (1953), p.125. Le prince ne reproduit pas ce compte-rendu, mais il en résume les principales idées.

946 Un premier cercle fort restreint, comptant de quatre ou huit personnes, formait le « gouvernement principal » (*glavnoe pravlenie*) ; le deuxième cercle, composé de 8 ou 16 membres, jouait le rôle

raisons personnelles, et s'attachait à attiser la haine de l'autocrate en soulignant l'arbitraire de son pouvoir et l'indignité des conditions de vie des soldats. La Société du Caucase ne semble avoir élaboré aucune réflexion politique capable de proposer une alternative crédible au régime autocratique. Les contacts pris par le prince S.G. Volkonskij restèrent sans suite, et, après son retour du Caucase, les Républicanistes cessèrent de se préoccuper de cette société caucasienne. Tel fut également le sort d'une société secrète ukrainienne pour la libération de l'Ukraine :

> « On me raconta, entre autres, qu'ils avaient un Catéchisme, semblable à ceux utilisés dans les Loges Maçonniques à leur ouverture et à leur fermeture, et que dans ce Catéchisme, à la question « Où se lève le soleil ? », on répondait « A Tchigrin », en mémoire, sans doute, de Hmel'nickij. »[947]

D'autres sociétés secrètes nationales semblent avoir eu davantage d'influence et d'efficacité ; parmi elles, la Société polonaise de Libération (*Pol'skoe osvoboditel'noe obŝestvo*), dont P.I. Pestel' et le prince S.G. Volkonskij attestent l'existence dans leurs dossiers d'instruction. Par l'intermédiaire de M.P. Bestužev-Rûmin, ils rencontrèrent deux des représentants de la Société polonaise : le prince Âblonovskij et Grodeckij. Le prince S.G. Volkonskij cite également le nom d'autres membres de la Société polonaise de Libération, avec lesquels il serait entré en contact : Olizar Hodkevič et ses fils, Blendovskok, Anton Čarkovskoj, le comte Zal'enskoj. P.I. Pestel', quant à lui, évoque le comte Potockoj, maréchal à Kiev, et un certain Pessel', médecin[948]. La Société polonaise de Libération était puissante en Pologne et réunissait autour d'elle un réseau fort étendu de sociétés secrètes dans tout l'Empire russe. Les partages de la Pologne facilitèrent vraisemblablement la formation de ce réseau, présent également en Prusse et en Autriche[949]. S.G. Volkonskij aurait même eu connaissance d'autres liens entre sociétés patriotiques polonaises :

---

d'une sorte de pouvoir exécutif ; enfin, le troisième cercle rassemblait tous les autres membres de la Société, sans aucune restriction.

947 « Meždu pročim razkazyval [Lukaševič] mne čto u nih est' Katihis [*sic*], na podobie upotreblâemyh v Massonskih Ložah, i čto v sem upominaemom Katihizece, na vopros *gde vozhodit Colnce*, otvečaût *V Čigrine* (veroâtno v pamât' Hmel'nickogo). » Extrait du dossier d'instruction du prince S.G. VOLKONSKIJ, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome X (1953), p.126. L'allusion à Hmel'nickij, héros de l'indépendance ukrainienne contre la domination tatare, permet de penser que la Société de Petite Russie espérait sans doute libérer l'Ukraine de la tutelle russe.

948 Dossier d'instruction du prince S.G. Volkonskij, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome X (1953), p.127.

949 Dirigée par une Douma depuis Dresde, la Société polonaise de Libération comptait deux filiales en Pologne prussienne et en Pologne autrichienne, et une troisième dans le Royaume de Pologne.

> « Il existe une société des *Philadelphiens*, issue de l'armée française et passée dans l'armée polonaise, où elle a pris un tour radicalement différent : une Société Polonaise Patriote. »[950]

L'influence de la Société polonaise de Libération semble avoir été non négligeable dans l'armée russe, là où des minorités nationales importantes aspiraient à l'indépendance – notamment dans le régiment de Lituanie.

> « En 1825, à Berditchev, le comte Mošinskij m'affirma verbalement que dans le régiment de Minsk, pour autant que je me souvienne, dans un des régiments du corps de Lituanie, avait été fondée une Société Secrète, sous l'influence des Sociétés polonaises, et dans laquelle il n'y avait que des officiers supérieures. »[951]

Pourtant, après deux entrevues, les Républicanistes de la Société du Sud cessèrent d'espérer un rapprochement avec le réseau polonais : d'une part, les Polonais militaient pour leur indépendance et pour la restauration de l'unité du Royaume de Pologne, ce qui était bien trop éloigné des préoccupations de P.I. Pestel' et même contraire à sa conception de l'intégrité du territoire russe. D'autre part, la méfiance réciproque entre Russes et Polonais était trop tenace pour permettre une collaboration réelle : il semble évident que P.I. Pestel', partisan d'un pouvoir centralisé, aurait refusé d'accorder l'indépendance au Royaume de Pologne[952].

> « Le but des Sociétés polonaises était au contraire de préparer les moyens et l'occasion pour séparer le Royaume de Pologne et les Régions polonaises de l'Empire de Russie, et instaurer un Etat indépendant, en y ajoutant, à différents moments, les provinces arrachées à la Couronne polonaise. Le moyen utilisé pour atteindre ce but était de diffuser […] l'idée que chacun avait le devoir d'agir, et de s'efforcer de préparer les troupes pour renverser le pouvoir en place. Elles pensaient trouver un appui sûr dans les Sociétés secrètes russes. »[953]

---

950 « […] v Pol'skoj armii est' obŝestvo *Filadel'fov* iz Francuzskoj armii perešedšee no prinâv v Pol'skoj soveršenno drugoj hod, t.e. Patriotičeskoe Pol'skoe. » Extrait du dossier d'instruction du prince S.G. VOLKONSKIJ, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome X (1953), p.127.

951 *Idem*, p.127 : « Â imel slovesnoe ob''âvlenie ot Grafa Mošinskogo, v Berdičeve v 1825 Godu, čto v Minskom polku skol'ko mogu pripomnit' no v odnom iz polku (*sic*) Litovskogo Korpusa bylo sostavleno pod vliâniem Pol'skih obŝestv Tajnoe obŝestvo i v sostave kotorogo byli odni tol'ko ober oficery. »

952 Le baron Rozen rapporte dans ses mémoires une conversation entre P.I. Pestel' et le prince polonais Âblonovskij. Le prince souhaite instaurer une monarchie constitutionnelle en Pologne, tandis que P.I. Pestel' tente de le convaincre de choisir la république. Le prince l'accuse de vouloir diriger conjointement la Russie et la Pologne. P.I. Pestel' change alors de conversation. Son silence sur cette thématique nous paraît extrêmement éloquent. Voir *V ssylku (Zapiski dekabrista)*. *Sočinenie barona Andreâ Rozena*, Moskva, Tipo-litografiâ I.G. Čuksina, 1900, p.61.

953 « Cel' že Pol'skih obŝestv zaklûčaetsâ v prigotovlenii sredstv i slučaâ k otdeleniû Carstva Pol'skogo

La Société du Sud œuvra enfin au rapprochement avec la Société des Slaves Unis ; cette dernière réclamait l'indépendance de toutes les nations slaves et la création d'un grand Etat panslave. Peu structurée et politiquement immature, elle sera absorbée par la Société du Sud en septembre 1825[954].

Le bilan de l'activisme des Sociétés du Nord et du Sud à destination du peuple russe semble au final relativement mitigé. Si la radicalisation du discours anti-tsariste et la rédaction d'écrits de propagande sous forme catéchétique semblent avoir contribué à rendre les idées politiques des Républicanistes aisément accessibles à des soldats peu cultivés – recrues nécessaires pour envisager un coup d'Etat –, cela n'a pas été sans porter préjudice à la rigueur du propos ou à la subtilité de l'analyse. Les rapprochements tentés en direction des autres sociétés secrètes cohabitant dans les rangs de l'armée impériale n'ont que très marginalement abouti. Certaines questions essentielles – comme celle du fondement de la souveraineté – n'ont pas encore été résolues, entretenant une confusion et des hésitations lourdes de conséquences en matière de réflexion politique. Pourtant, il est indéniable que ces entreprises contribuèrent à l'augmentation du nombre de sympathisants séduits par les idées républicanistes et renforcèrent l'espérance et la détermination des membres des sociétés secrètes. Le passage à l'acte devenait possible ; encore fallait-il s'entendre sur le mode de gouvernement qu'on entendait promouvoir.

SECTION II
De l'idée libérale à l'idée républicaine

La plupart des projets politiques rédigés entre 1818 et 1825 par les Républicanistes restent des esquisses : seuls les textes de N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' présentent le caractère abouti de véritables traités constitutionnels – ils seront par

---

i Guber. ot Rossijskoj Imperii i učredit' nezavisimoe gosudarstvo, s prisoobŝeniem k onomu v roznye vremena ottoržënnye ot Pol'skoj Korony Provincii. Sredstvo že k dostiženiû sej celi […] razprostranât' mysl', čto každomu dolg est' sodejstvovat' i starat'sâ priugotovlât' vojsko k zavlečeniû na pokušenie k uničtoženiû suŝestvuûŝej vlasti. V soedinenii že s Rossijskimi Tajnymi Obŝestvami oni polagali najti bol'šuû oporu. » Extrait du dossier d'instruction du prince S.G. VOLKONSKIJ, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome X (1953), pp.127-128.

954 Une étude systématique des conceptions politiques des membres de la Société des Slaves Unis est proposée dans le cadre de ces travaux de recherche, IIIe partie, chapitre X.

conséquent examinés à part, dans les chapitre VIII et IX de notre travail. Il n'en reste pas moins que les réflexions fragmentaires dont dispose le chercheur sont précieuses pour tenter de reconstituer le paysage théorique dans lequel les Républicanistes entendaient inscrire leur action. Héritiers des idées politiques libérales des Lumières, formés aux théories du droit naturel et à l'économie politique, les membres de la Société du Nord et de la Société du Sud dessinent les contours qu'ils souhaitaient conférer à la chose publique. Quelles que soient les modalités constitutionnelles envisagées, tous les auteurs s'attachent à promouvoir un Etat régi par des lois fondamentales et à penser les conditions d'un mode représentatif de gouvernement : leur pensée politique tend donc à revêtir les traits du *républicanisme.*

Mais l'équivocité du vocabulaire politique d'une part, et les multiples hésitations des rédacteurs des projets d'autre part, ne sont pas sans brouiller les pistes : la notion de république a pris, dans l'histoire politique et dans l'histoire des idées, des figures typiques distinctes que les Républicanistes mêlent la plupart du temps les unes aux autres sans les différencier explicitement. La tâche sera donc double : il s'agira tout d'abord de suivre le chemin qui mena les membres des sociétés secrètes de la pensée libérale à l'idée républicaine, puis de clarifier les causes et les effets de l'ambivalence sémantique qui transparaît dans leurs projets. C'est à ce prix seulement que l'on pourra mesurer l'ampleur des bouleversements induits par l'introduction en Russie d'un nouvel idéal politique.

I. L'Etat, l'homme et le citoyen : les trois sources du républicanisme.

La tradition de la pensée libérale dans laquelle s'inscrivent les réflexions politiques des Républicanistes n'est pas nouvelle ; on en a déjà reconnu les traits dans l'idéal d'un Etat de droit – introduit par Catherine II –, dans les idées des physiocrates et de l'économie politique, ainsi que dans le souci – affiché sous Alexandre Ier par les constitutionnalistes –, d'assurer par des lois fondamentales la protection contre l'arbitraire du souverain. Les membres des sociétés secrètes se sont approprié cette tradition politique au cours de leurs années de formation, et c'est sans surprise qu'on les a vus revendiquer davantage de libertés et le respect par l'administration impériale des

droits individuels. Mais on ne peut que s'interroger sur le déplacement considérable que représente, dans leurs projets, le passage de l'idée libérale à l'*idée républicaine*.

> « La pensée libérale a toujours mis l'accent sur le primat de la société civile, l'autonomie du marché, l'affirmation des droits individuels. Elle s'est montrée plus indifférente à la construction politique collective, soit que la question ait été réglée comme en Angletere et aux Etats-Unis par la Glorieuse Révolution et la guerre d'Indépendance, soit qu'il lui ait paru plus urgent, ou moins risqué, de transformer la société plutôt que l'Etat. »[955]

Or c'est cette construction étatique qui devient la préoccupation majeure des membres de la Société du Nord et de la Société du Sud. Alors que la réflexion sur l'idée républicaine n'est pas centrale dans la pensée libérale, elle devient le cœur même des débats qui agitent le mouvement décembriste de 1821 à 1825. Le passage d'une pensée libérale à une pensée républicaine semble s'être effectué simultanément dans trois domaines de réflexion : le droit de l'Etat ; les droits de l'homme ; les droits du citoyen.

1. Idée libérale et pensée politique libre.

La pensée libérale, dénominateur commun à tous les jeunes officiers républicanistes, est une « pensée libre » (*vol'naâ mysl'*, selon l'expression consacrée en russe)[956]. Les sources du libéralisme politique et de l'économie politique auxquelles ils puisent n'ont alors plus rien de radicalement nouveau en Russie. Les outils conceptuels qu'ils acquièrent sont ceux-là mêmes que le pouvoir impérial s'est efforcé d'utiliser depuis 1762. Les idées libérales ont donc déjà pénétré en Russie, et certains actes politiques du tsar semblent s'y être conformés. N.M. Murav'ëv met par exemple sur le même plan la proclamation de la Confédération du Rhin en 1813 et l'instauration d'un gouvernement représentatif en Pologne en 1815 : Alexandre Ier avait alors laissé entendre qu'il accorderait bientôt une constitution à la Russie – du moins la noblesse libérale russe l'avait-elle interprété en ce sens[957]. Le baron V.I. Štejngel', dans une

---

955 KRIEGEL, B., *Philosophie de la République*, Paris, Plon, 1998, p.16.

956 Deux expressions reviennent souvent sous la plume des Républicanistes pour parler des idées libérales : *vol'naâ mysl'* et *svobodomyslie*. Dans les dossiers d'instruction des Républicanistes, les termes sont interchangeables, de même que dans les textes politiques du début du XIXème siècle. Nous traduisons donc ces deux expressions par la « pensée libre ».

957 Dossier d'instruction de N.M. MURAV'ËV, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome II, p.295.

longue lettre[958] adressée à Nicolas Ier et rédigée depuis sa prison en janvier 1826, résume ainsi le règne d'Alexandre Ier :

> « […] Le but qui m'anime me force à énoncé ne serait-ce que cette vérité, à savoir que le gouvernement se caractérisait par son inconstance, et que, dans la gestion de l'Etat, il n'y avait aucun plan arrêté, aucun plan solide. Au début, il y eut tout d'abord une période de libéralisme et de philanthropie ; puis – une période de mysticisme, et, finalement, une période d'opinions et d'actions contradictoires. »[959]

La période libérale du règne du Souverain ne fut pas sans laisser des traces profondes dans la société russe. Un temps encouragée, la pensée libérale ne pouvait s'éteindre d'elle-même avec les revirements contradictoires d'Alexandre Ier.

> « Ô, mon Souverain ! Si vous prenez conscience de tout ce que j'ai évoqué précédemment, vous verrez et vous vous convaincrez que la racine réelle des élans républicains se cache dans l'éducation et l'instruction que, pendant vingt-quatre ans, le gouvernement a données aux jeunes gens. C'est lui-même qui a nourri ces jeunes gens d'idées libérales, comme de lait. […] Les poursuivre maintenant à cause de cette manière indépendante de penser, cela reviendrait au même que de battre un aveugle, qu'une opération délicate aurait guéri de sa cataracte et à qui l'on présenterait de la lumière afin qu'il distingue les objets. […] »[960]

> « Pour éradiquer la racine de pensée indépendante, il n'y a pas d'autre moyen que d'exterminer tout une génération de personnes, qui sont nées et se sont formées sous le règne précédent. »[961]

L'introduction des idées libérales en Russie eut de fait une conséquence que le tsar semble n'avoir pas attendue : elle fut ressentie par une partie de la noblesse comme un encouragement à développer une pensée politique libre, autorisée à prendre une

---

[958] Cette lettre est reproduite dans le dossier d'instruction de V.I. ŠTEJNGEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XIV, pp.181-191.

[959] « […] No cel', menâ oduševlâûsaâ, zatavlâet skazat' hotâ tu tol'ko istinu, čto pravitel'stvo otličalos' nepostoânstvom, i v upravlenii gosudarstvom ne bylo nikakogo položitel'nogo, tvërdogo plana. Snačala byl period liberalizma i filantropii ; potom – period misticizma i, nakonec, protivnyh mnenij i dejstvij tomu i drugomu. » Extrait du dossier d'instruction du baron V.I. ŠTEJNGEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XIV, p.182. Dans ce contexte, la « pensée libre » désigne une pensée affranchie de toute servitude, de tout carcan, par conséquent, de toute idéologie officielle.

[960] *Idem*, p.189 : « O gosudar' ! Udostojte soobrazit' vse vyšeizložennoe, i vy izvolite uvidet' i ubedit'sâ, čto istinnyj koren' respublikanskih poryvov sokryvaetsâ v samom vospitanii i obrazovanii, kotorye v tečenie 24 let samo pravitel'stvo davalo ûnošestvu. Ono samo pitalo ih, kak mlekom, liberal'nymi ideâmi […]. Presledovat' teper' za svobodnomyslie – ne to li že budet značit', čto bit' slepogo, u kotorogo trudnoû operacieû snâty katarakty i kotoromu pokazan svet za to, čto različaet predmety. »

[961] *Idem*, p.190 : « Čtoby istrebit' koren' svobodnomysliâ net drugogo sredstva, kak istrebit' celoe pokolenie lûdej, koi rodilis' i obrazovalis' v poslednee carstvovanie. »

certaine indépendance à l'égard du discours officiel. La pensée libérale a alors créé une ouverture qui rendait possible la recherche de solutions politiques proposant une alternative au gouvernement autocratique. Les lectures préconisées par le gouvernement impérial dans le cadre de l'éducation de la jeunesse marquèrent profondément les esprits et contribuèrent grandement à cet état de fait :

> « Mes premières pensées libérales et libres, je ne les ai pas empruntées à d'autres personnes, mais je les dois, à partir de 1820, à la lecture de livres et d'une revue (*Le Constitutionnel*). »[962]

> « Parmi les ouvrages que j'ai lus, et bien que je lise beaucoup, il se trouve très rarement des ouvrages politiques, et encore, uniquement ceux qui étaient autorisés par le gouvernement, comme l'œuvre de Madame de Staël, Filangieri, Bentham et d'autres du même genre, mais je m'intéressais davantage à la littérature et aux sciences militaires. »[963]

> « Pendant très longtemps, je ne me suis pas du tout occupé des sciences politiques, et je ne pensais même pas à la politique. Mais il y a quelque sept ou huit ans, en entendant tout le monde parler de Politique Economique, à propos de laquelle je ne connaissais strictement rien, je me mis à m'y intéresser […]. Je ne peux pas dire qu'une personne précise m'ait inculqué des idées libérales, je les ai rencontrées dans des livres, des revues politiques françaises, et dans d'autres ouvrages de ce genre […]. »[964]

Les Républicanistes remarquèrent dans les ouvrages étudiés – œuvres classiques de la philosophie politique antique et traités de Montesquieu[965], de Filangieri, de Destutt de Tracy, de Constant, d'Adam Smith ou de Jean-Baptiste Say[966] – la place primordiale

---

962 « Pervye vol'nodumčeskie i liberal'nye mysli zaimstvoval â s 1820 goda ne po vnušeniû drugih, a sobstvenno ot čteniâ knig i žurnala (« Constitutionnel »). » Extrait du dossier d'instuction d'A.V. PODŽIO, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XII, 1969, p.183.

963 « Iz knig, hotâ â čital mnogo, no političeskih ves'ma redko i to kakie, koi ne zapreŝeny pravitel'stvom, kak-to tvorenie M. Stail [*sic*], Pilangieri [*sic*], Bentham i tomu podobnye, a bolee zanimalsâ literaturoû i voennymi naukami […]. » Extrait du dossier d'instruction de N.V. BASARGIN, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XII, 1969, p. 310. Dans la traduction, nous rétablissons l'orthographe correcte des noms propres.

964 « Političeskimi Naukami â dolgo vovse ne zanimalsâ i o politike ne pomyšlâl. No tomu let sem' ili vosem', slyša, čto vse govorât o Političeskoj Ekonomii, v kotoroj â ničego ne znal, i â stal zanimat'sâ […]. Â ne mogu skazat', čtoby kto libo vnušal mne liberal'nyâ mysli no počerpnul ih v knigah, političeskih francuzskih žurnalah, i drugih takogo že roda sočineniâh […]. » Extrait du dossier d'instruction de V.L. DAVYDOV, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome X, 1953.

965 Dossier d'instruction de P.P. BELÂEV, in *Vosstanie dekabristov*, *op. cit.*, tome XV, pp.285-286.

966 Voir le dossier d'instruction de N.P. REPIN, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome II, p.361 (réponse à la question n°7).

accordée à la question du meilleur mode de gouvernement. V.N. Liharëv dit ainsi devoir à sa fréquentation de l'histoire antique sa préférence pour le régime républicain :

> « Dès mon plus jeune âge, les Grecs et les Romains de l'Antiquité me semblaient des modèles et m'inspiraient une estime pleine d'enthousiasme pour les vertus républicaines et pour les grands hommes. […] Je pris la ferme décision de consacrer ma vie à ma Patrie, et d'employer toutes mes forces pour me rendre utile d'une manière ou d'une autre. Dans cet esprit, je me consacrai à l'étude de l'économie et des lois, et ce travail engloutit ces trois dernières années. »[967]

La lecture des textes désormais classiques de la pensée libérale se double d'un fervent intérêt pour les diverses expériences politiques menées en Europe et aux Etats-Unis : révolutions et insurrections, adoptions de constitutions et changements de régimes, contribuent à enraciner en Russie l'idée qu'un autre mode de gouvernement est possible, et qu'il n'est pas vain de travailler à en préciser les contours. Ainsi, A.V. Podžio n'hésite pas à comparer la Russie avec les Etats-Unis, l'Angleterre et la France :

> « Ce type de pensées s'enracina dans mon esprit, quand je vis la situation si brillante des Etats-Unis d'Amérique, par rapport à ce qu'ils étaient avant la guerre contre la Grande-Bretagne, et quand je comparai la situation florissante de l'Angleterre et de la France avec l'état pitoyable du royaume espagnol. [968]»

Le baron V.I. Štejngel' rappelle quant à lui à Nicolas Ier que ce sont les Souverains eux-mêmes – Catherine II puis Alexandre Ier – qui firent traduire et imprimer La *Constitution de l'Angleterre* de Delolme, ainsi que les œuvres de Monstesquieu et de Bentham[969].

> « Quel que soit le nombre des membres de la société secrète, quel que soit le nombre de personnes emprisonnées pour ce motif, il y aura toujours un nombre incomparablement plus grand de personnes qui partagent ces idées et ces

---

967 « V samom nežnom vozraste eŝë mne drevnih grekov i rimlân predstavlâli obrazcami i vnušali vostoržennoe počtenie k respublikanskim dobrodetelâm i velikim lûdâm. […] Â položil tvërdoe namerenie posvâtit' žizn' moû Otečestvu i upotrebit' vse usiliâ čem-libo onomu sodelat'sâ poleznym. V sem smysle â predalsâ izučeniû gosudarstvennogo hozâjstva i zakonov, i sii zanâtiâ poglotili tri poslednie goda moej žizni. » Extrait du dossier de V.N LIHARËV, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XII (1969), p.106.

968 « Mneniâ že sego rodu v ume moëm ukorenilis', vidâ Soedinënnye Amrikanskie Štaty v stol' blestâŝem položenii protiv togo, čto oni byli do vojny s Velikobritanieû i sravnivaâ cvetuŝee položenie Anglii i Francii s žalkim sostoâniem ispanskogo korolevstva. » Extrait du dossier d'instruction d'A.V. PODŽIO, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XII (1969), p.183.

969 V.I. ŠTEJNGEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XIV, p.187.

> sentiments. La Russie est déjà tellement éclairée que même les boutiquiers lisent les journaux, et que dans les journaux on écrit ce qui se passe à la Chambre des Députés à Paris. La première pensée qui vient à chacun est la suivante : « Pourquoi ne pouvons-nous pas réfléchir à nos droits et à notre propriété ? » La plupart des universitaires, des hommes de lettres et des journalistes doivent souhaiter de toute leur âme un gouvernement constitutionnel. »[970]

Bien d'autres encore témoignent en ce sens :

> « J'ai emprunté ma manière libre de penser, à partir de mon entrée en service, par la fréquentation de personnes instruites, mes compagnons, qui avaient fait la Campagne de 1812, à la lecture de toutes sortes de livres politiques, à la réflexion, et au fait que je me trouvais dans une Société ayant un but politique : cette société trouvait ses racines et ses fondements dans l'air du temps et dans l'observation des événements qui, ces dernières années, marquèrent presque tous les pays du monde (l'Afrique exceptée) par des révolutions de toutes sortes. »[971]

> « J'ai emprunté la tournure libre de mes idées essentiellement dans les livres et […] je me suis passionné pour la lecture des publicistes, tant français qu'anglais, à tel point que les discours de la chambre des députés et de la *haus of commons*[972] me préoccupaient autant qu'un Français ou un Anglais. »[973]

Selon le prince S.G.Volkonskij, l'intérêt croissant des jeunes nobles libéraux pour la vie politique des pays étrangers fut relayé par les expériences vécues lors des campagnes militaires contre l'armée napoléonienne :

> « A mon sens, c'est en 1813 que je me suis tourné pour la première fois vers les idées libérales et de libre pensée, lorsque je me suis trouvé avec les troupes en différents endroits de l'Allemagne, et en rencontrant divers particuliers originaires

---

970 « Skol'ko by ni okazalos' členov tajnogo obŝestva […], skol'ko by mnogih po semu presledovaniû ni lišili svobody, vse eŝe ostanetsâ gorazdo množajšee čislo lûdej, razdelâûŝih te že idei i čuvstvovaniâ. Rossiâ tak uže prosveŝena, čto lavočnye sidel'cy čitaût uže gazety, a v gazetah pišut, čto govorât v palate deputatov v Pariže. Ne pervaâ li mysl' : « Počemu my ne možem rassuždat' o naših pravah i sobstvennosti ? » - roditsâ v golove každogo. Bol'šaâ čast' professorov, literatorov, žurnalistov dolžny duševno prinadležat' k želatelâm konstitucionnogo pravleniâ. », V.I. ŠTEJNGEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XIV, p.190.

971 « Svobodnyj Obraz myslej â zaimstvoval so vremeni vstupleniâ v Službu, Soobŝestvom s lûd'mi obrazovannymi delavšimi Kampaniû 1812-go goda, čteniem raznogo roda Političeskih knig, razmyšleniem, i nahoždeniem v Obŝestve imeûŝem Političeskuû cel' : Utverždalos' že ono i ukorenâlos' duhom vremeni, i nablûdeniem proisšestvij oznamenovavših poslednie gody počti vse strany mira (isklûčaâ Afriki) revolûciâmi različnogo roda. », dossier d'instruction du prince E.P. OBOLENSKIJ, in *Vosstanie dekabristov*, *op. cit.*, tome I, p.226.

972 Expression en anglais dans le texte original.

973 « Svobodnyj obraz myslej zaimstvoval iz knig naibolee, i […] pristrastilsâ k čteniû Publicistov, Francuzskih i Anglijskih do togo, čto reči v Palate deputatov i haus of commons zanimali menâ kak Francuza ili Angličanina. », extrait du dossier d'instruction d'A.A. BESTUŽEV-MARLINSKIJ, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.430.

> des endroits où je me trouvais. J'ai eu un penchant pour ce type de pensée comme un mode de pensée dominant à cette époque surtout lors de mon séjour, à Paris et à Londres, à la fin de 1814 et au début de 1815. »[974]

L'idée libérale commune aux Sociétés du Nord et du Sud plonge donc ses racines dans la culture politique européenne du début du XIXème siècle ; encouragés dans cette voie par la formation reçue avec l'aval du pouvoir impérial, les Républicanistes développent une pensée politique libérée du souci exclusif des libertés et des droits individuels qui avait prévalu jusqu'alors. Les problèmes posés par la construction étatique et le désir d'œuvrer à établir une constitution idéale en Russie les conduisent bientôt à élaborer un projet politique qui rompt avec le primat libéral donné à la société civile. Le tournant républicain est sur le point d'être pris, qui fera dire au prince S.G. Volkonskij :

> « […] Notre société a pour but une action politique ; on y parlait de la nécessité d'introduire en Russie un mode représentatif de Gouvernement . »[975]

Dans la pensée politique des Républicanistes, le passage de l'idée libérale à l'idée républicaine se fait progressivement, suivant trois étapes successives – le droit de l'Etat, les droits de l'homme, et les droits des citoyens.

2. La justice et la loi : le droit de l'Etat.

Premier lieu emblématique des mutations des conceptions politiques et du glissement de l'idée libérale vers l'idée républicaine, le droit de l'Etat est un ensemble complexe incluant le droit constitutionnel et le droit administratif. Sa pierre d'angle est la *souveraineté*, que les Républicanistes font reposer – malgré bien des hésitations – sur le peuple assemblé en nation. L'apparition massive de ce concept dans leurs écrits n'a rien d'anodin : en fondant l'autorité politique sur la *souveraineté*, ils disqualifient aussi bien l'idée d'*empire* (*imperium*) que celle de *seigneurie* (*dominium*) – les deux modes

---

974 « […] Po sobstvennomu o sebe ponâtiû ščitaû, čto s 1813 Goda pervonačal'no zaimstvovalsâ vol'nodumčeskimi i liberal'nymi myslâmi, nahodâs' s voiskami po raznym mestam Germanii, i so snošeniem moim s raznymi častnymi licami teh mest, gde nahodilsâ. Bolee že vsego polučil naklonnost' k takovomu obrazu myslej vo vremâ moego prebyvaniâ v konce 1814 i v načale 1815 Goda v Pariže i Londone, kak gospodstvuûšee togda mnenie. » Extrait du dossier d'instruction du prince S.G. VOLKONSKIJ, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome X (1953), p.108.

975 *Idem*, p.116 : « […] naše obŝestvo prinimaet cel'û političeskoe dejstvie, govoreno bylo o neobhodimosti vvesti v Rossii predstavitel'nyj obraz Pravleniâ […]. »

de domination du pouvoir autocratique[976]. D'une part, l'*imperium* est avant tout lié à la fonction militaire du monarque, tandis que l'idée de *souveraineté* repose sur l'association d'hommes libres qui instituent un rapport d'obligation entre le citoyen et la loi, la relation fondatrice n'est plus le rapport de force, mais le rapport de droit. D'autre part, alors que le *dominium* fait de la puissance politique la propriété du monarque, l'idée de *souveraineté* fait de la puissance politique un office ou une fonction publique :

> « Elle n'appartient ni aux seigneurs, ni aux princes, ni à l'Etat. Elle *est* l'Etat. »[977]

Ce n'est pas par la reprise des idées d'Etat de droit et de constitution que les Républicanistes présentent quelque originalité, mais par la jonction qu'ils effectuent entre ces idées et le principe de souveraineté. Ni M.M. Speranskij, ni N.N. Novosil'cev, ni Alexandre Ier, ni *a fortiori* Catherine II n'avaient explicitement pensé la nécessité de lois fondamentales en lien avec l'idée de souveraineté ; le modèle autocratique, dont ils étaient encore tributaires, ne pouvait être compatible avec elle. Le rejet de l'empire et de la seigneurie transforme par conséquent considérablement la façon de penser l'Etat. Le constitutionalisme des Républicanistes n'est dès lors plus seulement une idée d'influence *libérale* ; il devient proprement une idée *républicaine*. Membre de la Société du Sud, V.F. Raevskij rappelle dans une note *De la politique* (*O politike*)[978] que le *droit de l'Etat* découlant de l'idée directrice de souveraineté doit déterminer d'une part la *construction* de l'Etat et d'autre part la *constitution* de l'Etat :

> « Sous le terme de politique, on sous-entend l'art de gouverner un peuple. Les sommets de la politique comprennent : 1. L'économie politique ; 2. La loi de l'Etat. »[979]

La conception de la puissance publique qui en découle suppose une réorganisation de la justice. N.I. Turgenev réclame ainsi dans ses manifestes politiques une refonte du droit civil et déplore le manque de rationalité des codes de lois russes. Bon connaisseur

---

976 KRIEGEL, B., *Philosophie de la République*, *op.cit.*, pp.77-86.

977 *Idem*, p.80.

978 Cette courte notice est reproduite dans le recueil *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome II, p.373.

979 « Pod slovom politika razumeetsâ iskusstvo upravlât' narodom. V sostav soveršenstv politiki vhodât : 1. Gosudarstvennoe hozâjstvo, 2. Gosudarstvennyj zakon. » RAEVSKIJ, V.F., « O politike », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, p.374.

du Code Civil français et admirateur du génie organisateur de Napoléon Ier, il regrette cette situation qui force les magistrats à établir une compilation de toutes les lois existantes depuis Ivan le Terrible. Ainsi, pour juger un crime commis par un marin en 1825, le tribunal dut faire appel à une consternante multiplicité de codes parfois contradictoires : le *Sobornoe Uloženie* de 1649 ; l'article militaire de 1715 ; les matériaux des procès de criminels militaires de 1716 ; le règlement religieux de 1721 ; les oukazes suprêmes en date des 10 avril 1730, 29 avril 1753 et 30 septembre 1754 ; le règlement maritime de 1720 ; les manifestes du jugement de Hriŝov, Mirovic, Pugacëv, qui avaient créé un précédent dans ce genre d'affaires ; l'*Instruction* de Catherine II ; le manifeste du 30 novembre 1806 sur la formation d'une milice ; les lois concernant une grande armée active ; le statut lituanien de 1588 ; enfin, le décret suprême sur la dissolution des loges maçonniques et des autres sociétés secrètes, en 1822[980]. Il va sans dire que la tâche des juges était singulièrement ardue et laborieuse. L'exercice de la justice, entravé par une multitude de lois dont certaines s'avéraient caduques, reposait par conséquent la plupart du temps sur la seule volonté du juge. Le lien entre la souveraineté du peuple et l'exercice du pouvoir judiciaire s'en trouvait par ailleurs considérablement atténué. La constitution d'un Code de lois permettrait de remédier à cette inextricable confusion des lois de l'Empire de toutes les Russies. Ces revendications ne sont pas du goût de certains membres de la noblesse conservatrice, tel N.M. Karamzin qui s'insurge contre la création d'un Code russe – pâle copie du code napoléonien –, lui préférant une simple compilation des lois existantes organisée en fonction des domaines d'application de la loi.

> « Les vieux peuples n'ont pas besoin de lois nouvelles. D'accord avec le bon sens, nous demandons à la commission des lois une collection systématique de celles que nous possédons déjà. »
>
> « Au lieu d'un code pragmatique, faites une simple collection de toutes les lois et de tous les ukazes, en rejetant tout ce qui est contradictoire comme tout ce qui est superflu. »[981]
>
> « Nous ne pourrons pas sans doute nous vanter en Europe de posséder un code de lois ; mais nous faciliterons les voies et les moyens de la justice en Russie, nous

---

980 Exemple cité par V.A. TOMASINOV, in *Očerki russkoj kul'tury XIX v.*, Moskva, MGU, 2000 ; voir l'article « Pravovaâ kul'tura », tome II, pp.102-166.

981 TURGENEV, N.I., in *La Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des Imprimeurs Unis, 1847, tome I. N.I. Turgenev cite N.M. Karamzin aux pages 495-496.

> n'embarrasserons pas nos juges par des *gallicismes de toute espèce*, et les étrangers ne nous trouveront ni ridicules, ni dignes de pitié, ce qu'ils ne manqueraient pas de faire en nous voyant adopter la *traduction* du code Napoléon. »[982]

Les Républicanistes ne pouvaient que s'opposer à une telle conception de la loi, qui reposait en fin de compte sur une négation totale du principe de souveraineté :

> « En Russie, le souverain est la loi vivante ; si l'on ne craint pas le souverain, l'on ne craint pas la loi. Tous les pouvoirs sont réunis dans la personne du Czar ; notre gouvernement est un gouvernement paternel, patriarcal… »[983]

Dès 1809, M.M. Speranskij est chargé, à la tête d'une Commission pour l'élaboration des lois, de rédiger un Code des lois ; sa disgrâce survenue en 1812 et les campagnes contre Napoléon viennent interrompre ce travail, qui ne sera repris que dans les années 1816-1817. En 1821 sont publiés les *Fondements du droit russe extraits des lois existantes de l'Empire de toutes les Russies* (*Osnovaniâ rossijskogo prava, izvlečënnyh iz suŝestvuûŝih zakonov Rossijskoj Imperii*) ; en 1825, est publié un registre de tous les actes législatifs édités en Russie depuis la dynastie des Romanov : *Recueil complet des actes législatifs depuis Aleksej Mihajlovič jusqu'en 1825* (*Polnyj hronologičeskij reestr zakonodatel'nyh aktov so vremeni pravleniâ Alekseâ Mihajloviča do 1825)*.

Le Code des Lois de l'Empire de toutes les Russies (*Svod zakonov Vserossijskoj Imperii*)[984], achevé par M.M. Speranskij en 1833, représente réellement une avancée importante dans la conscience que les Russes avaient de leur droit national, et dans leur culture juridique ; il resta en vigueur jusqu'à la révolution de 1917. Marc Raeff souligne l'importance de l'élaboration de ce Code des Lois :

> « Les codes favorisèrent l'introduction et la popularisation des concepts de droit contemporain, tout particulièrement du droit naturel. […] La noblesse comprit que sa sécurité pouvait être assurée par des lois fondamentales et stables. »[985]

---

982 KARAMZIN, N.M., cité par N.I. Turgenev, in *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome I, p.496. Nous soulignons.

983 *Idem*, p.504.

984 Le code contenait 42000 lois, réparties en 15 volumes. Les tomes I à III contenaient les lois fondamentales de l'Etat ; le tome IV, les lois sur les impôts. Les tomes V à VIII traitaient de la direction de l'Etat ; le tome IX, des lois des différentes conditions sociales ; le tome X était consacré au droit civil. Les tomes XI à XIV traitaient de la sécurité (gendarmerie, police, armée), et le tome XV, du droit criminel.

985 Cité *in* RAEFF, M., *Plans for Political Reforms in Imperial Russia, 1730-1905*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1966, p.20.

Mais le baron V.I. Štejngel' fustige l'inconstance de l'Etat, incapable de mener à bien les réformes de la justice qu'il a entreprises : le code de M.M. Speranskij ne fut jamais appliqué[986]. Or la rédaction d'un code civil efficace et mis à jour est la condition permettant de garantir les citoyens d'abus de pouvoir en fixant, par des règles établies, les relations des citoyens entre eux et les rapports entre les citoyens et l'Etat. Sur ce point, les exigences des Républicanistes recoupent celles du reste de la noblesse libérale – il en est de même pour les droits de l'homme, revendiqués expressément par les futurs insurgés.

3. Liberté, égalité, sécurité, propriété : les droits de l'homme.

La pensée politique des Républicanistes croise ici de nouveau la trajectoire du libéralisme politique. C'est en effet dans le droit naturel moderne que s'est élaborée l'idée même de *droits de l'homme*, que les membres des Sociétés du Nord et du Sud sauront faire leur. Le jusnaturalisme[987] les convie à examiner la compatibilité du droit civil russe avec les quatre droits fondamentaux apparus à l'âge classique : liberté, égalité, sécurité et propriété.

Liberté tout d'abord : si tout être humain naît libre, cette liberté constitue un droit imprescriptible qui rend le servage intolérable, mais entraîne aussi une réévaluation de plusieurs dispositions du droit civil. Quelques membres de la Société du Nord s'attelèrent à cette tâche : N.A. Bestužev, par exemple, consigne dans son essai de droit naturel les droits de l'époux et de l'épouse, accordant à tous deux le droit au divorce[988].

---

986 Dossier d'instruction du baron V.I. ŠTEJNGEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XIV, p.183 notamment. Alexandre Ier avait eu conscience de ce problème : « De là, la confusion générale des droits et des devoirs de chacun, l'obscurité qui recouvre également le juge et l'accusé, l'impuissance des lois dans leur exécution et la facilité de les remplacer par le premier mouvement de caprice ou de pouvoir personnel. » « Otsûda vseobŝee smešenie prav i obâzannostej každogo, mrak, obležaŝij ravno sud'û i podsudimogo, bessilie zakonov v ih ispolnenii i udobnost' peremenit' ih po pervomu dviženiû prihoti ili samovlastiâ. » Citation extraite de l'article « Pravovaâ kul'tura » de V.A. TOMASINOV, in *Očerki russkoj kul'tury XIX v.*, Moskva, MGU, 2000, tome II, p.108.

987 « J'ai lu *Le droit naturel* de Strojnovskij et la statistique d'Arsenev. » « Â čital « Estestvennoe pravo » Strojnovskogo i statistiku Arsen'eva. » Extrait du dossier d'instruction de K.P. TORSON, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XIV, p.211.

988 Cité par ÂHIN, R.H., in *Političeskie i pravovye vzglâdy dekabristov Severnogo Obŝestva*, Kazan', Izdatel'stvo Kazanskogo Gosudarstvennogo Universiteta, 1964 ; voir notamment le chapitre III, pp.99-150.

N.M. Murav'ëv s'efforce quant à lui de définir « la vie selon le libre-arbitre » (*žizn' po vole*)[989] : puisque l'homme est créé à l'image de Dieu, la liberté constitue l'essence même de tout être humain, et tous doivent pouvoir en jouir. Elle s'arrête donc là où commence celle des autres et ne trouve son expression que dans le cadre de lois qui garantissent son respect. C'est donc à l'Etat de garantir la liberté individuelle.

> « C'est pourquoi notre premier bien, qui nous appartient, d'où découlent tous les autres biens, c'est la *liberté*, c'est-à-dire le pouvoir d'agir selon notre volonté. […] La volonté et notre bien-être sont une seule et même chose, car nous sommes heureux quand nous pouvons réaliser tous nos désirs. »[990]

La constitution garantit, aux yeux des Républicanistes, la protection des libertés face à l'arbitraire de l'Etat. On trouve dans leurs écrits comme un écho aux *Principes de politique* de Benjamin Constant :

> « Il y a longtemps que j'ai dit qu'une constitution étant la garantie de la liberté d'un peuple, tout ce qui tenait à la liberté était constitutionnel, mais que rien n'était constitutionnel de ce qui n'y tenait pas. »[991]

Egalité ensuite : l'égalité devant la loi et la protection qu'elle assure contre l'arbitraire sont deux thèmes récurrents des écrits républicanistes. Fortement marqués par l'arbitraire des traitements subis par les soldats et par les serfs, les membres des sociétés secrètes en appellent à une justice réformée, dans laquelle les juges se contenteraient d'appliquer la lettre de la loi – seule garantie à leurs yeux contre les inégalités de traitement. N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' martèlent ainsi à d'innombrables reprises :

> « Tous les Russes sont égaux devant la Loi. »[992]

---

989 MURAV'ËV, N.M., « Une curieuse conversation (Lûbopytnyj razgovor) », *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit*., tome II, pp.330-332.

990 « Posemu pervoe blago, nam prinadležaŝee, ot kotorogo proishodât vse pročie blaga, est' *svoboda* (*liberté*), t.e. vlast' postupat' po našej vole (*la puissance d'exécuter notre volonté*). […] Svoboda i naše blagopolučie sut' odno i to že, ibo my sčastlivy, kogda možem ispolnit' vse naši želaniâ. » BARÂTINSKIJ, A.P., « Filosofskie razmyšleniâ », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie trudy dekabristov*, *op.cit.*, tome II, p.449. Les expressions en italique sont en français dans le texte original.

991 CONSTANT, B., « Principes de politique », in *Ecrits politiques*, Paris, Gallimard, Collection Folio/Essais, 1997, Avant-propos, p.305.

992 « Vse Russkie ravny pered Zakonom. » MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, chapitre III, §10.

« Tous doivent être égaux devant la Loi. »

« Il découle de cela que tous les hommes, dans l'Etat, doivent impérativement être parfaitement égaux devant la Loi. »

« Toute ordonnance enfreignant l'égalité de tous devant la Loi est un abus de pouvoir inacceptable, qui doit être immédiatement éliminé. »

« L'égalité devant la Loi est le fondement essentiel d'un ordre étatique juste. »[993]

« [Tout homme doit] être jugé […] selon les termes précis de la Loi sans aucune Interprétation des termes de la Loi. »[994]

Le *Manifeste* lu devant le Sénat dirigeant au matin du 14 décembre 1825 reprend également cette revendication primordiale :

« [Nous exigeons] l'égalité de tous devant la loi ».[995]

Sécurité : à l'image de ses confrères des deux sociétés, V.F. Raevskij assigne à l'Etat le devoir d'assurer la sécurité des citoyens, qui leur permettra d'œuvrer à la prospérité économique de la nation.

« C'est pourquoi plus l'Etat est riche et meilleures sont les lois, et plus le peuple prospère. Par conséquent, le but de la politique est la *prospérité* du peuple. »[996]

Justice et richesse sont ainsi coordonnées pour faire le bonheur du peuple tout entier. Le Républicaniste trouve dans les constitutions des Etats-Unis d'Amérique et de

---

993 « Vse dolžny byt' pered Zakonom rovny » ; « Iz sego âvstvuet, čto vse Lûdi v Gosudarstve dolžny nepremenno byt' pered Zakonom soveršenno rovny. » ; « … vsâkoe Postanovlenie narusaûšee sie ravenstvo vseh pered Zakonom est' neterpimoe Zlovlastie dolženstvuûšee nepremenno byt' uničtožennym. » ; « […] ravenstvo pered Zakonom – glavnejšee osnovanie pravil'nogo Gosudarstvennogo Ustanovleniâ. ». Toutes ces expressions sont extraites de la deuxième rédaction de la *Russkaâ pravda*, et proviennent de l'introduction, dans laquelle P.I. Pestel' développe longuement les principes fondamentaux d'un Etat.

994 « byt' sudim […] po točnym slovam Zakona bez vsâkogo Tolkovaniâ slov Zakona. » PESTEL', P.I., in *Russkaâ pravda*, 1ère rédaction, chapitre V, §10.

995 « ravenstvo vseh pered zakonom ».

996 « A potomu – čem gosudarstvo bogače i čem zakony lučše, tem narod bolee blagodenstvuet. Sledovatel'no, cel' politiki est' *blagodenstvie* narodnoe… » RAEVSKIJ, V.F., « O politike », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, p.374.

la Suisse le modèle d'un Etat tout à la fois juste, protecteur et défenseur des libertés individuelles :

> « Washington et Franklin sont les libérateurs de l'esclavage ou les Etats-Unis d'Amérique… La République Suisse est fondée par l'amour pour la liberté. »[997]

Propriété enfin : l'idée d'un droit de propriété fait beaucoup hésiter les Républicanistes. Tous accordent un droit inaliénable à s'approprier les biens meubles :

> « Le droit de propriété, qui ne concerne que les objets, est sacré et inaliénable. »[998]

> « Ainsi, notre corps, que nous mettons en mouvement, nos outils, nos capacités, toutes nos forces dont nous disposons et tout ce qui peut être produit par elles, sont notre *propriété*. Tout ce qui concourt à notre bien […], nous l'appelons *notre bien*, *nos biens*. »[999]

Mais la propriété foncière soulève de multiples problèmes. Une conception de la terre fortement marquée par la religion les pousse, pour la plupart, à n'envisager sa possession par un individu qu'avec hostilité : la terre est création de Dieu et nul n'est autorisé à se l'approprier. La conjonction de ces convictions religieuses avec le concept de souveraineté du peuple eut pour principal effet de renforcer la méfiance des Républicanistes à l'égard de la *propriété foncière individuelle*. Leurs prises de position ne sont, de fait, jamais si floues et si mouvantes que sur ce chapitre ; aucun parmi eux ne parvient entièrement à masquer son embarras. N.M. Murav'ëv se déclare favorable au principe du droit de propriété privée de la terre, mais prend prétexte du désordre social que sa mise en œuvre occasionnerait pour l'oublier tout aussitôt. N.I. Turgenev y souscrit, mais ne l'applique finalement que très marginalement. P.I. Pestel' élabore une combinaison originale entre propriété foncière *privée* et propriété foncière *collective*. A cet égard, l'évolution des conceptions de N.A. Bestužev est significative. Ce dernier

---

997 « Vašington i Franklin – osvoboditeli ot rabstva ili Amerikanskie Soedinënnye Štaty… Respublika Švejcarskaâ osnovana lûbov'û k vol'nosti… » RAEVSKIJ, V.F., « O politike », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, p.374.

998 « Pravo sobstvennosti, zaklûčaûšee v sebe odni veŝi, svjašenno i neprikosnovenno. » MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, Chapitre III, §23.

999 « Itak, telo naše, kotoroe my privodim v dviženie, orudiâ, sposobnosti, vse sily naši, koimi raspolagaem, i vsë to, čto možet byt' proizvedeno imi, sut' naša *sobstvennost'* (propriété). Vsë to, čto sposobstvuet k našemu blagu […] my nazyvaem našim *blagom*, našimi *blagami* (nos biens). » BARÂNTINSKIJ, A.P., « Filosofskie razmyšleniâ », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie trudy dekabristov*, *op.cit.*, tome II, pp.448-449. Les termes entre parenthèses sont en franaçais dans le texte original.

combine à sa façon des éléments physiocratiques et des éléments du communisme français de Babœuf : physiocrate, il considère que la terre est la source principale de richesse ; communiste, il revendique la propriété commune de la terre. Cette communauté des biens, qui répond au souci, grandissant chez N.A. Bestužev, des questions sociales, limite toutefois la possibilité pour les paysans de s'enrichir et d'accroître leur patrimoine. L'idée libérale de *droits de l'homme* n'est par conséquent que partiellement transférée dans les écrits des Républicanistes. Le droit de propriété foncière se heurte à certains traits marqués d'une culture politique russe empreinte d'orthodoxie. C'est finalement la prééminence des *droits individuels* sur les *droits collectifs*, au cœur de la pensée libérale, qui semble faire difficulté pour les membres des sociétés secrètes.

En revanche, les droits à la *liberté*, à l'é*galité* et à la *sécurité* leur fournissent des principes pour étayer une conception de la peine novatrice en Russie. F.N. Glinka, membre de la Société du Nord, se penche ainsi sur l'*Adoucissement des peines pour vol* (*Smâgčenie nakazanij za vorovstvo*)[1000] ; il s'attache à démontrer que la peine couramment utilisée – le bagne en Sibérie – procède davantage d'une volonté d'éloigner les délinquants des centres de l'Empire que d'un réel souci de rééducation du justiciable :

> « Dans les sociétés civiles primitives et grossières, les législateurs ont en vue uniquement l'action sur des sentiments extérieurs, et le but de leurs châtiments était la douleur corporelle. Lorsque ces mêmes sociétés civiles atteignent un niveau plus civilisé, le législateur sage s'efforce d'agir davantage sur la conscience que sur les sentiments extérieurs de la personne. Dans le premier cas, le but principal était d'éradiquer (au moyen d'une mort civile ou physique) le membre nuisible ; dans le second, le législateur poursuit un but plus élevé : un but de correction. »[1001]

La prise en considération de la finalité de la peine conduit non seulement à réformer le système des punitifs, mais aussi à reconsidérer la fonction de la justice en

---

[1000] Ce texte se trouve dans les archives des comtes Mordvinov, in *Arhiv grafov Mordvinovyh*, éditeur scientifique : V.A. BIL'BASOV, Sankt-Peterburg, Tipografiâ I.N. Skorohodova, 1901-1903, tome VI, document n°1200, pp.312-330. Ce texte est accompagné d'un tableau indiquant les peines infligées pour les hommes et les femmes, de 1817 à 1819.

[1001] « Pri pervobytnoj grubosti obŝestv graždanskih, zakonodateli imeût v vidu odno dejstvie na vnešnie čuvstva, i cel' ih nakazaniâ est' bol' telesnaâ. Pri bol'šej obrazovannosti teh že samyh obŝestv mudryj zakonodatel' staraetsâ uže dejstvovat' bolee na sovest', neželi na vnešnie čuvstva čeloveka. V pervom slučae glavnoû cel'û bylo istreblenie (posredstvom graždanskoj ili fizičeskoj smerti) vrednogo člena ; v poslednem zakonodatel'stvo imeet cel' bolee vozvyšennuû – cel' ispravitel'nuû. » Extrait de GLINKA, F.N., « Smâgčenie nakazanij za vorovstvo », in *Arhiv grafov Mordvinovyh, op.cit.*, p.313.

général. F.N. Glinka envisage de remettre en service les maisons de travail créées par Catherine II en Sibérie (article 205 de l'*Instruction*), afin de permettre aux prisonniers d'effectuer des travaux d'intérêt général et de préparer leur réinsertion dans la société. Distinguant trois sortes de vols – le vol par rapine (*kraža)*, le vol par escroquerie (*mošeničestvo*) et le vol par pillage (*grabëž*) –, il propose que les peines encourues soient définies et spécifiées en fonction du degré de gravité du délit. Le Républicaniste reprend ici les principes énoncés par Beccaria[1002], qui instaurait une répartition proportionnelle entre les délits et les peines. En effet, la punition systématique de délits par des peines très lourdes n'encourage pas le peuple à respecter la loi, puisqu'il ne fera que la subir et qu'elle ne sera jamais à son avantage. Le discrédit retombe tout à la fois sur la loi et sur le législateur[1003]. Mais il faut corrélativement que le peuple soit suffisamment instruit pour parvenir à comprendre le système juridique. Toute application raisonnée et rationnelle de la justice nécessite un certain degré d'instruction civique de la population :

> « On peut remarquer que l'esprit d'une législation corrective est plus grandement estimé dans les pays dans lesquels le gouvernement est plus clément et le peuple plus instruit. »[1004]

Le déplacement vers une théorie de la souveraineté a donc conduit les Républicanistes à relire de façon spécifique l'idée de *droits de l'homme*. Plus *républicains* que *libéraux*, ils préfèrent sacrifier une part des droits individuels à l'unité territoriale de la nation : le droit de propriété se voit ainsi réduit à la portion congrue, les biens fonciers restant dans la plupart des projets le bien de l'Etat. C'est dans le *droit pénal* que les principes de droits inaliénables de l'homme trouveront en revanche toute leur place. Mais là encore, le civil est subordonné au civique : le législateur se fait éducateur et œuvre à l'instruction du peuple souverain. On voit donc comment des idées originellement libérales – l'Etat de droit, le droit naturel – sont investies par un idéal

---

[1002] Voir l'ouvrage majeur de BECCARIA, qui entraîna une prise de conscience dans l'ensemble de l'Europe : *Des délits et des peines*, publié en 1724. Dernière réédition : *Traité des délits et des peines*, Paris, Flammarion, collection GF n°1267, Impr. 2006.

[1003] On notera la proximité des propos de F.N. Glinka avec les discours européen de la fin du XVIIIème et du début du XIXème siècles, analysés par Michel Foucault dans les premiers chapitres de *Surveiller et punir*.

[1004] « […] duh zakonodatel'stva ispravitel'nogo uvažaetsâ bolee v teh stranah, gde pravitel'stvo čelovekolûbivee i narod prosveŝennee. » GLINKA, F.N., *Smâgčenie nakazanij za vorovstvo*, in *Arhiv grafov Mordvinovyh*, *op.cit.*, p.314.

républicain qui en infléchit la mise en œuvre. Reste encore à étudier la façon dont l'idée de constitution s'incarne dans le républicanisme naissant des membres des sociétés secrètes du Nord et du Midi.

4. Souveraineté et représentation nationale : les droits du citoyen.

L'idée d'un mode représentatif n'est pas nouvelle en Russie ; les projets constitutionnels qui en ont proposé l'adoption ont été nombreux : les projets de M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev en traitaient déjà. Si les Républicanistes présentent une pensée originale, c'est qu'ils font de l'assemblée des représentants davantage qu'un organe consultatif : c'est l'expression de la souveraineté du peuple érigé en nation. La conjonction de motifs libéraux et républicains contribue à infléchir fortement la portée et le sens des revendications du mouvement décembriste. Ainsi, la participation des citoyens russes aux affaires publiques et à la vie politique était au cœur du résumé de constitution – malheureusement perdu – destiné par le capitaine de marine N.A. Bestužev à ses confrères de la Société du Nord. Les traits essentiels du document sont néanmoins sommairement rappelés par son auteur lors des interrogatoires de la Commission d'enquête :

> « On déterminait une loi fondamentale, selon laquelle il fallait organiser des élections de représentants. On devait composer une Chambre ou une Douma Législative à partir des grades représentatifs. On déterminait les règles et les relations entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. »[1005]

Le *Manifeste au peuple russe*[1006] du prince S.P. Trubeckoj permet en revanche d'apprécier plus en détail l'action envisagée par la société. Après le coup d'Etat, la première tâche sera de dissoudre le gouvernement (§1) et de mettre en place un gouvernement provisoire restreint – deux ou trois membres – prenant la charge du pouvoir exécutif, et veillant à l'adoption des réformes nécessaires pour assurer la transition d'un gouvernement autocratique à un gouvernement représentatif légitime et

---

[1005] « Opredelâlos' položenie, po kotoromu dolžno bylo delat' izbraniâ predstavitelej. Polagalos' sostavlenie Palaty ili Dumy Zakonodatel'noj, iz predstavitel'nyh činov. Opredelâlis' pravila i otnošeniâ, Zakonodatel'noj vlasti k Ispolnitel'noj. » Cette esquisse d'une constitution est extraite du dossier du capitaine de marine N.A. BESTUŽEV, in *Vosstanie dekabristov*, Moskva,Leningrad, Gosudarstvennyj Arhiv, 1925, tome II, pages 79-80 et 82.

[1006] Voir *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome I, pp.107-108. Le texte est reproduit et accompagné d'une traduction dans les annexes.

élu (§2). Le manifeste reprend par ailleurs la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en inscrivant dans la future constitution l'abolition du servage, l'égalité de toutes les conditions devant la loi[1007], la suppression des tribunaux spécifiques, l'abolition de la censure (§3) et la tolérance religieuse (§4). Mais les Républicanistes se heurtent aux difficultés induites par le transfert dans la culture politique russe d'un modèle européen de la citoyenneté, qui a éclaté à l'époque moderne : la séparation, dans la pensée libérale, de la société civile et de l'Etat, a en effet pour conséquence de disjoindre les *droits d'état civil* (cens, circonscription, droit d'ester en justice, etc.) de la *magistrature* proprement dite[1008]. Le problème est le suivant : comment concilier le pouvoir souverain du peuple et un accès réduit aux magistratures, le système de l'élection étant inévitablement une procédure aristocratique ? Les membres de la Société du Sud, V.F. Raevskij et P.I. Pestel' en tête, s'efforceront de clarifier leur position à l'endroit d'une citoyenneté qu'ils souhaitent universelle du côté des suffrages et *capacitaire* du côté des magistratures.

V.F. Raevskij cherche à s'appuyer sur les distinctions opérées par Montesquieu dans *De l'Esprit des lois* et traduit les passages de l'ouvrage qui présentent à ses yeux un intérêt spécifique. Il se penche notamment sur les définitions des droits politique et civil reprises de Gravina[1009], ainsi que sur l'opposition entre république démocratique et république aristocratique :

Montesquieu	**V.F. Raevskij (traduction française établie par nos soins)**
Outre le droit des gens, qui regarde toutes les sociétés, il y a un droit politique pour chacune. Une société ne saurait subsister sans un gouvernement. La réunion de toutes les forces particulières, dit très bien Gravina, forme ce qu'on appelle l'ETAT POLITIQUE. *De l'esprit des lois,* 1ère partie, livre I, chap.I.	*Pravo političeskoe* osnovano na otnošenii, kakoe imeût upravljâûšie k upravlâemym. […] *Soedinenie* vseh sil častnyh, - govorit Gravina, - sostavlâet to, čto nazyvaetsâ *sostoâniem političeskim*. *Le droit politique* est fondé sur les relations que ceux qui gouvernent ont avec ceux qui sont

[1007] *Idem*, p.107 : « Ravenstvo vseh soslovij pered Zakonom. »

[1008] KRIEGEL, B., *Philosophie de la République*, *op.cit.*, pp.190*sq*.

[1009] Giovanni Vencenzo GRAVINA (1664-1718), homme de lettres, théologien et juriste italien, fondateur de l'Académie d'Arcadie. Il étudia le droit canon et le droit romain. Il laissa des ouvrages sur les institutions de la République romaine. Son œuvre est fort appréciée en Russie, sous le règne de Catherine II en particulier. Ainsi G. Orlov lui consacre un long développement dans son ouvrage sur Naples. Voir ORLOV, G., *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le Royaume de Naples*, Paris, chez Chasseriau, libraire, 1821, tome II, chapitre VI sur la jurisprudence, pp.301 *et sqq*.

Montesquieu	V.F. Raevskij (traduction française établie par nos soins)
	gouvernés. […] *L'union* de toutes les forces particulières, dit Gravina, constitue ce que l'on appelle l'*état politique*. *O suŝestve zakonov Monteskie*, *op.cit.*, pp.370-371.
Les forces particulières ne peuvent se réunir sans que toutes les volontés se réunissent. La réunion de ces volontés, dit encore très bien Gravina, est ce qu'on appelle l'ETAT CIVIL. *De l'esprit des lois*, 1ère partie, livre 1, chap.I.	*Soedinenie vol'* častnyh, - govorit Gravina, - sostovlâet *sostoânie graždanskoe*. *L'union des volontés* particulières, dit Gravina, constitue *l'état civil*. *O suŝestve zakonov Monteskie*, *op.cit.*, p.370.
Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie. *De l'esprit des lois*, 1ère partie, livre II, chap.II	Esli ves' narod v respublike imeet vlast' verhovnuû, togda nazyvaetsâ *demokratiâ*, esli tol'ko čast' onogo – aristokratiâ. Si le peuple tout entier, dans une république, a le pouvoir suprême, alors elle prend le nom de *démocratie* ; si une partie seulement du peuple a ce pouvoir, on parle d'aristocratie. *O suŝestve zakonov Monteskie*, *op.cit.*, p.371

Ces distinctions semblent avoir particulièrement marqué les conceptions politiques de V.F. Raevskij, qui les transfère sans changement dans l'opuscule *Du gouvernement, de la Constitution, etc.* (*O pravlenii, o konstitucii i proč.*)[1010] :

> « Le gouvernement républicain est celui où le pouvoir et l'exécution des lois appartiennent à de nombreuses personnes. Le gouvernement républicain se divise en deux : gouvernement aristocratique et gouvernement démocratique. […] Le pouvoir démocratique (du peuple) est celui, où le pouvoir souverain dépend de la participation du peuple. Dans les petites républiques, pour décider d'affaires importantes, on réunit le peuple dans son ensemble, et dans les grandes on agit par l'intermédiaire de députés ou de représentants ».

> « Le gouvernement monarchique est le gouvernement dans lequel un homme gouverne le peuple selon des lois fondamentales. Le gouvernement monarchique se divise en limité, illimité, et despotique. Le gouvernement monarchique limité est celui où un homme, en dirigeant le peuple, a des limites à son pouvoir et qui ne peut pas exécuter des affaires sans l'accord des autres membres de la monarchie. Le gouvernement monarchique illimité est celui, dans lequel un monarque dirige toutes les affaires de l'Etat sans l'accord des autres, mais où il est obligé de

[1010] RAEVSKIJ, V.F., *Du gouvernement, de la constitution et autres, (O pravlenii, o konstitucii i proč.)*, in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, pp.381-384.

> respecter les lois fondamentales. Le gouvernement monarchique despotique, ou tyrannique, est celui dans lequel le souverain dirige selon sa propre volonté. »[1011]

La distinction entre république démocratique et république aristocratique permet d'éviter l'exercice de démocratie directe, que les Républicanistes redoutaient tant. En effet, si le gouvernement est assumé par le peuple, l'incompétence et le manque de clairvoyance de ce dernier risquent de faire sombrer l'Etat dans l'anarchie et dans l'impuissance. Rappelons que dans la culture politique russe, jusqu'au milieu du XIXème siècle, on ne conçoit de *démocratie* que *directe*, conformément au modèle athénien : dans ses cours au tsarévitch Aleksandr Nikolaevič, futur Alexandre II, M.M. Speranskij opère une distinction très nette entre la *république pure* (*respublika čistaâ*), ou *démocratie*, de la *république mixte* (*respublika smešannaâ*)[1012]. Aux yeux de P.I. Pestel', la *république* est préférable à la démocratie, dans la mesure où le gouvernement par représentation permet d'instiller une composante *aristocratique*[1013] : les représentants du peuple seront élus pour leur capacité à gérer les affaires de l'Etat.

La solution capacitaire apportée au problème de la citoyenneté ne résout cependant pas toutes les questions : elle renforce la séparation du droit politique et du droit civil qui divise l'exercice des droits et devoirs du citoyen. Au cœur du droit de l'Etat, elle pose la question du fondement et de la qualification de la citoyenneté ; au cœur du doit civil – protecteur des droits de l'homme –, elle pose celle du rapport de

---

[1011] « Respublikanskoe – gde vlast' i ispolnenie zakonov prinadležit mnogim. Respublikanskoe pravlenie delitsâ na aristokratičeskoe i demokratičeskoe. […] Demokratičeskaâ (narodnaâ) est' ta, gde verhovnaâ vlast' zavisit ot učastiâ naroda. V malyh respublikah dlâ rešeniâ važnyh del sobiraetsâ ves' narod, v bol'ših dejstvuût čerez deputatov ili predstavitelej. Monarhičeskoe pravlenie est' to, gde odin čelovek upravlâet narodom po korennym zakonam. Monarhičeskoe delitsâ na ograničennoe, neograničennoe i despotičeskoe. Monarhičeskoe ograničennoe est' to, gde odin čelovek, upravlââ narodom, imeet predel svoej vlasti i k ispolneniû važnyh del pristupit' ne možet bez soglasiâ drugih členov monarhii. Monarhičeskoe neograničennoe est' to, gde monarh bez soglasiâ drugih upravlâet vsemi delami gosudarstva, no obâzan upravlât' po korennym zakonam. Monarhičeskoe despotičeskoe, ili tiranskoe, est' to, gde vladetel' upravlâet po sobstvennoj vole. » RAEVSKIJ, V.F., « Du gouvernement, de la constitution et autres, (O pravlenii, o konstitucii i proč.) », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ*, *op.cit.*, tome II, pp.381-382.

[1012] Pour illustrer le modèle de la république mixte, M.M Speranskij prend l'exemple de la Hollande (en 1815), des Etats-Unis d'Amérique et de la confédération helvétique. Extrait de *O zakonah – Besedy grafa M.M. Speranskogo s Ego Imperatorskom Vysočestvom Gosudarem Naslednilom Csarevičem Velikim Knâzem Aleksandrom Nikolaevičem s 12 oktâbrâa 1835 po 10 aprelâ 1837 goda*, in *iSbornik russkogo istoričeskogo obŝestva*, 1880, pp.367-368.

[1013] Contrairement à la conception contemporaine, davantage sensible au côté démocratique de l'élection, qui permet à tout citoyen de participer au choix des représentants de la nation. Ce paradoxe est souligné par Bernard Manin, dans son ouvrage *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Champs-Flammarion, 2006 (1ère édition : Paris, Calmann-Lévy, 1995).

l'individu au collectif. Les glissements successifs que l'on a pu repérer de l'idée libérale – telle du moins qu'elle fut comprise par la Russie autocratique – à l'idée républicaine n'ont donc en aucun cas donné lieu à une philosophie politique unifiée. Les composantes de la pensée politique du mouvement républicaniste se juxtaposent au contraire et révèlent les multiples hésitations, revirements et contradictions des membres des Sociétés du Nord et du Sud. Mais il n'en reste pas moins qu'une étape a été franchie : en plaçant la souveraineté en tête de leurs principes politiques, les Républicanistes bouleversent la culture politique russe du début du XIXème siècle. Les idées de gouvernement représentatif, de constitution et d'Etat de droit trouveront, à leurs yeux, leur réalisation politique uniquement dans le modèle de la *république*.

II. Qu'est-ce que la république ?

L'*idée républicaine* apparaît donc en filigrane dans la plupart des textes issus du mouvement décembriste. Mais le *mot* « république » n'y est que très rarement présent de manière explicite : ainsi, P.I. Pestel, qui se prononce ouvertement pour le régime politique républicain, ne l'emploie à aucun moment dans son projet constitutionnel. Cette dissymétrie entre omniprésence de l'idée et rareté du vocable s'explique en partie par le fait que le *concept de république* reste assez vague et trop mal défini dans la culture politique russe du début du XIXème siècle. Il apporte surtout avec lui un imaginaire politique l'identifiant avec l'aspiration du peuple à la liberté et une littérature pamphlétaire dirigée contre l'absolutisme impérial. N.M. Murav'ëv raconte ainsi qu'à l'âge de 16 ou 17 ans, il avait imaginé, avec son frère, partir vivre sur une île pour y instaurer une république. On peut donc d'emblée faire état d'une certaine aspiration à la république partagée par les membres des Sociétés du Nord et du Sud ; notre tâche consiste à expliciter ce que recouvre ce désir et à suivre les méandres du cours suivi par l'idée républicaine n'en reste pas moins des plus ardues.

A la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècles, le concept de république partage avec bien des concepts appartenant à la sphère politique le redoutable privilège d'être plurivoque. Il faut donc interroger la polysémie de ce terme et son évolution, pour mieux mesurer les enjeux de culture politique et juridique qui y sont liés. La tentation

est grande de comprendre le républicanisme du mouvement décembriste à partir de la Première République de 1792[1014]. Mais il convient de reprendre plus en amont l'histoire des métamorphoses de la notion de république dans la tradition politique européenne pour comprendre ce qui en a été transféré dans la culture politique russe – et ce qu'il y eut de transformations dues à l'expérience de l'autocratie.

1. République et despotisme : le mode républicain de gouvernement.

Le dictionnaire étymologique Fasmer date l'apparition en russe du terme *republika* de 1696, et 1699 pour le terme *respublika*. La langue russe hésite encore sur le genre du nom (féminin : *republika*, ou masculin : *republik*), mais son sens est en revanche déjà relativement déterminé : on désigne par là soit la *Recz pospolita* (République polonaise), soit les républiques italiennes de Venise ou de Gênes. Mais l'idée de république véhicule également l'image de sociétés florissantes. Elle évoque l'âge d'or de la démocratie athénienne et de la république romaine, dont on admire les sages institutions. Les Républicanistes ne se déferont pas de leur respect pour les grandes figures de l'Antiquité – Socrate, Périclès, Cicéron : dans l'*Etoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*), le prince F.P. Šahovskij met en scène Socrate et son épouse Xantipe[1015] et P.G. Kahovskij écrit à l'Empereur :

> « Depuis notre enfance, on nous inculque l'histoire des Grecs et des Romains, on nous cite en exemple les comportements des Héros de l'Antiquité. »[1016]

A.A. Bestužev, K.F. Ryleev, N.M. Murav'ëv et d'autres encore confirmeront cette admiration commune pour l'Antiquité. Ce qu'ils retiennent des républiques antiques, ce sont les institutions politiques libres, la participation du peuple au

---

[1014] Le jacobinisme de P.I. Pestel', souligné à maintes reprises par l'historiographie, a conduit les chercheurs à exagérer les dettes du colonel Pestel' envers la Révolution française et à négliger les autres sources de sa pensée politique. Voir notamment l'ouvrage déjà cité de M. RAEFF, *The Decembrist Movement*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966 ; LEBEDEV, N.M., *Pestel' – ideolog i rukovoditel' dekabristov*, Moskva, AN SSSR, 1972 ; PARSAMOV, V.S., « P.I. Pestel' kak *arhaist* », *Problemy istorii, kul'tury, literatury, social'no-ékonomičeskoj mysli. K 85-letiû G.A. Gukovskogo*, Saratov, 1984, vyp.1, pp.127-146.

[1015] Voir « Dve sceny iz komedii : Aristofan ili predstavlenie vsadnikov » *in Polârnaâ zvezda izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, Moskva, Leningrad, Izdatel'stvo Akademii Nauk SSSR, 1960, pp.342-361 (numéro de l'année 1824) ; se reporter également au chapitre VI de la présente étude.

[1016] « S detstva tverdât nam istoriû Grekov i Rimlân, vozbuždaût Geroâmi drevnosti. » Déposition de P.G. KAHOVSKIJ, IN *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1925, tome I, p.371. On retrouve la même affirmation chez V.N. LIHARËV, voir *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XII, p.106.

gouvernement public, ainsi qu'une certaine prospérité économique. Mais l'imaginaire de la République partagé par les membres du mouvement décembriste comprend un autre élément, proprement russe celui-là : la référence à la cité libre de Novgorod[1017]. Comme nous l'avons vu, A.A. Bestužev publie dans l'almanach *L'Etoile polaire* une nouvelle historique – *Roman et Olga* – décrivant les délibérations publiques des habitants de Novgorod, la prise de décision commune face à un danger, et le rôle des habitants de la cité dans le conseil du Prince[1018].

La culture politique russe du début du XIXème siècle adjoindra à ces éléments peu structurés des acceptions plus strictement définies, héritées de la pensée philosophique européenne. Longtemps identifiée aux simples *institutions publiques* (*Res publica*), l'idée de république acquiert un sens nouveau en s'alliant avec celle de *souveraineté* dans *Les Six Livres de la République* de Jean Bodin[1019] : elle désigne alors la forme de l'ordre public que médiatise la loi.

> « Ce qui n'est pas République est anarchie. »[1020]

Définie par trois éléments – un intérêt commun, une puissance souveraine au-delà de la forme de l'Etat et un gouvernement selon la raison – la république ne correspond pas en ce sens à un *régime politique* défini, mais rappelle que le pouvoir souverain n'est pas la propriété privée du monarque, soumis aux lois fondamentales du royaume. La république est le cadre légal dans lequel s'exerce le pouvoir. On comprend dès lors l'usage militant que les opposants au despotisme ont pu faire de cette idée. Réclamant le respect des droits du peuple russe contre le tsar autocrate et des garanties politiques contre les abus de pouvoir, les membres des Sociétés du Nord et du Sud

---

[1017] Dans la Russie du joug mongol, certaines cités-Etats connurent une certaine prospérité, tant économique que politique. Celle-ci était due aux fructueux échanges avec les villes de la ligue hanséatique et se caractérisait, sur le plan politique, par des institutions libres et indépendantes ; par exemple, les habitants de la cité de Novgorod élisaient eux-mêmes leur métropolite et leur prince. Mais la cité de Novgorod n'est pas la seule dans ce cas : Pskov, Iaroslavl et d'autres formèrent aussi des « républiques ».

[1018] BESTUŽEV, A.A., « Roman i Ol'ga », in *Polârnaâ zvezda izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, Moskva/Leningrad, Izdatel'stvo Akademii Nauk SSSR, 1960, pp.115-146 (numéro de l'année 1823).

[1019] BODIN, J., *Six livres de la république*, Paris, 1576. Il en donne la définition suivante : « La République est un droit gouvernement de plusieurs ménages, et de ce qui leur est commun, avec une puissance souveraine. » Dans cette première définition moderne de la république, on notera l'analogie établie entre le gouvernement de l'Etat et la gestion d'une famille.

[1020] BODIN, J., *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, cité par GOYARD-FABRE, S., « République » *in* RAYNAUD, P. et RIALS, S. (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, pp.657-661.

s'inscrivent du coup dans la droite ligne des « républicanistes » anglais de la seconde moitié du XVIIème siècle[1021], pour lesquels

> « l'adjectif "républicain" s'applique, non pas à la forme du corps politique, mais à un régime politique dressé contre l'absolutisme royal. »[1022]

Bien qu'animée d'une radicale opposition au despotisme, l'idée de république est au XVIIIème siècle loin de désigner un régime politique incompatible avec la monarchie. La définition qu'en propose Rousseau est à cet égard emblématique de la conception de la république dont le mouvement décembriste reste encore très fortement tributaire :

> « J'appelle donc République tout Etat régi par des lois, sous quelque forme d'administration que ce puisse être, car alors seulement l'intérêt public gouverne, et la chose publique est quelque chose. »[1023]

Dans la mesure où la république ne désigne pas ici une *forme* de gouvernement au sens strict, mais plutôt la *façon* dont une administration gouverne, on pourra parler d'un *mode républicain de gouvernement*, opposé au *mode despotique de gouvernement*. Ainsi en est-il pour Lanjuinais :

> « Je ne reconnais point dans la république une forme particulière de gouvernement. C'est un nom qui convient à tous les gouvernements simples ou mixtes que nous avons appelés *nationaux* ou *de droit commun*, ainsi que nous l'avons expliqué, parce que, dans ces gouvernements, l'autorité supérieure est actuellement ou habituellement la chose du public, la chose de la société, de la nation ; en un mot, qu'elle n'existe que par la nation ou pour la nation. La qualification de république convient donc à tout gouvernement constitutionnel et représentatif, et même à tout gouvernement de droit commun. Sous nos rois, on disait la *république* pour la France. »[1024]

Ainsi, à la fin du XVIIIème siècle, la Russie hérite à la fois de la polysémie du mot « *republika* », d'un imaginaire historique lié pour partie à la Rus' ancienne et des mutations du concept dans la pensée politique européenne des XVIIème et XVIIIème siècles. L'idée républicaine conserve donc, pour les futurs insurgés, des connotations plurielles et flottantes, qui ont néanmoins en commun une puissante aspiration à des

---

[1021] Par exemple J. Lilburne, G. Winstanley, J. Harrington et J. Milton.

[1022] GOYARD-FABRE, S., « République » *in* RAYNAUD, P. et RIALS, S. (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, *op.cit.*

[1023] ROUSSEAU, J.-J., *Du contrat social*, livre II, chapitre VI, *op.cit.*, p.78.

[1024] LANJUINAIS, J.-D., *Œuvres de J.-D. Lanjuinais*, Paris, Dondey-Dupré, 1832, tome II : « Constitutions de la nation française », livre I, chapitre I, p.15.

institutions libres et à la participation active du peuple aux affaires de l'Etat. Mais deux expériences politiques primordiales pour l'évolution de l'idée républicaine en Russie se jouent à la fin du XVIIIème siècle, qui la feront passer du mythe à la réalité, de la théorie à la pratique : la création d'une république fédérative aux Etats-Unis en 1787-1788 et d'une république centralisée en France en 1792.

2. République et monarchie : la forme républicaine de gouvernement.

Les expériences politiques américaine et française modifient, en Russie comme ailleurs, le sens du mot république :

> « il désignait cette fois un régime politique qui était l'*autre* du régime monarchique. La République n'était plus la *res publica* ; elle impliquait un choix idéologique et un idéal politique. »[1025]

La *forme* républicaine de gouvernement devient l'antithèse de la monarchie : souveraineté du peuple, liberté d'expression, liberté de conscience, liberté d'association, liberté de circulation, liberté de participation, éducation à la citoyenneté deviennent les maîtres mots du discours des Républicanistes. La république n'est plus seulement, aux yeux des futurs insurgés, l'autre de l'*autocratie*, mais devient l'alternative au *tsarisme* lui-même ; elle seule est apte à assurer l'existence d'institutions politiques libres. Rompre avec le régime monarchique, c'est alors permettre à la Russie de renouer avec la tradition des institutions libres de la République de Novgorod[1026].

Ce déplacement du concept de république – du *mode* de gouvernement à la *forme* de gouvernement – invite à renouveler le problème de la souveraineté. Les Républicanistes opèrent une rupture considérable dans la culture politique russe en établissant une liaison explicite entre la *légitimité* de l'autorité politique, la *souveraineté* populaire et la *constitutionnalité* de la forme républicaine de gouvernement :

> « La source du pouvoir souverain est le peuple, à qui appartient le droit exclusif de se donner des lois fondamentales. »[1027]

[1025] GOYARD-FABRE, S., article « République », in *Dictionnaire de philosophie politique*, *op.cit*., pp.657-661.

[1026] Citons pour mémoire la nouvelle d'A.A. BESTUŽEV – *Roman i Ol'ga* – dans laquelle l'auteur appelle de ses vœux un retour à la conception pré-autocratique de l'Etat, fondée sur la participation de tous les citoyens aux affaires publiques.

[1027] « Istočnik verhovnoj vlasti est' narodom kotoromu prinadležit isklûčitel'noe pravo delat' *osnovnye postanovleniâ* dlâ samogo sebâ. » MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, in *Izbrannye social'no-*

La souveraineté du peuple ne tire légitimité ni de la tradition, ni de la loi, mais du peuple lui-même assemblé comme *corps politique*. Désormais considérés comme des citoyens, les Russes sont tous appelés à prendre part à la vie politique de la nation : tout comme P.I. Pestel', N.M. Murav'ëv affiche la volonté de dissoudre les différentes classes sociales dans une unique classe de citoyens. Signe, à leurs yeux, de la maturité de la culture politique du pays, ce passage du sujet (*poddannyj*) au citoyen (*graždanin*) s'accompagne à la fois de préoccupations pédagogiques visant à éduquer le peuple russe à l'exercice de la citoyenneté, et d'une affirmation de l'autonomie du peuple souverain, capable de se donner à lui-même sa propre loi en prenant part à l'exercice du pouvoir. Car si la souveraineté appartient au peuple, il lui appartient aussi de l'exercer : par l'entremise de ses représentants, il *légifère* ; par l'intermédiaire du chef de l'Etat – Président pour P.I. Pestel', Empereur désigné comme « fonctionnaire suprême du gouvernement russe » pour N.M. Murav'ëv – il exerce le pouvoir *exécutif* ; par la participation aux jurys populaires, il *juge*.

Trois composantes se sont donc sédimentées dans le républicanisme élaboré par les membres de la Société du Nord et de la Société du Sud : l'idée d'un *mode non anarchique de gouvernement* ; l'idée d'un *mode non despotique de gouvernement* ; et enfin celle d'un *mode non monarchique de gouvernement*. Ces trois dimensions du concept de république, qui s'enchevêtrent dans les projets politiques étudiés, attestent de l'indécision dont s'entoure encore la pensée russe de l'Etat dans le premier quart du XIXème siècle. Les Républicanistes recourront parfois indifféremment à l'une ou l'autre composante de cette idée républicaine qu'ils ont forgée au gré de leurs lectures et de leur découverte des pratiques politiques européennes. On peut néanmoins dégager deux tendances principales dans l'usage du modèle républicain : en premier lieu, c'est à partir de l'idée d'un *gouvernement représentatif* que les rédacteurs de projets envisagent massivement la république. Elle n'est pas autre chose pour eux qu'un *mode de gouvernement par représentation*[1028], quelle que soit la *forme de gouvernement* adoptée. Cette position s'avère relativement proche de la définition élaborée par Hamilton dans

---

političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov, Moskva, Gospolitizdat, 1951, tome I, p.296 (chapitre Ier, §2 du projet de constitution).

[1028] L'expression que l'on rencontre de manière récurrente dans les projets constitutionnels des Républicanistes est : « predstavitel'nyj obraz pravleniâ » que nous rendons par « mode représentatif de gouvernement ». L'expression consacrée « narodnoe predstavitel'stvo », « représentation nationale », qui n'est pas sans soulever de nombreux problèmes sur la signification de l'adjectif, se rencontre fort rarement : on en conclura que cette expression est plus tardive que la précédente.

le cadre du débat américain sur la fédération[1029] en 1787-1788 – débat auquel la Russie s'était alors vivement intéressée :

> « Une république, j'entends par là un gouvernement dans lequel l'idée de représentation existe. »[1030]

En identifiant république et représentation nationale, les Républicanistes de la Société du Nord[1031] trouvaient un terrain d'entente malgré les divergences marquées entre les défenseurs d'une *forme monarchique de gouvernement* – G.S. Baten'kov, M.N. Nazimov, le prince S.P. Trubeckoj, le baron V.I. Štejngel' et F.N. Glinka – et les partisans d'une *forme républicaine de gouvernement* – E.P. Obolenskij, P.G. Kahovksij, les frères A.A. et N.A. Bestužev, N.M. Murav'ëv, K.F. Ryleev, les frères A.P. et P.P. Belâev, D.I. Zavališin, I.D. Âkuškin, P.N. Svistunov, A.I. Âkubovič et I.A. Annenkov.

On trouve chez ces derniers un second type d'usage de la notion de république : le *gouvernement par représentation* est cette fois considéré comme l'essence de la *forme républicaine de gouvernement*. Cette seconde tendance cohabite néanmoins avec la première dans la plupart des textes des membres anti-monarchistes de la Société du Nord, qui, comme N.M. Murav'ëv ou K.F. Ryleev, considèreront que la Russie n'est pas encore prête à instituer sur son sol un gouvernement républicain et accepteront pragmatiquement de défendre le projet d'une monarchie constitutionnelle :

> « J'ai toujours été d'avis que la Russie n'était pas encore assez mûre pour un gouvernement Républicain, et c'est pourquoi, à cette époque, je défendais toujours une monarchie limitée, bien qu'intérieurement et de toute mon âme je préférasse le mode de gouvernement des Etats-Unis d'Amérique du Nord, supposant que le mode de gouvernement de cette République était le plus adéquat pour la Russie à

1029 Ce débat opposait républicains et démocrates et laissa des empreintes très vivres : en effet, les républicains J. Gay, J. Madison et A. Hamilton publièrent leurs points de vue dans le journal *The Federalist*, qui paraissait à New-York. Ces articles poursuivaient un double but : à la fois instruire les habitants de l'Etat de New-York et les convaincre du bien-fondé de la république. Cette méthode est proche de celle des Républicanistes-écrivains, qui furent toutefois obligés d'instruire leurs concitoyens à travers des textes de fiction, plutôt que des essais politiques.

1030 HAMILTON, *The Federalist* (*Le Fédéraliste*), in *Le Fédéraliste, Alexander Hamilton, John Jay, James Madison*, *op.cit.*, n°X, p.73.

1031 Les convictions républicaines des membres de la Société du Nord sont difficiles à évaluer : séduits par l'absence d'une monarchie héréditaire, et par la *fonction* présidentielle dans le régime républicain, les républicanistes font preuve d'un enthousiasme exalté pour cette forme étatique perçue comme l'incarnation de la liberté. En téomoigne la correspondance d'A.S. Griboedov, dans laquelle on peut lire la phrase suivante adressée à A.A. Bestužev : « Embrasse pour moi Ryleev *à la républicaine*. » « Obnimi za menâ Ryleeva po-respublikanski. » Nous soulignons. Le texte est cité par R.H. ÂHIN, in *Političeskie i pravovye vzglâdy dekabristov Severnogo Obŝestva*, Kazan', Izdatel'stvo Kazanskogo Gosudarstvennogo Universiteta, 1964, p.81.

cause de l'immensité de cette dernière et de la multiethnicité des peuples qui la composaient. »[1032]

Dans la Société du Sud en revanche, la situation est plus claire : de façon radicale, P.I. Pestel' opte pour une forme républicaine de gouvernement, entraînant avec lui tous les autres membres de la société. Il se déclare favorable à l'instauration d'une république *aristocratique*, suivant en cela la distinction entre république et démocratie directe établie lors du débat américain de 1787-1788 :

> « La Démocratie et la République diffèrent en deux points essentiels :
>
> 1°) la délégation du gouvernement, dans la République, à un petit nombre de citoyens élus par le peuple ;
>
> 2°) le plus grand nombre de citoyens et la plus vaste étendue de pays sur lesquels la République peut s'étendre. »[1033]

Pour P.I. Pestel', la *forme républicaine de gouvernement* est ainsi associée à une conception capacitaire de la citoyenneté. Tout comme N.M. Murav'ëv, P.I. Pestel hésite constamment à fonder la souveraineté sur le *peuple* (*narod*) ou sur la nation (*naciâ*)[1034] : la première solution lui semble trop peu aristocratique, et la seconde remettrait partiellement en cause sa compréhension du principe de légitimité. Aussi préférera-t-il s'abstenir de trancher, et appeler *narod* tout à la fois le *peuple* et la *nation*.

3. Les visages de la république républicaine.

A l'aube du XIXème siècle, la « république républicaine » à laquelle les Républicanistes aspirent n'est pas uniquement un rêve, fondé sur une relecture idéaliste

---

[1032] « Â byl vsegda togo mneniâ, čto Rossiâ eše ne sozrela dlâ Respublikanskogo pravleniâ, i potomu v to vremâ vsegda zašišal ograničennuû monarhiû, hotâ duševno i predpočital sej obraz pravleniâ Severo-Amerikanskih soedinennyh štatov, predpolagaâ, čto obraz pravleniâ sej Respubliki est' samyj udobnyj dlâ Rossii po obširnosti eâ i raznoplemennosti naselâûših eâ narodov. » extrait du dossier d'instruction de K.F. Ryleev, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.175.

[1033] MADISON J., in *Le Fédéraliste. Alexander Hamilton, John Jay, James Madison*, préface d'André TUNC et version française de Gaston JEZE, Paris, Economica, 1988, p.73, n°X.

[1034] Cette conception ethnique du peuple est encore renforcée par le fait que P.I. Pestel' venait d'une famille d'origine allemande, russifiée depuis peu. Sa famille était parfaitement intégrée – son père était gouverneur-général de Sibérie – mais les racines allemandes demeuraient très vivaces : P.I. Pestel' et son frère furent envoyés à Dresde chez des parents pour parfaire leurs études. Nouvellement russifié, P.I. Pestel' manifestait une véritable passion pour tout ce qui était russe et prônait une russification des termes dans les domaines de la vie courante et surtout dans le vocabulaire militaire.

du système politique de la cité de Novgorod. Elle est aussi une brûlante question contemporaine : plusieurs Etat ont fait le choix de la forme républicaine de gouvernement, et les Républicanistes ont recours à ces expériences politiques pour étayer leurs arguments républicains. Le modèle le plus influent demeure celui des Etats-Unis d'Amérique. On sait que plusieurs Républicanistes entretenaient des liens particuliers avec ce pays : on rappellera que K.F. Ryleev travaillait pour la Compagnie de commerce russo-américaine[1035]. P.I. Pestel' montra lui aussi un vif intérêt pour l'expérience américaine. A ceux qui s'étonnaient de ses engouements républicains et considéraient qu'il était impossible d'instaurer une république en Russie, P.I. Pestel' répliquait : « En quoi les Etats-Unis sont-ils meilleurs que nous ? »[1036] Par ailleurs, N.M. Murav'ëv possédait dans sa bibliothèque un exemplaire de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique.

Contrairement à une idée reçue, le modèle français ne fit pas l'unanimité parmi les Républicanistes, loin s'en faut : la république française, née et en quelque sorte initiée par la Terreur, ne pouvait que rebuter ces officiers opposés à toute révolution, synonyme à leurs yeux de guerre civile. N.M. Murav'ëv sera très influencé par la Constitution de 1791, mais on rappellera que cette dernière fut élaborée avant que les Français n'écartent le roi de la structure politique de l'Etat. Seul P.I. Pestel' utilisa la Constitution de 1793 et reçut pour cela le sobriquet péjoratif de « Robespierre russe ». On le verra, l'influence française sur les projets constitutionnels des Républicanistes est réelle, mais elle n'est pas leur seule inspiration.

Deux autres pays semblent avoir exercé une fascination sur les Républicanistes, et plus particulièrement sur N.A. Bestužev : le Paraguay et la Hollande. En 1811, la colonie espagnole du Paraguay se soulève contre la Couronne d'Espagne et devient un Etat indépendant. L'un des meneurs du soulèvement, José Gaspar de Francia[1037], se

---

[1035] K.F. Ryleev invitait ses amis à déjeuner au restaurant de l'hôtel *London*, dans un endroit réservé, un peu éloigné des autres clients, qu'il appelait – à cause de son éloignement – l'*Amérique*. Anecdote rapportée par V.I. Štejngel', voir *V.I. Štejngel' – Sočineniâ i pis'ma. Tom 1, Zapiski i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985, p.130.

[1036] « A Soedinennye štaty čem že lučše nas ? » Cette conversation est rapportée par N.I. Lorer, in *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, pod redakciej M.N. Pokrovskogo, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-èkonomičeskoe izdatel'stvo, 1931, p.74.

[1037] Dr José Gaspar Rodríguez de Francia y Velasco (1766-1840) : meneur de l'une des juntes qui vainquit le pouvoir espagnol à Buenos Aires en 1811. Homme contradictoire, il tenta de rendre le Paraguay économiquement autonome. Les réformes progressistes engendrèrent une certaine prospérité du pays, mais elles s'accompagnaient aussi d'une répression cruell envers les opposants.

trouve à la tête de la jeune république et prend rapidement toute une série de mesures visant à supprimer l'ordre ancien. Une partie des terres des grands propriétaires est transmise aux paysans. Dans un article paru dans la revue *Le Fils de la patrie* (*Syn otestva*) en 1825, N.A. Bestužev fait l'éloge du Paraguay, cette « Arcadie du Nouveau monde » (*Arkadiâ novogo sveta*)[1038]. Il s'étonne du haut niveau de vie des habitants, lié selon lui au système des impôts, de l'efficacité et de l'impartialité de la justice. Il loue les fondements démocratiques du nouvel Etat : l'égalité de tous devant la loi, le respect de la volonté générale, la désignation par élection de tous les hauts fonctionnaires de l'Etat. N.A. Bestužev établit un rapport direct entre la prospérité du Paraguay et la forme républicaine de l'Etat : la pauvreté était le lot du Paraguay tant qu'il était soumis à une monarchie ; seule la république lui a apporté richesse et abondance de biens. Une telle analyse fait peu de cas de la politique dirigiste de José Gaspar de Francia qui, fort de sa popularité, transforma bientôt la république en dictature[1039]. N.A. Bestužev s'attachait surtout à démontrer les bienfaits de la république : politiquement et économiquement, le Paraguay était devenu autonome et indépendant – en un mot, libre.

N.A. Bestužev semble fasciné par un autre modèle : la république fédérative de Hollande. Parti avec la marine russe en Hollande en 1815 pour contrer d'éventuels problèmes avec la France, ce capitaine de la marine fut impressionné par la prospérité du pays ; le haut niveau de développement de l'industrie et du commerce, l'organisation politique de cet Etat produisirent une grande impression sur N.A. Bestužev qui, dès lors, attribuant cette richesse à la forme de l'Etat, se prononça pour un gouvernement républicain.

> « Mon séjour en Hollande, pendant cinq mois, au moment où on y instaurait un Gouvernement Constitutionnel, me donna la première notion de l'utilité des lois et des droits Civils ; après quoi, deux séjours en France, un voyage en Angleterre et en Espagne confirmèrent ce mode de pensée. »[1040]

Jusqu'à la mort de José Gaspar de Francia, en 1840, le Paraguay fut totalement fermé aux pays étrangers.

[1038] Extrait de *N. Bestužev. Stat'i i pis'ma*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1933, p.227. Quelques extraits de cet article sont cités et analysés par R.H. Âhin, in ÂHIN, R.H., *Političeskie i pravovye vzglâdy dekabristov Severnogo obŝestva*, Kazan', Izdatel'stvo Kazanskogo Gosudarstvennogo Universiteta, 1964, p.84 (chapitre II).

[1039] Elu consul en 1811, il se fit nommer dictateur à titre temporaire en 1814, puis dictateur à vie en 1817. Il régna en véritable despote jusqu'en 1840.

[1040] « Bytnost' moâ v Gollandii 1815 goda, v prodolženie 5 mesâcov, kogda tam ustanavlivalos' Konstitucionnoe Pravlenie, dalo mne pervoe ponâtie o pol'ze zakonov i prav Graždanskih ; posle

L'un des bienfaits de la république est sans nul doute, à ses yeux, le partage des richesses à l'ensemble des citoyens :

> « La richesse devint pour eux [les Hollandais] un but général pour obtenir la prospérité de la république, et non un moyen pour assurer le bonheur des particuliers. »[1041]

Redonnant au peuple une souveraineté usurpée par l'autocrate, soucieuse du bien-être de la nation, et responsable de la prospérité du pays, la république républicaine prend des visages fort séduisants à l'époque des Républicanistes – tant dans la vieille Europe soudain régénérée (France et Hollande) que dans le Nouveau monde ouvert aux nouvelles expériences politiques (Etats-Unis d'Amérique du Nord et Paraguay). La république n'est pas donc pas un lointain souvenir du passé, le modèle désuet des cités grecques de l'Antiquité ou de la Russie kiévienne. Elle est aussi un enjeu politique contemporain des Républicanistes : des pays aux anciennes traditions politiques comme de toutes jeunes nations ont choisi le modèle républicain. La Russie peut donc, elle aussi, prétendre à devenir une république.

Avec la formation de la Société du Nord et de la Société du Sud, nées des ruines de l'Union du Bien public, le mouvement décembriste se dote d'un nouveau projet et inaugure de nouvelles pratiques. La critique du despotisme se radicalise et des réseaux se constituent pour étendre l'influence des idées professées. La pensée politique se précise, et peu à peu se construit un nouvel idéal politique : la république. Mais les tendances russes au républicanisme sont fortement tributaires du transfert (parfois) partiel de concepts venant de deux courants de pensée européens qui se recoupent en partie mais ne sont pas strictement identiques : la tradition libérale, d'une part, attachée aux idées de constitution et de gouvernement représentatif ; la doctrine républicaine, de

---

togo dvukratnoe posešenie Francii, voâž v Angliû i Ispaniû utverdili sej obraz myslej. » Extrait du dossier d'instruction de N.A. BESTUŽEV, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit*, tome II, p.64.

[1041] « Bogatstvo sdelalos' dlâ nih obŝeû cel'û k blagodenstviû rspubliki, a ne sredstvom sčastiâ častnyh lic. » Extrait de *N. Bestužev. Stat'i i pis'ma*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1933, p.193. Pour une analyse de ce passage, voir aussi ÂHIN, R.H., *Političeskie i pravovye vzglâdy dekabristov Severnogo obŝestva*, *op.cit.*, pp.81-83. R.H. Âhin rappelle fort justement l'influence qu'Erikson, officier de la marine norvégienne et républicain convaincu, exerça sur N.A. Bestužev au cours de l'hiver 1817. L'épisode est rapporté par N.A. Bestužev lui-même dans ses mémoires.

l'autre, qui fait du régime républicain la solution idéale aux problèmes soulevés par les principes de *souveraineté* et de *citoyenneté*.

En quel sens peut-on donc dire des Décembristes qu'ils sont bel et bien des Républicanistes ? Contrairement aux représentants du mouvement constitutionnaliste, ils fondent leur exigence de gouvernement par représentation sur une conception républicaine de la *souveraineté du peuple érigé en nation*. Tous sont par conséquent favorables à un *mode républicain de gouvernement.* Les membres de la Société du Nord se divisent en revanche sur la question de la *forme* de gouvernement : la constitution doit-elle consacrer une *monarchie* ou une *république* ? Les partisans de la première se rallieront à la position majoritaire, défendue par N.M. Murav'ëv : celle d'une *forme monarchique* de gouvernement suivant les principes du *mode républicain* – modèle spécifique que l'on désignera par le vocable de *monarchie républicaine*. La Société du Sud, fortement hiérarchisée et dirigée d'une main de fer par P.I. Pestel', préférera au contraire défendre le principe d'une république pure : *mode* de gouvernement et *forme* de gouvernement doivent tous deux être *républicains* – on parlera alors de *république républicaine*.

Monarchie républicaine, *république républicaine.* Telles sont les deux options constitutionnelles qu'il faudra dorénavant s'attacher à examiner dans les deux projets républicanistes les plus aboutis : ceux composés par N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel'.

Chapitre VIII

La Société du Nord

Pour une « monarchie républicaine »

L'historiographie a justement souligné que les quelque 70 membres de la Société du Nord défendirent des conceptions fort diverses : les statuts démocratiques de la Société favorisaient cette pluralité théorique, de même que l'absence d'une ligne doctrinale imposée d'en haut par une figure à l'autorité incontestée[1042]. Les sensibilités politiques les plus diverses purent donc s'y exprimer, sous couvert d'un rejet commun de l'autocratie. Il n'en demeure pas moins que l'activité intellectuelle de ces jeunes réformateurs se construisit essentiellement, à partir de 1822, autour d'un unique projet constitutionnel – celui de N.M. Murav'ëv – abondamment commenté et discuté. Texte imposant – plus de 130 paragraphes – et complexe, la *Constitution* (*Konstituciâ*) fut à plusieurs reprises remaniée par son auteur en tenant compte des remarques de ses compagnons. De ce fait, les dispositions prévues par le projet furent fréquemment lues comme autant d'expressions des conceptions communes à l'ensemble des membres de la Société du Nord. Attachement indéfectible aux privilèges de la noblesse ; penchant indéniable pour la monarchie constitutionnelle ; tendances libérales marquées : tout semble opposer les convictions de la Société du Nord aux revendications républicaines de sa consœur du Sud[1043]. Mais la réalité est loin d'être aussi simple.

[1042] A la suite de P.I. Pestel', l'historien J.H. Schnitzler déplorait déjà ce manque d'unité, cause selon lui de « l'inaction de la Société du Nord, [de] son manque d'union et de principes fixes ». SCHNITZLER, J.-H., *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, Paris, Garnier frères, libraires-éditeurs, 1854, tome II, p.81. L'historien R.H. Âhin établit, dans une longue énumération précise parfois fastidieuse, la liste de toutes les convictions qui animaient les membres de la Société du Nord : voir ÂHIN, R.H., *Političeskie i pravovy vzglâdy dekabristov Severnogo obŝestva*, Kazan', Izdatel'stvo Kazanskogo universiteta, 1964, pp.44-98.

[1043] « La Société du Nord, comme on l'appelait, voulait un gouvernement monarchique constitutionnel ; la Société du Midi voulait une république fédérative dans diverses provinces de Russie. » Distinction dichotomique établie par P. DOLGORUKOV, *La vérité sur la Russie*, Paris, Berlin, G. Mertens,

En effet, si les membres de la Société du Nord empruntèrent à la tradition européenne l'idée d'un gouvernement constitutionnel monarchique, ils ne cherchèrent cependant pas à importer en Russie une pratique politique qui leur était tout à fait étrangère, et dont ils avaient compris qu'elle serait inadaptée à la culture politique de l'Empire. En revanche, ils puisèrent aux sources française, anglaise et américaine, les outils conceptuels dont ils avaient besoin pour penser la situation concrète de leur pays en réagençant localement les différents éléments théoriques empruntés. Les textes constitutionnels des Républicanistes du Nord ne sont par conséquent pas exempts de difficultés conceptuelles. Au premier chef, l'adoption d'un mode de gouvernement *monarchique* ne semble pas s'être faite au détriment de l'idéal proprement *républicain* qui animait la Société. Prenant acte de ces tensions théoriques, N.M. Murav'ëv propose, dans sa *Constitution* (*Konstituciâ*), une solution novatrice à laquelle ses condisciples ne manquent pas de réagir : la fédération est le seul modèle politique substituable à l'Empire. L'*idée fédérale* constitue à ses yeux le principe même de conciliation des contraires – l'un et le multiple, le *mode républicain* de gouvernement et la *forme monarchique* de l'Etat, la *réforme* administrative et la *fondation* d'un nouvel ordre politique. Les concepts allogènes auxquels recourent N.M. Murav'ëv et ses commentateurs sont dès lors distribués selon un schéma original. La pensée de l'Etat qu'ils élaborent revêt les traits d'une « monarchie républicaine »[1044] : cette notion, à première vue contradictoire, fournit la clé d'un projet politique dans lequel idéal républicain et réalité monarchique se croisent et s'entrecroisent pour former un édifice conceptuel spécifiquement russe. Il est par conséquent nécessaire de se pencher attentivement sur les termes utilisés, sur les théories élaborées et sur la place accordée dans ces projet au principe fédératif[1045], afin cerner au plus près les dynamiques à l'œuvre dans les conceptions politiques complexes de la Société du Nord.

1861, p.186. Cette opposition est reprise dans l'article de STRUVE, P.B., « Nikita Murav'ëv i Pavel Pestel' – « Rossijskaâ » (impersakaâ) i « russkaâ » (nacional'no-centralističeskaâ) idei v političeskih proektah dekabristov », in STRUVE, P.B., *Social'no-èkonomičeskaâ istoriâ Rossii*, Paris, 1952, pp.348-353.

[1044] L'expression est empruntée à l'ouvrage fondamental de MABLY, *De la législation ou principe des lois*, publié à Amsterdam en 1776. Pour mesurer l'importance de ce modèle politique sur la pensée politique de la Révolution française, voir : DUVERGER, M., *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnèrent des rois*, Paris, Robert Laffont, 1974 ; FURET, F. et RAN, H., *La monarchie républicaine. La Constitution de 1791*, Paris, Fayard, 1996 ; et, plus récemment, CHARBONNEAU, N., *Le roi est mort, vive le roi ! Enquête au cœur de notre monarchie républicaine*, Paris, Michalos, 2006.

[1045] GRONSKIJ, P.P., « L'idée fédérative chez les Décabristes », in *Le Monde Slave*, 1926, n°6. Dans ce court article, l'auteur compare les différents projets dans lesquels se réalise l'idée fédérative. Il

SECTION I

Le projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv : un principe républicain dans une forme monarchique.

Dans la généalogie d'une conception moderne de l'Etat, le texte de N.M. Murav'ëv constitue un moment privilégié : il cristallise les aspirations de nombreux Républicanistes tout autant que leurs hésitations. Les nombreuses variantes de ce projet mettent à jour une controverse non dans les principes théoriques, mais dans la manière d'appliquer ces principes à la Russie. On étudiera donc ce texte comme un moment fondateur de cette conception moderne de l'Etat, qui n'est pas exempte de contradictions inhérentes à toute pensée en cours d'élaboration.

N.M. Murav'ëv a laissé trois variantes de son projet constitutionnel[1046], qui permettent de mesurer les évolutions de sa pensée politique entre 1821 et 1826. La première version, concise, date sans doute des années 1821-1822 ; elle fut trouvée dans les archives du prince S.P. Trubeckoj, qui avait annoté le manuscrit de sa main. La deuxième variante, rédigée à l'automne 1824, tient compte des remarques de deux influents lecteur : S.P. Trubeckoj et P.I. Pestel' ; K.F. Ryleev en prit copie, et le texte fut conservé par I.I. Puŝin. Enfin, en 1826, N.M. Murav'ëv lui-même résuma les principaux axes de son projet de constitution, à la demande de la Commission d'enquête[1047].

D'une variante à l'autre, l'organisation du texte est sensiblement modifiée : si les deux premières rédactions sont assez proches, tant dans leur forme que dans leur contenu, la troisième version du projet diffère radicalement – ce qui est sans doute dû aux conditions mêmes de rédaction. Les trois premiers chapitres du manuscrit de 1821-1822 sont conservés sans changement en 1824, mais N.M. Murav'ëv retire l'introduction rédigée pour le projet initial ; les chapitres consacrés à la description

---

évoque donc le projet de N.N. Novosil'cev, celui de N.M. Murav'ëv et celui des Slaves Unis.

[1046] N.M. DRUŽININ, *Dekabrist Nikita Murav'ëv*, publié une première fois à Moscou, en 1933. Réédité en 1985 : *N.M. Družinin, Izbrannye trudy, tome I : Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, Moskva, Nauka, 1985. Dans cet ouvrage, l'auteur analyse avec précision chaque variante des projets de constitution de N.M. Murav'ëv. Il rétablit l'histoire des manuscrits d'après les dépositions de N.M. Murav'ëv, K.F. Ryleev, I.I. Puŝin et S.P. Trubeckoj (Družinin, N.M., *Izbranny trudy*, *op.cit.*, pp.120-125).

[1047] A en croire N.M. Murav'ëv, il aurait existé une quatrième variante, plus complexe et plus élaborée, rédigée pendant l'année 1825 ; mais d'après sa déposition, il l'aurait brûlée à l'automne 1825.

détaillée du pouvoir des provinces fédérées sont relégués à la fin du texte (chapitres XI, XII et XIII) ; les passages concernant les organes centraux de l'Etat, notamment l'Assemblée du peuple (vétché ou *veče*) , la Chambre des Représentants et la Douma suprême, sont en revanche considérablement développés. La troisième variante passe prudemment sous silence un certain nombre de détails présents dans les versions précédentes, mais elle apporte des informations inédites au sujet de l'organisation du pouvoir judiciaire.

Variante du prince S.P. Trubeckoj (1821-1822).	**Variante d'I.I. Puŝin (automne 1824).**	**Rédigé en prison par N.M. Murav'ëv (janvier 1826).**
Introduction. Ch.I. Du peuple russe et du gouvernement. Ch.II. Des citoyens. Ch.III. Des droits privés et des obligations des citoyens. Ch.IV. De la Russie. Ch.V. De l'organisation interne, du gouvernement des communes (*volost'*) et des districts (*uezd*). Ch.VI. Des gouvernements des Puissances (*deržav*). Ch.VII. Du pouvoir législatif des Puissances régionales (*deržava*). Ch.VIII. Des conseils législatifs des Puissances régionales. Ch.IX. Du pouvoir exécutif des Puissances régionales. Ch.X. De l'Assemblée du Peuple (*Narodnoe veče*). Ch.XI. De la Chambre des représentants, de leur nombre et de leur élection. Ch.XII. De la Douma suprême. Ch.XIII. De l'empereur.	- Ch.I. Du peuple russe et du gouvernement. Ch.II.Des citoyens. Ch.III. Des droits privés et des obligations des citoyens. Ch.IV. De la Russie. Ch.V. De l'organisation interne, du gouvernement des communes (*volost'*) et des districts (*uezd*). Ch.VI. De l'Assemblée du peuple (*Narodnoe veče*). Ch.VII. De la Chambre des représentants, de leur nombre et de leur élection. Ch.VIII. De la Douma suprême. Ch.IX. Du pouvoir et des attributions de l'Assemblée du peuple, et de l'élaboration des lois. Ch.X. Du pouvoir exécutif suprême. Ch.XI. De l'organisation interne des Puissances. Ch.XII. Du pouvoir législatif des Puissances régionales. Ch.XIII. Du pouvoir exécutif des Puissances régionales.	- 1. De la Russie en général. 2. Des droits et des devoirs des citoyens. 3. De l'empereur. 4. La Douma suprême. 5. Le pouvoir judiciaire. 6. L'organisation interne du pouvoir judiciaire et ses degrés. 7. Les institutions secondaires. 8. Les juges des provinces et le tribunal criminel. 9. Des juges suprêmes et du tribunal suprême. 10. Les attributions spécifiques du tribunal suprême. 11. De la fonction du pouvoir judiciaire. 12. La gestion locale, l'autogouvernement (*mestnoe upravlenie*). 13. Les Chambres des Puissances régionales. 14. Le gouvernement de commune (*volost'*), des villes et des districts (*uezd*). 15. La police. 16. Des modifications apportées à la loi fondamentale.

Tableau 11 – Tableau synoptique des différentes versions de la *Constitution* de N.M. Murav'ëv.

Des trois versions, celle de 1824 est donc la plus complète ; c'est sur ce texte que nous ferons porter la plus grande part de notre travail d'exégèse, ne faisant allusion au texte de 1822 que pour éclairer, à la lumière du manuscrit originel, le mouvement de la réflexion politique de N.M. Murav'ëv. Les éléments inédits du résumé de 1826 nous permettront de compléter la vision d'ensemble de la *Constitution.*

Le texte de N.M. Murav'ëv a fait l'objet de nombreuses analyses[1048]. Dès 1945, l'historien G.G. Kričevskij[1049] démontre les influences de la constitution américaine, mais il en vient à faire du projet de N.M. Murav'ëv une simple copie du texte américain. Cette lecture radicale est remise en cause par R.H. Âhin[1050] qui tente de montrer les conditions interactives d'écriture du projet de N.M. Murav'ëv : les multiples relectures de K.F. Ryleev, K.P. Torson, G.S. Baten'kov auraient infléchi le projet initial de N.M. Murav'ëv. L'analyse textuelle la plus complète de ce texte est l'œuvre de N.M. Družinin[1051], qui prend en compte les trois variantes du projet de N.M. Murav'ëv et tente de dégager une évolution entre les trois projets. Toutefois, la limite de ces analyses est de n'étudier ce projet que pour dégager les conditions socio-politiques de l'apparition du mouvement décembriste dans le nord de la Russie. Les historiens soviétiques se sont essentiellement attachés à démontrer les orientations aristocratiques de N.M. Murav'ëv d'après les privilèges qu'il accorde aux différents groupes sociaux dans le nouvel ordre étatique appelé de ses vœux, délaissant l'analyse des idées politiques mobilisées dans la *Constitution*. C'est ce travail de questionnement des principes étatiques que nous nous proposons de mener ici. Il s'agit de dégager les théories juridiques et philosophiques convoquées par N.M. Murav'ëv pour apporter des solutions concrètes à la situation qu'il dénonce. Les conceptions politiques du Républicaniste sont complexes : défenseur d'un Etat garant des libertés fondamentales qui assure aux citoyens la possibilité de prendre part à la vie politique, N.M. Murav'ëv propose une organisation rationnelle du gouvernement, s'apparentant à la fois à une monarchie constitutionnelle et à une république fédérative. S'il y a donc transposition et

---

[1048] Voir AKSËNOV, K.D., *Severnoe obŝestvo*, Leningrad, AN SSSR, 1951 ; EGOROV, S.A., *Političeskoe i pravovoe nasledie dekabristov Servernogo Obŝestva : istoriko-ûridičeskoe issledovanie*, Iraoslavl, 1997 ; ÂHIN, R.H., *Političeskie i pravovye vzglâdy dekabristov Severnogo Obŝestva*, Kazan, Izdate'lstvo Kazanskogo Gosudarstvennogo Universiteta, 1964 ; SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1909.

[1049] Voir KRIČEVSKIJ, G.G., « Konstitucionnyj proekt N. Murav'ëva i amerikanskie konstitucii », in *Izvestiâ A. SSSR (seriâ istoriâ i filosofii)*, 1945, tome I, n°6, p.397 notamment.

[1050] Voir ÂHIN, R.H., *Političeskie i pravovye vzglâdy dekabristov Severnogo obŝestva*, Kazan', Izdatel'stvo Kazanskogo universiteta, 1964, chapitre VI, pp.233-308.

[1051] N.M. DRUŽININ, *Dekabrist Nikita Murav'ëv*, Moskva, 1933. Réédité en 1985 *in N.M. Družinin, Izbrannye trudy, tome I, Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, Moskva, Nauka, 1985. Tout en insistant sur les penchants aristocratiques de N.M. Murav'ëv, l'historien soviétique souligne le libéralisme des principes à l'œuvre dans ce projet constitutionnel.

adaptation de principes européens à la réalité russe, c'est au prix d'un réaménagement qui en infléchit considérablement la portée.

I. La pensée de l'Etat : concepts fondamentaux.

Le projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv porte l'empreinte de ses lectures, des cours qu'il a suivis, ainsi que des interprétations qu'il forge des expériences politiques de son temps. Il est possible de déterminer en partie les ouvrages qui l'ont influencé d'après la liste de ceux qu'il possédait dans sa bibliothèque personnelle[1052]. Ils constituent un échantillon représentatif de la culture juridique européenne du premier quart du XIXème siècle[1053] : qu'il s'agisse des Etats allemands nouvellement formés, de la toute jeune constitution espagnole, de la constitution déjà ancienne de l'Angleterre ou des tentatives républicaines des jeunes Etats-Unis d'Amérique, le Républicaniste est sensible à toutes les expériences politiques de son temps, qui nourrissent sa réflexion personnelle. N.M. Murav'ëv étudie par ailleurs les principes de l'économie politique : il lit attentivement et annote *La théorie de l'économie politique* de C. Ganihl, le *Catéchisme d'économie politique* de J.B. Say, les *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse* de Sismondi et les *Cours d'économie politique* de Henri Storch. On compte également, parmi les volumes de sa bibliothèque, des œuvres d'Adam Smith et de John Stuart Mill. L'étude de ces textes contribue à aiguiser l'acuité intellectuelle de N.M. Murav'ëv et complète sa formation dans le domaine des sciences modernes de l'Etat[1054].

[1052] L'inventaire de la bibliothèque de N. M. Murav'ëv est donnée par N.M. Družinin dans son ouvrage *Dekabrist Nikita Murav'ëv*. Voir *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, Moskva, Nauka, 1985, pp.248-253. Des 172 ouvrages recensés, 30 seulement sont écrits en russe. Les 142 volumes restants sont en anglais, en allemand et, majoritairement, en français.

[1053] On trouve dans sa bibliothèque : *La science de la législation* de Filangieri, *A Defense of the Constitutions of Governement of the United States of America* de John Adams, *De la constitution des Romains sous les rois* d'Auger Athanau, *Commentaries on the Laws of England* de Sir William Blackstone, *La Charte constitutionnelle et statuts organiques du Royaume de Pologne*, *Die Constitutionen der europeischen Staaten seit den letzten 25 Jahren*, ou encore le texte de la Constitution espagnole des Cortès : *Constitution politica de la monarchie espanola 1812*, publié à Madrid en 1820. N.M. Murav'ëv possède par ailleurs trois ouvrages de Mably : *Des droits et des devoirs du citoyen*, publié à Paris en 1789 ; *Observations sur l'histoire de la Grèce*, publié à Genève en 1789 ; et *Observations sur l'histoire de France*, ouvrage en sept tomes, publiés à Kehl en 1788.

[1054] Les sources russes ne sont pas pour autant négligées : N.M. Murav'ëv possède un abrégé du droit

Il semble évident que l'intérêt de N.M. Murav'ëv pour la politique et le droit ne se limite pas à ses seules lectures, si diverses soient-elles. Au vu de la situation de sa famille, il est impensable qu'il n'ait pas été au courant des divers projets réformateurs de la noblesse éclairée sous Alexandre Ier. Ainsi, il eut sans doute connaissance du contenu du projet constitutionnel de M.M. Speranskij[1055].

C'est donc une double tradition, un double héritage qui président à l'écriture du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv : fin connaisseur des expériences et des théories politiques européennes, il ne fait pas pour autant abstraction des spécificités russes, ni des tentatives réalisées par ses prédécesseurs. Ce double héritage est nettement perceptible dans le vocabulaire employé dans la *Constitution* (*Konstituciâ*) : nourri d'influences et de notions étrangères, le Républicaniste choisit de s'adresser à des Russes. Il se livre par conséquent à un travail difficile mais fondamental de transposition des concepts politiques européens, qui s'avère extrêmement fécond : contrairement à nombre de ses contemporains, N.M. Murav'ëv n'utilise en effet pas de calques lexicaux, de sorte que le passage à la langue russe ne se fait presque jamais sans glissements de sens par rapport aux concepts originaux. Ainsi, pour désigner la fédération, N.M. Murav'ëv préfère le terme *soûznoe gosudarstvo* (littéralement : « Etat d'union ») à celui de *federaciâ*, aux consonnaces étrangères. De même, il parlera de « Douma Suprême » (*Verhovnaâ Duma*) plutôt que de « Congrès » ou de « Chambre haute ». Pour les régions, il utilise le mot *deržava*[1056] que nous traduirons par Puissance régionale. Les divisions administratives sont reprises du vocabulaire russe existant : *uezd* ou *povet* pour le district ; *volost'* pour la commune ; *oblast'* pour les régions de Moscou et Saint-Pétersbourg. N.M. Murav'ëv fait deux exceptions notables à cette règle

---

civil russe de V. Kukol'nikov ainsi que plusieurs ouvrages sur Pierre le Grand et sur l'activité législatrice de Catherine II, parmi lesquels : *Serdce i zakony Ekateriny Velikie, samoderžicy i vserossijskoj*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Imperatorskoj Akademii Nauk, 1804.

[1055] Le texte de M.M. Speranskij ne fut pas publié, mais la proximité et l'intimité de l'auteur avec les Républicanistes plaident en faveur d'une telle interprétation.

[1056] Le terme *deržava* pose un redoutable problème de traduction : en vieux-slave, *dr''žava* désigne le domaine sur lequel s'exerce une autorité souveraine : en ce sens, il est synonyme de *gosudarstvo* (FASMER, M., *Ètimologičeskij slovar' russkogo âzyka*, tome I, p.503) ; par extension, le terme désigne les symboles du pouvoir monarchique (globe, couronne et croix). Le sens premier provient du grec : *kratos* est utilisé pour parler du domaine du roi et de l'autorité souveraine. N.M. Murav'ëv choisit le terme *deržava* pour nommer l'échelon supérieur du maillage politico-administratif, doté d'une certaine autonomie et en même temps représentant de l'Etat au niveau local. Lorsque nous souhaitons conserver un rigoureux parallèle avec l'expression de N.M. Murav'ëv, nous traduisons par « Puissance régionale » ; mais pour faciliter la lecture, nous avons souvent recours au terme « région ».

tacite : l'expression *Palata predstavitelej* (Chambre des représentants), ainsi que le titre même du projet : *Konstituciâ* (Constitution).

Cet attachement à la langue russe reflète, en réalité, un souci d'adéquation à la réalité politique de l'Empire. N.M. Murav'ëv ne se complaît pas dans des théories abstraites et ne cultive aucun goût particulier pour les doctrines étrangères : il tente seulement d'établir une structure étatique pour son pays, qui le fasse entrer de plain-pied dans le concert des nations policées. Le souci d'enraciner toute innovation politique dans la langue et l'histoire de la Russie se voit tout particulièrement dans le choix de l'expression « Vétché populaire » (*Narodnoe veče* ou *Narodnaâ veča*) pour désigner l'instance législative : dans le court texte *Une curieuse conversation* (*Lûbopytnyj razgovor*), il recourt à cette institution proprement russe pour enraciner la vie politique libre dans une tradition historique que les tsars auraient dévoyée. Ainsi, la situation présente ne serait qu'une conséquence de l'oubli de cet héritage. Rendre à la Russie son vocabulaire politique et la mémoire de son histoire institutionnelle, c'est ruiner l'apparente légitimité de l'autocratie.

1. L'Etat libéral d'après N.M. Murav'ëv.

N.M. Murav'ëv conçoit la rupture avec l'ancien Etat russe en des termes fortement marqués par le mouvement constitutionnaliste européen et par le libéralisme politique. Dans son projet de constitution, il veille à concilier deux fondements indissociables à ses yeux : la liberté et la loi. La liberté revendiquée n'est pas la manifestation d'une volonté illimitée propre à l'état de nature, mais une liberté proprement politique, s'inscrivant dans le cadre constitutionnel qui seul peut en garantir le respect. La liberté est inséparable de l'Etat de droit, et c'est sur elle que repose tout l'édifice de la citoyenneté :

> « L'expérience de tous les peuples et de tous les temps a prouvé que le pouvoir autocratique est funeste tout autant pour les dirigeants et les sociétés. […] Tous les peuples européens obtiennent des lois et la liberté. Plus qu'eux tous, le peuple russe est digne des unes et de l'autre. »[1057]

[1057] « Opyt vseh narodov i vseh vremen dokazal, čto vlast' samoderžavnaâ ravno gibel'na dlâ pravitelej i dlâ obŝestv […]. Vse narody evropejskie dostigaût zakonov i svobody. Bolee vseh ih narod russkij zasluživaet i to i drugoe. » MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.295. Les extraits les plus significatifs de la

Reprenant trait pour trait les revendications de la Constitution espagnole de 1812[1058], N.M. Murav'ëv décline les conséquences politiques de cette liberté fondamentale dont jouit de droit le peuple russe en attaquant de front le principe même de l'autocratie :

> « Le peuple russe, libre et indépendant, n'est pas et ne peut pas être la propriété d'une personne ni d'une famille. »[1059]

Dès lors, le souverain ne saurait priver ses sujets de leur liberté, et doit lui-même se soumettre aux lois en garantissant l'exercice. N.M. Murav'ëv fait ici reposer la condamnation de l'arbitraire impérial sur les principes de l'Etat de droit et du droit naturel. En effet, si la liberté constitue la marque de l'humanité en l'homme, le souverain qui viole les disposition constitutionnelles qui la garantissent porte du même coup atteinte à sa propre humanité :

> « En se plaçant au-dessus des lois, les souverains ont oublié qu'ils se mettaient dans ce cas hors-la-loi, c'est-à-dire hors l'humanité ! »[1060]

La liberté dans la cité – qu'il s'agisse de liberté civile ou politique – est donc un droit inaliénable lié à la nature même de l'homme. Le servage, négation de l'humanité par les hommes et de la liberté par elle-même, ne saurait dès lors être toléré :

> « Le servage et l'esclavage sont abolis. »[1061]

Constitution de N.M. Murav'ëv sont reproduits, accompagnés d'une traduction, dans les annexes ; voir tome III des présents travaux, annexe 4, « Textes de la Société du Nord ».

1058 « La Nation espagnole est libre et indépendante, et ne peut pas être le patrimoine d'aucune dynastie ni d'aucune personne. » « La Nación española es libre e independiente, y no es ni puede ser patrimonio de niguna familia ni persona. » Extrait de la Constitution espagnole de 1812, Titre Premier « De la nation espagnole et des Espagnols », chapitre Premier « De la nation espagnole », article 2. Le Titre I de la Constitution espagnole traite de la nation, le titre II du territoire, le titre IV du rôle du roi, le titre V des tribunaux et de l'organisation de la justice, le titre VI de l'organisation interne des provinces ; si les titres VII (les impôts), VIII (l'armée) et IX (l'instruction publique) concernent des domaines intégrés par N.M. Murav'ëv dans d'autres parties de son projet constitutionnel, en revanche le titre X, consacré aux modifications de la Constitution, n'est repris que dans la troisième variante du projet du Républicaniste.

1059 « Russkij narod svobodnyj i nezavisimyj, ne est' i ne možet byt' prinadležnost'û nikakogo lica i nikakogo semejstva. » MURAV'ËV, N.M., in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.* Cette phrase se retrouve, totalement identique, dans la première et la deuxième variantes du projet de N.M. Murav'ëv, ce qui confirme son importance aux yeux de l'auteur de cette constitution, p.254 et p.268.

1060 *Idem*, p.295 : « Stavâ sebâ vyše zakonov, gosudari zabyli, čto oni v takom slučae vne zakona, - vne čelovečestva ! »

1061 « Krepostnoe sostoânie i rabstvo otmenâûtsâ. » Extrait de la première version du projet de

La loi fondamentale s'attache également à consacrer le principe de l'égalité devant la loi. C'est à des sources françaises que N.M. Murav'ëv puise pour reformuler ce droit étranger à la culture politique russe ; mais il renonce à donner à sa *Constitution* la dimension universelle de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen[1062] :

> « Tous les Russes sont égaux devant la Loi. »[1063]

L'égalité juridique conduit à la reconnaissance de « droits inaliénables » se traduisant sur le plan politique. Reprenant le vocabulaire même de l'*Instruction* de Catherine II, N.M. Murav'ëv assigne trois missions fondamentales à l'Etat : la garantie de la liberté du citoyen, l'assurance de la sécurité de sa personne et le respect de la propriété privée. La protection des personnes par la puissance publique assure le passage de la reconnaissance de la liberté politique à l'exercice effectif des libertés civiles définies par la législation. Ce chapitre revêt une importance toute particulière aux yeux de N.M. Murav'ëv : il prévoit toute une série de mesures garantissant la sécurité des personnes aussi bien à l'égard de leurs concitoyens qu'à l'égard des institutions étatiques. Ainsi, l'article 22 du chapitre III de la première variante du projet constitutionnel vise à supprimer les possibilités d'emprisonnement arbitraires en déterminant précisément les conditions requises pour procéder à des perquisitions ou incarcérer un suspect[1064]. La sécurité est une affaire publique et doit être traitée comme telle.

---

constitution, chapitre III, §16. DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.255. La deuxième variante réaffirme ce principe : « Le servage et l'esclavage sont abolis. L'esclave, qui appartient à la terre russe, devient libre. » « Krepostnoe sostoânie i rabstvo otmenâûtsâ. Rab, prikosnuvšijsâ zemli Russkoj, stanovitsâ svobodnym. » Extrait de la deuxième variante du projet de constitution, chapitre III, §13. DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.269. La troisième variante est beaucoup plus laconique, ce qu'il faut sans doute attribuer aux conditions de rédaction (texte rédigé en détention, à la demande de la Commission d'enquête) : « Le servage est aboli ». « Krepostnoe sostoânie otmenâetsâ. », extrait de la troisième variante du projet de N.M. Murav'ëv, paragraphe « Ob obâzannostâh i pravah žitelej », DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.296.

1062 « Tous les hommes sont égaux par nature et devant la loi. » Extrait du recueil *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier Flammarion, 1979, Chapitre II « La constitution de 1793 ou de l'an I », Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 3, p.80.

1063 « Vse Russkie ravny pered Zakonom. », N.M. MURAV'ËV, *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.301, chapitre III, paragraphe 10.

1064 Dans le même ordre d'idées, N.M. Murav'ëv exclut toute rétroactivité de la loi. Ou encore : tout suspect peut être mis en détention provisoire pendant 24 heures, mais devra être remis en liberté si sa culpabilité n'est pas prouvée passé ce délai (article 19 du chapitre III). Ces prescriptions concernant le droit pénal et le droit criminel sont reprises dans la deuxième variante au chapitre III (*O sostoânii, ličnyh pravah i obâzannostâh russkih*, §18 à 21) ainsi que dans la troisième variante (rubrique *Ob*

Le droit de propriété est quant à lui très directement lié aux deux précédents : l'appropriation des choses découle de l'exercice des libertés civiles et la protection des biens est une extension de la protection de personnes. Naturellement, le droit de propriété ne saurait s'exercer au détriment de la liberté d'autrui ni de la sécurité de sa personne :

> « Le droit de propriété, qui n'induit *que les choses*, est sacré et inaliénable. »[1065]

On retrouve donc chez N.M. Murav'ëv des caractéristiques fondamentales de l'Etat libéral, classiques depuis Locke, et inscrites dans les constitutions révolutionnaires françaises[1066] : par l'intermédiaire d'une loi fondamentale ou Constitution qui fixe le cadre des rapports entre gouvernés et gouvernants, le nouvel Etat russe devra garantir à ses citoyens liberté, sécurité, égalité devant la loi et respect de la propriété. Mais la reconnaissance d'un droit de résistance à l'oppression, pourtant explicitement formulé au sein même de la tradition libérale, est très symptomatiquement absente des deux premières versions de la *Konstituciâ*. Tout au plus le Républicaniste évoque-t-il, dans la troisième variante rédigée en détention, une complexe procédure d'amendement de la Loi fondamentale par une *Assemblée du peuple* (*Narodnyj sobor*) aux membres désignés par l'assemble législative : ce Conseil n'aura d'autre attribution que d'élaborer un nouveau projet constitutionnel qui sera soumis à l'approbation des Conseils régionaux (*Oblastnye sobory*)[1067] – les deux tiers des voix sont exigés dans chaque région pour signifier l'adoption du projet. Il est évident qu'une telle procédure entrave fortement l'exercice du droit de résistance du peuple russe : c'est que N.M.

---

obâzannostâh i pravah žitelej).

[1065] « Pravo sobstvennosti, zaklûčaûšee v sebe *odni veŝi*, svâšenno i neprikosnovenno. » MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, *op.cit.*, p.302, chapitre III, paragraphe 23. Les italiques sont de l'auteur ; N.M. Murav'ëv rappelle, par cette insistance, que la possession de personnes est interdite : le servage est donc illégal.

[1066] « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression. » Constitution de 1791, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 2, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier Flammarion, 1979. p.33. « Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté et la propriété. » Constitution de 1793, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 2, p.80. « Les droits de l'homme en société sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété. » Constitution de 1795, in *Les Constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen, article premier, p.101.

[1067] Dans la dernière variante de son projet constitutionnel, N.M. Murav'ëv passe sous silence les Puissances de région (*deržava*) et leurs attributions ; il reprend le terme *oblast'* pour désigner des régions soumises au pouvoir central.

Murav'ëv, comme tous ses compagnons des Sociétés secrètes politiques, craint tout autant les manifestations incontrôlables du peuple que l'arbitraire du pouvoir exécutif. Des deux maux quel est le moindre ?

Si, dans son projet constitutionnel, N.M. Murav'ëv octroie au peuple russe une véritable existence politique en conférant aux citoyens des droits civiques, la question de la souveraineté nationale se pose néanmoins de manière aiguë : doit-on accorder la souveraineté à la nation ou au peuple ? Doit-on évoquer une souveraineté nationale ou populaire ? Les hésitations permanentes de N.M. Murav'ëv entre l'une et l'autre définitions de la souveraineté transparaissent dans sa conception des droits politiques accordés aux citoyens.

2. Souveraineté du peuple et droits des citoyens.

Reprenant les affirmations les plus radicales des constitutions révolutionnaires françaises et du cours du droit naturel d'A.P. Kunicyn, N.M. Murav'ëv énonce, dès le début de sa *Constitution*, le principe de la souveraineté du peuple russe :

> « La source du *pouvoir suprême* est le peuple, auquel appartient le droit exclusif de se donner à lui-même des *lois fondamentales*. »[1068]

Ainsi, la légitimité du pouvoir politique se trouve retirée des mains du monarque et le pouvoir législatif est strictement séparé de l'exécutif : le peuple seul détient le droit de se doter d'une constitution ou peut en confier l'exercice à ses représentants. Mais compte tenu de l'étendue géographique de la Russie, cette souveraineté ne peut être exercée que par délégation : souveraineté du peuple, mode représentatif de gouvernement et citoyenneté sont par conséquent indissociables. Ces principes fondamentaux, supposant de la part du peuple souverain une participation active et responsable à la vie politique, nécessitent que les individus prennent la juste mesure de leurs droits et devoirs de citoyens. La citoyenneté est définie par N.M. Murav'ëv comme le droit de participer à la vie publique :

[1068] « Istočnik *Verhovnoj vlasti* est' narod, kotoromu prinadležit isklûčitel'noe pravo delat' *osnovnye postanovleniâ* dlâ samogo sebâ. » MURAV'ËV, N.M., in *Konstituciâ*, extrait de DRUŽININ, N.M., *Dekabrist N. Murav'ëv*, in *Izbrannye trudy, tom I : Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.254 et p.268. La phrase est reprise textuellement, sans modification, dans les deux premières versions de la *Constitution* ; dans la première comme dans la deuxième variantes, il s'agit du chapitre I, §2.

> « *La citoyenneté* est le droit de participer au gouvernement public selon l'ordre déterminé dans ce statut : *médiatement*, c'est-à-dire par la désignation des fonctionnaires ou le choix des élus ; *immédiatement*, c'est-à-dire en étant soi-même élu à telle ou telle fonction du *pouvoir législatif*, *exécutif* ou *judiciaire.* »[1069]

En vertu du paragraphe 4 de la *Constitution*, la citoyenneté est accordée à tous les habitants de l'Empire, après abolition du servage, des guildes et de toutes les conditions de la société russe :

> « Les dénominations et les catégories des *hobereaux*[1070], *bourgeois*, *nobles*, *citoyens d'honneur* sont toutes remplacées par le nom de *Citoyen* ou de *Russe*. »[1071]

Le projet de N.M. Murav'ëv prévoit par conséquent une abolition du servage accompagnée d'un élargissement de l'accès à la citoyenneté à tous les individus, sans distinction de conditions ni de fortune. Mais en juxtaposant dans cette définition *Citoyen* et *Russe* – c'est le terme *russkij* (sens ethnique) qui est utilisé en lieu et place de *rossijskij* (sens politique) –, N.M. Murav'ëv maintient la confusion entre des réalités d'ordres différents : la *nation*, union des citoyens autour de valeurs politiques communes, et le *peuple*, pris ici au sens de l'appartenance ethnique. Nous retrouvons ici une hésitation commune à l'ensemble des Républicanistes.

Si être citoyen assure le droit de participer à la chose publique, tous les citoyens ne sont cependant pas *également* citoyens. N.M. Murav'ëv distingue en effet les citoyens *passifs*, jouissant du seul droit de vote, des citoyens *actifs*, bénéficiant en outre du droit d'éligibilité. L'étude attentive des droits accordées à ces deux classes de citoyens dans la *Konstituciâ* manifeste une reprise indéniable de divers aspects des conceptions révolutionnaires françaises. D'une part, N.M. Murav'ëv s'inspire de la Constitution du 22 août 1795 pour définir les modalités d'octroi et de retrait partiel ou

---

[1069] « *Graždanstvo* est' pravo opredelennym v sem Ustave porâdkom učastvovat' v obŝestvennom upravlenii : *posredtsvenno*, t.e. vyborom činovnikov ili izbiratelej ; *neposredtsvenno*, t.e. byt' samomu izbiratel'nym v kakoe-libo obŝestvennoe zvanie po *zakonodatel'noj*, *ispolnitel'noj* ili *sudebnoj vlasti*. » MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, in DRUŽININ, N.M., *Izbrannye trudy, tom I*, *op.cit.*, p.254, chapitre II, §4 pour la première variante, et p.268, chapitre II §3 pour la deuxième variante. Ce texte est identique dans la première et la deuxième variantes.

[1070] Le terme *odnodvorec* est utilisé pour désigner des descendants de la noblesse moscovite (*služilye lûdi*), qui disposaient d'un seul domaine foncier ; ils jouissaient de droits spécifiques et formaient une des conditions de la société russe.

[1071] « Nazvaniâ i sosloviâ *odnodvorcev, meŝan, dvorân, imenityh graždan* zamenaûtsâ vse nazvaniem *Graždanina* ili *Russkogo*. », in DRUŽININ, N.M., *Izbrannye trudy, tom I*, *op.cit.*, deuxième variante, chapitre III, § 29, p.270. Les italiques sont de l'auteur.

définitif de la citoyenneté[1072]. On constate sur ces chapitres un rigoureux parallélisme entre les deux textes :

> «Tout homme né et résidant en France, qui, âgé de vingt-et-un ans accomplis, s'est fait inscrire sur le registre civique de son canton, qui a demeuré depuis pendant une année sur le territoire de la République, et qui paie une contribution directe, foncière ou personnelle, est citoyen français. »[1073]

Or, pour N.M. Murav'ëv, tout citoyen doit avoir 21 ans révolus, un lieu de résidence fixe, être sain d'esprit, jouir d'une liberté personnelle, être en règle avec les redevances publiques, conserver un casier judicaire vierge[1074]. Tout étranger résidant depuis plus de sept années consécutives en Russie peut en outre demander l'obtention de la citoyenneté au pouvoir judiciaire, après avoir renoncé solennellement à l'Etat dont il dépendait précédemment ; ces conditions demeurent inchangées dans toutes les variantes du projet constitutionnel.

> « L'étranger devient citoyen français, lorsque après avoir atteint l'âge de vingt-et-un ans accomplis, et avoir déclaré l'intention de se fixer en France, il y a résidé pendant sept années consécutives, pourvu qu'il y paie une contribution directe, et qu'en outre il y possède une propriété foncière, ou un établissement d'agriculture ou de commerce, ou qu'il y ait épousé une femme française. »[1075]

Les droits civiques seront retirés provisoirement aux simples d'esprit, par suite d'une action en justice, par décision judiciaire, pour banqueroute avérée, dettes publiques, entrée en état de domesticité et non-indication du lieu de résidence et des moyens de subsistance[1076].

[1072] Ce parallèle a déjà établi par N.M. Družinin dans son étude sur N.M. Murav'ëv. La comparaison des deux textes ne laisse en effet aucun doute : N.M. Murav'ëv a repris aux Constitutions révolutionnaires de 1791 et 1795 un certain nombre de dispositions.

[1073] Constitution de 1795, Titre II, article 8, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1979, p.104.

[1074] MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, chapitre II : « Des citoyens », article 5, in BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii v XVIII-načale XX vv.*, *op.cit.*, pp.295-329, p.297.

[1075] Extrait de la Constitution de 1795, d'après *Les Constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, titre II « Etat politique des citoyens », article 10, p.104. De même, l'obligation d'une instruction minimale (savoir lire et écrire) reprend l'article 16 du titre II de la Constitution de 1795.

[1076] MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, chapitre II : « Des citoyens », article 9, in BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii v XVIII-načale XX vv.*, *op.cit.*, pp.295-329, p.297.

> « L'exercice des Droits de citoyen est suspendu: 1° par l'interdiction judiciaire pour cause de fureur, de démence ou d'imbécillité ; 2° par l'état de débiteur failli, ou d'héritier immédiat; détenteur à titre gratuit de tout ou partie de la succession d'un failli ; 3° par l'état de domestique à gage, attaché au service de la personne ou du ménage ; 4° par l'état d'accusation; 5° par un jugement de contumace, tant que le jugement n'est pas anénanti. [1077] »

Ils seront retirés définitivement par naturalisation dans un autre Etat, en cas de fonction assumée dans une terre étrangère sans l'accord du gouvernement russe ou de pensions versées par d'autres Etats, et par décision de justice[1078].

> « L'exercice des Droits de citoyens se perd : 1° par la naturalisation en pays étranger ; 2° par l'affiliation à toute corporation étrangère qui supposerait des distinctions de naissance, ou qui exigerait des voeux de religion ; 3° par l'acceptation de fonctions ou de pensions offertes par un gouvernement étranger ; 4° par la condamnation à des peines afflictives ou infâmantes, jusqu'à réhabilitation. »[1079]

D'autre part, comme N.M. Družinin l'avait déjà identifié, N.M. Murav'ëv puise aux sources de la Constitution du 3 septembre 1791 la distinction entre *citoyenneté active* et *citoyenneté passive*.

> « Pour être citoyen actif, il faut : - Etre né ou devenu Français ; - Etre âgé de vingt-cinq ans accomplis ; - Etre domicilié dans la ville ou dans le canton depuis le temps déterminé par la loi ; - Payer, dans un lieu quelconque du Royaume, une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail, et en représenter la quittance ; - N'être pas dans un état de domesticité, c'est-à-dire de serviteur à gages ; - Etre inscrit dans la municipalité de son domicile au rôle des gardes nationales ; - Avoir prêté le serment civique. […]
>
> Sont exclus de l'exercice des droits de citoyen actif : - Ceux qui sont en état d'accusation ; - Ceux qui, après avoir été constitués en état de faillite ou d'insolvabilité, prouvé par pièces authentiques, ne rapportent pas un acquit général de leurs créanciers. »[1080]

> « Les représentants et les suppléants seront élus à la pluralité absolue des suffrages, et ne pourront être choisis que parmi les citoyens actifs du département. […]

[1077] Constitution de 1795, Titre II, article 13, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, p.105.

[1078] MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, Chapitre II : « Des citoyens », article 9, in BERTOLISSI, S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii v XVIII-načale XX vv.*, *op.cit.*, p.297.

[1079] Constitution de 1795, Titre II, article 12, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, pp.104-105.

[1080] Constitution de 1791, Titre III, section II, articles 2 et 5, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, p.40

> Tous les citoyens actifs, quel que soit leur état, profession ou contribution, pourront être élus représentants de la Nation. »[1081]

Toutefois, la distinction entre citoyenneté active et passive, instituée en France pour sanctionner l'insolvabilité ou l'emprisonnement des citoyens, subit un important déplacement dans la *Konstituciâ* de N.M. Murav'ëv, où elle justifie l'établissement d'un cens extrêmement élevé limitant aux citoyens les plus fortunés l'accès aux plus hauts postes, et reproduisant ainsi partiellement les clivages traditionnels de la société russe. En effet, N.M. Murav'ëv établit des conditions restrictives à l'exercice de la fonction électorale. Dans la première variante du projet constitutionnel, il restreint considérablement l'accès à la citoyenneté par des clauses financières : ne deviendront citoyens que les individus possédant 500 roubles argent en biens immeubles ou 1000 roubles argent en capital[1082]. Peu, parmi l'ensemble des habitants de Russie, seront donc considérés comme citoyens ; moins nombreux encore seront ceux qui pourront jouir de tous les droits civiques que confère la citoyenneté russe: il faut posséder 2 000 roubles argent en biens immeubles, ou 4 000 roubles argent en capital pour pouvoir être élu dans les instances législatives des Puissances régionales[1083], et 15 000 roubles argent en biens immeubles ou 30 000 roubles argent en capital pour être éligible à la Douma suprême[1084]. La citoyenneté qu'octroie N.M. Murav'ëv est donc restreinte de fait aux familles les plus fortunées de l'Empire.

Ce problème n'échappa pas aux lecteurs de N.M. Murav'ëv qui l'accusèrent de mettre à l'écart de la vie politique un trop grand nombre de personnes. Dans la deuxième variante de son projet, le Républicaniste semble avoir tenu compte de ces remarques, et modifie l'accès à la citoyenneté. Pour devenir citoyen, il n'est plus

---

[1081] Constitution de 1791, Titre III, section III, articles 2 et 3, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, p.42.

[1082] « Sobstvennost' otdel'naâ na svoë imâ, a onoj : 1-e, *Nedvižimoj* na 500 r. serebrom ili 2-e, *Dvižimoj* (veŝej ili kapital) na 1000 rub. serebrom. » Première variante du projet constitutionnel, chapitre II « Des citoyens », §6, 7e point, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.254.

[1083] « Vybornye dolžny imet' *po krajnej mere 21 god ot rodu, sostoânie nedvižimogo na 2 t. rub. ser. ili dvižimogo na 4 t. rub. ser. »* Première variante, chapitre VII « O zakonodatel'noj vlasti deržav », §56, in DRUŽININ,N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.260.

[1084] « Členy dolžny imet' *30 let vozrasta,* […] i nedvižimogo imuŝestva na 15 t. rub. ser. ili dvižimogo na 30 t. » Première variante du projet constitutionnel, chapitre VII, §62, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.261.

nécessaire, désormais, de posséder une fortune personnelle : l'exigence censitaire a disparu du chapitre II, *Des citoyens* (*O graždanah*). La même ouverture se rencontre dans l'élection des membres de la Chambre des Représentants puisque, là non plus, aucune condition de fortune n'est exigée. En revanche, pour faire partie de la Chambre haute, la Douma suprême, N.M. Murav'ëv exige la possession de biens immeubles d'une valeur de 1 500 livres[1085] argent ou un capital à hauteur de 3 000 livres argent[1086] : l'accès à la Chambre haute est réservée aux grandes fortunes. Même dans les organes régionaux, ne peuvent être élus à la Chambre haute (*Duma*) régionale que des personnes possédant une fortune immobilière de 750 livres argent, ou un capital équivalent à 1 500 livres argent, soit de 15 000 à 30 000 roubles argent[1087]. La restriction de l'accès à la Douma reflète le fonctionnement du système bicaméral : modératrice par fonction, la Chambre haute devait tempérer les débats politiques ; elle est donc traditionnellement plus conservatrice. A travers tous ces réaménagements opérés sur pression de K.F. Ryleev, S.P. Trubeckoj et P.I. Pestel' notamment, on note d'un texte à l'autre une évolution dans le sens d'une plus grande ouverture démocratique et une certaine volonté d'offrir la citoyenneté à un plus grand nombre de personnes. Néanmoins, les postes les plus élevés et les plus importants dans la prise de décision politique sont réservés aux personnes jouissant de fortunes personnelles plus que confortables.

N.M. Murav'ëv suit un double mouvement, que l'historien N.M. Družinin résume ainsi : il s'agit pour le Républicaniste d'« élargir l'accès aux postes d'élus régionaux, [tout en restreignant] le cercle étroit des candidats aux postes de décision dans l'Etat. »[1088] Mais plutôt que de considérer, avec N.M. Družinin, que les choix de l'auteur de la *Constitution* sont l'expression de ses origines sociales, on rappellera que la distinction entre citoyens actifs et passifs renvoie à une conception spécifique du vote et de l'homme en société. Si la participation à l'élection demeure un droit

---

[1085] Le terme utilisé en russe – *funt* – désigne une ancienne mesure de poids en usage en Russie avant 1918. Elle équivaut à 409,5 grammes. Pour un confort de lecture, nous la traduisons par « livre », étant entendu que ce terme, en français, désigne un poids équivalent à 500 grammes environ.

[1086] Voir la deuxième variante du projet de N.M. Murav'ëv, chapitre VIII, §75, in DRUŽININ,N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.275.

[1087] Voir la deuxième variante du projet de N.M. Murav'ëv, chapitre XII, §118, in DRUŽININ,N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.284.

[1088] DRUŽININ, N.M., « Dekabrist N. Murav'ëv », in *Izbrannye trudy, tom I*, Nauka, Moscou, 1985, p.190.

imprescriptible de l'homme aux yeux de N.M. Murav'ëv – ce qui le pousse à ouvrir ce droit y compris aux étrangers sous condition de ressources, ce à quoi P.I. Pestel' s'opposera avec fermeté – en revanche, l'éligibilité n'est pas un droit fondé en nature ; tout homme ne pourra donc pas être amené à légiférer, il faut opérer un choix parmi les citoyens admis à la citoyenneté active. En limitant l'accès aux responsabilités suprêmes aux propriétaires fonciers et aux familles fortunées, N.M. Murav'ëv espère écarter les citoyens les moins instruits des fonctions qu'ils ne sauraient assumer : d'une part, l'aisance financière restreint les risques de corruption et constitue un gage d'indépendance ; d'autre part, la possession de la terre assure un lien organique à la nation[1089].

Cet accès restreint à l'éligibilité témoigne également d'une conception proprement russe du rapport à la terre. Dans la culture politique russe, la possession de la terre (*zemlâ*) est primordiale dès lors qu'il s'agit de désigner les représentants la nation : en effet, aux XVIème-XVIIème siècles, seuls les propriétaires de la terre sont appelés à faire partie des Etats généraux (*zemskij sobor*) convoqués par le tsar, qui représentent alors l'ensemble de la nation russe[1090]. Le cens d'éligibilité extrêmement élevé choisi par N.M. Murav'ëv recouvre donc deux réalités : il constitue certes une technique pour choisir des représentants compétents, mais il reflète aussi une culture proprement russe qui présente des traits fort différents de la culture européenne.

La citoyenneté russe donne également accès à des droits civils ; N.M. Murav'ëv mobilise à nouveau les textes constitutionnels dont il a connaissance et les applique à la Russie. C'est ainsi qu'en libéral convaincu, il proclame la liberté de parole et d'expression, la liberté d'association et toutes sortes de libertés privées :

> « Chacun a le droit d'énoncer librement ses pensées et ses sentiments, et de les communiquer par voie de presse à ses compatriotes. […]

[1089] En cela, N.M. Murav'ëv reprend l'argumentaire de Lally-Tollendal, qui ajoutait une troisième raison : la propriété de la terre constituait un gage de fidélité, puisqu'en cas de trahison, l'Etat confisque les propriétés des haut fonctionnaires. N.M. Murav'ëv passe sous silence cette clause, et pour cause : la confiscation par l'Empereur des biens de ses administrés était l'un des sujets de mécontentement de la noblesse foncière. Pour davantage de détails sur la position de Lally-Tollendal, voir BOROUMAND, L., *La guerre des principes. Les assemblées révolutionnaires face aux droits de l'homme et à la souveraineté de la nation, mai 1789-juillet 1794*, Paris, éditions de l'EHESS, 1999, pp.69-75.

[1090] Ces Assemblées générales, appelées *zemskij sobor* (Assemblée du territoire) ou *Sovet vseâ rus'koj zemli* (Conseil de toute la terre russe) étaient composées de membres de trois « ordres » de la société russe : la noblesse (dont l'assemblée des boyards) ; le haut clergé orthodoxe ; les citadins et les marchands.

> Chacun a le droit de choisir la profession qui lui paraîtra la plus rentable : *l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche, l'artisanat, les manufactures, le commerce*, etc.
>
> Chaque Russe [*russkij*] a le droit de se déplacer, de demeurer en un lieu, en un mot de faire tout ce qui n'est pas limité ni interdit par la Loi et des ordonnances particulières, à condition qu'il ne nuise pas à autrui. »[1091]

C'est une fois encore à la Constitution révolutionnaire de 1791 que N.M. Murav'ëv reprend l'esprit et les formulations de ces revendications fondamentales :

> « La Constitution garantit pareillement, comme droits naturels et civils : - La liberté à tout homme d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté ni détenu, que selon les formes déterminées par la Constitution ; - La liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, sans que les écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication, et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché ; - La liberté aux citoyens de s'assembler paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police ; - La liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement. »[1092]

Les deux premières variantes de la *Constitution* développent assez peu les dispositions envisagées pour garantir un exercice impartial de la justice : N.M. Murav'ëv se contente de rappeler l'importance du principe de séparation des pouvoirs et des droits individuels à la sécurité, à la liberté et à la propriété. La dernière rédaction du texte détaille en revanche très longuement les instances judiciaires du nouvel ordre étatique. N.M. Murav'ëv consacre le principe d'une justice à trois niveaux : un tribunal suprême d'Etat, siégeant dans la capitale, chargé de juger les fonctionnaires de l'Etat démis de leurs fonctions et les violations du droit constitutionnel ; les tribunaux des Puissances régionales, compétents en droit pénal ; et des tribunaux de districts habilités à juger les affaires relevant du seul droit civil. A chaque échelon des instances judiciaires, les juges sont l'émanation de la volonté souveraine de la nation. Les tribunaux de districts sont présidés par des juges de paix (*sovestnye sud'i*) élus par les habitants de la juridiction. Les juges des tribunaux de régions sont désignés par les

---

[1091] « Vsâkij imeet pravo izlagat' nevozbranno svoi mysli i čuvstva, i soobŝat' ih posredtsvom pečati svoim sootečestvennikam. […] Vsâkij imeet pravo zanimat'sâ tem promyslom, kotoryj emu pokažetsâ vygodnejšim : *Zemledeliem, Skotovodstvom, Ohotoû, Rybnoû lovleû, Rukodeliâmi, Zavodami, Torgovleû*, i tak dalee. Vsâkij Russkij vprave ehat', ostavat'sâ, slovom delat' vsë, čto ne ograničeno i ne vospreŝaetsâ Zakonom i častnymi postanovleniâmi, liš' by on ne vredil drugomu. » Projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv, in N.M. DRUŽININ, *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.254 pour la 1ère variante, chapitre III, §17, 17 et 19 ; p.269 pour la 2e variante, chapitre III, §14 et 16.

[1092] Constitution de 1791, Titre premier « Dispositions fondamentales garanties par la Constitution », in *Les Constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, p.36.

Assemblées régionales. Enfin, les cinq ou sept juges suprêmes du tribunal d'Etat sont nommés par le *Narodnoe veče* ; ils doivent posséder une fortune de 15 000 roubles argent et restent en fonction jusqu'à leur retraite – dont l'âge est fixé à 70 ans.

Le progrès fondamental que N.M. Murav'ëv tente d'apporter à la culture juridique russe réside dans l'introduction de jurys et dans l'appel systématique à des avocats pour assurer la défense des accusés.

> « Les jurés sont de deux sortes : les jurés *chargés de l'instruction préparatoire* et les jurés *qui rendent le verdict*. Les premiers n'examinent que l'accusation dans les affaires pénales, et que la plainte dans les affaires civiles […]. Les seconds décident de l'issue de l'affaire et closent les débats, leur décision doit être *unanime*. »[1093]

> « Dans chaque ville de district, de province et dans la capitale, on suppose un ordre spécifique d'*avocats*, auquel postulent des personnes qui disposent d'attestations universitaires confirmant qu'ils possèdent les connaissances requises dans les sciences juridiques et rhétoriques. »[1094]

N.M. Murav'ëv tente ainsi d'établir une procédure de justice répondant au exigences européennes du début du XIXème siècle[1095] : si le principe de proportionnalité des peines est déjà entré dans la culture juridique russe depuis la reprise de Beccaria par l'*Instruction* de Catherine II, le recours aux jurys populaires découle directement, en revanche, des pratiques judiciaires françaises, qui marquèrent fortement les Républicanistes. Il correspond également à une vision spécifique de la nation : tout citoyen doit prendre part aux affaires publiques de l'Etat et, à ce titre, se doit de

---

[1093] « Prisâžnye sut' dvuh rodov : *Predvaritel'nye* i *Okončatel'nye*. Pervye razsmatrivaût v ugolovnom dele odno obvinenie, a v graždanskom – odnu žalobu. […] Vtorye rešat delo po prekraŝenii vsego preniâ i rešenie ih dolžno byt' *edinodušnym*. » Troisième variante du projet constitutionnel, rubrique « Vspomogatel'nyâ učreždeniâ », in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.299.

[1094] « V každom uezdnom Gorode, v Oblastnyh i v Stolice polagaetsâ osoboe soslovie advokatov, v kotoroe postupaût lûdi, polučivšie v Universitetah attestaty v tom, čto oni imeût nadležaŝie svedeniâ v ûridičeskih i slovesnyh naukah. » Troisième variante du projet constitutionnel, rubrique « Vspomogatel'nyâ učreždeniâ », in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.299.

[1095] Par la suite, N.M. Murav'ëv détaille les attributions des tribunaux : les tribunaux de région peuvent traiter des affaires criminelles, mais leur vocation première consiste à surveiller les tribunaux de district afin d'éviter tout abus dans l'exercice de la justice. Ils peuvent s'adjoindre des aides en la personne de juges de paix issus des districts qui forment la région. Toute procédure de jugement exige la présence de témoins qui seront interrogés par le procureur, le secrétaire, les jurés et l'avocat de la partie adverse.

contribuer à l'exercice de la justice – *indirectement* par l'élection des juges de paix, et *directement* par la participation aux jurys.

Au total, par l'élargissement de la citoyenneté à tout individu masculin, N.M. Murav'ëv supprime les classes sociales et ouvre la porte aux naturalisations de ressortissants étrangers ; mais, par défiance à l'égard de l'incapacité du peuple et de ses impulsions incontrôlables, il met à distance la démocratie en restreignant l'accès à l'éligibilité aux seules classes suffisamment instruites à ses yeux pour remplir avec succès les fonctions incombant aux responsables de l'Etat. Rien ne préoccupe moins N.M. Murav'ëv que la fidélité à ses sources françaises ; son seul souci est de proposer une alternative réaliste à l'Etat autocratique, en fondant sur la souveraineté nationale la légitimité d'une constitution garantissant les droits fondamentaux des individus. Mais il tend sur ce point à sacrifier les idées libérales à la situation de fait de l'Empire de toutes les Russies, en maintenant les « privilèges » de classes dénoncés avec tant de virulence par P.I. Pestel'. On retrouve les mêmes hésitations dans la réflexion menée par N.M. Murav'ëv sur l'abolition du servage et l'attribution de terres aux serfs libérés.

3. La résolution de la « question paysanne » : le problème de la propriété.

L'abolition du servage a pour corollaire un problème peu aisé à résoudre : la distribution, ou non, de lopins de terre aux paysans nouvellement affranchis. Les trois rédactions de son projet constitutionnel sont unanimes : on ne saurait transiger avec l'abolition du servage en terre russe. N.M. Murav'ëv fait montre d'une remarquable constance, qui témoigne de l'importance que la question revêtait à ses yeux. En revanche, le problème de la distribution de la terre reçoit des réponses différenciées dans chacune des variantes de son projet constitutionnel.

Dans la première version du texte, N.M. Murav'ëv réaffirme le caractère sacré et inaliénable du droit de propriété individuelle. Il faudra donc faire en sorte que chacun ait accès à la propriété privée, y compris dans le monde paysan. La *Constitution* prévoit d'annuler les quatre classes distinctives existant au sein du monde paysan[1096] : tous deviennent « propriétaires généraux » (*obŝie vladel'cy*). Cela ne pose pas de difficulté particulière pour les paysans de la Couronne, dont le sort était relativement enviable, ou

---

[1096] *Gosudarstvennye krest'âne, udel'nye krestâne, èkonomičeskie krestâne* et *krepostnye krestâne*, selon la classification opérée par N.M. Murav'ëv lui-même.

pour les paysans travaillant dans les usines, qui avaient pu se constituer un certain pécule. N.M. Murav'ëv envisage de céder aux autres paysans la propriété du lopin de terre qu'ils travaillent. A la suite des revendications issues de la Révolution française, le Républicaniste réclame la sécularisation des terres de l'Eglise, les biens immobiliers bénéficiant cependant d'un statut juridique spécifique. Les colonies militaires sont également abolies, et leurs terres distribuées aux soldats et aux paysans qui y étaient cantonnés.

Toutefois, un problème épineux demeure – celui des paysans serfs. Travaillant sur les terres des propriétaires fonciers, ils n'ont pas d'argent et se partagent la terre selon le mode de la commune. Sur ce point, la position de N.M. Murav'ëv est assez ambiguë : sensible aux revendications des propriétaires fonciers dont il est lui-même un représentant, il ne veut pas les déposséder de leurs terres. Mais alors, les serfs sont libérés sans terres, et ne peuvent jouir du droit à la propriété qui leur est accordé d'après la *Constitution* que s'ils rachètent la terre selon un prix fixé par la loi. N.M. Družinin[1097] fait remarquer que N.M. Murav'ëv était un farouche adversaire de la corvée (*barŝina*), mais se montrait en revanche très favorable aux redevances (*obrok*) auxquelles étaient soumis les paysans ; il est fort possible qu'il ait prévu un taux de rachat très bas, de la valeur de l'obrok, de manière à ce que les serfs puissent racheter un lopin de terre assez facilement.

> « Les terres des propriétaires fonciers demeurent leur propriété. Une loi spécifique déterminera une rétribution que devront leur verser les paysans qui souhaitent quitter leur village et déménager. »[1098]

De la même manière, N.M. Murav'ëv s'oppose à la commune (*mir*), et, suivant des principes très individualistes, souhaite que les paysans cultivent leur terre individuellement. A travers cette considération resurgissent les principes libéraux du Républicaniste : N.M. Murav'ëv se montre très attaché aux droits de l'individu libre et autonome, qui l'emportent ici sur les pratiques effectives du peuple russe.

[1097] DRUŽININ, N.M., *Izbrannye trudy, tom I : Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, Moskva, Nauka, 1985, pp.148-149.

[1098] « Zemli pomeŝikov ostaûtsâ za nimi. Osobyj zakon opredelit voznagraždenie, kotoroe obâzany im sdelat' poselâne, kotorye vzdumaût ostavit' svoë selenie i pereselit'sâ v drugoe mesto. » Première variante du projet de N.M. Murav'ëv, Chapitre III, §25, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.256.

On peut néanmoins déceler une évolution dans la position de N.M. Murav'ëv : si la première variante de son projet constitutionnel défend le point de vue des grands propriétaires terriens en Russie et prévoit la création de grands domaines fonciers nécessitant l'existence d'un véritable prolétariat paysan, N.M. Murav'ëv sera sensible aux critiques du prince S.P. Trubeckoj et apportera d'importants changements à la deuxième version de son projet. Ces modifications vont dans le sens d'un assouplissement des dispositions prévues. Les grand propriétaires fonciers conservent leurs biens, mais les paysans reçoivent le lopin de terre qui entoure leur isba et conservent leur bétail :

> « Les terres des propriétaires fonciers demeurent à eux. Les maisons et les potagers des paysans sont reconnus comme la propriété de ces derniers avec tous les instruments agricoles et le bétail qu'ils possèdent. »[1099]

La mutation est d'importance : en permettant à la plupart des paysans de devenir propriétaires, N.M. Muravëv stimule l'initiative individuelle. Une dernière catégorie de paysans demeure néanmoins exclue du droit à la propriété du sol : celle des paysans travaillant sur des terres en fermage (*arendnye krest'âne*). Sans terre ni outils, sans autre bien que la force de leurs bras, ils seront dans l'obligation de louer leurs services pour gagner leur vie : ils formeront ce prolétariat paysan, dont les grandes domaines fonciers créés par N.M. Murav'ëv ont besoin pour être exploités. Seul leur est reconnu le droit de se déplacer sans payer de redevance spécifique. N.M. Družinin fait remarquer que, par le fait, N.M. Murav'ëv réinstaure une distinction de catégories au sein même du monde paysan[1100]. Cette affirmation est à nuancer : dans le projet de N.M. Murav'ëv, aucune personne n'est condamnée à demeurer dans une condition sociale immuable ; tous les citoyens sont libres de s'enrichir et de progresser socialement.

La troisième rédaction de la *Constitution*, rédigée en détention, ne s'attarde guère sur ce problème de la terre, sans doute par prudence à l'égard des membres de la Commission d'enquête. Mais les quelques éléments qui y figurent confirment la position adoptée dans la version précédente :

[1099] « Zemli Pomeŝikov ostaûtsa za nimi. Doma poselân s ogorodami onyh priznaûtsâ ih sobstvennost'û so vsemi zemledel'českimi orudiâmi i skotom, im prinadležaŝim. » Deuxième variante du projet constitutionnel, chapitre III, §24, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.270.

[1100] DRUŽININ, N.M., *Izbrannye trudy*, *op.cit.*, tome I, pp.171*sq*.

> « Les paysans des propriétaires fonciers reçoivent en propriété les corps de logis dans lesquels ils vivent, le bétail et les outils agricoles qui s'y trouvent, et un lopin de terre de deux déciatines de surface pour chaque logis, pour subvenir à leurs besoins. Ils cultivent les terres suivant un contrat réciproque conclu avec les propriétaires des terres exploitées. Ils reçoivent le droit d'acquérir des terres en propriété héréditaire. »[1101]

Si donc N.M. Murav'ëv suit les règles dictées par « l'Evangile politique »[1102] du libéralisme dans le domaine du droit de l'Etat, il présente toutefois des points de vue très personnels dans le traitement des droits politiques des citoyens et dans la solution qu'il propose pour la question agraire. Reconnaissant à tout individu des droits privés relativement étendus, il accorde une attention particulière à l'initiative individuelle : en ce sens, N.M. Murav'ëv est réellement soucieux de mettre en œuvre des principes libéraux dans le nouvel Etat russe.

Une double impulsion anime N.M. Murav'ëv : d'une part, il recourt aux principes républicains des constitutions révolutionnaires françaises pour définir la souveraineté du peuple et les droits politiques liés à l'exercice de la citoyenneté ; d'autre part, l'idée libérale le conduit à résoudre le problème de la distribution de la terre en introduisant la propriété privée, même restreinte au corps de logis des paysans. A la croisée de ces deux perspectives se dessine une pensée originale de la forme étatique, qui s'efforce de concilier des pôles conceptuels qui entrent en tension : principe de souveraineté populaire et défiance envers le peuple, principe d'égalité et maintien des privilèges des grands propriétaires, principe de citoyenneté et goût pour l'aristocratie. L'étrange conception de l'Etat que défend N.M. Murav'ëv – le modèle de la « monarchie républicaine » – offre un exemple saisissant de transfert, dans un contexte culturel russe, d'outils conceptuels forgés à l'étranger.

[1101] « Pomešič'ji krest'âne polučaût v svoû sobstvennost' dvory, v kotoryh oni živut, skot i zemledel'českie orudiâ, v onyh nahodâšiesâ, i po dve desâtiny zemli na každyj dvor, dlâ osedlosti ih. Zemli že oni obrabatyvaût po dogovoram oboûdnym, kotorye oni zaklûčaût s vladel'cami onyh. Oni polučaût pravo priobretat' zemlû v potomstvennoe vladenie. » Troisième variante du projet constitutionnel, rubrique « Ob obâzannostâh i pravah žitelej », in DRUŽININ N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.296.

[1102] Expression empruntée à N.M. DRUŽININ.

II. L'odre politique dans la « monarchie républicaine ».

Ce concept hybride, que nous nous proposons d'appliquer au mode de gouvernement voulu par N.M. Murav'ëv, fut élaboré par Mably[1103] dans son traité *De la législation* pour désigner un système politique marqué, d'une part, par une méfiance extrême vis-à-vis du pouvoir exécutif, et, d'autre part, par la volonté de placer le pouvoir législatif au cœur de la vie politique[1104]. La « monarchie républicaine » désigne donc un Etat qui prendrait une forme monarchique, mais dont l'exécutif s'effacerait pour remettre l'essentiel de l'exercice du pouvoir à une assemblée de représentants élus par le peuple[1105]. Il s'agira de montrer comment N.M. Murav'ëv, à la façon de Mably, tente de donner à l'idéal républicain le visage d'une monarchie constitutionnelle.

Deux difficultés doivent tout d'abord être levées. En premier lieu, la *Constitution* de N.M. Murav'ëv ne se revendique pas ouvertement de la forme monarchique de gouvernement ; mais la présence d'un « souverain » à la tête de l'exécutif ne laisse aucun doute à ce sujet : c'est bien une monarchie constitutionnelle qui est décrite au fil des 134 paragraphes du texte. En second lieu, ce constat semble *a priori* laver la figure de proue de la Société du Nord de tout soupçon de républicanisme ; et, pourtant, répondant aux questions de la Commission d'enquête, P.I. Pestel' se souvient des mots par lesquels N.M. Murav'ëv lui présenta son projet constitutionnel :

> « Il me fit parvenir une partie de sa *Constitution*, en me disant qu'il l'écrivait dans un sens monarchique non parce qu'il tenait davantage à un gouvernement monarchique qu'à un gouvernement républicain – car il avait été en 1820 l'un des membres qui s'étaitent prononcés avec le plus de ferveur pour ce dernier – mais

---

1103 On se souviendra que N.M. Murav'ëv a lu Mably et possédait plusieurs de ses ouvrages dans sa bibliothèque.

1104 Mably voit la réalisation de cette « monarchie républicaine » dans les principes politiques mis en œuvre par Charlemagne : « ce pouvoir exécutif, il veut l'affaiblir, et c'est pourquoi il le divise en plusieurs départements et fait élire tous les magistrats du peuple. Il ne laisse donc subsister qu'un fantôme de roi, et sous l'étiquette royale, c'est bien une république qu'il organise. » Cité *in* AULARD, A., *Histoire politique de la Révolution Française. Origines et développement de la Démocratie et de la République (1789-1804)*, Paris, Armand Colin, 1900.

1105 « On le voit donc : si Mably croit à la nécessité de conserver encore la monarchie, son idéal de monarchie constitutionnelle se rapproche singulièrement du type républicain, et il a pu l'appeler très justement une *monarchie républicaine*. » Extrait de SEE, H.E., *Les idées politiques en France au XVIII*^{ème} *siècle*, Paris, Hachette, 1920, p.197.

pour se rapprocher des conceptions des membres nouvellement entrés dans la société. »[1106]

L'orientation fondamentalement républicaine de la pensée politique de N.M. Murav'ëv s'accorde avec la position défendue par les membres de l'Union du Bien public[1107] – exception faite de F.N. Glinka, qui soutenait la monarchie et proposait de placer l'Impératrice Elizaveta Alekseevna sur le trône de l'Empire de toutes les Russies[1108]. Il est donc plus que probable que N.M. Murav'ëv ait été, comme le rapporte P.I. Pestel', un fervent partisan de la république – telle est tout au moins notre hypothèse de travail[1109]. Son projet constitutionnel, malgré la forme monarchique dont il l'habille en réponse aux orientations plus modérées des nouveaux membres de la Société du Nord, demeure profondément républicain : d'une part, l'auteur de la *Konstituciâ* traite de la *chose publique* (*res-publica*), de la vie de l'Etat et des affaires publiques comme autant de domaine ressortissant directement de la souveraineté du peuple ; d'autre part, N.M. Murav'ëv est soucieux d'assurer une nette séparation dans les attributions respectives des pouvoirs exécutif (fonction présidentielle plutôt que dynastie monarchique) et législatif (chambre des représentants du peuple ouverte à tous).

C'est en ce double sens que nous pouvons parler de « monarchie républicaine » à propos de la forme étatique voulue par le chef de la Société du Nord : les principes républicains reparaissent dès que l'auteur n'évoque plus le pouvoir du monarque ; la forme est monarchique, l'esprit est républicain. Mais ce modèle hybride n'est pas sans poser problème : comment des principes si hétérogènes entrent-ils en composition dans le nouvel ordre politique voulu par N.M. Murav'ëv ? Au-delà de l'étude des multiples

---

[1106] « On dostavil ko mne čast' sej Konstitucii, izveŝaâ, čto pišet onuû v Monarhičeskom smysle ne potomu čtoby on Monarhičeskogo pravleniâ deržalsâ bolee čem Respublikanskogo, ibo on byl v 1820 godu odin iz teh členov, kotorye naibolee v pol'zu sego poslednego govorili, no dlâ togo, čtoby sblizit'sâ s ponâtiâmi vnov' vstupaûŝih v obŝestvo členov. » Extrait d'une déposition de P.I. PESTEL', in *Vosstanie Dekabristov*, Moskva, Gospolitizdat, 1955, tome IV, p.114.

[1107] Rappelons que, dans l'enthousiasme général, N.I. Turgenev s'était écrié : « un président, sans phrases ! » Ce qui lui valut d'être condamné par contumace pour avoir défendu à travers cette exclamation la fonction présidentielle, et donc la république, contre le pouvoir héréditaire du souverain.

[1108] Sur cet épisode déjà relaté précédemment, voir la déposition de P.I. Pestel' *in Vosstanie dekabristov*, Moskva, Gospolitizdat, 1955, tome IV, pp.101-102.

[1109] Nous nous dissocions ici des conclusions de R.H. Âhin qui, tout en reconnaissant l'engouement de N.M. Murav'ëv pour la république, voit dans son projet une monarchie constitutionnelle.

influences philosophiques et juridiques[1110] qui transparaissent dans la rédaction de la *Constitution*, il faudra s'interroger sur la façon dont la « monarchie républicaine », présentée par l'auteur comme une solution adaptée à la situation spécifique de la Russie, permet de résoudre les difficultés de définition de l'entité nationale, de répondre à l'enjeu de l'organisation du territoire, et d'assurer le fonctionnement de la vie politique.

1. Pouvoir législatif : la souveraineté confiée à la noblesse.

Dans les trois versions de sa *Constitution*, N.M. Murav'ëv se prononce en faveur du bicamérisme. L'Assemblée législative, ou *Narodnoe veče* (littéralement, « Conseil du peuple »), est formée d'une Chambre des représentants du peuple (*Palata predstavitelej narodnyh*) et d'une Chambre haute, la Douma suprême (*Verhovnaâ Duma*).

Dans la première variante, l'accent est mis sur le pouvoir des régions, si bien que N.M. Murav'ëv ne précise que fort peu le fonctionnement des organes centraux ; il n'y consacre que trois chapitres (X, XI et XII), dans lesquels il insiste sur les procédures d'élection des membres des deux chambres, mais passe sous silence le détail des attributions des deux chambres[1111]. Les chapitres VI à IX de la deuxième variante consacrent de longs développements à la description des mécanismes de l'Assemblée législative de l'Etat :

> « Le Narodnoe veče, composé de la Douma suprême et de la Chambre des représentants du peuple est investi de la totalité du pouvoir législatif. »[1112]

[1110] Rappelons les sources principales identifiées par N.M. Družinin : les Constitutions révolutionnaires françaises de 1791 et 1795, les Constitutions américaines – notamment celle du Massachusetts –, celles de l'Etat de Bavière et de l'Etat du Würtemberg, ainsi que la Constitution espagnole de 1812.

[1111] La Chambre basse, la Chambre des représentants du peuple, est composée de membres élus pour deux ans ; on compte un représentant pour 50 000 habitants : les régions les plus représentées sont aussi les plus peuplées, c'est-à-dire celles de Moscou, Saint-Pétersbourg, du sud-ouest et de l'ouest de la Russie. Tous les citoyens peuvent prétendre à être élus, aucun cens électoral n'étant instauré. La Chambre haute, la Douma suprême, est composée de quarante-deux personnes au total, soit trois représentants par Puissance (*deržava*), deux pour la région (*oblast'*) de l'Obi et un pour la région du Don. Seule la Douma d'Etat est apte à juger les fonctionnaires. Les deux chambres légifèrent, éditent les lois, décident de la paix et de la guerre, établissent des pourparlers, dirigent la force militaire et la police rurale. Dans la première variante de la *Constitution*, les assemblées législatives possèdent donc un immense pouvoir.

[1112] « *Narodnoe veče*, sostoâšee iz *verhovnoj Dumy* i *Palaty narodnyh predstavitelej*, oblečeno *vseû zakonodatel'noû vlastiû*. » Deuxième variante du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv, chapitre VI, §59, in DRUŽININ,N.M., *Izbrannye trudy*, *op.cit.*, p.274.

Lorsqu'il s'agit de dessiner les contours spécifiques des institutions du futur Etat, le Républicaniste se détache des Constitutions révolutionnaires françaises pour tourner son regard vers les colonies britanniques nouvellement émancipées et rassemblées au sein de la fédération des États-Unis d'Amérique ; l'Assemblée du peuple est conçue sur le modèle du Congrès américain :

> « Tous les pouvoirs législatifs accordés par la présente Constitution seront attribués à un Congrès des Etats-Unis qui se composera d'un Sénat et d'une Chambre des représentants. »[1113]

La Chambre haute (Douma suprême, *Verhovnaâ duma*) est constituée de quarante-deux membres renouvelés par tiers tous les deux ans, élus à la fois par la Chambre des représentants des régions et par la Douma de chaque région (*deržava*). Les candidats à la Douma suprême devront avoir trentre ans révolus et être citoyens russes depuis neuf ans ; ces clauses rappellent les conditions d'accès au Sénat américain :

> « Nul ne pourra être sénateur s'il n'a atteint l'âge de trente ans, s'il n'est depuis neuf ans citoyen des Etats-Unis et s'il ne réside, au moment de son élection, dans l'Etat pour lequel il est désigné. »[1114]

N.M. Murav'ëv y ajoute un sens électoral extrêmement élevé : 30 000 roubles en biens immeubles ou 60 000 roubles en capital. Une fois de plus, l'accès est réservé aux plus fortunés, c'est-à-dire aux grands propriétaires fonciers. La Douma suprême dispose d'un pouvoir essentiellement coercitif : elle détient l'autorité nécessaire pour mettre en accusation les ministres, les juges suprêmes et tous les fonctionnaires de l'Empire ; les accusés sont par la suite traduits devant la justice :

> « La Douma n'a pas le droit de définir d'autre châtiment que de simplement déclarer *l'accusé coupable et de le destituer de son poste et de son grade*. Le jugement de l'accusé se poursuit selon la procédure judiciaire habituelle, dans des établissements ouverts au public, avec des jurés. »[1115]

[1113] Constitution des Etats-Unis, Article premier (Département législatif), section 1.

[1114] Constitution des Etats-Unis de 1787, article premier (département législatif), section 3 (Sénat). Traduction française établie par S. RIALS.

[1115] « Duma ne imeet prava naznačit' drugogo nakazaniâ, kak tol'ko ob''âvit' *podsudimago vinovnym i lišit' ego zanimaemago im mesta i zvaniâ*. Dal'nejšee suždenie nad vinovnym prodolžaetsâ v prisutstvennyh mestah obyknovennym porâdkom sudebnym s prisâžnymi […]. » Deuxième variante du projet constitutionnel, chapitre VIII, §77, in DRUŽININ,N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.276.

Là encore, on ne peut s'empêcher, à la suite de N.M. Družinin, de relever des similarités frappantes avec la procédure d'*impeachment* que peut déclencher le Sénat américain :

> « Le Sénat aura le pouvoir exclusif de juger les personnes mises en accusation par la Chambre des représentants (*impeachment*). […]
>
> La sentence, dans le cas d'impeachment, ne pourra excéder la destitution ou l'incapacité de tenir ou de bénéficier de toute fonction honorifique, de confiance ou rémunérée relevant des Etats-Unis, mais la partie condamnée n'en sera pas moins responsable et sujette à accusation, procès, jugement et punition, conformément à la loi. »[1116]

La Chambre basse, ou Chambre des représentants du peuple (*Palata predstavitelej narodnyh*), est quant à elle composée de 450 membres, élus pour deux ans par les citoyens des Puissances régionales. Pour établir la répartition du nombre de représentants en fonction des régions de Russie, N.M. Murav'ëv suit une logique statistique proportionnelle : il prévoit un représentant pour 50 000 habitants de sexe masculin. Mais les habitants non propriétaires et les nomades son délibérément exclus du processus de désignation : ce faisant, N.M. Murav'ëv écarte de l'élection tous les citoyens passifs ; la souveraineté de la nation ne repose donc pas sur de droit l'élection – encore moins sur le droit d'éligibilité –, mais uniquement sur la notion abstraite de *représentation* : les membres des deux Chambres de l'Assemblée législatives sont appelés à représenter tous les citoyens – *actifs* aussi bien que *passifs* –, y compris ceux qui sont privés du droit de désigner leurs représentants. On voit bien, dès lors, que N.M. Murav'ëv écarte le peuple en faveur de la nation dans la définition du cadre d'exercice de la souveraineté : au *peuple*, il concède une citoyenneté *abstraite et passive* ; à ceux qui sont dignes de former la *nation*, il accorde une citoyenneté *active* et résolument *capacitaire*. Ainsi, le Républicaniste se garde de trancher pour la nation ou pour le peuple, mais subordonne nettement le second à la première.

Le processus d'élaboration des lois est relativement lourd : chaque Chambre peut formuler des propositions de lois ; toute proposition, pour être adoptée, doit être mise aux voix – à la majorité des deux tiers – dans les deux Chambres après trois lectures et au moins trois jours de délibérations ; le décret d'application est signé par le chef de

---

[1116] Constitution des Etats-Unis de 1787, article premier (départemant législatif), section 3 (Sénat), points 6 et 7. Texte établi en français par S. RIALS, in *Textes constitutionnels étrangers*, Paris, PUF, 2002, p.26.

l'exécutif, qui en cas de refus du texte voté, renvoie le projet devant les deux Chambres ; en cas de divergence de vues entre la Chambre des représentants et la Douma suprême, c'est la voix de cette dernière qui prime : si la majorité simple des membres de la Douma adopte le texte amendé, celui-ci *devient une loi*, même en cas de désaccord de la Chambre des représentants.

Les deux Chambres sont régulièrement réunies en Assemblée du peuple. La *Konstituciâ* confère à cette Assemblée des pouvoir assez étendus : elle peut adopter et abroger les lois, décréter l'état d'urgence, déclarer la guerre ou la loi martiale, voter la levée de nouveaux impôts ; elle dispose du droit de grâce, peut voter la dissolution d'une assemblée de région pour faute grave, créer de nouveaux corps administratifs et statuer sur la protection des Arts et des Lettres. Ces attributions sont très semblables à celles du Congrès américain[1117] ; N.M. Murav'ëv y ajoute un pouvoir exceptionnel, qui renforce encore le poids de cette institution :

> « Après avoir reçu un rapport des ministres en cas de maladie physique ou mentale de l'Empereur, en cas de sa mort ou de sa renonciation au trône, le *Narodnoe veče* déclare la régence ou proclame l'héritier Empereur. »[1118]

[1117] « Le Congrès aura le pouvoir : 1) De lever et percevoir des taxes, droits, impôts et excises (impôts indirects), de payer les dettes et pourvoir à la défense commune et au bien-être général (*general welfare*) des Etats-Unis; mais tous droits, impôts et excises seront uniformes dans toute l'étendue des Etats-Unis; 2) De faire des emprunts sur le crédit des Etats-Unis; […]. 4) D'établir une règle uniforme de naturalisation et des lois uniformes en matière de faillites dans toute l'étendue des Etats Unis; 5) De battre monnaie, de déterminer sa valeur et celle de la monnaie étrangère, et de fixer l'étalon des poids et mesures; 6) D'assurer la répression de la contrefaçon des titres et de la monnaie courante des Etats-Unis; […]. 11) De déclarer la guerre, d'accorder des lettres de marque et de représailles, et d'établir des règles concernant les prises sur terre et sur mer; 12) De lever et d'entretenir des armées, mais aucune affectation de crédits à cet usage ne se fera pour une durée supérieure à deux ans; 13) De créer et d'entretenir une marine de guerre; 14) D'édicter des règles pour le commandement et la discipline des forces de terre et de mer; 15) De pourvoir à la convocation de la milice pour assurer l'exécution des lois de l'Union, réprimer les insurrections et repousser les invasions; 16) De pourvoir à l'organisation, à l'armement et à la discipline de la milice, et a l'administration de telle partie de celle-ci qui serait employée au service des Etats-Unis, en réservant aux Etats respectivement la nomination des officiers et l'autorité nécessaire pour instruire la milice selon la discipline prescrite par le Congrès; […]. 18) De faire toutes lois qui seront nécessaires et convenables (*necessary and proper*) pour mettre à exécution les pouvoirs ci-dessus énumérés et tous autres pouvoirs conférés par la présente Constitution au gouvernement des Etats-Unis ou à l'un quelconque de ses départements ou de ses fonctionnaires. » Extrait de la Constitution des Etats-Unis de 1787, article premier (département législatif), section 8 (Sénat). Texte français établi par S. RIALS.

[1118] « Poluča donesenie Ministrov v slučae bolezni telesnoj ili nravstvennoj Imperatora, končiny ili otrečeniâ, Narodnoe Veče ob''âvlâet regenstvo ili provozglašaet Naslednika Imperatorom. » Deuxième variante du projet constitutionnel, chapitre IX, §92, point 11, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.278. Le terme russe, *veličestvo*, est peut-être à rapprocher du titre du grand-prince de Novgorod : « *Velikij* Gosudar' Novgorodskij ».

En fait, le *Narodnoe veče* mérite, par sa nature même d'instance représentative du peuple russe, le titre de Souverain :

> « Le *Narodnoe Veče*, composé des hommes élus par le peuple russe et qui le représentent, prend le titre de *Sa Majesté*. »[1119]

Si la souveraineté est en propre celle du peuple, qui en transmet l'exercice à une Assemblée législative élue par le mécanisme de la représentation nationale, l'Empereur n'est Empereur que par fonction et par désignation, et non par nature ou par hérédité. Le monarque n'a donc aucun pouvoir qui ne lui ait été délégué par la nation[1120]. Dès lors, le pouvoir législatif devient le cœur de toute vie politique, et est reconnu comme supérieur par essence au pouvoir exécutif ; à l'instar de Mably, N.M. Murav'ëv renforce l'importance de l'Assemblée législative – et transforme la figure du monarque pour en limiter les prérogatives.

2. Pouvoir exécutif : un monarque républicain.

Au sommet de l'exécutif, N.M. Murav'ëv se propose de conserver un Empereur (*imperator*). S'agit-il là de ménager quelque concession à la tradition autocratique russe ? Un rapide examen permet d'écarter cette hypothèse : en effet, si le titre du souverain subsiste, il ne dispose en réalité d'aucune des prérogatives traditionnelles des tsars. La charge impériale n'est plus héréditaire ni dynastique, et se voit muée en simple fonction du service de l'Etat, confiée par le peuple à un représentant dûment mandaté :

> « [L'Empereur est] le Fonctionnaire Suprême du gouvernement russe »[1121].

[1119] « *Narodnoe Veče*, sostavlennoe iz mužej izbrannyh naroda Russkogo i predstavlââ Ego soboû, priemlet naimenovanie Ego Veličestva. » Deuxième variante du projet constitutionnel, chapitre IX, §94, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.278.

[1120] On peut voir là comme un écho à Benjamin Constant : « L'universalité des citoyens est le souverain, dans ce sens, que nul individu, nulle fraction, nulle association partielle ne peut s'arroger la souveraineté, si elle ne lui a pas été déléguée. » CONSTANT, B., *Les principes de politique*, in *Ecrits politiques*, Paris, Gallimard, collection Folio/Essais, 1997, p.312.

[1121] « Verhovnyj Činovnik Rossijskogo Pravitelstva » : deuxième variante du projet constitutionnel, chapitre X, §101, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.279.

Dans le premier projet de N.M. Murav'ëv, l'Empereur, chef de l'exécutif, des armées et de la diplomatie, est chargé par l'Assemblée du peuple de nommer les ministres des Armées, de la Marine et des Affaires Etrangères, les juges et les hauts fonctionnaires ; son pouvoir n'est pour le reste que consultatif, et ses propositions sont soumises à l'approbation des représentants de la nation. Le rôle du monarque est donc très limité. Le Républicaniste ajoute à ces dispositions une close fort restrictive : l'Empereur n'a pas le droit de quitter son pays ; on peut comprendre cette mesure comme une réponse circonstanciée à la méfiance de la noblesse, convaincue que l'état intérieur de la Russie s'est dégradé suite aux nombreux séjours à l'étranger d'Alexandre Ier.

Dans les deuxième et troisième variantes de sa *Constitution*, N.M. Murav'ëv adjoint un gouverneur provisoire (*vremmenyj pravitel'*) et des ministres à l'Empereur, qui doit dès lors partager l'exercice de l'exécutif. On ne compte que quatre ministères : celui des Finances, celui des Affaires Etrangères, celui de la Marine et celui des Armées. N.M. Murav'ëv, conscient des abus possibles dans les administrations minsitérielles, rend les ministres responsables devant l'Assemblée législative. Ce principe de *responsabilité des ministres*[1122] est repris au projet de M.M. Speranskij :

> « Tout fonctionnaire du pouvoir exécutif est responsable de chacune de ses actions, personne ne peut se justifier par un commandement reçu, car dans l'état civique l'obéissance aveugle ne peut être admise ; et toute personne ayant exécuté un ordre anticonstitutionnel sera punie de la même manière que celui qui a prononcé cet ordre. »[1123]

La division du pouvoir suprême s'accompagne d'une modification fondamentale : l'Empereur n'est qu'un fonctionnaire du gouvernement auquel sont remises provisoirement des attributions non héréditaires et qui peuvent en outre lui être retirées.

[1122] Cette exigence était au cœur de la Constitution française de 1814. Ainsi, Benjamin Constant commente : « La constitution actuelle est peut-être la seule qui ait établi sur la responsabilité des ministres des principes parfaitement applicables et suffisamment étendus, [à savoir] l'abus ou le mauvais emploi de leur pouvoir légal ; des actes illégaux, préjudiciables à l'intérêt public [ou] des attentats contre la liberté, la sûreté et la propriété individuelle. » CONSTANT, B., *Principes de politiques*, chapitre IX « De la responsabilité des ministres », in *Ecrits politiques*, Paris : Gallimard, Folio/Essais, 1997, p.387.

[1123] « Vsâkij Činovnik ispolnitel'noj vlasti otvečaet za každoe svoë dejstvie, nikto ne možet opravdat'sâ polučënnym prikazaniem, ibo v Graždanskom bytu slepoe povinovenie ne možet byt' dopuŝeno, i vsâkij ispolnitel' protivuzakonnogo veleniâ budet nakazan tak, kak i podpisavšij velenie. », deuxième variante du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv, chapitre X « O verhovnoj ispolnitel'noj vlasti », §114, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.283.

Cette mutation rapproche nettement le projet politique de N.M. Murav'ëv d'un projet républicain : le titre d'Empereur n'est plus une dignité ni une charge héréditaire, mais une simple fonction dont il est envisageable de démettre un monarque en cas de manquement grave. A la mort de l'Empereur, le pouvoir exécutif revient au peuple souverain, qui détient seul le droit de lui désigner un successeur, de déclarer la régence ou de redistribuer les compétences du pouvoir suprême. Le parallèle avec les fonctions et obligations du président des Etats-Unis d'Amérique est frappant : l'Empereur de N.M. Murav'ëv est davantage Président qu'Autocrate.

N.M. Murav'ëv (2e variante)	**Constitution des Etats-Unis de 1787**
Attributions de l'empereur : 1. Il représente l'ensemble du pouvoir exécutif. 2. Il a le droit d'arrêter le processus d'élaboration des lois et d'exiger une seconde lecture d'un projet de loi. 3. Il est le chef des armées. 4. Il est le chef de la police. 5. Il peut exiger un avis écrit de tout responsable du pouvoir exécutif. 6. Il mène les pourparlers avec les puissances étrangères. 7. Il nomme les ministres et les consuls. 8. Il nomme les juges suprêmes. 9. Il nomme les responsables aux Ministères des Finances, de la Guerre, de la Marine et des Relations étrangères. 10. Il reçoit les ambassadeurs et les représentants des puissances étrangères. 11. Il est responsable de l'exécution des lois de l'Etat. 12. Il ne peut avoir recours à l'armée ni à la police sans en avoir fait part au *Narodnoe veče*.	Pouvoirs du président des Etats-Unis : (1) Le président sera commandant en chef de l'armée et de la marine des Etats-Unis, et de la milice des divers Etats quand celle-ci sera appelée au service actif des Etats-Unis; il peut requérir l'opinion, par écrit, du principal fonctionnaire de chacun des départements exécutifs, sur tout sujet relatif aux fonctions de ses services, et il aura le pouvoir d'accorder des sursis, des commutations de peine et des grâces pour délits (*offences*) contre les Etats-Unis, sauf en cas d'*impeachment*. (2) Il aura le pouvoir, sur l'avis conforme (*with the Advice and Consent*) du Sénat, de conclure des traités, pourvu que deux tiers des sénateurs présents donnent leur accord; et il présentera au Sénat et, sur l'avis conforme de ce dernier, nommera les ambassadeurs, les autres ministres et les consuls, les juges de la Cour suprême, et tous les autres fonctionnaires des Etats-Unis dont la nomination n'est pas autrement prévue par la présente Constitution, et qui seront établis par la loi; mais le Congrès peut, s'il le juge opportun, investir par une loi le Président seul, les cours de justice ou les chefs de départements, de la nomination de tels fonctionnaires inférieurs. (3) Le Président aura le pouvoir de pourvoir à toutes vacances qui viendraient à se produire dans l'intervalle des sessions du Sénat en accordant des commissions qui expireront à la fin de la session suivante.

Tableau 12 – Pouvoir du chef de l'exécutif chez N. Murav'ëv et dans la Constitution des Etats-Unis[1124].

[1124] Ce tableau est établi à partir du chapitre X de la deuxième variante du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv, in DRUŽININ N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v*

En faisant du chef de l'exécutif un simple fonctionnaire de l'Etat, N.M. Murav'ëv laisse transparaître, au-delà du titre d'« Empereur », l'esprit authentiquement républicain qui anime son projet. Le peuple est souverain par essence ; l'Empereur n'est Empereur que par délégation.

Deux raisons principales conduisent néanmoins N.M. Murav'ëv à conserver un titre qui ne correspond plus réellement à la fonction. La première est fort pragmatique : pour emporter l'adhésion des membres les plus réticents de la Société du Nord, profondément attachés à la monarchie, le Républicaniste n'hésite pas à conserver un mot symboliquement marqué ; il est également fort possible que la troisième variante du projet – dans laquelle N.M. Murav'ëv souligne que l'Empereur est le chef de l'exécutif et que sa personne est inviolable et sacrée[1125] – ait renforcé les traits de la monarchie constitutionnelle pour minimiser, face à la Commission d'enquête, le penchant de l'auteur pour la République. La deuxième est plus strictement liée aux conceptions de N.M. Murav'ëv : en effet, il n'est pas d'« Empereur » sans « Empire » – c'est-à-dire sans territoire sur lequel s'étende le pouvoir du monarque –, et on verra dans la suite de ce travail que la question de l'unité du territoire de la Russie est au cœur des préoccupations constitutionnelles du Républicaniste. Tout invite donc à considérer que N.M. Murav'ëv modèle les formes monarchiques qu'il confère aux institutions selon un esprit républicain. Les hésitations du projet constitutionnel reflètent celles de son auteur : à regret, il renonce à un idéal politique irréalisable pour s'adapter avec pragmatisme aux structures monarchiques de la réalité politique russe.

III. Le choix du principe fédératif.

Pourtant, la « monarchie républicaine » voulue par N.M. Murav'ëv s'enrichit d'un principe supplémentaire : le principe fédératif[1126]. La relative décentralisation

---

Rossii v XIX v., *op.cit.*, pp.279-283, la traduction du texte russe étant de nous-même ; et à partir du texte français de la constitution des Etats-Unis, établi par S. RIALS, article II (département exécutif), section 2 (les pouvoirs du président).

[1125] Cette clause rappelle la *Charte constitutionnelle* de 1814.

[1126] Le fédéralisme est un principe déjà ancien dans la culture politique européenne, tout au moins sur le plan théorique : Montesquieu définit avec précision le principe fédératif dans *De l'esprit des lois*, ainsi que dans un article de l'*Encyclopédie* (article « République fédérative », tome XIV) ; il souligne que cette forme politique cumule les avantages des petites républiques et la force des

administrative de l'Empire et la gestion territoriale différenciée mise en œuvre par Alexandre Ier sont autant d'éléments qui préparèrent les esprits à l'introduction d'un modèle fédératif d'organisation de l'Etat. En outre, ce principe présente, aux yeux du Républicaniste, l'avantage d'unir l'*un* au *multiple* par le biais du cumul de la *souveraineté nationale* et de l'*autonomie politique* accordée aux régions. Séduit par l'expérience américaine, le Républicaniste s'efforce d'adapter, au nom d'une plus grande liberté des régions, le modèle de la fédération des Etats-Unis d'Amérique aux conditions spécifiques du territoire russe.

1. La notion de fédération chez N.M. Murav'ëv.

Le principe fédératif apparaît dès les premières lignes de la rédaction initiale du de projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv :

> « Le mode de gouvernement de la Russie est *constitutionnel* et *fédératif*. »[1127]

Jamais cependant l'auteur n'utilise le terme de *federaciâ* ; il lui préfère – comme A.P. Kunicyn avant lui – le mot russe *soûz*, qui désigne tout type d'union, même non politique. Les versions ultérieures du texte tendront en outre à gommer cette tendance à la fédération : le manuscrit de 1824 ne la reconnaît pas avec autant d'insistance et celui de 1826 la passe totalement sous silence. Il est donc difficile de soutenir que N.M. Murav'ëv souhaitait réellement transformer la Russie en une fédération sur le modèle américain ; et il est plus difficile encore de reconstruire intégralement le schéma du gouvernement fédératif qu'il entendait, en 1822, appliquer à l'Etat russe. En revanche, il est indéniable qu'il introduit, dans sa pensée de l'organisation étatique, une forte composante fédérative destinée à éviter une excessive centralisation des institutions. Les dimensions mêmes du territoire russe imposent, aux yeux de N.M. Murav'ëv, le respect d'un certain fédéralisme ; en effet, seul ce mode d'organisation permet de

---

grandes monarchies. Dans son traité *De la législation*, Mably tient la république fédérative pour « le plus haut degré de perfection où la politique puisse s'élever », en coordonnant gestion décentralisée des régions et maintient d'un pouvoir central fort. Rappelons enfin quelques projets d'union fédérative européenne de la fin du XVIIIème siècle : le *Projet de paix perpétuelle* de l'Abbé de Saint-Pierre (1712) et celui du philosophe allemand Emmanuel Kant (1715), dont les multiples rééditions soulignent l'incontestable succès ; et, au début du XIXème siècle, *De la réorganisation de la société européenne* de Saint-Simon (1814).

[1127] « *Pravlenie* Rossii est' *ustavnoe* i *soûznoe*. » Première variante du projet constitutionnel, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, chapitre I, §3, p.254.

résoudre les le problème de l'intégrité territoriale et de la cohésion nationale tout en garantissant l'indépendance de l'Etat et la protection contre l'arbitraire de l'exécutif :

> « L'immensité des terres, des troupes nombreuses, empêchent les uns [les grands Etats] d'être libres ; les autres, ceux qui n'ont pas ces désagréments, souffrent de leur impuissance. Seul un *Gouvernement fédéral* ou *d'Union* a résolu ce problème […] et a concilié *la grandeur du peuple* et la *liberté des citoyens*. »[1128]

A la recherche du meilleur gouvernement pour la Russie, le chef de la Société du Nord mobilise ainsi l'*idée fédérale* à titre de principe opératoire lui permettant de penser le nouvel ordre politique qu'il souhaite établir[1129] ; il ne recourt au principe allogène de la fédération que pour penser plus adéquatement une situation proprement russe. En somme, le principe fédératif n'est pour N.M. Murav'ëv qu'un principe parmi d'autres, qui entre en composition avec les principes de la république, de la monarchie et du libéralisme.

Il est donc nécessaire d'étudier attentivement les tendances fédératives du texte de la *Constitution*, de discerner les emprunts théoriques aux doctrines étrangères. L'influence la plus remarquable est celle des Etats-Unis d'Amérique ; la fédération assure la division des souverainetés entre une instance centrale et une instance locale sous les auspices de la Constitution :

> « Chaque Etat conserve sa souveraineté, sa liberté et son indépendance, et aussi tous les pouvoirs, juridictions et droits qui ne sont pas expressément délégués aux Etats-Unis assemblés en Congrès par le présent Acte de Confédération. »[1130]

> « Lesdits Etats adhèrent, chacun en leur nom, par le présent acte, à une ferme ligue d'amitié mutuelle pour leur défense commune, pour le maintien de leurs libertés, et

---

[1128] « Obširnost' zemel', mnogočislennoe vojsko prepâtstvuût odnim byt' svobodnymi ; - te, kotorye ne imeût sih neudobstv – stražDut ot svoego bessiliâ. *Federal'noe* ili *Soûznoe Pravlenie* odno razrešilo siû zadaču […] i soglasilo *veličie naroda* i *svobodu graždan*. » MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, *op.cit.*, p.296. Les italiques sont de N.M. Murav'ëv.

[1129] Dans son analyse, P.P. Gronskij ne parle pas de « fédéralisme » chez N.M. Murav'ëv ; prudemment, il évoque cette idée de décentralisation par l'expression « idée fédérative ». GRONSKIJ, P.P., « L'idée fédérative chez les Décabristes », in *Le Monde Slave*, 1926, n°6.

[1130] « Each state retains its sovereignty, freedom and independence, and every power, jurisdiction, and right, which is not by this Confederation expressly delegated to the United States, in Congress assembled. » Extrait de *The articles of Confederation*, article II en entier ; traduction : RIALS S. et BERANGER, D., *Textes constitutionnels étrangers*, Paris, PUF, 2002, p.26. 14 Etats, parmi lesquels le New Hampshire, le Massachusetts, la Californie du Nord et du Sud, l'Etat de New York, le New Jersey et la Pennsylvanie, signèrent cet acte de Confédération, le 15 novembre 1777. Il n'entra en vigueur que le 1er mars 1781, après ratification du Maryland.

> pour leur bien général et mutuel, s'obligeant à se secourir les uns les autres contre toutes violences dont on pourrait menacer tous ou chacun d'eux, et à repousser en commun toutes attaques qui pourraient être dirigées contre tous ou chacun d'eux, pour cause de religion, de souveraineté, de commerce, ou sous quelqu'autre prétexte que ce soit. »[1131]

Le fédéralisme politique est donc suspendu à la *pluralité* effective des souverainetés *unies* sous l'autorité d'une unique constitution :

> « La devise américaine : *E pluribus unum*, saisit bien l'essence de la structure fédérale, comme fondée sur une dialectique de l'unité et de la pluralité […]. La meilleure perception de ces rapports serait probablement de placer les deux termes de l'alternative sur le même plan et d'affirmer qu'une structure fédérale est caractérisée par l'égalité de l'accent mis sur l'unité et la diversité : *une fédération est simultanément une et plurielle* »[1132].

Les instances locales sont, au même titre que les instances centrales, le lieu de l'expression légitime de la souveraineté du peuple. La politique fédérale du Congrès est donc, dès l'origine, orientée vers l'assurance des libertés civiques et civiles des membres de chacun des Etats. Le lien politique est un lien de défense face aux attaques militaires, commerciales ou religieuses ; sur le plan intérieur, la liberté des Etats prime sur l'autorité de l'Union.

A la différence des Etats-Unis d'Amérique, N.M. Murav'ëv n'envisage absolument pas de doter les régions de Russie de constitutions spécifiques qui leur confèrerait les pouvoirs de véritables Etats : il veut une fédération de régions autonomes et non une fédération d'Etats indépendants. Ce net infléchissement de la portée du principe fédératif le conduit à privilégier l'unité de l'Etat au détriment de l'indépendance des régions qui le constituent. C'est qu'au fond, N.M. Murav'ëv désire établir en Russie un *Etat fédéral* et non une *fédération d'Etats*. Le problème est classique en droit et en science politique[1133] : l'antinomie entre souveraineté et

---

[1131] « The said States hereby severally enter into a firm league of friendship with each other, for their common defense, the security of their liberties, and their mutual and general welfare, binding to assist each other, against all force offered to, or attacks made upon them, or any of them, on account of religion, sovereignty, trade, or any other pretense whatever. » Extrait de *The articles of Confederation*, article III en entier ; traduction : RIALS, S. et BERANGER, D., *Textes constitutionnels étrangers*, *op.cit.*, p.26.

[1132] BAECHLER, J., « Fédération et démocratie » (1993), in J. BAECHLER, *Contrepoints et commentaires*, Paris, Calmann-Lévy, 1996, p.292. Cité d'après BEAUD, O., article cité, p.267.

[1133] Les étapes de sa formulation sont rappelées par Olivier Beaud dans son ouvrage *Théorie de la fédération*, Paris, P.U.F., 2008, pp.11-58.

fédéralisme semble grever dès le départ toute tentative de fonder une fédération d'Etats, car, soit la souveraineté est l'attribut des membres, et alors il y a simple *Confédération* ; soit la souveraineté est l'attribut de la nation tout entière, et l'*Etat fédéral* est un *Etat unitaire*. Il semble donc n'y avoir que deux façons de lever l'antinomie : l'alternative est entre une Confédération fondée sur un simple traité et un Etat fédéral fondé sur une Constitution[1134]. N.M. Murav'ëv tranche nettement pour la seconde solution.

Le Républicaniste se prononce par conséquent en faveur d'un étatisme fédéral qui donne le primat au pouvoir central : il utilise la forme fédérative pour gérer un grand territoire aux entités complexes mais reste avant tout soucieux de ne pas affaiblir le principe de l'unité de l'Etat. C'est pourquoi – contrairement aux Etats-Unis d'Amérique – il réalise une constitution unique, valable pour tous les éléments constitutifs de la Fédération de Russie, représentant un pouvoir central fort : les régions ne bénéficieront pas d'une constitution individuelle, mais pourront cependant, dans certaines circonstances locales, apporter des amendements spécifiques à la Constitution. Le pouvoir accordé aux régions est donc relativement restreint : leur autonomie ne saurait en aucun cas remettre en question l'unité de la souveraineté de la nation.

Aux yeux de N.M. Murav'ëv, le modèle fédératif est donc avant tout une réponse aux enjeux de la gestion décentralisée du territoire russe : les différences de cultures juridiques en Russie, en Sibérie et dans les marges de l'Empire, justifient le recours à une organisation de l'Etat assumant à la fois la diversité ethnique des populations et l'unité de la nation. Mais il ne saurait être question, pour le Républicaniste, d'accorder aux régions le statut d'entités souveraines. Son fédéralisme est donc plus qu'une simple volonté de décentralisation administrative, mais moins que la constitution d'une fédération d'Etats ; il est un principe de second rang, dont le rôle est de compléter le dispositif conceptuel de la « monarchie républicaine » en assurant à la Russie une

---

[1134] L'argument, développé par John C. Calhoun, principal théoricien américain de la défense des droits des Etats contre ceux de l'Union au début du XIXème siècle, est connu comme le « dilemme de Calhoun » : « La souveraineté, attribut essentiel de l'Etat, est une et indivisible ; par conséquent, dans une association d'Etats, c'est-à-dire dans un Etat formé de plusieurs Etats, elle ne peut appartenir à la fois à l'Etat central et aux membres ; *ou bien* elle revient aux membres, *ou bien* elle revient à l'Etat central. Si elle appartient aux membres, nous sommes en présence d'une simple Confédération, qui n'est qu'un lien de droit, un *vinculum juris* de droit public, comme on l'a dit, il n'y a pas de collectivité étatique centrale distincte des membres. Si, au contraire, elle revient à l'Etat central, il y a simplement un Etat unitaire, les membres perdent leur souveraineté, et par conséquent, leur caractère d'Etat aussi. Ce sont les deux seules alternatives possibles, aucun compromis, aucun moyen terme n'est réalisable » MOUSKHELI, M., *La théorie juridique de l'Etat fédéral*, Paris, Pédone, 1930, pp.111-112.

cohérence territoriale. Du reste, d'une rédaction à l'autre, le principe fédératif va en s'affaiblissant, se réduisant à une certaine autonomie accordée aux régions[1135].

2. L'organisation territoriale.

La gestion du territoire est une préoccupation constante des Républicanistes : les auteurs des projets constitutionnels pensent trouver une réponse décisive aux enjeux de l'étendue de l'Empire et de la diversité de ses régions dans la réforme du maillage politico-administratif. La première variante du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv propose de diviser le territoire de la Russie en quatorze Puissances régionales[1136] (*deržava*) créées en fonction de leur poids économique et de leur dynamisme démographique. N.M. Murav'ëv y ajoute deux entités spécifiques (*oblasti*) : la région dite « de Slavie » (*Slavânskaâ oblast'*) composée de 500 000 habitants, et la région du Don (150 000 habitants) avec Novotcherkassk pour capitale.

Puissances	Capitales	Nombre d'habitants mâles
I. Nord-ouest.	Saint-Pétersbourg.	850 000
II. Baltique.	Novgorod la Grande.	2 150 000
III. Outre-Volga.	Iaroslavl.	1 450 000
IV. Occidentale.	Vilnius.	1 325 000
V. Dniepr.	Smolensk.	2 800 000
VI. Sud.	Kiev.	1 850 000
VII. Mer Noire.	Odessa.	815 000
VIII. Oka.	Moscou.	2 550 000
IX. Ukraine.	Kharkov.	2 650 000
X. Nizov.	Saratov.	1 575 000
XI. Kama.	Kazan.	2 517 000
XII. Caucase.	Tbilissi.	750 000
XIII. Ob.	Tobolsk.	490 000
XIV. Léna.	Irkoutsk.	250 000

Tableau 13 – Divisions administratives du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv (première variante).

[1135] Malgré cette restriction et l'insistance sur l'unité de l'Etat, N.M. Murav'ëv sera vivement critiqué par P.I. Pestel' pour son utilisation du principe fédératif. Le Républicaniste du Sud craignait que cette organisation fédérative ne ressuscitât la Russie des apanages et, avec elle, les querelles intestines qui causèrent sa perte. Voir *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Gospolitizdat, 1955, tome IV, p.114.

[1136] Cette subdivision est relativement proche de celle de N.N. Novosil'cev, qui prévoyait la création de douze régions au sein de l'Empire.

Le Républicaniste entend ainsi proposer une solution rationnelle aux difficiles relations entre le centre et la périphérie dont souffrait l'Empire de toutes les Russies. L'efficacité de la gestion du territoire doit en effet être accrue par ce nouveau découpage : seule compte la vitalité économique des régions, et non leur plus ou moins grande proximité de la capitale. Le découpage administratif de N.M. Murav'ëv ne cherche nullement à résorber les inégalités entre les régions ; bien au contraire, il s'appuie sur leurs disparités pour encourager le développement de leur potentiel économique : ainsi, les districts de l'ouest et du sud de la Russie auront dorénavant plus de poids que les régions du Caucase, de Sibérie occidentale et de Sibérie orientale. Le principe des nationalités est également respecté : le chef de la Société du Nord prévoit la création d'un district pour la Baltique, un pour la Pologne, un pour l'Ukraine et un pour le Dniepr.

On notera avec intérêt que N.M. Murav'ëv ne choisit ni Moscou ni Saint-Pétersbourg pour capitale : il opte pour Nijni Novgorod, rebaptisée Slaviansk. Ce choix n'est pas anodin : à mi-chemin entre l'Europe et l'Asie, au *centre* du territoire russe, la nouvelle capitale répond aux critères géographiques de la capitale idéale, selon les principes édictés par Montesquieu dans *De l'esprit des lois*. Historiquement, Nijni Novgorod s'éloigne des cités par trop marquées par l'absolutisme impérial ; par ailleurs, elle est la ville de la re-fondation et du rôle primordial de l'Assemblée du peuple (*Zemskij sobor*). Son histoire comme sa situation géographique la désignent pour symboliser le destin même de la Russie : devenir un Etat respectueux de la liberté, une république fédérale ouverte aux populations de l'ensemble du territoire russe.

Dans la deuxième variante de son projet constitutionnel, N.M. Murav'ëv modifie son découpage territorial et restitue à Moscou – ville impériale certes, mais bénéficiant d'infrastructures efficaces et située à proximité des zones de production ainsi que des pôles de décision politique – son statut de capitale. Chaque région se divise en *districts* (*uezdy*), et les districts en *communes* (ou *volosti*) composées de 500 à 1 500 habitants de sexe masculin. La liste des Puissances régionales (*deržavy*) est remaniée :

Nombre d'habitant mâles	Deržavy	Capitales
450 000	I. Finlande.	Helsingfors.
1 685 000	II. Volkhov.	Saint-Pétersbourg.
750 000	III. Baltique.	Riga.
2 125 000	IV. Occidentale.	Vilnius.
2 600 000	V. Dniepr.	Smolensk.
3 465 000	VI. Mer Noire.	Kiev.
750 000	VII. Caucase.	Tbilissi/Tiflis.
3 500 000	VIII. Ukraine.	Kharkov.
2 450 000	IX. Outre-Volga.	Iaroslavl.
2 000 000	X. Kama.	Kazan.
1 425 000	XI. Nizov.	Saratov.
490 000	XII. Ob.	Tobolsk.
250 000	XIII. Léna.	Irkoutsk.

Tableau 14 – Divisions administratives du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv (deuxième variante).

Il faut y ajouter les région de Moscou et du Don (avec Tcherkassk pour capitale). Les changements apportés modifient assez peu les contours des frontières politico-administrative tracées dans le premier manuscrit. En raison sans doute du nombre d'habitants et de son statut de capitale, N.M. Murav'ëv réserve un statut spécifique à la région moscovite. Il s'intéresse également davantage au sort des marges de l'Empire, octroyant à Helsingfors le statut de capitale de province, et, pour la province baltique, choisit une capitale non-russe.

La troisième version du projet n'apporte peu de modifications : N.M. Murav'ëv divise le territoire russe en quinze régions (*oblasti*) désignées par le nom de leur capitale : Saint-Pétersbourg ; Helsingfors ; Riga ; Vilnius ; Smolensk ; Kiev ; Iaroslavl ; Voronèje ; Saratov ; Kazan ; Tcherkassk ; Tiflis ; Tobolsk ; Irkoutsk ; et, bien entendu, Moscou.

L'organisation territoriale de N.M. Murav'ëv résulte donc d'une tentative rationnelle d'équilibrer le poids respectif des régions selon leur dynamisme économique et leur rapport aux centres de décision. Trois principes président au remodelage du maillage politico-administratif et au choix des capitales des régions : le rééquilibrage des rapports entre le centre et la périphérie ; le respect des spécificités locales des ethnies non-russes (Baltique, Pologne, Sibérie, Cosaques, etc.) ; et la démographie des

différentes régions. Le Républicaniste veillera à tenir compte de ces trois composantes lorsqu'il s'agira de fixer des limites à l'autonomie accordée aux régions.

3. Le pouvoir accordé aux régions.

La constitution de l'Etat fédéral voulu par N.M. Murav'ëv octroie aux régions de pouvoirs bien délimités. La position de N.M. Murav'ëv reste sensiblement la même dans les deux premières variantes du texte ; mais la troisième version du projet apporte des modifications importantes qui précisent les modalités du lien fédéral.

Le manuscrit de 1821-1822 consacre d'assez longs développements au pouvoir octroyé aux régions, précisant ainsi la place laissée aux citoyens dans la vie politique locale. Dans le chapitre V, consacré à l'organisation intérieure de l'Etat et au gouvernement des districts et communes, N.M. Murav'ëv appelle les *citoyens actifs* à se rassembler annuellement dans la ville de leur district pour élire un *tysâckij*[1137] ou *surveillant* ; les *citoyens passifs* peuvent élire des délégués (un pour 500 habitants) qui les représenteront lors de cette réunion. Le *tysâckij* ainsi élu bénéficie d'attributions fort proches de celles des représentants de la noblesse sous Catherine II[1138] : il doit réunir les électeurs, nommer les juges, garantir l'ordre public, etc. Mais il a également le devoir de recenser les citoyens actifs de son disctrict en les répartissant selon quatre classes : la première réunit les citoyens dont la fortune égale 30 000 roubles argent en biens immeubles, ou 60 000 roubles argent en capital ; la deuxième classe concerne ceux dont la fortune atteint 15 000 roubles argent en biens immeubles ou 30 000 roubles argent en capital ; la troisième classe, ceux dont la fortune équivaut à 2 000 roubles argent en biens immeubles ou 4 000 en capital ; enfin, les citoyens dont la fortune se monte à 500 roubles argent (biens immeubles) ou 1 000 roubles en capital forment la quatrième et

---

[1137] Une fois de plus, N.M. Murav'ëv a recours à un terme en usage dans la Russie ancienne. Le *tysâckij* désignait le chef des milices populaires, du XIIème au XVème siècles. A Novgorod, il était élu, parmi les boyards, lors des assemblées des chefs de feux (*veče*). N.M. Murav'ëv réintroduit sinon la fonction, du moins le titre de *tysâckij* et le mode de désignation (par élection).

[1138] En 1775, Catherine II publia un oukase (*Položenie dvorânskogo predstavitelâ*) qui accordait aux représentants de la noblesse des pouvoirs considérables dans l'administration des provinces dans lesquelles ils possédaient des domaines fonciers. Pour une étude détaillée de l'administration des provinces sous le règne de Catherine II, voir : LEDONNE, J.P., « The *Guberniia* procuracy during the reign of Catherine II, 1764-1796 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, vol.XXXVI, 3, 1995, pp.221-248 ; LEDONNE, J.P., « Russian Governors General, 1775-1825. Territorial or functional administration ? », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XLII, 1, janviers-mars 2001, pp.5-30.

dernière classe[1139]. Tous ces citoyens ne disposent pas des mêmes droits : seuls les citoyens de la première classe peuvent être élus à la Douma suprême ou exercer les fonctions de gouverneurs de régions, adjoints des représentants des régions ou *tysâckij*. Les citoyens de la deuxième classe peuvent être élus membres de la Douma régionale ou juges des tribunaux de régions. Les membres de la troisième classe de citoyens sont éligibles à la Chambre régionale des représentants. La dernière classe de citoyens actifs donne uniquement accès au droit de vote ; les jurés des tribunaux seront appelés parmi ses membres.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la participation effective des citoyens au pouvoir est extrêmement réduite, et restreinte aux familles les plus fortunées. N.M. Murav'ëv se donne pour règle de distribuer largement le pouvoir de participation à l'élection des représentants de la nation, mais à limiter dans le même temps l'accès à des postes de responsabilité.

Toutefois, la question de la répartition des pouvoirs au sein des régions n'est pas résolue. Dans chaque province, N.M. Murav'ëv s'efforce d'appliquer le principe de la séparation des pouvoirs : le pouvoir législatif est remis au Conseil législatif de la région (*Zakonodatel'noe Sobranie*), composé de la Chambre des représentants (*Palata predstavitelej*) et de la Douma régionale (*Deržavnaâ Duma*). Les membres de la Chambre des représentants sont élus pour un an, ceux de la Douma pour quatre. Mais si la *Constitution* s'attarde à décrire minutieusement le mode de leur désignation, N.M. Murav'ëv ne précise que fort peu le rôle politique du Conseil législatif : tout au plus explique-t-il qu'il est habilité à adopter – à la majorité des deux tiers – des amendements (*postanovlenie*) régionaux aux lois votées par l'Assemblée du peuple, sous réserve de leur constitutionnalité[1140].

Le pouvoir exécutif local est remis à un gouverneur de région (*Deržavnyj pravitel'*) assisté d'un vice-gouverneur (*namestnik pravitelâ*), qui a le pouvoir de le remplacer le cas échéant. Le gouverneur vérifie l'authenticité des listes de citoyens établies par le *tysâckij* de chaque district, ouvre et clôt les sessions de la Chambre des

---

[1139] Ces dispositions sont détaillées dans la première variante du texte, chapitre V, §39, point 6. Voir DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.258.

[1140] Le Conseil législatif peut également proposer la création de nouveaux impôts spécifiques à la région, juger les fonctionnaires mis en accusation par la Chambre des représentants, réorganiser la division de la province en districts.

représentants, est responsable de la politique locale d'hygiène publique – notamment en cas d'épidémie –, et nomme les secrétaires, comptables et juges de la province.

Le texte de 1824 confirme ces orientations fondamentales : faible autonomie des régions, soumission des instances régionales aux centres de décision nationaux, primat de l'unité constitutionnelle sur la pluralité des amendements locaux, limitation de l'accès effectif à la vie politique locale aux citoyens actifs les plus fortunés. Le Conseil législatif de chaque région ne dispose pas d'attributions beaucoup plus étendues : division du territoire de la province en districts ; amendements à constitution ; collecte des impôts de l'Etat et levée d'impôts spécifiques ; construction d'établissements d'instruction publique ; entretien des voies de communication, etc. De même, les gouverneurs des régions conservent des pouvoirs sensiblement identiques ; s'y adjoint celui de diriger la police rurale sous la surveillance des instances générales de l'Etat[1141].

N.M. Murav'ëv apporte néanmoins une modification importante à la définition des seuils censitaires d'accès aux droits civiques. Sous l'influence de ses lecteurs de la Société du Nord, il réduit en effet à deux le nombre de classes de citoyens : l'accès à la première est conditionné par la possession de 1 500 livres argent (soit 30 000 roubles argent) en biens immeubles, ou 3 000 livres argent (soit 60 000 roubles argent) en capital ; la seconde classe regroupe tous les citoyens actifs possédant au moins 250 livres argent en biens immeubles ou 500 livres argent en capital[1142]. S'il abaisse nettement le cens électoral, N.M. Murav'ëv demeure toutefois fidèle à la distinction, au sein de la catégorie des citoyens actifs, de citoyens électeurs et de citoyens éligibles. Les moins fortunés – donc les moins instruits – sont à nouveau écartés de la vie politique. Cet état de fait est encore renforcé par l'instauration d'un cens électoral de 500 roubles argent (biens immeubles) ou 1 000 roubles argent en capital, conditionnant la participation à la désignation du *tysâckij* de chaque district. Ainsi, N.M. Murav'ëv privilégie les grands propriétaires fonciers, réaffirmant par là son attachement à la terre.

[1141] Cette restriction souligne à nouveau la faible autonomie des provinces, soumises au pouvoir centralisé. Voir la deuxième variante du projet constitutionnel, chapitre XIII « O ispolnitel'noj vlasti deržav », §122, point 6, in DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, p.287.

[1142] Voir la deuxième variante du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv, chapitre V, §47, in DRUŽININ,N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, pp.272-273.

Dans son analyse, N.M. Družinin souligne cette particularité de N.M. Murav'ëv, qu'il explique par son origine sociale :

> « Le rôle politique de la classe foncière, comme auparavant, est perçu comme deux fois plus important que l'influence du capital financier. »[1143]

La dernière rédaction du texte introduit des éléments tout à fait nouveaux en ce qui concerne la vie politique locale, notamment au niveau des municipalités. Les développements de N.M. Murav'ëv sont étonnamment proches de ceux de Benjamin Constant – sans qu'on puisse affirmer avec certitude que le Républicaniste s'inspire directement de cette source française :

> « Il faut donc attacher les hommes aux lieux qui leur présentent des souvenirs et des habitudes, et pour atteindre ce but, il faut leur accorder, dans leurs domiciles, au sein de leurs communes, dans leurs arrondissements, autant d'importance politique qu'on peut le faire sans blesser le lien général. »[1144]

Sensible à ce thème, N.M. Murav'ëv resserre le maillage politico-administratif et souhaite accroître la représentativité des instances politiques locales : dans chaque commune, les habitants de sexe masculin éliront un chef, un secrétaire et un Conseil de vingt-quatre personnes ; dans chaque ville, les propriétaires éliront, parmi leurs pairs, un maire, un secrétaire et des conseillers. Ces deux instances – gouvernement de la commune (*volostnoe pravlenie*) et gouvernement de la ville (*gorodskoe pravlenie*) – se réuniront pour élire un chef de district, un secrétaire et un Conseil de district représentatifs de l'ensemble des communes[1145]. N.M. Murav'ëv manifeste donc le souci d'assurer une représentation équilibrée des zones urbaines et des zones rurales. On peut interpréter ces dispositions comme une ouverture de la vie politique à l'échelon le plus bas, c'est-à-dire au niveau des citoyens électeurs. Cependant, là encore, N.M. Murav'ëv accorde peu de pouvoirs à ces régions : les Chambres régionales ne peuvent débattre que des problèmes liés à l'instruction publique, aux transports et aux communications ; leur liberté d'initiative est restreinte.

[1143] *Idem*, p.182 (analyse de N.M. Družinin) : « Političeskaâ rol' zemlevladel'českogo klassa, kak i ran'še, rascenivaetsâ vdvoe značitel'nee, čem vliânie denežnogo kapitala. »

[1144] CONSTANT, B., *Principes de politique*, in *Ecrits politiques*, Paris, Gallimard, collection Folio/Essais, 1997, pp.427-428.

[1145] Troisième variante du projet constitutionnel, rubrique « pravlenie volostnoe, gorodovoe i uezdnoe », in DRUŽININ,N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy. Tom I. Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, *op.cit.*, annexes, p.303.

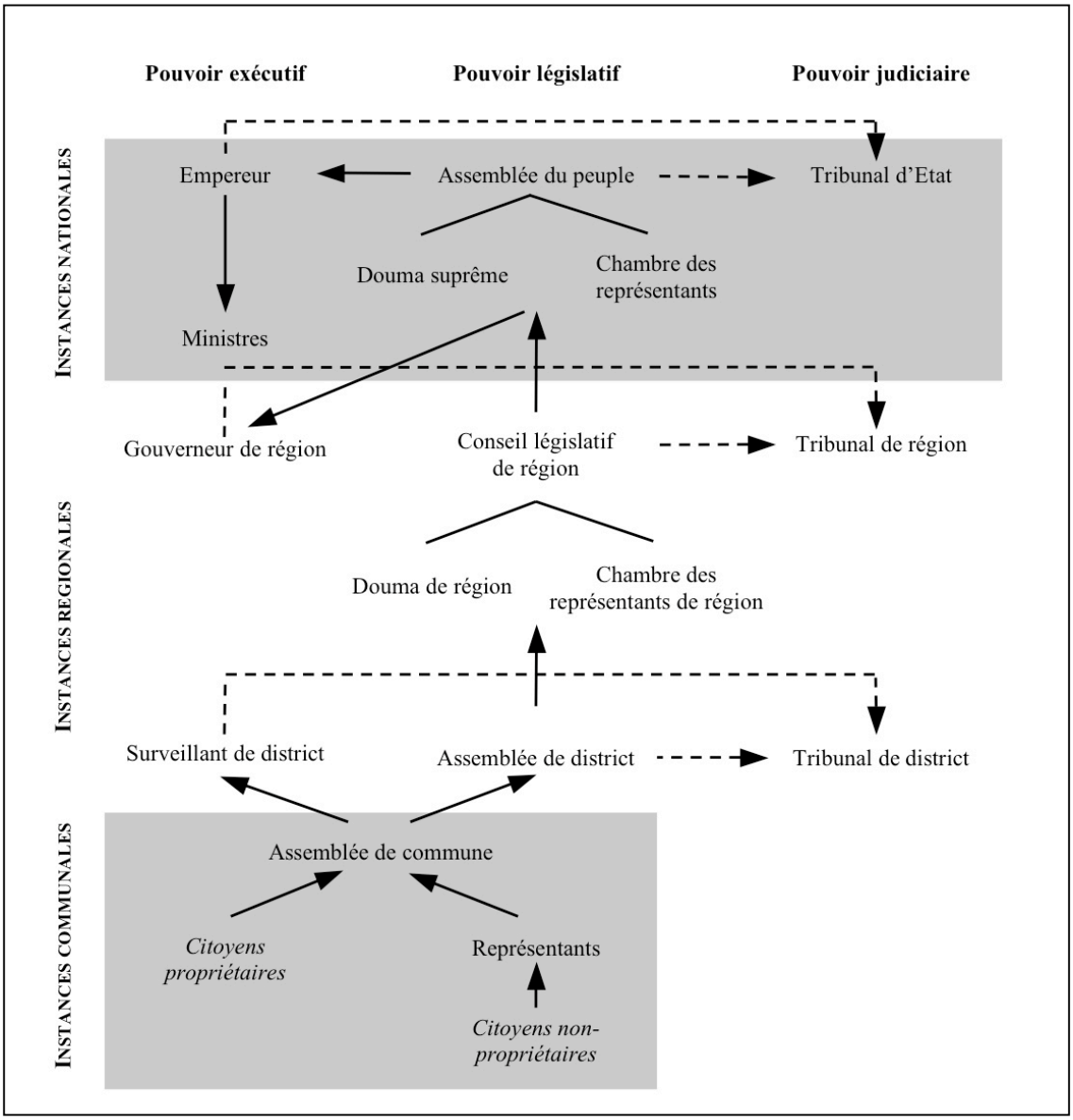

Tableau 15 – L'organisation des pouvoirs dans la *Konstituciâ* (version de 1824).

Si, entre la première variante et la dernière rédaction du projet constitutionnel, la représentativité des élus est accrue, le pouvoir des régions est en revanche très fortement diminué[1146]. Il semble donc que le principe fédératif s'efface progressivement pour laisser la place à un Etat centralisé, malgré l'existence d'institutions régionales. Dans la pratique, l'Etat fédéral voulu par N.M. Murav'ëv n'a de fédéral que le nom : c'est un Etat central dominant des régions faiblement autonomes, qui constitue en

[1146] N.M. Murav'ëv ne souffle mot, dans ses dépositions, des raisons qui l'ont poussé à diminuer les pouvoirs attribués aux régions. Il est fort possible que N.M. Murav'ëv ait cherché, en restreignant l'autonomie des régions, à éviter de présenter sa constitution sous un jour trop libéral.

réalité une figure particulièrement poussée d'Etat unitaire décentralisé. Peut-être cette réorientation du projet initial fait-elle suite aux critiques de P.I. Pestel', auxquelles N.M. Murav'ëv semble ne pas avoir été totalement insensible. Un élément essentiel interdit cependant de ne voir dans la *Constitution* du chef de file de la Société du Nord qu'un fédéralisme de façade : l'Etat fédéral est à ses yeux le meilleur antidote aux tendances à l'absolutisme autocratique du pouvoir exécutif central. En s'opposant à toute détention monopolistique du pouvoir, N.M. Murav'ëv assure, grâce à l'idée fédérale, l'émancipation des citoyens tout en prévenant les risques potentiels d'anarchie.

La « monarchie républicaine » dont N.M. Murav'ëv fait le cœur de son projet de *Constitution* apporte en définitive une solution originale aux problèmes posés par la mise en œuvre de l'Etat de droit en Russie. Si la fédération est le seul modèle politique apte à faire l'unité de la nation souveraine sans menacer les libertés individuelles par un centralisme excessif, c'est parce que la gestion décentralisée du territoire doit s'appuyer sur le double principe politique de la souveraineté du peuple et de l'indivisibilité de la nation, emprunté aux Constitutions révolutionnaires françaises de 1791 et 1795. La Constitution américaine de 1787 fournit parallèlement au Républicaniste le concept de gouvernement d'union ainsi que la délimitation de fonctions présidentielles auquelles il prête un visage empreint de monarchisme.

A chaque élément emprunté, N.M. Murav'ëv mêle des considérations propres à la culture politique russe qui en infléchissent considérablement la portée. On chercherait en vain, dans les différentes rédactions de la *Konstituciâ*, une quelconque fidélité à des modèles étrangers. Des concepts politiques *a priori* incompatibles dans une culture politique européenne sont transposés, redéfinis et conciliés par l'auteur. La pensée politique de N.M. Murav'ëv est par conséquent complexe, fertile en tensions théoriques et riche de dynamiques parfois contradictoires : pour tenter de promouvoir une culture politique spécifiquement russe et affranchie des modèles étrangers dont il emprunte pourtant le langage, le Républicaniste doit composer avec une tradition autocratique solidement implantée en terre russe. Cette tentative de concilitation des principes républicain et monarchique dans un Etat fédéral suscita de nombreuses réactions au sein de la Société du Nord. Ceux qui y proposèrent des alternatives durent se situer pour ou contre ce projet politique de « monarchie républicaine ».

SECTION II

Différentes conceptions du nouvel Etat russe : les métamorphoses de la forme monarchique.

Le projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv fut amplement discuté et commenté par les membres de la Société du Nord ; certains d'entre eux, tels N.I. Turgenev, K.F. Ryleev, K.P. Torson, G.S. Baten'kov ou le baron V.I. Štejngel', l'annotèrent ou en élaborèrent des variantes, dans des textes souvent courts et laconiques. Face au modèle de « monarchie républicaine », aucun d'entre eux ne parvient réellement à maintenir la tension entre les deux principes, ni à conserver la solution fédérative. En tentant de résoudre les difficultés posées par l'étrange assemblage de ces différents principes, les compagnons de N.M. Murav'ëv réduisent en réalité la complexité de son projet et affirment la prééminence de la république ou de la monarchie. On distinguera donc deux groupes parmi ces esquisses de projets constitutionnels : un premier groupe rassemblera les auteurs dont la préférence va au système républicain ; le second groupe est dominé par le projet constitutionnel résolument monarchique de G.S. Baten'kov[1147].

I. Métamorphoses de la « monarchie républicaine ».

Les membres de la Société du Nord les plus proches de N.M. Murav'ëv – K.P. Torson, K.F. Ryleev, les frères Bestužev – partageaient ses rêves républicains. De tous, N.A. Bestužev était le plus fervent partisan de la république, seul modèle étatique garantissant une vie politique libre et une réelle prospérité économique : à ses yeux, l'autocratie ne saurait supporter la comparaison avec la république. Ces convictions furent renforcées par sa rencontre avec un officier de la marine norvégienne nommé

[1147] Dans son ouvrage sur les conceptions politiques de la Société du Nord, R.H. Âhin énumère toutes les positions des membres de cette Société, à partir des déclarations – parfois laconiques – des Républicanistes du Nord. Notre étude ne prétend pas à l'exhaustivité. Parmi la multitude d'opinions émises par les membres de la Société du Nord, nous n'avons choisi que celles qui étaient suffisamment développées pour pouvoir être soumises à analyse : celles de K.F. Ryleev, du baron V.I. Štejngel' et de K.P. Torson pour la république ; la conception de la monarchi développée par G.S. Baten'kov. Pour un panorama plus complet des opinions de la Société du Nord, se reporter à ÂHIN, R.H., *Političeskie i pravovye vzglâdy dekabristov severnogo obŝestva*, Kazan', Izdatel'stvo Kazanskogo Gosudarstvennogo Universiteta, 1964, chapitre II, pp.44-98.

Erikson, qui demeura à Cronstadt pendant l'hiver 1816-1817 : ce dernier lui donna l'assurance que l'Etat idéal était une

> « république, dans laquelle tout est calme, où le commerce et l'industrie sont prospères, où il existe une constitution libre qui prévoit un président, investi du pouvoir exécutif ; l'organe du pouvoir législatif est le Sénat. »[1148]

Ordre public, épanouissement du commerce, essor de l'industrie, institutions politiques libres : la république concrétise toutes les revendications du Républicaniste.

Il convient toutefois de nuancer la portée des déclarations de N.A. Bestužev afin d'éviter une généralisation outrancière : si le rêve républicain emporte l'adhésion de la quasi-totalité des membres de la Société du Nord, ces derniers ont parfaitement conscience des difficultés qu'induit l'introduction d'une république en terre autocratique. La grande majorité des membres de la Société du Nord sont empiristes : leur pragmatisme les conduit à sacrifier le principe républicain au principe monarchique, pour répondre aux *realia* russes et fédérer davantage de nouveaux membres autour d'un projet politique commun.

1. Souveraineté nationale et droits électoraux.

La position de K.F. Ryleev vis-à-vis de la république républicaine est ambiguë : elle reflète les hésitations des membres de la Société du Nord. Républicain dans l'âme, favorablement impressionné par le modèle de la jeune république fédérative des Etats-Unis, mais conscient de la profonde empreinte que le modèle autocratique – perçu comme monarchique – a laissée dans la culture russe, K.F. Ryleev ne se résout pas à imposer brutalement une république en Russie. Renonçant à concrétiser une forme étatique de l'Etat en Russie, il choisit une solution hybride : il propose à N.M. Murav'ëv de conserver la forme monarchique de l'Etat, mais de modifier quelques paragraphes de la *Konstituciâ* en se fondant sur les *Articles de la Confédération des Etats-Unis*. K.F.

[1148] « [Respublika, v kotoroj] vse spokojno, torgovlâ i promyšlennost' procvetaût, suŝestvuet svobodnaâ konstituciâ, predusmatrivaûŝaâ prezidenta, nadelennogo ispolnitel'noj vlast'û, zakonodatel'nym že organom âvlâetsâ senat. » Extrait d'une lettre à N.A. BESTUŽEV, IRLI, Puškinskij Dom, Arhiv Bestuževyh, d.15 (5584), folio 171. Cet extrait est cité par R.H. ÂHIN, in *Političeskie i pravovye vzglâdy dekabristov Severnogo Obŝestva*, *op.cit.*, p.83.

Ryleev affaiblit le principe républicain, mais n'y renonce pas totalement : une fois encore, la forme est monarchique, mais l'esprit républicain.

La monarchie constitutionnelle ainsi revendiquée doit laisser une grande part à la représentation nationale :

> « En général, à propos de la transformation du gouvernement en Russie […], je disais toujours la même chose : qu'aucune société n'avait le droit d'introduire dans sa patrie, par la contrainte, une nouvelle forme de gouvernement, si supérieure paraisse-t-elle ; que cela devait revenir aux représentants élus par le peuple, dont chacun avait le devoir de respecter la décision. »[1149]

K.F. Ryleev résout le problème de la légitimité en instaurant la souveraineté du peuple, garantie par la représentation nationale (*narodnoe predstavitel'stvo*). Il en infléchit toutefois nettement le sens : contrairement à N.M. Murav'ëv, K.F. Ryleev distingue nettement la souveraineté nationale de la souveraineté populaire et accorde la préférence à cette dernière. Seule une représentation fondée sur la plus large assise possible est à même d'incarner la légitimité du pouvoir. K.F. Ryleev s'oppose donc au cens très élevé que N.M. Murav'ëv exige dans la première variante de sa constitution : un tel cens aurait concentré le pouvoir législatif dans les mains de la haute aristocratie, sans y associer la petite noblesse et la bourgeoisie. Animé du souci de permettre à chacun de participer aux affaires de l'Etat, K.F. Ryleev élargit l'accès à la citoyenneté à tous les individus mâles de l'Etat russe – sans distinction de fortune.

La question de la transition de l'autocratie à la monarchie constitutionnelle – qui sera au cœur des préoccupations de P.I. Pestel' – n'est pas éludée par le poète. Par crainte des débordements qui accompagnent les bouleversements politiques, K.F. Ryleev adhère à l'idée d'un « gouvernement provisoire » (*vremennoe pravlenie*), dont le pouvoir serait remis à des hommes d'Etat reconnus des Russes pour leurs idées « libérales », soit le comte N.S. Mordvinov ou le comte M.M. Speranskij. Les modifications apportées par K.F. Ryleev ne vont pas dans un sens théorique : contrairement au projet de N.M. Murav'ëv, qui décrit une nouvelle Loi fondamentale sans penser le passage d'un ordre politique à un autre, le chantre de la Société du Nord

---

[1149] « Voobŝe o preobrazovanii pravleniâ v Rossii […] â govoril odno : čto nikakoe obŝestvo ne imeet prava vvodit' nasil'no v svoem otečestve novogo obraza pravleniâ, skol' by onyj ni kazalsâ prevoshodnym ; čto èto dolžno predostavit' vybrannym ot naroda predstavitelâm, rešeniû koih povinovat'sâ […] est' obâzannost' každogo. » Dossier d'instruction de K.F. RYLEEV, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.175.

fait preuve de davantage de pragmatisme et pose la question de la réalisation du projet de son compagnon.

La critique de K.F. Ryleev sur un cens trop élevé était partagée par le baron V.I. Štejngel' : une élection censitaire ne permettait pas à, ses yeux, de représenter l'ensemble de la société russe, marquée par de profondes mutations. Il insistait sur la nécessité de prendre en compte et de soutenir la bourgeoisie industrielle naissante, afin d'en faire un appui sûr pour l'Etat. En dépit de ces revendications progressistes pour une large liberté bourgeoise, il renonça à la souveraineté populaire par crainte d'une révolte, ce que N.M. Družinin analyse ainsi :

> « Adversaire convaincu et incisif de l'autocratie, le baron Štejngel' craignait une révolte populaire. »[1150]

Ces deux positions reflètent les revendications fondamentales des autres membres la Société du Nord : par prudence ou réalisme, mais toujours avec amertume, ils atténuent les principes républicains et soutiennent la monarchie constitutionnelle. On relève toutefois un autre courant de pensée, dans la Société du Nord : percevant les nuances de la « monarchie républicaine » voulue par N.M. Murav'ëv, K.P. Torson tente de conserver la tension entre les différentes notions qui constituent ce modèle politique hybride et centre sa réflexion politique sur le problème des contre-pouvoirs – c'est ainsi qu'émerge une pensée politique originale, qui prend ses distances vis-à-vis du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv.

2. Les Réflexions sur la Constitution *de Torson : une pensée politique indépendante.*

K.P. Torson, membre de la Société du Nord, lut attentivement le projet de N.M. Murav'ëv et l'annota abondamment. En 1823, il réorganisa ces remarques en un court ouvrage, non publié, intitulé *Réflexions sur la Constitution* (*Rassuždenie o konstitucii*)[1151]. Très marqué par l'exercice arbitraire du pouvoir, K.P. Torson reprend la métaphore des contrepoids – « Toute force, pour maintenir un équilibre, exige un

---

[1150] DRUŽININ, N.M., in *Dekabrist Nikita Murav'ëv*. Le texte est extrait de *N.M. Družinin. Izbrannye trudy, tom I : Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, Moskva, Nauka, 1985, p.125.

[1151] Le texte sur lequel nous travaillons (en russe : *Rassuždenie o konstitucii*) est extrait d'un recueil intitulé *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, en trois tomes, tome I (Société du Nord), pp.347-354.

contrepoids. »[1152] – pour souligner la nécessité de créer des contre-pouvoirs au sein de l'ordre politique.

Cette exigence prend un relief particulier dans l'organisation du pouvoir législatif. Afin d'éviter de concentrer l'ensemble du pouvoir législatif entre les mains d'une même institution, il se tourne vers le bicamérisme : l'assemblée législative du nouvel Etat sera subdivisée en une Chambre haute et une Chambre basse, dont les missions s'équilibrent dans un jeu de pouvoirs réciproques : la Chambre basse a le droit de porter accusation contre les ministres, et la Chambre haute doit vérifier ces accusations ; il revient à la Chambre basse d'élaborer des projets de loi, et à la Chambre haute de les ratifier. Dans le projet constitutionnel de K.P. Torson, la question de la représentation nationale se pose de manière ambiguë : si tous les citoyens sont égaux devant la loi, tous pourront devenir des représentants du peuple et siéger dans l'une ou l'autre des deux Chambres ; or, affirme K.P. Torson, seules des personnes instruites des affaires de l'Etat doivent parvenir à ce poste, car elles seules pourront déterminer le vrai du faux. La représentation nationale ne doit donc pas être la plus large possible : aux yeux de K.P. Torson au contraire, il semble évident que seules les personnes les plus instruites, et donc les plus fortunées, parviendront aux postes à responsabilité ; le Républicaniste affirme sa préférence pour la souveraineté nationale. Néanmoins cette solution, pour raisonnable qu'elle soit, risque de creuser l'écart entre les personnes fortunées et instruites, et les autres membres de la collectivité politique ; la solution à cette division interne de la société réside dans la création d'une troisième Chambre, composée de membres élus par la Chambre haute, dotée des missions d'un conseil constitutionnel. Alors, et alors seulement, l'Etat aura là un contre-pouvoir aux grandes fortunes qui auront pu payer le cens électoral :

> « Cette Chambre se composera de personnes illustres et sera la couronne de lauriers pour les citoyens aux vertus parfaites ; elle ne tolérera en son corps aucun ignorant, et seulement alors elle sera un rempart solide contre le despotisme et la tyrannie. »[1153]

[1152] « Vsâkaâ sila dlâ ravnovesiâ trebuet protivovesiâ. » TORSON, K.P., « Rassuždenie o konstitucii », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome I, p.349.

[1153] *Idem*, p.349 : « Palata siâ sostavitsâ iz lûdej izvestnyh i budet lavrorym venkom dlâ graždan otličnyh dobrodetelej ; ona […] ne poterpit v sonme nevežd, i togda tol'ko budet tverdym oplotom meždu despotizma i svoevol'stva. »

K.P. Torson établit donc une Chambre composée de patriotes vertueux : ses membres, connus pour leur loyauté envers la nation, leurs compétences intellectuelles et juridiques, ainsi que pour leurs mérites civiques, seront les juges de conscience de la loyauté des autres citoyens. Ces futurs garants des vertus républicaines ne seront toutefois pas nommés par le Souverain, mais issus de l'élection par l'intermédiaire de la Chambre haute : K.P. Torson rappelle ainsi l'importance de l'élection comme mode de décision, qui assure l'expression de la volonté générale par opposition à la nomination.

Ce souci d'un contre-pouvoir ne trouve pas son expression dans le seul domaine législatif : K.P. Torson ressent davantage encore la nécessité de prévenir un éventuel abus de pouvoir dans le domaine de l'exécutif. Comme N.M. Murav'ëv, il reprend la forme monarchique de gouvernement, mais exprime une méfiance extrême vis-à-vis d'un régime qui confie le gouvernement à une seule personne : en suscitant l'adhésion du peuple à sa personne – et non à sa fonction – le chef de l'exécutif pourrait induire une assimilation hâtive, et dangereuse pour la liberté, entre la personne du souverain et l'Etat. K.P. Torson fait donc de l'empereur (*imperator*) le « chef du pouvoir politique »[1154] : il représentera le peuple et l'Etat russes devant les autres nations, déclarera la guerre et conclura la paix ; mais il songe à protéger le peuple d'une confiance aveugle envers son souverain :

> « Mais puisque la personne du souverain est sacrée aux yeux du peuple, par conséquent, il peut s'avérer dangereux pour le peuple de concentrer le pouvoir entre ses mains, et, dans la mesure où lui seul doit traiter de nombreuses affaires, alors, pour éviter tout abus de ce grand pouvoir […], il faut instituer *que l'empereur ne doit agir que par l'intermédiaire de ses ministres, qui doivent répondre au peuple, sur leur vie, de toutes leurs décisions.* »[1155]

En dépit du choix de la forme monarchique, K.P. Torson conserve une méfiance extrême vis-à-vis de la fascination que le Souverain peut exercer sur ses sujets : il faut y voir une condamnation implicite des rapports que le peuple russe entretenait alors vis-à-vis du tsar, et de la conception patriarcale du pouvoir qui faisait partie de l'idéologie officielle. Pour prévenir les abus qui en découlent, K.P. Torson restreint

---

[1154] *Idem*, p.350 : « On dolžen byt' glavoû političeskoj vlasti. »

[1155] *Idem*, p.351 : « No tak kak osoba imperatora dlâ naroda svâšenna, sledovatel'no, polnaâ vlast' v ego rukah možet byt' opasna dlâ naroda, i kak emu odnomu prinadležit očen' mnogo zanâtij, to čtob predupredit' vsâkoe zloupotreblenie ot bol'šoj vlasti […], nadležit postanovit', *čto imperator dolžen dejstvovat' tol'ko čerez svoih ministrov, kotorye za vse dela narodu dolžny otvečat' svoeû golovoû*. » Nous soulignons.

considérablement les attributions du souverain, en conférant au Conseil des ministres un rôle généralement attribué au chef de l'exécutif : les ministres constituent le contre-pouvoir aux décisions unilatérales du souverain. Dans l'éventualité où les ministres à leur tour abuseraient de leur pouvoir, et afin de protéger le souverain d'un chantage de la part des ministres, il est admis qu'aucun commandement du souverain sans consentement du ministre concerné ne sera retenu comme légal, et inversement, qu'aucun commandement émanant d'un ministre sans le contreseing du souverain ne pourra être tenu pour une loi. Incarnant l'équilibre des autorités par un système de contre-pouvoirs agissant réciproquement, le pouvoir exécutif sera constitué, dans le projet de K.P. Torson, de deux instances complémentaires et concurrentes.

La solution retenue, la limitation du pouvoir du Souverain par un conseil de ministres, évoque le système anglais[1156]. S'appuyant sur le cas précis du général Chatham, K.P. Torson élabore une dernière loi, qui règle la réciprocité des rapports entre l'empereur et les ministres :

> « Toute personne qui remplira un décret impérial sans signature du ministre devra être jugée et condamnée à mort. Par cette loi, on donnera entière liberté au souverain et aux ministres d'agir pour les besoins et la gloire du peuple ; mais les ministres ne permettront pas au souverain de faire quoi que ce soit de néfaste, ni d'agir selon ses vues despotiques. »[1157]

> « De la sorte, en attribuant ces fonctions à l'empereur, on lui confère pleinement le pouvoir d'agir pour les besoins et la gloire du peuple, mais les ministres ne le laisseront pas utiliser en mauvaise part une telle confiance illimitée. »[1158]

Le même souci se retrouve dans l'organisation de l'armée. En tant que chef de l'exécutif, le souverain dirige l'armée, les forces terrestres et maritimes. Mais un tel pouvoir peut entraîner des abus, toujours redoutés par le Républicaniste, qui multiplie les mesures préventives. Ainsi, pour éviter au souverain de mener des guerres qui

---

[1156] K.P. Torson le revendique explicitement dans son texte ; il cite dans son argumentaire le cas du général Chatham, condamné pour avoir exécuté un ordre secret de la part du Souverain, sans passer par le ministre correspondant.

[1157] *Ibidem* :« Esli kto vypolnil imperatorskij ukaz bez podpisi ministra, togo dolžno sudit' i nakazat' smertiû. – Sim zakonom imperatoru i ministram dastsâ polnaâ volâ dejstvovat' k pol'zam i slave naroda ; no sdelat' čto-libo vrednoe ili po despotičeskim svoim vidam ministry imperatoru ne pozvolât. »

[1158] Texte de TORSON, K.P., « Rassuždenie o konstitucii », *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, p.354 : « Takim obrazom, upolnomočivaâ imperatora, daetsâ emu polnaâ vlast' dejstvovat' dlâ pol'zy i slavy svoego naroda, no upotrebit' vo zlo takuû neograničennuû doverennost' ministry ego ne dopustât ».

répugnent au peuple, le budget des forces armées est mis à la discussion des deux Chambres ; qui plus est, la décision finale leur appartient. En outre, toutes les dispositions sont prises pour limiter l'influence du souverain sur les troupes, maintes fois constatée par ces officiers auprès de leurs soldats :

> « Le souverain et sa famille pourront assister aux parades des troupes, de la marine, mais seulement en présence des ministres […] ; alors les troupes, n'ayant pas si souvent sous les yeux leur souverain, ni les membres de sa famille, s'habitueront à obéir à leurs chefs, avec lesquels ils se mettront à exécuter les lois, plutôt que de se soumettre aux caprices d'un despote. »[1159]

Mais cette armée ne peut pas être la seule force coercitive dans le nouvel Etat russe : elle aura pour contrepoids la police, présente dans chaque région ; les officiers de cette police locale devront être choisis parmi les propriétaires de chaque région :

> « De la sorte, cette police sera un ferme appui pour liberté des citoyens, et, étant prête à toujours soutenir le pouvoir des Chambres, elle leur donnera la force d'exiger des comptes de la part des ministres. »[1160]

Ces *Réflexions sur la constitution* de K.P. Torson reflètent sa profonde crainte des abus de pouvoir, pratiques courante dans la culture politique russe de son temps ; elles reflètent aussi une conception patriarcale du pouvoir fort répandue dans la population, d'où la nécessité d'éduquer civiquement la nation russe à obéir aux lois et non pas aux « caprices d'un despote ». Pour y parvenir, K.P. Torson ne renforce pas le pouvoir législatif – comme le fait N.M. Murav'ëv dans son projet constitutionnel – mais il affaiblit la figure du souverain en divisant le pouvoir exécutif en deux instances de force égale : la personne du souverain et le Conseil des ministres. Dans ce nouvel ordre politique, K.P. Torson prend en compte la culture politique du peuple russe, habitué à l'arbitraire du souverain autocrate ; pour éviter une rupture brutale avec cette culture populaire, le Républicaniste reprend donc la forme monarchique, mais remédie aux inconvénients de cette obéissance aveugle en créant des contre-pouvoirs – notamment dans le domaine de l'exécutif. G.S. Baten'kov, quant à lui, va plus loin dans la critique

---

[1159] *Idem*, p.353 : « […] imperator i ego familii členy mogut smotret' parady vojsk, flota, no tol'ko, kogda ministry pri nih ; […] – togda vojska, ne vidâ tak často pred svoim frontom ni imperatora, ni ego familii členov, privyknut povinovat'sâ svoim načal'nikam, s kotorymi vmeste stanut skoree vypolnât' zakony, čem povinovat'sâ prihotâm despota. »

[1160] *Idem*, p.352.« Togda miliciâ siâ budet tverdoû oporoû vol'nosti graždan i, byv gotova vsegda podderživat' vlast' palat, dast im silu trebovat' otčetov ot ministrov. »

du projet de N.M. Murav'ëv : il renonce délibérément au principe républicain et se dit favorable à une monarchie constitutionnelle.

II. G.S. Baten'kov ou la « monarchie aristocratique ».

G.S. Baten'kov, entré dans la Société du Nord en novembre 1825, reçut une formation militaire, puis suivit des études à l'Institut des ingénieurs des ponts et chaussées. Il y fut remarqué par M.M. Speranskij, qui le fit venir à Saint-Pétersbourg pour travailler au Comité spécifique de Sibérie (*Osobyj sibirskij komitet*). Par la suite, il occupa un poste éminent dans la Direction générale des colonies militaires et travailla directement sous les ordres du comte A.A. Arakčeev ; son expérience le rendit familier du mode de fonctionnement de l'empire russe. Il laisse, dans son dossier d'instruction, deux textes qui évoquent plus précisément ses projets pour la réorganisation de l'Etat en Russie : l'un contient une critique de l'ordre étatique de son époque[1161] ; l'autre se présente sous la forme d'un abrégé de son projet de constitution[1162]. Dans ces deux textes, G.S. Baten'kov insiste sur la nécessité de restaurer l'édifice étatique en Russie et présente une conception renouvelée de l'Etat. Il s'éloigne considérablement de la « monarchie républicaine » de N.M. Murav'ëv et se prononce en faveur d'une monarchie constitutionnelle, seule forme étatique adaptée à la Russie selon lui.

1. La Russie et la forme monarchique de l'Etat.

Si les membres de la Société du Nord sont, pour la plupart, républicains de cœur et monarchistes de raison, en revanche G.S. Baten'kov tranche sur ses compagnons : il soutient le modèle monarchique en s'appuyant sur l'histoire de son pays. D'expérience en effet, qu'elle prolifère ou qu'elle périclite, la Russie a toujours été dirigée par des

---

[1161] On trouvera ce texte, intitulé « Obozrenie gosudarstvennogo stroâ », dans le recueil *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome I, pp.178-184.

[1162] Le texte du projet auquel nous faisons référence se trouve dans la série *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XIV, pp.136-138. Il s'agit d'un résumé de ses conceptions constitutionnelles ; le texte est daté du 29 mars 1826, et signé « Podpolkovnik Baten'kov ». Le projet de constitution que soumet G.S. Baten'kov à la Commission d'enquête est précédé d'une courte introduction, dans laquelle le Républicaniste énumère les quatre éléments d'une constitution : un pouvoir législatif illimité ; un pouvoir exécutif limité, déterminé par les lois et responsable devant le pouvoir législatif ; le pouvoir judiciaire ; des garanties de stabilité de l'ordre politique nouvellement institué.

souverains. La monarchie est donc constitutive de la Russie car elle correspond à ses mœurs :

> « La Russie, par ses mœurs, doit être *une monarchie*. »[1163]

G.S. Baten'kov rejette la république, modèle de gouvernement dans lequel la loi est toute-puissante : il voit dans l'obéissance aveugle à la loi non pas le respect de la volonté générale, mais un « despotisme des lois », seul ressort qui meuve la république. A l'obéissance aveugle du citoyen, le Républicaniste préfère l'honneur et la lutte morale, attributs du régime monarchique : il conçoit la monarchie comme une lutte entre deux principes fondamentaux – la liberté et la soif du pouvoir. La soumission à la loi lui inspire une comparaison entre l'Ancien et le Nouveau Testaments :

> « J'imagine la république semblable à l'Ancien Testament, où « sont condamnés ceux qui ne demeurent pas dans les actes de la loi », et la monarchie semblable au Nouveau Testament, où le souverain représente la grâce, et peut faire le bien à son gré. »[1164]

Aux yeux de G.S. Baten'kov, la caractéristique de la république est la dictature de la loi : pour le Républicaniste, mieux vaut se soumettre à des hommes plutôt qu'à des institutions aveugles[1165]. Contrairement à N.M. Murav'ëv, pour qui le rêve républicain incarne la liberté absolue par absence du monarque, G.S. Baten'kov revendique le retour du monarque – mais d'un monarque bon et juste – pour garantir l'exercice de la liberté. La république est dès lors synonyme de dictature, tandis que la monarchie rétablit les conditions dans lesquelles la liberté politique peut s'épanouir. G.S. Baten'kov rejoint ici les convictions de l'aile libérale de la noblesse russe.

Ayant ainsi récusé le modèle républicain, G.S. Baten'kov interroge la notion de monarchie afin de déterminer le type de monarchie le plus adapté à la Russie. Retraçant l'histoire russe depuis la formation des premières principautés, il constate que la Russie a toujours prospéré sous une monarchie forte, certes, mais aux pouvoirs limités : un

---

[1163] « Rossiâ, po nravam ee, dolžna byt' *monarhieû*. » BATEN'KOV, G.S., *Konstituciâ*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome XIV, p.136.

[1164] *Idem*, p.136 : « […] Â voobražaû respubliki Zavetom vethim, gde « proklât vsâk, kto ne prebudet vo vseh delah zakona », monarhii že – podobiem Zaveta novogo, gde gosudar' predstavlâet blagodat' i možet tvorit' dobro po izvoleniû. »

[1165] On retrouve ici un élément proche de la pensée de N.M. Karamzin : ce dernier dénonçait, dans son *Mémoire sur l'Ancienne et la Nouvelle Russie*, la « dictature » qu'instaure l'obéissance aveugle à la loi dans une république.

face-à-face direct entre le monarque et le peuple conduisait à des révoltes, tandis que, là où le monarque n'était plus limité dans l'exercice de ses fonctions, son pouvoir évoluait rapidement en tyrannie, dont le joug étouffait toute étincelle de liberté. Pour éviter ces deux écueils, G.S. Batenk'ov préconise un pouvoir intermédiaire, composé des boyards ou de la haute noblesse (*vel'možestvo*)[1166], formés aux sciences politiques. D'après lui, la noblesse éclairée et instruite doit concourir au pouvoir du souverain : sur ce point, il rejoint les désirs de la noblesse russe de son temps, du comte M.M. Speranskij ou du comte N.S. Mordvinov. Il soutient la théorie du pouvoir partagé, comme dans la Russie kiévienne. On note par conséquent un net infléchissement : G.S. Baten'kov récuse l'abolition des classes sociales de la société russe non pas au nom de la liberté politique, mais pour faire de la noblesse le fer de lance de la nouvelle organisation étatique:

> « En ces temps-là, […] la Russie non seulement ne prospérait pas, mais se délitait. De tout cela je conclus qu'une haute noblesse puissante était pour nous un élément intrinsèque et incontournable. »[1167]

Animé de vues aristocratiques, G.S. Baten'kov opte pour une monarchie constitutionnelle, dirigée par une noblesse qui assume l'intermédiaire entre le souverain et le peuple. Il est toutefois difficile de préciser le sens recouvre le terme *vel'možestvo* : il semblerait que le Républicaniste désignât ainsi les anciennes familles de la haute noblesse russe, aux origines princières ; celles-ci formeraient la base d'une aristocratie russe, composée des familles autrefois souveraines, à l'époque de la Russie kiévienne. La monarchie de G.S. Baten'kov ne sera pas républicaine ; pour répondre à des questions de privilèges et de compétence, le pouvoir souverain sera réservé à un petit nombre de personnes : la monarchie de G.S. Baten'kov sera donc aristocratique.

2. Une restructuration interne de l'Etat dominée par le monarque.

Son analyse de la structure étatique conduit G.S. Baten'kov à attaquer de front l'autocratie russe. Il révoque la formation du Sénat et des collèges qui, désavoués par le

---

[1166] Comme tous les Républicanistes, G.S. Baten'kov emprunte le vocabulaire politique à la Russie ancienne ; il se différencie toutefois de ses compagnons, qui ont recours aux institutions politiques de la Russie kiévienne : G.S. Baten'kov, partisan d'une monarchie, fait quant à lui allusion au rôle de la haute noblesse (*vel'moža*) dans la Russie moscovite.

[1167] *Ibidem* : « […] Rossiâ vo vse sie vremâ ne tol'ko ne blagodenstvovala, no istoŝalas'. Iz sego zaklûčal â, čto sil'noe vel'možestvo nam svojstvenno i neobhodimo. »

peuple, perdirent bientôt tout pouvoir et furent soumis directement au tsar[1168]. L'institution des ministères est également soumise à la critique, notamment à cause de son inefficacité : comme ses compagnons, le Républicaniste déplore le manque de responsabilité des ministres ; de plus, la multiplication des départements rendait inopérante la circulation des informations ; enfin, ces ministères n'étant pas reliés aux gouvernements régionaux, ils prenaient des décisions abstraites, non relayées par des canaux d'information efficace. Toutes ces tares de l'Etat russe – déjà soulignées auparavant par M.M. Speranskij – convient G.S. Baten'kov à élaborer une restructuration complète de l'édifice étatique.

G.S. Baten'kov entend réorganiser le pouvoir législatif de manière à instaurer un équilibre des différents pouvoirs. Dans ce dessein, il se prononce pour le bicamérisme : le pouvoir législatif sera donc constitué d'une Chambre haute ou Chambre des pairs (*palata ve'lmož*), d'une Chambre basse (*palata predstavitelej*, Chambre des représentants issus des classes moyennes), et de la personne de l'empereur. La différence avec le projet de N.M. Murav'ëv est considérable : là où N.M. Murav'ëv avait réservé le pouvoir législatif à des assemblées issues de l'élection (à un ou deux degrés), G.S. Baten'kov remet une partie du pouvoir législatif au souverain, assurant au monarque une intervention au sein même du processus d'élaboration des lois. Dans le projet de G.S. Baten'kov, la Chambre haute sera composée de nobles nommés à vie par l'empereur, de personnes issues du clergé et de nobles jouissant de cette fonction comme privilège héréditaire – ce qui rappelle sensiblement la composition de la Chambre des Lords dans le système monarchique anglais. La Chambre des représentants sera, quant à elle, composée de députés des grandes villes, des provinces (les députés seront alors des propriétaires fonciers), des universités de Moscou, Vilnius et Dorpat, et des trois Académies. Les trois éléments constituant le pouvoir législatif devront être indépendants les uns des autres, et bénéficier d'un droit de veto les uns par rapport aux autres : comme K.P. Torson, G.S. Baten'kov équilibre les tensions en créant des contre-pouvoirs. Très conscient de l'étendue géographique de l'empire russe et de la multitude des ethnies vivant sur son territoire, G.S. Baten'kov récuse la centralisation

[1168] Les réflexions de G.S. Baten'kov sur la structure de l'édifice étatique remontent aux années 1822-1823 : les réformes des ministères et des collèges ont déjà eu lieu. Le Conseil d'Etat a été mis en place sous l'impulsion de M.M. Speranskij, mais il est déjà tombé en désuétude à cette époque. Les ministères sont à nouveau accusés d'incompétence et la corruption est solidement implantée dans la gestion administrative de l'Empire.

exacerbée des institutions politiques : certes, le pouvoir législatif doit se réunir à Moscou, mais, en raison du principe représentatif, les régions doivent disposer d'une institution politique, fût-elle seulement une instance consultative. Soucieux de développer ce principe jusque dans les provinces, le Républicaniste crée donc des « Chambres particulières » (*častnye palaty*) au niveau régional ; convoquées sur ordre du gouverneur uniquement, elles auront le pouvoir de modifier certaines lois en fonction du type de population et des conditions géographiques de la province.

Si G.S. Baten'kov délègue aux provinces la possibilité de voter des lois locales, en revanche il insiste sur la nécessité d'un pouvoir exécutif unique et unifié dans l'ensemble du pays. Toujours dans le souci d'établir un équilibre par les contre-pouvoirs, ce pouvoir exécutif est composé de trois éléments : le souverain, un gouvernement suprême (*Verhovnoe pravitel'stvo*), et les ministres. Le gouvernement suprême est responsable devant le pouvoir législatif, mais aussi devant le souverain. Quant aux ministres, pour éviter les abus de pouvoir, G.S. Baten'kov les rend responsables devant le souverain et le gouvernement suprême, et, pour l'application des décrets, devant le pouvoir législatif. Le reste de l'administration sera réparti dans des institutions locales.

Au sein de ce projet monarchique, le souverain bénéficie d'attributions élargies : il est le chef de l'exécutif, mais participe aussi au pouvoir législatif ; seul le pouvoir judiciaire lui échappe. G.S. Baten'kov délaisse le principe républicain au profit du principe monarchique[1169], seule tradition politique ayant assuré la prospérité de la Russie au cours de l'histoire. L'auteur de ces réflexions tourne le dos à la « monarchie républicaine » – mais demeure un homme de son temps par sa conception de la justice et de l'économie.

[1169] G.S. Baten'kov est le seul à développer ses conceptions monarchiques de manière aussi détaillée. Le baron V.I. Štejngel' et N.I. Lorer semblent eux aussi préférer la forme monarchique de gouvernement, mais ces déclarations fugitives dans des mémoires ne font jamais l'objet de développements construits. Ainsi N.I. Lorer affirme : « J'ai toujours dit que la Russie devait rester une monarchie, mais établir une constitution. » Extrait de *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, pod redakciej M.N. Pokrovskogo, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-ékonomičeskoe izdatel'stvo, 1931, p.73 : « Â vsegda govoril, čto Rossiâ dolžna ostat'sâ monarhiej, no prinât' konstituciû. »

3. La « monarchie » de G.S. Baten'kov et la culture politique russe.

Le projet constitutionnel de G.S. Baten'kov consacre le triomphe de la rationalité : l'Etat idéal est un Etat ordonné selon des principes rationnels – tant sur le plan de la justice que sur le plan économique. Mais cette réorganisation de l'édifice étatique se fait au détriment de l'aspiration à la liberté : G.S. Baten'kov présente une conception autoritaire du pouvoir, agrémentée de quelques acquis propres aux Républicanistes, notamment dans le domaine de la justice et de l'économie.

Au cours de ces quelques réflexions, G.S. Baten'kov ne détaille pas les modalités d'exercice de la justice au sein du nouvel ordre politique : la nécessité de la séparation des trois pouvoirs est réaffirmée, mais le Républicaniste estime que le système judiciaire peut être conservé en l'état. Il le complète néanmoins, en instaurant des jurés (*prisâžnye*) – innovation présente dans tous les projets constitutionnels des Républicanistes ; en les conviant à œuvrer à la justice de leur pays, cette institution assurait aux citoyens une véritable éducation civique. En outre, c'est au pouvoir judiciaire qu'est remis le soin de vérifier les comptes de l'Etat, d'attribuer des récompenses et des gratifications, afin d'éviter malversations et scandales financiers.

Pour prévenir les abus de pouvoir, G.S. Baten'kov prévoit toute une série de garanties morales et matérielles. Les *garanties matérielles* reprennent les conditions énumérées ci-dessus (instauration de Chambres par région, indépendance des trois universités et des trois Académies, droits spécifiques pour Moscou, etc.), tandis que les *garanties morales* doivent contribuer à mettre en œuvre un Etat de droit. Liberté de la presse ; indépendance du pouvoir judiciaire ; lois sur la succession de la couronne et sur la succession des pairs ; responsabilité des ministres et du gouvernement suprême – telles sont les libertés fondamentales que la Constitution doit garantir pour faire de l'Etat de droit une réalité, et non une façade abritant des pratiques autoritaires de pouvoir. Ces revendications inscrivent les réflexions politiques de G.S. Baten'kov dans le mouvement constitutionnaliste du début du XIXème siècle. Mais ces dispositions se heurtent au souci constant de G.S. Baten'kov de rassembler la nation autour de l'Etat, symbolisé par la religion orthodoxe et la personne sacrée du souverain. Ainsi, pour favoriser la cohésion nationale, la nouvelle Russie devra disposer d'une religion d'Etat – la religion orthodoxe – et de rites dans lesquels l'Etat pourra s'incarner ; les cérémonies royales sont appelées à jouer ce rôle. Dès lors, la nation devra trouver sa cohésion dans la personne du souverain. Dans le nouvel Etat russe, G.S. Baten'kov

réintroduit les attributions du pouvoir monarchique : une charge héréditaire, un cérémonial fixe, la responsabilité de tous devant le souverain, mais l'irresponsabilité de ce dernier. Contrairement à K.P. Torson, qui se méfiait du charisme que la fonction impériale pouvait conférer à une personne unique, G.S. Baten'kov considère au contraire que la monarchie doit rassembler les citoyens autour de leur souverain, qui incarne, par sa personne comme par sa fonction, l'unité nationale.

Attentif au fonctionnement de l'Etat, le Républicaniste n'élude pas pour autant le problème de l'organisation économique. Les orientations économiques sont indiquées en quelques propositions brèves mais incisives : elles concernent, pour l'essentiel, les impôts et l'utilisation du budget de l'Etat, et recoupent les revendications des Républicanistes des Sociétés du Nord et du Sud. G.S. Baten'kov critique le système des impôts de la Russie impériale : tout comme N.I. Turgenev, il fait état de nombreux abus (corruption, taxes supplémentaires non entérinées par une loi, etc.) et de la complète dépendance des paysans à l'égard des collecteurs d'impôts, rarement honnêtes. Les entorses au système d'imposition privent l'Etat de toute possibilité d'une politique financière rationnelle, faute de revenus réguliers[1170].

L'Etat idéal, selon G.S. Baten'kov, prend donc la forme d'une monarchie constitutionnelle dominée par une aristocratie puissante. Deux influences étrangères ont été particulièrement déterminantes dans la formation de ses conceptions politiques : d'une part, l'ouvrage de Montesquieu, *De l'esprit des lois*, et sa définition de la monarchie ; d'autre part, le modèle de la monarchie anglaise, qu'il réinterprète à l'aune de la conception russe du pouvoir, de la personne sacrée de l'Empereur et des aspirations de la noblesse à jouer un rôle politique. Conscient de la spécificité géograhique et ethnique de la Russie, le Républicaniste opte pour un Etat centralisé, dont l'unité s'incarne dans la fonction du souverain : G.S. Baten'kov s'éloigne considérablement de la « monarchie républicaine » de N.M. Murav'ëv ; au sein de la Société du Nord, il fait figure d'exception. Cette position ne doit toutefois pas être éludée, car elle reflète les réflexions républicanistes sur la tradition politique russe et les

---

[1170] Aux yeux de G.S. Baten'kov, la gestion du Trésor pose également de nombreux problèmes : le Républicaniste récuse l'intérêt des monopoles d'Etat, notamment du monopole de la vente du vin, qui ruina plusieurs familles nobles. Il révoque les colonies militaires, qui coûtent extrêmement cher en hommes, en champs, en forêts ; il s'insurge enfin contre l'entretien d'une armée trop nombreuse et trop coûteuse, et contre une politique financière non rationnelle. Toutes ces exigences reprennent les revendications fondamentales des Républicanistes.

interrogations sur la structure étatique la plus adaptée à la Russie. Une histoire des conceptions politiques des Républicanistes doit rendre à la réflexion de G.S. Baten'kov la place qui lui revient – en dépit de sa dissonance avec les autres projets des membres de la Société du Nord.

Les conceptions de l'Etat de la Société du Nord s'incarnent dans une multitude d'opinons et de réflexions, parfois rédigées à la hâte, sous forme de quelques remarques, ou consignées dans des textes plus élaborées. Au sein de cette myriade de propositions, le projet de N.M. Murav'ëv est sans conteste le plus abouti de tous ceux de la Société du Nord.

L'étude de la *Constitution* met à jour la notion de « monarchie républicaine », concept fort complexe à l'œuvre dans le projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv. Ce concept hérite à la fois d'emprunts à des traditions juridiques et politiques européennes – la Constitution de 1787 et les Articles de la Confédération des Etats-Unis d'Amérique, les Constitutions révolutionnaires françaises de 1791 et 1795, la Constitution espagnole de 1812 – et des *realia* de la culture politique russe – structure monarchique, poids de la fonction impériale. A partir de ces différents éléments, N.M. Murav'ëv élabore une conception de l'Etat fort originale, profondément russe car marquée par la situation de la Russie au moment où l'auteur entreprend de rédiger son projet constitutionnel. La « monarchie républicaine » rassemble en son sein des principes apparemment contradictoires : sur le plan de la gestion du territoire, N.M. Murav'ëv tente de réconcilier le principe fédératif avec la conception d'un Etat unifié ; il élabore une Constitution unique, mais confère aux régions une autonomie partielle. Sur le plan politique, il reprend la forme du gouvernement monarchique en lui insufflant un esprit républicain : ainsi, en conférant au souverain, devenu simple fonctionnaire de l'Etat, les mêmes missions que celles confiées au président américain, N.M. Murav'ëv se rapproche délibérément du gouvernement républicain ; il en est de même lorsqu'il énonce le principe de la souveraineté de la nation et remet à chaque citoyen le devoir de participer aux affaires de l'Etat et à l'exercice de la justice.

La relecture de cette *Constitution* par les autres membres de la Société du Nord, suscite des remarques et des projets plus ou moins aboutis. Au sein de la « monarchie républicaine », certains insistent davantage sur la république, tel N.A. Bestužev ;

d'autres défendent la monarchie constitutionnelle, à l'instar de G.S. Baten'kov. Mais la plupart suivent le projet présenté par N.M. Murav'ëv : cette combinaison d'éléments monarchiques et républicains paraît éminemment contestable et fragile, mais elle semble adaptée à la réalité russe, façonnée par l'autocratie. La forme étatique proposée par N.M. Murav'ëv reflète parfaitement les hésitations des membres de la Société du Nord, ainsi que leur propension au compromis.

Avec la « monarchie républicaine », N.M. Murav'ëv ne renonce pas totalement au rêve républicain : il l'incarne dans une réalité russe existante, ce qui infléchit considérablement le modèle initial. P.I. Pestel', quant à lui, reprendra le même idéal républicain mais il adoptera une démarche plus radicale : pour incarner la république dans la terre russe, il aura recours à un bouleversement complet et soudain de toutes les institutions politiques traditionnelles. C'est à ce prix seulement que sera instituée la « république républicaine ».

CHAPITRE IX

La Société du Sud

P.I. Pestel' et la « république républicaine »

La Société du Sud, réorganisée dès 1821, comprend de nombreuses personnalités affirmées : M.P. Bestužev-Rûmin, S.I. Murav'ëv-Apostol, le général V.F. Raevskij ou encore le prince A.P. Barâtinskij, qui tous jouèrent un rôle déterminant dans la diffusion des idées au sein des soldats de la 2e Armée. Néanmoins, la Société est dominée par la haute stature de P.I. Pestel', personnalité brillante et charismatique, « l'une des figures les plus importantes »[1171] du mouvement républicaniste. Les contemporains de P.I. Pestel', tant ses compagnons de convictions que ses supérieurs hiérarchiques témoignent de ses grandes compétences en art militaire, de son érudition dans les sciences politiques et économiques, de son sens du sacrifice : intelligent, fidèle à ses engagements, mais aussi froid et imperturbable dans les buts qu'il est fixé, P.I. Pestel' est, de l'avis de tous, « l'une des personnes les plus remarquables de son temps »[1172]. La fascination qu'exerça cette figure de proue sur ses contemporains devait perdurer : les historiens s'emparèrent eux aussi de la personnalité hors du commun de P.I. Pestel' : l'historienne I.O. Kiânskaâ lui consacre deux biographies récentes ; N.M. Lebedev et R.H. Âhin analysent les conceptions politiques et sociales de P.I. Pestel' à travers une étude de son parcours intellectuel[1173].

[1171] « Odnoû iz samyh krupnyh figur », in ČERNOV, S.N., *Pavel Pestel' : Izbrannye stat'i po istorii dekabrizma*, Sankt-Peterburg, Liki Rossii, 2004 (réédition), article « Dekabrist P.Iv. Pestel'. Opyt ličnoj harakteristiki », p.65.

[1172] « On byl odin iz zamečatel'nejših lûdej svoego vremeni. » On doit cette description à N.I. Lorer, in *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, pod redakciej M.N. Pokrovskogo, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-èkonomičeskoe izdatel'stvo, 1931, p.74.

[1173] Voir PAVLOV-SIL'VANSKIJ, *Pavel Ivanovič Pestel' : biografičeskij očerk*, Petrograd, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1919 ; ÂHIN, R.H., *Gosudarstvenno-pravovye vzglâdy P.I. Pestelâ*, Kazan, Kazanskij Gosudarstvennyj Universitet, 1961 ; LEBEDEV, N.M., *Pestel' – ideolog i*

Toutes ces analyses sont fondamentales et nous nous y reporterons en temps voulu. Toutefois, l'approche que nous proposons de la Société du Sud diffère quelque peu de ces études. Désirant établir progressivement la généalogie d'une conception moderne de l'Etat en Russie, nous ne nous intéresserons à la trajectoire individuelle de P.I. Pestel' que dans la mesure où celle-ci dit quelque chose de l'histoire du politique. Or, c'est à P.I. Pestel' que revient l'initiative d'avoir élaboré un projet constitutionnel structuré, fondé sur une théorie fortement étayée par des concepts politiques et philosophiques. Ses compagnons ne rédigèrent pas de textes politiques aussi aboutis ; leurs contributions écrites furent essentiellement des écrits de propagande, certes fondamentaux pour rallier des suffrages contre l'autocratie, mais peu élaborés sur le plan théorique. Le projet constitutionnel de P.I. Pestel' – la *Russkaâ pravda* ou *Justice russe* – était connu et apprécié des membres de la Société, auprès desquels P.I. Pestel' avait pris soin de le diffuser. Dans la mesure où ce texte et les théories qu'il défendent faisaient l'unanimité parmi les futurs insurgés, la *Justice russe* de P.I. Pestel' peut être considérée à juste titre comme le testament politique de la Société du Sud.

Testament politique, moment fondateur d'une pensée de l'Etat, somme des conceptions sociales, juridiques, économiques et politiques des années 1810-1820, la *Justice russe* n'a pourtant pas suscité, à ce jour, d'étude textuelle poussée. Les historiens ont mis à jour la carrière politique de P.I. Pestel', les influences qu'il a subies, la nature du milieu familial, l'importance du piétisme dans sa formation, etc. ; force est de constater néanmoins que la *Justice russe* demeure le parent pauvre de ces études[1174]. La raison en est que ce texte, à mi-chemin entre un traité de philosophie politique et une esquisse de constitution, soulève de nombreux paradoxes. L'un d'entre eux – et non des moindres – réside dans la nature du pouvoir et dans la conception de l'Etat. Dès 1820, on l'a vu, P.I. Pestel' avait revendiqué le modèle républicain comme seul *mode de gouvernement* adapté à la Russie, et la république comme *forme* parfaite du futur Etat russe. Si le rédacteur de la *Justice russe* revendique réellement une « république

---

rukovoditel' dekabristov, Moskva, Mysl', 1972 ; KIÂNSKAÂ, O.I., *Pavel Pestel' : Oficer, razvedčik, zagovorŝik*, Moskva, Paralleli, 2002 ; KIÂNSKAÂ, O.I., *Pestel'*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 2005.

[1174] L'historien V.I. Semevskij identifie les textes et les personnes qui ont exercé une influence sur P.I. Pestel', mais consacre peu de pages à l'analyse du texte ; voir *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1909, notamment pp.509-542. L'historienne O.I. Kiânskaâ établit avec précision les états de service de P.I. Pestel' dans l'armée, son activité dans la Société du Sud, mais son analyse de la *Justice russe* est succincte ; voir *Pavel pestel' : Oficer, razvedčik, zagovorŝik*, *op.cit.*, pp.221-230.

républicaine » pour incarner la liberté dans les institutions politiques, comment expliquer l'accusation récurrente de « dictature jacobine » formulée à son encontre par les membres de la Société du Nord[1175] ? La réponse à cette interrogation s'appuiera sur une stricte analyse tant des principes politiques que des concepts philosophiques aux fondements de l'Etat pestelien – analyse qui fait défaut jusqu'à ce jour. Mais cette première approche demeure théorique : il faudra par la suite étudier les formes concrètes que le Républicaniste souhaitait voir revêtues par les institutions politiques, et examiner les ressorts de l'ordre politique qui règne au sein du nouvel Etat. Tous ces éléments permettront de dessiner les contours de la « république républicaine » ; mais celle-ci est-elle apte à garantir un maximum de libertés politiques au sein de l'Etat, comme le souhaitait initialement P.I. Pestel' ? Quels que soient les apports théoriques auxquels l'auteur fait référence, le pragmatisme et le patriotisme de ce jeune militaire ne doivent jamais être perdus de vue : la République républicaine sera russe – ou ne sera pas[1176].

SECTION I

Aux fondements théoriques de l'Etat pestelien.

La *Justice russe* ou *Russkaâ pravda*, projet constitutionnel sur lequel P.I. Pestel' travailla au moins cinq ans, est un texte à l'histoire et à l'architecture complexes. Le ton de l'ouvrage déroute le lecteur : la *Justice russe* contient à la fois des réflexions

---

[1175] Et reprise par de nombreux historiens : « Selon [P.I. Pestel'], la Constitution ne serait possible qu'après une période provisoire de dix ans de gouvernement autoritaire. Cette option faisait peur à la majorité des *décabristes* qui étaient beaucoup plus modérés et voyaient en Pestel' un dictateur ». KANINSKAYA, G., article « L'idée républicaine en Russie », in BAQUIAST, P. et DUPUY, E., (dir.), *L'idée républicaine dans le monde (XVIII*ème *– XXI*e *siècles) vol.1 : Histoire et pensée universelle en Europe, la République universelle*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp.224-226 pour l'article et p.225 pour la citation. On retrouve la même interprétation chez V.I. Semevskij : P.I. Pestel' aurait souhaité instaurer la république « à l'aide de la *dictature* du gouvernement suprême provisoire » ; « pri pomoŝi *diktatury* vremennogo verhovnogo pravleniâ », SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, *op.cit.*, p.507. Nous soulignons.

[1176] Sur la notion de République, voir BAQUIAST, P. et DUPUY, E. (dir.), *L'idée républicaine dans le monde (XVIII*ème *– XXI*e *siècles) vol.1 : Histoire et pensée universelle en Europe, la République universelle*, Paris, L'Harmattan, 2007 ; BAQUIAST, P. (dir.), *Deux siècles de débats républicains (1792-2004)*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004. P. O'Meara a réalisé un récent travail sur la république selon P.I. Pestel' ; toutefois il n'évoque que la forme républicaine de l'Etat, sans interroger la problématique polysémie du terme « république ». Voir O'MEARA, P., *The Decembrist Pavel Pestel'. Russia's First Republican*, New York, Palgrave MacMillan, 2003.

abstraites sur l'Etat en général, des remarques philosophiques sur la naissance des sociétés et des descriptions extrêmement concrètes de la situation russe en 1820. Si l'élément descriptif de ce projet a été commenté dans diverses études[1177], en revanche l'élément abstrait est souvent passé sous silence : or, c'est justement dans ces définitions et réflexions philosophiques que se trouve la quintessence de la pensée politique de P.I. Pestel'. Il faut donc accorder une importance toute particulière à ces considérations abstraites pour mettre à jour les concepts fondamentaux qui président à l'émergence de l'Etat pestelien.

Radicalement différent du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv, et par le contenu, et par la forme, le texte de P.I. Pestel' présente à la fois un programme politique et des fondements philosophiques – ce qui rend son étude délicate. C'est pourquoi il est nécessaire de rétablir brièvement l'histoire du texte et de son support, avant même de pénétrer plus avant dans l'étude des conceptions politiques du Républicaniste.

I. Un texte au statut ambigu.

Le projet de P.I. Pestel' se présente sous la forme de plusieurs cahiers reliés. Le texte est relativement volumineux, puisqu'il compte environ 200 pages – ce qui ne représente sans doute qu'un tiers (trois chapitres sur les dix prévus) de l'ensemble de l'ouvrage. C'est donc un travail considérable que P.I. Pestel' avait engagé : si la *Constitution* de N.M. Murav'ëv s'étend sur 80 ou 100 pages en fonction des variantes, le projet de P.I. Pestel' aurait compté à terme entre 600 et 700 feuillets ; il est donc d'une tout autre envergure que celui de N.M. Murav'ëv. Par ailleurs, le projet de P.I. Pestel' répond à une autre démarche : l'auteur ne rédige pas la constitution d'un nouvel Etat, mais décrit les maux de la Russie et indique les remèdes à apporter. Les deux textes sont donc extrêmement dissemblables.

[1177] Voir notamment KIÂNSKAÂ, O.I., *Pavel Pestel', oficer, razvedčik i zagovorŝik*, Moskva, Paralleli, 2002, pp.221-240.

L'histoire du projet constitutionnel de P.I. Pestel' est mouvementée : les cahiers furent l'objet de recherches actives de la part de la Commission d'enquête[1178]. Sur dénonciation du capitaine Majboroda, on le chercha tout d'abord sans succès dans les archives de P.I. Pestel'. Lors d'un interrogatoire, ce dernier avoua qu'il avait transmis son travail à N.A. Krûkov, qui l'avait lui-même remis à N.F. Zaikin. Ce n'est qu'en janvier 1826 que N.F. Zaikin indiqua l'endroit où il avait enterré le texte du projet de P.I. Pestel' : dans un champ, à 1,5 archines de profondeur, près du village de Kirnasovki, non loin de Toultchine. On sut par la suite que c'était en réalité P.S. Bobrîšev-Puškin qui l'avait enterré. La destinée de ce texte fut étrange : confiné dans les archives du IIIe département de la Chancellerie Particulière de Sa Majesté Impériale, il tomba dans l'oubli et ne fut que rarement consulté par les historiens du début du XXème siècle. Le texte est recopié en 1880 par l'académicien N.F. Dubrovin mais il faut attendre 1906 pour qu'il soit publié, pour la première fois, par l'historien P.E. Ŝegolev[1179]. La *Justice russe* n'est publiée dans sa version intégrale qu'en 1958, avec l'ensemble des textes de P.I. Pestel', dans la collection *Vosstanie dekabristov*[1180], et accompagné d'une remarquable analyse de M.V. Nečkina et A.A. Pokrovskij. Ce texte, fondamental pour la compréhension des idées politiques de l'époque, fut donc assez peu consulté jusque dans les années 1960. Malgré quelques études récentes, on peut déplorer le manque d'analyses de ce projet constitutionnel, auquel on préfère généralement des biographies de son auteur[1181]. A nos yeux, ce texte reflète les efforts déployés au début du XIXème siècle par des penseurs politiques pour proposer une

---

[1178] Pour une histoire détaillée de la recherche du manuscrit de la *Russkaâ Pravda*, voir LEBEDEV, N.M., *Pestel' – ideolog i rukovoditel' Dekabristov*, Moskva, RAN, 1972, pp.130-135 ; ČERNOV, S.N., *Pavel Pestel' : Izbrannye stat'i po istorii dekabrizma*, Sankt-Peterburg, Liki Rossii, 2004, « Poiski *Russkoj pravdy* P.I. Pestelâ (materialy k istorii sledstviâ po delu dekabristov v 1825-1826 gg.) », pp.182-241. N.F. Zaikin dessina un plan à destination de la Commission d'enquête pour faciliter les recherches de la *Justice russe* ; ce plan est reproduit dans les annexes du présent ouvrage (Documents iconographiques).

[1179] ŜEGOLEV, P.E., *P.I. Pestel' – Russkaâ Pravda, Nakaz Vremennomu Verhovnomu Pravleniû*, Sankt-Peterburg, Knigoizdatel'stvo « Kul'tura », 1906.

[1180] Voir la collection *Vosstanie dekbristov*, Moskva, Gospolitizdat, 1958, tome VII. Ce tome est entièrement consacré à la publication de la *Russkaâ pravda* et des textes antérieurs, indiquant l'évolution des points de vue de P.I. Pestel'.

[1181] Voir notamment l'ouvrage déjà cité d'O.I. KIÂNSKAÂ, *Pavel Pestel', oficer, razvedčik i zagovorŝik* ; du même auteur : *Pestel'*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 2005. Plus ancienne, mais tout aussi intéressante, est l'étude de S.N. ČERNOV, *U istokov russkogo osvoboditel'nogo dviženiâ*, Saratov, Izdatel'stvo Saratovskogo Universiteta, 1960.

alternative au pouvoir despotique du tsar autocrate : il prend donc une place toute particulière dans une histoire des conceptions de l'Etat en Russie.

Toutes ces précisions ne résolvent cependant pas un problème central : le statut même de l'ouvrage est difficile à établir, tant et si bien qu'on hésite à parler de Constitution. Une Constitution peut-elle être aussi volumineuse ? Ce texte étant inachevé, sommes-nous en présence d'une somme définitive ou simplement de notes structurées témoignant d'une pensée en formation ? Si ce texte n'est ni une constitution, ni un traité politique, ni un recueil de réflexions philosophiques, alors pour quelle raison et dans quel but mêle-t-il ces divers genres ?

1. L'architecture complexe de la **Russkaâ Pravda.**

Le texte de la *Justice russe* présente à tout lecteur désireux de l'étudier de plus près une architecture éminemment complexe. La datation des divers documents qui le composent est chose difficile – et pourtant essentielle pour comprendre l'imbrication des divers chapitres. Initialement, le texte de la *Justice russe* devait comporter dix chapitres ; or, seuls les cinq premiers chapitres nous sont parvenus, sous deux rédactions différentes. D'après l'analyse du grain des papiers et des filigranes, l'historien A.A. Pokrovskij[1182] fait remonter la première rédaction aux années 1820-1822, et la deuxième rédaction à 1824. Pour obtenir l'ensemble du projet de P.I. Pestel', nous disposons d'un autre document, indissociable de l'ensemble que constitue la *Justice russe* : un texte intitulé *Constitution – testament de l'Etat* (*Konstituciâ – gosudarstvennyj zavet*), rédigé par P.I. Pestel' à l'intention des membres de la Société des Slaves Unis, en 1825, et faisant mention des chapitres manquants de son projet. Enfin, un dernier texte est étroitement lié à la *Justice russe* : le *Partage des terres* (*Delëž zemel'*), qui indique la manière dont P.I. Pestel' compte résoudre le problème de la distribution des terres aux paysans après l'abolition du servage. Ce texte a sans doute été rédigé plus tôt, vers 1819-1820. Ces trois textes constituent les sources sur

[1182] Voir l'article d'A. POKROVSKIJ, « Sostav dokumental'nogo kompleksa *Russkoj Pravdy* i ego arheografičeskij analiz », in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, pp.76-108.

lesquelles nous travaillerons pour tenter de clarifier la pensée de P.I. Pestel'. En cinq années de travail se succèdent trois rédactions distinctes[1183] :

***Russkaâ pravda*, 1ère rédaction (1822)**	***Russkaâ pravda*, 2e rédaction (1824)**	***Konstituciâ – gosudarstvennyj zavet* (1825)**
	Introduction	
	Chapitre I	
	Chapitre II	
	Quasi intégralité du chapitre III	
Fin du chapitre III		
Chapitre IV		
Chapitre V		
		Brève présentation des chapitres VI, VII, VIII, IX et X

Tableau 16 – Les trois rédactions du projet constitutionnel de P.I. Pestel'.

Cette chronologie est rétablie à partir des dépositions de S.I. Murav'ëv-Apostol et de M.P. Bestužev-Rûmin. On peut raisonnablement supposer que P.I. Pestel' travailla sur son projet constitutionnel dès 1820. L'année 1825 fut stérile : lui-même explique, dans sa déposition, qu'il avait perdu la conviction intime de l'utilité de ce projet et qu'il ne parvenait plus à travailler avec assiduité à sa rédaction[1184]. La période la plus féconde fut l'année 1824 : au cours de ses quatre mois de congé (de février à mai), P.I. Pestel' séjourna à Saint-Pétersbourg pour diffuser les principes de sa *Justice russe*.

Mais nous aurons recours à d'autres textes, antérieurs à la *Justice russe*, qui traitent des thèmes majeurs du projet constitutionnel de P.I. Pestel'. La *Note sur le gouvernement de l'Etat* (*Zapiska o Gosudarstvennom Pravlenii*) est fondamentale pour expliciter la construction étatique souhaitée par l'auteur de ce traité ; le texte intitulé *Formation du ministère d'Etat de la Justice* (*Obrazovanie Gosudarstvennogo prikaza pravosudiâ*) présente la conception pestelienne de la justice – ces deux textes datent

[1183] Tableau inspiré de celui d'A.A. Pokrovskij, et complété par nos soins ; voir *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.91.

[1184] Dossier d'instruction de P.I. PESTEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, pp.100-121.

vraisemblablement des années 1821-1822. Enfin, un dernier écrit rédigé en français, le *Tract politico-social*, inspiré des théories de Sismondi, donne des éclaircissements spécifiques sur la nécessité, pour P.I. Pestel', de passer à un Etat de droit et à une Constitution. Ce texte fut sans doute rédigé un peu plus tôt, en 1819, alors que P.I. Pestel' faisait encore partie de l'Union du Bien public ; on n'en conserve que le dernier tiers. Sans procéder à une étude détaillée de toutes ces sources, nous les convoquerons à chaque fois que la concision des formules de la *Justice russe* le rendra nécessaire. Enfin, P.I. Pestel' a élaboré un certain nombre de projets connexes qui nous sont parvenus sous forme de brouillons esquissés à la hâte, ainsi que de nombreux écrits relatifs à l'art militaire, à la stratégie et à la réforme du monde militaire ; dans la mesure où nous nous concentrons sur les conceptions politiques de P.I. Pestel', nous laisserons de côté cet ensemble de textes lors de notre analyse.

Avant de pénétrer plus avant dans l'examen de la *Justice Russe*, il ne semble pas inutile d'en résumer la structure :

Chapitres	Titre en russe	Traduction en français
Introduction	*Osnovnye ponâtiâ.*	Conceptions fondamentales.
Ch.I.	*O zemel'nom prostranstve gosudarstva.*	De l'étendue territoriale de l'Etat.
Ch.II.	*O plemenah Rossiû naselâûŝih.*	Des ethnies qui peuplent la Russie.
Ch.III.	*O sosloviâh v Rossii obretaûŝihsâ.*	Des conditions sociales en Russie.
Ch.IV.	*O narode v političeskom otnošenii.*	Du peuple dans sa dimension politique.
Ch.V.	*O narode v graždanskom otnošenii.*	Du peuple dans sa dimension civique.
Ch.VI.	*O Verhovnoj vlasti.*	Du pouvoir suprême.
Ch.VII.	*Ob obrazovanii Pravitel'stvennnyh mest.*	De la formation de l'administration de l'Etat.
Ch.VIII.	*O gosudarstvennoj bezopasnosti.*	De la sécurité de l'Etat.
Ch.IX.	*Ob obŝestvennom Blagosostoânii.*	De la prospérité de l'Etat.
Ch.X.	*Nakaz dlâ sostavleniâ obŝego Gosudarstvennogo Svoda Zakonov.*	De la constitution d'un Code des Lois valable dans tout l'Etat.

Tableau 17 – Architecture du projet de P.I. Pestel'.

Les titres des chapitres nécessitent quelques explicitations : P.I. Pestel' titra lui-même les cinq premiers chapitres ; en revanche, nous avons recomposé les titres des chapitres VI à X en fonction du résumé de la *Justice russe* que P.I. Pestel' donne lors de

ses interrogatoires[1185]. Ce projet laisse assez nettement apparaître deux grandes parties : l'une évoque le peuple, l'autre la formation du gouvernement. Les chapitres I à V sont consacrés au peuple : le chapitre I fixe les frontières de l'Etat et l'organisation administrative de son territoire ; le chapitre II rend compte de la multiethnicité de l'Etat russe ; dans le chapitre III, après avoir fait état des différentes catégories au sein de la société (*sosloviâ*), l'auteur se prononce en faveur d'une seule condition, celle des « citoyens » ; le chapitre IV évoque le rôle du peuple dans la vie politique, et le chapitre V indique les droits et les devoirs des citoyens. En revanche, la deuxième partie du projet de P.I. Pestel' (chapitres VI à X) est entièrement consacrée à la formation du gouvernement : la mise en place de la souveraineté du peuple dans le pouvoir législatif (le « pouvoir suprême » explicité dans le chapitre VI) ; l'instauration des pouvoirs locaux dans les régions (chapitre VII) ; ce qui a trait à la sécurité de l'Etat, à savoir la justice, la police, les relations internationales, les forces de l'Armée et de la marine (chapitre VIII) ; ce qui garantit la prospérité économique d'un Etat, soit les finances, l'économie publique, l'instruction et le système d'éducation, les affaires religieuses (chapitre IX) ; enfin, le dernier chapitre évoque les conditions dans lesquelles un Code général des lois doit être rédigé, pour unifier les lois sur l'ensemble du territoire de l'Etat. Toutefois, nous ne suivrons pas systématiquement, dans notre étude, le plan choisi par P.I. Pestel', préférant mettre l'accent essentiellement sur les principes politiques définis par le chef de la Société du Sud dans ce texte, en laissant délibérément de côté tout ce qui concerne le droit privé des individus[1186].

2. Genèse d'un lexique et naissance d'une pensée politique.

Une des difficultés de la lecture de la *Justice russe* réside dans le vocabulaire employé : sensible aux termes étrangers en usage dans l'armée, P.I. Pestel', colonel au patriotisme marqué, souhaite russifier tous les termes utilisés dans le monde militaire et surtout dans la vie politique. Il constitue des listes de vocabulaire, donnant à chaque terme courant un équivalent en russe. Ce faisant, il crée un lexique proprement russe, porteur d'une culture politique spécifique. Ainsi, pour désigner une constitution, il

---

[1185] Voir PESTEL', P.I., *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, pp.114-115.

[1186] Des morceaux choisis du projet constitutionnel de P.I. Pestel' sont présentés et traduits en annexe ; voir le tome III des présents travaux, Annexe III, textes 14 à 17.

n'emploie pas le terme *konstitucià* (pourtant utilisé par N.M. Murav'ëv), mais l'expression *Gosudarstvennyj ustav*, qui désigne la Règle de l'Etat. Le tableau ci-dessous relève les principaux termes politiques en usage dans son projet constitutionnel[1187] :

Terme français	Terme russe usuel	Traduction de P.I. Pestel'
Division géographique.	*Geografičeskoe razdelenie.*	Zemel'noe razdelenie.
Ministères.	*Ministerstvo*.	Gosudarstvennoj Prikaz[1188].
Justice.	*Ûsticiâ.*	Pravosudie.
Police.	*Policiâ*.	Blagočinie.
Monarchie.	*Monarhiâ.*	Samoderžavie (autocratie, puissance d'un seul).
Aristocratie.	*Aristokraciâ*.	Vel'moževderžavie (pouvoir de la nobless).
Démocratie.	*Demokraciâ.*	Narododeržavie (pouvoir du peuple).
Despotisme.	*Despotizm*.	Samovlast'e (commandement d'un seul).
Oligarchie.	*Oligarhiâ.*	Vel'moževlast'e (commandement de la noblesse).
Ochlocratie.	*Oklokraciâ.*	Narodovlast'e (commandement par le peuple).
Tyrannie.	*Tiraniâ.*	Zlovlastie.
Ministre.	*Ministr.*	Gosudarstvennoj Glava.
République.	*Respublika*.	Obŝederžavie (puissance générale ou publique).
Empereur.	*Imperator.*	Car'.
Héritier.	*Naslednik.*	Carevič.
Sénat.	*Senat.*	Verhovnoj Sobor.
Sénateur.	*Senator.*	Boârin.
Département.	*Departament.*	Palata.
Province.	*Provinciâ*.	Oblast'.

Tableau 18 – Le lexique juridico-politique de P.I. Pestel'.

[1187] Ce relevé est effectué à partir des textes politiques de P.I. Pestel'. On trouvera dans les annexes deux tableaux plus complets des correspondances lexicales effectuées par P.I. Pestel'.

[1188] Lorsqu'il traduit en russe les termes politiques, P.I. Pestel' ne forme pas uniquement des néologismes. Il a souvent recours aux termes en usage dans la Russie ancienne : les termes *prikaz*, *sobor*, *boârin* illustrent cette référence constante à la Russie pré-pétrovienne.

P.I. Pestel' tente de s'approprier des concepts politiques étrangers en leur conférant une coloration russe, y compris sur le plan linguistique. Lorsque les institutions existent déjà, il a recours à des termes historiques russes : ainsi, la *družina* ou droujine devient la troupe et remplace le terme *rota* ; de même, le soldat est appelé *ratnik*, au lieu de *soldat*. Un cas assez transparent est celui du sénateur : au lieu d'adopter un calque du latin, l'auteur de la *Justice russe* préfère utiliser un vocable désignant une institution de la Russie moscovite, celle des boyards et des conseils des boyards, même si ce terme ne recouvre pas la signification ni le rôle du Sénat au XIXème siècle. Enfin, pour tous les termes théoriques, notamment pour ceux qui décrivent tel ou tel mode de gouvernement, P.I. Pestel' a recours à une traduction faisant sens, c'est-à-dire qu'il traduit en russe les racines grecques. Ainsi, tous les mots contenant la racine *cratos* désignent le pouvoir légal et légitime : ils sont traduits par *deržavie*, de *deržava*, la puissance ; la racine *arkê* fait référence au contraire à un pouvoir fort, à un commandement : dans ce cas, P.I. Pestel' a recours au russe *vlast'*, qui désigne le pouvoir illimité. On constate que les termes traduits par P.I. Pestel' en utilisant la racine *deržavie* désignent un mode de partage légitime d'un pouvoir légitime : ils indiquent à qui revient l'exercice du pouvoir (au peuple, à la noblesse, à un petit groupe de personnes, etc.). En revanche, tous les termes se terminant par *vlast'e* désignent des modes de gouvernement dans lesquels on constate un abus de pouvoir (pouvoir d'un seul, pouvoir du mal ou pouvoir de la foule désordonnée) : ces mots qui, dans la pensée politique de P.I. Pestel', évoquent un pouvoir illimité ou mal utilisé, sont perçus de manière négative.

Suivant ce raisonnement, on peut déjà affirmer que P.I. Pestel' est favorable à la monarchie, mais pas à l'autocratie ; à l'aristocratie mais pas à l'oligarchie ; à la démocratie, mais pas à l'ochlocratie. Ainsi, les termes ne se contentent pas de décrire une manière d'exercer le pouvoir, mais portent également un jugement sur le mode de gouvernement en question. L'étudiant applique ici les préceptes professés en cours de droit naturel par A.P. Kunicyn, tout en les détournant pour insérer une dimension idéologique dans le vocabulaire ainsi constitué.

Outre sa fonction pédagogique évidente, cette traduction systématique témoigne de la ferme volonté de P.I. Pestel' de russifier tout élément étranger à la Russie, afin de faire advenir, par la création d'un lexique russe, une réalité politique proprement russe. Reste encore à déterminer la nature de la *Justice russe*.

3. La Russkaâ pravda *: une constitution provisoire ?*

Le titre de ce projet n'est en rien dû au hasard : la *Russkaâ pravda* reprend le nom d'un texte russe rédigé au cours du XIe siècle, qui mentionne le droit commun en cours à cette époque. Ce document nous est parvenu sous deux formes : l'une, courte, contenant 43 articles, date de 1072, soit du règne de Iaroslav le Sage ; l'autre, reprenant la version courte et lui ajoutant 80 articles, fut rédigée après 1113, et reflète la législation sous le prince de Kiev, Vladimir Monomaque[1189]. Les deux textes donnent un aperçu de la législation de l'époque, qui semble, aux yeux d'un Russe du XIXème siècle, beaucoup moins cruelle que les législations contemporaines. En effet, la peine de mort est inexistante, les châtiments corporels sont relativement rares, et les actes de vengeance sont condamnés ; à tout moment, le perfectionnement des mœurs et de la morale – et donc la rééducation – sont préférés à l'élimination physique des contrevenants à l'ordre. Au regard des pratiques de la Russie impériale, ce code paraît très mesuré. Par ailleurs, il s'agit du premier code des lois proprement russe, et cette deuxième caractéristique prend, pour P.I. Pestel', une valeur considérable : le Républicaniste désire inscrire son projet constitutionnel dans la tradition russe d'un droit mesuré et humain ; l'allusion directe à la *Russkaâ pravda* lui permet de prendre en compte cet héritage historique, et de faire de sa constitution un projet proprement russe, et non une pâle copie de projets européens.

Une dernière remarque sur ce titre explicitera le choix de P.I. Pestel' : le terme *pravda*, en russe, contient suffisamment d'ambiguïté pour désigner deux concepts différents. Formé sur *pravo*, le droit, la *pravda* est avant tout, dans la Russie kiévienne, un monument juridique, un ensemble de textes de lois. Par ailleurs, la racine *prav* fait allusion à la justice : la *pravda* fait donc correspondre les lois à un idéal de la justice ; souvent, on traduit en français *Russkaâ pravda* par *la Justice russe*. Mais cela revient à faire abstraction de la seconde signification du mot *pravda*, tout aussi importance à nos yeux : le terme désigne également la « vérité » – non pas la vérité divine, absolue et incréée (*istina*), mais la vérité conçue comme l'opposée du mensonge, la vérité obtenue

---

[1189] Pour une analyse détaillée du texte et des influences de la *Russkaâ pravda*, voir les études de KAISER, D.H., *The Growth of the Law in Medieval Russia*, Princeton, Princeton University Press, 1980, notamment le chapitre 2 ; et *The Laws of Rus' – Tenth to Fifteenth Centuries*, Salt Lake City (Utah), Charles Schlacks, 1992, avec une introduction de Richard Hellie. Cet ouvrage est un recueil de textes législatifs de la Russie ancienne, traduits en anglais. Les auteurs soulignent une nette influence des institutions byzantines sur ce *Code russe* du 11ème siècle.

par démonstration. Le titre de P.I. Pestel' cumule ces deux significations – justice et droit d'une part, et vérité de l'autre[1190] ; la *Russkaâ pravda* se présente comme un projet constitutionnel, composé d'un ensemble de textes juridiques, qui démontrent la vérité de ce que doit être une construction étatique juste. Exprimant la quintessence des connaissances de l'époque en matière de droit constitutionnel, politique, civil et privé, elle s'impose comme la seule vérité constitutionnelle propre à la Russie. La *Russkaâ pravda* indique donc au peuple russe l'unique vérité politique qu'il doit suivre pour vivre heureux et prospère : le titre de ce projet constitutionnel reflète l'esprit radical de son auteur[1191].

Toutefois, ces deux termes ne parurent pas suffisants à P.I. Pestel', qui ne rédigea pas moins de six variantes du titre initial. La première version souligne le rôle de la *Russkaâ pravda* : « Russkaâ pravda, contenant l'instruction du Gouvernement Suprême et servant de Garantie au Peuple Russe pour améliorer sa situation »[1192]. Insatisfait du simple titre *Russkaâ pravda*, l'auteur le remania et en proposa trois variantes, à dire vrai assez proches, qui font apparaître une notion nouvelle, celle de « gouvernement provisoire » :

> « Russkaâ Pravda, ou Charte Suprême, Testament et Précepte de la Russie, contenant une Instruction pour l'action du Gouvernement Provisoire Suprême et servant en même temps de Garantie pour le Perfectionnement de l'Organisation Etatique de la Russie » (3e variante).
>
> « Russkaâ Pravda, ou Charte Suprême de l'Etat et Précepte du Grand Peuple Russe, contenant une Instruction tant pour le Peuple lui-même que pour le Gouvernement Provisoire souverain, et servant en même temps de Garantie fidèle pour le Perfectionnement de l'Organisation Etatique de la Russie » (4e variante).
>
> « Russkaâ Pravda, ou Charte Suprême de l'Etat et Précepte du Grand Peuple Russe, servant de Garantie pour le Perfectionnement de l'Organisation Etatique de

---

1190 Pour une présentation plus détaillée de l'ambiguïté du mot *pravda* en russe, voir l'article de Constantin SIGOV, in *Vocabulaire européen des philosophes*, sous la direction de Barbara Cassin, Paris, Editions du Seuil/Dictionnaires Le Robert, 2004, pp.980-987.

1191 Marquant la parenté avec le Code du XIème siècle, la Commission d'enquête de 1826 traduit *Russkaâ pravda* par *Code de lois russe*. En 1847, N.I. Turgenev rédige un projet qui porte le même nom, mais le traduit par *Justice russe*. Consciente de l'inexactitude des deux traductions, nous préférons conserver la polysémie de la formule russe *Russkaâ pravda*.

1192 « Russkaâ pravda, soderžaŝaâ Nastavlenie Verhovnomu Pravleniû i služaŝaâ Zalogom Vserossijskomu Narodu v Usoveršenstvovanii Ego Položeniâ », in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, pp.415-416.

> la Russie, et contenant une Instruction tant pour le Peuple lui-même que pour le Gouvernement Provisoire Souverain » (5e variante)[1193].

Ces trois titres participent d'un même mouvement, dans la mesure où P.I. Pestel' y introduit des termes religieux (*zapoved'* pour le commandement – le terme désigne dans la Bible les Tables de la Loi – et *zavet* pour le testament), soulignant la mission quasi divine de la *Justice russe* et la nécessité de se soumettre à ses préceptes ; ainsi que l'idée d'un gouvernement provisoire – notion qu'il faudra interroger par la suite. En outre, P.I. Pestel' emploie le terme *Nakaz* : l'allusion à l'*Instruction* de Catherine II est transparente. On notera également que la Charte est valable tant pour le peuple russe que pour le gouvernement provisoire : si cette Charte est au-dessus de tous, alors elle joue le rôle d'une loi fondamentale à laquelle les individus comme les institutions doivent se soumettre. La modification la plus intéressante concerne la mention du peuple russe[1194] ou « russien » (*vserossijskij narod*), qui désigne toutes les ethnies vivant sur le sol russe et formant un seul peuple, gouverné par les mêmes lois.

L'étude du titre pose avec acuité le problème du statut du projet de P.I. Pestel'. Les historiens parlent volontiers d'une constitution ou d'une loi fondamentale, mais ces termes ne rendent pas compte de la complexité du texte. Ses compagnons de la Société du Sud ne considéraient pas tous ce texte comme une constitution, ce dont témoigne le colonel V.L. Davydov :

> « La *Russkaâ pravda*, écrite par Pestel', n'était pas une Constitution, mais une sorte de déclaration des droits et de Précepte ou d'Instruction pour établir [cette

---

[1193] Voici, en russe, le texte des variantes III, IV et V, d'après *Vosstanie dekabristov*, tome VII, pp.415-416. Variante III : « Russkaâ pravda, ili Verhovnaâ Vserossijskaâ Zavetnaâ i Zapovednaâ Gramota soderžaŝaâ Nakaz dlâ Dejstviâ Vremennogo Verhovnogo Pravleniâ i služaŝaâ vmeste s tem Zalogom v Usoveršenstvovanii Gosudarstvennogo Ustrojstva Rossii. ». Variante IV : « Russkaâ pravda, ili Zapovednaâ Gosudarstvennaâ Gramota Velikogo Naroda Rossijskogo, soderžaŝaâ Nakaz kak dlâ samogo Naroda, tak i dlâ Vremennogo Ego Verhovnogo Pravleniâ a vmeste s tem služaŝaâ Zalogom v Usoveršenstvovanii Gosudarstvennogo Ustrojstva Rossii. ». Variante V : « Russkaâ pravda, ili Zapovednaâ Gosudarstvennaâ Gramota Velikogo Naroda Rossijskogo, služaŝaâ Zavetom dlâ Usoveršenstvovaniâ Gosudarstvennogo Ustrojstva Rossii i soderžaŝaâ Nakaz kak dlâ samogo Naroda, tak i dlâ Vremennogo Ego Verhovnogo Pravleniâ. » Nous traduisons *zapovednyj* par Précepte (en référence aux Tables de la Loi).

[1194] Dans la troisième variante, le peuple russe n'est pas mentionné, mais il apparaît dans les quatrième et cinquième variantes et conserve une place importante pour P.I. Pestel' ; le titre définitif tiendra compte de la mention de la nation russe.

Constitution]. Toutefois, rien ne précisait s'il s'agissait d'une République ou d'un gouvernement monarchique. »[1195]

I.D. Âkuškin fait la même constatation :

« Pestel' était trop intelligent, pour voir dans la *Russkaâ pravda* la future constitution de la Russie. En la rédigeant, il se préparait seulement, comme il le disait lui-même, à agir correctement aux Etats généraux, et à savoir, le moment venu, quoi dire et de quoi parler. »[1196]

P.I. Pestel' lui-même n'en parle d'ailleurs jamais en ces termes :

« La *Russkaâ pravda* est en soi la charte suprême de la Russie, qui détermine les changements à introduire dans l'Etat, tous les objets et les articles destinés à être éliminés, et enfin les Règles fondamentales et les principes premiers qui doivent servir de guide immuable dans l'édification d'un nouvel ordre de l'Etat et dans l'élaboration d'un nouveau Statut de l'Etat »[1197].

C'est la dernière variante du titre qui nous permet de déterminer avec précision la nature du projet pestelien :

« Russkaâ pravda, ou Charte d'Etat et Précepte du Grand Peuple Russe, servant de garantie pour le Perfectionnement de l'Organisation Etatique de la Russie et Contenant une Instruction infaillible, tant pour le Peuple que pour le Gouvernement Provisoire Suprême. »[1198]

On peut relever dans cette formulation trois orientations principales. La première réside dans l'idée d'une charte étatique du grand peuple russe – ce qui affirme sans ambages le principe de la souveraineté du peuple. La deuxième est contenue dans le

---

[1195] Dossier d'instruction du colonel de réserve V.L. DAVYDOV, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, Moskva, Gospolitizdat 1953, tome X, réponse n°12, p.202.

[1196] « Pestel' byl sliškom uën, čtoby videt' v *Russkoj Pravde* budušuû konstituciû Rossii. Svoim sočineniem on tol'ko prigotovlâlsâ, kak on sam govoril, pravil'no dejstvovat' v Zemskoj dume i zant', kogda pridëtsâ, čto i o čëm govorit'. » I.D. ÂKUŠKIN, in *Zapiski, stat'i, pis'ma dekabrista I.D. Âkuškina*, pod redakciej S.Â. Štrajha, Moskva, AN SSSR, 1951, p.37.

[1197] « *Russkaâ pravda* est' po semu Verhovnaâ Vserossijskaâ gramota, opredelâûšaâ vse peremeny v Gosudarstve posledovat' imeûšiâ, vse predmety i stat'i uničtoženiû podležaŝie, i nakonec korennye Pravila i načal'nye osnovy, dolženstvuûšiâ služit' neizmennym rukovodstvom pri sooruženii novogo Gosudarstvennogo porâdka i sostavlenii novogo Gosudarstvennogo Uloženiâ. », Texte de *Russkaâ pravda*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, Introduction, §12, p.119. Tous les extraits de la *Justice russe* proviennent du tome VII de la collection *Vosstanie dekabristov* ; à l'avenir, nous n'indiquerons que les paragraphes de ce texte ; la pagination renverra au tome VII en question.

[1198] Extrait de *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.416. Version définitive du titre du projet de P.I. Pestel' : « Russkaâ pravda ili Zapovednaâ Gosudarstvennaâ Gramota Velikogo Naroda Rossijskago služaŝaâ Zavetom dlâ Usoveršenstvovaniâ Ustrojstva Rossii i Soderžaŝaâ Vernyj Nakaz kak dlâ Naroda tak i dlâ Vremenogo Verhovnogo Pravleniâ. »

terme *zavet* qui désigne un testament : ce mot du vocabulaire religieux souligne le caractère sacré de la *Russkaâ pravda* – P.I. Pestel' ira jusqu'à en interdire toute interprétation[1199] ; la sacralité de la Loi fondamentale explique, en partie tout au moins, la soumission absolue que le Républicaniste exige à son égard. Enfin, et c'est là le problème le plus épineux, cette charte constitutionnelle prend une valeur toute particulière dans la troisième partie du titre : elle sert de précepte, de guide, à la fois pour le peuple et pour le « gouvernement suprême *provisoire* ». P.I. Pestel' laisse donc entendre que la *Justice russe* ne constitue pas un code de lois définitif, mais indique les moyens mis en œuvre pour parvenir à l'organisation idéale de l'Etat ; son projet s'intéresse donc davantage à la *transition vers un Etat républicain* qu'à la description des principes juridiques d'une République déjà établie en imagination. Le projet de P.I. Pestel' s'adresse donc à un gouvernement provisoire : lorsque le nouvel édifice étatique sera achevé, une autre constitution, définitive celle-là, verra le jour. P.I. Pestel' prévoyait entre dix et vingt-cinq ans pour assurer la transition vers un Etat constitutionnel. Contrairement à N.M. Murav'ëv, qui décrit dans son projet constitutionnel des institutions dont il présuppose la mise en place, P.I. Pestel' tente de penser le *passage* de la réalité autocratique à un autre modèle politique ; cette différence fondamentale ne devra pas être oubliée dans la suite de notre étude.

Pour toutes ces raisons, et notamment par le caractère provisoire que revêt le projet de P.I. Pestel', on ne peut parler de « constitution » au même titre que pour le projet de N.M. Murav'ëv : le chef de la Société du Sud laisse un texte plus philosophique – il met en place des concepts fondamentaux –, mais aussi plus ardu – il envisage la période de transition –, et moins politique – ce qui est dû en partie au fait que l'auteur n'a pas eu le temps de rédiger la dernière partie son œuvre. Néanmoins, ce statut spécifique ouvre la voie à une réflexion politique plus poussée sur la naissance des sociétés et sur le principes fondamentaux de l'Etat pestelien.

[1199] La *Justice russe* contient en soi toutes les instructions à suivre, elle n'a pas besoin d'être interprétée : ses préceptes doivent être mis en application selon la lettre du texte, et non selon son esprit. P.I. Pestel' est convaincu que la stricte soumission aux lois – et non aux personnes – est le seul moyen d'éviter les abus de pouvoir. Contrairement à N.M. Murav'ëv qui prévoit une possible modification de la Constitution de l'Etat, P.I. Pestel' interdit donc toute relecture et toute modification de la *Justice russe*.

II. Au centre de l'Etat, le citoyen.

La *Justice russe* est dotée d'une introduction de plusieurs paragraphes, dans lesquels l'auteur présente les définitions essentielles de ses concepts politiques, forgés au creuset de la pensée des philosophes européens de la fin du XVIIIème siècle. L'organisation d'une communauté d'individus en Etat, la description des finalités de l'existence politique, la définition des droits et des devoirs du citoyen, sont autant d'éléments qui permettent de déterminer les contours de l'Etat pestelien. Cette partie est la plus aboutie de son projet, ce qui n'a pas échappé à ses contemporains ; N.I. Lorer écrira à ce sujet :

> « Je me souviens que l'introduction était écrite de manière captivante, de main de maître. »[1200]

Dans ce préambule extrêmement construit, P.I. Pestel' a recours à des principes qu'en homme du XVIIIème siècle, il juge universels, et donc valables pour la Russie tout autant que pour les pays européens. Son projet définit l'Etat en fonction de ses missions, qui empruntent à la pensée politique de l'époque plusieurs traits : la théorie contractualiste du fondement de l'Etat ; l'utilitarisme de J. Bentham ; la conception républicaine du citoyen. Ces emprunts ne coexistent pas sans créer de nombreuses tensions, que l'auteur de la *Russkaâ pravda* ne cherche pas nécessairement à résoudre.

1. L'origine de l'Etat et le principe de gouvernement.

L'introduction de la *Russkaâ pravda* s'attache à définir les concepts fondamentaux de la pensée politique de P.I. Pestel' et à apporter une réponse solidement étayée à la question de l'origine de l'Etat. Dans ces paragraphes préliminaires, le Républicaniste se place résolument du côté de la philosophie politique : il s'agit de déduire conceptuellement, de l'essence même des premières sociétés humaines, la *nature de l'Etat* et le sens du *principe de gouvernement*. P.I.

[1200] « Pomnû, čto vstuplenie bylo napisano uvlekatel'no, masterski. » Extrait de *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, pod redakciej M.N. Pokrovskogo, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-èkonomičeskoe izdatel'stvo, 1931, p.74.

Pestel' se place d'emblée dans la filiation des doctrines jusnaturalistes et souligne la naturelle sociabilité des individus :

> « Tout rassemblement de plusieurs personnes pour atteindre le même but s'appelle une société (*obŝestvo*). »[1201]

Mais, dans la mesure où les sociétés se forment toutes en vue d'une finalité commune, il faut distinguer, en leur sein, ceux qui auront le pouvoir de décision de ceux qui leur devront obéissance. De là découle la nécessaire division des membres de toute société entre *gouvernants* et *gouvernés* :

> « […] les membres de la société se répartissent en *gouvernants* et *gouvernés*. Cette répartition est inévitable parce qu'elle découle de la nature humaine, et, par conséquent, elle existe partout et doit exister partout. Sur cette répartition naturelle se fonde la distinction entre les droits et les devoirs des uns et des autres. »[1202]

Cette distinction entre *gouvernants* et *gouvernés* est classique[1203] – elle était déjà présente dans l'*Instruction* de Catherine II. Il n'est pas de société sans autorité, et l'autorité doit revenir à ceux qui sont naturellement aptes à commander. Or, si toutes les sociétés ont des *fins* identiques (assurer le bien commun ainsi que le bonheur individuel du plus grand nombre), toutes ne se donnent pas les mêmes *moyens* pour y parvenir : la tendance naturelle à l'association ne suffit pas à constituer une communauté politique ; il faut encore que les individus s'accordent sur les *moyens* à mettre en œuvre pour parvenir au bien-être, c'est-à-dire *instituent une société civile* distinguant le public du privé, et confient à des instances gouvernantes organisées le soin d'agir au nom de tous. L'*Etat* est, pour P.I. Pestel', l'autre nom de la *société civile* :

> « Quand la Société civile reçoit le nom d'*Etat*, alors les gouvernants reçoivent le nom de *Gouvernement*, et les gouvernés le nom de *peuple*. Il appert de cela que les

---

[1201] « Vsâkoe soedinenie neskol'kih čelovek *dlâ dostiženiâ kakoj libo celi* nazyvaetsâ *obŝestvom*. » *Russkaâ pravda*, introduction, §1, p.113.

[1202] « […] razdelâûtsâ členy obŝestva na *Povelevaûŝih* i na *Povinuûŝihsâ*. Sie razdelenie neizbežno potomu čto proishodit ot prirody čelovečeskoj, a sledovatel'no vezde suŝestvuet i suŝestvovat' dolžno. Na estestvennom sem razdelenii osnovano različie v obâzannostâh i pravah teh i drugih. » *Russkaâ pravda*, introduction, §2, p.113. Nous utilisons les termes « gouvernants » et « gouvernés » en référence à l'*Instruction* de Catherine II, que P.I. Pestel' connaissait parfaitement.

[1203] « On appelle *gouvernement* une ou plusieurs personnes considérées comme gouvernant, ou devant gouverner une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs choses assujetties à leur direction. » LANJUINAIS, J.-D., *Œuvres de J.-D. Lanjuinais*, Paris, Dondey-Dupré, 1832, voir notamment le tome II : « Des constitutions de la nation française », p.10.

> parties essentielles ou premières qui constituent chaque Etat sont : le *gouvernement* et le *peuple*. »[1204]

Le gouvernement agit au nom de la société tout entière ; le peuple a par conséquent le devoir de lui obéir, mais détient en contrepartie le droit d'exiger des gouvernants qu'ils remplissent la tâche qui leur a été assignée. En effet, les gouvernements ne décident pas eux-mêmes de la finalité de la société civile, mais seulement des moyens adéquats pour atteindre le bien commun ; leur légitimité repose donc sur la seule volonté du peuple et reste suspendue à leur efficacité :

> « Le gouvernement existe pour le bien du peuple, et il n'a pas d'autre fondement de son existence et de son organisation que le bien du peuple. »[1205]

La conception pestelienne de l'Etat est donc sur ce point fortement contractualiste et authentiquement républicaine : l'Etat n'est pas d'abord *l'autre de la société*, mais l'organisation rationnelle dont une société se dote ; il n'est pas d'abord une institution supérieure aux citoyens, mais l'organisation même des citoyens ; il n'est pas d'abord un appareil administratif et gouvernemental, mais l'essence même de la nation. Ce n'est que *dans un deuxième temps* que l'Etat désigne également l'ensemble des institutions exerçant le gouvernement. L'Etat est donc un type spécifique de société civile dans laquelle un peuple souverain se donne *par contrat*[1206] des institutions dirigeantes auxquelles il délègue le pouvoir de gouverner.

Le gouvernement recouvre par conséquent deux aspects distincts : d'une part, en tant qu'il est mandaté pour diriger l'Etat vers le bien-être des citoyens et des individus, le gouvernement doit assumer le *pouvoir général* ou *pouvoir suprême* – en d'autres termes, l'Etat est dirigé par une autorité qui se tient au-dessus des appareils

---

[1204] « Kogda Graždanskoe obŝestvo polučaet nazvanie *Gosudarstva*, togda Povelevaûŝie polučaût nazvanie *Pravitel'stva*, a povinuûŝiesâ nazvanie *Naroda*. Iz sego âvstvuet, čto Glavnye ili Pervonačal'nye sostavnye časti každogo Gosudarstva sut' : *Pravitel'stvo* i *Narod*. ». *Russkaâ pravda*, introduction, §2, p.113.

[1205] « Pravitel'stvo suŝestvuet dlâ blaga naroda i ne imeet drugogo osnovaniâ svoemu bytiû i obrazovaniû kak tol'ko blago narodnoe. » *Russkaâ pravda*, introduction, §7, p.116.

[1206] Le contractualisme de P.I. Pestel' est ici manifeste. On comparera, à titre d'exemple, avec Locke : « C'est pourquoi toute la plus grande obligation où l'on puisse être de témoigner de l'*obéissance*, n'est fondée que sur ce *pouvoir suprême* qui a été remis à certaines personnes, et sur ces lois qui ont été faites par ce pouvoir. » LOCKE, J., *Deuxième traité du gouvernement civil* (1690), traduction D. Azel, Paris, Garnier Flammarion, 1992, p.243.

administratifs et ministériels, et en est la quasi-incarnation[1207] ; d'autre part, en tant qu'il est contraint de diviser l'exercice de ses pouvoirs en fonction des différents domaines de compétences, le gouvernement se dote d'un *appareil d'Etat* formant le *pouvoir administratif* :

> « Le pouvoir général s'appelle *Pouvoir suprême* et l'ensemble des pouvoirs particuliers s'appelle Administration de l'Etat ou Appareil d'Etat. Pour cette raison, tout gouvernement se divise en *Pouvoir suprême* et *Administration de l'Etat* ou *Appareil d'Etat*. »[1208]

C'est le *principe de gouvernement* – et non le gouvernement entendu dans le sens d'un ensemble de ministères – auquel P.I. Pestel' reconnaît ici deux figures : gouverner, c'est tout à la fois assumer l'autorité suprême et administrer les affaires de l'Etat ; le second pouvoir découle en réalité du premier :

> « Ces pouvoirs spécifiques découlent du Pouvoir suprême […] c'est pourquoi tous les pouvoirs spécifiques doivent dépendre totalement du Pouvoir suprême et agir selon l'orientation qui en émane. »[1209]

P.I. Pestel', à la suite de Lanjuinais, considère que le Pouvoir suprême est également *Pouvoir souverain* dans la mesure où il est reconnu comme légitime par le peuple assemblé en nation :

> « Il est remarquable que notre mot *souverain* ne signifie littéralement que *supérieur*, et non supérieur dans un sens tout à fait absolu, et non supérieur sans limites. […] La souveraineté constituée a pour supérieur naturel, et quelquefois pour supérieur conventionnellement reconnu, la nation *entière* exerçant, par elle ou par ses représentants, l'autorité constituante. »[1210]

[1207] La définition du pouvoir suprême est sans doute empruntée à Lanjuinais, que P.I. Pestel' avait lu et étudié : « Ainsi le gouvernement politique est l'autorité supérieure, tant législative qu'exécutive, confiée à un seul homme ou à plusieurs personnes ou corporations, et constituée ou reconnue par la nation. » Extrait de LANJUINAIS, J.-D., *Œuvres de J.-D. Lanjuinais*, *op.cit.*, tome II : « Constitutions de la nation française », pp.11-12.

[1208] « Obŝaâ Vlast' imenuetsâ Verhovnoû Vlast'û a sovokupnost' častnyh Gosudarstvennym Pravleniem ili Činonačal'stvom. Posemu i razdelâetsâ vsâkoe *Pravitel'stvo* na *Verhovnuû Vlast'* i na *Gosudarstvennoe Pravlenie* ili *Činonačal'stvo*. » *Russkaâ pravda*, Introduction, §8, p.117.

[1209] « Sie osobennye vlasti iztekaût iz Verhovnoj […] ; počemu i dolžny osobennye vlasti soveršenno zaviset' ot Verhovnoj i dejtsvovat' po Napravleniû ot neâ ishodâŝemu. » *Russkaâ pravda*, Introduction, §8, p.117.

[1210] LANJUINAIS, J.-D., *Œuvres de J.-D. Lanjuinais*, *op.cit.*, tome II, p.13.

Les deux composantes de l'Etat – le gouvernement et le peuple – sont liées par des droits et des devoirs réciproques : le gouvernement reçoit son autorité du peuple, le peuple doit obéissance au gouvernement.

> « C'est sur ce seul équilibre des droits réciproques et des devoirs réciproques que l'existence d'un Etat, quel qu'il soit, peut être fondée ; c'est pourquoi, quand il perd cet équilibre, l'Etat passe d'une situation naturelle et saine à une situation contrainte et morbide. L'instauration de cet équilibre sur des bases solides est le but principal de la *Russkaâ pravda* et l'obligation fondamentale de tout Législateur. »[1211]

En insistant sur la réciprocité des liens juridiques qui unissent le gouvernement au peuple dans le sein d'un Etat, P.I. Pestel' oppose au despotisme et à l'absolutisme une conception selon laquelle l'autorité politique n'est fondée ni en nature, ni sur un droit divin ou sacré, mais nécessite, au contraire, d'être *reconnue légitime* par ceux dont elle requiert l'obéissance. Le Républicaniste donne par conséquent à l'opposition entre gouvernants et gouvernés un sens radicalement nouveau pour la Russie : ce n'est pas le fait même de détenir le pouvoir suprême qui légitime l'autorité, mais les obligations auxquelles le gouvernement est lié envers le peuple ; en ce sens, l'exercice de l'autorité est aussi *service de l'Etat*. C'est pourquoi P.I. Pestel' rappelle que tout *droit* découle, avant tout, d'un *devoir*[1212]. Mais, en définissant de la sorte les droits du citoyen, il relègue au second plan les droits naturels de l'individu et souligne la primauté des droits et devoirs de l'individu en société. On passe insensiblement des droits de l'individu aux droits du citoyen – des droits du peuple aux droits de la nation.

Pour P.I. Pestel', l'Etat trouve donc fondamentalement son origine à la confluence de rapports de force – finalités générales de la vie en société et moyens déterminés, rapport entre gouvernants et gouvernés, réciprocité des droits et des devoirs,

---

[1211] « Na sem edinstvennom ravnovesii vzaimnyh obâzannostej i vzaimnyh Prav možet suŝestvovanie kakogo by to ni bylo Gosudarstva byt' osnovano ; a po semu i perehodit Gosudarstvo pri potere sego ravnovesiâ iz prirodnogo i zdorovogo svoego Položeniâ v sostoânie Nasil'stvennoe i Boleznennoe. Ustanovlenie sego Ravnovesiâ na tvërdyh osnovah est' Glavnaâ cel' *Russkoj Pravdy* i korennaâ obâzannost' každogo Zakonodatelâ. » *Russkaâ pravda*, introduction, §4, p.114.

[1212] Dans ce balancement entre droit et devoir (on trouve le terme « obligation » – *obâzannost'* – dans la *Russkaâ pravda*), P.I. Pestel' reprend à son compte une définition donnée par Lanjuinais : « Tout droit suppose une loi qui l'établit ; il suppose, en même temps, le devoir ou l'obligation de souffrir l'exercice de tout droit que la loi attribue à autrui ; autrement [dit], de s'acquitter des devoirs, des obligations attachés expressément ou tacitement par la loi au droit qu'elle constitue. Mes devoirs, attachés à l'exercice de mon droit, font partie des droits d'autrui. » Extrait de LANJUINAIS, J.-D., *Œuvres de J.-D. Lanjuinais*, *op.cit.*, tome II, livre II, chapitre I, pp.106-107.

indissociabilité du peuple et du gouvernement – avec lesquels il lui faut composer pour trouver un juste équilibre. Cet équilibre fragile implique le respect d'un *ordre* et d'une *autorité* déterminés en fonction des buts poursuivis : l'ordre administratif et l'autorité du Pouvoir suprême.

2. La finalité de l'Etat.

La finalité même de l'association politique des individus dans l'Etat est, pour P.I. Pestel', d'assurer la prospérité morale et économique de chaque individu et de la société toute entière :

> « La structure de l'Etat doit avoir pour but le bien-être de tous et de chacun. »[1213]

Le motif de la recherche du *bien commun* (*obŝee blago*) était déjà fortement souligné par l'Union Bien public, mais il revêt ici une importance spécifique. En effet, dans la mesure où la notion de bien-être reçoit, selon les conceptions, des définitions fort dissemblables, P.I. Pestel' s'impose d'en préciser la portée. Il dégage trois niveaux distincts du bien individuel et public, qui supposent chacun la reconnaissance d'un type spécifique de normativité. En premier lieu, le bien est celui de l'*âme* et se mesure à l'aune de l'obéissance à la *loi divine* :

> « Les obligations que Dieu fait reposer sur l'homme par la foi sont premières […]. Elles relient le monde spirituel avec le monde naturel, la vie d'ici-bas avec la vie éternelle ; c'est pourquoi toutes les dispositions de l'Etat doivent être en lien et en conformité avec les obligations des hommes dans leur rapport à la foi et dans leur relation au Très-Haut, Créateur de l'univers. »[1214]

En deuxième lieu, le bien est celui de l'*individu*, détenteur de droits et soumis à des devoirs inscrits dans la *loi de la nature*. Ces deux premiers niveaux confèrent à l'idée de bien-être une forte connotation éthique et subordonnent la prospérité individuelle à l'ordre éternel et aux valeurs universelles voulues par Dieu lui-même ;

[1213] « Cel' že Gosudarstvennogo Ustrojstva dolžna byt' […] Blagodenstvie Vseh i Každogo. » *Russkaâ pravda*, Introduction, §6, p.115.

[1214] *Idem* : « Obâzannosti na čeloveka ot Boga posredstvom Very naložennyâ sut' pervejšie […] Oni svâzyvaût duhovnyj mir s estestvennym, žizn' brennuû žizn'û večnoû ; i potomu vse postanovleniâ gosudarstvennye dolžny byt' v svâzi i soglasii s obâzannostâmi čeloveka v otnošenii k Vere i VseVyšnemu Sozdatelû mirov. »

mais, par la même occasion, P.I. Pestel' fonde également en nature l'inaliénable liberté du peuple :

> « Le peuple est l'ensemble de tous les gens qui appartiennent à un seul et même Etat, et forment une Société civile, dont l'existence a pour but la réalisation du bien-être de tous et de chacun. Le peuple russe ne peut pas être la possession ni la propriété de quelque personne ni de quelque famille que ce soit. »[1215]

> « La troisième sorte d'obligations naît de la constitution des Sociétés civiles ou Etats. La première règle est que toute tentative de l'Etat pour parvenir à ce bien-être doit être en accord avec les lois spirituelles et les lois naturelles. »[1216]

Aussi l'idée de bien-être s'inscrit-elle dans la perspective d'un jusnaturalisme aux racines déistes, qui fonde la finalité de la vie politique et du droit positif sur la reconnaissance de la destination morale et physique du *fidèle*, de *l'individu* et du *citoyen*.

La prospérité du plus grand nombre, assignée comme but fondamental à l'association politique, revêt aussi les traits de la doctrine utilitariste :

> « Il découle de cela que le but véritable de toute Construction étatique doit être, sans faute, *le plus grand Bien-être possible du plus grand nombre de personnes* dans l'Etat. »[1217]

Les termes même – prospérité, bien public, bien-être, le plus grand nombre – font signe vers une influence de la théorie utilitariste, diffusée en Russie par N.S. Mordvinov[1218]. L'Etat pestelien est donc institué pour réaliser le bien-être des citoyens, tant sur le plan matériel que sur le plan moral.

[1215] « Narod est' sovokupnost' vseh teh lûdej, kotorye prinadležat k odnomu i tomu že Gosudarstvu, sostovlâût Graždanskoe Obŝestvo imeûŝee cel'û svoego suŝestvovaniâ, vozmožnoe Blagodenstvie Vseh i každogo.[…] Narod Rossijskij ne est' prinadležnost' ili Sobstvennost' kakogo libo lica ili Semesjtva. » *Russkaâ pravda*, Introduction, §7, p.116.

[1216] « Tretij rod obâzannostej poroždaetsâ sostavleniem graždanskih obŝestv ili Gosudarstv. Pervoe pravilo v sem dele sostoit v tom, čto vsâkoe stremlenie v Gosudarstve k dostavleniû Blagodenstviâ dolžno byt' soglasno s Zakonami duhovnymi i zakonami estestvennymi. » *Russkaâ pravda*, Introduction, §6, p.115.

[1217] « Iz čego sleduet, čto istinnaâ cel' Gosudarstvennogo Ustrojstva priznavaema byt' dolžna nepremenno byt' : *vozmožnoe bol'šee blagodenstvie mnogočislennejšego čisla lûdej* v Gosudarstve. » *Russkaâ pravda*, introduction, §6, p.115. Nous soulignons.

[1218] Pour une étude des liens d'amitié qui unissaient N.S. Mordvinov et Joseph Bentham, qui l'initia à la doctrine utilitariste défendue par son frère Jérémy, voir l'article de M.P. Ajzenštat, « Ieremiâ Nentam i Rossiâ : Utilitarizm N.S. Mordvinova », in *Filosofskij vek. Al'manah. Vypusk 19. Rossiâ i*

Outre des traits utilitaristes, l'Etat pestelien présente aussi des caractéristiques libérales, notamment dans la définition du bien de l'Etat, qui réside principalement dans la sécurité et la prospérité :

> « *Le Bien de l'Etat* se compose de deux éléments principaux : la *sécurité* et la *prospérité*. La qualité distinctive et principale de la sécurité est la *conservation*, et celle de la prospérité est l'*acquisition*. »[1219]

On retrouve ici l'influence du cours de droit naturel d'A.P. Kunicyn[1220] : la liberté, la sécurité et la propriété sont perçues comme des droits naturels et imprescriptibles de tout être humain, et la finalité même de l'Etat est d'en garantir la jouissance à chacun de ses membres.

> « Le droit de propriété ou de possession est un droit sacré et inviolable, qui doit être fondé et affermi sur les bases les plus solides, positives et inviolables, afin que chaque citoyen soit pleinement assuré qu'aucun despotisme ne pourra lui confisquer la moindre partie de ses biens. »[1221]

La proximité avec la constitution jacobine de 1793 est indiscutable :

> « Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété. »[1222]

P.I. Pestel', conformément aux principes de l'économie politique[1223], note que tout travail libre est plus productif qu'un travail imposé ; la recherche de la prospérité de l'Etat nécessitant une augmentation massive de la production des biens de

---

Britaniâ v èpohu Prosveŝeniâ : opyt filosofskoj i kul'turnoj komparativistiki, čast' 1, Sankt-Peterburg, Sanktpeternurgskij centr istorii idej, 2002, pp.28-38.

1219 « *Gosudarstvennoe Blagodenstvie* sostoit iz dvuh glavnyh predmetov : iz *Bezopasnosti* i *Blagosostoâniâ*. Otličitel'noe i glavnoe kačestvo Bezopasnosti est' *ohranenie*, a Blagosostoâniâ est' *priobretenie*. » *Russkaâ pravda*, Introduction, §9, p.117.

1220 Voir la 2e partie de ces travaux, chapitre IV, section III.

1221 « Pravo Sobstvennosti ili obladaniâ est' pravo svâŝennoe i neprikosnovennoe, dolženstvuûŝee na samyh tverdyh, položitel'nyh i neprikosnovennyh osnovah byt' utveržděno i ukrepleno, daby každyj Graždanin v polnoj mere uveren byl v tom, čto nikakoe Samovlastie ne možet lišit' ego niže malejšej časti ego imuŝestva. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre V, §7, p.196.

1222 Voir *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1979, Constitution révolutionnaire de 1793, Droits de l'homme et du citoyen, articles 1 et 2, p.80.

1223 Comme de nombreux autres Républicanistes, parmi lesquels N.I. Turgenev et N.M. Murav'ëv, P.I. Pestel' avait lu l'ouvrage d'A. Smith, *De la richesse des nations*. Sa recherche de la prospérité de l'Etat russe s'en fait l'écho.

consommation, il est inenvisageable de ne pas permettre à tout citoyen de choisir le métier qui lui paraîtra le plus avantageux. Ainsi, l'égoïsme bien entendu des particuliers conduira le peuple tout entier à la prospérité. La *Russkaâ pravda* s'oppose pour le même motif à la répartition de la société en classes et corporations de métiers :

> « La division du peuple en classes exerçant exclusivement la profession de paysan, d'artisan ou de marchand est parfaitement rejetée par l'Economie Politique, qui a prouvé de manière irréfutable, que chaque homme doit avoir la liberté pleine et entière de se consacrer au domaine de l'industrie dont il attend le plus de bénéfices et de gains, pourvu qu'il soit honnête respectueux des lois. »[1224]

D'importantes mesures sont prises pour favoriser l'initiative individuelle et la libre entreprise : les citoyens jouissent des bénéfices de toute invention nouvelle, l'Etat ayant renoncé au monopoles des brevets ; les foires sont autorisées sur l'ensemble du territoire russe pour stimuler la circulation des marchandises et des capitaux ; une politique protectionniste doit être menée pour relancer l'économie et l'industrie russes ; un réseau de banques et d'assurances permet d'assurer aux industriels la stabilité de leur entreprise ; des mesures incitatives doivent encourager l'épargne individuelle ; les banques locales doivent pouvoir accorder des prêts sans intérêts à tout citoyen russe.

De ce point de vue tout au moins, le projet pestelien répond aux exigences du libéralisme politique et du libéralisme économique naissant. Mais le souci affiché d'assurer le bonheur du plus grand nombre pousse également le Républicaniste à limiter fortement, dans le même temps, l'indépendance des individus vis-à-vis de l'Etat. En effet, le bien-être individuel ne saurait être réalisé au préjudice du bien public et l'intérêt particulier doit partout plier devant l'intérêt de tous :

> « On doit toujours accorder davantage d'importance au bien-être général qu'au bien-être des particuliers, et si les deux entrent en conflit, le bien-être général doit toujours l'emporter. […] On désigne, par le bien-être général, le bien-être de l'ensemble du peuple. »[1225]

[1224] « Raspredelenie Naroda na Sosloviâ zanimaûŝiesâ isklûčitel'no zemledeliem, izdeliâmi ili torgovleû soveršenno otvergnuto Političeskoû Ekonomieû, dokazavšeû neosporimym obrazom, čto každyj čelovek dolžen imet' polnuû i soveršennuû svobodu zanimat'sâ toû otrasleû Promyšlennosti, ot kotoroj naibolee ožidaet dlâ sebâ vygody i pribyli, liš' by česten byl i k Zakonam ispolnitelen. » PESTEL', P.I., in *Russkaâ pravda*, chapitre III, §3, p.151.

[1225] « Blagodenstvie obŝestvennoe dolžno ŝitat'sâ [*sic*] važnee blagodenstviâ častnogo i eželi ony nahodâtsâ v protivuborstve, to pervoe dolžno polučat' pereves. […] Blagodenstviem obŝestvennym priznavaemo byt' dolžno blagodenstvie sovokupnosti naroda. » *Russkaâ pravda*, Introduction, §6, p.

L'orientation républicaine de la définition théorique de l'Etat se voit ici confirmée au détriment de l'idée libérale de libre entreprise ; le peuple assemblé en nation manifeste un intérêt commun qui n'est pas réductible à la somme des intérêts particuliers. Le texte de P.I. Pestel' se fait ici l'écho de la conception rousseauiste du bien commun :

> « La première et la plus importante conséquence des principes ci-devant établis est que la volonté générale peut seule diriger les forces de l'État selon la fin de son institution, qui est le bien commun : car si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible. C'est ce qu'il y a de commun dans ces différents intérêts qui forme le lien social, et s'il n'y avait pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle société ne saurait exister. Or c'est uniquement sur cet intérêt commun que la société doit être gouvernée »[1226]

L'Etat est dès lors fondé à se substituer au nom du bien public aux œuvres de charité ordinairement laissées à l'initiative privée. La société toute entière est prise en charge par les pouvoirs publics, ainsi que le recommandait Jean-Baptiste Say[1227] : ceux-ci décident de la création des hospices et des orphelinats, et veillent à ce que chaque commune soit dotée d'un hôpital, d'un établissement de l'Assistance publique et d'une maison d'éducation.

L'étude des finalités de l'Etat met à jour un complexe entrelacs des théories politiques du début du XIXème siècle, qui n'est pas exempt de contradictions : l'Etat pestelien revêt les traits d'un Etat utilitariste intéressé par le bien-être de tous et de chacun ; il accorde à l'individu des libertés fondamentales qui apparentent cet ordre politique à un Etat libéral, imprégné d'économie politique ; dans le même temps, il présente des traits nettement républicains et accorde la primauté au citoyen plutôt qu'à l'individu. Dans le nouvel Etat, c'est le citoyen qui devient l'acteur principal de toute vie politique et le garant de l'ordre ainsi conçu.

[1226] ROUSSEAU, J.-J., *Du contrat social*, livre II, chapitre I, Paris, Flammarion, 2001, p.65. Voir SEGLARD, D., « L'intérêt du *Contrat social* chez Rousseau », in *Politiques de l'intérêt*, LAZZERI, C. et REYNIE, D., Besançon, Presses Universitaires Franc-comtoises, 1998, ainsi que BERNARDI, B., « Volonté générale, intérêt, bien commun », *Cahiers Philosophiques*, n° 77, décembre 1998.

[1227] « Le seul spectacle de la souffrance est une douleur dont une nation civilisée cherche toujours à s'affranchir ; sa sûreté veut même qu'elle se mette à l'abri du danger auquel certaines maladies l'exposent, telles que l'aliénation mentale, les maladies contagieuses, etc. Aussi, indépendamment des secours nombreux donnés en tout pays par la bienfaisance des particuliers, une sorte de bienfaisance publique, et peut-être d'orgueil national, impose la loi de secourir certaines infortunes. » SAY, J.-B., *Traité d'économie politique*, 1803, Livre III, chapitre VII « Des principaux objets de la

3. Droits et devoirs du citoyen.

La définition des droits et devoirs du citoyen laisse apparaître le profil-type de ce membre de l'Etat : en dépit de droits privés relativement étendus, le citoyen est un homme qui doit conserver l'équilibre étatique en se soumettant à l'autorité de la nation, et dont les envies particulières doivent être subordonnées au bien de la nation. Progressivement, la figure de l'individu s'estompe derrière celle du citoyen, membre de ce corps que forme la nation.

Fin connaisseur de la situation sociale des habitants de son pays, P.I. Pestel' consacre l'intégralité du troisième chapitre de sa *Russkaâ pravda* à la description des classes sociales selon lesquelles sont répartis les sujets de l'Empire russe. Il emploie indifféremment les termes *soslovie*, *sostoânie* ou encore *klass*, qui, tous, renvoient à une codification très stricte des habitants. Au début du XIXème siècle en effet, la société russe est une classe d'« ordres », au sens sociologique du terme. Outre le clergé, la noblesse, la bourgeoisie et la classe marchande, on compte une dizaine de classes, toutes les autres subdivisions se rapportant au monde paysan[1228].

P.I. Pestel' s'oppose aux privilèges du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, et, reprenant le terme d'Adam Smith dans son ouvrage *De la richesse des nations*, dénonce l'« aristocratie des richesses » (*aristokraciâ bogatstv*). Cette condamnation n'est pas motivée par l'humanisme de l'auteur, mais répond à son pragmatisme économique. P.I. Pestel' ne condamne pas la richesse en tant que telle, mais conteste l'usage qu'en font les nobles : en concentrant le capital entre leurs mains, ils entravent considérablement la circulation des flux financiers. La situation entretenue est alors paradoxale à ses yeux : l'aristocratie des richesses constitue un obstacle au développement économique, au commerce et à l'essor industriel du pays, alors même que la fortune qu'elle amasse n'est pas due à son travail, mais à des privilèges de naissance. Deux choses permettent, selon le Républicaniste, de mettre fin à cet état de

---

dépense publique », §IV « Des dépenses relatives aux établissements de bienfaisance », p.447.

[1228] P.I. Pestel' dénombrait dans la société russe douze conditions, disposant chacune de privilèges et d'obligations spécifiques : le clergé (*duhovenstvo*) ; la noblesse (*dvorânstvo*) ; les marchands (*kupečestvo*) ; la bourgeoisie (*meščanstvo*) ; les paysans de la couronne (*kazennye krest'jane*) ; les agriculteurs libres (*vol'nye zemledel'cy*) ; les colons militaires (*voennye poselâne*) ; les enfants de soldats (*soldatskie deti*) ; les serfs (*dvorânskie krest'âne*) ; les domestiques (*dvorovye lûdi*) ; les paysans des usines (*zavodskie krest'âne*) ; les paysans des monastères (*monastyrskie lûdi*).

fait – l'abolition de toutes les classes sociales et l'application du principe d'égalité de tous devant la loi par abolition des privilèges[1229] :

> « De tout ce qui a été dit précédemment, il résulte que l'institution des classes sociales doit être immédiatement abolie, que toutes les personnes, dans l'Etat, doivent former une seule classe, que l'on peut appeler classe citoyenne, et que tous les citoyens dans l'Etat doivent avoir les mêmes droits et être tous égaux devant la loi. »[1230]

> « Tous doivent être égaux devant la loi. »[1231]

Le respect de ce principe d'égalité entraîne toute une série de mesures relatives au système judiciaire. Sur ce point, P.I. Pestel' rejoint les exigences formulées par l'ensemble des membres de Sociétés secrètes à propos de l'exercice de la justice en Russie : personne ne pourra être incarcéré sans procédure légale ; un mandat d'arrêt est exigé avant toute arrestation à domicile ; toute détention provisoire se fera uniquement dans une maison d'arrêt ; toute personne en détention provisoire pourra recevoir des visites, soit devant témoins, soit hors témoins. P.I. Pestel' exclut toute possibilité de jurisprudence : l'accusé devra être jugé selon les « mots de la loi », et non pas selon une interprétation quelconque de son esprit[1232]. Les dispositions de la *Russkaâ pravda* traduisent par conséquent une conception radicale de la justice : le principe d'égalité n'autorise pas le moindre écart par rapport au droit. Par conséquent, les lois doivent être

---

[1229] L'abolition des conditions au sein de la société était revendiquée par P.I. Pestel' dès 1818-1819. On en trouve trace dans son texte *Tract politico-social* : « [Il faut] abolir toutes les distinctions nobiliaires et faire une fusion parfaite des Trois Corps de la Noblesse, du Tiers-Etat et des Paysans. Cette fusion ne signifie ni la Loi Agraire, ni un Nivellement Imaginaire, mais simplement l'abolition de tous les privilèges et de toutes les castes, de manière que toute la Nation ne soit composée que d'Hommes inégalement riches et instruits, mais également vus par la loi, et portant tous également le titre du sujet dans leurs Relations avec le Souverain et de Citoyens dans leurs relations réciproques. » Extrait de PESTEL', P.I., *Tract politico-social*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.291. Le texte, rédigé en français, est reproduit dans les annexes de la présente étude (Annexe III, texte 15).

[1230] « A iz vsego vyšeskazannogo sleduet, čto učreždenie Soslovij nepremenno dolžno byt' uničtoženo, čto vse Lûdi v Gosudarstve dolžny sostovlât' tol'ko odno Soslovie mogušee nazvat'sâ graždanskim, i čto vse graždane v Gosudarstve dolžny imet' odni i te že prava i byt' pered Zakonom vse rovny. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre III, §4, p.153.

[1231] « Vse dolžny byt' pered Zakonom rovny. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre III, §4, p.152.

[1232] « Nikto ne možet byt' sudim inače kak po točnym slovam Zakona bez vsâkogo Tolkovaniâ slov Zakona. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre V, §10, p.200.

claires, compréhensibles, justes et simples[1233]. Les peines infligées à qui viole la loi ont pour première justification la protection de la société :

> « Le châtiment n'est pas une *vengeance*, mais un moyen de retenir les autres personnes [de commettre] de semblables crimes. »[1234]

La *Russkaâ pravda* applique les principes présentés par Beccaria dans son *Traité des délits et des peines* et repris pas l'*Instruction* de Catherine II : proportion de la peine par rapport au délit, inflexibilité des lois pénales, présentation de la peine comme conséquence inéluctable du délit.

> « Le type de condamnation doit correspondre au type de crime, et non pas à la condition sociale du Criminel : un crime provient des mauvaises qualités de l'homme, et non pas son appartenance à telle ou telle condition sociale. »[1235]

P.I. Pestel' reconnaît également les circonstances atténuantes et prévoit une close selon laquelle les citoyens instruits encourent des peines plus graves que ceux qui n'ont pas reçu d'instruction. Les tribunaux sont soumis, eux aussi, à une profonde réforme. Les affaires peuvent être traitées selon deux procédures : écrite – pour les affaires gardées secrètes ou jugées trop graves pour être publiques – et orales – lors de séances publiques. Outre l'exigence de juges et d'avocats convenablement formés, P.I. Pestel' introduit en Russie l'institution des *jurés* (*prisâžnye*) :

> « Les *jurés* doivent être choisis directement parmi les citoyens, non sur désignation par les Citoyens ou le Gouvernement, mais selon un ordre général, suivant lequel les Citoyens doivent, chacun à leur tour, siéger parmi les jurés. »[1236]

[1233] « Zakony dolžny byt' *âsny, vnâtny, spravedlivy* i *prosty*. » PESTEL', P.I., *Zapiska o gosudarstvennom pravlenii*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.222. P.I. Pestel' reprend ici une remarque déjà faite par Catherine II dans son *Instruction* : « §448. Toutes les Loix [*sic*] doivent être conçues dans des termes intelligibles à tout le monde. » et « §.452. Les Loix [*sic*] ne doivent point être remplies de subtilités qu'enfante l'esprit ; elles sont faites pour des gens de médiocre entendement comme pour ceux qui en ont beaucoup. » *In Nakaz E.I.V. Ekateriny II samoderžicy vserossijskiâ dannyj Kommissii o sočinenii Proekta novogo uloženiâ*, Sankt-Petersburg, Imperatorskaâ Akademiâ Nauk, pp.290-291 (§448) et pp.294-295 (§452).

[1234] « Nakazanie ne est' *mšenie* no sredstvo uderžat' drugih Lûdej ot podobnyh prestuplenij. » PESTEL', P.I., *Zapiska o gosudarstvennom pravlenii*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.223.

[1235] *Idem*, p.223 : « Rod Nakazaniâ dolžen otvetstvovat' rodu prestupleniâ a ne sostoâniû Prestupnika : Prestuplenie est' proizvedenie zlyh kačestv čeloveka, a ne pričisleniâ ego k tomu ili drugomu sostoâniû. »

[1236] « Prisâžnye dolžny naznačat'sâ iz sredy samyh Graždan ne po vyboru Graždan ili Pravitel'stva, no po očerednomu porâdku, v sledstvii koego každoj Graždanin v svoû očered' dolžen vhodit' v sostav

Le nombre des jurés dépend de la gravité de l'affaire, mais ils ne doivent jamais être moins de dix. Ils émettent leur avis à la fin des sessions du tribunal, et cet avis doit être pris en compte dans la décision du verdict par le juge[1237].

La citoyenneté est accordée, *de facto*, à toutes les personnes de sexe masculin et de souche russe. Les enfants, quant à eux, ne l'acquièrent qu'à l'âge de quinze ans : leur accession à la citoyenneté est l'occasion d'une grande fête républicaine dans les villages et les villes de Russie. Le gouverneur réunit tous les jeunes en âge d'être citoyens ; une messe est dite en leur nom, après quoi ils sont invités à prêter un serment. Ils deviennent alors citoyens passifs, car ils ne pourront jouir de leurs droits politiques qu'à l'âge de vingt ans. Ce cérémonial civique permet de renforcer la cohésion des habitants autour de valeurs et de références politiques identiques. La citoyenneté se définit par un ensemble de droits et de devoirs : P.I. Pestel' distingue des droits civils, des droits civiques et des droits politiques. Les deux premiers retiendront ici notre attention – les derniers feront ultérieurement l'objet d'une étude détaillée. L'existence de ces droits est la principale garantie du respect de la liberté individuelle offerte par l'Etat :

> « La Liberté Personnelle est le premier et le plus important des droits des Citoyens, et l'obligation la plus sacrée pour tout Gouvernement. »[1238]

Mais P.I. Pestel' insiste inlassablement sur la nécessité d'encadrer par la loi les conditions de son exercice : la libre activité des individus ne doit, en aucun cas, troubler l'ordre *public*. Il n'est donc pas de liberté sans soumission aux lois. Les lois civiles permettent de donner une réponse adaptée aux conflits qui peuvent surgir dans les relations inter-individuelles. Le droit privé donne lieu à d'abondants commentaires de la part de P.I. Pestel' : la *Russkaâ Pravda* définit les liens de parenté, précise la

---

prisâžnyh. » PESTEL', P.I., *Zapiska o gosudarstvennom pravlenii*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.226.

[1237] Outre ces directives valables dans toute l'étendue de l'Etat russe et appliquées dans tous les tribunaux, P.I. Pestel' réorganise le ministère de la Justice et le subdivise en trois départements, selon les affaires jugées : la chambre des affaires civiles ; celle des affaires criminelles ; et celle des affaires administratives, qui juge les fonctionnaires accusés de délit dans l'exercice de leurs fonctions. Cette réorganisation du ministère de la Justice permet d'instaurer, en Russie, toutes les catégories juridiques élaborées par l'Europe au cours du XVIIIème siècle : une définition stricte des délits et des peines est imposée, ainsi que leur application, suivant le type de délit et non la condition sociale de l'accusé ; une réorganisation du ministère de la Justice en fonction des affaires suivies permet davantage d'efficacité ; la peine de mort est abolie ; la publicité des procès est assurée en partie.

[1238] « Ličnaâ Svoboda est' pervoe i važnejšee pravo každogo Graždanina i svâšenejšaâ obâzannost' každogo Pravitel'stva. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre V, §10, p.199.

signification de l'engagement du mariage, autorise le divorce au nom du droit de la personne au bien-être moral, établit les dispositions de la mise sous tutelle et réforme les lois de succession en faveur de la transmission du patrimoine immobilier. Rompu aux pratiques de la Couronne, le Républicaniste interdit la confiscation des biens au profit du Trésor : si une personne est frappée de mort civile, ses biens reviennent à ses héritiers. De même, il affirme le droit d'allégeance, établit le droit d'hypothèque et confirme la liberté laissée aux débiteurs.

Mais toutes ces libertés individuelles, qui ne peuvent manquer de modifier profondément la vie quotidienne en Russie, sont soumises au maintien de « l'ordre moral ». Ainsi, si la liberté du culte est inscrite au nombre des lois fondamentales, les confessions non orthodoxes ne sont tolérées qu'à la condition expresse de ne pas attenter à la moralité publique. De même, P.I. Pestel' tient à faire de la liberté d'expression et de la liberté de la presse[1239] des principes fondamentaux de la constitution, mais il interdit parallèlement tout enseignement et toute activité contraires aux bonnes mœurs et à la morale : cette restriction, qui va jusqu'à interdire les sociétés particulières, qu'elles soient publiques ou secrètes, reflète l'éducation puritaine de P.I. Pestel' et le piétisme de sa famille.

La citoyenneté confère également aux individus des droits civiques qui ont pour corollaires des obligations spécifiques. Ces devoirs sont au nombre de trois : l'obéissance aux lois, le paiement de l'impôt et le service militaire. Avec l'administration, ils forment ce que P.I. Pestel' appelle le « Service de l'Etat » (*gosudarstvennaâ služba*). L'obéissance aux lois est le premier devoir de tout citoyen :

> « L'obéissance aux lois est la chose la plus sacrée, et personne dans tout l'Etat ne peut être exempté de cette obligation inévitable. »[1240]

Cette obéissance inconditionnelle est une conséquence directe de la conception pestelienne de l'Etat et de la souveraineté nationale : puisque la loi est l'expression de la volonté générale, l'obéissance aux lois est obéissance à l'Etat, c'est-à-dire au peuple

---

[1239] Tout citoyen russe a le droit d'écrire ce que bon lui semble, sous la condition expresse qu'il indique son nom ; tout citoyen peut également disposer d'une presse, à condition toutefois d'en avertir l'Etat. Enfin, tout écrivain doit respecter l'ordre établi et répondre de ce qu'il avance.

[1240] « Povinovenie Zakonam est' veŝ' svâŝennaâ i nikto v celom Gosudarstve ne možet ot sej nepremennoj obâzannosti byt' uvolen. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre V, §14, p.202.

constitué en nation. Les citoyens ne doivent obéir aux lois qu'après qu'elles ont été promulguées par le Conseil Suprême. Le respect scrupuleux de ces lois doit être un devoir sacré qui n'admet aucune exception et la désobéissance aux lois est considérée comme un crime contre l'Etat : tout homme refusant de respecter la loi est donc déclaré traître à la patrie et jugé en conséquence. Cette « dictature de la loi », vivement critiquée par les Républicanistes de la Société du Nord, est un des pilier du projet constitutionnel de P.I. Pestel' ; elle n'est pas sans rappeler le langage de Rousseau :

> « Tout malfaiteur, attaquant le droit social, devient par ses forfaits rebelle et traître à la patrie »[1241]

Mais, contrairement au philosophe, l'auteur de la *Russkaâ pravda* n'en tire pas argument pour requérir la peine de mort contre les criminels ; il se prononce ouvertement contre la peine capitale, par respect pour la vie humaine et parce que la justice peut condamner un homme à tort.

> « Tout homme est susceptible de se fourvoyer, et par conséquent tout juge peut se tromper. […] De là il appert qu'on ne doit jamais avoir recours à la *peine de mort*. Loué soit le Gouvernement russe qui aura atteint cette grande Vérité ! »[1242]

La deuxième obligation civique[1243] est le paiement des impôts : tout homme doit partager avec ses concitoyens le fardeau des dépenses de l'Etat. Par principe, aucun impôt ne peut porter sur les personnes. P.I. Pestel' entend privilégier l'imposition directe des revenus – et non des capitaux –, qui présente l'avantage d'être équitable et de contribuer de façon plus régulière à l'alimentation des caisses de l'Etat. Les impôts indirects ne peuvent porter sur les produits de première nécessité : le sel, par exemple, ne devrait jamais être taxé, afin de ne pas défavoriser les populations les plus pauvres. L'imposition indirecte concerne essentiellement les produits manufacturés et doit être déterminée en fonction de l'essor industriel, non en fonction des besoins des revenus de l'Etat.

[1241] ROUSSEAU, J.-J., *Du contrat social*, livre II, chapitre V, Paris, Flammarion, 2001, p.74.

[1242] *Ibidem* : « Vsâkoj čelovek podveržen zabluždeniâm, a sledovatel'no i vsâkoj sud'â možet ošibit'sâ […] ; iz čego âvstvuet, čto *Smertnaâ Kazn'* nikogda ne dolžna byt' upotreblâema. Hvala Rossijskomu Pravitel'stvu, postigšemu velikuû siû Istinu ! » On ne peut s'empêcher de songer ici à P.I. Pestel' et quatre de ses compagnons qui subirent la peine capitale.

[1243] *Russkaâ pravda*, chapitre V, §12.

Le service militaire constitue le dernier devoir du citoyen. De profonds changements doivent y être apportés. Tout citoyen de sexe masculin de plus de vingt ans – ce qui exclut l'enrôlement d'enfants – doit effectuer un service militaire dont la durée est limitée à quinze ans ; à l'âge de trente-cinq ans, les appelés doivent être rendus à la vie civile[1244]. Puisque le devoir de défendre la nation doit reposer sur l'ensemble des citoyens et non pas sur une classe sociale en particulier, chaque commune devra fournir un nombre de recrues proportionnel à la population. Toute recrue qui se marie pour fonder famille, tout citoyen qui a la charge de ses parents ou d'enfants en bas âge, tout étudiant reçu à l'université est libéré à vie du service militaire. Les engagés volontaires doivent être âgés d'au moins vingt ans et ne pourront servir plus de vingt-cinq ans. Toutes les mesures prises par P.I. Pestel' concernant le service militaire vont dans le sens d'un recrutement tenant davantage compte de la situation des familles et d'un retour facilité à la vie civile. Les colonies militaires sont abolies et les châtiments corporels interdits.

La fonction publique vient, dans les dispositions de la *Russkaâ pravda*, compléter le service de l'Etat ; l'inscription aux concours d'entrée dans l'administration est un droit partagé par tous les citoyens, quel que soit leur grade. Ce système de recrutement, formé d'après le modèle français, vise à remplacer le système bureaucratique impérial – soumis depuis Pierre le Grand à la « table des rangs » (*tabel' o rangah*) – par un corps de fonctionnaires choisis pour leurs compétences et leur savoir.

> « Seuls les talents, les compétences, les savoirs et les services servent de motif et de cause pour l'avancement dans le service. »[1245]

Les agents de la fonction publique chargés du service de l'Etat sont les représentants, non d'une classe sociale ou d'une corporation, mais de la nation toute entière. Appelé à assumer les pouvoirs spécifiques de gouvernement qui découlent du Pouvoir suprême, le corps de l'administration d'Etat est très strictement encadré par la

---

[1244] Cette disposition modifie considérablement le système alors en vigueur, selon lequel les simples soldats, tirés au sort par les officiers chargés du recrutements, servaient durant 25 années ; au terme de cette durée légale, leur demande de retour à la vie civile était examinée et accordée ou refusée en fonction de leur conduite. La plupart du temps, les paysans considéraient qu'un homme devenu soldat était perdu et ne reviendrait jamais au village.

[1245] « Odni darovaniâ, sposobnosti, poznaniâ i uslugi služat povodom i pričinoû k prohoždeniû služby. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre V, §13, p.202.

législation : la loi définit pour tous les modalités d'attribution des promotions et récompenses pour services rendus, ainsi que les retenues pour manquement au service. L'idéal républicain qui anime le projet de P.I. Pestel' est ici patent ; la *Russkaâ pravda* rompt radicalement avec la tradition administrative russe et consacre dans tous les domaines du service de l'Etat le principe fondamental de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Il est possible à présent de dessiner les contours théoriques du projet pestelien : faisant siens les principes du libéralisme politique, le chef de la Société du Sud assigne à l'Etat la mission d'assurer l'accès du plus grand nombre au bien-être en garantissant la liberté, la sécurité et la propriété privée ; mais c'est le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'idéal républicain d'une nation vertueuse qui semble être le plus prégnant dans la *Russkaâ pravda*. En filigrane apparaît la notion d'ordre, qui structure la vie de l'Etat et régit les rapports entre le peuple et le gouvernement. P.I. Pestel' se montre authentiquement libéral dans sa reconnaissance des droits de l'individu ; mais sa vision – absolument républicaine – du « service de l'Etat » et des obligations des citoyens vis-à-vis de la nation s'accorde parfois difficilement avec les principes initiaux.

Lorsqu'il s'agit de faire porter la réflexion sur la transition de l'autocratie à la République, il accorde encore davantage de poids à la notion d'ordre politique, moral et social – au détriment de la protection des libertés individuelles. La « république républicaine » s'éloigne alors des principes du libéralisme politique pour revêtir les traits sévères d'un Etat autoritaire, régissant tant la vie publique que la vie privée. C'est cette radicalisation de l'approche de P.I Pestel' qu'il convient à présent d'analyser.

SECTION II

L'absolutisme républicain de P.I. Pestel'.

La théorie de l'Etat mise en avant par P.I. Pestel' résiste à une caractérisation unilatérale[1246] : ses principes théoriques libéraux s'accompagnent de mesures radicales

[1246] Si A.I. Gercen voit en P.I. Pestel' un martyr de la liberté, en revanche l'historien Syropamâtnikov estime que son projet aurait abouti à la création d'un Etat dirigiste proche de celui préconisé par

dépourvues de toute modération. Le Républicaniste, qui critiquait tant les contradictions entre les théorie annoncées par Alexandre Ier et sa pratique effective du pouvoir, pourrait se voir adresser les mêmes reproches. La transition évoquée par P.I. Pestel' prend des allures dictatoriales, attendu que l'auteur est convaincu d'énoncer, dans la *Russkaâ pravda*, une vérité politique absolue. Toutefois, plutôt que de condamner sans appel – et avant toute analyse – le système politique de P.I. Pestel', nous en proposons une autre lecture, plus nuancée. De même que la Terreur a pu être un moment privilégié – quoique tragique – de « redéfinition des principes du corps politique »[1247], il nous semble que, par-delà l'autoritarisme et le rigorisme de son auteur, on peut voir à l'œuvre dans la *Russkaâ pravda* l'élaboration d'une conception politique spécifiquement russe. Cette analyse ne cherche pas à estomper les tendances dictatoriales du colonel P.I. Pestel', mais désire souligner la subtile complexité des principes à l'œuvre dans son projet. On verra alors se profiler deux éléments qui forment ce que nous avons appelé « l'absolutisme républicain » de P.I. Pestel' : l'ordre politique au sein de la république républicaine, d'une part ; et le rapport à la terre et au territoire, de l'autre.

I. Eloge du principe républicain.

Dès 1821, P.I. Pestel' se prononce en faveur de la république ; il convainc ses camarades de la Société du Sud, et, par sa ferveur, il emporte même l'adhésion des membres de la Société du Nord. C'est au double sens de *mode républicain de gouvernement* et de *forme républicaine de l'Etat* que les Décembristes, nous l'avons vu, peuvent être dits des « Républicanistes ». Encore faut-il définir ce que recouvre l'idéal républicain de P.I. Pestel' : la *république républicaine* se veut nettement plus radicale que la *monarchie républicaine* de N.M. Murav'ëv. Pour confirmer ou infirmer les accusations de « jacobinisme » portées par les membres de la Société du Nord à

Hobbes, A. Mazour fait de Pestel' un « bourgeois libéral », V.I. Semevskij – un socialiste et I. Kovalevskij – un communiste. Voir l'état des lieux établi par Arthur E. ADAMS, dans son article « The Character of Pestel's Thought », *American Slavic and East European Review*, vol.12, n°2 (April, 1953), pp.153-161.

1247 BOROUMAND, L., *La Guerre des principes. Les assemblées révolutionnaires face aux droits de l'homme et à la souveraineté de la nation, mai 1789-juillet 1794*, préface de Mona Ozouf, Paris, éditions de l'EHESS, 1999, p.26.

l'encontre du chef de la Société du Sud, il faut questionner la conception pestelienne de la république, les notions de gouvernement provisoire et de pouvoir suprême, ainsi que les glissements entre les concepts de peuple et de nation.

1. Pour une république aristocratique.

Les abus de la Terreur ont jeté le discrédit, en Russie, sur le modèle républicain[1248]. Aussi la préférence pour la république n'est-elle pas le premier mouvement de P.I. Pestel' : comme ses contemporains, il se prononce spontanément pour une monarchie constitutionnelle, mode de gouvernement qui semble le plus proche du système autocratique russe, et qui paraît le plus adapté à la Russie. La prospérité de l'Angleterre laisse supposer que la monarchie constitutionnelle ne diminue pas la puissance d'un Etat. Mais, dès 1817-1818, sous l'influence de N.I. Novikov, P.I. Pestel' se met à étudier les principes républicains[1249], et reconnaît dans la république le seul mode de gouvernement qui garantisse le maximum de libertés politiques, à la suite de Destutt de Tracy :

> « L'œuvre de Destutt de Tracy en français m'a grandement influencé ; il prouve que tout gouvernement, dans lequel le chef de l'Etat est une seule personne, en particulier si cette dignité est héréditaire, aboutit invariablement au despotisme. »[1250]

Dans ses dépositions en 1826, il défend avec ferveur le modèle républicain face à Nicolas Ier. Selon lui, ce choix de la république remonte à 1820 : au cours d'une réunion de l'Union du Bien public, il lui fut demandé de présenter les avantages et les

---

[1248] Etablisant une périodisation de la réception de la Révolution française en Russie, de 1789 à 1818, Maurice Colin distingue quatre périodes : de 1789 à 1800, des années « creuses », où Catherine II puis Paul Ier ferment la Russie aux influences « jacobine » ; 1800-1806, six années au cours desquelles la Russie s'ouvre et s'allie à l'Europe ; 1806-1814, période marquée par la montée de tensions entre la Russie et la France et la remise en cause du servage par l'idéal de liberté ; enfin, 1814-1818, où les guerres napoléoniennes favorisèrent, à terme, une redécouverte de l'idéologie française et une découverte de la vie politique parlementaire pour les Russes. Nous renvoyons à COLIN, M., « Comment l'opinion russe a-t-elle pu percevoir et ressentir les idées révolutionnaires françaises (1789-1818) ? », in *Revue des Etudes Slaves*, Paris, LXI/1-2, 1989, pp.87-101.

[1249] Dans ses réponses à la Commission d'enquête, P.I. Pestel' retrace l'évolution de ses conceptions politiques avec une surprenante lucidité.

[1250] « Sočinenie Detû-de-Trasi na francuzskom âzyke očen' sil'no podejstvovalo na menâ ; on dokazyvaet, čto vsâkoe pravlenie, gde glavoû gosudarstva est' odno lico, osobenno eželi sej san nasledstven, neminuemo končitsâ despoyizmim. » Déposition de P.I. PESTEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome IV, p.104.

inconvénients comparés des régimes républicain et monarchique. Après quoi, tous durent se prononcer pour ou contre la République.

> « Chacun indiqua les raisons de son choix, et quand ce fut le tour de Turgenev, il s'écria : « Un président, - sans phrase » […]. Finalement, le gouvernement républicain fut accepté à l'unanimité. […] Depuis ce moment, les pensées républicaines prirent le pas sur les pensées monarchiques. »[1251]

L'idée de république est donc une idée ancienne, à laquelle sont attachées des représentations diverses qui véhiculent tout un imaginaire chez les futurs insurgés : la référence à la Grèce antique et à Rome est omniprésente et devient le symbole de la liberté politique et de la prospérité de l'Etat ; P.I. Pestel', comme N.M. Murav'ëv, reprend le modèle de la « république » de Novgorod – malgré une interprétation abusivement « démocratique » des institutions politiques de Novgorod, tous deux demeurent fascinés par les institutions libres de cette cité médiévale russe et hanséatique. A ces images de la république – positives mais teintées de légende – s'ajoutent des modèles contemporains, notamment la jeune république fédérative des Etats-Unis ; la déclaration d'indépendance, le courage de secouer le joug de la tutelle britannique, la prospérité économique et la démocratie des institutions politiques de ce pays, en font, malgré l'éloignement, un modèle particulièrement séduisant :

> « Tous les journaux et les études politiques de l'époque exaltaient tant la prospérité des Etats-Unis d'Amérique du Nord – qu'ils attribuaient à leur construction étatique – que cela me parut être une preuve évidente de la suprématie du gouvernement républicain. »[1252]

Le modèle français de 1793 est moins séduisant, mais il attire par l'absence de toute autorité monarchique et la revendication de libertés politiques[1253].

[1251] « Každyj pri sem ob''âvlâl pričiny svoego vybora, a kogda Delo došlo do Turgeneva, togda on skazal po francuzski : Un président – sans phrases ! […]. V zaklûčenie prinâli vse Edinoglasno respublikanskoe Pravlenie. […] S sego vremeni respublikanskie mysli načali brat' vverh nad Monarhičeskimi. » Déposition de P.I. PESTEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome IV, p.102.

[1252] *Idem* : « Vse gazety i političeskie sočineniâ tak sil'no proslavlâli vozrastanie blagodenstviâ v Severnyh Amerikanskih Soedinënnyh Štatah, pripisyvaâ sie gosudarstvennom ih ustrojstvu, čto sie mne kazalos' âsnym dokazatel'stvom v prevoshodstve respublikanskogo pravleniâ. »

[1253] Un écrit de Benjamin Constant, daté de 1796, donne un aperçu de ce que représentent ces libertés : « Les formes républicaines conservent une sorte de tradition de liberté, qui se rattache au vrai, après les interruptions causées par la tyrannie ; les formes despotiques, au contraire, consacrent l'esclavage, de manière que l'esprit servile survive à la servitude, et que la chute d'un maître ne trouve dans le cerveau des esclaves, aucune fibre qui retentisse à l'indépendance. » CONSTANT, B., *De la force du gouvernement actuel de la France*, Paris, 1796, chapitre VI, « Des avantages du

P.I. Pestel' élabore sa propre conception de la république à partir des héritages français et américain. Au modèle français, il emprunte le rapport entre république et révolution :

> « Je me mis à penser que la majeure partie des Préceptes fondamentaux introduits par la Révolution avaient été conservés sous la Restauration Monarchique et même, qu'ils étaient perçus comme bénéfiques, alors que tous s'opposaient à la Révolution, et moi-même je m'y étais toujours opposé. De cette réflexion est née la pensée que la Révolution n'était visiblement pas aussi stupide qu'on le disait et qu'elle pouvait même être tout à fait utile ; je me confortai dans cette pensée par cette autre réflexion, que les Etats dans lesquels il n'y avait pas eu de Révolution continuaient à être privés de semblables avantages et institutions. »[1254]

Cette affirmation de P.I. Pestel' ne doit pas être interprétée comme un plaidoyer en faveur de tout mouvement révolutionnaire : le colonel ne fait pas ici l'éloge de la tourmente révolutionnaire ni de la Terreur, mais des débats politiques fructueux et des principes politiques fondés par la Révolution française. Son analyse des constitutions révolutionnaires et ses nombreux emprunts à la constitution de 1793 prouvent qu'il a étudié avec minutie les concepts définis entre 1789 et 1795.

Au modèle américain, P.I. Pestel' reprend l'opposition – classique depuis les années 1790 – entre république et démocratie directe. On se souvient que l'auteur de la *Russkaâ pravda*, à la suite des définitions de Hamilton, distingue la démocratie directe de la république représentative. Cette dernière seule permet aux citoyens de prendre part aux affaires publiques :

> « La grande idée du Mode représentatif de gouvernement a rendu aux Citoyens le droit de participer aux affaires de l'Etat. »[1255]

Puisque la démocratie directe est impossible dans un Etat aussi vaste qu'un continent, la république assortie d'un mode représentatif de gouvernement apparaît

---

gouvernement républicain ».

1254 « […] ibo načal â razsuždat' : čto bol'šaâ čast' Korennyh Postanovlenij vvedënnyh Revolûcieû byli pri Restoracii Monarhii sohraneny i za blagie veŝi priznany, meždu tem, kak vse vozstavâli protiv Revolûcii i â vsegda protiv neë vozstaval. Ot sego suždeniâ porodilas' mysl', čto Revolûciâ, vidno ne tak durna, kak govorât, i čto možet daže byt' ves'ma polezna, v kakovoj mysli â ukreplâlsâ tem drugim eŝë suždeniem, čto te Gosudarstva v koih ne bylo Revolûcii, prodolžali byt' lišënnymi podobnyh preimuŝestv i učreždenij. » Dossier d'instruction de P.I. PESTEL', in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome IV, pp.89-90.

1255 « Velikaâ mysl' o Predstavitel'nom Pravlenii vozvratila Graždanam pravo na učastie v važnyh gosudarstvennyh delah. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, chapitre IV, §13, p.188.

comme le seul système politique apte à donner au peuple accès aux affaires publiques. Dans ce cas, démocratie – directe – et république ne sont plus synonymes ; elles se distinguent par le principe de représentation nationale. La république dotée d'une représentation nationale apparaît comme le seul système apte à instituer en Russie la liberté politique. P.I. Pestel' s'inscrit donc dans le sillage de la pensée de Madison et de Hamilton, qui débarrassent le concept moderne de « république » de modèles antiques inappropriés au territoire américain.

Le chef de la Société du Sud se prononce en définitive pour une république non démocratique et insiste sur la dimension aristocratique de l'élection[1256], qui permet de ne confier l'exercice du pouvoir qu'à un petit nombre de personnes élues pour leurs capacités à gérer les affaires de l'Etat. La représentation sera donc fondée sur une citoyenneté capacitaire : tout citoyen ne peut être convié à légiférer, il lui faut un haut degré d'instruction et des compétences avérées pour remplir cette fonction. A l'« aristocratie des richesses »[1257] proposée par N.M. Murav'ëv, P.I. Pestel' oppose un choix fondé sur les compétences des citoyens.

2. Penser la transition ou le « jacobinisme » de P.I. Pestel'.

P.I. Pestel', peu confiant dans ses contemporains, redoutait la versatilité du peuple russe en matière de régime politique. Pour assurer la transition de l'autocratie à la république, il choisit donc de prévoir un « gouvernement provisoire suprême » (*Vremennoe Verhovnoe pravlenie*), auquel seraient remis les pleins pouvoirs pour transformer l'Empire en Etat républicain. Dans l'introduction de la *Russkaâ pravda*, P.I. Pestel' justifie son intention :

> « Tous les événements qui se sont produits en Europe au cours des cinquante dernières années prouvent que les Peuples ayant rêvé à la possibilité d'actions soudaines, et ayant rejeté un développement progressif au cours de la Transformation de l'Etat sont tombés dans les maux les plus terribles, et ont été à nouveau soumis au joug du Despotisme ou de l'Arbitraire. Cela prouve la nécessité de passer à la restructuration de l'Etat par des mesures progressives. Et à qui

---

[1256] Contrairement à la conception contemporaine, davantage sensible au côté démocratique du mécanisme électoral, qui permet à tout citoyen de participer au choix des représentants de la nation.

[1257] C'est en ces termes que P.I. Pestel' dénonce le cens électoral et le cens d'éligibilité introduits par N.M. Murav'ëv dans son projet constitutionnel.

confier l'exécution de cette tâche importante, sinon à un Gouvernement Provisoire Suprême. »[1258]

Muni des pleins pouvoirs exécutifs et législatifs qui lui sont remis par la nation, le gouvernement provisoire n'est limité par aucune institution ; seule la Loi fondamentale lui est supérieure. Un glissement subreptice vers un pouvoir tyrannique n'est donc pas à exclure. P.I. Pestel' en a conscience, mais il estime que la *Russkaâ pravda* elle-même garantit le peuple contre tous les abus de pouvoir :

> « La *Russkaâ pravda* sert de garantie que le Gouvernement provisoire suprême agira uniquement pour le bien de la Russie, et pour la plus grande amélioration de sa situation et de sa constitution […], il paraît indispensable d'éditer la *Russkaâ pravda* sous forme de Précepte pour le Gouvernement Provisoire. »[1259]

Les autres membres de la Société du Sud critiquèrent vivement la radicalité de ce projet, et n'hésitèrent pas à faire le rapprochement avec le Comité de Salut Public ; Dolgorukov notamment s'éleva contre cette proposition et s'écria :

> « C'est une sorte de club jacobin du temps de la Terreur ! »[1260]

Le mot devait rester célèbre. Nombre d'historiens comparèrent, à la suite de Dolgorukov, le radicalisme de P.I. Pestel' avec le jacobinisme de Robespierre. La comparaison mérite d'être questionnée : si le système politique de la Terreur s'incarne dans une période donnée et des circonstances précises, en revanche l'esquisse constitutionnelle de P.I. Pestel' demeure à l'état de projet et ne répond à aucune réalité politique avérée. Le seul parallélisme que l'on puisse établir n'est pas entre les personnalités de Robespierre et P.I. Pestel', ou entre la Terreur jacobine – qui eut réellement lieu – et la révolution pestelienne – qui demeure une révolution de papier – ,

---

[1258] « Vse proizšestviâ v Evrope v poslednem polustoletii slučivšiâsâ dokazyvaût čto Narody vozmečtavšie o vozmožnosti vnezapnyh Dejstvij i otvergnuvšiâ postepennost' v hode Gosudarstvennogo Preobrazovaniâ vpali v užasnejšiâ bedstviâ i vnov' pokoreny igu Samovlastiâ ili Bezzakoniâ. Sie dokazyvaet neobhodimost' pristupit' k preobrazovaniû Gosudarstva postepennymi meropriâtiâmi. Komu možet byt' poručeno ispolnenie sego važnogo Dela kak ne Vremennomu Verhovnomu Pravleniû. » *Russkaâ pravda*, Introduction, §11 (p.118). P.I. Pestel' rejette donc ici toute possibilité d'un coup de force.

[1259] « No poeliku Rossiâ dolžna imet' zalog v tom, čto Vremennoe Verhovnoe Pravlenie točno budet dejstvovat' dlâ odnogo tol'ko blaga Rossii i dlâ vsevozmožnogo usoveršenstvovaniâ položeniâ i sostoâniâ eâ […], to neobhodimym okazyvaetsâ izdanie Russkoj Pravdy v vide Nakaza Verhonomu pravleniû. » *Russkaâ pravda*, *op.cit.*, Introduction, §11, p.118.

[1260] « Eto kakoj-to âkobinskij klub vremën Terrora. » Rapporté dans KARTAŠEV, B. et MURAV'ËV, V., in *Pestel'*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1958, p.146.

mais bien plutôt entre les *principes* qui régissent le *gouvernement révolutionnaire* dirigé par Robespierre, et le *gouvernement provisoire* exigé par P.I. Pestel'. On peut déceler trois traits communs aux deux institutions : la nécessité d'une période de transition, la place prépondérante accordée à la vertu et à la soumission à la loi, ainsi que le culte de la vérité. Dans son *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire*, Robespierre met en avant le rôle fondateur du gouvernement provisoire :

> « La fonction du gouvernement est de diriger les forces morales et physiques de la nation vers le but de son institution. Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République : celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder. »[1261]

Le gouvernement révolutionnaire a pour fonction de façonner la matrice de la forme républicaine de l'Etat. La République n'est pas fondée par sa simple déclaration ni même par l'adoption d'une constitution : il faut un temps de transition – imposé par la présence des armées ennemies sur le territoire français mais aussi politiquement nécessaire – pour que la République s'affermisse. P.I. Pestel' évoque des raisons du même ordre pour justifier la création d'un gouvernement provisoire, nécessaire pour que vive la république ; mais, d'une part, à la différence du gouvernement révolutionnaire français, l'institution projetée est nommée pour un temps long et sans même que la patrie soit en danger d'être détruite – sa fonction est donc sensiblement dissemblable et il s'agit pour le Républicaniste d'anticiper les difficultés ; d'autre part, le gouvernement provisoire *précède* et *prépare* l'adoption d'une constitution républicaine en Russie – il n'est donc pas un moment d'un mouvement révolutionnaire, mais l'étape initiale d'un long processus de transformation.

Le deuxième trait commun est la *vertu républicaine*. Evoquant la vertu antique de Thémistocle ou de Scipion, Robespierre interroge :

> « Ô vertu des grands cœurs ! que sont devant toi toutes les agitations de l'orgueil et toutes les prétentions des petites âmes ? Ô vertu, es-tu moins nécessaire pour fonder une République que pour la gouverner dans la paix ? »[1262]

[1261] ROBESPIERRE, M., *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire, fait au nom du Comité du Salut Public, par Maximilien Robespierre et imprimé par ordre de la Convention, le 5 nivôse de l'an second de la République, une et indivisible*, Archives départementales de la Gironde, p.1.

[1262] *Idem*, p.5.

P.I. Pestel' fait également de l'idée de vertu le ressort même du respect des citoyens pour la loi. La dictature de la vertu prend par ailleurs la forme d'un examen scrupuleux de la *loyauté* des citoyens vis-à-vis de l'Etat : la vertu républicaine se mesure à l'aune du respect pour la loi, du paiement des impôts et des services rendus à l'Etat par les citoyens. La *Russkaâ pravda* propose de distinguer les citoyens qui auront dévoué leur vie à la chose publique et n'auront été guidés ni par l'ambition ni par l'intérêt, mais uniquement par la vertu (*dobrodetel'*). Mais le Républicaniste veut la vertu sans la Terreur : en atteste son inflexible hostilité à la peine de mort.

Le dernier trait commun entre le *gouvernement révolutionnaire* et le *gouvernement provisoire suprême* de P.I. Pestel' concerne le culte de la vérité. L'un comme l'autre ont pour obsession l'organisation étatique, selon un ordre bien défini et immuable. Dans sa crainte des débordements, P.I. Pestel' a recours à la force pour éviter tout désordre lors du passage d'un ordre étatique à un autre. De la même manière, Robespierre, qui cherche à restaurer l'ordre étatique en France, affirme la nécessité d'un gouvernement fort comme rempart à l'anarchie :

> « Si le gouvernement révolutionnaire doit être plus actif dans sa marche, et plus libre dans ses mouvements que le gouvernement ordinaire, en est-il moins juste et moins légitime ? Non. Il est appuyé sur la plus sainte des lois, le salut du peuple ; sur le plus irréfragable de tous les titres, la nécessité. Il a aussi ses règles, toutes puisées dans la justice et dans l'ordre public. Il n'a rien de commun avec l'anarchie, ni avec le désordre ; son but au contraire est de les réprimer, pour amener et pour obtenir le règne des lois. Il n'a rien de commun avec l'arbitraire ; ce ne sont point les passions particulières qui doivent le diriger, mais l'intérêt public. »[1263]

En quelque sorte, P.I. Pestel' prévient une guerre civile, en instaurant une dictature provisoire pour éviter que le pays ne sombre dans l'anarchie. Il confesse une même passion pour la *vérité* qui contient l'essence même de l'ordre juste de la République : le chef de la Société du Sud ne tolère aucun écart à la *Russkaâ pravda*, parce que celle-ci révèle la vérité politique de la Russie et énonce les principes à suivre pour parvenir à l'incarnation de cette vérité. Comme la Terreur, la *Russkaâ pravda* « découvre la vérité qui engendre le corps politique »[1264].

[1263] *Idem*, p.2.

[1264] BOROUMAND, L., *La guerre des principes. Les assemblées révolutionnaires face aux droits de l'homme et à la souveraineté de la nation, mai 1789-juillet 1794*, Paris, éditions de l'EHESS, 1999, p.395.

Indéniablement, la « république républicaine » de P.I. Pestel' revêt des aspects coercitifs qui l'apparentent à une dictature jacobine : le régime pestelien est avant tout une république d'ordre, fondée sur une dictature de la loi. Mais la comparaison entre la dictature jacobine et l'Etat pestelien n'est que superficielle : les traits semblables ne doivent pas estomper des profondes différences qui les sépare. Le risque serait grand, à faire de P.I. Pestel' un jacobin, de rester aveugle aux dimensions propres à la conception pestelienne de la république, tant dans la répartition des pouvoirs que dans l'organisation de la représentation nationale.

3. Organisation et nature du pouvoir : l'ambiguïté du « gouvernement suprême ».

Lorsqu'il détaille l'organisation du gouvernement provisoire, P.I. Pestel' met en avant deux principes : sa toute-puissance et la soumission inconditionnelle aux lois – qui découlent toutes deux de la souveraineté nationale. En effet, puisque le gouvernement provisoire reçoit son pouvoir du peuple, il doit être tenu pour légitime et peut exiger à raison l'obéissance des citoyens. Les lois promulguées par le gouvernement provisoire sont, partant, l'expression de la volonté générale de la nation : aucun manquement ne pourra par conséquent être toléré dans le nouvel Etat pestelien. La *Russkaâ pravda* confère au gouvernement des pouvoirs fort étendus :

> « En ce qui concerne l'organisation du pouvoir suprême, on rejette la règle d'équilibre des pouvoirs, mais on accepte la règle selon laquelle les sphères d'activités sont définies. »[1265]

Le pouvoir législatif suprême est confié à une chambre unique, l'*Assemblée du peuple* (*Narodnoe Veče* ou *Narodnaâ veča*). P.I. Pestel' récuse le bicamérisme dont il déplore l'inefficacité : les procédures législatives sont allégées et simplifiées, et le monocamérisme renforce la figure d'une nation unie pour légiférer. Les membres de l'Assemblée du peuple, élus pour cinq ans et renouvelables par cinquième, élaborent et votent les lois, déclarent la guerre et signent la paix. A l'image de la souveraineté nationale qu'elle incarne, l'Assemblée ne peut être dissoute ; elle est une et indivisible, comme la république dont elle est la vivante image :

[1265] « Na ščët ustroeniâ verhovnoj vlasti otvergaetsâ Pravilo ravnovesiâ vlastej, no prinimaetsâ pravilo Opredelënnosti Kruga dejstvij. » PESTEL', P.I., *Konstituciâ – gosudarstvennyj zavet*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.214.

> « Personne ne peut dissoudre l'Assemblée du Peuple, elle représente la volonté du Peuple dans l'Etat et l'âme du Peuple. »[1266]

La *Douma dirigeante* (*Deržavnaâ Duma*) constitue quant à elle le pouvoir exécutif suprême. Ses cinq membres élus pour un mandat quinquennal sont choisis par l'Assemblée du peuple parmi les candidats présentés par les régions. Dans le système pestelien, le pouvoir législatif comme le pouvoir exécutif sont donc tous deux issus de la représentation nationale. La totalité du pouvoir exécutif est remise aux membres de la Douma dirigeante ; les ministères en dépendant entièrement ; elle possède en outre sa propre chancellerie.

Plusieurs idées dominantes peuvent être dégagées du projet de P.I. Pestel'. Il semble en premier lieu que l'auteur de la *Justice russe* se soit inspiré de la Constitution jacobine de 1793. On relève en effet de nombreuses similitudes entre les deux textes : une chambre législative unique ; un conseil exécutif collégial ; des liens étroits entre Assemblée et pouvoir exécutif[1267]. En deuxième lieu, on note dans la *Russkaâ pravda* une plus grande spécialisation des cabinets ministériels. P.I. Pestel' avait vivement critiqué le nombre de ministères prévu dans la Constitution de N.M. Murav'ëv, insuffisant à ses yeux pour assurer une gestion efficace des affaires de l'Etat. Il ajoute donc deux ministères aux quatre voulus par le chef de la Société du Nord : ministère de la Justice (*prikaz Pravosudiâ*) ; ministère de la Police (*prikaz Blagočiniâ/policii*) ; ministère des Affaires Etrangères[1268] (*prikaz Vnešnih Snošenij*) ; ministères de l'Armée de Terre (*prikaz Voennyh Sil*) ; ministère de la Marine (*prikaz Morskih sil*) ; ministère des Finances (*prikaz Finansov*). En dernier lieu, on constate que, sur six cabinets

---

[1266] « Nikto ne možet razspustit' Narodnoj veči, ona predstavlâet volû v Gosudarstve, dušu naroda. » PESTEL', P.I., *Konstituciâ – gosudarstvennyj zavet*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.214.

[1267] « Art.75. Le Conseil exécutif réside auprès du Corps législatif ; il a l'entrée et une place séparée dans le lieu de ses séances. Art.77. Le Corps législatif l'appelle dans son sein, en tout ou en partie, lorsqu'il le juge convenable. » Constitution révolutionnaire de la France de 1793 ou de l'an I, in *Les Constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, p.88. Ces parallèles ont déjà été établis par les historiens V.I. Semevskij, V.M. Nečkina, A.A. Pokrovskij et O.I. Kiânskaâ.

[1268] Le ministère des Affaires étrangères est divisé en trois départements : le département des relations politiques ; le département des relations civiles ; et le département des affaires courantes. Le département des relations politiques se concentre sur les relations internationales, les rencontres avec des chefs d'Etat, etc. Il est en relation avec les ambassades russes (*posol'stvo*) à l'étranger. En revanche, le département des affaires civiles s'appuie sur des consulats (*konsul*) pour régler les problèmes de citoyens russes en voyage à l'étranger ou souhaitant être rapatriés. Enfin, le département des affaires courantes est chargé de nommer les fonctionnaires dans les ambassades et les consulats et de les répartir selon leurs compétences, juridiques, scientifiques ou mondaines.

ministériels, la moitié d'entre eux est chargée d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre : l'Etat pestelien est un Etat de police. En lien avec la justice, la police remplit deux missions : protéger les citoyens et protéger l'Etat à travers ses représentants. Pour cela, P.I. Pestel' crée un corps supérieur de la police (*vysšee Blagočinie*), police secrète d'Etat doublée d'un Service de Renseignements Généraux. L'administration policière régulière est quant à elle divisée en quatre corps différenciés par leurs fonctions : la police judiciaire assure le respect des lois (*ispolnitel'noe Blagočinie*) ; la Sécurité du territoire est chargée de la surveillance intérieure (*vnutrennââ straža*) ; un service de la Répression des fraudes (*raspravnoe Blagočinie*) et une Police des mœurs (*rasporâditel'noe Blagočinie*) complètent un dispositif visant à garantir l'ordre social, moral et politique. Les ministères de l'Armée de terre et de la Marine sont réorganisés en vue d'une plus grande efficacité ; la marine est réorganisée en trois flottes : celle de la Baltique, basée à Cronstadt ; celle de la Mer Noire, basée à Sébastopol ; et celle d'Orient, à Petropavlovsk[1269]. L'armée de terre est réorganisée en trois armes : l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie. Seuls quelques grades d'officiers sont conservés, la plupart des grades intermédiaires (cornette, enseigne, porte-enseigne, etc.) disparaissent. Dans sa réorganisation de l'armée, P.I. Pestel' est guidé par un évident souci d'économie – une armée trop nombreuse constituerait une charge trop lourde pour les finances de l'Etat –, mais les simplifications qu'il impose ont aussi pour but d'améliorer le sort des troupes. Le commandant du régiment de Viatka s'appuie en ce domaine sur sa longue expérience militaire.

Le Gouvernement suprême – Assemblée du peuple et Douma suprême – ressemble davantage à un gouvernement de transition qu'à un gouvernement provisoire. Les pouvoirs de l'Assemblée du peuple sont très étendus ; c'est l'instance centrale du projet de P.I. Pestel'. Elle détient le pouvoir législatif, nomme les représentants de l'administration judiciaire[1270] et élit les membres du Conseil exécutif qui, à leur tour,

---

[1269] Ainsi, dans la marine – milieu que P.I. Pestel' connaît fort mal – cinq départements sont mis en place : le département des ports, celui des vaisseaux, celui des chantiers navals, celui de l'économie et celui de l'enseignement.

[1270] Dans le projet de P.I. Pestel', le pouvoir judiciaire (*Blûstitel'naâ vlast'*) est administré par un Conseil suprême (*Verhovnyj Sobor*) de cent vingt membres – les boyards (*boâre*) – nommés à vie par l'Assemblée du peuple. Ils sont chargés de vérifier la conformité des projets de lois avec la Constitution, nomment des procureurs généraux, les juges et le commandement suprême de l'armée en temps de guerre. On constatera que P.I. Pestel' emprunte à la Russie moscovite la dénomination des « boyards », à qui il confie la charge des sénateurs.

désignent les ministres ; mais rien ne la limite, si ce n'est les directives fondamentales de la *Russkaâ pravda* elle-même. Le Gouvernement suprême, réceptacle de la totalité de la puissance publique qui lui a été confiée par le peuple, est seul détenteur de la souveraineté nationale ; son pouvoir est à l'image de la République voulue par P.I. Pestel' : il est absolu.

4. Organiser la représentation nationale.

Comme N.M. Murav'ëv, P.I. Pestel' fonde la légitimité du pouvoir de l'Etat sur le principe de la souveraineté du peuple ; mais contrairement à lui, il n'hésite pas entre les notions de peuple et de nation, mais les articule l'une à l'autre – allant parfois jusqu'à les identifier : le peuple – ensemble concret d'individus et somme des volontés particulières – est une nation – entité abstraite exprimant la volonté générale – dès lors qu'il s'est doté d'un Etat. Le problème posé par la représentation nationale n'est dès lors pas pour lui celui de la *représentativité* des élus : la finalité de l'Assemblée du peuple n'est pas de donner au pouvoir législatif le visage contrasté et divers des habitants du territoire russe, mais de dégager la voix de la volonté générale ; les représentants sont les élus de la nation et non les porte-parole de leurs électeurs. Seules les *modalités pratiques* de la désignation des députés posent quelques difficultés, que P.I. Pestel' s'attache à résoudre. L'exercice de la souveraineté paraît en effet complexe à mettre en œuvre dans un pays aussi vaste que la Russie :

> « Lorsque les Etats étaient encore de taille suffisamment modeste pour que les Citoyens pussent se réunir au même endroit […] pour des réunions générales traitant des affaires les plus importantes de l'Etat, alors chaque Citoyen avait une voix au Conseil (*veče*) et participait à toutes les Réunions du Peuple, et alors la Démocratie existait. »[1271]

Lorsqu'il décrit le fonctionnement de la démocratie directe, P.I. Pestel' choisit avec soin les termes qu'il emploie : il utilise des vocables faisant allusion aux pratiques médiévales de la République de Novgorod. L'utilisation du terme *veče* lui permet avant tout d'ancrer l'exercice démocratique dans une tradition russe ancienne dénaturée par

---

[1271] « Kogda Gosudarstva tak eŝë byli maly, čto vse Graždane na odnom meste […] sobirat'sâ mogli dlâ obŝih soveŝanij o važnejših Gosudarstvennyh Delah, togda každyj Graždanin imel Golos na veče i učastvoval vo vseh SoveŝaniÂh Narodnyh, Demokratiâ suŝestvovala togda. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §13 (p.188).

l'instauration de l'Empire. Si la démocratie est à présent irréalisable en Russie, ce n'est pas en raison de la nature du pays, mais à cause de l'extension actuelle de son territoire. L'argument de P.I. Pestel' est donc double : d'une part, il ne s'agit pas d'introduire en Russie un élément politique nouveau ; d'autre part, il est devenu impossible de restaurer sans aménagements des coutumes ancestrales dont la Russie s'est longtemps tenue éloignée. Aux yeux du Républicaniste, le mode de gouvernement représentatif permet à la fois de s'inscrire dans la continuité des institutions de la Russie kiévienne et d'écarter l'idée d'une démocratie directe :

> « La grande idée du Mode représentatif de gouvernement a rendu aux Citoyens le droit de participer aux affaires importantes de l'Etat. Le Peuple se mit à jouir de ce droit, non pas de manière directe comme auparavant, puisqu'on ne pouvait rassembler tous les citoyens en un même endroit ; mais par l'intermédiaire de ses représentants, que le peuple avait choisis, parmi ses pairs, pour un temps déterminé. Il découle de cela que le mode représentatif de gouvernement a résolu la grande difficulté du gouvernement de l'Etat, et a concilié l'impossibilité pour les citoyens de se réunir au même endroit avec le droit irréfutable de chaque citoyen à participer aux Affaires de l'Etat. »[1272]

Pour faciliter l'organisation des élections, la *Russkaâ pravda* envisage de structurer le maillage politico-administratif de façon rationnelle[1273] :

> « Nous voilà arrivés à la Répartition territoriale, qui réunit tous les avantages en excluant tous les abus et aplanissant toutes les difficultés. L'ordre doit exister dans l'Etat et ne peut être parfaitement établi que par une Division de son territoire en Cantons. Plusieurs Cantons forment un District. Plusieurs Districts forment un Gouvernement. Cinq Gouvernements forment une Province. Dix Provinces forment l'Empire. Ce qui fait que l'Unité dans la Division territoriale, c'est le Canton. […] J'appellerai Commune la Totalité des Habitants d'un Canton. […] J'en conclus que toute la Nation doit être répartie en Communes. »[1274]

[1272] *Idem* : « Velikaâ mysl' o Predstavitel'nom Pravlenii vozvratila Graždanam pravo na Učastie v važnyh Gosudarstvennyh Delah. Pol'zovat'sâ že stal Narod sim pravom ne tak kak prežde onym pol'zovalsâ Neposredstvennym Obrazom, poeliku ne mogli vse Graždane na odno mesto byt' sobrany, no Posredstvom svoih predstavitelej, koih iz svoej sredy naznačal na opredelënnoe vremâ. Iz sego âvstvuet, čto Predstavitel'noe Pravlenie rešilo Velikuû Zadaču Gosudarstvennogo Pravleniâ i soglasilo Nevozmožnost' sobirat'sâ vsem Graždanam na odno mesto s neosporimym pravom každogo učastvovat' v Gosudarstvennyh Delah. »

[1273] « Le but de la Division d'une Nation ne peut être que le meilleur ordre Politique dans l'Etat. Cet ordre Politique se constitue de la parfaite conformité et de l'entière analogie entre le Mode d'existence Politique des Individus formant la Nation et le Mode d'organisation du Gouvernement et de toutes les différentes branches de l'Administration. » PESTEL', P.I., *Tract politico-social*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.292. Texte rédigé en français ; nous conservons l'orthographe d'origine.

[1274] PESTEL', P.I., *Tract politico-social*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.292. Dans ce document comme dans la *Russkaâ pravda*, P.I. Pestel' distingue quatre subdivisions

Les citoyens seront donc répartis selon deux critères : ils seront inscrits sur une liste *civile* (*graždanskij spisok*) nationale indiquant la commune dans laquelle ils votent, ainsi que sur des listes *fiscales* (*skarbovyj spisok*) dans toutes les communes de l'Etat dans lesquelles ils disposent de biens. Les scrutins locaux s'effectueront au suffrage universel direct, mais un cens sera institué pour participer aux scrutins nationaux. Au niveau infra-étatique, P.I. Pestel' crée deux sortes d'assemblées, sur le modèle de la distinction entre *assemblées primaires* et *assemblées électorales* élaborée dans la constitution française de 1793[1275] : d'une part, des Assemblées terriennes du peuple (*zemskoe narodnoe sobranie*) réunissent tous les citoyens sans exception, et désignent des représentants qui participeront en leur nom aux assemblées électorales ; d'autre part, des Assemblées de communes (*namestnoe volostnoe sobranie*), de districts (*namestnoe uezdnoe sobranie*) et de régions (*namestnoe okružnoe* ou *gubernskoe sobranie*), auxquelles ne participent que les représentants désignés par les Assemblées terriennes. Ces dernières ne sont pas sans évoquer l'institution du *Zemskij sobor*, sorte d'état généraux de tous les propriétaires terriens, convoqués par le tsar aux XVIème – XVIIème siècles[1276]. Aux yeux de P.I. Pestel', la participation directe de tous aux affaires publiques est signe de la maturité politique de la nation :

> « De cela il appert que toutes les assemblées électorales, qu'il s'agisse de celles des communes, des districts ou des provinces, seront constituées de membres nommés à ces fonctions par les assemblées terriennes de manière directe et immédiate. »[1277]

---

administratives ; mais dans le maillage politico-administratif, il n'en conserve que trois et utilise indistinctement les termes « région » (*oblast'*) et « province » (*guberniâ*) pour l'échelon supérieur des instances régionales.

[1275] « Art. 11. Les Assemblées primaires se composent des citoyens domiciliés depuis six mois dans chaque canton. Art. 37. Les citoyens réunis en Assemblées primaires nomment un électeur à raison de 200 citoyens, présents ou non ; deux, depuis 301 jusqu'à 400 ; trois depuis 501 jusqu'à 600. » Constitution révolutionnaire de 1793, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, *op.cit.*, pp.84-85.

[1276] Le *zemskij sobor* désigne une assemblée des représentants de différents « ordres » au sein de la société russe. La signification de ces « états généraux de la terre » demeure problématique : l'historien V.O. Klûčevskij y voit une forme spécifique de gouvernement représentatif, même si la représentation n'est pas nationale ; S.F. Platonov voit dans cette institution un « conseil de toute la terre » (*sovet vsej zemli*), qui rassemble trois catégories de représentants : la Douma composée de boyards ; l'Eglise ; d'autres personnes nommées en fonction des corporations ou des régions qu'elles représentent. Institution consultative, le *zemskij sobor* fut, de 1610 à 1613, l'organe suprême du pouvoir. Il perdit de son influence à partir de 1653, pour disparaître en 1684. Si P.I. Pestel' reprend le nom de cette institution de la Russie moscovite, il la dote d'une autre mission : dans la *Russkaâ pravda*, les Assemblées territoriales sont l'expression de la souveraineté du peuple ; elles sont donc ouvertes à tous sans distinction de fortune ni de condition.

[1277] « Iz sego âvstvuet, čto Vse namestnye Sobraniâ, kak Volostnye, tak i Uezdnye i Okružnye ili Gubernskie budut sostoât' iz Členov, naznačennyh v onyâ ot Zemskih Sobranij prâmo i

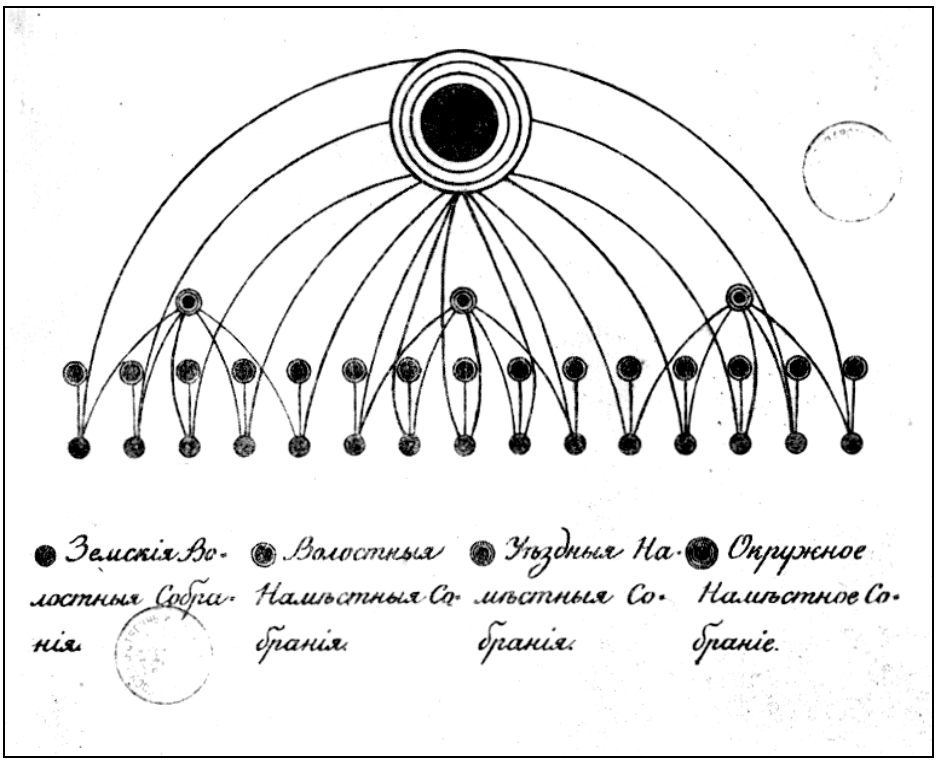

Tableau 19 – Les degrés de représentation politique (schéma de P.I. Pestel')[1278].

Les Assemblées de communes et de districts nomment les fonctionnaires de l'administration locale et traitent des questions d'intérêt général – notamment de la répartition de la terre publique. Les Assemblées de régions partagent les mêmes attributions et doivent en outre élire les députés qui siègeront à l'Assemblé du peuple. Les élections des représentants de l'Assemblée législative se font donc de manière indirecte, et uniquement au niveau des régions – ce qui doit favoriser le choix des députés en fonction de leurs réelles compétences.

Dans l'organisation de la représentation nationale, la *Russkaâ pravda* ménage donc deux types de participation des citoyens aux affaires publiques : une participation médiate et une participation immédiate. La démocratie directe ne s'exerce qu'à l'échelon le plus bas du maillage politique. P.I. Pestel' tente de concilier ainsi l'ouverture à tous de la vie politique locale avec l'intérêt de l'Etat, qui demande que l'on n'attribue les plus hauts postes qu'aux citoyens les plus qualifiés.

Neposredstvenno. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §15 (p.190). Nous avons tenté de conserver la distinction entre les deux assemblées, sans reprendre les termes français.

[1278] *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1958, tome VII, p. 216.

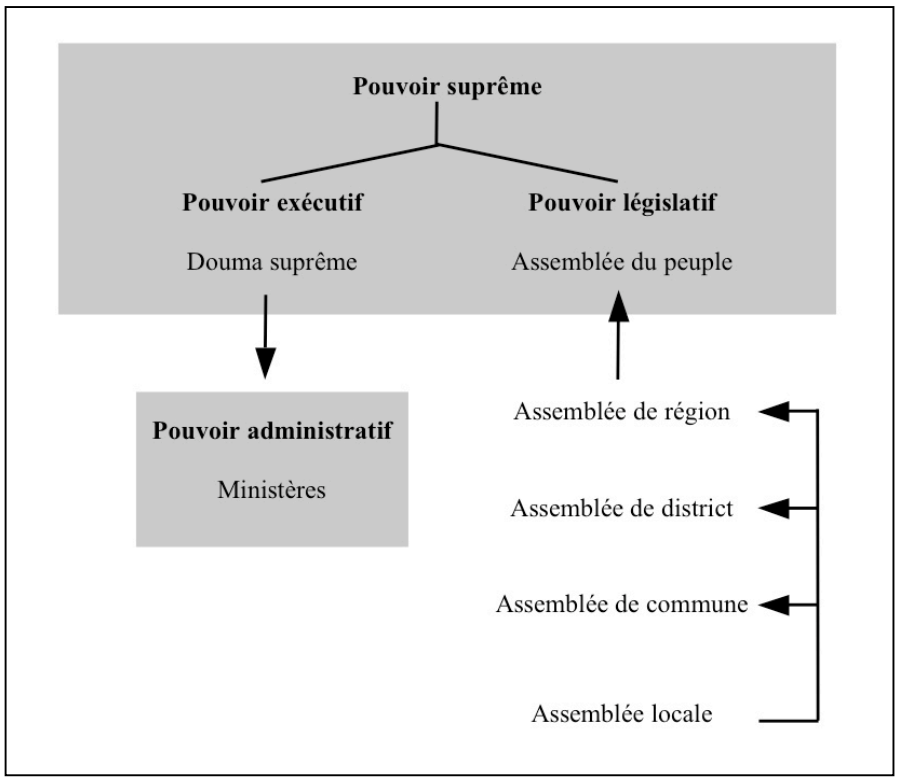

Tableau 20 – Les mécanismes du transfert de souveraineté dans la *Russkaâ pravda*.

Au terme de cette étude sur la conception pestelienne de l'Etat, on retiendra que le chef de file de la Société du Sud se prononce en faveur d'une *république représentative*, dotée d'une représentation nationale qui favorise la participation des citoyens aux affaires publiques. On rappellera volontiers ici qu'aux yeux de P.I. Pestel', la république représentative correspond à l'adaptation, sur un vaste territoire, du modèle démocratique de l'Antiquité. Si le suffrage universel n'est requis qu'au plus bas échelon de la vie politique, c'est que la légitimité des députés ne repose pas sur leur représentativité, mais dans leur élection même. Là où N.M. Murav'ëv favorisait l'apparition de deux catégories de citoyens – actifs et passifs – P.I. Pestel' se prononce pour une citoyenneté unique : les suffrages de tous les citoyens ont *par principe* la même valeur ; seules sont appelées à varier les *modalités* selon lesquelles ils sont recueillis.

Reste le problème du parallélisme troublant entre le gouvernement provisoire de P.I. Pestel' et le gouvernement révolutionnaire français de 1793 : il est indéniable que les principes affichés par le colonel russe présentent des traits similaires à ceux défendus par Robespierre : dictature de la loi et de la vertu, Etat autoritaire, culte de la vérité. Toutefois, l'opposition radicale du Républicaniste à toute forme de Terreur et,

surtout, la dissemblance des conditions historiques, interdisent de faire du chef de la Société du Sud un dictateur jacobin. La *Russkaâ pravda* n'est qu'une esquisse d'un gouvernement de transition, rédigée en période de tensions sociales, certes, mais pas en période de guerre : les situations sont donc sensiblement différentes. La république républicaine consacre en définitive un Etat de police dirigé par un pouvoir central autoritaire, qui tire sa légitimité de la seule souveraineté nationale. L'attention que P.I. Pestel' accorde au *sol* (*zemlâ*) dans sa double dimension de *terre* et de *territoire* marque l'aboutissement du travail d'adaptation des principes républicains à des *realia* spécifiquement russes.

II. Terre et territoire dans la république pestelienne.

L'aménagement de divisions politico-administratives de la Russie est un souci constant dans les projets constitutionnels républicanistes. Si le pouvoir autocratique assurait, par sa toute-puissance, la cohésion politique d'un vaste empire diversement peuplé, la conservation de l'intégrité du territoire national pose un réel problème lors du passage à une monarchie constitutionnelle ou à une république. Chez P.I. Pestel' toutefois, la difficulté prend un relief particulier : pour l'auteur de la *Russkaâ pravda* en effet, le territoire national incarne, sur le plan géographique, l'unité de la nation et l'étendue de son pouvoir. Le sol acquiert un statut essentiellement politique et la question de la propriété de la terre dès lors devient cruciale.

1. Organisation du territoire : unité et indivisibilité de l'Etat.

Dès l'origine, la réflexion de P.I. Pestel' sur le découpage administratif du territoire prend en compte la spécificité de la Russie. C'est un Etat fort étendu, géographiquement divers et ethniquement composite. Cette dernière caractéristique conduit le Républicaniste à définir deux principes fondamentaux, qui devront présider à la réorganisation du territoire : d'une part, le droit des populations (*pravo narodnosti*), qui justifie leur désir de s'ériger en Etat ; d'autre part, le droit des Etats au bien-être (*pravo blagoudobstva*), qui se traduit par la sécurité et l'intégrité du territoire. Mais le droit des populations à s'ériger en Etat est conditionné par leur capacité effective à assurer seules leur sécurité :

> « De tout ce qui a été dit précédemment, il découle que […] le droit des nationalités doit avoir plus de poids pour les peuples qui peuvent jouir seuls de leur indépendance politique ; tandis que le droit de sécurité doit avoir plus de poids pour les peuples qui ne peuvent pas jouir de cette indépendance politique et qui doivent nécessairement se placer sous le pouvoir d'un Etat très puissant. »[1279]

L'étendue géographique et la puissance militaire de la Russie permettent au peuple russe de jouir de l'indépendance politique tout en assurant l'intégrité du territoire : la souveraineté politique n'est possible que si la souveraineté territoriale en garantit l'exercice. Le choix de la capitale doit être symbolique de ces deux dimensions de la souveraineté : Nijni Novgorod – rebaptisée Vladimir en mémoire du prince qui fit entrer la Russie parmi les nations chrétiennes – présente d'une part l'avantage d'être géographiquement située au centre de la Russie, à la confluence de l'Oka et de la Volga et à la croisée des routes d'Europe et d'Asie, et représente d'autre part la résistance au joug tatar, puisque c'est d'elle que partirent les troupes dirigées par Minin et Požarskij qui libérèrent la Russie.

P.I.Pestel' n'oublie cependant pas que la nation russe a pour caractéristique fondamentale de rassembler, des terres de la Baltiques à la Sibérie, plusieurs groupes ethniques aux cultures différentes[1280] : quelle organisation territoriale faut-il par conséquent choisir pour ne pas mettre en danger l'unité de la République ? Le choix est entre un Etat indivis et un Etat fédératif. Contrairement à N.M. Murav'ëv, le chef de la Société du Sud rejette le principe fédératif par crainte de l'affaiblissement du pouvoir central. En effet, dans une fédération, la souveraineté est la propriété des peuples et non celle de la nation ; les régions conservent le droit de légiférer chacune pour son compte, ce qui est fondamentalement incompatible avec les principes posés dans l'introduction de la *Russkaâ pravda*. Aux yeux de P.I. Pestel', l'expérience fédérative risque de replonger la Russie dans le funeste système des apanages, qui vit les petites principautés

---

[1279] « Iz vsego zdes' skazannogo âvstvuet […], čto Pravo Narodnosti dolžno brat' verh dlâ teh Narodov, kotorye mogut samostoâtel'no političeskoj nezavisimost'û pol'zovat'sâ ; a čto pravo Blagoudobstva dolžno brat' verh nad temi Narodami, kotorye seû samostoâtel'noû političeskoû nezavisimost'û pol'zovat'sâ ne mogut i nepremenno dolžny sostoât' pod vlast'û kakogo libo sil'nejšego Gosudarstva. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre I, §1 (p.122).

[1280] P.I. Pestel' énumère à la fois des Etats et des ethnies, sans faire de distinction entre ces deux notions. Parmi les Etats, il distingue des Etats n'ayant jamais été indépendants, tels la Finlande, la Courlande, la Biélorussie, l'Ukraine, la Nouvelle Russie, la Bessarabie, la Crimée, et tous les peuples de Sibérie ; un Etat spécifique, la Pologne. Puis il évoque la Moldavie, à rattacher à l'Etat russe pour des raisons de frontières naturelles (les Carpates) ; les terres du Caucase, à insérer dans l'Etat russe pour limiter la zone d'influence de la Turquie ; les terres kirghizes ; la Mongolie, terres riches et fertiles, et importante route de commerce.

s'épuiser en guerres fratricides et succomber à l'envahisseur tatar par manque d'union. Il faut donc que le territoire de la nation soit, comme elle, un et indivisible :

> « En conséquence de tout ce qui a été dit ici, il est déclaré que l'Etat russe, dans les limites indiquées plus haut, est un Etat *Un et indivisible*, qui rejette en outre toute organisation et toute construction fédérative, et toute existence d'un Etat fédératif. »[1281]

L'unité de l'Etat repose sur trois fondements : une langue unique (*edinoobrazie*), l'appartenance à une nation unique (*edinorodstvo*) et un même mode de pensée (*edinomyslie*), synonyme chez P.I. Pestel' d'un même mode de gouvernement, fondé sur l'uniformité des lois dans tout l'Etat :

> « De cette façon, sur le plan politique et civil, toute la Russie dans la totalité de son territoire appaitrait sous la forme d'un seul peuple, d'une seule langue, d'un seul mode de pensée. Les expériences de tous les siècles et de tous les Etats ont prouvé que les peuples, partout, sont tels que les façonnent le gouvernement et les lois sous lesquels ils vivent. »[1282]

L'Etat doit donc partout l'emporter sur les peuples : c'est lui qui les façonne et les police. P.I. Pestel' désire au final mener une politique de russification forcée. L'Empire multiethnique disparaît au profit d'une république unifiée fondée sur la seule ethnie russe et imposée pour leur plus grand bien aux ethnies inaptes à s'ériger en Etat. Dans les marges du territoire, P.I. Pestel' rend son indépendance à la Pologne – à condition que celle-ci demeure en étroite union avec l'Etat russe et applique les principes exposés dans la *Russkaâ pravda* ; les autres peuples sont en revanche tous rattachés à la Russie, y compris les Baltes, les Ukrainiens, les Cosaques et toutes les peuples de Sibérie. P.I. Pestel' estime que cette politique ne rencontrera pas d'obstacles particuliers pour les ethnies slaves (Russes, Biélorusses, Ukrainiens de Kiev, Volhynie, Kharkov et Koursk) – malgré la suppression de l'Eglise uniate au profit de l'Eglise orthodoxe russe. Les ethnies non-slaves, au contraire, risquent de résister à la conversion forcée ; la réponse du Républicaniste est claire : si les populations nomades, les Khirgizes et les Tsiganes

---

[1281] « V Sledstvie vsego zdes' skazannogo ob''âvlâetsâ Rossijskoe Gosudarstvo, v predelah vyše oboznačennyh *Edinym i Nerazdelimym*, otvergaûšim pritom soveršenno vsâkoe federativnoe obrazovanie, ustrojstvo i suŝestvovanie Gosudarstva. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre I, §4, p.127.

[1282] « […] tem samim v Političeskom i Graždanskom otnošeniâh vsâ Rossiâ na celom svoëm prostranstve by âvlâla vid Edinorodstva, Edinoobraziâ i Edinomysliâ. Opyty vseh vekov i vseh Gosudarstv dokazali, čto Narody vezde byvaût takovymi, kakovymi ih sodelyvaût pravlenie i Zakony pod koimi oni živut. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, Chapitre II,§16, p.150.

refusent les principes de l'orthodoxie, ils devront quitter le sol russe. Cet impérialisme religieux est dirigé aussi contre les Tatars et les peuples du Caucase : refus de la polygamie, conversion forcée, confiscation des terres. Les Cosaques de Sibérie, de l'Oural, du Caucase et de la Mer Noire seront tous déplacés et regroupés dans le district de l'Aral. P.I. Pestel' fait preuve d'un antisémitisme très virulent, qu'il justifie par l'incapacité des Juifs à vivre dans un Etat puisqu'ils suivent d'autres lois, déterminées par leur religion ; ils doivent être déportés en Asie Mineure, afin de coloniser une zone tampon destinée à protéger les Russes d'une éventuelle invasion de la Sublime Porte.

Enfin, les étrangers sont divisés en deux classes : ceux qui demandent la citoyenneté[1283] bénéficient des mêmes droits et remplissent les mêmes devoirs que tout citoyen de souche ethnique russe ; ceux qui, en revanche, ne bénéficient pas de la citoyenneté russe n'ont aucun droit politique et ne peuvent entrer au service de l'Etat. A n'en pas douter, ces mesures font preuve d'une volonté d'unifier la Russie par la force. Au nom de la cohésion de la nation et de l'intégrité du territoire, P.I. Pestel' renonce aux idées de tolérance et de liberté personnelle, pourtant annoncées avec force dans les principes introductifs de la *Russkaâ pravda*. La division administrative du territoire suit la même logique.

2. Les division administratives.

P.I. Pestel' propose une division politico-administrative très dense. Il divise le territoire de l'Empire en treize entités : trois subdivisions spécifiques (*udel*) pour la capitale, le Don et les terres autour de la mer d'Aral ; et dix régions (*oblast'*) subdivisées en provinces (*gubernià*), elles-mêmes subdividsées en districts (*uezd*). Chaque district compte plusieurs communes (*volost'*) d'au moins mille habitants de sexe masculin. Les habitants des communes *urbaines* (*gorodskaâ volost'*) sont tous rassemblés en un même lieu, tandis que ceux des communes *rurales* (*sel'skaâ volost'*) peuvent être disséminés sur un territoire assez étendu. Cette organisation du territoire selon quatre échelons – région, province, district, commune – répond aux exigences de la gestion administrative et politique d'un Etat centralisé :

[1283] Les Allemands de la Volga, les Polonais de la Russie blanche ou de Lituanie, les Arméniens, les Grecs, etc.

> « Une construction politique bien organisée consiste en la parfaite adéquation et la totale correspondance entre le mode d'existence politique des individus particuliers qui forment le peuple, et le mode d'organisation du gouvernement avec toutes les branches différentes du Gouvernement de l'Etat. Ce double but est parfaitement atteint par cette répartition territoriale. »[1284]

La division administrative de P.I. Pestel' appelle quelques commentaires : les régions, au nombre de treize, évoquent par leurs tailles celles du projet de N.M. Murav'ëv (quatorze régions). Mais P.I. Pestel' s'adonne à des découpages inattendus, afin sans doute d'estomper les particularités ethniques : les provinces de la Baltique sont réunies au sein d'une grande région, dont la capitale se situe à Novgorod ; la Sibérie forme une immense région non subdivisée. Seuls deux districts conservent le profil d'ethnies non-russes : le district spécifique du Don a pour but de rassembler tous les Cosaques, dont la fonction est d'assurer un contingent de cavalerie ; celui de l'Aral rassemble les terres des Kirghizes.

Région	Capitale de région	Nombre de districts
Région de Čud.	Saint-Pétersbourg.	5
Région de Kholmsk.	Novgorod.	5
Région du Nord.	Iaroslavl.	5
Région de Sibérie.	Irkoutsk.	5
Région de l'Oural.	Kazan.	5
Région « slave ».	Moscou.	5
Région de Smolensk.	Smolensk.	5
Région de la Mer Noire.	Kiev.	5.
Région d'Ukraine.	Kharkov.	5.
Région du Caucase.	Georgievsk.	5.

Tableau 21 – Les divisions administratives du territoire selon P.I. Pestel'[1285].

[1284] « Političeskoe Blagoustrojstvo sostoit v polnoj sorazmernosti i soveršennom sootvetstvii meždu obrazom političeskogo suŝestvovaniâ častnyh lic Narod sostavlâûŝih i obrazom Ustroeniâ Pravitel'stva so vsemi različnymi otraslâmi Gosudarstvennogo Pravleniâ. Siâ dvojnaâ cel' soveršenno dostigaetsâ Zemskim sim Raspredeleniem. » *Russkaâ Pravda*, chapitre IV, §6, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.180. Ce texte est la reprise littérale, mais en russe, d'un des éléments du *Tract politico-social* rédigé en français Voir PESTEL', P.I., *Tract politico-social*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.292.

[1285] Tableau élaboré à partir du chapitre Premier de la *Russkaâ pravda*, paragraphes 8 à 18, *Vosstanie*

P.I. Pestel' entend assurer une organisation rationnelle du territoire qui fait la part du dynamisme économique et du poids démographique de chaque région. Le Républicaniste est soucieux de ne pas favoriser les régions au fort dynamisme économique et redessine en conséquence la carte des provinces des deux anciennes capitales impériales – Saint-Pétersbourg et Moscou – au profit des provinces voisines. Il subdivise les territoires de la Mer Noire et de l'Ukraine, plus densément peuplés que les autres régions. En stratège militaire, il souhaite renforcer les frontières extérieures ; les leçons de l'économie politique le conduisent au contraire à assouplir les frontières intérieures pour permettre le développement de la circulation des marchandises.

Cette répartition administrative diffère sensiblement de celle adoptée en Russie[1286] sous Alexandre Ier, qui tenait compte des particularités ethniques des habitants : les régions correspondaient peu ou prou aux ensembles culturels et ethniques qui formaient l'Empire[1287].

Capitale de région	Provinces	Gouverneurs généraux
Tver.	Tver, Iaroslavl, Kostroma, Novgorod, Vladimir.	–
Arkhangelsk.	Arkhangelsk, Olonets, Vologda.	Klokašev, A., 1820-1823.
Riazan.	Riazan, Orel, Voronèje, Toula, Tambov.	Balašev, A., 1820-1828.
Kazan.	Kazan, Simbirsk, Penza, Nijni-Novgorod, Saratov.	Bahmetev, A., 1825-1828.
Riga.	Livlande, Estlande, Courlande, Pskov.	Paulucii, F., 1819-1829.
Vitebsk	Vitebsk, Mogilev, Smolensk, Kalouga.	Hovanskij, N., 1823-1836.

dekabristov, *op.cit.*, tome VII, pp.130-136. Voir la carte élaborée par P.I. Pestel', reproduite dans les annexes du présent travail (Documents iconographiques).

1286 L'introduction de gouverneurs-généraux (voir *Polnoe sobranie zakonov*, vol.39, 1824, n°29865) conduisit à un redécoupage de l'Empire, valable de 1815 à 1825. Ce redécoupage excluait Moscou et Saint-Pétersbourg, villes à statut spécifique.

1287 Dans son analyse, l'historien J.P. Ledonne souligne l'intérêt de cette subdivision, qui réside essentiellement selon lui dans la prévention des séparatismes régionaux. Voir l'étude de John P. LEDONNE, « Russian Governors General, 1775-1825. Territorial or functional administration ? », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 42/1, janvier-mars 2001, pp.5-30.

Capitale de région	Provinces	Gouverneurs généraux
Vilno.	Vilno, Frodno, Minsk, Volhynie, Podolie.	Rismkij-Korsakov A., 1812-1830.
Kiev.	Kiev, Poltava, Tchernigov, Kharkov, Koursk.	Repnin-Volkonskij N., 1816-1834.
Odessa.	Kherson, Ekaterinoslav, Crimée, Bessarabie.	Langeron, A., 1814-1823.
Orenbourg.	Orenbourg, Perm, Viatka.	Essen, P., 1817-1830.
Tiflis.	Géorgie, Mingrélie, Imérétie, Astrakhan.	Ermolov, A., 1816-1827.
Omsk.	Omsk, Tobolsk, Tomsk, Irkoutsk.	Speranskij M., 1819-1821. Kapsevič P., 1822-1827.

Tableau 22 – Les divisions administratives en vigueur dans l'Empire russe, 1815-1825[1288].

On remarquera que deux questions communes ont guidé les projets de réorganisation du territoire russe proposés par M.M. Speranskij, N.N. Novosil'cev, N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' : celle de la centralisation de l'Etat, d'une part ; et celle des rapports entre le centre et la périphérie, de l'autre. M.M. Speranskij et P.I. Pestel', partisans d'un Etat puissant, partagent la conception classique d'un Etat centralisé ; elle entraîne, chez le Républicaniste, une politique de russification forcée. N.N Novosil'cev et N.M. Murav'ëv choisissent en revanche de favoriser une relative décentralisation de l'administration afin de tenir compte des différentes composantes ethniques de la Russie et de leur accorder un égal droit d'existence ; cette démarche correspond, chez N.M. Murav'ëv, à une certaine propension au fédéralisme. Mais en ce qui concerne les rapports entre le centre et la périphérie, les conceptions impériales de N.N. Novosil'cev et M.M. Speranskij divergent des conceptions de P.I. Pestel' et N.M. Murav'ëv : ceux-là demeurent attachés au poids de Saint-Pétersbourg et Moscou, centres historiques, politiques et économiques de l'Empire russe. A l'opposé, P.I. Pestel' et N.M. Murav'ëv

[1288] Source : LEDONNE, J.P., « Administrative Regionalization in the Russian Empire, 1802-1826 », in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 43/1, janvier-mars 2002, pp.5-34. Le tableau reproduit celui proposé en annexe à cet article, pp.34-35. John P. Ledonne attribue cette subdivision régionale à Gurev, et non à N.N. Novosil'cev (voir chapitre III). Nous reproduisons cette division administrative ici afin de faciliter la comparaison avec la subdivision de P.I. Pestel'.

veulent effacer toute trace des anciennes capitales impériales et cherchent à rétablir un certain équilibre entre les régions ; ils souhaitent tirer parti de la situation spécifique de la Russie à mi-chemin entre l'Europe et l'Asie, alors que N.N. Novosil'cev et M.M. Speranskij, hommes du XVIIIème siècle, maintenaient leurs regards tournés presque exclusivement vers l'Europe et les « nations policées ».

3. La terre et la propriété privée.

La question de la propriété foncière est une pomme de discorde classique dans la culture russe. Les multiples expropriations foncières réalisées par le souverain de Moscou aux XVIème – XVIIème siècles s'expliquent par la volonté du grand-prince moscovite d'affaiblir le pouvoir des boyards, dont l'influence s'appuie sur de grands domaines fonciers (en propriété patrimoniale ou *votčina*). Les terres ainsi confisquées sont redistribuées aux seigneurs en fonction des services rendus au grand-prince de Moscou (propriété des *pomest'e*). La propriété foncière devient donc le signe d'un privilège accordé par le souverain, provisoire, pas toujours héréditaire, et de toutes façons soumis aux caprices des récompenses et des disgrâces[1289]. On l'a vu, les Républicanistes modifient radicalement cette conception de la propriété : de *privilège* qu'elle était, celle-ci devient un *droit* garanti par l'Etat à tous les citoyens. Le *droit à la propriété* s'articule donc autour de deux éléments solidaires : l'avènement d'un Etat moderne d'une part, et l'égalité en droits de tous les citoyens d'autre part.

En Russie toutefois, l'institution du droit à la propriété foncière n'est pas sans poser problème, car elle se trouve imméditament confrontée au servage. Au début du XIXème siècle, le débat sur l'abolition du servage se heurtait à une question cruciale : fallait-il libérer les serfs avec ou sans terre ? Si les serfs étaient libérés sans se voir attribuer de terres, ils perdraient leur outil de travail et devraient louer leurs services aux propriétaires fonciers : la liberté civile ne serait qu'un vain mot. Mais accompagner la libération des serfs d'une redistribution des terres reviendrait à spolier la noblesse d'une partie de son patrimoine foncier, ce qui ne manquerait pas de provoquer de vives réactions parmi ses membres. Pour résoudre cet épineux problème en instituant le droit à la propriété foncière pour tous, P.I. Pestel' s'attache à concilier deux conceptions

---

[1289] Pour une étude de ce que l'auteur appelle une « idéologie foncière »,voir l'ouvrage de MARXER, B., *Idéologie foncière en Russie du XVIème siècle à aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 2003.

opposées communément admises. D'une part, Dieu ayant placé l'homme en ce monde pour qu'il y vive du travail de ses mains, la terre est un bien commun à tous, qui ne doit pas être soumis aux règles de la propriété privée :

> « La terre est une propriété commune à l'ensemble du genre humain et non pas à des particuliers, et, pour cette raison, elle ne peut être divisée entre quelques personnes à l'exclusion des autres. »[1290]

D'autre part, c'est le travail qui donne sa valeur à la terre cultivée et ceux qui la travaillent ont le droit d'en être propriétaires :

> « Les efforts et le labeur sont la source de la propriété et celui qui a amendé la terre et l'a rendue capable de produire du fruit, doit avoir le droit exclusif de possession de cette terre. » [1291]

On retrouve chez P.I. Pestel' le double constat fait par Locke dans le second *Traité du gouvernement civil* :

> « Il faut supposer que la terre a été donnée aux *enfants des hommes* en commun ; et nous voyons, d'une manière bien claire et bien distincte, par tout ce qui a été posé, comment le travail en rend propres et affectées, à quelques-uns d'entre eux, certaines parties, et les consacre légitimement à leur usage ; en sorte que le droit que ces gens-là ont sur ces biens déterminés ne peut être mis en contestation, ni être sujet de dispute. »[1292]

Cette définition de la propriété, en lien avec le travail et la production due au travail, est fort répandue en économie politique[1293], mais elle inverse les valeurs du monde russe, dans lequel les grands propriétaires fonciers possèdent des terres qu'ils ne

---

[1290] « […] Zemlâ est' obŝaâ sobstvennost' Vsego Roda Čelovečeskogo a ne častnyh Lic, i po semu ne možet ona byt' razdelena meždu neskol'kimi tol'ko Lûd'mi za isklûčeniem pročih. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §9, p.182.

[1291] « […] Trudy i Raboty sut' istočniki sobstvennosti i […] tot, kotoryj Zemlû udobril i onuû sposobnuû sdelal k proizvedeniû proizrastenij isklûčitel'noe dolžen na tu Zemlû imet' pravo obladaniâ. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §9, pp.182-183.

[1292] LOCKE, J., *Traité du gouvernement civil*, chapitre V, §39, trad. D. Mazel, Paris, Flammarion, 1992, p.173.

[1293] Par exemple : « Les fruits d'une terre n'appartiennent pas en totalité au propriétaire du fonds. Ils appartiennent en même temps et à lui, et à ceux qui ont fourni les services de l'industrie et les services du capital qu'il a fallu mettre en œuvre pour faire produire le fonds de terre. Ces fruits se partagent suivant les conventions faites entre les producteurs, et la portion qui échoit à chacun d'eux est le produit de son fonds. » SAY, J.-B., *Catéchisme de l'Economie politique*, 1815, voir le chapitre XVII « De la Propriété », p.82.

travaillent pas, tandis que les serfs travaillent des terres qu'ils ne possèdent pas[1294]. Toutefois, P.I. Pestel' ne donne pas la préférence exclusive au principe de l'appropriation privée du sol par l'intermédiaire du travail. Il tente au contraire d'articuler les deux conceptions en conférant aux citoyens des terres à la fois publiques et privées – la propriété foncière sera donc exercée à la fois par la commune (*volost'*) sur les terres publiques, et par des particuliers sur les terres privées.

> « Ces moyens consistent à diviser la terre de chaque commune [*volost'*] en deux moitiés […]. Une moitié reçoit la dénomination de terre publique [*zemlâ obŝestvennaâ*], l'autre le nom de terre privée [*zemlâ častnaâ*]. […] La terre publique sera réservée pour assurer le *nécessaire* à tous les citoyens sans exception, et sera soumise à la possession de tous et de chacun. […] Les terre privées, destinées à instaurer la propriété privée, serviront à obtenir *l'abondance*. »[1295]

Les terres publiques (*zemlâ obŝestvennaâ*) appartiennent à la société de commune (*volostnoe obŝestvo*) et ne peuvent être ni cédées, ni louées[1296]. Divisées en lots (*učastok*) attribués chacun à une famille[1297], elles doivent assurer le minimum vital à tout citoyen. Les lots doivent être redistribués annuellement et sont réservés en priorité aux plus pauvres[1298]. P.I. Pestel' prévoit d'instituer une banque de commune (*volostnoj bank*) ainsi qu'un établissement d'assurance (*strahovoe učreždenie*), afin d'aider les citoyens à les faire fructifier. Les terres privées (*zemlâ častnaâ*), en revanche, appartiennent soit à l'Etat, soit à des particuliers. Elles peuvent être vendues ou louées et nul ne dispose d'un droit de regard sur la manière dont les propriétaires les entretiennent ; ainsi, les citoyens désireux de s'adonner à des activités industrielles peuvent les vendre et utiliser ce pécule pour investir dans l'industrie. Ces terres privées

---

1294 On retrouve ici la distinction entre deux modes de propriété : la *propriété utile* ou *vladenie*, réservée aux paysans qui conservent le fruit de leur travail de la terre ; et la propriété directe de la terre (*sobstvennost'*), apanage des nobles propriétaires fonciers. N.M. Murav'ëv privilégie nettement la propriété directe des seigneurs.

1295 « Sie sredstva sostoât v razdelenii zemel' každoj volosti na dve poloviny. […] Odna polovina polučit naimenivanie Zemli obŝestvennoj, drugaâ Zemli častnoj. […] Zemlâ obŝestvennaâ prednaznačena dlâ dostavleniâ *Neobhodimogo* vsem Graždanam bez iz'âtiâ i budet podležat' obladaniû vseh i každogo. […] Sie zemli [zemli častnye] buduči prednaznačeny dlâ obrazovaniâ častnoj sobstvennosti služit' budut k dostavleniû *Izobiliâ*. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, chapitre IV, §10, pp.183-184. L'auteur souligne.

1296 Si la commune dispose de terres en grand nombre, elle est néanmoins autorisée à les louer à des personnes étrangères à la commune.

1297 Au sein du *tâglo* ou famille, P.I. Pestel' compte cinq personnes : père, mère et trois enfants.

1298 Certains auteurs ont pu voir là la preuve des penchants « socialisants » de P.I. Pestel'. Voir SMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, *op.cit.*, p.533.

laissées en totale liberté aux citoyens sont destinées à leur permettre d'atteindre le bien-être individuel, d'obtenir l'abondance et la prospérité. Par l'intermédiaire de ce système, la *Russkaâ pravda* propose une solution proprement russe à la question de la propriété de la terre :

> « […] Cette résolution peut rencontrer de nombreuses difficultés dans tout autre Etat mais pas en Russie, où les conceptions du peuple y sont particulièrement disposées, et où, depuis la nuit des temps, on est habitué à une semblable répartition des terres en deux. »[1299]

En effet, la terre est perçue comme la première source de richesse du pays et ne peut être, à ce titre, privatisée dans sa totalité. La répartition de terres publiques en lots reprend les pratiques qui ont cours dans les communes rurales (*mir*) : les paysans sont convaincus que la terre leur appartient parce qu'ils peuvent la répartir et la travailler comme bon leur semble. P.I. Pestel' s'appuie donc sur une coutume rurale russe qui va dans le sens de sa perception de la propriété de la terre comme *bien commun*, pour la transposer dans l'ordre *politique* du nouvel Etat. On note un net infléchissement de cette pratique dans un sens politique : c'est en référence à la commune comprise comme assemblée de *citoyens-propriétaires* et non comme assemblée de paysans que les terres publiques sont instituées. Les bienfaits de la double répartition envisagée ne sont pas uniquement d'ordre pratique ou économique ; le Républicaniste y voit aussi un moyen de renforcer la communauté citoyenne autour de la commune (*volost'*) : si le citoyen doit son bien-être à l'Etat, alors sa loyauté civique et politique n'en sera que confortée[1300]. Les principes de la république républicaine sont ici directement mis en œuvre : l'Etat assure, par la culture des terres communes le bien-être de tous les citoyens, et garantit, en favorisant l'accès à la propriété privée, celui de tous les individus.

> « Tout citoyen russe sera propriétaire de la terre au moyen de cette résolution ; il sera soit un propriétaire privé, qui possède un lopin de terre en bien propre, soit un propriétaire public, qui jouit, en tant que membre de la Société de Commune, du droit d'utiliser gratuitement la terre publique. Par conséquent, toute la Russie sera constituée uniquement de propriétaires terriens, et il n'y aura pas un seul de ses

---

[1299] « […] Sie Postanovlenie možet bol'šiâ zatrudneniâ vstretit' vo vsâkom drugom Gosudarstve no ne v Rossii, gde Ponâtiâ Narodniâ ves'ma k onomu sklonny, i gde s davnih vremën uže priobykli k podobnomu razdeleniû zemel' na dve časti. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §10, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.184.

[1300] Voir *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §12, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, pp.185-187.

> citoyens qui ne soit propriétaire de la terre. […] Tout citoyen conservera en permanence le droit à la terre publique, et, par là, sera toujours un membre authentique de l'Etat Russe. »[1301]

La possession d'une portion du territoire national doit assurer l'Etat du dévouement des citoyens, qui interviendront dans les affaires publiques pour défendre leurs terres. La loyauté civique se mesure à l'aune de la propriété de la terre. Dans ce contexte, la commune, qui gère la terre publique, deviendra un « foyer politique » (*političeskoe semejstvo*) :

> « Chaque commune [*volost'*] constituera, au sens plein du terme, un Foyer Politique, où chaque citoyen trouvera non seulement la sécurité mais aussi un refuge sûr, où il trouvera non seulement le respect de la propriété privée mais aussi l'offrande du nécessaire pour vivre. Par le biais de ce Foyer Politique, chaque Citoyen plus fortement dépendant de l'ensemble de l'Etat, et il sera, pour ainsi dire, rivé à l'Etat. »[1302]

P.I. Pestel' confère donc à la terre et au territoire un sens éminemment politique : c'est sur le sol national que se concrétisent l'édifice étatique, l'unification de la législation et la participation aux affaires publiques. Le Républicaniste demeure fidèle au principe de l'unité et de l'indivisibilité de la nation, dont l'intégrité est fortement réaffirmée à travers l'unification des lois, de la langue et des mœurs. Dans la *Russkaâ pravda*, qui présente par ailleurs de nombreux emprunts à la culture politique européenne, le problème de la terre reçoit par conséquent un traitement spécifiquement russe : si l'auteur de la *Russkaâ pravda* souligne l'importance de la propriété privée, il prend aussi en compte les coutumes spécifiques de la paysannerie en Russie et confère à la notion de propriété commune une dimension politique.

[1301] « Každyj Rossiânin budet posredstvom sego Postanovleniâ obladatelem Zemli, on budet ili obladatel' častnoj imeâ zemlû v častnoj svoej sobstvennosti ili obladatel' obŝestvennyj imeâ pravo âko člen Volostnogo Obŝestva pol'zovat'sâ obŝestvennoû Zemleû ne plotâ za onuû najma. Vsâ Rossiâ budet sledovatel'no sostoât' iz odnih Obladatelej Zemli i ne budet u neâ ni odnogo Graždanina, kotoryj by ne byl obladatelem Zemli. […] Pravo že svoë na obŝestvennuû Zemlû budet on pri vsëm tom sohranât' neizmenno i Každyj Rossiânin tem samim istinnim členom Rossijskogo Gosudarstva vsegda prebyvat'. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §12, p.187.

[1302] « Každaâ Volost' budet sostovlât v polnom smysle Političeskoe Semejstvo, v kotorom každyj Graždanin najdët ne tol'ko Bezopasnost' no i vernoe Pristaniŝe, ne tol'ko Ohranenie svoej sobstvennosti no i darovanie Neobhodimogo dlâ Žitiâ. Posredstvom Političeskogo Semejstva budet každyj Graždanin sil'nee k celomu sostavu Gosudarstva priveržen i tak skazat' prikovan. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §12, p.187.

A n'en pas douter, la *Justice russe* constitue la pierre angulaire des conceptions politiques professées par les Républicanistes de la Société du Sud. Ce texte est d'un abord particulièrement délicat, tant en raison de son inachèvement qu'en raison de son statut : il ne s'agit pas d'une constitution définitive, mais d'une instruction adressée au gouvernement provisoire qui doit assurer la transition de l'Empire vers une république républicaine. Elle offre un visage contrasté du nouvel Etat russe. Au plan des principes tout au moins, P.I. Pestel' se situe dans la continuité d'un libéralisme politique contractualiste, convoquant tour à tour les théories jusnaturalistes et les sciences de l'économie politique pour justifier ses choix. L'Etat pestelien s'attache dès lors à favoriser le bien-être de tous et la prospérité du plus grand nombre suivant la doctrine de Bentham, et l'efficacité de son action est suspendue à la reconnaissance d'une aristocratie des compétences, destinée à remplacer l'aristocratie des richesses dont N.M. Murav'ëv fait un des piliers de son projet constitutionnel.

Toutefois, l'organisation des institutions politiques rend manifeste un *absolutisme républicain* qui a pu être assimilé – à tort selon nous – à un jacobinisme à la française. Cherchant à assurer la transition vers une forme républicaine de gouvernement, P.I. Pestel' transforme la Russie en Etat de police. Le pouvoir suprême, autoritaire et fortement centralisé, impose sur tout le territoire une russification forcée. La pensée de l'Etat que développe la *Russkaâ pravda* est tout entière tributaire de la conception pestelienne de la nation : entité collective supérieure aux peuples et aux individus, elle exprime la volonté générale par la voix de ses représentants ; les droits des individus doivent dès lors céder le pas aux devoirs du citoyen. Cet absolutisme républicain revêt des traits proprement russes, notamment dans le rapport à la terre qu'il présuppose : le droit à la propriété foncière devient la pierre d'angle de la loyauté des citoyens. L'Etat pestelien est un Etat de propriétaires terriens.

Le texte du chef de la Société du Sud est bien plus qu'une constitution qui décrirait l'organisation d'un nouvel Etat : c'est un parfait témoin de la réception et de l'adaptation des théories économico-politiques européennes dans l'Empire de toutes les Russies – et des contradictions qu'une telle confrontation d'idées et de cultures pouvait engendrer :

> « [P.I. Pestel'] était en même temps absolutiste *et* libéral, animé par le désir ardent d'établir l'Etat-modèle du despote éclairé et en même temps mû par des idéaux de

> liberté […]. Il représentait les Lumières du XVIIIème siècle tout autant que la pensée libérale du XIXème siècle. »[1303]

En écho à l'absolutisme républicain et à la république centralisée de P.I. Pestel', les Slaves Unis élaborèrent et tentèrent de défendre une autre construction étatique – troisième et dernier visage de la république dessiné en terre autocratique.

[1303] « He was, at one and the same time, absolutist *and* liberal, swayed by the most ardent desire to establish the model state of the enlightened despot, and simultaneously moved by the ideals of freddom and liberty […]. He represented the enlightenment of the eighteenth century as well as the liberak-l thought of the nine-teenth. » ADAMS, A.E. « The Character of Pestel's Thought », *American Slavic and East European Review*, vol.12, n°2 (April, 1953), p.154.

CHAPITRE X

La Société des Slaves Unis (1823-1825)

Du rêve panslave à l'idée fédérale

La Société des Slaves Unis[1304], qui, comme son nom l'indique, fédère ses membres autour de l'idée panslave, est atypique dans le paysage du mouvement décembriste. Son éphémère destin tient en peu de mots : née en 1823, non affiliée à la Société du Bien public, elle est composée de membres plus jeunes que ceux des Sociétés du Nord et du Sud, et donc moins aguerris que leurs aînés aux théories politiques ; en 1825, sur pression de S.I. Murav'ëv-Apostol et de K.P. Bestužev-Rûmin, la Société des Slaves Unis unit sa destinée à la Société du Sud – pour le meilleur et pour le pire, les insurrections comme l'exil en Sibérie. Cette société a assez peu retenu l'attention des historiens[1305], et pour cause : elle laisse fort peu de documents (une formule de serment et un règlement) ; elle présente une théorie politique assez peu aboutie ; dès 1825, absorbée dans la Société du Sud, elle perd toute originalité. Deux études approfondissent le destin de cette Société délaissée par les historiens : G. Luciani[1306] démontre l'importance des idées panslaves et les racines polonaises de cette

---

[1304] La Société des Slaves Unis est peu nombreuse (une cinquantaine de membres environ). Parmi eux, on trouve les frères A.I. et P.I. Borisov, Lûblinski, M.M. Spiridov, I.I. Ivanov, P.F. Gromnickij, P.F. Vygodovskij, N.O. Mozgalevskij, P.D. Mozgan, A.F. Frolov, A.I. Tûtčev, V.N. Solov'ëv, I.F. Šimkov et A.I. Šahirev.

[1305] L'étude de la Société des Slaves Unis est souvent intégrée dans des travaux généraux sur le panslavisme. Voir SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipolitografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1909 ; et à VENTURI, F., *Europe des Lumières. Recherches sur le XVIII*^{ème} *siècle*, Mouton, Paris, La Haye, éditions de l'EHESS, 1961. Pour des analyses sur leur région d'origine, l'Ukraine, on se réfèrera à PYPIN, A.N., « Malorussko-pol'skie otnošeniâ », *Vestnik Evropy*, tome I, fevral' 1886 g. ; STEIN, H.F., « Russian Nationalism and the Divided Soul of the Westernizers and Slavophils », *Ethos*, vol.4, n°4 (Winter, 1976), pp.403-438.

[1306] LUCIANI, G., *Panslavisme et solidarité slave au XIX*^{ème} *siècle – La Société des Slaves Unis (1823-1825)*, Paris, Université de Bordeaux et Institut d'Etudes Slaves, 1963. L'étude de G. Luciani nous a été précieuse pour comprendre les orientations des Slaves Unis.

Société ; M.V. Nečkina[1307] a établi la chronologie de la société et les étapes du rapprochement avec la Société du Sud.

Que dire de plus ? Comment aborder la Société des Slaves Unis, pour éviter d'en faire une société *mineure*, dernier et faible rejeton du mouvement décembriste ? Une relecture du projet politique des Slaves Unis est indispensable pour faire apparaître les mobiles profonds des Slaves et les mécanismes de la nouvelle structure étatique. Citoyenneté et souveraineté nationale – de même que leurs confrères du Nord et du Sud, les Slaves reprennent ce refrain désormais classique de la pensée républicaniste. Mais ils y ajoutent un élément supplémentaire : les Slaves placent expressément le *peuple slave* (*slavânskij narod*) au fondement de toute restructuration étatique. Le peuple slave est pensé comme acteur politique, et la nouvelle structure étatique devra rendre compte de cet élément – telle est bien l'originalité des Slaves Unis, qui vient contredire toute assimilation hâtive à la Société du Sud. On prendra donc, comme fil d'Ariane à cette relecture, l'institutionnalisation du *panslavisme* – entendu comme « la réconciliation, le rapprochement fraternel et finalement la réunion de tous les Slaves en un seul corps moral »[1308] – et son incarnation dans une structure étatique concrète.

On fondera notre analyse sur la progressive évolution d'un rêve d'unité à une union politique des Slaves, de la fraternité slave[1309] à un projet *politique* panslave. Puisque les Slaves n'ont pas fait partie de l'Union du Bien public, il faudra rétablir la généalogie de leur propre société. Pour rendre aux Slaves une place plus ajustée dans le mouvement républicaniste, on étudiera leur projet politique à partir des textes qu'ils laissent ; mais, considérant que leurs désaccords avec le projet pestelien reflètent aussi leurs convictions politiques, on accordera une attention particulière à leur rencontre avec la Société du Sud.

[1307] NEČKINA, M.V., *Obŝestvo Soedinënnyh Slavân*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1927.

[1308] Définition de Cyprien Robert, cité *in* LUCIANI, G., *Panslavisme et solidarité slave au XIXème siècle – La Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op.cit.*, p.2.

[1309] La fraternité slave désigne une propension à reconnaître en l'autre un « frère » du fait qu'il est Slave, sans pour autant renoncer à sa nationalité propre ; elle évoque « le sentiment et la conscience de la parenté de tous les Slaves, l'aspiration à faire de cette parenté une force et une valeur dans la vie réelle. » WEINGART, M., *Le Monde slave*, février 1926, p.189. Cité *in* LUCIANI, G., *Panslavisme et solidarité slave au XIXème siècle – La Société des Slaves Unis (1823-1825)*, Paris, Université de Bordeaux, 1963, p.2.

SECTION I

La Société des Slaves Unis et l'idée slave.

Au début du XIXème siècle, les campagnes contre Napoléon ont favorisé le réveil des nations au sein des grands empires. Les nations slaves ne font pas exception à ce mouvement, d'autant plus qu'elles bénéficient d'un regain d'intérêt de la part de l'Europe, qui voit en elles des peuples jeunes promis à un bel avenir. L'historien Schlözer[1310] ne cache pas son admiration pour le peuple slave :

> « Aucun peuple n'a eu autant d'ascendance que *le peuple slave*, dont la langue est la plus répandue de toutes les langues. Depuis Raguse jusqu'à l'Adriatique, jusqu'à la Baltique et à la mer Arctique, et jusqu'au Kamtchatka, l'on trouve partout des populations slaves. »[1311]

L'affirmation de Schlözer reflète parfaitement le double mouvement de ce « printemps des nations slaves » : la revendication d'une histoire spécifique, d'une langue propre à chaque nation slave s'accompagne d'une aspiration profonde à une union des Slaves. Les Slaves d'Europe centrale et orientale relisent leur histoire, et s'attardent avec nostalgie sur l'ancienne unité des tribus slaves : une union des Slaves n'est pas seulement une utopie, elle s'inscrit aussi dans une période concrète de l'histoire des Slaves. C'est dans ce contexte éminemment favorable à l'émergence d'une spécificité slave que s'inscrit la fondation de la Société des Slaves Unis : ce n'est qu'au terme de nombreux soubresauts et d'un parcours de cinq ans que les Slaves abandonnent peu à peu les idées morales et humanistes, pour se concentrer sur leur institutionnalisation dans un cadre politique réel.

[1310] SCHLÖZER, August-Ludwig (1735-1809) : historien allemand. A partir de 1762, il est adjoint près l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg. Réputé pour son travail sur les Chroniques – il attribuait leur paternté à Nestor – il laisse également de nombreux ouvrages sur l'histoire mondiale : *Allgemeine nordische Geschichte* (1772) ; *Weltgeschichte* (1792-1801). Il est l'auteur de réflexions sur l'Etat : *Briefwechsel* (1776-1782) ; *Staatsanzeigen* (1782-1793).

[1311] SCHLÖZER, A.-L., in *Russische Annalen in ihrer slavonischen Ursprache verglichen, gereinigt und erklärt*, Göttingen, [s.n.], 1802 ; 2e édition en 1809. Nous soulignons.

I. L'idée slave : des Slaves, un peuple.

L'éveil des nations slaves s'accompagne d'un double mouvement : dans un premier temps, il s'agit de rechercher les spécificités marquantes de chaque peuple afin de dissocier les différentes ethnies slaves ; dans un second temps, les auteurs de l'idée slave tenteront de définir des dénominateurs communs qui rassemblent les différentes nations slaves et peuvent présider à l'émergence d'une union des Slaves. Ce mouvement touche les ethnies slaves qui se sentent à l'étroit au sein d'Empires multiethniques dominés par un type de population : les Slaves du Sud vis-à-vis de l'Empire austro-hongrois, les Polonais face à l'Empire de toutes les Russies, les Bulgares dominés par l'Empire ottoman. Tous connaissent une phase de revendications identitaires et nationalistes ; ils élaborent ensuire un projet d'union des Slaves.

1. Le réveil des nations slaves.

Parmi les différents peuples slaves, les Slaves de l'Ouest et du Sud[1312], dispersés dans des grands empires multiethniques, sont les plus virulents à exiger la reconnaissance de leur spécificité nationale : Bulgares, Tchèques, Slovaques, Serbes. On distinguera le cas de la Pologne, qui jouissait d'une existence politique indépendante avant les trois partages, et qui pouvait s'enorgueillir de disposer de la Constitution de 1791, même si cette dernière n'était pas appliquée.

Les Slaves de l'Ouest, notamment les Tchèques et les Slovaques, vivent une phase de réveil national au début du XIXème siècle. Soumis à l'Empire austro-hongrois, ils souffrent de la domination magyar. La prise de conscience d'une spécificité nationale est fortement liée à la redécouverte des langues nationales : la langue cristallise les revendications identitaires et les sentiments patriotiques[1313]. Le

---

[1312] A la dispersion des Slaves, au Ve siècle après Jésus-Chrit, trois groupes se formèrent. Les *Slaves de l'Ouest* regroupent, entre autres, les Polonais, les Tchèques et les Slovaques. Les *Slaves du Sud* comprennent les Serbes, les Croates et les Bulgares. Les *Slaves de l'Est*, quant à eux, regroupent les Russes, Biélorusses (ou Blancs-Russes) et Ukrainiens (ou Petits-Russes). Nous reprenons ces dénominations pour distinguer les différents mouvements de renaissance nationale.

[1313] On retrouve ici la très forte influence de Herder, qui voyait dans la langue l'essence d'une culture et d'une nation.

mouvement sentimental romantique tchèque est représenté par le poète Ian Kollar, qui définit la nation slave par l'appartenance à une communauté linguistique et culturelle :

> « Nous autres Slaves, tant que nous sommes, nous appartenons tous à une même nation. »[1314]

Ian Kollar[1315] a une conscience très aiguë de ce « mouvement slave » en train de naître :

> « Pour la première fois, depuis bien des siècles, les diverses tribus slaves se considèrent comme appartenant à une seule nation et considèrent leurs divers dialectes comme appartenant à une seule et même langue. Elles s'éveillent à la conscience d'un sentiment national et aspirent à resserrer les liens qui existent entre elles. »[1316]

Šafařik[1317], théoricien du mouvement panslave, s'intéresse aux racines linguistiques et historiques des peuples slaves, et publie une *Histoire de la langue et de la littérature slave* (*Geschichte der slavischen Sprache und Literatur*), à Novi-Sad, en 1826. A Prague, à partir de 1837, il publie les *Antiquités slaves* (*Starožitnosti slovanski*) : c'est une des premières publications en langue nationale tchèque.

Parmi les Slaves du Sud, le peuple bulgare, soumis à la domination ottomane depuis la fin du XVe siècle, ne disposait pas de reconnaissance politique au sein de l'Empire ottoman ; la prise de conscience de cette situation remonte à la fin du XVIIIème siècle : le réveil national bulgare conduisit à la revendication de droits pour le peuple bulgare. Au début du XIXème siècle, la Bulgarie chercha à s'affirmer en tant que nation, dotée d'une langue spécifique et d'une histoire propre. Sofronii Vratchanski, prêtre et homme de lettres, publia en 1811 la *Prière* (ou *Revendication*) *pour les droits des*

[1314] Cité par H. KOHN, in *Le panslavisme, son histoire et son idéologie*, Paris, Payot, 1960 (1963 pour la traduction française), p.20.

[1315] KOLLAR, Ân (1793-1852) : professeur, enseigne les Antiquités slaves et la mythologie à Vienne. Son œuvre poétique majeure est sans contexte *Slavy Vcera* (*La fille de la Gloire*), rédigé de 1824 à 1851 : dans ce texte, le poète parcourt, à l'image de Dante, le paradis et l'enfer des Slaves et en décrit les caractéristiques.

[1316] KOHN, H., *Le panslavisme, son histoire et son idéologie*, *op.cit.*, p.24.

[1317] ŠAFAŘIK, P.I. (1795-1861), slaviste tchèque, mais Slovaque de naissance. Théoricien et acteur de la renaissance tchèque. A partir de 1841, il est bibliothécaire à l'Université de Prague. Ses domaines de prédilection sont nombreux : histoire des langues et littératures slaves, ethnographie historique et contemporaine, histoire des mœurs des Slaves, etc. Outre une histoire du glagolitique, des études linguistiques sur le tchèque, on compte parmi ses principaux travaux : *Starožetnosti slovanské* (1837) et *Slovansky Narodopis* (1842).

Bulgares[1318] ; dans ce texte, l'auteur prend des dispositions concernant la gestion du territoire bulgare : les fonctionnaires de l'Etat doivent être des hommes « de la même nation », tout comme les juges des magistratures bulgares ou les recrues pour une armée nationale. La nation bulgare ne dispose pas encore d'une existence politique, mais elle prend déjà conscience de la communauté qu'elle forme : le passage à l'idée d'une collectivité politique se fera progressivement.

Partagées entre différents empires[1319], les nations slaves du Sud se retrouvent dans le mouvement illyrien, qui débute dans les années 1820[1320]. Face à ce mouvement qui rassemblait les Slaves du Sud sous domination autrichienne, une autre nation réagissait violemment et imposait sa « renaissance » : la Serbie refusa dès le début d'entrer dans une union des différents peuples slaves. Dès 1804, les Serbes avaient tenté, à eux seuls, de secouer le joug turc. De cette tentative, ils avaient conservé la grande fierté de s'être « faits soi-même », alors que d'autres nations devaient leur libération à des interventions étrangères. La fierté nationale des Serbes est particulièrement développée au début du XIXème siècle :

> « Mon père est Serbe, ma mère est Serbe.
> Tous mes ancêtres étaient Serbes.
> Le ciel est bleu, couleur de la Serbie.
> Dieu qui vit dans le ciel est Serbe, lui aussi. »[1321]

Face à ces mouvements qui demeurent sans réalisation concrète sur le plan politique, la Pologne présente un cas extrêmement intéressant dans la mesure où, contrairement aux autres peuples slaves, la nation polonaise avait connu une reconnaissance politique et une existence étatique à la fin du XVIIIème siècle. En effet,

---

[1318] Le texte complet est disponible dans RADKOVA, R., « Une hypothèse pour les liens entre l'émigration catholique et l'émigration bulgare orthodoxe », in *300 ans. Insurrection de Tchiprovtci*, Sofia, BAN, 1988.

[1319] Les pays slaves du Sud de l'Europe ont des histoires relativement différentes. La Slovénie et la Croatie sont rattachées à la Hongrie. En revanche, la Bulgarie, la Serbie et la Bosnie sont passées sous domination turque aux XIVe et XVe siècles ; les troupes russes libéreront du joug turc les terres situées entre le Dniepr et le Dniestr.

[1320] Il faut attendre les années 1850 pour que le mouvement illyrien prenne son essor. Le théoricien de ce mouvement fut le Croate Ljudevit Gaj, journaliste de profession, ; d'après lui, l'Illyrie est formée de quatre rameaux slaves : les Croates, les Tchèques, les Polonais et les Russes. Gaj est partisan d'un slavisme autrichien, avec l'espoir que l'empire d'Autriche-Hongrie se transformera en une fédération de nations égales, placées sous la démocratie des Habsbourg. Mais ce mouvement de « renaissance nationale », très illusoire, ne dura que de 1845 à 1848.

[1321] KOHN, H., *Le panslavisme, son histoire et son idéologie*, *op.cit.*, p.32.

après le premier partage en 1772 et la guerre russo-turque, une Diète avait été convoquée et avait travaillé de 1788 à 1792 ; son œuvre majeure fut la Constitution du 3 mai 1791, fortement marquée par l'Esprit des Lumières et la Déclaration française des Droits de l'homme et du citoyen, et imprégnée de l'expérience qu'offraient les exemples anglais et américain. Dès le préambule, cette Constitution affirme le principe de la souveraineté de la nation :

> « Dans la société, tout pouvoir émane essentiellement de la volonté de la nation. »[1322]

La Constitution de 1791 consacre également le principe de la représentation : la nation polonaise dispose de représentants politiques qui assument l'autorité législative ; la Diète, subdivisée en deux Chambres et détentrice du pouvoir législatif, représente le peuple :

> « La Diète, ou Assemblée des Etats, sera partagée en deux chambres ; celle des nonces et celle des sénateurs, laquelle sera présidée par le roi. La chambre des nonces, étant l'image et le dépôt du pouvoir suprême de la nation, sera le vrai sanctuaire des rois. »[1323]

Cette expérience politique est spécifique à la Pologne et lui octroie une place singulière dans les réflexions menées par les nations slaves sur la restructuration de l'Etat : son histoire politique annonce la prééminence des sociétés polonaises au sein du mouvement panslave.

L'éveil des nations slaves est donc une réalité au début du XIXème siècle, même si, dans l'Europe des années 1820, les nations slaves connaissent des situations extrêmement variées. En Europe centrale et orientale, la prise de conscience d'une spécificité slave, issue des milieux universitaires, s'exprime dans le cadre linguistique et littéraire. Dans l'Empire de toutes les Russies, l'éveil à la spécificité slave se fait dans les régions cosmopolites du sud, et par l'intermédiaire de la franc-maçonnerie, ce dont témoigne l'ouverture de la Loge des Slaves Unis en 1818.

[1322] Constitution de 1791, paragraphe V, « gouvernement ou caractère des pouvoirs publics ». Texte et traduction trouvés sur le site de la « Bibliothèque Jeanne Hersch », rubrique « Les grands textes fondateurs : l'émergence des droits de l'homme en Europe », voir http://www.aidh.org (site consulté le 29 septembre 2008).

[1323] *Idem*.

2. L'union des Slaves, un idéal partagé.

La Loge des Slaves Unis[1324], fondée à Kiev en 1818, revendique une union des Slaves, à travers la fraternisation des deux principaux peuples slaves, les Polonais et les Russes – seules nations slaves à être parvenues, au cours de leur histoire, à créer un Etat indépendant. L'emblème symbolique de cette loge était une croix, avec un cercle en son milieu, sur lequel étaient dessinées deux mains serrées. La devise était écrite en polonais : « Jedność słowiańska » (Union slave)[1325]. La Loge des Slaves Unis appartenait à l'Union de la Grande Loge Astrée, fondée en 1815, dont la direction se trouvait à Saint-Pétersbourg ; son rite était celui du Grand Orient de Varsovie[1326]. On remarque, parmi les membres de cette Loge, de nombreux Polonais fortunés, mais aussi des Russes : le comte Aleksandr Lobanov-Rostovskij, le colonel prince Pëtr Trubeckoj, frère du Républicaniste, le prince Sergej Volkonskij, futur Républicaniste de la Société du Sud. Dans ses *Mémoires*, ce prince relate son entrée à la Loge des Slaves Unis :

> « A cette époque n'existait pas encore entre les Russes et les Polonais cette malveillance marquée, je dirais même cette hostilité que nous constatons aujourd'hui. […] Alors régnait dans les convictions des deux peuples un élément slave qui les unissait et cette impression, je puis la confirmer non seulement par des vues personnelles, mais encore par le fait suivant. A cette époque fut fondée à Kiev une loge maçonnique sous le nom : *Les Slaves réunis*[1327]. Ce nom seul est la preuve qu'il existait une tendance commune vers l'union. Le *Grand maître de la chaire* était un Polonais, le comte Olivier, maréchal de la noblesse du gouvernement de Kiev ; *les deux surveillants* étaient russes et les membres étaient sans distinction Russes ou Polonais et se donnaient amicalement la main, comme des frères. »[1328]

La Loge des Slaves Unis soulignait donc la fraternité des peuples slaves. Néanmoins, rien dans ces souvenirs ne permet de dire si les membres de cette Loge

---

[1324] V.I. Semevskij signale que, selon Švarcenberg, le nombre total des membres de cette loge s'élevait à 70 personnes. Voir SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennie idei Dekabristov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1909, p.305.

[1325] Voir PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie pri Aleksandre I*, réédition, Petrograd, Ogni, 1918, p. 349 *sqq*.

[1326] Rite écossais modifié.

[1327] En français dans le texte. Dans la suite de la citation, tous les éléments en italique sont en français dans le texte original.

[1328] Extrait de *Zapiski Grigor'eviča Volkonskago (Dekabrista) s posleslovieм izdatelâ, knâzâ M.S. Volkonskago*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1902, pp.402-403. La traduction est empruntée à G. LUCIANI, *Panslavisme et solidarité slave au XIX*^{ème} *siècle*, *op.cit.*, p.43.

avaient élaboré des objectifs politiques précis. Le prince S.G. Volkonskij n'évoque les buts de la Loge des Slaves Unis qu'en termes très vagues :

> « Comme j'étais maçon, on me proposa de devenir membre d'honneur de la loge et au cours de la séance de réception, je prononçai un discours dans lequel après avoir exprimé ma reconnaissance pour l'honneur qui m'était fait, je montrai les grands avantages qui résulteraient d'un accord à l'amiable entre les Russes et les Polonais pour ne former qu'un *seul tout indivisible*. Mes paroles rencontrèrent l'approbation générale qui se manifesta par des applaudissements trois fois répétés en signe de complet accord. »[1329]

Il est difficile d'interpréter ces allusions à un « tout indivisible » : l'analyse se fait ici exégèse. L'expression désigne soit la formation d'un Etat commun, rassemblant Pologne et Russie ; soit, plus vraisemblablement, la création d'une fédération, dans laquelle la Pologne et la Russie demeureraient des Etats indépendants. Ce discours soutient davantage l'idée vague d'une amitié entre Russes et Polonais, mais il n'explicite pas la forme que cette union devra prendre. On soulignera également le fait que la Loge des Slaves Unis ne rassemblait pas d'autres peuples slaves. Il faut sans doute attribuer la paternité de cette idée aux milieux polonais plutôt qu'aux milieux russes[1330] : une union avec la Pologne n'aurait rien apporté aux Russes, qui bénéficiaient alors d'une position politique extrêmement favorable après les victoires contre Napoléon ; tandis que la Pologne avait besoin du soutien – même calculé – de la Russie pour retrouver une certaine influence. On rappellera ici la note rédigée en 1804 par le prince Adam Czartoryski : *Article pour l'arrangement des affaires de l'Europe à la suite d'une guerre heureuse*. Dans cette note, le prince Czartorsyki redessine la carte de l'Europe après la défaite de Napoléon ; la Russie occupe une place prédominante :

> « L'Empereur de Russie, prenant le titre de roi de Pologne, aura tous les pays qui appartenaient à la Pologne avant le premier partage, avec le pays appelé royaume de Prusse, de manière que cette nouvelle frontière ira depuis Dantzig jusque vers les sources de la Vistule et de là en longeant les Karpacks [*sic*] jusqua'aux sources du Dniestr. »[1331]

[1329] S. VOLKONSKIJ, *Zapiski Grigor'eviča Volkonskago (Dekabrista) s poslesloviem izdatelâ, knâzâ M.S. Volkonskago*, *op.cit.*, p.403. Pour la traduction : LUCIANI, G., *Panslavisme et solidarité slave au XIXème siècle*, *op.cit.*, p.43. Nous soulignons.

[1330] Idée soutenue par G. Luciani dans la deuxième partie de son travail, *Panslavisme et solidarité slave au XIXème siècle : la Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op.cit.*, pp.92-120.

[1331] CZARTORSYKI, A., prince, *Mémoires du prince Adam Czartorsyki et correspondance avec l'Empereur Alexandre Ier*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, Imprimeurs-éditeurs,1887, en deux volumes,

En réalité, le plan politique du prince Czartorsyki avait pour objectif le rétablissement de la Pologne :

> « Mon système, par son principe fondamental de réparer toutes les injustices, conduisait nécessairement au rétablissement graduel de la Pologne. Mais afin de ne pas heurter de front les difficultés que devait rencontrer une diplomatie si contraire aux idées reçues, j'avais évité de prononcer le nom de la Polonge ; l'idée de son rétablissement se trouvait implicitement comprise dans l'esprit même de mon travail, dans la tendance que je voulais donner à la politique russe ; je parlai seulement de l'émancipation progressive des *peuples injustement privés de leur existence politique* ; je ne craignis pas de nommer les *Grecs* et les *Slaves*. »[1332]

On voit ici apparaître le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe qui sera repris par les Slaves Unis pour justifier la nécessité de renouveler l'ordre politique et la forme étatique des nations slaves. Pour l'heure, la Loge des Slaves Unis souscrit aux idéaux maçonniques : perfectibilité de l'être humain, instruction et perfectionnement moral. A aucun moment, elle ne propose la concrétisation politique de cet idéal de fraternité des Slaves. Il faut attendre la fondation de la Société des Slaves Unis pour que cet idéal d'union s'incarne dans un projet politique réel.

II. La Société des Slaves Unis, du moral au politique.

La fondation d'une société secrète à caractère politique n'est pas immédiate : plusieurs associations plus ou moins organisées voient le jour avant la fondation de la Société des Slaves Unis. Ce passage par divers groupes informels préside à la gestation d'une pensée politique aboutie ; il est donc primordial d'étudier ces sociétés à buts philanthropiques pour comprendre l'élaboration des concepts – parfois très imprécis – que les Slaves Unis utiliseront par la suite.

Il faut ici prendre en compte différents éléments : si la formation de sociétés secrètes ne peut être considérée comme emblématique de la Société des Slaves Unis – elle est le symptôme d'une époque – en revanche l'origine sociale des membres de cette Société paraît déterminante : tous les Slaves Unis sont issus d'une noblesse pauvre ou

---

tome II, p.63.

[1332] CZARTORSYKI, A., prince, *Mémoires du prince Adam Czartorsyki et correspondance avec l'Empereur Alexandre Ier*, *op.cit.*, tome I, pp.371-372. Nous soulignons.

ruinée, ce qui explique leur rapport aux soldats et aux paysans. Par ailleurs, la Société des Slaves Unis est née dans une région fortement marquée par les différences sociales, ethniques, culturelles et religieuses : au début du XIXème siècle, l'Ukraine conserve l'empreinte de la domination polonaise (catholicisme, catholiques de rite byzantino-slave et structures sociales) mais vit à l'heure de l'Empire russe (orthodoxie, armée impériale) sans se départir pour autant de son originalité (Cosaques zaporogues). Cette mosaïque de peuples et de cultures occupera une place prééminente dans les conceptions politiques des Slaves Unis, qui chercheront le modèle étatique le plus adéquat pour rendre compte de cette diversité.

1. Le chemin initiatique des premières associations.

Les premières associations sont dues à l'activité de deux frères issus de la noblesse très pauvre de Kharkov, Andrej Ivanovič et Pëtr Ivanovič Borisov. Militaires, rompus à la discipline mais aussi jeunes officiers élevés dans le respect des vertus chrétiennes, ils sont marqués par le quotidien difficile des soldats, exposés aux coups de leurs supérieurs : cette prise de conscience des souffrances des soldats est une révélation de l'abitraire d'un pouvoir illimité, tant dans l'armée que dans l'Etat. P.I. Borisov, cantonné avec sa compagnie dans le domaine d'un riche propriétaire foncier polonais, profite de la bibliothèque de ce dernier et devient un familier de Voltaire, Helvétius, Holbach et d'autres écrivains du XVIIIème siècle. Passionnés d'histoire, les deux frères étudient l'Antiquité grecque et romaine, et y puisent des modèles de grandeur et de sagesse citoyennes : pour eux, la citoyenneté est d'abord une vertu avant de correspondre à une réalité politique. Les mauvais traitements infligés par les officiers aux soldats et par les propriétaires aux serfs révoltent les deux jeunes gens qui souhaitent ardemment une profonde réforme de la société russe. Ces souhaits prennent forme dans la société du *Premier Accord*, fondée en 1818, dans la petite localité de Reschetilovka ; Pëtr Ivanovič son frère Andrej et un de leurs camarades,Volkov, en font partie. Les activités de cette société sont conformes à celles des loges maçonniques :

> « Le but de cette société résidait dans les règles de la secte des Pythagoriciens : le perfectionnement de soi dans les sciences, les arts et la vertu ; l'amour et l'amitié. On peut aussi trouver dans mes papiers, un symbole que j'avais créé pour cette société : deux mains unies au-dessus d'un autel, avec l'inscription : *la gloir* [*sic*],

> *l'amour et l'amitié*. La société portait le nom de *Société du Premier Accord*. Puis, nous ajoutâmes à ce but le perfectionnement des mœurs et l'élimination des préjugés dans la religion. »[1333]

Le symbole conçu par P.I. Borisov témoigne d'un attachement profond à la religion – malgré un mépris marqué pour la hiérarchie ecclésiastique – et d'une foi imperturbable en la perfectibilité de l'être humain. La *Société du Premier Accord* est proche des idéaux des francs-maçons ; ce rapprochement n'est pas fortuit, car P.I. Borisov a lui-même fait partie d'une loge maçonnique :

> « En mai 1818, j'entrai dans la Loge maçonnique des Amis de la Nature, à Odessa, sur la proposition du marchand français Ol'vier [*sic*]. […] J'avais signé un papier selon lequel je m'engageais à n'entrer dans aucune autre société secrète, ni à l'intérieur de l'Empire, ni en-dehors. »[1334]

P.I. Borisov ne donne pas davantage de détails, et nous ne savons rien sur cette Loge des Amis de la Nature, si ce n'est qu'elle prétendait également développer la moralité de tout être humain, et magnifier ses rapports avec la nature qui l'entoure[1335]. Toutefois, la nécessité de passer à une société efficace se fait plus pressante, et les membres de la *Société du Premier Accord* décident de créer une autre société, celle des *Amis de la Nature*, qui reprend le nom de la loge maçonnique évoquée plus haut :

> « Finalement, je parvins à convaincre Volkov et mon frère, qui en cela s'opposaient à moi, d'unir à notre premier but la fondation de la république célèbre du philosophe Platon[1336], et je les convainquis de lui donner le nom d'*Amis de la*

[1333] « Cel'û sego obŝestva snačala byli odni pravila Pitagrovoj sekty : usoveršenstvovanie sebâ v naukah, hudožestvah i dobrodeteli, lûbov' i družba. Eŝë možno najti v moih bumagah deviz, sdelannyj mnoû dlâ sego obŝestva : dve ruki, soedinennye vmeste nad žertvennikom, nadpis'û : « La gloir [*sic*], l'amour et l'amitié ». Ono bylo nazvano obŝestvo *Pervogo Soglasiâ*. Potom my prisoedinili k prežnej celi usoveršenstvovanie nravstvennosti i očiŝenie religii ot predrassudkov. » BORISOV, P.I., dossier d'instruction, in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekaristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome III, p.68.

[1334] « V 1818 godu v mae mesâce vstupil â v g. Odese v masonskuû ložu Druzej Prirody po predloženiû francuzskogo kupca Ol'vier. […] Â dal podpisku, čto vpred' nikakim tajnym obŝestvam prinadležat' ne budu, ni vnutri Imperii, ni vne onoj. » Dossier de BORISOV, P.I., in *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit*, tome V, p.18.

[1335] Les dépositions de P.I. Borisov sont contradictoires : après avoir affirmé son affiliation à la loge maçonnique de Kiev, il revient sur ses déclarations pour nier toute appartenance à une loge maçonnique de quelque obédience que ce soit.

[1336] Ici, il convient de souligner un problème de lecture : certains historiens lisent « Plotin », d'autres lisent « Platon ». Le recours au texte original indique « Plotin ». Toutefois, la « célèbre république » ne peut être qu'une allusion à la *République* de Platon, texte dans lequel le philosophe réfléchit au meilleur gouvernement possible ; cela semble correspondre davantage aux préoccupations des frères A.I. et P.I. Borisov. C'est pourquoi nous avons choisi de corriger cette erreur et de lire « Platon » à la place de « Plotin ».

> *nature* ; je rédigeai une grande partie des règles, une formule de serment et le règlement de cette société, et pour emblème je dessinai un soleil, qui se levait au-dessus d'une chaîne de montagnes, et qui dissipait de ses rayons les nuées assemblées au-dessus de lui, avec l'inscription *« Je me lèverai et je dissiperai les ténèbres »*. Mais peu de temps après notre mutation[1337] [dans un autre régiment], tout cela fut laissé de côté. Le cahier qui contenait tout ce que j'ai évoqué plus haut, écrit de ma main, fut jeté au feu par mon frère, et les dessins que j'avais faits, je ne sais plus comment, conservés dans ses papiers. »[1338]

La *Société des Amis de la Nature*, bien qu'elle ne prenne pas le nom de « loge », reprend toutes les caractéristiques de la franc-maçonnerie : serment, opposition entre lumières et ténèbres, inspiration chrétienne. Les idéaux franc-maçons demeurent extrêmement présents dans toutes les associations des frères Borisov, y compris dans la Société des Slaves Unis.

2. Le passage aux idées politiques.

Insatisfaits de ces sociétés inabouties, A.I. et P.I. Borisov mûrissent un projet politique, centré autour de la démocratie :

> « Après que la société des Amis de la Nature eut été dissoute, je discutais souvent, avec mon frère, de la manière dont on aurait pu la faire renaître. Différentes vexations avaient rendu mon frère mécontent du gouvernement ; depuis mon enfance, j'ai toujours été amoureux de la *démocratie* ; très souvent, quand nous étions encore à la maison, mon frère me querellait à cause de mes Romains et de mes Grecs ; mes opinions politiques ne lui plaisaient pas […] ; mais en 1823 nos opinions devinrent presque semblables, et nous nous proposâmes de créer une société, dont le but aurait été, quand cette société aurait atteint un nombre conséquent de membres, d'exiger du souverain des lois positives, auxquelles il serait lui-même soumis. Une *monarchie modérée* occupait la pensée de mon frère,

---

[1337] En 1820, les deux frères sont affectés à la 8e brigade d'Artillerie et se retrouvent en garnison à Novograd-Volyńsk, petite ville de la province de Volhynie.

[1338] « Nakonec â ubedil Volkova i moego brata, kotorye mne v ètom protivilis', prisoedinit' k pervoj celi osnovanie izvestnoj respubliki filosofa Plotina i soglasil ih prinât' imâ *Druzej Prirody*, napisal bol'šuû čast' pravil, klâtvennoe obeŝanie i ustav sego obŝestva, a devizom onogo sdelal solnce, vyhodâŝee iz-za gornogo hrebta i rasseivaûŝee svoimi lučami sobravšiesâ nad nim tuči, s nadpis'û *Vzoijdu i rasseû mrak*. No skore posle našego proizvodstva vse èto bylo ostavleno, tetradka, soderžaŝaâ v sebe vse vyšeupomanutoe, pisannaâ moeû rukoû, predana ognû moim bratom, a risunki moej že raboty, ne pomnû kakim obrazom, uceleli v ego bumagah. » Extrait du dossier de BORISOV, P.I., in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome III, p.68. Tout au long de ses interrogatoires, P.I. Borisov tentera de prendre la responsabilité de toutes les activités de la Société des Slaves Unis, afin d'innocenter son frère et ses camarades.

> et moi, pour éviter des disputes, comme avant, j'acquiesçais, souvent contre mes convictions. »[1339]

Les objectifs politiques des deux frères sont à peine esquissés, mais on peut malgré tout préciser leurs conceptions des fondements de l'association politique et la forme de l'Etat projeté. La nature du lien politique est la liberté : toute association politique ne peut provenir que du libre consentement des hommes qui la composent. La fascination de P.I. Borisov pour la démocratie athénienne ou la république romaine est suscitée par les conditions d'exercice du pouvoir : il s'agit des deux seuls régimes garantissant l'exercice direct de la souveraineté. Entendue comme démocratie directe, la démocratie des cités grecques ne peut s'exporter dans un Empire : tout naturellement, P.I. Borisov se tourne vers la république pour incarner ses convictions dans une forme étatique. Son frère évolue vers une solution plus pragmatique, profondément ancrée dans la situation de la Russie, et se prononce en faveur d'une monarchie limitant le pouvoir du souverain – une monarchie constitutionnelle. En définitive, les Slaves Unis choisiront la première solution.

Dans les interrogatoires, P.I. Borisov est volontairement évasif, ce qui rend difficile la compréhension de sa pensée. Toutefois, il souligne avec insistance l'importance du *bien commun* (*obŝee blago*), seule destination de l'Etat à ses yeux ; il rejoint ici les revendications des membres de la Société du Nord et de la Société du Sud :

> « *Le bien commun est la loi suprême*. Telle est la maxime qui est au fondement de ma religion et de mes mœurs. ».[1340]

En 1823, les frères A.I. et P.I. Borisov rencontrèrent Julian Lubliński, jeune Polonais placé sous surveillance policière pour avoir fait partie d'une société secrète

---

[1339] « Posle togo, kak obŝestvo Druzej Prirody uničtožilos', â často govoril bratu, kakim by obrazom snova voskresit' onoe. Različnye ogorčeniâ sdelali moego brata nedovol'nym pravitel'stvom ; â s mladenčestva byl vlûblen v *demokratiû* ; očen' často, eŝë buduči doma, moj brat ssorilsâ so mnoû za moih grekov i rimlân ; emu ne nravilis' moi političeskie mneniâ ; no v 1823 godu naši mneniâ sdelalis' počti shodnymi meždu soboû, i my predpolagali ustanovit' obŝestvo, cel'û kotorogo by bylo, v to vremâ kogda členy onogo značitel'no umnožatsâ, trebovat' ot gosudarâ položitel'nyh zakonov, koim by on sam byl podčinën. *Umerennaâ monarhiâ* zanimala mysli brata, a â dlâ izbežaniâ ssor, kak i prežde, soglašalsâ s nim často protiv svoego serdca. » Extraits du dossier d'instruction de BORISOV, P.I., in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome III p.68. Nous soulignons.

[1340] « Obŝee blago est' verhovnyj zakon, vot maksima, kotoraâ byla osnovaniem i moej religii i moej nravstvennosti. » Dossier de BORISOV, P.I., *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.22.

polonaise. Bientôt, des liens d'amitié profonde se créèrent entre les trois jeunes gens. Les deux frères ouvrirent leurs projets au jeune Polonais et lui parlèrent de la Société des Amis de la Nature. Lubliński, plus instruit, railla leur manque de maturité et leur présenta ses propres idées panslaves :

> « Je leur dis qu'il vaudrait mieux extirper la haine brûlante que nous éprouvons l'un pour l'autre, et cela, par l'union des différentes branches slaves, au moyen d'un Catéchisme ou de règles, car nous affirmions tous être des Slaves et provenir d'une seule et même ethnie. »[1341]

Les frères Borisov acquiescèrent à cette idée, et pressèrent Lubliński d'écrire un serment et un règlement, qui furent traduits en français et en polonais. La Société des Slaves Unis était née, mais ne comptait que peu de membres. En plus de lui-même et des frères Borisov, Lubliński cite V.A. Bečasnov, I.I. Gorbačevskij, P.F. Vygodovskij, I.I. Ivanov, P.F. Gromnickij, I.V. Kireev et Â.M. Andreevič ; on ne compte donc pas plus d'une dizaine de membres. En 1825, au plus fort de ses activités, la Société des Slaves Unis ne comptera qu'une trentaine de personnes affiliées : à l'issue du procès en juillet 1826, vingt-trois d'entre elles furent arrêtées et condamnées à l'exil en terre sibérienne.

L'omniprésence du principe de liberté n'a pas échappé aux enquêteurs, qui cherchèrent à savoir quand et comment ces jeunes gens s'étaient convertis aux « idées libérales », expression extrêmement vague que les autorités tsaristes utilisaient pour désigner toute pensée affranchie de l'idéologie officielle, et donc défavorable à l'autocratie ; la « pensée libre » (*vol'nomyslie*, *svobodomyslie*) désignait les partisans d'une Constitution, d'un Etat de droit, d'une monarchie constitutionnelle – à plus forte raison d'une république[1342].

[1341] « I skazal im, čto lučše budet iskorenit' nenavist' kakovoû pylaem drug k drugu, a to črez soedinenie otraslej Slovânskih, posredtsvom Katehizisa ili pravil – ibo my vse govorili est' Slovâne i iz odnogo plemeni proishodimy. » Dossier de LUBLIŃSKI, in *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.419. ON retrouve dans cet extrait l'extrême popularité des « catéchismes politiques », qui se multipliaient dans la Russie du début du XIXème siècle.

[1342] Derrière la notion de libéralisme, rendue par l'expression « idées libérales », il faut comprendre les termes russes suivants : *vol'nost'*, *vol'nodumčeskie mysli*, *vol'nomyslie*, *svobodnomyslie*, *liberal'nye mysli*. On trouve l'expression *liberal'nye mysli* chez P.I. BORISOV (*Vosstanie Dekabristov*, tome V, p.22) ; M.M. SPIRIDOV (*Vosstanie Dekabristov*, tome V, p.117 ; V.A. BEČASNOV (*Vosstanie Dekabristov*, tome V, p.271) ; A.F. FURMAN (*Vosstanie dekabristov*, tome XIII, p.263. L'expression *vol'nodumčeskie mysli* se retrouve chez M.M. SPIRIDOV (*idem*) ; V.A. BEČASNOV (*idem*) ; A.I. TÛTČEV (*Vosstanie Dekabristov*, tome V, p.434) ; A.V. VEDENÂPIN, qui emploie le terme *vol'nodumec* ou *libre penseur* (*Vosstanie Dekabristov*, tome XIII, p.240).

Ces idées « libérales », transmises aux autres membres de la Société des Slaves Unis par P.I. Borisov et le major M.M. Spiridov, proviennent essentiellement des lectures effectuées par ceux-ci. Au cours des interrogatoires P.I. Borisov définit sa libre pensée comme « amour de la Liberté et de la Démocratie »[1343] – deux concepts qu'il puise dans l'étude de l'histoire grecque et romaine et la lecture des *Vies illustres* de Plutarque et de Cornélius Nepos. Lubliński, plus instruit que son ami, cite Beccaria, Filangieri, Montesquieu, Say, Smith, Storch, Ganith, Jakob ou encore Malthus[1344] – presque tous les auteurs européens d'ouvrages fondamentaux sur les sciences politiques. Ces imposantes lectures montrent le grand intérêt de Lubliński pour l'économie politique, ce qui permet d'établir un parallèle avec la formation intellectuelle des membres des Sociétés du Nord et du Sud. Les enquêteurs trouvèrent chez le major M.M. Spiridov, outre quelques livres se rapportant à l'art de la guerre, les ouvrages suivants : *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*, par C. Guischardt ; *Les Intérêts de la France mal entendus*, par un Citoyen ; *Maximes et réflexions morales du Duc de la Roche Foucauld* ; *La Morale appliquée à la politique* par E. Jouy ; *Les aventures de Télémaque* ; et enfin *l'Enéide*, dans la traduction de François Becgeuy[1345]. M.M. Spiridov avait lui-même traduit des passages de Stern et avait écrit des commentaires sur certains passages de Weiss : « De la volonté et de la liberté de l'homme » ; « Du pouvoir des pères » ; « Des hors-la-loi » ; « Règles de vie personnelle » ; « La voix du patriote » ; « Des actions selon les mesures du bien, de l'honnêteté et de la justice ». Cette énumération confirme la prééminence de l'Antiquité – vertu civique et grandeur des citoyens – dans les modèles politiques des Slaves Unis.

A.I. Borisov est, de tous, celui qui s'oppose le plus violemment au tsar ; il reproche au tsar autocrate d'avoir refusé d'instaurer en Russie un Etat de droit ; l'obéissance aux lois est dès lors fondée sur la crainte, et non sur le respect du droit :

[1343] Dossier de P.I. BORISOV, *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.22. On trouve les expressions suivantes : « lûbov' k Vol'nosti i Narododeržaviû », ou encore « lûbov' k Demokratii i Svobode ».

[1344] Dossier de LUBLIŃSKI, *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.414. Derrière « Matthus », nous avons cru bon de lire « Malthus ».

[1345] La liste complète des ouvrages retrouvés chez le major M.M. Spiridov se trouve dans son dossier d'instruction, *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.151. Pour l'indication des traductions faites par M.M. Spiridov, on se reportera, dans le même volume, aux pages 147-148.

> « Peut-être suis-je dans l'erreur, mais je suis parfaitement convaincu que vos Lois sont injustes ; leur solidité ne repose que sur la Force et les Préjugés. »[1346]

En 1823, la nécessité d'élaborer un programme politique construit est donc acquise : animés de cette certitude, les frères A.I. et P.I. Borisov fondent la Société des Slaves Unis, qui vient grossir les rangs, aux côtés des ses consoeurs du Nord et du Midi, des sociétés secrètes *politiques*. Le serment et le règlement de la Société des Slaves Unis confirment l'avènement d'*un* peuple slave, qui doit trouver son mode d'expression politique.

SECTION II

Fédérer les nations slaves : le projet politique des Slaves Unis.

« Exiger du souverain des lois positives, auxquelles il serait lui-même soumis » : si l'on reprend l'objectif de la Société des Slaves Unis selon P.I. Borisov[1347], on conviendra que la Société ne se limitait pas à « l'idée slave », mais proposait un programme politique, qui visait à réaliser cette union slave au sein d'une organisation étatique concrète. Discerner les composantes de cette union politique d'un genre nouveau, parce que centrée sur l'avènement d'un peuple slave unique, est un tâche rendue difficile par le manque de documents. Seuls deux textes de la Société des Slaves Unis sont parvenus jusqu'à nous : le Serment (*Klâtva*) et le règlement de la Société (*Uloženie ili Ustav Obŝestva Soedinënnyh Slavân*)[1348]. Le Serment était destiné à emporter l'adhésion de nouveaux membres à la Société, ce qui explique en partie la virulence de ses propos. Le règlement, découvert dans les papiers de P.I. Borisov et joint à son dossier d'instruction, est composé de 17 paragraphes et d'une maxime finale. Coécrit par P.I. Borisov et par Lubliński, ce projet fut rédigé en trois langues : russe,

---

[1346] « Možet byt' â v zabluždenii, no tverdo uveren, čto Zakony vaši nepravye ; tvërdost' ih nahoditsâ v Sile i Predrasudkah. » Dossier de A.I. BORISOV, *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.85.

[1347] BORISOV, P.I., in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome III p.68.

[1348] On trouvera ces deux textes, en traduction française, dans le tome III des présents travaux, Annexe III, rubrique « Textes de la Société des Slaves Unis ». Le serment est reproduit en français, en polonais et en russe dans le dossier d'instruction de P.I. BORISOV, in *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome V, pp.17-18. Toutes les citations données ci-après en sont extraites.

polonais et français ; mais la version en français est écrite dans une langue tellement approximative que le texte est à peine compréhensible. Dans le cadre de l'analyse des conceptions politiques des Slaves Unis, nous travaillerons simultanément sur la version en russe et sur une nouvelle traduction en français[1349].

L'étude de ces deux documents prouve sans contexte, comme l'a démontré G. Luciani, l'appartenance de la Société des Slaves Unis au panslavisme. Toutefois, cette inscription de la pensée politique des Slaves Unis dans le sillage des tendances panslaves ne résout pas un problème crucial : puisque la seule fraternité slave ne peut suffire à fédérer les Slaves autour d'un même projet, quelle est la *nature* du lien qui unira les ethnies slaves au sein d'un même Etat ? Ce lien est triple en réalité. Le projet d'union des ethnies slaves repose sur trois éléments fédérateurs : une *communauté morale*, fondée sur la vertu et l'amitié ; une *commune aspiration au bonheur*, tant matériel que moral ; un *projet politique commun*, qui rassemble tous les Slaves autour de la figure de la république.

I. Le peuple slave, une communauté de valeurs.

Si les Slaves doivent s'unir dans une association politique, c'est parce qu'ils forment, en dépit de leurs différences, une communauté de valeurs qui fondent leur identité commune. L'étude des deux textes dont nous disposons – serment et règlement de la Société – met en relief l'importance d'éléments moraux communs aux Slaves : amitié, fraternité et vertu sont les apanages de tout Slave. Il faudra interroger les origines d'une telle pensée et l'on verra émerger le rôle particulier de l'Ukraine en ce début de XIXème siècle. Mais la Société des Slaves Unis cherche surtout à convaincre : la nécessité d'emporter l'adhésion de nouveaux membres pour passer à l'action justifie le ton virulent du serment.

[1349] Le texte complet est proposé en traduction française dans le tome III de la présente étude.

1. Morale et vertus.

Les textes du serment et du règlement reflètent les valeurs qui les rassemblent les Slaves. Dans ses *Mémoires,* I.I. Gorbačevskij résume ces exigences qui forment l'horizon de tout Slave Uni :

> « [Le Slave Uni] devait, dans la mesure du possible, détruire les préjugés, réduire les différences de classes et extirper l'intolérance religieuse, donner l'exemple de la tempérance et du labeur, tendre lui-même à son perfectionnement intellectuel et moral et y aider les autres, porter par tous les moyens secours aux pauvres, mais sans être prodigue : ne pas rendre les hommes riches, mais leur apprendre par quel moyen – par le travail et l'économie – atteindre la richesse et comment l'utiliser sans dommage pour soi et pour les autres. »[1350]

A défaut d'objectifs politiques clairement formulés, la Société des Slaves Unis est très fortement marquée par les idéaux maçonniques de ses fondateurs. Pour cette raison, les sentiments vertueux et le perfectionnement moral des individus sont extrêmement présents dans le serment et le règlement. Les formules traitant de la vertu émaillent l'ensemble du texte du Serment (*Klâtva*) : « je jure d'être toujours vertueux » (*klânus' byt' vsegda dobrodetel'nym*), « ma première vertu » (*pervaâ moâ dobrodetel'*), « l'amour réciproque » (*vzaimnaâ lûbov'*), « mon devoir sacré » (*svâtoj moj dolg*). Les références religieuses sont absentes de cette formule de serment, mais les Slaves Unis demeurent déistes : d'après leur serment, leur « Divinité » est « l'amour réciproque », ce qui appelle nettement à la fraternité slave. Dans le règlement (*Ustav*) des Slaves Unis, la morale est aussi extrêmement présente : le règlement ne précise pas tant le fonctionnement de la Société que le comportement idéal du Slave Uni. Celui-ci doit tourner le dos à l'orgueil et au luxe (*gordost' i izbytki* – §3), rejeter « l'ignorance avec ses enfants, l'orgueil, la vanité et le fanatisme » (*nevežestvo s det'mi svoimi : gordost'û, suetnost'û i fanatizmom* – §8) ; en revanche, il doit se montrer simple, modeste et se contenter de peu (*prostota*, *trezvost'*, *skromnost'* – §4 et §11). Le Slave Uni se distingue donc des autres par l'ensemble de ses vertus (*dobrodetel'*), thème cher à la franc-maçonnerie. Le règlement souligne aussi de la camaraderie qui régnait entre les membres de la Société des Slaves Unis : l'amitié est présentée comme un attribut des

---

[1350] On peut retrouver ce passage des *Mémoires* d'I.I. Gorbačevskij dans *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome III, pp.22-23. Nous empruntons la traduction, très fidèle au texte original en russe, à G. LUCIANI, *Panslavisme et solidarité slave au XIX*^{ème} *siècle : la Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op.cit.,* pp.63-64.

Slaves Unis, elle est évoquée, dans le texte, par le dessin d'une baïonnette (§1 et §13). Ce comportement idéal du Slave Uni doit avoir une influence bénéfique sur l'ensemble de la société : « l'orgueil de la tyrannerie tombera à tes genoux » (*gordost' tiranii padët pered toboû na koleni*) ; il s'agit donc de réformer la société en prônant la perfection morale des individus. Enfin, la Société des Slaves Unis fonctionne selon un mode qui rappelle étrangement l'artel des officiers du régiment de Semenov : en effet, les Slaves Unis doivent apporter une contribution financière indexée sur le revenu des membres (un dixième des revenus annuels, §17). L'amitié entre les membres s'accompagne d'un devoir d'assistance envers les plus pauvres.

L'ensemble de ces valeurs morales s'inscrit sur la toile de fond des origines sociales et géographiques des Slaves Unis : la modestie financière des Slaves Unis et l'horizon cosmopolite des régions de Kiev et de Galicie sont deux éléments qui expliquent l'originalité de la pensée des Slaves Unis. Issus de la petite noblesse, pauvre ou ruinée, les membres de la Société des Slaves Unis n'ont pas reçu une éducation brillante, comme leurs confrères de la Société du Nord. Parmi eux A.I. et P.I. Borisov, A.S. Pestov, I.V. Kireev et Â.M. Andreevič ne possèdent pas de paysans ; les frères Vedenâpin, originaires de la province de Tambov, doivent se partager à peine vingt âmes. Dragomanov, orphelin de père, doit subvenir aux besoins de sa famille. A.I. Tûtčev, le plus aisé, semble-t-il, des Slaves Unis, possède seulement cinq cents âmes : c'est peu, en regard des grands domaines et des immenses fortunes des membres de la Société du Nord. Peu instruits, les Slaves Unis se distinguent essentiellement par des talents militaires, acquis au cours de leur formation dans divers régiments ; certains écrivent en russe de manière à peine lisible, nombreux sont ceux qui n'ont pas accès aux langues étrangères : seuls A.V. Vedenâpin, V.A. Bečasnov, Â.M. Andreevič et M.M. Spiridov parlent français ou allemand. Les matières scientifiques (algèbre, mathématiques, géométrie) semblent avoir leur préférence, puisque la moitié des Slaves Unis s'y adonnent dans leur temps libre. Parmi ces jeunes peu instruits, P.I. Borisov, qui dispose d'une solide culture en histoire et en géographie, fait figure d'exception ; parlant le français, il s'empresse de traduire à ses camarades des passages de Voltaire. Â.M. Andreevič a étudié les fortifications, la défense des forteresses, la stratégie, la mécanique, la géométrie, la trigonométrie, la géodésie, l'algèbre, l'architecture et la physique ; il pratique l'allemand, le français, est passionné d'histoire et de géographie,

ainsi que de statistiques[1351]. Le capitaine A.F. Furman ne connaît que le russe, mais en revanche il s'intéresse à l'histoire, l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie et l'algèbre.[1352] V.A. Bečasnov a bénéficié d'une formation très complète : formé dans des disciplines militaires telles que l'artillerie, les fortifications, l'utilisation des mines, il s'intéresse également à l'algèbre, la physique, la chimie, la géométrie, la trigonométrie, la géodésie, l'histoire et la géographie.[1353]

Cette petite noblesse est originaire des provinces de Kiev, Riazan, Kertch, Tambov, Toula, Vitebsk, Penza, peuplées de Russes, de Polonais, d'Ukrainiens et de Juifs. G. Luciani a souligné l'influence considérable des théories polonaises dans la formation des idées panslaves, mais il faut rappeler l'importance de la terre ukrainienne : c'est en Ukraine que se mêlent des nations, des langues, des religions différentes ; K.F. Ryleev ne s'y était pas trompé, qui avait chanté dans ses poèmes la singularité de l'Ukraine. Sur cette terre aux différences ethniques de plus en plus affirmées[1354], les Slaves Unis font l'expérience de cette mosaïque des nations slaves, aux mœurs et aux religions différentes – orthodoxie, catholicisme, uniatisme, judaïsme –, mais au passé commun. Ils sont sensibilisés, plus que les autres Républicanistes, à la nécessité d'une réunion de ces différentes nations slaves.

2. L'union slave ou la fidélité dans les armes.

Contrairement au texte qui décrit le fonctionnement de la Société, le *Serment* est tout entier construit sur l'opposition entre le bien et le mal : la première partie est consacrée à l'activité vertueuse du Slave Uni (assistance à autrui, opposition à la tyrannie, soutien manifeste à toute forme de liberté). La seconde partie décrit les tourments qui attendent le parjure à ce serment d'engagement, décrits d'une manière expressive propre à frapper les esprits : les auteurs évoquent « les tourments de l'enfer »

1351 Dossier de Â.M. ANDREEVIČ, in *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome XIII, pp.350-351.

1352 Dossier de A.F. FURMAN, *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome XIII, pp.181-182.

1353 Dossier de V.A. BEČASNOV, *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome V, pp.270-272.

1354 L'éveil du nationalisme ukrainien est contemporain du mouvement républicaniste : il début en 1798, avec la publication de l'*Enéide travestie* par Ivan Kotlârevskij. En 1800 la création de la ville d'Odessa assure la prospérité à la future Ukraine et la fondation de l'Université de harkov en 1804 lui permet de former de futurs intellectuels. La création de la Société des Slaves Unis en 1823 et le soulèvement du régiment de Tchernigov en 1826 sont des étapes de ce lent éveil du nationalisme ukrainien.

(*adskie mučeniâ*), les « blessures et l'opprobre » infligées à tout parjure (*Pust' sie oružie pokroet menâ ranami i bezslaviem*). Ce fonctionnement manichéen, ce choix entre le bien et le mal renvoient de manière explicite aux valeurs de la franc-maçonnerie[1355]. Mais il renvoie aussi à la nécessité de recruter : le serment est avant tout un appel à prednre les armes pour lutter contre l'autocrate.

Il répond donc aux règles du genre, mais présente une nette propension pour les expressions virulentes ; le ton théâtral de ce texte n'a pas échappé à I.I. Gorbačevskij, qui note dans ses *Mémoires* :

> « Ce terrible serment qui faisait aux membres de la Société une obligation de consacrer toutes leurs pensées, toute leur activité au bien et à la liberté des hommes de leur race et de sacrifier leur vie pour atteindre ce but, ce serment était prononcé sur le glaive ; les Slaves n'attendaient la réalisation de leurs désirs que de leurs amis et de leurs armes ; l'idée que la liberté s'achète, non pas avec des larmes ou de l'or, mais avec du sang, était ancrée dans leur cœur et les paroles d'un célèbre républicain qui a dit : « Quand on a sorti son glaive contre son souverain, il faut jeter le fourreau le plus loin possible » – ces paroles devaient servir de directive à leur action future. »[1356]

Certes, dans ses mémoires, I.I. Gorbačevskij se pose en victime du tsarisme et met en scène sa participation aux sociétés secrètes ; la prudence convie à ne pas accorder une confiance immodérée au récit d'une aventure rédigé trente ans après, au cours d'un difficile exil dans des provinces reculées. Néanmoins, on peut relever dans ce texte deux éléments caractéristiques des Slaves Unis : la prépondérance de l'élément militaire, et le ton hyperbolique du *Serment*.

L'omniprésence de l'élément militaire répond au recrutement des membres de la Société des Slaves Unis : à l'exception de Ûlian Lubliński, noble polonais ruiné, et d'Il'a Ivanovič Ivanov, civil travaillant à la Chambre des Comptes de Volhynie, tous les Slaves Unis appartiennent à l'armée russe, et se répartissent entre la 8e brigade

---

[1355] V.I. Semevskij effectue un parallèle surprenant avec un serment des Carbonarii de la Loge napolitaine des « Libres Pythagoriciens ». Malgré les dépositions contradictoires de P.I. Borisov sur son affiliation à une ou des loges maçonniques, nous considérons qu'il devait connaître ce milieu, par lequel il a sans doute eu accès à des textes circulant dans les loges maçonniques. Par ailleurs, si ce serment se rapproche de celui de la Loge de Naples, il faut y voir une parenté d'esprit, peut-être même l'expression de « l'esprit du temps », qui, dans un Etat policier comme la Russie, contraignait les gens assoiffés de liberté à se réfugier dans les loges maçonniques.

[1356] Source : *Zapiski i pis'ma I.I. Gorbačevskogo*, sous la rédaction de B.E. Syroečkovskij, *Biblioteka Dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1925, 2e édition, p.59. Nous empruntons la traduction à G. LUCIANI, *Panslavisme et solidarité slave au XIXème siècle : la Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op.cit.*, pp.60-61.

d'artillerie et les 8e et 9e divisions d'infanterie. Ainsi, Pëtr Borisov est sous-lieutenant et son frère Andrej est lieutenant à la 8e brigade d'artillerie. Vladimir Aleksandrovič Bečasnov et Ivan Vasil'evič Kireev sont lieutenants, tandis que Ivan Ivanovič Gorbačevskij, Âkov Maksimovič Andreevič et Aleksandr Semënovič Pestov sont sous-lieutenants dans la même brigade. Dans l'artillerie également, mais dans la 9e brigade se trouvent les frères Vedenâpin, Apollon et Aleksej Vasil'eviči, tous deux lieutenants. La moitié des autres membres des Slaves Unis se répartit dans les brigades d'infanterie. Le régiment le mieux représenté est celui de Penza : Mihail Matveevič Spiridov y est major, Aleksej Ivanovič Tûtčev capitaine, Pëtr Fëdorovič Gromnitskij lieutenant, et Pavel Dmitrievič Mozgan (ou Mazgan) sous-lieutenant. En revanche, Ivan Fëdorovič Šimkov est lieutenant au régiment d'infanterie de Saratov, et Andrej Fëdorovič Furman capitaine au régiment d'infanterie de Tchernigov[1357]. Tous ces officiers sont très marqués par le domaine militaire, seule discipline pour laquelle ils aient reçu une véritable formation : les frères Vedenâpin[1358], I.I. Gorbačevskij[1359], I.V. Kireev[1360] et A.F. Furman[1361] se formèrent à l'artillerie. Â.M. Andreevič [1362] et les frères Vedenâpin approfondirent avec assiduïté leurs connaissances en fortifications, tandis que M.M. Spiridov veilla à améliorer son niveau en cavalerie. La référence omniprésente à l'armée dans le texte du *Serment* est donc aisément compréhensible.

La surenchère d'expressions violentes dans le texte s'explique pour partie par la nécessité d'emporter l'adhésion de nouveaux membres, et pour partie par la grande jeunesse des Slaves Unis : ceux-ci, plus jeunes que les autres Républicanistes d'une dizaine d'années[1363], ne présentent pas de théorie politique très aboutie ; en revanche, ils

---

[1357] Pour de plus amples détails, consulter la collection intitulée *Vosstanie Dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennyj arhiv puis RAN, de 1925 à 1991, tomes I à XXI. Les dossiers d'instruction des frères A.I. et P.I. BORISOV, de M.M. SPIRIDOV, I.I. GORBAČEVSKIJ, V.A. BEČASNOV, A.S. PESTOV et A.I. TÛTČEV se trouvent dans le tome V. Les dossiers de P.F. GROMNITSKIJ, I.V. KIREEV, les frères VEDENÂPIN, I.F. ŠIMKOV, P.D. MOZGAN, I.I. IVANOV, A.F. FURMAN et Â.M. ANDREEVIČ sont dans le tome XIII. Enfin, on trouvera dans le tome XIX le dossier relatif à DRAGOMANOV, peu impliqué dans la Société des Slaves Unis.

[1358] Voir le dossier d'instruction des frères VEDENÂPIN, in *Vosstanie Dekabristov*, tome XIII, pp.212-213 et 232-233.

[1359] Dossier de I.I. GORBAČEVSKIJ, *Vosstanie Dekabristov*, tome V, pp.184-185.

[1360] Dossier de I.V. KIREEV, *Vosstanie Dekabristov*, tome XIII, pp. 162-163.

[1361] Dossier de A.F. FURMAN, *Vosstanie Dekabristov*, tome XIII, pp.182-183.

[1362] Dossier de Â.M. ANDREEVIČ, *Vosstanie Dekabristov*, tome XIII, pp.350-351.

[1363] Pour une présentation approfondie des différentes générations de Républicanistes, se reporter à la

se révèlent extrêmement sensibles à un style virulent, ponctué d'images violentes, destinées à frapper l'imagination du jeune Slave Uni. Le recours à l'hyperbole pour décrire les châtiments réservés à tout parjure de ce serment participe de cette fougue de jeunesse : tout parjure, d'après ce serment, devra souffrir « mille morts » (*tysâču smertej*), franchir « mille obstacles » (*tysâčcu prapâtstvij*), à partir de cette « fatale minute » (*gibel'naâ minuta*) qu'est la trahison ; les formules emphatiques sont nombreuses : « tout le fardeau du mal physique et moral » (*vsë bremâ fizičeskogo i moral'nogo zla*), « la marque du réprouvé » (*pečat' ûrodlivogo*). La Société des Slaves Unis offre à ses membres non pas la vie, mais une mort certaine, une mort dans l'honneur :

> « [Je] consacrerai mon dernier soupir à la liberté et à l'union fraternelle des nobles Slaves. »[1364]

Le serment prononcé est proche des formules ampoulées des loges maçonniques que les membres des Sociétés du Nord et du Sud avaient rejetées en 1821, en raison même de cette solennité jugée inutile ; mais les Slaves Unis sont jeunes et ardents : leurs conceptions politiques comme leur style n'ont pas encore atteint le stade de la maturité. La ferveur et l'ardeur juvéniles des Slaves Unis sont très éloignées du sang-froid de P.I. Pestel' et de la maturité de N.M. Murav'ëv.

A travers l'étude de ces deux textes se dessine le lien qui unit les futurs membres de l'association slave : tous professent une communauté de valeurs, fondée sur la dignité de l'homme, la vertu, le perfectionnement moral, l'amitié et la fidélité à l'engagement. Les convictions des Slaves Unis reflètent leurs origines sociales : peu fortunés et peu instruits, sauf dans l'art militaire, les Slaves Unis projettent dans leur union les valeurs qui les rassemblent. Cependant, le lien qui unit les membres de cette Société ne se limite pas à la reconnaissance de valeurs communes. Les Slaves Unis s'attachent à définir les missions – et, par conséquent, la raison d'être – de leur future association politique : l'Etat aura pour fonction essentielle de réaliser le *bien-être* de chaque citoyen.

---

deuxième partie de ce travail, chapitre IV.

[1364] « Posvâšu poslednij vzdih svobode i bratskomu soûzu blagorodnyh Slavân. » Dossier de P.I. BORISOV, *Vosstanie Dekabrsitov*, *op.cit.*, tome V, p.18.

II. L'union slave, une commune aspiration au bonheur.

Le bien-être – le but ultime de toute construction étatique – se décline de deux façons : il est conditionné par la liberté, constitutive de l'identité slave ; et par la prospérité économique de l'Etat et de ses citoyens. Le *bien commun* ainsi établi participe du lien qui unira les membres de l'union slave, comme en témoigne I.I. Gorbačevskij :

> « En cherchant à déterminer les bases du bonheur de l'individu, nous arrivons à la conviction qu'elles sont de nature physique, morale et intellectuelle. Par suite, une société de citoyens, en tant que tout formé d'unités, se fonde nécessairement sur les mêmes principes et pour arriver, dans la mesure du possible, à la prospérité, elle doit posséder l'industrie qui éloigne la pauvreté et la misère, la moralité qui corrige les mauvais penchants, adoucit les passions et inspire l'amour de l'humanité, et enfin l'instruction, fidèle compagnon dans la lutte contre les maux inséparables de l'existence, l'instruction qui rend plus intelligent et plus habile dans toutes les entreprises. »[1365]

Industrie, moralité, instructions – entendons progrès, dignité de l'être humain et éducation. Tels sont les éléments qui constituent le bonheur des Slaves, unis au sein d'une même association politique.

1. La liberté, bonheur des Slaves.

La liberté est le principe fondateur de l'union des Slaves : toute union n'a de valeur que si elle est issue du libre consentement de personnes libres. De même que leurs compagnons du Nord et du Sud, les Slaves Unis s'insurgent donc contre le servage (§2), avec d'autant plus de virulence que ces représentants de la petite noblesse provinciale ne possèdent pas ou peu de serfs. Cette revendication n'est pas dictée par des considérations économiques sur la productivité du travail libre, mais bien par des considérations humanistes ; en effet les Slaves Unis proposent de racheter les serfs maltraités :

> « J'étais décidé à proposer que ceux des Slaves qui possédaient des paysans leur permissent de racheter leur liberté, et que ceux qui n'en possédaient pas aient

---

[1365] Le passage en russe se trouve dans le recueil *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome III, pp.22-23. Nous emprutons ici la traduction à G. Luciani, *Panslavisme et solidarité slave au XIX*^{ème} *siècle*, *op.cit.*, pp.63-64.

> l'obligation de mettre en commun une certaine somme d'argent pour racheter les serfs à leurs maîtres qui les maltraitaient, et par la suite leur rendre la liberté. »[1366]

La liberté est accordée aux serfs parce qu'elle est considérée comme un droit inaléniable de l'être humain : puisque le Slave Uni désire être libre, il doit respecter la liberté d'autrui.

En opposition à la frivole jeunesse pétersbourgeoise, engoncée dans les dettes, les Slaves Unis préconisent une vie modeste, alliée d'une totale indépendance financière : la liberté se mesure aussi à l'aune du quotidien de chacun. Ces considérations sont caractéristiques des Slaves Unis, issus d'une noblesse ruinée, mais elles sont fort éloignées, on en conviendra aisément, du mode de vie des jeunes gens fortunés des Sociétés du Nord et du Sud.

Corollaire de la liberté, l'esprit de tolérance imprègne l'ensemble du règlement : le Slave Uni doit faire preuve de tolérance envers les autres religions et contribuer à abolir tout préjugé lié à la religion ou à la condition sociale (§9 et §10). La nouvelle société devra donc garantir la liberté de culte, la liberté d'expression, la liberté de parole ; elle devra aussi s'assurer que les conditions sociales n'entraînent pas des traitements différenciés des personnes. La silhouette de Voltaire, auteur préféré de P.I. Borisov, se profile derrière ces remarques empruntées aux Lumières. L'héritage des Lumières (tolérance, lutte contre l'injustice) imprègne fortement ces deux textes. A la liberté – condition nécessaire au bonheur de chacun – les Slaves Unis ajoutent des considérations pragmatiques : le bonheur se mesure aussi à l'aune de la prospérité économique de l'Etat et des citoyens.

2. La prospérité et le bien-être matériel.

Dans l'ensemble du règlement transparaît l'idée de progrès, même si le mot n'est jamais employé explicitement ; cette idée apparaît sous le terme « Lumières » ou « instruction » (*prosveŝenie*, §6) que G. Luciani traduit hardiment par

---

[1366] « […] Â nameren byl predložit', daby te iz členov, koi imeût krest'ân, pozvolili im okupit' svoû vol'nost', a ne imeûŝie krest'ân obâzalis' by vnosit' nekotoruû summu deneg i na onuû pokupat' krepostnyh lûdej y gospod, hudo s nimi obraŝaûŝihsâ, a v posledstvii otpuskat' ih na volû. » Extrait du dossier d'instruction de BORISOV, P.I., in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome III, p.69.

« civilisation »[1367]. Nouvelle divinité des Slaves Unis, elle doit régner en maîtresse de la maison et diriger la conduite des membres de la Société, afin de répandre amour et prospérité. Thème emblématique des Lumières, la civilisation doit favoriser le progrès technique, qui apportera la prospérité matérielle et contribuera ainsi au bien-être de tous.

Les Slaves Unis soutiennent l'industrialisation de la Russie et la modernisation de ses circuits économiques : cette bienfaisante civilisation a pour composantes « les sciences, les arts et les manufactures » (*nauki, hudožestvo i remesla*, §7). L'importance de l'essor industriel est à souligner : le développement des fabriques et le progrès technique retiennent toute l'attention des Slaves Unis. Dans leur pensée, l'économie est associée au progrès, perçue comme une évolution linéaire vers un plus grand bien-être matériel. De cette conception dix-huitiémiste du progrès, les Slaves Unis retiennent une dynamique permanente. Ils défendent également l'initiative individuelle, ressort de l'économie et de la productivité. Pour les Slaves Unis comme pour pour les autres Républicanistes, la supériorité du travail libre sur le travail servile n'est plus à démontrer. Fait étrange, les Slaves Unis se détournent de l'élément agricole, pourtant prépondérant en Russie : contrairement à N.M. Murav'ëv, propriétaire terrien qui conçoit l'agriculture comme le fleuron de l'économie russe, les Slaves Unis n'évoquent même pas la propriété foncière, ni le rôle de l'agriculture dans l'économie de l'Empire. La raison de cette omission se trouve sans doute dans le manque d'instruction des Slaves Unis, notamment dans la sphère économique ; mais elle est peut-être aussi à chercher dans les origines sociales des Slaves Unis : peu dentre eux possèent des propriétés suffisamment étendues pour pouvoir en vivre. Enfin, les grands domaines fonciers évoquent le système du servage, que les Slaves Unis n'ont cessé de dénoncer.

Au progrès industriel, les Slaves Unis joignent un commerce florissant (§16) et insistent sur l'importance de l'utilisation des voies fluviales. Il semble que les Slaves Unis auraient souhaité établir un lien *économique* entre les différentes ethnies slaves : réunies au sein d'un seul peuple confessant les mêmes valeurs morales, elles auraient formé une immense zone d'échanges, destinée à leur assurer la prospérité. Tout porte à croire qu'au sein de cette zone commune, les barrières tarifaires auraient été abolies :

[1367] Cette traduction nous paraît fondée : les « pays civilisés » sont généralement traduit en russe par l'expression *prosveŝënnye strany.*

l'attention accordée aux voies fluviales indique une volonté de faciliter le transport des marchandises. Ainsi, le principe de liberté serait introduit aussi dans la sphère économique. L'union économique des ethnies slaves aurait atteint un double but : renforcer la production nationale et assurer à chaque ethnie un marché et des clients potentiels pour écouler sa marchandise. Ce qui devait aassurer aux nations moins peuplées – Croates, Serbes, Tchèques – un même niveau de prospérité et la même indépendance économique que les nations slaves puissantes (Pologne et Russie).

L'union des nations slaves a pour prélude une commune recherche du bonheur, moral mais aussi matériel. Dans le nouvel Etat, les nations slaves devront donc consacrer la liberté de tous leurs citoyens. Elles devront aussi appliquer le principe de liberté à la vie économique et donner l'impulsion pour créer une grande zone de commerce, condition nécessaire à la prospérité des Slaves. Dans ce lien économique entre les nations slaves apparaît déjà en filigrane l'élément égalitaire, que l'on retrouve affirmé avec plus de force encore dans l'association politique de tous les Slaves.

III. L'union slave, une fédération de républiques slaves.

A travers les règles consignées dans le *Statut* de la Société des Slaves Unis, on peut établir les jalons de la pensée politique des dirigeants de cette société : le projet initial, qui consiste à réunir en une formation politique les nations slaves, fait bientôt place à une « république fédérative » (*federativnaâ respublika*)[1368] des Slaves Unis. Cette expression n'est pas sans poser problème : en effet, il faudra discerner, dans les quelques documents dont nous disposons, comment le principe fédératif s'exprime à travers la forme républicaine de l'Etat. Les Slaves Unis souhaitent-ils un *Etat fédéral* composée de régions slaves, ou une *confédération d'Etats* rassemblant les différentes nations slaves ? L'enjeu est d'importance : les Slaves Unis tentent de penser un modèle étatique et un maillage politico-administratif qui répondent non seulement à des critères administratifs, mais qui garantissent aussi le respect du droit des peuples à disposer

[1368] L'expression est de Lubliński. Voir son dossier d'instruction, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.419 : « S Borisovym mladšim razgovarival â o federativnoj Respublike. »

d'eux-mêmes. La solution qu'ils apporteront à ce double problème constitue un modèle politique original mais peu réaliste.

1. Nations et frontières : délimiter les contours de la Slavie.

Le but clairement exprimé par tous les Slaves Unis consistait à rassembler l'ensemble des peuples slaves dans un seul et même Etat ou, à défaut, dans une seule et même association politique. Or, il parut bien difficile aux membres de la Société de définir les limites de cette « Slavie » tant désirée. Pour établir la carte de cette future union slave en fonction des vœux des Slaves Unis, nous disposons de l'emblème des Slaves, de trois listes des peuples slaves élaborées par P.F. Vygodovskij, V.A. Bečasnov et I.I. Gorbačevskij, ainsi que du quinzième paragraphe du *Règlement*, qui précise le territoire occupé par les tribus slaves[1369].

Dans son dossier d'instruction, I.I. Gorbačevskij décrit le symbole dessiné par P.I. Borisov et Lubliński et qui servait probablement de sceau :

> « [P.I. Borisov] me montra un signe octogonal, et m'expliqua ce que cela signifiait ; les huit côtés représentaient les huit peuples qui constituent cette Société, à savoir les Russes, les Polonais, les Hongrois, les Bohémiens, les Croates, les Dalmates, les Serbes, les Moraves. »[1370]

Au milieu de cet octogone était inscrit le chiffre 1, signe de l'unité slave ; quatre ancres qui correspondent aux quatre mers évoquées dans le paragraphe 15 du *Règlement* étaient également représentées. L'ensemble symbolisait l'union des Slaves et indiquait l'espace géographique dans lequel cette union des nations slaves devait s'inscrire.

La liste des peuples slaves rapportée par I.I. Gorbačevskij témoigne d'une profonde méconnaissance de ces diverses nations slaves. La partition des peuples slaves en Slaves de l'Est, de l'Ouest et du Sud est à peu près respectée : d'après cette liste en effet, les Russes représentent les Slaves de l'Est, les Polonais – les Slaves de l'Ouest, et les Croates et les Serbes – les Slaves du Sud. En revanche, certains peuples slaves sont

---

[1369] Nous reprenons ici l'excellente analyse de G. Luciani dans son ouvrage déjà cité.

[1370] « Potom on pokazal osmiugol'nyj znak i ob''âsnil, čto on značit, 8 storon značat 8 narodov sostovlâûŝih sie obŝestvo, imenno Rossiâ, Polâki, Vengry, Bogemcy, Kroaty, Dalmaty, Serby, Moravcy. » Extrait du dossier de I.I. GORBAČEVSKIJ, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.207.

omis. Ainsi, ni les Biélorusses ou Blancs-Russes, ni les Petits-Russiens ou Ukrainiens ne sont mentionnés ; le mouvement illyrien est fort mal représenté : ni les Slovènes ni les Slovaques ne sont signalés ; et, chose curieuse, les Bulgares sont absents de cette liste. D'autre part, il semble étrange de compter les Hongrois parmi les peuples slaves, et fort difficile de préciser quel peuple est désigné sous le terme de « Dalmates ». P.F. Vygodovskij, quant à lui, énumère les mêmes peuples, mais remplace les Hongrois par les Illyriens. La liste établie par V.A. Bečasnov est tout à fait fantaisiste : citant dix peuples slaves au lieu de huit, il ajoute les populations vivant en Transylvanie, en Moldavie et en Valachie. A dire vrai, plutôt que le contour de la Slavie, ces énumérations prouvent avant tout la méconnaissance de la question slave par leurs auteurs[1371]. Les quatre mers entourant la Slavie apportent un autre indice apte à préciser cette géographie panslave :

> « Les ancres représentaient quatre ports, la mer Baltique, la Mer Noire, la Mer Blanche, l'Atlantique ou la Méditerranée, je ne me souviens plus exactement. »[1372]

Là encore, cette déposition contredit le texte du *Règlement* :

> « 15. Tu es Slave, et sur ton territoire, sur les rives des mers qui l'entourent, tu construiras quatre flottes, la Noire, la Blanche, la Dalmate et la Glaciale, et, au centre, tu élèveras une ville et de ton propre pouvoir, tu y placeras sur un trône la déesse de la civilisation. C'est de là que tu recevras la justice et tu t'y soumettras, car elle ne s'écartera pas de la voie tracée par toi. »

Une dernière indication est donnée par V.A. Bečasnov :

> « On proposait de rassembler une somme pour construire quatre ports sur les mers Adriatique, Méditerranée, Noire et Blanche, avec une ville en leur milieu, dans laquelle devait se trouver le pouvoir législatif. »[1373]

Ces trois dépositions contradictoires compliquent singulièrement la tâche qui consiste à définir les contours de la Slavie, mais témoignent en revanche du parfait

---

[1371] Nous rejoignons ici les conclusions de LUCIANI, G., *Panslavisme et solidarité slave au XIXème siècle : la Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op.cit.*, pp.65-66.

[1372] « Âkory označali 4 porty, Baltijskoj, Černoj, Beloj, Atlantičeskoj ili Sredizemnoj, ne pomnû nastoâše. » Dossier de I.I. GORBAČEVSKIJ, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.207.

[1373] « Predpolagalas' sobratsâ summa, na kotoruû postroitsâ 4 porta na morâh : *Adriatičeskom, Sredzemnom, Čërnom* i *Belom*, posredine Gorod v koem dolžna byla nahoditsâ zakonodatel'naâ vlast'. » Dossier de V.A. BEČASNOV, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.278.

désaccord quant aux limites d'un territoire panslave, et d'une perception assez vague de la silhouette de cette future union slave. Si nous tentons de déterminer, malgré tout, les contours de ce territoire, il paraît impossible de prendre en compte, comme repère, la mer Méditerranée ou l'Océan Atlantique : historiquement, les Slaves n'ont jamais colonisé des territoires s'étendant jusqu'aux rives de l'Océan Atlantique. La solution la plus satisfaisante pour l'esprit serait de considérer, à la suite de G. Luciani, que la mer Noire, la mer Blanche (qui, toutes deux, apparaissent dans les trois références), la mer Baltique (désignée sous le nom de « mer glaciale ») et la mer Adriatique constituent les limites des territoires occupés par les Slaves. Le territoire slave s'étendrait donc du nord de la Russie (mer Baltique et mer Blanche) aux peuples illyriens (côte Adriatique) et jusqu'à la Bulgarie (mer Noire)[1374].

En raison même de cette géographie fantaisite de la future « Slavie », il est délicat de définir ce que recouvrait cette « union des nations slaves » . La conception de *nation* apparentée à celle de *peuple* fait implicitement référence à une communauté de destin, qui, pour les Slaves Unis, se traduit par un passé commun, enfoui au fond des mémoires mais sollicité par le renouveau national. Le paragraphe dix-sept du *Règlement* évoque ce passé glorieux :

> « Si tu veux posséder tout cela, unis-toi à tes frères de qui l'ignorance de tes ancêtres t'a éloigné. »[1375]

Aux yeux des Slaves Unis, l'union slave remonte donc à un mythique « âge d'or », l'âge premier des peuples slaves : il s'agit non pas d'inventer une nouvelle situation politique, mais de retrouver la configuration originelle des peuples slaves. La nation est pensée sur le modèle organique : les Slaves forment une grande famille, une immense fratrie subdivisée en plusieurs branches. La nation se fonde donc sur une identité close, enfermée sur elle-même ; elle se définit par des langues proches, un territoire commun, une histoire commune ; elle comporte aussi une composante

---

[1374] Nous rejoignons ici la position de G. Luciani, qui suppose que la capitale, bâtie en son centre, se trouverait entre Léopol et Kiev. Voir LUCIANI, G., *Panslavisme et solidarité slave au XIX*^{ème} *siècle : la Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op.cit.*, p.70. Suite aux conclusions de Montesquieu, les Slaves Unis considéraient que la capitale devait se trouver au centre géographique de l'Etat. N.M. Murav'ëv suit les mêmes convictions lorsqu'il déplace sa capitale de Moscou à Nijni Novgorod (première variante de son projet contitutionnel).

[1375] « Želaeš' imt' sie, soedinis' s tvoimi brat'âmi ot kotoryh nevežestvo tvoih predkov otdalilo tebâ. » *Ustav*, §17, in Dossier d'instruction de P.I. BORISOV, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.18.

ethnique. Si la « nation slave » est avant tout une communauté de destins, elle doit pourtant s'inscrire à l'intérieur d'une forme étatique précise ; pour refléter les différentes constituantes de la future Slavie et incarner leur futur Etat, les Slaves Unis choisissent la souplesse d'une république fédérative.

2. Mode républicain de gouvernement et forme républicaine de l'Etat.

On peut préciser la forme qu'aurait revêtue l'organisation étatiques des ethnies slaves d'après les dossiers d'instruction des membres de la Société. Les membres les moins impliqués font état d'une volonté de changement et de la nécessité d'introduire une constitution.

> « Gromnistkij et Borisov m'annoncèrent qu'il existait une Société souhaitant introduire dans l'Etat une constitution, et ils m'acceptèrent dans cette Société. »[1376]

> « On me fit savoir qu'il existait une Société secrète portant le nom de « Société des Slaves Unis », qui souhaitait introduire des modifications dans le gouvernement. »[1377]

> « Le but et le dessein de cette société étaient connus de tous, à savoir changer le gouvernement et introduire une constitution. »[1378]

Selon A.S. Pestov, le but de la société était

> « d'unir […] tous les peuples slaves en une seule puissance, sous un gouvernement constitutionnel. Son but immédiat était un gouvernement constitutionnel. »[1379]

L'évocation d'un hypothétique « gouvernement constitutionnel » (*konstitucionnoe pravlenie*, plus précisément « mode constitutionnel de gouvernement ») reprend une thématique chère à P.I. Borisov : seule l'introduction d'une Loi fondamentale, auquel le

---

[1376] « Gromnitskoj i Borisov ob''âvili mne, čto est' obŝestvo, želaûŝee vvesti v gosudarstve konstituciû, i prinâli menâ v onoe. » Dossier de I.F. ŠIMKOV, *Vosstanie dekabristov*, tome XIII, p.248.

[1377] « Mne ob''âvili, čto est' tajnoe obŝestvo, želaûŝee izmeneniâ v pravitel'stve, pod nazvaniem Soedinënnyh Slavjan. » Dossier de P.D. MOZGAN, *Vosstanie dekabristov*, tome XIII, p.268.

[1378] « Cel' i namerenie sego obŝestva izvestny vsem, t.e. peremenit' pravlenie i zavesti Konstituciû. » Dossier de A.F. FURMAN, *Vosstanie dekabristov*, tome XIII, p.188.

[1379] « […], v tom, daby […] soedinit' vseh slavânskih narodov v odnu deržavu pod konstitucionnym pravleniem. Prâmaâ cel' onago est' Konstitucionnoe pravlenie. » Dossier de A.S. PESTOV, *Vosstanie dekabristov*, tome V, p.328.

souverain lui-même serait soumis, préserve les citoyens de tout abus de pouvoir. Le réflexe constitutionnaliste est donc le premier mouvement des Slaves Unis ; il a durablement marqué, semble-t-il, les membres les moins impliqués.

Pour autant, les frères A.I. et P.I. Borisov, M.M. Spiridov, I.I. Gorbačevskij et Û. Lubliński ne retiennent pas, pour forme étatique, la monarchie constitutionnelle. En effet, plus radicaux que leurs aînés du Nord et du Sud, ils élaborent un projet politique situé aux antipodes de l'autocratie : la figure du monarque, même s'il n'est pas un souverain autocrate, doit donc disparaître. La république, *alternative* à la monarchie, totalement *étangère* à l'autocratie, est la seule forme étatique apte à garantir aux citoyens la plus grande liberté. En outre, ce projet porte l'empreinte de P.I. Borisov, qui avait choisi depuis longtemps le modèle républicain et tentait, depuis 1824-1825, de l'imposer à ses camarades. Les témoignages d'autres Slaves Unis confirment ce choix de la république :

> « Unir ensemble tous les peuples slaves et les rendre libres me semblait une entreprise magnifique, car je pensais, en faisant cela, faire le bonheur non seulement de mes compatriotes, mais aussi des autres peuples. »[1380]

> « Le but immédiat de la Société : unir tous les peuples d'origine slave sous un même gouvernement républicain. »[1381]

Dans la pensée politique des Slaves Unis, il est certain que l'élément républicain prend une place considérable : pris dans son acception négative, il incarne tout à la fois le refus de l'autocrate et du servage, de l'anarchie et de l'injustice ; pris dans son acception positive, il signifie l'avènement d'un Etat dont la mission principale est d'assurer à ses citoyens liberté et prospérité. Malheureusement, nous n'aurons pas davantage de précisions sur la façon dont les Slaves Unis concevaient la république. L'imprécision de ce projet politique ne parle pas en faveur des Slaves Unis, mais on

---

[1380] « Soedinit' vmeste vse Slavânskiâ pokolenii i sdelat' onyâ svobodnymi pokazalos' mne predpriâtiem blistatel'nym, ibo â dumal črez to dostavit' ščastie ne tol'ko moim sootečestvennikam, no daže drugim narodam. » Dossier de P.I. BORISOV, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.28. la déposition de P.I. Borisov laisse entendre que la Société des Slaves Unis cherchait non seulement à unir les nations slaves, mais aussi à les « libérer » – entendons du joug impérial austro-hongrois, du joug autocratique russe, du joug ottoman pour les Bulgares. Par conséquent, l'union des Slaves passait au préalable par une série de guerres d'indépendance contre les empires les plus puissants de l'époque.

[1381] « Prâmaâ cel' obŝestva : Soedinit' vseh narodov ot Slavân proizhodâŝih pod odno respublikanskoe pravlenie. » Dossier de V.A BEČASNOV, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.278.

rappellera que ce projet reflétait les aspirations d'un nombre restreint de personnes : seuls les frères A.I. et P.I. Borisov, I.I. Gorbačevskij, V.A. Bečasnov et quelques autres participèrent à l'élaboration de ce projet, les autres membres de la Société des Slaves Unis se contentaient de suivre l'orientation principale donnée par les membres fondateurs. Excepté Lubliński, qui, dans sa déposition, se dit hostile au modèle républicain, en référence aux accès de violence et à la Terreur en France[1382], la totalité des membres de la Société des Slaves Unis se prononcent en faveur du mode de gouvernement républicain. Cette préférence affichée pour la république établit une parenté certaine entre les conceptions politiques des Slaves Unis et celles des membres de la Société du Sud – et fait d'eux des Républicanistes à part entière.

Le lien politique qui unira les futurs Slaves sera donc – c'est certain – la république. Etablir une république qui s'étendrait de la Baltique à la Mer noire et à la côte adriatique n'était pas soulever de nombreux problèmes, dont l'un deux consistait à réaliser l'équilibre – propre à la forme impériale – entre l'unité et la diversité. Pour y parvenir, les Slaves Unis font appel à l'élément fédératif et inaugurent le modèle d'une « république fédérative » – selon les propres termes de Lubliński[1383] – unissant les nations slaves au sein d'une même association politique.

3. Une fédération de républiques.

La véritable originalité du programme politique des Slaves Unis se trouve dans cette revendication d'une union de tous les Slaves au sein d'une même structure politique. Le ton évasif du *Règlement* nous contraint à nous tourner vers d'autres sources pour préciser la notion de « république fédérative » ; à ce titre, les *Mémoires* d'I.I. Gorbačevskij sont particulièrement riches de détails :

> « La Société avait pour but principal de libérer de l'autocratie toutes les tribus slaves, de faire disparaître les haines nationales existant entre quelques-unes d'entre elles et d'assembler tous les territoires habités par elles en une *union fédérative*. On visait à délimiter avec précision les frontières de chaque Etat, à

[1382] Voir le dossier de LUBLIŃSKI, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.419 notamment.

[1383] Dossier de LUBLIŃSKI, *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.419.

introduire chez tous les peuples un *système de gouvernement démocratique et représentatif*. »[1384]

P.I. Borisov ajoute quelques précisions dans ses déclarations à la Commission d'enquête :

> « Une *union fédérative* de tous les peuple slaves, union semblable à celle de la Grèce, mais beaucoup plus parfaite : tel était mon projet. »[1385]

La référence à la Grèce[1386] fait allusion au projet des frères Ipsilanti, qui souhaitaient réunir la Grèce continentale et l'archipel des îles grecques au sein d'un même Etat. Elle rappelle aussi la république des Sept-Îles, qui assemblait au sein d'une même formation politique l'archipel des îles ioniennes.

Il reste néanmoins à définir les liens qui doivent réunir ces différents Etats en une fédération : il faut préciser, au risque de surinterpréter des textes à la fois rares et évasifs, ce que recouvre cette « union fédérative » (*federativnyj soûz*). On s'essaiera à ce périlleux exercice à l'aide d'une remarque d'I.I. Gorbačevskij :

> « On se donnait pour but […] d'introduire chez tous les peuples un système de gouvernement démocratique et représentatif. On prévoyait la réunion d'un *congrès* pour traiter des affaires de l'Union et, pour amender en cas de besoin les lois fondamentales, tout en permettant à chaque Etat d'organiser son administration intérieure et de légiférer de façon indépendante. »[1387]

[1384] « Obŝestvo imelo glavnoû cel'û osvoboždenie vseh slavânskih plemen ot samovlastiâ ; uničtoženie suŝestvuûŝej meždu nekotorymi iz nih nacional'noj nenavisti i soedinenie vseh obitaemyh imi zemel' *federativnym soûzom*. Predpolagalos' s točnost'û opredelit' granicy každogo gosudarstva, vvesti u vseh narodov *formu demokratičeskogo predstavitel'nogo pravleniâ*. » GORBAČEVSKIJ, I.I., in *Izbrannye i social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome III, p.22. Pour la traduction, nous nous référons à celle de G. LUCIANI, *Panslavisme et solidarité slave au XIX*ème *siècle : la Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op. cit.*, p.63. Nous soulignons.

[1385] « *Federativnyj soûz* slavânskih pokolenij, podobnyj grečeskomu, no gorazdo ego soveršennee, byl moim prožektom. » Extrait du dossier d'instruction de P.I. BORISOV, in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome III, p.69. Nous soulignons.

[1386] La référence à une union possible de l'archipel grec et de la Grèce continentale au sein d'un même Etat est omniprésente dans les réflexions politiques au début du XIXème siècle. Outre l'action directe des frères Ipsilanti, on rappellera que le prince Adam Czartoryski l'évoquait déjà en 1804 et que P.I. Pestel' avait lui-même esquissé en 1821 un projet de confédération des îles grecques placées sous la tutelle de la Grèce continentale.

[1387] « […] sostavit' *kongress* dlâ upravleniâ delami Soûza i dlâ izmeneniâ v slučae nadobnosti obŝih korennyh zakonov, predostavlââ každomu gosudarstvu zanât'sâ vnutrennim ustrojstvom i byt' nezavisimym v sostavlenii častnyh svoih uzakonenij. » *In Zapiski Gorbačevskogo*, in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekanristov*, *op.cit.*, tome III, p.22. Nous empruntons

Il ressort de ce témoignage que les Slaves Unis envisageaient d'accorder à chaque ethnie slave une existence politique en leur conférant, à chacune, un Etat républicain : il y aurait eu une république slave de Pologne, une république slave de Russie, une république slave de Bulgarie, et ainsi de suite. A cela s'ajoute la souplesse du lien fédératif : les républiques se seraient assemblées au sein d'une Union fédérale, au sein de laquelle chaque république devait avoir la même représentation. A l'origine de ce projet politique se trouve, de toute évidence, le modèle des jeunes Etats-Unis d'Amérique : le terme de « congrès », peu présent dans la littérature politique russe de l'époque, est une allusion transparente au système américain. A l'instar de la fédération américaine, les Slaves Unis prévoient de conserver à chaque Etat un large degré d'autonomie ; ils envisagent une Constitution fixant les grandes orientations de l'Union fédérative (respect de la démocratie et instauration d'un gouvernement représentatif), mais laissent aux Etats fédérés la possibilité de légiférer et de gérer par eux-mêmes leur organisation socio-politique interne. Le Congrès traiterait des affaires liées à la défense et à la politique intérieure, tandis que la politique intérieure serait laissée à la discrétion de chaque Etat – sous réserve de conformité avec la Loi fondamentale.

Cette variante du lien fédératif diffère sensiblement du projet fédéral élaboré par N.M. Murav'ëv. Si l'auteur de la *Konstituciâ* projetait d'établir un *Etat fédéral*, qui ne reconnaîtrait qu'une constitution unique et dont la souveraineté ne serait que partiellement remise aux régions, les Slaves Unis se prononcent en faveur d'une *fédération d'Etats souverains* – modèle qui laisse aux Etats membres davantage de libertés. L'expression, employée par Û. Lubliński, de « république fédérative » est donc incorrecte : il s'agit bien plutôt d'une *fédération des républiques slaves* ou, plus précisément, d'une Union fédérale de républiques souveraines. Si la république est l'*envers* de l'autocratie, il semble qu'aux yeux des Slaves Unis, la fédération soit une alternative possible à l'Empire : elle assure à la fois à chaque république slave la possibilité d'exister individuellement et d'exprimer sa spécificité nationale ; en même temps, la force de l'Union assure aux Etats-membres sécurité et indépendance. *Unité* et *diversité* – les deux caractéristiques de l'Empire multiethnique sont donc réalisées, au sein de cette association politique *libre* que constitue la fédération. A l'élément ethnique, les Slaves Unis ajoutent le modèle de républiques représentatives : le mode

---

la traduction à G. LUCIANI, *Panslavisme et solidarité slave au XIX*^{ème} *siècle : la Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op.cit.*, p.63.

représentatif de gouvernement est perçu comme le seul moyen d'incarner la démocratie sur de vastes territoires.

Une autre caractéristique est à signaler : selon les statuts de cette fédération, tous les Etats slaves sont décrétés égaux entre eux. Aucune suprématie n'est supposée, ni celle de la Russie, ni celle de la Pologne. La fédération panslave élaborée par les Slaves Unis se réclame d'un panslavisme démocratique, selon lequel toutes les nations slaves seront traitées sur un pied d'égalité. Pour la première fois en Russie, le panslavisme est conçu comme une union égalitaire des nations slaves, et non pas comme un instrument de pression destiné à assouvir la puissance de tel ou tel Etat slave – comme la Pologne ou la Serbie avaient pu être tentées de le faire. Dans le projet des Slaves Unis, seul le Congrès serait situé au-dessus des Etats-membres, mais cette supériorité serait d'ordre politique – et non pas d'ordre ethnique. Cette conception égalitaire des nations slaves surprend dans le discours de Russes : en effet, la suprématie de la Russie a souvent été justifiée par le fait que, de toutes les nations slaves, elle avait été la seule à conserver son indépendance et son existence politique. Mais les Slaves Unis proviennent d'une région située en marge de l'Empire et peuplée de Russes, de Polonais et d'Ukrainiens ; ils ont conscience des revendications de chaque peuple et de leur aspiration à recouvrer la liberté.

Aussi peu abouti soit-il, ce projet aurait vraisemblablement accordé une place prépondérante à la liberté de l'individu, au droit de tout être humain à vivre heureux, libre et prospère. Les valeurs fondamentales des Républicanistes auraient donc été incarnées dans cette « Slavie » idéale. Le lien unissant les nations slaves devait se révéler à la fois moral, économique et politique. Par la reconnaissance de valeurs identiques, les nations slaves forment une *communauté* ; par la création d'un grand marché, elles forment une *association* économique ; par l'organisation en républiques souveraines réunies au sein d'une Union fédérale, elles réalisent une *société politique*, en d'autres termes, un *Etat*. A ce stade de notre étude et par manque de documents, nous ne pouvons aller au-delà des hypothèses : l'analyse des textes se ferait exégèse. Une chose demeure certaine cependant : ce projet d'une fédération[1388] au

[1388] L'intérêt pour le modèle fédératif n'est pas l'apanage des Slaves Unis : à cette époque, nombreux sont ceux qui pensaient trouver dans ce modèle une solution à la gestion territoriale d'un emire multiethnique. Outre les constitutions de N.N. Novosil'cev et N.M. Murav'ëv, il convient de rappeler ici le projet d'A. Czartoryskij, qui proposa en 1804 un plan de fédération panslave sous l'égide de la Russie. Mais, sous couvert d'une fédération dominée par la Russie, Czartoryskij

fonctionnement démocratique et égalitaire ne pouvait que fortement déplaire aux membres de la Société du Sud, qui défendait à travers le projet de P.I. Pestel' un Etat un, indivisible et centralisé, uniformisé autour de l'élément ethnique russe.

SECTION III

Rencontre avec la Société du Sud : deux rélisations de l'idée républicaine en terre slave.

La conception égalitaire de la fédération de républiques élaborée par les Slaves Unis est incompatible avec l'Etat centralisé de P.I. Pestel'. La rencontre entre les deux sociétés suppose nécessairement des pourparlers parfois difficiles, qui témoignent des profondes divergences de leurs conceptions politiques. Attachés à leurs idéaux, les Slaves Unis opposent une âpre mais courte résistance à K.P. Bestužev-Rûmin et M.I. Murav'ëv-Apostol, chargés de les convaincre de se rallier à la Société du Sud. Peu nombreux par rapport à la Société du Sud, mal organisés, dépourvus de tout talent de rhéteurs et moins préparés que K.P. Bestužev-Rûmin et M.I. Murav'ëv-Apostol à des discours théoriques, les Slaves Unis acceptent bientôt de devenir une filiale de la Société du Sud – et renoncent à leurs théories. Cette rapide reddition répond sans nul doute à des raisons stratégiques : l'alliance avec la Société du Sud, puissante, bien organisée, est vitale pour les Slaves Unis.

La confrontation des théories pesteliennes avec celles des Slaves Unis mène nécessairement à l'affrontement dans des joutes verbales. Elle constitue une période cruciale pour l'historien, car dans ces tensions entre futurs compagnons d'un même destin, des divergences émergent qui précisent les convictions politiques des uns et des autres. Face aux Républicanistes de la Société du Sud, les Slaves Unis souhaitent conserver leurs caractéristiques : le choix de l'ethnie slave (et non russe) comme acteur politique d'une part ; et l'élément fédératif de leur projet, d'autre part. Ces deux principes ont leurs racines dans les conditions sociales et dans la cosmopolite région de Galicie, dont sont issus les Slaves Unis ; mais ils sont fort peu évocateurs pour les

---

projetait en réalité la renaissance de l'Etat polonais. Le projet fédératif des Slaves Unis diffère radicalement des objectifs politiques d'A. Czartorsykij.

membres de la Société du Sud – tournés vers les deux capitales russes – et d'autant moins pour le nationaliste P.I. Pestel'. La confrontation avec K.P. Bestužev-Rûmin et M.I. Murav'ëv-Apostol fut malgré tout féconde, car elle fit naître un nouveau projet politique, destiné à concilier les exigences des deux sociétés, au centre duquel s'élabore une conception spécifique de la citoyenneté.

I. La Société des Slaves Unis et la Société du Sud : un dialogue difficile.

L'année 1825 marque à la fois la découverte des Slaves Unis par la Société du Sud, le rapprochement des deux sociétés, et, finalement, l'adhésion des Slaves Unis à la société dirigée par P.I. Pestel'. L'enchaînement des événements est extrêmement rapide : au cours du mois de septembre 1825, les Slaves Unis rencontrent les émissaires de la Société du Sud, s'opposent à eux, se laissent convaincre et finalement transforment la Société des Slaves Unis en filiale de la Société du Sud. Il convient néanmoins de rappeler que ce rapprochement, bien que rapide, fut laborieux : il ne fallut pas moins de six rencontres à K.P. Bestužev-Rûmin et M.I. Murav'ëv-Apostol et tous leurs talents d'orateurs pour convaincre les Slaves Unis d'unir leurs efforts à ceux de la Société du Sud. Dans ses mémoires, I.I. Gorbačevskij[1389] relate avec force détails les péripéties de ce rapprochement : nous nous servirons de son témoignage pour présenter les différentes étapes de rapprochement. Cette adhésion de cœur pour la majorité des Slaves Unis exaltés par la république, ne fut toutefois qu'une adhésion de raison pour les membres fondateurs, qui souhaitaient conserver l'originalité de leur théorie politique : leur position retiendra tout particulièrement notre attention.

1. Découverte de la Société du Sud.

En mars 1825, les membres les plus actifs de la Société des Slaves Unis, désireux de dynamiser les activités de la Société, créèrent un nouveau *Règlement* ; la société élit un président en la personne de P.I. Borisov. En septembre 1825, le troisième corps

[1389] GORBAČEVSKIJ, I.I., *zapiski dekabrista I.I. Gorbačevskogo – s priloženiâmi i so vstupitel'noj stat'ëj B.E. Syroečkovskij*, Moskva, Zadruga, 1916, notamment pp.1-60. La première partie de ces mémoires est consacrée au rapprochement entre la Société du Sud et la Société des Slaves Unis.

d'infanterie installa son quartier général près de Léchtchine pour un mois de manœuvres, ce qui permit aux Slaves Unis appartenant aux régiments d'infanterie de se retrouver. Au cours d'une de ces rencontres, A.I. Tûtčev apprit à P.I. Borisov et I.I. Ivanov l'existence d'une autre Société, beaucoup plus puissante : la Société du Sud.

Plusieurs entrevues s'ensuivirent avec S.I. Murav'ëv-Apostol et K.P. Bestužev-Rûmin, à l'issue desquelles la Société des Slaves Unis, après avoir vaincu les réticences de ses membres, consentit à entrer dans la Société du Sud. Dès le 30 août 1825, P.I. Borisov et I.I. Gorbačevskij eurent une entrevue avec S.I. Murav'ëv-Apostol et K.P. Bestužev-Rûmin, qui leur confièrent que la Société du Sud prévoyait une action militaire pour le mois de juillet 1826, date à laquelle le tsar Alexandre Ier devait effectuer une revue des troupes. Impressionné par l'activité et l'efficacité de la Société du Sud, P.I. Borisov décida d'organiser, le 3 ou le 4 septembre 1825[1390], une première réunion de tous les Slaves Unis chez lui[1391], avec pour invités K.P. Bestužev-Rûmin et S.I. Murav'ëv-Apostol, émissaires privilégiés de la Société du Sud, préférés à P.I. Pestel' pour leur souplesse d'esprit. Pour la première fois, K.P. Bestužev-Rûmin proposa la fusion des deux sociétés ; les Slaves Unis hésitèrent : ils pressentaient que K.P. Bestužev-Rûmin ne leur présentait les buts de la Société du Sud qu'à mots couverts. Le manque de confiance de la part des représentants de la Société du Sud blessa les Slaves Unis, qui refusèrent massivement d'adhérer à une société dont ils ne connaissaient pas les objectifs. Par ailleurs, les Slaves Unis craignaient que leur projet de fédération slave ne fût pas du goût des membres de la Société du Sud, composée en très grande partie de Russes. Même dans les discours de ses deux émissaires, la rhétorique pro-russe de P.I. Pestel' transparaissait nettement. Dès la première réunion, P.I. Borisov avait eu le sentiment que la puissante Société du Sud souhaitait étendre sa domination sur les Slaves Unis.

Un rendez-vous fut donc pris pour une deuxième réunion, cette fois chez Â.M. Andreevič[1392], le 6 ou 7 septembre 1825 : K.P. Bestužev-Rûmin y prononça un discours enflammé, apte à réunir les objectifs des deux Sociétés sous l'aile russe :

[1390] Sur la date précise de la première réunion, les témoignages des Slaves Unis divergent.

[1391] A.S. Pestov et P.I. Borisov partageaient le même appartement, ce qui facilitait l'organisation de réunions pour l'ensemble de la Société des Slaves Unis.

[1392] Â.M. Andreevič habitait une petite maison de campagne dans un lieu un peu éloigné du camp des

> « La Russie, débarrassée de la tyrannie, favorisera ouvertement les buts de l'Union slave : libérer la Pologe, la Bohême, la Moravie et les autres terres slaves ; y instituer des gouvernements libres et les unir dans une union fédérale. »[1393]

On est en droit de douter de l'honnêteté de K.P. Bestužev-Rûmin lorsqu'il affirme vouloir libérer les terres slaves, car cela aurait jeté le nouvel Etat russe dans un guerre contre l'empire austro-hongrois. Mais il cherchait avant tout à convaincre et, par son enthousiasme communicatif, remporta les suffrages des Slaves Unis :

> « L'enthousiasme de Bestužev-Rûmin s'apparentait à de l'inspiration ; la conviction du succès de l'entreprise faisait vivre dans le cœur de chacun le ferme espoir d'un avenir heureux. »[1394]

Enfin, K.P. Bestužev-Rûmin se résolut à citer les membres les plus éminents de la Société du Sud : le prince S.G. Volkonskij, le prince S.P. Trubeckoj, le général M.F. Orlov, le général V.F. Raveskij, V.L. Davydov, V.K. Tizengauzen, A.N. Murav'ëv, A.Z. Murav'ëv, et bien d'autres. Comme il a été démontré plus haut, les Slaves Unis sont issus d'une petite noblesse ; ils furent fortement impressionnés d'apprendre qu'ils partageaient les mêmes idéaux et le même combat que les fils des plus illustres familles de Saint-Pétersbourg, ou que les généraux victorieux des campagnes contre Napoléon. Par ailleurs, au cours de cette même réunion, K.P. Bestužev-Rûmin affirma que la Société du Sud était en lien avec une société polonaise : selon lui, puisque l'ensemble des Slaves, et non seulement les Russes, se soulevaient, les Slaves Unis ne pouvaient être absents de ce mouvement :

> « Voyant que ses paroles avaient fortement impressionné les Slaves, il [Bestužev-Rjumin] ajouta que la Société Polonaise, forte de nombreux membres, dispersés non seulement dans le Royaume de Pologne et dans les provinces rattachées à la Russie, mais aussi en Galicie et dans la Voïvodie de Poznan, était prête à partager avec les Russes les dangers d'un soulèvement, et à agir dans ce but de toutes ses forces et de tous ses moyens ; il ajouta que cette Société s'était déjà unie à la Société du Sud, et que, pour l'union de ces deux sociétés, avaient été désignés, du

---

manœuvres, à Mlinichtchi. L'isolement de cette habitation la désignait comme le lieu idéal pour des rencontres discrètes. De fait, plusieurs réunions eurent lieu chez Â.M. Andreevič.

[1393] « Rossiâ, osvoboždennaâ ot tiranstva, budet otkryto spospešenstvovat' celi Slavânskogo Soûza : osvobodit' Pol'šu, Bogemiû, Moraviû i drugie slavânskie zemli, učredit' v nih svobodnye pravleniâ i soedinit' vseh federal'ny soûzom. » Extrait de GORBAČEVSKIJ, I.I., *zapiski dekabrista I.I. Gorbačevskogo – s priloženiâmi i so vstupitel'noj stat'ëj B.E. Syroečkovskij*, *op.cit.*, p.14.

[1394] « Entuziazm Bestuževa-Rûmina pohodil na vdohnovenie ; uverennost' v uspehe predpriâtiâ vdyhala v serdce každogo nesomnennuû nadeždu sčastlivoj budušnosti. » GORBAČEVSKIJ, I.I., *Zapiski*, in *Izbrannye social'no-političeskie i folosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome III, p.20.

> côté polonais : le prince Âblonovskij, le comte Mošinskij et le colonel Kryžanovskij ; et du côté russe : Sergej Murav'ëv et lui, Bestužev-Rûmin. »[1395]

K.P. Bestužev-Rûmin possédait un grand talent d'orateur et savait emporter les suffrages par un ton virulent. Il assura que la Société du Sud était puissante et d'une grande efficacité, tant et si bien que les Slaves Unis se dirent extrêmement favorables à l'adhésion à la Société du Sud. Celle-ci fut entérinée lors de la réunion du 7 ou 8 septembre 1825. Une dernière fois, K.P. Bestužev-Rûmin utilisa sa rhétorique si efficace, fondée avant tout sur la revendication d'un activisme révolutionnaire :

> « Notre révolution ressemblera à celle de l'Espagne. Elle ne coûtera pas une seule goutte de sang. Elle sera faite par l'armée sans le peuple. Moscou et Pétersbourg attendent avec impatience l'insurrection des troupes. Notre constitution posera pour toujours les bases de la liberté et du bien-être du peuple. Au mois d'août 1826, l'Empereur passera en revue le 3e corps d'armée. Alors se décidera le destin du despotisme. Alors le tyran haï de tous tombera sous nos coups. Nous lèverons l'étendard de la liberté et nous marcherons sur Moscou où nous proclamerons la constitution. »[1396]

K.P. Bestužev-Rûmin faisait allusion à l'avènement prochain d'un coup d'Etat militaire – davantage qu'à une révolution. Ces ardentes déclarations galvanisaient les Slaves Unis, persuadés de leur réussite et animés d'une audace plus grande qu'auparavant. De nombreuses réunions se succédèrent tout au long du mois de septembre 1825, qui confortèrent les Slaves Unis dans leur décision d'adhérer à la Société du Sud. L'aspect stratégique d'une telle alliance paraît évident. Toutefois, l'idée que cette alliance risquait aussi de détourner les projets politiques initiaux des Slaves inquiéta grandement M.M. Spiridov et P.I. Borisov, qui montrèrent leurs réticences lors des dernières réunions de septembre 1825.

[1395] *Idem*, p.18 : « Vidâ, čto ego slova proizveli sil'o dejstvie na umy Slavân, on prisovokupil, čto mnogočislennoe Pol'skoe Obŝestvo, koego členy rasseâny ne tol'ko v Carstve Pol'skom i prisoedinënnyh k Rossii guberniâh, no i v Galicii i v voevodstve Poznanskom, gotovy razdelit' s russkimi opasnost' perevorota i sodejstvovat' onomu vsemi svoimi silami i sposobammi ; čto ono uže soedinilos' s Ûžnym Obŝestvom i čto dlâ snošeniâ sih dvuh obŝestv naznačeny s pol'kosj storony knâz' Âblonovskij, graf Mošinskij i polkovnik Kryžanovskij, a s russkoj – Sergej Murav'ëv i on, Bestužev-Rûmin. »

[1396] Discours de K.P. Bestužev-Rûmin, rapporté par I.I. Gorbačevskij dans ses *Mémoires*. Nous empruntons la traduction à G. Luciani, *Panslavisme et solidarité slave au XIX*^{ème} *siècle : la Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op.cit.*, pp.188-189.

2. La Société des Slaves Unis, une nouvelle filiale de la Société du Sud.

Le 10 ou 11 septembre 1825, au cours d'une des nombreuses réunions plénières chez Â.M. Andreevič, K.P. Bestužev-Rûmin demanda aux Slaves Unis d'élire un représentant, qui devait servir d'intermédiaire entre les deux sociétés et serait chargé de transmettre les ordres de la Société du Sud à la filiale des Slaves Unis :

> « L'agent de liaison devra s'occuper de toutes les affaires de la direction et en référer en toute occasion à moi-même ou à Sergej Murav'ëv. De notre côté, nous nous engageons à lui transmettre les directives de la Douma suprême. Les Slaves ne devront admettre de nouveaux membres qu'avec l'assentiment de l'agent de liaison qui, au moins une fois l'an, rendra dompte à la Douma suprême des affaires de la direction slave. La Société du Sud est déjà tellement forte qu'elle n'a pas besoin de nouveaux membres. Par suite, il vaudra mieux pour les Slaves se consacrer à une préparation progressive et prudente des soldats en vue d'une action dont la date se situe à l'automne 1826. »[1397]

L'élection désigna M.M. Spiridov, ce qui déplut fort à K.P. Bestužev-Rûmin et S.I. Murav'ëv-Apostol, qui craignaient qu'il ne fût trop influent. Face à la réticence des deux émissaires de la Société du Sud, P.I. Borisov s'insurgea et souligna qu'il n'était pas démocratique de récuser une élection régulière : les méthodes de la Société du Sud ne semblaient donc pas en accord avec les théories affichées. Finalement, pour résoudre ce problème, la Société des Slaves Unis fut divisée en deux sous-groupes : une filiale des Slaves Unis formée des soldats affiliés à l'artillerie, et une filiale pour ceux qui appartenaient à l'infanterie. I.I. Gorbačevskij fut élu pour le groupe de l'artillerie, et M.M. Spiridov pour celui de l'infanterie. On reconnaît là le souci d'efficacité propre à P.I. Pestel', mais aussi la nécessaire organisation d'un coup d'Etat militaire : chaque groupe devait pouvoir être autonome, et soutenir la cause commune en fonction de ses moyens. Désormais, les représentants des Slaves devaient transmettre à la Société du Sud tous les renseignements qu'ils possédaient et transmettre aux Slaves Unis les ordres émanant de P.I. Pestel' ; eux seuls pouvaient entrer en contact avec les chefs de la Société du Sud. Cette organisation, si efficace soit-elle, sonne le glas de la Société des Slaves Unis : l'égalité qui régnait au sein des membres n'existait plus désormais ; les Slaves avaient accepté de renoncer à leur union panslave pour servir une cause russe.

[1397] *Idem*, p.185.

Une des réunions les plus marquantes fut vraisemblablement celle du 13 septembre 1825. Ce jour-là, K.P. Bestužev-Rûmin prononça un discours enthousiaste, fit prêter serment à tous les Slaves Unis, et accompagna ce serment d'un geste propre à marquer les esprits : il dénoua l'icône qui était à son cou, l'embrassa et jura sur cette icône de libérer la Russie de la tyrannie. Ces ferventes démonstrations de patriotisme déclenchèrent un élan d'enthousiasme chez les Slaves :

> « Vive la Constitution ! Vive la République ! Vive le peuple ! A bas la différence des classes ! A bas la noblesse et la dignité impériale ! »[1398]

Les réticences des Slaves Unis avaient donc été vaincues : l'efficacité et l'organisation de la Société du Sud, la rhétorique révolutionnaire de K.P. Bestužev-Rûmin et les promesses de P.I. Pestel' avaient eu raison des soupçons de P.I. Borisov. La Société des Slaves Unis faisait désormais partie de la Société du Sud.

II. Les divergences entre les deux Sociétés.

Cette absorption de la Société des Slaves Unis par la Société du Sud n'abolit pas pour autant les divergences profondes entre les conceptions politiques de l'une et l'autre sociétés. Les conversations sur des sujets politiques, ou l'échange de programmes politiques firent bientôt apparaître des conceptions fort différentes du peuple et de l'Etat. Les Slaves Unis, plus modestes sur le plan financier que leurs confrères du Sud, étaient sensibles au mépris affiché de certains officiers vis-à-vis du peuple ; les origines sociales avaient façonné des comportements et des références parfois difficiles à faire coexister au sein d'un même groupe. Pour concilier les différentes opinions et les tensions qui ne manquèrent pas de se faire sentir, M.M. Spiridov composa un nouveau programme politique, sorte de compromis entre les exigences des uns et des autres.

[1398] « Da zdravtsvuet konstitucija ! Da zdravstvuet respublika ! Da zdravtvsuet narod ! Da gibnet različie soslovij ! Da gibnet dvorjanstvo vmeste s carskim sanom ! » Détail rapporté par I.I. Gorbačevskij dans ses mémoires, in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome III, p.42.

1. Des conceptions différentes du peuple.

Les Slaves Unis et les membres de la Société du Sud avaient un rapport radicalement différent aux soldats et aux paysans. Dans ses *Mémoires*, I.I. Gorbačevskij relate une conversation qu'il eut avec S.I. Murav'ëv-Apostol, le 15 septembre 1825[1399]. Aristocrate de naissance, officier de métier, S.I. Murav'ëv-Apostol n'accordait aucune confiance aux soldats, gens simples et par là-même peu fiables ; il proposait donc de développer la propagande au sein des troupes en leur faisant lire les passages de l'Evangile qui traitaient du rapport à l'empereur, pour les convaincre que se soulever contre le tsar était un devoir sacré. S.I. Murav'ëv-Apostol plaçait tous ses espoirs dans la propagande assurée par le *Catéchisme politique* qu'il avait lui-même rédigé. I.I. Gorbačevskij fut choqué de cette proposition et s'opposa à un mensonge délibéré aux soldats ; il affirma que les Slaves Unis préféraient exposer la vérité à leurs soldats, en qui ils avaient toute confiance. S.I. Murav'ëv-Apostol ne parvint pas à le convaincre. En effet, les Slaves Unis étaient opposés, dans leur ensemble, à une révolution menée à l'insu du peuple et sans son aide :

> « […] Les Slaves Unis en tirèrent les conclusions suivantes :
>
> 1°) Aucune révolution ne peut réussir sans l'assentiment et le concours de toute la nation ; il faut donc avant tout préparer le peuple à une nouvelle forme d'existence civique, puis la lui donner ;
>
> 2°) Un peuple ne peut pas être libre, s'il n'est moral, éclairé et industrieux. Les révolutions militaires atteignent plus vite leur but, mais leurs suites sont dangereuses : elles sont non pas le berceau, mais le tombeau de la liberté au nom de laquelle elles s'accomplissent. »[1400]

Cette opposition sur le rôle du peuple trouve sa justification – outre dans l'analyse rétrospective d'I.I. Gorbačevskij relisant les événements en exil – dans les origines sociales des deux protagonistes, emblématiques de celles des deux sociétés dont ils

---

[1399] Cette réunion du 15 septembre 1825 se fit en comité restreint : S.I. Murav'ëv-Apostol avait invité chez lui uniquement I.I. Gorbačevskij, M.M. Spiridov et A.S. Pestov. Après une conversation tournant autour de généralités, S.I. Murav'ëv-Apostol demanda aux personnes présentes de désigner des membres prêts à intenter un assassinat sur la personne du tsar. Après plusieurs hésitations, cinq membres seulement furent nommés sur l'ensemble des Slaves Unis.

[1400] Extrait des *Mémoires* d'I.I. Gorbačevskij. Traduction empruntée à LUCIANI, G., *Panslavisme et solidarité slave au XIX*^{ème} *siècle : la Société des Slaves Unis (1823-1825)*, *op.cit.*, p.64. Les mémoires d'I.I. Gorbačevskij doivent être lus avec circonspection : certains passages témoignent du recul que prit le Républicaniste en exil. L'extrait que nous citons ici semble faire partie de ces passages à manipuler avec précaution.

étaient issus : appartenant à une petite noblesse peu fortunée, les Slaves Unis se sentaient proches des classes inférieures de la société, tandis que les membres de la Société du Sud, issus d'une noblesse aisée, voire extrêmement fortunée, se méfiaient spontanément des classes inférieures et de leurs débordements, ne serait-ce qu'à cause des jacqueries paysannes dans leurs propriétés.

Le « peuple » (*narod*) ne désigne pas uniquement l'un des « ordres » (*soslovie*) de la société russe ; dans son acception politique, il est le dépositaire de la souveraineté nationale. Celle-ci est une autre source de discorde entre les Slaves Unis et les membres de la Société du Sud. En effet, au cours de leurs discussions avec K.P. Bestužev-Rûmin et S.I. Murav'ëv-Apostol, les Slaves Unis s'inquiétèrent de certaines dispositions de P.I. Pestel', qui soulignait à maintes reprises l'importance de l'intégrité de l'Etat et de la cohésion nationale. Pour y parvenir, il décrétait l'abolition des conditions sociales, qui fusionnaient en une seule, celle de « citoyens » ; cette citoyenneté russe était constitutive de l'identité nationale. Dès lors, P.I. Pestel' interdisait la reconnaissance des identités spécifiques : celles des Juifs, des Tatares ou des peuples autochtones de la Sibérie ; ces derniers devaient renoncer à leurs particularités nationales pour entrer dans la « citoyenneté russe » (*russkoe graždanstvo*). Cette fusion se colorait d'une russification forcée, à laquelle la plupart des Slaves Unis s'opposèrent vigoureusement.

> « Je trouvais inepte la transformation des Juifs et des Tatares et de nombreux autres peuples en Russes. Il me semblait qu'on ne pourrait jamais les en convaincre, tant cela était contraire aux règles de leur foi. »[1401]

Le refus du projet pestelien se fonde sur la tolérance envers les confessions, propre aux Slaves Unis et fort éloignée de l'impérialisme religieux de P.I. Pestel'. A la définition pestelienne de la citoyenneté, qui conçoit la nation d'après son adhésion – parfois forcée – au pacte politique, les Slaves Unis opposent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le respect des particularités nationales et le refus de l'hégémonie russe. C'est à l'ensemble des nations slaves que les Slaves Unis confèrent le droit et la possibilité de s'ériger en acteur politique, et non pas à l'une d'entre elles : au sein de la fédération panslave il n'est pas de place pour l'hégémonie russe ; toutes les nations

---

[1401] « Nahodil nelepym prevraŝenie Židov, Tatar i drugih mnogih narodov v Russkih, mne kazalos', čto nikogda by ih v sem nel'zâ uverit', osnovyvaâs', skol'ko sie protivno pravilam ih veroispovedyvaniâ. » Extrait du dossier d'instruction de M.M. SPIRIDOV, *Vosstanie dekabristov*, *op. cit.*, tome V, p.126.

slaves sont traitées de manière égalitaire. La place de l'ethnie russe au sein des nations slaves constitue donc une pomme de discorde entre la Société du Sud et les Slaves Unis : l'hégémonie russe risquait de remettre en cause l'essence du nouvel ordre politique des Slaves Unis – la fédération égalitaire.

2. Le principe fédératif des Slaves Unis face au centralisme de P.I. Pestel'.

Avant d'être absorbés par la Société du Sud, les Slaves Unis exigèrent de K.P. Bestužev-Rûmin de mieux connaître le programme politique de la Société du Sud. C'est lors de cette confrontation des deux programmes politiques – celui des Slaves Unis et celui de la Société du Sud – que s'exprimèrent au mieux les profondes divergences des deux sociétés.

Face aux réticences des Slaves Unis, K.P. Bestužev-Rûmin fit montre de compréhension et leur apporta un texte résumant les principales thèses de la *Justice Russe* (*Russkaâ pravda*) et du système politique de P.I. Pestel'[1402]. Dans cet écrit, qui parut incompréhensible à la plupart des Slaves Unis, peu instruits des choses politiques, P.I. Pestel' résumait l'organisation du nouvel Etat russe, en insistant sur le rôle et la nécessité du Gouvernement suprême provisoire. En quelques traits, P.I. Pestel' présentait les ressorts du mode représentatif de gouvernement, cher aux Républicanistes, mais il ne précisait ni le mode d'élection des représentants du peuple, ni les conditions d'accès à la citoyenneté ; enfin, il passait sous silence l'organisation centralisée de l'Etat. En revanche, il insistait considérablement sur les attributions du « pouvoir suprême ».

A en croire les dépositions des Slaves Unis, ce schéma politique a laissé assez peu de souvenirs aux Slaves, qui avaient pourtant accepté d'y adhérer. Il est vraisemblable qu'ils ne l'avaient tout simplement pas compris, le verbe de P.I. Pestel' se révélant parfois hermétique. P.I. Borisov est le seul à en présenter un résumé complet :

> « Le *Gosudarstvennyj zavet* donné par Bestužev à Spiridov stipulait les choses suivantes : […] l'Etat se compose du peuple et du gouvernement. […] Le pouvoir législatif est confié au *Conseil du peuple* (*Narodnoe Veče*), composé de cinq Députés du peuple, élus pour un an ; le pouvoir exécutif se trouve entre les mains

[1402] Titre en russe : *Gosudarstvennyj zavet*. Le texte est reproduit en français dans les annexes. Voir le tome III de la présente recherche, Annexe III, rubrique « Textes de la Société du Sud ».

d'une *Douma dirigeante* (*Deržavnaâ Duma*), composée de cinq députés élus au sein du peuple, pour un an. Les premiers ont pour attribution de déclarer la paix et la guerre, et les seconds de mener la guerre et les pourparlers de paix. En plus de ces deux pouvoirs, il y a aussi l'ordre judiciaire, dirigé par le *Conseil suprême* (*Verhovnyj sobor*), composé de cinquante membres élus par le peuple, et qui demeurent dans ce conseil jusqu'à leur mort. Ils portent le nom de *boyards*. »[1403]

Dans sa déposition, M.M. Spiridov apporte d'autres détails :

« Le contenu de ces feuillets consistait à instituer un *Conseil du peuple*, un *Conseil suprême* de cent vingt boyards et une *Douma dirigeante* de *cinq membres*. Le Conseil du peuple se composait de représentants du peuple, autant que je me souvienne, il n'était pas *inamovible*, il ne se divisait pas en deux chambres mais constituait un tout. *Le Conseil suprême* concentrait le pouvoir judiciaire : c'est lui qui devait envoyer les *émissaires régionaux* pour surveiller les *gouverneurs de région* nommés par la Douma dirigeante. C'est aussi lui qui surveillait les actions de la Douma elle-même. Les boyards étaient élus à vie. *La Douma dirigeante* se composait de cinq membres élus pour cinq ans, dont, chaque année, un cinquième était renouvelé ; celui qui siégeait pour la cinquième année était président. […] Toute loi nouvellement éditée devait être présentée devant le Conseil suprême, de là devant le Conseil du peuple où, après avoir été entérinée, elle entrait alors en vigueur. »[1404]

Parmi les Slaves Unis, seuls les frères A.I. et P.I. Borisov, M.M. Spiridov et I.I. Gorbačevskij maîtrisaient suffisamment les sciences politiques pour attaquer les membres de la Société du Sud sur des problèmes politiques. Ce sont eux qui soulignèrent l'incompatibilité entre le principe fédératif des Slaves Unis et le centralisme dirigiste de P.I. Pestel'.

[1403] « *Gosudarsvennyj zavet* dannyj Bestuževym Spiridovu byl sleduûŝego soderžaniâ […]. Zakonodatel'naâ vlast' poručaetsâ *Narodnomu Veču* sostoâŝemu iz 5 narodnyh Deputatov vybrannyh na odin god ; ispolnitel'naâ že vlast' otdaëtsâ v ruki *Deržavnoj Dume* sostoâŝej tože iz pâti deputatov vybrannyh iz sredi naroda na odin god ; pervym poručaetsâ ob''âvlât' vojnu i zaklûčat' mir, vtorym vesti vojnu i traktovat' o mire. Krome sih dvuh vlastej nahoditsâ blûstitel'noe soslovie, imeûŝeesâ *verhovnym* soborom i sostoâŝee iz pâtidesâti členov izbrannyh narodom i ostaûŝihsâ v sem sobore do svoej smerti, oni nazyvaûtsâ *Boârami*. » Extrait du dossier d'instruction de P.I. BORISOV, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.32.

[1404] « Soderžanie sih listkov sostoâlo v učreždenii *Narodnoj Veči*, *Verhovnogo Sobora* iz 120 *Boâr* i *Deržavnoj Dumy* iz *pâti členov*. Narodnaâ Veča sostavlâlas' iz predstavitelej Naroda, kak pomnitsâ ona ne byla nepremennaâ, ne delilas' na Kamory, a sostavlâla odno celoe. *Verhovnyj sobor* zaklûčalsâ v blûstitel'noj vlasti : iz onogo dolžny byli posylaemy byt' *Oblastnye Posadniki* dlâ nadzora za naznačennyh Deržavnoû Dumoû *Oblastnyh načal'nikov* ; on že nadziral za dejstviâmi toj že Dumy. Boâre vybyralis' na vsû žizn'. *Deržavnaâ Duma* sostoâla iz pâti členov vybrannyh na pât' let, iz koj každoj god odin pâtoj ubyval, i sej že poslednij god on byl Predsedatelem […]. Vsâkoj zakon vnov' izdavaemoj dolžen byl postupat' v Verhovnyj Sobor ottuda v Narodnuû Veču, gde byv utverždën prinimal uže povsemestno svoû dejstvitel'nost'. » Extrait du dossier d'instruction de M.M. SPIRIDOV, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome V, p.125.

Dans leur fusion avec la Société du Sud, les Slaves Unis redoutaient que leur principale revendication – l'instauration d'une fédération de républiques reconnaissant une égale existence de toutes les nations slaves – ne disparût au profit du projet centralisé de P.I. Pestel'. Ils craignaient que leur panslavisme égalitaire ne fût remplacé par un panrussisme, ce que semblait préfigurer la russification forcée préconisée par la *Justice russe*. Cette objection de P.I. Borisov fut balayée par K.P. Bestužev-Rûmin, qui réaffirma la volonté de la Russie de libérer les nations slaves, notamment la Pologne, la Bohême et la Moravie, une fois le nouvel Etat construit :

> « Bestužev-Rûmin tenta de toutes ses forces de repousser cette objection ; il s'attacha à prouver que la transformation de la Russie ouvrirait nécessairement à tous les peuples slaves le chemin vers la liberté et la prospérité ; que les sociétés réunies pourraient plus facilement réaliser cette transformation ; que la Russie, libérée de la tyrannie, s'empresserait de réaliser ouvertement le but de la Société Slave, c'est-à-dire libérer la Pologne, la Bohême, la Moravie et les autres terres slaves, d'y instituer des gouvernements libres et de tous les unir dans une union fédérative. »[1405]

La réponse de K.P. Bestužev-Rûmin parut insuffisante aux yeux de P.I. Borisov : outre une énumération succincte des nations slaves, le projet qui consistait à libérer les Moraves et les Bohêmes – appartenant en partie à l'Empire d'Autriche-Hongrie – paraissait fort peu réalisable ; une réponse aussi évasive ne pouvait emporter l'adhésion de P.I. Borisov, esprit plus pénétrant que ses camarades, très attaché à l'idée d'une union des Slaves. Il craignait par-dessus tout l'hégémonie russe : une fédération dominée par la Russie ne correspondait absolument pas aux vœux des Slaves Unis.

Le projet politique des Slaves Unis témoigne d'une grande originalité : ceux-ci élaborent une *fédération de républiques*, formée sur le fédéralisme des Etats-Unis d'Amérique, qui concilie le principe fédératif et le principe républicain. Ces deux éléments définissent la forme politique idéale selon les Slaves Unis : la souplesse du lien fédératif permet de construire un édifice étatique solide tout en garantissant aux différentes nations slaves leur spécificité ; le principe républicain incarne et garantit les

---

[1405] « Bestužev-Rûmin vsemi silami staralsâ oprovergnut' sie vozraženie ; on dokazyval, čto preobrazovanie Rossii neobhodimo otkroet vsem slavânskim plemenam put' k svobode i blagodenstviû ; čto soedinënnye obŝestva udobnee mogut proizvesti sie preobrazovanie ; čto Rossiâ, osvoboždënnaâ ot tiranstva, budet otkryto spospešestvovat' celi Slavânskogo Soûza – osvobodit' Pol'šu, Bogemiû, Moraviû i drugie slavânskie zemli, učredit' v nih svobodnye pravleniâ i soedinit' vseh federativnym soûzom. » Extrait des *Mémoires* d'I.I. GORBAČEVSKIJ, in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, *op.cit.*, tome III, p.19.

libertés politiques des citoyens. Ce modèle théorique ressemblait fort, pourtant, à une utopie politique : en 1825, il était difficile de concevoir une union des différentes nations slaves sans bouleverser l'équilibre européen, et donc raviver les tensions entre les différents empires ou éveiller des velléités de domination auprès de peuples depuis longtemps privés de liberté et d'existence politique.

Dans l'immédiat, il fallait toutefois assurer la fusion entre les deux sociétés ; M.M. Spiridov proposa alors un projet politique à mi-chemin entre le texte de P.I. Pestel' et les grandes orientations des Slaves Unis. Ce texte présente un habile compromis entre les aspirations des uns et des autres, et fait entrer dans la restructuration de l'Etat russe des considérations d'ordre politique mais aussi ethnique.

3. Le projet politique de M.M. Spiridov : l'impossible compromis ?

Après avoir lu le résumé de la *Justice russe* proposé par les membres de la Société du Sud, M.M. Spiridov esquisse un autre projet politique, qui prend en compte tant les propositions radicales de P.I. Pestel' que le désir de fédération des Slaves Unis. Dans son dossier d'instruction, M.M. Spiridov résume ce projet politique en quelques propositions :

> « Je proposais :
>
> 1) de composer l'Etat Russe à partir des seules Provinces Russes, et de laisser la Sibérie et les autres régions, dont les habitants ne sont pas d'origine russe, dans une complète dépendance, en les privant de leurs droits de représentation parmi les Citoyens russes, mais en les leur accordant au sein de leurs provinces ou de leurs régions ; de leurs donner les mêmes lois qu'aux Russes ; de ne pas les priver, individuellement, du droit d'acquérir la Citoyenneté russe, à condition toutefois qu'ils aient une propriété en Russie.
>
> 2) Que les Juifs et les autres Chrétiens jouissent des mêmes droits qu'à présent, sans leur permettre d'avoir accès à la citoyenneté russe, quand bien même ils y auraient une propriété.
>
> 3) D'élaborer des lois générales, après avoir explicité chaque objet clairement, de manière concise et compréhensible, de les unir en un tout et de gouverner uniquement d'après ces lois dans toutes les contrées de la Russie, et de détruire les autres lois.
>
> 4) De laisser les dénominations telles qu'elles, car, à la vérité, elles ne posent aucun problème.

5) De présenter tout cela de la part des troupes à la Volonté suprême en demandant un examen détaillé [de ce texte], sa confirmation et son application. »[1406]

M.M Spiridov se montre sensible à l'idée d'un Etat uni pour être fort : la centralisation voulue par P.I. Pestel' lui semble justifiée eu égard aux grandes dimensions de l'Etat russe. Pour favoriser la cohésion nationale, dans un Empire multiethnique difficile à gérer, M.M. Spiridov réaffirme la nécessité de l'unité des lois, valables sur l'ensemble du territoire (§1 et §3). Le nouvel Etat sera donc un et indivisible, les lois devenant le symbole de son intégrité territoriale et de sa cohésion politique. M.M. Spiridov appelle également à la formation d'un Code de lois valable dans l'ensemble de l'Etat, réaffirmant les lois contemporaines et supprimant les lois devenues caduques : en Russie, la justice était condamnée à ne faire qu'une compilation des lois en vigueur, du fait de la multiplicité des décrets contradictoires. Sur la question de la gestion territoriale, M.M. Spiridov ne se prononce pas nécessairement pour un Etat unifié : en effet, l'auteur retire aux provinces peuplées de non-Russes le droit d'accéder à la représentation nationale. Il y aura donc un système à deux vitesses, nettement favorable à l'ethnie russe.

M.M. Spiridov répartit les citoyens la citoyenneté entre un degré supérieur et un degré inférieur de citoyenneté. La citoyenneté est réservée à tous les Russes de souche ; les « non-Russes » n'y ont accès que s'ils disposent d'une propriété dans l'Etat russe. M.M. Spiridov établit une forte discrimination, ethnique, économique, religieuse : les peuples non-russes de Sibérie, ainsi que les Juifs, les catholiques et les protestants n'ont pas accès à cette citoyenneté ; ils ne participent pas à la représentation et on ne leur reconnaît aucune existence politique. Cette définition de la citoyenneté, qui mêle des éléments ethniques et culturels (religion) est extrêmement favorable aux Russes (*russkij*). La « Russie européenne » est donc appelée à exercer une domination politique sur le reste de l'Etat russe : au-delà de l'Oural, aucune existence politique n'est tolérée.

[1406] « Â predlagal : 1) Sostavit' Rossijskoe Gosudarstvo iz odnih Russkih Gubernij, a Sibir' i drugiâ koih žiteli sut' proishoždeniâ ne Russkago ostavit' v polnoj zavisimosti, lišiv ih prava predstaviltel'stva sredi Graždan Rossii i daruâ im sie vnutri svoih Gubernij ili oblastej ; zakony im postanovit' edinoobraznyâ s Rossijskim ; častno že ne lišat' nikogo iz nih prav na Graždanina Rossii, s tem odnakože, čtoby imeli sobstvennost' v onoj. – 2) Evrei i pročie Hristiane pol'zovalis' by temi že pravami kak teper' ne dozvolââ im vstupat' v Graždan Rossii, hotâ by imeli sobstvennost'. – 3) Sostavit' obŝie zakony iz''âsniv, âsno, kratko i udoboponâtno na každoj predmete, soedinit' ih v odno celoe i rukovodstvovat'sâ imi odnimi po vsem kraâm Rossii, pročie že islišnie uničtožit'. – 4) Preimenovaniâ vse ostavit', ibo oni na samom dele neprinosât nikakogo vreda. – i 5) Vsë sie predstavit' ot vojska Vysočajšej voli prosâ podrobnago razsmotreniâ, utveržden iâ i vvoda. » Dossier d'instruction de M.M. SPIRIDOV, in *Vosstanie dekabristov*, *op. cit.*, tome V, pp. 126-127.

Cette solution, qui parut extrêmement insuffisante aux Slaves Unis, témoigne de l'une des préoccupations principales des Républicanistes : comment assurer la cohésion nationale et l'intégrité du territoire dans un Etat multiethnique, dès lors que l'on renonce – dans les termes sinon dans les formes – à l'Empire ? En réalité, les Républicanistes ne se départissent pas de la forme impériale : tous affirment vouloir s'en détourner – car elle est le corrollaire de l'autocratie – mais tous redoutent le séparatisme de provinces aux identités marquées. La question demeure, pour les Républicanistes, de trouver une forme d'Etat qui permette à des ethnies différentes de se retrouver au sein d'une même association politique, sans avoir à recourir à la contrainte ; de ce point de vue, aucune proposition satisfaisante n'est élaborée. La solution proposée par M.M. Spiridov n'est absolument pas égalitaire vis-à-vis des non-Russes et des non-Slaves ; la *cohésion nationale* tant voulue est certes réalisée, mais au détriment des ethnies qui en faisaient sa complexité et sa richesse.

Le projet de M.M. Spiridov ne fut pas retenu : en adhérant à la théorie de P.I. Pestel', les Slaves Unis renoncèrent à l'originalité de leurs conceptions politiques. En dépit de leurs faiblesses théoriques, celles-ci révèlent des similitudes avec l'ensemble des revendications républicanistes – rejet du tsarisme, Constitution, instauration d'une république. Elles portent aussi l'empreinte tout à fait singulière des préoccupations des Slaves Unis : droit des peuples à l'autodétermination, reconnaissance des nations slaves, égalité, démocratie, et principe fédératif se mêlent dans leur projet politique. Ce panslavisme démocratique et égalitaire, qui rejette la domination d'une nation slave, demeure unique à cette époque en Russie ; il servira de fondement aux utopies panslaves au cours du XIXème siècle.

La Société des Slaves Unis, qui se caractérise par la jeunesse, le manque d'expérience politique et la relative pauvreté de ses membres, ne présente pas de projet politique aussi construit que ceux des Sociétés du Nord et du Sud. Les documents dont nous disposons, peu nombreux et très courts, sont marqués par les idées des Lumières et les idéaux de la franc-maçonnerie ; souvent évasifs, parfois allusifs, ces textes n'autorisent à déterminer qu'imparfaitement les contours de la future république fédérative panslave. La rareté et la brièveté des textes théoriques, l'absence de projet

constitutionnel montrent les limites d'une approche textuelle ; l'historien en est réduit à recourir aux mémoires des Républicanistes, alors même que ceux-ci ne constituent pas des documents de première main.

Frappée de discrédit, la Société des Slaves Unis est souvent négligée dans l'histoire du mouvement républicaniste. Elle mérite toutefois l'attention des historiens, car les interrogations des Slaves Unis participent de la réflexion politique sur les relations entre Etat, nation et citoyenneté. Les Slaves Unis affirment la nécessité d'un mode représentatif de gouvernement, d'une constitution, et de l'instauration d'un Etat de droit – éléments constitutifs d'une pensée moderne de l'Etat. Ces aspirations communes aux trois sociétés républicanistes prennent une forme spécifique dans la pensée politique des Slaves Unis, car ils les élargissent à l'ensemble des nations slaves, exigeant une reconnaissance politique pour chacune d'entre elles. Dans leur projet politique, les Slaves Unis mêlent trois principes fondamentaux : la forme républicaine de l'Etat, le lien fédératif et le mode représentatif de gouvernement. On rappellera également qu'ils évoquent explicitement la démocratie, située au cœur de la république représentative. Le nouvel Etat prendra donc la forme d'une *fédération de républiques représentatives*, au sein de laquelle les différentes nations slaves auront une place égale les unes par rapport aux autres. Dans cette aventure politique, P.I. Borisov et I.I. Gorbačevskij – partisans les plus acharnés de cette fédération égalitaire, respectant la liberté et les spécificités culturelles de chaque nation slave – se heurtent au panrussisme de P.I. Pestel' et aux visées expansionnistes de la Russie. Face aux théories solidement étayées du chef de la Société du Sud, les objectifs des Slaves Unis revêtent les traits d'une utopie politique. Le projet politique de M.M. Spiridov est empreint d'un net pragmatisme en faveur des Russes, voire de duplicité vis-à-vis des Slaves Unis. En effet, celui-ci propose l'instauration d'une double citoyenneté : une citoyenneté pleine et entière, réservée aux Russes ; une citoyenneté de deuxième classe, ne donnant pas accès aux droits politiques, mais respectant la spécificité culturelle des ethnies non-russes. Dans son système politique, la souveraineté nationale repose partiellement sur des considérations ethniques. Une telle divergence d'opinions ne peut que diviser les membres de la Société des Slaves Unis et les affaiblir face à la puissante Société du Sud.

L'originalité des Slaves Unis dans le mouvement décembriste n'est plus à prouver : leurs conceptions rencontrent très peu d'échos parmi les membres de la Socité

du Sud. On est en droit de se demander s'ils appartiennent réellement au mouvement « décembriste » : non affiliés à l'Union du Bien public, ils ne rédigent pas de projets constitutionnels et ne participent pas à l'insurrection de décembre 1825. Mais leur profond attachement à la république, à la fois comme idéal teinté de sentimentalisme et comme projet politique pour chaque nation slave, autorise à les placer aux côtés de leurs compagnons du Nord et du Midi : les Slaves Unis ne sont peut-être pas vraiment des Décembristes, mais ils sont à coup sûr des Républicanistes.

CONCLUSION

La dissolution de l'Union du Bien public, en 1821, marque un tournant dans le lent mûrissement des conceptions politiques des Républicanistes. Désormais, leurs revendications se font politiques, et la nécessité d'un coup de force pour destituer l'Empereur de toutes les Russies apparaît de plus en plus nettement.

L'Union du Bien public donne naissance à deux sociétés secrètes, la Société du Nord et la Société du Sud. La Société du Nord adopte un fonctionnement démocratique, ce qui permet de complexifier les recherches politiques, mais entraîne également une relative faiblesse par manque d'union. La Société du Sud, en revanche, organisée selon une stricte hiérarchie imposée par P.I. Pestel', développe des filiales dans de nombreux régiments de la 2e Armée. Ces différents modes de fonctionnement n'empêchent pas les deux sociétés d'avoir des revendications communes : la modernisation du système judiciaire russe en fonction des procédures en usage en Europe ; l'instauration d'un Etat de droit définissant le cadre légal de l'exercice du pouvoir ; l'élaboration d'une Constitution, seul rempart face au pouvoir arbitraire de l'autocrate ; la reconnaissance de la souveraineté de la nation ; enfin, la concrétisation en terre russe du rêve républicain, perçu comme l'affirmation de toutes les libertés au sein de l'Etat. Toutes ces exigences font du mouvement républicaniste un mouvement exogène, qui puise aux sources européennes les fondements théoriques de l'Etat russe régénéré.

Mais les solutions politiques préconisées sont, quant à elles, endogènes : elles témoignent des catégories de pensée propres à la culture politique russe du début du XIXème siècle. N.M. Murav'ëv propose à la Société du Nord une « monarchie républicaine », qui concilie forme monarchique et esprit républicain : l'auteur de la *Konstituciâ* élabore un projet à partir des *realia* russes – l'attachement à la personne du monarque, le rôle prédominant de l'aristocratie, le problème de la distribution des terres – tout en transmettant quelques prérogatives propres à la république. Enfin, il défend la formation d'un Etat fédéré, susceptible de concilier à la fois la puissance d'un Etat unifié et l'autonomie des différentes régions ethniques. P.I. Pestel', esprit incontestablement brillant mais peu tolérant et nationaliste, propose une solution

radicale : contrairement à N.M. Murav'ëv, il refuse de renoncer au rêve républicain pour prendre en compte les paramètres russes ; ce n'est pas à la république de s'adapter à la Russie, mais à la Russie de s'adapter à la république. Le changement annoncé sera donc plus brutal. P.I. Pestel' souhaitait faire de sa « république républicaine » un Etat libéral, qui eût assuré aux citoyens toutes les libertés sur le plan politique et sur le plan économique ; un Etat prospère, dont les services publics eussent pu apporter une aide à tous les citoyens en ayant besoin ; un Etat protecteur, dont le but eût été de procurer bien-être matériel et moral à tous les habitants de cette nouvelle Russie. Très attaché aux vertus républicaines, redoutant que ce brusque revirement politique n'engendre une guerre civile ou l'anarchie, l'auteur de la *Justice russe* cède finalement à la dictature de la vertu et instaure un Etat autoritaire, marqué par une centralisation outrancière, une russification forcée, un impérialisme religieux et un pouvoir dirigiste. P.I. Pestel', qui avait tant reproché à Alexandre Ier l'écart entre théorie annoncée et pratique réelle du pouvoir, se heurte aux mêmes écueils.

Les Slaves Unis sont aux antipodes d'une telle démarche. Marqués par le réveil des nations slaves à l'aube du XIXème siècle, issus d'une région elle-même caractérisée par le mélange de nations, de religions et de mœurs, ils sont très sensibles au respect des particularités des nations slaves. Leur projet politique consiste à établir un Etat fédéral, composé des différentes nations slaves transformées en républiques ; le Conseil fédéral sera constitué d'un représentant de chaque république slave, indépendamment du poids démographique de ces républiques. Ce panslavisme égalitaire est incompatible avec l'unification sous forme de russification que propose P.I. Pestel' : quand, après une âpre résistance, les jeunes Slaves Unis acceptent d'entrer au sein de la Société du Sud, leurs conceptions politiques s'estompent peu à peu au profit de celles de la Société du Sud.

Dans tous ces projets politiques, l'idée républicaine est déclinée et appliquée de différentes manières : monarchie républicaine, république républicaine ou fédération de républiques, toutes reprennent la seule forme politique dans laquelle on ne trouve ni monarque ni tsar – la république. Désormais, le rêve républicain s'incarne en terre autocratique : une telle affirmation induit inévitablement une sévère confrontation avec les autorités impériales, ce dont témoignent les insurrections républicanistes.

QUATRIEME PARTIE

Les insurrections républicanistes et leur réception en Russie et en Europe (1825-1870)

INTRODUCTION

Toute étude du mouvement républicaniste, même centrée sur les idées défendues par ces derniers, ne peut faire l'économie des insurrections de décembre 1825 et janvier 1826 : le passage à l'acte est aussi une des caractéristiques de ce mouvement. *Penser* puis *agir* : telles ont été les deux étapes du mouvement républicaniste, et même si la première s'est développée dans un laps de temps plus long, l'extrême brièveté et l'échec de la seconde ne doivent pas faire oublier l'impact qu'une telle action a eu sur la société russe et en Europe.

Il faut donc revenir au temps court des événements pour comprendre ce qui s'est passé en décembre 1825 et en janvier 1826 : si le déroulement des insurrections revêt une certaine importance, les réactions de l'Empereur, des autorités et de la société russe sont combien plus révélatrices des positions que les uns et les autres ont adoptées face aux insurrections et aux idées défendues par les Républicanistes. Une analyse de la réception des théories et des actes des Républicanistes s'impose donc, afin de rendre apparent le mécanisme complexe d'attraction et de répulsion que les insurrections suscitèrent au sein même de la société russe, comme en Europe et dans le reste du monde. On pourra ainsi réévaluer la portée des théories politiques élaborées par les Répubicanistes et leur écho auprès de leurs contemporains.

Parce que l'histoire des idées ne se fait qu'à travers les personnes concrètes qui les incarnent, le destin des Républicanistes après le 26 [14 A.S.] décembre 1825 présente un intérêt de premier ordre : envoyés au bagne en Sibérie orientale, puis exilés à vie dans cette autre Russie, les Républicanistes disparaissent de l'horizon politique et culturel de la société russe. Mais leur voix s'est-elle réellement perdue dans les hostiles contrées de la lointaine Sibérie ? A l'écho affaibli de leurs revendications depuis l'exil sibérien, répond la voix forte de N.I. Turgenev, qui poursuit en Europe les réflexions politiques amorcées dans les sociétés secrètes. L'historien doit donc prêter attention tant aux activités des insurgés en exil qu'à la diffusion de leurs idées en Europe, pour cerner l'influence exercée par les Républicanistes au sein même de cette mort politique à laquelle Nicolas Ier les avait condamnés. L'exil interdit aux Républicanistes toute

possibilité de restructurer l'Etat sur de nouvelles fondations, mais il n'empêche pas ces « prisonniers politiques », ces « criminels d'Etat » d'exercer leur lucidité à l'encontre des événements passés et à venir en Russie. Il restera enfin à interroger le devenir de l'idée républicaine : la libre voix de N.I. Turgenev dans la libre Europe s'avère-t-elle fidèle à la république ?

L'amnistie de 1856 ouvre une autre période dans l'histoire de la postérité des idées des Républicanistes : l'ère de la réhabilitation. De retour en Russie d'Europe, les anciens insurgés analysent avec une grande acuité – comme dans les années 1820 – les problèmes sociaux auxquels la Russie est confrontée : l'urgence des réformes les conduit à jouer un rôle non négligeable dans l'abolition du servage. Le fugitif retour des Républicanistes sur la scène politique pose à nouveau la question du primat d'une réforme de l'Etat sur une réforme de la société : la réponse de ces vieillards usés par trente ans d'exil éclairera d'un jour nouveau l'idéal républicain. Hors de Russie, les idées des Républicanistes sont à nouveau débattues, et leurs écrits enfin publiés grâce au travail d'édition de N.P. Ogarëv et A.I. Gercen. Ces derniers rendent vie à l'*Etoile polaire*, offrant ainsi aux Républicanistes une ultime possibilité de défendre leurs convictions – face à une Russie désormais consciente de la nécessité des réformes.

CHAPITRE XI

Le passage à l'acte

Les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826

L'historiographie russe et étrangère[1407] octroie à l'*action* des insurgés de décembre 1825 une place prépondérante. Ce mouvement public de protestation demeure, dans la mémoire collective, la première opposition ouverte au souverain, faisant du jeune Empereur Nicolas Ier le bourreau de « Décembristes » inoffensifs. La fascination que ce soulèvement a exercée sur les historiens de l'école soviétique a engendré de nombreuses et précises reconstitutions historiques. Face à cette abondance d'écrits sur un événement tenant à la fois de l'histoire et de la légende, il est difficile de proposer une nouvelle interprétation des deux insurrections. On s'essaiera toutefois à l'exercice d'une relecture orientée de ces événements, en tentant de resituer les deux insurrections dans une lutte politique d'envergure qui met en jeu des conceptions incompatibles du pouvoir.

Il faut se tourner vers l'histoire événementielle et rétablir la chronologie des faits pour rendre la confusion dans laquelle la société russe fut jetée en janvier-mars 1826. Dans les discours des contemporains en effet, la nature même de l'événement demeure mal définie : les uns y voient une mutinerie à la faveur d'un changement de règne ; d'autres accréditent la thèse d'une révolution de palais, certains insurgés réclamant l'avènement de Constantin Ier ; d'autres encore pressentent des implications plus

---

[1407] Les historiens soviétiques ont accordé une attention toute particulière au déroulement de l'insurrection de 14 décembre 1825. Grâce à leurs travaux, la chronologie de cette mutinerie est désormais établie avec certitude. On citera pour exemples les ouvrages suivants : ČERNOVSKIJ, A., et GAVRILOV, M., *14-ogo dekabrâ – Sbornik k stoletiû vosstaniâ dekabristov*, Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1925 ; GORDIN, Â.A., *Sobytiâ i lûdi 14 dekabrâ – Hronika*, Moskva, Sovetskaâ Rossiâ, 1985 ; IL'IN, P., *14 dekabrâ 1825 g. : vospominaniâ očevidcev*, Sankt-Peterburg, Akademičeskij proekt, 1999 ; NEČKINA, M.V., *Vosstanie 14 dekabrâ 1825 g.*, Moskva, AN SSSR, 1951 ; NEČKINA, M.V., *Den' 14 dekabrâ 1825 g.*, Moskva, Mysl', 1975.

importantes et avancent le terme de conspiration[1408]. A mesure que l'enquête progresse, Saint-Pétersbourg découvre l'ampleur de l'insurrection et la société russe se positionne par rapport aux idées défendues par ces brillants représentants de la noblesse.

L'attitude de Nicolas Ier n'est pas sans poser problème : la cruauté du jeune Empereur, maintes fois soulignée, laisse parfois la place à des analyses extrêmement lucides de la nature des événements ; l'Empereur a rapidement perçu la dimension politique des deux soulèvements. Cette intelligence politique conduit Nicolas Ier à relever le défi de la transparence – lancé par les Républicanistes – à travers l'organisation d'un des premiers grands procès politiques de l'histoire russe. Dans ce face-à-face juridique entre un autocrate contesté dès son avènement au trône et des officiers bafoués dans leur honneur militaire, se révèle progressivement une conception différente des rapports de force au sein de l'Etat et, partant, de l'exercice de la justice.

Ces événements si soudains suscitèrent de nombreuses réactions spontanées au sein des nations européennes : la relation officielle de ces insurrections présente un vif intérêt pour l'interprétation qu'elle en donne ; les dépêches des ambassadeurs étrangers et le relais de ces informations par les journaux européens et outre-atlantiques sont tout aussi importants pour comprendre le retentissement de ces insurrections en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique. Là encore, on le verra, la compassion, l'indifférence ou l'indignation suscitées par les soulèvements de décembre 1825 et janvier 1826 seront fonction des convictions et des traditions politiques des pays concernés.

[1408] Les termes employés pour désigner les événements de décembre 1825 et janvier 1826 varient, mais on trouve de manière récurrente les expressions suivantes : *vosstanie* (insurrection), *perevorot* (bouleversement, révolution), ou encore *bunt* (soulèvement) ; jamais on ne rencontre les expressions *revolûciâ* (révolution), *gosudarstvennyj perevorot* (coup d'Etat) ni *dvorcovyj perevorot* (révolution de palais). Dans la presse russe, les officiers portent le nom de *vosstavšie* (insurgés) ou *zloumyšenniki* (malfaiteurs, malintentionnés). La presse étrangère qui relate cet événement marque une nette préférence pour le terme « insurrection » : on trouve *Uprising* en anglais et *Dekabristenaufstand* en allemand.

SECTION I

Décembre 1825 et janvier 1826 : déstabiliser l'Empire.

Au plan des faits, les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826 furent des événements mineurs : les deux mutineries furent matées très rapidement, l'ensemble de l'armée ne suivit pas les insurgés et prêta serment au nouvel Empereur sans protester. On rappellera toutefois les circonsrances dans lesquelles ces mutineries ont éclaté : elles interviennent pour combler un vide politique, provoqué par la mort imprévue d'Alexandre Ier et un interrègne de trois semaines. Par ces insurrections, les officiers rebelles bafouent les autorités – politiques, sur la place du Sénat à Saint-Pétersbourg ; militaires, au quartier général de la 2e Armée, à Tchernigov dans le sud de la Russie. Cette attitude sera reprise au sein du monde paysan, habitué aux jacqueries, mais elle divisera profondément la noblesse, attachée à des réformes envisagées selon une voie légale. L'interrègne et les deux insurrections mettent en jeu la stabilité de l'Empire : le jeune Empereur ne l'oubliera pas.

I. Les soubresauts de l'interrègne.

Le décès soudain de l'Empereur victorieux de Napoléon posait un redoutable problème dynastique. Comme Alexandre Ier n'avait désigné aucun successeur de son vivant, la succession au trône s'annonçait difficile. En Russie autocratique, la succession au trône se fait par loi de primogéniture[1409] : les fils succèdent à leur père, jusqu'à complète extinction de la branche masculine ; c'est alors seulement que les femmes sont appelées à la succession. Ces dispositions furent confirmées par le tsar Alexandre en 1807, puis par l'acte qu'il signa le 1er avril [20 mars A.S.] 1820. Dans la

[1409] La loi de primogéniture avait été abolie par Pierre le Grand en 1722, ce qui laissait au souverain régnant le soin de désigner son successeur. C'est ainsi que les impératrices Catherine Ière, puis Anna, Elizaveta et Catherine II purent monter sur le trône. Mais la loi de primogéniture masculine fut rétablie par Paul Ier dans un oukaze du 16 [5 A.S.] avril 1797. Cette loi, qui assurait une relative stabilité au trône et marquait le glas de la puissance des « favoris » des impératrices, devait être par la suite confirmée par Alexandre Ier.

mesure où Alexandre Ier n'avait pas d'enfants, ses trois frères, les grands-ducs Constantin (né en 1779), Nicolas (né en 1796) et Michel (né en 1798) pouvaient être prétendants au trône. En vertu de la loi de succession et du droit d'aînesse, le trône revenait à Constantin.

1. La difficile succession d'Alexandre Ier.

Alexandre Ier ne pouvait se résoudre à laisser le trône à Constantin pour plusieurs raisons. La première concerne l'âge : Constantin, de deux ans le cadet de l'Empereur, ne survivrait sans doute guère à Alexandre. En revanche, l'Empereur avait respectivement 19 et 21 ans d'écart avec ses frères cadets, soit presque une génération, ce qui aurait permis de placer à la tête de la Russie un homme jeune et dynamique. Par ailleurs, la vie privée du grand-duc Constantin l'empêchait de monter sur le trône. Ce dernier en effet, marié en 1796 à la princesse Julienne de Saxe-Cobourg (devenue Anna Fëdorovna), avait réclamé le divorce pour pouvoir épouser une jeune Polonaise. Le divorce fut prononcé le 1er avril 1820, et le grand-duc Constantin épousa dès le 5 juin 1820 la comtesse polonaise Jeanne Grudzinska, qui reçut le titre de princesse de Lowicz. Placer une Polonaise sur le trône posait de graves difficultés à l'autocratie : d'une part, confessant la foi catholique, la future impératrice refusait d'embrasser l'« authentique foi orthodoxe », condition *sine qua non* pour ceindre la couronne impériale ; d'autre part, sur le plan politique, il était à craindre qu'elle ne réclamât des avantages extravagants pour la Pologne, sa patrie, ou qu'elle ne contribuât à une renaissance de l'Etat polonais. De telles éventualités n'ont certes pas échappé à Alexandre, et l'on est en droit de supposer qu'il n'accorda le divorce à son frère que sous condition expresse que ce dernier renoncerait au trône[1410].

Par la suite, la préférence de l'Empereur se porta sur son frère cadet Nicolas, qui avait déjà un fils. Il fit part de ses intentions lors d'une conversation intime avec le grand-duc Nicolas et la grande-duchesse Alexandra Fëdorovna, au cours de l'été 1819. Après avoir longuement décrit sa lassitude du pouvoir, les faiblesses physiques qu'il

---

[1410] Nous reprenons ici les hypothèses avancées par l'historien J.H. Schnitzler, in SCHNITZLER, J.H., *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, Paris, Jules Renourd et Cie, 1847, en deux tomes ; voir le tome I consacré au règne d'Alexandre.

ressentait et sa décision de déposer le sceptre dans un avenir proche, Alexandre Ier parla à Nicolas en ses termes :

> « J'en ai parlé à plusieurs reprises à mon frère Constantin, mais nous sommes du même âge et dans les mêmes conditions de paternité ; d'ailleurs, il a une antipathie innée pour le trône, et décidément, il ne veut pas me succéder, d'autant plus que nous voyons en vous une marque signalée de la bénédiction du ciel qui vous a accordé un fils. Vous devez donc savoir d'avance que vous êtes destiné un jour à monter sur le trône. »[1411]

Cette conversation surprit le grand-duc Nicolas au plus haut point, et Alexandre se hâta de lui dire qu'il n'avait pas encore fixé le jour de sa renonciation au trône. Entre 1819 et 1825, l'Empereur ne revint jamais sur cette conversation, si bien que le grand-duc Nicolas, qui, par sa position dans la famille, n'était pas appelé à régner, n'y accorda plus d'importance[1412]. Toutefois, Alexandre Ier avait vu juste, et le grand-duc Constantin ne désirait aucunement régner. Pour faciliter le passage du sceptre au grand-duc Nicolas, il fallait un acte officiel de renonciation au trône signé par le grand-duc Constantin. Cette renonciation se fit en plusieurs étapes.

Le jour même du divorce du grand-duc Constantin, et avant son mariage avec la comtesse polonaise, un décret impérial parut, statuant que les membres de la famille impériale unis à des personnes n'appartenant pas à une famille régnante, ne pouvaient transmettre à leurs héritiers les droits dévolus aux membres de la famille impériale : cela signifiait écarter de la succession le grand-duc Constantin, qui par sa mésalliance renonçait implicitement au trône. Mais le grand-duc souhaitait clarifier la situation et voir son frère Nicolas proclamé héritier. En 1822, il se rendit à Saint-Pétersbourg, et rencontra l'Impératrice-Mère et la grande-duchesse Maria Pavlovna au cours d'un souper intime pour mettre au point une lettre de renonciation. Dans une lettre datée du 14 janvier 1822, le grand-duc Constantin motivait son refus de monter sur le trône de la façon suivante :

> « Ne reconnaissant en moi ni le génie, ni les talents, ni la force nécessaires pour être jamais élevé à la dignité souveraine à laquelle je pourrais avoir droit par ma naissance, je supplie Votre Majesté Impériale de transférer ce droit à celui à qui il appartient après moi, et d'assurer ainsi pour toujours la stabilité de l'Empire. Quant

---

[1411] Cité par le baron de KORF, in *Avènement au trône de l'Empereur Nicolas Ier*, Paris, Benjamin Duprat, 1857, pp.11-12.

[1412] KORF, *Avènement au trône de l'Empereur Nicolas Ier*, *op.cit.*, p.16.

> à moi, j'ajouterai par cette renonciation une nouvelle garantie et une nouvelle force à l'engagement que j'ai spontanément et solennellement contracté, à l'occasion de mon divorce avec ma première épouse. Toutes les circonstances de ma situation actuelle me portent de plus en plus à cette mesure, qui prouvera à l'Empire et au monde entier la sincérité de mes sentiments. »[1413]

Après de nombreuses hésitations – il en allait de la stabilité de l'Empire – Alexandre Ier donna enfin une réponse positive à son frère le 2 février 1822. Par prudence sans doute, l'Empereur ne confia ce secret d'Etat qu'au comte A.A. Arakčeev, au prince Galicyn et à Philarète, archevêque de Moscou. C'est à ce dernier que fut confiée la mission de rédiger un acte établissant à la fois la renonciation au trône du grand-duc Constantin et l'avènement du grand-duc Nicolas. La proposition de l'archevêque Philarète fut acceptée en 1823[1414]. Le document ainsi établi comportait les clauses suivantes[1415] :

> « 1°. L'acte spontané par lequel Notre frère puîné, le césarévitch et grand-duc Constantin, renonce à ses droits sur le trône de toutes les Russies, est et demeure fixe et invariable. Ledit acte de renonciation sera, pour que la notoriété en soit assurée, conservé à la grande cathédrale de l'Assomption à Moscou, et dans les trois hautes administrations de Notre Empire, au Saint-Synode, au Conseil de l'Empire, et au Sénat dirigeant.
>
> 2°. En conséquence de ces dispositions, et conformément à la stricte teneur de l'acte sur la succession au trône, est reconnu pour Notre héritier, Notre second frère, le grand-duc Nicolas. »

Cet acte impérial clarifiait la situation et confirmait la transmission du trône à Nicolas, frère cadet d'Alexandre. Néanmoins, par surcroît de précautions, l'Empereur ne voulut point en parler à son frère, le grand-duc Nicolas ; si bien qu'en dehors d'Alexandre Ier, seules six personnes étaient au courant de cette passation de pouvoir : l'Impératrice-Mère, la grande-duchesse Maria Pavlovna, le grand-duc Constantin, le comte A.A. Arakčeev, le prince Galicyn et l'archevêque de Moscou, Philarète. Mais le principal intéressé ignorait totalement que la loi de primogéniture avait été contournée

---

[1413] Cité par le baron de KORF, *Avènement au trône de l'Empereur Nicolas Ier*, *op.cit.*, pp.25-26.

[1414] La même année, Philarète se rendit à Moscou pour cacher l'acte de renonciation dans la cathédrale de l'Assomption, dans l'arche destinée à la conservation des papiers d'Etat.

[1415] SCHNITZLER, J.-H., *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, Paris, Jules Renourd et Cie, 1847, en deux tomes ; voir le tome I, p.164. Sur le pli cacheté, on pouvait lire la mention, rédigée de la main d'Alexandre Ier : « à conserver, jusqu'à nouvelle réclamation de ma part, dans la cathédrale de l'Assomption, avec les actes d'Etat, et en cas de décès, ouvrir après ma mort par l'entremise de l'Archevêque de Moscou et du Général-Gouverneur [*sic*], dans la cathédrale même et avant de procéder à tout autre acte. »

en sa faveur : ce prudent silence et cette propension au secret[1416] expliquent la confusion des serments d'allégeance à la mort d'Alexandre Ier.

2. Un interrègne de 21 jours.

La mort d'Alexandre Ier survint sans que rien eût permis de prévoir cette fin prématurée. En effet, parti en septembre 1825 à Taganrog afin de bénéficier d'un climat plus climat et de prodiguer des soins à l'impératrice Elizaveta Alekseevna, qui souffrait de tuberculose, Alexandre Ier concevait ce périple comme un voyage d'agrément. Suite à une excursion près de la mer d'Azov, du 17 au 28 novembre 1825[1417], l'Empereur contracta une fièvre typhoïde et décéda le 1er décembre 1825. La nouvelle de son décès ne parvint à Saint-Pétersbourg que le 9 décembre 1825 au matin.

Le même jour, le paquet scellé contenant le texte de la renonciation du grand-duc Constantin fut ouvert par le Sénat et présenté au grand-duc Nicolas. Après avoir pris connaissance de ces documents, ce dernier refusa malgré tout d'accepter la charge impériale, tant que son frère n'aurait pas réitéré son refus de monter sur le trône. Un tel comportement risquait de faire prolonger l'interrègne plus que de raison, car Constantin se trouvait alors à Varsovie. Lorsqu'il fut monté sur le trône, Nicolas se sentit obligé de justifier ses atermoiements :

> « […] Ces notions [*i.e.* les documents officiels] ne pouvaient changer en rien la détermination que Nous avions prise. Nous vîmes dans ces actes une renonciation faite par Son Altesse impériale pendant la vie de l'Empereur, et confirmée par l'assentiment de Sa Majesté Impériale ; mais Nous n'eûmes ni le désir, ni le droit de considérer comme irrévocable cette renonciation qui n'avait point été publiée lorsqu'elle eut lieu, et qui n'avait point été convertie en loi. Nous voulions ainsi manifester notre respect pour la première loi fondamentale de Notre patrie, sur l'ordre invariable de la succession au trône. »[1418]

[1416] Dans ses mémoires, le baron V.I. Štejngel' souligne ce penchant au secret, qui engendra à ses yeux les multiples malentendus entre le gouvernement et la société éclairée, tout au long du règne d'Alexandre Ier. Voir *V.I. Štejngel' – Sočineniâ i pis'ma. Tom 1, Zapiski i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985, notamment pp.174-175. Cette importance du secret est à nouveau soulignée par S.V. MIRONOV dans son ouvrage *Stranciy tajnoj istorii samoderžaviâ – Političeskaâ istoriâ Rossii pervoj poloviny XIX stoletiâ*, Moskva, Mysl', 1990.

[1417] Toutes les dates sont indiquées en nouveau style ; l'insurrection du 14 [A.S.] décembre 1825 s'est donc déroulée le 26 décembre selon le calendrier grégorien. Lorsque cela s'avère nécessaire pour la compréhension des événements, nous précisons la date en ancien style.

[1418] *Journal de Saint-Pétersbourg,* 1825, n°150. Extrait du manifeste de l'avènement de Nicolas Ier.

Le Conseil d'Empire exécuta les ordres du grand-duc Nicolas et déclara l'avènement du tsar Constantin Ier : le serment fut prêté en toute hâte dans la matinée du 9 décembre 1825. Les armées prêtèrent également serment, sans qu'on observât de réticence de leur part. Une régence dirigée par Nicolas fut mise en place, dans l'attente de la venue de Constantin.

Malgré tout, l'avènement d'un tsar résidant à Varsovie, en Pologne, et n'ayant pas encore fait connaître sa volonté de régner, dérouta les cercles proches du pouvoir et la population. La vacance du trône fut ressentie par le peuple comme une période trouble et confuse :

> « Au grand étonnement du public, et malgré sa propre renonciation formelle, Constantin Pavlovitch a été proclamé empereur de toutes les Russies. Cependant on ne connaît pas encore sa volonté. Un courrier a été expédié à Varsovie pour l'informer que le serment de fidélité lui avait été prêté par tous les fonctionnaires et employés, par l'armée, par le peuple même, réuni à cet effet dans les églises où l'on reçoit, sur une copie de la formule du serment, la signature de quiconque sait écrire, tandis que la foule fait acte d'adhésion en levant la main. Néanmoins, on présume trop bien la loyauté du césarévitch pour ne pas craindre qu'il s'en tienne à la résolution prise, et que tout ne soit bientôt à recommencer. On regarde donc l'état présent comme purement provisoire. L'empire a été huit jours sans chef, et le chef qu'il a maintenant, on ne sait s'il est le vrai, celui à qui l'on appartiendra en définitive. Toutefois, les affaires ne restent pas en suspens : une régence est établie et partout règne une tranquillité parfaite. »[1419]

L'absence du souverain fit une impression pénible sur la société russe, en dépit d'une apparence de calme et de tranquillité. Dans son journal personnel, J.H. Schnitzler[1420] souligne cette sérénité de la société pétersbourgeoise, assimilée toutefois au calme précédant les tempêtes :

> « Chose remarquable dans de pareilles circonstances ! Pas le moindre désordre ne s'est encore produit, pas la plus légère infraction aux lois n'a obligé les magistrats à sévir ; le peuple, comme un troupeau sans volonté, attend qu'on décide de son sort ; il ne s'en mêle pas lui-même. […] Où sont donc, c'est le cas de le demander, ces carbonaris révolutionnaires dont on a fait tant de bruit depuis quatre ans, et

---

[1419] Extrait du journal intime de J.H. Schnitzler, en date du 11 décembre 1825, cité par l'auteur, in *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, *op.cit.*, tome I, pp.181-189.

[1420] SCHNITZLER, Jean-Henri, 1802-1871. Homme de lettres et historien né à Strasbourg. A partir de 1847, il édita des études des règnes d'Alexandre et Nicolas, en particulier de la crise de l'interrègne en 1825.

> dont on se donne l'air d'avoir si grand'peur ? Que ne se montrent-ils dans ce moment critique ? Jamais occasion plus favorable pourra-t-elle se présenter ? »[1421]

Néanmoins, les membres de la famille impériale avaient conscience que cette situation provisoire d'un interrègne long de plus de deux semaines risquait de favoriser l'apparition de troubles : l'indécision vis-à-vis du trône pouvait faire naître des mouvements rassemblant tous les mécontents du règne précédent. De plus, la vacance du trône avait pour conséquence funeste de remettre en cause l'un des fondements de la monarchie : la valeur du serment d'allégeance ; l'instabilité provisoire engendrée par l'indécision des deux grands-ducs offrait aux mécontents du régime une possibilité de se rebeller. Constantin pesa le danger et chargea son jeune frère, le grand-duc Michel, de porter à Saint-Pétersbourg son refus réitéré d'accepter la charge impériale et son allégeance au nouveau tsar, Nicolas Ier. Le grand-duc Michel arriva dans la capitale impériale le 13 décembre ; après un échange de correspondance avec le grand-duc Constantin, Nicolas dut se résoudre à assumer les responsabilités d'Empereur de toutes les Russies.

Son avènement fut proclamé le 24 décembre 1825, mettant ainsi fin à 21 jours d'un interrègne houleux. Le 25 décembre 1825 [N.S.], le Conseil d'Empire prêta serment au tsar Nicolas Ier, et le lendemain 26 décembre, le peuple et les différents régiments de l'armée devaient également prêter serment. Lors de la rédaction du manifeste, Nicolas Ier fit dater son avènement au trône du 19 novembre (soit le 1er décembre selon le calendrier julien) 1825, c'est-à-dire le jour même du décès d'Alexandre Ier. C'était ainsi faire oublier l'interrègne : par l'effet rétroactif de ce décret, tous les événements situés entre le 1er et le 26 décembre [N.S.] 1825, y compris l'insurrection républicaniste, appartenaient au règne de Nicolas Ier : c'était donc à lui de faire justice.

> « En conséquence de tous ces actes et d'après la loi fondamentale de l'empire sur l'ordre de succession, le cœur plein de respect pour les décrets impénétrables de la Providence qui Nous conduit, Nous montons sur le trône de Nos ancêtres, sur le trône de l'empire de toutes les Russies, et sur ceux du royaume de Pologne et du grand-duché de Finlande, qui en sont inséparables, et ordonnons :
>
> 1°) Que le serment de fidélité soit prêté à Nous et à Notre héritier, Son Altesse Impériale le Grand-Duc Alexandre, Notre fils bien-aimé ;

[1421] *Idem.*

2°) Que l'époque de notre avènement au trône soit datée du 19 novembre 1825. »[1422]

L'interrègne prenait fin, mais les atermoiements des deux frères appelés à régner avaient permis aux sociétés politiques secrètes de dresser hâtivement le plan d'une mutinerie. Le règne de Nicolas Ier fut salué par une insurrection armée, survenue le jour même où le peuple et les troupes devaient prêter allégeance au nouveau tsar.

II. L'audace de l'action : décembre 1825 et janvier 1826.

Il est plus exact de parler non pas d'une, mais de deux insurrections décembristes. La mémoire collective a conservé le souvenir vivace de l'insurrection de décembre 1825, mais la mutinerie du régiment de Tchernigov ne doit pas pour autant être négligée : c'est elle qui fit craindre un complot extrêmement vaste, touchant l'ensemble de la Russie, c'est elle qui contribua à renforcer la méfiance de l'Empereur. Fomentée par la Société du Sud, elle participe pleinement du mouvement « décembriste ».

1. L'insurrection du 26 décembre 1825 : la révolte contre un symbole du pouvoir.

Le 25 [13 A.S.] décembre, la veille de l'insurrection, les principaux membres de la Société du Nord se réunirent dans l'appartement de K.F. Ryleev pour décider des actions à mener[1423]. A cette réunion assistaient le prince S.P. Trubeckoj, choisi comme « dictateur » (*diktator*), c'est-à-dire commandant en chef des opérations, pour le lendemain ; le prince E.P. Obolenskij ; les frères M.A., A.A. et N.A. Bestužev ; A.I. Âkubovič ; P.G. Kahovskij ; G.S. Batenkov ; le baron V.I. Štejngel' ; le comte P.P. Konovnicyn ; le prince D.A. Ŝepin-Rostovskij ; I.I. Puŝin ; N.P. Repin ; A.N. Sutgof ; A.P. Arbuzov et le prince A.I. Odoevskij. Ces officiers appartenaient au régiment de Moscou, aux bataillons de la Marine ou encore au corps des Grenadiers. Ils assurèrent

---

[1422] SCHNITZLER, J.-H., *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, *op. cit.*, tome I, p.196.

[1423] Nous nous appuyons sur les mémoires des Répubicanistes pour restituer les étapes de la conspiration. On se reportera en particulier aux ouvrages suivants : *Vospominaniâ brat'ev Bestuževyh*, Petrograd, Ogni, 1917 ; BELÂEV, A.P., *Vospominaniâ dekabrista o perežitom i perečuvstvovannom 1805-1850*, Sankt-Peterburg, izdanie A.S. Suvorina, 1882.

K.F. Ryleev de la disposition de leurs soldats, prêts à les suivre au moindre mouvement de rébellion. Cette assurance poussa les Républicanistes à passer à l'acte, en profitant de la confusion provoquée par la succession au trône. Il fut donc décidé de contester l'avènement de Nicolas Ier, de dénoncer le nouvel Empereur comme usurpateur : il n'était pas difficile d'en convaincre les soldats, qui avaient déjà prêté serment à Constantin le 9 décembre. Les régiments seraient donc entraînés aux cris de « Vive Constantin Ier ! » Toutefois, sous couvert d'une révolution de palais, les Républicanistes poursuivaient un but radical – renverser l'autocrate pour abolir l'autocratie. Il fallait donc prévoir le régicide : P.G. Kahovskij fut chargé d'assassiner le tsar au cours de la révolte. S.G. Kranoskutskij, premier procureur du Sénat et membre de la Société du Sud, annonça aux conjurés que le Grand Conseil était convoqué le lendemain matin à sept heures, afin de procéder à la prestation du serment : il fut convenu que les Républicanistes agiraient à la même heure.

Le 26 décembre, jour de l'avènement de Nicolas Ier, les régiments de l'armée et de la marine étaient prêts à jurer fidélité au nouveau tsar. Mais les officiers républicanistes parcoururent les compagnies dont ils avaient la charge, en affirmant que Nicolas Ier était un imposteur : selon eux, Constantin Ier approchait de Saint-Pétersbourg et punirait les traîtres qui avaient prêté un faux serment à l'usurpateur. Ces rumeurs ébranlèrent les soldats ; se fiant à leurs officiers, ils acceptèrent de les suivre sur la place du Sénat pour protester. Ainsi, sur la place du Sénat, s'attroupa le régiment de Moscou, avec à sa tête le prince D.V. Ŝepin-Rostovskij, M.A. et A.A. Bestužev. Ils avaient rassemblé les 2e, 3e, 5e et 6e compagnies du régiment de Moscou. Bientôt le corps des Grenadiers, commandé par A.N. Sutgof et N.A. Panov, les rejoignit ; les Grenadiers se placèrent à gauche du régiment de Moscou. En dernier lieu arrivèrent le bataillon de la Marine et quelques officiers, parmi lesquels M.K. Kûhel'beker, A.P. Arbuzov, I.I. Puŝin, les deux frères A.P. et P.P. Belâev, Bodisko et Divov ; ils se disposèrent en carré à droite du régiment de Moscou[1424]. Ils furent rejoints par Nikolaj Bestužev. Au total, les insurgés formaient un groupe de 2 000 hommes environ[1425].

[1424] Un plan des bataillons en présence est reproduit dans les documents iconographiques placés en annexe à cette étude.

[1425] Nous avons retracé l'histoire événementielle de l'insurrection grâce aux témoignages des Républicanistes, mais aussi grâce à un recueil très complet, *Četyrnadcatoe dekabrâ*, Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1925. Voir en particulier l'article de Pavlov-Sil'vanskijj, pp.83-86. En ce qui concerne les évaluations chiffrées des mutins, certains avancent le chiffre de 1 500-1 800

Au Palais d'Hiver, résidence de Nicolas Ier, le tsar reçut de la part du général Voinov l'assurance que la prestation de serment s'était bien déroulée. On était sans nouvelles du régiment de Moscou et du bataillon de la Marine, mais cela fut attribué à l'éloignement de leurs casernes. Malgré tout, le tsar demeurait sur ses gardes : il avait reçu le matin même une lettre du sous-lieutenant Rostovcov lui faisant part d'un complot près d'éclater[1426]. Vers 13h00, Nicolas Ier apprit la révolte ouverte du régiment de Moscou et du bataillon de Marine, massés sur la place du Sénat.

Les régiments de Semenov et Preobrajensk furent envoyés pour mater l'insurrection. Nicolas Ier s'y rendit lui-même et tenta de ramener le calme afin d'éviter de faire couler le sang le premier jour de son règne. Lorsqu'il sortit du Palais d'Hiver, une foule l'accueillit et l'acclama[1427]. Arrivé sur la place du Sénat, l'Empereur envoya plusieurs émissaires chargés de parlementer avec les mutins : le gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, le comte Miloradovič, que P.G. Kahovskij blessa mortellement par balle ; le colonel Sturler et le général Voinov, sommés de s'éloigner sous peine d'être abattus ; enfin le grand-duc Michel, qui fut lui aussi repoussé par les insurgés. Nicolas Ier fit une dernière tentative en envoyant comme émissaires les métropolites Serafim et Evgenij, accompagnés par leur diacre. Mais les représentants de l'Eglise orthodoxe russe n'eurent aucune prise sur les insurgés : les métropolites durent se replier, raillés à la fois par les soldats et par une foule curieuse, massée sur la place du Sénat en quête de détails. Les insurgés demeuraient impassibles, et pourtant ils n'intentaient aucune action. Le prince S.P. Trubeckoj, le « dictateur » choisi pour diriger les opérations, n'avait pas paru sur la place ; les insurgés, privés de leur chef, se trouvèrent pris au dépourvu. K.F. Ryleev quitta la place du Sénat pour tenter de retrouver le prince S.P. Trubeckoj. Indécis, mal organisés, les autres officiers laissèrent

---

hommes, d'autres parlent de 3 000 hommes ; quelques témoins parlent de 800 à 1 000 hommes. Il semble réaliste, compte tenu des événements et des témoignages des participants, d'avancer un chiffre avoisinant les 2 000 personnes environ.

[1426] En juin 1825, Alexandre Ier avait également reçu une dénonciation concernant les sociétés secrètes, par un sous-officier du 3e régiment des lanciers, nommé Šervud. Le tsar n'avait pris aucune décision relative aux personnes citées, mais avait regretté d'y voir figurer des noms de familles qui s'étaient illustrées par leur courage lors de la campagne de 1812.

[1427] Cette scène fut théâtralement commentée par le baron de Korf, dans son ouvrage déjà cité sur l'avènement de Nicolas Ier : le baron rappelle que l'Empereur, ému de cette manifestation spontanée de sympathie, ne pouvant embrasser tous les badauds rassemblés, embrassa l'homme le plus proche de lui, en lui demandant de transmettre ce baiser impérial à tous ceux qui étaient là. Cette anecdote permet au baron de Korf d'opposer la douceur et la clémence impériales à la brutalité et à la violence des insurgés.

quatre heures durant leurs soldats au froid mordant de décembre, sans tenter aucune attaque. C'est alors que, à la tombée de la nuit, craignant d'autres rassemblements à la faveur de l'obscurité, Nicolas Ier se décida à agir et fit amener les canons. Malgré un coup de semonce, les insurgés ne bougèrent pas. Les canons furent alors pointés sur les soldats, et trois coups meurtriers suffirent à disperser les émeutiers. Bientôt la place fut vide : ne restaient que les blessés et de nombreux cadavres. Les fuyards furent poursuivis toute la nuit, notamment ceux qui essayèrent de se sauver en traversant la Néva. Les perquisitions et des arrestations se multiplièrent. Le prince S.P. Trubeckoj s'était enfui chez sa mère, puis chez son beau-père, pour ne pas être arrêté. Sa fuite permit au comte de Nessel'rode[1428] d'organiser des fouilles à son domicile : il saisit tous les papiers concernant les sociétés secrètes et put ainsi procéder à des arrestations en masse. 150 personnes furent arrêtées dans la nuit, et plusieurs d'entre elles furent amenées devant le tsar Nicolas[1429].

Devant l'ampleur de la révolte, et face à la participation massive des soldats, le tsar fit rentrer ces derniers dans leurs casernes, leur rendit leurs drapeaux confisqués provisoirement, les fit bénir et accorda son pardon à tous les soldats insurgés. Cette mise en scène de la clémence impériale joua en sa faveur, et les régiments insurgés prêtèrent serment au nouveau tsar. Ce pardon fut rendu public dans un manifeste impérial du 31 décembre 1825 :

> « […] entraînés dans le tumulte, les soldats des compagnies séduites n'ont pas participé à ces attentats ni de fait, ni d'intention : une enquête sévère m'en a donné la preuve, et je regarde comme un premier acte de justice, comme ma première consolation, de les déclarer innocents. Mais cette même justice défend d'épargner les coupables. »[1430]

Une nouvelle cérémonie de prestation de serment fut organisée le 30 décembre 1825. L'insurrection du 26 décembre 1825 semblait donc réglée. C'était compter sans la

---

[1428] NESSEL'RODE, K.V., comte de (1780-1862). Homme d'Etat, partisan des conceptions du prince de Metternich. Il manifeste une forte répulsion vis-à-vis de la France napoléonienne et des idées libérales. IL est nommé Ministre des Affaires Etrangères, puis chancelier en 1844. Il est l'un des initiateurs de la guerre de Crimée.

[1429] Chiffres donnés d'après la revue *Byloe*, 1907, n°3 (mars).

[1430] SCHNITZLER, J.-H., *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, *op.cit.*, tome I, p.255. Nous reviendrons sur cette conception de la « justice » sur laquelle insiste Nicolas Ier. La formule de la dernière phrase laisse entrevoir de lourdes conséquences pour les auteurs et les meneurs de l'insurrection.

Société du Sud, basée à Toultchine, le siège de la 2e Armée : apprenant la défaite de sa consoeur du septentrion, elle devait tenter une ultime mutinerie – encore plus improvisée et vouée à l'échec.

2. L'insurrection de janvier 1826 : un épisode oublié de l'histoire.

La plupart des membres de la Société du Sud appartenaient à la 2e Armée, forte de 150 000 hommes, dont le quartier général se trouvait à Tchernigov. La mutinerie de quelques compagnies de ce régiment fut encore plus désorganisée et plus improvisée que l'insurrection à Saint-Pétersbourg. Elle rassemble des soldats mécontents du régime autour de la personnalité charismatique de S.I. Murav'ëv-Apostol.

La Société du Sud, qui venait de fusionner avec la Société des Slaves Unis (septembre 1825), apprit en janvier 1826 l'insurrection de décembre 1825 et son échec. Après les premiers aveux, les membres de la Commission d'enquête établirent rapidement des liens avec les réseaux de la Société du Sud : les arrestations se poursuivirent donc, notamment au sein de la 2e Armée. Le 10 janvier 1826, le commandant du régiment de Tchernigov, Gebel', se rendit à Trilesse pour arrêter Sergej Ivanovič Murav'ëv-Apostol, membre actif et influent de la Société du Sud[1431]. Mais le capitaine Kuz'min, accompagné de la 5e compagnie du 1er bataillon du régiment de Tchernigov, fut profondément choqué par le comportement grossier de Gebel', qui traitait S.I. Murav'ëv-Apostol en criminel d'Etat. Kuz'min, empreint d'une profonde estime pour S.I. Murav'ëv-Apostol, délivra alors le prisonnier et se dit prêt à obéir à ses ordres. Les soldats, plus enclins à obéir à leur officier plutôt qu'au commandant du régiment, réaffirmèrent leur attachement à S.I. Murav'ëv-Apostol. Ce dernier, bien qu'il eût connaissance de l'arrestation de P.I. Pestel' le 25 décembre 1825 et de la défaite de la Société du Nord survenue le lendemain, décida d'organiser une ultime résistance au tsar, en essayant de rallier d'autres membres de la Société du Sud. Ainsi naquit une mutinerie violente[1432] et totalement improvisée :

[1431] Nous rétablissons le déroulement de cette mutinerie en suivant ŠTRAJH, S.Â., *Dekabristy – k stoletiû zagovora, 1825-1925*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1925 et, du même auteur, *M.I. Murav'ëv-Apostol – Vospominaniâ i pis'ma*, Petrograd, Byloe, 1922.

[1432] Les soldats s'emparèrent de l'épouse et de enfants de Gebel', tentèrent de les tuer et de mettre à sac sa maison. Il fallut l'intervention d'autres Républicanistes pour les apaiser. Ainsi, les débordements

> « Les circonstances se firent de telle manière que la mutinerie, imprévue, non préparée, était déjà un fait réalisé. […] Les soldats détestaient Gebel', ils approuvaient leurs officiers : ils avaient une totale confiance en eux, à plus forte raison en Sergej Ivanovič. Ils lui dirent qu'ils étaient prêts à le suivre, où que ce soit. Les officiers, ayant enfreint la loi de l'obéissance militaire, attendaient les décisions de Sergej Ivanovič. »[1433]

Pour augmenter les faibles effectifs de sa petite troupe, S.I. Murav'ëv-Apostol tenta alors de s'unir à la 8e division d'infanterie, basée près de Jitomir. Le 11 janvier 1826, les mutins parvinrent à la ville de Vasilkov, qu'ils occupèrent. Une nouvelle compagnie du 1er bataillon du régiment de Tchernigov les y rejoignit. Le 12 janvier, d'autres compagnies vinrent en renfort : le 2e bataillon du régiment de Tchernigov au complet, ainsi que deux compagnies du 1er bataillon. Les insurgés poursuivirent leur progression. Mais le 14 janvier, ils apprirent que des troupes impériales, chargées d'interrompre leur progression, étaient basées à Belaïa Tserkov. L'affrontement eut lieu le lendemain, 15 janvier ; il fut de courte durée : devant l'inégalité des forces en présence et malgré le courage de ses soldats, S.I. Murav'ëv-Apostol renonça à faire des victimes inutiles et ordonna à ses troupes de se rendre. Suite à cette mutinerie, le réseau de la Société du Sud au sein de la 2e Armée fut rapidement démantelé. Tous les participants furent amenés sous haute surveillance à Saint-Pétersbourg pour être jugés par la Haute Cour de Justice, une instance spéciale mise en place par Nicolas Ier pour juger « l'affaire des Décembristes ».

Contrairement au soulèvement sur la place du Sénat, la mutinerie du régiment de Tchernigov[1434] a peu marqué les consciences : d'une moindre ampleur, elle eut lieu dans un village éloigné de la capitale, au sein de la 2e Armée : cette insurrection apparaît davantage comme un soubresaut circonscrit aux milieux militaires et ne serait qu'une pâle et imparfaite copie de l'insurrection de décembre 1825. Cette seconde révolte mérite toutefois l'attention des historiens, car elle explique, en partie, la légende d'ubiquité attribuée aux réseaux républicanistes. La société russe eut l'impression que partout se tramaient des complots : il y avait des ramifications à Saint-Pétersbourg,

---

des mouvements militaires, que les Républicanistes redoutaient tant, font aussi partie de la mutinerie de janvier 1826.

[1433] Témoignage de M.I. Murav'ëv-Apostol, frère de S.I. Murav'ëv-Apostol ; cité *in* ŠTRAJH, S.Â., *Dekabristy – k stoletiû zagovora, 1825-1925*, *op.cit.*, p.190.

[1434] Pour une étude détaillée de la mutinerie du régiment de Tchernigov, voir : KIÂNSKAÂ, O.I., *Ûžnyj bunt : Vosstanie Černigovskogo Pehotnogo Polka, 19 dekabrâ 1825 g. – 03 ânvarâ 1826 g.*, Moskva, RGGU, 1997.

Moscou, en Petite-Russie, à Toultchine, Tchernigov, même en Moldavie, à Kichinev. Cette deuxième insurrection favorisa donc l'apparition d'une géographie fantaisiste des conspirations dans l'empire, qui servit de prétexte à la répression de Nicolas Ier. Selon le nouvel Empereur, la zone « infestée » par la « secte libérale » comportait le sud de la Russie, les deux capitales et leurs environs, les pays des Slaves du Sud (Bulgarie, Moldavie, Valachie, voire certaines régions de l'empire austro-hongrois) et des Slaves de l'Ouest (la Pologne pour l'essentiel). A travers la Société des Slaves Unis, toutes les nations slaves s'opposaient à la Russie dans un vaste mouvement de contestation de l'hégémonie russe. Mais cette « conspiration libérale » ne s'arrêtait pas à la seule Russie : elle étendait ses ramifications jusqu'en Europe. Ce constat poussa Nicolas Ier et les Etats conservateurs de l'Europe à pourchasser toutes les personnes proches des tendances libérales.

Suite à ces événements, la police de l'Empire s'adonna à des arrestations massives, qui durèrent jusqu'à fin janvier 1826. L'étude des journaux de l'époque et des mémoires laissés par les habitants de la capitale impériale dévoile la peur, la tristesse et la suspicion qui régnèrent en maître à Saint-Pétersbourg, après ces deux insurrections.

III. La réception des insurrections républicanistes en Russie.

Fin janvier 1826, les insurrections sont matées, le temps des révoltes est passé. S'ouvre alors pour la Russie une autre période, celle des réactions aux insurrections : l'ensemble de la société ne peut rester insensible à ces spectaculaires événements. A l'annonce des insurrections, la société russe adopte des comportements variés: la noblesse libérale se lamente de la perte de jeunes gens brillants, les familles touchées par les insurrections découvrent l'audace de leurs fils et frères, les membres conservateurs du gouvernement sont plongés dans la crainte. Tous ces mouvements sont muselés par Nicolas Ier qui publie une relation officielle des faits – et tente d'imposer une interprétation unilatérale des événements.

1. Réactions officielles et presse russe.

Une fois la révolte matée, il fallait néanmoins faire part de ces événements à la population russe et lui proposer une version officielle de ce qui s'était passé. Puisque l'insurrection s'était faite au grand jour, l'Empereur ne pouvait pas ignorer les événements dont plusieurs ambassadeurs avaient été témoins : cette mutinerie *publique* exigeait une réponse *publique* de la part de l'Empereur. Nicolas Ier réagit très rapidement, en jouant fort habilement sur la publicité et la transparence dans la relation des événements. Ainsi, dans le *Journal de Saint-Pétersbourg politique et littéraire*, édité en français, on fit rapidement paraître l'acte de renonciation du grand-duc Constantin, les dispositions prises par l'Empereur Alexandre, et la brève correspondance entre les grands-ducs Constantin et Nicolas. De même, un manifeste fut publié, dans lequel l'Empereur présentait l'insurrection du 26 [14 A.S.] décembre 1825 de la manière suivante :

> « Toutefois il entrait dans les voies de la Divine Providence de marquer aussi cette auguste journée par un événement douloureux, qui troubla, mais pour peu d'heures seulement, la tranquillité publique dans quelques parties de la ville. […] Cependant la mutinerie des deux compagnies du Régiment de Moscou continuait. Elles s'étaient formées en bataillon carré devant le palais du Sénat, commandées par sept ou huit officiers subalternes, auxquels s'étaient joints quelques hommes en frac, dont l'apparence trahissait les desseins. Des gens de la lie du peuple les environnaient en poussant les cris de *hourra*. »[1435]

Cette relation tente de minimiser la portée de l'insurrection : les chiffres avancés sont nettement en-dessous de ce que donnent les témoignages, le délai de l'insurrection – exagérément réduit. Par ailleurs, les personnes qui participent à cette mutinerie sont décrites avec condescendance : le manifeste évoque des « officiers subalternes », des « hommes en frac » ou la « lie du peuple ». Enfin, l'article insiste sur la bravoure des troupes restées fidèles à Sa Majesté, qui « La suppliaient de permettre qu'en un instant ils pussent faire justice de la rébellion et des rebelles »[1436]. Cette version officielle des faits fut remise à tous les ambassadeurs étrangers présents à Saint-Pétersbourg, avec demande expresse de la transmettre aux différentes cours d'Europe : la publicité des

---

[1435] Extrait du *Journal de Saint-Pétersbourg politique et littéraire*, en date du 15 [27 N.S.] décembre 1825. Le texte intégral est reproduit en fac-similé en annexes. On trouvera également, dans ces mêmes annexes, le plan d'occupation de la place du Sénat par les régiments insurgés.

[1436] *Idem*.

événements devait garantir à l'Europe l'impartialité de la Russie dans le jugement de « l'affaire du 14 décembre ».

Dans le numéro de ce journal, daté du 28 [16 A.S.] décembre 1825, les rédacteurs publient une Adresse de Nicolas Ier aux soldats qui lui sont restés loyaux : l'Empereur compare leur exploit du 14 décembre 1825 à la victoire sur les troupes napoléoniennes en 1812. Dans ce texte, les troupes sont présentées comme un fidèle soutien au souverain et à la patrie, en temps de guerre comme en temps de paix, contre un ennemi étranger ou contre un ennemi interne :

> « Brave Armée Russe ! Fidèles défenseurs du Trône et de la Patrie ! […] Fidèles, braves soldats ! vous venez de nouveau d'acquérir, dans ces jours mêmes de douleur, une gloire immortelle, égale à celle que vous avez achetée de votre sang, lorsque vous avez vaincu les ennemis du Souverain et de la patrie : Vous avez prouvé par votre conduite que, fermes défenseurs du Trône impérial sur le champ de bataille, vous savez, en temps de paix, exécuter docilement les lois et la Volonté Souveraine. »[1437]

Exalter la valeur et les vertus militaires, comparer la répression des mutins et la lutte contre Napoléon : telle fut l'habile position de Nicolas Ier, qui lui permit de se placer dans la continuité du règne de son prédécesseur, de souligner la portée uniquement militaire de cette insurrection, et d'éluder le problème de sa signification sur le plan politique. Cette publicité de l'événement devait imposer une version officielle des faits, qui ne satisfit cependant point l'ensemble de la population : l'insurrection de décembre 1825 provoqua une multitude de réactions diverses, tant au sein de la noblesse qu'au sein du monde paysan.

2. La société éclairée : noblesse et classes instruites face aux insurrections.

Tous les observateurs de ces événements, qu'ils soient Russes ou étrangers, témoignent du calme triste qui régnait à Saint-Pétersbourg après l'échec de l'insurrection. La tristesse ambiante était due à la fois au retour de la dépouille de l'Empereur Alexandre Ier et au deuil qui affectait l'Empire – mais aussi à la terreur des familles nobles de la capitale, toutes affectées, de près ou de loin, par les arrestations.

[1437] Extrait du *Journal de Saint-Pétersbourg politique et littéraire*, numéro du 16 [28 N.S.] décembre 1825. Le texte intégral de cet « ordre du jour […] aux Armées russes » est reproduit en annexe.

> « Pétersbourg cependant offrait un aspect tranquille, mais triste et silencieux. Toutes les classes étaient dans le deuil. Les personnes des deux sexes qui n'avaient pas le droit de porter un costume de cour, les négociants et les artisans même ne paraissaient qu'en noir : les théâtres étaient fermés ; il n'y avait ni bal, ni concerts ; on n'entendait pas même de musique dans les réunions de famille. La mort d'Alexandre était encore un malheur de la veille.
>
> Les familles russes avaient une autre raison pour vivre en retraite. Il en était peu, même des plus illustres, où il ne se trouvât quelque membre impliqué dans les conspirations. Un grand nombre d'individus, d'officiers arrivaient journellement des provinces les plus reculées, soit comme prévenus, soit comme témoins pour être jugés ou interrogés par la commission d'enquête. La crise dont on sortait laissait ceux même qui y étaient intéressés, stupéfaits et comme absorbés dans l'attente d'un avenir dont on espérait une grande amélioration ; mais cette espérance était mêlée de quelques inquiétudes. »[1438]

La noblesse semblait prostrée et ne donnait aucun signe extérieur de réaction ; il faut donc chercher dans les journaux intimes la narration de ces événements pour comprendre son état d'esprit[1439]. Dans les bibliographies réalisées par M.V. Nečkina, on dénombre pas moins de 91 mémoires et de 36 carnets intimes évoquant la journée du 14 décembre 1825[1440]. Il est conventionnel de souligner une muette adhésion de quelques membres de la noblesse aux aspirations des Républicanistes : la noblesse libérale modérée faisait le deuil de certains de ses représentants les plus prometteurs. Enfin, la plupart des officiers qui connaissaient les vertus de courage et de bravoure de leurs camarades les prenaient en pitié sans toutefois oser intervenir : aucun n'ignorait qu'une insurrection méritait un châtiment sévère autant qu'exemplaire.

Toutefois, le tableau des réactions de la noblesse russe aux insurrections ne serait pas complet si l'on se limitait à la noblesse libérale modérée[1441]. Afin de prendre aussi en compte les réactions de la noblesse conservatrice, on prêtera volontiers attention à l'opinion d'un homme resté fidèle à l'Empereur : Aleksandr Ivanovič Sulakadzev[1442],

---

[1438] LESUR, C.-L., *Annuaire historique universel pour 1826*, Paris, chez A. Thoisnier-Desplaces, libraire et New-York, Librairie universelle, 1827, pp.333-334.

[1439] On renverra au recueil de témoignages, établi par V.L. ÂNIN, *Dekabrsity v vospominaniâh sovremennikov*, Moskva, Izdatel'stvo Moskovskogo universiteta, 1988, chapitre III, pp.286-319.

[1440] Voir notamment *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1929 à 2001, ou encore NEČKINA, M.V., *Dviženie dekabristov*, Moskva, AN SSSR, 1960.

[1441] Les familles des insurgés ne réagirent pas toutes avec compassion. On rappellera ici le cas du prince Odoevskij, qui fut dénoncé par son oncle le sénateur Dmitrij Lanskij, chez qui il avait trouvé refuge.

[1442] A.I. SULAKADZEV (1771-1830), collectionneur de manuscrits anciens, mais aussi faussaire.

monarchiste convaincu, qui tint quatre carnets à jour en 1825 et 1826[1443]. Dans ses notes prises à la hâte, A.I. Sulakadzev relate de manière précise les différentes étapes de l'insurrection. Son appréciation de la mutinerie laisse peu de place à la compassion :

> « D'autres se sont laissés emporter par leur jeunesse, leur éducation française et se sont farci le crâne : *liberté, libre pensée, indépendance*. […] On sera intelligent si on leur tranche la tête, à ceux-là. Qui aime sa patrie, aime son souverain. »[1444]

A.I. Sulakadzev reprend l'identification entre le souverain et l'Etat : la personne du souverain s'assimile entièrement au pouvoir suprême, à l'Etat et à la patrie. La même idée est présente dans tous les mémoires des militaires de l'époque, choqués par le manquement au serment d'allégeance, ou le refus des insurgés de prêter serment au tsar[1445]. On soulignera également, dans le texte de Sulakadzev, l'allusion à l'éducation française ainsi que les termes *svoboda* et *vol'nost'*, qui feront partie des griefs de la Haute Cour de Justice à l'égard des Républicanistes.

Très vite semble-t-il, des rumeurs sur l'objectif réel des insurgés circulèrent dans tout Saint-Pétersbourg ; l'existence d'une constitution était connue de tous. A.I. Sulakadzev écrit dès le 2 janvier 1826 [20 décembre 1825, A.S.] :

> « On raconte que d'après cette néfaste constitution trois consuls auraient déjà été désignés dans la République russe : le premier, le Prince Trubeckoj, le deuxième Bestužev, et le troisième, Obolenskij, et qu'on aurait fixé au 12 mars 1826 le jour de la révolution ; tous les hauts dirigeants devaient être exterminés, et les villes (Saint-Pétersbourg, Moscou et d'autres), livrées au pillage et à toutes les horreurs dont les troupes sont capables, aux saccages, aux meurtres, aux violences, aux incendies et autres, pendant trois jours. »[1446]

[1443] En hommage aux « chroniques » de la Russie médiévale, A.I. Sulakadzev appelait ses carnets intimes, des « Letopiscy ». Ils sont conservés à la bibliothèque V.I. Lenin, dans la collection des livres manuscrits du bibliophile N.P. Durov (fonds n°96).

[1444] « Inye uvlečeny molodost'û, vospitaniem francuzskim, nabivši sebe golovu – *svoboda, vol'nost', nezavisimost*'. […] Kak posekut horošen'ko, tak i budut umny. Lûbi otečestvo, lûbi gosudarâ. » Cité par Û.I. GERASIMOVA dans son article « Vosstanie 14 dekabrâ 1825 g. i sovremenniki (po zapisnym knižkam A.I. Sulakadzeva) », in *Istoričeskie zapiski*, 1975, n°96, p.83.

[1445] C'est le cas de N.D. Durnovo, chargé de capturer un certain nombre de Républicanistes, dont K.F. Ryleev. Voir « Arest dekabristov (iz dnevnika fligel'-ad''ûtanta N.D. Durnovo », in *Dekabristy v vospominaniâh dekabristov*, *op.cit.*, pp.286-287.

[1446] « Skazyvaût, po zlodejskoj konstitucii naznačeny uže budto by byli i tri konsula v Russkoj respublike : knâz' Trubeckoj 1, Bestužev 2 i Obolenskij 3, i 12 marta 1826 goda naznačeno dnëm perevorota ; vse vyšie vlasti istrebit', goroda – Spb., Moskvu i pročie dat' na rashišenie i vse užasy zlodejstva vojsk, grabeži, ubijstva, nasiliâ, požary i pročee na 3 dnâ. » Article de Û.I. GERASIMOVA, « Vosstanie 14 dekabrâ 1825 g. i sovremenniki (po zapisnym knižkam A.I.

Dans cet extrait se mêlent et s'entrecroisent des éléments réels de l'insurrection et quelques éléments fictifs nés de la rumeur publique : A.I. Sulakadzev condamne fermement l'initiative des insurgés, car il y voit une incitation à la guerre civile. La rumeur ne se limite pas à colporter l'événement : elle s'empare aussi des premières conclusions de l'enquête et commente le résultat des perquisitions. Ainsi, dans une note du 12 mars 1826, le monarchiste rapporte un détail intéressant :

> « Le 17 décembre, on a trouvé, dit-on, chez la comtesse Laval, l'épouse du conseiller secret, huit cents exemplaires d'une constitution […] vraisemblablement imprimée dans une typographie catholique de Potchaev ; et aussi quatre étendards richement réhaussés de fil d'or, avec en dessous une inscription en latin : Libertas – Liberté. »[1447]

Ces aspirations à l'indépendance et à la liberté, assimilées à la constitution, sont condamnées par A.I. Sukaladzev, qui y voit une atteinte au principe sacré du souverain autocrate. Comme l'ensemble de la noblesse, il suit avec attention le déroulement du procès et évoque l'exécution nocturne de cinq « criminels politiques » - événement amplement relayé par la rumeur publique. La dernière allusion aux Républicanistes date du 31 août 1826 : évoquant la réception dans le jardin de Tauride, A.I. Sulakadzev rapporte que les illuminations avaient été confiées à Saker, ingénieur militaire, et que celui-ci avait reproduit la potence des cinq condamnés à mort : le gibet devenait symbole de la justice impartiale de l'Empereur.

Les historiens ont noté la relative indifférence, voire la franche hostilité de la noblesse vis-à-vis de l'action des Républicanistes. Dans son analyse, l'historien N.K. Piksanov considère que ce manque de réaction est dû, pour partie à l'impuissance politique de la noblesse, et pour partie à une certaine incompréhension non pas des idées, mais de l'action des insurgés[1448]. La noblesse libérale modérée souscrivait effectivement aux revendications des Républicanistes, mais elle demeurait profondément attachée aux procédures légales : le recours à la force armée et la tentative d'un coup d'Etat ne pouvaient trouver grâce aux yeux de cette noblesse, en

---

Sulakadzeva) », *op.cit.*, p.84.

[1447] *Idem*, p.85 : « 17 dekabrâ u grafini Laval', tajnoj sovetnicy, najdeno, govorât, 800 èkzemplârov pečatnoj konstitucii […] veroâtno, v katoličeskoj počaevskoj tipografii, i eŝë 4 znamâ, prebogato vyšityh zolotom, s nadpis'û po latyni vnizu : Libertas – Vol'nost'. »

[1448] Pour une présentation plus développée de la position de Piksanov, voir PIKSANOV, N.K., article intitulé « Dvorânskaâ reakciâ na dekabrizm, 1825-1827 », in *Zven'â*, Moskva, Leningrad, 1933, notamment les pages 145 et 164-165.

raison même de ce côté modéré qui l'animait. La jeunesse estudiantine était loin de se conduire aussi passivement : en témoigne le cas de V.G. Rozalion-Sošal'skij, arrêté pour avoir publié des écrits sur K.F. Ryleev, notamment le texte *Ryleev en prison* (*Ryleev v temnice*). Cette affaire[1449], suivie de près par la police secrète, rend compte de l'agitation estudiantine, qui faisait certes preuve d'une réelle effervescence, mais qui, désorganisée, ne constituait pas une sérieuse menace pour le pouvoir en place.

En dépit de ces manifestations sporadiques de mécontentement, le pouvoir de Nicolas Ier ne fut pas ébranlé par une réaction franche de la noblesse, qui aurait pu se déclarer hostile à sa politique envers les insurgés. Contrairement aux classes supérieures de la société, qui se réfugièrent dans un deuil réservé, la paysannerie réagit beaucoup plus violemment : les jacqueries témoignent de l'atmosphère fébrile qui régnait au sein du monde paysan en 1825-1826. Il reste à déterminer si cette agitation paysanne est liée à l'avènement d'un nouvel Empereur ou aux insurrections de décembre 1825 et janvier 1826.

3. Le peuple russe : les troubles paysans de l'année 1826.

L'année 1826 fut marquée par de graves troubles paysans, à la fois plus nombreux et plus violents qu'à l'ordinaire. Les graphiques ci-dessous[1450] permettent de constater que les jacqueries se multiplient au cours de l'année 1826 pour atteindre trois fois plus d'exactions qu'en 1827, et six fois plus qu'en 1828. Ce n'est qu'en 1830, avec l'écrasement de l'insurrection polonaise, que des jacqueries paysannes d'une telle ampleur resurgiront ; mais même alors, elles n'atteindront pas la moitié du total des troubles de 1826.

[1449] V.G. Rozalion-Sošals'kij est un étudiant de l'université de Kharkov. La parution de ces vers et la circulation, dans le milieu estudiantin, d'idées libérales proches de celles des Républicanistes, l'idéalisation des cinq pendus, ne pouvaient qu'alarmer le pouvoir en place. De janvier 1826 à février 1827, une enquête sévère fut menée, suivie par de nombreuses arrestations. Les résultats de l'enquête montrèrent que ces protestations ne provenaient pas de groupes organisés : elles résultaient de l'initiative de jeunes gens isolés. Pour plus de détails sur les rumeurs qui circulaient dans le milieu estudiantin, voir l'article de M.A. RAHMATULLIN, « Ob odnom mife iz istorii osvoboditel'nogo dviženiâ v Rossii », in *Istoriâ SSSR*, 1992, n°1, pages 87-110.

[1450] Graphiques réalisés à partir des recueils de documents intitulés *Krest'ânskoe dviženie v Rossii v 1796-1825 godah*, S.N. VALK et N.M. DRUŽININ, Moskva, Socèkgiz, 1961, p.18 ; et *Krest'ânskoe dviženie v Rossii v 1826-1849 godah*, dirigé par A.V. PREDTEČENSKIJ, Moskva, Izdanie social'no-èkonomičeskoj literatury, 1961, notamment les tableaux proposés en annexes, pp. 817-821.

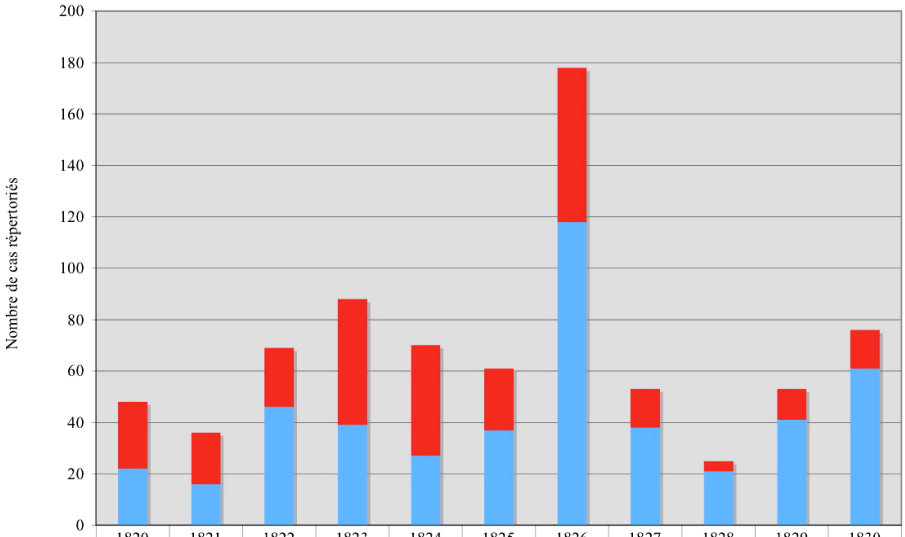

	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830
Doléances collectives adressées à l'Empereur	26	20	23	49	43	24	60	15	4	12	15
Actions menées par les paysans	22	16	46	39	27	37	118	38	21	41	61

Graphique 6 – Troubles dans les campagnes russes de 1820 à 1830[1451].

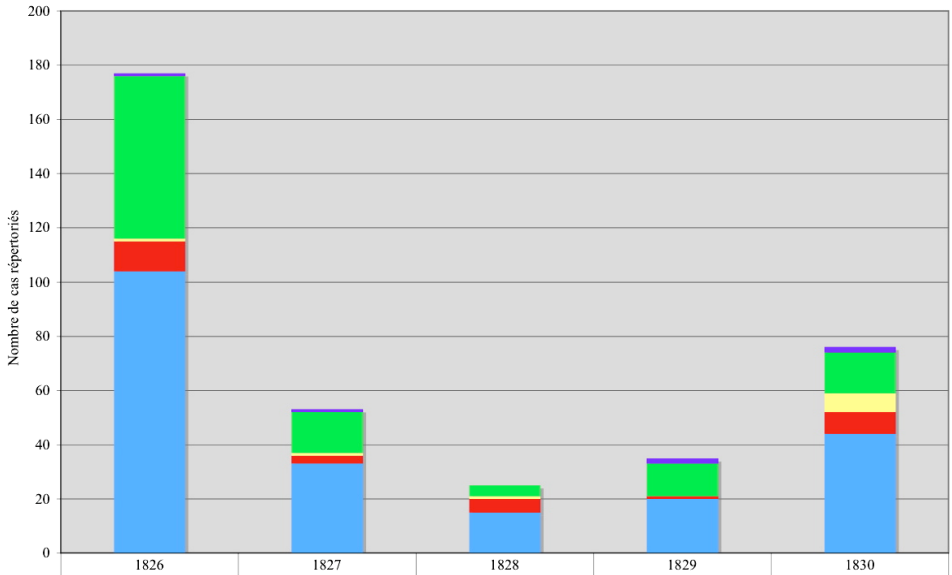

	1826	1827	1828	1829	1830
Toubles divers	1	1	0	2	2
Vols de bois	60	15	4	12	15
Délits de fuite	1	1	1	0	7
Violences et crimes	11	3	5	1	8
Insoumisions/Non paiement l'impôt	104	33	15	20	44

Graphique 7 – Types de troubles dans les campagnes russes de 1826 à 1830[1452].

1451 Source : VALK, S.N. et DRUŽININ, N.M., *Krest'ânskoe dviženie v Rossii v 1796-1825 godah*, *op.cit.*, p.18.

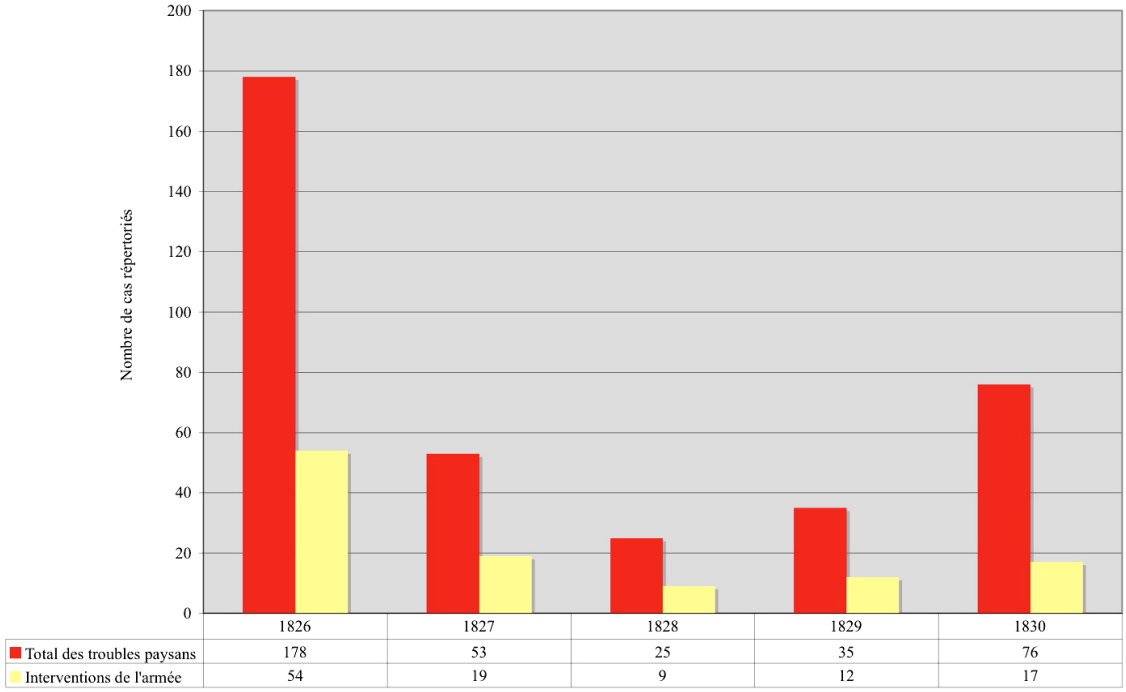

	1826	1827	1828	1829	1830
Total des troubles paysans	178	53	25	35	76
Interventions de l'armée	54	19	9	12	17

Graphique 8 – Interventions de l'armée dans les campagnes russes (1826-1830)[1453].

Durant la première année du règne de Nicolas Ier, le recours à l'armée fut relativement fréquent : à cinquante-quatre reprises, les gouverneurs durent faire intervenir la force militaire, face à des paysans parfois armés. La violence de ces troubles se mesure également au nombre d'exactions et de meurtres commis à l'encontre des propriétaires. Enfin, le recours à l'Empereur et l'adresse de plaintes portées contre les propriétaires atteignirent également un chiffre record : soixante plaintes déposées en un an, soit quatre fois plus que pour les années 1827-1830. Non seulement ces troubles se firent plus nombreux, mais ils touchèrent de plus en plus de provinces. En 1824, ils n'avaient affecté que la partie occidentale de l'Empire : le gouverneur de Tver, par exemple, s'était plaint de ces agitations. En revanche, deux années plus tard, ces mouvements prirent un caractère massif : des révoltes éclatèrent dans le nord et l'est, mais aussi dans le centre et le sud. La province de Moscou et celle de Pskov connurent chacune vingt-et-un soulèvements paysans pour la seule année 1826 ; la province de Saint-Pétersbourg dut faire face à cinquante-quatre soulèvements. Les provinces de Novgorod (six jacqueries), Riazan (sept révoltes) et Iaroslavl (treize

---

[1452] Source : PREDTEČENSKIJ, A.V., *Krest'ânskoe dviženie v Rossii v 1826-1849 godah*, *op.cit.*, pp.817-821.

[1453] *Ibidem*.

révoltes) furent également touchées[1454]. Un des soulèvements les plus durs fut celui qui eut lieu dans la propriété de Potockij (village de Podvysokoe) : ce soulèvement dura trois ans, et fut sévèrement réprimé par le gouverneur de Kiev qui envoya même deux bataillons de soldats des régiments d'infanterie pour mater la révolte[1455].

Par quoi ces révoltes étaient-elles provoquées ? Sont-elles dues à l'avènement d'un nouvel empereur, et à l'espérance d'octroi de nouvelles libertés, ou bien sont-elles directement liées aux insurrections des Républicanistes ? Pour discerner les motivations des paysans et des soldats lors de ces troubles, il convient d'analyser plus précisément un exemple de révolte paysanne. En 1826, le gouverneur de Iaroslavl, Bezobrazov, adressa une missive au Ministère de l'Intérieur au sujet des agitations paysannes survenues dans sa région[1456]. Les craintes de Bezobrazov portaient sur le port de Rybin : avec le dégel, ce dernier devenait un centre d'échanges importants et concentrait de 50 000 à 100 000 personnes venues de différentes régions de l'Empire. Ces marchands, de retour chez eux, contribuaient à renforcer des rumeurs fondées sur des nouvelles souvent approximatives. Dans sa missive, le gouverneur analysait ces rumeurs de la manière suivante :

> « Ces gens, de retour des capitales, ont fait courir parmi les paysans serfs la rumeur qu'une vague de liberté serait attendue pour le printemps ; et aux paysans d'Etat et autres, ils ont affirmé que tous les impayés seront remis. Des malentendus de la sorte, disséminés un peu partout, ont deux conséquences, et ce, comme on peut le supposer, pas dans la seule province de Iaroslavl : premièrement, ils engendrent l'insoumission des paysans fonciers envers leurs propriétaires ; deuxièmement, ils font accumuler les impayés jusqu'à obtenir des sommes non négligeables. »[1457]

[1454] Chiffres extraits de *Krest'ânskoe dviženie v Rossii v 1826-1849 godah*, *op.cit.*, pp. 818-820.

[1455] Dans ce domaine, le cas d'A. Semenov, dans le povet d'Umanskij est caractéristique : ce soldat du régiment d'infanterie du Dniepr monta une armée en rassemblant les paysans. Arrêté, il fut jugé en septembre 1826 ; cent cnquante paysans furent arrêtés, parmi lesquels quatre-vingt furent mis en prison, les autres enrégimentés pour vingt-cinq ans. Ces renseignements chiffrés sont extraits d'un recueil intitulé *Tajnye obŝestva v Rossii v načale XIX veka*, Moskva, Mospoligraf, 1926. Voir notamment l'article de V. GANCOVA-BERNIKOVA, pp.129-150 ; l'auteur utilise les archives de la section militaire du Centrarhiv.

[1456] Ce gouverneur énumère cinq endroits dans lesquels les troubles se sont faits plus vivement sentir : les terres du prince Gagarin (district de Iaroslavl) ; les terres de Ponomareva (district de Michkine) ; les terres du propriétaire Brânčinov (district de Danilov) ; les terres du propriétaire Âroslavov (district de Romano-Borisogleb) ; les terres du comte Mamonov (district de Rybin). Source initiale : revue *Byloe*, 1923, n°3. Repris en partie dans le recueil *Četyrnadcatoe dekabrâ*, *op.cit.*, pp.128-129.

[1457] *Idem*, p.129.

Ces espérances sont sans nul doute liées à l'avènement d'un nouvel Empereur. Mais les événements de décembre 1825 et janvier 1826 ne furent pas étrangers à ces agitations : ainsi, dans les propriétés d'Obolenskij et du prince Trubeckoj les paysans se révoltèrent, s'alliant parfois aux soldats – qui sont eux-mêmes des paysans. Divov, conseiller secret et sénateur, qui assura l'intérim au Ministère de l'Intérieur lorsque Nessel'rode partit à l'étranger, effectua immédiatement ce lien entre le 14 décembre et les agitations paysannes. Il notait dans son journal intime, le 5 avril 1826 :

> « Des bruits courent : une insurrection paysanne aurait éclaté ; les paysans refusent de payer l'impôt aux propriétaires, ils disent que feu l'empereur leur avait accordé la liberté, et que l'empereur régnant actuellement ne veut pas exécuter cette volonté. Il est indubitable que de telles rumeurs sont une conséquence de la conspiration du 14 décembre. »[1458]

Il est difficile de trancher en faveur de cette interprétation : rumeurs et jacqueries sont constitutives de la vie paysanne en Russie. En revanche, on peut raisonnablement supposer que les thèmes de l'imposture du nouveau tsar et de l'abolition du servage – motifs revendiqués par les Républicanistes – contribuèrent à enflammer les campagnes. Nicolas Ier en prit conscience et réagit fermement pour éviter des débordements. En témoigne un rescrit daté du 12 mai 1826, dans lequel l'Empereur dénonce les fausses rumeurs sur l'abolition de la redevance et remet les serfs et les domestiques entre la justice des propriétaires fonciers[1459]. Pour réaffirmer son autorité, il eut recours à une mise en scène théâtrale de la clémence impériale.

SECTION II
Nicolas Ier face aux Républicanistes : l'impossible compréhension ?

Les insurrections publiques de décembre 1825 et janvier 1826, sans précédent dans l'histoire russe, nécessitaient, de la part de l'Empereur, une réaction elle aussi sans

---

[1458] *Ibidem*.

[1459] Ce rescrit fut publié dans la revue *Russkij invalid*, 1826, n°116 (18 mai 1826). Le texte est reproduit intégralement dans le recueil *Dekabristy – Tajnye obŝestva, processy Kolesnikova, br. Kritskih i Raevskih*, Moskva, izdanie V.M. Sablina, 1907, pp.53-54.

précédent. Ce fut le cas avec le procès des insurgés, qui survint après une longue enquête de six mois : la justice témoignait ainsi d'une lenteur propre à tout désir impartial de découvrir la vérité et de châtier uniquement les vrais coupables. Nicolas Ier utilisait le procès des Républicanistes pour prouver au monde entier que la Russie rendait justice selon les critères européens. Toutefois, la société russe et les observateurs étrangers ne furent pas dupes : ils condamnèrent presque unanimement cette parodie de procès et l'instrumentalisation de la justice par le pouvoir impérial. On peut donc relire le procès en mettant à jour deux types d'exercice du pouvoir et de la justice. Un autre élément est à prendre en compte pour rétablir la complexité des relations entre l'Empereur et les Républicanistes : la lucidité du souverain vis-à-vis des objectifs poursuivis par les insurgés plaide en faveur d'une relecture de cette période cruciale pour comprendre les orientations ultérieures du règne de Nicolas Ier.

I. Rendre justice en Russie autocratique.

L'arrestation des Républicanistes donna lieu à une enquête détaillée et à un procès suivi par la population. Sommé, puisque l'insurrection avait été publique, de réagir publiquement, Nicolas Ier retourna habilement la situation : il fit montre d'un exercice rationnel de la justice au sein de l'Empire de toutes les Russies, manifestant ainsi toute l'étendue de la clémence impériale. Instrument politique, le procès devait être exemplaire sur tous les plans : au niveau de la procédure judiciaire, il devait être conforme aux principes de la culture juridique européenne ; sur le plan de la condamnation, les peines prononcées à l'encontre des insurgés devaient être proprotionnelles au crime commis. Cette façade légale du procès cache toutefois un exercice arbitraire de la justice, que les Républicanistes n'hésitèrent pas à dénoncer à l'Empereur lui-même.

1. Les institutions d'une justice impartiale.

Suite à l'insurrection du 26 [14 A.S.] décembre 1825, Nicolas Ier mit rapidement en place deux organismes pour enquêter et juger les quelque cent cinquante personnes arrêtées : une institution chargée de l'enquête, et une autre, indépendante de la première, chargée de tirer les conclusions de l'enquête et de rendre le verdict.

Premier organisme, la Commission d'enquête ou *Sledstvennaâ Kommissiâ* était composée de neuf membres, et présidée par le ministre de la guerre, général d'infanterie, A. Tatiŝev. Parmi les autres membres, on trouvait le grand-duc Michel, commandant d'une division de la garde ; le prince A. Galicyn, conseiller privé actuel et ministre des postes sous Nicolas Ier ; Goleničev-Kutuzov, aide de camp général, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg ; A. Černyšev, aide de camp général ; A. de Benkendorf, aide de camp général, commandant de la 1ère division de cuirassiers ; le comte Levašëv, aide de camp général, commandant d'une brigade de cavalerie légère de la garde et membre du Conseil de l'Empire ; Potapov, aide de camp général et général de service de l'Etat-Major général ; et enfin D. Bludov, secrétaire de la Commission et conseiller d'Etat actuel. Cette Commission d'enquête était chargée de mettre à jour les différents réseaux des Républicanistes et de faire l'historique des sociétés secrètes, depuis 1815. La Commission d'enquête rendit son rapport à Nicolas Ier le 30 mai 1826. L'ensemble de ses conclusions fut compilé en un document publié en cinq langues, et envoyé aux cours européennes. Dès le mois de juin 1826, un exemplaire en langue française circulait en Europe[1460].

Le deuxième organisme – la Haute Cour de Justice ou *Vyssšij Ugolovnyj Sud* – fut établi par Nicolas Ier mais demeurait, au moins dans les textes officiels, indépendant du tsar. Cette Cour extraordinaire était composée de membres des trois hautes instances de l'Empire : du Conseil d'Empire, du Sénat dirigeant et du Saint-Synode. Elle était présidée par le prince Lopuhin ; le ministre de la justice remplissait les fonctions de procureur général.

Le 30 mai 1826, la Commission d'enquête présenta son rapport au tsar. Celui-ci le transmit à la Haute Cour de Justice le 1er juin, en affirmant :

> « Nous n'attendons et n'exigeons de la Cour qu'une seule chose : une justice impartiale, inébranlable, fondée sur la loi et la force des preuves. »[1461]

La Cour avait à choisir une commission de révision, qui pouvait poser les questions suivantes à l'inculpé :

[1460] Le rapport de la Commission d'enquête fut, par exemple, publié dans le *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne*, n°87 (14e année), en date du 22 juillet 1826.

[1461] Cité dans le recueil *Četyrnadcatoe dekabrâ – Sbornik*, Leningrad, Edition d'Etat, 1925, p.95.

1°) Les aveux donnés par l'inculpé à la Commission ont-ils vraiment été écrits de sa main ?

2°) L'inculpé a-t-il écrit ces aveux librement, et non sous la contrainte ?

3°) A-t-on fait part à l'inculpé des témoignages visuels ?

Cette procédure devait permettre d'affirmer que les aveux n'avaient pas été arrachés aux inculpés en ayant recours à la torture. Les 8 et 9 juin 1826, la commission de révision recueillit les réponses des inculpés et les remit à la Haute Cour de Justice. Le 10 juin, cette dernière réunit une nouvelle commission pour répartir les peines infligées aux inculpés selon divers degrés de gravité ; y siégeaient le comte P.A. Tolstoj, le général Vasil'čikov, M.M. Speranskij, le comte Kutâsov, Baranov, Engel', Kušnikov, le baron Stroganov et le comte Komarovskij. Ils rendirent leur décision à la Haute Cour de Justice le 28 juin. Le 2 juillet, le sénateur Kozodaev, le général Borozdin et M.M. Speranskij furent chargés de rédiger le rapport destiné à être présenté à l'ensemble des membres de la Haute Cour. Ce rapport fut signé le 9 juillet 1826 : il prévoyait onze catégories de peine, dont la première était la peine de mort par pendaison ; elle concernait trente-et-une personnes. De plus, cinq Républicanistes[1462], coupables de desseins régicides et classés pour cette raison hors de toute catégorie, étaient aussi condamnés à mort, mais par écartèlement. Au total, trente-six insurgés étaient passibles d'une condamnation à mort. La Haute Cour de justice applique ici la correspondane proportionnelle entre le délit commis et la peine attribuée[1463], professée par Catherine II mais jamais appliquée.

Toutes ces institutions – Commission d'enquête, commission de vérification des procédures, Cour indépendance de justice – rapprochent considérablement le procès des Républicanistes des conceptions européennes de la justice. Dans l'introduction au *Rapport de la Commission d'enquête*, les auteurs réaffirmaient cette conception rationnelle et équitable de la justice en s'adressant à l'Empereur en ces termes :

> « […] Vous aimeriez mieux pardonner à dix coupables que de faire punir un seul innocent. C'est d'après ce principe, où tant de sagesse s'unit à tant de

---

[1462] D'après le *Rapport de la Commission d'enquête de Saint-Pétersbourg à S.M. l'Empereur Nicolas Ier*, Paris, chez Ponthieu et Cie, 1826. Ces cinq condamnés étaient : M.P. Bestužev-Rûmin, P.G. Kahovskij, S.I. Murav'ëv-Apostol, P.I. Pestel' et K.F. Ryleev.

[1463] Voir BECCARIA, *Des délits et des peines*, traduction de M. Chevalier, préface de R. Badinter, Paris, Garnier-Flammarion, 1991, §VI « Proportion entre les délits et les peines », p.72.

> magnanimité, que la Commission s'est constamment dirigée dans le cours de ses investigations, sans néanmoins perdre de vue l'obligation qui lui était imposée de travailler, par de scrupuleuses recherches, à purifier la Russie de germes pernicieux, à assurer la tranquillité et le bon ordre, à calmer les citoyens paisibles, dévoués au trône et aux lois. »[1464]

Cette amélioration dans le domaine de la justice, et surtout l'absence de toute précipitation de la part de l'Empereur et des juges, furent soulignées dès 1826 par le journal français *La Quotidienne*. Fort habilement, l'auteur soulignait que, malgré ses défauts, le procès présentait des aspects nouveaux dans la pratique judiciaire de la Russie autocratique :

> « […] Or, tous ceux qui connaissent la législation de la Russie, son histoire, ses traditions, savent tout ce que pouvaient, tout ce que peuvent encore ses souverains ; et certes ils doivent reconnaître que le procès qui vient de s'accomplir présente une amélioration sensible dans l'exercice du pouvoir judiciaire. […]
>
> Dans la procédure actuelle, toutes les lumières ont été appelées ; au milieu des passions publiques et *des circonstances les plus difficiles* la cour a procédé avec ce calme et cette lenteur bien rares dans les temps d'orages. Les journaux libéraux auraient sans doute demandé un jury, la publicité des débats ; mais la constitution de l'Etat n'admet pas ces formes qui appartiennent à d'autres pays, et l'empereur Nicolas ne pouvait établir pour le cas présent de la conjuration, des formes rejetées par l'empereur Alexandre lui-même lors de la dernière diète de Pologne. On doit remarquer en outre qu'il s'agissait d'un complot militaire que nos lois elles-mêmes défèrent à un tribunal spécial, que ce complot éclatait *dans un temps d'orage*, qu'il y avait des aveux, le flagrant délit, *une sorte de guerre civile* ; que la publicité pouvait être un ferment de discorde et qu'elle pouvait fermer la porte à la clémence, en révélant dans tout leur odieux certaines culpabilités qu'il n'aurait plus été possible de pardonner. »[1465]

C.-L. Lesur, fondateur de *l'Annuaire historique universel*, souligne à son tour, dès 1827, le « progrès » dans l'exercice de la justice que représente ce

> « […] procès, où l'on peut regretter l'absence des formes judiciaires observées dans les pays soumis au régime constitutionnel, la privation des défenseurs, le secret des audiences, des débats et des procédures, mais où l'on ne peut méconnaître la sage lenteur des procédés et des précautions judiciaires, la scrupuleuse exactitude des recherches, l'évidence des preuves acquises et la lumineuse clarté des jugements… Cela mérite d'être observé comme un hommage

---

[1464] *Rapport de la Commission d'enquête à S.M. l'Empereur Nicolas Ier, op.cit.*, p.6.

[1465] SCHNITZLER, J.H., *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, *op.cit.*, tome II, pp.500-502. Souligné par J.H. Schnitzler.

rendu par un gouvernement despotique mais éclairé, aux droits de l'humanité, dans un pays encore privé des lumières de la civilisation. »[1466]

Le but de Nicolas Ier semblait atteint : le procès des Républicanistes prouvait que la Russie adhérait aux conceptions européennes de la justice, preuve infaillible s'il en est de son attachement aux valeurs européennes devenues siennes. En réalité, à l'instar de Catherine II, Nicolas présente aux nations européennes une façade judiciaire légale et humaniste, mais il retrouve les vieux démons de l'autocratie dès lors qu'il s'érige en juge des Républicanistes.

2. Une parodie de justice.

Le rigorisme affiché des procédures judiciaires ne résiste pas à un examen plus attentif, qui démontre que la mise en scène de ce procès répondait à des besoins de propagande. Le procès devait donner un exemple de ce qu'est une justice impartiale[1467], aux yeux de la Russie de même qu'à la face du monde entier : dès lors, le respect de l'ordre judiciaire dissimulait de nombreuses entorses à l'exercice d'une justice impartiale.

Ce procès présente effectivement de nombreux vices de forme : en dépit des apparences, les rouages des institutions chargées de l'enquête et du procès des Républicanistes dépendaient entièrement du tsar. Toutes les missions de la Haute Cour de Justice étaient entravées par l'action du tsar. La commission de révision était certes établie par la Haute Cour, mais en revanche ses membres étaient nommés par Nicolas Ier. De même, les fonctions de la Haute Cour étaient considérablement réduites : pour vérifier les données d'une enquête, il fallait pouvoir interroger les inculpés et les témoins ; or, la Haute Cour ne reçut jamais du tsar le droit d'entrer en contact avec les témoins de l'insurrection de décembre 1825. Elle put seulement leur poser trois questions formelles, limitées aux conditions des interrogatoires, et ne reçut des inculpés

---

[1466] *Annuaire historique universel pour 1826*, par C.-L. LESUR, Paris, New York, Librairie universelle, 1827. Voir l'appendice (« Documents historiques »), p.345.

[1467] Nicolas Ier écrit au grand-duc Constantin, aussitôt après les événements de décembre 1825 : « Il est affreux de le dire, mais un exemple impressionnant est nécessaire et comme, en l'occasion, il s'agit d'assassins, leur sort ne saurait être trop rigoureux. », cité par P. MILÛKOV, *Histoire de la Russie*, *op.cit.*, tome II, pp.732-733.

que des réponses tout aussi formelles[1468]. Les juges choisis, pour indépendants qu'ils se prétendissent, étaient des proches de l'Empereur : comment, dans ces conditions, garantir l'impartialité du verdict ?

Ces circonstances n'ont pas échappé aux Russes de l'époque. En réaction au procès, N.I. Turgenev, écrit avec amertume dans son *Mémoire justificatif* :

> « Il est sans doute peu régulier d'investir des militaires de fonctions administratives et judiciaires ; mais ce qui dans des pays plus civilisés paraîtrait une anomalie monstrueuse, n'a en Russie rien de choquant ; on ne peut offrir que ce l'on possède, et à l'impossible nul n'est tenu. […] L'instruction, le jugement, tout devait suivre une marche inaccoutumée, extra-légale ; et l'on couronna dignement l'œuvre par l'application de la peine de mort, que depuis près d'un siècle la Russie a rayée de son code criminel. […] Le rapport de la commission d'enquête ne ressemble guère, comme on aura l'occasion de le voir, à une pièce judiciaire : c'est tout au plus un récit historique, qui paraît dicté par la passion et écrit dans les intérêts d'un parti plutôt que dans ceux de la vérité. »[1469]

La sévérité des condamnations est également soulignée par N.I. Turgenev, qui se fait l'écho d'une partie de la noblesse : il récrimine contre les cinq condamnations à mort, totalement injustes à ses yeux. En effet, tous les condamnés à mort n'étaient pas responsables d'actes criminels : parmi eux, P.I. Pestel' n'avait pas pris part à l'insurrection car il était en prison depuis le 13 décembre ; K.F. Ryleev, lui non plus, ne se trouvait pas sur la place du Sénat, il parcourait la ville à la recherche du prince S.P. Trubeckoj. Or, ces deux personnes furent condamnées à la même peine que trois autres insurgés, coupables de rébellion et d'assassinat, et convaincus de régicides. N.I. Turgenev, formé aux procédures judiciaires européennes, souligne l'aveuglement de la justice russe :

> « Que résulte-t-il de la politique qui a été adoptée dans cette circonstance ? Faire mourir sur l'échafaud, avec les hommes qui avaient pris une part active à l'insurrection, ceux qui pouvaient l'avoir désirée ou seulement en avoir parlé,

---

[1468] N.I. Turgenev, Républicaniste non présent lors des insurrections, souligne ces vices de forme : « Toutes les déclarations des accusés datent des interrogatoires qu'ils ont subis pendant l'enquête ; aucune n'a été reproduite par eux devant le tribunal. Ils n'ont pas été interrogés par le tribunal, ils n'ont pas assisté aux débats ». Extrait de TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des Imprimeurs Unis, 1847, tome I : « Mémoires d'un proscrit », chapitre II, note située en bas de la page 313.

[1469] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome I, pp.215-217, préambule au mémoire justificatif.

> c'était dire que l'on rendait passibles de la même peine les personnes qui se borneraient à parler d'une révolte et celles qui la feraient. »[1470]

Enfin, il convient de souligner que, dans la procédure judiciaire, l'effacement de l'Empereur ne fut que partiel : on sait, d'après le journal intime de Nicolas Ier, que l'Empereur n'a pas hésité à mener des interrogatoires avec chaque Républicaniste, en jouant des rôles différents selon la personnalité des inculpés, allant jusqu'à promettre la liberté et la protection des familles des inculpés. Les mémoires des Républicanistes regorgent de témoignages à propos des « masques » que prit Nicolas Ier lors de ces divers interrogatoires : I.A. Annenkov garde le souvenir d'un tsar d'une profonde grandeur d'âme[1471] ; en revanche, N.A. Bestužev fut menacé de mort, K.P. Bestužev-Rûmin subit des tortures morales. Quant au prince S.P. Trubeckoj, qui trahit la cause des insurgés et se rendit immédiatement au Palais d'Hiver pour implorer la clémence du nouveau tsar, il rapporte la dureté de Nicolas Ier et ses amers reproches quant à son origine princière :

> « Colonel de la garde, prince Trubeckoj… Comment n'avez-vous pas honte de vous trouver avec ces merdeux ?!... »[1472]

Si le procès présente tant d'entorses dans la procédure judiciaire, c'est que l'Empereur ne se proposait pas de rendre justice, mais de défendre une certaine conception du pouvoir. Le procès des Républicanistes revêtait une signification politique d'une grande portée, que Nicolas Ier entendait mettre à profit.

3. A la source de toute justice, le pouvoir de l'autocrate.

Instrument politique, le procès des Républicanistes devait jouer un rôle de premier plan dans la politique extérieure et dans la politique intérieure : toutes les interventions de l'Empereur dans ce procès plaident en faveur d'une telle interprétation. Dans le

---

[1470] *Idem*, p.247.

[1471] Voir les mémoires d'I.A. ANNENKOV, rédigés par son épouse : *Vospominaniâ Poliny Annenkovoj, s priloženiemVospominanij dočeri O.I. Ivanovoj iz arhiva Annenkovyh*, Krasnoârsk, Krasnoârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1977. Publiés en français sous le titre *Souvenirs de Pauline Annenkova, d'après des archives de famille*, Moscou, Editions du Progrès, 1988.

[1472] TRUBECKOJ, S.P., *Zapiski knâzâ Trubeckogo*, Leipzig, E.L. Kasprowicz, 1874 ; réédité à Saint-Pétersbourg en 1907.

domaine des Affaires étrangères, Nicolas Ier entendait prouver au monde policé que la Russie, fidèle au pouvoir *légitime* du souverain, était capable de résister à l'anarchie, de se défendre contre des ennemis extérieurs et intérieurs : la résistance de l'armée en 1825 répond en contrepoint au courage des troupes russes contre Napoléon en 1812.

> « [La Commission d'enquête et la Haute Cour de Justice] purgeront de cette contagion étrangère le sol sacré de la Russie ; [elles] feront disparaître cet odieux mélange de tristes vérités et de soupçons gratuits qui répugne aux âmes nobles ; [elles] tireront à jamais une ligne de démarcation entre l'amour de la patrie et les passions révolutionnaires, entre le désir du mieux et la fureur des bouleversements ; [elles] montreront au monde que la nation russe, toujours *fidèle à son souverain et aux lois*, repousse les secrets efforts de *l'anarchie*, comme elle a repoussé les *attaques ouvertes de ses ennemis déclarés*. »[1473]

Sur le plan intérieur, les interventions de l'Empereur ont pour but de dessiner une icône de la clémence impériale[1474]. Les peines établies sont sciemment aggravées pour souligner par contraste la grâce impériale. Et Nicolas Ier use effectivement de sa clémence, à plusieurs reprises : il accorde son pardon à M.F. Orlov, sur demande expresse de son frère ; il grâcie les condamnés du premier degré, et commue la peine de mort par pendaison en exil à vie en Sibérie. Enfin, il demande à ce que les condamnés à mort « hors catégorie » ne soient pas soumis à une mort infâmante avec effusion de sang, comme le prouve une note du chef de corps, le baron Dibič, à P.V. Lopuhin, en date du 10 juillet 1826 :

> « […] En cas de doute sur le mode de la peine de mort qui doit être infligé aux criminels par le Tribunal, l'empereur souverain daigne avertir Votre Grandeur, par mon intermédiaire, que Son Altesse ne permettra de mort ni par écartèlement, car c'est une mort douloureuse ; ni par fusillade, car cette peine est réservée uniquement aux criminels de guerre ; ni même par la guillotine ; en un mot, il ne tolérera aucune peine de mort accompagnée d'effusion de sang. »[1475]

[1473] Extrait du manifeste impérial du 31 décembre 1825, in SCHNITZLER, J.H., *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, Paris, Jules Renourd et Cie, 1847, tome I, p.256. Nous soulignons.

[1474] Le 9 juillet, la Haute Cour de Justice présente à Nicolas Ier son rapport sur les peines à infliger aux Républicanistes. Elle y ajoute la note suivante : « Bien qu'à la clémence du tsar autocrate, aucune loi ne puisse mettre de limite d'aucune sorte, la Haute Cour de Justice se permet de faire remarquer qu'il est des degrés de crimes d'une gravité telle et si étroitement mêlés à la sécurité nationale, qu'ils doivent demeurer hors de portée, nous semble-t-il, de toute clémence. ». Extrait du recueil *Četyrnadcatoe dekabrâ*, *op.cit.*, p.96.

[1475] *Idem*, p.97.

Le deuxième rôle réservé au tsar dans ce procès consiste à rappeler l'importance de la Providence divine dans la vie des hommes – et donc à condamner toute tentative pour bouleverser l'ordre établi. Dans le manifeste du couronnement, le 25 juillet 1826, le tsar souligne à quel point les interventions humaines sont vaines eu égard aux desseins de Dieu :

> « Ce ne sont pas des rêves téméraires et toujours destructeurs, mais c'est la Volonté divine qui perfectionne progressivement les institutions de la patrie, remplit les lacunes et remédie aux abus. »[1476]

L'icône de l'autocrate ainsi esquissée met en valeur deux vertus cardinales du souverain : d'une part, la clémence impériale, qui fait du souverain un être désigné non pour condamner, mais pour gracier ; d'autre part, la soumission de l'Empereur aux décrets de la Providence divine. Face aux insurgés, qui ont eu recours à la violence pour détruire les fondements de la société russe, l'Empereur se porte garant d'un ordre politique stable et se montre sous les traits d'un homme soucieux des conditions d'exercice de la justice au sein de son Empire. Toutefois, cet habile retournement politique ne convainc pas la société russe : la noblesse, touchée par les condamnations qui la privent de ses représentants les plus brillants, ne laisse pas de dénoncer – mais en privé – les faux-semblants de justice qui parcourent le procès et les interrogatoires peu réguliers auxquels les insurgés ont été soumis.

En réalité, l'exercice de la justice selon Nicolas Ier est à l'image de son pouvoir : il est absolu. La justice n'est pas rendue par des institutions indépendantes, elle n'est que l'expression de la volonté despotique de l'autocrate. La grâce impériale elle-même prouve que la justice ne trouve pas sa source dans la reconnaissance de normes communes à une société et le respect des procédures établies, mais dans la seule volonté du souverain autocrate. En Russie autocratique, la justice ne dépend pas de la loi, mais se rend au gré des caprices d'un seul homme. Cette conception despotique est vigoureusement dénoncée par N.A. Bestužev lorsque Nicolas Ier lui rappelle qu'il peut le grâcier :

[1476] Cité par MILÛKOV, P., in *Histoire de Russie*, Paris, Bibliothèque du monde slave, 1932, tome II : « Les successeurs de Pierre le Grand. De l'autocratie appuyée sur la noblesse à l'autocratie bureaucratique », p.733.

« - Je pourrais vous pardonner, et si j'avais l'assurance de posséder désormais en vous un fidèle serviteur, je le ferais !

- Eh Sire, répondit Nicolas Bestoujeff [*sic*], voilà précisément ce dont nous nous plaignons, que l'Empereur puisse tout, et qu'il n'y ait point de loi pour lui. Au nom de Dieu, laissez à la justice son libre cours, et que le sort de vos sujets ne dépende plus à l'avenir de vos caprices ou de vos impressions du moment. »[1477]

Cette condamnation sans appel de l'autocratie et de l'absolutisme de Nicolas Ier témoigne de l'impossible dialogue entre l'Empereur et les Républicanistes. Toutefois, les multiples lettres adressées par les prisonniers politiques aux insurgés, les hésitations du jeune Empereur et les premières mesures prises en faveur de l'abolition du servage viennent nuancer, selon nous, le sombre portrait du souverain absolu.

II. La lucidité politique de l'Empereur : faut-il réhabiliter Nicolas Ier ?

La dénonciation spontanée et en termes virulents du procès par les familles des insurgés et les observateurs occidentaux empêche de prendre la pleine mesure de la perspicacité de Nicolas Ier : l'Empereur avait parfaitement évalué les desseins des Républicanistes, il avait clairement perçu le danger potentiel qu'ils représentaient pour l'ordre autocratique. De manière paradoxale, malgré des convictions et des intérêts profondément divergents, Nicolas Ier est peut-être l'un des contemporains qui a le plus clairement saisi les objectifs réels des Républicanistes[1478]. L'insistance qu'il mit à retrouver les projets constitutionnels des Républicanistes et l'intérêt qu'il leur accorda témoigne de sa juste appréciation de la portée politique de ce mouvement.

[1477] Conversation en français rapportée par N.I. Lorer, in *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, pod redakciej M.N. Pokrovskogo, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-èkonomičeskoe izdatel'stvo, 1931, p.108.

[1478] Parmi les Républicanistes, certains jouissaient de la confiance de Nicolas Ier. Ainsi en est-il de Nikolaj A., aîné des frères Bestužev, qui était chargé de la protection de l'Empereur dans la nuit du 25 au 26 [13 au 14, A.S.] décembre 1825. De garde à la porte de la chambre à coucher impériale, N.A. Bestužev rassura le souverain à propos d'une alarme infondée. Lorsque Nicolas Ier apprit la participation de N.A. Bestužev à l'insurrection sur la place du Sénat, il manifesta une profonde déception et se sentit trahi par l'un de ses meilleurs officiers. Rapporté par N.A. Bestužev, in *Vospominaniâ brat'ev Bestuževyh*, Petrograd, Ogni, 1917.

1. Nicolas Ier et les revendications des Républicanistes.

Nicolas Ier fit rechercher les projets constitutionnels de P.I. Pestel' et N.M. Murav'ëv, et les lut attentivement ; il parut vivement intéressé par leur contenu[1479] et en tint informé son frère, le grand-duc Constantin. De nombreux documents des Républicanistes furent rassemblés, et l'Empereur demanda à A.D. Borovkov – qui dirigeait la Haute Cour de justice – d'établir une compilation des principales idées défendues par les insurgés. Ce dernier s'exécuta et présenta un rapport[1480] dans lequel il résumait les idées des Républicanistes : l'éducation des jeunes générations, l'importance des lois, le respect des procédures judiciaires, la gestion du territoire, la nécessité d'une situation financières assainie et la défense d'un système des impôts, d'un commerce régulé et ouvert, d'une économie étatique bien gérée. L'instruction du procès fit découvrir à Nicolas Ier les tares de la politique russe : la commission rapportait l'état des troupes au retour des campagnes contre Napoléon, l'attente d'un renouvellement politique et social, les vexations du colonel Švarc contre les soldats du régiment de Semenov, la volonté des serfs d'obtenir leur liberté, l'étouffement doctrinal au sein des universités, etc. A la lecture du résumé établi par A.D. Borvokov et des réponses des Républicanistes interrogés, Nicolas Ier comprit l'urgence de réformer le système politique russe :

> « Cette cour, naguères si brillante et dissipée par des plaisirs variés, était plongée dans la douleur. Le jeune empereur était journellement affligé ou effrayé par des découvertes faites par la commission d'enquêtes. Les papiers de plusieurs familles fournissaient des preuves d'abus incroyables dans l'administration des gouvernements, surtout dans les justices seigneuriales et dans les tribunaux. On y voyait généralement une négligence funeste, un mépris absolu des ordres de la couronne et des droits du pauvre, des actes irréguliers et des punitions arbitraires d'une nature abominable. »[1481]

[1479] Cet intérêt est noté par P. Milûkov, historien de l'émigration : « Si les idées des membres des sociétés secrètes retiennent, dans une certaine mesure, l'attention de Nicolas – le compilateur du recueil de leurs dépositions affirma plus tard que le tsar compulsa souvent son travail – elles ne changent rien à ses intentions à leur égard. ». MILÛKOV, P., *Histoire de Russie*, Paris, Bibliothèque du monde slave, 1932, tome II, pp.732-733.

[1480] Rapport intitulé « Svod pokazanij členov zloumyšlennogo obŝestva o vnutrennem sostoânii gosudarstva », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo političeskoj literatury, 1951, tome I, pp.567-576.

[1481] LESUR, C.-L., *Annuaire historique universel pour 1826*, Paris, chez A. Thoisnier-Desplaces, 1827 et New-York, Librairie universelle, 1827, p.334.

Le souci de l'exactitude historique empêche de faire de Nicolas Ier – maître d'œuvre de la réaction en Europe dans les années 1840-1850 – l'héritier de l'œuvre des Républicanistes. Néanmoins, ce même souci convie l'historien à souligner l'impact que les lettres des Républicanistes eurent sur l'Empereur. Celui-ci prit au sérieux les avertissements lancés par les insurgés et bénéficia de leurs lucides et alarmantes descriptions des maux de la société russe. Les yeux dessillés, Nicolas Ier tenta d'établir des réformes pour assainir la situation intérieure de l'Empire :

> « Les recommandations les plus sévères furent expédiées dans les provinces pour remédier à ces abus, accélérer le jugement du procès pour rappeler les autorités et les nobles à leurs devoirs ; l'empereur établit sous sa surveillance immédiate et dans sa propre chancellerie une section particulière, composée en partie des membres de la commission de législation dont l'existence déjà ancienne n'était signalée par aucun résultat utile, en lui prescrivant un terme de deux années pour terminer la rédaction d'un nouveau code national. Sa Majesté soumit toutes les branches de l'administration à l'investigation la plus sévère et fit dans les dépenses particulières de grandes réductions. »[1482]

Le premier domaine dans lequel Nicolas Ier souhaita effectuer des réformes fut le servage. Les résultats de l'instruction, les convictions des Républicanistes et les jacqueries de l'année 1826 donnèrent la mesure de l'urgence d'une réforme dans ce domaine. Ainsi, par un manifeste impérial du 12 mai 1826, les paysans d'Etat furent libérés de certains impôts. De juin à septembre 1826, l'Empereur promulgua une série de recommandations relatives à la façon dont les propriétaires devaient se comporter avec les paysans serfs : ils devaient s'adresser à ces derniers « de manière chrétienne et respectueuse de la loi »[1483]. Ces mesures avaient pour but de limiter le pouvoir tout-puissant des propriétaires foncier et les mauvais traitements envers les paysans serfs. Enfin, le 6 décembre 1826, un comité secret fut instauré par le tsar pour travailler sur la « question paysanne ». Cette tentative est louable : pour la première fois, un souverain autocrate s'attachait non pas à résoudre le problème crucial de l'abolition du servage, mais, tout au moins, à améliorer les conditions de vie des serfs. Malheureusement les embryons de réforme de l'année 1826 ne devaient pas aboutir : Nicolas Ier ne donna jamais suite à ce comité secret.

[1482] LESUR, C.-L., *Annuaire historique universel pour 1826*, *op.cit.*, p.334.

[1483] Source initiale : revue *Byloe*, 1923, n°23. Repris en partie dans le recueil *Četyrnadcatoe dekabrâ*, *op.cit.*, p.129.

Le second domaine dans lequel Nicolas Ier tint compte des revendications des Républicanistes et des conclusions de la Commission d'enquête concernait la rédaction d'un Code des lois, travail ébauché sous Alexandre Ier mais demeuré inachevé[1484]. Nicolas Ier donna la seconde impulsion nécessaire à l'achèvement de cet ouvrage : le 31 janvier 1826, il chargea la Deuxième section de la Chancellerie personnelle de Sa Majesté Impériale d'élaborer un code des lois, en exigeant des résultats tangibles. Ce travail de longue haleine fut achevé début 1833 : le 19 janvier 1833, M.M. Speranskij présenta à Nicolas Ier le *Recueil des lois en vigueur dans l'Empire de toutes les Russies* (*Svod dejstvuûsih zakonov Rossijskoj imperii*), composé de 42 000 lois réparties en 15 volumes[1485]. Ce code, organisé de façon rationnelle, réparti en sections distinctes, débarrassé des lois obsolètes, représentait une avancée considérable dans la culture juridique russe.

Certes, le Comité sur la question paysanne ne devait pas aboutir ; certes, la publication d'un Code de lois résultait davantage du travail de M.M. Speranskij que des recommandations des Républicanistes. Néanmoins, l'Empereur semble avoir été sensible à certaines critiques des Républicanistes vis-à-vis des maux de la société russe. Il fit preuve de davantage de perspicacité encore lorsqu'il tenta de définir la portée symbolique des insurrections de 1825-1826 – et par conséquent, leur poids dans l'histoire russe.

2. La signification politique des deux insurrections.

En dehors du vif intérêt qu'il portait aux idées des Républicanistes, Nicolas Ier peut et doit être réhabilité pour sa lucidité politique : il a su percevoir la signification

---

[1484] M.M. Speranskij, ressentant le besoin de préciser les conceptions juridiques russes, avait publié en 1821 les *Fondements du droit russe* ou *Osnovaniâ rossijskogo prava, izvlečënnyh iz suŝestvuûsih zakonov Rossijskoj imperii*. Puis, en 1825 il publia un registre de tous les actes législatifs édités en Russie : *Polnyj hronologičeskij reestr zakonodatel'nyh aktov so vremeni pravleniâ Alekseâ Mihajloviča do 1825 goda*. Mais il ne s'agissait encore que d'une compilation des lois, et non d'un code organisé.

[1485] Les tomes I à III contenaient les lois fondamentales de l'Etat ; le tome IV, les lois sur les impôts ; les tomes V à VIII traitaient de l'administration de l'Etat ; le tome IX, des lois des différentes conditions sociales ; le tome X était consacré au droit civil ; les tomes XI à XIV traitaient de la sécurité (gendarmerie, police, armée) et le tome XV, du droit criminel. Ainsi, qu'il s'agisse de réguler les relations entre les gens (droit civil) ou les relations entre les citoyens et l'Etat (droit politique), c'est l'ensemble du droit de la société russe qui était couvert par ce Code des lois. Ce travail était sans précédent en Russie.

historique et politique de l'insurrection de décembre 1825 et de la mutinerie de janvier 1826. A aucun moment, l'Empereur ne réduisit les deux insurrections à une marque de déloyauté de l'armée envers son souverain. Ainsi, il affirmait à La Ferronay, ambassadeur de France en Russie, lors d'une conversation privée :

> « Il ne s'agit absolument pas d'une révolte militaire. Je suis convaincu, plus que jamais, de la fidélité de mon armée. »[1486]

Lorsqu'il décrit les événements de décembre 1825 et janvier 1826 dans ses carnets, Nicolas Ier ne parle ni d'insurrection, ni de mutinerie : il utilise le terme *zagovor*, conspiration[1487]. Cette dénomination oriente déjà l'interprétation de l'événement et lui confère une coloration politique. Et c'est bien parce qu'il s'agissait d'une conspiration, et non d'une simple mutinerie, que l'Empereur, au lieu d'établir une cour martiale ou de passer les mutins par les armes, organisa une si théâtrale mise en scène de sa justice et de sa clémence.

Un autre élément prouve cette compréhension profonde de la signification de l'insurrection : la condamnation à mort des cinq Républicanistes. Dans son *Mémoire justificatif*, N.I. Turgenev s'insurge contre la condamnation de P.I. Pestel' et K.F. Ryleev qui n'ont pas pris part à l'insurrection du 14 décembre 1825 ; c'est qu'il ne voit pas – ou ne veut pas voir – ce que ces deux hommes représentent. Nicolas Ier a parfaitement compris que P.I. Pestel' et K.F. Ryleev étaient les meneurs de ces groupes, le premier pour la Société du Sud, et le second pour la Société du Nord : ils étaient capables de traduire, dans leurs textes (qu'il s'agisse de textes juridiques ou de poèmes satiriques) les aspirations vagues de leurs camarades d'opinion et de canaliser leurs revendications. En frappant ces talentueux meneurs d'hommes, coupables non pas tant d'avoir pensé contre le tsar, que d'avoir su rassembler un contingent non négligeable de personnes autour d'une même cause, Nicolas Ier savait pertinemment qu'il empêcherait le retour de toute tentative semblable. Il en est de même pour K.P. Bestužev-Rûmin et

---

[1486] Voir l'article de P. ANGRAN, « Otgoloski vosstaniâ dekabristov vo Francii », in *Voprosy istorii*, 1952, n°12, p.102.

[1487] Le même terme est utilisé par K.V. Nessel'rod, ministre des affaires étrangères, dans les dépêches officielles : selon ce dernier, la Russie se trouve confrontée à une « étroite conspiration » (« uzkij zagovor ») à laquelle participent seulement sept ou huit personnes. Voir l'article d'O.V. ORLIK, « Evropejskaâ obŝestvennost' i vosstanie dekabristov », in *Istoričeskie zapiski*, n°96, Moscou, 1975, p.30. Voir également le *Journal de Saint-Pétersbourg, politique et littéraire*, en date du 15 décembre 1825.

S.I. Murav'ëv-Apostol, eux aussi très influents au sein de la Société du Sud. Seul P.G. Kahovskij fut condamné à mort pour des faits avérés : responsable de la mort du général Miloradovič, il revendiqua également sa volonté d'attenter à la vie du tsar.

Par ailleurs, Nicolas Ier avait compris l'importance du précédent dans l'histoire : puisque l'audace des insurgés risquait de susciter des soulèvements semblables à celui de décembre 1825, il fallait donc que le procès apparût lui aussi comme un exemple que l'on pourrait répéter dans de semblables circonstances. Cette importance du précédent historique a été parfaitement perçue et mise en avant par les historiens :

> « En soi, les troubles qui ont éclaté ne constituaient pas une révolte grave. Ils ne répondaient à aucun plan […] Mais l'importance de la mutinerie du 14 décembre résidait dans le fait qu'elle était l'expression extérieure d'un mouvement politique caché, qui s'exprima par d'autres signes semblables, comme la mutinerie au sein du régiment de Tchernigov dans le sud. »[1488]

Ce passage à l'acte conduit à ne pas engoncer les insurrections dans l'étroite conception des « révolutions de palais », ce dont témoigne N.I. Turgenev :

> « S'il y a avait une réflexion à faire, une circonstance à signaler à propos de ce procès, ce serait celle-ci : que pour la première fois, dans ce pays, des hommes entreprenant de changer violemment l'ordre des choses établi ont débuté par arborer publiquement le drapeau de l'insurrection, au lieu de s'attaquer, dans l'ombre de la nuit, à la personne du souverain. Il est évident que les insurgés de 1825 ont voulu abandonner les anciennes traditions russes, le fait seul de l'insurrection le prouve suffisamment ; éclatant en plein jour, elle ne saurait, malgré la peine que se donne le rapport pour l'en accuser, vouloir le régicide. […] Le gouvernement russe n'a point compris, ou plutôt a feint de ne point comprendre la différence qu'il y a entre l'insurrection et le régicide. »[1489]

L'insurrection portait un coup redoutable à l'autocratie : en accusant le souverain d'usurpation du pouvoir, les insurgés rendaient l'autocrate illégitime, ruinant ainsi les fondements du système autocratique. L'Empereur comprit parfaitement que cette

---

[1488] « V sušnosti proissedšij bezporâdok ne byl ser'ëznym buntom. On ne imel nikakogo plana. […] No važnost' proišedšego 14 dekabrâ mâteža sostoâla v tom, čto on byl vnešnim vyraženiem skrytogo političeskogo dviženiâ, kotoroe vyrazilos' i drugimi podobnymi že priznakami, vrode mâteža v Černigovskom polku na ûge. » PLATONOV, S.F., *Lekcii po russkoj istorii*, Petrograd, Ogni, 1917, 10e édition, pp.678-679.

[1489] Extrait de N.I. TURGENEV, *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome I, chapitre I, pp.246-247. On trouve plus loin, au chapitre II, p.292 : « Jusque là on n'avait connu en Russie que des révolutions de palais, et l'on ne sait malheureusement que trop ce que c'était que ces révolutions ; mais alors les Russes paraissaient donner la préférence aux révolutions faites à la clarté du jour. »

insurrection n'était pas dirigée contre sa personne, mais contre la nature du pouvoir de l'autocrate : il ne pouvait tolérer une si profonde remise en cause de l'autocratie russe.

Enfin, Nicolas Ier, marqué par l'attitude et la responsabilité de la noblesse dans ces insurrections, renonça à donner un rôle politique à cette dernière ; il préféra dès lors s'appuyer sur une bureaucratie puissante. Désormais, l'intelligentsia issue de la noblesse était frappée de suspicion. Autrefois destinée à participer aux hautes fonctions dans l'Etat, elle devait désormais vivre retirées sur ses terres et prendre de moins en moins part à la vie politque – fait souligné par l'historien P. Kovalevskij :

> « Le procès des décembristes marque, d'un côté, la fin du règne politique de la noblesse, qui a duré cent ans exactement (1725-1825). […] Les grands mouvements littéraires et idéologiques demeureront l'apanage de la noblesse, seule classe réellement cultivée, mais se verront l'objet de la suspicion du pouvoir politique ; l'Empereur gouverne sans tenir compte de l'opinion publique, voire contre elle. »[1490]

Le tête-à-tête entre l'Empereur et les Républicanistes a donc fait apparaître de profondes divergences, soulignées à maintes reprises par les insurgés eux-mêmes. Pourtant, il serait faux de confiner Nicolas Ier dans le rôle d'un monarque aveugle : à la lumière des projets constitutionnels des Républicanistes, le jeune Empereur prit conscience de l'ampleur de la réflexion de ces officiers sur l'Etat et du danger qu'une telle pensée représentait pour l'autocratie ; il perçut fort justement la portée des insurrections. Ces spectaculaires soulèvements dépassèrent très rapidement les frontières de l'Empire de toutes les Russies. Stupéfaites par l'ampleur de la contestation, les nations éclairées – de l'Europe aux jeunes Etats-Unis d'Amérique – tentèrent, à leur tour, d'en comprendre la signification.

[1490] KOVALEVSKIJ, P., in *Manuel d'Histoire Russe*, Paris, Payot, 1948, p.258. La même interprétation se retrouve chez un auteur allemand, Erdmann HANISCH, in *Geschichte Russlands*, Fribourg en Brisgau, 1944, p.29 : « Als Stütze der absoluten Herrschergewalt, konnte Nikolaus der Erste nach dem Dekabristenaufstand den Adel nicht betrachten, un der stand ihm mit Misstrauen gegenüber. »

SECTION III

L'Europe et l'Amérique du Nord face aux insurrections républicanistes.

Les bouleversements de décembre 1825 et janvier 1826 n'ébranlèrent pas la seule Russie impériale : leurs échos se répercutèrent dans l'ensemble de l'Europe, à peine remise des soulèvements italiens de 1821 et des troubles en Espagne en 1823. Dès le mois de décembre 1825, l'insurrection russe avait été présentée comme un acte de la « secte libérale »[1491] : le simple fait que le libéralisme fut parvenu jusqu'aux rives de la Néva, dans cet empire septentrional que l'on croyait insensible aux mouvements libéraux, stupéfia l'Europe. Les partenaires de la Sainte Alliance réagirent rapidement et s'avérèrent soucieux d'apporter leur aide à l'Empereur dans ses recherches sur les réseaux de cette conspiration. Les autres pays furent plus circonspects : la nouvelle de l'insurrection de Saint-Pétersbourg paraissait tellement surprenante qu'on attendait des détails avant de se prononcer définitivement. Les historiens qui ont traité de la réception des insurrections en Europe témoignent tous de la stupéfaction des nations policées face à cet événement impensable en terre autocratique[1492].

L'Europe ne reçut la nouvelle de l'insurrection de décembre 1825 que par les dépêches officielles que le comte de Nessel'rode faisait parvenir aux différents ambassadeurs russes auprès des cours européennes. Outre ces dépêches officielles, les rapports des ambassadeurs, témoins des événements, constituent une source incontournable pour comprendre la réception de ces événements en Europe. Les journalistes puisaient d'autres informations plus détaillées dans le *Rapport de la Commission d'enquête*, publié en Russie et en Europe dès juin 1826. Toutefois, en dépit

---

1491 Selon le prince Metternich. Lettre au comte de Lebzelternen en date du 13 janvier 1826. Extrait de *Doneseniâ avstrijskogo poslannika pri russkom dvore Lebcel'terna za 1816-1826 gody*, Grand-Duc Nikolaj Mihajlovič, Sankt-Peterburg, Zagotovleniâ Gosudarstvennyh bumag, 1913, pp.318-319.

1492 Nous appuyons notre étude sur plusieurs analyses : PYPIN, A.N., *Očerki literatury i obŝestvennosti pri Aleksandre I*, Petrograd, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1917 ; ZVAVIČ, I., « Vosstanie 14 dekabrâ i anglijskoe obŝestvennoe mnenie », in *Pečat' i revolûciâ*, 1925, kniga 8, pp.38-41 ; ANGRAN, P., « Otgoloski vosstaniâ dekabristov vo Francii », in *Voprosy istorii*, 1952, n°12, pp.98-115 : NEVELEV, G.A., « 14 dekabrâ 1825 goda (Oficial'nye versii i Zapadnaâ Evropa) », in *Dekabristy i dekabristovedy*, Sankt-Peterburg, Tehnogolos, 2003, pp.3-23. Nous utilisons aussi les mémoires des Républicanistes et ceux laisséspar d'autres hommes d'Etat : METTERNICH, *Mémoires, documents et écrits divers*, Paris, 1881, tome IV ; TATIŜEV, S.S., « Vocarenie imperatora Nikolaâ », in *Russkij vestnik*, 1893, n°3 et n°4.

de la narration officielle des événements, imposée par Nicolas Ier, les cours des monarchies européennes et leurs cercles politiques proposaient des interprétations très variées de ces deux insurrections russes[1493].

I. L'Europe de la Sainte Alliance : un soutien au nouvel Empereur.

Les monarchies conservatrices alliées à la Russie par la Sainte Alliance, c'est-à-dire la Prusse et l'Autriche, suivirent avec intérêt les péripéties de l'interrègne et manifestèrent une vive inquiétude à l'annonce de l'insurrection de décembre 1825. Le prince de Metternich réagit promptement à cette nouvelle, en stigmatisant l'insurrection sous l'expression d'« échauffourée du 26 décembre »[1494]. Très rapidement, les insurrections furent interprétées comme des tentatives désespérées de la part des libéraux pour imposer leur régime en Russie : les sociétés secrètes, agissant dans l'ombre, prenaient les traits de véritables sectes[1495]. Une telle réaction divisa l'Europe en deux camps : l'Europe des libéraux et l'Europe des conservateurs. Cette dernière s'empressa de réagir vigoureusement et de prêter main forte à l'Empereur Nicolas Ier. L'aide ainsi apportée prenait plusieurs visages : mise en commun des réseaux de police, mandats d'arrêt, recherche d'éventuels fugitifs, etc ; l'Europe de la Sainte Alliance offrait à la Russie toutes les ressources dont elle disposait pour éviter que les insurrections ne s'étendissent à l'ensemble du continent européen.

[1493] La question de la réception des insurrections de décembre 1825 et janvier 1826 a été étudiée par nombre de chercheurs, parmi lesquels : TARLE E.V., *Zapad i Rossiâ*, Petrograd, Ogni, 1918 ; ŠEBUNIN A.N., « Dviženie dekabristov v osveŝenii inostrannoj publicistiki » *in Bunt dekabristov*, Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1926 ; ZVAVIČ I.S., « Vosstanie 14 dekabrâ i anglijskoe obŝestvennoe mnenie », in *Pečat' i revolûciâ*, 1925, tome VIII ; KRESTOVAÂ L.V., « Dviženie dekabristov v osveŝenii inostrannoj publicistiki », in *Istoričeskie zapiski*, n°13.

[1494] METTERNICH, Lettre au comte de Lebzelternen date du 13 janvier 1826. Extrait de *Doneseniâ avstrijskogo poslannika pri russkom dvore Lebcel'terna za 1816-1826 gody*, Grand-Duc Nikolaj Mihajlovič, Saint-Pétersbourg, Zagotovleniâ Gosudarstvennyh bumag, 1913, pp.318-319.

[1495] C'est le terme employé par le prince de Metternich : « Dans le cours des dernières années, plus personne n'a *gouverné* en Russie, *excepté la secte*. » Extrait d'une lettre au comte de Lebzeltern, datée du 2 février 1826, in *Doneseniâ avstrijskogo poslannika pri russkom dvore Lebcel'terna za 1816-1826 gody*, *op.cit.*, pp.318-319.

1. Les réactions immédiates à l'interrègne et à l'insurrection de décembre 1825.

Le royaume de Prusse et l'Empire d'Autriche-Hongrie, alliés de la Russie, se montrèrent pris au dépourvu par la crise politique qui secouait la Russie depuis le brutal décès d'Alexandre Ier. Comme le montre l'historien G.A. Nevelev[1496], les cours européennes ne parvenaient pas à déterminer lequel des deux frères en compétition pour le trône impérial russe devait recueillir leur allégeance ; or elles souhaitaient vivement conserver l'initiative du rapprochement avec le nouveau souverain. En outre, l'incertitude de cette vacance de pouvoir faisait craindre une recrudescence des mouvements nationaux en Europe. L'atermoiement entre les deux grands-ducs fut même à l'origine d'un scandale diplomatique. En effet, les cours européennes pensaient que Constantin, en vertu du droit d'aînesse, accepterait la couronne – ce qui fut confirmé par l'attitude de plusieurs ressortissants russes. D.P. Tatiŝev, ambassadeur de Russie à Vienne, assura Metternich que Constantin serait le futur empereur[1497]. Le 20 décembre 1825, D.M. Alopeus, ministre plénipotentiaire de Russie à Berlin, invita les ressortissants de l'Empire russe à l'église du consulat afin qu'ils prêtent serment à Constantin[1498]. D'autres sources affirmaient le contraire : le journal allemand *Konversationsblatt* assurait que dans l'un des calendriers prussiens, le grand-duc Nikolaj Pavlovič était nommé héritier d'Alexandre. Il s'ensuivit un scandale politique et diplomatique, auquel la Prusse mit un terme en interdisant la publication du *Konversationsblatt* pour mensonge outrancier[1499]. Toutes ces suppositions semaient une grande confusion au sein des alliés politiques de la Russie.

Les conditions dans lesquelles Nicolas Ier acéda au trône n'étaient pas pour rassurer les monarchies conservatrices, qui réagirent promptement à l'annonce de l'insurrection de Saint-Pétersbourg. Dans une lettre adressée au comte de Lebzeltern, le prince de Metternich soulignait « l'égarement » des libéraux :

[1496] Voir NEVELEV, G.A., « 14 dekabrâ 1825 goda (Oficial'nye versii i Zapadnaâ Evropa), in *Dekabristy i dekabristovedy*, Sankt-Peterburg, Tehnogolos, 2003, pp.3-23.

[1497] METTERNICH, *Mémoires, documents et écrits divers*, Paris, 1881, tome IV, pp.258-260.

[1498] Rapporté par NEVELEV, G.A., « 14 dekabrâ 1825 goda (Oficial'nye versii i Zapadnaâ Evropa », *op.cit.*, p.4.

[1499] *Ibidem*.

> « Que de mal n'a pas la vie ; la démence de cette foule d'individus qui, au mépris de l'expérience de tous les temps, se jettent aujourd'hui à corps perdu dans une arène qui ne présente pas un but autre que la mort ou matérielle ou morale ! Enivrés de fausses fumées, livrés à des penchants irréfléchis, ces hommes sont moins encore la victime de leurs propres erreurs que du travail infernal du chef d'une faction qui ne compte ses succès que par le nombre des sacrifiés ! Quelle religion que celle des libéraux ! »[1500]

Le prince de Metternich interprétait donc cette « échauffourée » comme une atteinte directe à la monarchie ; d'après lui, les sources de ces maux étaient à chercher dans les mouvements libéraux qui voyaient le jour dans l'Europe de cette époque. Dans l'empire austro-hongrois, qui venait de réprimer les mouvements d'indépendance en Italie en 1820 et 1821, on soutenait la même analyse. Et la crainte se généralisa : on établit un lien immédiat avec les révolutions espagnoles et italiennes, survenues entre 1820 et 1823 ; on prétendit que l'Europe entière était quadrillée par un réseau de sociétés secrètes libérales. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères du Royaume de Sardaigne, De La Tour, écrivitt le 18 février 1826 :

> « L'attentat criminel qui a eu lieu à Saint-Pétersbourg, et surtout les terribles plans qui ont été mis à jour, nous ont donné une abondante matière pour des réflexions profondément tristes. Il est hors de doute désormais que les idées révolutionnaires se sont répandues dans presque tout le monde civilisé, et qu'il faut désormais craindre leurs conséquences partout. »[1501]

La voix illégale choisie par les Républicanistes et le coup porté à l'autocratie étaient une atteinte aux principes de la monarchie ; l'Europe conservatrice assimilait désormais, et pour longtemps, les libéraux aux révolutionnaires. Face au risque de voir l'Europe s'embraser, les monarchies conservatrices firent bloc pour soutenir la Russie et le gouvernement de Nicolas Ier et proposèrent leurs services pour aider l'Empereur à éradiquer les germes de la « secte libérale ». Presque toutes développèrent de denses réseaux de surveillance. Il s'ensuivit une véritable « chasse aux libéraux ».

[1500] METTERNICH, in *Donesenià avstrijskogo poslannika pri russkom dvore Lebcel'terna za 1816-1826 gody*, *op.cit.*, p.319.

[1501] « Prestupnoe pokušenie, imevšee mesto v Peterburge, i osobenno vyjavivšiesâ užasnye plany, dali nam bogatuû pišu dlâ ves'ma grustnyh razmyšlenij. Sejčas uže ne podležit somneniû, čto revolûcionnye idei polučili rasprostranenie počti vo vsëm civilizovannom mire, i ih vliâniâ sleduet opasat'sâ povsûdu. » Extrait de l'article d'ORLIK, O.V., « Evropejskaâ obŝestvennost' i vosstanie dekabristov », in *Istoričeskie Zapiski*, 1975, n°96, p.42.

2. La Sainte Alliance et la « chasse aux libéraux ».

Selon le traité de la Sainte Alliance signé à Paris le 26 [14 A.S.] septembre 1815, les empereurs de Prusse, d'Autriche et de Russie se devaient mutuelle assistance[1502]. Ce traité, souvent décrié à cause de ses desseins fraternels peu réalistes[1503], fut soudainement repris pour justifier l'union des puissances monarchiques conservatrices.

De manière hautement symbolique, la Prusse, l'Autriche et la Suède exigèrent que fussent retirées aux Républicanistes toutes les décorations[1504] que ces Etats leur avaient décernées pour leur courage et leur bravoure dans les campagnes antinapoléoniennes : toute valeur militaire était refusée aux insurgés qui s'étaient montrés infidèles envers leur souverain. Cette mesure concernait les Républicanistes qui s'étaient illustrés dans les campagnes napoléoniennes, notamment S.G. Volkonskij, M.F. Orlov, N.I. Lorer, P.I. Pestel', F.N. Glinka, S.I. Murav'ëv-Apostol, M.F. Mit'kov, M.M. Spiridov, M.S. Lunin, A.N. Murav'ëv, A.F. Briggen, S.P. Trubeckoj, etc[1505]. Toutefois, le soutien des monarchies de la Sainte Alliance prit des contours beaucoup plus concrets que la dégradation militaire : le gouvernement de Sardaigne proposa à Nicolas Ier de faire des recherches, sur son territoire, afin d'établir d'éventuelles connexions entre les sociétés secrètes russes et italiennes. La Prusse et l'Autriche[1506] réagirent de même : face aux réseaux des libéraux, les monarchies conservatrices entendaient créer leurs propres réseaux de surveillance. L'année 1826 fut consacrée en recherches, afin de vérifier l'hypothèse de liens réguliers entre les Carbonari et les sociétés secrètes politiques

---

[1502] « Conformément aux paroles des Saintes Ecritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme des frères, les trois monarques contractants demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront, en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours. » Texte du Traité de la Sainte Alliance, Article Premier, in *Historia de la Russia contemporanea – Primera parte : Los Illusiones del progresso, 1825-1917*, Mendoza, Universidad Nacional de Cuyo, 1954, appendice II, pp.584-585.

[1503] Le Traité de la Sainte Alliance, dont le texte fut supervisé par Alexandre Ier, prévoyait une union fraternelle des nations chrétiennes, mais semble dénué de projet politique à court terme ; le prince de Metternich y voyait un texte assez creux qui n'engageait pas réellement les cosignataires.

[1504] ORLIK, O.V., « Evropejskaâ obŝestvennost' i vosstanie dekabristov », *op.cit.*, pp.42-43.

[1505] On trouvera le relevé exhaustif des Républicanistes ayant participé aux campagnes de 1813 en Allemagne dans l'ouvrage de PAVLOVA, L.Â., *Dekabristy – učastniki vojn 1805-1814 gg.*, Moskva, Nauka, 1979, chapitre III.

[1506] Pour une étude de la diplomatie autrichienne, voir « Les rapports de l'ambassade d'Autriche à Saint-Pétersbourg sur la conjuration des Décabristes », in *Le Monde Slave*, Paris, 1926, n°1, 2 et 3. Voir aussi « La Russie et l'Autriche. (Documents inédits). », *Le Monde Slave*, Paris, 1938, n°1, pp.247-260.

russes ; mais on ne parvint pas à en établir l'existence, ce qui tend à infirmer la thèse d'un immense réseau européen de sociétés secrètes.

L'attitude du prince de Metternich est connue par une communication adressée à l'Empereur Nicolas Ier, acheminée en Russie par l'archiduc François, arrivé de Vienne à Saint-Pétersbourg à la fin du mois de janvier 1826. Selon Strangford, ambassadeur de l'Angleterre à la cour impériale de Russie,

> « [Metternich cherche à établir] la connexion entre les derniers conflits dans cet Empire et les intrigues secrètes du Parti Libéral dans les autres pays – [il] évoque, avec le triomphe des prophéties qui se sont avérées justes, les avertissements donnés par l'Autriche à l'Empereur défunt – et [il] recommande, comme une garantie contre tout danger de révoltes internes, une union étroite et exclusive avec l'Autriche, dans cette guerre qu'elle est en train de mener contre les principes révolutionnaires. »[1507]

Les soulèvements de décembre 1825 et janvier 1826 déclenchèrent une véritable « guerre des principes » entre les tenants de la monarchie absolue et les partisans des idées libérales. Ils provoquèrent une vive inquiétude par un double constat d'échec : d'une part, les libéraux semblaient être parvenus à atteindre la Russie, bastion conservateur par excellence ; d'autre part, en dépit de la Sainte Alliance, les monarchies conservatrices n'avaient pas complètement éradiqué les idées libérales sur leur propre territoire. Les partenaires de la Sainte-Alliance présentèrent donc un front uni contre les responsables de l'insurrection de décembre 1825 et assurèrent l'Empereur russe de leur appui politique. Les réactions de la France furent beaucoup plus mitigées : les positions prises vis-à-vis de l'insurrection russe reflètent les tensions au sein des partis politiques français. Après un premier instant de surprise rapidement surmonté, libéraux et monarchistes interprétèrent les insurrections en fonction des maigres renseignements dont ils disposaient : leurs opinions évoluèrent au fur et à mesure qu'ils découvrirent l'ampleur de la conspiration.

[1507] « The connection between the late troubles in this Empire, and the secret intrigues of the Liberal Party in other Countries – [he] cites, with all the triumph of successful prophecy, the warnings given by Austria to The Late Emperor – and [he] recommends as a certain safeguard against all danger of internal commotions, a close and intimate union with Austria in that war witch She is waging against revolutionary principles. », Strangford to Canning, n°23, January 23/February 4, 1826, cité *in* LANG, D.M., « The Decembrist Conspiracy Through British Eyes », *American Slavic and East European Review,* 1949, volume 8, n°4, p.271.

II. L'écho des insurrections russes en France : un tableau contrasté.

En France, la plupart des journaux, quelles que soient leurs orientations, font état de l'insurrection de décembre 1825. La presse périodique française des années 1815-1830[1508] est extrêmement riche de tendances politiques, qui proposent autant d'éclairages divers sur les événements internationaux. Si le *Moniteur universel*[1509] joue le rôle d'un journal officiel, de nombreux autres périodiques ne cachent pas leurs couleurs politiques. Ainsi, *La Quotidienne*[1510], journal royaliste puis ultra-royaliste, condamne fermement dans ses colonnes l'insurrection de décembre 1825 et défend le procès mené par Nicolas Ier. Le *Journal des débats*[1511], de tendance royaliste mais pas absolutiste, évolue progressivement vers une opposition libérale, ce qui explique son interprétation plus complexe de l'insurrection de décembre 1825.

Les lectures effectuées par les journaux français sont riches d'enseignement sur la réception des insurrections en France. Toutefois, les journalistes sont tributaires des renseignements que les autorités daignent leur accorder ; sur bien des points, les diplomates disposent de renseignements plus complets et plus sûrs, ce qui leur permet de faire des analyses combien plus profondes de ces événements.

1508 Sur les conditions de rédaction des journaux français entre 1815 et 1830, voir FEYEL, G., *La presse en France des origines à 1944. Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 2002 ; du même auteur, on citera également *La diffusion et la distribution de la presse, du XVIIIème siècle au IIIe millénaire*, Paris, éditions Panthéon-Assas, 2002.

1509 Le *Moniteur universel* ou *Gazette nationale* parut de 1789 à 1830. Fondé par Charles-Joseph Panckoucke (1736-1798), il devint bientôt le journal officiel de France ; c'est dans ses pages que parurent les bulletins de la Grande Armée. Il publia la lettre officielle de renonciation au trône de Constantin ainsi que les déclarations de Nicolas Ier à ses troupes, au lendemain de l'insurrection.

1510 *La Quotidienne* parut de 1790 à 1873. Fondée par M. de Coutouly, elle était au départ l'organe de presse des royalistes, mais glissa rapidement vers les positions ultra-royalistes de l'entourage de Charles X.

1511 *Le Journal des débats* fut créé après 1789 par Gaultier de Biauzat pour retransmettre fidèlement les débats de l'Assemblée nationale. Racheté par Baudoin en 1789, puis par les frères Bertin en 1799, il s'opposa à Napoléon pendant l'Empire. De 1814 à 1864, il parut sous le titre *Journal des débats politiques et littéraires*. En 1830, ce journal fut tiré à 13 000 exemplaires. Pour une histoire de ce périodique, voir NETTEMENT, A., *Histoire politique, anecdotique et littéraire du « Journal des Débats »*, Paris, Dentu, 1842 ; *Le Livre du centenaire du « Journal des débats »*, Paris, Plon, 1889. Nous avons dépouillé les numéros de ce journal de janvier à décembre 1826.

1. Les insurrections au regard des libéraux et des monarchistes.

Les organes de presse interprétèrent les événements survenus en Russie en décembre 1825 à la lumière de leurs convictions politiques. De façon attendue, les libéraux se réjouirent ouvertement de la diffusion des idées de liberté jusque dans l'Empire russe. Les monarchistes présentaient des positions plus complexes : pressentant que les insurrections étaient le prélude d'un mouvement d'une vaste ampleur, ils se montraient fort hésitants sur la conduite à tenir.

Le *Constitutionnel*[1512], organe de presse des libéraux français, salua avec joie l'insurrection de décembre 1825. La première mention de cette mutinerie remonte au 12 janvier 1826, date à laquelle le journal relate l'insurrection de décembre en parlant de « révolte militaire », due aux partisans de Constantin. Le journal souligne les leçons à tirer de cet événement important en politique extérieure :

> « Le système, qui gouvernait l'Europe depuis onze ans, tremble de toutes ses coutures, il a vieilli et s'est usé comme s'il avait duré un siècle. Il n'y a plus de Sainte Alliance ! »[1513]

Ce constat de la fin de la Sainte-Alliance est perçu comme une victoire pour les libéraux : le camp des monarchies absolues est enfin ébranlé, les idées libérales y ont pénétré, l'insurrection russe sonne le glas d'un bloc uniforme. L'arrivée des idées constitutionnelles en Russie est saluée dans le numéro des 22 et 23 janvier 1826 :

> « Comment ! Le mot révolutionnaire de « constitution » est prononcé sur les rives de la Neva ! Des cris de liberté sont sortis des poitrines de ce million de gens armés, de cette énorme réserve de la Sainte Alliance, qu'il pouvait toujours jeter contre les peuples ! Des généraux rebelles, des princes révolutionnaires, des carbonari au sien de la garde impériale ! »[1514]

[1512] Le *Constitutionnel* fut fondé à Paris pendant les Cent Jours par Fouché sous le titre *L'indépendant*. Il ne prit son titre définitif que sous la Seconde Restauration. Ce journal ralliait les libéraux, les Bonapartistes et les anti-cléricaux. De 1815 à 1817, il paraissait sous le titre *Journal politique et littéraire*, puis de 1819 à 1914 : *Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire*. A son apogée, il fut tiré à 20 000 exemplaires, ce qui en fait un périodique incontournable de la presse française, au même titre que le *Journal des débats*.

[1513] Extrait de l'article de P. ANGRAN, « Otgoloski vosstaniâ dekabristov vo Francii », in *Voprosy istorii*, 1952, n°12, pp. 98-116. L'auteur cite ici le numéro du « Constitutionnel » en date du 12 janvier 1826.

[1514] Extrait du « Constitutionnel », in ANGRAN, P., « Otgoloski vosstaniâ dekabristov vo Francii », *op. cit.,* p.104.

Mais, dès le numéro du 16 janvier 1826, le journal se désolidarise des Républicanistes, en raison de la violence de leur mouvement :

> « Loin de nous la pensée de justifier les scènes sanglantes qui ont ébranlé les rives de la Baltique ! »[1515]

Face aux soulèvements en terre russe, les libéraux français demeurèrent donc prudents : ils soutinrent la courageuse tentative d'insurrection des officiers russes, mais déplorèrent l'utilisation de la violence. Le but poursuivi par les libéraux était certainement le même – changer de mode de gouvernement – mais les méthodes utilisées étaient radicalement différentes : face à la méthode légale, qui supposait des changements profonds sur le long terme, les Républicanistes avaient préféré une méthode brutale. Si les libéraux français comprenaient le but des Républicanistes, en revanche ils désapprouvaient profondément leurs méthodes.

Le *Journal des débats* présente, quant à lui, une version plus mitigée des faits. Il fit pour la première fois mention de l'insurrection russe le 11 janvier 1826 [29 décembre A.S.] et l'apparentait alors à une révolte militaire menée par les partisans de Constantin :

> « Un courrier arrivé ce matin à huit heures a apporté la nouvelle qu'on se bat à Pétersbourg. La Garde impériale a tiré sur la Garde impériale, les uns pour Nicolas et le système d'Alexandre, les autres pour Constantin et le parti Moscovite qui veut la guerre pour la Grèce. »[1516]

Dans les numéros du 12 au 20 janvier 1826, le *Journal des débats* publia les relations officielles des événements, transmises par le comte de Nessel'rode ainsi que les quelques nouvelles que le Ministère français des Affaires Etrangères donnait à la presse avec parcimonie. De l'insurrection russe, les journalistes craignaient surtout des rebondissements négatifs pour l'équilibre européen :

> « Quellle sera pour l'Europe la conséquence de ce mouvement ? Une inquiétude fort motivée pour l'avenir : on pourra craindre le retour de ces scènes violentes. La Russie, mêlée désormais au système de l'Europe, ne sauroit être troublée sans que le Monde s'en ressente. Qu'il arrive quelque autre accident dans d'autres Etats, et

---

[1515] *Idem*, extrait du « Constitutionnel », numéro du 16 janvier 1826.

[1516] Le *Journal des débats*, 11 janvier 1826, p.1.

> de cette complication d'événemens [*sic*] naîtra une politique nouvelle dans laquelle on sera malgré soi entraîné. »[1517]

Cependant, comme on peut le constaster, le journal mettait cette agitation de la société russe sur le compte de la situation en Grèce. Il fallut attendre le 21 janvier 1826 pour que le *Journal des débats*, muni de nouveaux renseignements, prît enfin connaissance du réel mobile qui avait poussé les officiers de la 1ère et de la 2ème Armées à l'insurrection. La surprise fut grande, mais le *Journal des débats* ne condamna pas l'insurrection de décembre 1825 , justifiant la violence de la mutinerie par le despotisme de l'Empereur.

> « […] La Russie, encore à demi barbare, où la société est éminemment aristocratique, l'esprit public religieux, et la constitution despotique, est ouverte à ces *fureurs de bouleversemens* [sic] réservés d'ordinaire aux peuples d'une civilisation plus mûre, d'une organisation plus compliquée. S'il en est ainsi, à quoi donc servent l'esclavage, les castes, l'ignorance et l'autocratie ?
>
> Un complot pour *abattre le trône et les lois* existoit à Saint-Pétersbourg avant le 26 décembre ; il existoit *depuis long-temps* [*sic*] ! Ce n'est point la cause de Constantin qui l'avoit provoqué. Il mûrissoit *dans les ténèbres* sous le règne bienfaisant et glorieux d'Alexandre […]. Tous les Etats absolus de l'Europe sont tourmentés par des ennemis domestiques. L'arbre immense du carbonarisme étend ses rameaux menaçants sur l'Italie, sur l'Espagne, sur la Prusse. Ses racines ont poussé jusqu'aux bords de la Néva, sous la couche épaisse de l'esclavage social et politique. »[1518]

La teneur de cet extrait appelle un commentaire, quant à l'appréciation du régime politique et de la nature du pouvoir en Russie. L'auteur décrit l'ordre politique russe (la « constitution » de l'Etat) sous les traits du despotisme, assimilé à l'absolutisme des empires européens. Servage, castes sociales fermées, absence de diffusion des Lumières et régime politique sont à l'origine de ce despotisme – le journaliste esquisse, en quelques mots, les fléaux que les Répulicanistes n'ont eu de cesse de dénoncer à la société russe. Pour autant, l'auteur ne voit pas, dans le républicanisme, un mouvement spécifiquement russe : il en fait une variante des Carbonari, et relie imméditament la conspiration russe au réseau du carbonarisme. Telle fut la réaction des autorités officielles françaises. Animée de cette crainte, la France proposa officiellement son aide à la Russie pour traquer les libéraux venus se réfugier à Paris, dès janvier 1826.

[1517] Le *Journal des débats*, 12 janvier 1826, p.3.

[1518] Le *Journal des débats*, 21 janvier 1826, pp.1-2.

2. Réaction des autorités.

Les cercles dirigeants français, ayant accès à d'autres sources de renseignements, comprirent rapidement les enjeux des deux insurrections russes. A ce sujet, les rapports de La Ferronay, ambassadeur de France en Russie, et du prince Emmanuel de Saint-Priest, ambassadeur de France à Berlin, sont particulièrement instructifs. La Ferronay rédigea son rapport le 27 décembre 1825, le lendemain de l'insurrection ; il parvint à Paris le 11 janvier 1826. Dans ce rapport, l'auteur décrit précisément les forces en présence, la mise en place des régiments insurgés en carré, sur la place du Sénat, les tentatives de Nicolas Ier et d'autres émissaires pour obtenir un dénouement sans effusion de sang, et enfin la dispersion à coups de canon. Ce récit vivant laisse la place à une juste analyse des raisons profondes de l'insurrection :

> « Ce qui m'a le plus étonné en observant les événements de cette journée, c'est la part que le peuple y a pris, ainsi que les conversations qui m'ont été rapportées, qui prouvent qu'il se passe un travail intensif des esprits dans l'esprit le plus libéral. […] Leurs chefs poursuivent parfaitement d'autres buts, qu'une discussion sur le choix d'un empereur ; et l'on a trouvé parmi eux des documents qui feraient dresser sur leur tête les cheveux des hommes de bonne volonté. »[1519]

Le prince Emmanuel de Saint-Priest fait la même constatation préoccupante :

> « On peut affirmer avec certitude que si, le 26 décembre, les insurgés avaient fait preuve de plus d'énergie, c'en aurait été fait et de l'empire, et de l'empereur. […] La révolution ici serait terrible ; il ne s'agirait pas de déposer un empereur pour le remplacer par un autre : c'est l'ensemble de l'ordre social qui serait ébranlé jusqu'à ses fondations, et l'Europe serait couverte de ses ruines. »[1520]

Ainsi, dès le début, les autorités françaises[1521] savaient qu'il ne s'agissait aucunement d'une querelle entre deux princes pour l'héritage du trône, mais d'une menace plus lourde et plus complexe – née au sein même de la noblesse censée soutenir le tsar – de renverser le régime autocratique. Il ne fait aucun doute, pour le prince de

---

[1519] Extrait de l'article de P. ANGRAN, « Otgoloski vosstaniâ dekabristov vo Francii », *op.cit.*, p.102. On notera que l'auteur s'étonne de la participation active de la foule à cette insurrection.

[1520] *Idem*, p.103.

[1521] Pour davantage de détails sur les réactions de la France, voir TARLE, E., « Imperator Nikolaj i francuzskoe obŝestvennoe mnenie », in *Zapad i Rossiâ*, Petrograd : Ogni, 1918, pp.32-34 ; voir aussi « Les rapports de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg sur la conjuration des Décembristes », in *Le Monde Slave*, 1925, n°12.

Saint-Priest, que les insurgés ne cherchaient pas à réaliser une révolution sociale, mais bien à modifier l'ordre politique existant en Russie.

Le seul organe de presse à s'être fait l'écho d'une interprétation semblable fut le journal ultraroyaliste *La Quotidienne*, qui s'opposa délibérément aux Républicanistes et condamna sans appel l'insurrection[1522]. Cette position radicale s'explique par les convictions du journal, qui ne tolérait pas la moindre atteinte au principe monarchique et conservait le souvenir amer de la Révolution française :

> « Les insurgés voulaient davantage la révolution que Constantin. Les cris en faveur de Constantin n'étaient qu'un prétexte. Et l'esprit révolutionnaire, qui fait chaque jour de plus en plus de progrès, peut détruire des trônes. »[1523]

Pour autant, les journalistes perçurent justement les réels motifs des insurgés : ainsi, ils dénoncent précisément la volonté d'instituer un mode représentatif de gouvernement en Russie.

> « [Il faut donc] détruire tous les journaux qui utilisent ce mouvement militaire pour jeter dans l'ombre toutes les monarchies de l'Europe, qui ne reconnaissent pas le système du *régime représentatif*. »[1524]

Cette perception aiguë du danger que représentaient les Républicanistes poussa le gouvernement français à développer une étroite collaboration avec la Russie. La Ferronnay assura ainsi Nicolas Ier de ses loyaux services, et demanda des renseignements sur les Français qui auraient pu être mêlés à l'insurrection. Mais Nicolas Ier cherchait avant toute chose à retrouver des Russes qui pouvaient être encore en France. Les services de renseignement se mirent alors à la recherche des Républicanistes, mais leurs efforts demeurèrent vains : aucun d'entre eux ne se trouvait à Paris à cette époque. N.I. Turgenev séjournait encore à Paris en janvier 1826, mais dès l'annonce de l'insurrection de décembre 1825, il se réfugia en Angleterre, au grand dépit de Nicolas Ier. La police surveillait un jeune homme de 19 ans, Ivan Ekkel, né à Toula, arrivé en France en janvier 1826 et installé à Metz ; bien qu'on n'eût trouvé

[1522] La franc-maçonnerie d'obédience française condamna également massivement l'insurrection républicaniste. Voir sur ce point, LEFRANc, abbé, *Le voile levé pour les curieux – Histoire de la franc-maçonnerie depuis son origine jusqu'à nos jours, avec continuation extriate des meilleurs ouvrages*, Liège, Imprimerie Veuve Duvivier et Fils, Libraires, 1826, pp.406-494.

[1523] *La Quotidienne*, numéro des 22 et 23 janvier 1826.

[1524] *La Quotidienne*, numéro du 15 janvier 1826. Nous soulignons.

aucun renseignement compromettant, on décida de l'expulser. On surveillait également Ivan Sturdza, prince moldave, conseiller d'Etat de l'Empire russe, installé à Paris ; mais en juillet, il partit pour la Bessarabie. En juin 1826, une dernière affaire éclata : une lettre circulait à Paris, retraçant l'histoire des sociétés secrètes jusqu'à l'insurrection du 14 décembre 1825 ; l'auteur de cette missive demeura inconnu, mais il parvint à raviver l'intérêt des Français pour les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826[1525].

La société française s'intéressa vivement au procès des Républicanistes et s'indigna des peines infligées aux condamnés. Elle pouvait trouver le déroulement complet du procès ainsi que la liste des condamnés dans l'*Annuaire historique et universel* de 1825 et 1826 ; les manifestes impériaux y étaient également reproduits. L'auteur de l'*Annuaire*, en monarchiste convaincu, soulignait la magnanimité de l'Empereur et condamnait en termes sévères la mutinerie du 10 janvier 1826. Mais une fois que le verdict eut été prononcé et que les cinq condamnations à mort eurent été exécutées, l'opinion française se désintéressa du sort des exilés en Sibérie.

La France présentait une réception moins uniforme des insurrections républicanistes que les monarchies conservatrices, mais elle demeurait néanmoins circonspecte – ce qui s'explique sans doute par la proximité géographique avec la Russie. En revanche, les deux puissances les plus éloignées de l'Empire russe – les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume d'Angleterre – manifestèrent une attitude moins ambiguë, teintée d'indifférence, voire de franche hostilité envers Nicolas Ier.

III. S'opposer à l'autocratie : échos des insurrections russes en Amérique du Nord et en Angleterre.

Contrairement à la France, qui réagit à l'insurrection russe en s'épuisant dans des querelles politiques qui reflétaient les tensions internes du pays, l'Amérique et l'Angleterre ne succombèrent pas à la fébrile agitation qui secouait l'Europe continentale. Tandis que les Etats-Unis d'Amérique semblaient se désintéresser des

---

[1525] Cette lettre est reproduite dans les mémoires du baron Jean-Guillaume Hyde de Neuville (1776-1857), voir HYDE DE NEUVILLE, J.-G., *Mémoires et souvenirs*, Paris, 1888-1890, tome II, pp.306-309.

insurrections russes, l'Angleterre s'opposa délibérément à la politique répressive de Nicolas Ier. L'ambassadeur anglais près la cour de Russie ne nourrissait aucune sympathie particulière vis-à-vis du comte de Nessel'rode ; les relations se firent encore moins chaleureuses après la publication de la relation officielle des événements. Le royaume britannique prit acte des insurrections russes et tenta très rapidement d'en tirer toutes les conséquences, à la fois sur la nature des troubles sociaux et politiques qui secouaient la Russie, et sur l'orientation générale choisie par le nouvel Empereur. L'Angleterre saisit l'opportunité des insurrections russes pour répondre au jeu politique de l'Empereur, mais en en modifiant les règles : en assurant une protection à N.I. Turgenev au nom des libertés auxquelles tout être humain avait droit, elle signifiait à l'Empereur autocrate une complète désapprobation de ses méthodes.

1. Faibles échos des insurrections russes aux Etats-Unis d'Amérique.

Les Républicanistes, nous l'avons vu, vouaient un véritable culte aux Etats-Unis d'Amérique, dont le régime politique rendait possibles toutes les libertés, politiques et sociales, dont rêvaient les membres des sociétés secrètes. L'Amérique était, à leurs yeux, la muse de la liberté politique :

> « En un mot, dans nos rêves se réalisent le merveilleux idéal du bonheur le plus parfait du genre humain sur terre – idéal atteint, pensions-nous, par l'Amérique, que l'on considérait alors comme le *paradis des libéraux*. Dans son atlas qu'il venait de publier, Mal't Brûn représentait la liberté sous les traits d'une splendide jeune fille qui indiquait de la main l'Amérique du Nord. »[1526]

Cette fascination pour le régime politique de l'Amérique du Nord s'accompagnait parfois de liens étroits avec ce pays : en témoigne l'activité de la Compagnie russo-américaine (*Russko-Amerikanskaâ kompaniâ*)[1527]. De manière plus utopique, Arbuzov envisageait de développer la colonie russe « Ross » en Californie, et d'y instaurer un

---

[1526] « Slovom, v naših mečtah osuŝestvlâetsâ čudnyj ideal vsesoveršennogo sčastiâ čelovečeskogo roda na zemle, ideal, kotorogo dostigla, kak my dumali, Amerika, sčitavšaâ togda *raëm liberalov*. Mal't Brûn, v svoëm atlase, togda tol'ko vyšedšem, predstavil svobodu v vide prekrasnoj devy, ukazyvaûŝej rukoj na Severnuû Ameriku. » Extrait des mémoires de BELÂEV, A.P., *Vospominaniâ dekabrista o perežitom i perečuvstvovannom, 1805-1850*, Sankt-Peterburg, izdanie A.S. Suvorina, 1882, pp.162-163. Nous soulignons.

[1527] Pour une étude des relations culturelles, commerciales et politiques entre la Russie et les Etats-Unis d'Amérique, on renverra à BOLHOVITINOV, N.N., *Russko-amerikanskie otnoŝeniâ 1815-1832 gg.*, Moskva, Nauka, 1975.

régime qui garantirait les libertés politiques des citoyens : cette petite localité devait servir de laboratoire avant d'instituer en Russie un régime représentatif[1528].

L'intérêt et l'admiration des Républicanistes pour l'Amérique du Nord sont donc certains. La réciproque est loin d'être vraie : les cercles politiques américains se montrèrent fort peu curieux des événements qui frappèrent la Russie en décembre 1825. Henry Middleton, ministre américain à Saint-Pétersbourg de 1820 à 1830, fit une description désabusée des deux insurrections ; à aucun moment il ne remit en cause la version officielle des faits, alors même que ses confrères européens laissèrent percer très rapidements de forts soupçons à l'encontre des dépêches de Nessel'rode. Cette indifférence s'explique par le contexte de l'époque : Henry Middleton ne disposait que des sources officielles ; il ne parlait pas le russe et maîtrisait mal le français, ce qui constituait un sérieux handicap à la cour impériale de Russie. Enfin, disposant de très peu d'argent, il ne pouvait se déplacer dans l'Empire : demeurant à Saint-Pétersbourg, il reçut des échos affaiblis de la révolte du régiment de Tchernigov. L'historien M. Raeff[1529] explique cette indifférence par les convictions intimes de l'ambassadeur américain : homme du sud, aristocrate conservateur, Henry Middleton était peu favorablement disposé envers ces « libéraux » que sont les Républicanistes. Il assimilait l'insurrection à un groupe de mécontents[1530].

Les Américains prirent connaissance des insurrections russes par l'intermédiaire du *National Intelligencer*[1531], qui ne fit part de la mort d'Alexandre Ier que le 11 février 1826. Ce n'est que le 13 mars 1826 que le journal faisait mention d' une « nouvelle importante d'Europe ». Par la suite, les journalistes devaient reprendre – sans la

---

[1528] Curieuse anecdote rapportée avec scepticisme par A.P. Belâev, in *Vospominaniâ dekabrista o perežitom i perečuvstvovannom, 1805-1850*, *op.cit.*, p.162.

[1529] RAEFF, M., « An American View of the Decembrist Revolt », *The Journal of Modern History*, vol.25, n°3 (September, 1953), pp.286-293.

[1530] « It should seem tha a band of malcontents, officers and others, had held various meetings for some time pas with a view of effecting som change in the state. » Extrait des archives nationales de Washington, Foreign Relations Division, Department of state, Diplomatic dispatches, Russia, volume X, Henry Midlleton, March 18, 1823 – May 31, 1826, Dispatch n°54, 21 December 1825/2 January 1826. Repris de RAEFF, M., « An American View of the Decembrist Revolt », *op.cit.*, pp.292-293.

[1531] Journal américain qui partu sans interruption de 1800 à 1867. Il changea trois fois de titre : *National Intelligencer and Washington advertiser*, 1800-1810 ; *National Intelligencer*, 1810-1813 ; puis, devenu un quotidien, *Daily National Intelligencer*. Il soutint les gouvernements de Jefferson, Madison puis Monroe. Il publiait de nombreux documents gouvernementaux dans ses pages, grâce à W. Winston Seaton et J. Gales, imprimeurs officiels du Congrès de 1819 à 1829.

remettre en cause – la version officielle imposée par Nicolas Ier. Les cercles politiques manifestèrent tout aussi peu d'intérêt : G. Kley, grand homme d'Etat américain, qualifie la nouvelle de l'insurrection d'événemnt de peu d'importance[1532]. Ce n'est que lorsque A.H. Benkendorf établit, à la suite du décret du 22 juin [10 juin A.S.] 1826, une censure sévère vis-à-vis des ouvrages louant le régime politique américain que les Etats-Unis prirent réellement compte des conséquences de l'insurrection républicaniste[1533].

Tout autre fut la position de l'Angleterre, qui perçut rapidement la portée politique des insurrections et utilisa cet aveu de faiblesse de l'autocratie pour donner aux relations anglo-russes un tour favorable à la Couronne d'Angleterre.

2. L'Angleterre face à Nicolas Ier : doutes et soupçons à l'égard des autorités russes.

De novembre 1825 à juin 1826, le vicomte de Strangford[1534] représenta l'Angleterre à la cour impériale de Russie ; c'est lui qui transmit au ministre anglais des Affaires étrangères, lord Canning, les rapports concernant les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826. Dans ses rapports, il tente de décrire de manière rigoureusement exacte les événements qui s'étaient déroulés à Saint-Pétersbourg :

> « Le grand-duc Nicolas a été proclamé Empereur, le grand-duc Constantin ayant fermement et consciencieusement reconnu l'Acte de Renonciation qu'il avait signé en janvier 1822.
>
> Le Serment d'Allégeance au nouvel Empereur avait été prêté. Mais je suis au regret de vous dire que, en cette occasion, il y eut des troubles dans les troupes cantonnées dans la capitale. Un régiment, celui des Grenadiers de Moscou, rejoint par quelques petits groupes d'autres Corps, refusa de prêter serment, en alléguant leur précédent et récent engagement vis-à-vis de son frère. Ils formèrent eux-mêmes un carré étroit, devant le Palais du Sénat, et tentèrent de maintenir leur refus, les armes à la main, sous l'autorité et avec l'approbation de leurs sous-officiers. […] A la longue, après avoir passé des heures dans des négociations stériles, l'artillerie ouvrit le feu sur les mutins, qui, après une faible résistance, furent dispersés et s'enfuirent, principalement vers l'île de Wassily Ostroff [*sic*].

[1532] Le fait est rapporté par BOLHOVITINOV, N.N., *Russko-amerikanskie otnośeniâ, 1815-1832*, *op.cit.*, pp.577-578. Source : lettre de E. Wayer à G. Kley, en date du 25 juin 1826.

[1533] Nous suivons ici l'analyse de N.N. Bolhovitinov, *Russko-amerikanskie otnośeniâ, 1815-1832*, *op.cit.*, p.578.

[1534] Percy Clinton Sydney Smythe, vicomte de Strangford, sixième du nom (1780-1855), fut ambassadeur d'Angleterre en Russie en 1825-1826. Auparavant, il avait été envoyé au Portugal et au Brésil (1806-1815), puis en Turquie (1820-1824) ; il fut à nouveau envoyé au Brésil en 1828. Cet homme politique, du côté des Tory, était aussi un talentueux poète.

> Tout est parfaitement tranquille désormais, et nous avons bon espoir que cela continue ainsi. Il y eut beaucoup de tués, principalement, comme je le comprends, parmi la foule assemblée. On dit aussi qu'un officier général a été tué, et un autre mortellement blessé. Mais, à l'heure qu'il est, il est impossible de parvenir à la vérité exacte. »[1535]

Le ton de cette dépêche, datée du jour de l'insurrection de décembre 1825, montre la confusion que cette insurrection jeta parmi les responsables politiques russes et les diplomates étrangers, qui cherchaient à comprendre la raison de ce refus d'allégeance au nouvel Empereur. Les dépêches suivantes précisent les événements, donnent les noms des tués et des blessés, et annoncent le début d'une enquête de grande envergure sur les responsables de cette mutinerie. Dès les premiers résultats de l'enquête, le comte de Nessel'rod confirmait aux ambassadeurs étrangers que les troubles n'avaient nullement été provoqués par le serment d'allégeance prêté successivement à deux Empereurs :

> « Le comte de Nesselrode nous a alors informé que les découvertes qui ont été faites avant-hier tendent à démontrer que les événements malheureux de ce jour n'étaient pas l'effet, de la part des soldats, d'un serment de loyauté prêté à un autre, […] mais qu'ils étaient le résultat authentique d'une Conspiration profonde, vaste et qui existait depuis longtemps, formée par cette part de mécontents qui existe, à un plus ou moins grand degré, dans tous les pays d'Europe ; […] et que le but des personnes qui menaient la conspiration (la majeure partie d'entre eux ont été faits prisonniers) était d'établir un Gouvernement Constitutionnel. »[1536]

[1535] British Foreign Office Records, F.O., 65/149, Strangford to Canning, n°16, December 14/26, 1825 : « The Grand Duke Nicolas has been proclaimed Emperor, the grand Duke Constantin having steadily and conscientiously adhered to the Act of Renunciation signed by Him in January 1822. The Oath of Allegiance has been taken to the new Emperor. But I am sorry to say that upon this occasion there has been some commotion among the Troops quartered in this Capital. One Regiment, the Moscow Grenadiers, joined by some small portions of other Corps, refused to take the oath, alledging their previous and very recent engagement to his brother. They formed themselves into a hollow square, in front of the Senate-House, and attempted to maintain this refusal with arms in their hands, and under the authority and with the approbation of their inferior Officers. […] At length, after some hours had been wasted in fruitless negotiation, the Artillery opened upon the mutineers, who, after a feeble resistance, were dispersed, and fled, principally to the Island of Wassily Ostroff. Every thing is now perfectly tranquil, and we trust, likely to continue so. The loss of lives has been considerable, principally, I understand, among the assembled populace. It is said, too, that a General Officer has been killed, and another mortally wounded. But, at this moment, it is impossible to arrive at the exact truth […]. » Cité par LANG, D.M., « The Decembrist Conspiracy Through British Eyes », in *American Slavic and East European Review*, December 1949, volume 8, n°4, pp.263-264.

[1536] « Count Nesselrode then informed us that the discoveries, which had been made since the day before yesterday, proved to demonstration that the unhapy event of that day was, not the effect of a feeling of misdirected loyalty on the part of the Soldiery […], but that it was the genuine result of a deep, extensive and long-standing Conspiracy, formed by that party of Malcontents, which, to a greater or less degree, exists in every Country in Europe […] ; and that the object of those individuals who headed it (the greater part of whom had been seized) was, to establish a Constitutional Government. » Strangford to Canning, n°19, December 16/28, 1825, in LANG, D.M., *American Slavic and East European Review*, *op.cit.*, pp.264-265.

L'ambassadeur anglais rend hommage à l'Empereur Nicolas Ier pour ses réactions rapides et en même temps réfléchies et souligne son comportement modéré, marqué par la grâce impériale[1537]. Toutefois, Strangford présente des réserves quant à l'exactitude du rapport officiel russe, qu'il fait parvenir à Canning en rétablissant les informations qui lui paraissent erronées. Le texte ci-dessous correspond au rapport officiel des autorités russes, avec les remarques de Strangford, rédigées en anglais et placées entre parenthèses :

> « Sur les midi, on fut informé que quatre officiers de l'artillerie à cheval avaient manifesté de l'opposition et se trouvaient aux arrêts. Tout le reste du corps d'artillerie avait prêté serment avec un empressement unanime.
>
> Vers *les une heure* (« long before that time »), on apprit qu'une troupe de soldats que l'on portait à *3 ou 4 cents* (« I saw more than 800 before 12 o'clock ») hommes, était sortie, drapeaux déployés, des Casernes du régiment de Moscou, et marchait vers la place du Sénat en proclamant Empereur le Grand Duc Constantin.
>
> La foule commença à se réunir sur cette place et sur celle du Palais. *L'Empereur descendit tout seul et sans aucune suite au milieu du peuple* (« not till long afterwards »), qui aussitôt lui prodigua les témoignages d'affection et de respect. De nombreuses acclamations le saluèrent de toutes parts.
>
> Cependant la mutinerie des deux compagnies du régiment de Moscou continuait. Elles s'étaient formées en bataillon carré devant le Palais du Sénat, commandées par *sept ou huit* (« many more ») officiers subalternes, auxquels s'étaient joints quelques hommes en frac dont l'apparence trahissait les desseins. Des gens de la lie du peuple les environnaient en poussant le cri de *Hourra*. »[1538]

Lorsque Strangford rentra en Angleterre, il laissa la Mission britannique aux mains d'E.C. Disbrowe, qui assista aux arrestations, à l'enquête, à la promulgation du verdict et à la publication du rapport de la Commission d'enquête. Dans ses dépêches, E.C. Disbrowe condamne, en termes peu élogieux, à la fois la vanité mensongère de ce document officiel et la révolte avortée des insurgés :

[1537] « Il faut rendre justice à Sa Majesté Impériale et reconnaître que dans ces occasions, comme dans plusieurs autres que je pourrais mentionner, Elle a fait preuve d'une magnanimité digne de Sa haute Position. Elle a interrogé elle-même la majeure partie des prisonniers, et quand les soupçons se sont avérés infondés, Elle a montré la plus grande promptitude à rendre justice aux personnes. » « It is but justice to His Imperial Majesty to say that on these occasions as well as on several others which I could mention, He has shewn a magnanimity worthy of His high Station. He has examined most of the Prisoners Himself, and when suspicion has been shewn to be groundless, He has displayed the greatest promptitude in rendering Justice to the Individuals […]. », Foreign Office, 65/157, Strangford to Canning, n°2, December 23, 1825/January 4, 1826, in *American Slavic and East European Review*, *op.cit.*, p.268.

[1538] Pour la totalité du communiqué, voir Grand-Duc Nikolaj Mihajlovič, *Lettres et Papiers du Chancelier Comte de Nesselrode*, Paris : Manufactures des Papiers de l'Etat, 1908, volume VI.

> « Après la manière solennelle dont le Comte de Nesselrode, par ordre de Sa Majesté Impériale, avait tenu informés dès janvier les membres du Corps diplomatique, et leur avait demandé de transmettre à leurs cours que tout ce qui avait trait à la Conspiration serait amplement porté à la connaissance de toutes les cours d'Europe, il est impossible de ne pas s'étonner en ne trouvant, dans cette fanfaronnade de document, rien d'autre qu'un tissu d'inconsistance et d'absurdité, mélangées à des délires frénétiques et machiavéliques d'hommes déçus, sans aucune union ni plan définitif […]. »[1539]

E.C. Disbrowe voyait dans ce rapport « une déclaration publique d'imbécillité », dont la publication en Europe avait « blessé l'amour-propre des Russes »[1540]. Plus que tous les autres pays européens, l'Angleterre dénonça avec une virulence non feinte les vices de forme présents dans les interrogatoires et dans le déroulement de la justice russe en général. Sa position vis-à-vis des insurrections russes et du nouvel Empereur se cristallisa tout particulièrement autour de la demande d'extradition de N.I. Turgenev.

3. L'« affaire N.I. Turgenev ».

Depuis 1815, le Royaume d'Angleterre ne nourrissait pas de sympathie particulière vis-à-vis de l'Empire de toutes les Russies. Ainsi, dans un ouvrage daté de 1823 et établissant un parallèle entre la Russie et l'Angleterre, l'auteur dresse un portrait fort peu flatteur de la Russie vis-à-vis de l'Anlgeterre, signifiant par là l'abîme insondable qui séparait alors les deux puissances :

> « L'Angleterre a pour but de sa politique de s'opposer à celui qui pourrait ou qui voudrait dominer le Continent ; elle veille aux libertés politiques de l'Europe. La Russie est ce pouvoir dominateur ; ennemie née des libertés de l'Europe, c'est sa nécessité.
>
> L'Angleterre est régulièrement constituée, la Russie l'est despotiquement et asiatiquement.

[1539] « After the pompous manner in which early in January, Count Nesselrode by the command of His Imperial Majesty announced to the Corps Diplomatique, and requested them to communicate to their Courts, that every thing connected with the Conspiracy would be amply made known to every Court in Europe, - it is impossible not to be surprised at finding in this boasted Document noothing but a tissue of weakness and absurdity intermixed with the wicked and frantic Ravings of disappointed men, without a point o funion or any definitive plan among them […]. », Foreign Office, 65/158, Disbrowe to Canning, n°4, June 24/July 6, 1826. Cité *in* LANG, D.M., *American Slavic and East European Review*, *op.cit.*, p.273.

[1540] *Idem*, p.274 : « This public declaration of imbecility published in the face of all Europe has wounded the amour-propre of the Russians. »

> L'Angleterre reconnaît une opinion et des institutions propres à former un système fixe, à la faire suivre, à ramener le gouvernement quand il erre ; la Russie est gouvernée par une volonté unique, passagère, versatile de sa nature, hors de toute remontrance et de toute répression.
>
> L'Angleterre est, par ses institutions, la protectrice des libertés du genre humain ; si elles périssaient partout ailleurs, on les retrouverait en Angleterre. La Russie ne connaît pas encore le mot de liberté, et son introducteur pourrait bien aller en Sibérie ; c'est encore tout ce qu'en Russie on a jusqu'à ce jour appris à faire pour les libertés humaines. »[1541]

Face à la Russie, considérée comme un Etat dépourvu de toute maturité politique, la longue tradition politique de monarchie parlementaire faisait de l'Angleterre le royaume le plus équilibré d'Europe, et le garant le plus fidèle des libertés politiques et individuelles.

C'est pourquoi, de façon attendue, l'Angleterre réagit négativement à toute démonstration de puissance de la part de Nicolas Ier. Le journal *Times* réprouva la cruauté de l'Empereur face aux condamnés et dénonça les cinq condamnations à mort comme abusives, de même que la condamnation au bagne perpétuel. La fermeté de l'Angleterre vis-à-vis de la Russie s'exprima avec force à travers l'attitude du gouvernement anglais envers N.I. Turgenev, ancien membre de la Société du Nord, réfugié en Angleterre après avoir fui la France, trop prompte à aider Nicolas Ier. N.I. Turgenev, considéré par la Commission chargée de l'enquête comme un dangereux criminel, fut condamné à mort par contumace en juillet 1826. Le gouvernement tsariste demanda à trois reprises son extradition d'Angleterre.

La première tentative eut lieu en janvier 1826 à Londres. Le secrétaire du consulat russe somma N.I. Turgenev de le suivre afin qu'il fût jugé en Russie, mais celui-ci refusa. On exigea alors du ministre anglais Canning d'extrader ce dangereux criminel. Canning refusa à la fois l'extradition de N.I. Turgenev et la surveillance policière réclamée par la Russie. Malgré un assouplissement des relations entre la Russie et l'Angleterre grâce à la signature, le 4 avril 1826, d'un protocole inaugurant une collaboration anglo-russe pour la question de l'Orient, l'extradition de N.I. Turgenev demeura un sujet de crispation entre les deux pays.

[1541] DE PRADT, ancien archevêque de Malines, *Parallèle de la puissance anglaise et russe relativement à l'Europe*, Paris, chez Béchet Aîné, éditeur, 1823 ; voir la conclusion, pages 169-170.

Une deuxième tentative eut lieu mars 1826, à Saint-Pétersbourg. L'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, le comte Wellington, arriva à Saint-Pétersbourg le 2 mars 1826. Au cours d'une entrevue avec l'Empereur, celui-ci lui fit observer que N.I. Turgenev pouvait s'avérer un dangereux agitateur en raison de ses liens avec l'opposition anglaise ; mais le souverain russe essuya un deuxième refus.

Enfin, en mai 1826, la Russie fit une ultime tentative : Potëmkin tança le gouvernement anglais qui accordait refuge à un criminel d'Etat, et se faisait donc complice de son crime. La réponse de l'Angleterre lui parvint rapidement : il s'agissait d'un refus net et définitif à la demande d'extradition de N.I. Turgenev. Ce dernier demeura quelque temps en Angleterre avant de s'installer définitivement à Paris ; il ne put retourner en Russie durant le règne de Nicolas Ier et n'y revint qu'en 1859, quelques années après l'amnistie accordée aux prisonniers politiques par Alexandre II. Le refus de l'Angleterre d'extrader N.I. Turgenev s'explique par la puissante protection dont ce dernier bénéficiait parmi de grands lords anglais : lord Holland, sir John MacIntosh et M. Brofem. Par ailleurs, l'opinion anglaise était portée à voir en N.I. Turgenev un patriote russe accablé par son gouvernement, et non pas un révolutionnaire passible du bagne sibérien[1542].

L'appréciation des insurrections républicanistes par l'Angleterre diffère sensiblement de celle des gouvernements du continent européen : hostile au régime autocratique instauré en Russie, favorable à une monarchie constitutionnelle, le gouvernement anglais n'hésite pas à manifester sa sympathie à des personnes soutenant les mêmes objectifs. Aux yeux du gouvernement anglais, la Russie représentait, à cette époque, l'antithèse d'un pays garantissant les libertés minimales pour tout citoyen. La comparaison du caétchisme politique libéral anglais avec l'autocratie russe ne pouvait que souligner l'écart entre les modes de gouvernement des deux pays. A l'inverse, les autres monarchies européennes, tributaires des positions de la Russie en raison de leur situation géographique, se montrèrent plus favorables envers Nicolas Ier, soit en condamnant unilatéralisment les idées libérales des Républicanistes, soit en se désolidarisant des méthodes radicales et illégales, employées par les insurgés.

[1542] Voir l'article d'I. ZVAVIČ, dans le recueil intitulé *Tajnye obŝestva v Rossii v načale XIX veka*, Moskva, Mospoligraf, 1926, pp.88-102 ; LANG, D.M., « The Decembrist Conspiracy Through British Eyes », in *American Slavic and East European Review*, 1949, volume 8, n°4, pp.262-274.

Au terme de ce chapitre, il convient de prendre la mesure de la lucidité des témoins et contemporains des insurrections, qui ont su démêler, au-delà des apparences, l'importance et la signification historique des événements de décembre 1825 et janvier 1826. S'il est vrai que Nicolas Ier se montre très dur dans les châtiments infligés aux accusés pour sauver la monarchie et préserver la paix civile à l'intérieur de l'Empire, s'il est vrai que l'issue de ce procès ne faisait pas de doute et que la « clémence » de l'Empereur était jouée d'avance, il n'en demeure pas moins que le jeune souverain fait preuve d'une certaine perspicacité en perçant à jour avec justesse le but réel des Républicanistes et leurs aspirations profondes. Nicolas Ier rejette l'idée d'une mutinerie militaire et accrédite la thèse d'un complot politique : à ses yeux, les Républicanistes ne souhaitaient certainement pas accorder la préférence à son frère Constantin, mais bien plutôt mettre en œuvre un nouveau mode de gouvernement. La lucidité politique de Nicolas Ier n'a d'égale que celle des ambassadeurs étrangers, notamment des ambassadeurs anglais, qui perçoivent à la fois les troubles sociaux qui secouent la Russie, la signification politique des deux insurrections et la juste évaluation de ces événements par l'Empereur. La « secte libérale » inquiète les monarchies conservatrices : les partenaires de la Sainte Alliance font montre d'une crainte exagérée en établissant des liens entre toutes les sociétés secrètes en Europe, mais soulignent malgré tout un fait réel – l'aspiration de l'ensemble des nations européennes à des libertés de plus en plus élargies. La Russie ne fait pas exception à ce mouvement général.

Que reste-t-il des insurrections républicanistes après la fin du procès ? Les opinions publiques et la mémoire collective retiennent avant tout l'*acte* de révolte des officiers russes : spectaculaire, il surprend tant les partenaires que les ennemis de la Russie impériale. En revanche, les cercles dirigeant des différentes puissantes se montrent davantage sensibles aux *idées* des insurgés : ceux-ci souhaitaient ardemment la ruine de l'autocratie, et cela suffit pour lancer l'Europe conservatrice dans une durable « guerre des principes », dont Nicolas Ier sera un maître d'œuvre. Pendant trente ans, les membres de la Sainte Alliance veilleront à étouffer la moindre étincelle libérale en Europe.

Le républicanisme des insurgés est donc entendu : il apparaît dans les revendications pour une Constitution et l'inscription dans un cadre légal de l'exercice du pouvoir. C'est bien ce républicanisme que Nicolas Ier veille à étouffer. En revanche,

la république comprise comme forme étatique – non revendiquée explicitement lors des soulèvements parce que trop peu fédératrice pour de simples soldats – disparaît de l'horizon politique russe. Elle refait surface de loin en loin dans les mémoires des Républicanistes en exil ou dans des sociétés secrètes, mais sous la forme édulcorée d'un rêve inaccessible ou d'un principe politique affaibli. Il faut attendre 1855 pour qu'A.I. Gercen lui offre une nouvelle vie dans les pages renouvelées de l'édition londonienne de l'*Etoile polaire*.

CHAPITRE XII

Les Républicanistes en exil (1826-1856)

Sibérie et Europe, l'« héritage » républicaniste

La transparence voulue par Nicolas Ier ainsi que la publicité remarquée du rapport de la Commission d'enquête font très vite place à une « conspiration du silence » menée par l'Empereur lui-même : au dénouement bruyant de l'incident sur la place du Sénat, l'Empereur répondit par un secret absolu sur le devenir des insurgés. De septembre 1826 à septembre 1827, les condamnés rejoignent, à pied, leur lieu de détention en Sibérie ; arrivés au cœur du rigoureux hiver continental sibérien, ils sont immédiatement soustraits aux regards de la population et enfermés dans les casemates du bagne de Tchita. Le tsar espère que les blanches immensités de Sibérie étoufferont le cri de révolte des insurgés de décembre 1825 et janvier 1826 ; réduits à un impuissant silence, interdits de publication, frappés de mort politique[1543], les Républicanistes sombrent dans l'oubli.

L'espace public des deux capitales, aussi restreint soit-il, offrait encore aux Républicanistes la possibilité de défendre leus idées, par l'intermédiaire de revues, de chansons, de projets, etc. Avisé, l'Empereur prive les Républicanistes en exil du droit d'écrire : aucun espace prometteur d'échanges fructueux, aucun interlocuteur apportant la réplique ne doivent briser la monotonie de l'exil sibérien. Il s'agit avant tout de réduire au silence ces penseurs au verbe fort, ces écrivains à la plume acérée, ces poètes

---

[1543] Condamnés aux travaux forcés dans les geôles de Tchita ou de Petrovski Zavod, les insurgés se retrouvent aux confins de la Sibérie orientale, considérée alors comme le lieu de détention par excellence pour les prisonniers politiques : le climat extrêmement rigoureux rendait mortelle toute tentative d'évasion dans ce désert froid. Par ailleurs, on rappellera que l'Oural formait une sorte de frontière entre la Russie d'Europe, centre de la vie politique de l'Empire, et la Sibérie, région de « seconde zone », peuplée de prisonniers politiques, de colons volontaires ou d'exilés. Il s'agissait, pour les Républicanistes, « d'avoir une existence politique en dépit de la mort politique ». Extrait de *Vospominaniâ Bestuževyh*, AZADOVSKIJ, M.K. et TROTSKIJ, I.M. éditeurs scientifiques, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo, 1931, pp.85-87.

à la muse civique. La « mort politique » orchestrée par Nicolas Ier signifie la mort des Républicanistes à toute vie publique. Sonne-t-elle également le glas des convictions républicaines des officiers insurgés ? La république, et plus largement, le projet politique des Républicanistes demeurent-ils sans écho dans les blancs déserts de Sibérie ? Une relecture des années d'exil (1826-1856) s'impose pour mettre à jour l'évolution des conceptions politiques des Républicanistes.

En effet, les lointaines contrées de Sibérie orientale se révèlent moins hostiles que prévu : les insurgés surprennent leurs geôliers par leurs liens d'amitié très étroits, leur foi dans le progrès et dans l'être humain et une ferme volonté de poursuivre le développement de leurs idées y compris en Sibérie. La Russie d'Europe, elle aussi, connaît l'influence des Républicanistes, mais de manière médiate : que ce soit dans le domaine financier, par M.F. Orlov, ou dans le domaine politique, avec la Confrérie des saints Cyrille et Méthode, les idées des Républicanistes subsistent, sont reprises et parfois transformées, adaptées au contexte de l'époque. En Europe, si les traces des actions des insurgés s'effacent relativement vite – les insurrections sont rapidement oubliées – en revanche, les idées défendues par les insurgés demeurent vivaces : N.I. Turgenev, auteur d'un nouveau projet constitutionnel pour la Russie, publié à Paris en 1847, poursuit les réflexions politiques amorcées au sein des sociétés politiques secrètes.

Toutes ces réflexions, qu'elles demeurent inédites ou qu'elles soient publiées à l'étranger, reflètent l'évolution des conceptions de l'Etat chez les Républicanistes : elles appartiennent à l'histoire des idées politiques. On soumettra donc ces documents extrêmement variés – écrits dans le secret de l'exil sibérien ou avec la liberté d'un Russe venu chercher asile en Europe – à une analyse textuelle, afin de mettre à jour les fondements théoriques sur lesquels ils s'appuient. C'est alors seulement que l'on pourra juger de la stérilité ou de la fécondité de l'exil – et de la fidélité des Républicanistes à leurs convictions initiales.

SECTION I

Continuer à agir en Sibérie : l'expérience du bagne et de l'exil.

Toutes les localités de Sibérie dans lesquelles les Décembristes se sont installés défnitivement ou ont séjourné quelque temps, possèdent qui un monument, qui une église, qui une plaque attestant le passage des Décembristes[1544]. L'historiographie russe et soviétique a consacré de nombreuses études à la vie des Décembristes en Sibérie : le bagne, les persécutions des prisonniers par les autorités, l'arrivée des épouses des Décembristes, puis l'installation en résidence surveillée – toutes ces étapes sont relatées dans des études à caractère régional, parfois même local[1545]. Les historiens se montrent fascinés par la personnalité attachante de ces prisonniers politiques qui portèrent un regard généreux sur la Sibérie, contrée réputée ingrate.

La nature des liens que les Républicanistes nouent avec la Sibérie présente un intérêt relatif pour notre étude. Nous ne nous attarderons sur l'exil sibérien que dans la mesure où les actes et les écrits des Républicanistes témoignent de leurs réflexions politiques, économiques et sociales. La Sibérie leur offrant un nouveau terreau fertile pour nourrir des expériences abstraites et concrètes, les Républicanistes approfondissent et adaptent leurs théories à ce nouveau territoire. Souvent très absorbés par la vie quotidienne et la nécessité de s'organiser pour survivre au sein du bagne, ils ne délaissent pas pour autant leur intérêt pour la Russie d'Europe : à leur sortie du bagne,

---

1544 On signalera, bien sûr, la localité de Tchita (premier lieu de détention) qui entretient avec ferveur des lieux symboliques : l'église-musée dans laquelle le prisonnier politique Annenkov épousa la jeune française Ledentu ; « l'allée des Dames », petite rue dans laquelle les épouses des Décembristes avaient fait constuire un logement ; la maison des Naryškin, transformée en musée-bibliothèque. D'autres musées fleurissent dans ces « lieux de mémoire » que furent la prison de Petrovski zavod et les mines d'argent de Nertchinsk. On évoquera également la maison-musée des Volkonskij à Irkoutsk, dont les animations culturelles tentent de retracer l'ambiance des soirées des Décembristes dans leur résidence surveillée. On poura citer autant d'exemples à Ialoutorovsk, Iakoutsk, Tomsk, Omsk – dans tous les lieux où les Décembristes ont séjourné, on note un religieux respect des habitants à conserver la trace de leur passage.

1545 Pour exemples, on renverra à des études récentes : ÂČMENËV, E.A., *Irkutskij teatr i dekabristy (1850-1861)*, Irkutsk, Izdatel'stvo Irkutskogo muzeâ dekabristov, 2000 ; ŠEVČENKO, Â.A., *Usad'ba knâzâ S.G. Volkonskogo*, Irkutsk, Izdatel'stvo Irkutskogo muzeâ dekabristov, 1999 ; KOZLOVA, N.S., *Dekabristy v Čite*, Izdatel'stvo Čitinskogo oblastongo kraevedčeskogo muzeâ, 2000 ; LITVINCEV, S.Û., *Nerčinsk : stranicy istorii. Raboty ûnyh kraevedov*, Nerčinsk, Nerčinskaâ rajonnaâ tipografiâ, S.D. (après 1996) ; TAŠLYKOVA, V., *Dekabrist Aleksandr Nikolaevič Luckij, 1804-1882 gg.*, Nerčinsk, Nerčinskaâ rajonnaâ tipografiâ, 2000.

ils se tournent à la fois vers le passé, afin d'expliciter leur échec, et vers l'avenir, pour mettre en valeur les fabuleuses richesses des contrées sibériennes. De vifs débats sur la Russie des années 1840-1850 animent les conversations des Républicanistes qui se retrouvent pour partager des soirées communes, à Irkoutsk, Tomsk, Ialoutorovsk, etc. Jusque dans leur exil sibérien, les Républicanistes demeurent sensibles à l'évolution de la société russe.

I. La reproduction de réseaux au sein du bagne.

Pour les condamnés, les années de bagne ne furent pas des années stériles. Après la douloureuse expérience dans les mines argentifères de Nertchinsk ou dans les casemates surpeuplées du bagne de Tchita, les criminels politiques se retrouvent dans la prison de Petrovski Zavod, sous la surveillance d'un geôlier relativement souple : ils en profitent pour compléter leur formation en s'assurant un enseignement mutuel.

1. Une ouverture sur le monde.

Les Républicanistes en exil s'organisent pour parfaire leur instruction et enrichir leur horizon intellectuel, malgré les conditions de détention. Le bagne de Tchita [1546] se révélant peu adapté à la détention des criminels d'Etat, une nouvelle prison fut construite à Petrovski Zavod. Là, le régime de surveillance était moins sévère, et les condamnés en profitèrent pour multiplier leurs activités. Ils mirent alors leur argent en commun et constituèrent une bibliothèque relativement étoffée. Par l'intermédiaire des épouses qui avaient suivi leurs maris en exil[1547], ils s'abonnèrent à presque tous les

---

[1546] La durée du séjour à Tchita varie en fonction de la condamnation initiale, de la date d'arrivée à Tchita et de la construction de la nouvelle prison réservée aux « criminels d'Etat » (*gosudarstvennyj prestupnik*), à Petrovski Zavod. Cette dernière fut ahevée en 1829. Les Républicanistes ne passèrent donc pas plus de trois ans (1827-1830) à Tchita, mais ils en conservent un souvenir extrêmement amer, lié aux conditions de détention, au travail dans les mines et à la dureté des autorités. A Petrovski zavod, les prisonniers politiques effectuent les années de détention auxquelles la Haute Cour de justice les a condamnés. Les prisonniers politiques, reconnus coupables des crimes les plus graves et condamnés à une ou deux décennies de réclusion, quittent la prison de Petrovski zavod dans les années 1839-1840.

[1547] Le courage des épouses ayant presque spontanément demandé à l'Empereur le droit de suivre leur mari dans leur exil sibérien, et ayant quitté enfants en bas âge, parents et fortune en Russie d'Europe, a été abondamment commenté ; nous n'y reviendrons pas. En revanche, nous rappellerons quelques

périodiques russes, hebdomadaires et mensuels, mais également à quelques revues et journaux étrangers, parmi lesquels de nombreux périodiques en français : la *Revue britannique*, la *Revue de Paris*, la *Revue des deux mondes*, la *Revue industrielle*, la *Revue du mécanicien*, la *Revue technologique*, le *Mécanicien anglais*, le *Cabinet de lecture*, *L'Illustration française*, le *Journal pour rire*, le *Journal des débats*, l'*Indépendance belge*. Dans cette bibliothèque, on trouvait également des revues en anglais : le *Times*, *Quarterly review*, *Edinburg review*, *The Morning Post*, *Punch*, *English illustration*. Ils recevaient également quelques journaux polonais et italiens, ainsi que des journaux allemands : *Die Frankfurter Zeitung*, *Die Allgemeine Zeitung*, *Die Preussische Zeitung, Die Breibische Staatszeitung*, *Die Hamburgische Zeitung*, *Die Augsburgische Zeitung*, etc.[1548] Dans ses mémoires, I.D. Âkuškin rapporte qu'à la prison de Petrovski Zavod, les Républicanistes avaient coutume de recevoir quelque vingt-deux titres de périodiques, et que leur bibliothèque contenait jusqu'à 6 000 ouvrages, ainsi qu'un grand nombre d'atlas géographiques et de cartes[1549]. Grâce à cette bibliothèque bien fournie, les Républicanistes suivirent avec avidité les événements politiques de Russie et d'Europe, ainsi que l'évolution des problèmes sociaux et politiques dans les années 1830-1840.

Outre la lecture de ces journaux, les Républicanistes organisèrent une « Académie de bagne » (*katoržnaâ akademiâ*), chacun y enseignant la matière dans laquelle il était le plus à l'aise. Ainsi, N.A. Bestužev, ancien directeur du Musée de la marine, enseignait l'histoire de la marine russe et l'histoire militaire ; ancien élève de l'Académie des Beaux-Arts, il faisait également le portrait de ses compagnons : c'est à lui que nous devons la plupart des portraits des Républicanistes en exil[1550]. F.B. Vol'f,

---

mémoires intéressants qu'elles ont laissés : ANNENKOVA, P.E., *Vospominaniâ Poliny Annenkovoj s priloženiem vospominanij eë dočeri O.I. Annenkovoj i materialov iz arhiva Annenkovyh*, Krasnoârsk, Kransârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1977 ; l'ouvrage fut traduit en français sous le titre *Souvenirs de Pauline Annenkoff*, Paris, éditions du Progrès, 1988. Un autre récit très connu est celui de l'épouse de S.G. Volkonskij, M.N. Volkonskaâ, première dame à avoir tout sacrifié pour suivre son époux en Sibérie. Voir VOLKONSKAÂ, M.N., *Zapiski knâgini Marii Nikolaevny Volkonskoj*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1906, puis Sankt-Peterburg, izdatel'stvo « Prometej » N.N. Mihajlova, 1914.

[1548] Détails apportés par Mihail Aleksandrovič Bestužev, dans ses *Zapiski dekabrista*, cité d'après *Dekabristy v Sibiri, tom 1 : Svoej sud'boj gordimsâ my*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatels'tvo, 1977, pp.176-177. Voir également, dans le même ouvrage, les souvenirs du décembriste Nikolaj Vasil'evič Basargin, *Dekabristy v Sibiri, tom 1 : Svoej sud'boj gordimsâ my*, *op.cit.*, p.58.

[1549] ÂKUŜKIN, I.D., *Zapiski*, cité d'après *Dekabristy v Sibiri, op.cit.*, tome I, p.264.

[1550] Voir les portraits peints par N.A. Bestužev en annexes. A la mort de N.A. Bestužev, en 1855, la collection revint à sa sœur Elena Aleksandrovna, qui vendit la collection à K.T. Soldatenkov en

médecin de formation, enseignait la médecine, la biologie et l'anatomie ; P.S. Bobrišev-Puškin donnait des cours de mathématiques et E.P. Obolenskij, des cours de littérature. Les condamnés insistaient tout particulièrement sur l'apprentissage des langues étrangères, notamment l'allemand et l'anglais ; d'après le témoignage d'I.D. Âkuškin, les membres de la Société des Slaves Unis –souvent peu instruits et ne parlant que le russe – prirent auprès de leurs compagnons d'exil des cours de français. Certains s'occupaient de musique, d'autres, plus doués sur le plan manuel, fabriquaient des objets utiles à l'ensemble des Républicanistes. Cette académie prit une ampleur considérable à Petrovski Zavod ; l'activité intellectuelle y était si intense que S.I. Čerepanov s'exclama, à son arrivée à la prison en 1834 :

> « Je peux dire que Petrovski Zavod fut pour moi quelque chose de semblable à une académie ou une université, avec cent-vingt académiciens ou professeurs. »[1551]

Dans une lettre à E.P. Obolenskij, datée du 6 octobre 1860, A.P. Belâev rappelle à quel point ces années de bagne furent aussi, pour lui, des années de formation :

> « Tchita et Petrovski Zavod constituaient en vérité notre merveilleuse école et le fondement de notre éducation intellectuelle et spirituelle. Quels problèmes n'y ont pas été débattus, quelles idées n'y ont pas été élaborées, sans aucun espoir encore de pouvoir les réaliser ! »[1552]

Les années de prison ont donc permis aux anciens insurgés de poursuivre leurs activités intellectuelles et pédagogiques. Jusque dans le bagne, les activités d'instruction et d'enseignement, chères aux Républicanistes acquis aux idées des Lumières, trouvent ainsi leur expression. Une autre activité caractéristique des années de formation fut bientôt reprise : la fondation d'une société.

1858. A la mort de ce dernier, la collection fut dispersée. 76 aquarelles ont été conservées. Voir BARATT, G.R., « A Note on N.A. Bestuzhev and the Academy of Chita », *Canadian Slavonic Papers*, XII, 1, 1970, pp.47-59.

[1551] « Mogu skazat', čto Petrovskij Zavod sostavlâl dlâ menâ nečto pohožee na akademiû ili universitet s 120 akademikami ili professorami. » ČEREPANOV, S.I., cité *in* BARATT, G.R., « A Note on N.A. Bestuzhev and the Academy of Chita », *Canadian Slavonic Papers*, *op.cit.*, p.59. Source initiale : ČEREPANOV, S.I., « Otryvki iz vospominanij sibirskogo kazaka », *Drevnââ i novaâ Rossiâ*, 1876, tome II, p.267.

[1552] « Čita i Petrovskij Zavod byli poistine čudnoj školoj našej i osnovoû našego umstvennogo i duhovnogo vospitaniâ. Kakie voprosy tam ni obsuždalis', kakie idei ni razrabatyvalis' togda eŝë bez malejšej nadeždy na ih osuŝestvlenie. », *Literaturnoe nasledstvo*, LX (1956), tome II, p.74. Cité *in* BARATT, G.R., « A Note on N.A. Bestuzhev and the Academy of Chita », *Canadian Slavonic Papers*, *op.cit.*, p.59.

2. Organisation d'une nouvelle société.

Cette assemblée de prisonniers politiques prit bientôt un contour plus net et se transforma en société : en 1830, les Républicanistes demandèrent et obtinrent l'autorisation de former une société, avec un statut spécifique, afin de mettre en commun l'argent qu'ils recevaient de leurs familles. Le but de cette association était essentiellement financier : il s'agissait d'amasser un petit pécule pour venir en aide aux compagnons d'exil les plus démunis.

> « L'expérience de ces quelques années a attesté la nécessité d'avoir toujours à notre disposition une certaine somme d'argent tant pour assurer les dépenses communes, que pour satisfaire aux besoins de chaque individu. Premièrement, l'utilisation à bon escient de notre pécule pour l'année à venir offre au maître la possibilité d'en disposer avec grand profit pour l'artel et de faire des achats annuels et urgents ; deuxièmement, cette somme peut, dans une certaine mesure, améliorer les moments de gêne dans lesquels toute l'artel et chacun de ses membres peuvent parfois se trouver, lorsqu'un envoi d'argent met du temps à arriver. »[1553]

Grâce au commandant Leparskij, homme fidèle au tsar mais ému par le sort échu aux Républicanistes[1554], l'autorisation leur fut accordée, et l'« artel »[1555] devint réalité à Petrovski Zavod en 1830. Les Républicanistes mirent en commun leur argent, le firent fructifier en vendant ce qu'ils produisaient (légumes et fruits, ainsi que quelques ustensiles fabriqués à la main), si bien qu'au bout de dix ans de bagne, chaque prisonnier politique put s'installer, à l'endroit assigné par les autorités, avec un petit pécule.

[1553] « Opyt neskol'kih let udostoveril nas v neobhodimosti imet' vsegda nalico opredelënnuû summu deneg, kotoraâ mogla by služit' kak dlâ obespečeniâ obŝestvennyh izderžek, kak i dlâ udovletvoreniâ potrebnostej každogo lica. Položitel'noe naznačenie summy na nastupaûŝij god, vo-pervyh, dostavlâet hozâinu vozmožnost' raspolagat' eû s bol'šeû vygodoû dlâ arteli i sdelat' godovye i sročnye zakupki ; vo-vtoryh, možet nekotorym obrazom otvratit' zatrudnitel'noe položenie, v kotorom vsâ artel' i každyj učastnik inogda nahodilis' ot zamedlitel'noj prisylki deneg. » Règlement de l'artel, extrait de BASARGIN, N.V., « Zapiski dekabrista », in *Dekabristy v Sibiri. Svoej sud'boj gordimsâ my*, *op.cit.*, pp.45-46.

[1554] M. Cejtlin rapporte quelques traits de caractère de Leparskij, qui passait pour un homme bon et doux ; Leparskij reconnut dans les Républicanistes des gens cultivés et se plaisait en leur compagnie, même s'il était tenu d'appliquer les sévères décrets de Nicolas Ier. Dans son article, M. Cejtlin affirme que l'Empereur avait sciemment choisi Leparskij pour sa bonté et sa grandeur d'âme. Une telle affirmation est à nuancer : Leparskij était aussi connu pour sa loyauté absolue au souverain. Voir CEJTLIN, M., « 14 dekabrâ », in *Sovremennye zapiski*, XXVI.

[1555] Ce faisant, les Républicanistes reprenaient les méthodes et le vocabulaire de l'Union du Bien public et de leurs premières associations.

L'artel ainsi formé avait des règles spécifiques, déterminées par son *Statut*, qui comptait 196 paragraphes répartis en 13 chapitres[1556]. Dans ses *Mémoires*, Nikolaj Vasil'evič Basargin retrace en détail ces différentes règles, qui évoquent le fonctionnement des loges maçonniques. D'après son témoignage, on sait que trois personnes avaient davantage de responsabilités dans cet artel : le *hozâin* ou maître, le *zakupŝik* ou acheteur et enfin, le *kaznačej* ou trésorier. Le maître était élu pour un an ; il prévoyait le budget annuel pour l'alimentation et les objets de première nécessité. Ce budget devait recevoir l'aval de la Commission provisoire, élue pour vérifier l'activité des trois principaux responsables[1557]. L'acheteur était, lui aussi, élu pour un an. Il avait pour charge de se rendre à la boutique deux fois par semaine pour les achats de la communauté. Il devait présenter les achats ainsi faits à une date précise, choisie par lui dès son élection. Lorsqu'il distribuait les provisions, il exigeait un reçu de la part de chaque prisonnier[1558]. Enfin, le trésorier avait pour charge de recevoir l'argent de chaque individu et de le remettre dans la caisse commune. Sa mission consistait à gérer les finances : il devait donner une partie de ces fonds communs à l'acheteur et en conserver une partie qui serait remise, une fois par mois, à chaque membre de l'artel. Il n'était pas élu, mais il devait, en signe de confiance, recueillir des signatures pour présenter sa candidature à la Commission provisoire ; c'est cette Commission qui choisissait le trésorier, dont le mandat expirait au bout d'un an[1559]. Il convient d'ajouter, à ces trois personnes, un quatrième responsable : le « jardinier » ou *ogorodnik*[1560]. Celui-ci recevait, lorsque la saison le permettait, une certaine somme d'argent pour acheter les graines nécessaires et les planter en temps utile. Il était responsable de la bonne tenue du potager, qui garantissait une nourriture plus saine et plus variée aux prisonniers politiques :

> « Au moment des semailles, le jardinier se met d'accord avec le maître sur le type et le nombre de légumes nécessaires à l'alimentation de tous. […] Quelques jours

---

[1556] Le contenu intégral du statut de cette artel' est reproduit dans les souvenirs de N.V. Basargin. Voir notamment *Dekabristy v Sibiri. Svoej sud'boj gordimsâ my*, *op.cit.*, 1977, pages 45-56.

[1557] *Idem*, pp.40-50 : *Ustav arteli*, chapitre VIII : « Dolžnost' hozâina », §24 -35.

[1558] *Idem*, pp.50-51 : *Ustav arteli*, chapitre IX : « Dolžnot' zakupŝika », §36-42.

[1559] *Idem,* pp.51-52 : *Ustav arteli*, chapitre X : « Dolžnost' kaznačeâ », §43-58.

[1560] *Idem*, pp.52-53 : *Ustav arteli*, chapitre XI : « Dolžnost' ogorodnika », §59-61.

avant la récolte, il avertira le maître du nombre et du genre de légumes qu'il récoltera pour la table commune. »[1561]

Cette franche camaraderie rappelle étrangement celle des déjeuners pris en commun, qui rassemblaient les officiers de service dans le régiment de Semenov : l'amitié qui unissait les jeunes officiers couverts de gloire en 1820 subsistait parmi les forçats dans les geôles sibériennes. Plus encore, c'est le modèle des loges maçonniques qui resurgit ici : la répartition en trois ordres, le partage des tâches, l'élection des responsables sont une transposition du fonctionnement des loges, qui devaient refléter une société harmonieuse. Les Républicanistes reproduisaient, en exil, au sein de leur prison, les liens et les réseaux qui les avaient unis lors de leurs activités au sein d'unions et de sociétés protéiformes.

A leur sortie progressive du bagne, entre 1835 et 1840, les Républicanistes sont disséminés en Sibérie occidentale et orientale, si bien que le réseau décrit ci-dessus disparaît. Installés avec leurs épouses, les anciens prisonniers politiques se tournent alors vers leur passé : puisant dans leurs mémoires leurs souvenirs des insurrections de décembre 1825 et janvier 1826, ils tentent d'en saisir la signification historique.

II. Retour sur les insurrections : mémoires et justifications.

La plupart des condamnés rédigèrent leurs mémoires après leurs années de bagne, en résidence surveillée. Cherchant à raviver leurs souvenirs pour fixer les événements, ils retracèrent avec force de détails les interrogatoires qu'ils avaient subis et la proclamation du verdict. On peut trouver, dans ces textes, la narration des événements depuis la création des sociétés politiques secrètes jusqu'au procès et à l'exil, en passant par les insurrections[1562]. Toutefois, les conditions de rédaction de ces mémoires invitent

---

[1561] *Ibidem*, §62, p.53 : « Pri zaseve ogorodnik soglašaetsâ s hozâinom o tom, kakih i skol'ko ovoŝej budet nužno na obŝestvennoe prodovol'stvie […] No on uvedomlâet ego [hozâina] za neskol'ko dnej do snâtiâ onyh, skol'ko i kakih ovoŝej on budet sobirat' dlâ obŝestvennogo stola. »

[1562] Voici quelques exemples des mémoires des Républicanistes : ROZEN, A.E., *Zapiski dekabrista*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1984 ; TRUBECKOJ, S.P., *Materialy o žizni i revolûcionnoj deâtel'nosti*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1983-1987, deux volumes ; LORER, N.I., *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, M.V. Nečkina, éditeur scientifique, Moskva, AN SSSR, 1931 ; BESTUŽEVY, N.A., M.A. et A.A., *Vospominaniâ Bestuževyh*, Azadovskij K.M. et Trotskij I.M., éditeurs scientifiques, Moskva, AN SSSR, 1931 ; BASARGIN,

le lecteur à la prudence : ces écrits furent élaborés en exil, à une période où les Républicanistes, après avoir supporté ensemble de difficiles années de détention, se retrouvaient seuls et éloignés les uns des autres, et traversaient une période d'isolement intellectuel et affectif difficilement supportable. Cette situation engendra une profonde amertume qui transparaît dans les textes et contribue à déformer les souvenirs lointains des insurrections.

1. Réactions au procès et au Tsar.

Les Républicanistes en exil se retrouvent entre compagnons de route et d'échec. Tous s'adonnent à une relecture du procès de juin 1826 : nombreux sont ceux qui soulignent alors les distorsions à l'égard de la justice dans l'enquête même, remettant ainsi en cause les procédés suivis lors de l'enquête par la Haute Cour de Justice. Ivan Dmitrievič Âkuškin est l'un de ceux qui dénoncent avec le plus de virulence les dysfonctionnements de la Haute Cour de Justice :

> « La Haute Cour a enfreint l'ordre déterminé par les lois dans la procédure judiciaire. Les accusés ne furent pas appelés devant la Cour pour que le comité d'accusation leur fît la lecture des chefs d'accusation retenus contre eux ; on ne leur demanda pas s'ils avaient quelque chose à ajouter à leurs déclarations précédentes, ou s'ils voulaient dire quelque chose pour leur défense. Ils ne furent convoqués que quelques jours avant la prononciation du verdict, pour signer, comme on le leur dit alors, leurs propres déclarations, qu'ils n'avaient pas lues et qui, pour la majeure partie, n'avaient pas été écrites de leurs mains. »[1563]

N.I. Lorer décrit la cérémonie du verdict : les condamnés à la même peine furent réunis devant le Conseil d'Etat, les généraux, les sénateurs et les prêtres ; après lecture du verdict par le prince Lobanov-Rostovskij, ministre de la Justice, les prisonniers furent emmenés dans d'autres casemates. Tant de solennité devait rendre plus

---

N.V., *Zapiski dekabrista*, P.E. Ŝegolev éditeur scientifique, Petrograd, [s.n.], 1917 ; ŠTEJNGEL', V.I., *Sočineniâ i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985 (volume 1 : « Zapiski pis'ma ») et 1992 (volume 2 : « Zapiski i stat'i »).

[1563] « Verhovnyj ugolovnyj sud […] narušil porâdok, opredelënnyj zakonami v sudoproizvodstve. Podsudimyh ne trebovali v sud dlâ pročteniâ im obvinenij komiteta ; u nih ne sprašivali, ne imeût li oni čego pribavit' k prežnim svoim pokazaniâm ili skazat' čto-nibud' v svoëm opravdanii. Oni byli prizvany tol'ko za neskol'ko dnej do proizneseniâ prigovora dlâ togo, čtoby podpisat', kak skazali im, sobstvennye ih pokazaniâ, po kotorym oni ne čitali i kotorye po bol'šej časti byli napisany ne ih rukoj. » Extrait de SERGEEV, M., *Dekabristy v Sibiri, tom 1 : Svoej sud'boj gordimsâ my*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1977, p.249.

impressionnant encore ce tribunal. En exil, les réflexions des condamnés sur ces procédés se font particulièrement amères :

> « On se demande : où sont donc les lois, où est le tribunal ? Sur décision de la seule Commission d'enquête on nous a condamnés à mort. Et le même jour toute la famille impériale se rendit à Tsarskoe Selo. »[1564]

Dans une courte notice rédigée en Sibérie, M.S. Lunin démontre que les sociétés politiques secrètes n'avaient rien de répréhensible, puisqu'elles poursuivaient le même but qu'Alexandre Ier semblait s'être assigné :

> « Le droit de l'Union reposait aussi sur les engagements du pouvoir, dont toute déclaration orale a force de loi dans un gouvernement autocratique. 'Je suis disposé à offrir un gouvernement constitutionnel bienfaisant à tous les peuples qui me sont confiés par la Providence' (discours de l'Empereur Alexandre à la diète de Varsovie). Ce discours du de la nation, proclamé à la face de toute l'Europe, confère une légalité aux travaux de l'Union secrète, et confirme son droit sur un fondement inébranlable. »[1565]

M.S. Lunin évoque ici les activités légales de l'Union du Bien public, qui n'excluait pas, effectivement, d'œuvrer avec le gouvernement, mais il passe sous silence les objectifs secrets de l'Union, qui visaient une restructuration complète de l'ordre politique de l'Empire russe. M.S. Lunin utilise les activités légales de l'Union du Bien public pour dénoncer l'injustice du verdict ; on peut comprendre le procédé, mais on rappellera toutefois que son assimilation hâtive entre les buts de l'Union du Bien public et ceux des Sociétés du Nord et du Sud ne correspond pas à la réalité historique.

Outre cette parodie de justice, les Républicanistes dénoncent dans leurs mémoires la cruauté dont les juges ont fait preuve à l'égard des inculpés. Sur ce plan, I.I. Gorbačevskij fustige une justice à deux vitesses : selon lui, les mutins du régiment de

---

[1564] « Sprašivaetsâ, gde že zakony, gde sud ? Po odnoj Sledstvennoj komissii nas prigovorili k smerti. V tot že den' vsâ carskaâ familiâ vyehala v Carskoe Selo. » Extrait de LORER, N.I., *Zapiski moego vremeni, vospominanie o prošlom*, cité d'après le recueil *Memuary dekabristov sost., vstupitel'anaâ stat'â i kommentarii A.S. Nemzera*, Moskva, Pravda, 1988, p.381.

[1565] « Pravo soûza opiralos' takže na obetah vlasti, kotoroj glasnoe iz''âvlenie imeet silu zakona v samoderžavnom pravlenii. 'Â nameren darovat' blagotvornoe konstitucionnoe pravlenie vsem narodam, provideniem mne vverennym.' (reč' imperatora Aleksandra na Varšavskom sejme). Eto izrečenie voždâ narodnogo, provozglašennoe vo vseuslyšanie Evropy, pridaët zakonnost' trudam Tajnogo soûza i utverždaet ego pravo na nezyblemom osnovanii. » Extrait LUNIN, M.S., « Razbor doneseniâ Tajnoj Sledstvennoj Komissii Gosudarû Imperatoru v 1826 godu », cité d'après le recueil dirigé par S. KOVAL', *Dekabristy v Sibiri – Dum vysokoe stremlenie*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1975, tome 1, p.69.

Tchernigov ont été châtiés beaucoup plus durement que leurs compagnons d'infortune de Saint-Pétersbourg. En effet, ils furent traduits immédiatement devant une cour martiale rassemblée en toute hâte à Moguilev : une première commission jugea quarante personnes appartenant aux régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, tandis qu'une autre fit comparaître treize officiers du régiment de Tchernigov. Les conditions de comparution sont condamnées par I.I. Gorbačevskij :

> « Solov'ëv, Suhinov, Bystrickij et Mozalevskij furent mis aux fers et enchaînés pendant toute la durée du procès. Ces officiers étaient enfermés dans un monastère ayant autrefois appartenu aux Jésuites, qui servait à présent de prison. »[1566]

La cruauté n'était pas le seul fait des juges. I.I. Gorbačevskij renforce le côté tragique du destin des mutins en narrant le châtiment infligé à Grohol'skij et Rakuza, condamnés à passer par les verges, c'est-à-dire à une mort certaine. La cruauté du châtiment fut renforcée par le fait que les six mille soldats chargés de l'exécution de la peine, habitués à des vexations, des humiliations et des violences continuelles de la part de leurs officiers, prirent un réel plaisir à frapper à mort Grohol'skij et Rakuza, qui payèrent de leur vie les abus des autres officiers.

> « La vengeance et l'indignation se réveillèrent dans le cœur des soldats ; ils se réjouirent de l'occasion de se venger, de leurs propres mains, des vexations et des injustices que chacun, plus ou moins, avait subies de la part des nobles. […] Rien ne pouvait arrêter la fureur des soldats déchaînés ; les coups pleuvaient dru ; ils ne frappaient pas ces malheureux, mais leur arrachaient des morceaux de chair avec une certaine délectation ; Grohol'skij et Rakuza furent emportés presque morts. »[1567]

En dehors du goût prononcé d'I.I. Gorbačevskij pour les mises en scène théâtrales, on retiendra que les Républicanistes dénoncèrent avec vigueur la cruauté des châtiments infligés aux insurgés et aux mutins. Cette amertume devant la dureté de leur sort se trouve dans les textes des Républicanistes tentant de faire mémoire, pour la

---

[1566] « Solov'ëv, Suhinov, Bystrickij i Mozalevskij bili zakovany vo vsë vremâ suda v železa. Monastyr', prinadležavšij prežde iezuitam, služil temniceû sim oficeram. » Extrait de GORBAČEVSKIJ, I.I., *Zapiski*, cité d'après le recueil *Memuary dekabristov, sost., vstupitel'anaâ stat'â i kommentarii A.S. Nemzera*, *op.cit.*, p.289.

[1567] *Idem*, p.291 : « Mšenie i negodovanie vozrodilos' v serdcah soldat ; oni radovalis' slučaû otomstit' svoimi rukami za pritesneniâ i nespravedlivosti, ispytannye bolee ili menee každym iz nih ot dvorân. […] Ničto ne moglo ostanovit' ârosti bešenyh soldat ; udary sypalis' gradom ; oni ne bili sih nesčastnyh, no rvali kuskami mâso s kakim-to naslaždeniem ; Grohol'skogo i Rakuzu vynesli iz linii počti mërtvymi. »

postérité, de ce qu'ils avaient vécu. Toutefois, elle ne les empêche pas d'analyser avec lucidité la portée de leur acte et de leurs idées dans l'histoire russe.

2. Portée des idées républicanistes.

Se détournant du passé, d'autres Républicanistes cherchent à promouvoir les idées qu'ils défendaient avant les insurrections. Dans son deuxième traité, intitulé *Regard sur la société secrète de 1816 à 1826* (*Vzglâd na russkoe tajnoe obŝestvo s 1816 do 1826 goda*), Mihail Sergeevič Lunin expose brièvement les buts de la « société secrète », sa scission en deux groupes, la Société du Nord et la Société du Sud, la décision prise de l'insurrection, le procès et les condamnations prononcées à l'encontre de cent-cinquante-sept personnes. Il souligne les points chers à ce qu'il nomme – sans aucun égard aux différentes tendances – « la Société Secrète » : le soutien à la nation grecque dans son désir de liberté, l'indépendance de la Pologne ou encore l'abolition du servage ; il insiste sur la lutte contre l'autocratie :

> « Enfin, par son institution et par l'ensemble de ses idées, [la Société Secrète] a prouvé que le système de l'autocratie ne correspondait déjà plus à la situation présente de la Russie, qu'un gouvernement fondé sur les lois de la raison et de la justice pouvait seul lui accorder le droit d'être reconnue parmi les peuples éclairés. »[1568]

Au cours de ses années d'exil, M.S. Lunin n'eut de cesse de reprendre les grandes idées des Républicanistes et de les expliquer à son entourage. Dans une lettre adressée à sa sœur et datée du 22 octobre [3 novembre N.S.] 1839, il développe les raisons historiques de l'enracinement du servage en Russie, qu'il présente comme une véritable erreur politique, symbole de la totale stérilité de la vie politique en Russie :

> « En politique, les erreurs ont toujours un prix. Le pourrissement d'une seule racine dans l'arbre social fera végéter l'ensemble de la plante, tout comme une seule fausse note détruit l'harmonie de l'accord. Le servage s'exprime dans nos mœurs, dans nos habitudes et nos institutions. Fortement marqués par l'exemple d'une muette obéissance, nous avons gaspillé notre force morale, qui distingue l'être humain et forme le citoyen. Nous ne craignons pas la mort sur le champ de bataille,

---

[1568] « Nakonec, svoim učreždeniem i sovokupnost'û vidov ono dokazalo, čto sistema samoderžaviâ uže ne sootvetsvovala nastoâŝemu sostoâniû Rossii, čto osnovannoe na zakonah razuma i spravedlivosti pravitel'stvo odno možet dostavit' ej prava na znamenitost' sredi narodov prosveŝënnyh. » Extrait de *Vzglâd na russkoe tajnoe obŝestvo s 1816 do 1826 goda*, in KOVAL', S.F., *Dekabristy v Sibiri, tom 2 : Dum vysokoe stremlenie*, Irkutsk, Vostočno-sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1977, p.66.

> mais nous n'osons pas souffler mot au Conseil d'Etat en faveur de la justice et de l'humanité. C'est pour cela que nous sommes dépourvus du fanal d'une opposition sensée, qui, en éclairant les voies du gouvernement, favoriserait la réalisation de ses dispositions bienfaisantes. »[1569]

Même en 1855, M.S. Lunin demeure convaincu que l'abolition du servage est tout à fait réalisable dans la société russe, en dépit des craintes – infondées à ses yeux – qu'une telle proposition suscite au sein de la noblesse :

> « La libération des serfs ne présente ni les difficultés ni les dangers que des esprits timides ou intéressés se sont efforcés de mettre en avant. Cette libération a été réalisée dans le Royaume de Pologne et dans les provinces de la Baltique sans le moindre tressaillement. Sommes-nous vraiment pires que les Polonais, les habitants de Livlande et de Courlande ? Néanmoins, rien n'a été fait en faveur des serfs pendant treize ans, depuis qu'on les a privés de leurs défenseurs sanglants. Et même, nous n'examinons aucune des mesures préliminaires, indispensables pour cette action. »[1570]

Outre cette juste analyses des problèmes et des tensions sociales auxquels se heurte la Russie contemporaine, M.S. Lunin tente de définir la signification historique du 14 décembre 1825[1571], notamment dans son troisième traité, *Le mouvement socio-*

[1569] « Ošibki ne prohodât darom v politike. Ot povreždeniâ odnogo kornâ v obŝestvennom dereve uvâdaet vsâ rastitel'nost', kak ot odnoj nevernoj noty razrušaetsâ strojnost' akkorda. Rabstvo vyražaetsâ v naših nravah, obyčaâh i učreždeniâh. Vpečatlennye primerom bezmolvnogo povinoveniâ, my utratili nravstvennuû silu, otličaûŝuû čeloveka i sostavlâûŝuû graždanina. My ne strašimsâ smerti na pole bitvy, no ne smeem skazat' slova v Gosudarstvennom Sovete za spravedlivost' i čelovečestvo. Ottogo my lišeny svetil'nika rassuditel'noj oppozicii, kotoraâ, osveŝaâ stezi pravitel'stva, sposobstvovala by ispolneniû ego blagotvornyh namerenij. » Extrait de M.S. LUNIN, « Pis'ma iz Sibiri », lettre n°21, in KOVAL', S., *Dekabristy v Sibiri. Dum vysokoe stremlenie*, *op.cit.*, p.57.

[1570] *Idem*, p.58 : « Osvoboždenie krepostnyh ne predstavlâet zatrudnenij i opasnostej, kotorye robkie ili korystolûbivye umy usilivaûtsâ vystavlât'. Ono soveršilos' v Carstve Pol'skom i v oblastâh Baltijskih bez malejšego potrâseniâ. Razve my huže Polâkov, Liflândcev i Kurlândcev ? Odnako ž ničego ne sdelano v pol'zu krepostnogo sostoâniâ v tečenie 13 let s teh por, kak lišili ego krovnyh zaŝitnikov. My ne usmatrivaem daže nikakih predvaritel'nyh mer, neobhodimyh dlâ sego dejstviâ. » Ici, M.S. Lunin reprend l'expérience menée dans les régions baltes, où Alexandre Ier avait accordé en 1816 et 1819 un statut spécifique, faisant des paysans une classe libre. Il est possible que l'Empereur ait prévu une semblable évolution en Russie centrale ; on peut y voir aussi une volonté affichée de respecter les traditions de Livlande et de Courlande, dans le but d'éviter tout débordement dans des régions nouvellement annexées.

[1571] Outre une abondante correspondance avec sa sœur, à laquelle il présente ses positions politiques et ses convictions les plus profondes, M.S. Lunin rédigea en Sibérie trois notices extrêmement importantes : *Razbor doneseniâ Tajnoj Sledstvennoj Komissii Gosudarû Imperatoru v 1826 godu* (dont il a déjà été question plus haut) ; *Vzglâd na russkoe tajnoe obŝestvo s 1826 do 1826 goda* (Regard sur la société secrète, de 1816 à 1826) et *Obŝestvennoe dviženie v Rossii* (Le mouvement social en Russie). Ces trois écrits sont reproduits en intégralité dans le recueil *Dekabristy v Sibiri – Dum vysokoe stremlenie*, *op.cit.*, pp.64-73.

politique en Russie (*Obŝestvennoe dviženie v Rossii*). Dans ce texte, il oppose la publicité des insurrections aux révolutions de palais dues aux luttes d'influence :

> « Presque tous les avènements au trône de toutes les Russies, depuis Pierre Ier, sont marqués par des révolutions de palais, réalisées dans l'ombre des intérêts particuliers. Mais l'avènement au trône de l'empereur Nicolas, au contraire, fut marqué par un événement qui porte le caractère d'une protestation publique contre l'arbitraire […], contre le fait que l'Empereur considérait le peuple comme une propriété familiale. »[1572]

Aux yeux de M.S. Lunin, cette insurrection prend un relief particulier ; il s'agit d'après lui de la première expression du peuple pour un système représentatif de gouvernement et pour une constitution :

> « L'insurrection du 26/14 décembre a peu de conséquences comme fait, mais comme principe elle revêt une énorme signification. C'est la première expression officielle de la volonté populaire pour un système représentatif et pour des idées constitutionnelles, répandues par la Société secrète russe. »[1573]

Les insurrections ont eu pour mérite de souligner les besoins qui se faisaient jour dans la société russe :

> « Au début du règne actuel, l'action de la Société secrète a jeté une lumière crue sur les besoins réels du pays et sur le développement progressif de sa culture. L'opinion publique et la sympathie du peuple étaient du côté du pouvoir, libéré l'espace d'un instant des conditions qui l'isolent du peuple dans le régime autocratique. Le pouvoir a pu se convaincre à quel point les idées constitutionnelles avaient profondément imprégné les esprits ; que l'activité morale et intellectuelle était à l'étroit dans les limites du régime actuel et que le désir général des Russes était l'introduction d'un système représentatif, solennellement annoncé et promis lors du règne précédent… »[1574]

[1572] « Počti vse vstupleniâ na rossijskij prestol, načinaâ s Petra I, otmečeny dvorcovymi revolûciâmi, soveršënnymi v teni v častnyh interesah. A vosšestvie na prestol imperatora Nikolaâ, naoborot, oznamenovalos' sobytiem, nosâšim harakter publičnogo potesta protiv proizvola […], protiv obraŝeniâ s narodom, kak s semejnoj sobstvennostû. » Extrait de LUNIN, M.S., « Obŝestvennoe dviženie v Rossii », in KOVAL', S.F., *Dekabristy v Sibiri. Dum vysokoe stremlenie*, *op.cit.*, p.71.

[1573] « Vosstanie 26/14 dekabrâ kak fakt imeet malo posledstvij, no kak princip imeet ogromnoe značenie. Eto pervoe oficial'noe vyraženie narodnoj voli v pol'zu predstavitel'noj sistemy i konstitucionnyh idej, rasprostranënnyh russkim Tajnym obŝestvom… » Citation extraite de « Obŝestvennoe dviženie v Rossii », in KOVAL', S.F., *Dekabristy v Sibiri, tom 2 : Dum vysokoe stremlen'e*, *op.cit.*, p.71.

[1574] *Idem*, p.71 : « V načale nynešnego carstvovaniâ delo Tajnogo obŝestva brosilo ârkij luč na istinnye nuždy strany i na progressivnoe razvitie kul'tury. Obŝestvennoe mnenie i narodnoe sočuvstvie byli na storone vlasti, osvoboždënnoj na mig ot uslovij, izoliruûših eë ot naroda pri samoderžavnom režime. Ona mogla ubedit'sâ, čto konstitucionnye idei gluboko pronikli v umy, čto umstvennaâ i moral'naâ deâtel'nost' uže stesneny v ramkah nynešnego režima i čto obŝim želaniem russkih âvlâetsâ vvedenie predstavitel'noj sistemy, toržestvenno vozveŝënnoj i obeŝannoj v predydušee carstvovanie… »

Pour M.S. Lunin, la signification de l'insurrection de décembre 1825 est donc éminemment politique : elle démontre la maturité politique non seulement de quelques individus membres des sociétés secrètes, mais aussi de la quasi totalité de la société russe. Le 14 décembre 1825 devient un jour historique justement parce qu'il ne s'agit pas d'une révolution de palais, mais reflète plutôt l'aspiration d'une grande partie de la société russe à l'introduction d'un régime représentatif en Russie. Malgré un regard aigü sur leur passé et la rédaction d'abondants mémoires, les Républicanistes ne s'enfermèrent pas dans le souvenir du 14 décembre 1825 : avec une soif de vivre aiguisée davantage par les années de réclusion, ils posèrent un regard étonné et curieux sur la région dans laquelle ils étaient désormais condamnés à vivre. La découverte de la Sibérie fut pour eux le début d'un cheminement intellectuel fécond au sein de cette « autre Russie ».

III. Poursuite des réflexions économiques et politiques.

L'« académie du bagne » a montré que les Républicanistes se sentaient concernés par l'évolution politique et sociale de leur pays ; ils ne restaient pas en marge des grands mouvements intellectuels de l'époque et prenaient position vis-à-vis des théories nouvelles, tels le marxisme et le communisme par exemple. Par ailleurs, les difficiles conditions de vie n'empêchèrent pas les Républicanistes d'assouvir leur curiosité : la Sibérie leur offrait en effet de nombreux domaines parfaitement nouveaux pour eux, tant sur le plan de la faune et de la flore, que sur le plan ethnographique. L'attachement des anciens prisonniers politiques pour ces espaces pratiquement vierges les conduisit à élaborer un programme de mise en valeur des richesses de ces contrées négligées par le gouvernement russe.

1. Approfondir les réflexions politiques et sociales.

Au cours de leur exil, les Républicanistes se tenaient informés, à travers les jouraux, des grands courants de pensée du XIXème siècle. Ils se réjouirent des

révolutions de 1848[1575] : l'avènement d'une république en France, mais surtout l'ampleur du « printemps des nations » rappelaient étrangement l'agitation et les soulèvements européens de 1820-1823. Les Républicanistes semblèrent fascinés par les ouvrages de Karl Marx. N.A. Bestužev, notamment, s'attela à la traduction, en russe, du *Capital*. On observe alors chez lui une évolution de ses conceptions sur la terre : en 1850, sa conception de la terre ne dépendait plus des physiocrates, comme en 1820, mais répondait aux théories communistes. L'attention aux nouvelles de l'Europe s'accompagne d'un vif intérêt pour l'évolution de la situation intérieure en Russie. On trouve parfois dans leur correspondance de véritables pamphlets contre la politique menée par Nicolas Ier, ce dont témoigne une critique virulente de l'acitivté de S.S. Uvarov[1576], due à la plume acérée du baron V.I. Štejngel' :

> « Dans le n°89 des *Nouvelles de Moscou* tu verras à quel résultat nous a mené notre instruction « dans l'esprit de l'autocratie, de l'orthodoxie et du génie national » […]. Ce n'est pas par hasard que les Français ont fait une caricature de notre ministre (et nouveau comte) de l'Instruction, en le représentant dans une sombre grotte (la Russie), aux prises avec les rayons du soleil qui se fraient un passage jusque dans la grotte à travers des fissures, qu'il ne parvient pas à combler avec ses planches. »[1577]

Par ailleurs, l'influence que les théories émergentes, comme le communisme, exercent sur les Républicanistes, n'est pas à négliger. Approfondissant ses convictions au cours des années d'exil par des textes, des traductions ou dans sa correspondance, N.A. Bestužev radicalise l'idée de la propriété commune de la terre et se déclare, quelque vingt ans après les insurrections, favorable à l'instauration d'un véritable

---

[1575] Dans la correspondance du baron V.I. Štejngel', on trouve un passage for tintéressant dans lequel l'auteur affirme la nécessité, vitale pour lui, de lire le *Journal des débats* et l'*Illustrierte Zeitung* : « Ainsi, je suis constamment au courant des affaires de l'Europe ». Lettre de V.I. Štejngel' à M.A. Bestužev en date du 4 février 1848, in *V.I. Štejngel' – Sočineniâ i pis'ma. Tom 1, Zapiski i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izadtel'stvo, 1985, p.265. L'expression est en français dans le texte original.

[1576] UVAROV, S.S. (1786-1855) : homme d'Etat, président de l'Académie des Sciences de 1818 à 1855. Il fut ministre de l'Instruction publique de 1833 à 1849. Il est l'auteur de la formule trilogique : « autocratie, orthodoxie, génie national », expression de l'esprit obscurantiste qui déferla sur les universités russes. Mais il contribua également à développer une quarantaine d'établissements d'enseignement pour les nobles ; il instaura la Commission archéographique et fit construire l'observatoire de Poulkovo.

[1577] « Iz n°89 *Moskovskij Novostej* ty uvidiš', k kakomu rezul'tatu privelo naše prosveŝenie « v duhe samoderžaviâ, pravoslaviâ i narodnosti » […] Nedarom francuzy sdelali karikaturu na našego (novogo grafa) ministra prosveŝeniâ, predstavâ ego v mračnoj peŝere (Rossii), v bol'ših hlopotah s prodiraûŝimisâ v neë solnečnymi lučami, skvoz' treŝiny, kotorye on, s podmostkami svoimi, ne uspevaet zakleivat'. » Lettre de V.I. Štejngel' à M.A. Bestužev, datée du 20 août 1846, in *V.I. Štejngel' – Sočineniâ i pis'ma. Tom 1, Zapiski i pis'ma*, *op.cit.*, p.261.

communisme russe : dans une lettre adressée le 16 février 1850 à S.G. Volkonskij[1578], il relie explicitement le problème du prolétariat à celui de la terre. Selon lui, la privatisation de la terre est source de tous les maux : dans les pays où la terre est une propriété privée, elle se trouve toujours concentrée entre les mains de puissants propriétaires fonciers, qui privent les autres habitants de cette richesse nécessaire pour vivre. A ses yeux, l'exemple français est flagrant : depuis la Révolution française, qui a reconnu la propriété privée de la terre, tous les domaines ont été divisés par suite d'héritage ou de mariage, si bien que les grands propriétaires affament des paysans sans terre. La terre ne peut donc être une propriété privée pour deux raisons principales : d'une part, à l'instar de l'eau et de l'air, elle est création de Dieu et ne peut devenir possession de l'homme ; d'autre part, selon la Genèse, l'homme doit peupler la terre et la soumettre, mais celle-ci demeure propriété de Dieu. Selon N.A. Bestužev, la Russie ne s'est jamais écartée de cette conception de la terre. En témoigne l'institution de l'*obŝina* ou *commune* russe, selon laquelle les paysans d'un village partagent en commun et de manière égale les terres appartenant au village :

> « Nos communes ne sont rien d'autre qu'un communisme social en pratique, où la terre est un *moyen* de travail ; alors que les communistes français, sans donner aucun moyen, exigent des *droits* sur cette terre. Mais même avec le *droit* au travail, on peut mourir de faim si on ne dispose pas de *moyens*. »[1579]

Relisant les traditions paysannes russes de distribution de la terre, N.A. Bestužev ne les utilise pas comme fondement de l'ordre politique, à l'instar de P.I. Pestel', mais il y voit un parfait terrain pour adapter le système communiste de propriété de la terre. Dans la pensée de N.A. Bestužev, les considérations sociales prennent le pas sur les considérations politiques ; c'est une des évolutions possibles des convictions sociales des anciens insurgés. Pour d'autres Républicanistes, ce sont des considérations d'ordre économique qui se font plus pressantes.

[1578] On trouvera des extraits de cette lettre dans le recueil *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome I, pp.442-444. La lettre est écrite à Selenginsk, le village de Sibérie orientale dans lequel N.A. Bestužev fut assigné à résidence après ses années de bagne.

[1579] « Naši obŝiny sut' ne čto inoe, kak social'nyj kommunizm na praktike, gde zemlâ est' *sredstvo* v rabote ; togda kak francuzskie kommunisty, ne davaâ nikakih sredstv, trebuût na neë *prava*. I *s pravom* na rabotu umrëš' s golodu bez *sredstv.* » Lettre de N.A. BESTUŽEV, in *Izbrannye Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, p.443. Les italiques sont de l'auteur.

2. La découverte des terres vierges de Sibérie.

En exil, les Républicanistes découvrirent une terre qu'ils ne connaissaient pas, une terre riche de promesses : la Sibérie. P.I. Borisov, notamment, étudia la faune et la flore sibériennes, et reproduisit dans des carnets les espèces nouvelles qu'il rencontrait[1580] : fleurs, oiseaux, insectes… Ces croquis précis sont autant de renseignements sur la faune de la Sibérie. Dans une lettre à sa sœur, N.A. Bestužev décrit avec admiration le travail de P.I. Borisov :

> « Pëtr Ivanovič Borisov, l'un de nos camarades, un excellent naturaliste et botaniste, a dessiné toutes les fleurs ; j'aimerais que tu voies sa collection de papillons et d'insectes de la contrée de Transbaïkalie, et que tu regardes son Album, dans lequel sont dessinés toutes les fleurs et tous les oiseaux d'ici. »[1581]

Cette connaissance de la faune et de la flore de Sibérie, que tout Républicaniste acquit au cours des années passées en résidence surveillée, était reconnue par les autorités locales ; c'est ainsi que les anciens insurgés devinrent guides pour d'autres explorateurs :

> « En 1829, le célèbre Alexandre Humboldt se rendit en Sibérie dans le but d'étudier les richesses naturelles de cette immense contrée ; […] on ordonna à toutes les autorités locales de déléguer des fonctionnaires pour accompagner le célèbre savant. Saint-Laurent nomma Semenov, qui accompagna Humboldt dans toute la province d'Omsk. Lors de son retour à Saint-Pétersbourg, […] Humboldt […] exprima son étonnement devant le fait que même en Sibérie, le fonctionnaire qui l'accompagnait était un homme d'une très grande culture. »[1582]

1580 On leur doit de magnifiques albums de dessins, représentant la faune et la flore de Sibérie orientale. Quelques dessins sont reproduits dans le recueil *Dekabristy i Sibir'*, Moskva, Sovetskaâ Rossiâ, 1988, notamment les pages 194-197. Pour une étude sur cette activité, voir PASECKIJ, V.M., *Dekabristy estestvo-pisateli*, Moskva, Nauka, 1989.

1581 « […] risoval vse cvety odin iz naših tovariŝej nekto Pëtr Ivanovič Borisov, otličnyj naturalist i botanik ; â by želal, čtoby ty videla ego sobranie baboček i bukašek zdešnego Zabajkal'skogo kraâ ; čtob ty posmotrela ego Al'bom, v kotorom narisovany vse cvety i vse ptički ètoj storony. » Extrait d'une lettre de N.A. Bestužev à sa sœur, E.A. Bestuževa, in *Dekabristy i Sibir'*, *op.cit.*, p.196.

1582 « V 1829 godu znamenityj Aleksandr Gumbol'dt otpravilsâ v Sibir' s cel'û issledovat' estestvennye bogatstva obširnogo kraâ, […] bylo predpisano vsem mestnym pravitelâm otrâžat' činovnikov dlâ soprovoždeniâ učënoj znamenitosti. Sen-Loran naznačil Semenova, kotoryj i soputstvoval Gumbol'dta po vsej Omskoj oblasti. Po vozvraŝenii ego v Peterburg, […] Gumbol'dt […] vyrazil udivlenie, čto daže v Sibiri soprovoždavšij ego činovnik okazalsâ čelovekom vysokoobrazovannym. » Extrait MURAV'ËV-APOSTOL, M.I., *Vospominaniâ i pis'ma. Predislovie i primečaniâ S.Â. Štrajha*, Petrograd, Byloe, 1922, p.74. L'Empereur Nicolas, ayant appris que le fonctionnaire en question était le Républicaniste Semenov, donna un blâme à Saint-Laurent et fit rétrograder Semenov.

Les frères Bestužev portèrent un vif intérêt aux peuples non-russes qui vivaient en Sibérie orientale, notamment aux Bouriates[1583], semi-nomades, apparentés aux Mongols. Ils étudièrent leur culture : langue, logement, déplacements avec le bétail, relations entre les communautés, religion, etc. Pour la première fois, ils posèrent un regard neuf sur un peuple qui n'avait pas attiré l'attention du gouvernement russe. L'apport des frères Bestužev, dans le domaine ethnographique, est particulièrement important[1584].

Mais les terres de Sibérie n'étaient pas seulement vierges d'études botaniques et ethnographiques : elles étaient aussi vierges de toute société cultivée. Les Républicanistes installés en résidence surveillée eurent à cœur de transmettre leurs connaissances et de développer la culture des habitants des lieux où ils se trouvaient. Ils organisaient des soirées dansantes ; les activités d'enseignement reprirent : les Républicanistes offraient des cours de musique, de dessin, d'histoire, etc. Dans les générations suivantes, ces activités pédagogiques destinées à tous ne furent pas oubliées par la population :

> « Qui parmi nous, les Sibériens, dans sa famille ou bien dans la famille de ses proches, ne connaît pas l'influence culturelle bienfaisante des décembristes, des Polonais, des révolutionnaires russes. Nos grand-mères, nos mères ont appris auprès d'eux la musique, le dessin, elles ont appris à s'intéresser aux livres, elles ont pu acquérir la pratique de la lecture. »[1585]

> « Il faut reconnaître que, dans les villes de Sibérie, ils faisaient partie des gens les plus cultivés, et qu'ils laissèrent des traces partout. Par leur intermédiaire, les informations et les nouvelles de l'Europe pénétraient la société qui les entourait, ils

---

1583 Les Bouriates se sont installés depuis très longtemps dans les steppes de Sibérie orientale. L'actuelle région de Tchita (*Čitinskaâ oblast'*) comporte un district bouriate (*Aginskij burâtskij okrug*), dont les habitants – les Bouriates d'Aginskoe – revendiquent leur appartenance à une culture non-russe. Il n'est donc pas étonnant que les Républicanistes aient rencontré des Bouriates dans des villages proches de Tchita ou d'Irkoutsk. Pour diffuser la culture bouriate et favoriser les échanges culturels, les frères Bestužev avaient même élaboré un dictionnaire russe-bouriate.

1584 La valeur des recherches ethnographiques des Républicanistes a été abondamment commentée par les historiens soviétiques, nous n'y reviendrons pas. Pour un résumé de l'activité des exilés dans ce domaine, voir AZADOVSKIJ, M., « Stranički kraevedčeskoj deâtel'nosti dekabristov v Sibiri », in *Dekabristy v Sibiri. V serdcah Otečestva synov*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1975, pp.27-57.

1585 « Kto iz nas, sibirâkov, v svoej sem'e, ili sem'e znakomyh, ne znaet blagotvornogo kul'turnogo vozdejstviâ dekabristov, polâkov, russkih revolûcionerov. Naši babuški, materi učilis' u nih muzyke, živopisi, učilis' interesovat'sâ knigoj, polučali navyk k čteniû […]. » Extrait de KOZ'MIN, N.N., *Očerki prošlogo i nastoâšego Sibiri*, Petrograd, Byloe, 1919, p.166.

> ont ouvert les gens d'ici à la culture et à l'instruction, et eurent souvent une influence dans les différentes sphères dans lesquelles ils s'investissaient. »[1586]

Durant leurs années sibériennes, les Républicanistes apportèrent un soutien efficace au développement d'établissements d'enseignement : en dehors du lycée féminin d'Irkoutsk, la Sibérie orientale ne diposait à l'époque d'aucun établissement accueillant les jeunes filles. A.M. Murav'ëv créa un institut féminin (Mariinskoe učiliŝe), P.N. Svistunov développa l'école de filles de Tobolsk, et I.D. Âkuškin lança un réseau d'écoles formées sur le modèle de Lancaster dans toute la Sibérie. Les activités des Républicanistes étaient variées : beaucoup s'essayèrent à la médecine afin d'améliorer l'état sanitaire et la longévité des habitants. En dehors de F.B. Vol'f, médecin de métier, on citera aussi A.Z. Murav'ëv dans la province d'Irkoutsk, I.F. Foht en Sibérie occidentale, A.V. Ental'cev à Ialoutorovsk ou encore F.P. Šahovskoj à Touroukhansk. Toutes ces activités rejoignaient les exigences philanthropiques de de la franc-maçonnerie et de l'Union du Bien public : les anciens insurgés poursuivaient dans leur exil sibérien les mêmes buts et conservaient les mêmes valeurs qu'ils avaient défendus en Russie d'Europe. N.S. Mordvinov avait déjà souligné combien les insurgés exilés en Sibérie pourraient assurer le développement de ces terres vierges :

> « Ils disposent de toutes les données essentielles pour devenir à nouveau des personnes utiles à l'Etat, et les connaissances qu'ils possèdent leur permettront d'en maîtriser d'autres, qui leur seront encore plus utiles. [...] La mécanique, la physique, la minéralogie, la géologie […] peuvent concourir à l'épanouissement de la Sibérie. »[1587]

Cette assertion devait se révéler fondée dans le domaine culturel, mais aussi et surtout dans le domaine économique.

[1586] « Nečego govorit', čto v sibirskih gorodah oni byli prosveŝennejšimi lûd'mi i ostavili sled povsûdu. Čerez nih i v okružaûŝee obŝestvo pronikali evropejskie svedeniâ i novosti, oni znakomili mnogih lic iz tuzemcev s prosveŝeniem i neredko okazyvali vliânie v raznyh sferah, gde soprikasalis'. » Extrait de ÂRDINCEV, N.M., *Sibir' kak koloniâ*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1892 (2e édition), pp.628-629.

[1587] « Oni obladaût vsemi neobhodimymi dannymi dlâ togo, čtoby opât' stat' lûd'mi, poleznymi dlâ gosudarstva, a znaniâ, kotorymi oni obladaût, mogut im ovladet' drugimi, eŝë bolee poleznymi […]. Mehanika, fizika, mineralogiâ, geologiâ […] mogut sposobstvovat' procvetaniû Sibiri. » N.S. MORDINOV, cité *in* BARATT, G.R., « A Note on N.A. Bestuzhev and the Academy of Chita », *Canadian Slavonic Papers*, *op.cit.*, p.54.

3. Le potentiel économique de la Sibérie.

En dehors de quelques remarques d'ordre économique de M.S. Lunin et I.I. Puŝin, N.V. Basargin est le Républicaniste qui proposa le regard le plus aigu sur l'avenir économique de la Sibérie. Sa réflexion porte sur le moyens à mettre en œuvre pour faire de ces terres une région aussi riche que celle des jeunes Etats-Unis d'Amérique. Cette comparaison de la Sibérie avec les terres vierges des Etats-Unis d'Amérique fut reprise par plusieurs Républicanistes :

> « Par la suite, j'entendis plus d'une fois dire, par ceux qui avaient visité les Etats-Unis et qui y vivaient, que les Sibériens avaient de nombreuses ressemblances avec les Américains dans leurs mœurs, leurs habitudes et même leur mode de vie. »[1588]

> « Je ne regarde pas la Sibérie différemment des Etats-Unis d'Amérique. »[1589]

Aux yeux de N.V. Basargin, les maux de la Sibérie sont dus à une administration insuffisante, un cruel manque de sécurité des personnes et à une justice alléatoire. A cela s'ajoutent le manque de capitaux, des voies de communication insuffisantes, trop peu d'établissements scolaires ainsi qu'une densité trop faible de la population pour pouvoir coloniser ces immenses terres vierges. N.V. Basargin fustige l'administration impériale en Sibérie, dirigée par des individus qui,

> « n'ayant aucune connaissance théorique, ni aucune expérience pratique, aucune aspiration au bien commun, pensent seulement à leurs profits personnels et mesquins, à l'amélioration de leur train de vie matériel personnel, à la satisfaction de leurs plaisirs sensuels ou de basses vues égocentriques. »[1590]

Pour réformer cette administration, le Républicaniste propose, dans ses analyse, que soit nommée une personne de confiance, dépendant directement du tsar, et pouvant prendre des mesures immédiates, sans en référer systématiquement au pouvoir impérial.

[1588] « Vposledstvii mne ne raz slučalos' slyšat' o teh, kotorye poseŝali Soedinënnye Štaty i žili tam, čto sibirâki imeût mnogo shodstva s amerikancami v svoih nravah, privyčkah i daže obraze žizni. » Extrait de BASARGIN, N.V., *Zapiski*, Petrograd, Ogni, 1917, p.94.

[1589] « Â ne inače smotrû na Sibir', kak na Amerikanskie Štaty. » Extrait de PUŜIN, I.I., *Zapiski o Puškine i pis'ma iz Sibiri. Red. S.Â. Štrajha*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1925, p.196.

[1590] « Eti lica, ne obladaâ ni teoretičeskimi poznaniâmi, ni praktičeskoj opytnost'û, ne imeâ stremleniâ k obŝej pol'ze, dumaût tol'ko o sobstvennyh ničtožnyh vygodah, ob ulučšenii svoego ličnogo veŝestvennogo byta, ob udovletvorenii čuvstvennyh naslaždenij ili melkih čestolûbivyh vidov. » Extrait des *Zapiski* de N.V. BASARGIN, in *Dekabristy v Sibiri, tom 1 : Svoej sud'boj gordimsâ my, op.cit.*, p.68.

Cette personne devra être au-dessus du gouverneur-général de cette province éloignée, qui attendait pendant des semaines une réponse de l'Empereur à sa requête. Ces dispositions se rapprochent de la décentralisation administrative, accompagnée d'une autonomié des régions, préconisée par N.M. Murav'ëv. A lire ces quelques remarques en effet, on comprend que N.V. Basargin proposait, en raison de l'éloignement de la Sibérie, de faire de cette province une région dotée d'une certaine autonomie. Cette conception est soutenue par I.I. Puŝin :

> « La Sibérie pourrait se détacher de la métropole et elle n'en dépendrait en rien, puisqu'elle est riche de tous les dons du royaume de la nature. Changez quelques dispositions, et tout ira en s'améliorant. »[1591]

Dans le domaine de la justice, N.V. Basargin déplore la longueur des procédures : en Sibérie, en 1854-1855, dix ans étaient en moyenne nécessaires pour qu'un procès pût aboutir. N.V. Basargin propose alors une réforme de l'appareil judiciaire : il suggère d'établir deux départements au Sénat, un département des affaires civiles, et un département des affaires pénales[1592]. Cette subdivision doit s'accompagner de la création d'établissement de formation ouverts à tous, sans exception : on retrouve, dans cette clause, l'exigence républicaniste de formation des citoyens à la vie judiciaire. Il préconise des enseignements dans le domaine de la justice, mais aussi en direction des activités industrielles et commerciales : tout cela pour le « bien commun » et pour améliorer l'exploitation des richesses de la Sibérie.

Dans ses analyses, N.V. Basargin examine les investissements financiers dans cette terre russe : trop faibles, ils ne permettent pas de faire face aux dépenses nécessaires à l'entretien de terres aussi immenses. De plus, ces capitaux proviennent en totalité des fonds accordés par l'Etat. N.V. Basargin propose d'ouvrir la Sibérie à l'investissement de capitaux privés : il s'agit de fonder des compagnies privées, par des actions ou sous contrat[1593]. Ce système permettra de réunir les capitaux nécessaires au

---

[1591] « Ona [Sibir'] mogla by takže otdelit'sâ ot metropolii i ni v čëm by ne nuždalas' – bogata vsemi darami carstva prirody. Izmenite nesko'lko postanovleniâ, vsë pojdët ulučšat'sâ. » Extrait de de PUŠČIN, I.I., *Zapiski o Puškine i pis'ma iz Sibiri. Red. S.Â. Štrajha*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1925, p.196.

[1592] « Učreždenie dvuh departamentov Senata – graždanskogo i ugolovnogo, a takže i vyssšego učebnogo zavedeniâ prineslo by tože nesomnennuû pol'zu dlâ Sibiri. » Cité d'après les *Zapiski* de N.V. BASARGIN, *Dekabristy v Sibiri, tom 1 : Svoej sud'boj gordimasâ my…*, *op.cit.*, p.69.

[1593] « De plus, il serait tout à fait utile que le gouvernement non seulement n'interdise pas, mais qu'il encourage, par sa législation, la fondation de compagnies privées de toutes sortes, tant par actions

développement économique de la Sibérie. Pour soutenir les initiatives locales, N.V. Basargin préconise de créer un réseau de banques locales, en leur garantissant un capital de départ par des propriétés immobilières. Un tel réseau avait pour but de prêter de l'argent aux particuliers, mais aussi de traduire des biens personnels en valeur monétaire. C'est tout un système bancaire, composé de grands groupes mais aussi de petites banques de mutuelle, que N.V. Basargin avait ainsi conçu.

Le Républicaniste poursuivit ses investigations sur une région qu'il connaissait bien après dix ans d'emprisonnement. Il avait remarqué, au cours de ses années de détention, que les voies de communication étaient insuffisantes en Sibérie, et que leur mauvais état pouvait avoir de lourdes conséquences, notamment sur le commerce des grains. En effet, les prix variables du pain s'expliquaient par les difficultés de transport des grains et des marchandises en général ; par exemple, en 1855, à Tomsk et Krasnoïarsk, on payait le poud de farine cinq à six roubles, alors qu'il ne coûtait qu'un rouble dans la région de Tobolsk. N.V. Basargin proposa de développer le chemin de fer de Tioumen à Perm, et à partir de Perm, de développer le transport par bateau. Les voies fluviales utilisées seraient celles de l'Irtych, l'Obi, l'Ienisseï, l'Angara, la Léna, l'Amour, le Lac Baïkal, le lac Zaïsan, et la rivière Icha qui traverse les steppes de la région des Kirghizes. En combinant transport ferroviaire et transport fluvial, la Sibérie se doterait d'un réseau de voies de communication indispensable pour la circulation des hommes et, surtout, des marchandises. N.V. Basargin souhaitait donc ouvrir la région de Sibérie à la concurrence, aux investissements et à la circulation des marchandises. Il appliquait les principes de l'économie politique, notamment la libre circulation des personnes et des marchandises, en créant un vaste marché intérieur exempté de douanes. Enfin, ce criminel d'Etat proposait de régulariser la situation des exilés politiques qui formaient une grande partie de la population sibérienne. Rappelant l'absence d'une noblesse foncière et du servage en Sibérie, N.V. Basargin préconisait de conserver cet ordre de choses, de libérer les prisonniers politiques et de donner à chacun la possibilité de recevoir une formation pour servir l'Etat et tout particulièrement cette région. Cette perception généreuse faisait de la Sibérie une région ouverte et sans cesse en mouvement, aux antipodes de la conception tsariste : aux yeux de Nicolas Ier en effet, la

---

que sous conditions ou sous contrat. » « Krome togo, ves'ma bylo by polezno, esli by pravitel'stvo ne tol'ko ne vospreŝalo, no sodejstvovalo svoimi uzakoneniâmi osnovaniû raznogo roda častnyh kompanij kak na akciâh, tak i po usloviâm ili dogovoram. » Extrait de *Dekabristy v Sibiri*, *op.cit.*, tome I, p.71.

Sibérie devait demeurer un espace fermé, destiné aux exilés et aux prisonniers politiques, étroitement enserré entre l'Oural infranchissable et l'Océan Pacifique, un espace aux mentalités figées, propre à faire oublier à la société russe les débordements des prisonniers politiques.

Le bagne et l'exil sont donc des expériences riches en enseignements pour les Républicanistes. Terre vierge, la Sibérie leur offre de nouveaux champs d'investigation, dans le domaine culturel, politique et économique. Pour autant, la Russie d'Europe ne se montre pas oublieuse des anciens officiers insurgés. Malgré un silence pesant des autorités sur les insurrections et sur le devenir des insurgés, les idées des Républicanistes sont à nouveau incarnées à travers diverses réflexions d'ordre économique ou politique.

SECTION II

Perpétuer le mouvement décembriste : résurgence des idées républicanistes en Russie.

Suivre la trace des Républicanistes en Sibérie est chose relativement aisée : la mémoire locale a fixé l'empreinte du passage de ces prisonniers politiques, tant dans les souvenirs de l'intelligentsia sibérienne, que dans les nombreux musées dédiés aux Décembristes. En revanche, repérer l'influence des Républicanistes dans la société russe de Saint-Pétersbourg et de Moscou est beaucoup plus difficile : l'interdiction de faire mention des « criminels politiques » dans la presse, de publier leurs œuvres ou d'évoquer les noms des 121 condamnés devait faire somber dans l'oubli les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826. Toutefois, on peut déceler l'influence des idées des Républicanistes dans deux domaines : d'une part, les idées de N.I. Turgenev en matière financière furent reprises de manière officielle par M.F. Orlov dans les années 1830 ; d'autre part, on peut retrouver des traces discrètes de l'héritage politique des Républicanistes dans le programme d'une société secrète, la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode.

I. Etat et finances dans l'Empire de toutes les Russies.

La réflexion sur l'assainissement du système financier de la Russie fait partie des problématiques abordées par les Républicanistes[1594]. Dans les années 1830, M.F. Orlov – Républicaniste condamné à l'issue du procès mais grâcié par l'Empereur sur l'intervention de son frère – reprend la réflexion amorcée dès 1816 sur le système des impôts par N.I. Turgenev. Toutefois, ces remarques sur le système d'imposition dépasse le cadre strictement financier pour proposer plus largement une réflexion sur le rôle et les missions de l'Etat en général.

1. N.I. Turgenev : Essai d'une théorie des impôts.

N.I. Turgenev, formé à l'économie politique, fut très tôt sensible à la rationalisation du système des impôts en Russie. Dès 1818, il rédigea un *Essai d'une théorie des impôts* (*Opyt teorii nalogov*). Comme il le souligne lui-même dans ses mémoires[1595], le succès de cet ouvrage est lié en grande partie aux nombreuses digressions sur l'état social et politique de la Russie, qu'il mêlait à des considérations financières. Pour N.I. Turgenev, le principe fondamental à la source de tout acte humain est la liberté. Cette règle, qui doit régir les relations privées et publiques des individus dans la cité, est aussi valable dans la sphère économique :

> « Tout ce qui est bien est fondé sur la liberté. […] La liberté des peuples nouveaux est née et s'est affermie en même temps que leur prospérité. »[1596]

Cette préférence pour la liberté le conduit à suivre en partie les théories d'Adam Smith, et en partie les théories de deux économistes allemands, Westfeld et von Soden.

[1594] Les études sur le rôle des Républicanistes dans le domaine financier ne sont pas très abondantes. Sur N.I. Turgenev et M.F. Orlov, on renverra à : TARASOVA, E.I., *Dekabrist N.I. Turgenev*, Samara, 1903 ; ŠEBUNINA, A.N., *N.I. Turgenev*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1925 ; KOZYMIN, A.N. et ÂBULGANOV, A.A., *U istokov finansovogo prava : M.M. Speranskij, N.I. Turgenev, M.F. Orlov*, , Moskva, Statut, 1988. Pour replacer ces théories dans le contexte financier des années 1820-1830, voir ZAHAROV, V.N., PETROV, Û.A. et ŠACILLO, *Istoriâ nalogov v Rosii, IX – načalo XX veka*, Moskva, ROSSPEN, 2006.

[1595] Voir TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des Imprimeurs unis, 1847, tome I.

[1596] « Vse blagoe osnovyvaetsâ na svobode. […] Svoboda novejših narodov roždalas' i ukreplâlas' vmeste s ih blagodenstviem. » TURGENEV, N.I., *Opyt o teorii nalogov*, Sankt-Peterburg, 1819 (2e édition), pp.123-124.

C'est au nom de ce principe de liberté que N.I. Turgenev souhaite instaurer en Russie un système d'impôts. En effet, dans son ouvrage, N.I. Turgenev s'oppose au système des taxes, qui renforcent la soumission des serfs à la noblesse :

> « L'oppression d'une classe par une autre ne peut jamais être une garantie de l'ordre dans un Etat. Partout le peuple paie par la confiance et la reconnaissance les bienfaits des gouvernements, et les révolutions proviennent de causes tout autres, tout opposées. »[1597]

Ce dénigrement des taxes se fonde sur les quatre règles évoquées par Adam Smith : les taxes doivent être supportées par tous ; elles sont stables et non arbitraires ; elles doivent être proportionnelles aux revenus de celui qui s'en acquitte ; les dépenses pour la collecte des taxes doivent être les plus faibles possible[1598]. Pour N.I. Turgenev, comme plus tard, pour M.F. Orlov, la taxe est définie comme une violence nécessaire faite à tout citoyen sur la propriété privée pour l'ensemble de la société ; elle n'est juste et justifiée que si elle est supportée par l'ensemble de la société. Les corvées imposées aux serfs par les seigneurs doivent donc céder la place à un impôt dont tout citoyen devra s'acquitter. Après avoir exigé l'affranchissement de tous les serfs avec l'attribution gratuite d'un lopin de terre, N.I. Turgenev propose d'abolir la capitation, perçue comme une taxe injuste, et de la remplacer par un impôt foncier. Ainsi, le terme de « taxes » (*podat'*), symbole du pouvoir seigneurial, doit progressivemrnt disparaître au profit de l'impôt (*nalog*), dont chacun doit s'acquitter. La conception de l'impôt foncier selon N.I. Turgenev présente deux caractéristiques de la pensée républicaniste : la préférence pour l'impôt plutôt que pour les taces souligne que tous les citoyens doivent contribuer à l'effort national ; en second lieu, l'établissement d'un impôt foncier suppose que la terre soit ouverte à la propriété privée – y compris pour les serfs. L'impôt ainsi conçu apparaît, dans la théorie de N.I. Turgenev, comme une mesure réellement républicaine. Le Républicaniste ne le renie pas, qui relie directement le système d'imposition à la maturité politique du peuple et à la forme de gouvernement :

[1597] TURGENEV, N.I., « Opyt o teorii nalogi », in *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie*, Paris, A. Franck, libraire-éditeur, 1860, pp.4-5. Ce recueil rassemble l'ensemble des écrits de N.I Turgenev. Voir aussi TURGENEV, N.I., *Opyt o teorii nalogov*, Moskva, AN SSSR, 1937.

[1598] MacCAFFRAY, S.P., « Confronting Serfdom in the Age of Revolution : Projects for Serf Reform in the Time of Alexander I », *Russian Review*, n°64 (January, 2005), pp.1-21. L'auteur présente une rapide analyse du projet de N.I. Turgenev aux pages 17-18. Voir aussi SMITH, Adam, *Recherche sur la anture et les causes de la richesse des nations*, préface de Gérard Mairet, Paris, Galimmard, 1976, collection Idées NrF, pp.258-260.

> « Outre la richesse nationale, le mode de gouvernement de l'Etat et l'esprit public exercent une influence sur les impôts, et cette influence se montre particulièrement dans l'envie ou l'empressement du peuple à payer des impôts. Cet empressement est visible surtout dans les *républiques* ; l'aversion pour les impôts se trouve dans les *Etats despotiques*. »[1599]

Un système juste et équitablement réparti des impôts – et donc des dépenses publiques – a pour corollaire immédiat un Etat dans lequel le peuple est à la source de la souveraineté. L'essai sur les impôts se transforme en plaidoyer pour le mode républicain de gouvernement. On retrouve une corrélation semblable dans la pensée économico-politique de M.F. Orlov.

2. M.F. Orlov : Du crédit de l'Etat.

Dans les années 1830, M.F. Orlov – insurgé condamné par la Haute Cour de Justice, mais pardonné grâce à l'intervention de son frère – ne peut faire preuve de la même liberté de N.I. Turgenev. Toutefois, son ouvrage sur les finances laisse aussi apparaître des considérations sur l'Etat. Cet ouvrage, intitulé *Du crédit de l'Etat* (*O gosudarstvennom kredite*) et publié en 1832, fut reconnu dès sa parution comme une étude de grande qualité. Dans cette analyse, le Républicaniste tente de rationaliser les finances en Russie ; en cela, il poursuit la méthode amorcée par N.I. Turgenev. Mais son champ d'investigations est autre : en 1832, la dette publique de la Russie s'est encore accrue, et le budget de l'Etat ne peut se suffire d'une augmentation ou d'une répartition plus large des impôts. C'est pourquoi M.F. Orlov s'intéresse avant tout au remboursement de la dette publique.

Dans cet ouvrage, l'auteur distingue nettement le crédit privé (*častnyj kredit*) et le crédit d'Etat (*gosudarstvennyj kredit*). Il s'intéresse tout particulièrement au crédit public, qu'il entend développer : il souhaite démontrer que le crédit public est possible dans une monarchie autocratique, tout comme dans une monarchie constitutionnelle. D'après M.F. Orlov, il existe deux sources de revenus de l'Etat : les impôts et les emprunts. « L'essence de l'impôt est la contrainte », tandis que « l'essence de l'emprunt

---

[1599] « Na samye nalogi imeet vliânie, krome bogatstva narodnogo, obraz pravleniâ gosudarstva i duh narodnyj, i sie vliânie osobenno pokazyvaetsâ v ohote ili gotovnosti naroda platit' nalogi. Siâ gotovnost' vsego bolee vidna *v respublikah* ; otvraŝenie k nalogam – *v gosudarstvah despotičeskih*. » TURGENEV, N.I., *Opyt teorii nalogov*, *op.cit.*, pp.123-124. Nous soulignons. N.I. Turgenev illustre cette assertion par un exemple de Necker.

est la liberté »[1600]. Partant de ce constat, l'ancien Républicaniste établit une théorie des impôts et une théorie des emprunts.

> « Tout impôt est un sacrifice de la propriété, fait par le citoyen pour l'utilité et la sécurité de la société ; par ce sacrifice, il perd une partie de ses biens, mais s'assure de la possession inaliénable du reste. »[1601]

Ainsi, les impôts ne doivent pas être augmentés immodérément, car ils constituent une violence à l'égard des citoyens. En revanche, les emprunts se fondent sur un contrat librement consenti :

> « L'emprunt est conclu par contrat et par là il affirme davantage le droit sacré de la propriété qu'il ne l'enfreint. Portant la marque d'une condition librement consentie, il respecte les avantages mutuels du créancier et du débiteur. »[1602]

La préférence de M.F. Orlov va à la mise en place de crédits publics pour réduire la dette publique russe. Traditionnellement, trois solutions sont envisagées : l'augmentation des impôts, la vente du trésor ou l'ouverture de crédits publics. M.F. Orlov s'oppose aux deux premières solutions, considérées comme non souhaitables, car elles ont pour conséquences l'appauvrissement des citoyens ou l'appauvrissement de l'Etat. De plus, dans cet opuscule, M.F. Orlov accorde de longs développements à la situation financière de la France, catastrophique dans les années révolutionnaires, et à la situation financière de l'Angleterre, dont la dette publique était à l'époque très faible. M.F. Orlov considère que la France faisait un mauvais usage du crédit d'Etat en lui accordant une part trop faible : en 1790, seule la vente des biens du clergé nationalisés à travers l'émission d'assignats était censée couvrir les dettes de l'Etat[1603]. En revanche,

---

[1600] « Svojstvo naloga est' nasilie. […] Svojstvo zajma est' svoboda. » Extrait de ORLOV, M.F., *O gosudarstvennom kredite*, texte reproduit dans ORLOV, M.F., *Kapitulâciâ Pariža – Političeskie sočineniâ – Pis'ma*, Moskva, AN SSSR, 1963, p.106.

[1601] « Vsâkij nalog est' požertvovanie sobstvennosti, prinesennoe graždaninom dlâ pol'zy i bezopasnosti vsego obŝestva ; sim požertvovaniem on terâet čast' svoego imuŝestva, no priobretaet uverennost' v besprikosnovennom obladanii ostal'nogo. » ORLOV, M.F., « O gosudarstvennom kredite », *Kapitulâciâ Pariža – Političeskie sočineniâ – Pis'ma*, *op.cit.,* p.106.

[1602] *Idem*, pp.106-107 : « Zaem zaklûčaetsâ po dogovoru i tem samym bolee utverždaet, čem narušaet svâŝennoe pravo sobstvennosti. Nesâ na sebe otpečatok dobrovol'nogo uslovià, on soblûdaet vzaimnye vygody zaimodavca i zanimatelâ. »

[1603] Pour une analyse détaillée de la crise financièr dans la France révolutionnaire et de l'échec de l'émission des assignats, voir VOVELLE, M., *La Chute de la monarchie, 1787-1792*, Paris, Editions du Seuil, collection Points/Histoire, « Nouvelle histoire de la France contemporaine – 1 », 1972, pp.168-184.

l'Angleterre avait mis en place un système de crédit d'Etat qui avait permis de réduire la dette publique. Pour le Républicaniste, dans le domaine financier, le crédit public symbolise l'esprit des Lumières et peut seul prévenir les bouleversements financiers de l'Etat.

> « Par conséquent, seul le crédit public est capable de clore pour toujours l'époque des convulsions politiques et de la remplacer par l'époque des réformes utiles. »[1604]

Cette préférence pour le crédit de l'Etat s'appuie sur une théorie qui dépasse largement le cadre des finances de l'Etat. En effet, M.F. Orlov présente l'évolution des Lumières à travers quatre « réformes ». Une réforme intellectuelle (*preobrazovanie umstvennoe*) tout d'abord, ou passage d'un esprit de fanatisme et de superstition à un esprit de tolérance, tant dans le domaine religieux que philosophique. La civilisation consiste à débattre rationnellement de tous les sujets, en exposant les différents points de vue. Une réforme en politique extérieure (*preobrazovanie političeskoe vnešnee*) ensuite, ou passage des peuples de desseins individuels et mesquins à des sentiments de paix et de tolérance. Cela suppose la formation d'une nouvelle politique extérieure, fondée non sur une solitude jalouse de ses territoires et agressive, mais sur un système d'alliances défensives. En troisième lieu une réforme en politique intérieure (*preobrazovanie političeskoe vnutrennee*), ou passage d'un manque cruel d'institutions à un ordre interne spécifique et hiérarchisé. Il s'agit ici du remaniement du fonctionnement de la politique intérieure, et de la création d'institutions intermédiaires entre les citoyens et le gouvernement. Une réforme financière (*preobrazovanie hozâjstvennoe*) enfin, ou passage d'un système rigide de contributions et taxes à un système mesuré d'impôts et d'emprunts fondé sur les règles du crédit public[1605].

Ce système des quatre réformes porte l'empreinte évidente du rationalisme des Lumières : toute réforme est perçue comme un progrès vers davantage de rationalité, garantissant la paix, la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ces quatre étapes résument l'évolution de l'Europe. M.F. Orlov considère-t-il que la Russie a déjà franchi les trois premières étapes et qu'elle est prête pour la réforme financière ? Peut-être :

[1604] ORLOV, M.F., « O gosudarstvennom kredite », in *Kapitulâciâ Pariža – Političeskie sočineniâ – Pis'ma, op.cit*., p. 143. « Sledstvenno, odin gosudarstvennyj kredit v sile zakryt' navsegda èpohu sudorožnyh političeskih perevorotov i zamenit' ee èpohoû poleznyh preobrazovanij. »

[1605] *Idem*, pp.138-139.

dans ce cas, Catherine II représenterait la première étape par son penchant pour les idées des Lumières ; Alexandre Ier, par la Sainte Alliance, aurait réalisé la deuxième ; et le Code des lois témoignerait de la troisième étape. Rien n'est moins sûr cependant : le prudent M.F. Orlov, rescapé des geôles sibériennes, ne va pas jusqu'à situer ces quatre étapes dans l'histoire russe. Il reprend simplement des réformes que les Républicanistes appelaient de leur vœu depuis longtemps : instruction pour tous ; alliances défensives plutôt qu'offensives en politique extérieure ; réformes de l'administration ; situation financière assainie grâce à l'instauration d'un système d'impôts. Le texte de M.F. Orlov suppose un mode rationnel de gouvernement et condamne implicitement le mode despotique de gouvernement et l'anarchie financière qui en résulte. L'éloge de la politique financière de l'Angleterre semble plaider en faveur d'une monarchie constitutionnelle. Mais – signe des temps – jamais M.F. Orlov ne se prononce hardiment en faveur de ce bouleversement de l'ordre politique en Russie.

Les idées économiques et financières des Républicanistes laissent, nous venons de le voir, des traces ténues mais identifiables dans la pensée russe des années 1830. Quelque quinze années plus tard, ce sont leurs idées politiques qui renaissent, à travers l'activité de la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode.

II. L'héritage politique : pour une union slave égalitaire.

La Confrérie des Saints Cyrille et Méthode[1606] se réclame directement des Républicanistes et les cite explicitement dans son Statut et dans son Règlement. L'héritage reçu des Républicanistes prend plusieurs formes : les membres de la Confrérie soulignent tout d'abord le martyr des Républicanistes. Ils réutilisent aussi leurs revendications libérales : comme leurs aînés, les membres de la Confrérie réclament davantage de libertés, tant dans la vie privée que dans la vie publique. Par

[1606] L'étude de cette société secrète a suscité peu d'études. La plus complète, en français, demeure celle de LUCIANI, G., *Le livre de la genèse du peuple ukrainien*, Paris, Institut d'Etudes Slaves, 1956. On citera également une étude en langue russe : ZAIONČKOVSKIJ, P.A., *Kirillo-Mefodievskoe obŝestvo (1846-1847)*, Moskva, Moskovskij Gosudarstvennyj Universitet, 1959. On renverra enfin à un article sur N.I. Kostomarov, PAPAZIAN, D., « N.I. Kostomarov and the Cyrille-Methodian Ideology », *Russian Review*, vol.29, n°1 (January, 1970), pp.59-73.

ailleurs, les emprunts à la pensée républicaniste se font plus précis dès lors que les membres de cette société secrète tentent de penser la forme de l'Etat.

1. La Confrérie des Saints Cyrille et Méthode.

La Confrérie des Saints Cyrille et Méthode (*Kirillo-Mefodievskoe obŝestvo*) prit naissance en janvier 1846, lorsque les trois membres fondateurs, N.I. Kostomarov, N.U. Hulak et N.I. Bilozers'kyj (ou Belozerskij dans sa version russe), se rassemblèrent pour fonder une société dite « panslaviste ». Trois autres membres les rejoignirent très rapidement : A. Navroc'kyj, Pyl'čykiv et Markovyč, si bien que l'on considère souvent que ces six personnes ont toutes été à l'origine de cette société secrète. La « Confrérie des Saints Cyrille et Méthode » fut nommée ainsi par la Commission d'enquête, parce que ses membres étaient reconnaissables à l'anneau d'or gravé des noms « Saints Cyrille et Méthode » qu'ils portaient. Cette société avait pour but, d'après les termes de Kostomarov, de « répandre l'idée de la réciprocité slave (*slavânskaâ vzaimnost'* en russe) et d'une future fédération des peuples slaves sur la base d'une entière liberté et d'une complète autonomie des nationalités. »[1607]

Cette société secrète s'épanouit au cours de l'année 1846, consacrée à définir l'organisation de la future fédération. La société secrète se dota rapidement de règles et d'un statut propres à la Confrérie. Les membres fondateurs estimaient que, vers 1847, la société comptait une centaine d'adhérents ; toutefois, rien ne le prouve, même s'il est vrai que Kostomarov, professeur d'université, pouvait aisément diffuser ses idées panslavistes dans le monde estudiantin et faire ainsi de nouveaux adeptes. Le mode d'action privilégié par la Confrérie, qui souhaitait une action non violente, consistait à tenir des discussions à caractère privé, chez les membres de la Confrérie le plus souvent. Ces réunions privées rappellent sensiblement le mode d'action de l'Union du Salut et de l'Union du Bien public. En revanche, contrairement aux sociétés politiques secrètes actives que furent la Société du Nord et la Société du Sud, les membres de la Confrérie ne disposaient par d'organe de publicité spécifique, telle la *Polârnaâ Zvezda* de K.F. Ryleev et A.A. Bestužev-Marlinskij.

[1607] Extrait de *Russkaâ mysl'*, 1885, 5, p.210. La traduction est empruntée à G. LUCIANI, *Le livre de la genèse du peuple ukrainien*, Paris, Institut d'Etudes Slaves, 1956, p.26.

Les membres de la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode furent dénoncés par un dénommé Petrov, tardivement admis au sein du cercle. Les membres fondateurs furent arrêtés le 25 décembre 1846. Le procès se prolongea jusqu'en mai 1847 ; le 30 mai, par une lettre, le comte Orlov[1608] signalait à l'Empereur que l'enquête était terminée. Orlov resituait l'idéologie de cette société secrète dans la mouvance plus générale du panslavisme ; il distinguait, fort justement, plusieurs tendances dans ce mouvement, notamment un mouvement pro-russe et un mouvement pro-ukrainien. De manière attendue, Orlov proposait de soutenir la tendance pro-russe et d'étouffer la tendance pro-ukrainienne, par crainte que l'Ukraine ne fît scission et n'entraînât à sa suite d'autres peuples slaves[1609]. La réaction de Nicolas Ier fut sans appel ; il dénonça à la fois la « libre pensée » et le travail du poète polonais Mickiewicz, professeur au Collège de France à Paris :

> « C'est manifestement un résultat de la propagande connue de Paris. Longtemps nous n'avons pas voulu croire à ce travail en Ukraine. Maintenant, il n'y a plus moyen de douter et Dieu soit remercié de ce que ce travail ait été découvert. Fais savoir à Bibikov[1610] qu'il est temps pour lui d'être sur place et qu'il faut enquêter partout de la manière la plus sévère ».[1611]

Par suite de la découverte de textes rédigés en ukrainien par Ševčenko, poète du renouveau national ukrainien, l'opinion de Nicolas Ier se fit plus sévère, et les sanctions frappèrent durement les membres de la Confrérie. N.I. Kostomarov fut condamné à un an d'emprisonnement dans une forteresse et Bilozers'kyj à quatre mois d'emprisonnement. Hulak demeura trois longues années dans la forteresse de Schlüsselbourg. Kuliš, dont l'appartenance à la Confrérie n'a jamais été établie, fut malgré tout condamné à quatre mois de forteresse, puis envoyé à Toula où il demeura trois ans. Enfin Ševčenko fut de tous le plus sévèrement châtié, alors que, pour lui non plus, son appartenance à la Confrérie n'a jamais pu être prouvée. Mais le poète professait des idées de renaissance ukrainienne, et la découverte de poème inédits, « nationalistes », en langue ukrainienne, aggravait ses crimes. Pour ses idées

---

[1608] Chef des gendarmes de la IIIe Section de la Chancellerie particulière de Sa Majesté Impériale.

[1609] Voir PAPAZIAN, D., « N.I. Kostomarov and the Cyrille-Methodian Ideology », *Russian Review*, vol.29, n°1 (January, 1970), pp.59-73.

[1610] Gouverneur-général de Kiev à cette époque.

[1611] Cité par G. LUCIANI, in *Le livre de la genèse du peuple ukrainien*, Paris, Institut d'Etudes Slaves, 1956, p.66.

ukrainophiles, le poète fut donc enrôlé comme simple soldat dans le régiment d'Orenbourg, avec interdiction formelle d'écrire et de dessiner. Il s'agissait de réduire au silence le porte-parole le plus écouté des idées panslavistes ukrainiennes.

De prime abord, la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode ne semble avoir aucun lien direct avec la pensée des Républicanistes. Pourtant, on trouve une allusion explicite à ces derniers dans le *Livre de la genèse du peuple ukrainien*, publié en 1846, mais qui circulait déjà auparavant sous forme de copies manuscrites. Ce livre est souvent attribué à N.I. Kostomarov, bien que cette paternité soit discutée[1612]. Le but de ce livre, évidemment idéologique, consiste à écrire une histoire spécifique du peuple ukrainien, à retracer sa destinée originale, mais aussi et surtout à lancer un appel d'union à tous les « frères slaves », notamment aux Polonais. Ce texte, composé de 66 paragraphes et de 103 versets, résume l'histoire de l'Ukraine, depuis la légende biblique du partage des terres entre les fils de Noé jusqu'aux conséquences du rattachement de l'Ukraine à l'Empire russe en 1654. Les derniers versets appellent les peuples slaves, assoiffés de liberté et d'indépendance, à se réunir en une confédération. C'est justement dans ces derniers versets que l'auteur rappelle le sort funeste des Républicanistes :

> « 100. Et la voix de l'Ukraine eut son écho dans la Moscovie quand, après la mort du tsar Alexandre, les Russes voulurent chasser le tsar et la noblesse et établir une république et unir les Slaves sur le modèle des hypostases divines, inséparables et distinctes, et c'est ce que l'Ukraine avait voulu 200 ans auparavant.
>
> 101. Et le despote ne le permit pas : les uns finirent leur vie sur le gibet, les autres furent martyrisés dans les mines, les troisièmes furent envoyés pour être dépecés chez les Tcherkesses. »[1613]

La Confrérie, dont l'idéologie est assez proche de celle des Slaves Unis, fait ici une allusion évidente à l'ensemble des sociétés politiques des Républicanistes, toutes tendances confondues : on souligne le courage de ces officiers, défenseurs de la liberté face au souverain autocrate. En énumérant les peines auxquelles les Républicanistes furent condamnés, l'auteur montre ainsi que l'écho de l'insurrection de décembre 1825

[1612] Pour plus de détails sur la paternité supposée de ce texte, voir Luciani, G., *Le livre de la genèse du peuple ukrainien*, *op.cit.,* pp.87-92.

[1613] *Idem*, pp.139-140. Texte original en ukrainien : « 100. I golos Ukraïni odizvavsja v Moskovŝini, koli îslâ smerti carâ Oleksandra hotili rus'ki prognati carâ i panstvo i ustanoviti Rič Pospolituû i Slavân poèdnati po obrazu ipostasej Božestvennih – nerozdilimo i nezmisimo ; a s'ogo Ukraïna ŝe za dvisti rokiv do togo hotila. 101. I ne dopustiv do togo despot : odni položili život svij na šibenici, drugih zakatuvali v kopal'nâh, tretih poslali na zariz čerkesovi. »

était encore très fort en 1847 en Russie, malgré les nombreuses interdictions qui pesaient sur cette affaire[1614]. On remarquera également que, en dépit du silence des autorités et de la confiscation des écrits des insurgés, le but de la Société des Slaves Unis – réunir les nations slaves en une fédération – était connu des membres de la Confrérie. Parmi les multiples revendications des Républicanistes, deux exigences ont plus particulièrement retenu l'attention des membres de la Confrérie des saints Cyrille et Méthode : les libertés politiques et le modèle fédératif.

2. L'héritage républicaniste : égalité et liberté.

La seule mention de la pendaison des cinq meneurs ne peut suffire à établir une influence réelle entre les Républicanistes et les membres de la Confrérie ; l'affirmation d'un lien entre ces sociétés politiques secrètes nécessite l'étude du Statut et du Règlement de la Confrérie. Ces textes sont peu nombreux : on dispose de « quelques points » rédigés par Kostomarov, d'une note de Bilozers'kyj sur l'Ukraine, du statut et du règlement de la Confrérie, de deux appels aux frères ukrainiens, grands-russes et polonais, et de quelques indications de N.I. Kostomarov. Les textes contenant des programmes politiques présentent un intérêt certain pour établir une parenté entre la Confrérie et les Républicanistes ; il s'agit d'un *Catéchisme* (*Zakon božij*), du *Statut de la société des saints Cyrille et Méthode* (*Ustav obŝestva sv. Kirilla i Mefodiâ*), et de la *Note* (*Zapiska*) de Bilozers'kyj. D'après ces documents, on peut établir le but poursuivi par les membres de cette société : il était question de créer une union de tous les peuples slaves, pour former une république ou une fédération panslave.

> « Le but principal, qui les rassemblait tous, était le suivant : l'union de tous les slaves, en prenant pour modèle les Etats-Unis ou l'actuelle France constitutionnelle. »[1615]

[1614] Une autre évocation des Républicanistes, en lien avec la Confrérir des saints Cyrille et Méthode, est due à la plume du poète Ševčenko, qui rédigea, le 14 décembre 1845, un poème intitulé « Message amical à mes compatriotes, aux morts, aux vivants, et à ceux qui ne sont pas encore nés, en Ukraine et hors d'Ukraine ». On peut voir avec certitude, dans la date choisie, une allusion aux Républicanistes que le poète, dans son *Journal*, en date du 3 novembre 1857, appelle « nos premiers apôtres-martyrs ».

[1615] « Glavnaâ cel', soedinâvšaâ vseh, byla : soedinenie slavân voedino, prinamaâ za obrazec Soedinnenye Štaty ili nynešnûû konstitucionnuû Franciû. » Témoignage de l'étudiant Andruzskij, lors du procès contre la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode. Cité d'après ZAIONČKOVSKIJ, P.A., *Kirillo-Mefodievskoe obŝestvo (1846-1847)*, Moskva, Moskovskij Gosudarstvennyj

Cette revendication laisse apparaître en filigrane plusieurs influences : celle des Slaves Unis, mais aussi celle du messianisme polonais, notamment du poète Mickiewicz. Ce dernier rédigea, en 1832, un texte intitulé *Les livres du peuple polonais et du pèlerinage polonais* (*Ksiegi narodu polskiego i pielgrzymstwa polskiego*). Dans son analyse, G. Luciani souligne la parenté entre le texte de Mickiewicz et celui de la Société des Saints Cyrille et Méthode, ce qui autorise à penser que les membres de la Confrérie transposaient ces idées en les appliquant au peuple ukrainien[1616]. Enfin, il faut souligner l'importance des poètes Safarik et Kollar, tous deux romantiques panslavistes de Bohême. Leurs idées, transmises à travers leurs poèmes, bénéficiaient d'un grand écho en Ukraine, à cette époque.

Ce sont les emprunts à la pensée des Républicanistes, et plus précisément à la pensée des Slaves Unis, qui présentent le plus d'intérêt pour notre étude ; or, ceux-ci ne font aucun doute. En effet, outre le texte faisant allusion aux Républicanistes, les enquêteurs trouvèrent chez N.I. Kostomarov un exemplaire du *Rapport de la Commission d'enquête* signalant les peines subies par les condamnés lors de « l'affaire du 14 décembre ». De plus, deux revendications font plus particulièrement signe vers une communauté de pensée avec les insurgés de décembre 1825.

Le premier trait de l'idéologie des membres de la Confrérie, emprunté aux Républicanistes, est la lutte contre le servage. En effet, dans une lettre du 8 mars 1846, Hullak écrivait à son étudiant Ganke :

> « Jusqu'à présent, j'ai accordé mon attention essentiellement aux rapports légaux entre les conditions sociales, tant en Russie que chez les autres Slaves, et précisément aux esclaves, aux non-libres, aux kholopy, aux paysans, aux corvéables et autres, je les ai considérés comme un objet, qui, par son importance et son actualité, méritait une étude toute particulière, de préférence à d'autres. »[1617]

Cette même exigence se retrouve chez N.I. Kostomarov ainsi que dans le *Règlement de la Confrérie* :

Universitet, 1959, p.69.

[1616] Sur ce point, nous rejoignons les thèses soutenues par G. LUCIANI dans son ouvrage déjà cité, *Le livre de la genèse du peuple ukrainien*.

[1617] « Preimuŝestvennoe vnimanie obraŝal â do sih por na pravomernye otnošeniâ soslovij kak v Rossii, tak i u pročih slavân, i imenno na rabov, nevol'nikov, holopov, krest'ân, poddanyh i proč., kak na predmet po važnosti i sovremennosti svoej predpočitel'no pered drugimi, zasluživaûŝij vnimatel'nogo izučeniâ. » Citation extraite de ZAIONČKOVSKIJ, P.A., *Kirillo-Mefodievskoe obŝestvo (1846-1847)*, *op.cit.*, p.84.

> « 3. L'abolition de toutes les formes d'esclavage dans les sociétés slaves, sous quelque forme qu'il se cachât. »[1618]

> « 8. La Confrérie s'efforcera d'extirper l'esclavage et tous les traitements humiliants auxquels sont soumises les classes inférieures. Elle s'efforcera de même de répandre partout l'instruction élémentaire. »[1619]

Le servage était d'autant moins bien perçu en Ukraine qu'il ne s'appuyait pas sur une tradition historique, mais avait été artificiellement imposé par Catherine II au XVIIIème siècle. Pour les membres de la Confrérie comme pour les Républicanistes, l'abolition du servage – assimilé à l'esclavage – était une priorité absolue.

Le deuxième trait concerne l'opposition radicale au tsar, au tsarisme et à l'autocratie en général. Toutefois, ce rejet de l'autocratie se teintait de sentiments inamicaux envers la Russie. Par cette revendication, les membres de la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode s'opposaient à l'hégémonie d'un seul peuple slave ; ils prônaient l'organisation de sociétés politiques indépendantes et revendiquaient l'établissement de l'égalité pour tous les citoyens. Le respect des nationalités slaves et de leur culture est présent dans tous les documents décrivant les objectifs fondamentaux de la Confrérie :

> « 1. Libération des nationalités slaves de la domination étrangère ;
>
> 2. Leur organisation en sociétés politiques indépendantes unies par un lien fédératif ; l'établissement de règles exactes de délimitation des nationalités et le règlement effectif de leurs rapports réciproques étaient laissés au temps et à une élaboration ultérieure de la question par l'histoire et la science ;
>
> 4. Les suppressions des privilèges et prérogatives de classe qui portent toujours préjudice à ceux qui en sont privés ;
>
> 5. La liberté et la tolérance religieuses ;
>
> 6. L'emploi d'une seule langue slave dans les services religieux publics de toutes les églises existantes, tout en observant une parfaite liberté de croyance ;
>
> 7. Liberté absolue de pensée, d'éducation scientifique et de presse. »[1620]

[1618] G. LUCIANI, *La genèse du peuple ukrainien*, *op.cit.*, p.27.

[1619] *Idem*, p.41.

[1620] *Idem*, pp.40-41.

L'objectif principal des membres de la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode consistait à fonder une nouvelle société et un nouvel Etat sur des principes clairement définis : suppression des classes dans la société russe ; libertés privées et libertés publiques ; esprit de tolérance – autant de préoccupations que les Républicanistes avaient déjà évoquées. Outre ces revendications appartenant à l'ensemble des Républicanistes, les membres de la Confrérie réclamaient l'institution d'un ordre politique qui reprenait les exigences des Slaves Unis : les nouvelles sociétés politiques devaient être unies entre elle par le lien lâche et souple de la fédération.

3. Le modèle fédératif.

L'emprunt le plus marquant aux idées politiques des Républicanistes concerne la forme de l'Etat, notamment le choix d'une fédération. Si N.M. Murav'ëv proposait d'établir une fédération russe, les Slaves Unis allaient plus loin encore et évoquaient une fédération non des régions russes, mais de toutes les nations slaves. Les membres de la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode reprenaient avec enthousiasme le programme politique de la Société des Slaves Unis. Ainsi, dans son autobiographie élaborée en 1869-1870, N.I. Kostomarov affirme rétrospectivement :

> « [Le but était] de répandre les idées de solidarité slave et de fonder une fédération des peuples slaves sur la base d'une complète liberté et de l'autonomie des nationalités. On se proposait à l'avenir d'amener les peuples slaves à s'unir à la Russie et à former avec elle une fédération. »[1621]

Néanmoins, N.I. Kostomarov se rendit rapidement compte qu'une fédération fondée uniquement sur le principe des nationalités posait de redoutables difficultés, certaines nations étant quantitativement plus peuplées que d'autres ; un autre élément devait donc intervenir : la division administrative. De la prise en compte de ces deux contraintes naît une structure politico-administrative précise :

> « La Russie devait se scinder en Etats : Etats du nord, du nord-est, du sud-est, deux Etats de la Volga (supérieure et inférieure), deux Etats petits-russes, l'un moyen, l'autre du sud, deux Etats sibériens, un Etat caucasien ; la Russie blanche constituait un Etat particulier, de même que la Pologne, la Bohême avec la

---

[1621] LUCIANI, G., *La genèse du peuple ukrainien*, *op.cit.*, p.43.

> Moravie, la Serbie, la Bulgarie ; une partie de la Galicie était réunie à la Pologne, l'autre à l'Etat petit-russe occidental, etc. »[1622]

Suivant ce plan, la Russie fédérée se divisait en une dizaine d'Etats, chiffre intéressant par sa proximité avec la subdivision de N.M. Murav'ëv (quatorze régions). Mais, dans son organisation administrative, N.I. Kostomarov proposait des divisions sensiblement différentes, en fonction de l'évolution économique du pays. Ainsi il accordait davantage d'importance à la Sibérie, scindée en deux Etats : en 1850, la richesse des ressources de ces contrées n'était plus à prouver ; leur exploitation réclamait un maillage administratif plus dense. L'Ukraine était divisée en deux, de façon à tenir compte de la population russophone et orthodoxe d'une part, et de la population ukrainophone et parfois polonaise, de confession catholique ou uniate, d'autre part. Les frontières intérieures de ces Etats étaient dessinées en fonction de la densité de population et du dynamisme économique, mais là encore, comme N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' avant lui, N.I. Kostomarov n'accordait pas de statut particulier à Saint-Pétersbourg ni à Moscou ; les deux capitales devaient se fondre dans cette fédération d'Etats sans revendiquer des privilèges exorbitants reflétant l'histoire de l'Empire.

Par le choix d'une fédération panslave, les membres de la Confrérie soulignent l'héritage spécifique de la Société des Slaves Unis. Les deux sociétés, en effet, appartiennent au courant du panslavisme, et recherchent l'unité de toutes les nations slaves au sein de la même organisation politique. Dans les deux cas, la capitale choisie est Kiev, première grande cité slave, ville hautement symbolique de la liberté politique. Néanmoins, si les Slaves Unis ne précisent guère les contours de la fédération panslave et élaborent une théorie politique floue, en revanche les membres de la Confrérie tentent de penser la vie politique de cette confédération. C'est dans l'*Appel aux frères ukrainiens*, rédigé par N.I. Kostomarov, qu'il faut chercher l'organisation politique la plus construite. Dans cet appel rédigé pour assurer une large diffusion aux idées de la Confrérie, N.I. Kostomarov précise les modalités selon lesquelles la vie politique doit s'organiser. Chaque peuple constitue une république, et dispose d'un gouvernement indépendant des autres. Les peuples slaves retenus sont les suivants : les Moscovites (c'est-à-dire les Grands Russes), les Ukrainiens, les Polonais, les Tchèques, les

---

[1622] *Idem*, p.43.

Slovaques, les Khorutanes, les Illyro-serbes et les Bulgares. On prévoit une organisation fédérative, qui surmonte ces républiques, dont l'institution principale est un *Sejm* ou un Conseil slave, où l'ensemble des députés de ces républiques se réunissent pour débattre de questions intéressant l'Union slave toute entière. Chaque république, de même que l'Union, doit disposer d'un administrateur élu pour un an.

On peut donc affirmer que les membres de la Confrérie revendiquaient la mise en place d'une véritable confédération, marquée par une autonomie spécifique de ses différentes composantes. Néanmoins, une certaine unité était recherchée ; N.I. Kostomarov insistait sur la nécessité d'un degré minimum de centralisation :

> « Dans toutes les parties de la Fédération, on se proposait d'introduire les mêmes lois fondamentales, l'égalité des poids, mesures et monnaies, la suppression des douanes, la liberté du commerce, un pouvoir central unique, ayant dans ses attributions les relations extérieures, l'armée et la flotte, mais une autonomie complète de chaque partie composante quant aux institutions intérieures, à l'administration, à la justice et à l'instruction publique. »[1623]

Il est nécessaire de souligner que, même si les membres de la Confrérie reprenaient certaines idées des Slaves Unis, leur programme et leur conception d'une « fédération de républiques slaves autonomes » étaient plus élaborés sur le plan politique que la « fédération panslave » des membres de la Société des Slaves Unis. Il convient de rappeler également que, à l'image de la Société des Slaves Unis, les membres de la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode prévoyaient une fédération égalitaire des républiques slaves, sans domination d'un peuple sur les autres. Les membres de la Confrérie reconnaissaient les Slaves de l'Ouest (Polonais, Tchèques, Slovaques) et les Slaves du Sud (Bulgares, Serbes, Croates) ; parmi les Slaves de l'Est, ils ne mentionnaient que les Russes et les Ukrainiens. Cette répartition utopique des peuples slaves supposait un nécessaire réveil national des Slaves eux-mêmes : en effet, le critère de répartition (une terre slave pour un peuple slave) exigeait des peuples slaves absorbés à l'intérieur de grands empires (les Bulgares dans l'Empire ottoman ; les Tchèques, les Slovaques et les Illyriens dans l'Empire austro-hongrois ; les Polonais dans l'Empire russe) de secouer le joug des puissances qui les opprimaient. La concrétisation de la fédération panslave ne pouvait se faire qu'à travers une série de guerres d'indépendance, ce qui, au regard du contexte politique, paraissait improbable.

[1623] LUCIANI, G., *La genèse du peuple ukrainien*, *op.cit.*, p.45.

Ainsi, au cours des années 1830-1850, et malgré la « conspiration du silence » de Nicolas Ier, les idées des Républicanistes se diffusèrent au sein de la société russe. Dans le domaine financier, M.F. Orlov reprenait quelques grands traits de la pensée républicaniste ; dans le domaine politique, les théories étatiques des Républicanistes éveillèrent chez certains jeunes gens le désir de discuter de problèmes socio-politiques et d'élaborer des solutions proposant une alternative à l'arbitraire autocratique – la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode reprit en partie l'héritage de la Société des Slaves Unis. A n'en pas douter toutefois, le rayonnement des idées républicanistes dans la Russie de Nicolas Ier fut marginal : il ne s'étendait qu'à des cercles extrêmement restreints et de manière latente, dans les discussions, au sein des familles, etc. Il en est autrement du devenir des revendications des Républicanistes en Europe : seule voix républicaniste au sein du concert politique des nations européennes, N.I. Turgenev approfondit sa réflexion sur l'Etat en Russie et présenta ses conclusions à l'ensemble de l'Europe, poursuivant ainsi l'œuvre de ses infortunés camarades et leur assurant une postérité à l'échelle du continent européen.

SECTION III

Poursuivre la réflexion politique amorcée : l'activité de N.I. Turgenev en Europe.

Dans le paysage varié des destins républicanistes, N.I. Turgenev occupe une place tout à fait spécifique : condamné par contumace pour une insurrection à laquelle il n'avait pas participé, protégé par le gouvernement anglais, il ne fut finalement pas inquiété davantage par les autorités russes et s'installa à Paris, où il mena une brillante carrière d'économiste. Sa formation au droit et à l'économie politique, ainsi que son travail à la Commission des lois du Conseil de l'Empire conduisirent N.I. Turgenev à concentrer son attention sur la question économique. L'intérêt exclusif qu'il portait aux serfs et à la nécessaire abolition du servage l'éloigna des penseurs de l'Etat comme N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel'. Dans ses premières années d'exil en France, N.I. Turgenev ressentit une une profonde injustice : au moment des deux insurrections, il se trouvait en Italie pour raison de santé ; il fut condamné à mort pour avoir osé préférer la

république en 1820, au cours de la séance qui consacrait l'avènement des sociétés politiques secrètes.

Condamné pour avoir prononcé quelques mots (« Un président, sans phrases ! »), N.I. Turgenev conserva sa vie durant une haine tenace envers Nicolas Ier. Malgré une séparation d'avec la Russie – qu'il pensait définitive – il ne demeura pas inactif et poursuivit sa réflexion politique : il connut un parcours similaire à celui effectué par N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' et reprit la plume pour défendre ses idées. De même que son confrère de la Société du Sud l'avait fait quelque trente ans auparavant, il rédigea un projet constitutionnel intitulé *Russkaâ pravda*. Mais les temps avaient changé : les convictions républicaines de N.I. Turgenev firent peu à peu place à des considérations plus pragmatiques. Fort de son expérience en Europe, N.I. Turgenev se montra davantage influencé par l'Angleterre que par la France. Par ailleurs, le Républicaniste d'âge mûr tint des propos moins radicaux : en 1847, la voie légale lui paraissait plus adaptée pour réaliser des changements profonds et durables. Enfin, une meilleure connaissance des rouages politiques russes et un recul supplémentaire sur l'autocratie permettaient des analyses moins radicales.

La *Justice russe* (*Russkaâ pravda*)[1624] de 1847 reflète cette évolution : l'auteur se prononce, à terme, pour l'instauration d'une monarchie constitutionnelle en Russie. Mais il a soin, à l'instar de P.I. Pestel', de penser la *transition* : c'est pourquoi il propose d'établir la réforme de l'édifice étatique russe en deux temps. Une première étape consiste à instaurer la *légalité* en Russie, en établissant la primauté de la loi : c'est l'objet de la « première époque ». Une seconde étape, plus politique, posera la question de la *légitimité* du pouvoir établi et conduira à l'élaboration d'une constitution : tel sera le but des réformes de la « deuxième époque ». N.I. Turgenev rejoint donc les préoccupations fondamentales des Républicanistes. Mais si les questions demeurent identiques, les réponses apportées sont sensiblement différentes : le rêve républicain s'estompe peu à peu. Il n'est désormais plus question d'instaurer une *forme républicaine* de l'Etat : N.I. Turgenev se contente d'un *mode républicain* de gouvernement au sein d'une monarchie.

[1624] Il n'existe pas, à notre connaissance, d'analyse du projet constitutionnel de N.I. Turgenev, reproduit dans le troisième tome de ses mémoires, *La Russie et les Russes*. On signalera avec regret que ce projet n'est pas intégré dans le recueil des projets constitutionnels russes dirigé par BERTOLISSI,

I. Réformes en terre d'autocratie : *Russkaâ pravda*, première époque.

Dans la « première époque » des réformes, telle qu'elle est décrite par la *Russkaâ pravda*, l'auteur envisage de modifier la culture juridique en Russie sans toucher à l'édifice étatique : l'introduction d'un Etat de droit est le prélude à une transformation lente et progressive des mœurs de la société russe. N.I. Turgenev choisit donc d'inscrire les réformes dans le cadre de l'autocratie russe : animé par un fort pragmatisme, l'auteur n'envisage pas de modifier les règles de cet ordre politique propre à la Russie. Mais il considère que la Russie peut et doit rejoindre le concert des nations européennes policées, en faisant de l'Empire un Etat de droit. Le Républicaniste propose d'atteindre cet objectif en prenant quelques mesures, mais sans remettre en cause l'édifice étatique.

1. La Russkaâ Pravda *(1847) : l'exigence d'une constitution.*

Le choix du titre du projet constitutionnel – *Russkaâ pravda* – n'est en rien dû au hasard, puisque N.I. Turgenev reprend, comme P.I. Pestel', la dénomination du code des premières lois écrites connu en Russie. Il précise qu'en russe, le terme « pravda » hésite entre « droit » et « vérité » : entre les deux sens, N.I. Turgenev conserve celui de « vérité » ; à la suite de P.I. Pestel', il estime que son texte doit contenir la « vérité politique » de l'Etat russe. Par ailleurs, la reprise du nom d'un Code russe des lois inscrit ce projet constitutionnel dans une tradition russe. Dans son projet de 1847, N.I. Turgenev soutient la nécessité d'établir une constitution en Russie. Cette nécessité est double : d'une part, en agissant ainsi, la Russie renoue avec une tradition politique qui est la sienne depuis le XIème siècle[1625] ; d'autre part, elle s'inscrit dans le mouvement constitutionnaliste européen et participe de la culture politique de l'Europe.

> « C'est que l'heure de la rénovation est arrivée pour la Russie ; c'est qu'il y a pour elle la nécessité de se transformer, nécessité impérieuse à laquelle rien ne saurait faire obstacle. En vain le despotisme, dans son aveugle égoïsme, voudrait-il arrêter la marche du progrès ; tout son pouvoir se briserait contre la force des choses. »[1626]

S. et SAHAROV, A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii, XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN/Institut Rossijskoj istorii, 2000.

[1625] Date probable du Code des lois intitulé *Russkaâ pravda* et attribué à Iaroslav le Sage.

[1626] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *3e partie : De l'avenir de la Russie*, Paris, Comptoir des Imprimeurs Unis, 1847, 2e partie, chapitre I, p.76.

> « On s'exagère d'ailleurs beaucoup trop les inconvénients et les désavantages de ces constitutions improvisées, *écrites*. Sans doute elles en ont, et de graves. Elles statuent quelquefois sur des choses au-dessus de la portée des masses, et répondent ainsi à des nécessités qui n'existent pas généralement dans la réalité ; […] mais toujours, – et c'est là le point important, – ces constitutions, tout improvisées, tout écrites qu'elles soient, répondent aux nécessités politiques et sociales qui ont déjà été senties et reconnues par la grande masse du peuple ; elles consacrent toujours les droits les plus importants, les plus sacrés, les droits inhérents à l'humanité, les droits imprescriptibles de l'homme. »[1627]

N.I. Turgenev rejette l'idée d'une spécificité russe, d'une irréductibilité de la culture politique russe qui l'empêcherait de suivre le mouvement des nations européennes. Cette question des relations entre l'Europe et la Russie est renouvelée, dans les années 1840-1850, par la querelle entre Slavophiles et Occidentalistes. N.I. Turgenev se situe résolument du côté des Occidentalistes ; il soutient que le chemin tracé par les nations européennes est un chemin universel :

> « Je crois – a dit naguère un homme d'Etat que l'on ne peut certes pas compter au nombre des partisans de vaines théories – je crois que toutes les nations sont faites pour le gouvernement constitutionnel ; et si quelques nations ne l'étaient pas, le seul moyen de les y rendre aptes, ce serait de leur donner des constitutions. S'il fallait attendre, en effet, pour avoir un brevet d'aptitude à être régi constitutionnellement, que ce brevet fût délivré par des ennemis des constitutions populaires, il faudrait qu'un peuple attendît longtemps. »[1628]

La constitution, qui définit les droits de l'Etat, permet d'inscrire l'exercice du pouvoir dans un cadre légal ; elle est la condition préalable pour instaurer en Russie un Etat de droit, selon les critères juridiques et politiques européens :

> « […] L'état, institution politique de commandement et de domination, doit soumettre l'exercice de sa puissance au principe de la *légalité*. La politique, mode d'être de l'état à l'égard de la communauté sociale ou d'autres états, doit alors être subordonnée à des principes juridiques positifs, mais fondés en raison […]. »[1629]

Cet Etat de droit, ce respect de la légalité supposent la soumission aux lois et la primauté de la loi sur la volonté du souverain. S'il semble relativement simple de souscrire à la première exigence, en revanche la seconde pose de redoutables difficultés

---

[1627] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, 2e partie, chapitre II, p.132.

[1628] *Idem*, 2e partie, chapitre II, p.144, note 1. Il s'agit du discours de Lord Palmerston, au sujet des derniers événements survenus en Grèce ; voir le *Journal des Débats* en date du 17 mars 1844.

[1629] KERVEGAN, J.-F., « Hegel et l'état de droit », in *Archives de philosophie*, 1987, n°50, pp.55-94. La citation ci-dessus est extraite de la page 56.

en terre d'autocratie. Respectueux d'une démarche légale et hostile à tout mouvement révolutionnaire, N.I. Turgenev doit concilier deux principes en apparences contradictoires : la primauté de la loi et la volonté toute-puissante de l'autocrate.

2. Libertés et droits de la personne.

N.I. Turgenev, dans la première partie de sa *Russkaâ pravda*, n'envisage pas de réformes fondamentales touchant la forme de l'Etat : prudemment, il ne s'attarde pas sur les prérogatives du souverain autocrate. Dès lors, il lui faut renoncer à instaurer des libertés politiques : il restreint ses amibitions réformatrices à une certaine *libéralisation de la société* par l'introduction de libertés civiles et à une réorganisation de la gestion du territoire et de l'administration – dans tous ces domaines, il retrouve les intuitions premières de l'Union du Salut et de l'Union du Bien public. Il n'apporte de réelle innovation que dans sa réforme de la politique extérieure russe.

Puisqu'il est vain de toucher aux libertés politiques dans un pays autocratique, N.I. Turgenev s'intéresse en premier lieu aux libertés civiles :

> « Il est clair qu'il importe de commencer par la liberté civile avant de songer à la liberté politique, ne fût-ce que pour obéir à la voix de la justice, qui veut que les intérêts les plus urgents, les plus sacrés, soient les premiers satisfaits. »[1630]

La première des libertés civiles ainsi défendues est la liberté de la personne : N.I. Turgenev songe avant toute chose à l'émancipation des serfs – fléau propre à la Russie selon lui. En Russie, l'institution du servage prit des visages bien différents de son homologue féodal européen. Dans la Russie kiéviennes, les paysans (*holopy*) liés à d'autres personnes possédaient un lopin de terre, conservaient la liberté de déplacement et pouvaient changer de maître. Au cours du XVIIe siècle, on observe un durcissement de la condition serve : le Code (*Sobornoe* Uloženie) de 1649 interdit aux paysans de quitter leur seigneur[1631]. Le XVIIIe siècle, âge d'or de la noblesse, consacre la toute-puissance du propriétaire foncier sur les serfs : le seigneur en vient à considérer les serfs comme sa propriété personnelle, leur retirant toute liberté personnelle et juridique.

[1630] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome III, p.79.

[1631] Sauf une fois l'an, au moment du *Ûr'ev den'*.

L'abolition du servage touche, par conséquent, aux privilèges des propriétaires fonciers. L'émancipation proposée par N.I. Turgenev consiste à rendre aux serfs – la condition la plus misérable du monde paysan russe – la liberté personnelle (*ličnaâ svoboda*) et les droits civils qui en découlent (liberté de déplacement, d'engagement, de mariage, etc.). Mais cela ne peut se faire sans la donation ou le rachat de lopins de terre par les paysans, ce qui induit l'ouverture de la propriété foncière et la transformation de la capitation en impôt foncier : c'est ce que N.I. Turgenev appelle « l'émancipation qualifiée ».

> « 1° La loi accordera aux paysans serfs le droit de quitter le lieu où ils vivent, et d'aller s'établir partout où bon leur semblera.
>
> 2° Elle leur assurera l'entière propriété non seulement de tous les biens meubles qu'ils pourront posséder, mais aussi de leurs maisons et de leurs jardins potagers, s'ils en ont. […]
>
> 4° Les paysans vivant sur les terres seigneuriales jouiront à l'avenir de tous les droits civils appartenant aux paysans qui vivent sur les terres de la couronne. »[1632]

N.I. Turgenev exige la liberté personnelle pour tous les sujets de l'Empereur. Il a ajoute la liberté d'expression et de croyance, et surtout la liberté de la presse :

> « Qu'on interdise à la presse les régions de la politique, mais qu'on lui abandonne ces régions inférieures où s'agitent les intérêts de la vie civile, intérêts de tous les jours, et qui ont pour les individus une si grande importance. »[1633]

La liberté de la presse et la publicité des événements en général sont présentées non seulement comme souhaitables, mais aussi comme nécessaires pour réguler la vie publique :

> « En matière de presse, et généralement en matière de publicité, les gouvernements absolus ne voient que les inconvénients ; jamais ils ne pensent aux avantages qu'eux-mêmes pourraient retirer d'une publicité plus ou moins grande. […] On a comparé la publicité à ces soupapes de sûreté destinées à prévenir l'explosion des machines à vapeur […]. La comparaison est juste. Ce n'est pas la publicité qui engendre le mécontentement du peuple, si redoutable pour les gouvernements absolus : ce mécontentement vient d'ailleurs ; mais elle lui offre les moyens de se manifester, et, si elle n'apporte pas toujours de remède aux maux qui l'ont produit,

---

[1632] *Idem*, pp.155-156.

[1633] *Idem*, p.255.

> elle contribue du moins à le faire se dissiper comme une fumée qui va se perdre dans les airs. »[1634]

Toujours dans cet esprit de plus grande ouverture, N.I. Turgenev propose d'améliorer l'université de Dorpat, de créer des établissements russes d'enseignement supérieur à l'étranger (Angleterre, France, Allemagne), de proposer une liturgie en russe et non plus en slavon d'église, afin que chaque croyant puisse comprendre le service liturgique. Ce souci de la dignité de l'être humain, qui se traduit par une intense activité pédagogique, trouve aussi son reflet dans l'exigence de l'abandon de toutes les punitions corporelles dans l'armée russe.

Outre la revendication de ces droits fondamentaux liés au respect de la personne, N.I. Turgenev entreprend une certaine rationalisation de la gestion du territoire à travers plusieurs mesures législatives et administratives. En matière de législation, il réclame la mise en place d'un code de lois composé exclusivement des lois en vigueur. Dans le domaine de la justice, il demande la création de jurés, afin de rendre les débats publics, d'assurer un autre regard sur les décisions judiciaires et de développer la responsabilité civique en faisant participer les citoyens à la justice de leur pays. Toutes ces préoccupations étaient au cœur de la réflexion des Républicanistes dans les années 1820. N.I. Turgenev reprend les mêmes solutions déjà proposées trente ans auparavant :

> « Nous croyons donc qu'on doit adopter le jugement par jurés, au civil comme au criminel, la procédure orale et publique, et la périodicité des sessions pour les différents tribunaux. »[1635]

L'administration retient particulièrement son attention : N.I. Turgenev entend instaurer une décentralisation qu'il juge nécessaire, étant donnée l'immensité territoriale de l'Empire de toutes les Russies. Il s'insurge contre une centralisation abusive et remet en question les rapports entre le centre et la périphérie :

> « Et d'abord, où est le centre, où est la circonférence ? Ce centre se trouve à une des extrémités d'un empire qui couvre la neuvième partie du globe ! Et pourtant en Russie, comme ailleurs, on veut la centralisation ! Là aussi il faut, par exemple, si

---

[1634] *Idem*, p.258.

[1635] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit,* p.181.

> l'on désire élever n'importe quelle construction à Odessa ou à Irkoutsk, que les plans en soient approuvés par les architectes de Saint-Pétersbourg ! »[1636]

Au nom d'une meilleure gestion du territoire, à la suite de N.N. Novosil'cev et, dans une moindre mesure, de N.M. Murav'ëv, N.I. Turgenev s'avère séduit par le principe de décentralisation, qui confère aux régions une autonomie inoffensive pour la cohésion nationale :

> « Il y a en administration un principe qui peut trouver son application partout, dans les pays constitutionnels comme dans les pays soumis au pouvoir absolu : c'est qu'il faut abandonner aux localités toutes les affaires administratives dont elles peuvent se charger, et n'exiger l'intervention du pouvoir central que dans celles où les intérêts de tout le pays se trouvent engagés. »[1637]

La dernière « réforme » proposée par l'auteur de ce projet concerne la politique extérieure. Elle ne consiste pas à modifier les institutions, mais à modifier les principes de la politique extérieure russe. N.I. Turgenev souhaite que la Russie cesse la politique d'intervention inaugurée par Alexandre Ier et poursuivie par Nicolas Ier :

> « Que la Russie prétende prendre part aux événements qui s'accomplissent dans le monde, c'est bien ; mais il y a loin de cette participation légitime, qui est un devoir pour elle, que ses alliances peuvent lui commander, à cette intervention continuelle qui, bien que souvent stérile, n'en nuit pas moins aux intérêts de la civilisation, et finit par présenter la Russie sous un fort triste aspect aux yeux des peuples et des cabinets européens. Aussi l'opinion du monde civilisé à l'égard de la Russie et des Russes a-t-elle bien changé depuis 1812, 1813 et 1814, et ceux qui aiment la Russie ne peuvent qu'être profondément affectés. »[1638]

N.I. Turgenev propose alors d'orienter différemment la politique extérieure russe : non pas vers les peuples slaves, comme le proposent les Slavophiles, mais vers l'Orient. En observateur averti de l'évolution de la politique extérieure russe, N.I. Turgenev rappelle les oppositions entre la Russie orthodoxe et la Porte ottomane : le christianisme pourrait servir de trait d'union entre les Russes et les chrétiens d'Orient. Le Républicaniste pose en termes très nets les éléments de ce qui est déjà la « question d'Orient » :

[1636] *Idem*, pp.208-209.

[1637] *Ibidem*.

[1638] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome III, p.263.

> « L'Orient offre à la politique russe un champ aussi vaste que facile à exploiter. Les populations chrétiennes qui y sont disséminées ne demanderaient pas mieux que de devoir à la Russie l'avenir meilleur que tous leurs vœux appellent. »[1639]

La « question d'Orient » est une piste stratégique que les Républicanistes avaient déjà explorée dans les années 1820, mais pour d'autres raisons : à l'époque, le soulèvement de la Grèce contre le joug ottoman avait grandement ému la société russe, et les Républicanistes au premier chef. N.I. Turgenev reprend cet engouement pour l'Orient, mais l'inscrit dans un projet qui dépasse largement le cadre de la Grèce.

Aux yeux de N.I. Turgenev, toutes ces réformes – administration, justice, instruction, politique intérieure, politique extérieure – prouvent qu'au sein même d'un régime autocratique, un certain degré de libertés civiles peut être atteint. N.I. Turgenev tente, dans un premier temps, d'établir un cadre légal garantissant les libertés civiles, considérées comme fondamentales : il assume l'héritage des sociétés secrètes en reprenant presque mot pour mot leurs revendications les moins virulentes. Toutefois, force est de constater que ces réformes sont davantage d'ordre administratif que d'ordre politique : cherchant à concilier l'introduction de réformes avec la rigidité du système autocratique, le Républicaniste est contraint de laisser intacts les fondements politiques de l'Etat, et de se limiter à des formes administratives. Dans cet Etat qui rappelle le despotisme légal, le souverain tout-puissant demeure à l'initiative de tous les actes législatifs et de la vie politique dans son ensemble. Dans la seconde époque, N.I. Turgenev propose une réforme plus radicale : il s'agit désormais de restructurer l'Etat russe pour lui donner la forme d'une monarchie constitutionnelle.

II. Instaurer la représentation : *Russkaâ Pravda*, seconde époque.

Dans son projet constitutionnel, N.I. Turgenev prône une réforme respectueuse du droit, démarche à laquelle ses compagnons d'infortune avaient renoncé. Son projet retrace les étapes que l'Union du Bien public avait prévues – instruction des citoyens et modification de la culture politique, puis seulement restructuration de l'Etat – sur une vingtaine d'années. N.I. Turgenev renonce à l'accélération que les sociétés politiques

---

[1639] *Idem*, p.264.

secrètes avaient voulu imposer : au changement brutal, il préfère une modification progressive de l'ordre politique. C'est pourquoi il renonce à la forme républicaine de l'Etat : l'établissement d'une république en Russie suppose un total bouleversement des fondements de la culture politique russe et serait source de conflits. Le Républicaniste s'oriente donc vers une forme monarchique de l'Etat – plus précisément, vers une monarchie constitutionnelle.

Néanmoins, N.I. Turgenev demeure fidèle à ses premières intuitions en insistant sur deux préoccupations : la *légitimité* du pouvoir, définie par son origine, est longuement discutée dans son projet constitutionnel ; elle suppose l'introduction d'un *mode représentatif de gouvernement*, assumé par le Corps législatif. Les réponses apportées à ces deux interrogations – origine du pouvoir et exercice de la souveraineté – permettent de dessiner les contours de l'ordre politique et de l'édifice étatique dont N.I. Turgenev souhaite doter la nouvelle Russie.

1. Etat de droit et gouvernement représentatif.

Dans cette « seconde époque », N.I. Turgenev propose d'aller beaucoup plus loin que de simples réformes administratives au sein de l'autocratie : il souhaite en finir avec l'autocratie elle-même, ce qui suppose une réforme de l'*ordre politique*. Dès lors l'Etat de droit ne peut se définir par le seul respect de la *légalité* : il pose aussi le problème de la *légitimité* du pouvoir, c'est-à-dire de l'origine du pouvoir confié au prince. C'est pourquoi N.I. Turgenev, tout comme N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' avant lui, s'interroge sur l'origine des sociétés :

> « Tous les modes, toutes les formes de gouvernement ne sont que des moyens pour atteindre le but que les hommes se proposent quand ils se réunissent dans l'intention de vivre ensemble, de former ce qu'on appelle la société. Aucun gouvernement, qu'il se trouve personnifié dans un seul individu ou dans plusieurs, ne peut évidemment avoir d'autres droits que ceux qui découlent de son origine, c'est-à-dire des nécessités, des intérêts de la société. »[1640]

D'après N.I. Turgenev, la société ne doit pas répondre aux besoins d'un seul ou de plusieurs, mais aux besoins de l'ensemble des individus la composant. L'origine de

---

[1640] TURGENEV, N.I. *La Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des Imprimeurs Unis, 1847, tome III, pp.279-280.

toute société et de tout Etat se trouve donc dans le but qui lui a été assigné : répondre aux besoins de la société, en d'autres termes, réaliser le *bien commun*. N.I. Turgenev s'inscrit nettement dans le sillage des projets constitutionnels de N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel'.

L'origine des sociétés permet aussi de légitimer le pouvoir en place : un pouvoir ne devient légitime que lorsqu'il est confié volontairement, par l'ensemble des citoyens, à un souverain chargé d'exercer ce pouvoir. Dès lors, la question du mode de transmission du pouvoir du peuple au souverain devient cruciale. Comme N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel', N.I. Turgenev la résout par l'instauration d'un mode représentatif de gouvernement :

> « Après des siècles de vicissitude, l'expérience paraît avoir démontré que, de tous les modes de gouvernement, le mode représentatif répond le mieux au but de toute société, qu'il est le plus favorable au perfectionnement, au progrès matériel et moral, au bien-être de l'individu et des masses. […] Le mode représentatif proprement dit n'est autre chose que l'action du pays exercée par ses représentants, dans tout ce qui concerne ses intérêts. Cette action s'exerce en général par la *confection* et *l'exécution des lois*. »[1641]

La « confection » et l'« exécution » des lois sont les deux modalités d'exercice de la souveraineté nationale. Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, qui émanent de la souveraineté nationale, devront en refléter la volonté. Toutefois, le pouvoir législatif est amené à jouer un rôle particulièrement important dans la représentation nationale, puisque, pour N.I. Turgenev, c'est « dans l'organisation du corps électoral que gît la véritable base de tout gouvernement représentatif »[1642]. Si la base du gouvernement représentatif se trouve dans les électeurs eux-mêmes, alors il faut proclamer – pour que les intérêts généraux s'expriment partout – l'égalité de tous les citoyens devant la loi, permettant ainsi d'obtenir l'uniformité des droits électoraux. A cette exigence, N.I. Turgenev ajoute tout un ensemble de droits nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la représentation :

> « Afin que les intérêts généraux du pays puissent dominer partout, et que les intérêts particuliers, ceux des individus comme ceux des castes et des diverses corporations, soient impuissants à les contrebalancer, il faut que tous les citoyens, sans exception, soient égaux devant la loi, et que ceux d'entre eux qui sont appelés

---

[1641] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome III, pp.280-281. Nous soulignons.

[1642] *Idem*, p.283.

> à élire les représentants le fassent en vertu de droits uniformes. Par l'uniformité des droits électoraux on obtient, autant que cela est possible, cette harmonie, cette unité dans les votes, qui n'est autre chose que le triomphe de l'intérêt général du pays sur les intérêts individuels. »[1643]

> « A côté de ces conditions indispensables, l'égalité devant la loi et l'uniformité des droits électoraux, vient s'en placer une autre, destinée à garantir la régularité de la marche de la machine représentative : c'est la publicité, c'est la liberté de la parole et de la presse. »[1644]

Egalité devant la loi, liberté de la parole et de la presse, liberté de conscience – toutes ces clauses sont présentées comme les corollaires indispensables au bon fonctionnement du gouvernement représentatif : N.I. Turgenev reprend ici les conclusions auxquelles N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' étaient déjà parvenus. Il insiste totuefois sur la *volonté générale*, qui n'est pas la somme des volontés particulières. Entre *peuple* et *nation*, N.I. Turgenev semble ne pas hésiter un instant : la souveraineté sera nationale, et non pas populaire : seuls les représentants de ce corps abstrait qu'est la nation auront entre leurs mains les destinées du pays. Nous y reviendrons.

Cette souveraineté nationale s'exprime, notamment, au sein du pouvoir législatif. Le corps législatif doit rendre rendre compte au mieux de la représentation nationale, mais sur quoi fonder cette représentation ? Sur la participation de l'ensemble des classes sociales et des professsions, ou sur la compétence des futurs élus ? Une réponse adaptée à cette question nécessite d'interroger le processus de désignation des représentants de la nation – on verra alors N.I. Turgenev hésiter longuement entre le monocamérisme et le bicamérisme.

2. Représentation nationale et pouvoir législatif.

Après avoir posé les fondements théoriques du gouvernement représentatif, N.I. Turgenev est confronté à la mise en œuvre du processus de représentation nationale. Contrairement à P.I. Pestel' ou N.M. Murav'ëv, il ne tranche pas aisément entre le monocamérisme et le bicamérisme. Fort des expériences de la France et de l'Angleterre, il semble beaucoup plus mesuré que ses compagnons de l'Union du Bien public.

[1643] *Idem*, p.287.

[1644] *Idem*, pp.289-290.

Comme P.I. Pestel' avant lui, N.I. Turgenev s'intéresse à la notion de transition : le problème essentiel à résoudre n'est pas de définir ce que sera la Russie quand elle disposera d'une monarchie constitutionnelle, mais d'assurer le passage d'un régime autocratique à un régime représentatif. Aux yeux du Républicaniste, le monocamérisme est une solution à cet épineux problème : en effet, seule une chambre unique permet d'assurer au corps législatif toute la puissance dont il a besoin « dans les premiers moments de la vie constitutionnelle d'un peuple »[1645].

> « Une réforme telle que nous la proposons est un changement du tout au tout. Le nouveau régime ne saurait être établi assez solidement, on ne saurait lui donner assez de moyens d'exister, de se développer, de s'affermir. Or, la force vitale, le pouvoir de durer et de se développer, ne peut lui venir que du corps législatif, composé des représentants de la nation. Il faut donc que ce corps soit aussi puissant que possible. Le diviser en deux assemblées, ce serait inévitablement l'affaiblir ; le maintenir dans son unité, c'est faire tout ce qu'il est humainement possible de faire pour lui garantir la force, l'efficacité d'action. »[1646]

Deux autres arguments plaident en faveur du monocamérisme : la lenteur dans la marche des affaires provoquées par les renvois des projets de loi d'une chambre à l'autre ; et le manque de personnes compétentes en Russie, formées à la politique et aux sciences de la législation.

> « Le nombre de gens éclairés, instruits, capables, tels, en un mot, que l'on doit désirer que soient les représentants du peuple, n'est pas très grand en Russie ; en les éparpillant dans deux assemblées, on pourrait craindre que toutes les deux ne fussent rendues faibles, insuffisantes, sous le rapport de la capacité. »[1647]

Dans sa préférence pour une chambre unique, N.I. Turgenev reprend le même argument que P.I. Pestel' : seul le monocamérisme garantit l'efficacité du corps législatif. Les deux Républicanistes se rejoignent sur la nécessité d'une période de transition entre un régime autocratique et un régime représentatif ; mais, davantage que P.I. Pestel' qui demeure très prudent, N.I. Turgenev affirme clairement que le monocamérisme doit être provisoire et ne durera que le temps nécessaire à l'instauration d'un régime constitutionnel stable en Russie.

[1645] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome III, p.328.

[1646] *Idem*, p.327.

[1647] *Idem*, p.328.

> « Nous sommes donc pour une chambre législative unique. Mais nous ne disons pas que cela doive rester ainsi à tout jamais. Nous ne voulons pas que l'existence d'une chambre unique soit érigée en principe fondamental de gouvernement ; encore moins pourrions-nous vouloir que ce principe fût proclamé sacré, inattaquable. […] Si donc on trouve, par la suite, qu'une seconde chambre législative puisse être introduite avec utilité dans l'organisation du régime constitutionnel représentatif, rien n'empêchera le pays de réaliser cette modification. »[1648]

Par la suite, N.I. Turgenev détaille longuement le fonctionnement du bicamérisme, ce qui autorise à penser la volonté du Républicaniste d'instaurer, à terme, deux Chambres au sein du nouvel Etat russe. Le monocamérisme serait mis en place pendant la période de transition, afin de limiter l'affaiblissement du pouvoir ; mais une fois le pays stabilisé, la Russie aurait glissé vers un foncitonnement bicaméral, symbole d'une intense vie politique. A travers l'organisation des deux Chambres transparaît l'influence du système britannique[1649]. La Chambre basse, ou Chambre des représentants, est composée de membres directement élus du peuple ; la Chambre haute, ou Sénat, est composée de membres de la noblesse ou de membres nommés par le pouvoir exécutif. Aux yeux de l'ancien Républicaniste, ce système a pour grand avantage d'apporter un équilibre assuré par le travail des deux Chambres :

> « La mission de la chambre populaire, démocratique, est surtout d'agir ; celle de la chambre haute, que l'on pourrait nommer le sénat, de modérer, de régulariser l'action de la première. »[1650]

La Chambre basse – appelée *Narodnaâ Duma* (assemblée du peuple) – sera composée de représentants élus. Pour une population de cinquante millions de personnes, N.I. Turgenev fixe à un million le nombre définitif d'électeurs, qui seront répartis en deux cents collèges électoraux, composés chacun d'environ cinq mille électeurs. Ces électeurs doivent faire preuve d'une certaine capacité à élire des représentants compétents : pour cette raison, ils seront choisis en fonction de leurs

---

[1648] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome III, pp.329-330.

[1649] En dehors de sa période républicaine, que l'on peut situer dans les années 1819-1821, N.I. Turgenev est un fervent admirateur du modèle politique anglais. Quand son frère Sergej parle du déclin de l'Angleterre, N.I. Turgenev lui répond : « Mais je ne suis pas d'accord quand tu affirmes que l'Angleterre serait proche du déclin. Avec une constitution comme la constitution anglais, les peuples ne faiblissent pas aussi facilement. » « No ne soglašus' s toboû v tom, čtoby Angliâ byla blizka k padeniû. S takoû konstitucieû, kakova anglijskaâ, narody ne tak-to skoro upadaût. » Lettre de N.I. Turgenev à son frère Sergej, 1817, in *Dekabrist N.I. Turgenev – pis'ma k bratu S.I. Turgnevu, 1811-1821 g.*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1936, p.239, lettre n°106.

[1650] *Idem*, p.325.

professions (médecins, instituteurs, hommes de sciences et de lettres, industriels, etc.) et en fonction de leurs biens fonciers. N.I. Turgenev montre ici sa préférence pour le *vote-fonction*, apanage des citoyens compétents appelés à représenter la nation, plutôt que pour le *vote-droit*, impossible à réaliser en Russie en raison du manque d'instruction de la population. Le corps électoral ainsi constitué aura pour mission de choisir, parmi ses membres les plus compétents, les futurs députés. Ceux-ci devront être âgés de vingt-cinq ans au moins, mais c'est là la seule condition qu'impose N.I. Turgenev, qui s'en remet entièrement au jugement et à la clairvoyance des électeurs : « tout homme pourra donc devenir député, si les électeurs jugent à propos de l'élire. »[1651] Il n'écarte ni les membres du clergé, ni même les étrangers.

Si la Chambre basse doit être composée de représentants issus uniquement de l'élection, le mode de désignation des membres de la Chambre haute pose davantage de problèmes ; ces derniers peuvent être soit recrutés au sein de l'aristocratie, soit nommés par le pouvoir exécutif, soit issus d'une élection. N.I. Turgenev prend ici des distances vis-à-vis du modèle anglais ; il s'oppose à l'élément aristocratique qu'il considère comme inexistant dans la Russie de son époque :

> « Une chambre aristocratique héréditaire représente, non le pays, mais l'aristocratie, le pouvoir aristocratique. Pour la rendre possible, il faut qu'il y ait une aristocratie forte, puissante, influente, et qui date de loin. Les éléments d'une pareille aristocratie manquent à la Russie, et on ne peut guère en improviser une. »[1652]

Par ailleurs, le Républicaniste rejette l'idée d'une Chambre haute composée de membres inamovibles nommés par le pouvoir exécutif : cette dernière ne disposerait d'aucune influence et ne pourrait jamais rivaliser avec une autre chambre issue de l'élection. Dès lors, il ne reste qu'une possibilité – faire en sorte que les membres de la Chambre haute soient eux aussi issus de l'élection. Reste à définir le mode de cette élection : puisque « le but réel de toute seconde chambre ne peut être que de modérer l'action de la chambre populaire et d'assurer à la législation toute la régularité, toute la gravité, toute la perfection possible »[1653], il faut s'assurer que les sénateurs seront à

[1651] *Idem*, p.337.

[1652] *Idem*, p.315. Selon N.I. Turgenev, cette absence d'aristocratie « à l'anglaise » rend impossible l'exportation du modèle monarchique anglais en Russie.

[1653] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes, op.cit.*, tome III, p.324.

même de remplir cette fonction. Pour cela, N.I. Turgenev insère une condition d'âge, afin d'écarter les jeunes députés inexpérimentés : tout sénateur devra être âgé de quarante ans révolus ; par ailleurs, ces sénateurs seront choisis en fonction de leur profession (service de l'Etat, scientifiques, hommes de lettres, commerçants et industriels), afin d'écarter les incompétents. Contrairement aux députés de la Chambre basse, les sénateurs seront élus au deuxième degré, grâce à une élection indirecte par l'intermédiaire des Conseils représentatifs des municipalités :

> « Les mêmes électeurs qui nomment les députés pourraient, à la rigueur, être appelés à choisir les sénateurs ; mais peut-être serait-il mieux d'imprimer à cette assemblée, dès le principe, c'est-à-dire par la nature même de l'élection, un caractère distinct de celui de l'assemblée démocratique, et plus en harmonie avec sa mission. Pour y parvenir, on ferait bien de la soustraire à l'élection populaire, et d'en confier l'élection aux conseils représentatifs qui seraient institués dans les différentes localités. La fougue démocratique, que l'on redoute tant dans les élections populaires directes, se trouverait amortie par l'élection à deux degrés. »[1654]

N.I. Turgenev se prononce à terme, dans un Etat stabilisé sur le plan politique, en faveur du bicamérisme : les membres de la Chambre basse seraient élus par les collèges d'électeurs ; tandis que les membres de la Chambre haute, nommée Sénat, seraient issus d'une élection à deux degrés. Dans le mode de désignation des représentants, l'élection prend le pas sur la nomination de membres inamovibles, car seule une assemblée élue par les citoyens – et non désignée par l'exécutif – dispose d'un réel pouvoir dans un état de droit. Dans l'ensemble du projet de N.I. Turgenev la désignation par élection prend un relief particulier : seule l'élection garantit la *légitimité* des représentants de la nation. En revanche, la représentation n'a pas pour but, chez N.I. Turgenev, de rendre compte de l'ensemble des individus de la société ; dès, tous les citoyens n'ont pas accès au vote : seuls les plus compétents d'entre eux sont appelés à désigner les représentants de la nation. N.I. Turgenev suit donc la même logique de N.M. Murav'ëv, mais il remplace le cens électoral par un vote-fonction réservé à un nombre restreint de professions.

[1654] *Idem*, p.326.

3. Créer l'ordre politique : responsabilités des pouvoir exécutif et judiciaire.

Dans son projet de constitution, N.I. Turgenev ne détaille pas le mode de fonctionnement des pouvoirs exécutif et judiciaire, il n'en donne que les principes fondamentaux à inscrire dans la Charte. En revanche, il rappelle que la Constitution est élaborée pour inscrire l'exercice de ces deux pouvoirs dans un cadre précis. Ainsi, dans toute monarchie constitutionnelle, le pouvoir du monarque est limité par la loi fondamentale :

> « Qui dit monarchie dit force et puissance. Dans une monarchie constitutionnelle, cette force est réglée, elle est stable. Fondée sur la loi, elle a pour elle l'assentiment du pays ; s'exerçant dans la sphère que la loi lui assigne, son mouvement est d'autant plus libre qu'il est régulier. »[1655]

N.I. Turgenev a conscience de l'étendue du pouvoir exécutif, à laquelle il oppose le contrepoids de la responsabilité. Peu confiant dans la limitation du pouvoir du monarque – qui lui semble parfois artificielle et difficile à réaliser – N.I. Turgenev rejette toutefois l'idée de la responsabilité du monarque et introduit la responsabilité ministérielle[1656]. Les ministres devront rendre compte de leurs actes, et pourront être accusés de divers crimes par la Chambre basse, mais ne seront jugés que par la Chambre haute.

> « Quant aux cas de responsabilités, ils devront se borner aux délits et aux crimes d'une certaine gravité, comme la concussion, la prévarication et la trahison, ce dernier mot pris seulement dans le sens d'actes entrepris contre le régime constitutionnel établi […]. »[1657]

L'indépendance du pouvoir judiciaire est hautement affirmée par N.I. Turgenev, qui a beaucoup travaillé sur la question de la justice en Russie. Toutefois, il considère que l'inamovibilité des juges n'est pas une garantie suffisante de cette indépendance. Il propose donc d'appliquer le principe de l'élection pour toutes les fonctions secondaires, et de ne conserver le principe d'inamovibilité qu'à l'égard des juges nommés par le pouvoir exécutif.

[1655] *Idem*, chapitre VI : « Le pouvoir exécutif », p.339.

[1656] La responsabilité des ministres devant le pouvoir législatif avait déjà été mise en avant par M.M. Speranskij. Elle est reprise par N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' dans leurs projets constitutionnels.

[1657] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome III, p.344.

> « Le principe de l'élection appliqué aux fonctions judiciaires, surtout aux fonctions secondaires, c'est-à-dire à celles où le désir d'avancement se fait le plus sentir, donnerait peut-être à cette indépendance plus de réalité. En Russie, la nomination aux fonctions judiciaires se trouve actuellement abandonnée, dans beaucoup de cas, à l'élection ; ce système peut et doit être conservé. »[1658]

Dans le domaine administratif, N.I. Turgenev confirme ses dispositions évoquées dans la première époque : adversaire convaincu d'une centralisation excessive – apanage d'un pouvoir fondé sur la force – il revendique la nécessité du processus de décentralisation, qui suscite un véritable dynamisme au sein des pouvoirs locaux :

> « Parmi ces principes, il y en a un surtout qui est d'une grande importance, et que la loi devrait consacrer en premier lieu : c'est le principe de la décentralisation. A cet effet, la loi fondamentale proclamera que tout ce qui *pourra* être fait dans la localité par les pouvoirs locaux *devra* y être fait par eux. Nous avons dit ailleurs combien tout régime *libre*, *rationnel*, est incompatible avec cette centralisation exagérée jusqu'à l'absurde, qui paralyse tout, qui empêche le bien de s'accomplir, et qui ne donne à l'action centrale une apparence de force que parce qu'elle affaiblit l'action locale, la première ne paraissant imposante que par la nullité de la seconde. C'est pourtant dans celle-ci que réside la vitalité. »[1659]

N.I. Turgenev réclame donc une décentralisation à l'échelle de l'empire : les autorités régionales et locales prendront le relais du pouvoir central pour tout ce qui concerne les intérêts locaux de la province. Une telle décentralisation, appelant à une vie politique dans les localités, bouleverse le regard posé sur l'administration territoriale de l'Etat : désormais, la Russie n'est plus considérée comme un Empire centralisé, mais comme un Etat dans lequel la loi reflète la volonté générale, et non pas l'arbitraire d'un prince. Les administrations régionales ne sont plus seulement des canaux de transmission, des relais de la volonté de l'autocrate, mais bénéficient désormais d'une certaine autonomie de décision. La *Russkaâ pravda* de N.I. Turgenev consacre également un autre principe : celui de la représentation politique au niveau local. En plus des fonctionnaires chargés de l'administration locale, des conseils issus de l'élection seront établis, et participeront à l'administration locale : une telle disposition permet de dynamiser la vie politique locale et de faire participer les habitants à l'administration de leur région. N.I. Turgenev accède ainsi à l'un des vœux de N.M. Murav'ëv : développer l'initiative politique au niveau des villes et des villages.

[1658] *Idem*, p.348.

[1659] *Idem*, pp.348-349. Nous soulignons.

Au terme de cette présentation des principes consacrés par la Constitution de N.I. Turgenev, il est possible de préciser les conceptions étatiques qui animent cette nouvelle *Russkaâ Pravda*. En premier lieu, on rappellera que ce projet constitutionnel est une œuvre de maturité, ce dont témoignent les analyses nuancées de l'auteur. Pensant, comme P.I. Pestel', la *transition* de l'autocratie à un Etat de droit, N.I. Turgenev s'éloigne des conceptions radicales du chef de la Société du Sud pour proposer une réforme en deux étapes : en premier lieu, réformes administratives et libéralisation de la société, puis réformes politiques qui modifient la structure de l'Etat. A terme, N.I. Turgenev se prononce en faveur d'une monarchie constitutionnelle, qui cumule forme monarchique de l'Etat et mode représentatif de gouvernement. Héritier des idéaux de 1820-1825, N.I. Turgenev insiste sur la *légitimité* du pouvoir, instituée par la souveraineté du peuple représenté par des collèges d'électeurs. Dans ce nouvel Etat, le mode privilégié de désignation des représentants sera l'élection, mais l'accès au vote sera réservé aux personnes les plus instruites et les plus compétentes. En instaurant les collèges électoraux, N.I. Turgenev renonce à établir en Russie une démocratie directe.

Dans toutes les idées essentielles qu'il défend, N.I. Turgenev reprend les conceptions soutenues par les Républicanistes et poursuit le débat amorcé par ces derniers. Au moment où S.S. Uvarov annonce les trois préceptes de l'Empire – autocratie, orthodoxie, génie national – N.I. Turgenev remet à l'ordre du jour la question de l'établissement d'institutions politiques libres en Russie : en ce sens, il assure réellement une postérité féconde aux idées constitutionalistes et libérales des Républicanistes.

Tout au long de ces trente années de bagne et d'exil, les Républicanistes ont poursuivi leurs activités en Sibérie : ils ont conservé la même attitude, la même foi en la perfectibilité de l'être humain, la même confiance dans le progrès et l'instruction. Si les débats politiques ouverts leur étaient interdits, les Républicanistes ne se détournèrent pas pour autant de la vie de leur pays : ils suivirent l'évolution de la société russe, ainsi que les événements marquants en Europe. Mais le climat rigoureux et les conditions de

vie eurent raison de ces hommes encore jeunes à leur arrivée en Sibérie : nombre d'entre eux moururent de maladie, de détresse morale ou de misère.

Toutefois, la « conspiration du silence » voulue par Nicolas Ier se solde par un échec : ni les actes, ni les idées des Républicanistes n'ont sombré dans l'oubli total. En Russie d'Europe, dans le domaine financier, M.F. Orlov poursuit la réflexion amorcée par N.I. Turgenev ; dans le domaine politique, la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode se réfère directement aux Républicanistes, et plus particulièrement à la Société des Slaves Unis. La Confrérie emprunte aux Slaves Unis leur conception de l'Etat et mûrit un projet politique qui conssite à établir une union démocratique de toutes les républiques slaves, dans laquelle chacune aurait une voix équivalente aux autres, indépendamment de sa taille et de son poids économique. Ce panslavisme « égalitaire », pour utopiste qu'il soit, ouvre une voie radicalement différente du panslavisme dominé par la Pologne ou par la Russie.

Enfin, l'Europe se fait aussi l'écho des idées politiques des Républicanistes par l'intermédiaire de N.I. Turgenev, installé à Paris. Son projet constitutionnel, publié en français en 1847, établit un passage progressif à un mode représentatif de gouvernement en Russie ; N.I. Turgenev préconise l'instauration d'une monarchie constitutionnelle, concrétisant en Russie la notion d'Etat de droit et assurant le respect des droits de l'homme. Ces revendications contractualistes et constitutionnelles prolongent celles des Républicanistes et des libéraux du début du XIXème siècle ; mais dans les années 1850, elles revêtent un caractère beaucoup plus urgent, du fait de la montée des mécontentements.

On note toutefois un net infléchissement dans les convictions politiques des Républicanistes : si les officiers insurgés sont toujours les ardents défenseurs du mode républicain de gouvernement, ils renoncent à la forme républicaine de l'Etat. En 1850, que ce soit en Russie ou en Europe, la république n'est plus le maître mot des anciens membres des Sociétés du Nord et du Sud ; la muse républicaine s'estompe peu à peu derrière les brumes de l'Empire. Elle ne réapparaîtra que sur l'impulsion d'A.I. Gercen, dans la version londonienne de l'*Etoile polaire*.

Chapitre XIII

Après la réhabilitation

La postérité politique des Républicanistes (1855-1870)

Les difficiles conditions de vie dans les contrées sibériennes ont raison de la plupart des Républicanistes : nombre d'entre eux décèdent dans les années 1840-1850. Mais la mort du tsar Nicolas Ier et l'avènement de son fils, Alexandre II, marquent pour les autres le temps du retour : l'amnistie proclamée en 1856 autorise les criminels d'Etat à rentrer en Russie d'Europe et à reprendre une existence publique, au sein de la société cultivée. Après trente ans d'absence, de bagne et d'exil, ce retour parmi des « pairs » ne peut effacer les années sibériennes, mais il ravive le souvenir de la gloire de 1812, des insurrections et des revendications de ces officiers. Pédagogues, rhéteurs, penseurs, les anciens insurgés portent aussi, aux yeux de leurs contemporains, l'empreinte de leur opposition ouverte à l'Empereur : leur retour ne peut demeurer inaperçu.

De retour en Russie d'Europe, les Républicanistes vieillis renouent avec l'histoire officielle qui les avait reniés pendant trente ans. L'amnistie assure aux criminels politiques la grâce impériale, mais elle n'efface ni l'acte d'insurrection, ni les convictions qu'ils défendaient. Elle offre surtout aux Républicanistes la possibilité de confronter leurs théories à la réalité politique de la Russie des années 1855-1870 : la réalisation des idées les plus généreuses – notamment l'abolition du servage – par leur institutionnalisation dans la cité n'est pas sans en infléchir le sens. Ce moment de concrétisation retiendra toute notre attention : c'est aussi dans ces fractures, dans les déceptions qu'elle suscite, dans son inachèvement que se dit la conception républicaniste du lien politique. Celle-ci s'estompe toutefois derrière l'instrumentation politique des actes et du destin des Républicanistes, tant de la part des autorités que de la part de la société. La tâche de l'historien est double : il faut scruter les interventions

publiques des Républicanistes, afin de déceler les indices qui témoignent de la fidélité aux idées initiales ou de leur adaptation au contexte de l'époque ; mais il doit aussi rendre compte de cette instrumentalisation politique et établir minutieusement la genèse de la « légende décembriste ». Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra élaborer une esquisse plus juste du mouvement républicaniste, dont l'image fut grandement simplifiée par le miroir déformant de la postérité.

Pour cerner le regard posé sur les Républicanistes vieillis, sur leur insurrection échouée et sur leurs convictions politiques, une étude de l'amnistie de 1856 regardée comme un acte politique de grande envergure est incontournable, dans la mesure où la promulgation du manifeste et le retour des Républicanistes ont été minutieusement orchestrés. Toutefois les autorités impériales ne sont pas les seules à concentrer leur attention sur les Républicanistes encore en vie : la société russe cultivée les suit dans leurs interventions en faveur de l'abolition du servage et s'étonne de l'activité déployée par N.I. Turgenev à son retour en Russie. L'intérêt que suscitent les Républicanistes vieillis dépasse les frontières de l'Empire de toutes les Russies : à travers la publication de l'almanach *L'Etoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*) à Londres, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv éditent les mémoires de ces anciens officiers et leur offrent une renommée russe et européenne, ravivant ainsi le souvenir des insurrections et forgeant – en terre libre – une image légendaire de ces « premiers défenseurs de la liberté »[1660].

SECTION I
L'amnistie de 1856 : un acte à haute signification politique.

A son avènement au trône, en 1856, Alexandre II proclame une amnistie générale pour les criminels d'Etat, qui s'étend à tous les condamnés en Sibérie, y compris aux Républicanistes[1661]. L'orchestration de la grâce impériale envers les Républicanistes fait

---

[1660] « Pervency svobody » : titre d'un roman consacré aux Décembristes. Voir FORŠ, O.D., *Pervency svobody (roman)*, Krasnoârsk, Krasnoârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1987.

[1661] A notre connaissance, l'amnistie prononcée envers les Républicanistes est une thématiqu relativement peu étudiée par les historiens. Pour en restituer la teneur et la portée, on a utilisé les mémoires des contemporains ; le décret d'amnistie (*Polnoe Sobranie Zakonov Rossijskoj imperii*,

partie de l'art subtil de la représentation du pouvoir. En effet, Alexandre II souhaite, en accédant au trône, restituer un portrait élogieux de l'Empereur – terni par le règne de Nicolas I er – et restaurer la grandeur de l'incontournable autocratie. Pour y parvenir, le nouvel Empereur procède en deux temps : tout d'abord, le couronnement lui offre la possibilité de démontrer la splendeur de l'autocratie russe et d'imposer une relecture positive du règne de l'Empereur défunt. La proclamation d'une grâce impériale amplement relayée par la presse officielle vient renforcer la magninimité affichée par l'Empereur, capable d'accorder son pardon pour tous les crimes. Cependant l'amnistie est un acte politique : partielle, elle ne s'étend pas à tous les Républicanistes ; partiale, elle ne rend pas aux anciens insurgés leurs droits politiques. A son avènement, Alexandre II se souvenait des conditions dans lesquelles Nicolas Ier était monté sur le trône ; l'Empereur pouvait certes pardonner, mais en aucun cas oublier l'offense faite à son père.

I. Le couronnement d'Alexandre II : l'art de la représentation politique.

Alexandre II monta sur le trône dans une période de crise : la mort de Nicolas Ier, survenue en 1855, rendait difficile la poursuite de la guerre de Crimée. Celle-ci avait révélé l'incapacité de l'armée russe à gérer l'approvisionnement en armes et le ravitaillement, et la faiblesse de l'armée impériale : ce fut un traumatisme pour une armée et pour un pays qui vivaient encore dans l'ombre dorée des victoires de 1812. Face à la France et à l'Angleterre, la Russie se vit contrainte de clore le conflit. Mais le traité avait un goût de défaite qu'il fallait faire oublier : pour cette raison, Alexandre II mit en scène avec minutie la cérémonie de son couronnement, à laquelle étaient invitées toutes les grandes puissances qui avaient participé à la guerre de Crimée.

Alexandre II redoutait, à son avènement, les mutineries qui avaient marqué l'accession au trône de Nicolas Ier, trente ans auparavant, et dont il avait lui-même été le

---

tome XXXI, n°30871 et n°30883) ; un recueil de documents : *Dekabristy – tajnye obŝestva, processy Kolesnikova, br. Kritskih i RAevskih*, Moskva, izdanie V.M. Sablina, 1907. On signalera également l'article de l'historien KODAN, S.V., « Pravitel'stvennaâ politika po otnošeniû k dekabristam v gody revolûcionnoj situacii serediny XIX v. », in *Revolûcionnaâ situaciâ v Rossii v seredine XIX veka : deâteli i istoriki*, Moskva, Nauka, 1968, pp.187-197.

témoin[1662]. Le couronnement d'un Empereur entraînant inévitablement une relecture du règne précédent, la société russe ne pouvait manquer d'évoquer les insurrections de 1825-1826. Aussi Alexandre II s'empara-t-il de ces événements et en imposa-t-il une interprétation officielle destinée à faire l'éloge de l'autocratie et de l'autocrate en Russie impériale.

1. L'accession au trône.

La cérémonie du couronnement, les bals et réceptions qui suivirent furent organisés avec un faste exceptionnel, ce qui fut remarqué par tous les témoins du sacre d'Alexandre II[1663]. La description du cortège donne à voir la somptueuse solennité de ce sacre :

> « Sa Majesté Impériale est accompagnée d'un nombreux et brillant cortège ; à quelques pas en arrière viennent l'Impératrice avec sa suite élégante et parée, formant un second cortège, que la beauté du lieu, la clarté resplendissante du soleil, l'éclat des diamants, le bruit des fanfares, le tintement des cloches, les décharges de l'artillerie contribuent à rendre imposants et sublimes. »[1664]

Le rite du couronnement souligne la puissance du nouveau souverain : l'Empereur tient dans ses mains le sceptre et le monde, symboles de l'étendue de son pouvoir ; les attributs religieux sont destinés à souligner l'origine divine de sa mission. Ce faste religieux ne fut pas sans effet sur le peuple superstitieux :

> « Le peuple de son côté contemple son souverain révéré ; il voit briller sur sa tête une lumineuse auréole ; le sceptre étincelle comme une flamme ; le globe, symbole du monde, est léger dans sa main et remplace *la main de justice*, le manteau de pourpre et de blanche hermine ondoie majestueusement et prête à sa personne des

---

[1662] Rappelons que le jour du soulèvement à Saint-Pétersbourg, Nicolas Ier prit avec lui son fils Alexandre et le présenta aux troupes demeurées fidèles, en leur demandant de protéger l'héritier du trône.

[1663] Le sacre d'Alexandre II a fait l'objet de nombreux ouvrages relatant la cérémonie du couronnement et les festivités à Moscou. A ce sujet, voir notamment GODARD, L., *Pétersbourg et Moscou. Souvenirs du Couronnement d'un Tsar*, Paris, E. Dentu Libraire-éditeur, 1858 ; REGNAULT, M.A. (archiviste du Conseil d'Etat de l'Empire), *Esquisses historiques sur Saint-Pétersbourg et Moscou à l'époque du couronnement de l'Empereur Alexandre II*, Paris, P. Bertrand Libraire-éditeur, 1857 ; Madame B. de M., *Epitôme de l'histoire de Russie depuis son origine jusqu'au couronnement de l'Empereur Alexandre II d'après les historiens les plus authentiques*, Londres, Longman et Cie, Simpkin, Marshall et Cie, 1856.

[1664] Madame B. de M., *Epitôme de l'histoire de Russie depuis son origine jusqu'au couronnement de l'Empereur Alexandre II d'après les historiens les plus authentiques*, *op.cit.*, p.165.

> proportions grandioses ; le soleil semble jeter les couleurs du prisme sur ce tableau ; le peuple est électrisé et, dans sa superstitieuse adoration, il croit voir l'Arbitre des destinées de la Russie. »[1665]

Cette « pompeuse apothéose » ne prit pas fin avec la cérémonie du sacre ; de nombreuses réceptions suivirent, qui furent toutes autant d'occasions de déployer aux invités de marque le faste et la puissance de l'Empire de toutes les Russies :

> « Le lendemain du couronnement, il y eut un bal à la cour, des feux d'artifice à faire croire au soleil, des illuminations qui remplaçaient le jour, des repas de corps pour 4 000 hommes des diverses troupes, des festins pour le peuple ; l'empereur passa 50 000 hommes en revue […]. »[1666]

Toutefois, pour s'assurer de la pérennité de cette démonstration de puissance, l'Empereur Alexandre II commanda la réalisation d'un livre richement orné, représentant des scènes du couronnement, qui fut remis à chaque personnalité[1667]. L'ouvrage contient un grand nombre de lithographies et de xylographies, qui sont autant d'icônes du pouvoir absolu du souverain autocrate. Cette représentation politique de l'Empire de toutes les Russies ne laisse rien au hasard : elle présente une image spécifique de l'Empereur et du pouvoir, destinée à séduire les nations occidentales. L'art de la représentation du pouvoir appartient aussi à l'histoire des idées politiques, c'est pourquoi les recherches récentes s'attachent à analyse ces manifestations du pouvoir. Des chercheurs allemands croisent les approches historiques, esthétiques et textuelles pour rendre apparents les mécanismes de la représentation politique dans cet ouvrage[1668]. Ils retiennent essentiellement deux éléments : l'union entre Orient et Occident ; et le troublant rapprochement entre cet ouvrage et le tableau retraçant le sacre de Napoléon.

[1665] *Idem*, p.165.

[1666] *Ibidem*.

[1667] Cet ouvrage s'intitule *Le couronnement de l'Empereur Alexandre II et de Maria Alexandrovna à Moscou* ; il existe dans une version russe et dans une version française. Cet ouvrage, richement décoré, comporte des xylographies, des gravures, des lithographies et une magnifique calligraphie. Les dimensions du livre sont à la mesure du faste du couronnement : il mesure 67,5 cm sur 90, et pèse 25 kgs. Il est composé de 125 pages, au fil desquelles le lecteur découvre la relation officielle du couronnement d'Alexandre II et de son épouse, narration agrémentée de nombreux portraits.

[1668] Un groupe de spécialistes allemands travaille actuellement à la restauration et à l'étude de cet ouvrage, sous la direction de Hermann GOLTZ.

En premier lieu, l'ouvrage vient battre en brèche la traditionnelle opposition entre Orient et Occident, qui faisait de la Russie, sur le plan politique, un régime despotique proche des régimes de l'Asie. L'ouvrage du sacre d'Alexandre II avait pour but, non seulement de démontrer la culture et la puissance russes, mais aussi de présenter l'alliance entre cet Orient et cet Occident jugés incompatibles. Dans ce remarquable ouvrage de propagande, la personne qui symbolise cette alliance est Maria Pavlovna, grande-duchesse de Weimar, fille de Paul Ier, sœur d'Alexandre Ier et de Nicolas Ier, qui se rendait en Russie pour la dernière fois à l'occasion du sacre de son neveu, Alexandre II. Pami les illustrations du livre, un portrait et un tableau la représentant dans son carrosse lui sont consacrés ; cette représentation est le fruit de la propragande impériale : elle est symbolique de la rencontre possible entre Orient et Occident – sur le sol russe.

La lithographie qui décrit le moment où l'empereur Alexandre II ceint le front de son épouse, Maria Alexandrovna, de la couronne impériale, n'est pas sans évoquer le tableau de David, « Le sacre de l'Empereur Napoléon Ier et le couronnement de l'Impératrice Joséphine ». Cette lithographie répond à toutes les exigences du genre : le couple impérial est présenté en contre-plongée, afin de donner une impression de grandeur ; Alexandre II tient dans sa main la couronne impériale, très visible, détachée du décor, et la future impératrice est agenouillée devant son auguste époux ; enfin, le décor est digne de l'Empire : ors et argent, pourpre et hermine blanche confèrent à l'ensemble une majesté semblable à celle qui se dégage du tableau de David. La comparaison n'est pas factice, puisque l'Empereur Alexandre Ier conservait dans sa bibliothèque un exemplaire de l'ouvrage réalisé à l'occasion du sacre de Napoléon, *Description et cérémonie des fêtes qui ont eu lieu pour le couronnement de Leurs Majestés Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, et de Joséphine, son auguste épouse* ; ce livre lui avait sans doute été offert par Napoléon lors de la paix conclue à Tilsitt en 1807[1669]. On peut raisonnablement supposer qu'Alexandre II s'en est inspiré.

[1669] Dans son article introductif intitulé « Le livre du couronnement du tsar à Moscou en 1856, source européenne non encore exploitée pour l'étude de l'art de la représentation politique, sous ses aspects historique et fonctionnel », H. Goltz souligne aussi cette similitude entre les deux tableaux et rappelle que l'ouvrage d'Alexandre Ier a été vendu aux enchères à Paris en 2002. D'après Glotz, il est évident que l'ouvrage du sacre d'Alexandre II répond à celui de Napoléon Ier : Alexandre II a sans doute consulté l'ouvrage de Napoléon dans la bibliothèque impériale. Voir *Die Moskauer Zarenkrönung von 1856. Alexander II und Maria Alexandrovna. Die Beschreibung in der Riesen-Prachtausgabe des Zarenhofs*, Faksimile, herausgegeben und mit einer Einleitung versehen von H.

Ainsi, lors des cérémonies du sacre d'Alexandre II, tout contribua à mettre en scène la puissance de l'Empereur de toutes les Russies. Cette théâtrale représentation de la puissance politique russe n'était toutefois pas destinée à demeurer figée dans le carcan d'un portrait officiel : Alexandre II utilisa aussi l'efficacité de la presse périodique pour diffuser plus largement cette image convenue de l'Empereur, notamment en publiant la narration officielle des événements du 14 décembre 1825.

2. L'héritage du père : l'image de Nicolas Ier.

Si Alexandre II excelle dans l'art de la représentation politique – que ce soit dans les cérémonies ou dans les ouvrages de propagande – il présente aussi des talents certains dans le domaine de la réécriture idéologique de l'histoire. En effet, l'image du tsar défunt, surnommé « le gendarme de l'Europe », était très négative non seulement en Europe, mais aussi au sein de la société russe : il appartenait à son fils, le nouvel Empereur, de la corriger pour la postérité. Pour ce faire, ce dernier entreprit de publier un ouvrage relatant l'avènement de Nicolas Ier, afin d'imposer une vérité officielle sur les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826. Cet ouvrage fut écrit par le baron De Korf et publié en 1857[1670]. Dans la préface, le baron de Korf rappelle l'histoire de l'écriture de ce livre : Nicolas Ier avait rédigé rapidement, à partir des notes prises dans son journal intime, une narration des événements du 14 décembre 1825, afin de faire connaître à ses proches ce qui s'était réellement passé. Une dizaine d'exemplaires de ce récit circulait donc parmi les membres de la famille impériale. Sur l'insistance de son fils, le futur Alexandre II, et malgré ses propres réticences, Nicolas Ier publia une première fois l'ouvrage en 1848 ; une seconde édition fut tirée en 1854, mais toujours en nombre restreint d'exemplaires. C'est Alexandre II qui, en 1857, lui donna la publicité nécessaire en le diffusant dans l'Empire russe et au-delà.

Goltz, Stuttgart, Steiner Verlag, 2003 (ressource électronique, CD-Rom). Cette édition électronique est un fac-similé de l'édition papier en langue française, *Description du Sacre et du Couronnement de Leurs Majestés Impériales l'Empereur Alexandre II et l'Impératrice Maria Alexandrovna*, publiée à Saint-Pétersbourg en 1856. Voir le site de l'éditeur : www.quake-edition.uni-bonn.de (consulté le 29 septembre 2008).

[1670] DE KORFF, baron, secrétaire d'Etat de Sa Majesté, *Avènement au trône de l'Empereur Nicolas Ier, ouvrage rédigé d'après l'ordre d'Alexandre II*, Paris, B. Duprat Libraire de l'Institut, de la Bibliothèque Impériale et des sociétés asiatiques de Paris, Londres et Calcutta, 1857.

L'ouvrage, composé de notes de Nicolas Ier, de récits des témoins visuels de cette insurrection – notamment le grand-duc Michel –, du témoignage du métropolite de Moscou Philarète et des papiers du grand-duc Constantin présente tous les aspects d'une relation objective et historique des événements. En réalité, il dessine un portrait très élogieux de Nicolas Ier à travers des images fortes destinées à marquer les esprits. Ainsi, le baron de Korf met en scène la rencontre entre le peuple et l'Empereur, lorsque ce dernier sortit du Palais d'Hiver pour se rendre sur la Place du Sénat :

> « Le peuple russe montra, dans cette occasion, toute l'étendue de l'amour qu'il porte à ses souverains, amour sacré, patriarcal et qui fait la force de la Russie ! – L'Empereur fit signe qu'il voulait parler, et aussitôt toute cette masse tumultueuse, qui tout à l'heure ressemblait à une mer agitée, s'apaisa comme par enchantement : « Mes enfants, dit l'Empereur, je ne puis pas vous embrasser tous tant que vous êtes, mais voici à l'adresse de tout le monde », et Sa Majesté serra dans ses bras les plus proches, ceux qui le touchaient presque. Il se fit un grand silence, et pendant quelques instants, on n'entendit que le bruit des baisers ; le peuple transmettait religieusement de l'un à l'autre le baiser du Tsar ! »[1671]

Cette mise en scène du baiser de l'Empereur à son peuple incarne les rapports intimes entre l'Empereur et ses sujets : les sentiments patriotiques du peuple envers le tsar, et la bienveillance toute paternelle du tsar envers son peuple ; en d'autres termes, cette scène sert admirablement la conception patriarcale du souverain autocrate.

Outre cette image positive de Nicolas Ier – dessinant l'Empereur sous les traits d'un homme d'une grande force morale et d'une inépuisable bonté –, le récit officiel avait pour but de minimiser la portée des insurrections et de les réduire à une mutinerie de faible envergure :

> « […] pendant que l'immense majorité de la population prononçait ou était prête à prononcer le vœu d'une fidélité inviolable au souverain qui s'était décidé avec tant d'abnégation et des intentions si pures à poser sur son noble front la couronne de ses ancêtres, une poignée de séditieux, *gens égarés ou cherchant à égarer les autres*, tentaient de *profaner ces instants solennels*, en *versant le sang de leurs compatriotes*, et en méditant un odieux attentat incompatible avec les sentiments de notre sainte Russie… »[1672]

> « […] c'était la certitude que cette émeute ne formait qu'une échauffourée, et que dans les rangs mêmes des insurgés, les *intentions criminelles* d'une poignée de

---

[1671] DE KORFF, baron, *Avènement au trône de l'Empereur Nicolas Ier*, Paris, B. Duprat, Libraire de l'Institut, 1857, pp.196-197.

[1672] DE KORFF, baron, *Avènement au trône de l'Empereur Nicolas Ier*, *op.cit.*, p.182. Nous soulignons.

> *malveillants* n'étaient pas partagées par la masse, et ne trouvaient aucune sympathie auprès des soldats entraînés par surprise. »[1673]

Enfin, dernier but de l'ouvrage, la clémence de l'Empereur était soulignée par la mise en scène de la grâce impériale : on y voit Nicolas Ier accordant son pardon à l'ensemble des soldats massés sur la Place du Sénat, rendant aux compagnies insurgées les drapeaux qui leur avaient été confisqués ; l'ouvrage souligne que seuls les membres actifs des sociétés politiques secrètes sont condamnables et devront être présentés à la justice. La grâce impériale étendue à l'ensemble des soldats est censée refléter la bonté et la clairvoyance de Nicolas Ier :

> « Les soldats insurgés étaient donc victimes d'un audacieux mensonge, et c'est sous ce point de vue que leur conduite fut considérée ensuite par le gouvernement qui leur accorda une amnistie générale, vu leur sincère repentir. »[1674]

Clémence, bonté, grandeur d'âme de Nicolas Ier ; puissance politique et faste du couronnement d'Alexandre II. Les deux ouvrages publiés à l'avènement du « tsar-libérateur » avaient pour but de transmettre une image positive des deux souverains, véritable « icône » du souverain autocrate, qui allie en sa personne des éléments en apparence contradictoires : bonté et puissance, faste du sacre et simplicité devant le peuple, grandeur militaire et tendresse toute paternelle. L'amnistie des criminels politiques devait contribuer à renforcer cette image de bonté : mais cette dernière ne résiste pas à un examen minutieux des clauses de l'amnistie.

II. L'amnistie de 1856, une icône de la grâce du Souverain.

A la mort de Nicolas Ier, l'empire était en proie à une crise profonde, à la fois politique et économique. Alexandre II perçut parfaitement le mécontentement de la population : l'une de ses premières mesures pour apaiser les mécontents du règne précédent fut de proclamer l'amnistie pour les « criminels d'Etat » et les « criminels politiques » (*gosudarstvennye i političeskie prestupniki*), dont quatre mille avaient été condamnés, entre 1826 et 1850, à purger une peine dans les bagnes de Sibérie. La

---

[1673] *Idem*, pp.256-257. Nous soulignons.

[1674] *Ibidem*.

société russe, au début du règne d'Alexandre II, était marquée par la crainte des mouvements révolutionnaires : le mouvement « décembriste », les révolutions européennes de 1848 ou, plus récemment, le procès des membres du cercle de M.V. Petraševskij[1675], hantaient encore les esprits. Le gouvernement fut donc extrêmement réticent vis-à-vis de cette amnistie : on craignait le retour massif de ces criminels politiques et leur regain d'influence. Mais l'amnistie était une mesure intéressée, nécessaire à la fois pour détourner l'attention de la population des problèmes socio-politiques, et pour présenter au grand jour la clémence impériale.

1. Les manifestes d'Alexandre II.

L'amnistie de 1856 est un acte politique pour deux raisons : d'une part, parce qu'elle reflète la clémence impériale et la volonté de changement du nouveau tsar ; d'autre part, parce qu'elle rend les Républicanistes à la vie politique :

> « Malgré tout, dès la fin de l'année 1855, l'amnistie apparut comme une nécessité objective. Ce ne furent ni les demandes des autorités sibériennes locales, ni les prières des proches des décembristes qui jouèrent un rôle décisif. La montée du mouvement de libération et du vaste mécontentement des méthodes illégales et arbitraires employées vis-à-vis des opposants politiques au tsarisme, l'opposition de très larges cercles de l'opinion publique russe, qui avaient critiqué les méthodes militaro-policières de gestion du pays, exigeaient d'Alexandre II qu'il changeât la politique coercitive de son père, et le forçaient à opérer quelques réformes dans le système carcéral et policier. »[1676]

[1675] (BUTAŠEVIČ-)PETRAŠEVSKIJ, Mihail Vasil'evič (1821-1866) : socialiste utopiste, fervent partisan de la doctrine de Charles Fourier. Il réunissait tous les vendredis un cercle composé d'étudiants, de professeurs, d'écrivains, de journalistes. Il élabora des projets d'abolition du servage avec attribution d'un lopin de terre aux paysans. En 1849, les membres de ce cercle furent arrêtés et condamnés à mort. Au dernier moment, la peine capitale fut commuée en exil en Sibérie.

[1676] « I vsë-taki amnistiâ uže k koncu 1855 g. stala ob''ektivnoj neobhodimost'û. I ne zaprosy mestnyh sibirskih vlastej i ne pros'by rodstvennikov dekabristov sygrali v ètom rešaûšuû rol'. Rost osvoboditel'nogo dviženiâ i širokogo nedovol'stva bezzakoniem i proizvolom po otnošeniû k političeskim protivnikam carizma, opposiciâ samyh širokih krugov russkoj obŝestvennosti, vystupivših s kritikoj voenno-policejskih metodov upravleniâ stranoj, trebovali ot Aleksandra II izmeneniâ karatel'noj politiki otca, zastavlâli pristupit' k nekotorym preobrazovaniâm policejsko-tûremnoj sistemy. » KODAN, S.V., article intitulé « Pravitel'stvennaâ politika po otnošeniû k dekabristam v gody revolûcionnoj situacii seredeniy XIX v. », in *Revolûcionnaâ situaciâ v Rossii v seredine XIX veka : deâteli i istoriki*, recueil d'articles dirigé par M.V. Nečkina, Moskva, Nauka, 1986, p.188.

Par surcroît de prudence et d'hésitations, les décrets de l'amnistie furent promulgués de manière progressive[1677] : le 27 mars 1855 parut le premier manifeste d'Alexandre II, intitulé « De l'octroi très grâcieux au peuple de grâces et de réduction des peines » (*O vsemilostivejšem darovanii narodu milostej i oblegčenij*)[1678] : à aucun moment néanmoins, le nouvel Empereur ne faisait allusion aux « criminels d'Etat ». Prudemment, Alexandre II ordonna aux membres du gouvernement de ne proclamer l'amnistie qu'après la cérémonie qui le consacrait comme souverain autocrate. Ce couronnement eut lieu le 26 août 1856[1679] ; le même jour fut publiée la liste des criminels d'Etat grâciés par la clémence de Sa Majesté Impériale le jour de son couronnement[1680]. Cint cent quatre-vingt-sept personnes étaient concernées : les premières étaient les membres des sociétés secrètes de 1825, soit quarante-huit Républicanistes encore en Sibérie, dix-neuf autres envoyés au Caucase et la veuve d'A.V. Ental'cev ; puis venaient les membres de la société secrète d'Orenbourg, ceux du cercle de M.V. Butaševič-Petraševskij, etc. Cette amnistie permet aux Républicanistes de revenir en Russie d'Europe et de s'y installer, avec interdiction stricte de résidence et de passage dans les deux capitales. Parmi les Républicanistes, l'autorisation de rentrer en Russie d'Europe s'étend à S.P. Trubeckoj ; E.P. Obolenskij ; M.I. Murav'ëv-Apostol ; I.I. Gorbačevskij ; A. podžio ; V. Bečasnov ; I.I. Pušin ; S.G. Volkonskij ; I.D. Âkuškin ; D.I. Zavališin ; D. I.I. Kireev ; A. Frolov ; M.A. Bestužev ; V.I. Štejngel' ; G.S. BAten'kov ; P. Falenberg ; Û. Lûblinskij ; V. Kolesnikov ; A. Vedenâpin ; M.K. Kûhel'beker ; V. Solov'ëv ; A. Bystrickij ; F. Bašmakov ; N.V. Basargin ; A. Brigen ; et les frères Krûkov[1681].

[1677] Les étapes de l'amnistie sont parfaitement reconstituées par S.V. Kodan dans son article déjà cité. Nous reprenons ici ses analyses.

[1678] KODAN, S.V., « Pravitel'stvennaâ politika po otnošeniû k dekabristam v gody revolûcionnoj situacii seredeniy XIX v. », in *Revolûcionnaâ situaciâ v Rossii v seredine XIX veka : deâteli i istoriki*, *op.cit.*, pp.187-197.

[1679] *Polnoe Sobranie Zakonov*, tome XXXI, n°30871. Le texte, extrêmement prudent, parle d'« allègement » (*oblegčenie*) du sort des exilés, mais il ne réserve la libération (*osbobožđenie*) que pour quelques-uns d'entre eux seulement.

[1680] *Polnoe Sobranie Zakonov*, tome XXXI, n°30883 : dans ce texte, destiné au Sénat, l'Empereur précise que l'amnistie s'étend aussi aux « personnes soumises à des condamnations pour des crimes politiques » (*licam, podvergšimsâ nakazaniâm za prestupleniâ političeskie*).

[1681] Voir *Polnoe Sobranie Zakonov*, tome XXXI, n°30877 ; et *Dekabrsity – Tajnye obšestva, processy Kolesnikova, br. Kritskih i Raevskih*, Moskva, izdanie V.M. Sablina, 1907, pp.180 *et sqq.*

Le 30 août 1856 fut rendu public un autre manifeste, qui concernait les enfants des Républicanistes condamnés aux peines les plus sévères (rangs 1 et 2)[1682] : le premier manifeste ne donnait pas de droits civiques à ces enfants nés en exil. Ce second manifeste leur rendait les titres de noblesse que leurs pères portaient avant le 14 [26 N.S.] décembre 1825. Il s'agissait des enfants de S.P. Trubeckoj, S.G. Volkonskij, E.P. Obolenskij, A. Rozen, V.I. Štejngel', Z. Černyšev, V. Solov'ëv. En outre, les enfants de V. Davydov, V. Ivašev, V. Kûhel'beker et A. Rozen recevaient la possibilité d'enseigner dans des établissements supérieurs réservés à la noblesse. Enfin, N.I. Turgenev recevait le droit de revenir en Russie avec sa famille, et de s'installer en Russie d'Europe, où bon lui semblait, sans exclure les capitales. La clémence d'Alexandre II s'est donc manifestée en deux étapes : d'abord, en s'adressant aux Républicanistes eux-mêmes, puis à leur descendance. Les anciens exilés furent beaucoup plus sensibles aux mesures touchant leurs enfants : en 1855, tous avaient entre cinquante et soixante ans et considéraient que leur vie était derrière eux. En revanche, la grâce impériale accordée à leur descendance fit croire un instant à un regard plus clément sur leur propre passé.

2. Quelle amnistie pour les Républicanistes ?

L'amnistie orchestrée par Alexandre II est un acte d'une grande portée. La clémence du souverain, savamment mise en scène, était présentée comme un contrepoids à sa toute-puissance. Il s'agissait, de la part du nouvel Empereur, d'un acte politique pour se concilier l'opinion publique et modifier l'image du souverain après les trentes années d'un règne rigide, mené d'une main de fer par Nicolas Ier. Destinée à faire l'éloge de l'Empereur, l'amnistie ne devait toutefois accorder que des libertés restreintes.

En dépit du pardon officiel offert aux insurgés, l'amnistie ne signifiait pas une réelle « renaissance politique » pour les Républicanistes ; en effet, s'ils retrouvaient leurs titres et le droit de vivre en Russie d'Europe, les deux capitales exceptées, ils ne recouvraient pas leurs droits civiques. Ainsi, ils demeuraient interdits de publication dans la presse ; par ailleurs, même après l'amnistie de 1855, les Républicanistes eurent

---

[1682] Voir le tableau indiquant le degré de culpabilité et les peines correspondantes, dans le tome III de la présente étude.

à subir un étroit contrôle policier : toutes leurs résidences étaient surveillée ; si la censure officielle de leur correspondance était supprimée, leurs lettres étaient néanmoins régulièrement lues par la police secrète. Cette dernière devint, comme sous le règne de Nicolas, un instrument dans les mains du nouveau souverain. Les conseillers d'Alexandre II étaient les mêmes que sous le règne de Nicolas Ier. Ainsi, A.F. Orlov, ancien chef des gendarmes, était nommé à la tête du Conseil d'Etat ; L.V. Dubel't dirigeait toujours le IIIe département de la Chancellerie de Sa Majesté Impériale ; D.N. Bludov, rapporteur de la Commission d'enquête, demeurait à la tête du IIe département de la Chancellerie. Ces personnes étaient donc peu disposées à favoriser une amnistie qui leur paraissait dangereuse, vis-à-vis d'anciens insurgés dont le pouvoir autocratique continuait de se méfier. Les consignes données à la police locale étaient donc rigoureuses : les allées et venues de chaque Républicaniste devaient être surveillées et scrupuleusement consignées. Pour chaque homme de retour de l'exil sibérien, la police devait« […] observer ses actes et veiller à ce qu'il ne se cachât nulle part, et à ce qu'il ne s'éloignât pas du lieu fixé pour sa résidence. »[1683] La correspondance des anciens insurgés était lue, ce qui scandalisa V.I. Štejngel' qui prit la plume pour dénoncer cet état de faits à l'Empereur dans une lettre au ton accusateur[1684].

Partielle, l'amnistie l'est également par ses « omissions » : le décret d'août 1856 n'incluait ni P.F. Duncov-Vygodovskij et V.F. Raevskij[1685], tous deux soldats, ni A.N. Luckij. En revanche, N.A. Krûkov fut amnistié, alors qu'il était décédé à Minousinsk en avril 1854. L'amnistie n'était pas équivalente pour tous les insurgés rescapés des geôles sibériennes : si la colère de Nicolas Ier fut proportionnelle au degré de culpabilité des insurgés, il semble bien que le pardon accordé par Alexandre II ait été, lui aussi, conditionné par le comportement des insurgés en exil. A la revendication de peines

---

[1683] « […] nablûdat' za ego postupkami i smotret', čtoby on nikuda ne skrylsâ i dalee togo mesta, gde emu opredeleno žit', ne otlučalsâ. » Extrait de *Prodolženie Svoda zakonov Rossijskoj imperii 1842 g.,* Sankt-Peterburg, 1846, tome 15, remarques à l'article 1401.

[1684] Lettre en date du 4 décembre 1858, dans laquelle V.I. Štejngel' rappelle à Alexandre II une parole de Nicolas Ier, rapportée par M.F. Orlov : « Il y a longtemps que , dans mon âme, j'ai pardonné tant Štejngel' que les autres criminels d'Etat. » (« Davno prostil v duše kak Štejngelâ, kak i pročih gosudarstvennyh prestupnikov). Voir *V.I. Štejngel' – Sočineniâ i pis'ma. Tom 1, Zapiski i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985, pp.427-428.

[1685] L'erreur fut corrigée en faveur de V.F. Raevskij : en septembre 1856, Dolgorukov présenta à Alexandre II un rapport concernant V.F. Raevskij, et ce dernier fut amnistié. Voir KODAN, S.V., « Pravitel'stvennaâ politika po otnošeniû k dekabristam v gody revolûcionnoj situacii », *op.cit.*, p.191 ; KOVAL', S.F., *Dekabrist V.F. Raevskij*, Irkutsk, Vostočno-sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1951, pp.113-114.

proportionnées aux délits, Alexandre II répondait par l'attribution prudente d'une grâce impériale proportionnelle aux crimes commis.

La société russe ne fut pas dupe de cette frileuse amnistie : N.P. Ogarëv s'insurgea contre ce pardon incomplet qui grâciait des vieillards mais n'oubliait pas les insurrections.

> « Alexandre II n'a pas eu suffisamment de grandeur d'âme pour accorder l'amnistie simplement, sans conditions ; [les Républicanistes] reçoivent un pardon assorti d'artifices variés, en fonction de leur repentir, et en plus, suivant des règles spécifiques qui ne sont pas rendues publiques ; d'ailleurs, c'est à se demander si elles existent vraiment, ces règles. […] Par conséquent, les normes spécifiques auxquelles le manifeste fait allusion ne sont pas connues, ou bien elles seront développées dans les chemins souterrains de la police secrète. Des réductions de peine, un pardon en demi-teinte, et finalement un pardon presque total… Le gouvernement peut être certain qu'il les gracie peu avant leur mort. »[1686]

Même les observateurs étrangers, qui prirent connaissance de cette amnistie lors du sacre d'Alexandre II, mirent fortement en doute le pardon de l'Empereur :

> « L'empereur a dit-on accordé des grâces ; tous les règnes commencent ainsi ; mais en Russie on doit craindre de se livrer à l'espérance ; puisque l'étranger y est, donc elle s'est posée pour fasciner l'Europe, donner l'idée de sa puissance et faire croire à sa grandeur. Tout est symbolique, tout est mystérieux, et le bien que l'on promet n'est peut-être pas le bien que l'on fera. Bien et bonheur n'ont aucun type parmi les symboles russes ; leur creuset est dans le chef de l'état. »[1687]

Si calculée fût-elle, cette amnistie offrait toutefois aux Républicanistes la possibilité de rentrer en Russie d'Europe, de prendre part aux réflexions sur les problèmes sociaux et politiques des années 1855-1865 et d'exercer une certaine influence sur leurs contemporains ; revenus en Russie d'Europe à un moment de transition, les insurgés tombés sous la main de fer de Nicolas Ier se confrontèrent à une société russe qui avait profondément évolué : l'accueil qu'ils reçurent fut mitigé.

[1686] « Aleksandromu II ne hvatilo velikodušiâ dat' amnistiû prosto, bez ogovorok ; a prošaûtsâ oni s raznymi ulovkami na sčët raskaâniâ, da eŝë na osnovanii osobyh pravil, kotorye ne obnarodovany, da edva li suŝestvuût […]. Sledovatel'no, osobye pravila, na kotorye namekaet manifest, neizvestny ili budut razvity v podzemnyh putâh tajnoj policii. Oblegčeniâ, poluproŝeniâ i počti proŝeniâ … Pravitel'stvo možet byt' uvereno, čto proŝaet ih nezadolgo do smerti. », in *Polârnaâ zvezda na 1857 god*, Moskva, Nauka, 1966, livre I, pp.15-16.

[1687] Madame B. de M., *Epitôme de l'histoire de Russie pdeuis son origine jusqu'au couronnement de l'empeeur Alexandre II d'après les historiens les plus authentiques*, Londres, Longman et Cie, Simpkin, Marshall et Cie, 1856, p.166.

3. Le difficile retour des Républicanistes en Russie d'Europe.

En 1856, peu de Républicanistes purent profiter de l'amnistie d'Alexandre II : nombre d'entre eux étaient décédés au cours de la décennie 1840-1850 ; au total, à peine une vingtaine de personnes revinrent en Russie d'Europe. De septembre 1856 à décembre 1867, seize anciens exilés quittèrent la Sibérie, puis quatre en 1858-1859 et un seul en 1861. Le retour s'avérait difficile par manque d'argent : nombreux étaient ceux qui n'avaient pas les moyens d'entreprendre un si long voyage, ni pour eux, ni pour leurs familles. Les autorités de Sibérie transmettaient régulièrement à Saint-Pétersbourg les demandes d'aide financière provenant des anciens insurgés :

> « En Sibérie orientale se trouvent encore quelques criminels d'Etat, des vieillards séniles et malades avec des familles nombreuses, ou leurs veuves avec des enfants, qui, bien qu'ils aient reçu, avec les droits de noblesse héréditaire, le droit de rentrer […] dans les limites de l'Empire, ne peuvent pas jouir de cette grâce […] soit parce qu'ils n'ont plus de parents là-bas, soit par pauvreté […], et sont obligés de rester en Sibérie, n'ayant aucun moyen d'existence, car l'unique source de revenus était la pension d'Etat, qui doit cesser, et […] parce qu'ils ne sont pas aptes au travail. »[1688]

Ayant perdu les quelque cent cent roubles argent versés par l'Etat ainsi que le ravitaillement en nourriture assuré par les autorités locales, P.I. Falenberg et A.F. Frolov eurent des difficultés extrêmes à rentrer en Russie d'Europe avec leur famille ; il en fut de même pour I.I. Puŝin. Dans une lettre adressée à E.I. Âkuškin, le fils du Républicaniste, V.I. Štejngel' envoyait des quelques traductions de textes anglais pour subvenir à ses besoins et réclamait en outre un envoi d'argent[1689]. Pour ceux qui l'acceptaient, une forte solidarité jouait entre les anciens insurgés : ainsi le prince S.G. Volkonskij, qui trouva refuge chez des parents, tenta d'aider ses compagnons d'exil pour leur voyage de retour.

[1688] « V Vostočnoj Sibiri nahoditsâ eŝë nesko'lko čelovek iz gosudarstvennyh prestupnikov, drâhlyh i boleznennyh starikov s bol'šimi semejstvami, ili vdovy ih, tože s semesjtvami, kotorye hotâ i polučili s pravami potomstvennogo dvorânstva prava vozvratit'sâ v […] predely imperii, no po neimeniû tam uže rodstvennikov ili po bednosti […] milost'û […] ne mogut vospol'zovat'sâ i po neobhodimosti dolžny ostat'sâ v Sibiri, ne imeâ soveršenno vozmožnosti k suŝestvovaniû, ibo edinstvennyj istočnik bylo kazënnoe posobie, kotoroe dolžno prekratit'sâ, a oni […] ne sposobny k trudu ». Rapport en date du 29 mars 1857 du gouverneur-général de Sibérie au chef des gendarmes, cité *in* KODAN, S.V., « Pravitel'stvennaâ politika po otnošeniû k dekabristam v gody revolûcionnoj situacii », *op.cit.*, p.193.

[1689] Lettre en date du 28 juillet 1859, in *V.I. Štejngel' – Sočineniâ i pis'ma. Tom 1, Zapiski i pis'ma*, *op.cit.*, p.443.

L'influence morale des Républicanistes ne s'exerçait pas directement sur la société : la prudence les invitait à éviter les apparitions au sein de l'espace public. Les Républicanistes étaient mis à l'index : une liste des noms fut établie ; leurs œuvres tardives (articles et mémoires) furent interdites de publication. Il fallut attendre l'activité d'A.I. Gercen et de N.P. Ogarëv pour que le public russe prît connaissance du contenu de ces mémoires. L'influence des insurgés de retour d'exil fut donc restreinte à l'espace privé des conversations entre amis, au sein des familles, ce qui n'empêcha pas quelques éclats. Ainsi, en février 1857, le IIIe département de la Chancellerie secrète de Sa Majesté Impériale apprenait que M.I. Murav'ëv-Apostol, E.P. Obolenskij et G.S. Baten'kov étaient à Moscou, sans autorisation, et critiquaient avec virulence les décisions de l'Empereur ; les autorités intervinrent très rapidement. De même, S.P. Trubeckoj et S.G. Volkonskij se présentaient dans toutes les sociétés pour relater leurs années de bagne[1690]. Il est difficile de déterminer exactement l'impression que de telles apparitions, même rarissimes, ont pu avoir sur la société moscovite. Mais l'insistance avec laquelle Alexandre II multiplia la surveillance des faits et gestes des Républicanistes montre à quel point l'Empereur se méfiait de l'influence que ces anciens « criminels d'Etat » pouvaient exercer sur de jeunes esprits.

Dans les régions de la Russie d'Europe où les anciens exilés s'installèrent, la population locale ne se montra pas toujours bienveillante à l'égard des anciens prisonniers politiques. Ainsi, dans une lettre à E.P. Obolenskij, M.I. Murav'ëv-Apostol souligne la réaction du prêtre lors du premier culte auquel il assista : il rapporte que le prêtre, dans son homélie, avait insisté sur la magnanimité du tsar envers des criminels et avait formulé le souhait de voir ces derniers rentrer dans le droit chemin[1691]. Une telle méfiance à l'égard d'anciens « criminels d'Etat » était relativement courante : on condamnait dans ces criminels l'acte d'insubordination au souverain.

En dépit de ces restrictions, l'influence des Républicanistes n'est pas à négliger, notamment auprès des jeunes générations. Leur retour permit à deux générations de se rencontrer : les Républicanistes, représentants vieillis de la jeunesse des années 1820, et la jeunesse des années 1850, bridée sous le règne de Nicolas Ier. Leurs exigences étaient

---

[1690] *Idem*, p.194.

[1691] Episode relaté par V.I. Âkuškin, dans un article intitulé « M.I. Murav'ëv-Apostol », publié dans *Russkaâ starina*, 1886, n°7, pp. 160-178.

proches : tous développaient des idées humanistes, aspiraient à davantage de libertés – que les uns avaient connues et dont les autres rêvaient – et partageaient une forte inclination au changement. Les deux générations se reconnurent, ce dont témoigne V.I. Âkuškin, le propre fils du Républicaniste :

> « Ils apparurent dans la société russe, non pas comme quelque chose d'étrange et de dépassé, mais comme une force vive […], originale et utile. […] A leur retour, les décembristes, pour la majeure partie d'entre eux, portaient la marque vive des années vingt, ils avaient conservé leurs idées d'un humanisme aux larges horizons, mais cela ne les empêchait pas d'aimer et de comprendre cette nouvelle époque. »[1692]

Cette impression est confirmée par A.N. Afanas'ev, qui notait dans son journal en janvier 1857 :

> « J'ai vu les décembristes de retour d'exil, et j'ai été étonné qu'après avoir souffert tant de choses et si longtemps, ils aient pu conserver leurs forces et leur fraîcheur de sentiments et de pensée. »[1693]

Les Républicanistes semblaient appelés à jouer un rôle déterminant non auprès des gens de leur âge, mais auprès de la jeune génération, avide de leur expérience et de leur soutien. Si peu nombreux fussent-ils à revenir du long exil sibérien, les anciens insurgés marquèrent par leur vivacité d'esprit et leur intérêt pour les événements contemporains. Auréolés de cette gloire du retour de l'exil et de la relative réhabilitation que fut pour eux l'amnistie, mais inspirant parfois la méfiance, ils tentèrent malgré tout de jouer une dernière fois un rôle dans la vie politique en participant aux débats menés autour de l'épineuse question de l'abolition du servage.

[1692] « Oni âvilis' v russkom obŝestve ne kak nečto čuždoe i otživsee, a kak sila živaâ […], original'naâ i […] poleznaâ. Vernuvšis', dekabristy bol'šej čast'û nosili na sebe âsnyj otpečatok dvadcatyh godov, sohranili svoi širokie gummanye idei, no èto ne mešalo im lûbit' i ponimat' novoe vremâ. » ÂKUŠKIN, V.I., article intitulé « M.I. Murav'ëv-Apostol », in *Russkaâ starina*, *op.cit.*, pp.165-166.

[1693] « Videl vozvrativšihsja Dekabristov i udivlen, čto, tak mnogo i dolgo postradavši, mogli tak sohranit' svoi sily i svežest' čuvstv i mysli. » Extrait de l'article de L.B. DOBRINSKAÂ, « Dekabrist Evgenij Obolenskij posle Sibirskoj ssylki », in *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii*, Saratov, SGU, 1971, p.37.

SECTION II

Agir pour la société russe : la lutte des Républicanistes pour l'abolition du servage.

L'abolition du servage avait été annoncée dès 1856, mais pas moins de cinq années de réflexion et de délibérations furent nécessaires pour aboutir au compromis des *Dispositions* (*Položeniâ*) du 19 février [A.S.] 1861. Les Républicanistes ne restèrent pas inactifs[1694] : l'abolition du servage était revendiquée dès la fondation de l'Union du Salut et de l'Union du Bien public. L'exigence de la libération des serfs était l'une de leurs plus anciennes idées fédératrices et jamais leur position à cet égard n'avait changé. Même si la question politique de ce changement n'était pas abordée – les serfs, même libérés ne devenaient pas des citoyens – l'abolition du servage posait des problèmes aigus, notamment celui de l'attribution d'un lopin de terre, gratuit ou à racheter. Les Républicanistes devaient prendre position sur cette question.

Enfin, l'abolition du servage était l'un des vœux les plus chers de N.I. Turgenev, qui y avait consacré de longues pages dès ses années estudiantines. Le refus de la servitude par la Russie puis par les Etats-Unis d'Amérique trouvèrent en N.I. Turgenev l'un de ses plus fervents défenseurs. A nouveau, par la parole et les actes (*slovo* et *primer*), il sut montrer l'incontournable nécessité de l'abolition de toute servitude humaine.

I. L'abolition du servage : un débat politique sur la société russe.

Le prince E.P. Obolenskij, avec quelques autres compagnons d'exil, manifesta une activité toute particulière lors de la préparation de l'abolition du servage. Fin 1856, il se trouvait à Kalouga, son lieu de résidence, avec P.N. Svistunov et G.S. Baten'kov,

---

[1694] La question du rôle joué par les Républicanistes encore en vie dans l'abolition du servage a été, à ce jour, relativement peu abordée. Nous avons utilisé la correspondance des Républicanistes, leurs mémoires – tout particulièrement ceux d'I.I. Gorbačevskij – ainsi qu'un article de L.B. Dobrinskaâ sur l'engagement politique d'E.P. Obolenskij à son retour d'exil : « Dekabrist Obolenskij posle Sibirskoj ssylki », in *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii – Mežvuzovskij naučnyj sbornik*, Saratov, Staratovskij Gosudarstvennyj Univrsitet, 1971.

tous deux anciens Républicanistes revenus de l'exil sibérien. La question de l'abolition du servage retint toute l'attention du prince E.P. Obolenskij, comme le prouve une de ses lettres à I.I. Puŝin[1695], en date du 24 février 1857 :

> « On parle de l'émancipation et cette idée commence à s'enraciner. […] On voit qu'elle devra bientôt se réaliser et on ne s'oppose déjà plus à son fondement moral. C'est un pas relativement important. Si la conscience morale parle en faveur de cette mesure, alors la question matérielle sera rapidement résolue. »[1696]

E.P. Obolenskij suivit avec attention les divers débats qui accompagnaient les propositions de libération des serfs. La noblesse de Kalouga était l'une des plus rétives à l'abolition du servage : les discussions étaient donc âpres et passionnées. D.N. Tolstoj, gouverneur de juillet 1856 à juillet 1858, apporta un soutien à la noblesse conservatrice, ce qui conforta les réticences de cette dernière. Mais, à partir de 1858, le nouveau gouverneur, V.A. Arcimovič, dut suivre les dispositions générales prises par le ministre de l'Intérieur, Lanskoj, et s'attela à la mise en pratique de l'abolition du servage voulue par Alexandre II. Pour ce faire, il créa en 1858 un comité dans lequel il invita des Républicanistes de retour d'exil : P.N. Svistunov, G.S. Baten'kov et le prince E.P. Obolenskij, et même un ancien du cercle de M.V. Petraševskij, N.S. Kaškin. C'était reconnaître la valeur de la réflexion des Républicanistes à ce sujet.

L'abolition du servage apportait deux sujets de controverse aux Républicanistes : la question de l'émancipation, bien entendu, et l'octroi de terre ; mais aussi – et peut-être surtout – le nouveau rôle de la noblesse dans la société russe des années 1850-1860.

[1695] La correspondance du prince Obolenskij avec I.I. Puŝin contient nombre de renseignements intéressants sur la société russe des années 1850-1860. Ainsi, dans une lettre en date du 8 septembre 1857, le prince E.P. Obolenskij s'insurge contre l'ouvrage du baron Korf, *Vosšestvie na prestol Nikolaâ Pervogo*, et contre l'interprétation que ce dernier propose du mouvement décembriste. Aux yeux du prince E.P. Obolenskij, cet ouvrage ne peut absolument pas être considéré comme un document historique.

[1696] « Govorât ob èmansipacii i èta ideâ načinaet usvaivat'sâ […]. Vidât, čto ona skoro dolžna osuŝestvit'sâ i uže ne protivorečat eë nravstvennoj osnove. Eto šag dovol'no važnyj. Esli nravstvennoe soznanie govorit v pol'zu ètoj mery, to veŝestvennyj vopros skoro rešitsâ. » Cité dans *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii, mežvuzovskij naučnyj sbornik*, Saratov, Saratovskij Gosudarstvennyj Universitet, 1971 ; voir DOBRINSKAÂ, L.B., « Dekabrist Obolenskij posle Sibirskoj ssylki ». L'auteur cite la lettre d'Obolenskij d'après ČULKOVA, N.P., *Dekabristy. Letopis' Gosudarstvennogo Literaturnogo Muzeâ*, Moskva, Izdanie Gosudarstvennogo Literaturnogo Muzeâ, 1938, pp.236-237.

1. Participation à l'abolition du servage.

La question la plus épineuse à résoudre concernait l'attribution gratuite, ou non, de terre aux serfs, et la manière d'organiser les rachats. La noblesse, qui craignait de perdre son pouvoir en vendant ses terres, demandait à l'Etat des compensations exorbitantes. Un deuxième problème consistait à régler les relations entre les propriétaires et les serfs : comment garantir les termes du contrat ? En novembre 1858, Rostovcev, membre du Comité principal pour la question paysanne (*Glavnyj komitet po krest'ânskomu delu*), s'adressa au prince E.P. Obolenskij pour avoir son avis à ce sujet. Ce dernier répondit, le 1er janvier 1859, que les relations entre propriétaires et paysans s'établiraient d'elles-mêmes ; il rejettait l'idée d'un pouvoir établi pour tout gérer, qui ne constituait à ses yeux qu'un poids supplémentaire, pour les propriétaires comme pour les paysans. Les positions des Républicanistes vis-à-vis de la terre sont variées et prouvent que, en 1855-1860 encore, ils étaient toujours mal à l'aise avec la propriété privée foncière. Si I.I. Gorbačevskij exigeait une possession immédiate et sans rachat des terres agricoles, N.I. Turgenev en revanche se prononçait en faveur d'un rôle accru de la commune paysanne, chargée de louer au propriétaire foncier les terres agricoles.

Le gouvernement trancha en janvier 1859 et, devant la pression de la noblesse, décida que les terres seraient rachetées par les paysans, en quarante-neuf annuités. Cette décision fut ressentie par les Républicanistes comme un échec : la liberté octroyée n'était qu'un leurre, la procédure des rachats devait nécessairement favoriser les propriétaires fonciers. I.I. Gorbačevskij s'avéra très déçu par cette liberté en demi-teinte qui, selon lui, ne devait rien changer[1697]. Il avait d'ailleurs refusé les paysans-serfs que son père lui avait offerts, et avait envoyé laissé à son frère son héritage. Dans une lettre à E.P. Obolenskij, en date du 22 mars 1862, il avoue son scepticisme :

> « Je n'ai toujours pas encore compris ce qu'il en est de la liberté des paysans : une farce, ou quelque chose de sérieux. Développement graduel, situation de transition, sage lenteur – tout cela est pour moi une philosophie que je n'ai jamais comprise. »[1698]

[1697] Voir la lettre d'I.I. Gorbačevskij à E.P. Obolenskij, en date du 17 juin 161, in *Zapiski dekabrista I.I. Gorbačevskogo – s priloženiâmi i so vstupitel'noj stat'ëj B.E. Syroečkovskij*, Moskva, Zadruga, 1916, p.240.

[1698] « Â daže eŝe horošo ne ponâl i svobodu krest'ân, čto èto takoe : šutka ili ser'ëznaâ veš'. Postepennost', perehodnoe sostoânie, blagorazumnaâ medlennost', vsë èto dlâ menâ takaâ filosofiâ,

Toutefois, l'enjeu de libération – sous conditions – des serfs dépassait largement le monde paysan : l'abolition du servage remettait aussi en cause l'édifice social russe et notamment la place de la noblesse dans la société. Or cette place avait profondément évolué sous le règne de Nicolas Ier. Certains Républicanistes de retour d'exil s'interrogèrent sur les nouveaux équilibres au sein de la société russe et sur l'enjeu d'une redéfinition de la noblesse russe.

2. Le rôle politique de la noblesse dans la société russe.

Cette décision du rachat des terres fut interprétée par les Républicanistes comme une faveur du tsar accordée à la noblesse, ce qui offrit au prince E.P. Obolenskij l'occasion de réfléchir à la situation de la noblesse, à sa position dans le pays et à son influence future. Il évoque le rôle de la noblesse dans une lettre de février 1858, adressée à M.M. Naryškin :

> « La noblesse […] doit gagner, par son travail propre, sa future signification politique. Si elle ne se met pas à la tête de la classe paysanne libre, tout au moins en train de se libérer en ce moment, si elle ne se mêle pas [aux paysans], par une parole et une activité vivantes, alors elle disparaîtra de la surface de la terre ; et notre Russie orthodoxe se trouvera dans les mains du capital et de l'industrie, qui certes doubleront son bien-être matériel, mais élimineront son élément moral vivant. »[1699]

Ce court extrait est révélateur des interrogations des Républicanistes sur le rôle de la noblesse : en 1856, cette dernière avait perdu la puissance politique qui était la sienne dans les années 1820, puisque Nicolas Ier, après les insurrections, ne lui accorda plus jamais sa confiance ; sur le plan économique, la noblesse était en concurrence avec une bourgeoisie industrielle encore timide, mais prometteuse. La situation de la noblesse était donc extrêmement différente en 1825 et 1855, et il est compréhensif qu'une telle évolution ait interpelé ses plus éminents représentants, exilés en Sibérie. Dans cet

---

kotoruû â nikogda ne ponimal. » Lettre d'I.I. Gorbačevskij à E.P. Obolenskij, 22 mars 1862, in *Zapiski dekabrista I.I. Gorbačevskogo – s priloženiâmi i so vstupitel'noj stat'ëj B.E. Syroečkovskij*, *op.cit.*, p.253.

[1699] « Dvorânstvo […] dolžno vyrabotat' sobstvennym trudom svoë budušee političeskoe značenie. Esli ono ne stanet vo glave osvoboždaemogo nyne svobodnogo krest'ânskogo sosloviâ, esli ono ne sol'ëtsâ s nim živym slovom i delom, to isčeznet s lica zemli ; i naša pravoslavnaâ Rus' budet v rukah kapitala i promyšlennosti, kotorye uveličat eë material'noe blagosostoânie, no uničtožat eë nravstvennyj živoj èlement. » Cité par L.B. DOBRINSKAÂ, *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii*, *op.cit.*, p.49.

extrait, on distingue deux éléments constitutifs des idées républicanistes : le mode d'action préconisé et un regard renouvelé sur les relations entre la noblesse et le peuple.

Le mode d'action suggéré reprend de manière éloquente celui de l'Union du Bien public : agir par les discours et par les actes, par les paroles et par l'exemple[1700]. Plus révélatrice encore est l'allusion au peuple : la question des rapports entre la noblesse et le peuple est caractéristique de la réflexion des Républicanistes en exil. En effet, relisant l'échec des deux insurrections dans leurs mémoires, les officiers insurgés de décembre 1825 et janvier 1826 interrogèrent souvent la place qu'ils avaient accordée au peuple dans leur action, place extrêmement faible, en raison d'une méfiance prononcée à l'égard de la masse des personnes non instruites. Le prince E.P. Obolenskij ne fait pas exception à ce mouvement et se pose la question de savoir s'il était légitime ou non d'agir au nom du peuple, d'un peuple qui ne comprenait pas les motivations de cette noblesse instruite, et qui, peut-être, avait d'autres aspirations que celles d'une noblesse fort éloignée de lui. Il propose donc de renouveler les relations entre les différentes classes de la société russe, en rapprochant la noblesse de la classe paysanne libre : seule l'alliance de ces deux conditions sociales permettra de faire face à la bourgeoisie industrielle montante et de retrouver un rôle politique dans l'Empire de toutes les Russies. La progressive déchéance de la noblesse n'a pas échappé au regard du prince E.P. Obolenskij.

En revanche, l'esprit aiguisé du Républicaniste fait place à un profond aveuglement lorsqu'il s'agit d'évoquer l'essor économique de l'Empire russe : d'après cette lettre, on peut affirmer que le prince E.P. Obolenskij demeure prisonnier des théories physiocratiques de la fin du XVIIIème siècle[1701] et ne perçoit pas l'importance de l'essor industriel de la Russie. Le Républicaniste vieillissant s'oppose à l'essor industriel du pays, dans une conception passéiste de la culture russe : seule la paysannerie, libre, serait porteuse des valeurs traditionnelles de la Sainte Russie. Son

---

[1700] *Slovo* (la parole, le discours) et *primer* (l'exemple, donc les actes) sont les deux modes d'action préconisés par les membres de l'Union du Bien public.

[1701] On rappellera que le prince E.P. Obolenskij est né en 1796 : c'est un homme du XVIIIème siècle finissant.

soutien ferme et affiché à l'orthodoxie officielle a pu faire dire qu'il était devenu, après son retour en Russie d'Europe, un chantre de l'orthodoxie et de l'autocratie[1702].

Au début du règne d'Alexandre II, la réflexion sur le rôle de la noblesse dans la société russe était d'actualité : en 1862, les nobles de l'Assemblée de Moscou[1703] votèrent une motion qu'ils présentèrent au tsar en 1865, dans laquelle ils proposaient l'appui de la noblesse pour soutenir les réformes entreprises par Alexandre II. Cette conception de la noblesse comme d'un soutien privilégié du trône[1704] était aussi celle des Républicanistes en 1820, puisque certains d'entre eux – dont N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' – avaient envisagé de présenter au tsar leurs projets constitutionnels. On notera avec intérêt une surprenante communauté d'idées entre cette motion de l'Assemblée de la noblesse et les revendications des Républicanistes – ce qui semble justifier un rapprochement entre les deux événements. En 1865, l'Assemblée de la noblesse proposait son appui au souverain à condition que les clauses suivantes soient remplies :

> « 1° Le plus grand développement possible donné au *principe électif* en son application au service de l'Etat ; une plus grande latitude accordée au self-government local ; exécution stricte de la loi non seulement par les agents inférieurs, mais aussi par les autorités supérieures ; responsabilité sévère et personnelle devant la loi de tout fonctionnaires au service de l'Etat ;
>
> 2° Garantie des *droits personnels* et de la *propriété* de tous les citoyens de l'Etat à l'aide de l'introduction des jurés et de la procédure orale et publique ;
>
> 3° Apaisement des hostilités entre la noblesse et les paysans à l'aide de la répartition obligatoire et immédiate des lots de terrain qui sont échus à ces derniers, le gouvernement garantissant la rente et le rachat, et ceci dans la mesure non pas de 80 p. 100, mais de la totalité de la somme ;
>
> 4° Promulgation du budget de l'empire comme moyen d'apaiser les appréhensions concernant la crise financière ;

[1702] Voir AZADOVSKIJ, M.K., *Vospominaniâ Bestuževyh*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1951, p.662. E.P. Obolenskij est présenté comme un « apologet pravoslaviâ i samoderžavnoj vlasti ».

[1703] En 1862, face aux réformes nécessaires pour la prospérité de l'Empire, les nobles se réunirent en une assemblée à Moscou. Cette Assemblée ne représentait pas l'ensemble de la noblesse : seuls ceux des membres qui possédaient 3 000 hectares de terre au minimum purent y prendre part. Les petits propriétaires, qui avaient abandonné des lots de terre à leurs paysans et avaient vu leur domaine foncier se réduire à moins de 3 000 hectares, n'y eurent pas accès.

[1704] « Dans ces moments difficiles, [la noblesse] se doit de former encore une fois un appui solide au trône et d'aider son Souverain de toutes ses forces dans la réalisation de ses intentions généreuses. », *Le vote de la noblesse de Moscou – Débats d'une adresse à l'Empereur Alexandre*, traduits du russe et précédé d'une introduction, Paris, E. Dentu, Libraire-éditeur, 1865, p.107.

5° *Discussion publique*, par la voix de la *presse*, de toutes les réformes administratives et économiques que le gouvernement a encore en vue. »[1705]

Ces exigences sont toutes traversées par l'idée de transparence et de publicité des débats ; elles rappellent sensiblement les revendications des Républicanistes pour l'instauration d'un Etat de droit en Russie, marqué par la primauté de la loi, la responsabilité des fonctionnaires et la transparence des finances publiques[1706]. La noblesse de Moscou se prononçait aussi en faveur du libéralisme politique, fondé sur le respect de la propriété des individus, la garantie de la sécurité des personnes, la liberté d'expression et la liberté de la presse. Enfin, l'exigence de procédures d'élection plaide en faveur d'un mode représentatif de gouvernement. Par ailleurs la noblesse de Moscou demandait à Alexandre II l'autorisation de choisir en son sein « une commission destinée à délibérer sur les principales bases de la future loi électorale, sur la révision des statuts des redevances provinciales, ainsi que sur la question du crédit foncier et des besoins du pays »[1707]. Dans la mesure où ces questions intéressent l'ensemble du pays, la noblesse de Moscou souhaitait que des députés des autres conditions sociales lui fussent adjoints dans une « Assemblée générale des mandataires de toutes les classes »[1708] de l'Empire. C'est donc une Assemblée des différentes classes de l'Empire que les nobles désiraient réaliser, une Assemblée des Etats généraux de Russie – c'est dire l'urgence de grands chantiers nationaux sur des questions cruciales.

Toutefois, l'Assemblée de Moscou ne remet en cause ni la légitimité du souverain, ni la répartition fort peu équitable des droits politiques – en cela, elle s'éloigne des préoccupations des Républicanistes sur la souveraineté nationale. En revanche, ces deux groupes de la noblesse se rejoignaient, à quarante ans de distance, par leurs revendications ; un tel rapprochement permet de mesurer le lent travail de mûrissement des conceptions politiques de la noblesse russe au cours de la première moitié du XIXème siècle.

[1705] *Le vote de la noblesse de Moscou – Débats d'une adresse à l'Empereur Alexandre, 1865*, traduits du russe et précédés d'une introduction, *op.cit.*, pp.106 -107. Nous soulignons.

[1706] Thèmes que l'on retrouve également dans le projet constitutionnel, *Russkaâ pravda*, de N.I. Turgenev en 1847.

[1707] *Le vote de la noblesse de Moscou – Débats d'une adresse à l'Empereur Alexandre, 1865*, *op.cit*, p.107.

[1708] *Ibidem*.

La participation des Républicanistes à l'abolition du servage se restreint à E.P. Obolenskij, P.N. Svistunov et G.S. Baten'kov. Cependnat N.I. Turgenev devait apporter sa contribution à l'émancipation et ce, dès 1859 : il tenta en effet de concrétiser l'abolition du servage sur ses propres terres, en instaurant un règlement strict, qui fixe le cadre des relations entre les deux partis – les propriétaires fonciers et les serfs nouvellement affranchis. Cette lutte pour l'abolition du servage prit une coloration nouvelle, lorsque ce dernier apporta sa contribution à l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis d'Amérique.

II. N.I. Turgenev et la lutte contre l'esclavage.

Dans les années 1820, lorsqu'il traitait de la question du servage, le jeune N.I. Turgenev laissait prévaloir les idées humanistes sur les idées économiques et politiques. Cependant, trente ans après, l'homme mûr soulignait avec une clairvoyance accrue les conséquences politiques et économiques de l'abolition du servage. Dès lors, il envisageait le problème du servage sous deux angles : l'angle politique – quelle force politique devait instituer l'émancipation des serfs ? Et l'angle juridique – comment concilier l'intérêt des propriétaires et la liberté des serfs ? Dans les réponses qu'il apporta alors, on trouve davantage de pragmatisme que de théories humanistes. L'abolition définitive de l'esclavage aux Etat-Unis offrit à N.I. Turgenev une ultime opportunité – N.I. Turgenev décéda en 1871 – pour dénoncer toute forme de servitude.

1. Abolir la servitude : un acte politique.

L'émancipation des serfs est une idée à laquelle N.I. Turgenev aura sacrifié l'ensemble de sa vie. En Russie ou en exil, il ne cesse de publier des textes rappelant la nécessité d'abolir le servage, perçu comme la plus grande injustice de la société russe :

> « Il ne reste donc, quant à la Russie, qu'à procéder directement et franchement à l'émancipation définitive. »[1709]

[1709] Extrait de *La Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des Imprimeurs Unis, 1847, tome II, p.229.

N.I. Turgenev défend les mêmes idées dans la brochure *Il est temps !* (*Pora !*), rédigée en octobre 1857 et publiée le 18 juillet 1858. De même, il propose un arrangement à l'amiable entre les paysans et les propriétaires dans la brochure *Organisation des biens des apanages, en vue de l'émancipation des paysans seigneuriaux*, écrite le 15 août 1857, ou encore dans un texte intitulé *Résumé des dispositions basées sur le rescrit impérial du 20 novembre 1857*. Enfin, on trouve, dans son ouvrage *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie*, publié à Paris en 1860, un passage conclusif sur les avantages de l'abolition du servage :

> « Le but de toute émancipation est d'élever le serf à la dignité humaine, et d'affranchir son travail. »[1710]

> « Le travail libre a été toujours et partout la source la plus abondante de revenus pour une nation. […] Cela étant, il faut donc hâter le plus possible l'émancipation, mais l'émancipation véritable, avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire celle qui affranchira et l'homme et le travail, qui permettra au travail libre de porter tous ses fruits. »[1711]

Par cette allusion au travail libre, N.I. Turgenev préconise l'émancipation immédiate des paysans, sans rachat de la terre, avec mise à leur disposition d'un lopin de terre gratuit assurant le minimum vital. Contrairement à N.M. Murav'ëv et à P.I. Pestel', N.I. Turgenev envisage la libération des serfs avant tout comme une nécessité liée à la dignité humaine : l'homme ne doit pas être esclave de l'homme. Par la suite, il examine ce problème en termes purement économiques, mais jamais il n'analyse les conséquences politiques de la libération des serfs : dans aucun de ses écrits, il n'envisage la force politique que pourraient représenter les serfs libérés, devenus citoyens.

N.I. Turgenev avait parfaitement conscience de l'hostilité de la noblesse, dans les années 1850-1860, à tout changement affectant le pouvoir seigneurial et les propriétés foncières. Il estimait alors indispensable de se tourner vers l'Empereur afin que l'autorité étatique suprême imposât l'abolition du servage ; N.I. Turgenev préconisait donc une « réforme d'en haut », dès ses premiers écrits :

[1710] TURGENEV, N.I., *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie*, Paris, chez A. Franck, libraire-éditeur, 1860, p.111.

[1711] TURGENEV, N.I., *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie*, *op.cit.*, pp.113-114.

> « Si le pouvoir autocratique est utile, salutaire pour la Russie, c'est parce qu'il peut promptement mettre fin à l'esclavage des paysans. »[1712]

> « C'est le pouvoir autocratique qui a fondé la servitude en Russie ; c'est au pouvoir autocratique qu'il appartient de la faire disparaître. »[1713]

> « C'est le pouvoir autocratique, l'Empereur lui-même, qui seul peut résoudre la question de l'émancipation. »[1714]

> « Le seul juge possible entre vous [les propriétaires] et vos paysans, c'est le pouvoir autocratique, c'est l'Empereur lui-même. Le pouvoir autocratique a fondé la servitude ; c'est à lui de la faire disparaître. »[1715]

Cette position est propre à N.I. Turgenev qui, dans sa maturité, ne s'opposait plus au souverain autocrate ; contrairement à d'autres Républicanistes demeurés farouchement hostiles au tsar, il appelait de tous ses vœux la venue d'un « réformateur sincère et éclairé », un souverain dont « les lumières lui [permettraient] de distinguer le bien du mal »[1716]. Dans cette logique, l'honneur de l'abolition du servage ne pouvait revenir qu'à l'Empereur en personne. De manière générale, N.I. Turgenev ne critiquait pas l'Empereur, mais le gouvernement. Cette distinction entre le chef de l'Etat et le gouvernement était rejetée par la plupart des Républicanistes : ils plaçaient, dans la personne de l'Empereur, non seulement la toute-puissance d'un régime autocratique, mais aussi la malveillance d'un gouvernement dominé par quelques familles issues de l'aristocratie. L'attitude respectueuse de N.I. Turgenev envers l'Empereur est très éloignée de celle des Républicanistes en 1825, qui fredonnaient les chansons de propagande de K.F. Ryleev et A.A. Bestužev. Mais il semble que N.I. Turgenev, grâcié par Alexandre II, ait vu dans ce « Tsar réformateur » le prince éclairé tant attendu par la noblesse, et qu'elle avait déjà cru reconnaître dans Alexandre Ier ; si Nicolas Ier incarnait l'arbitraire du pouvoir du Tsar autocrate, Alexandre II, au début de son règne, semblait incarner l'esprit des réformes étatiques, jugées nécessaires par l'ensemble de la société.

[1712] TURGENEV, N.I., *Opyt teorii nalogov*. Cité par N.I. Turgenev lui-même dans *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie*, *op.cit.*, p.7.

[1713] TURGENEV, N.I., *Pora !*, Paris, chez A. Franck, libraire-éditeur, 1860, p.24.

[1714] TURGENEV, N.I., *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie*, *op.cit.*, p.33.

[1715] *Idem*, p.81.

[1716] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, *op.cit.*, tome II, pp.127-130.

Une fois l'abolition du servage décidée, il fallait néanmoins établir les conditions de sa réalisation : se posait alors la question, incontournable, de la distribution de terre aux serfs.

2. L'émancipation des serfs et la question de la terre.

Le problème de la terre est intimement lié à l'abolition du servage : la donation d'un lopin de terre aux paysans affranchis apparaissait comme le plus grand obstacle à franchir, puisque, par ce biais, on touchait aux propriétés foncières des grands seigneurs russes, prérogatives inviolables de la noblesse. Dans les années précédant l'abolition, N.I. Turgenev s'opposa au rachat de la terre par les paysans, car il y voyait, à juste titre, un nouvel asservissement pour les paysans vis-à-vis de leurs seigneurs. Il proposa alors deux solutions pour distribuer des lopins de terre aux paysans affranchis.

Dans un premier temps, N.I. Turgenev réfléchit aux deux types de transfert de la terre du propriétaire aux paysans : on pouvait envisager une concession payante, valable uniquement pour des terres d'une étendue de deux à cinq hectares ; dans ce cas, les paysans disposeraient de vastes terres, mais ils seraient dans l'obligation de payer pour les travailler. On pouvait également envisager des concessions gratuites pour des petits lopins de terre de trois hectares maximum ; les lots de terre seraient plus réduits, mais les paysans en auraient la propriété personnelle. N.I. Turgenev choisit cette seconde solution, afin que la liberté eût une signification concrète pour les paysans affranchis. Pour ne pas froisser les grands propriétaires, N.I. Turgenev proposa de diviser les propriétés foncières en trois parties : les nobles conserveraient deux tiers de leurs propriétés et cèderaient gratuitement un tiers de leurs terres aux paysans ; sur ce tiers, les enclos (*usad'by*) appartiendraient directement aux paysans ; en revanche, les terres restantes seraient la propriété de la commune rurale. De la sorte, N.I. Turgenev respectait à la fois la propriété individuelle (les enclos) et la propriété en commun (les terres de la commune rurale) :

> « §9. Les enclos constitueront la propriété personnelle de chaque famille. Le restant des terres contenu dans le tiers cédé sera la propriété de la communauté. »[1717]

[1717] Extrait de *La question de l'émancipation et la question de l'administration des paysans*, brochure

Ainsi, N.I. Turgenev rejoignait, trente ans après, la solution originale proposée par P.I. Pestel' : comme le chef de la Société du Sud, il réalisait deux modes de propriété foncière, une propriété commune et une propriété individuelle. Mais le parallèle s'arrête ici : P.I. Pestel' avait soin de supprimer la commune rurale (*mir*) et d'encourager l'initiative individuelle, tandis que N.I. Turgenev utilise cette institution pour répartir les lopins de terre entre les paysans. Par ailleurs, P.I. Pestel' concevait la propriété comme un droit garanti à tous les citoyens ; pour N.I. Turgenev, les données du problème sont autres : il s'agit de faciliter l'abolition du travail servile auprès de personnes dépourvues de toute forme de liberté, même de la liberté personnelle.

Le problème de la répartition de la terre ainsi résolu, N.I. Turgenev se tourna vers les problèmes administratifs que posait l'affranchissement des serfs en Russie : il restait à déterminer à quel type d'administration les paysans émancipés devaient être soumis. N.I. Turgenev proposa de réunir plusieurs communes paysannes en un canton, appelé *volost'*, dont les représentants seraient choisis parmi les paysans et élus parmi eux. Le canton serait l'unité administrative minimale en Russie : on y tolérera le *self-government* des paysans. En revanche, à partir du district (*uezd*), il préconisait le mise en place d'une administration méthodique et régulière ; le district serait considéré comme le premier degré du pouvoir administratif et le premier échelon du pouvoir judiciaire régulier. Cette solution permettait à la fois de laisser une gestion libre des communes rurales au niveau du canton, et d'établir un appareil administratif régulier à partir du district. N.I. Turgenev emprunta cette idée en comparant les institutions d'autres pays européens et en cherchant l'unité administrative la plus efficace dans le maillage territorial :

> « Mais, en laissant chacune des communes rurales dans son état actuel, je propose d'en réunir plusieurs en un canton (*volost*), ayant environ 15 000 habitants. Ces cantons ou volosts sont destinés, d'après moi, à devenir de véritables communes, ce que sont les *communes* en France, les *Gemeinde* en Allemagne, et les *parishes* en Angleterre. Selon moi, ces grandes communes russes devront servir de base à l'administration générale de l'Etat. »[1718]

---

publiée le 16 octobre 1858 par N.I. TURGENEV. Republiée dans *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie*, *op.cit.*, p.42.

[1718] Extrait de *La question de l'émancipation et la question de l'administration des paysans*, brochure publiée le 16 octobre 1858 ; cité par N.I. TURGENEV *in Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie*, *op.cit.*, pp.45-46. Les équivalences (« canton » pour *volost'*) sont de N.I. Turgenev.

Bénéficiant de l'amnistie de 1856, jouissant de l'autorisation de revenir avec sa famille et de s'installer où bon lui semble, N.I. Turgenev rentra en Russie d'Europe et tenta d'appliquer ses théories sur l'abolition du servage : il attribua donc gratuitement des terres aux serfs travaillant sur sa propriété de Starodoub, un village de quatre cents habitants environ. Cette répartition des terres donna lieu à une convention, dite « Règlement de la commune de Starodoub », signée en 1859[1719]. Ce document fut signé par le propriétaire, N.I. Turgenev, et par trois paysans représentant l'ensemble des membres de la commune de Starodoub : M. Danilov, D.M. Konin et M.F. Kranikov. P. Val'cov, président du tribunal du district de Kachira et assumant les fonctions de Maréchal de la noblesse, apposa également sa signature au bas de ce document, lui certifiant ainsi une valeur juridique. Le texte est daté du 25 juillet 1859.

Selon les clauses de ce règlement, N.I. Turgenev, propriétaire de 562,5 hectares, cédait en concession gratuite un tiers de ses terres à la commune rurale, soit 187,5 hectares ; il ne restait donc plus que 355 hectares au propriétaire. Celui-ci s'engageait à donner à la commune rurale un tiers des terres, à la fois quantitativement et qualitativement[1720], afin d'attribuer à chacun un lopin de terre cultivable. Les enclos – terre et bâtiments – devenaient la propriété individuelle des paysans ; indivisibles, ils ne pouvaient être partagés. Les paysans pouvaient les posséder individuellement ou à plusieurs. La terre communale, en revanche, appartenait pour toujours à la commune ; il était interdit d'y construire des bâtiments.

Outre ces dispositions sur la propriété de la terre, le « règlement » fixait le cadre des relations entre le propriétaire et les habitants de Starodoub. Les paysans devaient s'engager à ne pas user de punitions corporelles, à payer l'impôt de la capitation ainsi que tous les autres impôts fixés par les autorités locales. Le montant de l'obrok fut réévalué : perçu comme la location des 355 hectares appartenant au propriétaire, l'obrok s'élevait à vingt roubles argent par famille. Chaque foyer paysan devait s'en acquitter, tous les trois mois, mais l'acquittement de l'obrok était laissé à la discrétion du starosta : cette somme se trouvait placée « sous la garantie solidaire de toute la

---

[1719] Le texte complet de cette Convention est reproduit dans le tome III de la présente étude, Annexe III.

[1720] N.I. Turgenev ressent une profonde méfiance à l'égard des propriétaires fonciers et de leurs multiples ruses pour conserver les meilleures terres. C'est pourquoi il précise que les terres concédées devront correspondre non seulement au chiffre annoncé, mais aussi à un partage équitable des terres fertiles et moins fertiles.

commune » ; c'est donc la commune qui s'engageait à verser au propriétaire le montant total de l'obrok, en aidant les familles qui ne pouvaient pas y parvenir. N.I Turgenev s'appuyait ici sur les règles de solidarité et d'entr'aide qui régnaient au sein de la commune paysanne russe (*obŝina*), et qui s'avéraient un facteur d'arriération économique. La solution proposée par l'ancien « criminel politique » revêt des traits conservateurs : quoi qu'il en dise, N.I. Turgenev accorde davantage d'importance à la propriété *en commun* de la terre, plutôt qu'à la propriété *privée* de la terre ; de plus, il laisse à la commune rurale un rôle de premier plan dans les relations avec le propriétaire. Lors de sa concrétisation, le projet initial de N.I. Turgenev subit une inflexion dans un sens nettement conservateur.

N.I. Turgenev, qui percevait parfaitement l'hostilité des propriétaires fonciers face à de telles mesures, publia cette convention dans un journal de Saint-Pétersbourg, mais en ajoutant quelques commentaires. Il précisait que toutes ces dispositions étaient fondées sur les principes développés dans sa brochure *La Question de l'émancipation et la question de l'administration des paysans*. Le principe fondamental demeurait que le tiers de la terre concédé aux paysans ne devait jamais dépasser trois hectares par famille (*tâglo*) : d'après le « règlement », chaque paysan de Starodoub recevait en propriété individuelle moins de trois hectares. Enfin, N.I. Turgenev proposait, pour fléchir la résistance des nobles, que l'Etat accordât aux propriétaires une certaine indemnité pour le tiers des terres cédées aux paysans. Il prenait pour base la somme de trois cents millions de roubles argent, que le gouvernement devait prendre à sa charge. L'Etat serait remboursé grâce au travail libre des paysans, perçu comme beaucoup plus productif que le travail forcé.

> « Avec le travail libre, en Russie, la richesse nationale prendrait un rapide accroissement, et en quelques années le trésor serait rentré dans ses avances. »[1721]

N.I. Turgenev tenta, par le « règlement de la commune de Starodoub » de défendre ses idées sur l'affranchissement des serfs en montrant que l'application de telles mesures était possible en Russie autocratique, sans pour autant léser les propriétaires fonciers – mais il prônait pour cela le maintien de la commune paysanne (*obŝina*), au détriment de la propriété foncière individuelle. Quelques années plus tard,

---

[1721] TURGENEV, N.I., *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie*, *op.cit.*, p.113.

en 1865-1869, il reprit la plume pour convaincre la jeune fédération américaine de supprimer l'esclavage dans ses Etats.

3. Aux Etats-Unis : N.I. Turgenev aux côtés des abolitionnistes.

N.I. Turgenev fut, de tous les Républicanistes, le plus fervent défenseur des droits de l'homme et le plus farouche opposant à l'esclavage, sous toutes ses formes et sous toutes les latitudes. En exil à Paris, il fit la connaissance, dans les meetings de la Société pour la libération des Noirs, de M.U. Chapman et de U.L. Harrison. Il entretint une correspondance avec ces deux abolitionnistes lors de périodes cruciales pour la politique intérieure de la Russie et des Etats-Unis d'Amérique : entre 1852 et 1862 avec M.U. Chapman, et entre 1865 et 1869 avec U.L. Harrison[1722].

De cette correspondance il ressort, en premier lieu, que N.I. Turgenev condamne toute forme d'esclavage, quelle qu'elle soit, en Russie et aux Etats-Unis d'Amérique. Le Républicaniste emploie le mot *rabstvo* pour désigner à la fois le servage en Russie et l'esclavage des Noirs en Amérique : il ne réalise aucune distinction entre l'esclavage des Noirs, fondé sur des présuppositions raciales, et le servage russe, qui s'est développé au sein d'un même peuple. A ses yeux, les serfs sont réduits à la situation de *bien matériel*, de même que les Noirs en Amérique – et non de personnes. Dans ses lettres, N.I. Turgenev défend avant tout des idées humanistes : le respect de la dignité humaine exige l'abolition de toute exploitation de l'homme par l'homme.

Par la suite, N.I. Turgenev prit parti pour la Guerre de Sécession, et soutint l'effort du Nord pour lutter contre les esclavagistes du Sud. Il analysait les propositions du Nord concernant l'affranchissement des Noirs et rejettait catégoriquement toute émancipation progressive, récusant par là la proposition d'Abraham Lincoln. Il rejetait également l'idée de la création de colonies regroupant les Noirs affranchis, en Afrique, en Inde orientale ou encore en Amérique du Sud. Le Républicaniste préconisait une

---

[1722] Il reste quatre brouillons de lettres, en français, de N.I. Turgenev à M.U. Chapman et deux réponses, en anglais, de sa correspondante ; les lettres de l'année 1861 ont été perdues. Il faut ajouter à cela trois lettres plus tardives adressées au fils de U.L. Harrison. Pour plus de détails, voir l'article de V.M. TARASOVA, intitulé « Dekabrist Nikolaj Turgenev i bor'ba protiv rabstva v SŠA », in *Voprosy istorii*, 1963, n°10, pp.209-212.

liberté accordée sans délai ; pour lui, les erreurs de la libération progressive des serfs en Russie devaient servir de leçon aux Etats-Unis d'Amérique :

> « Si vous avez, chez vous, des personnes qui préfèrent l'émancipation progressive, alors l'exemple surprenant que donne la Russie sur ce plan me semble suffisant pour faire changer d'avis les plus convaincus. »[1723]

N.I. Turgenev se montra insatisfait de l'issue des événements de la Guerre de Sécession : certes, l'esclavage était aboli officiellement, mais les pratiques esclavagistes et les « codes noirs » perduraient dans le sud. De plus, les Noirs ne reçurent ni lopin de terre, ni droits politiques, comme l'avait rêvé N.I. Turgenev. Enfin, le Congrès vota, dès la fin de la Guerre de Sécession, une loi introduisant aux Etats-Unis un régime de ségrégation vis-à-vis de la population dite « de couleur ». Dans une lettre à U.L. Harrison, N.I. Turgenev exprime toute son amertume face à cette situation :

> « Si vous privez les Noirs du droit électoral, vous poursuivez leur isolement du reste de la société, et, en dépit de la liberté individuelle, ils seront toujours considérés par les Blancs, et se considéreront toujours eux-mêmes comme des parias, et cela aura, sans aucun doute, des inconvénients et constituera même un danger. Il ne faut pas, pour ainsi dire, vendre les droits de l'homme aux gens. Les droits et les lois accordés aux gens de quelque pays que ce soit doivent être égaux pour tous les habitants de ce pays. »[1724]

Une fois de plus, N.I. Turgenev se faisait le chantre des droits imprescriptibles des hommes et du respect de la vie humaine ; il s'opposait à la ségrégation qui touchait les populations « de couleurs » et à toute discrimination raciale. Par cette correspondance avec les abolitionnistes américains les plus radicaux, il témoignait des idées humanistes revendiquées par les Républicanistes quarante ans plus tôt. Après la déception de 1861, sa position se radicalisa quelque peu. En 1865, les libertés civiques ne suffisaient plus à N.I. Turgenev : seuls les droits politiques transforment les hommes en citoyens. La Russie avait refusé ces droits aux serfs émancipés, les Etats-Unis les avaient refusés aux

---

[1723] « Esli u vas est' lûdi, kotorye predpočitaût postepennuû èmansipaciû, to porazitel'nyj primer, kotoryj daet Rossiâ v ètom otnošenii, mne kažetsâ dostatočnym dlâ togo, čtoby obrazumit' naibolee preddubeždennyh. » Lettre à Mrs Chapman, Archives : Département des manuscrits (Rukopisnyj otdel) IRLI, f.309, d.1474, feuillets 1-2. Cité in TARASOVA, V.M., « Dekabrist Nikolaj Turgenev i bor'ba protiv rabstva v SŠA », *op.cit.*, p.211.

[1724] *Idem*, p.212 : « Esli vy lišite negrov izbiratel'nogo prava, to vy prodolžite ih izolâciû ot obŝestva, i, nesmotrâ na ličnuû svobodu, oni vsegda budut rassmatrivat'sja belymi i sami sebâ budut sčitat' pariâmi, i èto, bez somneniâ, budet imet' neudobstva i daže opasnost'. Ne sleduet, tak skazat', prodavat' lûdâm prava čeloveka. Prava i zakony, dannye lûdâm lûboj strany, dolžny byt' ravnymi dlâ vseh žitelej ètoj strany. »

Noirs libérés de l'esclavage – cette situation était une grave erreur aux yeux de N.I. Turgenev, qui reprit sur le tard l'un des leitmotiv des Républicanistes : l'accès aux droits politiques.

La postérité des anciens officiers insurgés prit une tournure beaucoup plus radicale à travers l'action menée par A.I. Gercen et N.P. Ogarëv : en reprenant la publication de l'almanach *L'Etoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*), ils assurèrent une seconde diffusion aux écrits et aux idées défendues par les Républicanistes. Mais cette diffusion était extrêmement orientée : le destin des Républicanistes fut instrumentalisé pour soutenir le combat d'A.I. Gercen à Londres.

SECTION III
L'*Etoile polaire* d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv et l'image des Républicanistes : de l'histoire à la légende

Nous l'avons vu, la compréhension immédiate des faits par les contemporains fut remarquable de justesse et de lucidité, quant aux objectifs poursuivis par les insurgés. Dès lors, d'où viennent l'anamorphose et la distorsion du temps autour du 14 décembre, qui ont fait de cette unique insurrection l'événement fondateur d'un mouvement révolutionnaire ? A la suite de l'historien S.E. Erlih, qui retrace ce qu'il appelle « l'histoire d'un mythe »[1725], nous proposons de trouver la réponse à ce problème en partie dans l'activité déployée par A.I. Gercen autour du « mouvement décembriste ».

En effet, de 1855 à 1865, à Londres, puis en 1869 à Genève, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv publièrent une revue intitulée *L'Etoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*)[1726]. Reprenant le titre de l'almanach littéraire édité par K.F. Ryleev et A.A. Bestužev, A.I. Gercen[1727]

[1725] ERLIH, S.E., *Istoriâ mifa (« Dekabristskaâ legenda » Gercena)*, Sankt-Peterburg, Aleteâ, 2006.

[1726] La *Polârnaâ zvezda* d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv est composée de huit tomes, correspondant aux huit années de parution : 1855 (tome I), 1856 (tome II), 1857 (tome III), 1858 (tome IV), 1859 (tome V), 1861 (tome VI), 1862 (tome VII) et 1869 (tome VIII).

[1727] Sur les idées politiques d'A.I. Gercen, voir notamment IVANOV-RAZUMNIK, R.V., *Istoriâ obŝestvennoj mysli, tom 1 : individualizm i meŝanstvo v russkoj literature i žizni XIX veka*, The Hague, Paris, Mouton, 1969 (Slavic printing and reprintings, 229/1) ; MALIA, M., *Herzen and the*

et N.P. Ogarëv tentaient, juste après la mort de Nicolas Ier, et peu avant l'amnistie proclamée par Alexandre II, de tirer les Républicanistes de l'oubli. La *Polârnaâ zvezda* était destinée, comme en 1825, à devenir une tribune des idées des Républicanistes, mais une tribune libre dans un pays libre. Fidèles à leur engagement, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv proposaient au lecteur l'héritage politique laissé par les anciens officiers insurgés, à travers la publication des mémoires et des souvenirs rédigés en exil. On peut donc étanblir une étroite relation de parenté entre l'almanach des Républicanistes et l'*Etoile polaire* londonienne.

Toutefois, l'écho de ces idées était déformé à la fois par les vingt années écoulées – l'époque est sensiblement différente – et par le but que poursuivaient les éditeurs[1728]. A.I. Gercen et N.P. Ogarëv ne cherchaient pas tant à rétablir l'histoire du mouvement décembriste qu'à utiliser le destin de ces insurgés pour lutter contre le souverain autocrate : ils utilisaient davantage un symbole que des idées. Ce faisant, ils contribuèrent fortement à élaborer ce qui deviendra la « légende des Décembristes »[1729].

I. Une parenté politique.

Les Républicanistes rejoignent les préoccupations d'A.I. Gercen à travers un élément précis : l'opposition systématique au tsarisme. Cet objectif commun incita A.I. Gercen et N.P. Ogarëv à publier les mémoires des Républicanistes, afin de susciter une prise de conscience, en Russie et en Europe, de l'opposition au tsarisme. Les éditeurs eurent soin de justifier leur démarche dans l'introduction au premier tome de l'*Etoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*).

Birth of Russian Socialism : 1812-1855, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1961. Pour les activités éditoriales d'A.I. Gercen, voir tout particulièrement : EJDEL'MAN, N.Â., *Gercen protiv samoderžaviâ : sekretnaâ političeskaâ istoriâ Rossii XVIII-XIX vekov i Vol'naâ pečat'*, Moskva, Mysl', 1973 ; EJDEL'MAN, N.Â. et RUDNICKAÂ, E.L., *Svobodnoe slovo Gercena*, Moskva, Editorial URSS, 1999.

[1728] Titre complet : *Polârnaâ zvezda, žurnal A.I. Gercena i N.P. Ogarëva*, Londres, de 1855 à 1862, et Genève pour l'année 1869. L'édition utilisée est l'édition soviétique, présentation en fac-similé, publiée de 1966 à 1968, à Moscou, par les éditions « Nauka ». A ces huit tomes est ajouté un neuvième, qui contient des outils critiques indispensables pour l'étude de la *Polârnaâ zvezda* d'A.I. Gercen (index, liste des journaux et revues cités dans les pages de la *Polârnaâ zvezda*, etc.).

[1729] Sous-titre d'un ouvrage de S.E. Erlih, *Istoriâ mifa (« Dekabristskaâ legenda » Gercena)*, Sankt-Peterburg, Aleteâ, 2006.

Toutefois, cette parenté spirituelle ne doit pas masquer les divergences entre les deux revues. En effet, les époques des deux *Etoiles polaires* sont très différentes : A.I. Gercen et N.P. Ogarëv sont marqués par la querelle entre Slavophiles et Occidentalistes et conçoivent le monde à l'aide de catégories mentales qui n'étaient pas celles des Républicanistes ; par ailleurs, leur acception de la république porte l'empreinte de la Révolution de 1848, ce qui infléchit nettement le modèle républicain sur le modèle français. Rappelons également que la situation des auteurs n'est pas la même : l'*Etoile polaire* des Républicanistes, parue en Russie de 1823 à 1825, devait composer avec la censure et les goûts de la société russe ; l'*Etoile polaire* d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv parut en exil : malgré une diffusion restreinte, elle bénéficiait d'une parole libre. Les conditions de rédactions, la personnalité des auteurs et le changement de règne en Russie invitent les lecteurs à une extrême prudence dans la comparaison de ces deux almanachs.

1. L'opposition au tsarisme.

L'introduction d'A.I. Gercen , publiée sous le pseudonyme d'Iskander, donnée dans le premier tome de la revue *L'Etoile polaire*, édité en 1855 à Londres, affiche les objectifs poursuivis par les deux auteurs de cette revue. Ce texte est daté du 25 mars [6 avril N.S.], c'est-à-dire quelques jours après l'annonce de la mort de Nicolas Ier. Dans ce texte capital, A.I. Gercen se présente très clairement comme un héritier du libre mode de pensée des Républicanistes :

> « Cette édition de périodique russe, publiée sans censure, consacrée exclusivement à la question de la liberté russe et au développement, en Russie, d'une libre forme de pensée, prend ce nom pour montrer la continuité de la tradition, l'antériorité de l'œuvre, le lien intérieur et une parenté vitale. »[1730]

A.I. Gercen et N.P. Ogarëv établissent donc eux-mêmes une parenté de pensée avec les Républicanistes. Ce texte donne le ton de la revue en général : plus loin, A.I. Gercen accuse Nicolas Ier d'avoir muselé la Russie. L'objectif premier d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv était de toute évidence politique ; tous deux condamnaient la conception

---

[1730] « Russkoe periodičeskoe izdanie, vyhodjaŝee bez censury, isklûčitel'no posvâŝënnoe voprosu russkogo osvoboždeniâ i rasprostraneniû v Rossii svobodnogo obraza myslej, prinimaet èto nazvanie čtob pokazat' nepreryvnost' predaniâ, preemstvennost' truda, vnutrennûû svâz' i krovnoe rodstvo. » *Polârnaâ zvezda*, *Kniga pervaâ na 1855,* Moskva, Nauka, 1966, page III.

despotique du pouvoir telle qu'elle s'était élaborée en Russie : l'ancien tsar ressemblait au « tsar moscovite, ce despote byzantin »[1731], qui ne cherchait qu'à retrouver un « pouvoir patriarcal et barbare »[1732]. En occidentaliste convaincu, A.I. Gercen oppose deux conceptions du pouvoir en Russie : la conception byzantine, selon laquelle tous les pouvoirs sont concentrés dans la personne du souverain tout-puissant ; et une conception beaucoup plus occidentale, marquée par le constitutionnalisme, le contractualisme et la représentation nationale. De toute l'histoire de la Russie, A.I. Gercen ne retient dans cette adresse aux lecteurs que l'héritage de Pierre le Grand ; à ses yeux, la Russie doit se tourner vers l'Occident pour trouver une certaine maturité politique[1733]. A travers la critique du règne de Nicolas Ier, c'est le système de l'autocratie qu'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv condamnent :

> « Du premier jour de son accès au trône, Nicolas déclare la guerre à toute instruction, à toute aspiration à la liberté. […] L'autocratie, perçue comme un but. Telle est la naïve philosophie de l'histoire de l'autocrate russe. »[1734]

> « Deux pensées essentielles, sans aucune unité, se contredisant l'une l'autre, déterminent le caractère du gouvernement de Nicolas. […]
>
> Tout pour l'Etat, c'est-à-dire tout pour le trône, rien pour les gens.
>
> Revenir au barbare pouvoir patriarcal des tsars de Moscou, sans rien perdre de la grandeur des césars de l'empire pétersbourgeois, telle était la mission de Nicolas.
>
> Le tsar de Moscou, ce despote byzantin, entouré de popes et de moines, vêtu d'un khalat aux fils d'or, limité par un cérémonial chinois et une organisation étatique stupide, est tout sauf un soldat. L'empereur de Saint-Pétersbourg, dès qu'il renonce aux principes civilisés de Pierre, est seulement un soldat. »[1735]

[1731] *Polârnaâ zvezda*, *Kniga pervaâ na 1855*, *op. cit.*, page IV : « car' moskovskij, ètot vizantijskij despot ».

[1732] *Idem* : « vorotit'sâ k patriarhal'no-varvarskoj vlasti ».

[1733] A cet objectif politique, très présent dans la *Polârnaâ zvezda*, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv ajoutent un objectif à teneur sociale : ils souhaitent prendre part à la lutte contre le servage et au soutien apporté au peuple. A cet égard, deux textes sont décisifs : la *correspondance de Gogol' et Belinskij* (tome I) et le texte *Osvoboždenie krest'ân* (tome IV, année 1858).

[1734] « Nikolaj s pervogo dnâ svoego vocareniâ ob''âvlâet vojnu vsâkomu obrazovaniû, vsâkomu svobodnomu stremleniû. […] Samoderžavie – kak cel'. Vot naivnaâ filosofiâ istorii russkogo samoderžca. » Citation extraite de *Polârnaâ zvezda, Kniga pervaâ na 1855*, *op.cit.*, pp.IV-V.

[1735] *Idem*, p.IV : « Dve glavnye mysli, bez vsâkogo edinstva, mešavšiâ drug drugu, opredelâût harakter Nikolaevskogo pravleniâ. […] Vsë dlâ gosudarstva, t.e. dlâ prestola, ničego dlâ lûdej. Vorotit'sâ k patriarhal'no-varvarskoj vlasti carej moskovskih, ne utratâ ničego iz cezarskogo veličiâ peterburgskogo imperatorstva, takova byla zadača Nikolaâ. Car' moskovskij, ètot vizantijskij despot, okružennyj popami i monahami, odetyj v kakoj-to zoločennyj halat, ograničennyj kitajskim

Si le thème de la condamnation de l'autocratie rapproche les Républicanistes et A.I. Gercen, on notera en revanche que les références historiques diffèrent sensiblement. En effet, les Républicanistes considéraient eux aussi que l'autocratie devait disparaître, mais le référent de l'Etat idéal n'était certainement pas la Russie de Pierre le Grand : tout au contraire, ils considéraient que Pierre le Grand était l'initiateur de l'Empire autocratique. Pour les Républicanistes, c'était la Russie kiévienne, cette *Rus'* non affectée par une servile imitation de l'Europe et dotée d'une assemblée des hommes libres (*veče*), qui devait servir de guide et de référence : la république tant rêvée devait assurer l'héritage de la république de Novgorod – seule tradition politique réellement russe.

La lutte pour un régime politique libéral est symbolisée par une aspiration à la liberté, sous toutes ses formes : la liberté d'expression, de presse, l'abolition du servage, etc. Ainsi, dans sa *Lettre à l'empereur Alexandre II*, A.I. Gercen s'en prend au nouveau tsar et lui rappelle, en des termes très vifs, ses devoirs vis-à-vis de la Russie. Après lui avoir affirmé combien son règne commence sous d'heureux auspices, puisqu'il n'y eut pas d'effusion de sang, contrairement au début du règne de Nicolas Ier, A.I. Gercen souligne que l'amour d'Alexandre II pour son peuple lui commande de réaliser un certain nombre de tâches en faveur du peuple russe :

> « Mon souverain, accordez la liberté au verbe russe. Notre esprit est à l'étroit, notre pensée empoisonne notre poitrine par manque d'espace, elle gémit dans les puits de la censure. Donnez-nous la liberté de nous exprimer… nous avons de quoi dire au monde et aux nôtres… Donnez la terre aux paysans. Puisqu'elle leur appartient déjà. […] Nicolas n'a pas eu le temps, en trente ans, de libérer les paysans ! Hâtez-vous ! Libérez les paysans de mauvais traitements futurs, sauvez-les du sang qu'ils devront verser… »[1736]

L'opposition à l'autocratie prend une tournure plus radicale encore dans l'article intitulé *La censure sous Nicolas* (*Nikolaevskaâ censura*)[1737]. Cet article est composé non pas d'un réquisitoire contre la censure sous Nicolas, mais d'un ensemble de trois

---

ceremonialom i durnym gosudarstvennym ustrojstvom, vsego men'še soldat. Imperator peterburgskij, kak tol'ko otkazyvaetsâ ot obrazovatel'nyh načal Petra – tol'ko soldat. »

[1736] *Idem*, p.13 : « Gosudar', dajte svobodu russkomu slovu. Umu našemu tesno, mysl' naša otravlâet našu grud' ot nedostatka prostora, ona stonet v censurnyh kolodkah. Dajte nam vol'nuû reč'… Nam est' čto skazat' miru i svoim. Dajte zemlû krest'ânam. Ona i tak im prinadležit […]. Nikolaj ne uspel v tridcat' leet osvobodit' krest'ân ! Toropites' ! Spasite krest'ânina ot buduših zlodejstv, spasite ego ot krovi, kotoruû on dolžen budet prolit'… »

[1737] *Polârnaâ zvezda, Kniga šestaâ na 1861 god*, Moskva, Nauka, 1968, pp.163-166.

rescripts, en provenance de la Chancellerie du Comité de censure de Moscou, et adressés à Ivan Kireevskij, traducteur du Collège des affaires étrangères. Une note est datée du 22 février 1832, l'autre du 8 mai 1854, et la troisième du 8 octobre 1854 : ce sont des documents historiques et officiels qu'A.I. Gercen propose à ses lecteurs. Le premier rescript concerne les termes employés dans l'article *Le dix-neuvième siècle* (*Devâtnadcatyj vek*) de la revue *L'Européen* (*Evropeec*) : le censeur accusait l'auteur d'écrire *instruction* (*prosveŝenie*) pour *liberté* (*svoboda*) ; *activité de la raison* (*deâtel'nost' razuma*) pour *révolution* (*revolûciâ*). Ces trois termes – liberté, révolution, constitution – montrent à la fois la parenté avec la pensée des Républicanistes et les craintes des autorités officielles, réduites à censurer les intentions de l'auteur à travers des termes courants. Le deuxième rescript concerne un article de M. Dmitriev publié dans le journal *Le Moscovite* (*Moskvitânin*)[1738]. Le reproche du censeur à l'encontre de l'auteur concerne cette fois-ci des détails donnés sur les raisons de la disgrâce du comte M.M. Speranskij. Enfin, le troisième rescript s'en prend au journal de Saratov[1739], dans lequel est publié un article sur les chansons populaires russes (*Velikorusskie narodnye pesni, sobrannye v Saratovskoj gubernii*). Le censeur estimait que ces chansons choquaient la morale, dans la mesure où certaines d'entre elles évoquaient les rapports entre mari et femme en termes de tromperies et d'adultères ; s'ensuivait une liste de neuf chansons à retirer de toute urgence. Par ce court article, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv démontraient combien la censure étouffait la vie intellectuelle, interdisant toute pensée indépendante.

La publication de ces trois rescripts souligne la rigueur malveillante de la censure et dénonce, bien davantage qu'un pamphlet, les abus et l'absence totale de liberté d'opinion et d'expression en Russie sous le règne de Nicolas Ier. En cela, l'édition londonienne de *L'Etoile polaire* soutient les mêmes exigences que celles des Républicanistes vis-à-vis d'Alexandre Ier. Dans cette lutte contre l'autocratie, on peut voir une réelle parenté spirituelle entre les deux éditions de cette revue. Un pas fut franchi dans la compréhension du « mouvement décembriste » lorsqu'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv publièrent les mémoires que les Républicanistes avaient rédigés en exil. Ce

---

[1738] « Meloči iz zapasa moej pamâti », in *Moskvitânin*, Moskva, 1854, n°6.

[1739] *Saratovskie gubernskie vedomosti*.

travail d'édition offrait aux écrits des Républicanistes un hommage sans précédent en Russie et en Europe.

2. La publication des œuvres des Républicanistes.

Outre quelques interventions des éditeurs, l'édition londonienne de *l'Etoile polaire* avait pour objectif essentiel de donner à lire les textes rédigés par les Républicanistes pendant leurs années d'exil. L'amnistie de 1856 autorisait les anciens exilés à revenir en Russie d'Europe ; ils y étaient attendus par un groupe de jeunes gens, rassemblés autour d'E.I. Âkuškin, fils du Républicaniste I.D. Âkuškin. E.I. Âkuškin organisa des rencontres avec M.I. Murav'ëv-Apostol et d'autres anciens officiers insurgés. Les anciens « criminels politiques » furent surpris par l'ardeur de ces jeunes gens et par la force de leur volonté. C'est dans ce cercle de jeunes gens que se trouvaient les futurs « correspondants » d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv, c'est-à-dire ceux qui leur transmirent des textes refusés par la censure, des textes inédits, des poèmes d'A.S. Puškin, mais aussi des décrets de censure et d'autres textes officiels. Parmi ces jeunes gens, on trouve Pavel Lukič Pikulin, Sergej Dmitrievič Poltorackij, Mihail Ivanovič Semevskij ou encore Aleksandr Nikolaevič Afanas'ev[1740].

Grâce à l'aide de ces jeunes gens, et aux textes qu'ils leur procurèrent, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv se fixèrent pour tâche de publier les poèmes des Républicanistes et d'A.S. Puškin, frappés par la censure. Puisque *L'Etoile polaire* devenait le lieu d'expression des idées libres, donc interdites, on y trouvait de nombreuses poésies de K.F. Ryleev (tomes I et V), A.A. Bestužev (tome V), V.K. Kûhel'beker (tome V), A.S. Puškin (tomes IV et V). De ce dernier, les éditeurs retenaient pour l'essentiel les poésies interdites, c'est-à-dire *Liberté* (*Vol'nost'*), *La campagne* (*Derevnâ*), *Le poignard* (*Kinžal*), ou encore les strophes du poème *Napoléon* (*Napoleon*) retranchées par la censure. A.I. Gercen et N.P. Ogarëv s'intéressaient également aux poèmes historiques de K.F. Ryleev, *Les pensées* (*Dumy*), dans lesquels l'auteur faisait l'éloge des

---

[1740] EJDEL'MAN, N.Â. et VACURO, A.I., « *Polârnaâ zvezda* dekabristov – *Polârnaâ zvezda* Gercena », in *Novoe literaturnoe obozrenie*, février 2000, n°42, pp.177-196. Voir également EJDEL'MAN, N.Â., *Tajnye korrespondenty « Polârnoj zvezdy »*, Moskva, Mysl', 1966.

personnages historiques russes ayant œuvré pour la liberté de leur pays. Les auteurs publièrent même les vers d'A.S. Puškin consacrés à P.I. Pestel'[1741].

A partir du tome VI, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv éditèrent d'autres textes, moins littéraires, tels les *Mémoires* des Républicanistes, par exemple ceux de M.A Bestužev sur K.F. Ryleev[1742], ceux d'I.D. Âkuškin[1743]ou encore des souvenirs de témoins de l'époque de Nicolas Ier : les frères Raevskie, les frères Kritskie, Kolesnikov à Orenburg[1744]. La publication de l'article de M.S. Lunin, *Un regard sur la société secrète en Russie* (*Vzglâd na tajnoe obŝestvo v Rossii*), est emblématique des buts poursuivis par A.I. Gercen et N.P. Ogarëv : il s'agissait de faire mémoire – au sens littéral du terme – de ce qui s'était passé et de rétablir la vérité historique.

A aucun moment toutefois, les éditeurs ne publièrent des textes à teneur politique : ceux-ci avaient été soit détruits par leurs auteurs, soit confisqués par la IIIe section de la Chancellerie particulière de Sa Majesté Impériale. A.I. Gercen et N.P. Ogarëv en furent réduits à établir des résumés des projets constitutionnels, en fonction des renseignements qu'ils avaient pu glaner, notamment dans les mémoires des anciens insurgés. C'est ici que reparaît, devinée plus que décrite, l'idée républicaine. N.P. Ogarëv souligne fort justement les fondements républicanistes du lien politique : établir un mode républicain de gouvernement et une forme républicaine de l'Etat.

> « Sur la base de ces deux pensées, c'est-à-dire éradiquer le gouvernement monarchique et lui substituer un gouvernement choisi par l'ensemble du peuple, et éliminer toutes les conditions sociales et les remplacer par un peuple uni, sur la base de ces deux pensées Pestel' rédigea la *Justice russe*, projet d'une république russe qui a été, malheureusement, soit complètement perdu, enfoui dans la terre, soit détruit par le gouvernement. »[1745]

[1741] « Snesëm il' net glavu svoû – / Iz polnovesnogo stakana / Tvoë zdorov'e, Pestel', p'û / I rvus' i zlûsâ na tirana… » Extrait de *Polârnaâ zvezda, Kniga pâtaâ na 1859 god*, *op.cit.*

[1742] *Polârnaâ zvezda, Kniga šestaâ na 1861 god*, *op.cit.*

[1743] *Polârnaâ zvezda, Kniga sed'maâ na 1862 god*, *op.cit.*, tome VII, pp.1-25.

[1744] *Idem*.

[1745] « Na osnovanii ètih dvuh myslej, t.e. uničtoženiâ monarhičeskogo pravitel'stva i zamenenii ego parvitel'stvom, vybornym ot vsego naroda, i na uničtoženii vsâkih soslovij i zamenenii ih edinym narodom, na osnovanii ètih dvuh myslej byla napisana « Russkaâ Pravda » Pestelâ, proekt russkoj respubliki, k sožaleniû, ili sovsem propavšij, zarytyj v zemlû, ili uničtožennyj pravitel'stvom. » OGARËV, N.P., « V pamât' lûdâm 14 dekabrâ (posvâšeno russkomu vojsku) », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo političeskoj literatury, 1951, tome III, p.269.

Plus loin, N.P. Ogarëv souligne la fidélité des insurgés au projet républicain – même s'il établit de manière erronée une filiation entre l'Etat pestelien et les Etats-Unis d'Amérique :

> « Sous l'influence de Novikov et de Pestel', le premier projet de République entra dans la société. Par la suite, d'aucuns y renoncèrent, ne croyant pas à d'autres formes que les formes monarchiques, constitutionnelles, mais nombreux sont ceux qui y demeurèrent fidèles et poursuivirent le mouvement républicain jusqu'à la fin de leur vie. […] En outre, Âblonovskij défendait la nécessité d'un gouvernement monarchique constitutionnel, tandis que Pestel' avait en vue un gouvernement républicain, formé sur le modèle des régions unies de l'Amérique du Nord. »[1746]

Ce court paragraphe, qui décrit à la fois le projet républicain et la multiplicité des opinions au sein du mouvement républicaniste, autorise à penser qu'en dépit de la censure, les idées politiques des Républicanistes étaient diffusées en Russie.

Les deux éditeurs ne souhaitaient pas seulement réparer les injustices de la censure en éditant un résumé de ces projets ; ils désiraient rétablir la vérité historique, en faisant connaître au public le déroulement de l'insurrection du 14 décembre 1825, grâce aux récits de témoins visuels. Pour cela, ils publièrent un extrait du *Rapport de la Commission d'enquête*, relatif à N.M. Murav'ëv (tome V), ce qui leur permettait de dénoncer avec force le « faux procès » des Républicanistes. Un témoignage anonyme relatant la pendaison des cinq condamnés à mort (P.I. Pestel', M.P. Bestužev-Rûmin, S.I. Murav'ëv-Apostol, P.G. Kahovskij et K.F. Ryleev) fut inséré dans le tome VI. A travers ces différents textes, les auteurs de *L'Etoile polaire* londonienne tentaient de reconstituer les événements et de souligner l'inadéquation des peines subies par rapport au chef d'accusation. Dans une adresse aux soldats russes, N.P. Ogarëv dénonçait la partialité de la Commission d'enquête et de la Haute Cour de Justice :

> « On a pu remarquer à plusieurs reprises, dans les condamnations à propos de l'affaire du 14 décembre, que la Commission d'enquête commandait de manière parfaitement arbitraire, et, par exemple, pour quelle raison Pestel' a été pendu,

---

[1746] « Pod vliâniem Novikova i Pestelâ vzošël v obŝestvo pervyj proekt Respubliki. Inye posle ot nego otstali, ne verâ v formy, krome monarhičeskih, konstitucionnyh, no mnogie ne otstali i do konca žizni prodolžali respublikanskoe dviženie. […] Sverh togo, Âblonovskij zaŝiŝal neobhodimost' konstitucionnogo monarhičeskogo pravitel'stva, meždu tem kak Pestel' imel v vidu pravitel'stvo respublikanskoe, kotorogo obrazcom stavil Severo-amerikanskie soûznye oblasti. » OGARËV, N.P., « V pamât' lûdâm 14 dekabrâ (posvâŝeno russkomu vojsku) », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome III, pp.270-272. Dans ce texte, N.P. Ogarëv développe oure-mesure le rôle de P.I. Pestel' et en fait le meneur et l'instigateur des différentes sociétés.

> alors que Ûšnevskij a été *seulement* envoyé au bagne – on ne trouvera aucune raison explicative à cela. La Commission désirait-elle punir quelqu'un, coûte que coûte, ou bien désirait-elle diminuer la personnalité du général-intendant Ûšnevskij, par la condescendance impériale de l'envoi au bagne au lieu de la potence – cela repose sur la conscience de tous ces Černyšev, Levašev, Benkendorf et autres gendarmes de la Commission d'enquête, et du gendarme suprême – Nikolaj Pavlovič. »[1747]

Rapportant la conversation entre Nicolas Ier et I.D. Âkuškin, au cours de laquelle l'Empereur eut recours à l'intimidation en ordonnant de le mettre aux fers, N.P. Ogarëv conclut avec amertume :

> « Cette brève conversation sert de programme de tout ce que faisaient et font habituellement chez nous les commissions d'enquête : la prison sert de torture, la religion sert de torture, tout est torture, même les morceaux de pain dans les prisons[1748], ensuite vient le châtiment qui n'est rien d'autre qu'une vengeance. »[1749]

A.I. Gercen et N.P. Ogarëv insistèrent sur la torture et les mauvais traitements infligés aux Républicanistes lors de leur détention et pendant leurs années de travaux forcés en Sibérie ; ils renforcèrent l'idée d'une injustice flagrante du pouvoir impérial vis-à-vis des officiers insurgés. L'objectif poursuivi consistait à dénoncer le pouvoir absolu et arbitraire du souverain autocrate : en cela, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv poursuivaient l'œuvre des Républicanistes.

L'*Etoile polaire* londonienne offrait aux Républicanistes la publicité dont ils étaient dépourvus en terre russe depuis 1825 : elle assurait la diffusion des mémoires, des poèmes et des essais rédigés par les insurgés en exil. On soulignera la clairvoyance de N.P. Ogarëv qui identifie les revendications des Républicanistes : liberté, Etat de droit, Loi fondamentale, république. Mais l'*Etoile polaire* ne se limitait pas à la

---

[1747] *Idem*, pp.270-271 : « My ne raz mogli zametit' v prigovorah Sledstvennoj komissii po delu 14 dekabrâ, čto ona rasporâžalas' soveršenno proizvol'no, i, naprimer, počemu Pestelâ povesili, a Ûšnevskogo *tol'ko* soslali na katorgu – dlâ ètogo ob''âsnitel'noj pričiny ne najdëtsâ. Hotela li komissiâ kaznit' kogo-nibud' vo čto b ni stalo ili hotela umalit' ličnost' generala-intendanta Ûšnevskogo – imperatorskim snishoždeniem ssylki na katorgu vmesto viselicy – èto uže ležit prosto na sovesti vseh ètih Černyševyh, Levaševyh, Benkendorfov i raznyh drugih žandarmov sledstvennoj komissii i samogo vysočajšego žandarma – Nikolaâ Pavloviča. »

[1748] N.P. Ogarëv rapporte qu'on aurait tenté d'empoisonner I.D. Âkuškin à l'aide d'un morceau de pain, lorsqu'il était en détention, pour lui soutirer des aveux.

[1749] « Etot malen'kij razgovor možet služit' programmoû vsego čto u nas obyčno delali i delaût sledstvennye komissii : tûr'ma služit pytkoû, religijâ služit pytkoû, vsë služit pytkoû, daže tjuremnye bulki, a zatem sleduet nakazanie, kotoroe est' prosto mšenie. » OGARËV, N.P., « V pamât' lûdâm 14 dekabrâ (posvâšeno russkomu vojsku) », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome III, pp.281.

diffusion des textes des Républicanistes : elle proposait aussi une relecture orientée des insurrections, ce qui contribua à hisser le « mouvement décembriste » à la hauteur de la légende.

II. La construction d'une légende.

L'« icône » du mouvement décembriste dessinée en exil par N.P. Ogarëv et A.I. Gercen mérite une analyse approfondie, tant elle demeure vivace dans la mémoire collective : l'interprétation que les éditeurs londoniens de l'*Etoile polaire* donnent du mouvement décembriste participe de la « légende décembriste », telle qu'elle s'est élaborée dans la seconde moitié du XIXème siècle. Quelques historiens ont analysé les composantes de cette légende : S.V. Mironov remet en cause l'idée d'une insurrection planifiée, en soulignant que le soulèvement est en partie dû au hasard[1750] ; N.Â. Ejdel'man et V.E. Vacuro[1751] rappellent que l'image choisie par A.I. Gercen pour représenter les Républicanistes répond à un objectif de propagande ; enfin, S.E. Erlih dénonce la légende décembriste à partir d'une relecture de la biographie intellectuelle et politique d'A.I. Gercen. Il nous semble intéressant de croiser ces trois approches pour rendre apparents les ressorts de cette légende. On s'appuiera sur l'édition londonienne de l'*Etoile polaire*, en accordant une attention toute particulière à l'image des Décembristes qui s'y dessine, tant à travers le choix des textes que dans l'iconographie de la revue.

On distinguera deux éléments fondamentaux : en premier lieu, la référence à la passion du Christ, qui font des Républicanistes des martyrs de l'autocratie, sacrifiés sur l'autel de la liberté. Un autre élément, moins aisé à identifier, vient renforcer cette légende : en attribuant aux Républicanistes la paternité du mouvement de libération, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv ont contribué à ancrer dans les mentalités l'image des Républicanistes comme inaugurateurs du mouvement révolutionnaire russe.

[1750] MIRONOV, S.V., *Stranicy tajnoj istorii samoderžaviâ*, Moskva, Mysl', 1990, notamment chapitre II : « Vosstaniâ moglo ne byt' ».

[1751] Dans une conversation rapportée dans *Novoe Literaturnoe Obozrenie*, n°42, 2, 2000, pp.177-196.

1. L'image des martyrs.

L'image la plus connue des Républicanistes est indubitablement celle des cinq portraits placés en couverture de l'édition londonienne de *L'Etoile polaire*[1752]. Les profils des cinq Républicanistes condamnés à mort furent réalisés par le sculpteur anglais William Linton[1753], à qui il avait été demandé de faire ces portraits à l'antique. Au premier plan, on reconnaît aisément le portrait de P.I. Pestel', puis celui de K.F. Ryleev ; enfin viennent les profils de Bestužev, Murav'ëv et P.G. Kahovskij. Les noms sont inscrits sous les profils, mais sans précision pour Bestužev ni Murav'ëv ; une comparaison avec d'autres portraits permet de les identifier comme les silhouettes de M.P. Bestužev-Rûmin et S.I. Murav'ëv-Apostol.

Deux remarques doivent être prises en compte pour l'analyse de ces portraits. D'une part, l'ordre dans lequel ces silhouettes sont présentées correspond à la hiérarchie établie par A.I. Gercen au sein des Républicanistes : P.I. Pestel' est considéré comme le principal meneur, et K.F. Ryleev, poète de génie, apparaît comme le chantre de ce groupe. Cette hiérarchie met l'accent uniquement sur l'insurrection de décembre 1825, et non sur la mutinerie du régiment de Tchernigov en janvier 1826. D'autre part, on rappellera avec intérêt que « Bestužev » et « Murav'ëv » étaient des noms fort répandus parmi les Républicanistes, et qu'ils font allusion à deux autres noms de famille : « Bestužev-Rûmin » et « Murav'ëv-Apostol »[1754]. Ainsi, ces cinq portraits évoquent davantage de personnes que les cinq condamnés à mort. Ils désignent le meneur intellectuel – P.I. Pestel' –, le chantre du mouvement – K.F. Ryleev – et l'ensemble des Républicanistes ayant participé au soulèvement du 14 décembre 1825 : ceux-ci sont représentés par les trois derniers profils. Par conséquent, ces cinq profils représentent l'ensemble du mouvement décembriste : tous les participants à l'insurrection ont donc été mis à mort par le pouvoir impérial. Comme le souligne N.Â. Ejdel'man, cet

---

[1752] La première de couverture de l'édition londonienne de l'*Etoile polaire* est reproduite dans le tome III de cette présente étude, Annexes IV (documents iconographiques).

[1753] William LINTON (1812-1897), sculpteur et graveur anglais, poète chartiste et essayiste.

[1754] Le nom Bestužev fait allusion à une famille dont tous les frères furent membres des sociétés secrètes ; le nom de famille Murav'ëv évoque l'auteur d'un projet constitutionnel (N.M. Murav'ëv), mais aussi son cousin (Artamon Z. Murav'ëv). Par ailleurs, les trois frères Murav'ëv-Apostol participèrent à la mutinerie du régiment de Tchernigov. L'effet d'accumulation est particulièrement frappant pour ces trois noms de famille. Voir l'intéressant échange entre N.Â. Ejdel'man et V.E. Vacuro, dans l'article d'Irina Želvakova, intitulé *« Polârnaâ zvezda » Dekabristov i « Polârnaâ zvezda » Gercena*, in *Novoe literaturnoe obozrenie*, n°42, 2, 2000, pp.177-196.

ensemble de cinq portraits offre une image simplifiée mais efficace de la réalité, une icône propre à marquer les esprits et prête à passer dans la postérité. De plus, la plupart des jeunes nobles de l'époque, qui ne connaissaient les Républicanistes que de nom, étaient persuadés qu'il s'agissait des vrais portraits des condamnés à mort ; cette image est donc perçue – à tort – comme un reflet de la réalité.

La « légende décembriste » ne repose pas uniquement sur cette icône des cinq profils ; elle doit aussi beaucoup, selon nous, aux termes employés par A.I. Gercen et N.P. Ogarëv lorsqu'ils parlent des Républicanistes. Or, les deux éditeurs utilisent un vocabulaire à connotation religieuse, réalisant une comparaison évidente entre les souffrances des insurgés et la passion du Christ. Dès l'introduction au premier tome de l'*Etoile polaire*, A.I. Gercen fait allusion au « Grand vendredi » :

> « *L'Etoile polaire* disparut derrière les nuées du règne de Nicolas. Nicolas a vécu et l'*Etoile polaire* apparaît de nouveau, au jour de notre Grand Vendredi, le jour même où cinq potences se sont transformées, pour nous, en cinq crucifixions. »[1755]

Ce champ sémantique revient à plusieurs reprises ; l'article qui relate, d'après un témoignage anonyme, la pendaison des cinq condamnés à mort, s'intitule : « Détails de la condamnation des cinq martyrs »[1756]. La métaphore des martyrs de l'autocratie – martyrs pour la liberté – est filée dans tous les textes d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv ayant trait aux Républicanistes :

> « Et ton *exploit* libre
> Deviendra un *sanctuaire* dans la mémoire du peuple,
> Pour toutes les années à venir. »[1757]

> « […] Des récits parlant de la Sibérie, de ces *saints* reclus
> Et du *dévouement* de leurs épouses, de ces instants *lumineux*

[1755] « *Polârnaâ zvezda* skrylas' za tučami Nikolaevskogo carstvovaniâ. Nikolaj prošël i *Polârnaâ zvezda* âvlâetsâ snova, v den' našej Velikoj Pjatnicy, v tot den', v kotoryj pât' viselic sdelalis' dlâ nas pât'û raspâtiâmi. » Citation extraite de *Polârnaâ Zvezda*, *Kniga pervaâ na 1855 god*, édition fac-similée, Moskva, Nauka, 1965.

[1756] *Podrobnosti o kazni pâti Mučenikov*, dans *Polârnaâ zvezda, Kniga šestaâ na 1861 god*, Moskva, Nauka, 1966, pp.72-75.

[1757] « I budet *podvig* tvoj svobodnyj / *Svâtynej* v pamâti narodnoj / Na vse grâdušie goda. » OGARËV, N.P., « Pamâti Ryleev », in *Izbrannye socia'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome III, p.287. Nous soulignons. Les termes religieux sont récurrents : *podvig* désigne l'exploit, le haut fait d'un moine ayant fait vœu de jeûne, d'abstinence, par exemple ; *svâtynâ* est le terme employé pour désigner un lieu sacré, un sanctuaire.

Sous le bruit honteux des chaînes, sous le joug de la réclusion. »[1758]

L'emploi de termes religieux et les allusions à la passion du Christ eurent un poids considérable dans une société fortement imprégnée par les valeurs chrétiennes, et relayée par les valeurs mystiques de l'orthodoxie russe. Cette incursion du sacré dans la rhétorique d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv n'est absolument pas anodine : elle a pour but d'établir une véritable « icône », au sens religieux du terme. Ainsi, A.I. Gercen favorisait nécessairement le culte des Républicanistes comme martyrs de la liberté. Comme dans une icône, la perspective est inversée : désormais, les Républicanistes – et non le tsar – sont investis d'une mission divine, ou, tout au moins, d'un devoir sacré à remplir. L'image des martyrs demeurera longtemps vivace, y compris dans l'historiographie du mouvement décembriste.

La « légende décembriste » comporte un autre volet, lié à l'interprétation historique du mouvement républicaniste. La paternité de tout mouvement révolutionnaire attribuée aux seuls insurgés de décembre 1825 conduit à déformer le regard sur les mouvement révolutionnaires de l'ensemble du XIXème siècle.

2. Les Républicanistes dans l'histoire.

A.I. Gercen et N.P. Ogarëv contribuèrent à former la légende des Républicanistes en leur conférant, outre la palme des martyrs, une place spécifique dans l'histoire russe. Dans son analyse de l'histoire, A.I. Gercen, profondément marqué par ce qu'il perçoit à juste titre comme la première manifestation d'opposition politique au souverain, place le courant républicaniste en amont du « mouvement de libération de la Russie » : cette conception idéologique de l'histoire russe devait avoir une postérité féconde – tout particulièrement pendant la période soviétique.

Au sein de ce mouvement de libération, A.I. Gercen et N.P. Ogarëv voyaient dans les Républicanistes leurs prédécesseurs directs : ils étaient perçus comme des pères dans l'histoire du mouvement de libération qui émergeait en Russie. Dans l'un de ses textes,

---

[1758] « […] Rasskazam pro Sibir', pro uznikov *svâtyh* / I *predannost'* ih žën, pro *svetlye* mgnove'nâ / Pod skorbnyj zvuk cepej, pod gnëtom zatočen'â. » OGARËV, N.P., « I esli b mne prišlos' prožit' eŝë goda », in *Izbrannye socia'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, *op.cit.*, tome III, p.293. Nous soulignons.

N.P. Ogarëv souligne le mérite des Républicanistes, qui consiste à avoir *initié* le mouvement de libération :

> « […] l'un des buts principaux des hommes du 14 décembre était de proclamer leur pensée au grand jour, de produire un exemple, en un mot – de *commencer*. Ils ont péri, mais leur œuvre n'est pas perdue. Peut-être que la *continuation* de cette œuvre avec de nouvelles exigences de la société et du peuple suscitera encore des victimes magnanimes. Tout ce que nous pouvons dire, c'est : soyez prêts, mes amis ! »[1759]

De même, aux yeux d'A.I. Gercen, le mouvement républicaniste constitue, dans le mouvement qualifié de « révolutionnaire », une première étape, suivie par celle des jeunes du cercle de M.V. Petraševskij :

> « Nicolas a vaincu. Mais près du Palais d'Hiver, c'est-à-dire près de la forteresse Pierre-et-Paul, on a découvert la société de Petraševskij. Par conséquent, la pensée révolutionnaire, en dépit de tous les efforts, n'est pas morte, elle hante toujours les esprits, et fait battre les cœurs. L'apparition de ces jeunes gens magnanimes, de ces superbes victimes prêtes à s'offrir en sacrifice, devant la commission a été un des *memento mori* les plus douloureux pour Nicolas. Ce n'est pas en vain que *le fantôme du 14 décembre est apparu vingt-cinq ans plus tard* […]. »[1760]

Cette conception téléologique, initiée par A.I. Gercen et N.P. Ogarëv, se répandit tout au long des XIXème et XXème siècles. La perception du soulèvement de décembre 1825 comme inauguration du « mouvement révolutionnaire », est due, en partie, au travail de mythologisation opéré par A.I. Gercen[1761]. Ce dernier utilisa le principe du mystère des commencements pour caractériser l'insurrection de décembre 1825, perçue comme un *mouvement initial*[1762]. S.E. Erlih énumère les différents éléments de ce

---

[1759] « […] odnoû iz glavnyh celej lûdej 14 dekabrâ bylo : zaâvit' svoû mysl' vsenarodno, zaâvit' primer, odnim slovom – *načat'*. Oni pogibli, no delo ne pogiblo. Možet byt' i *prodolženie* ego so vsemi novymi obŝestvennymi, narodnymi trebovaniâmi eŝë raz vyzovët blagorodnye žertvy. Vsë, čto my možem skazat' : bud'te gotovy, druz'â ! » OGARËV, N.P., « V pamât' lûdâm 14 dekabrâ », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo političeskoj literatury, 1951, tome III, p.274. Nous soulignons.

[1760] « Nikolaj toržestvoval. No vozle Zimnâgo Dvorca, t.e. vozle Petropavlovskoj kreposti, otkryli obŝestvo Petraševskago. Stalo, revolûcionnaâ mysl' pri vseh usiliâh ne ubita, brodit v umah, zastavlâet bit'sâ serdca. Poâvlenie ètih blagorodnyh, samootveržennyh, prekrasnyh ûnošej pered komissiej bylo zloveŝim *memento mori* dlâ Nikolaâ. *Prizrak 14 dekabrâ âvlâlsâ ne darom čerez dvadcat' pât' let* […]. » GERCEN, A.I., *Polârnaâ zvezda – tretnoe obozrenie osvoboždaûŝejsâ Rusi*, édition fac-similée, Moskva, Nauka, 1955, tome I, introduction, pp.V-VI. Nous soulignons.

[1761] Pour un travail précis et récent sur le « mythe des décembristes », voir l'ouvrage de S.E. ERLIH, *Istoriâ mifa (« Dekabristskaâ legenda » Gercena*), Sankt-Peterburg, Aleteâ, 2006.

[1762] A.I. Gercen lui-même subit « l'initiation décembriste » en prononçant un serment sur les Voriobiovye gory. Telle est, tout au moins, l'interprétation que S.E. Erlih donne de ce serment dans

mythe, qui s'opposent dans une dichotomie simpliste : les jeunes officiers insurgés – héros du drame –, affrontent le souverain-autocrate dans un combat dont l'issue sera tragique ; ils se sacrifient pour les générations futures. L'image de Nicolas Ier est noircie à dessein. A.I. Gercen et N.P. Ogarëv inversent la perspective : l'insurrection, acte grave d'insoumission, est justifiée par le fait que le pouvoir de Nicolas Ier est illégitime. Par la suite, les héros achèvent, dans des conditions de vie inhumaines, une vie vertueuse et pure, aux confins de la Sibérie, loin de l'incompréhension des autorités officielles. Ces différentes étapes de la « légende décembriste » correspondent tout à fait au schème du mythe :

> « Les événements de la vie des décembristes, choisis par Herzen, entrent parfaitement dans un *schème mythologique*, selon lequel les héros et les martyrs sont en lutte avec un monstre autocrate et se portent consciemment victimes pour la victoire future de leurs successeurs. »[1763]

Enfin, il est bon de rappeler que ce mythe décembriste, aussi artificiel soit-il, n'appartient pas au temps lointain et fabuleux de la légende, mais s'incarne dans une époque précise, celle d'A.I. Gercen, marquée par la montée des mécontentements en Russie, et en Europe, par la multiplication des mouvements d'hostilité. La « légende décembriste » reflète les positions intellectuelles de son auteur et les conditions dans lesquelles elle fut réalisée. Ainsi, les différents éléments mythologiques choisis par A.I. Gercen font allusion à la situation de ce dernier : lui-même se trouvait aux prises avec le pouvoir impérial ; exilé à Londres, il se reconnaissait dans le destin des Républicanistes. Occidentaliste convaincu, il croyait voir dans les mémoires des anciens officiers insurgés un réquisitoire contre le « despotisme byzantin » de la Russie. Par ailleurs, le XIXème siècle est marqué par la notion de « passage à l'acte », d'« efficacité » : si A.I. Gercen, jeune homme né en 1812, voit dans les Républicanistes des révolutionnaires, c'est parce que lui-même considère que la révolution est le seul moyen de renverser le tsarisme. Enfin, A.I. Gercen est marqué par les révolutions de 1848 en Europe, et par le

---

son ouvrage *Istoriâ mifa (« Dekabristskaâ legenda » Gercena*).

[1763] « Otobrannye Gercenom sobytiâ istorii dekabristov pol'nost'û ukladyvaûtsâ v mifologičeskuû shemu, soglasno kotoroj geroi i mučeniki vstupaût v boj s samoderžavnym čudovišem i soznatel'no prinosât sebâ v žertvu radi grjadušego toržestva svoih posledovatelej. » ERLIH, S.E., *Istoriâ mifa (« Dekabristskaâ legenda » Gercena*), *op.cit.*, p.199. Nous soulignons.

socialisme. Il projette ses idées politiques personnelles dans l'échec du 14 décembre[1764] et la répression de Nicolas Ier contre les officiers insurgés.

Ainsi le profil des cinq Décembristes, l'image des martyrs et des initiateurs d'un mouvement révolutionnaire sont autant d'éléments qui composent la « légende décembriste », élaborée dès 1855 par N.P. Ogarëv et A.I. Gercen. Cette interprétation, profondément ancrée dans un contexte de crise sociale et économique, reflète les rapports tendus entre l'intelligentsia russe et le pouvoir dans les années 1850-1860. Pour comprendre la « légende décembriste », il faut donc la replacer dans son contexte et la regarder comme une réponse d'A.I. Gercen, occidentaliste exilé à Londres, à Alexandre II, souverain autocrate de l'Empire de toutes les Russies :

> « Ô mon Souverain, si ces lignes parviennent jusqu'à vous, lisez-les sans animosité, seul – et pensez-y par la suite. Vous avez si rarement l'occasion d'entendre la voix sincère d'un Russe libre. »[1765]

Au terme de cette étude, il est possible de mesurer l'évolution des conceptions politiques des Républicanistes à leur retour d'exil. Tous demeurent attachés à la notion de liberté personnelle et à l'octroi de droits civiques : ces deux éléments transparaissent dans leur participation à la réflexion sur l'abolition du servage. N.I. Turgenev poursuit sa lutte contre la servitude, en Russie comme aux Etats-Unis. Mais dans la pensée des Républicanistes, les préoccupations sociales prennent désormais le pas sur les réformes de l'Etat. Ce renoncement à un projet politique s'accompagne d'un effacement progressif de la république : il n'est désormais plus question d'instaurer un autre régime politique en Russie autocratique. A l'instar de l'Union du Bien public, les Républicanistes vieillis préfèrent transformer la société plutôt que l'Etat : ils ont repris le chemin de la légalité.

[1764] A.I. Gercen considérait que P.I. Pestel' était le « premier socialiste ». Il voyait dans les Républicanistes une « phalange de héros, nourris, comme Romulus et Rémus, au lait d'une bête sauvage ». « falanga geroev, vskormlennaâ, kak Romul i Rem, molokom dikogo zverâ ». Cité par KIÂNSKAÂ, O.I., *Pavel Pestel' – oficer, razvedčik, zagovoršik*, Moskva, Paralleli, 2002, p.9.

[1765] « Gosudar', esli èti stroki dojdut do Vas, pročtite ih bezzlobno, odni – i podumajte potom. Vam ne často pridëtsâ slyšat' iskrennij golos svobodnogo Russkogo. » ISKANDER, *Polârnaâ zvezda izdana A.I. Gercenym i N.P. Ogarëvym*, Moskva, Nauka, 1955, tome I, Introduction, p.14.

Dès les années 1855-1860, l'histoire et le devenir des Républicanistes sont instrumentalisés par leurs contemporains : leur retour fut orchestré par les autorités tout d'abord, afin de savamment mettre en scène la grâce impériale ; la jeune génération, admirative de la liberté de pensée de ces vieillards, s'empressa de lire les mémoires rédigés par les anciens insurgés, grâce à l'activité développée par E.I. Âkuškin, fils d'un Républicaniste ; enfin, deux exilés utilisèrent le retour d'exil de ces prisonniers politiques pour raviver la haine contre le tsarisme et renouveler le souvenir des insurrections.

Nous héritons du regard d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv sur les Républicanistes. Or, l'icône et la légende élaborées dans les pages de l'édition londonienne de l'*Etoile polaire* comportent une ambiguïté profonde : si la publication des mémoires, accompagnée de commentaires clairvoyants de N.P. Ogarëv, assure un accès à des textes fondamentaux pour comprendre la *pensée* des Républicanistes, en revanche l'almanach londonien accorde délibérément une place prépondérante à l'*action* des Décembristes. Ce faisant, A.I. Gercen fait entrer les Républicanistes dans un temps aux propriétés élastiques : le temps de la légende. Il a recours à deux éléments pour forger la « légende des Décembristes » : la figure des *martyrs*[1766] – symbolisés par les cinq pendus ; et la notion de *précédent historique*, puisqu'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv font des insurrections le *moment initial* d'un mouvement de libération de la Russie. Cette interprétation, liée à la fois à la biographie d'A.I. Gercen, aux mentalités du XIXème siècle et au genre de la « légende historique », demeure profondément ancrée dans la vision que l'on peut avoir de l'histoire russe. Pour être fort répandue, elle n'en est pas moins erronée. Tout au long de cette étude, nous nous sommes efforcée de nous défaire de l'icône esquissée par A.I. Gercen, afin de faire apparaître, derrière l'action des « Décembristes », le projet politique porté par les « Républicanistes ».

[1766] Curieusement, le « martyrologue de la liberté » est repris en ces termes – malgré la connotation religieuse – dans l'historiographie soviétique.

CONCLUSION

Cette étude consacrée à la postérité des idées républicanistes, sur plus de quatre décennies, a mis à jours deux éléments qui permettent de renouveler l'approche du « mouvement décembriste » : le devenir des convictions politiques des Républicanistes, d'une part ; l'élaboration d'une véritable « légende décembriste », de l'autre.

De 1825 à 1870, les conceptions politiques des Républicanistes ont évolué au gré des soubresauts politiques et sociaux survenus en Russie et en Europe. L'amère expérience de l'exil ou de l'émigration et le retour surveillé en Russie d'Europe ont eu raison de l'audacieux rêve républicain : force est de constater que, dans tous les écrits des Républicanistes, la république – entendons la forme républicaine de l'Etat – s'estompe assez rapidement. De l'idéal républicain ne subsiste, dans le projet de N.I. Turgenev, que le mode républicain de gouvernement, fondé sur la souveraineté du peuple et sur la représentation nationale. En Russie, l'héritage des revendications des années 1820 est encore plus ténu : la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode revendique encore une fédération de républiques, mais cette exigence disparaît avec la dissolution de la société. De retour d'exil, les Républicanistes n'élèvent plus la voix pour revendiquer des libertés politiques ; ils se battent avant tout pour défendre les libertés civiles et le respect de la personne. Les anciens insurgés se détournent des projets politiques et prônent une réforme de la société. Et pourtant, il semble bien qu'une étape ait été franchie dans la généalogie d'une conception moderne de l'Etat : en 1865, la motion de l'Assemblée de la noblesse russe – qui exige liberté et publicité des débats, mise en œuvre de la représentation nationale et désignation des représentants par l'élection – récuse le despotisme de l'autocrate ; désormais, l'élite gouvernante se prononce en faveur d'un mode non despotique et non anarchique de gouvernement. Les solutions proposées par les Républicanistes ne sont pas retenues, mais leurs questions sur la nature du lien politique et le fondement du pouvoir subsistent, tout au long du XIXème siècle. C'est dans ce questionnement de la légitimité que se situe l'apport le plus innovant des Républicanistes à la culture politique russe.

L'étude de la réception des insurrections en Russie et en Europe a prouvé la lucidité de l'Empereur et des élites gouvernantes dans leur compréhension des mobiles et des objectifs réels des Républicanistes. Cette juste estimation de leur mouvement se fonde sur une analyse des composantes politiques, économiques et juridiques des convictions de ces officiers insurgés. Mais la génération qui assiste au retour d'exil de ces vieillards n'a pas accès à d'autres textes qu'aux mémoires des Républicanistes. Dès lors, les objectifs politiques passent au second plan – seul l'acte d'opposition au tsar est retenu pour qualifier l'audace de ces officiers. Farouche adversaire de l'autocratie, lui-même exilé, A.I. Gercen – aidé en cela par N.P. Ogarëv – contribue à élaborer une image déformée mais puissamment fédératrice du « mouvement décembriste », centrée autour des insurrections qualifiées de « révolutionnaires ». Cette icône fait entrer les acteurs de décembre 1825 et janvier 1826 dans le temps de la légende : désormais, et pour longtemps, les Républicanistes deviennent des martyrs de la liberté et les précurseurs de tout mouvement révolutionnaire.

Le présent travail de réflexion sur le mouvement républicaniste a justement tenté de se démarquer de cette légende si tenace. Une analyse attentive des mots des Républicanistes ; une étude textuelle des projets constitionnels élaborés, des chansons, de la correspondance ; une attention soutenue à la vie interne des sociétés secrètes ; la prise en compte des tensions entre les protagonistes – tous ces éléments invitent à esquisser une autre image des insurgés de 1825-1826 : celle de penseurs aguerris, rompus aux disciplines du droit et de la justice, attentifs à inventer une solution pour le mieux-être politique de la Russie. Ces ambitieux penseurs de l'Etat dépassent de loin le cadre de l'icône simpliste dans laquelle A.I. Gercen les a enfermés : par ces pages consacrées à leurs conceptions politiques, on espère avoir rendu toute la complexité, toute l'épaisseur – mais aussi toute la richesse – de leur pensée politique.

CONCLUSION GENERALE

« On peut se défaire des hommes, mais de leurs idées – jamais ! »

M.S. LUNIN[1767]

Au terme de ce lent et patient cheminement parmi les conceptions politiques russes et européennes, de 1760 à 1870, vient le temps de confronter les hypothèses avancées aux conclusions établies, et de justifier la perspective générale de ce travail, glissée subrepticement dans un sous-titre auquel nous n'avons accordé que trop peu d'attention jusqu'à présent : « pour une histoire de la modernité politique en Russie ». C'est, en effet, la généalogie de cette histoire moderne du politique, ou, pour le dire autrement, l'émergence d'une conception moderne de l'Etat, qui a servi de toile de fond à notre relecture du mouvement décembriste. La genèse de l'Etat moderne que nous avons tenté d'établir autorise à conclure hardiment : avec leurs projets politiques, les Décembristes – pour reprendre le nom que l'histoire leur a attribué – font bel et bien entrer la Russie autocratique *en modernité politique*. Tout au long du XIXème siècle, d'autres penseurs politiques ne cesseront d'appeler de leurs vœux l'avènement d'un Etat fondé sur une constitution, et ce, jusqu'à l'instauration d'un régime parlementaire en 1905. L'Etat moderne, organisé rationnellement et fondé sur un mode non despotique de gouvernement, n'émerge en Russie qu'à l'aube du XXème siècle, et précipite la chute de l'Empire de toutes les Russies. Mais il est en germe dès le début du XIXème siècle ; il a pour fidèle compagne la liberté, qui se fraie, lentement il est vrai, un chemin tortueux parmi les théories autocratiques du pouvoir, de 1760 à 1870. C'est ce difficile et secret avènement que nous avons analysé au fil de ces pages. Ce postulat justifie notre attention soutenue aux esquisses non menées à terme, aux sociétés interrompues, aux

---

[1767] « Ot lûdej možno otdelat'sâ, no ot ih idej – nel'zâ ! » LUNIN, M.S., cité par IVANOV-RAZUMNIK, R.V., *Istoriâ russkoj obŝestvennoj mysli*, Sankt-Petersburg, Tipografiâ M.M. Stasûleviča, 1911, 3e édition, revue et corrigée, ouvrage réédité en fac-similé, Paris, La Hague, Mouton, 1969, tome I, p.133.

projets avortés, aux journaux intimes relégués au fond d'une mémoire peu fidèle, aux souvenirs de jeunesse, aux lettres non envoyées, aux insurrections manquées, aux vies interrompues. C'est au creuset de ce qui n'est pas advenu, dans l'entrelacs de représentations utopiques et de pratiques inhabituelles de la liberté, que se situe la pensée politique des Décembristes.

Cette pensée prend la forme – nous espérons l'avoir démontré – de la République, malgré une dissymétrie fort problématique entre l'omniprésence de l'*idée* républicaine et la rareté du *vocable*. Nous l'avons vu en effet, l'idéal républicain des Décembristes ne s'exprime pas nécessairement par le terme consacré de « république ». Le républicanisme des Décembristes est protéiforme : il est à chercher dans le refus de l'autocrate et du monarque, dans les images poétiques de K.F. Ryleev et A.A. Bestužev, dans les caricatures pamphlétaires, dans les projets constitutionnels, dans les réflexions philosophiques. Aux yeux des Décembristes, la République n'est pas un fétiche creux et sans âme : elle est, au terme d'un long parcours et de multiples métamorphoses, l'unique construction étatique envisageable pour la Russie. Elle représente le bien-être, et même, le mieux-être politique possible ; elle garantit la prospérité de l'Etat, la liberté des citoyens, la grandeur d'un pays. Oui, la république est le motif central des idées politiques des Décembristes : elle fait d'eux, au sens plein du terme, des Républicanistes. Mais cette certitude, qui est nôtre au terme de ce travail, ne nous est pas apparue d'emblée exempte de tout soupçon : en raison de la polysémie du terme de république et de sa surprenante adaptation en Russie autocratique, l'historien se heurte à la redoutable tâche de mettre à jour les différentes composantes de cette idée, sans s'adonner à des simplifications à outrance. Il nous paraît salutaire de rétablir ici la généalogie de l'idée républicaine, en tenant compte à la fois des termes utilisés, des théories invoquées, des tensions qui se font jour dès lors que les futurs insurgés tentent de donner à leur idéal politique les contours précis d'une structure étatique.

Idée républicaine et pensée politique.

La « république », terme éminemment polysémique, pose à toute tentative de définition un problème ardu : rendre compte de sa complexité parfois hermétique sans la réduire à une dénomination vide de sens. On rappellera que la réalité désignée par ce

terme varie en fonction des époques[1768]. Le recours à la philosophie politique a permis de distinguer trois couches de sédimentation : avant de qualifier un régime politique précis, la république désigne un mode non anarchique de gouvernement, puis un mode non despotique de gouvernement ; ce n'est que tardivement que le terme en vient à évoquer un mode non monarchique de gouvernement. Ces trois « époques » de la république sont autant d'étapes sur la route de la liberté politique ; elles constituent des jalons fondamentaux de l'histoire du politique en Russie, de 1760 à 1870. La première époque est réalisée par Catherine II, qui tente d'organiser l'Etat selon les principes de la saine raison ; c'est là la principale revendication de son *Instruction*. La deuxième époque, qui oppose au despotisme et à l'autocratie une association politique fondée sur le libre consentement de ses membres, est fondatrice d'une conception moderne de l'Etat : elle répond aux aspirations d'une partie de la noblesse libérale modérée, mais cette dernière ne théorise pas ses convictions politiques dans des projets constitutionnels d'envergure. A ces deux éléments constitutifs de leur projet politique, les Républicanistes ajoutent, dans leur définition de la république, une troisième composante : l'intime conviction que la république est le seul régime politique apte à incarner la liberté au sein de la cité les conduit à radicaliser leur propos et à prôner la suppression du monarque.

Un mode non anarchique de gouvernement.

En Russie comme en Europe, la *res publica*, la chose publique, désigne au premier chef un Etat organisé de manière rationnelle, établissant un équilibre entre les différentes forces de pouvoir. Catherine II s'en prévaut lorsqu'elle rédige son *Instruction*, érigée en un véritable testament – non de son action politique, mais de sa conception de l'Etat. En 1780 encore, dans l'Empire de toutes les Russies, l'Etat républicain est un Etat rationnellement ordonné, il désigne un mode *non anarchique* de gouvernement, mais rien n'interdit de joindre à cette qualité les caractéristiques d'un Etat autoritaire et policier. Catherine II ne s'en prive pas, qui donne à ses sujets le titre de « citoyens » et les confine dans une servitude absolue. Reprenant les théories politiques les plus en vue en Europe, Catherine II entend apporter sa pierre à la science

[1768] Nous renvoyons ici à l'excellente analyse, déjà citée, de Blandine KRIEGEL, *Philosophie de la république*, Paris, Plon, 1998.

de l'Etat : elle affirme donc la primauté de la loi, mais place le souverain au-dessus de toute loi ; elle défend l'idée de la correspondance entre le délit et la peine, mais confond innocent et coupable sous le terme d' « inculpé » ; elle parle de liberté, mais multiplie les institutions de police. Les Décembristes ont pour livre de chevet ce dense bouquet des fleurs politiques de l'Impératrice : ils lui empruntent sa rigueur théorique, son engouement pour les théories européennes, parfois même son vocabulaire ; mais surtout, ils retiennent de cette première approche – P.I. Pestel' au premier chef – la notion d'ordre : ordre civil, ordre moral, ordre juridique, ordre politique.

Un mode non despotique de gouvernement.

Mais la *république* contient en soi un élément subversif pour l'Empire : elle désigne aussi un mode *non despotique* de gouvernement. Dès 1699, le terme fait son apparition en russe pour désigner les républiques de l'Antiquité (villes de la Grèce antique, système politique de Rome), les républiques italiennes (Gênes et Venise, la Sérénissime), et la « république polonaise », fondée sur l'élection du monarque. Jamais le terme n'est utilisé en ce sens par les contemporains de la Grande Catherine, ni par l'Impératrice elle-même. C'est qu'entendue ainsi, la république suppose de limiter le pouvoir absolu de l'autocrate, aberration politique qui entraînerait la ruine de l'Empire, aux dires de Catherine et de son fils, Paul Ier.

En réalité, la république – entendons un mode non despotique de gouvernement – remet en cause les fondements de l'autocratie et ouvre la voie à une monarchie parlementaire. Telle est, peut-être, la position d'Alexandre Ier, en dépit de ses hésitations et de ses atermoiements, qui reflètent davantage les tensions au sein de la noblesse que les convictions profondes de l'Empereur. L'avènement du jeune Alexandre s'accompagne d'un essor des réflexions politiques, confiées à d'éminents hommes d'Etat, tels M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev. L'influence sur leurs contemporains de projets non réalisés est indubitable. La tentative de définir les missions de l'Etat, d'en expliquer sinon les origines du moins les objectifs, de mettre à jour les mécanismes de l'obéissance civile, de renouveler l'organisation territoriale est louable. Elle préside à l'émergence d'une véritable science de l'Etat, qui met à distance les caprices du souverain pour interroger l'ordonnancement des instances politiques et les rapports qui gèrent les relations privées et publiques, sociales et politiques, au sein de la cité. Les limites des projets constitutionnels de M.M. Speranskij – établir un Conseil d'Empire

qui serve d'intermédiaire, donc de relais de la volonté de l'Empereur – et de N.N. Novosil'cev – remettre la souveraineté entre les mains de l'Empereur – prouvent que la Constitution russe n'aurait eu de constitution que le nom, et aurait pu, derrière une façade respectueuse du droit, consacrer le pouvoir du despote[1769].

Tel n'est pas l'avis des Républicanistes qui s'insurgent contre l'autocratie : selon eux, la chose publique doit concourir à l'avènement de la liberté au sein de la cité – liberté personnelle, libertés civiles, libertés politiques. La liberté est le seul principe à l'aune duquel les futurs insurgés définissent le lien politique. Cette prise de conscience s'effectue – lentement, parfois à rebours des convictions initiales, au gré des rencontres qui jalonnent le parcours intellectuel – essentiellement à travers le fourmillement d'idées de ces véritables laboratoires politiques que furent l'Union du Salut et l'Union du Bien public[1770]. Les Républicanistes évoquent la liberté dans les termes que leur offre leur époque : la liberté devient un droit imprescriptible de tout être humain – où l'on retrouve les convictions véhiculées par les théories jusnaturalistes. Elle est aussi le ressort de l'économie d'un Etat prospère : l'économie politique et son cortège de libre entreprise trouvent dans les Républicanistes de studieux écoliers. Ce principe de liberté doit s'incarner avant tout dans la société : l'histoire de l'Union du Bien public reflète la ferme croyance en une progressive libéralisation de la société, prévue sur un quart de siècle et devant mener, à terme, à la création de citoyens instruits des choses de l'Etat, responsables du devenir de leur pays, attentifs à réaliser le bien commun. Toutefois la réforme de la société s'avère bientôt une impasse : il ne s'agit pas tant d'améliorer les mœurs citoyennes ou de limiter les abus que de fonder l'Etat sur de nouvelles bases. Si le principe de liberté se trouve au fondement de la société, il doit aussi être au fondement de l'Etat. Dès 1820, les futurs insurgés se prononcent pour une véritable réforme de l'Etat : la prise de conscience devient prise de position.

[1769] Sur les soubresauts du mouvement contitutionnaliste en Russie, on renverra à l'étude, déjà citée, de GLINSKIJ, B.B., *Bor'ba za konstituciû, 1612-1861 gg. Istoričeskie očerki s portretami i illûstraciâmi*, Sankt-Peterburg, Izdanie N.M. Karbasnikova, 1908, pp.48-80.

[1770] Rappelons que l'Union du Bien public, forte de deux cents membres, rassemblait une grande partie des intellectuels et de la noblesse libérale de l'époque. Ce qui autorise A.A. Bestužev à affirmer : « D'ailleurs, et bien que cela ne soit pas pour me justifier, j'ajouterai ceci : près d'un tiers de la noblesse russe pensait pratiquement comme nous, quoiqu'elle fût plus prudente. » « Vpročem, hotâ i ne v opravdanie sebe skažu : čto edva li ne tret' russkogo dvorânstva myslila počti podobno nam, hotâ byla nas ostorožnee. » Extrait du dossier d'instruction du Capitaine en second A.A. BESTUŽEV, in *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennyj arhiv, 1925, tome I, p.340 (réponse à la question n°7).

Un mode non monarchique de gouvernement.

Et les sociétés secrètes naissent, qui défendent un mode *non monarchique* de gouvernement, une forme non monarchique de l'Etat – en d'autres termes, une république. C'est là que réside la véritable originalité des Décembristes, dont le mouvement ne peut se réduire à l'insurrection de décembre 1825 ; là que se trouve le cœur de la pensée politique de ceux que nous avons nommés les Républicanistes ; là que gît, il faut le rappeler, l'ordre politique « subversif » que Nicolas Ier tentera à tout prix de faire oublier. Derrière les rideaux des sociétés inavouées, au creux de ce secret qui semble recouvrir tout projet politique en Russie, les Républicanistes élaborent différents projets de restructuration de l'Etat, destinés à mettre en pratique, d'inscrire dans un cadre étatique réel, le principe de la liberté politique. Leurs projets, esquissés au sein de l'Union du Bien public, confortés dans les Sociétés du Nord et du Sud, sont le fruit de nombreuses heures de travail, de réflexion, de formulation des idées, d'échanges avec leurs camarades. P.I. Pestel' travailla plus de cinq ans sur sa *Russkaâ pravda*, N.M. Murav'ëv eut besoin de quatre années pour élaborer sa *Konstituciâ* qui fut annotée et reprise par nombre de ses compagnons : ces circonstances empêchent de réduire l'idéal républicain à une utopie de jeunesse ; dans ces esquisses, la république prend la forme concrète d'un véritable projet politique et devient l'*autre* de la monarchie.

Dès 1820, la forme républicaine de l'Etat est préférée à la forme monarchique : avertis par les violations de la Charte constitutionnelle française de 1814, par les cours d'A.P. Kunicyn et par la lecture de Destutt de Tracy, les membres des sociétés politiques renoncent à incarner le pouvoir exécutif dans une seule et même personne : la confortable stabilité de la dynastie est rejetée au profit de la liberté offerte par une présidence provisoire, désignée par l'élection. La république dotée d'une loi fondamentale préserve les citoyens de tout abus de pouvoir ; elle leur assure la liberté politique maximale ; elle fait d'eux, enfin, des hommes libres et responsables du devenir de leur pays. L'Empire russe doit donc devenir, sous les auspices de N.M. Murav'ëv, P.I. Pestel', K.F. Ryleev et de leurs compagnons de pensée, une république conjuguant liberté, prospérité et bien-être des citoyens.

Ceci établi avec certitude, l'historien est malgré tout en droit de s'étonner : situé à mille verstes de la culture politique russe, comment ce projet d'une autre Russie – parce que situé et conçu en partie outre-Russie – a-t-il pu fédérer ou, pour reprendre les

termes de la Commission d'enquête, « égarer » tant de jeunes gens rompus à la réflexion philosophique, politique et juridique, tant de jeunes officiers non dépourvus de qualités stratégiques ? La réponse est à chercher dans les multiples traits – oniriques et réalistes à la fois – que revêt la république.

Le rêve républicain.

La république permet aux futurs insurgés de brandir avec conviction l'étendard de la liberté, sous toutes ses formes et sous toutes les latitudes. C'est que la république, idée abstraite, est d'abord affaire de *représentations* ; et, dans ce domaine, les Républicanistes présentent un talent certain. Représenter la république, c'est faire appel à des sentiments généreux, louer la liberté de l'individu, exalter le courage patriotique – liberté, république, patrie se confondent en une même vision de l'idéal politique à atteindre. L'idéal républicain s'accompagne de tout un imaginaire qui puise à ces abondantes sources que sont l'histoire russe et les expériences politiques européennes : sous la plume des Républicanistes, la république prend les traits séduisants de la Liberté, valeur universelle qui dépasse le cadre étroit des peuples et des traditions politiques et assure seule à toute personne sa dignité d'être humain.

La république, un idéal de liberté.

Si le projet républicain est si fédérateur, c'est essentiellement parce que, pour les membres des sociétés secrètes, la république est synonyme de liberté. Elle incarne toutes les libertés, libertés personnelle, liberté civiles et politiques. La liberté personnelle prend un relief particulier dans la lutte des Républicanistes pour l'abolition du servage[1771]. L'institution du servage doit être abolie avant tout au nom de la dignité humaine : rien ne peut justifier l'exploitation de l'homme par l'homme. La lutte pour la liberté des personnes s'accompagne, chez les Slaves Unis tout particulièrement, de la lutte pour la liberté des peuples : toute nation a le droit de disposer de son indépendance

[1771] Le refus de toute servitude est commun à l'ensemble des Républicanistes. Toutefois, N.I. Turgenev s'avère le plus ardent défenseur de l'abolition du servage : jusqu'en 1861, il n'aura de cesse de dénoncer cette institution.

et de son autonomie politiques. La liberté ne concerne pas seulement les interstices de la vie quotidienne ; elle doit aussi intervenir dans les espaces publics : liberté de la presse, liberté d'opinion et libre-échange d'idées sont présentées comme autant de variations sur le même thème. Dans le domaine économique, les Républicanistes prônent la création d'un marché intérieur dépourvu de barrières tarifaires, de taxes et autres freins à la circulation des biens et des personnes ; ils fondent ce marché intérieur en utilisant à la fois les plaines de Sibérie centrale, les larges fleuves sibériens et les grandes foires traditionnelles. Ils soutiennent la libre entreprise et l'initiative individuelle, arguant que le libre choix de l'activité professionnelle, fondé sur l'intérêt, assurera une plus grande productivité que l'imposition d'une profession. Dans tous les domaines d'activité, le principe de liberté doit être reconnu comme le seul ressort de toute activité humaine.

A partir de 1820, suite à la mutinerie du régiment de Semenov et du ralentissement des activités de l'Union du Bien public, les Républicanistes ajoutent un nouvel élément : la liberté politique. Située au fondement de l'association politique, elle est la mission première de l'Etat des Républicanistes, qui emprunte nombre de traits au libéralisme politique. Etat libéral, la république garantit aux citoyens des droits jugés imprescriptibles, au premier chef desquels se trouve la liberté ; elle garantit également deux autres droits fondamentaux : la sécurité et la propriété, auxquels les Républicanistes ajoutent l'égalité des citoyens. La liberté politique ne peut se concrétiser qu'à travers des institutions politiques libres : le mode représentatif de gouvernement et l'organisation d'élections en sont les conséquences immédiates. Dès lors, une réforme de la société ne suffit plus : c'est l'ensemble de l'Etat qu'il faut restructurer.

Dans un troisième mouvement, la république est l'absolument *autre* de l'autocratie : plus de monarque, plus de despote. Là où régnait l'arbitraire, règne désormais la Loi fondamentale qui garantit la liberté. La suppression – physique ou institutionnelle – du souverain est le prélude à l'avènement de citoyens libres. Dans les chansons de table, on ridiculise le tsar autocrate et ses favoris fantoches, mais on exalte la vertu républicaine des citoyens modèles ; on fustige la malhonnêteté des uns et on loue la probité des autres. Des textes polémiques font entrer la république dans un système dichotomique certes simpliste, mais extrêmement porteur dans l'imaginaire collectif : la république est le bien politique, le mieux-être politique possible, tandis que l'autocratie est assimilée au mal absolu, une aberration qui n'a point lieu d'être.

Fascinante Antiquité.

A l'Europe, les Républicanistes empruntent l'Antiquité grecque et romaine, dans laquelle ils voient l'institutionnalisation des libertés politiques. Dans leur vision idéalisée de l'Antiquiuté, les cités grecques sont prospères, elles concrétisent la liberté politique à travers les discussions publiques au sein de l'agora, elles prouvent que la liberté n'est pas incompatible avec un Etat bien ordonné. Les cités de la Grèce antique et la république romaine consacrent le citoyen utile à la cité : les multiples exemples repris dans l'*Etoile polaire* témoignent du patriotisme civique des citoyens-modèles de l'Antiquité, faisant d'eux un modèle universel de citoyenneté. A cette utilité civique s'ajoute l'institutionnalisation des libertés politiques : l'agora est le *lieu* qui incarne la liberté politique et la responsabilité des citoyens envers leur Etat. On pourrait objecter que les Républicanistes ne font pas grand cas de l'exactitude historique et rappeler que le nombre de « citoyens » était fort réduit à Athènes. Mais le but des Républicanistes n'est pas de restituer fidèlement le modèle politique des cités de l'Antiquité : animés du désir d'instaurer ce régime en Russie, ils cherchent à montrer que le système républicain n'est pas un idéal et qu'il a réellement été incarné dans des institutions politiques. Le recours à l'Antiquité ancre la république dans une histoire concrète – certes lointaine, mais surtout avérée.

Les traits russes de la république.

La république ne serait pas un élément fédérateur si elle ne contenait en son sein que l'image, glorieuse mais étrangère aux Russes, de l'Antiquité. Les Républicanistes l'ont parfaitement compris, et, animés d'un réel souci de propagande tout autant que de convictions profondes, ils effectuent une relecture passionnée de l'histoire et revêtent la république de traits profondément russes. L'arme la plus efficace est le rapprochement entre le modèle républicain et les libres institutions de la libre cité de Novgorod, dont le but est d'établir que la république est une tradition politique russe, dévoyée par l'autocratie. Cette relecture consiste à exalter la période de la Russie kiévienne, dont les principautés indépendantes, non soumises à un pouvoir central, vivent dans la quiétude, connaissent la liberté et la prospérité. Par contraste, la période moscovite qui prélude à l'Empire et l'Empire lui-même sont présentés comme une trahison des principes politiques intrinsèques à la Russie. Selon les Républicanistes, l'essence politique de la

Russie réside indubitablement dans la république, associée de manière fort vague à un usage démocratique des libertés politiques. La Russie kiévienne n'est pas une époque révolue, elle est le seul moment où la Russie s'est trouvée face à ce qui la constitue, face à sa vérité historique, face à son essence politique – en un mot, face à elle-même. Vérité et essence – se profile ici la dangereuse ambiguïté de la *Russkaâ pravda*. Si la république *est* russe, alors la Russie doit retrouver son essence : elle doit recouvrer son *identité* républicaine. Pour les futurs insurgés, la Russie ne peut être que républicaine.

Cette réinterprétation partisane de la Russie kiévienne, détentrice des valeurs originelles et originales de la Russie, est teintée du « romantisme civique » de l'*Etoile polaire*. Elle est servie par le verbe élégant et puissant des Républicanistes écrivains, par des images propres à frapper les esprits, par des romans historiques destinés à présenter aux lecteurs cette république en train de vivre. L'histoire de Roman et Olga – histoire d'un amour impossible entre deux jeunes gens de castes différentes, mais qui devient réalité grâce au courage patriotique de Roman, aux vertus citoyennes des Novgorodiens, et aux libertés politiques de la cité de Novgorod – est emblématique de cette littérature civique et romantique à la fois, qui sert admirablement le dessein des Républicanistes. Pas plus qu'à Athènes, la république n'a été un idéal inaccessible en Russie ; comme à Athènes, la république s'est incarnée, en Russie, par un régime politique concret.

La relecture de la Russie kiévienne ne se limite pas à l'exaltation romantique des libertés dont jouissent les Novgorodiens ; elle prélude aussi à une relecture des institutions politiques de l'époque. Les esquisses constitutionnelles témoignent de plusieurs emprunts aux instances politiques de l'époque : le plus récurrent demeure celui du *Narodnoe veče*, assemblée générale du peuple qui incarne, pour les futurs insurgés, tout à la fois la démocratie, la souveraineté nationale et la participation des citoyens au devenir de leur pays. Le *Narodnoe veče* était une assemblée, composée de l'ensemble des chefs de feux de la cité ; dans certaines principautés, cette assemblée n'avait qu'une voix consultative, dans d'autres, comme Novgorod, elle exerçait une réelle influence sur les décisions du Grand prince. Toutefois, les Républicanistes n'emploient pas ce terme pour évoquer l'assemblée de tous les citoyens, mais pour désigner le Corps législatif, dépositaire de la souveraineté nationale. Au *Narodnoe veče*, certains ajoutent parfois une autre notion, celle du *Zemskij sobor* – allusion transparente à la Moscovie. Le *Zemskij sobor* désigne une sorte d'Etats généraux, qui rassemblent

les propriétaires terriens du pays. Seul P.I. Pestel' fait usage de ce terme, et cela n'est pas fortuit : il tente d'investir cette institution, proprement aristocratique, de l'élément démocratique que contient le *Narodnoe veče*. Dans son projet, l'assemblée des propriétaires désigne l'ensemble des propriétaires, tous citoyens, dont la représentation est assurée à travers le *Narodnoe veče*, érigé en organe du pouvoir législatif.

Ces multiples images et emprunts à la culture européenne et russe composent un visage fort séduisant de la future république. Mais celle-ci ne doit pas sa forme aux seules utopies et théories des Républicanistes : elle est aussi issue de mouvements politiques contemporains, extérieurs à la Russie.

Les influences : Europe et Amériques.

Le mouvement républicaniste est contemporain de nombreuses expériences politiques républicaines, à la réussite tantôt avérée, tantôt contestable. L'Europe et les Amériques offrent aux Républicanistes de nombreux sujets de méditation sur l'institutionnalisation de la liberté politique[1772]. Souhaitant échapper aux écueils des uns, ou reproduire la réussite des autres, les Républicanistes élaborent leur propre théorie républicaine – en réaction et par rapport à ces réalisations variées de l'idéal républicain.

Les soubresauts du Vieux-Monde.

Comme la plupart des représentants de la noblesse libérale modérée, les Républicanistes sont très attentifs aux bouleversements que subit l'Europe, de 1789 à 1823. La France est un des pays les plus marquants, mais elle n'est pas toujours perçue de manière positive. Les membres des sociétés politiques secrètes se prononcent contre la Révolution française et surtout contre la Terreur qui s'ensuivit ; le sobriquet de « jacobin » attribué à P.I. Pestel' en est la preuve : aux yeux des Républicanistes, rien

[1772] Les élites gouvernantes montrent elles aussi un vif intérêt pour les expériences politiques américaines et européennes. On rappellera ici l'intérêt croissant de la noblesse libérale pour les Etats-Unis d'Amérique du Nord, ou encore la correspondance entre N.S. Mordvinov et Jeremy Bentham.

n'a jamais justifié les abus sanglants de la Terreur. En revanche, les acquis de la Révolution – et non ses méthodes – paraissent précieux : citoyenneté, réorganisation de l'Etat en république, organisation d'élections libres, égalité de tous devant la loi, déclaration des droits de l'homme. Au cours des années 1814-1818 lorsque, forcées de rester sur place pour maintenir l'ordre, les troupes russes assistent au retour des Bourbons, à la mise en place de la monarchie constitutionnelle, et à l'instauration d'une vie politique à la fois enfiévrée et féconde, les Républicanistes perçoivent ce que la monarchie constitutionnelle doit à la Révolution. Enfin, la rencontre avec Benjamin Constant et la participation à des conférences[1773] parachèvent l'éducation politique des officiers de l'armée russe. La France aura donc servi de repoussoir, avant de séduire les futurs insurgés par l'effervescence de la vie politique des années 1815-1820. Les constitutions révolutionnaires laissent de profondes empreintes dans les projets constitutionnels, mais sur nul autre la France n'aura eu autant d'influence que sur P.I. Pestel' : fasciné par la république unifiée et la revendication des droits des citoyens, il emprunte quelques passages de la Constitution révolutionnaire de 1793.

Toutefois, même si la Révolution de 1789 et l'Empire de Napoléon ont fait vibrer les pays européens au pas des armées françaises pendant près de trente ans, l'Europe ne peut se résumer à la France. D'autres nations européennes présentent aux futurs insurgés des alternatives à la République centralisée. A lire les dossiers d'instruction, on constate que le système monarchique et la puissance de l'Angleterre ont fasciné les Républicanistes, à la fois par l'équilibre de ce régime et par la nature de son aristocratie. L'Angleterre est enviée, mais son système politique est perçu comme un système strictement national, impropre à l'exportation sous d'autres cieux. Les révolutions anglaises, anciennes, ont conféré depuis longtemps une grande stabilité à l'Angleterre ; or, les Républicanistes ont soif de nouvelles expériences politiques : ce n'est donc pas vers l'Angleterre qu'ils se tournent, mais vers les pays en construction. Ils sont nombreux en Europe à cette époque. Parmi les nations qui naissent ou renaissent, plusieurs d'entres elles choisissent le principe fédératif pour réorganiser leur Etat : la république des Sept-Îles ioniennes ; la création de la Confédération du Rhin qui unit plusieurs Etat germanophones ; la réflexion des frères Ipsilanti sur une union des peuples de la Grèce ; la république de Hollande ; la renaissance de la Confédération

[1773] C'est notamment le cas de V.K. Kûhel'beker, qui prononça une conférence à Paris en juin 1821.

suisse. Les Républicanistes, fins observateurs du monde de leur temps, remarquent cette propension et analysent avec un intérêt croissant les multiples variantes de l'idée républicaine – République centralisée, Etat républicain fédéral, confédération républicaine d'îles, etc.

Si l'Europe séduit par ses expériences politiques, elle fascine aussi par les bouleversements qui l'agitent, de 1820 à 1823. Les révolutions populaires – c'est-à-dire menées par et avec le peuple – signifient aux monarques l'avènement de l'idée libérale et la lutte pour davantage de libertés. On invoque souvent l'ensemble des révoltes que connaît l'Europe, à savoir l'Espagne dans sa lutte contre Napoléon, l'Italie (Naples, Piémont) et la Grèce. En réalité, les Républicanistes s'avèrent surtout attentifs à deux éléments : la lutte des Espagnols pour le respect de la constitution ; la lutte des Grecs pour recouvrir leur liberté. Les Républicanistes ont lu, et en partie repris, la Constitution promulguée par les Cortès à Cadix en 1812 : au même titre que l'*Instruction*, elle sert de livre de chevet à N.M. Murav'ëv. La résistance des Espagnols contre la répression de 1823 menée par Ferdinand VII, aidé en cela par les monarchies conservatrices, touche particulièrement les protagonistes du mouvement républicaniste : certains furent témoins du courage des Espagnols insurgés[1774] ; tous se confortent dans le refus de la monarchie constitutionnelle, puisque rien ne garantit le peuple que le souverain respectera la Loi fondamentale. La révolte des Grecs contre le joug turc engendre la compassion au sein de la société russe dans son ensemble. Mais les Républicanistes ne cèdent pas uniquement au devoir de secourir les Grecs, frères en religion : ils y voient essentiellement la tentative désespérée d'un peuple pour recouvrer sa liberté, abandonné par un monarque timoré. La recherche de la liberté, l'affirmation d'une identité nationale, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sont autant d'étendards que les officiers russes brandiront sur la place du Sénat le 14 décembre 1825. Tous ces événements montrent au monde la puissante aspiration des peuples du continent européen à la liberté politique : les officiers russes nourrissent leur réflexion de ces mouvements spontanés réprimés dans la violence.

[1774] On se reportera ici au texte de N.A. Bestužev, « Gibraltar », publié dans l'*Etoile polaire* de 1825, in *Polârnaâ zvezda, izdannaâ A. Bestuževym i K. Ryleevym*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1960, pp.604-618.

Les promesses du Nouveau-Monde.

L'Europe, même élargie, ne suffit pas aux Républicanistes : le continent américain, vierge de tout pouvoir autocratique, ouvert à toutes les expériences politiques, exerce une puissante attraction sur les membres des sociétés politiques. L'héritage incontestable que le continent américain laisse aux Républicanistes est la lutte pour la liberté et la souveraineté des peuples. Ces revendications touchent l'ensemble du continent américain : la lutte des Noirs de l'île de Haïti pour faire cesser l'esclavage et vivre en hommes libres marque durablement les membres des sociétés politiques ; ainsi N.I. Turgenev, sensible à toutes les formes d'esclavage et de servage, soutient les abolitionnistes américains dans leur lutte contre l'esclavage des Noirs. Enfin, pour évoquer le continent sud-américain, on rappellera que N.A. Bestužev fut sensible au destin du Paraguay : ce pays, devenu un Etat indépendant dès 1811 après une guerre contre les Espagnols, fut transformé en république prospère sur le plan économique, malgré un régime proche de la dictature. En ce prometteur début du XIXème siècle, prospérité et république vont donc de pair.

De tous les Etats naissants du continent américain, aucun n'a exercé de plus grande influence sur les Républicanistes que la jeune confédération d'Amérique du Nord. Cette fascination exercée par les Etats-Unis d'Amérique du Nord sur la Russie n'est pas limitée aux membres des sociétés politiques : déjà Alexandre Ier avait salué en Jefferson un homme politique de talent[1775]. L'émergence de la république fédérative américaine et les débats politiques qu'elle a suscités ont permis aux jeunes officiers d'établir les avantages et les inconvénients des Etats fédératifs et des Etats centralisés, et de comparer l'Empire de toutes les Russies à la confédération nord-américaine. N.M. Murav'ëv se révèle très influencé par cette conception de l'organisation du territoire et la développe dans son projet constitutionnel : il conçoit la fédération comme un ensemble de régions dotées d'une large autonomie. Les Slaves Unis, sensibles à la diversité des peuples slaves, sont eux aussi séduits par le fédéralisme, mais le perçoivent différemment : reprenant le modèle fédératif développé sur le territoire américain, ils aspirent à une fédération d'Etats indépendants – et non de régions

[1775] Une brève correspondance entre Jefferson et Alexandre Ier s'en était suivie ; le président américain avait envoyé à Alexandre un nombre d'ouvrages résumant les débats politiques qui se déroulaient alors sur le sol américain.

autonomes. De toute évidence, le débat américain sur la nécessité d'une fédération a considérablement nourri la réflexion politique des Républicanistes et le choix entre une république fédérale et une république centralisée divisera durablement les membres des sociétés politiques secrètes.

Les visages de la république russe.

Les Républicanistes s'instruisent avec avidité des différentes expériences politiques susnommées, mais l'on ne peut en aucun cas considérer qu'il s'agit là, pour eux, de modèles à transposer en terre autocratique. Ils élaborent donc leurs propres constitutions. Traditionnellement, celles-ci sont réparties en fonction du primat accordé à l'élément social ou politique : N.M. Murav'ëv défend un projet essentiellement politique, N.I. Turgenev – un projet essentiellement social ; quant à P.I. Pestel', il élabore une progressive modification de la société russe, qui permet d'atteindre une restructuration politique à travers des transformations sociales[1776]. Si clairvoyante soit-elle, cette classification présente l'inconvénient d'éluder la question de la république et de passer sous silence le projet politique des Slaves Unis. On préférera donc se centrer sur les réalisations de l'idée républicaine[1777] au sein des différentes sociétés secrètes. La république est de l'ordre du *possible politique* : il ne tient qu'à la Russie d'élaborer sa propre réalisation du modèle républicain. Trois variantes - monarchie républicaine, république républicaine et fédération de républiques – sont alors envisagées, qui confèrent à la république ses lettres de noblesse dans la culture politique russe.

La monarchie républicaine de N.M. Murav'ëv.

Le projet de N.M. Murav'ëv concilie des principes en apparence contradictoires : il combine à la fois le mode républicain de gouvernement et la forme monarchique de l'Etat, qui s'incarnent tous deux dans un Etat fédéré. Cette structuration étatique peut

---

[1776] Classification élaborée par R.V. IVANOV-RAZUMNIK, in *Istoriâ russkoj obŝestvennoj mysli*, *op.cit.*, tome I, pp.106-126.

[1777] L'évolution de l'idée républicaine dans les sociétés secrètes a été longuement analysée dans le chapitre VII de la présente étude.

surprendre, et l'on serait en droit de considérer qu'il n'y a là qu'une compilation de diverses normes du droit constitutionnel, un étrange mélange d'institutions politiques européennes et américaines, une simple – et problématique – juxtaposition de différents principes politiques. Il serait regrettable de s'arrêter à l'identification des modèles politiques qui ont guidé N.M. Murav'ëv dans l'élaboration de sa *Constitution* : son projet ne serait alors qu'une pâle copie des textes constitutionnels contemporains. Nous avons cherché à voir une logique interne à cette étonnante structure étatique, une logique indissociable de la situation de la Russie dans les années 1815-1825. Chaque principe introduit – république, monarchie, lien fédératif – est destiné à répondre à un problème spécifique au terroir russe.

En dépit des distinctions confortables qui opposent Pestel' le républicain à Murav'ëv le monarchiste, on rappellera avec insistance que N.M. Murav'ëv est un républicain convaincu. Pour lui aussi, la forme républicaine de l'Etat est la seule apte à incarner la liberté politique. En témoignent les dépositions de ses camarades, K.F. Ryleev en tête. En témoigne aussi sa *Constitution*, imprégnée du principe républicain. L'esprit républicain se retrouve dans une redéfinition du pouvoir suprême, qui ne trouve sa légitimité que s'il est issu du peuple souverain ; il est présent dans l'institution de jurés, qui fait participer les citoyens à la vie dans l'Etat. L'idée républicaine s'affirme à travers les attributions du chef de l'exécutif, nommé Empereur : une comparaison a établi que l'Empereur russe aura les mêmes fonctions, donc les mêmes limites, que le président américain. Enfin, N.M. Murav'ëv accorde aux deux chambres de l'Assemblée législative des pouvoirs étendus : c'est dans l'Assemblée législative, dépositaire de la souveraineté nationale et interprète de la volonté générale, que gît la vie politique de toute république.

Si l'esprit de cette constitution est réellement républicain, alors pour quelle raison N.M. Murav'ëv conserve-t-il un Empereur, et, partant, la forme monarchique de l'Etat ? On se heurte ici à une contradiction qui n'est qu'apparente : subtil connaisseur des mœurs de son temps, N.M. Murav'ëv est parfaitement conscient de l'attachement des Russes à la personne du monarque, du respect filial des paysans envers l'Empereur, qui répond à la conception patriarcale du pouvoir véhiculée par l'élite gouvernante. Il est donc difficile de supprimer l'Empereur. Qui plus est, la république est une idée abstraite : quelle figure ralliera les particuliers aux intérêts si divergents ? L'empereur présente l'extrême avantage d'incarner l'Etat : par la dynastie, il assure la stabilité

reconduite de l'Etat. Aux yeux de N.M. Murav'ëv, les Russes ne sont pas prêts à troquer une dynastie vieille de deux cents ans contre un président dont la fonction est provisoire. C'est dans un esprit de compromis, conscient des mécanismes d'obéissance qu'ont engendrés l'autocratie et l'empire, que N.M. Murav'ëv conserve l'empereur, à qui il confie les attributions présidentielles.

Enfin, un troisième élément vient parachever l'édifice étatique : le principe fédératif. En raison de la vaste étendue du territoire de l'Empire, N.M. Murav'ëv renonce à un Etat centralisé et défend l'idée d'un Etat fédéral. On ne peut parler de fédération au sens propre du terme, puisque N.M. Murav'ëv ne partage pas la souveraineté entre les instances régionales et les instances étatiques ; mais en laissant aux régions la possibilité des actes législatifs valables uniquement à l'échelon régional, il leur confère une indépendance, relative certes, mais réelle. La réponse que N.M. Murav'ëv donne à l'épineux problème de la gestion du territoire est fonction de la situation russe : oui, la Russie est un Etat extrêmement vaste, mais le ciment qui unit ces différentes parties n'est pas à trouver dans une centralisation excessive. De ce point de vue, un double système, qui allie à la fois unité et diversité – unité par les instances étatiques et diversité par l'identité des régions exprimée au sein des parlements régionaux – est beaucoup plus efficace. C'est pourquoi, en définitive, N.M. Murav'ëv n'hésite pas à préconiser une déconcentration et même une décentralisation partielle des instances de gouvernement et des lieux de décision. Il voit dans la fédération un modèle que l'on peut aisément substituer à l'Empire : comme ce dernier, elle allie les principes d'unité et de diversité ; mais contrairement à la forme impériale, elle réalise son unité par le libre consentement des sujets de la fédération, non par la contrainte.

Les trois principes évoqués – république, monarchie, lien fédératif – font état de la situation russe des années 1820 : l'élément républicain répond au souhait des futurs insurgés désireux de voir instituer un Etat dans lequel les citoyens, dépositaires de la souveraineté nationale, participent à la vie publique ; l'élément monarchique prend en compte la culture politique russe et le culte de l'empereur ; l'élément fédératif doit remplacer l'unification contrainte de l'Empire par une cohésion nationale librement contractée. La cohérence interne du projet de N.M. Murav'ëv existe bel et bien : la

« monarchie républicaine »[1778], puisque nous l'avons nommée ainsi, s'adapte parfaitement aux traditions russes de représentation du pouvoir.

La république républicaine.

Le projet de P.I. Pestel' s'avère plus radical, parce qu'il suit un double mouvement : d'une part, l'auteur s'applique à définir des principes philosophiques et des droits qu'il juge universels et doivent, pour cette raison, être appliqués à la Russie ; d'autre part, il refuse d'adapter ces éléments à la culture politique de son temps. Il résout la contradiction en instaurant un gouvernement provisoire aux pouvoirs étendus, dont la mission consiste à vérifier que la Russie suit scrupuleusement le mouvement décrit dans la *Russkaâ pravda*, qui la conduira à la république. Pour P.I. Pestel', ce n'est pas à la république qu'incombe la tâche de s'adapter à la Russie, mais bien à la Russie de s'adapter à la république. Une telle logique suppose une définition absolue de la république – et non relative au pays ; elle mène infailliblement à l'expression russe d'un absolutisme républicain.

Républicain, l'Etat pestelien l'est assurément, même si le terme n'apparaît jamais dans la *Russkaâ pravda*. L'Etat voulu par P.I. Pestel' est dépourvu de monarque, toute référence à la dynastie ou à une fonction héréditaire est absente de son projet. L'Etat désigne à la fois l'ensemble des citoyens qui ont librement contracté un pacte entre eux, et le lieu dans lequel se régulent les forces de pouvoir : gouvernants et gouvernés se partagent le nom, les missions et le sens de l'Etat. Au fondement du lien politique se trouve la liberté : l'Etat est institué pour garantir la liberté des citoyens. L'Etat pestelien emprunte aux théories européennes des traits caractéristiques : P.I. Pestel' utilise le libéralisme politique pour rappeler le droit de chacun à la liberté, la sécurité, la propriété ; il convoque la théorie jusnaturaliste pour inscrire ces droits imprescriptibles dans la Loi fondamentale et fonder les normes dans le droit ; il reprend la doctrine utilitariste lorsqu'il affirme que le but de l'Etat est d'assurer le bien-être du plus grand nombre de personnes possible ; il se tourne vers les conclusions de l'économie politique pour justifier la liberté d'entreprise et d'initiative dans la sphère économique ; il utilise la constitution française de 1793 pour rappeler l'égalité de tous devant la loi. Partout,

[1778] L'expression a été définie au chapitre VIII du présent travail.

l'esprit républicain règne en maître : la souveraineté nationale est affirmée avec force, elle est à la fois le fondement de la structure étatique et le pivot sur lequel repose la vie politique. Les citoyens interviennent dans tous les domaines : ils sont appelés à être jurés plusieurs fois au cours de leur vie ; ils ont pour devoir fondamental de participer aux élections et de désigner les représentants de la nation ; ils doivent partager le fardeau des dépenses de la nation à travers un système équitable d'impôts ; tous doivent prendre part à la défense de la nation en se soumettant au service national. P.I. Pestel' crée de toutes pièces une fonction publique accessible à l'ensemble des citoyens par le biais d'un concours ouvert à tous. Même le rite républicain du vote ou de l'accès à la citoyenneté est présent : toute commune devra organiser une cérémonie annuelle, au cours de laquelle les conscrits ayant atteint la majorité se verront investis du titre de « citoyens ». La république tient les promesses qu'elle semblait celer en son sein lorsqu'on invoquait son nom.

En vain : l'Etat pestelien présente aussi toutes les caractéristiques d'un Etat autoritaire, dirigiste et même policier[1779]. S'il est relativement aisé d'indiquer les zones de fracture, il apparaît beaucoup plus difficile d'en donner les raisons. On s'essaiera toutefois à cet exercice, en distinguant deux raisons fondamentales à cet état de fait. La première réside dans la *transition* du despotisme à la république : le saut, qualitativement immense, ressemble davantage à un gouffre que les Russes ne sont pas prêts à franchir. P.I. Pestel' en a conscience et résout ce problème en instaurant le gouvernement provisoire, institution qui concentre toutes les critiques et qui semble prête à toutes les dérives. Ce gouvernement provisoire a pour fonction de surveiller étroitement l'application des vérités contenues dans la *Russkaâ pravda*. Disposant de prérogatives étendues, il concentre entre ses mains les pouvoirs législatif et exécutif – seul le pouvoir judiciaire demeure indépendant. C'est ce gouvernement provisoire qui *fonde* la république : il a donc pour mission d'instaurer le mode représentatif de gouvernement, d'inaugurer les premières élections, d'initier le mode républicain de gouvernement. Pour ce faire, il doit transformer les sujets en citoyens, métamorphoser l'Empire en république, modifier en profondeur la culture politique. Sa tâche s'apparente à une véritable conversion, mais à une conversion forcée. P.I. Pestel' fait alors l'éloge de la vertu républicaine, de l'ordre social et politique, de la morale

---

[1779] Notre démarche consiste à rendre apparentes les ambiguïtés du projet pestelien, sans les réduire à des contradictions propres à la personnalité du colonel P.I. Pestel'.

chrétienne. Craignant l'anarchie qui accompagne habituellement les transitions politiques, P.I. Pestel' instaure un Etat policier chargé d'éviter ces abus.

La seconde raison est à chercher non plus dans la *transition*, mais dans la *république* elle-même. Il ne fait pas de doute que P.I. Pestel' est républicain, toutefois la république semble, dans ses textes, entachée d'une certaine faiblesse : si l'Empire assurait la cohésion de nombreuses ethnies par la contrainte, qu'en sera-t-il lorsque cet empire ne sera plus, lorsque la jeune république à peine remise de son avènement aura proclamé comme mot d'ordre : « liberté » ? Il est à craindre que la Russie implose. P.I. Pestel' redoute un retour à la Russie des Apanages, dont la force était dispersée en de nombreuses principautés et dont la gloire s'est consumée au milieu de guerres fratricides. Aux yeux de P.I. Pestel', la Russie républicaine sera libre, indépendante, puissante enfin – ou ne sera pas. Mais comment, avec quoi réaliser le ciment qui soudera les différentes parties de cet ancien Empire ? Aisément, répond le commandant du régiment de Viatka, en soudant la cohésion nationale autour de trois éléments : un même peuple (*edinyj narod*), une même langue (*edinyj âzyk*), un même mode de gouvernement (*edinoobrazie*). Entendons : un peuple uni et uniforme, donc débarrassé des nomades de Sibérie, des Juifs et de tous les non-Slaves, accompagné d'une religion nationale – l'orthodoxie ; une même langue, c'est-à-dire la suprématie du russe sur toutes les autres langues et tous les dialectes parlés dans l'Empire ; un même mode de gouvernement, fondé sur la soumission absolue à la loi uniforme dans tout le territoire. L'instauration d'une république en Russie ne se fera qu'au prix d'une complète acculturation de tout élément non-russe. Pour que la république, plus faible que l'Empire, demeure puissante, elle doit être unifiée : l'Etat pestelien naît de cette unification forcée autour de l'ethnie russe. Assurément, rien n'est plus éloigné des affirmations initiales de P.I. Pestel'.

Une fédération de républiques.

La république subit une métamorphose supplémentaire dans les projets des Slaves Unis. Leurs convictions politiques s'enracinent dans un environnement bien différent de celui de leurs compagnons de pensée : habitués à la diversité des ethnies peuplant le sud de la Russie et les régions de l'actuelle Ukraine, sensibles aux nombreuses langues, religions et confessions qu'abrite cette mosaïque de peuples, les Slaves Unis construisent un idéal politique bien distinct de celui des Sociétés du Nord et du Sud.

Plus jeunes que leurs confrères, plus spontanés, moins instruits, moins cultivés, ils se reconnaissent pourtant dans la Société du Sud. L'idée commune à ces deux groupes est indéniablement une même passion pour la république. La république demeure longtemps, chez les Slaves Unis, un idéal composé d'éléments moraux, de vertus citoyennes et d'une foi inébranlable en la perfectibilité de l'être humain. Elle emprunte de nombreux traits aux loges maçonniques.

Mais elle correspond aussi à un projet politique qui, si peu abouti soit-il, les fait entrer de plain-pied dans le mouvement républicaniste. Les Slaves Unis font du peuple slave un acteur politique : chaque ethnie slave formera une république indépendante et souveraine ; toutes les républiques slaves se retrouveront au sein d'une fédération, qui conservera la haute main sur la défense, les déclarations de guerre et les pourparlers de paix, mais n'interviendra pas dans les affaires intérieures de chaque république. L'ensemble des républiques sera représenté dans un Congrès, composé d'un représentant de chaque république. Faute de documents, on ne peut préciser davantage le mode de fonctionnement de cette fédération de républiques. Deux éléments ont retenu notre attention : l'articulation du politique à un élément ethnique ; la crainte de la faiblesse de la république. En premier lieu, les Slaves Unis élaborent un système politique spécifique à une ethnie, les Slaves : l'élément politique est donc subordonné à l'élément ethnique ; cette préférence apparente leur pensée au panslavisme, mais à un panslavisme égalitaire, garantissant à tous les Slaves une représentation identique au sein de la fédération. D'autre part, la république semble grevée du même soupçon d'impuissance que chez P.I. Pestel' : l'Empire multiethnique disparu, on craint fortement que le monde slave ne se disperse. Pour y remédier, les Slaves Unis créent une fédération de républiques[1780], et remettent aux pouvoirs fédéraux la mission de protéger les entités de la fédération. La fédération de républiques correspond au rêve des Slaves : unie, mais non uniformisée ; diverse, mais puissante.

[1780] Le projet politique des Slaves Unis que nous avons identifié est bien une *fédération de républiques indépendantes*, et non pas une *république fédérative* – en dépit des dépositions, parfois contradictoires, des Slaves Unis eux-mêmes.

Une conception moderne de l'Etat.

La description des multiples visages que prend la république en fonction des projets constitutionnels ne résout pas la question initiale, qui consiste à inscrire les Républicanistes dans le creuset d'une histoire de la modernité politique en Russie. Puisque leurs projets n'ont pas été diffusés, puisqu'ils ont été volontairement retirés de l'espace public, il est à craindre que ces idées n'aient disparu avec leurs auteurs. On considérera toutefois que les Républicanistes président à l'émergence d'une conception moderne de l'Etat non pas par les solutions qu'ils ont apportées – toutes contemporaines et circonscrites à une période extrêmement précise – mais bien par les *questions* qu'ils ont soulevées. Les modifications fondamentales se retrouvent d'ailleurs dans l'avènement d'un lexique politique différent de celui de Catherine II : on aura recours aux études lexicales pour justifier les innovations politiques des Républicanistes. On retiendra trois éléments fondateurs de la modernité politique : la constitution ; la souveraineté du peuple ; le mode représentatif de gouvernement, prélude à l'avènement d'un citoyen libre et responsable.

La loi fondamentale.

Un des apports les plus considérables des Républicanistes consiste à revendiquer la fondation de l'Etat dans le droit : la Constitution consigne les clauses du droit de l'Etat. Le droit constitutionnel instaure un système normatif auquel tous les citoyens sont soumis, y compris le chef de l'exécutif. Dès lors, les relations – publiques comme privées – au sein de la cité sont gérées uniquement par le droit. Ce postulat a des conséquences considérables, qui génèrent des modifications importantes dans la culture russe : il n'y a désormais plus de privilèges accordés à quelques-uns par le caprice d'un autocrate ; ne subsistent que des droits, reconnus à tous les citoyens et respectés par tous. On prendra pour exemple l'accès à la propriété foncière : tant que l'octroi de terres est dépendant de la volonté du souverain autocrate, on ne peut parler de propriété privée ; tout au plus peut-on évoquer des récompenses foncières, dues au bon vouloir de l'Empereur, dépendantes de la loyauté du propriétaire provisoire vis-à-vis du souverain. La propriété privée naît dès lors qu'elle est garantie par l'Etat : c'est l'Etat qui l'institue. De privilège qu'elle était, la propriété devient un droit reconnu à tous. Dans tous les projets constitutionnels des Républicanistes, ce droit à la propriété privée, notamment

foncière, est affirmé avec force : il fait partie des droits fondamentaux auxquels tout citoyen souscrit en entrant dans la société politique.

Le droit constitutionnel fait de l'Etat le principal défenseur des droits des citoyens. L'Etat a pour objectif essentiel de vérifier que ces droits sont respectés uniformément sur l'ensemble du territoire : toute législation régionale sera pour cette raison rejetée. L'Etat doit aussi s'assurer que les citoyens ont la possibilité financière d'exercer leurs droits : ainsi, dans le projet de P.I. Pestel', tout citoyen qui ne pourra s'acquitter des frais d'un avocat bénéficiera d'une aide de la part de l'Etat. De même, l'Etat pestelien garantit l'accès à la propriété foncière pour tous. Les modalités de l'institution de la propriété privée sont pensées de manière à offrir à tous un accès à la terre : la commune (*volost'*) divise les terres dont elle dispose en deux lots ; la terre privée est donnée en propriété individuelle à chaque chef de feu, qui peut la cultiver, la bâtir, la louer ou la vendre ; la terre publique est prêtée par la commune à chaque chef de feu, afin qu'elle lui procure le nécessaire pour vivre. L'Etat pestelien prend ici les traits d'un Etat interventionniste.

La souveraineté nationale.

Autre thème essentiel dans la pensée des Républicanistes : la souveraineté du peuple. Si cette thématique avait déjà été abordée par M.M. Speranskij, en revanche c'est la première fois qu'elle est résolue de manière aussi ouverte. D'emblée en effet, les Républicanistes interrogent l'origine du pouvoir, qu'ils situent dans le peuple. « La source de toute autorité se trouve dans le peuple » : cette phrase est le leitmotiv des constitutions républicanistes. Les Républicanistes ont à cœur de rappeler cette notion, fondatrice de l'ordre politique, dans leurs projets constitutionnels. Chez N.M. Murav'ëv, par exemple, cela se traduit par une survalorisation du pouvoir législatif devant le pouvoir exécutif : le Corps législatif, issu de l'élection, est le dépositaire de la volonté générale ; c'est donc lui qui assure le transfert de la volonté générale dans l'élaboration des lois. Autre exemple, l'empereur de N.M. Murav'ëv doit recevoir le consentement du peuple avant de monter sur le trône : la *Constitution* de la Société du Nord met en place une dynastie, mais l'héritier doit se présenter devant le peuple et recevoir de celui-ci la souveraineté avant d'être reconnu empereur ; par ailleurs, en cas de décès brutal, la régence est assurée par une délégation du pouvoir législatif, et non par la famille impériale. La revendication de la souveraineté nationale est un élément

nouveau dans la culture politique russe. Les Républicanistes tournent résolument le dos à l'*Instruction* de Catherine II et aux préceptes de N.N. Novosil'cev, pour qui la source de tout pouvoir, civil et politique, se trouvait uniquement dans le souverain.

Cette « invention » de la souveraineté prend un relief particulier dans le vocabulaire utilisé. En effet, à partir des Républicanistes, le terme *zakonnost'* se dote d'un nouveau sens : il ne désigne plus la seule *légalité*, mais évoque aussi la *légitimité* du pouvoir. Le respect de la loi ne suffit plus : il faut désormais qu'une constitution définisse l'origine du pouvoir, qui seule rend légitime l'autorité politique. L'ancienneté d'une dynastie, l'appui de la noblesse, le pouvoir financier ne sont plus des critères à l'aune desquels on peut justifier la légitimité d'un pouvoir ; le despotisme et l'autocratie ont donc vécu. Dès lors, l'autocrate est désigné comme un souverain illégitime, tout mésusage et tout abus de pouvoir sont des signes manifestes de l'illégitimité du pouvoir – et justifient, selon S.I. Murav'ëv-Apostol, le recours à la violence et aux armes pour se libérer de ce pouvoir illégitime. L'attention à la légitimité est l'un des apports les plus innovants des projets des Répulicanistes. Elle a pour conséquence directe un autre élément : le mode représentatif de gouvernement.

La représentation nationale.

Les Républicanistes accordent une importance toute particulière à la représentation nationale, comme M.M. Speranskij et N.N. Novosil'ce avant eux, mais ils en infléchissent nettement le sens. Dans les projets de M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev, on l'a vu, le mode représentatif de gouvernement est fortement restreint. On ne peut parler de représentation nationale pour deux raisons : d'une part, l'adjectif paraît fort incongru, dans la mesure où les membres représentés sont tous issus de la noblesse. D'autre part, cette assemblée n'a pas pour fonction de représenter la volonté générale ou la volonté d'une condition sociale ; elle ne peut que présenter au souverain certains projets, sur ordre du Sénat, et formuler ses remarques : elle ne dispose d'aucun pouvoir de décision, et constitue, au mieux, une instance consultative.

A l'inverse, les Républicanistes font de la représentation, non pas un ornement institutionnel, mais le *fondement* même de la république : toute république garantit un mode représentatif de gouvernement. Dans la logique de ces officiers en effet, le modèle politique le plus abouti demeure la démocratie, entendue comme démocratie

directe : la démocratie est le lieu dans lequel les citoyens exercent directement le pouvoir. Un tel système politique est impensable en Russie, du fait de la grandeur de l'Etat ; seule une république, dotée d'une représentation nationale, peut offrir aux citoyens une participation immédiate et médiate à la chose publique. La *médiation* est donc le fondement de la république, elle est constitutive de l'exercice du pouvoir par les citoyens. Mais là encore, les Républicanistes opèrent un glissement par rapport aux projets de leurs prédécesseurs : la médiation telle qu'ils l'entendent ne consiste pas à établir des pouvoirs *intermédiaires*, sorte de canaux qui servent de relais à la volonté de l'autocrate. La médiation souhaitée par les Républicanistes, institutionnalisée dans la représentation nationale, réside dans l'expression de la volonté générale, représentée et interprétée par le Corps législatif ; elle n'est pas inféodée au pouvoir exécutif et jouit d'une autonomie réelle. L'*intermédiaire* se mue en *médiation* : au-delà des termes, la mutation est d'importance, car ce passage d'institutions reflétant la volonté de l'autocrate à une médiation exercée par la représentation nationale, fait de l'Etat des Républicanistes, quelle que soit la forme qu'il prend, un Etat moderne.

A terme, le choix des Républicanistes se porte donc sur une *république représentative*, seul système politique qui permettra d'instaurer, en Russie, la participation des citoyens à la vie politique par le biais des élections. En réalité, et bien que le terme ne soit avancé, fort timidement, que par les Slaves Unis, c'est l'institution de la *démocratie* en terre russe qui est ici en jeu. En effet, la démocratie directe, symbolisée par la vie politique de la cité d'Athènes, n'est pas contrebalancée par la démocratie indirecte, modèle politique inconnu dans le monde de la fin du XVIIIème siècle et du début du XIXème siècle. Le mode représentatif de gouvernement est le seul moyen de permettre l'exercice de la souveraineté à travers les élections : la république nord-américaine avait ouvert la voie à une adaptation de la démocratie directe sur un territoire immense et peuplé. Dans la pensée des Républicanistes, la république représentative, articulée autour des notions de constitution, de souveraineté nationale et de représentation nationale, est l'acception russe de la démocratie.

Le choix du mode représentatif de gouvernement rejette la nomination comme mode de désignation et privilégie l'élection ; les Républicanistes sont unanimes sur ce point. En revanche, des divergences se font jour dans la mise en œuvre de la représentation nationale et dans l'organisation des élections. N.M. Murav'ëv, sensible au manque d'instruction de ce peuple soumis au servage depuis si longtemps, renonce à

accorder le droit de vote à l'ensemble des citoyens. Il distingue donc les citoyens *passifs*, qui ne bénéficient que des droits civils, des citoyens *actifs* – les plus instruits et les plus fortunés – qui jouissent des droits civils et politiques et ont accès au vote. Le droit de vote est réservé aux citoyens disposant des compétences requises pour participer aux affaires publiques. La fonction médiatrice est donc réservée à une faible part de la population. On retrouve la même hésitation, les mêmes prévenances dans le projet rédigé par N.I. Turgenev en 1847 : lui aussi place le mode représentatif de gouvernement au fondement de l'Etat, mais il se heurte aux mêmes problèmes que son compagnon de la Société du Nord. Comment établir un système électoral, qui suppose l'exercice de la raison et une conscience de la responsabilité citoyenne, parmi un peuple à peine sorti du servage et dépourvu de toute notion d'instruction civique ? N.I. Turgenev trouve une solution qu'il croit adaptée à la Russie : il établit des collèges d'électeurs, composés uniquement de représentants des professions intellectuelles (médecins, avocats, professeurs, officiers, etc.) ; seules ces personnes se verront attribuer le droit de participer aux élections. Le vote est interprété comme une *fonction* réservée aux membres les plus compétents.

La solution de P.I. Pestel' est beaucoup plus ouverte. C'est à regret qu'il met à distance la démocratie dans son projet, et il conserve une certaine inclination pour l'exercice direct de la souveraineté à travers les élections. Il établit un système qui permet de ménager les élections directes et indirectes : tous les citoyens-propriétaires se retrouvent au sein de l'assemblée de leurs communes, et procèdent à l'élection des représentants de l'Assemblée du canton, du district et de la région ; ils déterminent directement leurs représentants aux degrés supérieurs de l'administration. En revanche, seuls les élus composant l'Assemblée régionale élisent les représentants de la région qui siégeront au Parlement de l'Etat ; par conséquent, le poste le plus élevé dans le Corps législatif ne peut s'obtenir que par voie indirecte – ce qui écarte de fait les citoyens les moins instruits. L'objectif de P.I. Pestel' est bien de permettre aux citoyens d'intervenir directement dans le choix des personnes qui les représentent. P.I. Pestel' cumule les deux aspects du vote : il est à la fois un *droit* reconnu de tous les citoyens dans l'élection directe ; mais il est aussi une *fonction* réservée à quelques-uns d'entre eux seulement, lorsqu'il s'agit d'une élection indirecte. Le principe électif prend ici tout son relief : l'élection est démocratique, dans la mesure où tous les citoyens participent aux élections des représentants des trois premiers degrés du maillage politique ; mais elle est

aussi aristocratique, car elle confère à certains citoyens seulement le pouvoir de représenter.

Quelles que soient les solutions retenues, l'introduction d'un mode représentatif de gouvernement accompagné du droit de vote bouleverse les modalités d'exercice de la souveraineté nationale. Elle fait des *sujets* du tsar de véritables *citoyens* impliqués dans l'avenir de leur pays. On comprend dès lors l'importance que revêt le terme de *citoyen* dans les poèmes de l'*Etoile polaire* : il est synonyme d'un régime politique concret. Le mot *graždanin* subit une modification profonde, peu visible dans les textes parce que le terme ne change pas : Catherine II parle de « citoyens » pour évoquer ses sujets dans l'*Instruction* ; le terme désigne en réalité les sujets d'un Etat géré selon les principes de la saine raison, incarnée par le monarque. Mais pour les Républicanistes, le même terme évoque tout autre chose : il désigne des acteurs de la vie politique, possédant la souveraineté, qu'ils peuvent ou non confier à une autorité politique. Le vocabulaire politique des Républicanistes trouve sa source dans les termes forgés par Catherine II, mais il s'éloigne considérablement du sens premier que l'Impératrice leur avait conféré.

Inachèvement de la république.

En dépit de nombreux débats autour de l'idée républicaine dans les sociétés secrètes, force est de constater que la république des officiers insurgés est inachevée, pour deux raisons : d'une part, elle n'est pas exempte de problèmes théoriques irrésolus et d'ambiguïtés qu'il appartient à l'historien de restituer sans les enfermer dans une résolution définitive ; d'autre part, l'échec des deux insurrections entraîne la mise à l'index des textes des « criminels d'Etat » et occulte donc la principale originalité de ces penseurs de l'Etat. Si la forme républicaine de l'Etat demeure problématique, il semble toutefois que les conditions d'émergence d'un Etat moderne aient été malgré tout identifiées et diffusées au sein de la noblesse russe – elles ressurgissent quarante ans après les insurrections, en 1865.

La république, un lieu de tensions.

En dépit des certitudes de P.I. Pestel', la république n'est pas un modèle défini au préalable par des règles fixes : idée abstraite, elle doit s'incarner dans des formes qui peuvent être variées. La république forme, nous l'avons vue, une mosaïque de théories et d'influences, qui ne trouvent leur sens que dans le dessin général ; mais les différents éléments de la mosaïque ne sont pas nécessairement bien assemblés, et les jointures laissent apparaître nombre de lézardes et de fissures. La république s'invente ; ce faisant, elle devient un lieu d'échanges, à travers lequel s'expriment des tensions elles aussi constitutives de la pensée de l'Etat.

Lorsqu'ils élaborent leur propre conception de la république, les auteurs des projets constitutionnels se heurtent tous au même problème : à qui remettre la souveraineté, au peuple ou à la nation ? Qui sera le dépositaire de la légitimité – l'ensemble des individus ou cet être abstrait qu'est la nation ? Jamais les Républicanistes n'opteront pour une position claire vis-à-vis de ce problème. Ne bénéficiant pas d'un espace public permettant d'échanger, comme en France, sur les avantages de l'un et de l'autre, ils en sont réduits à adapter la souveraineté à la situation sociale de la Russie : N.I. Turgenev et N.M. Murav'ëv choisissent la souveraineté nationale contre la souveraineté populaire. P.I. Pestel' entretient une position très ambiguë qu'il ne s'avise jamais de clarifier : on trouve chez lui une propension très nette à insister sur la cohésion de la nation, sur les droits et les devoirs des citoyens. Mais il a toujours recours au terme russe de *narod*, et n'utilise jamais le mot *naciâ*, pourtant en usage dans la Russie des années 1820.

La définition de la citoyenneté reflète les mêmes hésitations : N.M. Murav'ëv distingue citoyens actifs et citoyens passifs, N.I. Turgenev restreint l'accès aux urnes ; pour eux, le droit de vote n'est pas constitutif de la citoyenneté. Dans la *Russkaâ pravda* pestelienne, la citoyenneté est subordonnée à trois conditions : l'obligation d'accomplir les devoirs du citoyen (service national, impôts, soumission à la loi) ; le droit de vote et la participation aux élections ; enfin, la propriété foncière (terres publiques et/ou terres privées). Les citoyens sont donc tous des propriétaires fonciers et des électeurs, imprégnés de vertus civiques. L'Etat pestelien semble parfois construit à l'inverse même de la situation de la Russie dans les années 1810-1820. Les Slaves Unis ajoutent un élément supplémentaire ; ne seront citoyens que les personnes d'origine slave : l'élément ethnique est pleinement constitutif de la citoyenneté.

On rappellera enfin que la république semble entachée, dans les textes constitutionnels, d'une réputation de faiblesse : sans doute est-ce là le reflet de la culture politique du début du XIXème siècle. On évoquait fréquemment les républiques de Gênes et de Venise, épuisées dans des conflits de pouvoir et des successions houleuses de partis, pour discréditer le régime républicain ; on avait recours à la Terreur pour assimiler la république à l'anarchie et à la guerre civile. Si les Républicanistes se détachent rapidement de ces images, trompeuses à leurs yeux, on sent malgré tout chez eux une certaine méfiance : la république est le régime des libertés civiles et publiques, mais il n'est pas certain qu'elle garantisse la grandeur et la puissance de l'Etat. Pour y remédier, les Slaves Unis élaborent une fédération de républiques, proche du modèle américain : l'union faisant la force, l'ensemble des républiques slaves réunies au sein d'une même union politique sera de taille à résister aux autres nations. Une fois encore, la solution de P.I. Pestel' est plus radicale : il conserve l'étendue géographique de l'Empire, mais en supprime l'élément de *diversité*, pour ne conserver que l'*unité* ; au besoin, celle-ci sera imposée par la force, en déportant des populations et en imposant une uniformité linguistique, religieuse, culturelle.

Renoncement aux idées républicanistes ?

Force est de reconnaître, au terme de cette étude, que le triomphe de l'idée républicaine n'existe que sur le papier : dans les faits, soigneusement mise à l'index par Nicolas Ier et le IIIe Département de la Chancellerie Secrète de Sa Majesté Impériale, la république est rapidement effacée de l'espace public russe. La forme républicaine de l'Etat est à peine esquissée par A.I. Gercen dans la version londonienne de l'*Etoile polaire*, mais elle n'est plus un élément fédérateur.

Quel héritage les Républicanistes ont-ils laissé ? Leur action, de toute évidence. Le face-à-face public avec l'Empereur sur la place du Sénat, sans recours aux armes de la part des mutins, est interprété comme un événement révolutionnaire, le premier d'une longue série. A.I. Gercen a joué un rôle non négligeable dans cette interprétation du « mouvement décembriste » : c'est lui qui a tracé les contours de l'icône des martyrs, stigmatisé le mouvement sous les traits de cinq pendus, forgé les termes dans lesquels, plus de cent cinquante ans après, on évoque encore les « Décembristes ». La vigueur de l'image des Décembristes-martyrs n'est pas à démontrer : le mystère du commencement et le martyre pour la liberté n'ont plus à prouver leur efficacité face à la réaction

orchestrée par Nicolas Ier. On ne peut nier l'importance des deux insurrections : le passage à l'acte est constitutif du mouvement républicaniste. Mais interpréter ces deux soulèvements comme l'étape inaugurale d'un mouvement révolutionnaire contribue à déformer considérablement la perspective des Républicanistes.

Nous ne reviendrons pas sur la tenace « légende décembriste », qui fait grand cas des *actes* des Républicanistes et s'intéresse peu à leurs *idées*. Parmi les contemporains des événements, on soulignera l'intelligence politique de Nicolas Ier et sa juste appréciation des *idées* politiques des Républicanistes : le jeune Empereur avait parfaitement compris que ces officiers ne s'insurgeaient pas contre sa personne, mais contre le tsarisme, contre la culture politique de leur temps, contre les fondements même de l'autocratie. A.I. Gercen l'avait également perçu, qui parle de l'éveil d'une réelle « conscience politique ». L'avènement d'une pensée de l'Etat affranchie des pesanteurs de l'idéologie officielle et d'une conscience politique désireuse de jouer un rôle dans la cité – qu'elles soient étouffées par Nicolas Ier ou adulées par A.I. Gercen – témoigne de la maturité politique des Républicanistes : ce n'est pas là le moindre de leur apport à la culture politique russe.

Nous aimerions insister davantage sur les idées politiques soutenues par les Républicanistes, et notamment leur conception moderne de l'Etat. Dans ce domaine, la postérité des Républicanistes ne fait pas de doute : inscrire le principe de liberté dans la vie politique devient un leitmotiv récurrent en Russie, qu'il s'agisse de sociétés secrètes, d'actes officiels, de projets esquissés à l'étranger ou de motions présentées à l'Empereur. En Europe, N.I. Turgenev reprend et diffuse les notions de gouvernement représentatif, de souveraineté nationale, de procédé électif ; il élabore une modification, en deux temps, du système autocratique. En Russie, sous Nicolas Ier, les multiples interdictions à l'encontre des Républicanistes interdisent toute discussion au sein d'un espace qui n'a de public que le nom ; mais dans l'ombre du secret, une société reprend les acquis des Républicanistes : la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode défend à son tour l'introduction d'institutions politiques libres, la création d'une fédération assurant à toutes les nations slaves liberté et indépendance, autonomie politique et prospérité. Quinze ans plus tard, en 1862, la noblesse de Moscou vote une motion qu'elle présente publiquement à Alexandre II en 1865.

Au regard de notre projet de travail, les propositions de l'Assemblée de la noblesse moscovite prennent un relief particulier : les nobles invitent le tsar à préférer le

système électif à la nomination pour désigner les fonctionnaire ; ils exigent que tous, y compris les autorités supérieures, se soumettent à la loi ; ils réclament la publicité des débats et l'introduction de jurés ; ils souhaitent que l'Etat garantisse à tous la liberté personnelle et le droit à la propriété ; ils désirent que le budget de l'Etat soit rendu public, et que le gouvernement procède à une consultation des citoyens par des Etats généraux avant d'envisager des réformes. Elections, égalité de la loi, publicité, liberté, propriété : la plupart des revendications républicanistes se retrouvent ici.

L'héritage de la pensée des Décembristes est double, parce que leur projet politique républicain est composé de deux éléments : la forme républicaine de l'Etat et le mode républicain de gouvernement. En tant que régime politique, la république laisse assez peu de traces : elle disparaît dès 1825 et ne réapparaît que de manière sporadique en 1847 et en 1860. Mais au regard de la généalogie d'une conception moderne de l'Etat, le mode républicain de gouvernement laisse des traces beaucoup plus profondes.

L'effacement progressif de la *forme* républicaine de l'Etat ne doit pas faire oublier la mutation fondamentale que constitue la revendication d'un *mode* républicain de gouvernement. Si l'on devait résumer en quelques mots les modifications profondes que les Républicanistes ont apportées à la culture politique russe, on dirait simplement qu'avec eux émerge la figure d'un Etat affranchi de la despotique tutelle de l'autocrate et issu du libre consentement des habitants – en d'autres termes, une association politique fondée sur la souveraineté du peuple ; sur la primauté de la loi entendue comme expression de la volonté générale ; sur la publicité et la responsabilité des orientations du gouvernement ; sur l'avènement de citoyens responsables qui forment l'embryon d'une opinion publique prête à entrer en dialogue avec le gouvernement. Les officiers insurgés font de la structure étatique creuse de Catherine II un édifice aux fondations fermement établies sur la souveraineté nationale et aux complexes mécanismes d'équilibre des pouvoirs et des instances de décision. Ainsi se profile, dans les projets constitutionnels des insurgés de décembre, la silhouette encore fragile et malassurée de l'Etat. Par leur républicanisme, les Décembristes font basculer la Russie d'un système autocratique à un Etat fondé sur une conception non despotique du pouvoir.

Accord librement contracté, constitution garante des droits imprescriptibles de tout être humain, liberté civile et politique, Etat érigé pour le bien-être des citoyens, souveraineté de la nation et représentation nationale – toutes ces questions, soulevées par les officiers insurgés, ne trouvent pas nécessairement réponse ; mais en posant les problèmes inhérents à la fondation de l'Etat, les Républicanistes ouvrent une voie féconde à des réflexions ultérieures sur les missions et le fonctionnement de toute association politique. Assurément, avec les Républicanistes, la Russie entre en modernité politique.

INDEX ET GLOSSAIRE

INDEX DES NOMS

L'index ci-après rassemble les occurrences des principaux noms de lieux – indiqués en italique – et de personnes rencontrés dans cette étude.

A

Afanas'ev, A.N. · 819, 842
Âkubovič, A.I. · 263, 264, 452, 482, 687
Akulov, N.P. · 272
Âkuškin, I.D. · 11, 51, 173, 260, 323, 337, 340, 344, 354, 366, 445, 482, 566, 747, 748, 752, 763, 813, 817, 818, 819, 842, 843, 845, 853
Andreev, A.N. · 272
Annenkov, I.A. · 482, 710, 745
Arakčeev, A.A. · 51, 162, 163, 164, 165, 170, 338, 381, 382, 385, 543, 683
Arbuzov, A.P. · 272, 687, 688, 733
Avramov, P.V. · 258

B

Barâtinskij, A.P. · 46, 260, 272, 435, 552
Basargin, N.V. · 160, 191, 266, 354, 747, 750, 764, 765, 766, 813
Bašmakov, F.M. · 273, 813
Baten'kov, G.S. · 26, 51, 191, 260, 266, 329, 330, 374, 482, 492, 535, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 551, 818, 820, 821, 827
Bečasnov, V.A. · 273, 630, 635, 638, 644, 645, 649, 813
Beccaria, C. · 50, 63, 94, 223, 471, 507, 580, 631
Belâev, A.P. · 5, 183, 734, 748
Belâev, P.P. · 272, 482, 688
Benkendorf, A.H. · 705, 735, 845
Bentham, J. · 50, 310, 418, 459, 460, 568, 574, 614, 866
Bestužev, A.A. · 39, 47, 265, 273, 280, 285, 373, 374, 385, 387, 388, 391, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 401, 410, 412, 421, 422, 424, 441, 477, 482, 688, 774, 829, 836, 842, 857, 860
Bestužev, M.A. · 47, 51, 272, 759, 813
Bestužev, N.A. · 41, 50, 183, 272, 273, 329, 330, 381, 382, 396, 399, 401, 402, 405, 466, 469, 472, 482, 484, 485, 486, 535, 536, 550, 687, 710, 712, 713, 747, 759, 760, 761, 868, 869
Bestužev, P.A. · 272
Bestužev-Rûmin, M.P. · 13, 17, 37, 45, 435, 443, 448, 451, 452, 453, 552, 558, 616, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 661, 662, 664, 706, 710, 717, 844, 847
Bezborodko, A.A. · 120, 121
Bludov, D.N. · 705, 815
Bobrišev-Puškin, N.S. · 266, 442
Bobrišev-Puškin, P.S. · 272, 556, 748
Borisov, A.I. · 631
Borisov, P.I. · 45, 46, 47, 273, 616, 626, 627, 628, 629, 631, 632, 635, 637, 641, 644, 647, 648, 649, 650, 654, 655, 657, 658, 659, 662, 663, 664, 668, 761
Briggen, A.F. · 260, 272, 352, 724
Brusilov, N.P. · 389
Bulgarin, F.D. · 377, 391, 448, 449
Butaševič-Petraševskij, M.V. · 813
Bystrickij, A.I. · 452, 754, 813

C

Canning, G. · 725, 735, 736, 737, 738, 739
Capo d'Istria, J. · 52, 180, 181, 184, 185
Čerkasov, A.I. · 435
Černyšev, Z.G. · 191, 256, 263, 705, 814, 845

Chapman, M.W. · 834, 835
Čižov, N.A. · 435
Condorcet · 259
Constant, B. · 50, 459, 467, 518, 519, 532, 588, 867

D

Daškov, D.V. · 403
Davydov, V.L. · 45, 259, 260, 272, 273, 354, 383, 435, 565, 656, 814
Delolme, J.-L. · 460
Desnickij, S.E. · 103, 104, 105
Destutt de Tracy, A.-L.-C. · 50, 370, 459, 587, 861
Diderot, D. · 42, 50, 77, 244
Dmitriev-Mamonov, M.A. · 276, 322

E

Ental'cev, A.V. · 260, 273, 435, 763, 813

F

Falenberg, P.I. · 435, 813, 817
Filangieri, G. · 50, 276, 459, 493, 631
Foht, I.F. · 435, 763
Fonvizin, M.A. · 109, 110, 114, 260, 285
Frolov, A.F. · 616, 813, 817
Furman, A.F. · 273, 636, 638

G

Gercen, A.I. · 8, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 27, 37, 43, 52, 426, 585, 677, 742, 802, 804, 818, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 855, 884, 885
Glinka, F.N. · 191, 275, 277, 330, 338, 340, 353, 370, 371, 374, 383, 391, 393, 396, 470, 471, 482, 513, 724
Gorbačevskij, I.I. · 45, 273, 630, 634, 637, 638, 640, 644, 648, 649, 650, 654, 655, 657, 658, 659, 660, 663, 668, 753, 754, 813, 820, 822, 823
Göttingen · 47, 149, 150, 283, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 310, 393, 618
Greč, N.I. · 390, 391, 403, 405, 406, 407, 408
Griboedov, A.S. · 33, 330, 377, 482
Gromnickij, P.F. · 616, 630

H

Hamilton, A. · 481, 482, 483, 589, 590
Helvetius, C.-A. · 50
Holland, H.R. · 740

I

Iakoutsk · 379, 745
Ialoutorovsk · 745, 746, 763
Igel'strom, K.G. · 273
Ipsilanti, A.K. · 50, 184, 185, 650, 867
Irkoutsk · 42, 235, 526, 528, 606, 608, 745, 746, 762, 763, 790
Ivanov, I.I. · 268, 616, 630, 637, 655
Ivašev, V.P. · 435, 814
Izmailov, A.E. · 272, 352

J

Jay, J. · 482, 483
Jefferson, T. · 50, 150, 734, 869

K

Kačenovskij, M.T. · 390
Kahovskij, P.G. · 13, 15, 17, 33, 37, 263, 282, 447, 477, 687, 689, 706, 718, 844, 847
Karamzin, N.M. · 71, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 140, 218, 376, 389, 397, 409, 464, 544
Karazin, V.N. · 127, 128
Kiev · 16, 23, 148, 158, 159, 192, 235, 236, 263, 279, 322, 366, 410, 412, 421, 441, 453, 526, 528, 563, 604, 606, 608, 623, 627, 635, 636, 646, 702, 775, 781
Kireev, I.V. · 272, 630, 635, 638, 813
Kočubej, V.P. · 154, 353
Konovnicyn, P.P. · 435, 687
Korf, M.A. · 10, 215, 689, 809, 810, 821
Kornilovič, A.O. · 191, 374, 393, 395, 405

Kostomarov, N.I. · 773, 774, 775, 776, 777, 778, 780, 781, 782
Koževnikov, A.L. · 435
Krasnokutskij, S.G. · 191, 258, 260, 329, 354, 435
Krivcov, S.I. · 26, 435
Krüdener, B.J. · 124, 181, 184, 403
Krûkov, A.A. · 273, 280
Krûkov, N.A. · 46, 273, 556, 815
Krylov, I.A. · 396, 405
Kûhel'beker, M.K. · 260, 688, 813
Kûhel'beker, V.K. · 39, 266, 282, 330, 374, 391, 393, 413, 414, 423, 435, 441, 842, 867
Kunicyn, A.P. · 47, 149, 282, 285, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 316, 390, 393, 499, 522, 562, 575, 861

L

La Ferronays, P.-L.-A. · 49
Laharpe, F.C. · 48, 126, 327
Lanjuinais, J.D. · 35, 479, 569, 571, 572
Lebcel'tern, A. · 7, 49, 720, 721, 722, 723
Liharëv, V.N. · 259, 435, 460
Lisovskij, N.F. · 411
Locke, J. · 50, 66, 67, 74, 111, 147, 294, 313, 498, 570, 610
Lorer, N.I. · 45, 176, 182, 260, 261, 266, 276, 328, 354, 484, 547, 552, 568, 713, 724, 752
Lûblinskij, J.K. · 268, 813
Luckij, A.N. · 272, 745, 815
Lunin, M.S. · 21, 260, 272, 329, 340, 370, 371, 724, 753, 755, 756, 757, 758, 764, 843

M

Mably · 50, 493, 512, 518, 522
Madison, J. · 50, 482, 483, 590, 734
Maistre, J. · 326
Malinovskij, V.F. · 154, 155
Mill, J.S. · 493
Miloradovič, M.A. · 37, 167, 338, 689, 718
Mit'kov, M.F. · 260, 272, 273, 329, 724
Montesquieu · 50, 63, 67, 94, 200, 207, 370, 389, 396, 438, 439, 440, 445, 447, 459, 473, 521, 527, 549, 631, 646
Mordvinov, N.S. · 34, 100, 141, 310, 417, 418, 420, 470, 537, 545, 574, 763, 866
Moscou · 4, 9, 52, 70, 71, 104, 107, 113, 130, 138, 148, 149, 156, 159, 175, 194, 212, 258, 263, 264, 265, 266, 272, 274, 276, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 307, 326, 327, 328, 333, 351, 352, 368, 369, 371, 375, 378, 383, 387, 390, 412, 413, 414, 421, 441, 490, 494, 504, 514, 526, 527, 528, 546, 548, 606, 607, 608, 609, 646, 657, 683, 687, 688, 689, 693, 694, 697, 701, 710, 717, 735, 737, 759, 767, 781, 806, 807, 808, 810, 818, 825, 826, 837, 839, 841, 885
Mošinskij, P.I. · 268, 326, 454, 657
Mozalevskij, A.E. · 754
Mozgalevskij, N.O. · 616
Mozgan, P.D. · 616, 638
Muhanov, P.A. · 272, 273, 393, 408
Münnich, J.B.C. · 53, 96, 99, 100, 101, 102, 137, 213, 228
Murav'ëv, A.M. · 52, 763
Murav'ëv, A.N. · 260, 277, 329, 352, 368, 369, 656, 724
Murav'ëv, A.Z. · 260, 272, 656, 763
Murav'ëv, N.M. · 14, 21, 25, 26, 44, 45, 46, 54, 62, 166, 191, 206, 208, 211, 219, 237, 255, 258, 260, 266, 285, 293, 297, 301, 310, 317, 324, 329, 331, 335, 337, 340, 341, 351, 365, 368, 371, 392, 393, 426, 427, 432, 433, 435, 437, 438, 439, 440, 441, 443, 455, 457, 467, 469, 476, 477, 481, 482, 483, 484, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 540, 542, 543, 544, 546, 549, 550, 551, 555, 561, 567, 575, 586, 588, 590, 595, 597, 601, 603, 606, 608, 611, 614, 639, 642, 646, 651, 652, 670, 714, 765, 780, 781, 783, 784, 790, 792, 793, 794, 798, 799, 800, 825, 828, 844, 847, 861, 868, 869, 870, 871, 872, 878, 880, 883

N

Naryškin, M.M. · 352, 435, 823
Nazimov, M.A. · 435

Nertchinsk · 7, 42, 745, 746
Nessel'rod, K.R. · 49, 690, 703, 717, 720, 728, 733, 734, 736, 737, 738
Norov, V.S. · 259, 352, 435
Novgorod · 163, 166, 190, 235, 236, 410, 412, 413, 414, 421, 422, 423, 425, 441, 478, 480, 484, 517, 526, 527, 529, 588, 597, 603, 606, 607, 646, 701, 840, 864, 865
Novikov, N.I. · 17, 153, 284, 340, 353, 587, 844
Novosil'cev, N.N. · 32, 53, 135, 175, 188, 189, 192, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 304, 327, 434, 463, 472, 490, 526, 608, 652, 790, 859, 879

O

Obolenskij, E.P. · 39, 263, 264, 272, 277, 352, 369, 395, 482, 687, 697, 703, 748, 813, 814, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 827
Odoevskij, A.I. · 264, 374, 393, 413, 687, 696
Orlov, M.F. · 46, 158, 159, 160, 164, 165, 166, 255, 258, 260, 262, 273, 275, 276, 285, 322, 335, 337, 340, 354, 366, 392, 393, 435, 473, 656, 711, 724, 744, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 775, 783, 802, 815

P

Palicyn, S.M. · 435
Panin, N.I. · 53, 94, 96, 97, 98, 99, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 417, 418
Panov, N.A. · 435, 688
Pestel', P.I. · 8, 13, 14, 15, 17, 21, 25, 26, 27, 33, 37, 41, 44, 45, 47, 54, 62, 79, 166, 185, 203, 206, 208, 211, 255, 257, 259, 260, 267, 268, 273, 280, 282, 293, 294, 297, 299, 301, 306, 307, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 323, 324, 329, 330, 331, 335, 336, 337, 339, 340, 349, 351, 353, 364, 366, 370, 371, 403, 426, 427, 432, 433, 435, 436, 437, 452, 453, 454, 455, 467, 468, 469, 473, 475, 476, 477, 481, 483, 484, 487, 488, 489, 490, 504, 505, 508, 512, 513, 526, 534, 537, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 639, 650, 653, 654, 655, 658, 659, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 670, 671, 691, 706, 709, 714, 717, 724, 760, 781, 783, 784, 785, 792, 793, 794, 795, 799, 801, 825, 828, 831, 843, 844, 847, 852, 859, 861, 866, 870, 871, 873, 874, 875, 876, 878, 881, 883, 884
Pestov, A.S. · 273, 635, 638, 647, 655, 660
Petin, V.N. · 273
Petite Russie · 98, 236, 378, 415, 453
Petrovski zavod · 745, 746
Pletnev, P.A. · 377, 396
Pnin, I.P. · 258, 259, 375, 389, 420, 421
Podolie · 177, 235, 236, 608
Podžio, A.V. · 44, 52, 263, 460
Podžio, I.V. · 260
Poltava · 15, 235, 264, 272, 273, 353, 379, 380, 452, 608
Povalo-Švejkovskij, I.S. · 258, 260, 354
Pskov · 235, 412, 414, 421, 441, 478, 607, 701
Pušin, I.I. · 46, 266, 277, 282, 354, 490, 491, 687, 688, 764, 765, 813, 817, 821
Puškin, A.S. · 33, 266, 282, 377, 393, 395, 396, 397, 399, 414, 416, 842

R

Radiŝev, A.N. · 17, 144, 146, 203, 375, 386, 398, 419, 420, 421, 424
Raevskij, V.F. · 15, 159, 166, 173, 260, 273, 277, 278, 285, 354, 382, 427, 435, 441, 443, 444, 445, 446, 452, 463, 468, 473, 474, 552, 815
Repin, N.P. · 272, 273, 687
Rostovcev, Â.I. · 822
Rousseau, J.-J. · 40, 50, 77, 110, 292, 294, 376, 407, 445, 479, 577, 583
Rozen, A.E. · 166, 262, 263, 272, 454, 814
Ryleev, K.F. · 13, 17, 37, 39, 41, 47, 191, 264, 268, 281, 285, 329, 349, 362, 373, 374, 378, 379, 381, 382, 385, 387, 388, 391, 394, 395, 396, 399, 404, 409, 410, 411, 412, 414, 415, 417, 418, 424, 427, 435, 447, 448, 477, 482, 483, 484, 490, 492, 504,

535, 536, 537, 538, 636, 687, 689, 697, 699, 706, 709, 717, 774, 829, 836, 842, 843, 844, 847, 848, 857, 861, 871

S

Šahirev, A.I. · 616
Šahovskij, F.P. · 328, 477
Saint-Pétersbourg · 6, 7, 14, 37, 41, 46, 48, 49, 64, 68, 113, 128, 150, 151, 152, 163, 166, 168, 185, 188, 212, 256, 266, 269, 280, 282, 283, 287, 294, 328, 332, 334, 352, 354, 362, 375, 376, 389, 390, 435, 494, 514, 526, 527, 528, 543, 558, 606, 607, 608, 618, 623, 656, 679, 680, 682, 684, 686, 688, 689, 691, 692, 693, 694, 695, 697, 701, 705, 706, 710, 717, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 729, 730, 734, 735, 740, 754, 761, 767, 781, 790, 806, 809, 817, 833, 839
Šalikov, P.I. · 391
Schad, J.B. · 149
Semenov · 47, 125, 160, 161, 166, 167, 168, 182, 273, 274, 276, 277, 279, 280, 282, 286, 323, 325, 328, 335, 352, 353, 354, 370, 381, 386, 387, 635, 689, 702, 714, 751, 761, 863
Semenov, S.M. · 47, 125, 160, 161, 166, 167, 168, 182, 273, 274, 276, 277, 279, 280, 282, 286, 323, 325, 328, 335, 352, 353, 354, 370, 381, 386, 387, 635, 689, 702, 714, 751, 761, 863
Ŝepin-Rostovskij, D.A. · 263, 264, 272, 687, 688
Ŝerbatov, M.M. · 105, 106, 107, 108, 109, 167, 168
Šimkov, I.F. · 45, 616, 638
Smith, A. · 50, 291, 292, 309, 311, 313, 314, 459, 493, 575, 578, 631, 768, 769
Solov'ëv, V.N. · 13, 263, 616, 754, 813, 814
Somov, O.M. · 405
Speranskij, M.M. · 25, 32, 34, 40, 51, 53, 78, 139, 140, 141, 155, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 220, 221, 222, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 241, 242, 243, 245, 285, 293, 303, 304, 305, 434, 463, 465, 466, 472, 475, 494, 519, 537, 543, 545, 546, 608, 706, 716, 768, 799, 841, 859, 878, 879
Spiridov, M.M. · 46, 260, 616, 631, 635, 638, 648, 657, 658, 659, 660, 662, 663, 665, 666, 667, 668, 724
Štejngel', V.I. · 6, 135, 191, 260, 266, 267, 457, 460, 466, 482, 484, 535, 538, 547, 684, 687, 759, 813, 814, 815, 817
Stroganov, P.A. · 135, 137, 139, 141, 185, 706
Sturdza, A. · 184, 732
Suhinov, I.I. · 260, 272, 754
Sumarokov, P.P. · 390
Susanin, I. · 378, 409, 410
Sutgof, A.N. · 687, 688
Šuvalov, P.I. · 78
Švarc. · 166, 167, 170, 326, 381, 623, 714
Svistunov, P.N. · 167, 168, 482, 763, 820, 821, 827

T

Tchernigov · 7, 8, 37, 51, 235, 256, 264, 272, 279, 280, 452, 608, 636, 638, 680, 687, 691, 692, 718, 734, 754, 847
Tchita · 3, 7, 42, 743, 745, 746, 748, 762
Tizengauzen, V.K. · 255, 258, 260, 273, 435, 452, 656
Tolstoj, V.S. · 353, 370, 371, 706, 821
Torson, K.P. · 260, 266, 492, 535, 538, 539, 540, 541, 542, 546, 549
Trubeckoj, S.P. · 37, 46, 96, 166, 191, 258, 259, 260, 263, 265, 273, 329, 331, 337, 340, 345, 349, 351, 368, 369, 435, 443, 472, 482, 490, 491, 504, 510, 623, 656, 687, 689, 697, 703, 709, 710, 724, 813, 814, 818
Tsarskoe Selo · 148, 266, 282, 340, 342, 753
Turgenev, N.I. · 26, 43, 44, 46, 47, 160, 163, 173, 191, 193, 194, 198, 199, 207, 212, 258, 282, 283, 284, 285, 290, 291, 292, 293, 310, 324, 329, 330, 335, 336, 337, 363, 370, 371, 391, 392, 393, 437, 445, 463, 464, 465, 469, 513, 535, 549, 564, 575, 588, 676, 709, 717, 718, 731, 733, 738, 739, 740, 744, 767, 768, 769, 770, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 804, 814, 820, 822, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 852, 854, 862, 869, 870, 881, 883, 885
Tûtčev, A.I. · 616, 635, 638, 655

U

Ukraine · 268, 379, 380, 415, 453, 526, 527, 528, 603, 606, 607, 616, 626, 633, 636, 775, 776, 777, 778, 779, 781, 875
Ûšnevskij, A.P. · 273, 354, 845

V

Vadkovskij, F.F. · 168, 256, 435
Vâzemskij, P.A. · 46, 217, 218, 285, 377, 392, 393, 396
Vedenâpin, A.V. · 273, 635, 638, 813
Vojnilovič, A.S. · 273, 452
Vol'f, F.B. · 154, 181, 190, 266, 267, 277, 282, 352, 354, 356, 376, 389, 423, 442, 631, 698, 747, 763, 837, 842
Volkonskij, S.G. · 42, 45, 100, 160, 191, 259, 260, 263, 273, 275, 329, 331, 354, 385, 452, 453, 461, 462, 623, 624, 656, 724, 745, 747, 760, 813, 814, 817, 818
Voroncov, A.R. · 144, 145, 235, 446
Vranickij, V.I. · 258, 260, 435
Vygodovskij, P.F. · 616, 630, 644, 645

W

Wellington, A.W. · 740
Wolff, C. · 50, 110

Z

Zagoreckij, N.A. · 272
Zaikin, N.F. · 273, 556
Zakrevskij, A.A. · 158, 159
Zavališin, D.I. · 51, 191, 266, 267, 272, 482, 813
Žukovskij, V.A. · 285, 390, 396, 402, 405, 406

INDEX ANALYTIQUE

Cet index présente les notions politiques et économiques les plus souvent rencontrées sous la plume des Républicanistes. Les concepts surlignés font l'objet d'une étude détaillée dans le glossaire.

A

abolition du servage · 13, 14, 40, 55, 154, 173, 175, 203, 312, 313, 324, 375, 445, 473, 500, 508, 557, 609, 677, 703, 713, 715, 755, 756, 779, 783, 788, 803, 804, 812, 819, 820, 821, 822, 823, 827, 828, 829, 830, 832, 840, 852, 862

administratif · 31, 78, 89, 95, 96, 102, 114, 118, 122, 134, 136, 137, 142, 144, 188, 192, 207, 210, 211, 214, 219, 220, 221, 222, 227, 233, 234, 235, 237, 240, 242, 259, 293, 324, 432, 489, 494, 517, 522, 525, 526, 528, 546, 560, 571, 581, 585, 599, 605, 606, 607, 608, 643, 709, 765, 780, 781, 789, 790, 791, 792, 801, 826, 831

administration · 24, 75, 78, 87, 89, 94, 101, 104, 136, 174, 178, 207, 209, 220, 227, 229, 230, 236, 238, 239, 240, 244, 322, 339, 443, 447, 456, 479, 517, 519, 529, 547, 559, 582, 584, 596, 600, 607, 608, 650, 683, 714, 715, 716, 764, 773, 782, 787, 789, 790, 791, 800, 830, 831, 833, 881

amnistie · 10, 11, 12, 40, 52, 55, 56, 677, 740, 803, 804, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 819, 832, 837, 842

aristocratie · 17, 108, 109, 113, 131, 303, 306, 326, 377, 389, 446, 474, 511, 537, 545, 549, 562, 578, 590, 614, 670, 797, 829, 867

aristocratique · 113, 142, 305, 306, 307, 473, 474, 475, 483, 492, 543, 545, 587, 590, 729, 797, 866, 882

assemblée du peuple · 306, 422, 796

autocrate · 23, 24, 52, 59, 61, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 92, 94, 96, 97, 109, 113, 114, 116, 121, 122, 125, 126, 130, 131, 133, 139, 140, 142, 169, 176, 198, 207, 220, 222, 228, 304, 438, 439, 440, 453, 478, 486, 542, 557, 631, 637, 648, 670, 679, 688, 698, 710, 711, 712, 715, 718, 733, 776, 787, 800, 806, 807, 810, 811, 813, 829, 837, 839, 845, 851, 852, 854, 857, 859, 863, 877, 879, 880, 886

autocratie · 13, 23, 33, 34, 58, 59, 60, 62, 64, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 95, 103, 104, 109, 110, 112, 114, 115, 117, 118, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 140, 142, 155, 186, 189, 195, 196, 197, 198, 219, 222, 241, 245, 304, 373, 381, 382, 396, 400, 406, 411, 423, 427, 432, 438, 439, 440, 441, 442, 445, 449, 450, 477, 480, 488, 495, 496, 535, 537, 538, 545, 551, 553, 561, 562, 585, 590, 630, 648, 649, 651, 667, 681, 688, 708, 712, 713, 718, 719, 723, 729, 732, 735, 740, 741, 755, 759, 779, 784, 785, 787, 792, 801, 805, 806, 825, 839, 840, 841, 846, 848, 855, 858, 859, 860, 863, 864, 872, 879, 885

autocratique · 9, 18, 23, 24, 34, 54, 59, 60, 61, 64, 65, 69, 70, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 83, 89, 93, 94, 95, 96, 102, 103, 105, 109, 111, 113, 118, 120, 121, 126, 131, 140, 141, 143, 177, 187, 196, 197, 222, 243, 304, 317, 324, 379, 380, 407, 408, 427, 441, 442, 444, 447, 448, 453, 459, 463, 472, 476, 495, 508, 518, 534, 536, 567, 587, 602, 615, 648, 671, 680, 704, 707, 712, 713, 718, 720, 730, 740, 753, 757, 770, 783, 787, 791, 795, 815, 829, 833, 840, 852, 856, 857, 869, 870, 885, 886

B

bien commun · 94, 106, 112, 116, 128, 143, 275, 298, 343, 345, 347, 354, 356, 358, 359, 362, 370, 407, 409, 569, 570, 573, 577, 610, 612, 629, 640, 764, 765, 793, 860

bien public · 66, 92, 147, 342, 343, 354, 355, 358, 359, 360, 361, 362, 364, 370, 427, 574, 576, 577

C

campagnes de libération · 41, 158, 160, 260, 276
capacitaire · 473, 475, 483, 516, 590
cens · 104, 204, 225, 226, 473, 503, 505, 514, 531, 537, 538, 539, 590, 599, 798
charte · 84, 85, 130, 145, 146, 174, 177, 218, 408, 415, 566
citoyen · 17, 35, 55, 65, 66, 67, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 81, 84, 85, 88, 89, 90, 91, 93, 105, 107, 108, 111, 115, 117, 127, 128, 132, 136, 143, 148, 171, 172, 173, 175, 197, 201, 203, 204, 206, 207, 208, 218, 223, 225, 244, 260, 278, 292, 296, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 311, 316, 332, 333, 341, 347, 350, 351, 360, 361, 362, 369, 370, 379, 382, 397, 398, 399, 400, 402, 407, 409, 412, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 425, 440, 456, 457, 462, 463, 466, 468, 472, 475, 480, 481, 483, 486, 491, 492, 493, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 506, 507, 510, 511, 514, 515, 516, 518, 523, 529, 530, 531, 532, 534, 539, 540, 542, 544, 548, 549, 550, 560, 568, 570, 572, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 589, 590, 593, 594, 595, 596, 598, 599, 600, 601, 605, 609, 611, 612, 613, 614, 622, 631, 639, 640, 641, 643, 648, 661, 665, 666, 671, 707, 716, 734, 740, 755, 765, 769, 771, 772, 779, 789, 791, 793, 797, 798, 820, 825, 828, 831, 835, 857, 858, 860, 861, 863, 864, 865, 867, 871, 872, 873, 874, 877, 878, 880, 881, 882, 883, 886, 887
citoyenneté · 40, 117, 203, 262, 424, 445, 473, 475, 480, 481, 483, 487, 495, 499, 500, 501, 502, 503, 505, 508, 511, 516, 537, 581, 582, 590, 601, 605, 626, 654, 661, 662, 665, 666, 668, 864, 867, 874, 883
citoyens actifs · 500, 502, 503, 504, 529, 531, 881, 883
citoyens passifs · 500, 516, 529, 581, 881, 883
colonies militaires · 161, 162, 164, 165, 166, 170, 187, 335, 338, 369, 381, 382, 415, 438, 442, 509, 543, 549, 584
constitution · 14, 32, 33, 35, 37, 38, 41, 45, 50, 65, 69, 75, 80, 94, 114, 122, 124, 126, 133, 135, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 192, 197, 198, 207, 215, 216, 218, 219, 220, 222, 226, 229, 231, 236, 239, 241, 303, 321, 327, 350, 351, 369, 392, 407, 425, 437, 438, 445, 457, 460, 462, 463, 464, 467, 468, 472, 473, 474, 475, 476, 481, 486, 487, 490, 492, 493, 495, 496, 497, 498, 499, 501, 502, 503, 508, 511, 519, 521, 524, 525, 529, 531, 533, 536, 537, 542, 543, 547, 553, 555, 557, 559, 560, 563, 565, 566, 567, 569, 574, 575, 582, 589, 591, 592, 599, 614, 647, 651, 652, 657, 668, 697, 698, 707, 727, 729, 757, 784, 785, 786, 796, 799, 841, 856, 860, 867, 868, 870, 871, 873, 877, 878, 879, 880, 887
constitutionnalisme · 11, 14, 21, 39, 59, 110, 114, 183, 189, 199, 222, 232, 402, 456, 487, 495, 548, 648, 785, 839
contractualisme · 30, 111, 298, 299, 568, 570, 614, 802, 839

D

démocratie · 113, 306, 423, 445, 446, 474, 475, 477, 483, 508, 524, 562, 588, 589, 597, 600, 621, 628, 629, 651, 652, 667, 668, 801, 865, 879, 880, 881
démocratique · 11, 13, 18, 19, 180, 294, 305, 413, 414, 422, 423, 436, 473, 474, 475, 485, 488, 504, 588, 590, 597, 601, 650, 652, 653, 658, 667, 670, 796, 798, 802, 865, 866, 881
despote · 74, 77, 97, 112, 113, 120, 135, 198, 305, 370, 406, 439, 440, 442, 447, 485, 542, 614, 776, 839, 860, 863
despote éclairé · 97, 370, 439, 614
despotisme · 37, 59, 60, 61, 64, 74, 76, 77, 78, 89, 92, 93, 113, 122, 132, 140, 142, 197, 198, 304, 309, 358, 376, 406, 413, 423, 438, 439, 440, 447, 449, 477, 478, 479, 486, 539, 544, 572, 575, 587, 657, 729, 785, 791, 851, 854, 858, 874, 879
despotisme légal · 59, 60, 61, 64, 74, 76, 78, 122, 309, 358, 791
dictature de la loi · 544, 583, 594, 601
droit naturel · 38, 48, 79, 87, 110, 149, 294, 295, 297, 304, 305, 307, 309, 317, 318, 328, 332, 334,

426, 456, 465, 466, 471, 496, 498, 499, 506, 562, 572, 575

droits de l'homme · 144, 145, 457, 462, 466, 470, 471, 475, 497, 498, 505, 586, 593, 622, 802, 834, 835, 867

E

économie politique · 38, 46, 48, 58, 74, 81, 82, 86, 87, 88, 121, 149, 154, 259, 265, 270, 276, 283, 291, 293, 294, 295, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 316, 317, 318, 358, 363, 364, 393, 426, 443, 456, 457, 463, 493, 575, 577, 607, 610, 614, 631, 766, 768, 783, 860, 873

économiste · 154, 293, 308, 309, 310, 311, 768, 783

égalité · 65, 93, 175, 223, 228, 290, 297, 369, 466, 467, 468, 470, 473, 485, 497, 498, 511, 524, 575, 579, 585, 609, 652, 658, 667, 777, 779, 782, 793, 794, 863, 867, 873, 886

élections · 35, 104, 105, 136, 142, 169, 177, 180, 203, 205, 208, 224, 225, 242, 296, 306, 330, 346, 362, 378, 409, 445, 451, 472, 473, 475, 485, 491, 504, 508, 514, 515, 516, 529, 530, 538, 540, 546, 590, 598, 600, 601, 658, 662, 750, 751, 797, 798, 799, 800, 801, 826, 854, 859, 861, 863, 867, 874, 878, 880, 881, 883

Empire · 6, 25, 60, 61, 62, 65, 68, 69, 75, 76, 81, 82, 83, 85, 86, 89, 90, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 113, 116, 118, 120, 121, 124, 128, 130, 131, 132, 133, 138, 139, 140, 141, 142, 145, 159, 161, 163, 166, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 179, 184, 185, 186, 189, 191, 207, 209, 212, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 225, 227, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 261, 269, 279, 280, 300, 306, 322, 343, 362, 372, 399, 415, 423, 447, 453, 454, 464, 465, 470, 489, 495, 500, 503, 508, 513, 515, 521, 522, 525, 526, 527, 528, 546, 578, 590, 598, 604, 605, 607, 608, 614, 619, 620, 622, 626, 627, 629, 642, 651, 652, 664, 666, 667, 680, 682, 683, 685, 686, 693, 695, 701, 702, 704, 705, 712, 715, 716, 719, 722, 725, 726, 727, 732, 734, 738, 741, 743, 753, 768, 776, 781, 782, 783, 785, 789, 800, 801, 802, 804, 806, 807, 808, 809, 817, 824, 825, 826, 840, 852, 856, 858, 859, 861, 864, 867, 869, 872, 874, 875, 876, 884

esclavage · 77, 113, 154, 155, 173, 311, 312, 338, 379, 383, 384, 414, 443, 444, 445, 450, 469, 496, 497, 588, 729, 778, 779, 827, 828, 829, 834, 835, 836, 869

Etat · 3, 6, 7, 14, 15, 24, 26, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 153, 155, 163, 168, 169, 175, 178, 179, 180, 181, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 237, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 251, 259, 264, 268, 279, 289, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 320, 324, 332, 333, 334, 341, 343, 351, 354, 355, 358, 359, 361, 363, 364, 369, 370, 372, 384, 392, 393, 399, 407, 408, 414, 418, 419, 420, 422, 424, 425, 426, 427, 431, 432, 433, 434, 438, 439, 448, 454, 455, 456, 457, 458, 462, 463, 465, 466, 467, 468, 469, 471, 472, 474, 475, 478, 479, 480, 481, 482, 484, 485, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 501, 502, 504, 505, 506, 507, 508, 511, 512, 513, 514, 515, 517, 518, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 529, 531, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 545, 546, 548, 549, 550, 553, 554, 555, 557, 558, 559, 560, 561, 564, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 592, 593, 594, 595, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 608, 609, 611, 612, 613, 614, 618, 621, 622, 623, 624, 626, 629, 630, 631, 633, 637, 639, 640, 641, 643, 644, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 656, 657, 658, 659, 661, 662, 664, 665, 666, 668, 670, 671, 677, 679, 681, 683, 690, 691, 693, 697, 698,

702, 705, 707, 715, 716, 719, 720, 724, 728, 729, 732, 735, 737, 739, 740, 744, 746, 752, 756, 759, 763, 765, 766, 768, 769, 770, 771, 772, 774, 780, 781, 783, 784, 785, 786, 787, 791, 792, 793, 796, 798, 800, 801, 802, 803, 804, 806, 809, 811, 813, 815, 817, 818, 822, 825, 826, 829, 831, 833, 834, 839, 840, 843, 844, 845, 852, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 863, 864, 865, 867, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 877, 878, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887

état de droit · 64, 69, 786, 798

Etoile polaire · 12, 13, 27, 373, 374, 388, 394, 395, 396, 399, 400, 401, 402, 405, 408, 409, 410, 411, 416, 424, 425, 477, 478, 677, 742, 802, 804, 836, 837, 838, 841, 842, 844, 845, 846, 847, 848, 853, 864, 865, 868, 882, 884

F

fédéral · 181, 233, 245, 296, 489, 523, 524, 525, 527, 529, 533, 534, 616, 643, 651, 652, 656, 671, 868, 870, 872, 876

fédéralisme · 521, 522, 523, 524, 525, 534, 608, 664, 869

fédératif · 179, 219, 232, 233, 240, 241, 242, 480, 485, 488, 489, 492, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 533, 535, 536, 550, 588, 603, 604, 643, 647, 649, 650, 651, 652, 653, 662, 663, 664, 667, 668, 777, 779, 780, 782, 867, 869, 871, 872, 876

fédération · 41, 179, 233, 237, 240, 242, 303, 313, 406, 482, 489, 494, 515, 522, 523, 524, 525, 534, 603, 621, 624, 643, 649, 650, 651, 652, 653, 655, 661, 664, 665, 668, 671, 774, 777, 780, 781, 782, 834, 854, 869, 870, 872, 875, 876, 884, 885

fédération slave · 655

forme monarchique · 34, 215, 482, 487, 489, 490, 512, 513, 535, 536, 540, 542, 543, 547, 670, 792, 801, 861, 870, 871

franc-maçonnerie · 32, 107, 258, 268, 284, 320, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 338, 339, 340, 341, 343, 345, 346, 351, 353, 354, 355, 356, 366, 372, 427, 452, 464, 622, 623, 625, 626, 627, 628, 634, 637, 639, 667, 731, 750, 751, 763, 876

H

Haute Cour de Justice · 15, 231, 692, 697, 705, 706, 708, 711, 752, 770, 844

I

idée libérale · 144, 455, 457, 462, 470, 476, 511, 577, 868

idée républicaine · 35, 36, 39, 431, 432, 433, 455, 456, 457, 462, 463, 476, 479, 481, 554, 653, 671, 677, 843, 857, 868, 870, 871, 882, 884

indivisibilité · 221, 525, 534, 592, 594, 602, 604, 613, 624, 653, 666, 832

Instruction · 50, 53, 58, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 114, 115, 121, 127, 128, 134, 137, 147, 148, 181, 199, 221, 223, 244, 251, 252, 258, 309, 346, 358, 423, 464, 471, 497, 507, 564, 565, 566, 569, 580, 759, 858, 868, 879, 882

J

jacobin · 301, 366, 436, 554, 575, 587, 591, 594, 595, 602, 866

jacobinisme · 477, 586, 590, 591, 614

judiciaire · 63, 66, 69, 89, 91, 92, 93, 106, 108, 123, 138, 141, 142, 180, 197, 199, 207, 209, 211, 213, 220, 221, 222, 225, 228, 231, 233, 237, 239, 302, 303, 348, 349, 432, 446, 464, 491, 500, 501, 502, 506, 507, 515, 543, 547, 548, 579, 596, 663, 670, 704, 707, 708, 709, 710, 714, 752, 765, 789, 799, 800, 831, 874

jurés · 212, 507, 515, 530, 548, 580, 581, 789, 825, 871, 874, 886

jury · 481, 507, 707

jusnaturalisme · 80, 295, 466, 569, 574, 614, 860, 873

justice · 37, 40, 68, 89, 91, 92, 93, 94, 98, 115, 116, 125, 132, 138, 142, 146, 197, 201, 202, 203, 205, 212, 213, 223, 230, 231, 240, 292, 293, 303, 338, 343, 344, 347, 356, 358, 359, 362, 363, 364, 405, 437, 451, 462, 463, 464, 466, 467, 470, 473, 485, 496, 501, 502, 506, 507, 515, 520, 547, 548, 550, 558, 560, 563, 579, 583, 593, 596, 631, 645, 666,

679, 686, 690, 694, 698, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 712, 713, 714, 717, 737, 738, 746, 752, 753, 755, 756, 764, 765, 782, 787, 789, 791, 799, 806, 811, 855

Justice russe · 45, 315, 317, 433, 553, 554, 556, 557, 558, 559, 560, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 595, 614, 664, 665, 671, 784, 843

L

légalité · 13, 36, 64, 67, 69, 111, 114, 117, 121, 197, 220, 244, 303, 367, 432, 753, 784, 786, 792, 852, 879

légitimité · 75, 97, 102, 109, 110, 111, 112, 115, 117, 118, 135, 147, 169, 197, 198, 199, 220, 221, 242, 245, 304, 307, 405, 426, 442, 450, 480, 481, 483, 495, 499, 508, 537, 570, 597, 601, 602, 784, 792, 798, 801, 826, 854, 871, 879, 883

libéral · 8, 12, 13, 15, 21, 23, 24, 31, 34, 36, 49, 59, 64, 67, 69, 73, 75, 76, 87, 103, 105, 117, 121, 123, 124, 125, 134, 140, 141, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 150, 153, 155, 170, 173, 175, 176, 178, 179, 181, 182, 187, 195, 220, 224, 242, 244, 274, 285, 286, 301, 312, 313, 318, 322, 325, 327, 328, 329, 377, 389, 390, 391, 392, 406, 408, 417, 422, 424, 425, 434, 436, 437, 452, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 466, 470, 471, 472, 473, 476, 486, 488, 495, 498, 505, 508, 509, 511, 533, 537, 544, 575, 577, 585, 586, 614, 630, 631, 671, 690, 693, 696, 698, 699, 707, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 733, 734, 740, 741, 773, 801, 802, 840, 858, 860, 863, 866, 868

libéralisme · 58, 66, 67, 69, 94, 122, 123, 144, 147, 186, 244, 313, 317, 457, 466, 495, 576, 585, 614, 826, 863, 873

liberté · 5, 17, 18, 23, 33, 34, 37, 38, 40, 50, 52, 55, 64, 65, 66, 67, 77, 115, 117, 120, 123, 125, 131, 134, 137, 143, 144, 145, 147, 148, 150, 153, 154, 155, 159, 164, 171, 172, 174, 175, 177, 183, 185, 189, 192, 193, 194, 195, 197, 201, 202, 205, 215, 216, 220, 223, 224, 245, 262, 268, 274, 283, 298, 309, 311, 312, 313, 314, 327, 354, 363, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 386, 388, 390, 392, 399, 400, 403, 404, 406, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 418, 422, 423, 424, 425, 434, 440, 443, 444, 449, 466, 467, 469, 470, 476, 480, 482, 495, 496, 497, 498, 501, 505, 506, 519, 522, 523, 524, 527, 532, 538, 540, 541, 542, 544, 545, 548, 554, 574, 575, 576, 581, 582, 585, 587, 588, 590, 605, 609, 612, 615, 629, 630, 631, 636, 637, 639, 640, 641, 643, 648, 652, 657, 660, 664, 665, 668, 697, 698, 702, 703, 710, 714, 727, 733, 739, 744, 755, 768, 770, 771, 774, 776, 777, 779, 780, 781, 782, 787, 788, 794, 804, 822, 826, 827, 830, 831, 835, 838, 839, 840, 841, 843, 845, 846, 848, 849, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 866, 868, 869, 871, 873, 875, 884, 885, 886, 887

liberté de conscience · 175, 480, 794

libertés individuelles · 223, 298, 467, 469, 534, 581, 582, 585, 835

libertés publiques · 780

libre pensée · 37, 461, 631, 697, 775

littérature · 14, 15, 46, 54, 62, 150, 156, 160, 166, 251, 374, 375, 376, 377, 379, 382, 383, 384, 385, 386, 388, 389, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 404, 414, 424, 425, 427, 459, 476, 620, 651, 748, 865

loi · 5, 6, 35, 53, 62, 64, 65, 66, 67, 69, 73, 75, 77, 78, 79, 80, 92, 93, 97, 98, 99, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 145, 146, 147, 169, 170, 173, 174, 175, 179, 186, 188, 191, 192, 193, 195, 196, 197, 198, 200, 202, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 216, 222, 223, 227, 228, 229, 230, 231, 238, 239, 278, 300, 302, 303, 304, 305, 306, 309, 311, 312, 324, 334, 356, 369, 379, 380, 381, 382, 386, 420, 422, 432, 439, 440, 442, 444, 445, 448, 449, 450, 451, 456, 460, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 471, 472, 473, 474, 478, 479, 480, 481, 485, 489, 491, 495, 496, 497, 498, 499, 502, 506, 509, 514, 516, 517, 520, 521, 527, 530, 539, 541, 542, 543, 544, 546, 547, 548, 549, 560, 563, 564, 565, 567, 570, 572, 573, 574, 576, 577, 579, 580, 581, 582, 585, 592, 593, 594, 596, 601, 604, 605, 613, 628, 629, 631, 632, 650, 663, 665, 666, 680, 683, 684, 685, 686, 692, 695, 705, 707, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 729, 752, 753, 755, 773, 782, 783, 784, 785, 786, 788, 789, 793, 794, 795, 799, 800, 825, 826, 835, 859, 861, 867, 873, 875, 877, 878, 879, 883, 886

loi fondamentale · 6, 80, 141, 147, 179, 207, 216, 230, 472, 491, 497, 498, 565, 684, 686, 799, 800, 861, 877
Lumières · 9, 40, 49, 69, 74, 92, 110, 125, 148, 149, 154, 155, 207, 258, 260, 262, 285, 326, 354, 407, 438, 456, 615, 616, 622, 641, 667, 729, 748, 772

M

ministère · 98, 99, 102, 137, 138, 139, 188, 201, 209, 210, 211, 213, 228, 229, 230, 239, 519, 546, 558, 571, 581, 595
ministre · 7, 43, 100, 101, 102, 138, 139, 175, 180, 188, 210, 211, 212, 213, 228, 229, 230, 231, 239, 240, 338, 402, 515, 517, 519, 520, 539, 540, 541, 542, 546, 547, 548, 597, 705, 717, 722, 723, 734, 735, 739, 752, 759, 799, 821
mode représentatif de gouvernement · 176, 180, 186, 204, 208, 224, 285, 456, 481, 499, 589, 598, 652, 662, 668, 731, 792, 793, 801, 802, 826, 863, 874, 877, 879, 880, 882
mode républicain de gouvernement · 36, 54, 477, 479, 487, 489, 586, 770, 784, 802, 843, 854, 870, 874, 886
monarchie · 12, 13, 14, 35, 36, 41, 71, 76, 97, 103, 105, 106, 109, 110, 114, 115, 116, 117, 131, 133, 140, 176, 183, 186, 189, 190, 191, 197, 198, 216, 219, 222, 225, 242, 243, 245, 294, 303, 304, 305, 313, 333, 370, 438, 439, 454, 474, 479, 480, 482, 485, 487, 488, 489, 492, 493, 511, 512, 513, 521, 523, 525, 534, 535, 537, 538, 543, 544, 545, 547, 548, 549, 550, 551, 562, 586, 587, 602, 628, 629, 630, 648, 670, 671, 686, 723, 725, 739, 740, 741, 770, 771, 773, 784, 791, 792, 795, 799, 801, 802, 859, 861, 867, 868, 870, 871, 872
monarchie constitutionnelle · 14, 105, 109, 114, 116, 117, 140, 176, 198, 216, 219, 222, 225, 243, 295, 313, 370, 454, 482, 488, 492, 512, 513, 521, 537, 538, 543, 545, 549, 551, 587, 602, 629, 630, 648, 740, 770, 773, 784, 791, 792, 795, 799, 801, 802, 867, 868
monarchie républicaine · 487, 488, 489, 511, 512, 513, 521, 525, 534, 535, 538, 543, 547, 549, 550, 551, 586, 670, 671, 870, 873

N

Nakaz · 43, 58, 62, 77, 556, 559, 565, 566, 580
narod · 19, 107, 113, 157, 169, 201, 224, 306, 327, 385, 468, 471, 474, 475, 483, 495, 496, 499, 565, 617, 659, 661, 875, 883
nation · 47, 61, 67, 74, 75, 77, 81, 82, 86, 87, 90, 91, 93, 95, 99, 105, 112, 113, 115, 116, 117, 126, 140, 142, 157, 161, 176, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 204, 224, 242, 268, 296, 301, 302, 307, 308, 310, 311, 312, 314, 317, 321, 401, 418, 426, 433, 442, 444, 445, 455, 462, 468, 471, 472, 475, 479, 481, 483, 486, 487, 495, 496, 499, 500, 505, 506, 507, 516, 518, 519, 525, 530, 531, 534, 540, 542, 548, 550, 565, 569, 570, 571, 572, 575, 577, 578, 583, 584, 585, 586, 587, 590, 591, 592, 593, 594, 597, 599, 602, 603, 604, 605, 609, 613, 614, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 625, 632, 636, 643, 644, 646, 648, 649, 652, 660, 661, 664, 667, 668, 669, 670, 671, 679, 693, 708, 711, 719, 720, 722, 724, 741, 753, 755, 759, 769, 777, 780, 781, 783, 785, 786, 794, 795, 797, 798, 807, 826, 828, 862, 867, 874, 883, 884, 885, 887
national · 17, 74, 82, 88, 106, 109, 117, 119, 122, 126, 127, 128, 134, 136, 138, 141, 157, 175, 179, 181, 182, 184, 190, 199, 203, 204, 211, 218, 220, 224, 225, 226, 238, 242, 268, 280, 295, 299, 300, 301, 305, 307, 309, 312, 324, 344, 350, 355, 367, 397, 403, 419, 420, 426, 435, 445, 453, 454, 465, 472, 479, 481, 482, 499, 502, 508, 514, 518, 522, 523, 531, 536, 537, 539, 548, 577, 582, 590, 594, 595, 597, 599, 600, 601, 602, 613, 617, 619, 620, 621, 643, 646, 649, 651, 661, 666, 667, 668, 711, 715, 722, 726, 734, 759, 769, 770, 775, 782, 790, 793, 794, 801, 826, 833, 839, 854, 865, 867, 868, 871, 872, 874, 875, 878, 879, 880, 882, 883, 885, 886, 887
noblesse · 18, 23, 24, 25, 31, 32, 36, 59, 60, 61, 80, 84, 85, 94, 96, 98, 99, 102, 103, 104, 105, 108, 109, 117, 119, 121, 122, 124, 126, 127, 129, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 154, 155, 156, 157, 160, 168, 170, 173, 175, 177, 178, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 195, 202, 203, 204, 205, 206, 215, 219, 220, 224, 225, 226, 231, 237, 238, 242, 244, 245, 255, 258, 259, 262, 263, 265, 266, 267, 268, 269, 278, 286, 289, 311,

313, 318, 321, 322, 323, 324, 347, 362, 389, 403, 405, 408, 418, 420, 424, 426, 427, 457, 458, 464, 465, 466, 488, 494, 500, 505, 514, 519, 529, 537, 544, 545, 549, 561, 562, 578, 609, 623, 625, 626, 635, 636, 640, 641, 656, 659, 661, 679, 680, 693, 695, 696, 698, 699, 709, 712, 719, 730, 756, 766, 769, 776, 787, 796, 814, 817, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 828, 829, 830, 832, 854, 858, 859, 860, 866, 870, 879, 882, 885

O

opinion publique · 8, 46, 55, 153, 211, 285, 293, 341, 343, 358, 359, 361, 372, 374, 400, 424, 427, 719, 757, 812, 814, 886
opposition au tsar · 12, 37, 437, 837, 838, 855
ordre public · 7, 89, 334, 478, 529, 581, 593

P

panslave · 433, 455, 616, 617, 620, 622, 630, 633, 636, 645, 646, 652, 658, 661, 667, 777, 781, 782
panslavisme · 616, 617, 620, 621, 633, 652, 664, 667, 671, 775, 781, 802, 876
patrie · 5, 130, 131, 157, 169, 261, 267, 275, 276, 279, 285, 292, 316, 327, 334, 335, 337, 347, 350, 351, 355, 361, 368, 379, 381, 383, 384, 390, 391, 400, 404, 409, 410, 411, 414, 415, 417, 419, 420, 422, 447, 448, 485, 537, 583, 592, 681, 684, 695, 697, 711, 712, 862
peuple · 5, 18, 24, 26, 31, 47, 65, 66, 68, 72, 95, 96, 97, 106, 107, 112, 113, 115, 120, 127, 130, 144, 148, 149, 157, 160, 161, 169, 176, 181, 182, 183, 185, 193, 194, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 205, 209, 212, 215, 221, 224, 242, 260, 262, 268, 274, 276, 278, 292, 293, 296, 299, 300, 304, 305, 306, 312, 324, 327, 330, 332, 333, 362, 367, 369, 370, 378, 382, 383, 385, 390, 399, 400, 404, 405, 407, 408, 409, 410, 412, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 421, 422, 423, 432, 440, 441, 442, 444, 445, 447, 448, 449, 451, 455, 462, 463, 464, 467, 468, 469, 471, 472, 474, 475, 476, 477, 478, 480, 481, 483, 486, 487, 491, 495, 496, 498, 499, 500, 508, 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 527, 530, 534, 537, 539, 540, 541, 542, 545, 546, 559, 560, 561, 562, 564, 565, 566, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 576, 577, 582, 585, 587, 590, 591, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 603, 604, 606, 612, 614, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 632, 633, 642, 643, 644, 646, 647, 648, 650, 652, 657, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 685, 686, 687, 694, 699, 727, 729, 730, 737, 753, 755, 757, 762, 768, 769, 770, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 786, 788, 790, 793, 794, 795, 796, 801, 806, 807, 810, 811, 813, 824, 834, 839, 840, 843, 848, 850, 854, 862, 865, 867, 868, 869, 871, 875, 876, 877, 878, 880, 883, 886
physiocrates · 63, 74, 75, 76, 77, 82, 83, 85, 86, 87, 308, 309, 313, 314, 315, 456, 470, 759
piétisme · 268, 553, 582
Polârnaâ zvezda · 12, 17, 43, 47, 388, 394, 395, 397, 398, 401, 403, 405, 406, 407, 409, 410, 411, 412, 416, 417, 421, 422, 477, 478, 804, 816, 836, 837, 838, 839, 840, 842, 843, 847, 848, 850, 852, 868
procès · 7, 9, 10, 12, 20, 23, 31, 33, 40, 43, 48, 55, 92, 197, 202, 254, 436, 464, 516, 581, 630, 679, 698, 704, 706, 707, 708, 709, 710, 712, 713, 714, 715, 718, 719, 726, 732, 741, 751, 752, 754, 755, 765, 768, 775, 777, 812, 844
projets constitutionnels · 11, 14, 16, 20, 21, 35, 36, 38, 41, 44, 45, 46, 53, 54, 56, 62, 79, 109, 124, 135, 140, 166, 186, 188, 189, 190, 191, 192, 195, 199, 200, 201, 206, 210, 211, 213, 215, 217, 218, 219, 220, 223, 224, 229, 233, 234, 242, 243, 245, 250, 251, 255, 281, 293, 297, 301, 303, 307, 313, 316, 317, 347, 426, 432, 435, 436, 472, 476, 481, 484, 488, 490, 492, 493, 494, 496, 497, 498, 499, 501, 503, 507, 508, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 526, 527, 528, 531, 532, 533, 535, 538, 539, 542, 548, 550, 553, 554, 555, 556, 558, 560, 561, 563, 564, 567, 583, 590, 602, 614, 668, 669, 713, 714, 719, 744, 784, 785, 791, 792, 793, 799, 801, 802, 825, 826, 843, 847, 857, 858, 859, 867, 869, 877, 878, 883, 886
propagande · 12, 37, 39, 153, 274, 276, 382, 383, 385, 388, 425, 435, 438, 448, 452, 455, 553, 660, 708, 775, 808, 809, 829, 846, 864
propriété privée · 66, 83, 145, 147, 154, 164, 172, 202, 205, 206, 215, 301, 313, 469, 478, 497, 508,

511, 585, 609, 610, 611, 612, 613, 760, 769, 822, 833, 877, 878
prospérité · 74, 75, 82, 83, 86, 153, 176, 206, 245, 309, 355, 358, 363, 365, 391, 408, 409, 420, 425, 426, 468, 478, 484, 485, 486, 535, 547, 559, 560, 573, 574, 575, 587, 588, 612, 614, 636, 640, 641, 642, 643, 648, 664, 768, 825, 857, 861, 864, 869, 885

R

réforme · 13, 25, 33, 59, 61, 74, 86, 87, 94, 96, 97, 98, 99, 100, 102, 103, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 130, 135, 136, 137, 138, 141, 142, 148, 155, 156, 170, 171, 173, 187, 188, 191, 192, 193, 195, 196, 207, 217, 243, 244, 245, 269, 271, 277, 278, 311, 312, 313, 318, 321, 324, 335, 353, 367, 369, 371, 417, 418, 432, 434, 435, 437, 466, 470, 472, 484, 489, 526, 546, 559, 580, 582, 626, 635, 677, 680, 714, 715, 764, 765, 772, 784, 785, 787, 790, 791, 792, 795, 801, 812, 825, 826, 828, 829, 852, 854, 860, 863, 886
règlement · 44, 56, 145, 149, 150, 178, 241, 320, 321, 331, 334, 337, 338, 339, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 353, 356, 357, 359, 360, 362, 365, 366, 368, 437, 464, 616, 628, 630, 632, 633, 634, 641, 777, 779, 827, 832, 833
représentation nationale · 106, 109, 117, 119, 122, 126, 175, 203, 204, 218, 220, 224, 225, 226, 238, 242, 324, 472, 481, 482, 518, 537, 539, 590, 594, 595, 597, 600, 601, 666, 793, 794, 839, 854, 879, 880, 887
république · 5, 34, 35, 36, 50, 54, 55, 120, 179, 180, 181, 198, 243, 297, 303, 305, 306, 307, 313, 370, 373, 416, 423, 427, 432, 434, 435, 438, 441, 454, 456, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 492, 512, 513, 522, 523, 527, 535, 536, 544, 550, 551, 552, 553, 554, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 592, 594, 601, 602, 604, 612, 614, 615, 627, 629, 630, 633, 643, 647, 648, 649, 650, 651, 654, 667, 668, 669, 670, 671, 677, 742, 744, 759, 776, 777, 781, 784, 792, 802, 838, 840, 843, 845, 852, 854, 857, 858, 859, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 879, 880, 882, 883, 884, 886
République de Novgorod · 480, 597
république républicaine · 35, 483, 486, 487, 536, 551, 552, 554, 585, 586, 594, 602, 612, 614, 671, 870, 873
richesse des nations · 82, 310, 444, 575, 578, 769
Russkaâ pravda · 315, 317, 433, 468, 553, 554, 556, 558, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 589, 590, 591, 593, 594, 595, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 610, 611, 612, 613, 614, 662, 784, 785, 787, 800, 826, 861, 865, 873, 874, 883

S

Sénat · 7, 37, 51, 75, 80, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 133, 134, 138, 139, 141, 142, 174, 175, 180, 191, 211, 212, 213, 224, 225, 226, 227, 231, 237, 240, 417, 418, 468, 515, 516, 517, 520, 536, 545, 561, 562, 680, 683, 684, 688, 689, 692, 694, 705, 709, 713, 730, 735, 737, 743, 765, 796, 798, 810, 811, 813, 868, 879, 884
sénateur · 99, 104, 138, 212, 226, 231, 239, 416, 515, 520, 562, 596, 622, 696, 703, 706, 752, 797, 798
séparation des pouvoirs · 99, 506, 530
serment · 7, 45, 129, 169, 261, 331, 337, 340, 341, 377, 437, 502, 581, 616, 628, 630, 632, 633, 634, 636, 637, 639, 659, 680, 685, 686, 688, 689, 690, 697, 722, 735, 736, 737, 850
servage · 13, 14, 24, 40, 55, 107, 109, 113, 146, 147, 154, 171, 172, 173, 175, 202, 203, 244, 258, 259, 275, 312, 313, 324, 337, 369, 375, 382, 385, 415, 442, 443, 444, 445, 450, 466, 473, 496, 497, 498, 500, 508, 557, 587, 609, 640, 642, 648, 677, 703, 713, 715, 755, 756, 766, 778, 779, 783, 787, 788, 803, 804, 812, 819, 820, 821, 822, 823, 827, 828, 829, 830, 832, 834, 839, 840, 852, 862, 869, 880
société civile · 30, 78, 91, 147, 153, 245, 298, 299, 427, 457, 462, 470, 473, 569, 570
Société du Nord · 7, 21, 32, 37, 44, 45, 54, 190, 219, 254, 256, 257, 268, 280, 399, 427, 432, 433, 435, 436, 437, 438, 440, 441, 443, 448, 452, 456, 457, 466, 470, 472, 481, 482, 486, 487, 488, 489, 496,

512, 513, 521, 523, 527, 531, 534, 535, 536, 537, 538, 543, 549, 550, 554, 583, 586, 595, 629, 635, 670, 687, 691, 717, 739, 755, 774, 878, 881
Société du Sud · 7, 8, 26, 32, 44, 45, 54, 254, 255, 256, 257, 268, 279, 280, 314, 316, 353, 427, 432, 433, 435, 436, 437, 438, 441, 442, 443, 448, 449, 452, 454, 455, 456, 457, 463, 473, 481, 483, 486, 487, 552, 553, 560, 565, 567, 585, 586, 590, 591, 593, 601, 602, 603, 614, 616, 617, 623, 629, 649, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 668, 670, 671, 687, 688, 691, 692, 717, 755, 774, 784, 801, 831, 876
société secrète · 7, 12, 13, 14, 16, 20, 23, 24, 25, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 44, 48, 51, 254, 256, 257, 259, 265, 280, 285, 293, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 339, 342, 364, 374, 377, 393, 426, 432, 435, 453, 455, 456, 460, 464, 467, 470, 472, 625, 627, 629, 632, 637, 670, 676, 689, 690, 705, 714, 721, 723, 724, 732, 733, 741, 742, 755, 756, 758, 767, 773, 774, 775, 791, 813, 843, 847, 855, 861, 862, 870, 882, 885
souveraineté · 35, 78, 109, 112, 116, 135, 136, 190, 198, 199, 215, 221, 224, 233, 240, 296, 303, 305, 306, 307, 426, 435, 440, 442, 445, 455, 462, 463, 464, 465, 469, 471, 472, 476, 478, 480, 481, 483, 486, 487, 499, 505, 508, 511, 513, 514, 516, 518, 522, 523, 524, 525, 534, 537, 538, 539, 550, 560, 566, 571, 582, 586, 593, 594, 597, 599, 601, 602, 603, 617, 622, 629, 651, 661, 668, 670, 770, 792, 793, 794, 801, 826, 854, 860, 865, 869, 871, 872, 874, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 885, 886, 887
suffrage · 599, 601
suffrage universel · 599, 601

T

terre · 32, 34, 37, 54, 58, 71, 72, 73, 75, 81, 83, 84, 85, 104, 106, 113, 121, 127, 131, 146, 147, 154, 155, 171, 172, 174, 195, 203, 206, 223, 224, 244, 261, 263, 265, 272, 273, 299, 301, 305, 313, 314, 315, 316, 317, 334, 337, 352, 360, 369, 380, 386, 394, 404, 409, 411, 414, 418, 440, 449, 450, 469, 485, 497, 502, 505, 508, 509, 510, 511, 517, 523, 531, 534, 536, 551, 557, 586, 596, 599, 600, 602, 603, 605, 606, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 621, 630, 636, 653, 656, 664, 670, 671, 702, 719, 720, 728, 733, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 769, 776, 782, 785, 787, 788, 804, 812, 820, 821, 822, 823, 825, 827, 828, 830, 831, 832, 833, 835, 840, 843, 845, 870, 877, 878, 880, 883
territoire · 64, 65, 72, 75, 81, 86, 88, 113, 121, 145, 178, 181, 207, 230, 234, 235, 242, 270, 280, 299, 300, 301, 305, 307, 313, 316, 372, 416, 421, 444, 454, 496, 501, 505, 514, 521, 522, 525, 526, 527, 528, 531, 534, 546, 550, 560, 576, 586, 590, 592, 596, 597, 598, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 613, 614, 621, 644, 645, 646, 666, 667, 714, 724, 725, 745, 787, 789, 790, 869, 872, 875, 878, 880
Tugendbund · 160, 182, 322, 326, 328, 332, 341, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 350, 351, 355, 360, 366
tyran · 113, 168, 201, 327, 382, 384, 386, 416, 440, 450, 657
tyrannie · 31, 35, 126, 133, 134, 198, 301, 384, 387, 403, 408, 451, 539, 545, 588, 636, 656, 659, 664

U

Ukraine · 268, 379, 380, 415, 453, 526, 527, 528, 603, 606, 607, 616, 626, 633, 636, 775, 776, 777, 778, 779, 781, 875
Union du Bien public · 15, 251, 319, 320, 321, 330, 339, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 359, 360, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 371, 372, 374, 398, 426, 432, 434, 435, 436, 437, 438, 486, 513, 559, 587, 617, 669, 670, 749, 753, 763, 774, 787, 791, 794, 820, 824, 852, 860, 861, 863
Union du Salut · 15, 251, 319, 320, 321, 323, 329, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 348, 355, 357, 372, 426, 774, 787, 820, 860
utilitarisme · 310, 568
utilitariste · 418, 574, 575, 577, 873

V

vérité · 20, 28, 52, 116, 168, 379, 458, 488, 563, 586, 592, 593, 601, 660, 665, 704, 709, 736, 748, 785, 809, 843, 844, 865

vertu · 71, 84, 85, 112, 113, 116, 132, 274, 292, 299, 331, 345, 346, 347, 354, 355, 356, 357, 360, 361, 362, 378, 384, 415, 417, 419, 420, 424, 460, 500, 539, 540, 592, 593, 601, 626, 631, 633, 634, 639, 671, 681, 695, 696, 712, 722, 794, 863, 865, 874, 876, 883

GLOSSAIRE

> « Les mots ont leur histoire. Ils surgissent, flottent, forment nos perceptions et nos manières de penser, ils trouvent un point d'ancrage dans la carte de nos idées, avant d'être submergés par de nouvelles notions. »
>
> Lucette VALENSI[1781]

AUTOCRATIE (*samoderžavie*)

1. Le rejet républicaniste de l'autocratie se cristallise en premier lieu sur les manifestations du pouvoir arbitraire de l'autocrate : servage, colonies miliaires, mauvais traitements infligés aux roturiers, etc. Les Républicanistes attaquent violemment les attributions traditionnelles du pouvoir autocratique dans de brûlants pamphlets d'une incontestable beauté poétique, mais peu rigoureux sur le plan conceptuel : les auteurs s'attaquent ainsi à un pouvoir honni prenant tour à tour la figure du tsarisme, du tsar lui-même, de la dynastie des Romanov, du servage, des colonies militaires ou des proches d'Alexandre Ier. Ces confusions ont su emporter l'adhésion enthousiaste de quelques bouillants esprits juvéniles ; elles manifestent aussi les hésitations et les contradictions qui ont cours dans les cercles républicanistes, la plupart de leurs membres se déclarant hostiles au servage mais hésitant à libérer effectivement les serfs qui cultivaient leurs propres terres[1782].

2. Mais c'est d'un point de vue plus strictement politique que le modèle autocratique se voit adresser les critiques les plus fécondes. Héritiers des idées politiques traditionnelles de l'occident chrétien, les Républicanistes défendent une conception modérée du pouvoir et, partant, de l'organisation de l'Etat. De Montesquieu[1783], ils retiennent essentiellement trois choses : le principe de séparation des pouvoirs, qui doit mettre fin à leur concentration entre les mains de l'autocrate (G.S. Baten'kov et N.M. Murav'ëv) ; la nécessité de contre-pouvoirs visant à limiter la puissance du monarque (N.M. Murav'ëv) ; l'idée d'une spécificité orientale du pouvoir despotique, l'autocratie étant alors perçue comme un modèle politique d'inspiration asiatique hérité de la domination tatare en Russie, et étranger à la culture politique russe. Cette critique de l'origine orientale de pouvoir tsariste, étayée par une relecture de l'histoire de l'Etat russe, est une constante dans la pensée républicaniste.

[1781] VALENSI, L., *Venise et la Sublime Porte – La naissance du despote*, Paris, Hachette/Littératures, 1987, p.9.

[1782] A l'exception, notamment, de P.I. Pestel', qui rendit la liberté à plusieurs de ses serfs, d'I.D. Âkuškin, qui tenta de les instruire et, plus tard, de N.I. Turgenev, qui offrit un tiers de ses terres à ses paysans.

[1783] Traduit en russe à la demande d'Alexandre Ier, *De l'esprit des lois* est bien connu de la société éclairée.

3. Aux yeux de tous les partisans d'une évolution de l'Etat russe, l'autocratie demeurera longtemps un régime despotique. Mais les intellectuels des années 1840, fortement influencés par les idées occidentalistes, la considérèrent non plus comme un système politique étranger, mais comme une façon spécifiquement russe d'exercer le pouvoir, plus violente encore que le despotisme oriental[1784].

BIEN PUBLIC (*obŝee blago*)

1. Le souci du bien commun (*obŝee blago*) est l'une des caractéristiques dominantes des sources classiques du libéralisme : la philosophie politique de Locke, le caméralisme prussien, la physiocratie, l'économie politique et l'utilitarisme se rejoignent par leur désir commun de définir les moyens qui permettront à la communauté de parvenir au bonheur. Les principes de l'édifice législatif sont dès lors subordonnés à la finalité morale de l'Etat. Or seules une structure rationnelle de l'Etat et une organisation cohérente des réseaux de transport et des voies de communication permettront de promouvoir les richesses de la nation, condition matérielle du bonheur des citoyens.
2. Toutefois, il convient de distinguer deux acceptions du concept de l'intérêt de l'Etat : on parlera de « bien commun » pour désigner la somme des intérêts particuliers et de « bien public » pour parler de l'intérêt de l'Etat pris comme un tout[1785]. En russe, l'expression *obŝee blago* désigne indistinctement le bien commun et le bien public. Particulièrement sensible à la diversité des intérêts qui s'expriment au sein de la république, P.I. Pestel' tentera de réunir les citoyens autour du bien public.

CITOYEN (*graždanin*)

1. La notion de citoyen met en jeu les rapports que l'individu entretient avec la souveraineté, et permet d'articuler l'individuel et le collectif, la multiplicité et l'unité. Mais le citoyen n'est pas l'individu : c'est le membre d'un corps politique au sein duquel il exerce librement ses droits civiques et participe aux décisions de l'Etat. La citoyenneté est en quelque sorte le corrélat de la souveraineté, et constitue le fondement essentiel de son exercice légitime. Dès lors, deux conceptions sont envisageables : soit on considère, avec Hobbes, que l'individualisme des hommes menace la communauté politique et que le pouvoir souverain doit se constituer en

---

[1784] « Une institution qui suffirait à elle seule pour creuser un abîme entre la Russie et l'Europe civilisée, c'est l'autocratie. Cette institution n'a d'analogue nulle part. Ni le despotisme niveleur de Louis XI, ni le fastueux absolutisme de Louis XIV, ni le trône militaire de Napoléon, ni l'omnipotence discrétionnaire des sultans ou des monarques chinois ne sauraient en donner une idée. Tous ces divers modes d'autorité ont un frein quelconque : un conseil, une charte, un livre sacré, une doctrine traditionnelle, quelque chose, enfin, qui protège le sujet contre l'arbitraire du maître. L'autocratie elle seule ne reconnaît point de frein : en sa présence, toute indépendance abdique, toute garantie s'évanouit, tout mouvement cesse. Pouvoir violent et contre nature, l'autocratie est l'amalgame de tous les monstres de tyrannie qui ont opprimé le genre humain. Elle unit le génie despotiquement organisateur du conquérant Varègue à l'astuce déliée du Slavo-Russe et à la farouche barbarie du Mongol ; le tout couronné d'un *byzantinisme* argutieux et fertile en embûches, et de ce caporalisme brutal qui, durant tant d'années, changea en caserne les plus illustres cours d'Allemagne. » LEOUZON LE DUC, L., *La Russie et la civilisation européenne – l'autocratie*, Paris, V. Lecou, 1854, chapitre I, pp.5-6.

[1785] « « Et, plutôt qu'un *bien commun*, ou somme des intérêts particulier, c'est un tel *bien public* qui est nécessaire dans les républiques, où le souverain est constitué d'une multiplicité d'individus, et d'une multiplicité d'intérêts : il est plus sûr, et peut-être plus juste, d'unifier *a priori* ces intérêts sous une entité générale plutôt que de les additionner. » LECHENET, A., *Jefferson-Madison, Un débat sur la République*, Paris, PUF, 2003, pp.68-69.

puissance publique pour neutraliser les intérêts particuliers et réguler la société – mais alors, le pouvoir souverain se sert de la citoyenneté pour l'opposer à l'individu et le protéger de lui-même[1786]. Soit on estime, avec Locke, que la citoyenneté prolonge dans l'état social ce qu'était l'individu dans l'état de nature, le droit positif relayant la loi naturelle – dès lors il n'y a plus opposition mais continuité entre l'individu et le citoyen, le pouvoir souverain n'existant que grâce au consentement de l'individu qui, en tant que citoyen, s'intègre à un corps politique auquel il remet le pouvoir d'agir au nom du plus grand nombre[1787].

2. En russe, le mot « citoyen » (*graždanin*) apparaît relativement tôt. Le doublet lexical citoyen (*graždanin*) / citadin (*gorožanin*), désignant tout ce qui regarde les affaires de la cité, demeure indifférencié jusqu'au XVIIème siècle. A partir du XVIIIème siècle, le terme « citoyen » (*graždanin*) tend à acquérir deux acceptions plus spécifiques, en philosophie politique : d'une part, sera dit « citoyen » – par opposition à « homme » – tout individu sorti de l'état de nature pour devenir membre d'une société civile ; d'autre part, on appellera « citoyen » – par opposition à « ressortissant » (*poddannyj*), sujet d'un Etat monarchique – tout membre d'un Etat républicain[1788]. Les deux acceptions se côtoient à la fin du XVIIIème siècle : Catherine II utilise le terme de « citoyen », dans son *Instruction*, pour désigner ses sujets, alors que, sous la plume d'A.N. Radiŝev, le « citoyen » désigne l'habitant d'une république.

3. Aux sujets, oppressés par le tsar, les Républicanistes opposent les citoyens, êtres libres et autonomes, qu'ils voient dotés d'une certaine maturité politique. L'avènement du citoyen est dès lors soumis à une double condition : d'une part il faut que soit supprimé le pouvoir autocratique en la personne du tsar et que soit établie une monarchie républicaine ou une république républicaine ; d'autre part il faut développer une politique d'instruction civique afin d'éduquer les futurs citoyens à l'usage de leur raison et de leur liberté. S'inspirant, dans leurs projets constitutionnels, des constitutions révolutionnaires françaises de 1791 et de 1793, N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' font de la citoyenneté la pierre angulaire de la société : toutes les classes sociales sont abolies et fondues une seule, celle des citoyens. Le nouvel Etat et les nouveaux citoyens seront liés par des droits et des devoirs réciproques : l'Etat devra garantir les droits civiques et politiques des citoyens – liberté d'expression, liberté de la presse, liberté de conscience, participation aux affaires publiques, etc. – ; les citoyens devront remplir leurs devoirs envers l'Etat – obéissance à la loi, service militaire, paiement de l'impôt, etc.

COLONIES MILITAIRES (*voennye poseleniâ*)

1. Les colonies militaires, suggérées à Alexandre Ier par l'organisation militaire prussienne, visent à alléger le budget consacré à l'armée en faisant peser la charge de l'entretien des officiers sur le monde paysan : les hommes des villages réquisitionnés servent comme soldats, tandis que leurs épouses sont chargées d'assurer l'intendance. Dès 1816, le comte A.A. Arakčeev met en place quelques-unes de ces colonies à titre expérimental. Le tableau qui en résulte est extrêmement sombre : villages désertés

---

[1786] HOBBES, T., *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, Section II, Chapitre V, §§ VI-IX, trad. S. Sorbière, Paris, Garnier-Flammarion, 1982, pp. 143-145.

[1787] LOCKE, J., *Traité du gouvernement civil*, Chapitre VIII, § 95-97, trad. D. Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1984, pp. 214-216.

[1788] « Člen obŝestva c respublikanskoj formoj pravleniâ v protivopoloženie *poddannomu* pri pravlenii monarhičeskom. » *Slovar' russkogo âzyka XVIII v.*, Leningrad, Sankt-Peterburg, Nauka, 1984-2001, tome V, article *graždanin*.

avant l'arrivée des officiers, abus et maltraitances envers les paysans, viol des filles et des épouses, menaces de famine, etc., mais la confiance placée par l'Empereur en Arakčeev le rend aveugle aux conséquences dramatiques des colonies militaires pour le monde paysan.

2. Comme nombre d'officiers éclairés de l'Armée russe, les Républicanistes dénoncent avec virulence cette nouvelle manifestation inhumaine et cruelle de l'arbitraire du pouvoir autocratique. P.I. Pestel' consacre ainsi aux colonies militaires plusieurs pages de la *Russkaâ pravda*[1789], énumérant les trois principales raisons le conduisant à en réclamer l'abolition. C'est tout d'abord au nom de l'humanité et de la liberté que P.I. Pestel' dénonce les colonies : les mauvais traitements infligés aux paysans manifestent la tyrannie de l'autocratie tsariste. La deuxième raison est d'ordre économique : les colonies militaires ne permettent pas de réaliser les économies prévues et contribuent au contraire à creuser davantage le déficit budgétaire de l'Etat russe ; cette expérience n'est donc pas viable, puisqu'elle ne saurait contribuer à augmenter le bien-être de chacun en particulier et de l'Etat en général. La troisième raison évoquée par P.I. Pestel' s'appuie sur sa conception de la nation et de la citoyenneté : la nation étant l'ensemble des citoyens, tous – et non quelques-uns – sont appelés à défendre la patrie par les armes. L'armée doit être une armée d'appelés, chacun remplissant, par le service militaire, ses devoirs de citoyens[1790].

CONSTITUTION (*konstituciâ*)

1. Partout en Europe, l'élaboration d'une constitution est perçue, dès la fin du XVIIIème siècle, comme la seule garantie possible contre les dérives arbitraires du pouvoir. Le mouvement constitutionnaliste, tout particulièrement vivace en Angleterre et en France avec la *Charte* de 1814, gagne également la Russie. Alexandre Ier, marqué par le despotisme de son père Paul Ier, se révèle très tôt sensible à ces idées[1791], et tentera par trois fois au cours de son règne de les convertir en un véritable projet politique : en 1809, lorsqu'il demande à M.M. Speranskij de rédiger un projet de restructuration de

---

[1789] « La seule pensée des colonies militaires introduites par le précédent gouvernement, emplit de tourments et de terreur toute âme qui veut le bien. » « Odna mysl' o Voennyh Poseleniâh prežnim Pravitel'stvom zavodimyh napolnâet každuû blagomyslâšuû Dušu Terzaniem i Užasom. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, 2e rédaction, chapitre III, §9, in *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.162.

[1790] « Jamais aucun gouvernement n'a le droit de séparer une partie de l'ensemble du peuple, afin de faire reposer sur ses épaules, à l'exclusion de toutes les autres, cette obligation extrêmement lourde qu'est l'obligation militaire. » « Nikakoe Pravitel'stvo ne možet nikogda pravo imet' otdelit' ot obŝej massy naroda čast' onogo s tem, čtoby na siû čast' vozložit' za isklûčeniem ostal'nyh samuû tâgostnejšuû […] povinnost', kakova est' voennaâ. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, 2e rédaction, chapitre III, §9, in *Vosstanie Dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.163.

[1791] « C'est Mr Novossiltzow qui vous remettra cette lettre, il fait le voyage exprès pour vous voir et pour vous demander vos conseils et votre direction sur une affaire de la plus grande importance ; c'est celle de faire le bonheur de la Russie en y établissant une *constitution libre*. […] Une fois par contre que mon tour viendra, alors il faudra travailler, peu à peu s'entend, à faire une représentation de la nation, qui dirigée – fasse une constitution libre, après laquelle mon pouvoir cessera absolument. […] J'espère, mon cher ami, que vous approuverez nos projets et que vous nous seconderez de vos conseils qui nous seront bien salutaires. Je laisse à M. Novossiltzow le soin de vous donner bien d'autres détails de ma bouche. Fasse le ciel que nous puissions une fois venir à bout de rendre la Russie libre et de la garantir des atteintes du despotisme et de la tyrannie. » Lettre d'Alexandre Ier à Laharpe, datée du 27 septembre (8 octobre) 1797, palais de Gatchina. Extrait de SCHILDER, N.K., *Imperator Aleksandr Pervyj, ego žizn' i carstvovanie*, Sankt-Peterburg, izdanie A.S. Suvorina, 1904-1905, tome I, pp.280-282, reproduit d'après les archives d'Etat, division V, n°190.

l'Etat ; en 1815, lorsqu'il accorde au royaume de Pologne une Constitution, qu'il ne respectera jamais ; en 1820 enfin, lorsqu'il demande à nouveau la rédaction d'un projet constitutionnel, mais cette fois-ci à N.N. Novosil'cev.

2. Comme pour une partie de la noblesse russe éclairée, l'obtention d'une constitution représente aux yeux des Républicanistes le passage d'un exercice arbitraire du pouvoir autocratique à une volonté de limitation des abus du monarque pas la loi. Les insurgés du 14 décembre se rassembleront ainsi sur la place du Sénat aux cris de : « vive la Constitution ! ». Cependant, contrairement à Alexandre Ier, M.M. Speranskij ou N.N. Novosil'cev, les Républicanistes ne conçoivent pas l'adoption d'une Constitution comme l'aboutissement de leurs efforts, mais plutôt comme la condition initiale nécessaire à toute restructuration réelle de l'Etat. Il ne s'agit plus seulement, pour eux, d'aménager la transition de l'autocratie à la monarchie : c'est toute l'organisation de l'Etat qui doit être remise en question, jusqu'à sa forme monarchique.

3. On note un certain flottement dans les termes employés : si N.M. Murav'ëv se contente d'un calque français à la signification non transparente en russe (*konstituciâ*), les autres penseurs politiques préfèrent élaborer un lexique faisant davantage transparaître les idées véhiculées par ce concept. Volontiers enclin à la traduction des expressions étrangères, M.M. Speranskij emploie diverses expressions : « *osnovnoj zakon* » (loi fondamentale), « *gosudarstvennyj ustav* » ou « *gosudarstvennoe uloženie* » (statut de l'Etat). Par souci de russifier l'expression, N.N. Novosil'cev et P.I. Pestel' parlent respectivement d'« *ustavnaâ gramota* » (charte fondamentale) et de « *Zapovednaâ Gosudarstvennaâ Gramota Velikogo Rossijskogo Naroda* » (Charte étatique testamentaire du Grand Peuple Russe).

DEMOCRATIE (*demokratiâ*)

1. La notion de démocratie est assez peu présente dans les écrits politiques des Républicanistes. C'est essentiellement dans l'histoire antique – république romaine et démocratie athénienne – qu'ils cherchent le modèle de la vie démocratique. Néanmoins, N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel' font de la république de Novgorod, dans laquelle les citoyens formaient l'assemblée politique du *veče*, un modèle spécifiquement russe de la démocratie.

2. Pour les Républicanistes, la démocratie est toujours davantage présentée comme un idéal inaccessible vers lequel on ne peut que tendre, que comme un régime politique effectivement réalisable. En effet, au début du XIXème siècle, en Russie comme en Europe, l'idée démocratique reste fortement liée à son exercice direct, unanimement rejeté à cause du problème quantitatif que pose sa mise en œuvre. Ainsi, pour P.I. Pestel', la démocratie proprement dite – la démocratie directe – n'est possible que dans des Etats à la population peu nombreuse, pouvant réunir en un seul lieu tous les citoyens afin de délibérer des affaires publiques[1792]. Il ne saurait donc être question de l'adopter pour réformer l'Etat russe de façon satisfaisante.

[1792] « Quand les Etats étaient encore suffisamment petits pour que les citoyens puissent se rassembler dans un même endroit […] pour des réunions communes sur les affaires de l'Etat, alors chaque citoyen avait une voix au veče et prenaient part à toutes les assemblées publiques. Alors la démocratie existait. » « Kogda Gosudarstva tak eŝe maly, čto vse Graždane na odnom meste […] sobirat'sâ mogli dlâ obŝih soveŝaniâh o važnejŝih Gosudarstvennyh Delah, togda každyj Graždanin imel Golos na veče i učastvoval vo vseh SoveŝaniÂh Narodnyh. Demokratiâ suŝestvovala togda. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §13, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.188.

3. La notion de « démocratie représentative »[1793], apparue dans le contexte du débat américain sous la plume d'A. Hamilton en 1787, convient pour qualifier le projet de P.I. Pestel', attaché à la participation immédiate des citlyens aux affaires de la cité. Pour désigne le mode de gouvernement souhaité par N.M. Murav'ëv et N.I. Turgenev, on préférera la notion de « gouvernement représentatif » élaborée par Sieyès pour mettre à distance la démocratie en réservant la gestion de la chose publique aux seuls spécialistes compétents en la matière[1794]. Reflet des ambiguïtés politiques et théoriques du début XIXème, la position des Républicanistes à l'égard de la démocratie évoque le débat républicain, dans lequel la « démocratie pure » était opposée à la « république ».

DESPOTISME (*despotizm*, *samovlast'e*)

1. Les Républicanistes parlent généralement de despotisme en un sens large : « *zlovlastie* » et « *despotizm* » désignent la tyrannie, l'autocratie, le pouvoir arbitraire, l'absolutisme monarchique, etc. L'idée de despotisme fournit ainsi une catégorie générique aux limites indistinctes, rassemblant de façon emblématique tous les abus du tsarisme envers le peuple russe, et capable de rassembler autour d'une même dénonciation du pouvoir des populations aux intérêts très divers.

2. Dans son traité *De l'esprit des lois*, Montesquieu prend pour archétypes du despote le sultan et son vizir[1795]. C'est en Asie, là où les climats sont les plus chauds, que « le despotisme est, pour ainsi dire, naturalisé »[1796], notamment en Turquie, au Maroc, en Mongolie et en Perse. Les Républicanistes reprennent en partie le constat d'une origine asiatique du despotisme, qu'ils assimilent à l'autocratie, mais ils l'assortissent d'un ancrage géographique et historique bien plus marqué : oriental, le despotisme est avant tout mongol ; c'est la Horde d'Or de Genghis Khan qui l'essaima à travers l'Europe et l'Asie. L'apparition du despotisme correspond par conséquent à une éclipse majeure de l'idée nationale russe sous le joug tatar subi du XIIème au XIVème siècle. Tout régime despotique est donc étranger à la tradition politique russe et doit être combattu sans relâche.

DROIT NATUREL (*estestvennoe pravo*)

1. Les théories du droit naturel rappellent que si les faits – traditions juridiques et coutumes – sont insuffisants à fonder la légitimité du droit, ils ne sont cependant pas sans nous l'imposer : la fiction heuristique de l'état de nature montre que, même imaginés sans Etats et sans lois, les hommes sont pour ainsi dire obligés d'instaurer du droit, pour corriger les faits et faire obstacle aux rapports de force inter-individuels. Le schéma théorique jusnaturaliste n'a donc pas pour ambition de faire de la nature un

---

[1793] « La grande idée du Mode Représentatif de Gouvernement a rendu aux Citoyens le droit de Participer aux Affaires importantes de l'Etat. » « Velikaâ Mysl' o Predstavitel'nom Pravlenii vozvratila Graždanam pravo na Učastie v važnyh Gosudarstvennyh Delah. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, chapitre IV, §13, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.188.

[1794] Voir MONNIER, R., « "Démocratie représentative" ou "république démocratique" : de la querelle des mots (République) à la querelle des anciens et des modernes », in *Annales historiques de la Révolution française*, 2001, n°325, mis en ligne sur http://ahrf.revues.org/document430.html (consulté le 29 septembre 2008).

[1795] Voir MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, collection Folio/essais, 1995, tome I, livre V, chapitre XIII à XVI, pp.174-187.

[1796] MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, *op.cit.*, tome I, livre V, chapitre XVI, p.180.

modèle du droit, pas plus que de mettre en avant un droit existant naturellement ; il cherche seulement à mettre en évidence la vraie nature du droit, qui est d'être institué par la raison et non par les faits. Ainsi, Hobbes, en sécularisant le droit naturel pour le rattacher à un contexte contractualiste, souligne que c'est en vertu de la loi de nature fondée en raison[1797] que les hommes sont nécessités à instituer une République, « personne unique telle qu'une grande multitude d'hommes se sont faits, chacun d'entre eux, par des conventions mutuelles qu'ils ont passées l'un avec l'autre, l'auteur de ses actions, afin qu'elle use de la force et des ressources de tous, comme elle le jugera expédient, en vue de leur paix et de leur commune défense »[1798], et dont le dépositaire « est appelé Souverain »[1799]. Dès lors, il est naturel à l'homme de se soumettre au pouvoir souverain. A l'opposé, le jusnaturalisme de Locke pourra être considéré à juste titre comme fondateur du libéralisme politique : les hommes ont, à l'état de nature, un droit fondamental à la conservation individuelle – dont le corollaire est le droit naturel à la propriété – que seul un Etat saura garantir. Le nécessaire abandon de la liberté naturelle au passage dans la société civile a pour contrepartie la possibilité de se réclamer du droit naturel combattre les éventuels excès du droit positif[1800]. La Révolution française et l'adoption de la *Déclaration de droits de l'homme et du citoyen* relancent le débat autour du droit naturel : la nature même de l'homme est dépositaire de droits imprescriptibles que le droit positif se doit de relayer. La légitimité de l'Etat, garant du bien-être et du bonheur des citoyens, sera fonction de sa capacité à rendre effectifs ces droits inaliénables.

2. Les Républicanistes ne peuvent ignorer ces théories jusnaturalistes, répandues dès le XVIIème siècle dans toute l'Europe éclairée. Cependant, leurs conceptions du droit naturel, diverses, complexes, et parfois contradictoires, sont le reflet de l'hétérogénéité doctrinale de la culture jusnaturaliste européenne. Pour N.M. Murav'ëv comme pour P.I. Pestel', le droit naturel est inséparable de la religion chrétienne : Dieu a créé les hommes libres et égaux ; l'Etat doit donc reconnaître la liberté et l'égalité de ses citoyens, sans quoi l'ordre politique ne refléterait plus l'ordre céleste, et le souverain agirait alors contre la volonté divine. Parallèlement, P.I. Pestel' convoque le droit naturel pour justifier la nécessité d'un pouvoir souverain et la naturelle répartition entre dirigeants et dirigés. Les Républicanistes reprennent par ailleurs à leur compte une partie de l'héritage humaniste de la Révolution française, en inscrivant, dans leurs projets constitutionnels, certaines libertés fondamentales, inspirées par la *Déclaration*

1797 HOBBES, T., *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la République ecclésiastique et civile*, trad. F. Tricaud, Paris, Sirey, 1971, chapitre XIV, pp.128*sq*.

1798 HOBBES, T., *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la République ecclésiastique et civile*, *op.cit.*, chapitre XVII, p.178.

1799 *Ibidem.*

1800 « Puisque la seule autre possibilité en face de la pure anarchie, état dans lequel la conservation de chacun est en perpétuel danger, est que "*les hommes abandonnent tout leur pouvoir naturel à la société dans laquelle ils entrent*", la seule garantie efficace des droits des individus est que la société soit édifiée de façon à ne pouvoir opprimer ses membres : seule une société ou un gouvernement ainsi édifié est légitime ou conforme à la loi naturelle ; seule une telle société peut à juste titre demander que l'individu se démette de tout son pouvoir naturel. D'après Locke, les meilleures sauvegardes institutionnelles des droits de l'individu sont fournies par une constitution qui, dans pratiquement toutes les questions domestiques, subordonne strictement le pouvoir exécutif (qui doit être fort) à la loi, et en dernier ressort à une assemblée législative bien définie. Celle-ci doit se limiter à élaborer des lois et non des "*décrets improvisés arbitraires*" ; ses membres doivent être élus par le peuple pour des périodes relativement courtes et par suite être "eux-mêmes soumis aux lois qu'ils ont élaborées". » STRAUSS, L., *Droit naturel et histoire*, Paris, Flammarion, collection Champs, 1986, p.204.

de droits de l'homme et du citoyen, que l'Etat devra garantir : liberté d'expression, liberté de la presse, liberté du culte, liberté de conscience, etc.

ECONOMIE POLITIQUE (*političeskaâ èkonomika*)

1. Jusqu'au XVIIème siècle, l'expression « économie politique » désigne indistinctement deux traditions de pensée qui se confondent encore, mais divergeront par la suite. La première cherche à appliquer à l'administration économique d'un pays les principes mêmes de l'administration politique de la cité : l'économie politique est conçue comme science des formes de gouvernement[1801], le politique étant autorisé à gouverner l'économique. La seconde étudie essentiellement les phénomènes de production et d'échanges dans une économie de marché : l'économie politique se constitue alors en domaine scientifique autonome et se dote de solides outils théoriques et mathématiques. A partir du XVIIIème siècle, sous l'influence du slogan physiocratique : « laissez faire, laissez passer », la seconde tradition de pensée – résolument libérale – prend définitivement l'ascendant sur la première[1802]. L'ordre politique contraignant s'efface donc au profit du libre marché, seul capable de faire la richesse des nations.

2. Les principes de l'économie politique libérale gagnent rapidement les esprits éclairés en Russie. La Société Libre d'Economie (*Vol'noe Ekonomičeskoe Obŝestvo*) récompense les travaux qui démontrent la supériorité du travail libre sur le travail servile. Cette doctrine parvient en Russie par l'intermédiaire de l'Allemagne, notamment par l'université de Göttingen.

3. Parmi les Républicanistes, nul plus que P.I. Pestel' n'est sensible aux « principes de l'économie politique », qu'il ne cesse d'invoquer au fil des ses écrits. C'est en leur nom qu'il demande l'abolition les corporations, et en leur nom encore qu'il rétablit la liberté de choisir son métier : seul l'égoïsme bien entendu d'individus recherchant leur propre bien-être saura profiter à l'économie du pays[1803]. P.I. Pestel' réclame par ailleurs la création d'un ministère des transports, l'amélioration des voies de communication favorisant les échanges commerciaux, tandis que N.I. Turgenev préconise des tarifs douaniers non prohibitifs pour encourager la circulation des marchandises.

ETAT (*gosudarstvo*)

1. En russe, le terme « *gosudarstvo* », apparu au XVème siècle, désigne initialement la terre appartenant au « *gosudar'* », c'est-à-dire au souverain. On emploie, jusqu'au XVIIème siècle le verbe « *gosudarstvovati* » et les substantifs « *gosudarstvovanie* » ou « *gosdarstvie* » pour désigner le règne du prince, etc. Au XVIIIème siècle, sous

---

[1801] « Je prie mes lecteurs de bien distinguer entre *l'économie publique* dont j'ai à parler, et que j'appelle *gouvernement,* de l'autorité suprême que j'appelle *souveraineté;* distinction qui consiste en ce que l'une a le droit législatif, et oblige en certains cas le corps même de la nation, tandis que l'autre n'a que la puissance exécutrice, et ne peut obliger que les particuliers. » ROUSSEAU, J.-J., article « Economie », in *Encyclopédie*.

[1802] Pour l'importance de *La richesse des nations* d'Adam SMITH et la fortune que connut l'ouvrage dans les cercles économiques et politiques du XIXème siècle, voir par exemple SCHUMPETER, A., *Histoire de l'analyse économique*, Paris, Gallimard, 1983.

[1803] L'économie politique emprunte sa devise à la *Fable des abeilles* de Bernard de Mandeville : « les vices privés font le bien public ».

l'influence de la culture politique européenne, le sens de « *gosudarstvo* » tend à se modifier : on entend par là tantôt un territoire unifié par sa soumission aux lois d'une même autorité souveraine, tantôt le peuple habitant ce territoire. A la fin du XVIIIème siècle, « *gosudarstvo* » désigne de façon prépondérante toute construction étatique organisée soumise au règne de la loi. Ainsi, A.N. Radiŝev utilise ma métaphore mécanique pour expliquer le fonctionnement de l'Etat ; deux ressorts l'animent : les mœurs et les lois. [1804]

2. Les Républicanistes reçoivent en héritage cette conception de l'Etat, mais lui adjoignent l'idée de société civile (*graždanskoe obŝestvo*). P.I. Pestel', seul de tous les Républicanistes à proposer une définition stricte de son lexique politique, explique que « tout ce qui a été dit sur les sociétés en général se rapporte de la même façon aux *sociétés civiles* qui, organisées et construites selon un ordre, reçoivent le nom d'*Etat*. »[1805] Aucune distinction ne semble donc être posée entre Etat et société civile. En réalité, la notion républicaniste de *société civile* repose sur des fondements contractualistes et reprend l'idée lockéenne de *société politique*[1806] : la communauté politique des citoyens se donne, par les lois, la forme d'un Etat. L'Etat n'est donc pas préexistant à la volonté des citoyens d'abandonner réciproquement leurs droits naturels pour assurer leur sécurité, leur propriété privée, leur liberté et leur bien-être.

3. Les Républicanistes usent volontiers de métaphores organiques (membres, tête, cœur, etc.) ou architecturales (fondations, édifice, etc.) pour décrire l'appareil étatique. Pour N.M. Murav'ëv comme pour P.I. Pestel', l'Etat se définit essentiellement par sa fonction et par son organisation. Ils accordent par conséquent une très grande attention à l'arrangement architectonique des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire – N.M. Murav'ëv est attaché à leur stricte séparation, P.I. Pestel' prône une réunion du législatif et de l'exécutif –, ainsi qu'à l'organisation administrative de l'Etat – N.M. Murav'ëv privilégie un système fédéraliste déléguant les pouvoirs, P.I. Pestel' penche pour une forte centralisation.

FEDERALISME (*federalizm*)

1. Il convient tout d'abord de distinguer le *fédéralisme*, ou *principe fédératif*, de la *fédération*, réalisation politique du fédéralisme par l'union d'Etats ou de provinces au sein d'une organisation régie par une constitution commune.
2. L'idée fédérale est relativement répandue en Russie au début du XIXème siècle. En 1804, Adam Czartoryskij présente à Alexandre Ier un projet de fédération panslave, regroupant l'ensemble des Etats slaves de l'Europe centrale et orientale sous l'égide de la Russie : Czartoryskij y voyait là le moyen de ressusciter l'Etat polonais, tout en ménageant la susceptibilité russe. Toutefois, la plupart des projets n'assurent qu'un transfert partiel de l'idée fédérale centrée autour d'une décentralisation administrative, mais rejetant la subdvision de la souveraineté.
3. La Société des Slaves Unis élabore un projet de *fédération panslave* qui réunit tous les Etat slaves en une seule entité politique. Les républiques slaves disposeront d'une

---

[1804] RADIŜEV, A.N., *Putešestvie iz Sankt-Peterburga v Moskvu*, Leningrad, Hudožesvennaâ Literatura, 1984, Chapitre III, 5.

[1805] « Vse zdes' skazannoe ob obŝestvah voobŝe otnositsâ ravnym obrazom i do *Graždanskih obŝestv*, kotoryâ, buduči ustroeny i v porâdok privedeny, polučaût nazvanie *Gosudarstva*. » PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, Introduction, §3, in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.114.

[1806] LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, trad. D. Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1992, chapitre IX, pp.236-240.

grande indépendance en ce qui concerne leur politique intérieure, mais devront mener une politique extérieure commune. L'avantage de la fédération repose essentiellement sur la force de l'union, ainsi que sur la réunion de tribus qui partagent un même passé historique glorieux, qui parlent des langues proches et s'enorgueillissent de productions littéraires semblables. Cette fédération panslave sera régie par l'ensemble des chefs des Etats qui la composent.

4. N.M. Murav'ëv propose d'instaurer le principe fédératif dans l'organisation administrative et politique de l'Etat. Seule forme adaptée à la Russie, l'« Etat fédératif » (*federal'noe gosudarstvo*) – ou « Etat d'union » (*soûznoe gosudarstvo*)[1807] – coordonne des organes centraux qui définissent les grandes orientations de la politique étatique, et des provinces qui jouissent d'une relative autonomie dans les décisions locales (gestion des établissements scolaires, levée d'impôts locaux spécifiques, entretien des voies de communication, etc.). La *monarchie républicaine fédérative* de N.M. Murav'ëv remplace l'organisation de l'empire, tout en tenant compte de la disparité culturelle des régions et des relations entre le centre et la périphérie. Une telle organisation fédérale encourage la participation politique au niveau local et vise à développer les pouvoirs municipaux. Cette organisation fédérale du territoire, fidèle au modèle des Etats-Unis d'Amérique, est rejetée par P.I. Pestel' au profit d'un centralisme unitaire.

JACOBINISME (*âkobinizm*)

1. Le jacobinisme, au sens strict, désigne une doctrine démocratique et centralisatrice, professée entre 1789 et 1799 par les membres français du Club des Jacobins. Le mouvement, modéré au départ, se durcit avec l'arrivée de Petion et de Robespierre, à partir de 1792.

2. En Russie, les termes « jacobin » et « jacobinisme » véhiculent des images de violence et de guerre civile sans jamais recouvrir le sens politique précis qu'ils a dans le contexte français. Ainsi, hantée par la Terreur engendrée par la Révolution française, Catherine II dénonce sous le vocable de « jacobinisme » la contagion politique originaire de la France révolutionnaire qui menace de gagner les esprits dans l'Empire. L'accusation de « jacobinisme » vise alors à la fois l'utilisation de la violence et toute tentative de déstabilisation du régime. Toutefois, sous le règne de Paul Ier, le terme acquiert une signification quelque peu différente : est dite « jacobine » toute aspiration à de plus grandes libertés politiques. Le général Kozlovskij estime que le temps des Jacobins (*vremâ âkobincev*), c'est-à-dire la libre pensée (*vol'nomyslie*) s'est désormais installé en Europe[1808]. Le « jacobinisme » devient alors synonyme de pensée libre et de républicanisme. Dix ans plus tard, cette interprétation est reprise en Espagne, avec une légère nuance : les révolutionnaires espagnols et les auteurs de la Constitution de Cadix sont taxés de « jacobinisme » ; le terme est devenu synonyme de « libéralisme ». Aussi Jean-René Aymes peut-il écrire dans son ouvrage sur la guerre d'Indépendance espagnole : « Dans la conception des libéraux (les « *jacobins* »), la nation est placée

[1807] Voir l'introduction de la *Konstitucià* de N.M. Murav'ëv, en annexe III pour une traduction de ce projet constitutionnel en français.

[1808] Extrait de I.A. Linničenko, *Iz vremën Imperatora Pavla I*, brochure sans lieu et sans date indiqués, pp.491-496. L'extrait indiqué ici provient de la page 495. Dans cette brochure, I.A. Linničenko traduit en russe les mémoires d'A. Rosciševskij le jeune, Russe polonisé né en 1774 à Lvov, témoin du règne de Paul Ier. Ses mémoires ont été publiés pour la première fois dans la revue polonaise *Swiat*.

au-dessus du souverain qui se borne à entériner et rendre exécutoires les décisions prises par les Cortès, première institution du royaume. »[1809]

3. Les Républicanistes ne sont pas sans reprendre à leur tour l'accusation de « jacobinisme » : lors d'une réunion à Saint-Pétersbourg, en 1821, P.I. Pestel' défend son projet politique de remise des pleins pouvoirs au Gouvernement provisoire. Certains des Républicanistes présents s'écrient alors : « C'est un club jacobin du temps de la Terreur ! »[1810]. Le jacobinisme est assimilé à la Terreur et aux abus de la Révolution française, que les membres des sociétés secrètes se sont toujours montrés soucieux d'éviter. Pour cette raison, les tendances « jacobines » de P.I. Pestel' sont perçues par les autres Républicanistes comme des conceptions politiques extrémistes et non libérales.

4. La comparaison entre P.I. Pestel' et Robespierre correspond à une tendance fort répandue dans les analyses libérales du mouvement décembriste. Il convient néanmoins de nuancer cette comparaison : horrifié par l'expérience révolutionnaire française, P.I. Pestel' souhaite à tout prix éviter une réédition des épisodes sanglants de la Terreur et désire faire interdire la peine de mort au nom de l'erreur humaine et du droit à la vie. En revanche, on observe une certaine convergence entre les principes de P.I. Pestel' et ceux mis en avant par Robespierre et Saint-Just : les droits de la nation prennent le pas sur les droits de l'individu, le bien public l'emporte sur les biens particuliers, la dictature de la loi et de la vertu est proclamée. Si P.I. Pestel' reprend les idées de 1793, il répugne à en appliquer les méthodes, ce qui invite à nuancer fortement toute assimilation hâtive de la république pestelienne au jacobinisme français.

JUSTICE RUSSE (*Russkaâ Pravda*)

1. La *Justice russe* – ou *Russkaâ pravda* – désigne historiquement un code de lois sans doute rédigé au XIème siècle, dont la paternité est attribuée à Iaroslavl le Sage. L'ambiguïté du terme *pravda* – qui désigne à la fois la justice et la vérité – laisse entendre que ce texte délivre l'essence de la justice. Dans son *Dictionnaire du russe raisonné*, V.I. Dal' définit la pravda comme « la vérité en action, la vérité manifestée, le bien ; la justice rendue, l'équité. » La vérité ici désignée, qui n'est ni la vérité scientifique, ni la vérité religieuse révélée (*istina*), est liée à l'exercice pratique de la justice : c'est l'ordre juste qui doit régner dans la cité des hommes. Ce code a profondément marqué la culture juridique russe et continue de surprendre les historiens par la modération de ses propos : condamnation de la peine de mort, interdiction des châtiments corporels, auxquels on préférait l'amélioration des mœurs et des valeurs morales. Le code enjoignait également aux époux de protéger leurs épouses et leur interdisait de les battre. M.M. Speranskij, juriste de formation et fin analyste des textes juridiques russes, étudia ce Code avec minutie. De l'absence totale de référence à l'Eglise, aux prêtres, et aux boyards de Novgorod, il conclut que la loi qu'il reflétait n'était pas d'origine russe mais qu'elle était empruntée à la culture des Varègues : « La *Jutice russe* est la *Justice des Varègues*. »[1811]

[1809] Extrait de AYMES J.-R., *L'Espagne contre Napoléon, La Guerre d'Indépendance espagnole (1808-1814)*, Paris, Nouveau Monde Editions/Fondation Napoléon, 2003 (réédition), p.114.

[1810] En russe : « Èto kakoj-to âkobinskij klub vremën terrora ! ».

[1811] « Russkaâ Pravda est' Pravda Varâžskaâ. » Extrait du recueil publié à l'occasion du centenaire de la naissance de M.M. Speranskij, *V pamât' Mihaila Mihajloviča Speranskogo, 1772-1872*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1872, pp.832-833.

2. P.I. Pestel' reprend l'expression *Russkaâ Pravda* pour désigner son projet constitutionnel : il choisit ce titre en référence à ce qu'il considère comme un monument de la culture juridique russe. On peut y voir l'expression de l'engouement des Républicanistes pour les institutions de la Russie préautocratique – la Russie kiévienne : en effet, il s'agit pour lui d'inscrire son projet dans une *continuité historique*, par-delà le joug tatare et l'autocratie russe, deux périodes étrangères à la culture politique russe. La nouvelle *Justice russe*, en devenant charte constitutionnelle, passe du domaine purement juridique au domaine politique et permet ainsi d'accomplir l'avènement d'un nouvel Etat russe, régénérant l'esprit des institutions médiévales. Mais le choix de ce titre est aussi le signe de l'esprit radical de P.I. Pestel' : son projet constitutionnel doit refléter le *véritable* ordre politique de la Russie, le seul toléré en vérité.

3. Exilé en Europe, N.I. Turgenev, poursuit la réflexion politique amorcée par ses compagnons d'infortune. En 1847, il publie un projet constitutionnel auquel il confère à son tour le titre de *Russkaâ pravda*. A ses yeux, le terme *pravda* recouvre deux notions : la vérité et le droit. Fort conscient des ambiguïtés du terme en russe, N.I. Turgenev décide de ne pas choisir l'une ou l'autre signification : « La loi constitutive pour la Russie, – et pourquoi ne lui appliquerions-nous pas tout de suite la dénomination donnée aux premières lois écrites qui y furent connues, celle de *Rousskaya Pravda* [*sic*] ? *Pravda* voulait dire *droit* au neuvième siècle ; au dix-neuvième, cela signifie *vérité* : que l'augure mystérieux s'accomplisse donc, et qu'après mille ans le *droit* devienne *vérité !* – la *Rousskaya Pravda*, disons-nous, ou la *vérité russe*, destinée à servir de base à l'établissement du gouvernement représentatif en Russie, consacrerait les principes suivants. »[1812]

LIBERALISME

1. Au début du XIXème siècle, l'idée libérale est fort répandue et recouvre des acceptions diverses. Au sens large, le libéralisme politique se définit selon trois critères : la promotion de la liberté ; la mise en avant de l'individu doté de droits naturels (trilogie lockéenne : liberté, sécurité, propriété) et le contractualisme ; enfin, la limitation des pouvoirs de l'Etat comme condition de la prospérité économique (physiocrates, économie politique, utilitarisme).

2. Alexandre Ier fait preuve de velléités libérales au début de son règne. Les trois garanties fondamentales – liberté, sécurité et propriété – de tout Etat libéral posent des problèmes redoutables au nouvel Empereur : si la sécurité paraît une revendication légitime, en revanche la liberté de tout citoyen semble irréalisable sans l'abolition du servage, et la propriété pose nécessairement la question de la répartition de la terre à l'ensemble des citoyens, en retirant à la noblesse ses grands domaines fonciers. Face à ces difficultés, Alexandre Ier préférera s'en tenir à la théorie du libéralisme politique sans en tirer les conséquences sur le plan pratique, établissant ainsi une discordance propre à engendrer un fort mécontentement de la part de la noblesse libérale modérée.

3. Les projets politiques de N.M. Murav'ëv et de P.I. Pestel' suivent la théorie du libéralisme politique, qui consacre les droits fondamentaux de l'individu, en y adjoignant l'égalité des citoyens devant la loi. N.M. Murav'ëv défend une conception libérale de l'Etat, mais il restreint les libertés politiques de ses citoyens, réservées aux classes les plus aisées. Chez P.I. Pestel', la définition de l'Etat libéral pose problème : en théorie, l'auteur adhère à la définition libérale de l'Etat, mais en pratique les tendances libérales s'estompent devant les tendances républicaines, qui mettent en

---

[1812] TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des Imprimeurs Unis, 1847, tome III, p.292.

avant les droits du citoyen au détriment des droits de l'individu. Par crainte de l'anarchie, le chef de la Société du Sud conférera même à la nouvelle Russie les traits d'un Etat policier – bien loin d'une conception libérale de l'Etat.

4. Dans le domaine du libéralisme économique, les positions des Républicanistes sont beaucoup plus nuancées. Formés à l'économie politique, lecteurs assidus d'Adam Smith, ils conçoivent que la liberté de marché assure une plus grande prospérité aux citoyens et donc à l'Etat. Néanmoins, ils demeurent convaincus que l'Etat doit conserver son rôle de régulateur et doit intervenir aussi souvent que nécessaire.

LIBRE PENSEE (*vol'naâ mysl'*)

1. La libre pensée (*vol'nomyslie*) subit de singuliers renversements au début du XIXème siècle en Russie. Condamnée par Catherine II et Paul Ier, qui y voient le signe du jacobinisme français, la pensée libre ou pensée libérale devient le leitmotiv des premières années du règne d'Alexandre Ier. Celui-ci, élevé dans les principes républicains par son précepteur Laharpe, se révèle favorable aux conceptions libérales de l'Etat. A son avènement en 1801, Alexandre Ier prend plusieurs mesures qui vont dans ce sens : la pensée libre est donc à l'ordre du jour.
2. Définir ce que recouvre cette « pensée libre » est toutefois malaisé : le terme recoupe un ensemble de revendications diverses et variées, dans le domaine des libertés civiques, politiques ou économiques. Les Républicanistes radicalisent la pensée libre : désormais, celle-ci désigne une opposition dirigée contre tout monarque, prônant le régicide. Dès lors, la pensée libre devient crime d'Etat.
3. La libre pensée est devenue criminelle à l'issue des deux insurrections de décembre 1825 et janvier 1826. Être convaincu de libre pensée, d'idées libérales sera l'un des principaux chefs d'accusation retenu contre les Républicanistes. A la question posée par la Commission d'enquête sur l'origine de cette libre pensée, la plupart des Républicanistes répondent en insistant sur le rôle qu'ont joué leurs lectures en histoire, philosophie, économie politique et droit.

LOI (*zakon*)

1. La soumission à la loi et l'idée d'un Etat de droit (*pravovoe gosudarstvo*) sont déjà fortement présentes sous le règne de Catherine II, qui souhaite donner d'elle-même l'image d'un souverain législateur dans l'*Instruction*[1813]. L'Etat de droit est perçu, en Russie, comme le cadre légal dans lequel doivent s'inscrire, notamment, les actions de l'Etat, la loi étant la seule autorité légitime à laquelle tous sont soumis, y compris le souverain. Catherine II, à l'instar d'autres despotes éclairés, utilise son souci affiché de légalité pour justifier la position du tsar autocrate : « Le Souverain est la source de tout pouvoir politique et civil. »[1814] Le droit est alors instrumentalisé pour justifier l'état de fait de l'absolutisme impérial. M.M. Speranskij remettra timidement en cause cette façade légaliste, qui n'éradique pas l'arbitraire dans l'exercice du pouvoir.
2. Les Républicanistes refusent de réduire le droit au fait et questionnent l'origine de l'autorité politique. En russe, un terme unique – *zakonnost'* – recouvre les deux notions de légalité et de légitimité, ce qui rend malaisée leur distinction. Dès 1809, dans son

---

[1813] CATHERINE II, *Nakaz Eâ Imperatorskago Veličestva Ekaterny Vtoryâ samoderžicy vserossijskiâ, dannyj Kommissii o sočinenii proekta novago uloženiâ*, Sankt-Peterburg, Imperatorskaâ Akademiâ Nauk, 1770.

[1814] CATHERINE II, chapitre III §19, *Nakaz*, *op.cit.*, pp.12-13.

projet constitutionnel, M.M. Speranskij avait osé établir que la source du pouvoir souverain était aux mains du peuple, sans toutefois en tirer les conséquences sur le plan politique. A sa suite, les Républicanistes affirment que le peuple est la source de tout pouvoir souverain, ce qui doit à leurs yeux modifier profondément la structure de l'Etat. Dès lors, l'autorité, monarchique ou présidentielle, n'est perçue comme légitime que si elle a reçu son pouvoir des mains du peuple. C'est par la génération des Républicanistes que s'effectue le passage de l'obsession de la légalité au questionnement de la légitimité. C'est aussi à travers leurs écrits que s'opère un autre bouleversement : puisque le peuple est souverain, la loi doit être considérée comme l'expression de la *volonté générale*, et non comme l'incarnation de la volonté des Princes. Le règne de la loi doit prendre le relais du règne des hommes.

MONARCHIE (*monarhiâ*)

1. Dans la réflexion des Républicanistes sur les conditions d'une juste organisation du pouvoir, la monarchie tient une place spécifique. Depuis l'Antiquité jusqu'à Montesquieu, la monarchie désigne un mode de gouvernement. Au cours du XVIème siècle, on observe l'émergence de la monarchie comme forme de l'Etat, liée à une catégorie juridique nouvelle, la souveraineté. Dès lors, la monarchie désigne un Etat, dans lequel le Prince est un législateur souverain, chargé de protéger les lois fondamentales du royaume et de créer les conditions du règne du droit.
2. Catégorie spécifique, la monarchie constitutionnelle cherchera longtemps son modèle dans le royaume d'Angleterre, qui coordonne le droit subjectif du roi sur les institutions, et la nature représentative du pouvoir avec le parlement et la chambre des Lords. Ce modèle séduisit fortement M.M. Speranskij et N.N. Novosil'cev : d'une part, il rassemblait dans un même projet politique à la fois le modèle monarchique, tradition politique russe depuis 1613, et la noblesse progressiste modérée ; et d'autre part, il proposait une conception plus libérale de la monarchie autocratique, puisque le souverain devenait le garant de la constitution et de la protection des droits, des libertés et des intérêts des individus.
3. La position des Républicanistes vis-à-vis de la monarchie ne fait pas l'unanimité. Si l'autocratie russe est perçue par tous une monarchie dévoyée qui doit être éradiquée, certains considèrent que le modèle de la monarchie constitutionnelle pourrait constituer une solution modérée adaptée à la nature de la Russie (G.S. Baten'kov). La plupart d'entre eux, à l'instar de P.I. Pestel', refusent le modèle monarchique lui-même, au nom de l'impuissance des constitutions à écarter la possibilité d'abus de pouvoir de la part des monarques. N.M. Murav'ëv propose une solution intermédiaire : sensible à la déférence paternaliste du peuple russe envers le tsar, il considère que la Russie n'est pas suffisamment mûre pour s'émanciper de la tutelle de l'Empereur et revêtir les formes et les valeurs de la république. L'Etat prend donc, dans son projet constitutionnel, une forme monarchique, seule façon de promouvoir les principes républicains.

NATION (*naciâ*, *narod*)

1. A la fin du XVIIIème siècle, le concept de nation (originairement presque indistinct de celui de peuple) subit une série de transformations radicales qui tend à l'identifier à l'Etat. Mais lorsqu'il s'agit de fonder la légitimité de ce pouvoir politique, deux conceptions de la nation émergent. Dans une perspective holistique, la nation est un être collectif, une totalité organique indivisible et irréductible : « Une nation est un corps d'associés vivant sous une loi commune et représenté par la même législature. »[1815]

[1815] SIEYES, E., in *Œuvres complètes*, 1788, Paris, PUF, 1982, p.32.

Dans une perspective atomistique, la nation est la somme de tous les individus. Dans les deux cas, la nation est assimilée à l'Etat. Le réveil des nations, au début du XIXème siècle, convie à redéfinir le concept en prenant des distances avec les théories contractualistes admises jusqu'alors. On assiste à un retour de l'identification entre nation et peuple : la nation est une communauté qui rassemble des individus partageant la même histoire, le même passé, la même langue, la même culture. Ils ne partagent pas nécessairement le même sol et revendiquent le droit des peuples à s'ériger en Etats-nations.

2. Les Républicanistes héritent de cette redoutable ambiguïté du terme : le jeu hésitant du peuple et de la nation marquera profondément leurs textes politiques. Les Slaves Unis penchent pour une définition fondée sur la communauté de destins : ainsi, leur volonté de réunir tous les membres de la famille slave dans une grande fédération panslave. L'unité de la nation doit être recherchée dans l'appartenance à la foi chrétienne, la langue slave, une culture et des valeurs communes. Ce sont les caractéristiques transhistoriques du peuple slave qui les autorisent à revendiquer le titre de nation et à rêver d'un Etat commun.

3. P.I. Pestel' et N.M. Murav'ëv ne partagent absolument pas ce point de vue : proches des conceptions développées par la Révolution française, ils refusent néanmoins de trancher entre la *nation* et le *peuple*. N.M. Murav'ëv propose ainsi une double citoyenneté : si la citoyenneté passive est accordée à tous, en revanche la citoyenneté active est réservée aux seules personnes pouvant s'acquitter du cens électoral. Tout le peuple est citoyen, mais seuls ses représentants les plus aisés seront reconnus aptes à conduire la politique de la nation. *A contrario*, P.I. Pestel' ouvre largement la citoyenneté russe à tous les hommes habitant en Russie, quelle que soit leur condition de fortune, en conférant le suffrage universel au plus bas échelon du maillage politique ; mais il se tourne vers la citoyenneté capacitaire dès lors qu'il s'agit de pourvoir les postes clefs de la vie publique. Le lexique politique des Républicanistes n'est toutefois pas d'une rigueur absolue dans ce domaine : même lorsqu'ils visent explicitement la nation (dans leurs traductions du français, par exemple), P.I. Pestel' ni N.M. Murav'ëv n'emploient le terme *naciâ*, lui préférant le mot *narod*.

OPINION PUBLIQUE (*obŝestvnnoe mnenie*)

1. La notion d'opinion et celle de publicité sont toutes deux mises en place au siècle des Lumières. L'opinion *éclairée* est formulée par un sujet rationnel dans une intersubjectivité critique, visant l'universalité dans la confrontation des singularités. L'opinion devient publique, dès lors qu'elle conjugue la recherche d'un accord universel des raisons avec le souci de l'intérêt général. La publicité des débats et la discussion dans la société civile des décisions politiques de l'Etat deviennent dès lors des procédures de légitimation incontournables dans les choix politiques des gouvernements. C'est par l'opinion publique que l'espace public devient le lieu de la délibération, de la participation et de la représentation politique.

2. Les Républicanistes ne sont pas des philosophes : ils cherchent à formuler des idées politiques avec clarté pour qu'elles aient une efficacité dans le but qu'ils poursuivent. Leur définition de l'opinion publique ne sera donc pas philosophique mais politique. Elle coordonne essentiellement deux dimensions : d'une part, l'espace public, lieu de débats, et de l'autre, l'assemblée à laquelle s'adresse l'opinion publique. L'espace privilégié des Républicanistes demeure la littérature, et tout particulièrement les revues périodiques. L'almanach *L'Etoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*) est leur espace public de référence : la littérature devient donc tribune politique, en Russie, à l'heure où les sociétés et rassemblements de toutes sortes sont interdits. Il peut sans doute paraître abusif de parle d'une « opinion publique » formée à l'époque des Républicanistes : en terre d'autocratie, l'idée même d'opinion publique ne pouvait qu'être comprise comme l'exigence d'un contrepouvoir et devait donc être interdite. Les Républicanistes ont toutefois fortement

contribué à faire prendre conscience de la nécessité d'une réelle vie politique en Russie en assurant la participation des citoyens et la publicité des débats.

PEUPLE, (*narod*)

1. Le peuple ne prend réellement une certaine importance politique qu'à partir du moment où il devient un principe de l'ordre constitutionnel, c'est-à-dire lorsqu'on fait de lui le fondement de la *souveraineté*. Seul détenteur légitime du pouvoir, il devient communauté politique et peut exercer directement son autorité ou au contraire confier à des représentants l'exercice d'une partie de son pouvoir.
2. Chez P.I. Pestel', le mot *narod* a une connotation fortement politique : le peuple est une communauté politique, dont tous les membres vivent sous une même loi et adhèrent à la même constitution. Il ajoute à cette définition des considérations d'ordre culturel : le peuple, en tant que communauté unie, doit confesser la même foi (orthodoxie russe) et la même langue (le russe, langue officielle). P.I. Pestel' écarte délibérément de la vie politique tous les peuples allogènes, les Juifs, les étrangers, c'est-à-dire tous ceux qui ne font pas partie, sur le plan ethnique, du peuple russe. Chez P.I. Pestel', le peuple est étroitement lié à la terre : il se compose uniquement de citoyens-propriétaires fonciers. Par ailleurs, dans la dimension civique du peuple et dans le rôle politique qui lui est attribué, P.I. Pestel' reprend la distinction rousseauiste de deux composantes de l'Etat : le peuple souverain (*narod*), qui est l'essence même du corps politique, et le gouvernement (*pravitel'stvo*), qui présente les formes de l'action du peuple[1816].

REPRESENTATION NATIONALE (*narodnoe predstavitel'stvo*)

1. Le mode représentatif de gouvernement (*narodnoe pravlenie*) est le principe le plus caractéristique des projets constitutionnels russes du début du XIXème siècle, qu'ils soient officiels ou clandestins. Monarchie ou république, l'Etat désiré est nécessairement pensé en lien avec deux éléments : d'une part, l'élaboration d'une procédure de désignation des représentants, et d'autre part, un renforcement du rôle de la Chambre des représentants dans la vie politique.
2. Dans les projets des Républicanistes, tous les citoyens n'accèdent pas uniformément aux droits liés à la représentation nationale (droit de vote, droit d'élligibilité). P.I. Pestel', par exemple, donne une large assise au droit de vote, ouvert à tous ceux qui posséderont un lopin de terre et qui auront donc un intérêt particulier à la bonne marche de l'Etat. En revanche, il limite le suffrage universel direct à la commune, l'échelon le plus bas du maillage politique ; toutes les autres élections se font au suffrage indirect, afin de promouvoir les compétences. Le point de départ de N.M. Murav'ëv est radicalement différent : d'emblée, il restreint l'accès au droit de vote en établissant un cens électoral extrêmement élevé qui limite la participation aux affaires de l'Etat aux classes les plus fortunées. La représentation nationale n'est donc pas l'affaire de tous les citoyens, elle ne concerne que les individus capables d'en comprendre les enjeux.
3. La Chambre des représentants, dépositaire du pouvoir législatif délégué par le peuple souverain, n'est pas traitée de la même façon dans les différents projets constitutionnels. La nation étant indivisible, P.I. Pestel' confie le pouvoir législatif à

[1816] PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda*, voir l'introduction théorique, §3 « Razdelenie Gosudarstva na Pravitel'stvo i Narod » et §4 « Vzaimnyâ otnošeniâ Pravitel'stva i Naroda », in *Vosstanie dekabristov*, *op.cit.*, tome VII, p.114.

une chambre unique, la Chambre des Représentants, aux attributions étendues : elle élabore des projets de lois, a le droit de déclarer la guerre et dirige des pourparlers de paix, vote le budget, etc. Dans son projet plus tardif, N.I. Turgenev se prononce dans un premier temps pour le monocaméralisme, en vertu d'une plus grande efficacité d'action ; mais une fois la monarchie constitutionnelle instituée, la Russie devra adopter le bicaméralisme. Le prudent N.M. Murav'ëv, très attaché à l'équilibre des forces, soutient le bicaméralisme : il propose la création d'une Chambre basse, appelée Chambre des Représentants, chargée d'élaborer des projets de lois, et d'une Chambre haute, qui prend le nom et les missions du Sénat. Le système bicaméral sous-entend une certaine lenteur, mais aussi une lecture plus approfondie des textes et un jeu d'équilibre des pouvoirs.

4. Chez N.M. Murav'ëv comme chez P.I. Pestel', la Chambre des Représentants prend le nom de *Narodnoe veče*, allusion transparente aux institutions politiques de la République de Novgorod. Dans la lecture historique que proposent les Républicanistes, il s'agit d'un retour aux sources politiques russes de la Russie kiévienne, à une tradition politique qui mettait en avant la participation du peuple aux affaires de l'Etat.

REPUBLIQUE (*respublika*)

1. Terme plurivoque, la *res-publica* désigne, au sens premier, ce qui participe de la chose publique. Aux XVIIème et XVIIIème siècles, la république est synonyme d'*Etat* ou de *Commonwealth* en Angleterre : elle détermine un mode de gouvernement régi par des lois, dans un Etat ayant pour but principal le bien public. Est dit républicain « tout Etat régi par des lois, sous quelque forme que ce puisse être ; […] tout gouvernement légitime est républicain. »[1817] La république est caractéristique des gouvernements dans lesquels « l'autorité supérieure est actuellement ou habituellement la chose du public, la chose de la société, de la nation ; en un mot, qu'elle n'existe que par la nation ou pour la nation. La qualification de république convient donc à tout gouvernement constitutionnel et représentatif, et même à tout gouvernement de droit commun. Sous nos rois, on disait la *république* pour la France. »[1818]

2. Deux expériences politiques font basculer le sens de la république, d'un mode de gouvernement à une forme de l'Etat : le débat américain de 1787-1788 et l'instauration de la République française en 1792. Ces deux expériences instaurent deux modèles républicains : si la république française se veut laïque, centralisée et démocratique, en revanche, la république fédérative américaine pose comme fondement à son existence la représentation nationale, condition *sine qua non* de l'instauration d'une république dans un grand Etat.

3. A leur manière, les Républicanistes prolongent ces débats sur l'essence et la définition de la république. La république des Républicanistes tient à la fois des conceptions françaises et américaines : suivant le modèle français, P.I. Pestel' conçoit la république une et indivisible sur le plan du territoire et de la souveraineté ; la république russe sera donc centralisée et unitaire. A l'opposé de ces conceptions, N.M. Murav'ëv souhaite réaliser un passage progressif de la forme monarchique à la forme républicaine de l'Etat ; cette transition de velours est assurée par la « monarchie républicaine », sorte de compromis entre les traditions monarchiques profondément ancrées dans la culture russe, et les principes républicains étrangers à la mentalité russe.

[1817] ROUSSEAU, *Du contrat social*, III, 1.

[1818] LANJUINAIS, J.-D., *Œuvres de J.-D. Lanjuinais*, Paris, Dondey-Dupré, 1832, tome II : « Constitutions de la nation française », livre I, chapitre I, p.15.

4. Conjointement à une définition politique de la république, les Républicanistes en ébauchent une image extrêmement séduisante à des fins de propagande. Ils déploient volontiers l'étendard de la république pour stigmatiser la liberté politique et l'opposition au tsar. La république entraîne avec elle tout un imaginaire européen et russe propre à frapper les esprits : les Slaves Unis louent la vertu civique d'un Socrate, les réussites politiques et économiques de la république romaine et des démocraties grecques. L'épanouissement de la jeune république des Etats-Unis d'Amérique et la prospérité économique de la République de Hollande fascinent le jeune N.A. Bestužev. K.F. Ryleev et A.A. Bestužev rappellent à leurs camarades les vertus de la Russie kiévienne : la silhouette de Novgorod la démocratique, Novgorod la républicaine se profile dans de nombreux textes des Républicanistes. Cet imaginaire est propre à engendrer l'enthousiasme auprès des nouvelles recrues comme auprès des théoriciens du mouvement républicaniste.

SERVAGE (*krepostnoe pravo*)

1. Aux yeux des Républicanistes, le servage incarne l'injustice et l'illégitimité du pouvoir autocratique : la relation de sujétion des serfs à l'égard du tsar est redoublée par leur soumission aux propriétaires, Pierre le Grand ayant lui-même qualifié les paysans de « sujets » de leurs seigneurs et refusé tout caractère contractuel à leurs statuts. Le servage est par conséquent vigoureusement rejeté par les Républicanistes, au nom d'une conception de la liberté fortement marquée par le contractualisme lockéen : la libre conservation de soi et de sa vie, fondée en nature, est un droit inaliénable de l'homme que les Etats se doivent de garantir dans le droit positif, et qui rend illégitime tout pouvoir arbitraire et absolu[1819]. Dès lors, la légitimité de l'autorité politique sera fonction de la capacité de l'Etat à s'acquitter de ses obligations de protection des libertés individuelles et, par voie de conséquence, à reconnaître l'illégalité du servage.

2. Les projets républicanistes de libéralisation de la société s'appuient également sur les analyses de l'économie politique : les renforcements successifs de la domination sur les serfs en Russie ont eu pour visée essentielle la conservation d'une main-d'œuvre indispensable à la noblesse. Les Républicanistes soulignent l'incompatibilité du travail forcé et des corporations de métiers avec les principes de l'économie marchande : rentabilité, concurrence et libre circulation. Ainsi, c'est au nom de la meilleure productivité du travail libre et du souci de contribuer au bien public par le progrès économique que P.I. Pestel', par exemple, prend position pour l'abolition du servage, tout comme V.F. Malinovskij avant lui[1820].

3. Davantage que des considérations d'ordre économique, c'est le respect de l'individu qui conduira N.I. Turgenev à consacrer sa vie à lutter contre l'exploitation des serfs,

---

[1819] « La *liberté naturelle* de l'homme, consiste à ne reconnaître aucun pouvoir souverain sur la terre, et de n'être point assujetti à la volonté ou à l'autorité législative de qui que ce soit ; mais de suivre seulement les *lois de la nature*. La *liberté*, dans la société civile, consiste à n'être soumis à aucun pouvoir législatif, qu'à celui qui a été établi par le consentement de la communauté, ni à aucun autre empire qu'à celui qu'on y reconnaît, ou à d'autres lois qu'à celles que ce même *pouvoir législatif* peut faire, conformément au droit qui lui en a été communiqué. » LOCKE, J., *Traité du gouvernement civil*, Chapitre IV, § 22, trad. D. Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1984, pp.159-160.

[1820] « S'attendre à la ruine des propriétaires est une peur vaine et un manque de courage. Les pertes et l'absence de bénéfices peuvent n'être que temporaires. Et tout doit d'ailleurs céder le pas sur le bien public. » MALINOVSKIJ, V.F., « Notes sur l'affranchissement des esclaves », in B. JEU (dir.), *La pensée des Lumières en Russie. Opuscules choisis*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1973, p.47.

qu'il considérera toujours comme une manifestation des plus vils instincts de l'homme. Assimilant le servage en Russie à l'esclavage des Noirs aux Etats-Unis d'Amérique – alors même que le servage russe ne repose pas sur une théorie raciale, mais constitue la justification économique de la soumission de la noblesse au service obligatoire de l'Etat –, il soutient activement les abolitionnistes américains, entretenant notamment une correspondance suivie avec Mrs Chapmann.

SOUVERAINETE (*verhovnaâ vlast'*)

1. La souveraineté ne peut se comprendre qu'avec ses corrélats de *puissance* ou de *pouvoir*. Dans la langue juridique du XVIIIème siècle, les expressions *puissance publique*, *autorité souveraine* et *souveraineté* sont à peu près équivalentes. Le pouvoir souverain est l'expression suprême de la puissance publique. Une et indivisible, la souveraineté prend corps dans un Etat qui la met en œuvre en produisant du droit positif. Mais le concept de souveraineté pose surtout la question de la légitimité du pouvoir : principe autorisant à commander, la souveraineté oppose au fait de la domination du Prince l'exigence d'un Etat de droit.
2. Unanimement, les Républicanistes font du peuple la source de la souveraineté : « Le peuple est la source de tout pouvoir. »[1821] Le pouvoir n'est justifié que lorsqu'il est confié, par le peuple, à des hommes chargés de gérer l'Etat en son nom. Une hésitation demeure néanmoins, écho lointain des débats qui agitèrent l'Assemblée Constituante : le pouvoir souverain doit-il être défini comme émanant du peuple compris dans sa dimension *ethnique* (communauté de la race), *sociale* (ensemble d'individus) ou *nationale* (cosmopolitique et indivisible) ?
3. P.I. Pestel' conçoit la souveraineté comme une souveraineté de la nation : elle appartient non pas à la somme des individus, mais à l'ensemble des citoyens rassemblés en nation. Considérant la nation comme un être collectif, l'idéologue de la Société du Sud pose en principe, contre toute fédération, que le territoire doit rester un et indivisible, afin que cette souveraineté nationale s'y étende uniformément. L'intégrité du territoire répond à la cohésion de la nation. N.M. Murav'ëv en revanche penche pour une conception plus libérale de la souveraineté : afin d'éviter une trop grande concentration des pouvoirs aux mains d'un seul, il préconise une stricte séparation des pouvoirs doublée d'une division fédérative du territoire, seuls garants à ses yeux de l'intégrité de la souveraineté de la nation.

TERRITOIRE (*prostranstvo*)

1. L'étendue géographique de l'Etat russe et la grande diversité de son territoire posent la question essentielle du maillage politico-administratif le plus adéquat. Pour P.I. Pestel', il faut donc, pour gérer l'immensité des terres russes, un pouvoir unifié et centralisateur qui assure, sous une forme autre que celle de l'Empire, l'intégrité du territoire et la cohésion de la nation : le territoire ne peut être unifié que par une organisation politique qui ferait de la Russie un Etat un et indivisible, soumis aux mêmes lois et à la même autorité souveraine.
2. P.I. Pestel' lie le territoire national à la terre : il distingue les terres publiques (destinées à assurer le minimum vital à tous les citoyens et distribuées au sein de la commune) des terres privées (destinées à assurer le bien-être matériel). Ces dernières peuvent être vendues, ce qui doit contribuer à la constitution d'un capital à investir dans l'industrie. Toute personne qui vend sa terre privée continue de jouir d'un lopin

[1821] MURAV'ËV, N.M., *Konstituciâ*, chapitre II.

de terre publique. Enfin, P.I. Pestel' superpose un maillage politique au maillage administratif pour assurer une plus grande cohésion à l'Etat : la commune (*volost'*), au sein de laquelle les terres sont distribuées, est également le premier échelon de la vie politique. La *patrie* (terre des pères, richesse des ancêtres) ne se distingue dès lors plus de l'*Etat-nation* (territoire sur lequel s'exercent les pouvoirs d'un Etat souverain). N.M. Murav'ëv rejette cette vision du territoire russe en raison de sa centralisation excessive, propre selon lui à favoriser les abus de pouvoir. Le modèle alternatif de gestion du territoire qu'il propose alors s'appuie sur le principe fédératif et s'inspire davantage de l'exemple des Etats-Unis que de l'expérience française.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Tableau 1 – Titres de presse en langue allemande disponibles à Saint-Pétersbourg en 1825 151
Tableau 2 – Titres de presse en langue française disponibles à Saint-Pétersbourg en 1825 152
Tableau 3 – Les trois nouveaux ordres de la société russe selon M.M. Speranskij..... 205
Tableau 4 – Organisation de l'Etat selon le projet de M.M. Speranskij. 214
Tableau 5 – Organisation de l'Etat selon la *Charte* de N.M. Novosil'cev..... 232
Tableau 6 – Divisions administratives du territoire de l'Empire de Russie selon N.N. Novosil'cev. 235
Tableau 7 – Evolution du nombre de régiments de cavalerie entre 1801 et 1803. 271
Tableau 8 – Emploi du temps de N.I. Turgenev à l'Université de Göttingen (1808-1809)..... 290
Tableau 9 – Vocabulaire politico-juridique d'A.P Kunicyn. 296
Tableau 10 – Structure du Livre vert (Zelënaâ kniga) de l'Union du Bien public. 344
Tableau 11 – Tableau synoptique des différentes versions de la *Constitution* de N.M. Murav'ëv. 491
Tableau 12 – Pouvoir du chef de l'exécutif chez N. Murav'ëv et dans la Constitution des Etats-Unis. 520
Tableau 13 – Divisions administratives du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv (1ère variante)..... 526
Tableau 14 – Divisions administratives du projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv (2e variante). 528
Tableau 15 – L'organisation des pouvoirs dans la *Konstituciâ* (version de 1824). 533
Tableau 16 – Les trois rédactions du projet constitutionnel de P.I. Pestel'. 558
Tableau 17 – Architecture du projet de P.I. Pestel'. 559
Tableau 18 – Le lexique juridico-politique de P.I. Pestel'. 561
Tableau 19 – Les degrés de représentation politique (schéma de P.I. Pestel') 600
Tableau 20 – Les mécanismes du transfert de souveraineté dans la *Russkaâ pravda*. 601
Tableau 21 – Les divisions administratives du territoire selon P.I. Pestel'. 606
Tableau 22 – Les divisions administratives en vigueur dans l'Empire russe, 1815-1825. 608

GRAPHIQUES

Graphique 1 – Répartition par tranches d'âge au 14 décembre 1825..... 255
Graphique 2 – Répartition par tranches d'âges pour les Sociétés du Nord, du Sud et des Slaves Unis. 257
Graphique 3 – Universités allemandes accueillant des étudiants de Russie de 1698 à 1810..... 288
Graphique 4 – Origine des étudiants de Russie accueillis dans les universités allemandes, 1698-1810. 288
Graphique 5 – Evolution du nombre des étudiants Grands-Russes nobles et roturiers de 1698 à 1849. 289
Graphique 6 – Troubles dans les campagnes russes de 1820 à 1830. 700
Graphique 7 – Types de troubles dans les campagnes russes de 1826 à 1830. 700
Graphique 8 – Interventions de l'armée dans les campagnes russes (1826-1830). 701

ANNEXES

TABLE DES DOCUMENTS PLACES EN ANNEXE

ANNEXE I

Chronologie générale

ANNEXE II

Les Sociétés politiques secrètes

Le devenir des sociétés politiques républicanistes, 1816-1856. 934
La Société du Nord. 953
La Société du Sud. 954
La Société des Slaves Unis. 955
Repères biographiques 956
Répartition des peines infligées aux 121 condamnés. 981

ANNEXE III

Textes traduits et commentés

Texte 1 – Réflexions du prince A.A. Bezborodko sur l'autocratie. 986
Textes 2 et 3 – Les projets de réforme du comte P.A. Stroganov. 989
Texte 4 – Les réflexions du comte P.A. Stroganov. 996
Texte 5 – Les définitions du pouvoir selon M.M. Speranskij. 998
Texte 6 – Le projet constitutionnel de M.M. Speranskij. 1000
Texte 7 – La *Charte* de N.N. Novosil'cev. 1012
Texte 8 – Conférence de V.K. Kûhel'beker à Paris (juin 1821). 1019
Texte 9 – N.M. Murav'ëv : *Une curieuse conversation.* 1026
Texte 10 – Le projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv 1029
Texte 11 – Le manifeste du prince S.P. Trubeckoj 1049
Texte 12 – Le catéchisme orthodoxe de S.I. Murav'ëv-Apostol. 1052
Texte 13 – L'appel aux soldats de M.P. Bestužev-Rûmin. 1055
Texte 14 – Les dictionnaires de P.I. Pestel'. 1056
Texte 15 – Le Tract politico-social. 1059
Texte 16 – Le premier projet constitutionnel de P.I. Pestel' 1067
Texte 17 – La *Russkaâ Pravda* de P.I. Pestel'. 1070
Texte 18 – Le Serment des Slaves Unis. 1088

Texte 19 – Règlement des Slaves Unis. 1089
Texte 20 – Statuts de la Confrérie des saints Cyrille et Méthode. 1090
Texte 21 – L'appel aux frères Ukrainiens. 1091
Texte 22 – Le Livre de la Genèse du peuple ukrainien. 1092
Texte 23 – 1ère époque : l'émancipation des serfs. 1094
Texte 24 – 1ère époque : décentralisation. 1095
Texte 25 – 1ère époque : la liberté de la presse. 1095
Texte 26 – 2e époque : le mode représentatif de gouvernement. 1096
Texte 27 – 2e époque : liberté d'expression, liberté de conscience. 1097
Texte 28 – 2e époque : la représentation nationale. 1098
Texte 29 – 2e époque : élection des représentants. 1099
Texte 30 – 2e époque : pouvoir exécutif et responsabilité ministérielle. 1100
Texte 31 – 2e époque : le pouvoir judiciaire. 1101
Texte 32 – Le règlement de la commune de Starodoub. 1102

ANNEXE IV

Documents iconographiques

Document 1 – Carte politique et militaire de la Russie en 1817. 1107
Document 2 – Partie nord de la Russie d'Europe en 1820. 1108
Document 3 – L'Empire de Russie en 1820. 1108
Document 4 – *Russkaja Pravda* : Divisions administratives. 1110
Document 5 – Règlement de l'Union du Bien public. 1111
Document 6 – Diplôme de la loge maçonnique « Michel l'Elu » délivré à N.A. Bestužev. 1113
Document 7 – *Aj da car'* : K.F. Ryleev et A.A. Bestužev. 1114
Document 8 – Chansons de table : K.F. Ryleev et A.A. Bestužev. 1118
Document 9 – Page titre de la Constitution de N.M. Murav'ëv. 1122
Document 10 – Page titre de la *Russkaâ pravda* de P.I. Pestel'. 1123
Document 11 – Première page de la *Russkaâ pravda*. 1124
Document 12 – Brouillons pour le plan de la *Russkaâ pravda*. 1125
Document 13 – Plan du lieu où la *Russkaâ Pravada* fut déterrée. 1128
Document 14 – Catéchisme orthodoxe de la Société de Slaves Unis. 1129
Document 15 – Serment des membres de la Société de Slaves Unis. 1130
Document 16 – Symbole de la Société des Slaves Unis. 1131
Document 17 – Page de garde de la revue *Mnemozina*. 1132
Document 18 – Page de garde de la revue *Polârnaâ Zvezda*. 1133
Document 19 – Page titre de la revue *Polârnaâ Zvezda*. 1134
Document 20 – Page de garde de la *Polârnaâ Zvezda* d'A.I. Gercen. 1135
Document 21 – « Politesses à la russe ». 1136

Document 22 – *Journal de Saint-Pétersbourg* (12 décembre 1825).....1137
Document 23 – *Journal de Saint-Pétersbourg* (15 décembre 1825).....1141
Document 24 – *Journal de Saint-Pétersbourg* (16 décembre 1825).....1143
Document 25 – *Severnaâ pčela*, n°52 (15 décembre 1825).....1144
Document 26 – *Brochure publiée par la Commission d'enquête*.....1145
Document 27 – *Journal politique et littéraire de Toulouse*.....1146
Document 28 – Plan de l'attaque sur la place de Sénat.....1147
Document 29 – A.A. Ivanovskij : séance de la Commission d'enquête.....1148
Document 30 – La condamnation à mort, par A.S. Puškin.....1149
Document 31 – Le 14 décembre 1825 sur la place du Sénat.....1150
Document 32 – Alexandre Ier, par Monnier.....1151
Document 33 – Nicolas Ier et son épouse, par Winberg.....1152
Document 34 – A.A. Arakčeev.....1153
Document 35 – I.D. Âkuškin, par K.P. Mazer.....1154
Document 36 – A.A. Bestužev, par N.A. Bestužev.....1155
Document 37 – A.A. Czartoryskij, par Oleškevič.....1156
Document 38 – I.I. Gorbačevskij, par N.A. Bestužev.....1157
Document 39 – P.G. Kahovskij.....1158
Document 40 – N.M. Karamzin, par Tropinin.....1159
Document 41 – N.M. Murav'ëv, par P.F. Sokolov.....1160
Document 42 – S.I. Murav'ëv-Apostol.....1161
Document 43 – N.N. Novosil'cev, par S. Ŝukin.....1162
Document 44 – P.I. Pestel', par E.I. Pestel'.....1163
Document 45 – A.E. Rozen, par N.A. Bestužev.....1164
Document 46 – K.F. Ryleev.....1165
Document 47 – M.M. Speranskij, par Tropinin.....1166
Document 48 – S.P. Trubeckoj, par N.A. Bestužev.....1167
Document 49 – N.I. Turgenev.....1168
Document 50 – S.G. Volkonskij, par Isabey.....1169

ANNEXE I

Chronologie : 1760-1861.

Le lecteur trouvera dans cette rubrique deux chronologies, qui reflètent deux approches différentes du mouvement républicaniste.

La première chronologie a pour objectif de restituer le cadre historique relativement étroit du développement des sociétés politiques secrètes. Le point de départ choisi est la naissance de l'*Union du Salut*, première tentative de création d'une société organisée, tandis que l'amnistie accordée par Alexandre II en 1856 aux Républicanistes marque la fin de la persécution des insurgés de décembre 1825 et janvier 1826.

La seconde chronologie – élargie sur le plan temporel aux événements antérieurs majeurs, et sur le plan géographique à la vie politique et culturelle de l'Europe et du continent américain – tente de resituer le mouvement républicaniste dans l'histoire européenne des idées. Cette perspective temporelle spécifique dépasse le temps court des événements et s'étend aux longues ères propices au développement des idées : seule une telle approche peut révéler à quel point les Républicanistes ne constituent pas un mouvement *ex nihilo*, mais s'inscrivent dans et par rapport à une tradition politique. La prise en compte de l'Europe et de l'Amérique rappelle la largeur d'esprit de ces officiers, ouverts à toute expérience politique novatrice, et néanmoins parfaitement conscients des spécificités russes.

Dans ces tableaux chronologiques, deux comptabilités du temps coïncident : si l'Europe a adopté depuis longtemps le calendrier grégorien (dit *nouveau style*), la Russie fonctionne encore, au début du XIXème siècle, selon le calendrier julien (dit *ancien style*). Pour faciliter la lecture de cette chronologie et correspondre à la datation de l'époque, nous avons choisi d'indiquer toutes les dates en ancien style ; lorsque cela s'avère nécessaire, les dates en nouveau style sont indiquées entre crochets avec la mention N.S. [Nouveau Style].

Le devenir des sociétés politiques républicanistes, 1816-1856.

1816 (fin)	Création de la société secrète « L'Union du salut » appelée aussi « Union des Fils authentiques et fidèles de la Patrie » (*Soûz Spaseniâ*)[1816-1818].
1817 (mai)	Création de la société secrète « Les amis de la nature » (*Druz'â prirody*), future Société des Slaves Unis (*Obŝestvo Soedinënnyh Slavân*) [1823-1825].
1817 (début)	L'Union du Salut élabore se dote d'un Statut (*Ustav*).
1818 (automne)	L'Union du Bien public (*Soûz Blagodenstviâ*), est créée et se dote d'un règlement spécifique [1818-1821].
1820 (début)	Réunion de la « Douma fondamentale » de l'Union du Bien public à Saint-Pétersbourg.
1820, 17-19 octobre [29-31 octobre, N.S.]	Insurrection du régiment de Semenov.
1821, janvier	Session de l'Union du Bien public à Moscou.
1821	Création de la Société secrète de Pologne à Varsovie. Dissolution de l'Union du Bien public et création de la Société secrète du Sud (*Ûžnoe Obŝestvo*).
1822, janvier-février	Première session de la Société du Sud à Kiev.
1822, fin	Création de la Société du Nord (*Severnoe Obŝestvo*) à Saint-Pétersbourg.
1823	Deuxième session de la Société du Sud à Kiev.
1823	Création de la Société des Slaves Unis.
1824	Troisième session de la Société du Sud à Kiev, accord passé avec la Société secrète de Pologne.
1824 (automne)	Voyage de P.I. Pestel', chef de la Société du Sud, à Saint-Pétersbourg, pour rencontrer les dirigeants de la Société du Nord.
1825, janvier	Quatrième session de la Société du Sud à Kiev. Election de K.F. Ryleev à la présidence de la « Douma » de la Société du Nord.
1825, juin	Alexandre Ier reçoit la première dénonciation de l'existence de sociétés secrètes, par le soldat Šervud (Sherwood).
1825, septembre	Fusion de la Société des Slaves Unis avec la Société du Sud. Toutes deux sont placées sous le commandement de P.I. Pestel'.
1825, 19 novembre [1er décembre, N.S.]	Mort d'Alexandre Ier à Taganrog.
1825, 9 décembre [21 décembre, N.S.]	La nouvelle du décès de l'Empereur parvient à Saint-Pétersbourg. La capitale de l'Empire est stupéfaite de ce décès inattendu.

1825, 13 décembre [25 décembre, N.S.]	Arrestation de P.I. Pestel'. Réunion chez K.F. Ryleev à Saint-Pétersbourg, et élaboration d'un plan d'action pour le lendemain.
1825, 14 décembre [26 décembre, N.S.]	Prestation du serment d'allégeance à Nicolas Ier. Insurrection à Saint-Pétersbourg.
1825, 17 décembre [29 décembre, N.S.]	Instauration d'une Commission d'enquête chargée de « l'affaire des Décembristes ».
1825, 29 décembre [10 janvier 1826, N.S.]	Mutinerie du régiment de Tchernigov, dirigée par S.I. Murav'ëv-Apostol.
1826, 3 janvier [15 janvier, N.S.]	Fin de la mutinerie, bataille aux environs de Vassilkov (village d'Oustinovka).
1826, 30 mai [11 juin, N.S.]	Rapport de la Commission d'enquête.
1826, 1er juin [12 juin, N.S.]	Instauration de la Haute Cour de Justice.
1826, 12 juin [24 juin, N.S.]	Publication du rapport de la Commission d'enquête avec la liste des 121 personnes condamnées.
1826, 3 juillet [15 juillet, N.S.]	Instauration du IIIe département de la Chancellerie Particulière de Sa Majesté Impériale (il existera jusqu'en 1880).
1826, 10 juillet [22 juillet, N.S.]	Verdict de la Haute Cour de Justice, confirmation de la condamnation par Nicolas Ier.
1826, 12 juillet [24 juillet, N.S.]	Annonce du verdict aux inculpés.
1826, 13 juillet [25 juillet, N.S.]	Dans la nuit, pendaison des cinq officiers insurgés jugés « hors catégorie » : M.P. Bestužev-Rûmin, P.G. Kahovskij, S.I. Murav'ëv-Apostol, P.I. Pestel', K.F. Ryleev.
1826, juillet-septembre	Départ des Républicanistes pour la Sibérie.
1827-1830	Bagne à Tchita (Sibérie orientale).
1828, 22 août [3 septembre, N.S.]	Révolte du Républicaniste Suhinov et de quelques autres exilés dans les mines de Nertchinsk (province de Tchita).
1830-1839	Bagne à Petrovski Zavod (province de Tchita).
A partir de 1840	Les Républicanistes s'installent dans les provinces de Sibérie qui leur sont assignées.
1856	Amnistie et retour en Russie d'Europe des quelques Républicanistes encore en vie.

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1762 *18 janvier* : Manifeste abolissant l'obligation de service pour les nobles. *28 juin* : Révolution de palais ; Catherine II impératrice.			**1762** Rousseau, *Du Contrat social*.
	1765 Création de la Société libre d'économie à Saint-Pétersbourg.		
1767-1768 Commission législative.	**1767-1777** Traduction et publication de plus de 400 articles de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.		
1768-1774 Première guerre contre la Turquie.			
1772 Premier partage de la Pologne.		**1772** La Fayette est aux Etats-Unis d'Amérique. Suisse : création des articles de la Constitution fédérale helvétique.	**1772** Création du *Journal de Paris*, premier quotidien français.

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1773-1775 Révolte de Pugačëv.	**1773** N.I. Novikov édite des textes anciens dans la collection *Drevnââ Rossijskaâ vivliofika*. E.L. Falconet termine le monument de Catherine II à Pierre le Grand.		
	1776 Création du *Bol'šoj Teatr* à Moscou.	**1776** Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.	
1777 12 décembre : Naissance d'Aleksandr Pavlovič, futur Alexandre Ier.			
			1779 Lessing, *Nathan der Weise.*
			1780 Burke, *Discours sur la réforme économique.*
		1781 Grande-Bretagne : édit de tolérance. Autriche : Joseph II abolit le servage.	**1781** Kant, *Critique de la raison pure.* Rousseau, *Les Confessions*.
1783 *8 avril* : annexion de la Crimée. *3 mai* : Catherine II étend le servage à l'Ukraine.		**1783** Autriche et Etats germaniques : Joseph II détruit les livres de théologie et impose l'allemand comme langue officielle.	**1783** Mably, *De la manière d'écrire l'histoire*.

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
			1784 : Mort de Diderot. Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire*.
1785 Charte de la noblesse et Charte des villes.		**1785-1790** Expédition de La Pérouse ; naufrage en 1790.	**1785** Kant : *Fondements de la métaphysique des mœurs*.
			1786 Mort de Frédéric II.
1787-1791 Deuxième guerre russo-turque. Paix de Jassy.		**1787-1788** Etats-Unis d'Amérique : débat sur la république et la fédération. *The federalist* de Jay, Hamilton et Madison.	
		1788 France : convocation des Etats généraux. Necker, *Traité de l'administration des finances*.	**1788** Bentham, *Introduction aux principes de la morale*.
		1789 France : *juin*, début de la Révolution française. *14 juillet* [N.S.] : prise de la Bastille. *Août* : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. *Novembre* : nationalisation des biens du clergé, Jacobins.	

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
	1790 A.N. Radiŝev, *Putešestvie iz Sankt-Peterburga v Moskvu.*	**1790** France : Emeutes.	**1790** Séjour de N.M. Karamzin en France. Burke, *réflexions sur la Révolution française.*
1792 Rupture des relations diplomatiques avec la France.	**1792** Arrestation de N.I. Novikov.	**1792-1797** Guerres de la 1ère coalition. **1792** France : Abolition des droits féodaux et procès de Louis XVI.	
1793 Deuxième partage de la Pologne.		**1793** France : Déclaration de guerre à la Grande-Bretagne, à la Hollande et à l'Espagne. Robespierre et les Girondins. Exécution de Louis XVI.	
1795 Troisième partage de la Pologne.			**1795** Kant, *Traité de paix perpétuelle*.
1796 Avènement de Paul Ier au trône de l'Empire de toutes les Russies.		**1796** France : Répression de la Chouannerie.	

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1797 Nouvelle loi de succession.			**1797** Goethe, *Hermann et Dorothée*. Schelling, *Idées sur la philosophie de la nature*. Lamarck, *Mémoires de physique*.
		1798-1802 Guerres de la 2e coalition.	
		1799 *9 novembre* [N.S.] : coup d'Etat du 18 Brumaire.	
	1800 A.I. Musin-Puškin publie *Slovo o polku Igoreve*. Redécouverte de la Russie médiévale et engouement pour le Moyen-Âge russe.		
1801 *12 mars* : Révolution de palais. Assassinat de Paul Ier et avènement d'Alexandre Ier au trône de l'Empire de toutes les Russies.	**1801** Correspondance entre Jefferson et Alexandre Ier.	**1801** France : Signature du Concordat.	**1801** Madame de Staël, *De la littérature*. Chateaubriand, *Atala*.
		1802 France : Napoléon devient Consul à vie.	

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1803 Interdiction de vendre ou d'acheter des êtres humains.	**1803** N.M. Karamzin reçoit une pension de la part du tsar pour rédiger une histoire de la Russie.		
		1804 *2 décembre* [N.S.] : Napoléon devient Empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier. Serbie : révolte des Serbes contre les Trucs.	
1805 *2 décembre* [N.S.] *:* Défaite russe à Austerlitz.		**1805** Guerre de la 3e coalition. Napoléon est couronné roi d'Italie à Milan.	
		1806-1807 Guerre de la 4e coalition.	
1807 *14 juin* [N.S.] : Défaite russe à Friedland. *8 juillet* [N.S.] : traité de Tilsit.			**1807** Fichte, *Discours à la nation allemande*.
		1808-1812 Les troupes françaises sont en Espagne. **1808** Occupation de Rome par les Français.	

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1809 : Annexion de la Finlande. M.M. Speranskij est chargé de rédiger des plans pour une réforme de l'Etat.			**1809** Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*.
			1811 **C**réation de l'Université de Berlin. De Maistre, *Essai sur les principes des constitutions politiques*.
1812 *12 juin* [*24 juin* N.S.] : la Grande Armée pénètre en Russie. *26 août* [*7 septembre* N.S.] : bataille décisive à Borodino. *7 octobre* [*19 octobre* N.S.] : début de la retraire française.		**1812** Espagne : Promulgation de la Constitution espagnole.	
1813-1814 « campagne de libération » des troupes russes. L'armée russe se bat en Allemagne, puis en France.		**1813** Indépendance de la République du Paraguay. *16-19 octobre* [N.S.] : « Bataille des nations » ; défaite de Napoléon Ier face aux Russes, Autrichiens et Prussiens.	

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1814 Alexandre Ier exige une monarchie constitutionnelle pour la France. Il est acclamé par les Français. Voyage d'Alexandre Ier à Londres.		**1814** France : Entrée des troupes russes en France le 31 mars [N.S.]. Défilé triomphal des troupes russes sur les Champs Elysées à Paris. Espagne : Ferdinand VII abolit la Constitution espagnole.	
1815 *26 septembre* [N.S.] : Alexandre Ier fonde la Sainte Alliance. Il accorde au Royaume de Pologne une Constitution.		**1815** *9 juin* [N.S.] : clôture du congrès de Vienne. *18 juin* [N.S.] : Waterloo.	
1816-1818 Union du Salut (*Soûz Spaseniâ*), première organisation d'envergure des futurs Républicanistes.	**1816-1829** : N.M. Karamzin édite les 11 volumes de son *Histoire de l'Etat russe* (*Istoriâ Rossijskogo Gosudarstva*).	**1816** Allemagne : Le duc de Saxe-Weimar accorde une Constitution à son Land. **1816-1821** Amérique : San Martín libère le Chili et le Pérou.	**1816** Hegel, *La Science de la logique*. Chateaubriand, *De la monarchie selon la Charte*.
1818-1821 Union du Bien public (*Soûz Blagodenstviâ*).	**1818** N.I. Turgenev publie son *Essai de théorie des impôts* (*Opyt o teorii nalogov*).		

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
			1819 Sismondi, *Principes d'économie politique*. Ricardo, *Principes de l'économie politique et des impôts*.
1820 *septembre* : répression de la révolte du régiment de Semenov, régiment préféré d'Alexandre Ier.	**1820** P.I. Pestel' se prononce pour la république et commence la rédaction de la *Justice russe* (*Russkaâ pravda*). N.M. Murav'ëv rédige la première variante de sa *Constitution* (*Konstituciâ*).	**1820-1821** Révolutions en Italie (Piémont, Naples, Sicile). **1820-1823** Révolution en Espagne, trois années de régime libéral.	
1821-1825 Création de la Société du Nord (*Severnoe Obŝestvo*) à Saint-Pétersbourg ; création de la Société du Sud (*Ûžnoe Obŝestvo*) à Tchernigov.	**1821** A.S. Puškin écrit une ode consacrée à la mort de Napoléon.	**1821** Congrès de Laybach : l'Autriche, appuyée par la Russie, réprime les révolutions nationales et libérales en Italie. **1821** Grèce : Début de l'insurrection contre le joug turc. **1821** Amérique : Iturbide libère le Mexique.	**1821** Mort de Napoléon à Sainte-Hélène. Hegel, *Fondements de la philosophie du droit*.

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1822 Interdiction de la Franc-maçonnerie en Russie.		**1822** Indépendance du Brésil. Bolívar et Sucre libèrent le nord de l'Amérique du Sud (futurs Venezuela, Equateur, Colombie et Bolivie).	
1823-1825 Création de la Société des Slaves Unis (*Obŝestvo Soedinënnyh Slavân*).	**1823-1825** Almanach des Républicanistes, *L'étoile polaire* (*Polârnaâ zvezda*).	**1823** Répression en Espagne, avec l'aide de la Russie qui envoie des troupes à Gibraltar.	**1824** Saint-Simon, *Le catéchisme des industriels*.
1825 *19 novembre* [*1er décembre* N.S.] : mort d'Alexandre Ier à Taganrog. Rétrospectivement : avènement de Nicolas Ier. *14 décembre* [*26 décembre* N.S.] : insurrection à Saint-Pétersbourg. *29 décembre* [*10 janvier* 1826 N.S.] : insurrection à Tchernigov.	**1825** Dissolution de la Société biblique.	**1825** Amérique : à l'exception du Canada, l'Amérique entière (nord et sud) est indépendante.	

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1826, *janvier* : émeutes paysannes. *Mars-juillet* : arrestations, enquêtes et interrogatoires des Républicanistes par Nicolas Ier et la commission d'enquête. *26 juillet* : pendaison des cinq Républicanistes condamnés à mort et verdict pour les 116 autres inculpés. *A partir de septembre* : départ des condamnés pour la Sibérie.			
1827-1837 10 ans de travaux forcés en Sibérie, à Tchita, puis dans les mines argentifères de Nertchinsk, et enfin à Petrovski Zavod.			
1830-1831 Émeute du choléra à Saint-Pétersbourg. Insurrection de Varsovie, écrasée par le général I.F. Paskevič.	**1830** Publication du *Recueil complet des lois* (*Polnoe sobranie zakonov Rossijskoj Imperii*) en 45 volumes, par M.M. Speranskij.	**1830** Révolution de juillet en France.	**1830** France, bataille d'*Hernani*. Stendhal, *Le rouge et le noir*. **1831** Delacroix, *La Liberté guidant le peuple*.

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
	1832 Edition du *Recueil des Lois de l'empire russe* (*Svod zakonov Rossijskoj Imperii*), en 15 volumes, par M.M. Speranskij.		
1833 Paix d'Unkiav-Skélessi avec la Turquie.			
	1836 N.V. Gogol', *Le revizor* (*Revizor*). P.Â. Čaadaev, *Les lettres philosophiques* (*Filosofskie pis'ma*).		
1837 Première ligne de chemin de fer ouverte aux passagers (de Saint-Pétersbourg à Tsarskoe Selo).	**1837** *29 janvier* : Mort d'A.S. Puškin, des suites d'un duel.		
	1842 N.V.Gogol', *Les âmes mortes* (*Mërtvye duši*).		
	1845 Création de la Société impériale russe de Géographie.		

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1847 Arrestation et condamnation des membres de la Confrérie des Saints Cyrille et Méthode, fondée en 1846.	**1847** Publication des *Récits d'un chasseur* (*Zapiski ohotnika*) d'I.S. Turgenev. Congrès panslave à Moscou.		**1847** A Paris, publication de *La Russie et les Russes* (*Rossiâ i russkie*) par le Républicaniste N.I. Turgenev.
	1848 P.V. Kireevskij publie ses *Chants populaires russes* (*Russkie narodnye pesni*). Début de l'étude de la littérature orale paysanne.	**1848** *février* : Révolution à Paris qui s'étend ensuite à toute l'Europe (Palerme, Vienne, Berlin, Prague, Budapest, etc.).	**1848** Marx et Engels, *Le manifeste communiste*.
1849 *23 avril* : Arrestation des membres du cercle des Petraševcy. *Fin juillet* : La révolte à Budapest est écrasée par le général I.F. Paskevič.			
	1850 I.S. Turgenev publie *Le journal d'un homme de trop* (*Dnevnik lišnego čeloveka*).		
		1851 France : Coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte.	
1853 *4 octobre* [N.S.] : Début de la guerre de Crimée avec la Turquie.			

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
		1854 *15 et 16 mars* [N.S.] : La France et la Grande-Bretagne entrent dans le conflit contre la Russie. *14 septembre* [N.S.] : Débarquement des troupes alliées en Crimée.	
1855 *18 mars* : mort de Nicolas Ier.			**1855-1861** A.I. Gercen et N.P. Ogarëv publient à Londres les mémoires des Républicanistes de retour d'exil dans la revue *Polârnaâ zvezda.*
1856 *18 mars* [*30 mars* N.S.] : Traité de Paris et fin de la guerre de Crimée. Avènement d'Alexandre II au trône de l'Empire de toutes les Russies. Amnistie pour tous les prisonniers politiques, retour des Républicanistes en Russie d'Europe.			**1857** Publication, à Londres, du journal *La cloche* (*Kolokol*), par A.I. Gercen et N.P. Ogarëv.

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
1859 Début des préliminaires à l'abolition du servage ; les Républicanistes participent aux commissions de préparation de la réforme.	**1859** I.A. Gončarov, *Oblomov*.		
1861 *19 février* : abolition du servage.	**1861-1868** Publication du *Dictionnaire raisonné de la langue russe* de V.I. Dal'. **1861-1862** F.M. Dostoevskij, *Souvenirs de la maison des morts*.		
	1862 : I.S. Turgenev, *Pères et fils*.		**1862** V. Hugo, *Les misérables*.
	1863-1865 Correspondance de N.I. Turgenev avec les abolitionnistes américains.		
		1865 *décembre* : Aux Etats-Unis, publication du 13e amendement interdisant l'esclavage.	
1870-1880 Mort des derniers Républicanistes en Russie d'Europe.			

RUSSIE		EUROPE ET AMERIQUES	
Vie politique	Vie littéraire et artistique	Vie politique	Vie littéraire et artistique
	1871 Mort de N.I. Turgenev à Paris. Télégramme de condoléances envoyé par la Société d'économie de Russie.	A partir de **1870-1871** : publication à Leipzig de documents relatifs aux règnes d'Alexandre Ier et de Nicolas Ier et des mémoires des Républicanistes.	

ANNEXE II

Les sociétés politiques secrètes.

La lecture du mouvement républicaniste que nous proposons concentre l'attention sur une trentaine de personnes, dotées d'un fort charisme et exerçant une influence certaine sur leurs compagnons. Toutefois, les sociétés politiques secrètes comptent parmi leurs membres des jeunes gens plus discrets ou à la personnalité plus effacée. Pour rendre compte de l'ampleur de ce mouvement, nous dressons ci-dessous une liste plus complète – mais non exhaustive – des membres de la Société du Nord, de la Société du Sud et de la Société des Slaves Unis.

En outre, nous avons ajouté quelques indications biographiques concernant les Républicanistes. Celles-ci sont présentées par odre alphabétique latin (la lettre *â* vient donc après le *a* ; de même, les lettres *š* et *ŝ* sont à chercher après la lettre *s*).

Enfin, nous proposons une vue d'ensemble des chefs d'accusation et des peines infligées aux cent-vingt-et-un condamnés, grâce à un tableau synoptique.

La Société du Nord.

Présidée par N.M. Murav'ëv, puis par K.F. Ryleev à la veille de l'insurrection, basée à Saint-Pétersbourg, la Société du Nord (*Severnoe Obŝestvo*) comptait environ soixante-dix membres. La liste ci-dessous comporte les prénoms et patronymes de chaque personne ; pour faciliter l'identification des individus, nous conservons la désignation du rang dans la fratrie par des chiffres, en usage dans l'amée russe (par exemple, pour les frères Belâev, *Belâev 1* désigne l'aîné, et *Belâev 2* le cadet).

- Akulov, N.P.
- Andreev 2e, Â.M.
- Arbuzov A.P.
- Âkuškin, I.D.
- Batenkov G.S.
- Belâev 1er, A.P.
- Belâev 2e, P.P.
- Bestužev-Marlinskij, A.A.
- Bestužev M.A.
- Bestužev, N.A.
- Bestužev, P.A.
- Bodisko 1er, B.
- Briggen, A.F.
- Cebrikov, N.R.
- Čižov, N.A.
- Divov, V.A.
- Fonvizin, M.A.
- Golicyn, V.M.
- Kahovskij, P.G.
- Konovnicyn, P.P.
- Koževnikov, A.L.
- Kûhel'beker, M.K.
- Kûhel'beker, V.K.
- Lorer, N.I.
- Lunin, M.S.
- Mit'kov, M.F.
- Murav'ëv A.M.
- Murav'ëv, N.M.
- Nazimov, M.A.
- Naryškin, M.M.
- Obolenskij, E.P.
- Odoevskij, A.I.
- Palicyn S.M.
- Panov, N.A.
- Puŝin, I.I.
- Puŝin 1er, M.I.
- Repin, N.P.
- Rozen A.E.
- Ryleev, K.F.
- Semenov, S.M.
- Sutgof, A.N.
- Svistunov, P.N.
- Štejngel', V.I.
- Tolstoj, V.S.
- Torson, K.P.
- Trubeckoj, S.P.
- Turgenev, N.I.
- Zavališin, D.I.

La Société du Sud.

Comme sa consœur du septentrion, la Société du Sud (*Ûžnoe obŝestvo*) est née des ruines de la Société du Bien public. Elle était dirigée par le colonel P.I. Pestel' et comprenait elle aussi soixante-dix membres environ.

- Avramov, I.B.
- Avramov, P.V.
- Annenkov, I.A.
- Barâtinskij, A.P.
- Basargin, N.V.
- Berstel'.
- Bestužev-Rûmin, M.P.
- Bobrišev-Puškin 1er, N.S.
- Bobrišev-Puškin 2e, P.S.
- Bystrickij, A.A.
- Čerkasov, A.I.
- Černyšev, Z.G.
- Davydov, V.L.
- Ental'cev, A.V.
- Falenberg, P.I.
- Foht, I.F.
- Ivašev, V.P.
- Kornilovič, A.O.
- Krasnokutskij, S.G.
- Krivcov, S.I.
- Krûkov 1er, A.A.
- Krûkov 2e, N.A.
- Liharëv, V.N.
- Murav'ëv, A.Z.
- Murav'ëv-Apostol, M.I.
- Murav'ëv-Apostol, S.I.
- Norov, V.S.
- Orlov, M.F.
- Pestel', P.I.
- Petin, V.N.
- Polivanov.
- Povalo-Švejkovskij, I.S.
- Podžio 1er, A.V.
- Podzio 2e, I.V.
- Raevskij, V.F.
- Tizengauzen, V.K.
- Ûšnevskij, A.P.
- Vadkovskij, F.F.
- Vedenâpin 2e, Al.V.
- Vojnilovič, A.S.
- Volkonskij, S.G.
- Vol'f, F.B.
- Vranickij, V.I.
- Zagoreckij, N.A.
- Zaikin, N.F.

La Société des Slaves Unis.

Cette Société occupe une place spécifique parmi les sociétés républicanistes : elle s'apparente au mouvement panslave du début du XIXème siècle. Fondée par les frères A.I. et P.I. Borisov, elle ne comprenait qu'une cinquantaine de membres. Nous ne citons ici que les personnes les plus actives au sein de la société.

- Andreevič 2e, Â.M.
- Besčasnov, V.A.
- Borisov 1er, A.I.
- Borisov 2e, P.I.
- Frolov, A.F.
- Furman, A.F.
- Gorbačevskij, I.I.
- Gromnickij, P.F.
- Ivanov, I.I.
- Kireev, I.V.
- Lisovskij, N.F.
- Lûblinskij, Û.K.
- Mozgalevskij, N.O.
- Mozgan (ou Mazgan), P.D.
- Pestov, A.S.
- Solov'ëv, V.N..
- Spiridov, M.M.
- Suhinov, I.I.
- Šahirev, A.I.
- Šimkov, I.F.
- Tûtčev, A.I.
- Vedenâpin 1er, A.V.
- Vygodovskij, P.F.,
  pseudonyme : Duncov.

Repères biographiques

Pour permettre au lecteur de s'orienter plus facilement dans les différents grades, on a jugé utile de présenter un tableau synoptique de la hiérarchie civile et militaire en Russie[1822].

Rang (*čin*)	Hiérarchie militaire	Hiérarchie de la marine	Hiérarchie civile
1.	*General-Fel'dmaršal*, Général Feld-Maréchal (en France, Maréchal).	*General-Admiral*, Grand-Amiral.	*Gosudarstvennyj Kancler*, Chancelier d'Empire.
2.	*General ot Infanterii, Kavalerii ili Artillerii*, Général d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie.	*Admiral*, Amiral.	*Dejstvitel'nyj Tajnyj Sovetnik*, Conseiller privé actuel.
3.	*General-Lejtenant*, Lieutenant-général.	*Vice-Admiral*, Vice-Amiral.	*Tajnyj Sovetnik*, Conseiller privé.
4.	*General-Maior*, Général-major (en France, Maréchal-de-camp).	*Kontr-Admiral*, Contre-Amiral.	*Dejstvitel'nyj Statskij Sovetnik*, Conseiller d'Etat actuel.
5.	[Anciennement : *Brigadir*, brigadier]	[Anciennement : *Kapitan-Komandor*, Chef d'escadre]	*Statskij Sovetnik*, Conseiller d'Etat.
6.	*Polkovnik*, Colonel.	*Kapitan 1-go ranga*, Capitaine du 1er rang.	*Kolležskij Sovetnik*, Conseiller de collège.
7.	*Podpolkovnik*, Lieutenant-Colonel.	*Kapitan 2-go ranga*, Capitaine du 2nd rang.	*Nadvornyj Sovetnik*, Conseiller de cour ou Conseiller aulique.
8.	*Maior*, Major.	*Kapitan-Lejtenant*, Capitaine-lieutenant.	*Kolležskij Assessor*, Assesseur de collège.
9.	*Kapitan*, Capitaine ; *Rotmistr*, Capitaine de cavalerie.	*Lejtenant*, Lieutenant.	*Titulârnyj Sovetnik*, Conseiller titulaire ou Conseiller honoraire.
10.	*Štabs-Kapitan* ou *Štabs-Rotmistr*, Capitaine en second.	–	*Kolležskij sekretar'*, Secrétaire de collège.
11.	–	–	–
12.	*Poručik*, Lieutenant.	*Mičman*, Enseigne ou Second lieutenant.	*Gubernskij sekretar'*, Secrétaire de gouvernement.
13.	*Podporučik*, Sous-lieutenant.	–	*Senatskij ili Sinodskij Registrator*, Régistrateur du Sénat ou du Synode.
14.	*Praporŝik*, Enseigne ; *Kornet*, Cornette.	*Gardemarin*, Garde-marine ou Aspirant ou Elève.	*Kolležskij Registrator*, Régistrateur de collège.

Tableau synoptique de la hiérarchie civile et militaire
en usage en Russie au cours de la première moitié du XIXème siècle.

[1822] Tableau réalisé à partir de l'ouvrage de REIFF, Ch.Ph., *Dictionnaire russe-français, dans lequel les mots russes sont classés par famille ; ou dictionnaire étymologique de la langue russe, ouvrage dédié à Sa Majesté l'Empereur et couronné par l'Académie Impériale des Sciences*, Saint-Pétersbourg, éditeur N.I. Greč, 1835, tome premier (A-O).

AKULOV (OKULOV), Nikolaj Pavlovič (1797/1798 - ?)

Républicaniste. Lieutenant de l'équipage de marine de la Garde. Membre de la Société secrète de la Garde, il participa à l'insurrection du 14 décembre 1825. Jugé coupable au 11e degré, il fut envoyé comme simple soldat à la garnison de Tomsk, servit en Sibérie, puis fut transféré au Caucase. En 1838, il fut autorisé à quitter l'armée pour cause de maladie ; il décéda vraisemblablement peu après.

ANDREEV, Andrej Nikolaevič (1803/1804-1831)

Républicaniste. Sous-lieutenant du régiment d'Izmailov de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 8e degré et envoyé en exil en Iakoutie. En 1831, il reçut l'autorisation de s'installer dans le village de Verkhneoudinsk, l'un des plus froids de Iakoutie. Il mourut avec le Républicaniste N.P. Repin, lors de l'incendie de la maison de ce dernier.

ANDREEV, Âkov Maksimovič (1801-1840)

Républicaniste. Sous-lieutenant de la 8e brigade d'artillerie. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut l'un des soldats les plus actifs lors de l'insurrection du régiment de Tchernigov, et l'un des Républicanistes les plus résolus au cours des interrogatoires. Jugé coupable au 1er degré, il fut condamné à douze ans de réclusion dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, de 1827 à 1839. Il finit ses jours à l'hôpital psychiatrique de Verkhneoudinsk.

ANNENKOV, Ivan Aleksandrovič (1802-1878)

Républicaniste. Petit-fils du gouverneur général d'Irkoutsk, I.V. Âkobij. Lieutenant du régiment de cavalerie de la Garde. Membre de la filiale pétersbourgeoise de la Société du Sud, il prit aussi part à l'activité de la Société du Nord. Jugé coupable au 2e degré, il passa huit ans dans les geôles de Tchita et de Petrovski Zavod. A partir de 1835, il s'installa dans le village de Belski (région d'Irkoutsk), puis à Tourinsk, et enfin, en 1839, à Tobolsk. Sa fiancée, Praskov'â Egorovna Annenkova, née Pauline Goebble, fille d'un officier français de l'armée napoléonienne, le rejoignit en exil ; leur mariage fut célébré à Tchita en 1828. En 1856, après l'amnistie, tous deux revinrent en Russie d'Europe et se fixèrent à Nijni Novgorod. En 1861, I.A. Annenkov fut élu représentant de la noblesse du district. Il mourut à Nijni Novgorod en 1878, deux ans après son épouse.

ARBUZOV, Anton Petrovič (1797/1798-1843)

Républicaniste. Lieutenant de l'équipage de marine de la Garde personnelle du tsar. Membre fondateur de la Société secrète de l'équipage de la Garde, membre de la Société du Nord, c'est un proche de K.F. Ryleev qui menait une activité de propagande au sein des soldats. Jugé coupable au 1er degré, il fut condamné à douze ans de prison à Tchita, puis à Petrovski Zavod. Il fut autorisé à s'installer, après 1839, dans la région du Ienisseï, où il mourut.

AVRAMOV, Ivan Borisovič (1802-1840)

Républicaniste. Lieutenant du Corps des Maréchaux des logis de l'Etat-Major général. Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 7e degré de gravité et envoyé au bagne de Tchita (1827-1828). A partir de 1828, il fut autorisé à s'installer à

Touroukhansk, dans la région de Tobolsk (Sibérie occidentale). Victime d'une agression, il décéda en même temps que son camarade N.F. Lisovskij.

AVRAMOV, Pavel Vasil'evič (1790-1836)

Républicaniste. Colonel, commandant du régiment d'infanterie de Kazan. Il a participé à la campagne contre Napoléon en 1812, et aux campagnes européennes de 1813-1814. Il fut décoré de l'ordre de Saint Vladimir (4e classe) et de l'ordre de Sainte Anne (4e classe). Membre de l'Union du Bien public, puis de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 4e degré de gravité et envoyé pour cinq ans dans les geôles de Tchita et de Petrovski Zavod. A partir de 1833, il s'installa à Aksha (province d'Irkoutsk).

ÂKUBOVIČ, Aleksandr Ivanovič (1796/1797-1845)

Capitaine du régiment des Dragons de Nijni Novgorod. Il servit au Caucase et reçut l'ordre de Saint Vladimir (4e classe avec rosette). A.I. Âkubovič n'était pas membre des sociétés républicanistes, mais il prit une part active à l'insurrection de la place du Sénat. Jugé coupable au 1er degré, il passa treize ans dans les mines de Blagodatsk, puis dans les prisons de Tchita et Petrovski Zavod, de 1826 à 1839. En 1839, il s'installa dans un village près d'Irkoutsk, puis, en 1841, dans le village de Nazimov (province du Ienisseï), où il fonda une école. En 1845, il tomba gravement malade et mourut à l'hôpital d'Ienisseïsk.

ÂKUŠKIN, Ivan Dmitrievič (1793-1857)

Républicaniste. Capitaine de réserve du 37e régiment des Chasseurs. Il participa à la guerre de 1812, à la bataille de Borodino et aux campagnes européennes de 1813-1814, et reçut la croix de Koulm et l'ordre de Sainte Anne (4e classe). Il collabora à l'élaboration du statut de l'Union du Salut et fut membre actif de l'Union du Bien public, puis de la Société du Nord. Il se proposa pour assassiner le tsar. Jugé coupable au 1er degré, il passa huit ans dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod, puis se fixa en 1835 à Ialoutorovsk, où il créa des écoles sur le modèle de celles de Lancaster (enseignement mutuel). Après l'amnistie, il regagna Moscou. Il laissa des mémoires (*Zapiski*), publiés pour la première fois par A.I. Gercen à Londres, en 1862.

BARÂTINSKIJ, Aleksandr Petrovič, Prince (1799-1844)

Républicaniste. Capitaine en second du régiment des Hussards de la Garde personnelle du tsar, adjudant dans l'Etat-Major de la 2e armée. Membre de l'Union du Bien public, puis de la Société du Sud, il fut président de la filiale de la Société du Sud à Toultcha. Ami proche de P.I. Pestel', il fut jugé coupable au 1er degré et condamné à douze ans de réclusion à Tchita et à Petrovski Zavod. En 1839, il fut autorisé à s'installer à Tobolsk, où il demeura jusqu'à la fin de sa vie.

BASARGIN, Nikolaj Vasil'evič (1800/1801-1861)

Républicaniste. Lieutenant du régiment de Chasseurs de la Garde personnelle du tsar, adjudant de l'Etat-major de la 2e armée. Membre de la Société du Sud et de la filiale du sud de l'Union du Bien public, il fut jugé coupable au 2e degré. Emprisonné à Tchita et à Petrovski Zavod de 1827 à 1835, il s'installa à Tourinsk à partir de 1835, puis à Kourgan et enfin à Omsk. Après avoir travaillé de 1848 à 1856 au tribunal du zemstvo de Ialoutorovsk, il s'installa à Kiev à la faveur de l'amnistie, puis dans la région de Smolensk. Il mourut en 1861 à Moscou.

BAŠMAKOV, Flegont Mironovič (1747-1859)

Colonel d'artillerie, envoyé en 1823 comme simple soldat dans le régiment de Tchernigov. Il prit part à la campagne d'Italie de Souvorov, aux campagnes contre les Turcs et les Suédois, à la campagne de 1812 et aux campagnes de 1813-1814. Il reçut l'ordre de Sainte Anne et de Saint Vladimir, la croix de Malte, le sabre d'or « pour bravoure », et l'ordre prussien « pour services rendus ». Il prit part à l'insurrection du régiment de Tchernigov, et fut exilé en 1827 dans la région de Tobolsk, puis à Kourgan en 1838. Transféré à Tobolsk en 1853, il fut autorisé à rentrer en Russie d'Europe à la faveur de l'amnistie, mais il refusa et mourut à Tobolsk.

BATEN'KOV, Gavriil Stepanovič (1793-1863)

Républicaniste. Lieutenant-colonel du Corps des Ingénieurs des ponts et chaussées. Il participa à la campagne de 1812, puis aux campagnes contre Napoléon en 1813 et 1814. Il reçut l'ordre de Saint Vladimir (4e classe avec rosette) et de Sainte Anne (2e classe). En 1816, il servit à Tomsk, ce qui lui donna l'occasion de collaborer avec M.M. Speranskij. En 1821, il fut muté à Saint-Pétersbourg : il travaillait directement sous les ordres du comte A.A. Arakčeev. Licencié par ce dernier en 1825 pour « libre pensée » (*vol'nomyslie*), il devint membre de la Société du Nord et prépara activement l'insurrection. Jugé coupable au 2e degré, il passa vingt ans de réclusion à la forteresse Pierre-et-Paul, de 1826 à 1846. Exilé à Tomsk en 1846, il rentra en Russie d'Europe après l'amnistie et s'installa dans la région de Toula, puis dans la ville de Kalouga. Il rédigea des remarques sur le projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv, et laissa des *Mémoires* inachevés.

BEČASNOV (BEČASNYJ), Vladimir Aleksandrovič (1802-1859)

Républicaniste. Enseigne de la 8e brigade d'artillerie. Membre de la Société des Slaves Unis, il faisait partie des personnes volontaires pour attenter à la vie de l'Empereur. Jugé coupable au 1er degré, il passa douze ans dans les geôles de Tchita et de Petrovski Zavod, de 1827 à 1839. A partir de 1839, il s'installa à Smolenschchina, dans la région d' Irkoutsk.

BELÂEV, Aleksandr Petrovič (1803-1887)

Républicaniste. Second lieutenant de l'équipage de marine de la Garde personnelle du tsar. Il est l'un des fondateurs de la Société secrète de la marine de la Garde. Il participa activement à l'insurrection du 14 décembre 1825. Jugé coupable au 4e degré, il passa cinq ans dans les geôles de Tchita, puis s'installa dans la région d'Irkoutsk et organisa à Minousinsk une école pour enfants. Envoyé en 1839 comme simple soldat dans le Caucase, il fut exclu du service de l'armée en 1846, pour cause de maladie, et s'installa dans la région de Saratov. Après l'amnistie de 1856, il se fixa définitivement à Moscou. Il rendit visite en 1876 à L.N. Tolstoj, qui projetait d'écrire un roman sur les « Décembristes » et avait besoin de documentation ; ce roman ne vit jamais le jour. A.P. Belâev laisse des mémoires : *Vospominaniâ dekabrista o perežitom i perečuvstvovannom*.

BELÂEV, Petr Petrovič (1805-1864)

Républicaniste. Frère du précédent. Second lieutenant de l'équipage de marine de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société secrète de la marine de la Garde, il prit part à l'insurrection de 14 décembre. Jugé coupable au 4e degré, il demeura cinq

ans dans les prisons de Tchita ; il fut exilé dans le bourg de Minousinsk, puis envoyé dans le Caucase. A partir de 1832, il vécut à Saratov sous surveillance policière ; il dirigeait le comptoir de la société de bateaux à vapeur « Caucase et Mercure ». Il mourut à Saratov.

BESTUŽEV (MARLINSKIJ), Aleksandr Aleksandrovič (1797-1837)

Républicaniste. Capitaine en second du régiment des Dragons de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Nord, membre de la Société des Amis des Belles-Lettres russes, écrivain de renom surnommé « le Balzac russe », il co-dirigea avec K.F. Ryleev la revue *Polârnaâ zvezda* (*L'Etoile Polaire*), de 1823 à 1825. Le 14 décembre 1825, il mena avec son frère M.A. Bestužev les bataillons du régiment de Moscou sur la place du Sénat. Jugé coupable au 1er degré, il fut envoyé à Iakoutsk, puis, à partir de 1829, au Caucase. En 1836, il fut promu *enseigne* pour acte de bravoure. Il mourut au combat le 7 juin 1837, lors de la prise par les troupes russes du cap Adler, sur les rives de la Mer Noire.

BESTUŽEV, Mihail Aleksandrovič (1800-1871)

Républicaniste. Frère du précédent. Capitaine en second du régiment de Moscou de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Nord, il fut l'une des personnalités les plus actives et les plus virulentes du mouvement républicaniste. Jugé coupable au 2e degré, il passa douze ans dans les geôles de Tchita et de Petrovski Zavod, puis s'installa à Selenginsk, dans la région d'Irkoutsk, où il vécut avec son frère Nikolaj et K.P. Torson. A partir de 1867, il séjourna à Moscou.

BESTUŽEV, Nikolaj Aleksandrovič (1791-1855)

Républicaniste, aîné des frères Bestužev, écrivain. Capitaine-Lieutenant du 8e équipage de la marine de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société des Amis des Belles-Lettres russes, membre de la Société Libre d'Economie et directeur du Musée de la Marine, il était aussi l'un des membres les plus actifs de la Société du Nord. Il mena sur la place du Sénat l'équipage de la marine de la Garde. Jugé coupable au 2e degré, il passa douze ans dans les geôles de Tchita et de Petrovski Zavod, exerçant au bagne de nombreuses professions artisanales (technicien, serrurier, horloger, bijoutier, tisserand, fabricant de bottes, etc.). A partir de 1839, il s'installa avec son frère dans le village de Selenginsk (région d'Irkoutsk). Leur sœur Elena Aleksandrovna Bestuževa les rejoignit afin de partager leur vie d'exilés. Nikolaj y mena une activité ethnographique intense et contribua à faire découvrir les mœurs des Bouriates. Il a laissé des mémoires sur K.F. Ryleev : *Vospominaniâ o K.F. Ryleeve*.

BESTUŽEV, Petr Aleksandrovič

Républicaniste. Cadet des quatre frères Bestužev. Ses dates de naissance et de mort ne sont pas connues. Marin, il participa à l'insurrection et fut rétrogradé.

BESTUŽEV-RÛMIN, Mihail Pavlovič (1801-1826)

Républicaniste. Sous-lieutenant du régiment d'infanterie de Poltava. Il fut l'un des membres les plus actifs de la Société du Sud. Ami de S.I. Murav'ëv-Apostol, il fut remarqué par ce dernier pour ses talents d'organisateur. Ensemble, ils rédigèrent le *Catéchisme orthodoxe* (*Pravoslavnyj Katehizis*). M.P. Bestužev-Rûmin travailla activement au rapprochement de la Société des Slaves Unis et de la Société du Sud. Il

dirigea, avec S.I. Murav'ëv-Apostol, l'insurrection du régiment de Tchernigov. Condamné en-dehors des 11 degrés prévus par la Commission d'enquête, il fut pendu le 13 [26 N.S.] juillet 1826.

BOBRIÎEV-PUŠKIN, Nikolaj Sergeevič (1800-1871)

Républicaniste. Lieutenant du Corps des Maréchaux des logis. Membre de la filiale sud de l'Union du Bien public, membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 8e degré et envoyé en exil dans la région de Iakoutsk, où son état psychique se dégrada considérablement. En 1856, il fut autorisé à s'installer dans la province de Toula, près de ses proches. Poète, il publia des vers dans la revue *Kalliopa*, en 1816 et 1817.

BOBRIÎEV-PUŠKIN, Pavel Sergeevič (1802-1865)

Républicaniste. Frère du précédent. Lieutenant du Corps des Maréchaux des logis. Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 4e degré et passa cinq ans dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, puis s'installa à Tobolsk. En 1856, il reçut l'autorisation de rejoindre son frère et sa sœur dans la région de Toula. Poète et fabuliste, il écrivit dans la revue *Kalliopa* en 1816.

BORISOV, Andrej Ivanovič (1798-1854)

Républicaniste. Sous-lieutenant de réserve. Membre fondateur de la Société des Slaves Unis avec son frère Pëtr Ivanovič, il fut jugé coupable au 1er degré et condamné à travailler dans les mines de Blagodatsk. Après quelques années de réclusion dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, il s'installa dans la région d'Irkoutsk en 1835. Souffrant d'une maladie psychique grave, il se suicida après le décès de son frère.

BORISOV, Pëtr Ivanovič (1800-1854)

Républicaniste. Frère du précédent. Sous-lieutenant de la 8e brigade d'artillerie. Membre fondateur de la Société des Slaves Unis, auteur du *Règlement* et du *Serment* de cette société, il fut jugé coupable au 1er degré, travailla dans les mines de Blagodatsk, puis fut envoyé dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, de 1826 à 1839. A partir de 1839, il rejoignit son frère dans la région d'Irkoutsk.

BRIGGEN (FON DER BRIGGEN), Aleksandr Fëdorovič (1792-1859)

Républicaniste. Colonel de réserve du régiment d'Izmailov de la Garde personnelle du tsar. Il participa aux campagnes de 1812, 1813 et 1814, et reçut de nombreuses décorations, dont le sabre d'or « pour bravoure », l'ordre de Sainte Anne (4e classe), l'ordre de Saint Vladimir (3e classe avec rosette) et la croix de Koulm. Membre de l'Union du Bien public et de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 7e degré et passa deux ans dans la prison de Tchita (1827-1828). En 1828, il s'installa dans la région de Tobolsk. En 1836, il s'engagea dans le service civil à Kourgan, puis à Tourinsk. Après l'amnistie de 1856, il vécut à Peterhof et Saint-Pétersbourg.

BYSTRICKIJ, Andrej Ivanovič (1799-1872)

Sous-lieutenant du régiment de Tchernigov. Il participa à l'insurrection du régiment de Tchernigov et fut traduit devant la cour martiale de la 1ère Armée à Moguilev. Jugé

coupable au 1er degré, il passa treize ans en prison, de 1826 à 1839. Il s'installa dans la région d'Irkoutsk, puis à Moguilev après 1856.

ČERKASOV, Aleksej Ivanovič, Baron (1799-1855)

Républicaniste. Lieutenant du Corps des Maréchaux des logis. Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 7e degré et passa un an au bagne de Tchita, s'installa à Berezov en 1828, puis à Ialoutorovsk. En 1837, il fut envoyé dans le Caucase comme soldat de troupe et attaché au régiment des Chasseurs de Kabardin. Il demeura dans la province de Toula de 1843 à 1851, sous étroite surveillance policière, puis s'installa à Moscou où il demeura jusqu'à la fin de sa vie.

ČERNYŠEV, Zahar Grigor'evič, comte (1797-1862)

Républicaniste. Petit-fils du feld-maréchal I.G. Černyšev, frère d'A.G. Murav'ëva (épouse de N.M. Murav'ëv), cousin de F.F. Vadkovskij. Capitaine du régiment de Cavalerie de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Sud (filiale de Saint-Pétersbourg), il fut jugé coupable au 7e degré et passa un an au bagne de Tchita, puis s'installa à Iakoutsk en 1828. Transféré comme soldat de troupe au Caucase en 1829, il fut grièvement blessé en 1830. Il acheva son service militaire en 1837 et s'installa dans la propriété de sa sœur, dans la province de Moscou. En 1846, il obtint un poste à la chancellerie du gouverneur civil de Moscou, puis partit à l'étranger avec son épouse après l'amnistie. Il mourut à Rome en 1862.

ČIŽOV, Nikolaj Alekseevič (1800-1848)

Républicaniste. Lieutenant du 2e équipage de la marine. Membre de la Société du Nord, il prit part à l'insurrection du 14 décembre et fut jugé coupable au 8e degré. Envoyé en exil dans la province de Iakoutie, il fut transféré dans la province d'Irkoutsk, puis affecté comme soldat de troupe au bataillon de ligne de Sibérie. Après avoir achevé son service, en 1843, il vécut sous surveillance policière dans les provinces de Toula et d'Oriol.

DAVYDOV, Vasilij L'vovič (1793-1855)

Républicaniste. Colonel de réserve du régiment des Hussards d'Alexandre. Cousin de Denis Davydov. Il participa à la campagne de 1812, aux campagnes en Europe de 1813-1814 et à la bataille de Borodino, et fut décoré des ordres de Saint Vladimir (4e classe avec rosette) et de Sainte Anne (2e et 4e classes), du sabre d'or, de la croix de Koulm et de la décoration prussienne « pour le mérite ». Membre de l'Union du Bien public, membre actif de la Société du Sud, dont il dirigeait avec S.G. Volkonskij la filiale de Kamensk, il fut l'un des principaux acteurs du rapprochement entre la Société du Nord et la Société du Sud. Jugé coupable au 1er degré, il fut condamné aux travaux forcés et à la prison, de 1826 à 1839. En 1839, il s'installa à Krasnoïarsk avec son épouse Aleksandra Ivanovna Davydova, qui fut autorisée à regagner la Russie d'Europe avec ses enfants après le décès de son époux en 1855.

ENTAL'CEV, Andrej Vasil'evič (1788-1845)

Républicaniste. Lieutenant-colonel, commandant de la 27e brigade de l'artillerie à cheval. Il participa aux campagnes contre la France (1806-1807), puis à la campagne de 1812. Décoré des ordres de Saint Vladimir (4e classe avec rosette) et de Sainte Anne (4e classe), il reçut la croix d'or pour sa conduite à la bataille de Preussich-Erlau.

Membre de la filiale sud de l'Union du Bien public, membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 7e degré et condamné à un an de bagne à Tchita. En 1829, il s'installa à Berezov puis fut transféré à Ialoutorovsk. Son épouse, Aleksandra Vasil'eva Ental'ceva, arrivée à Tchita en 1827, demeura à Ialoutorovsk après son décès. Elle ne fut autorisée à regagner la Russie d'Europe qu'après l'amnistie de 1856.

FALENBERG, Pëtr Ivanovič (1791-1873)

Républicaniste. Lieutenant-colonel du Corps des Maréchaux des logis. Il prit part à la guerre de 1812, puis aux campagnes européennes de 1813-1814. Il fut décoré des ordres de Saint Vladimir (4e classe avec rosette) et de Sainte Anne (2e et 4e classes), ainsi que de l'ordre prussien « Pour le mérite ». Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 4e degré et condamné à cinq ans de travaux forcés, qu'il effectua à Tchita et à Petrovski Zavod. Au sortir du bagne, en 1832, il s'installa dans le district de Minousinsk. Après l'amnistie, il demeura en Sibérie jusqu'en 1859, puis s'installa dans la province de Podolie et mourut à Belgorod en 1873.

FOHT, Ivan Fëdorovič (1794-1842)

Républicaniste. Capitaine en second du régiment d'infanterie d'Azov. Il participa à la campagne de 1815. Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 8e degré et envoyé en exil à Berezov, où il vécut de ses travaux de tourneur et servit d'assistant au médecin local. Il gagna Kourgan en 1829 et y demeura jusqu'à la fin de ses jours.

FONVIZIN, Mihail Aleksandrovič (1787-1854)

Républicaniste. Général-major de réserve. Neveu de Denis Ivanovič Fonvizin. Il se distingua à la bataille d'Austerlitz en 1805, puis participa à la guerre contre la Suède (1808-1809) ; il fut l'adjudant du général A.P. Ermolov en 1812. Il participa aux campagnes en Europe, en 1813-1814, et fut cité à l'ordre de Sainte Anne (4e classe) pour Austerlitz, à l'ordre de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), reçut le sabre d'or avec mention « pour acte de bravoure », l'ordre de Sainte Anne (2e classe) avec diamants, la croix de Koulm et l'ordre prussien « pour le mérite ». Membre de l'Union du Salut, de l'Union du Bien public et de la Société du Nord, M.A. Fonvizin participa à l'insurrection à Moscou. Jugé coupable au 4e degré, il passa un an dans la forteresse Pierre-et-Paul, après quoi il fut envoyé au bagne à Tchita, puis à Petrovski Zavod. Son épouse, Natal'â Dmitrievna Fonvizina, l'avait rejoint dès 1828, laissant en Russie d'Europe leurs deux enfants en bas âge. En 1832, ils s'installèrent à Ienisseïsk, puis à Krasnoïarsk, et enfin à Tobolsk. En 1848, au péril de leur vie, ils soignèrent les malades atteints du choléra lors d'une épidémie en Sibérie. Autorisés en 1853 à regagner la Russie d'Europe, ils s'installèrent dans la province de Moscou sous haute surveillance policière.

FROLOV, Aleksandr Fillipovič (1804-1885)

Républicaniste. Sous-lieutenant du régiment d'infanterie de Penza. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 2e degré et condamné à huit ans de travaux forcés, qu'il passa dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod, de 1827 à 1835. En 1835, il fut assigné à résidence dans le village de Chouchen (district de Minousinsk, province du Ienisseï) ; puis il s'installa à Sergiev-Posad en 1872, et à Moscou en 1879. Il est l'auteur de mémoires : *Vospominaniâ i zametki*.

FURMAN, Andrej Fëdorovič (1795-1835)

Républicaniste. Capitaine du régiment d'infanterie de Tchernigov. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 8e degré, puis envoyé en exil à Kandinsk, dans la province de Tobolsk.

GLINKA, Fëdor Nikolaevič (1786-1880)

Membre de l'Union du Salut, l'un des dirigeants de l'Union du Bien public. Il publia en 1815 les *Lettres d'un officier russe* (*Pis'ma russkogo oficera*), puis fut rédacteur à la *Revue militaire* (*Voennyj žurnal*). Il rédigea de nombreuses chansons militaires, puis dirigea une imprimerie en 1818-1819. En 1826, il fut envoyé en Sibérie, à Petrozavodsk.

GOLICYN, Valerân Mihajlovič, Prince (1803-1859)

Républicaniste. Gentilhomme de chambre (Kammerjunker). Membre de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 7e degré et condamné à l'exil en Sibérie. De 1826 à 1829, il demeura dans la région d'Irkoutsk, puis fut envoyé comme simple soldat au Caucase. En 1838, il s'installa à Oriol, puis à Moscou en 1853, où il fut placé sous haute surveillance policière.

GORBAČEVSKIJ, Ivan Ivanovič (1800-1869)

Républicaniste. Sous-lieutenant de la 8e brigade d'artillerie. Membre de la Société des Slaves Unis dont il fut l'un des membres les plus actifs, il faisait partie des volontaires pour l'assassinat du tsar. Jugé coupable au 1er degré, il passa douze ans dans les geôles de Tchita et de Petrovski Zavod. En 1839, à sa sortie du bagne, il se fixa à Petrovski Zavod. Il fut autorisé à regagner Saint-Pétersbourg en 1863 mais ne quitta pas la Sibérie. Il laisse des *Zapiski*, qui, malgré les controverses, demeurent une source importante pour l'étude du mouvement des Slaves Unis.

GROMNICKIJ (GROMITSKIJ), Pëtr Fëdorovič (1803-1851)

Républicaniste. Lieutenant du régiment d'infanterie de Penza. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 1er degré et condamné à huit ans de prison à Tchita et à Petrovski Zavod. En 1835, il s'installa dans la région d'Irkoutsk ; il fit l'objet d'une étroite surveillance policière à partir de 1842 pour avoir lu *Un regard sur la société secrète russe* (*Vzglâd na russkoe tajnoe obŝestvo*) de M.S. Lunin. En 1851, il mourut de la tuberculose à l'hôpital d'Irkoutsk.

IGEL'STROM, Konstantin Gustarovič ou Evstaf'evič (1799-1851)

Républicaniste. Capitaine, commandant de la 1ère division du bataillon des pionniers de Lituanie. Membre de la Société secrète des Amis de l'Armée, il conduisit le bataillon des pionniers de Lituanie sur la place du Sénat. Il passa cinq ans, de 1827 à 1832, dans les prisons de Nertchinsk, puis s'installa à Sretensk (région de Tchita) avant d'être envoyé dans le Caucase comme simple soldat en 1836. Après son service militaire, il s'installa à Taganrog, où il travaillait dans les services douaniers ; il mourut à Kremensk.

IVANOV, Il'â Ivanovič (1800-1838)

Républicaniste. Fonctionnaire d'approvisionnement de 10e classe. Membre de la Société des Slaves Unis dont il était secrétaire, grand admirateur de M.S. Lunin, dont il lut et recopia les œuvres politiques dirigées contre le gouvernement, il fut jugé coupable au 4e degré et passa cinq années dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, de 1827 à 1832, avant de s'installer dans la région d'Irkoutsk, où il mourut.

IVAŠEV, Vasilij Petrovič (1797-1840)

Républicaniste. Capitaine du régiment de Cavalerie de la Garde, adjudant du comte P.H. Vitgenštejn, commandant de la 2e Armée. Membre de la filiale sud de l'Union du Bien public et membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 6e degré. Après 8 ans passés dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, il se fixa en 1835 dans la région de Tobolsk. Sa fiancée, Kamilla Petrovna (1808-1839), née Le Dantu, fille d'un républicain français émigré en Russie, l'épousa en 1831 à la prison de Petrovski Zavod : cet épisode fut l'un des plus racontés dans les mémoires des Républicanistes.

KAHOVSKIJ, Pëtr Grigor'evič (1799-1826)

Républicaniste. Lieutenant de réserve. Membre de la Société du Nord, il organisa une filiale de cette société au sein du régiment des grenadiers. Désigné par K.F. Ryleev pour assassiner Nicolas Ier le 14 décembre, il ne parvint qu'à blesser mortellement le gouverneur militaire général de Saint-Pétersbourg, le comte M.A. Miloradovič, ainsi que le commandant du régiment des grenadiers, N.K. Stûrler. Jugé en dehors des degrés de peines prévus, il fut pendu le 26 juillet 1826.

KIREEV, Ivan Vasil'evič (1803-1866)

Républicaniste. Enseigne de la 8e brigade d'artillerie. Membre de la Société des Slaves Unis, il participa activement à l'insurrection de Tchernigov. Jugé coupable au 2e degré, il fut incarcéré jusqu'en 1835, notamment dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, puis s'installa à Minousinsk, où il demeura après l'amnistie. Il gagna Kalouga en 1861, puis Toula. Il peignit quelques tableaux, aujourd'hui conservés au musée ethnographique de Toula, dans l'appartement-musée d'A.S. Puškin à Saint-Pétersbourg et au musée de l'Ermitage.

KONOVNICYN, Pëtr Petrovič (1803-1830)

Républicaniste. Fils de P.P. Konovnicyn, ministre de la guerre et héros de 1812. Sous-lieutenant de l'Etat-major général de la Garde. Membre de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 9e degré, rétrogradé au rang de simple soldat et envoyé dans le bataillon de garnison de Semipalatinsk. Transféré dans le Caucase en 1827, il participa à la guerre russo-turque en 1828-1829. Il rencontra A.S. Puškin peu de temps avant de mourir, en 1830.

KORNILOVIČ (ou BEZ-KORNILOVIČ), Aleksandr Osipovič (1800-1834)

Républicaniste. Capitaine en second de l'Etat-major général de la Garde personnelle du tsar. Il enseignait la statistique et la géographie dans l'école de cavalerie de la Garde. Membre de la Société du Sud, il prépara l'insurrection de Tchernigov, fut jugé coupable au 4e degré et condamné au bagne à Tchita. En 1828, il fut rappelé à Saint-Pétersbourg suite à une dénonciation calomnieuse du journaliste F.V. Bulgarin, qui

avait soutenu qu'A.O. Kornilovič entretenait des relations avec des puissances étrangères. Il demeura quatre ans dans la forteresse Pierre-et-Paul. Rétrogradé à sa libération en 1832, il fut envoyé dans le Caucase, où il mourut de la fièvre jaune. Historien, il avait publié un grand nombre d'articles dans les revues *Severnyj arhiv*, *Syn otečestva*, *Sorevnovatel' prosveŝeniâ i blagotvoreniâ*. Il collabora à la revue *Polârnaâ zvezda* de K.F. Ryleev et A.A. Bestužev, et édita en 1824 l'almanach *Russkaâ starina*.

KOŽEVNIKOV, Andrej L'vovič (1802-1867)

Républicaniste. Sous-lieutenant du régiment des Grenadiers de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Nord, il protesta lors de la cérémonie de prestation de serment à Nicolas Ier et fut envoyé dans les régiments de garnison de Sibérie, puis servit dans la garnison d'Irkoutsk. Transféré à Pskov en 1843, il mourut à Saint-Pétersbourg.

KRASNOKUTSKIJ, Semën Grigor'evič (1787/1788-1840)

Républicaniste. Haut procureur du Sénat, conseiller d'Etat actuel. Il participa à la campagne militaire de 1807 contre la France, puis à celle de 1812, et aux campagnes européennes de 1813-1814. Il reçut les ordres russes de Sainte Anne (2e et 4e classes) et Saint Vladimir (4e classe avec rosette), la croix de Koulm, l'ordre prussien « pour le mérite », l'ordre autrichien de Léopold (3e degré), l'ordre bavarois de Maximilien-Joseph (2e degré) et le sabre d'or « pour acte de bravoure ». Membre de la filiale sud de l'Union du Bien public, membre de la Société du Sud, il prépara l'insurrection sur la place du Sénat. Jugé coupable au 8e degré, il fut envoyé en exil à Verkhoïansk, puis vécut à Iakoutsk, Vitim et Minousinsk. Dans les années 1830, en raison d'une paralysie touchant les deux jambes, il fut transféré à Krasnoïarsk pour y recevoir des soins. Il mourut à Tobolsk en 1840.

KRIVCOV, Sergej Ivanovič (1802-1864)

Républicaniste. Sous-lieutenant de la brigade d'Artillerie à cheval de la Garde personnelle du tsar. Membre de la filiale pétersbourgeoise de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 7e degré, passa un an au bagne de Tchita, puis, en 1828, se fixa à Minousinsk. En 1831, il fut envoyé comme simple soldat dans le Caucase, où il servit jusqu'en 1839. Il gagna ensuite la région d'Oriol, où il passa la fin de ses jours sous surveillance policière.

KRÛKOV, Aleksandr Aleksandrovič (1793-1866)

Républicaniste. Fils du gouverneur de Nijni Novgorod. Lieutenant du régiment de cavalerie de la Garde et adjudant du comte Vitgenštejn, commandant en chef de la 2e Armée. Décoré de la croix de Koulm et des ordres de Sainte Anne (4e classe) et de Saint Vladimir pour sa conduite lors de la guerre de 1812 et des campagnes européennes en 1813-1814, membre de la filiale sud de l'Union du Bien public, membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 2e degré et passa 5 ans dans les prisons de Tchita et de Petrovskij zavod. En 1836, il se fixa dans la région de Minousinsk ; il gagna ensuite Kiev avec sa famille en 1859, puis Bruxelles en 1865, où il mourut.

KRÛKOV, Nikolaj Aleksandrovič (1800-1854)

Républicaniste. Frère du précédent. Lieutenant du Corps des Maréchaux des logis. Il fut décoré de l'ordre de Sainte Anne (4e classe). Membre de la filiale sud de l'Union du Bien public, il fut l'un des fondateurs et des idéologues de la Société du Sud. Il participa à l'insurrection du régiment de Tchernigov. Jugé coupable au 2e degré, il fut condamné, comme son frère, à cinq ans au bagne de Tchita, puis dans la prison de Petrovski Zavod. Il monta un grand intérêt pour l'agriculture durant ses années d'exil. Il mourut à Minousinsk.

KÛHEL'BEKER, Mihail Karlovič (1798-1859)

Républicaniste. Lieutenant de l'équipage de marine de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 5e degré. De 1827 à 1831, il purgea sa peine d'emprisonnement dans les bagnes de Tchita et Petrovski Zavod. A partir de 1831, il s'installa à Bargouzine mais demeura sous surveillance policière. Il ne bénéficia pas de l'autorisation de retourner en Russie d'Europe après l'amnistie de 1856 et demeura en Sibérie jusqu'à sa mort.

KÛHEL'BEKER, Vil'gel'm Karlovič (1797-1846)

Républicaniste. Assesseur de collège de réserve. Frère du précédent. Il eut pour camarades de lycée, à Tsarskoe Selo, I.I. Puŝin et A.S. Puškin, et enseigna à la pension près l'Université de Moscou. Membre de la Société du Nord, il participa activement à l'insurrection sur la place du Sénat, s'enfuit, mais fut rattrapé de justesse à la frontière russe. Jugé coupable au 1er degré, il passa dix ans de réclusion dans les forteresses de Dounabourg et de Sveaborg. Exilé dans le district sibérien de Kourgan en 1836, il gagna Tobolsk en 1846 et y mourut. Poète et critique de talent, il édita, avec V.F. Odoevskij, la revue *Mnemozina*, collabora à la revue républicaniste *Polârnaâ zvezda* et laissa un journal : *Dnevnik*.

LIHARËV, Vladimir Nikolaevič (1803-1840)

Républicaniste. Sous-lieutenant du Corps des Maréchaux des logis. Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 7e degré, passa un an dans le bagne de Tchita, puis s'installa dans la ville de Kourgan. Envoyé dans le Caucase en 1838 comme simple soldat, il fut affecté au régiment d'infanterie de Tenginsk et mourut au combat près de Valerik, en 1840.

LISOVSKIJ, Nikolaj Fëdorovič (1802-1844)

Républicaniste. Lieutenant du régiment d'infanterie de Penza. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 7e degré, passa un an dans le bagne de Tchita, puis s'installa, à partir de 1828, dans la région du Ienisseï avec son ami républicaniste I.B. Avramov. Il mourut assassiné par des pillards.

LÛBLINSKIJ, Julian Kazimirovič (1798-1873)

Républicaniste. Noble de la province de Volhynie. Membre fondateur de la Société des Slaves Unis, il fut jugé au 6e degré et passa deux ans au bagne de Tchita avant d'être transféré à la forteresse de Tounkin, dans la région d'Irkoutsk, en 1829. En 1844, il s'installa à Jilkino et ne put revenir sur les terres familiales qu'en 1857, après

l'amnistie. Il se fixa à Saint-Pétersbourg en 1872, où il vécut dans la misère. Il laisse des *Zapiski* publiés par A.I. Gercen dans la revue *La Cloche* (*Kolokol*) en 1862.

LORER, Nikolaj Ivanovič (1797/1798-1873)

Républicaniste. Major du régiment d'infanterie de Viatka, où il servit sous les ordres de P.I. Pestel'. Il participa aux campagnes européennes de 1813-1814 et fut décoré de l'ordre de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), de l'ordre de Sainte Anne (4e classe) et de la croix de Koulm. Membre des Sociétés du Nord et du Sud, il fut jugé coupable au 4e degré et passa cinq ans dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod avant de s'installer à Kourgan. Transféré dans le Caucase comme simple soldat en 1837, il servit aux côtés de M.Û. Lermontov. En 1842, il gagna le district de Kherson, où il vécut sous étroite surveillance policière. Mort à Poltava en 1873, il laisse des mémoires d'un grand intérêt.

LUCKIJ, Aleksandr Nikolaevič (*ca* 1804-1882)

Républicaniste. Sous-officier du régiment de Moscou de la Garde personnelle du tsar. Il participa à l'insurrection du 14 décembre et fut condamné aux travaux forcés. Sur le chemin de la Sibérie, il prit la place et l'identité d'un co-détenu, et vécut dans le district d'Atcha sous le nom d'Agafon Nepomnâšij (littéralement, Agafon l'amnésique). Lorsque la supercherie fut découverte, A.N. Luckij fut envoyé dans les mines de Nertchinsk, où il purgea une seconde peine jusqu'en 1850.

LUNIN, Mihail Sergeevič (1787-1845)

Républicaniste. Fils d'un conseiller d'Etat, cousin des Républicanistes Nikita et Aleksandr Murav'ëv. Lieutenant-colonel du régiment des Hussards de Grodno. Il participa aux campagnes contre la France en 1806-1807, à la guerre de 1812 et aux campagnes européennes de 1813-1814. Il reçut les ordres de Sainte Anne (2e et 4e classes) et de Saint Vladimir (4e classe), ainsi que le sabre d'or « pour acte de bravoure » à l'issue de la bataille de Borodino. Membre de l'Union du Salut, de l'Union du Bien public et de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 1er degré et condamné à dix ans de travaux forcés dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod. En 1836, il s'installa près d'Irkoutsk, où il écrivit de nombreux articles sur le sens historique de l'insurrection du 14 décembre. En 1841, en raison de cette activité subversive, il fut arrêté et emprisonné à la forteresse d'Akatouï, où il mourut dans des circonstances non élucidées à ce jour – suicide ou arrêt cardiaque. En 1859, A.I. Gercen publia son article *Regard sur la société secrète russe de 1816 à 1826* (*Vzglâd na russkoe tajnoe obŝestvo s 1816 po 1826 god*) dans la revue *Polârnaâ zvezda*.

MIT'KOV, Mihail Fotievič (1791-1849)

Républicaniste. Colonel du régiment de Finlande de la Garde personnelle du tsar. Il participa aux campagnes contre la France en 1806-1807, à la guerre de 1812 et aux campagnes européennes de 1813-1814. Décoré du sabre d'or « pour acte de bravoure », des ordres de Saint Vladimir (4e classe avec rosette) et de Sainte Anne (2e et 4e classes), membre de la Société du Nord, dont il fut l'un des organisateurs les plus actifs, il fut jugé coupable au 2e degré. Après deux années passées dans les forteresses de Saint-Pétersbourg, il demeura dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod de 1828 à 1835, puis s'installa à Irkoutsk et Krasnoïarsk, où il vécut avec V.L. Davydov. Il mourut de la tuberculose. Homme d'une parfaite instruction, il rassembla une importante bibliothèque lors de son exil sibérien.

MOŠINSKIJ, Pëtr Igat'evič, Comte (1800-1879)

Maréchal de la noblesse de la province de Volhynie. Directeur de la Société secrète polonaise, il fut arrêté en 1826, enfermé à la forteresse Pierre-et-Paul, puis transféré à Varsovie. Condamné à dix ans d'exil en Sibérie, il fut envoyé en 1829 à Tobolsk, puis s'installa en 1834 à Timbirsk. Il mourut à Cracovie en 1879.

MOZALEVSKIJ, Aleksandr Evtihievič (1803-1851)

Enseigne du régiment d'infanterie de Tchernigov. Pour avoir participé activement à l'insurrection du régiment de Tchernigov, il fut condamné à mort, peine commuée en condamnation aux travaux forcés. De 1826 à 1829, il travailla dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod, et fut mêlé, en 1828, à une révolte dans la mine de Zerentouï. En 1850, il gagna la province du Ienisseï, où il mourut l'année suivante.

MOZGALEVSKIJ, Nikolaj Osipovič (1801-1844)

Républicaniste. Sous-lieutenant du régiment d'infanterie de Saratov. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 8e degré. Exilé à Narym en 1826, il se fixa ensuite à Minousinsk, dans la province du Ienisseï, où il mourut en 1844.

MOZGAN (MAZGAN), Pavel Dmitrievič (1802-1843)

Républicaniste. Sous-lieutenant du régiment d'infanterie de Penza. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 4e degré et passa six ans dans les bagnes de Tchita et Petrovski Zavod, de 1827 à 1833. En 1834, il se fixa dans la province de Tchita, puis, en 1838, fut envoyé dans le Caucase comme simple soldat ; il fut tué au combat lors de la prise du fort de Gergebil.

MUHANOV, Pëtr Aleksandrovič (1800-1854)

Républicaniste. Capitaine en second du régiment d'Izmailov de la Garde personnelle du tsar. Membre de l'Union du Bien public, il prit part aux réunions des membres de la société secrète à Moscou après les événements du 14 décembre. Jugé coupable au 4e degré, il passa cinq ans dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod et s'installa à Bratski Ostrog en 1832, puis à Oust-Kouda (district d'Irkoutsk) en 1842. Homme de lettres, collaborateur des revues *Syn otečestva*, *Severnyj arhiv, Moskovskij telegraf* et *Uraniâ* (almanach de M.P. Pogodin), il écrivit durant son exil une *Histoire de Russie* (*Istoriâ Rossii*), malheureusement perdue.

MURAV'ËV, Aleksandr Mihajlovič (1802-1853)

Républicaniste. Frère cadet de Nikita Murav'ëv. Cornette du régiment de Cavalerie de la Garde personnelle du tsar. Membre de l'Union du Bien public et de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 4e degré et condamné à cinq ans de travaux forcés, qu'il effectua de 1827 à 1832 dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod. De 1832 à 1835, il resta volontairement trois ans de plus au bagne de Petrovski Zavod pour ne pas abandonner son frère. En 1835, tous deux se fixèrent à Ourik, près d'Irkoutsk. Chancelier à partir de 1844, A.M. Murav'ëv vint en aide à la population pauvre de Tobolsk, et y fonda l'institut Marie, premier établissement d'enseignement pour jeunes filles en Sibérie.

MURAV'ËV, Aleksandr Nikolaevič (1792-1863)

Républicaniste. Fils de N.N. Murav'ëv, écrivain, fondateur et directeur de l'école de cavalerie de la Garde. Colonel de réserve de l'Etat-major général de la Garde. Il participa à la guerre de 1812, à la bataille de Borodino, et aux campagnes européennes de 1813-1814 ; il fut décoré de l'ordre de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), de l'ordre de Sainte Anne (4e classe), de l'ordre prussien « pour le mérite », de l'ordre autrichien de Léopold (3e degré), de l'ordre bavarois de Maximilien-Joseph (3e degré) et de la croix de Koulm. Membre fondateur de l'Union du Salut et membre très actif de l'Union du Bien public, il joua un rôle de premier plan au sein du mouvement républicaniste jusqu'en 1819. Jugé coupable au 6e degré, il fut envoyé à Iakoutsk en 1826, mais conserva son grade et ses titres. Il servit à Viatka, devint gouverneur à Tobolsk puis à Arkhangelsk. L'amnistie de 1856 lui permit de regagner la Russie d'Europe avec le grade de général-major. Gouverneur de Nijni-Novgorod, puis sénateur, il participa activement à l'application de l'abolition du servage dans les années 1860. Il a laissé des mémoires sous le titre *Vospominaniâ*.

MURAV'ËV, Artamon Zaharovič (1793-1846)

Républicaniste. Colonel, commandant du régiment des Hussards d'Akhtyr. Il participa à la guerre de 1812 et aux campagnes européennes de 1813-1814, et fut décoré des ordres de Sainte Anne (4e classe) et de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), de l'ordre prussien « pour le mérite » et de la croix de Koulm. Membre de l'Union du Salut, de l'Union du Bien public et de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 1er degré et condamné aux travaux forcés dans les bagnes de Nertchinsk et d'Aleksandrovski Zavod, puis dans les mines de Blagodatsk. De 1827 à 1839, il fut emprisonné dans les geôles de Tchita et de Petrovski Zavod, après quoi il se fixa dans les faubourgs d'Irkoutsk. Médecin, il aidait F.B. Vol'f, et soutint matériellement les frères Borisov, réduits à une extrême misère.

MURAV'ËV, Nikita Mihajlovič (1795-1843)

Républicaniste. Fils de M.N. Murav'ëv. Capitaine de l'Etat-major général de la Garde. Il participa aux campagnes européennes de 1813-1814 et fut décoré des ordres de Sainte Anne (4e classe) et de Saint Vladimir (4e classe avec rosette). Membre actif de l'Union du Salut, de l'Union du Bien public et de la Douma suprême de la Société du Nord – dont il fut le principal idéologue –, auteur d'un projet constitutionnel, il fut jugé coupable au 1er degré et passa 8 ans dans les prisons de Tchita et Petrovski Zavod, où son épouse Aleksandra Grigor'evna Murav'ëva le rejoignit. Il s'installa en 1835 dans le village d'Ourik, près d'Irkoutsk, où il mourut. Il laissa, outre ses projets constitutionnels, une étude du rapport de la Commission d'enquête, *Razbor doneseniâ tajnoj Sledstvennoj komissii v 1826 godu*, qui fut publiée par A.I. Gercen dans la revue *Polârnaâ zvezda* (livre V).

MURAV'ËV-APOSTOL, Matvej Ivanovič (1793-1886)

Républicaniste. Frère aîné de S.I. et I.I. Murav'ëv-Apostol, fils d'I.M. Murav'ëv-Apostol. Lieutenant-colonel de réserve. Membre de l'Académie des Sciences de Russie, il participa à la guerre de 1812, à la bataille de Borodino et aux campagnes européennes de 1813-1814, et fut décoré de la croix de Koulm et de l'ordre de Sainte Anne (4e classe). Membre fondateur de l'Union du Salut et de l'Union du Bien public, membre de la Société du Sud, il prit activement part à l'insurrection de Tchernigov. Jugé coupable au 1er degré et condamné à l'exil à vie en Iakoutie, il organisa une école pour enfants russes et yakoutes, puis fut transféré en 1836 à Ialoutorovsk. Après

l'amnistie de 1856, il vécut à Tver jusqu'en 1863, puis s'installa à Moscou, où il demeura jusqu'à la fin de ses jours.

MURAV'ËV-APOSTOL, Sergej Ivanovič (1795-1826)

Républicaniste. Frère du précédent. Lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Tchernigov. Il participa à la guerre de 1812, à la bataille de Borodino et aux campagnes européennes de 1813-1814. Il fut décoré des ordres de Sainte Anne (4e et 2e classes) et de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), ainsi que du sabre d'or « pour acte de bravoure ». A partir de 1815, il servit aux régiments de Semenov, de Poltava, puis de Tchernigov. Fondateur de l'Union du Salut et de l'Union du Bien public, membre de la Société du Sud, chef de la section de Vassiliev, il fut très actif au sein du mouvement républicaniste et dirigea l'insurrection armée du régiment d'infanterie de Tchernigov. Jugé hors des degrés de peines prévus, il fut pendu le 26 juillet 1826.

NARYŠKIN, Mihail Mihajlovič (1798-1863)

Républicaniste. Colonel du régiment d'infanterie de Tartu. Membre de l'Union du Bien public et de la Société du Nord, il œuvra au rapprochement des Société du Nord et du Sud. Jugé coupable au 4e degré, il passa cinq ans dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, puis s'installa à Kourgan avec son épouse, Elizaveta Petrovna Naryškina (1802-1867). Envoyé dans le Caucase comme soldat en 1837, M.M. Naryškin s'installa après 1844 dans la province de Toula et mourut à Moscou.

NAZIMOV, Mihail Aleksandrovič (1801-1888)

Républicaniste. Capitaine en second de l'escadron des Pionniers à cheval de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 8e degré et condamné à l'exil à vie en Sibérie. Transféré au Caucase comme simple soldat en 1837, il fut affecté au régiment des chasseurs de Kabardin et se lia d'amitié avec M.Û. Lermontov et A.I. Odoevskij. Son service achevé, il vécut à Pskov, sous haute surveillance policière. Architecte de formation, il dessina des plans qui contribuèrent au développement de nombreuses villes de Sibérie occidentale.

NOROV, Vasilij Sergeevič (1793-1853)

Républicaniste. Fils du représentant de la noblesse de la province de Saratov. Lieutenant-colonel de réserve. Il participa à la guerre de 1812 et à la bataille de Tarutino, et fut décoré des ordres de Sainte Anne (2e et 4e classes) et de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), ainsi que de la croix de Koulm. Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 2e degré et condamné à 15 ans de travaux forcés, ramenés à dix ans par grâce impériale. Rétrogradé simple soldat et intégré au 6e bataillon de ligne de la Mer Noire en 1835, il quitta le service trois ans plus tard avec le grade de sous-officier pour s'installer dans la propriété de son père, dans la région de Moscou, sous étroite surveillance policière. Il laisse des mémoires sur les campagnes de 1812-1813 : *Zapiski o pohode 1812-1813 gg.*

OBOLENSKIJ, Evgenij Petrovič, Prince (1796-1865)

Républicaniste. Lieutenant du régiment de Finlande de la Garde personnelle du tsar. Membre de l'Union du Bien public, membre de la Douma suprême de la Société du Nord, il participa à l'insurrection du 14 décembre. Jugé coupable au 1er degré, il fut condamné aux travaux forcés dans les mines de Blagodatsk, puis transféré dans les

prisons de Tchita et de Petrovski Zavod. Après avoir purgé sa peine, il s'installa dans le district de Verkhneoudinsk, puis à Ialoutorovsk en 1841. A la faveur de l'amnistie, il gagna Kalouga, où il demeura jusqu'à sa mort. Il laisse des souvenirs sur K.F. Ryleev : *Vospominaniâ o K.F. Ryleeve*.

ODOEVSKIJ, Aleksandr Ivanovič, Prince (1802-1839)

Républicaniste. Cornette du régiment de Cavalerie de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Nord, il participa à l'insurrection sur la place du Sénat et fut jugé coupable au 4e degré. De 1827 à 1832, il purgea sa peine dans les prisons de Tchita et de Petrovski zavod, puis s'installa dans la province d'Irkoutsk. Envoyé comme simple soldat dans le Caucase en 1837, il mourut deux ans plus tard de la malaria. Poète réputé, il comptait parmi ses amis les plus proches K.F. Ryleev, A.S. Griboedov et A.A. Bestužev-Marlinskij. Plusieurs de ses poèmes furent publiés dans l'almanach républicaniste *Polârnaâ zvezda*.

ORLOV, Mihail Fëdorovič (1788-1842)

Républicaniste. Général-major et commandat de la 46e division d'infanterie. Il participa à toutes les guerres que la Russie mena de 1805 à 1814. Membre de la Société du Sud, chef présumé du futur Gouvernement Provisoire, il fut arrêté, mais bénéficia de la grâce impériale suite à l'intervention de son frère, A.F. Orlov. Envoyé dans la province de Kalouga en 1826, il regagna Moscou en 1831 sous surveillance policière. Il rencontra A.S. Puškin par deux fois, en 1817 et en 1820-1824. M.F. Orlov est l'auteur d'un traité de finances publiques : *O gosudarstvennom kredite*.

PALICYN, Stepan Mihajlovič (1806-1887)

Républicaniste. Enseigne de l'Etat-major général de la Garde. Membre de la Société du Nord, il fut emprisonné à Saint-Pétersbourg, envoyé dans les garnisons de Sibérie en 1826, puis transféré au Caucase en 1832. Son service terminé, il s'installa en 1836 à Smolensk, où il demeura sous surveillance policière. Il travailla dans les services douaniers d'Odessa et mourut à Moscou.

PANOV, Nikolaj Alkeseevič (1803-1850)

Républicaniste. Lieutenant du régiment des Grenadiers de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Nord, il participa à l'insurrection du 14 décembre et entraîna son régiment sur la place du Sénat. Jugé coupable au 1er degré, il fut condamné à 12 ans de travaux forcés dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod. Il s'installa dans le district d'Irkoutsk en 1839, et y demeura jusqu'à sa mort.

PESTEL', Pavel Ivanovič (1793-1826)

Républicaniste. Fils du sénateur et gouverneur général de Sibérie I.B. Pestel', formé dans le Corps des Pages. Colonel, commandant du régiment d'infanterie de Viatka. P.I. Pestel' participa à la guerre de 1812, à la bataille de Borodino, aux campagnes européennes de 1813-1814, et fut décoré de l'ordre de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), de l'ordre de Sainte Anne (2e classe), du sabre d'or « pour acte de bravoure », de l'ordre autrichien de Léopold, de l'ordre badois de Karl-Friedrich et de l'ordre prussien « pour le mérite ». Esprit brillant et cultivé, mais peu enclin à la modération, P.I. Pestel' fut très vite apprécié de ses maîtres et de ses condisciples. Membre de l'Union du Salut et de l'Union du Bien public, directeur de la Société du Sud, il

imposa aux membres de la Société du Nord ses vues républicaines en dépit de leurs réticences. Il fut jugé en dehors des degrés de peines prévus par la Commission d'enquête et pendu le 26 juillet 1826. Il laisse un projet constitutionnel inachevé : la *Russkaâ pravda*. La grande originalité de la pensée politique de P.I. Pestel' réside dans sa définition de la république et dans son souci constant de préparer la transition d'un régime politique à un autre.

PESTOV, Aleksandr Semënovič (1802-1833)

Républicaniste. Sous-lieutenant de la 9e brigade d'artillerie. Membre de la Société des Slaves Unis, il fait partie des volontaires pour l'assassinat du tsar. Jugé coupable au 1er degré et condamné à douze ans de travaux forcés, il arriva dans les mines de Nertchinsk en 1827 et mourut au bagne de Petrovski Zavod en 1833.

PETIN, Vasilij Nikolaevič (1800-1852)

Lieutenant du régiment d'infanterie de Tchernigov, il participa à l'insurrection de son régiment et se vit retirer ses grades et titres. Il servit comme simple soldat dans le bataillon de ligne de Sibérie, puis s'installa à Irkoutsk en 1844. Il demeura sous surveillance policière jusqu'à sa mort en 1852 dans la province de Tambov.

PODŽIO, Aleksandr Viktorovič (1798-1873)

Républicaniste. Lieutenant-colonel de réserve du régiment d'infanterie du Dniepr. Membre de la Société du Sud, il fut l'un des collaborateurs les plus proches de P.I. Pestel'. Jugé coupable au 1er degré, il passa douze ans dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, puis s'installa dans les faubourgs d'Irkoutsk. Après l'amnistie, il gagna Pskov, puis la région de Moscou, et rencontra A.I. Gercen à Genève en 1863. Il laissa d'intéressants mémoires (*Memuary*).

PODŽIO, Iosif Viktorovič (1792-1848)

Républicaniste. Frère du précédent. Capitaine en second de réserve du régiment de Preobrajensk. Il participa à la guerre de 1812, à la bataille de Borodino et aux campagnes européennes en 1813-1814, et fut décoré de l'ordre de Sainte Anne (4e classe). Jugé coupable au 4e degré, incarcéré à la forteresse de Schlusselbourg, il fut exilé en 1834 dans la province d'Irkoutsk, où il retrouva son frère A.V. Podžio, et ses condisciples P.A. Muhanov, F.F. Vadkovskij et S.P. Trubeckoj. Il mourut à Irkoutsk en 1848, chez S.G. Volkonskij.

POVALO-ŠVEJKOVSKIJ, Ivan Semënovič (1787/1788-1845)

Républicaniste. Colonel du régiment d'infanterie de Saratov. Il participa aux guerres contre la France en 1805-1807, à la guerre de 1812 et aux campagnes européennes de 1813-1814, et fut décoré des ordres de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), de Saint Georges (4e classe) et de Sainte Anne (2e classe), du sabre d'or « Pour acte de bravoure » et de la Croix d'or pour sa conduite à la bataille de Preussisch-Erlau. Membre actif de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 1er degré et passa douze ans dans les mines de Nertchinsk. En 1839, il s'installa à Kourgan, où il demeura jusqu'à sa mort.

PUŜIN, Ivan Ivanovič (1798-1859)

Républicaniste. Assesseur de collège, juge au tribunal du district de Moscou. Il étudia au lycée de Tsarskoe Selo, où A.S. Puškin fut son ami le plus proche. Membre de l'Union du Salut et de l'Union du Bien public, membre fondateur de la Société du Nord, il participa à l'insurrection du 14 décembre, fut jugé coupable au 1er degré et condamné à douze ans de travaux forcés à Tchita et à Petrovski Zavod. En 1839, il s'installa à Tourinsk, puis, en 1842, à Ialoutorovsk avec E.P. Obolenskij. Il regagna la Russie d'Europe à la faveur de l'amnistie et demeura dans la propriété de M.A. Fonvizin jusqu'à sa mort. Il rédigea des souvenirs sur A.S. Puškin : *Vospominaniâ o A.S. Pukine*.

RAEVSKIJ, Vladimir Fedoseevič (1795-1872)

Républicaniste. Major du 32e régiment des Chasseurs. Il participa à la guerre de 1812 et aux campagnes européennes de 1813-1814, et fut décoré de l'ordre de Sainte Anne (4e classe) et du sabre d'or « pour acte de bravoure » à la bataille de Borodino. Membre de l'Union du Bien public et de la filiale de la Société du Sud à Chisinau, adjudant d'I.F. Orlov, commandant de la 16e division d'infanterie, il mena une intense activité de propagande au sein des soldats et fut arrêté en 1822. Incarcéré à la forteresse de Tiraspol, il fut exilé en Sibérie en 1827 et s'installa dans le village d'Olonka, près d'Irkoutsk. Passionné d'agronomie, il initia les habitants d'Olonka aux techniques agricoles modernes et fonda une école pour enfants. Il laisse des mémoires (*Vospominaniâ*).

REPIN, Nikolaj Petrovič (1796-1831)

Républicaniste. Capitaine en second du régiment de Finlande de la Garde personnelle du tsar. Il prit part aux campagnes européennes de 1813-1814 et fut décoré de l'ordre de Sainte Anne (4e classe). Membre de la Société du Nord, il parut sur la place du Sénat le 14 décembre et fut jugé coupable au 5e degré. Incarcéré dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod de 1827 à 1831, il s'installa par la suite dans le village de Verkholensk, dans la province d'Irkoutsk, où il mourut tragiquement lors de l'incendie de sa maison. N.P. Repin dessina des vues de Tchita, de Petrovski Zavod et des cellules qu'il occupa.

ROZEN, Andrej Evgen'evič, Baron (1799-1884)

Républicaniste. Lieutenant du régiment de Finlande de la Garde personnelle du tsar. Il participa à l'insurrection du 14 décembre et fut jugé coupable au 5e degré. Après cinq années passées dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod, il s'installa à Kourgan avec son épouse, Anna Vasil'evna Rozen (1797-1883), qui le suivit au Caucase en 1837. Libéré du service militaire pour cause de maladie en 1839, il vécut en Estonie, près de Narva, puis chez son fils, dans la province de Kharkov.

RYLEEV, Kondratij Fëdorovič (1795-1826)

Républicaniste. Formé dans le premier Corps des Cadets, il prit part aux campagnes européennes de 1813-1814. De 1821 à 1824, il fut président de la noblesse à la Chambre du tribunal pénal de Saint-Pétersbourg. A partir de 1823, il édita avec A.A. Bestužev-Marlinskij l'almanach *Polârnaâ zvezda*. Directeur de la Société du Nord, il fut l'âme de l'insurrection du 14 décembre. Il fut jugé hors des degrés de peines et pendu le 26 juillet 1826. Poète renommé, il laisse des *Pensées* à thématique civique.

SEMENOV, Stepan Mihajlovič (1789-1852)

Républicaniste. Conseiller titulaire à la Chancellerie du gouverneur militaire général de Moscou, D.V. Golicyn. Membre de l'Union du Bien public, membre de la Société du Nord, dont il fut l'un des participants les plus actifs à Moscou, il fut exilé en Sibérie dès 1826. Il travailla à Omsk, au service du gouverneur général de Sibérie occidentale, puis à Oust-Kamenogorsk. En 1829, il accompagna le naturaliste A.F. Humboldt dans son voyage sibérien, puis travailla à la Chancellerie de Tourinsk et fut nommé conseiller du gouvernement de la province de Tobolsk.

SOLOV'ËV, Veniamin Nikolaevič, baron (1798-1871)

Républicaniste. Capitaine en second du régiment d'Infanterie de Tchernigov. Membre de la Société des Slaves Unis, il participa à l'insurrection armée du régiment de Tchernigov et fut jugé coupable au 1er degré. Incarcéré de 1827 à 1840 dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod, il s'installa ensuite dans la province du Ienisseï. En 1859, il regagna la Russie d'Europe et se fixa dans la province de Riazan. Il laisse des souvenirs sur I.I. Suhinov : *Zapiski o poručike Černigovskogo polka I.I. Suhinove*.

SPIRIDOV, Mihail Matveevič (1796-1854)

Républicaniste. Petit-fils de l'historien M.M. Ŝerbatov. Major du régiment d'infanterie de Penza, il participa à la guerre de 1812 et aux campagnes européennes de 1813-1814, et fut décoré des ordres de Sainte Anne (4e classe) et de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), ainsi que de la croix de Koulm. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 1er degré et passa douze ans dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod. Il s'installa en 1839 à Krasnoïarsk, où il demeura jusqu'à sa mort.

SUHINOV, Ivan Ivanovič (1795-1828)

Républicaniste. Lieutenant du régiment des Hussards d'Alexandre. Il participa à la guerre de 1812 et aux campagnes européennes de 1813-1814. Membre de la Société des Slaves Unis, il prit part à l'insurrection du régiment de Tchernigov et fut condamné aux travaux forcés à vie dans les mines de Zerentouï. Condamné à mort par le knout pour avoir dirigé en 1828 une révolte des exilés politiques,il se suicida dans sa cellule avant l'exécution de la sentence.

SUTGOF, Aleksandr Nikolaevič (1801-1872)

Républicaniste. Lieutenant du régiment des Grenadiers de la Garde personnelle du tsar. Membre de la Société du Nord, il prit part à l'insurrection du 14 décembre et entraîna son bataillon sur la place du Sénat. Jugé coupable au 1er degré et condamné à douze ans de travaux forcés à Tchita et Petrovski Zavod, il s'installa en 1839 dans les faubourgs d'Irkoutsk. En 1848, il fut envoyé comme simple soldat au Caucase. Après l'amnistie de 1856, qui lui rendit ses droits et grades, il servit à Moscou et à Kislovodsk, puis fut intendant du domaine et du palais du gouverneur du Caucase, à Borjom. Il laisse un témoignage écrit : *Zametki o 14 dekabrâ 1825 g*.

SVISTUNOV, Pëtr Nikolaevič (1803-1889)

Républicaniste. Cornette du régiment de Cavalerie de la garde. Membre de la Société du Nord et de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 2e degré et passa huit ans dans

les geôles de Tchita et de Petrovski Zavod. Il s'installa dans la province d'Irkoutsk en 1835, puis à Tobolsk, où il travailla à partir de 1838 comme registrateur de collège, puis comme secrétaire du gouverneur. Après l'amnistie en 1856, il demeura à Kalouga et prit activement part au combat pour l'abolition du servage. De retour en Russie d'Europe, il s'installa à Moscou à la fin des années 1860 ; il rencontra L.N. Tolstoj en 1878.

ŠAHIREV, Andrej Ivanovič (1799-1828)

Républicaniste. Lieutenant du régiment d'infanterie de Tchernigov. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 8e degré et condamné à l'exil à vie en Sibérie. Envoyé en 1826 à Sourgout, dans la province de Tobolsk, il mourut dans des circonstances restées obscures.

ŠAHOVSKIJ, Fëdor Petrovič, Prince (1796-1829)

Républicaniste. Fils du gouverneur de Pskov, P.I. Šahovskij. Capitaine de réserve du régiment de Semenov de la Garde personnelle du tsar. Décoré de la croix de Koulm et de l'ordre de Sainte Anne (4e classe) pour sa conduite lors des campagnes européennes de 1813-1814, il fonda l'Union du Salut et l'Union du Bien public. Jugé coupable au 8e degré et condamné à l'exil à vie en Sibérie, il s'installa à Touroukhansk et apporta une aide financière conséquente à la population locale, ce qui déplut au IIIe Département de la Chancellerie de Sa Majesté Impériale et lui valut d'être transféré à Ienisseïsk. Malade, il mourut au monastère Spaso-Evfimiev de Souzdal durant l'hiver 1829.

ŠIMKOV, Ivan Fëdorovič (1803/1804-1836)

Républicaniste. Écrivain et traducteur. Enseigne du régiment d'infanterie de Saratov. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 4e degré et passa 6 ans dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod. Il s'installa en 1833 dans la province d'Irkoutsk, où il vécut dans la misère – S.G. Volkonskij et E.P. Obolenskij lui apportèrent alors leur aide financière. Le IIIe Département interdit la publication de ses œuvres.

ŠTEJNGEL', Vladimir Ivanovič, Baron (1783-1862)

Républicaniste. Lieutenant-colonel de réserve. Il servit dans la marine de la Baltique, puis fut nommé commandant de la marine d'Irkoutsk. Il combattit en 1812, prit activement part à l'extinction de l'incendie de Moscou et participa aux campagnes européennes de 1813-1814. Décoré de l'ordre de Sainte Anne (2e classe) et de l'ordre de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), membre de la Société du Nord, il prépara l'insurrection du 14 décembre. Jugé coupable au 3e degré, il fut condamné à huit ans de travaux forcés à Tchita et Petrovski Zavod. Il s'installa en 1835 dans la province d'Irkoutsk, puis dans celle de Tobolsk. A la faveur de l'amnistie, il gagna la résidence pétersbourgeoise de son fils sous étroite surveillance policière. Il écrivit un *Manifeste au peuple russe* (*Manifest russkomu narodu*), ainsi qu'un texte destiné aux troupes : *Prikaz vojskam*.

ŠEPIN-ROSTOVSKIJ, Dmitrij Aleksandrovič, Prince (1798-1858)

Capitaine en second du régiment de Moscou de la Garde personnelle du tsar. Il participa à l'insurrection du 14 décembre 1825 et fut jugé coupable au 1er degré. Il

passa douze ans dans les bagnes de Tchita et de Petrovski Zavod, puis s'installa dans la province du Ienisseï en 1839 et à Kourgan en 1842. Après l'amnistie, il gagna Rostov Iaroslavski, où il mourut dans un extrême dénuement.

TIZENGAUZEN, Vasilij Karlovič (1779/1780-1857)

Républicaniste. Colonel, commandant du régiment d'infanterie de Poltava. Il participa aux guerres contre la Suède (1808-1809) et contre la Turquie (1810-1811), à la guerre de 1812, aux campagnes européennes de 1813-1814, et fut décoré des ordres de Saint Vladimir (4e classe avec rosette) et de Sainte Anne (2e et 4e classes). Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 7e degré, passa un an au bagne de Tchita et s'installa dès 1828 à Sourgout, dans la province de Tobolsk, puis à Ialoutorovsk. En 1853, il fut autorisé à rejoindre sa famille à Narva, où il demeura jusqu'à la fin de sa vie.

TOLSTOJ, Vladimir Sergeevič (1806-1888)

Républicaniste. Enseigne du régiment d'infanterie de Moscou. Membre de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 7e degré et exilé à la forteresse de Tounkinsk. De 1829 à 1849, il servit dans le Caucase, comme simple soldat, puis entra au service du gouverneur du Caucase. Après l'amnistie de 1856, il regagna ses terres de Baranovo, dans le district de Podolie.

TORSON, Konstantin Petrovič (1793-1851)

Républicaniste. Capitaine-lieutenant de la marine et adjudant du commandant de l'Etat-major de la marine. Il prit part aux guerres de 1808-1809 contre la Suède et à la guerre de 1812, et fut décoré de l'ordre de Sainte Anne (4e classe). Membre de la première expédition russe en Antarctique (1819-1821) sous le commandement de F.F. Bellingshausen, il fut à nouveau décoré (ordre de Sainte Anne, 3e classe, et ordre de Saint Vladimir, 4e classe). Membre de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 2e degré et condamné à 8 ans de travaux forcés. A sa sortie du bagne de Petrovski Zavod en 1835, il s'installa à Akcha, dans la province d'Irkoutsk[1823], puis il rejoignit les frères Bestužev à Selenginsk en 1837. Marin et savant, il travailla à l'amélioration de la marine russe, fournit une aide matérielle et médicale à la population locale, et conçut les plans de moissonneuses mécaniques. Il publia en 1836 une description géographique de la région d'Akcha : *Sel'skohozâjstvennoe i geografičeskoe opisanie mestnosti kreposti Akši na beregu reki Onona*.

TRUBECKOJ, Sergej Petrovič, prince (1790-1860)

Républicaniste. Fils du représentant de la noblesse de la province de Nijni Novgorod. Colonel du régiment de Preobrajensk de la Garde personnelle du tsar. Il participa à la guerre de 1812, à la bataille de Borodino et aux campagnes européennes de 1813-1814. Il fut décoré des ordres de Sainte Anne (2e et 4e classes) et de Saint Vladimir (4e classe avec rosette), de la décoration prussienne « pour le mérite » et de la croix de Koulm. Membre de l'Union du Salut, de l'Union du Bien public et de la Société du Nord, il fut désigné « dictateur » de l'insurrection par ses camarades, mais, pris de

[1823] Administrativement, le village d'Akcha est actuellement rattaché à la région de Tchita (Čitinskaâ oblast').

panique, ne parut pas sur la place du Sénat. Jugé coupable au 1er degré, il fut condamné à douze ans de travaux forcés à Tchita et à Petrovski Zavod. Son épouse, Ekaterina Ivanovna Trubeckaâ (1800-1854) fut la première, parmi les épouses des Républicanistes, à venir rejoindre son mari sur son lieu de détention. En 1839, S.P. Trubeckoj s'installa dans le village d'Oïok, gagna Irkoutsk en 1845, puis s'installa à Kiev (1857) et Moscou (1859) à la faveur de l'amnistie de 1856.

TURGENEV, Nikolaj Ivanovič (1789-1871)

Républicaniste. Conseiller d'Etat actuel, fonctionnaire rattaché au ministère des Finances. Membre de la commission d'élaboration des lois, mais aussi membre de l'Union du Bien public et de la Société du Nord, il partit à l'étranger en avril 1824 pour raisons de santé. Absent lors de l'insurrection de décembre 1825, il fut jugé coupable de s'être prononcé en faveur de la république au cours d'une réunion des sociétés secrètes. Après s'être vu dans un premier temps retirer ses titres et droits civiques, il fut par la suite condamné à la peine capitale, commuée en travaux forcés à perpétuité. Mais il ne revint pas en Russie avant l'amnistie de 1856. Economiste et juriste, N.I. Turgenev n'eut de cesse de lutter contre le servage et justifia ses prises de position dans son ouvrage *La Russie et les Russes*. A l'instar des autres Républicanistes, il travailla lui aussi à des projets constitutionnels, ainsi qu'à une théorie des impôts (*Opyt o teorii nalogov*). Il mourut à Paris en 1871.

TÛTČEV, Aleksej Ivanovič (1801/1802-1856)

Républicaniste. Capitaine du régiment d'infanterie de Penza. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 2e degré et condamné aux travaux forcés en Sibérie. Il travailla dans les mines de Nertchinsk de 1827 à 1835, puis s'installa dans le village de Kouragin (province du Ienisseï), où il demeura jusqu'à la fin de sa vie.

ÛŠNEVSKIJ, Aleksej Petrovič (1786-1844)

Républicaniste. Lieutenant-général de la 2e armée, décoré des ordres de Sainte Anne (2e classe) et de Saint Vladimir (3e classe). Membre de l'Union du Bien public, puis de la Société du Sud – qu'il dirigea avec P.I. Pestel' –, il fut jugé coupable au 1er degré et condamné à douze ans de travaux forcés à Tchita et à Petrovski Zavod. Son épouse, Mariâ Kazimirovna Ûšnevskaâ (1790-1863), dut attendre deux ans l'autorisation du tsar pour le rejoindre en Sibérie. Tous deux s'installèrent près d'Irkoutsk en 1839. A.P. Ûšnevskij mourut à Oïok, pendant les funérailles de F.F. Vadkovskij. Son épouse ne fut autorisée à regagner la Russie d'Europe qu'en 1855. Elle se fixa dans la province de Kiev, où elle demeura jusqu'à sa mort sous une étroite surveillance policière.

VADKOVSKIJ, Fëdor Fëdorovič (1800-1844)

Républicaniste. Enseigne du régiment des Chasseurs à cheval de Nejinsk. Membre actif de la Société du Sud dont il organisa une filiale au sein du régiment de cavalerie de la Garde, il fut jugé coupable au 1er degré, passa un an dans les forteresses de Saint-Pétersbourg, puis onze ans dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod. En 1839, il s'installa dans les faubourgs d'Irkoutsk. Violoniste, mathématicien, il assura aussi des cours d'astronomie au bagne de Tchita.

VEDENÂPIN, Apollon Vasil'evič (1803-1872)

Républicaniste. Sous-lieutenant de la 9e brigade d'artillerie. Membre de la Société des Slaves Unis, il fut jugé coupable au 8e degré et envoyé en exil à Verkhneoudinsk, puis à Irkoutsk. Après 1856, il vécut dans la région de Tambov.

VEGELIN, Aleksandr Ivanovič (1801-1860)

Lieutenant du bataillon des pionniers de Lituanie. Membre de la Société secrète des amis de l'armée, il incita son bataillon à se mutiner et fut condamné à quatre années de bagne à Tchita. Il s'installa ensuite dans le district de Nertchinsk, fut envoyé au Caucase comme simple soldat de 1837 à 1843, puis demeura à Poltava, sous étroite surveillance policière. A la fin des années 1850, porteur d'une lettre d'I.S. Turgenev pour A.I. Gercen, il voyagea en Europe, puis s'installa à Odessa, où il mourut en 1860.

VOJNILOVIČ, Anton Stanislavovič (1801-1845)

Sous-lieutenant du régiment d'infanterie de Tchernigov. Il participa à l'insurrection du régiment de Tchernigov et fut rétrogradé au rang de simple soldat. Envoyé au Caucase, il mourut au combat.

VOL'F, Ferdinand Bogdanovič (1796/1797-1854)

Républicaniste. Médecin en second du Corps des Maréchaux des logis de la 2e armée, élève de l'académie de chirurgie et de médecine de Moscou. Membre de la filiale sud de l'Union du Bien public, puis membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 2e degré. Emprisonné dans les bagnes de Tchita et Petrovski Zavod de 1827 à 1835, il s'installa ensuite dans la région de Tobolsk, puis fut autorisé en 1836 à reprendre son activité médicale. En 1852, il fut nommé médecin à l'hôpital de la prison de Tobolsk.

VOLKONSKIJ, Sergej Grigor'evič, Prince (1788-1865)

Républicaniste. Fils du général en chef et membre du Conseil d'Etat G.S. Volkonskij, petit-fils du Feld-maréchal N.V. Repnin. Général-major et commandant de la 2e brigade de la 19e division d'infanterie. Il participa aux guerres contre la France (1806-1807), la Suède (1808-1809) et la Turquie (1810-1811), à la campagne de 1812 et aux campagnes européennes de 1813-1814. Il fut décoré des ordres de Saint Vladimir (3e et 4e classes), de Saint Georges (4e classe), de Sainte Anne (1er et 2e classes), de la croix d'or, du sabre d'or « pour acte de bravoure », de l'ordre autrichien de Léopold (2e classe), de l'Aigle rouge prussien (2e classe), du glaive suédois (3e classe) et de la médaille du mérite de Hesse-Kassel « pour le mérite ». Membre de l'Union du Bien public et de la Société du Sud, dont il dirigea la filiale de Kamensk avec V.L. Davydov, il fut jugé coupable au 1er degré. Condamné aux travaux forcés et à dix ans de réclusion à Tchita et à Petrovski Zavod, il s'installa en 1836 à Irkoutsk avec son épouse, Mariâ Nikolaevna Volkonskaâ (1805-1863). A la faveur de l'amnistie, S.G. Volkonskij regagna Moscou, voyagea à l'étranger, et rencontra A.I. Gercen à Paris en 1861. Il laisse des *Récits* (*Zapiski*) inachevés ; son épouse rédigea des *Mémoires* (*Vospominaniâ*), très riches de détails sur la période de réclusion à Tchita.

VRANICKIJ, Vasilij Ivanovič (1775/1776-1832)

Républicaniste. Colonel du Corps des Maréchaux des logis. Il participa aux guerres de 1806-1807 contre la France et de 1808-1809 contre la Suède, à la campagne de 1812

et aux campagnes européennes de 1813-1814. Il fut décoré des ordres de Saint Vladimir (4e classe) et Sainte Anne (2e et 4e classes), du sabre d'or « pour acte de bravoure » et de l'ordre prussien « pour le mérite ». Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 8e degré et envoyé en exil dans la région de Tobolsk. En 1830, il fut transféré à Ialoutorovsk où il mourut deux ans après dans un extrême dénuement.

VYGODOVSKIJ (DUNCOV), Pavel Fomič (1802-1881)

Républicaniste. Fils de paysans, fonctionnaire de la Chancellerie du gouverneur de Volynie, auteur d'écrits révolutionnaires et anticléricaux. Membre de la Société des Slaves Unis depuis 1825, il fut jugé coupable au 7e degré, passa un an dans le bagne de Tchita, puis s'installa à Tomsk. En 1854, après une altercation avec la police locale, il fut jugé et emprisonné dans la forteresse de Tobolsk, puis à nouveau envoyé au bagne dans la région d'Irkoutsk. Il s'installa en Iakoutie jusqu'en 1871, date à laquelle il fut autorisé à gagner Irkoutsk.

VYSOCKIJ, Ivan Stanislavovič (1803 - ?)

Membre de la Société secrète des Amis de l'armée. Condamné aux travaux forcés, il fut rétrogradé en 1830 au rang de simple soldat. En 1845, il gagna Petropavlovsk, dans la région de Tobolsk ; il mourut sans doute peu après.

ZAGORECKIJ, Nikolaj Aleksandrovič (1797-1885)

Républicaniste. Lieutenant du Corps des Maréchaux des logis. Membre de la Société du Sud, il fut jugé coupable au 7e degré et passa un an dans le bagne de Tchita. En 1828, il s'installa dans la région d'Irkoutsk. Transféré au Caucase comme simple soldat, il servit dans l'infanterie jusqu'en 1845. Par la suite, il s'installa dans la région de Moscou – où il demeura sous haute surveillance – puis dans la région de Tobolsk. Il regagna la Russie d'Europe à la faveur de l'amnistie et mourut à Moscou.

ZAIKIN, Nikolaj Fëdorovič (1801-1833)

Républicaniste. Sous-lieutenant du Corps des Maréchaux des logis, membre de la Société du Sud, il fut conduit à Toultchine, en janvier 1826, pour retrouver les papiers cachés de P.I. Pestel'. Jugé coupable au 8e degré, il fut exilé dans la région d'Irkoutsk.

ZAVALIŠIN, Dmitrij Irinarhovič (1804-1892)

Républicaniste. Lieutenant du 8e équipage de la Marine. Membre de la Société du Nord, il fut jugé coupable au 1er degré et passa douze ans dans les prisons de Tchita et de Petrovski Zavod. En 1839, il s'installa à Tchita et demeura en Sibérie jusqu'en 1863, puis regagna Moscou. Ecrivain, auteur d'articles économiques et historiques, il laisse d'intéressants récits (*Zapiski*).

Répartition des peines infligées aux 121 condamnés.

Le tableau ci-dessous établit la correspondance entre les délits commis, les degrés de culpabilité et les peines infligées. Dans presque tous les cas, la condamnation initiale a été allégée par grâce impériale.

Degré de culpabilité	**Liste des condamnés**	**Peines infligées par la Haute Cour de Justice**	**Peines modifiées par décision impériale le 11 juillet 1826.**
1er degré.	*1. Trubeckoj, S.P.* *2. Obolenskij, E.P.* *3. Murav'ëv-Apostol, M.I.* *4. Borisov, A.I..* *5. Boriso, P.I.* *6. Gorbačevskij, I.I..* *7. Spiridov, M.M..* *8. Barâtinskij, A.P.* *9. Kûhel'beker, V.K.* *10. Âkubovič, A.I..* *11. Podžio, A.V.* *12. Murav'ëv, A.Z.* *13. Vadkovskij,F.F.* *14. Bečasnov, V.A.* *15. Davydov, V.L..* *16. Ûšnevskij, A.P.* *17. Bestužev, A.A.* *18. Andreevič.* *19. Murav'ëv, N.M.* *20. Pušin, I.I.* *21. Volkonskij, S.G.* *22. Âkuškin, I.D.* *23. Pestov, A.S.* *24. Arbuzov, A.P.* *25. Zavališin, D.I.* *26. Povalo-Švejkovskij, I.S.* *27. Panov, N.A.* *28. Sutgov, A.N.* *29. Ŝepin-Rostovskij, D.A.* *30. Divov.* *31. Turgenev, N.I.*	Toutes les personnes jugées coupables au 1er degré sont condamnées à la peine de mort (guillotine).	Exil et travaux forcés à vie en Sibérie. Pour les moins impliqués : 20 ans de travaux forcés.

Degré de culpabilité	Liste des condamnés	Peines infligées par la Haute Cour de Justice	Peines modifiées par décision impériale le 11 juillet 1826.
2e degré.	*1. Tûtčev, A.I.* *2. Gromnickij, P.F.* *3. Kireev, I.V.* *4. Krûkov, N.A.* *5. Lunin, M.S.* *6. Svistunov, P.N.* *7. Krûkov, A.A.* *8. Mit'kov, M.F.* *9. Basargin, N.V.* *10. Annenkov, I.A.* *11. Vol'f, F.B.* *12. Ivašev, V.P.* *13. Frolov, A.F.* *14. Norov, V.S.* *15. Torson, K.P.* *16. Bestužev, N.A.* *17. Bestužev, M.A.*	Condamnation à la mort politique, en vertu du décret du 29 avril 1753, c'est-à-dire aux travaux forcés à vie.	Condamnation à vingt ans de travaux forcés.
3e degré.	*1. Štejngel', V.I.* *2. Batenkov, G.S*	Travaux forcés à vie.	Condamnation à vingt ans de travaux forcés.
4e degré.	*1. Muhanov, P.A.* *2. Fonvizin, M.A.* *3. Podžio, I.V.* *4. Falenberg, P.I.* *5. Ivanov, I.I.* *6. Mazgan, P.D.* *7. Kornilovič, A.O.* *8. Lorer, N.I.* *9. Avramov, P.V.* *10. Bobrišev-Puškin, P.S.* *11. Šimkov, I.F.* *12. Murav'ëv,A.M.* *13. Belâev, A.P.* *14. Belâev, P.P.* *15. Naryškin, M.M.* *16. Odoevskij, A.I.*	Condamnation à quinze ans de travaux forcés.	Condamnation à douze ans de travaux forcés.
5e degré.	*1. Repin, N.P.* *2. Glebov.* *3. Rozen, A.E.* *4. Kûhel'beker, M.K.* *5. Bodisko.*	Condamnation à dix ans de travaux forcés, puis exil à vie en Sibérie.	Pour le baron Rozen et pour Glebov, aucune atténuation. Repin et Kûhel'beker sont condamnés à huit ans de travaux forcés. En raison de son extrême jeunesse, Bodisko est fait serf.
6e degré.	*1. Murav'ëv, A.N.* *2. Lûblinskij, Û.K.*	Condamnation à six ans de travaux forcés.	A. Murav'ëv est envoyé en exil à vie en Sibérie ; il conserve ses titres et son grade. Lûblinskij doit purger cinq ans de travaux forcés.

Degré de culpabilité	Liste des condamnés	Peines infligées par la Haute Cour de Justice	Peines modifiées par décision impériale le 11 juillet 1826.
7e degré.	*1. Liharëv, V.N.* *2. Ental'cev, A.V.* *3. Lisovskij, N.F.* *4. Tizengauzen, V.K.* *5. Krivcov, S.I.* *6. Tolstoj, V.S.* *7. Černyšev, Z.G.* *8. Avramov, I.B.* *9. Zagoreckij, N.A.* *10. Polivanov.* *11. Čerkasov, A.I.* *12. Bulgari.* *13. Vygodovskij, P.F.* *14. Berstel'.* *15. Von der Briggen, A.F.*	Condamnation à quatre ans de travaux forcés ; puis exil à vie en Sibérie.	Condamnation ramenée à deux ans de travaux forcés.
8e degré.	*1. Andreev, A.N.* *2. Vedenâpin, A.P.* *3. Krasnokutskij, S.G.* *4. Čižov, N.A.* *5. Golicyn, V.M.* *6. Nazimov, M.A.* *7. Bobrišev-Puškin, N.S.* *8. Zaikin, N.F.* *9. Furman, A.F.* *10. Šahovskoj, F.P.* *11. Foht, I.F.* *12. Mozgalevskij, N.O.* *13. Šahirev, A.I.* *14. Vranickij, V.I.* *15. Bodisko.*	Destitution des grades et des titres de noblesse, exil à vie en Sibérie.	Aucune atténuation de peine.
9e degré.	*1. Konovnicyn, P.P.* *2. Oržickij.* *3. Koževnikov, A.L.*	Destitution des grades et des titres de noblesse, exil à vie en Sibérie.	Destitution des titres de noblesse ; envoi comme soldats dans des garnisons éloignées.
10e degré.	*1. Pušin, I.I.*	Destitution des grades et des titres de noblesse ; envoi comme soldat.	Aucune atténuation de peine.
11e degré.	*1. Bestužev, P.A.* *2. Vedenâpin 2.* *3. Višnevskij.* *4. Musin-Puškin.* *5. Akulov, N.P.* *6. Fok.* *7. Cebrikov.* *8. Lappa.*	Destitution des grades uniquement et envoi comme soldats.	Répartir les soldats dans des garnisons éloignés. En raison de son mauvais exemple, Cebrikov perd aussi ses titres de noblesse.

[pages 984 à 1169 non disponibles]

BIBLIOGRAPHIE ORDONNEE

I. SOURCES.

A. Aux sources de la pensée républicaniste.

1. Textes de pensée politique[1934].

ANONYME, *Examen du gouvernement d'Angleterre, comparé aux constitutions des Etats-Unis, par un cultivateur du New-Jersey*, London, chez Froullé, 1789.

BECCARIA, *Des délits et des peines*, trad. M. Chevallier, Paris, Garnier-Flammarion, 1965.

BENTHAM, J., *Garanties contre l'abus de pouvoir*, trad. M.-L. Leroy, Paris, Editions ENS rue d'Ulm, 2001.

BIELFELD, baron de, *Institution politique. Ouvrage où l'on traite de la Société Civile ; des Loix, de la Police, des Finances, du Commerce et des Forces d'un Etat ; Et en général de tout ce qui se rapporte au gouvernement*, Paris, Duchesne, 1762.

CONDORCET, *De la nature du pouvoir politique dans une nation libre. 1792*, publié par M.F. Arago et Condorcet O'Connor, in *Œuvres de Condorcet en 12 volumes*, Paris, Firmin-Didot frères, 1847-1849 ; voir le tome 10.

CONSTANT, B., *Commentaires sur Filangieri*, Paris, Ed. Dufart, 1822. Dernière réédition : Paris, Les belles lettres, 2004.

[1934] Cette rubrique rassemble les textes fondamentaux qui jalonnent la pensée politico-juridique européenne, de 1750 à 1850. Les textes étrangers sont présentés dans une traduction française.

CONSTANT, B., *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier* (1796), Paris, Champs-Flammarion, 1998, préface et notes de P. Raynaud.

CONSTANT, B., *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, discours prononcé à l'Athénée royal de Paris en 1819, in *Ecrits politiques*, Paris, collection « Folio/Essais », éditions Gallimard, 1997.

CONSTANT, B., *Principes de Politique, applicables à tous les gouvernements représentatifs et particulièrement à la Constitution actuelle de la France,* 1815, in *Ecrits politiques*, Paris, collection « Folio/Essais », éditions Gallimard, 1997.

DE LOLME, J.L., *Constitution de l'Angleterre*, Amsterdam, E. Van Harrevelt, 1774, 2e édition, revue et corrigée ; 1ère édition : Paris, 1771.

DESTUTT DE TRACY, A.-L.-C., *Commentaire sur « L'esprit des lois » de Montesquieu*, Genève, Slatkin Reprints, 1970.

DIDEROT, D., *Essai sur les études de la Russie* (1775), in *Œuvres, tome III : Politique*, édition établie par Laurent Versini, Paris, R. Laffont, 1995.

DIDEROT, D., *Observations sur le Nakaz*, Paris (1774), in *Œuvres, tome III : Politique*, édition établie par Laurent Versini, Paris, R. Laffont, 1995.

DIDEROT, D., *Plan d'une Université pour la Russie*, (1775), in *Œuvres, tome III : Politique*, Paris, R. Laffont, 1995, édition établie par Laurent Versini.

DIDEROT, D., *Politique des souverains*, (1774), in *Œuvres, tome III : Politique*, édition établie par Laurent Versini, Paris, R. Laffont, 1995.

FICHTE, J.-G., *De l'idée d'une guerre légitime. Trois leçons faites à Berlin en mai 1813*, trad. M. Lortet, Lyon, Louis Babeuf, 1831.

FICHTE, J.-G., *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science* (1796-1797), trad. A. Renaut, Paris, PUF, 1984.

FILANGIERI, G., *La science de la législation*, trad. de l'italien d'après l'édition originale de Naples (1784), Paris, Dufart, 1799.

GUIZOT, F., *De la peine de mort en matière politique*, Paris, Béchet, 1822.

HELVETIUS, C.-A., *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, Paris, Fayard, 1989. Edition originale : Londres, Société Typographique, 1773.

HUMBOLDT, W., *Wilhelm von Humboldts Politische Denkschriften*, publiés par Bruno Gebhardt, Erster Band : 1802-1820, Zweiter Band : 1810-1813 und Dritter Band : 1815-1834, réédition à Berlin, B. Behr's Verlag, 1903.

KANT, I., *Métaphysique des mœurs*, trad. A. Renaut, Paris, Garnier-Flammarion, 1994. Voir notamment « Doctrine du droit », §45-49.

LANJUINAIS, J.-D., *Œuvres de J.-D. Lanjuinais, tome II : Constitutions de la nation française*, Paris, Dondey-Dupré éditeurs, 1832.

LANJUINAIS, J.-D., *Vues politiques sur les changements à faire à la Constitution d'Espagne afin de la consolider, spécialement dans le royaume des Deux-Siciles*, in *Œuvres de J.D. Lanjuinais*, tome I : pièces historiques et politiques, Paris, Dondey-Dupré éditeurs, 1832.

LEIBNIZ, G.W., *Le droit de la raison. Textes réunis et présentés par René Sève*, Paris, Vrin, 1994.

LEIBNIZ, G.W., *Textes inédits d'après les manuscrits de la Bibliothèque provinciale de Hanovre, publiés et annotés par Gaston Grua*, Paris, PUF, 1948.

LEIBNIZ, G.W., *Œuvres, publiées pour la première fois d'après des manuscrits originaux avec notes et introductions par Louis Alexandre Foucher de Careil*, tome VII, Hildesheim, New York, Georg Olms Verlag, 1969.

LOCKE, J., *Traité du gouvernement civil*, trad. D. Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1992.

MABLY, G. Bonnot de, *Des droits et devoirs du citoyen*, Paris, Didier, 1972, édition préfacée et annotée par J.-L. Lecercle.

MABLY, G. Bonnot de, *De la législation au principe des lois* (1776), in *Œuvres complètes de l'abbé de Mably*, Toulouse, N. Etienne et Nîmes, J. Gaude et Cie, 1791.

MABLY, G. Bonnot de, *De l'étude de l'histoire* suivi de *De la manière d'écrire l'histoire*, Paris, Fayard, 1988.

MABLY, G. Bonnot de, *Du gouvernement de Pologne, et des Etats-Unis d'Amérique*, in *Œuvres complètes de l'abbé de Mably*, Paris, chez Bossange, Masson et Besson, an V de la République (1798), tome 8.

MABLY, G. Bonnot de, *Principes de négociation pour servir d'introduction au droit public de l'Europe*, [s.l.], édition Kimé, 2001.

MABLY, G. Bonnot de, *Sur la théorie du pouvoir politique*, Paris, Editions Sociales, 1975.

MILL, J. S., *De la liberté*, trad. F. Pataut, Paris, Presses Pocket, 1990.

MILL, J.S., *L'Utilitarisme*, trad. G. Tanesse, Paris, Champs-Flammarion, 1968.

MONTESQUIEU, C.-L. de Secondat, *De l'Esprit des lois*, Paris, Garnier-Flammarion, 1979.

PUFENDORF, S., *Les devoirs de l'homme et du citoyen tels qu'ils lui sont prescrits par la loi naturelle*, trad. J. Barbeyrac, Caen, Centre de philosophie politique et juridique de l'université de Caen, 1984.

QUESNAY, F., *Physiocratie, droit naturel, tableau économique et autres textes*, Paris, Flammarion, 1991.

ROUSSEAU, J.-J., *Du contrat social*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.

ROUSSEAU, J.-J., *Fragments politiques*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, tome III.

ROUSSEAU, J.-J., *Lettres philosophiques*, Paris, Vrin, 1974.

SAY, J.-B., *Traité d'économie politique*, in *Collection des principaux économistes en 15 tomes*, Osnabrück, O. Zeller, 1966. Voir les tomes 9 à 12 pour les textes de J.-B. Say.

SIEYES, E., *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, Paris, Champs-Flammarion, 1988.

SMITH, A., *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Garnier-Flammarion, 1991.

TOCQUEVILLE, A., *De la démocratie en Amérique*, in *Œuvres II*, Paris, Gallimard, 1992.

VOLTAIRE, *Commentaires sur l'ouvrage « Des délits et des peines »* (1766), in *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, P. Dupont, 1824, tome I : Politique et législation.

VOLTAIRE, *Le prix de la justice et de l'humanité* (1777), in *Œuvres complètes, nouvelle édition avec notices, préfaces, variantes, conforme pour le texte à l'édition de Beuchot*, Paris, Garnier frères, 1877-1883, tome XXX-Mélanges.

WOLFF C., *Principes du droit de la nature et des gens*, Caen, Centre de philosophie politique et juridique, 1988 ; d'après l'édition originale publiée à Amsterdam en 1758.

2. Textes constitutionnels.

ARGUËLLES, Agustin der, *Discorso preliminar a la constitucion de 1812*, Madrid, Centro de Estudios constitucionales, 1981.

ARGUËLLES, Agustin, *Discours in* LACOUR, Annie, *Contribution à l'étude du libéralisme en Espagne, 2. Discours, 1820-1823*, Besançon, 1980, Thèse de 3e cycle.

Articles additionnels et amendements à la Constitution des Etats-Unis d'Amérique, dont les articles I à VIII forment le *Bill of rights*, in *Textes constitutionnels étrangers*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2002, 10e édition mise à jour.

Articles de Confédération du 15 novembre 1777, in *Textes constitutionnels étrangers*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2002, 10e édition mise à jour.

Bill des droits (« Une loi ayant pour objet de déclarer les droits et libertés des sujets et d'établir la succession de la Couronne »), texte établi et traduit par D. Baranger, in *Textes constitutionnels étrangers*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2002, 10e édition mise à jour.

Constitution du 17 septembre 1787, traduit par S. Rials, in *Textes constitutionnels étrangers*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2002, 10e édition mise à jour.

Constitution politique de la monarchie espagnole promulguée à Cadix le 19 mars 1812, trad. E. Nuñez de Taboada, Paris, Firmin Didot, 1814.

Déclaration « girondine » des droits de l'homme (29 mai 1793), in *Les déclarations des droits de l'homme, 1789-1793-1848-1946*, Paris, Garnier-Flammarion, 1989.

Déclaration « montagnarde » des droits de l'homme et du citoyen (24 juin 1793), in *Les déclarations des droits de l'homme, 1789-1793-1848-1946*, Paris, Garnier-Flammarion, 1989.

Déclaration « thermidorienne » des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen (5 fructidor an III), in *Les déclarations des droits de l'homme, 1789-1793-1848-1946*, Paris, Garnier-Flammarion, 1989.

Déclaration de l'Indépendance des Etats-Unis (4 juillet 1776), traduction de Jefferson, in *Textes constitutionnels étrangers*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2002, 10e édition mise à jour.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (août 1789), in *Les déclarations des droits de l'homme, 1789-1793-1848-1946*, Paris, Garnier-Flammarion, 1989.

Forme constitutionnelle décrétée par acclamation lors de la séance du 3 mai et sanctionnée à l'unanimité, au cours de la séance suivante du 5 mai 1791 (constitution polonaise du 3 mai 1791), Varsovie, Zamek Krolewski, 1991. Edition originale : Varsovie, chez P. Dufour, conseiller aulique, 1791.

Grande Charte d'Angleterre. Ouvrage précédé d'un précis historique et philosophique sur les révolutions de la Grande-Bretagne, suivi de la constitution des treize Etats-Unis de l'Amérique et du tableau de la Révolution, Paris, chez Debarle, an II de la République (1794).

Habeas Corpus (1679), texte établi et traduit par D. Baranger, in *Textes constitutionnels étrangers*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2002, 10e édition mise à jour.

La Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1979.

La constitution de 1791, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1979.

La constitution de 1793 ou de l'an I, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1979.

La constitution de 1795 ou de l'an III, in *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1979.

Memorandum de la nation slovaque, in KIRCHBAUM, S.J., *Slovaques et Tchèques. Essai sur un nouvel aperçu de leur histoire politique*, Lausanne, L'Âge d'Or, 1987.

Pétition du droit (7 juin 1628), traduction du texte anglais *in* F.-R. et P. Dareste, *Les constitutions modernes*, 4e édition refondue par J. Delpech et J. Laferrière, Paris, Sirey, 1928.

Recueil des constitutions de la France depuis 1789, Paris, Garnier Flammarion, 1979.

SAINT-EDME, *Constitution et organisation des Carbonari ou documents exacts sur tout ce qui concerne l'existence, l'origine et le but de cette société secrète*, Paris, [s.n.], 1821. Réédition : Paris, Rouvray, les éditions du Prieuré, 1997.

The Federalist Papers, *A collection of essays written in support to the Constitution of the United States* : From the original text of Alexander Hamilton, James Madison, John Jay, in Roy P. FAIRFIELD (éd.), Baltimore, John Hopkins University Press, 1981. Traduction française G. Jèze, rééd. Paris, Economica, 1984.

B. La pensée politique russe par les textes.

On a détaillé ci-dessous tous les textes qui ont fait l'objet d'une analyse dans la présente étude ; ces textes fondamentaux sont présentés par ordre alphabétique d'auteur. Au seuil de cette énumération, on signalera trois anthologies générales qui regroupent l'ensemble de ces textes :

- SAHAROV A.N. et BERTOLISSI S., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000.

- *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, en trois tomes.

- *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo, puis Gospolitizdat, 1925 à 2001, tomes I à XXV.

1. Textes constitutionnels.

ALEKSANDR I PAVLOVIČ, « Vsemilostivejšaâ gramota, Rossijskomu narodu žaluemaâ, 1801 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°23, pp.231-333.

BEZBORODKO, A.A., *Zapiska A.A. Bezborodko "O potrebnostâh imperii Rossijskoj" 1799 g.*, Sankt-Peterburg, Imperatorskaâ Akademiâ Nauk, 1770 ; Lausanne, Grasset, 1769 ; Amsterdam, Marc Michel Rey, 1771. Réédition in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, Moskva, RAN, 2000, texte n°21, pp.305-311.

BULGARIN, F.B., *Sočineniâ Faddeâ Bulgarina*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1828.

EKATERINA II, « Nakaz Komissii o sostavlenii proekta novogo Uloženiâ sostavlennyj Ekaterinoj Vtoroj, 1767 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°17, pp.247-274.

KARAMZIN, N.M., « Zapiska o drevnej i novoj Rossii v eë političeskom i graždanskom otnošeniâh », in PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre I*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1908 ; dernière réédition : Moskva, Nauka, 1991.

« Kondicii, soderžaŝie ograničenie vlasti monarha v pol'zu Verhovnogo Tajnogo Soveta, 19.01.1730 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°2, pp.168-169.

« Kondicii, soderžaŝie ograničenie vlasti monarha v pol'zu Verhovnogo Tajnogo Soveta (napravlennye v Mitavu), 19.01.1730 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°3, pp.169-170.

KUNICYN, A.P., « Ènciklopediâ prav », in *Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome 1, pp.591-654.

MÜNNICH, maréchal, « "Ebauche" du Gouvernement de l'Empire de Russie », texte publié *in* LEY Francis, *« Ebauche » du Gouvernement de l'Empire russe, commentaires et notes*, Genève, Librairie Droz SA, 1989.

NOVOSIL'COV, N.N., « Gosudarstvennaâ ustavnaâ gramota Rossijskoj imperii, 1820 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°27, pp.411-454.

PANIN N.I. et P.I., « Proekt N.I. i P.I. Paninyh o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v redakcii P.I. Panina), sentâbr' 1784 g. », in BERTOLISSI S.

et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°19, pp.289-298.

PANIN, N.I., « Proekt Manifesta o reforme Senata i učreždenii Imperatorskogo Soveta (podgotovlen N.I. Paninym). Dekabr' 1762 g., in Proekt ograničeniâ vlasti monarha (proekt Matûškina), 7-14 fevralâ 1730 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°15, pp.232-241.

PANIN, N.I., « Proekt N.I. Panina o fundamental'nyh gosudarstvennyh zakonah (v zapisi D.I. Fonvizina) », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°18, pp.275-289.

PANIN, N.I., « Proekt N.I. Panina o reforme Senata i sozdanii Imperatorskogo Soveta pri monarhe. 28 dekabrâ 1762 g., in Proekt ograničeniâ vlasti monarha (proekt Matûškina), 7-14 fevralâ 1730 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°14, pp.222-232.

« Proekt ograničeniâ vlasti monarha (proekt Dmitrieva-Mamonova), 7-14 fevralâ 1730 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°6, pp.174-176.

« Proekt ograničeniâ vlasti monarha (proekt Matûškina), 7-14 fevralâ 1730 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°5, pp.172-174.

RADIŜEV, A.N., « Proekt graždanskogo Uloženiâ », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°24, pp.333-347.

SPERANSKIJ, M.M., *V pamât' grafa Mihaila Mihajloviča Speranskogo, 1772-1872*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1872.

SPERANSKIJ, M.M., « Vvedenie k uloženiû gosudartvennyh zakonov », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°26, pp.348-411.

SPERANSKIJ, M.M., « Zapiska "Ob obraze pravleniâ" », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°25, pp.347-348.

STROGANOV, P.A., « Materialy Neglasnogo komiteta po podgotovke reform načala carstvovaniâ Aleksandra I, aprel'-maj 1801 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°22, pp.311-321.

ŠUVALOV, P.I., « Proekt P.I. Šuvalova "O raznyh gosudarstvennoj pol'zy sposobah" 7 oktâbrâ 1754 g. », in « Proekt ograničeniâ vlasti monarha (proekt Matûškina), 7-14 fevralâ 1730 g. », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°13, pp.193-221.

« Zamečaniâ k proektu Manifesta o reforme Senata i učreždenii Imperatorskogo Soveta », in BERTOLISSI S. et SAHAROV A.N., *Konstitucionnye proekty v Rossii XVIII – načalo XX v.*, Moskva, RAN, Institut istorii, 2000, texte n°16, pp.241-247.

2. Textes politiques des Républicanistes[1935].

BARÂTINSKIJ, A.P., « Filosofskie razmyšleniâ », in *Social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome II, pp.448-449.

BATEN'KOV, S.G., « Konstituciâ », in *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1965, tome XIV, pp.136-138.

BATEN'KOV, S.G., « Obozrenie gosudarstvennogo stroâ », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome 1, pp.178-184.

BESTUŽEV-MARLINSKIJ, A.A., « Ob istoričeskom hode svobodomysliâ v Rossii (pis'mo Nikolaû I) », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome 1, pp.491-496.

BORISOV, P.I., « Pravila Soedinënnyh Slavân », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome 3, pp.71-72.

BORISOV, P.I., « Prisâga Soedinënnyh Slavân », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome 3, pp.73-74.

MURAV'ËV, N.M., « Konstituciâ », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo, 1951, tome 1, pp.295-329.

[1935] On trouvera sous cette rubrique les textes ayant trait à des questions politiques : projets constitutionnels, règlements des sociétés secrètes, critique de l'autocratie, traités en faveur de l'abolition du servage, etc.

MURAV'ËV, N.M., « Lûbopytnyj razgovor », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome 1, pp.330-332.

MURAV'ËV-APOSTOL, S.I., « Pravoslavnyj katehizis », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome 2, pp.191-193.

ORLOV, M.F., *Kapitulâciâ Pariža – Političeskie sočineniâ – Pis'ma*, Moskva, AN SSSR, 1963.

PESTEL', P.I., *Russkaâ pravda – Nakaz Vremennomu Verhovnomu Pravleniû*, Moskva, AN SSSR, 1963. Reproduction en fac-similé de l'édition originale publiée à Saint-Pétersbourg en 1906.

PESTEL', P.I., « "Slovniki", sostavlennye P.I. Pestelem », in *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1958, tome VII, pp.264-267.

PESTEL', P.I., « Delež zemel' », in *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1958, tome VII, pp.216-217.

PESTEL', P.I., « Graždanskij sudebnik », in *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1958, tome VII, pp.274-288.

PESTEL', P.I., « Konstituciâ Gosudarstvennyj Zavet », in *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1958, tome VII, pp.213-215.

PESTEL', P.I., « Praktičeskie načala političeskoj èkonomii », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome 2, pp.9-72.

PESTEL', P.I., « Russkaâ pravda », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome 2, pp.73-162.

PESTEL', P.I., « Social'no-političeskij traktat », in *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1958, tome VII, pp.289-302 (texte original en français suivi d'une traduction en russe).

PESTEL', P.I., « Zapiska o Gosudarstvennom pravlenii », in *Vosstanie dekabristov*, Moskva, Leningrad, Gospolitizdat, 1958, tome VII, pp.219-263.

RAEVSKIJ, V.F., « O politike », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosizdat, 1951, tome 2, pp.374-375.

RAEVSKIJ, V.F., « O pravlenii, o konstitucii i proč. », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo, 1951, tome 2, pp.381-384.

RAEVSKIJ, V.F., « O rabstve krest'ân », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome II, pp.366-367.

RAEVSKIJ, V.F., « O soldate », in *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome II, pp.375-380.

TORSON, K.P., « Rassuždeniâ o Konstitucii », in *Izbranye social'no-političeskie i filosofskie poizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1951, tome I, pp.347-354.

TRUBECKOJ, S.P., « Manifest », in *Dekabristy. Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome 1, pp.93-94.

TURGENEV, N.I., « Pora ! », in *Russkij zagraničnyj sbornik*, Berlin, A. Asher et Cie, Paris, Libraire A. Franck et London, Trübner and Cie, 1858.

TURGENEV, N.I., *Čto delat' dlâ Rossii ?*, Berlin, A. Asher et Cie, Paris, Libraire A. Franck et London, Trübner and Cie, 1868.

TURGENEV, N.I., *O nravstvennom otnošenii Rossii k Evrope. Rapports de la Russie avec l'Europe, considérés au point de vue moral et politique*, Lejpcig, F.A. Brockhaus, 1869.

TURGENEV, N.I., *Otvet « Istoričeskoj letopisi »*, Lejpcig, F.A. Brockhaus, 1869.

TURGENEV, N.I., *Otvety na IX glavu knigi – Graf Bludov i ego vremâ*, Paris, A. Franck, 1867.

TURGENEV, N.I., *La Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des imprimeurs réunis, 1847.

TURGENEV, N.I., *Rossiâ i russkie,* en trois tomes, Moskva, Knigoizdatel'stvo Nekrasova, 1915.

TURGENEV, N.I., *Zapiski izgnannika*, Sankt-Peterburg, Obŝestvennaâ pol'za, 1907.

TURGENEV, N.I., *Un dernier mot sur l'émancipation des serfs en Russie,* Paris, A. Franck, 1860.

« Zakonopoloženiâ Soûza Blagodenstviâ », in *Dekabristy. Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Pravda, 1987, tome 1, pp.21-44.

C. Mémoires et témoignages.

1. Mémoires et archives des Républicanistes.

ÂKUŠKIN, I.D., *Zapiski, stat'i, pis'ma dekabrista I.D. Âkuškina*, Leipzig, E.L. Kasprowicz, 1874. Réédition : Moskva, AN SSSR, 1951 ; éditeur scientifique : S.Â. Štrajh.

ANNENKOVA P.E., *Souvenirs de Pauline Annenkova, d'après des archives de famille*, Moscou, Éditions du Progrès, 1988.

ANNENKOVA, P.E., *Vospominaniâ Poliny Annenkovoj, s priloženiem Vospominanij dočeri O.I. Ivanovoj i materialov iz arhiva Annenkovyh*, Moskva, Vsesoûznoe obŝestvo političeskih katoržan i ssyl'no-poselencev, 1929. Parmi les nombreuses rééditions, on citera celle de Krasnoârsk : Krasnoârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1977.

ANNENKOVA, P.E., *Zapiski ženy dekabrista Annenkovoj P.E.*, Sankt-Peterburg, knižnoe izdatel'stvo « Prometej » N.N. Mihajlova, [s.d.].

Archives de la famille Raevskij, *Arhiv Raevskih*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ M.A. Aleksandrovna, 1908-1915, en 5 volumes. Editeur scientifique : B.L. Modzalevskij.

Archives des frères Turgenevy, *Arhiv brat'ev Turgenevyh*, Sankt-Peterburg, Petrograd, Tipografiâ Imperatorskoj Akademii Nauk, 1911-1922, tomes I à VII.

AZADOVSKIJ, M.K. et TROICKIJ, I.M., *Vospominaniâ Bestuževyh*, Moskva, 1931 ; réédition : Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1951.

BASARGIN, N.V., *Vospominaniâ, rasskazy, stat'i*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1988.

BASARGIN, N.V., *Zapiski*, Petrograd, Ogni, 1917.

BELÂEV, A.P., *Vospominaniâ dekabrista o perežitom o perečuvstvovannom*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1882.

BESTUŽEV, N.A., *Rasskazy i povesti starogo morâka N. Bestuževa*, Moskva, AN SSSR, 1960.

BESTUŽEV, N.A., *Stat'i i pis'ma*, Moskva, Leningrad, Politkatoržan, 1933.

BESTUŽEVY, frères, *Vospominaniâ Bestuževyh*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1951.

BOROVKOV, A.D., « Avtobiografičeskie zapiski », in *Russkaâ starina*, 1898, n°11.

BRIGGEN, A.F., *Pis'ma, istoričeskie sočineniâ*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo,1986.

ČAADAEV, P.Â., *Sočineniâ i pis'ma*, Moskva, 1913-1914, tomes 1 et 2. *Reprint* : Oxford, Mouette Press, 1972.

ČIČERIN B.N., *Mysli vsluh ob istekšem tridcatiletii*, in *Golosa iz Rossii*, London, Tübner and *alii*, 1856 (1er fascicule). Edition en fac-similé, 1974.

ČIČERIN, A., *Dnevnik Aleksandra Čičerina :1812-1813*, Moskva, Nauka, 1966.

DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Memuary dekabristov – Zapiski, pis'ma, pokazaniâ, proekty konstitucii, izvlečënnye iz sledstvennogo dela, s vvodnoj stat'ëj*, Kiev, Tipografiâ I.I. Šokolova, izdanie magazina S.I. Ivanova, 1906.

EJDEL'MAN, N.Â. (dir.), *Pis'ma iz Sibiri M.S. Lunina*, Moskva, Nauka, 1987.

FËDOROV, V.A. (dir.), *Memuary dekabristov : Ûžnoe obŝestvo*, Moskva, Izdatel'stvo Moskovskogo Universiteta, 1983.

FËDOROV, V.A. (dir.), *Memuary dekabristov : Severnoe obŝestvo*, Moskva, Izdatel'stvo Moskovskogo Universiteta, 1981.

FONVIZIN, M.A., *Sočineniâ i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1979 (tome 1) et 1982 (tome 2).

FONVIZIN, M.A., *Zapiski očevidca smutnyh vremën carstvovaniâ Pavla I, Aleksandra I i Nikolaâ I*, Lejpcig, Wolfgang Gerhard, 1859.

GERCEN, A.I., *Sobranie sočinenij*, Moskva, Nauka, 1954-1959, tomes 1 à 30.

GERCEN, A.I., *Sočineniâ A.I. Gercena i perepiska s N.A. Zaharčinoj v semi tomah*, Sankt-Peterburg, F. Pavlenkov, 1905.

GLINKA, F.N., *Pis'ma russkogo oficera o Pol'še, Avstrijskih vladeniâh, Prussii i Francii s podrobnym opisaniem pohoda rossiân protiv francuzov, v 1805 i 1806 gg.*, Moskva, 1815. 2e édition : Moskva, Voenizdat, 1987 (édition préparée par S. Serkova).

GLINKA, S.N., *Zapiski o Moskve i o zagraničnyh proisšestviâh ot ishoda 1812 g. do poloviny 1815 goda*, Sankt-Peterburg, 1837 ; réédition : Moskva, Zaharov, 2004.

GORBAČEVSKIJ I.I., *Zapiski i pis'ma I.I. Gorbačevskogo*, éd. B.E. Syroečkovskij, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo, « Biblioteka dekabristov », 1925.

KARAMZIN, N.M., *Izbrannye sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Leningrad, Izdatel'stvo Hudožestvennoj Literatury, 1964.

KARAMZIN, N.M., *Izbrannye stat'i i pis'ma*, Moskva, Sovremennik, 1982.

KORNILOVIČ, A.O., *Sočineniâ i pis'ma*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1957.

KOŠELËV, A.I., *Moi zapiski : 1812-1883 gg.*, Moskva, MGU, 1991.

KOŠELËV, A.I., *Zapiski A.I. Košelëva*, Berlin, 1884 ; *reprint* : Moskva, Nauka, 2002.

LORER, N.I., *Zapiski dekabrista*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1984.

LUNIN, M.S., *Sočineniâ, pis'ma, dokumenty*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1988.

MATHANOVA, N.P., *Zapiski, pis'ma Podžio A.V.*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1989.

MURAV'ËV, A.N., *Sočineniâ i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo , 1986.

MURAV'ËV, N.M., *Pis'ma dekabrista : 1813-1826 gg.*, Moskva, Pamâtniki istoričeskoj mysli, 2001.

MURAV'ËV, N.M., « Proekt konsitucii », in Âkuškin, V.E., *Gosudarstvennaâ vlast' i proekty gosudarstvennoj reformy v Rossii*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1906.

MURAV'ËV-APOSTOL, M.I., *Dekabrist Murav'ëv-Apostol – Vospominaniâ i pis'ma*, Sankt-Peterburg, Byloe, 1922.

OBOLENSKIJ, E.P., *Moë izgnanie v Sibir' – v ssylke i zaklûčenii : Vospominaniâ dekabristov*, Moskva, Biblioteka Dekabristov, 1908, n°8.

ODOEVSKIJ, A.I., *Polnoe sobranie stihotvorenij*, Leningrad, Sovetskij pisatel', 1958.

POKROVSKIJ, M.N., *Zapiski dekabrista N.I. Lorera*, Moskva, Gosudarstvennoe social'no-èkonomičeskoe izdatel'stvo, 1931 ; *reprint*: The Hague, Europe Printing, 1967.

PUŜIN, I.I., *Zapiski o Puškine – Pis'ma*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo Hudožestvennoj Literatury, 1988.

PUŜIN, P.S., *Dnevnik Pavla Pusčina : 1812-1814*, Leningrad, LGU, 1987, édition préparée par V.G. Bortnevskij.

RAEVSKIJ, V.F., *Materialy o žizni i revolûcionnoj deâtel'nosti*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1980 (tome 1) et 1983 (tome 2).

Recueil, *Iz pisem i pokazanij dekabristov – Kritika sovremennogo sostoâniâ Rossii i plany budušego ustrojstva*, Sankt-Peterburg, Izdanie M.V. Piroskova, 1906.

Recueil, *Vospominaniâ i rasskazy deâtelej tajnyh obŝestv 1820-yh godov*, Moskva, AN SSSR, 1931 (tome 1) et 1933 (tome 2), édition élaborée par Û.G. OKSMAN et S.N. ČERNOV.

ROZEN, A.E., *Zapiski dekabrista*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1984. (1ère édition : Leipzig, 1870).

ŠAHOVSKAÂ E.A., « Dnevnik E.A. Šahovskoj », in *Golos minuvšego*, Petrograd, 1920-1921.

ŜEGOLEV, P.E., *Vospominaniâ brat'ev Bestuževyh (N.A., M.A. i A.A.)*, Petrograd, Ogni, 1917.

ŠTEJNGEJL', V.I., *Sočineniâ i pis'ma, tome 1 : Zapiski i pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985.

ŠTRAJH, S.Â. (dir.), *M.I. Murav'ëv-Apostol – Vospominaniâ i pis'ma*, Petrograd, Byloe, 1922.

SYROEČKOVSKIJ, G.S. (dir.), *Zapiski dekabrista I.I. Gorbačevskogo*, Moskva, 1916 ; 2e édition, revue et complétée : Moskva, Sovremennye problemy, 1925.

TOLSTOJ, D.N., *Zapiski grafa Dmitrieva Nikolaeviča Tolstogo*, in *Russkij arhiv*, 1885, n°9.

TRUBECKOJ, S.P., *Materialy o žizni i revolûcionnoj deâtel'nosti*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1983 (tome 1) et 1987 (tome 2).

TRUBECKOJ, S.P., *Zapiski knâzâ Trubeckogo*, Leipzig, 1874 ; dernière réédition, en deux volumes : Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1983-1987.

TURGENEV, A.I., *Hronika russkogo – Dnevniki (1825-1826 gg.)*, Moskva, Leningrad, Nauka, 1964.

VASIL'ČIKOV, A.I., « Vospominaniâ », in *Russkij arhiv*, 1875, n°1.

VOLK, S.S. et DOBRINSKAÂ, L.B., *Vernye syny Ostečestva – Vospominaniâ učastnikov dekabristskogo dviženiâ v Peterburge*, Leningrad, Lenizdat, 1982.

VOLKONSKAÂ, M.N., *Zapiski knâgini M.N. Volkonskoj*, Čita, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1960.

VOLKONSKIJ, S.G., *Zapiski Sergeâ Grigor'eviča Volkonskogo*, Sankt-Peterburg, Sinodal'naâ tipografiâ, 1901.

VOLKONSKIJ, S.I., *O dekabristah – Po semsejnym vospominaniâm*, Pariž, Povolockij, 1921.

ZAVALIŠIN, D.I., *Vospominaniâ*, Moskva, Zaharov, 2003.

ŽUKOVSKIJ V.A., *Polnoe sobranie sočinenij v 20-i tomah*, Moskva, Âzyki russkoj kul'tury, 1999-2004. Voir le tome 13 (dnevniki, pis'ma : 1804-1833).

2. Anthologies de textes littéraires des Républicanistes[1936].

Anonyme, « Uničtoženie masonskih lož v Rossii i donocy na arzamasscev i liceistov », in *Russkaâ starina*, 1877, n°4.

Anthologie, *Dekabristy i ih vremâ : sbornik stat'ej i materialov*, Moskva, 1925 ; 2e édition : Moskva, Leningrad, AN SSR, 1951.

Anthologie, *Dekabristy : Poèziâ, dramaturgiâ, proza, publicistika ; literaturnaâ kritika*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1951.

Anthologie, *Pamâti dekabristov : sbornik materialov*, Leningrad, Atenej, 1926, fascicules 1 à 3.

Anthologie, *Literaturno-kritičeskie raboty dekabristov*, Moskva, Hudožestvennaâ literatura, 1978.

Anthologie, *Meč i mira – Literaturnoe nasledie dekabristov*, Moskva, Detskaâ literatura, 1976.

ARHIPOVA, A.V., *Literaturnoe delo dekabristov*, Leningrad, Nauka, 1987.

AZADOVSKIJ, M.K., , *Pis'ma iz Sibiri M. i N. Bestuževyh*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1929.

BAZANOV, V., *Poèty-dekabristy : sbornik stihotvorenij*, Moskva, Hudožestvennaâ literatura, 1967.

BESTUŽEV, A.A. et RYLEEV, K.F., *« Polârnaâ zvezda », izdannaâ K. Ryleevym i A. Bestuževym*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1960.

BESTUŽEV, N.A., *Opyt istorii rossijskogo flota*, Leningrad, Gosudarstvennoe soûznoe izdatel'stvo Sudostroitel'noj promyšlennosti, 1961, commentaires de S.V. Okun' et de G.E. Pavlov.

BESTUŽEV-MARLINSKIJ, A.A., *Sočineniâ v dvuh tomah*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo Hudožestvennoj Literatury, 1958.

ČERNOV, S.N., et OKSMAN, Û.G., *Vospominaniâ i rasskazy deâtelej tajnyh obŝestv 1820-yh godov*, Moskva, Politkatoržan, 1931.

Collectif, *Pisateli-dekabristy v vospominaniâh sovremennikov*, Moskva, Hudožestvennaâ literatura, 1980, tomes 1 et 2.

Correspondance, *Dekabrist N.I. Turgenev – Pis'ma k bratu S.I. Turgenevu (1811-1821, 1826)*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1936.

[1936] On trouvera sous cette rubrique correspondances, poésies et articles critiques.

DEMENT'EV, V.V., *Poèziâ i pis'ma dekabristov*, Gor'kij, Volgo-Vâtskoe knižnoe izdatel'stvo, 1984.

FONVIZIN, M.A., *Obozrenie proâvlenij političeskoj žizni v Rossii i Prussii – Stat'i M.A. Fonvizina*, Moskva, Biblioteka dekabristov, 1907.

FRIZMAN, A.G., *Literaturno-kritičeskie raboty dekabristov*, Moskva, Hudožestvennaâ Literatura, 1978.

FRIZMAN, L.G., *Dekabristy i russkaâ literatura*, Moskva, Hudožestvennaâ literatura, 1988.

KÛHEL'BEKER, V.K., *Izbrannye proizvedeniâ*, Leningrad, Sovetskij pisatel', 1959.

KOMAROVA, T.S. (dir.), *Sibirskie pis'ma dekabristov : 1838-1850*, Krasnoârsk, Krasnoârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1987.

KOROLEVA, N.V., *Putešestvie – Dnevnik – Stat'i Kûhel'bekera V.K.*, Leningrad, AN SSSR, 1979.

MUHANOV, P.A., *Sočineniâ, pis'ma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1991.

NAZIMOV, M.A., *Pis'ma, stat'i*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985.

NEMZER, A.S. (dir.), *Memuary dekabristov*, Moskva, Pravda, 1988.

ODOEVSKIJ, A.I., *Polnoe osbranie stihotvorenij*, Leningrad, Sovetskij pisatel', 1958.

OKSMAN, Û.G., *Stihotvoreniâ – Stat'i – Očerki – Dokladnye zapiski – Pis'ma*, Moskva, Hudožestvennaâ literatura, 1956.

OKSMAN, Û.G. (*et alii*), *Dekabristy : Otryvki iz istočnikov*, Moskva, Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1926.

ORLOV, V. (dir.), *Dekabristy-literatory*, tomes 1 et 2, Moskva, AN SSSR, 1954, 1956. Collection : Literaturnoe nasledstvo, tomes 59 et 60.

Recueil, *Dekabristy – Sbornik materialov*, Leningrad, Priboj, 1926.

RYLEEV, K.F., *Stihotvoreniâ. Stat'i. Očerki. Dokladnye zapiski*, Moskva, Hudožestvennaâ Literatura, 19562.

RYLEEV, K.F., *Polnoe sobranie sočinenij*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1934.

RYLEEV, K.F., *Polnoe sobranie stihotvorenij*, Leningrad, AN SSSR, 1934.

SAMARIN, Û.F., *Izbrannye proizvedeniâ*, Moskva, Filosofskij Fond, ROSSPEN, 1996.

ŠTRAJH, S.Â. (dir.), *Sočineniâ i pis'ma M.S. Lunina*, Petrograd, Byloe, 1923.

ŠTRAJH, S.Â. (dir.), *Zapiski. A.M. Murav'ëv*, Petrograd, Byloe, 1922.

VOLK, S.S., *« Ih večen s vol'nost'û soûz » - Literaturnaâ kritika i publicistika dekabristov*, Moskva, Sovremennik, 1983.

3. Mémoires sur les règnes d'Alexandre Ier et Nicolas Ier.

ANCELOT, *Six mois en Russie – Lettres écrites à M.X.-B. Saintines en 1826, à l'époque du couronnement de S.M. l'Empereur*, Paris, Dondey-Dupré, 1827.

Annuaire de la noblesse de Russie, Pamâtnaâ kniga Rossijskogo dvorânstva, Paris, Union de la Noblesse russe, 1987.

Anonyme*, Mémoires sur l'Empereur Alexandre Ier (vers 1812)*, Archives du Ministère des Affaires Etrangères (Quai d'Orsay), série « La Russie. Textes et documents », tome XXXII.

Anonyme, *Une année de l'Empereur Alexandre, ou Résumé de ses principaux actes et Tableau de la Russie pendant les quatre derniers mois de 1802 et les huit premiers mois de l'an 1803 (fragment écrit à Paris à la fin de l'année 1803)*, Paris, [s.n.], 1814.

Arhiv grafov Mordvinovyh, Sankt-Peterburg, Tipografiâ I.N. Skorohodova, 1901-1903.

BARANTES, baron de, ambassadeur de France auprès de l'empereur Nicolas Ier, *Notes sur la Russie, 1835-1840*, Paris, Michel Lévy, 1873.

BOURGOING, P., *Souvenirs d'histoire contemporaine – Episodes militaires et politiques (1791-1864)*, Paris, E. Dentu, 1864, volumes 1 et 2.

ČIČAGOV, P., *Mémoires de l'amiral Tchitchagoff : 1767-1849*, Leipzig, A. Franck'sche Verlags-Buchhandlung, 1862 ; Paris, A. Franck 1862.

Correspondance d'Alexandre Ier, *Besedy i častnaâ perepiska meždu imperatorom Aleksandrom Pervym i kn. Adamom Čartorižskim : 1801-1823*, Moskva, Sfinks, 1912.

Correspondance de Nicolas Ier, *Perepiska Imperatora Nikolaâ Pavloviča s velikim knâzem « cesarevičem » Konstantinom Pavlovičem*, Nedeln, Klaus Reprint, 1971.

DE CHOISEUL-GOUFFIER (Comtesse), *Mémoires historiques sur l'Empereur Alexandre et la Cour de Russie*, Paris, R. Leroux, 1829.

DE PRADT, *Parallèle de la puissance anglaise et russe relativement à l'Europe*, Paris, chez Béchet Aîné éditeur, 1823.

DUPRE DE SAINT-MAURE, *Mœurs russes. Pétersbourg, Moscou et les provinces, ou Observations sur les mœurs et usages russes au commencement du XIX*^{ème} *siècle*, Paris, Pillet-Aîné, libraire-éditeur, 1830, tomes I à III.

ENGEL'GARDT, L.N., *Zapiski L.N. Engel'gardta : 1766-1836*, Moskva, 1867 ; réédition : Moskva, Novoe literaturnoe obozrenie, 1997.

ERMOLOV, A.P., *Zapiski A.P. Ermolova : 1798-1826*, Moskva, Vyssâa Škola, 1991.

FABER du FAUR, C.W., *Blätter aus meinem portefeuille, im Laufe des Feldzuges 1812 in Russland*, traduction anglaise : *With Napoelon in Russia*, London, J. North, 2001.

FABER du FAUR, C.W., *En Russie avec Napoléon : Mémoires illustrés du major Christian Wilhelm von Faber du Faur, 1812*, Entremont-le-Vieux, Editions Quatuor, 2002.

GEORGEL, *Mémoire pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIII*^{ème} *siècle depuis 1760 jusqu'en 1806-1810 par un contemporain impartial, feu M. l'Abbé Georgel*, Paris, Alexis Eymery, 1820, tomes I à VI.

Grand-Duc NIKOLAJ MIHAJLOVIČ, *Diplomatičeskie snošeniâ Rossii i Francii : po doneseniâm poslov Imperatorov Aleksandra i Napoleona : 1808-1812*, Sankt-Peterburg, Zagotovlenie Gosudarstvennyh bumag, 1905-1914, volumes 1 à 7.

Grand-Duc NIKOLAJ MIHAJLOVIČ, *Les relations diplomatiques de la Russie et de la France d'après les rapports des ambassadeurs de l'empereur Alexandre et de Napoléon*, Saint-Pétersbourg, Manufacture des Papiers de l'Etat, 1905-1914.

GREČ, N.I., *Zapiski o moej žizni*, Moskva, Kniga, 1990.

KORF, M.A., baron, *Avènement au trône de l'Empereur Nicolas I*^{er}, Paris, Benjamin Duprat, 1857.

KOŠELEV, A.I., *Moi zapiski : 1812-1883 gg*., Moskva, MGU, 1991.

LEBCEL'TERN, Z.I., *Doneseniâ avstrijskogo poslannika pri Russkom dvore Lebcel'terna za 1816-1826 gody*, Sankt-Peterburg, Zagotovlenie Gosudarstvennyh bumag, 1913.

LESUR, C.-L., *Des Progrès de la Puissance russe depuis son origine jusqu'au commencement du XIX*^{ème} *siècle*, Paris, Fantin, libraire, 1812.

LOPUHIN, I.V., *Zapiski iz nekotoryh obstoâtel'stv žizni i služby dejstvitel'nogo tajnogo sovetnika i senatora I.V. Lopuhina, sostavlâemye im samim*, London, 1860. Reprint : Newtonville (Massachussetts), Oriental Research Partners, 1976.

LÖWENSTERN (Baron), *Mémoires du général-major russe baron de Löwenstern : 1776-1858*, Paris, A. Fontemoing, 1903 ; voir notamment le tome 1 (pour la période 1776-1812).

NESSEL'ROD, *Lettres et papiers du chancelier Comte de Nesselrode : 1760-1850*, Paris, R. Lahure, [1904].

NIEMOJOWSKI, Bonaventure, *L'Empereur Nicolas et la Constitution Polonaise de 1815*, Paris, Imprimerie de Guirautet, 1832.

ORLOV, G., *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le Royaume de Naples*, Paris, chez Chasseriau, libraire, 1821.

Recueil, *Recueil de documents relatifs à la Russie, pour la plupart secrets et inédits, utiles à consulter dans la crise actuelle*, Paris, Pagnerre, 1854. Auteur : Karol Sienkiewicz, d'après K. Estreicher.

Règne d'Alexandre Ier, *Dokumenty, otnosâŝiesâ k poslednim mesâcam žizni i končine v Bože počivaûŝego Gosudarâ Imperatora Aleksandra Pavloviča*, Sankt-Peterburg, [s.n.], 1910.

Règne d'Alexandre Ier, *Istoričeskie dokumenty iz vremeni carstvovaniâ Aleksandra Pervogo*, Lejpcig, E. L. Kasprowicz, 1880.

Règne de Nicolas Ier, *Materialy dlâ istorii carstvovaniâ imperatora Nikolaâ Pavloviča*, Lejpcig, E.L. Kasprowicz, 1880.

SASONOV, *La vérité sur l'empereur Nicolas. Histoire intime de sa vie et de son règne, par un Russe*, Paris, Librairie nouvelle, 1854.

SCHNITZLER, J.-H., *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, Paris, Jules Renourd et Cie, 1847, tomes 1 et 2.

SCHNITZLER, J.-H., *La Russie en 1812 – Rostopchine et Koutouzof – Tableau de mœurs et essai de critique historique*, Paris, Didier et Cie, 1863.

STORCH, H., *Tableau historique et statistique de l'Empire de Russie à la fin du XVIIIème siècle*, Bâle, J. Deckler et Paris, chez Ch. Pougens et chez Levrault frères, 1801.

4. Rapports officiels et mémoires sur les insurrections.

ADRIANOV, Û., *Rossijskoj pamâti sozvezd'e : rasskazy o dekabristah-nižegorodcah, ih druz'âh i o mestah, svâzannyh s ih podvigom i sud'boû*, Nižnij-Novgorod, Novgorodskoe knižnoe izdatel'stvo, 1995.

FËDOROV, V.A., *Dekabristy v vospominaniâh sovremennikov*, Moskva, Izdatel'stvo Moskovskogo Universiteta, 1988.

IL'IN, P.V. (dir.), *14 dekabrâ 1825 g. : Vospominaniâ očevidcev*, Sankt-Peterburg, Akademičeskij proekt, 1999.

LESUR, C.-L., *Annuaire historique et universel pour 1826*, Paris, chez A. Thoisniers-Desplaces, 1827 ; New-York, Librairie nouvelle, 1827.

Rapport, *Komissiâ dlâ iziskanij o zloumyšlennyh obŝestvah – Donesenie sledstvennoj komissii*, in *Vosstanie dekabristov – tom XX : dela Verhovnogo Ugolovnogo Suda. Sledstvennaâ Komissiâ*, Moskva, ROSSPEN, 2001.

Rapport, *Conspiration de Russie : Rapport de la Commission d'enquête de Saint-Pétersbourg à Sa Majesté l'Empereur Nicolas Ier sur les sociétés secrètes découvertes en Russie et prévenues de conspiration contre l'Etat*, Paris, chez Ponthieu et Cie, 1826.

Recueil, *Dekabristy : Tajnye obŝestva – Processy Kolesnikova, br. Kritskih i Raevskogo*, Moskva, Izdanie V.M. Sablina, 1907.

Recueil, *Dekabristy : Tajnye obŝestva – Sledstvie – Sud – Prigovor – Amnistiâ – Oficial'nye dokumenty*, Moskva, izdanie V.M. Sablina, 1906.

Recueil, *Mežducarstvie 1825 goda i vosstanie dekabristov v perepiske i memuarah členov carskoj sem'i*, Moskva/Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1926. Préface de B.E. Syroečkovskij.

ŜEGOLEV P.E. et OKSMAN, Û.G., *Bunt dekabristov : ûbilejnyj sbornik, 1825-1925*, Leningrad, Byloe, 1926.

Témoignages (anthologie), *Kazn' dekabristov : Rasskazy sovremennikov*, in *Russkij arhiv*, 1888.

II. ANALYSES ET RECHERCHES.

A. Ouvrages de référence.

1. Outils bibliographiques[1937].

ALPATOV, M.A., *Russkaâ istoričeskaâ mysl' i Zapadnaâ Evropa*, Moskva, Nauka, tome 1 : 1983 ; tome 2 : 1985.

ANDREEVA, N.F. et MAŠKOVA, M.V., *Russkaâ periodičeskaâ pecat' – Obŝie i otraslevye bibliografičeskie ukazateli (1703-1975)*, Moskva, Kniga, 1977 (2e édition).

BALYKIN, D.A., *A.N. Pypin kak issledovatel' tečenij russkoj obŝestvennoj mysli*, Brânsk, Brânskij Pedagogičeskij Institut imeni I.G. Petrovskogo, 1996.

BERDINSKIJ, V.A., *Russkaâ provincial'naâ istoriografiâ*, Moskva, NLO, 2003.

BIENSTOCK, J.-W., *Histoire du mouvement révolutionnaire en Russie*, Paris, Payot 1929 ; voir notamment le tome 1 : 1790-1894.

Collectif, *Voennaâ ènciklopediâ*, Moskva, I.D. Sytin, 1911-1915, en 18 volumes.

GARNIER, E.A., *Répertoire historique des ouvrages en langue française relatifs à l'Empire de toutes les Russies, qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale de Paris*, Paris, Rouveyre, 1892.

GLAVATSKIH, G.A., *Istoriâ SSSR. Annotirovvanyj ukazatel' bibliografičeskih posobij, opublikovannyh na russkomâazyke s načala XIX. veka po 1982 g.*, volume 1 : 1983, volume 2 : 1984 et volume 3 : 1985 (dopolneniâ). Moskva, Gosudarstvennaâ Biblioteka SSSR imeni V.I. Lenina, 1983-1985.

GOL'DBERG, A.L. et ÂKOVLEVA, I.G., *Dorevolûcionnye izdaniâ po istorii SSSR v inostrannom fonde gosudarstvennoj publičnoj biblioteki im. Saltykova-Ŝedrina – Sistematičeskij ukazatel'*, Leningrad ; voir le tome III (1986) pour la période 1725-1801 et le tome IV (1993) pour les années 1812-

[1937] Sous cette rubrique figurent les outils bibliographiques essentiels pour une première approche du mouvement républicaniste : bibliographies générales, histoires de Russie et historiographies des sociétés républicanistes.

1813-1814. Dernière édition : Sankt-Peterburg, Rossijskaâ Nacional'naâ Biblioteka (R.N.B.), 2001.

IL'IN, P., *14 dekabrâ 1825 g. : istočniki, issledovaniâ, istoriografiâ*, bibliografiâ, Sankt-Peterburg, Nestor, 1997.

KENZIN, V.L. et KOVAL', S.*, Dekabristy i Sibir' : bibliografičeskij ukazatel'*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985.

KOZLOV, V.P. (et alii), *Arhivy v Rossii – Moskva i Sankt-Peterburg- Spravočnik – Obozrenie i bibliografičeskij ukazatel'*, Moskva, Arheografičeskij centr, 1997.

MEŽOV, V.I., *Russkaâ istoričeskaâ bibliografiâ – Ukazatel' knig i stat'ej po russkoj i vseobŝej istorii i vspomogatel'nym naukam za 1800-1854 gg*., Sankt-Peterburg, Izdanie Imperatorskoj Akademii Nauk, 1892-1893, trois volumes.

MIHAJLOVA, M.S., *Svod dannyh o dekabristah (1826-1856)*, Krasnoârsk, Krasnoârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1989.

MIRONENKO, S.V., *Dekabristy – Biografičeskij spravočnik*, Moskva, Nauka, 1988.

MIRONENKO, S.V. et FRIC, G.L., *Fondy gosudarstvennogo arhiva Rossijskoj Federacii po istorii Rossii XIX - načala XX vv*., Moskva, Blagovest', 1994.

NEČKINA, M.V., *Dviženie dekabristov – Ukazatel' literatury : 1928-1959*, Moskva, Nauka, 1960.

NEČKINA, M.V., *Dviženie dekabristov – Ukazatel' literatury : 1960-1976*, Moskva, Nauka, 1983.

NEČKINA, M.V., *Dviženie dekabristov – Ukazatel' literatury : 1977-1992*, Moskva, GPIB, 1994.

NEVELEV, G.A., *Russkoe dekabristovedenie konca XIX – načala XX vekov : istoriografičeskie portrety*, Brânsk, Brânskij Pedagogičeskij Institut imeni I.G. Petrovskogo, 1993.

PETROVSKAÂ, L.P., *Dviženie Dekabristov : imennoj ukazatel' k dokumentam fondov i kollekcij CGVIA SSSR*, Moskva, Glavnoe arhivnoe upravlenie pri Sovete Ministrov SSSR, 1975.

ŠAPIRO, D.M., *A Select Bibliography of Works in English on Russian History 1801-1917*, Oxford, B.H. Blackwell, 1962.

ŠTRANGE, M.M., *Russkoe obŝestvo i francuzskaâ revolûciâ : 1789-1794*, Moskva, AN SSSR, 1956.

TARLE, E.V.*, Zapad i Rossiâ – Stat'i i dokumenty iz istorii XVIII – XX vv*., Petrograd, Byloe, 1918.

VAJNŠTEJN, A.L. et PAVLOVA, V.P., *Dviženie dekabristov : annotacionnyj ukazatel' k dokumentam fondov i kollekcij Gosarhiva SSSR*, Moskva, CGIA, 1981.

VERNADSKIJ, G.V. et FISHER, Ralph T., *A Source Book for Russian History from earliest Time to 1917*, New Haven (Connecticut), 1972 ou London, Yale University Press, 1972, en trois volumes.

VOZNESENSKIJ, S., *Bibliografičeskie materialy dlâ slovarâ dekabristov*, Leningrad, Izdanie Gosudarstvennoj Publičnoj Biblioteki v Leningrade, 1926.

2. Etudes générales de pensée politique.

a. Philosophie politique[1938].

ALTHUSSER, L., *Montesquieu, la politique et l'histoire*, Paris, Quadrige/PUF, 4e édition : 2003 ; 1ère édition : 1959.

BENOIT, F.P., *Aux origines du libéralisme et du capitalisme : en France et en Angleterre ; Montesquieu, Gournay, Quesnay, Adam Smith, Ricardo, Sismondi, Hume, Turgot, Cantillon, Malthus, Jean-Baptiste Say, Villermé*, Paris, Dalloz, DL 2006.

COUTEL, C., *Politique de Condorcet. Textes choisis et présentés par Charles Coutel*, Paris, Editions Payot et Rivages, 1996.

DOUGLAS, M., *Comment pensent les institutions* suivi de *La connaissance de soi* et *Il n'y a pas de don gratuit*, Paris, La Découverte, 2004.

DUBREUIL, P., *Le despotisme légal. Vues politiques des physiocrates*, Paris, Editions de l'Université, 1908.

DUVERGER, M. (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, PUF, 1980.

KERVEGAN, J.-F., « Hegel et l'Etat de droit » , in *Archives de Philosophie*, 1987, n°50, pp.55-94.

KRIEGEL, B., *Philosophie de la république*, Paris, Plon, 1998.

KRIEGEL, B., *Propos sur la démocratie. Essais sur un idéal politique*, Tome 3 : Les chemins de l'Etat, Paris, Descartes & Cie, 1994.

[1938] Aux monographies proposant une vue générale de l'histoire des idées politiques européennes, on a joint quelques articles essentiels concernant la philosophie en Russie.

LANNES, F., « Coup d'œil sur l'histoire de la philosophie en Russie », in *Revue philosophique de France et de l'étranger*, Paris, 1891, tome XXXIII, pp.17-51.

LANNES, F., « La pensée russe présente-t-elle des tendances originales en philosophie ? », in *Revue philosophique de France et de l'étranger*, Paris, 1914, tome LXXVIII, pp.162-284.

LANNES, F., « Le mouvement philosophique en Russie : les Slavophiles », in *Revue philosophique de France et de l'étranger*, Paris, 1905, tome LIX, pp.556-621.

LANNES, F., « Le mouvement philosophique en Russie », in *Revue philosophique de France et de l'étranger*, Paris, 1892, tome XXXIV, pp.561-589.

MESURE, S. et RENAUT, A., *Alter ego – Les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Champs/Flammarion, 2002.

STRAUSS L. et CROPSEY, J., *Histoire de la philosophie politique*, trad. O. Sedeyn, Paris, PUF, « Leviathan », 1994.

STRAUSS, L., *Droit naturel et histoire*, Paris, Champs/Flammarion, 1986 ; 1ère édition : 1954.

TENZER, N., *Philosophie politique*, Paris, PUF, 1994.

TROPER, M. (dir.), *L'Etat de droit*, Caen, « Cahiers de philosophie politique et juridique », Presses universitaires de Caen, 1994.

TULLY, J., *Locke. Droit naturel et propriété*, trad. C.-J. Hutner, Paris, PUF, « Leviathan », 1992.

VERGARA, F., *Les fondements philosophiques du libéralisme. Libéralisme et éthique*, Paris, La Découverte, 2002.

VERSINI, L., *Venise et la Sublime Porte. La naissance du despote*, Paris, Hachette Littératures, 1987.

ZENKOVSKY B., *Histoire de la philosophie russe*, Paris, Nrf/Gallimard, 1953, tomes I et II.

b. Histoire politique et économique : Europe et Etats-Unis d'Amérique.

ANSON, P.R., *The Jacobin Republic Under Fire. The Federalist Revolt in the French Revolution*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 2003.

AULARD, A., *Histoire politique de la Révolution Française. Origines et développement de la Démocratie et de la République (1789-1804)*, Paris, A. Colin, 1900.

BAILYN, B., *The Great Republic : a History of the American People*, Lexington, (Massachussetts), D.C. Health, 1985.

BAQUIAST, P. (dir.), *Deux siècles de débats républicains (1792-2004)*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004.

BASCE, M., *Histoire des pensées économiques*, Paris, Sirey, 1997.

BESSONE, M., *A l'origine de la République américaine, un double projet : Thomas Jefferson et Alexander Hamilton*, Paris, M. Houdiard, 2007.

BIANCHI, S., *Des révoltes aux révolutions, Europe, Russie, Amérique (1770-1802). Essai d'interprétation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

BOROUMAND, L., *La guerre des principes. Les Assemblées révolutionnaires face aux droits de l'homme et à la souveraineté de la nation, mai 1789-juillet 1794*, Paris, EHESS, 1999.

BUSAALL, J.-B., *La dualité du débat sur la première Constitution espagnole de 1812 : entre norme historique et volontarisme juridique*, Paris, Sirey, 2002.

CHARBONNEAU, N., *Le roi est mort, vive le roi ! Enquête au cœur de notre monarchie républicaine*, Paris, Michalos, 2006.

DELEPLACE, G., *Histoire de la pensée économique*, Paris, Sirey, Dunod, 1999.

DRIAULT, E., *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*, tome I : Insurrection et indépendance, 1821-1830, Paris, P.U.F., 1925.

DRIAULT, E., *Le Mystère de l'Orient. Leçon faite à la Sorbonne le 8 décembre 1921, pour l'ouverture d'un cours sur l'indépendance de la Grèce, à l'occasion de l'insurrection de 1821*, Versailles, Imprimerie du Cerf, 1921.

DUBOEUF, F., *Introduction aux théories économiques*, Paris, Repères, éditions La Découverte, 1999.

DUVERGER, M., *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnèrent des rois*, Paris, Robert Laffont, 1974.

FURET, F. et RAN, H., *La monarchie républicaine. La Constitution de 1791*, Paris, Fayard, 1996.

GARNER, G., *Etat, économie, territoire en Allemagne. L'espace dans le caméralisme et l'économie politique, 1740-1820*, Paris, éditions de l'EHESS, 2006.

GÜNTER, H., *Das bayerische Landrecht von 1616*, München, Beck, 1969.

HEERTJE, A., BARTHELEMY, P. et PIERETTI., P., *Principes d'économie politique*, Bruxelles, collection « Ouvertures économiques. Prémisses », De Boeck-Wesmael, 1992.

JOLOWICZ, J.A. (dir.), *Droit anglais*, 2e édition, Paris, Dalloz, 1992 ; édité par le Centre d'études juridiques comparatives de l'Université de Paris I/Sorbonne.

« La constitution polonaise du 3 mai 1791 : actes de la journée d'études du 27 avril 1991 à Lille », Lille, 1992. Réédition : Toulouse, Club Polonia-Nord, 2001.

LACORNE, Denis, *L'invention de la République : le modèle américain*, Paris, Hachette, 1991.

LAMOINE, G. (dir.), *Histoire constitutionnelle anglaise*, Paris, collection « Que sais-je ? », PUF, 1995.

LARRIERE, C., *L'invention de l'économie politique au XVIIIème siècle. Du droit naturel à la physiocratie*, Paris, PUF, 1992.

LASERSON, Max M., *The American Impact on Russia, Diplomatic and Ideological, 1784-1917*, New York, Collier, 1962.

LECHENET, A., *Jefferson-Madison : un débat sur la République*, Paris, PUF, 2003.

LITEWSKI, W., *Landrecht des Herzogtums Preussen von 1620*, 5 vol., Krakow, Nakladem Uniwersytetu Jagielllonskiego, 1982-1987.

LUIS, J.-P., *L'Utopie réactionnaire : épuration et modernisation de l'Etat dans l'Espagne de la fin de l'Ancien Régime (1823-1834)*, Marseille, Université d'Aix-Marseille, 1995. Réédition : Madrid, Casa de Velázquez, 2002.

MATTELARD, A. et M., *Histoire des théories de la communication*, Paris, Editions La Découverte et Syros, 1997.

Recueil des traités, actes et pièces concernant la fondation de la royauté en Grèce, et le tracé de ses limites, Nauplie, Imprimerie royale, 1833.

SEE, H.E., *Les idées politiques en France au XVIIIème siècle*, Paris, Hachette, 1920.

VENTURI, F., *L'Europe des Lumières. Recherches sur le XVIIIème siècle*, Mouton, Paris, La Haye, EHESS, 1961.

WOOD, Gordon S., *The Creation of the American Republic*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1969.

3. Dictionnaires encyclopédiques.

CASSIN, B. (dir.), *Vocabulaire européen des philosophes*, Paris, Editions du Seuil/Dictionnaires Le Robert, 2004. Voir notamment les articles

consacrés aux notions russes de « narod », « pravo », « pravda/istina » et « svoboda ».

Collectif, *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, Paris, Belin-Madar Libraire, 1833.

Collectif, *Dictionnaire politique, encyclopédie du langage et des sciences politiques, rédigé par une réunion de députés, publicistes et journalistes*, Paris, Pagnerre, 1860.

Collectif, *Slovar' russkogo âzyka, XI-XVII vv.*, Moskva, Nauka, 1975 (tome I) à 2000 (tome XXV).

Collectif, *Slovar' russkogo âzyka, XVIII v.*, Leningrad, Sankt Peterburg, Nauka, 1984 (tome I) à 2001 (tome XII).

DAL' V.I., *Tolkovyj slovar' živogo velikorusskogo âzyka*, Sankt-Peterburg, 1ère édition : 1861-1868 ; dernière réédition : Moskva, OLMA-PRESS, 2004, en quatre volumes.

DELON, M. (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières,* Paris, PUF, 1997.

FASMER ou VASMER, M. *Etimologičeskij slovar' russkogo âzyka*, traduit de l'allemand *Russisches etymologisches Wörterbuch* ; dernière réédition : Moskva, Astrel' : AST, 2004, en cinq volumes.

GREGOIRE, H.-C., et BARTOL, D. (dir.), *Dictionnaire des notions politiques et sociales des pays d'Europe centrale et orientale*, Cahiers n°1 et 2 : Linguistique et Politique, Nancy, Presses de l'Université, 2003.

RAYNAUD, P. et RIALS S., *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, Quadrige/PUF, 2005. 1ère édition : 2003.

B. Analyses de la pensée des Républicanistes.

1. Des héritiers des Lumières : politique et instruction publique.

a. Politique, droit, économie.

AKSËNOV, K.D., *Severnoe obŝestvo dekabristov – k 125-letiû vosstaniâ 14 dekabrâ 1825 goda*, Leningrad, Leningradskoe gazetno-žurnal'noe i knižnoe izdatel'stvo, 1951.

ÂHIN, R.H., *Političeskie i pravovye vzglâdy dekabristov Severnogo obŝestva*, Kazan', Izdatel'stvo Kazanskogo Gosudarstvennogo Universiteta, 1964.

ÂHIN, R.H., *Gosudarstvenno-pravovye vzglâdy P.I. Pestelâ*, Kazan', Izdatel'stvo Kazanskogo Gosudarstvennogo Universiteta, 1961.

ÂLBUGANOV, A.A. (*et alii*), *U istokov finansovogo prava : M.M. Speranksij, N.I. Turgenev, M.F. Orlov*, Moskva, Statut, 1998.

Collectif, *A.N. Radiŝev i dekabristy*, Moskva, Mysl', 1986.

DÂD'KIN, L.A., *Sudebno-processual'nye vzglâdy dekabrista N.I. Turgeneva – Učebnoe posobie*, Saratov, Saratovskij Gosudarstvennyj Universitet, 1979.

DOSTÂN, I.S., *Russkaâ obŝestvennaâ mysl' i balkanskie narody : ot Radiŝeva do dekabristov*, Moskva, Nauka, 1980.

DRUŽININ, N.M., *N.M. Družinin. Izbrannye trudy, tom I : Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, Moskva, Nauka, 1985.

EGOROV, S.A., *Političeskoe i pravovoe nasledie dekabristov Severnogo Obŝestva : istoriko-ûridičeskoe issledovanie*, Âroslavl', Âroslavskij Gosudarstvennyj Universitet imeni P.G. Demidova, 1997.

EKŠTUT, S.A., *Problema poiska istoričeskoj al'ternativy : opyt istoriosofskogo osmysleniâ dviženiâ dekabristov*, Moskva, RAN, 1995.

FILENSKIJ, V.I., *Opyt issledovaniâ mirovozzreniâ rannih russkih liberalov*, Moskva, IFRAN, 1995.

GABOV, G., *Obŝestvenno-političeskie i filosofskie vzglâdy dekabristov*, Moskva, Politizdat, 1954.

GERCEN, A.I., *Istoričeskij sbornik Vol'noj russkoj tipografii v Londone A.I. Gercena i N.P. Ogarëva*, Moskva, Nauka, 1971, en trois volumes ; fac-similé de l'édition de 1859 et 1861.

GLINSKI, B., *Bor'ba za Konstituciû, 1612-1861 gg. – istoričeskie očerki s portretami i illûstraciâmi*, Sankt-Peterburg, Izdanie N.P. Karbasnikova, 1908.

HOČ, A.A., *G.S. Baten'kov i Ustav ob upravlenii inorodcev 1822 g.*, Moskva, MGU, 1989.

JEU, B., (dir.), *La pensée des Lumières en Russie. Opuscules choisis.*, Lille, PUL, collection « Cahiers de philosophie russe », 1973.

KLINGER, H., *K.N. Bestužev-Rûmins Stellung in der russischen Historiographie und seine gesellschaftliche Tätigkeit : ein Beitrag zur russischen Geistgeschichte des 19. Jahrhunderts*, Frankfut-am-Mainz, P. Lang, 1980.

KOROBEJNIKOV, V.S., *Svetoč razuma : ocerki o rossijskoj revolûcionnoj mysli i eë tvorcah*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1987.

LANDA, S.S., *Duh revolûcionnyh preobrazovanij : iz istorii formirovaniâ ideologii i političeskoj organizacii dekabristov : 1816-1825*, Moskva, Mysl', 1975.

LEMBERG, H., *Die nationale Gedankenwelt der Dekabristen*, Köln, Böhlan Verlag, 1963.

LENHOFF, E., *Histoire des sociétés politiques secrètes au XIXème et au XXème siècles (les Carbonaristes, les Décembristes, les sociétés irlandaises…)*, Paris, Payot, 1934.

LÜBKE, C., *Novgorod in der russischen Literatur (bis zu den Dekabristen)*, thèse, Giessen, Liebig-Universität, 1980.

LUCIANI, G., *Panslavisme et solidarité slave au XIXème siècle – la Société des Slaves Unis, 1823-1825*, Bordeaux, Université de Bordeaux, 1963.

NEČKINA, M.V., *« Russkaâ pravda » P. I. Pestelâ i sočineniâ, ej predšestvuûšie*, Moskva, Centrarhiv, 1958.

NEČKINA, M.V., *Obŝestvo soedinënnyh slavân*, Moskva, Gosizdat, 1927.

NEMIROVSKIJ, I.V., *Političeskaâ lirika Puškina, 1820-1823 gg. i kišinëvskij kružok Soûza Blagodenstviâ*, Leningrad, AN SSSR, 1988.

NIKANDROV, P.F., *Revolûcionnaâ ideologiâ dekabristov*, Leningrad, Lenizdat, 1976.

NIKITIN, S.Â., *Zarubežnye slavâne i Rossiâ : dokumenty arhiva M.F. Raevskogo - 40-80 gody XIX veka*, Moskva, Nauka, 1975.

O'MEARA, P., *K.F. Ryleev : a Political Biography of the Decembrist Poet*, Princeton, Princeton University Press, 1979 ; thèse de philosophie.

OKULOV, A.F., *A.N. Radiŝev i dekabristy : Iz ateističeskogo nasledia pervyh russkih revolûcionnerov*, Moskva, Mysl', 1986.

OLYŠANSKIJ, P.N., *Dekabristy i pol'skoe nacional'no-osvoboditel'noe dviženie*, Moskva, Izdatel'stvo social'no-èkonomičeskoj literatury, 1959.

PAHOMENKO, N.B., *Iz istorii konstitucionnyh proektov v Rossii (učebnoe posobie)*, Moskva, IGPAN, 2000.

PAŠKOV, A.I., *Istoriâ russkoj èkonomičeskoj mysli*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo političeskoj literatury, 1955 (tome 1) et 1958 (tome 2).

SCHMIDT, S., *U istokov rossijskogo absolutizma*, Moskva, Progress, 1996.

ŜIPANOV, I.Â. et ŠTRAJH, S.Â., *Izbrannye social'no-političeskie i filosofskie proizvedeniâ dekabristov*, Moskva, Politizdat, 1951, trois tomes. Tome 1 : Société du Nord ; tome 2 : Société du Sud ; tome 3 : Société des Slaves Unis.

SEMENOV, A.V., *Obŝestvennoe revolûcionnoe pravitel'stvo v planah dekabristov*, Moskva, Mysl', 1982.

SEMEVSKIJ, V.I., *Političeskie i obŝestvennye idei dekabristov Severnogo obŝestva*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1909.

SEMEVSKIJ, V.I., *Obŝestvennye dviženiâ v Rossii v pervuû polovinu XIX veka*, Sankt-Peterburg, Gerol'd, 1905.

ŠTRAJH, S.Â., *Dekabristy – k stoletiû zagovora, 1825-1925*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1925.

STRUVE, P.B., *Nikita Murav'ëv i Pavel Pestel' – « Rossijskaâ » (imperskaâ) i « russkaâ » (nacional'no-centralističeskajâ) idei v političeskih proektah dekabristov*, in P.B. STRUVE, *Social'no-èkonomičeskaâ istoriâ Rossii*, Paris, [s.n.], 1952 (voir notamment les pages 348 à 353).

SUHOV, A.D., *Ateizm peredovyh russkih myslitelej (Radiŝev, dekabristy, revolûcionnye demokraty)*, Moskva, Mysl', 1980.

b. Culture et instruction publique.

AFANAS'EV, V.F., *Kul'turno-prosvetitel'skaâ, pedagogičeskaâ i obŝestvennaâ deâtel'nost' ssyl'nyh dekabristov v Sibiri : posobie dlâ speckursa po istorii pedagogiki*, Âkutsk, ÂGU, 1989.

ARZUMANOVA, N.A., *I dum vysokoe stremlenie…*, Moskva, Sovetskaâ Rossiâ, 1980.

BAHAEV, V., *Obŝestvenno-prosvetitel'skaâ i kraevedčeskaâ deâtel'nost' dekabristov v Burâtii*, Novosibirsk, Nauka, 1988.

BESTUŽEV-RÛMIN, M.A., « Journal de M.A. Bestužev-Rûmin » *in Severnyj Merkurij*, n°1/2 et 1/3 de janvier à juin 1830 ; Sankt-Peterburg, K. Kraj, 1830.

BOKOVA, V.M., *Epoha tajnyh obŝestv : russkie obŝestvennye ob''edineniâ pervoj treti XIX v.*, Moskva, Realii-Press, 2003.

BOLOCKIH, V.N., *Dekabristy v Âlutorovske : mirovozzrenie i deâtel'nost'*, Novosibirsk, Nauka, 1989.

DRUŽININ, N.M., *Dekabrist I.D. Âkuškin i ego lankasterskaâ škola in N.M. Družinin – Izbrannye trudy. Tome I : Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX v.*, Moskva, Nauka, 1985.

LONGINOV, M.N. et MANDRIK, M.V., *Novikov i moskovskie martinisty*, Moskva, MVD Rossii, 2000.

LOTMAN, Û.M., *Russkaâ literatura i kul'tura Prosveŝeniâ*, Moskva, OGI, 1998.

LUBIN, J.M., *Zur Charasteristik und zur Quellenanalyse von Pestels « Russkaâ Pravda »*, Glückstadt et Hamburg, Augustin, 1930 ; thèse de philosophie.

LYSIKOVA, O.V., *Obŝestvennoe soznanie Rossii pervoj četverti XIX veka i dekabristy*, Saratov, Saratovskij Gosudarstvennyj Universitet, 1988.

MAKEEV, S.V., *Idejno-teoretičeskie istočniki filosofskih vzglâdov P.F. Vygodovskogo*, Moskva, RAN, 1988.

MAKEEV, S.V., *Kritika P.F. Vygodovskim teorii oficial'noj narodnosti*, Moskva, RAN, 1988.

MEŽOVA, K.G., *Religion und Kirche in den Programmschriften der Dekabristen*, Berlin, Berliner Jarhbuch für osteuropäische Geschichte, 1995.

NASONKINA, L.I., *Moskovskij Universitet posle vosstaniâ Dekabristov*, Moskva, Izdatel'stvo Moskovskogo Universiteta, 1972.

ORLOV, V.N. et alii, *Dnevnik V.K. Kûhel'bekera – Materialy k istorii russkoj literaturnoj i obŝestvennoj žizni 10-40-yh godov XIX veka*, Leningrad, Priboj, 1929.

PASECKIJ, V.M., *Geografičeskie issledovaniâ dekabristov*, Moskva, Nauka, 1977.

PEREVALOVA, L.V., *O soderžanii moral'nogo kodeksa dvorânskih revolûcionnerov*, Brest, Pedinstitut, 1987.

PEREVALOVA, L.V., *Etičeskie vozzreniâ dekabristov*, Minsk, AN BSSR, 1989.

TARASOV, E.I., *Dekabrist N.I. Turgenev – Očerki po istorii idealizma v Rossii*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Imperatorskoj Akademii Nauk, 1911-1921, en trois volumes.

TERSKAÂ, L.Â., *Dekabristy v Prienisejskom krae : mirovozzrenie i deâtel'nost'*, Novosibirsk, Sibirskoe otdelenie AN SSSR, 1991.

VOLK, S.S., *Istoričeskie vzglâdy dekabristov*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1958.

VOLOBUEV (réd.), *Estestvennonaučnoe nasledie dekabristov (Baten'kov S.G., Bestuževy N.A. i M.A., Torson K.P.)*, Moskva, Nauka, 1995.

ZAMALAEV, A.F. et OVČINIKOVA, E.A., *Revolûcionnaâ moral' dekabristov : k 160-letiû vosstaniâ 14 dekabrâ 1825 g.*, Leningrad, Znanie, 1985.

ZAPADOV, A.V., *Istoriâ russkoj žurnalistiki XVIII-XIX v.*, Moskva, Vyššaâ Škola, 1966 (2e édition).

ŽUKOV, E.M., *Problemy istorii russkogo obŝestvennogo dviženiâ i istoričeskoj žizni*, Moskva, Nauka, 1981.

2. Les influences.

a. La franc-maçonnerie.

ARŽANUHIN, S.V., *Filosofskie vzglâdy russkogo masonstva : po materialam žurnala « Magazin svobodnokamenŝičeskij »*, Ekaterinburg, UrGU, 1995.

BAKUNINA, T.A., *Répertoire biographique des Francs-maçons russes (XVIII*ème *et XIX*ème *siècles)*, Paris, IES, 1967.

BAKUNINA, T.A., *Russkie Vol'nye Kamenŝiki*, Pariž, Sveča, 1934.

BAKUNINA T.A., OSORGINA, T.A., *Znamenitye russkie masony. Vol'nye Kamenŝiki*, Moskva, Interbuk, 1991.

BRAŠEV, V.S., *Masony v Rossii : za kulisami vidimoj vlasti (1731-2001)*, Sankt-Peterburg, Stomma, 2002.

BRAŠEV, V.S., *Masony i vlast' v Rossii (XVIII – pervaâ četvert' XIX veka) – Učënoe posobie*, Moskva, EKSMO, Algoritm, 2003.

FAHOMOVA, L.M., *Masonstvo rossijskoe XVIII veka kak fenomen obŝestvenno-političeskoj i filosofskoj žizni Rossii*, Perm', Permskij Gosudarstvenneyj Universitet, 1998.

LEIGHTON, L.G., *The Esoteric Tradition in Russian Romantic Literature : Decembrism and Freemasonry*, Pennsylvania, University Park, 1984.

PYPIN, A.N., *Russkoe masonstvo - XVIII v. i pervaâ četvert' XIX v.*, Petrograd, Ogni, 1916.

PYPIN, A.N., *Masonstvo v Rossii, XVIII i pervaâ četvert' XIX v.*, Moskva, Vek, 1997.

SERKOV, A.I., *Russkoe masonstvo 1731-2000 – ènciklopedičeskij slovar'*, Moskva, Rossijskaâ Političeskaâ Enciklopediâ ROSSPEN, 2001.

SMITH, D., *Working the Rough Stone : Freemasonry and Society in Eighteenth-Century Russia*, De Kalb, Northern Illinois University Press, 1999.

SOKOLOVSKAÂ, T., *Russkoe Masonstvo i ego značenie v istorii obŝestvennogo dviženiâ : XVIII vek i pervaâ četvert' XIX stoletiâ*, Moskva, GPIB, 1999.

SOKOLOVSKAÂ, T.O., *Kapitul Feniksa : Vysšee tajnoe masonskoe pravlenie v Rossii (1778-1822 gg.)*, Moskva, GPIB, 2000.

TOL', G.D. et GERC, A.I., *Nočnye brat'â (o masonstve v Germanii) – Masonskoe dejstvo*, Moskva, knižnoe izdatel'stvo « Moskva », 2000.

VERNADSKIJ, G.V., *Russkoe masonstvo v carstvovanii Ekateriny II*, Düsseldorf, Brucken-Verlag et Vaduz, Europe Printing, 1970. Reproduction en fac-similé de l'édition originale : Petrograd, Ogni, 1917.

b. Les relations France/Russie, 1789-1850[1939].

Colloque, *L'idée de nation et l'idée de citoyenneté en France et dans les pays de langue allemande sous la Révolution*, actes du colloque (octobre 1988), Belfort, IREP 90, 1989.

LASKI, Harold J., *Studies in the Problem of Sovereignty*, New York, H. Fertig, 1968, *reprint* de l'édition originale, New Haven, Yale University Press, 1917.

LASKI, Harold J., *The Foundations of Sovereignty and other essays*, New York, Harcourt Brace and Cie, 1921.

ORLIK, O.V., *Peredovaâ Rossiâ i revolûcionnaâ Franciâ (pervaâ polovina XIX veka)*, Moskva, Nauka, 1973.

PARSAMOV, V.S. et TROICKIJ, N.A., *Dekabristy i francuzskij liberalizm*, Moskva, Polimed, 2001.

PAVLIOUTCHENKO, E., *Les fils de Voltaire en Russie – Les Décembristes et la France*, Moscou, Éditions du Progrès, 1988.

POUSSOU, J.-P., MEZIN, A. et PERRET-GENTIL, Y. (dir.), *L'influence française en Russie au XVIII*ème *siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Institut d'Etudes Slaves, 2004.

RATCHINSKI, A., *Les contacts idéologiques et culturels entre la France et la Russie (1800-1820)*, Paris, [s.n.], 1996. Thèse en littérature comparée, soutenue à l'Université de Paris III ; directeur de thèse : M. Cadot.

SEMENOVA, V.I., *Velikaâ francuzskaâ revolûciâ i Rossiâ : konec XVIII – pervaâ četvert' XIX veka*, Moskva, Znanie, 1991.

SHLAPENTOKH, D., *The French Revolution in Russian Intellectual and Political Life, 1789-1822*, Thèse, Chicago, University of Chicago, 1988, en deux volumes.

SOLTAU, R.H., *French Political Thought in the Nineteenth Century*, New York, Russel and Russel, 1931 ou London/ E. Benn, 1931.

[1939] Dans leurs mémoires, les Républicanistes ne cessent de faire allusion aux campagnes anti-napoléoniennes de 1813-1814 ainsi qu'à leur séjour en France de 1814 à 1815. Les études mentionnées ici permettent, par l'analyse des rapports entre la France et la Russie de 1789 à 1850, de préciser les influences théoriques subies par les Républicanistes.

c. L'Aufklärung et les influences allemandes[1940].

ANDREEV, A.Û., *Russkie studenty v nemeckih universitetah*, Moskva, Progress, 2005.

BENREKASSA, G., *La Politique et sa mémoire : le politique et l'historique dans la pensée des Lumières*, Paris, Payot, 1983.

Colloque, « Intelligentsia russe et intellectualisme occidental, actes du colloque international de Naples –mai 1997 », Moskva, OGI, 1999, n°2.

DE RUGGIERO, *History of European Liberalism*, traduction de R.G. Collingwood, London, Oxford University Press, 1927 ; réédition : Boston, Beacon Press, 1959.

MAGAN, A. (éd.), *Dossier Voltaire en Prusse : 1750-1753*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1986 (édition remaniée d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Paris IV en 1980).

MEYER, J., *L'Europe des Lumières*, Le Coteau, Horvath, 1989.

MITTLER, E. et GLITSCH, S. (dir.), *300 Jahre Sankt-Peterburg. Russland und die « Göttingische Seele »*, Göttingen, SUB, 2003.

WISCHNITZER, M., *Die Universität Göttingen und die Entwicklung der liberalen Ideen in Russland im ersten Viertel des 19. Jahrhunderts (Kapitel 2 und 5)*, Göttingen et Berlin, Druck von E. Ebering, 1906.

3. Le contexte culturel russe.

a. Pensée socio-économique et politique en Russie[1941].

ABALIUN, B.S., *Obŝestvenno-političeskoe i revolûcionnoe dviženie v Rossii pervoj četverti XIX veka*, Volgograd, VGU, 1983.

[1940] Les Républicanistes reçurent une grande partie de leur formation dans les plus renommées des universités allemandes ; il convient donc de questionner les influences de l'Auflklärung sur leurs projets politiques.

[1941] Les projets constitutionnels républicanistes s'inscrivent dans un contexte général de réflexion sur la nature de l'Etat et sur le mode de gouvernement dans l'empire de toutes les Russies. On trouvera ici des tableaux généraux de l'évolution de la pensée socio-économique et politique en Russie aux XVIIIème et XIXème siècles, ainsi que des études sur les tentatives de réforme de l'Etat au cours du premier quart du XIXème siècle.

AMBURGER, E., *Geschichte der Behördenorganisation Russlands von Peter dem Grossen bis 1917*, Leiden, E.J. Brill, 1966.

ANIKIN, A.V., *Les penseurs russes : les idées économiques et sociales de la Russie des XVIII*ème*-XIX*ème *siècles*, Moscou, Éditions du Progrès, 1988.

ANIKIN, A.V., *Put' iskanij : Social'no-političeskie idei v Rossii do marksizma*, Moskva, Politizdat, 1990.

BARLETT, R. (éd.), *Russian Thought and Society, 1800-1917 : Essays in honour of Eugène Lampert*, Keele, University of Keele, 1984.

BOURMEYSTER, A., *L'idée russe entre Lumières et spiritualité sous le règne de Nicolas I*er, Grenoble, ELLUG, 2001.

BOYER, Général (éd.), *Précis des notions historiques sur la formation du Corps des lois russes – Tiré des actes authentiques déposés dans les archives de la 2*e *section de la Chancellerie particulière de S.M. l'Empereur*, Saint-Pétersbourg, Veuve Pluchart et fils, 1833.

ČESNOKOV, D.I., *Mirovozzrenie Gercena*, Moskva, OGIZ, AN SSSR, 1948.

Colloque, « Début et fin des Lumières en Hongrie, en Europe centrale et en Europe orientale », 6e colloque de Matrafüred (20-25 octobre 1984), Budapest/Paris, CNRS, 1987.

Colloque, « Les Lumières en Hongrie, en Europe centrale et en Europe orientale », 5e colloque de Matrafüred (24-28 octobre 1981), Budapest/Paris, CNRS, 1984.

D'ÂKOV, V.A., *Osvoboditel'oe dviženie v Rossii, 1825-1861 gg.*, Moskva, Mysl', 1979.

EMELÂNOV, B.V., *Russkaâ filosofiâ pervoj poloviny XIX veka – Hrestomatiâ*, Sverdlovsk, Sredne-Ural'skoe knižnoe izdatel'stvo, 1987.

FËDOROV, V.A., *M.M. Speranskij i A.A. Arakčeev*, Moskva, MGU, 1997.

GABIDULINA, N.G., *Social'naâ filosofiâ russkogo liberalizma pervoj poloviny XIX veka*, Arhangel'sk, MIU, 2000.

GOGOLEVSKIJ, A.V., *Očerki istorii russkogo liberalizma : XIX-pervaâ polovina XX v.*, Sankt-Peterburg, LGU, 1996.

GRACIANSKIJ, P.S., *Političeskaâ i pravovaâ mysl' Rossii vtoroj poloviny XVIII v.*, Moskva, Nauka, 1984.

IOVVA, I.F., *Bessarabiâ i grečeskoe nacional'no-osvoboditel'noe dviženie*, Kišinëv, Izdatel'stvo Štiinca, 1974.

JEU, B. (et alii), *La pensée des Lumières en Russie : opuscules choisis*, Lille, P.U. de Lille 3, 1973.

KALÂGIN, V.A., *Političeskie vzglâdy M.M. Speranskogo*, Saratov, SGU, 1973.

KOPANEV, A.I. (et alii), *Proekty i zapiski / M.M. Speranskij*, Moskva, AN SSSR, 1961.

KOYRE, A., *Études sur l'histoire de la pensée philosophique en Russie*, Paris, Vrin, 1950.

KOZLOV, V.P., *« Istoriâ gosudarstvennogo rossijskogo » N.M. Karamzina v ocenkah sovremennikov*, Moskva, Nauka, 1989.

KUKLIN, G.A., *Materialy k izučeniû istorii revolûcionnogo dviženiâ v Rossii*, Genève, édition de l'auteur, 1905. La série comporte plusieurs tomes ; voir essentiellement le tome 1 : 1800-1854.

Mc CLELLAND, J.C., *Autocrats and Academies – Education, Culture and Society in Tsarist Russia*, Chicago, Illinois, 1979.

MIHAJLOVA, N.V., *Liberalizm v Rossii na rubeže XVIII-XIX vekov*, Moskva, Tehnologičeskij Institut, 1998.

MIHAJLOVA, N.V., *Zaroždenie liberalizma v Rossii (učebnoe posobie)*, Čelâbinsk, Fakel, 1998.

MOROZOV, V.I., *Gosudarstvenno-pravovye vzglâdy M.M. Speranskogo : istoriko-teoretičeskoe issledovanie*, Sankt-Peterburg, Nestor, 1999.

MOROZOV, V.I., *Političeskie vzglâdy i konstitucionnye proekty M.M. Speranskogo*, Sankt-Peterburg, Nestor, 2000.

NEČKINA, M.V., *Polârnaâ zvezda – Žurnal A.I. Gercena i N.P. Ogarëva v 8-i knigah (1855-1869)*, Moskva, Nauka, 1966-1968.

PYPIN, A.N., *Die geistigen Bewegungen in Russland in der ersten Hälfte des XIX. Jahrhunderts*, Berlin, S. Cronbach, 1894.

RAEFF, M., *Michael Speransky, Statesman of Imperial Russia, 1772-1839*, The Hague, Martinus Nijhoff, 1969.

RAEFF, M., *Plan for Political Reform in Imperial Russia : 1730-1905*, New Jersey, Englewood Cliffs, 1966.

RAEFF, M., *Siberia and the Reforms of 1822*, Seattle, University of Washington Press, 1956.

RAEFF, M., *Origins of the Russian Intelligentsia : The XVIIIth Century Nobility*, NewYork, Harcourt, Brace and World, 1966.

SCHEIBERT, P., « Eine Denkschrift Speranskijs zur Reforme des Russischen Reiches aus dem Jahre 1811 », *Forschungen zur Osteuropäischen Geschichte*, n°7, Berlin, Otto Harrassowitz,1959.

SCHIEMANN, Th., « Eine Konstitution für Russland vom Jahre 1819 », *Historische Zeitschrift*, n°72, München, Oldenburg, 1894.

SPERANSKIJ, M.M., *Plan gosudarstvennogo preobrazovaniâ (vvedenie k uloženiû gosudarstvennyh zakonov 1809g.)*, Moskva, Russkaâ Mysl', 1905.

SPERANSKIJ, M.M., *Rukovodstvo k poznaniû zakonov*, Sankt-Peterburg, Nauka, 2002.

TEPLOVA, V.A., *Evolûciâ demokratičeskoj ideologii v Rossii konca XVIII – načala XIX vv.*, Minsk, AN BSSR, 1986.

VERNADSKIJ, G., *La Charte Constitutionnelle de l'Empire russe de l'an 1820*, traduit du russe par Serge Oldenbourg, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1933.

VON RAUCH, G., *Russland-Staatliche Einheit und nationale Vielfalt : föderalistische Kräfte und Ideen in der russischen Geschichte*, München, Isar-Verlag, 1953.

WHISENHUT, W.B., in *Search of Legality : Mikhail Speransky and the Codification of Russian Law*, New-York, Boulder, 2001.

b. Histoire littéraire.

BREUILLARD, J. (dir.), *Le sentimentalisme russe*, Revue des Etudes Slaves, 74,4, Paris, IES, 2002-2003.

GORBATOV, I., *Formation du concept de sentimentalisme dans la littératture russe : l'influence de J.-J. Rousseau sur l'œuvre de N.M. Karamzin*, New York, Bern, Frankfurt-am-Main, 1991.

SHKANDRYJ, M., *Russia and Ukraine. Literature and the Discourse of Empire form Napoleonic to Postcolonial Times*, MQUP, McGill Queen's Press, 2001.

4. Histoire politique, sociale et militaire.

a. La Russie impériale et les prédécesseurs d'Alexandre Ier.

BIL'BASOV, V.A., *Istoriâ Ekateriny II. Tom 1 : Ekaterina do vocareniâ (1729-1762)*, Berlin, izdanie Fridriha Gottgejnera, 1900.

BIL'BASOV, V.A., *Istoriâ Ekateriny II. Tome 2 : Vocarenie Ekateriny (1762-1764)*, Berlin, izdanie Fridriha Gottgejnera, 1900.

BOLHOVITINOV, N.N., *The Beginnings of Russian-American Relations, 1775-1815*, Harvard, Harvard University Press, 1976.

CONFINO, M., *Domaines et seigneurs en Russie vers la fin du XVIII*ème *siècle. Etude de structures agraires et de mentalités économiques*, Paris, Institut des Etudes Slaves, 1963.

DE MADARIAGA, I., *La Russie au temps de la Grande Catherine*, traduction : D. Meunier, Paris, Fayard, 1987.

DIXON, S., *The Modernization of Russia, 1676-1825*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

DUKES, P., *The Making of Russian Absolutism, 1613-1801*, London and New York, Longman, 2001 [2e édition].

DONNERS, E., *Katharina II : 1729-1796. Kaiserin des Russischen Reiches*, Regensburg, F. Pustet, cop.1998.

GORDIN, M.A., *Ekaterinskij vek*, Sankt-Peterburg, Izdatel'stvo Puškinskogo fonda, 2004.

HARTLEY, J.M., *A Social History of the Russian Empire, 1650-1825*, London and New York, Longman, 1999.

HÜBNER, E., *Russland zur Zeit Katherinas II. : Absolutismus, Aufklärung, Pragmatismus*, Köln, Böhlau, 1998.

KIZEVETTER, A.A., *Istoričeskie očerki*, Moskva, 1912 ; *reprint* : The Hague, Europe Printing, 1967.

MASSON, Ch.F.Ph., *Mémoires secrets sur la Russie, pendant les règnes de Catherine II, de Paul Ier*, Paris, Firmin-Didot frères, 1859.

Mc GREW, R.E., *Paul I of Russia : 1754-1801*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

MOUROUSY, P., *Le tsar Paul Ier. La puissance et la peur*, Paris, éditions du Rocher, 1997.

OBOLENSKIJ, G.L., *Imperator Pavel I*, Moskva, Russkoe slovo, 2000.

PESKOV, Al.M. (éditeur scientifique), *Paul Ier, Empereur de Russie ou le 7 novembre : faits et anecdotes*, traduction par E. Balzamo, Paris, Fayard, 1996. 3e édition en russe : Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 2003.

REY, Marie-Pierre, *Le dilemme russe. La Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine*, Paris, Flammarion, 2002.

SAUL, N.E., *Distant Friends : The United States and Russia, 1763-1867*, Kansas, University Press of Kansas, 1991.

SAUL, N.E., *Russian-American Dialogue on Cultural Relations, 1776-1914*, Missouri, University of Missouri, 1996.

SAUNDERS, D., *Russia in the Age of Reaction and Reform, 1801-1881*, London and New York, Longman, 1992.

SCHILDER, N.K., *Imperator Pavel I : istoriko-bibliografičeskij očerk*, Moskva, Charli, Algoritm, 1996.

SEREDA, N.V., *Reforma upravleniâ Ekateriny Vtoroj. Istočnikovedčeskoe issledovanie*, Moskva, Pamâtnik istoričeskoj mysli, 2004.

ŠUMIGORSKIJ, E.S., *Imperator Pavel I. Žizn' i carstvovanie*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Pervoj Sankt-Peterburgskoj Trudovoj Arteli, 1907.

b. Le règne d'Alexandre Ier.

ARHANGEL'SKIJ, A., *Alexandre Premier : le feu follet*, Paris, Fayard, 2000.

BALÂZIN, V.N., *Imperator Aleksandr I*, Moskva, Prosveŝenie, 1999.

BARÂTINSKIJ, V.V., *Carstvennyj mistik : imperator Aleksandr I i starec Fëdor Kuz'mič*, Moskva, Terra, 1997.

BARÂTINSKIJ, V.V., *Le mystère d'Alexandre Ier (1825-1925)*, Paris, Société historico-généalogique russe en France, 1997.

BOGDANOVIČ, M., *Istoriâ carstvovaniâ Imperatora Aleksandra Pervogo i Rossii v ego vremâ*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ Sušinskogo, 1869-1871, en six volumes.

BÖHTLINGK, A., *Frédéric-César Laharpe (1754-1838) / précepteur du tsar Alexandre Ier, antagoniste de Napoléon, libérateur du pays de Vaud, bâtisseur de la Suisse actuelle*, Neuchâtel, éd. Braconnière, 1969. Traduction et adaptation : Oscar Forell.

EJDEL'MAN, N.Â., *Gran' vekov – Političeskaâ bor'ba v Rossii – konec XVIII veka i načalo XIX stoletiâ*, Moskva, Mysl', 1982.

EKŠTUT, S.A., *V poiske istoričeskoj al'ternativy : Aleksandr I, Ego spodvižniki, dekabristy*, Moskva, Rossiâ molodaâ, 1994.

FIRSOV, N.N., *Imperator Aleksandr I i ego duševnaâ drama – Istoriko-psihologičeskij očerk*, Moskva, Sankt-Peterburg, M.O. Vol'f, sans date.

Grand-Duc NIKOLAJ MIHAJLOVIČ, *Imperator Aleksandr I - Opyt istoričeskogo izsledovaniâ*, Sankt-Peterburg, Èkspediciâ zagotovleniâ Gosudarstvennyh bumag, 1912.

Grand-Duc NIKOLAJ MIHAJLOVIČ, *Graf Pavel Aleksandrovič Stroganov. Istoričeskoe izsledovanie èpohi imperatora Aleksandra Pervogo*, Sankt-Peterburg, Èkspediciâ zagotovleniâ Gosudarstvennyh bumag, 1903. Version française (traduit par F. Masson) : Paris, Imprimerie Nationale, 1905.

GRIMSTED, P., *The Foreign Ministers of Alexandr I – Political Attitudes and the Conduct of Russian Diplomacy, 1801-1825*, Berkeley, University of California Press, 1969.

Mc CONNELL, A., *Tsar Alexandr I : Paternalistic Reformer*, New York et Northbrook (Illinois), AHM Pub. And Cie, 1970.

MEL'GUNOV, S., *Dela i lûdi Aleksandrovskogo vremeni*, Berlin, Vataga, 1923.

MOUROUSY, P., *Alexandre Premier, tsar de Russie : un sphinx en Europe*, Monaco, éditions du Rocher, 1999.

OLIVIER, D., *Alexandre Ier, prince des illusions*, Paris, Fayard, 1973.

ORLIK, O.V., *Dekabristy i vnešnââ politika Rossii*, Moskva, Nauka, 1984.

PREDTEČENSKIJ, A.V. (dir.), *Krest'ânskoe dviženie v Rossii v 1826-1849 godah*, Moskva, Izdanie Social'no-èkonomičeskoj Literatury, 1961.

PYPIN, A.N., *Obŝestvennoe dviženie v Rossii pri Aleksandre I*, Petrograd, Ogni, 1918.

RATCHINSKI, A., *Napoléon et Alexandre Premier : la guerre des idées*, Paris, B. Giovanangeli, 2002.

REY, M.-P., *De la Russie à l'Union soviétique : la construction de l'Empire, 1462-1953*, Paris, Hachette, 1994.

SCHIEMANN, *Aleksandr I*, Moskva, Obrazovanie, 1909.

SCHILDER, N.K., *Imperator Aleksandr I, ego žizn' i carstvovanie*, Sankt-Peterburg, Izdanie A.S. Suvorina, 1904-1905.

SIROTKIN, V., *Napoleon i Rossiâ*, Moskva, Olma-Press, 2000.

SOLOV'ËV, S.M., *Imperator Aleksandra I : politika – diplomatiâ*, Moskva, Mysl', 1995.

SUVOROVA, N.I. (recueil), *Imperator Aleksandr I*, Moskva, Novator, 1998.

TATIŜEV, S., *Alexandre Ier et Napoléon d'après leur correspondance inédite, 1801-1812*, Paris, Perrin et Cie, 1891.

ULYBIN, V., *Aleksandr I : obratnaâ storona carstvovaniâ, vlast' i tajnye obŝestva v 1801-1825 gg.*, Sankt-Peterburg, Aleteâ, 2004.

VALK, S.N. et DRUŽININ, N.M. (dir.), *Krest'ânskoe dviženie v Rossii v 1796-1825 godah*, Moskva, Socèkgiz, 1961.

VANDAL, A., *Napoléon et Alexandre Ier- L'Alliance russe sous le Premier Empire*, Paris, Plon, 1914, en trois volumes.

VASILIČ, G., *Imperator Aleksandr I i starec Feodor Kuz'mič*, Moskva, Sovremennik, 1991 (reprise de l'édition de 1911).

WALISZEWSKI, K., *Le règne d'Alexandre Ier*, Paris, Plon, 1923-1925, trois volumes.

c. Le règne de Nicolas Ier.

DE GRÜNWALD, C., *Le tsar Nicolas Premier,* Paris, Calmann-Lévy, 1946 ; 2e édition : 1954.

FILIN, M.D., *Imperator Nikolaj I : Nikolaevskaâ èpoha, Slovo russkogo carâ, Apologiâ rycarâ, Nezabvennyj*, Moskva, Russkij mir, 2002.

GERŠENZON, M.O., *Epoha Nikolaâ Pervogo*, Moskva, Obrazovanie, 1910. Dernière réédition sous le titre *Nikolaj Pervyj i ego èpoha*, Moscou, Zarahov, 2001.

GOLOVIN, I., *La Russie sous Nicolas Premier*, Paris, Capelle, 1845 et Leipzig, Michelsen, 1845.

KUKLIN, G.A., *Narodnye volneniâ v carstvovanii Nikolaja Pervogo*, Ženeva, édition de l'auteur, 1904.

MONAS, S.L., *The Third Section*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press, 1961.

Recueil, *Mežducarstvie v Rossii s 19 noâbrâ po 14 dekabrâ 1825 goda – Istoričeskie materialy*, sans date ni lieu.

ŠEGOLEV, P.E., *Nikolaj I i dekabristy – Očerki*, Petrograd, Byloe, 1919.

ŠIL'DER, N.K., *Imperator Nikolaj I : ego žizn' i carstvovanie*, Moskva, Algoritm, 1997 ; en deux volumes. Reprise de l'édition de 1904-1905.

TARASOV, B.N., *Nikolaj I i ego vremâ : dokumenty, pis'ma, dnevniki, memuary, svidetel'stva sovremennikov i trudy istorikov*, Moskva, Olma-Press, 2000.

SYROEČKOVSKIJ, B.E., *Mežducarstvie 1825 g. i vosstanie dekabristov v perepiske i memuarah členov carskoj sem'i*, Moskva, Leningrad, GIZ, 1926.

TARASOV, E., *Nikolaevŝina (Vremâ Nikolaâ Pervogo)*, Moskva, Osvoboždënnaâ Rossiâ, sans date.

TROCKIJ, I.M., *Tret'e otdelenie pri Nikolae Pervom*, Leningrad, Lenizdat, 1990.

VASILIČ, S.G., *Vosšestvie na prestol Imperatora Nikolaâ Pervogo*, Moskva, Obrazovanie, 1909.

VYSOČKOV, L.V., *Imperator Nikolaj Pervyj, čelovek i gosudar'*, Sankt-Peterburg, Izdatel'stvo Sankt-Peterburgskogo Universiteta, 2001.

ZYZYKIN, M.V., Imperator Nikolaj Pervyj i zagovor 14 dekabrâ 1825 g., Buenos Aires, Anton, 1958.

d. La culture juridique russe au début du XIXème siècle.

BASKOV, V.I., *Sud koronovannogo palača : krovovaâ rasprava nad dekabristami*, Moskva, Sovetskaâ Rossiâ, 1980.

BOGDANOVIČ, *P.N., Arakčeev, graf i baron rossijskoj imperii, 1769-1834*, Buenos Aires, Anton, 1956.

DAVIDOV, E.E. et PESKOV, A.M., *Arakčeev : svidetel'stva i sovremenniki*, Moskva, Novoe literaturnoe obozrenie, 2000.

DEMORGNY, G. et VINOGRADSKIJ, E., *La codification des lois en Russie*, Paris, Payot, 1918.

DOVNAR-ZAPOL'SKIJ, M.V., *Tajnoe obŝestvo dekabristov – Istoričeskij očerk*, Moskva, [s.n.], 1906.

EJDEL'MAN, N.Â., *Gercen protiv samoderžaviâ – Sekretnaâ političeskaâ istoriâ Rossii XVIII-XIX vekov i Vol'naâ Pečat'*, Moskva, Mysl', 1984.

EROŠKIN, N.P., *Očerki istorii gosudarstvennyh učreždenij dorevolûcionnoj Rossii – Posobie dlâ učitelej*, Moskva, Gosudarstvennoe Učebno-Pedagogičeskoe izdatel'stvo, 1960.

FËDOROV, V.A., *« Svoej sud'boj gordimsâ my … » - Sledstvie i sud nad dekabristami*, Moskva, Mysl', 1987.

GERASIMOVA, G.N. (*et alii*), *Pod stâgom Rossii : sbornik dokumentov*, Moskva, Russkaâ kniga, 1992.

GORDIN, Â.A. et MARGOLIS, A.D., *Imperiâ i liberaly : materialy meždunarodnoj konferencii – sbornik èsse*, Sankt-Peterburg, Zvezda, 2001.

GRADOVSKIJ, A., *Načala russkago gosudarstvennago prava*, Sankt-Peterburg, Izdanie M.Û. Stasjuleviča, 1875.

IOVVA, I.F. et VOLK, S.S., *Peredovaâ Rossiâ i obŝestvenno-političeskoe dviženie v Moldavii (pervaâ polovina XIX veka)*, Kišinëv, AN MSSR, 1986.

KAISER, Daniel H., *The Growth of the Law in Medieval Russia*, Princeton, Princeton University Press, 1980.

KASER, Daniel H., *The Laws of Rus' – Tenth to Fifteenth Centuries*, Salt Lake City (Utah), Charles Schlacks, 1992.

KARTYNOV, P.N., *Knigoizdatel' Nikolaj Novikov*, Moskva, Kniga, 1981.

LASERSON, Max M., *The American Impact on Russia, Diplomatic and Ideological, 1784-1917*, New-York, Collier, 1962.

LEDONNE, J.P., *Ruling Russia – Politics and Administration in the Age of Absolutism (1762-1796)*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1984.

LEDONNE, J.P., *The Grand Strategy of the Russian Empire, 1650-1831*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2004.

LOBANOV-ROSTOVSKIJ, A.A., *Russia and Europe, 1789-1825*, Durham, NC, 1947. Voir aussi le volume 2 (période 1825-1878), Ann Arbov, Michigan, 1954.

M.V.D., *Ministerstvo Vnutrennyh Del – Istoričeskij očerk*, Sankt-Peterburg, M.V.D., 1901 ; trois volumes pour la période de 1802 à 1902.

MARGOLIS, A.D., *Tûr'ma i ssylka v imperatorskoj Rossii : Issledovanie i arhivnye nahodki*, Moskva, Vita, 1995.

MIRONENKO, S.V., *Samoderžavie i reformy – Političeskaâ bor'ba v Rossii v načale XIX veka*, Moskva, Nauka, 1989.

OPALINSKAÂ, M.A. (*et alii*), *Istoriâ gosudarstva rossijskogo : žizneopisaniâ – pervâa polovina XIX veka*, Moskva, Knižnaâ palata, 1997.

ORLOVSKIJ, D.G., *The Limits of Reform. The Ministry of Internal Affairs in Imperial Russia, 1802-1881*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press, 1981.

PANTIN, I.K. (*et alii*), *Revolûcionnaâ tradiciâ v Rossii : 1783-1883 gg*., Moskva, Mysl', 1986.

RAEFF, M., *Comprendre l'Ancien Régime russe : Etat et société en Russie impériale*, Paris, éditions du Seuil, 1982.

Recueil, *Za sto let – 1800-1896. Sbornik po istorii političeskih i obŝestvennyh dviženij v Rossii*, London, Russian free press fundation, 1897, en deux volumes.

Recueil, *Karamzin i Speranskij*, Lejpcig, G. Bär, 1858.

Recueil de lois, *Svod zakonov Rossijskoj Imperii*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ « Obŝestvennaâ pol'za », 1871.

Recueil de lois, *Sbornik zakonov, otnosâŝihsâ do Ministerstva Imperatorskogo Dvora i svod Zakonov*, Sankt-Peterburg, Tipografiâ « Obŝestvennaâ pol'za », 1895.

RUUD, S.A., *Fighting Words – Imperial Censorship and the Russian press, 1804-1906*, Toronto, Ontario, 1982.

SEROVA, M.I., *Fenomen dekabristskoj političeskoj kul'tury v kontekste Rossijskoj istorii XIX veka*, Krasnodar', Krasnodarskoe knižoe izdatel'stvo, 2002.

SIVOLGIN, V.E., *Političeskaâ èkonomika – Istoriâ èkonomičeskoj mysli – Ukazatel' biografičeskih posobij, izdannyh v 1812-1972 gg.*, Moskva, Kniga, 1974.

TROICKIJ, N.A. (dir.), *Revolûcionnaâ bor'ba i karatel'naâ politika carizma v XIX stoletii*, Saratov, SGU, 1986.

ZAIONČKOVSKIJ, P.A., *Pravitel'stvennyj apparat samoderžavnoj Rossii v XIX veke*, Moskva, Mysl', 1978.

e. Histoire militaire[1942].

BESKROVNYJ, L.G., *Russkaâ armiâ i flot v XVIII veke – Očerki*, Moskva, Nauka, 1958 ; réédition : Moskva, Nauka, 1973.

BUTOV, S.E., *« Zasluga nevozgradimaâ ... » - Očerki o morâkah-dekabristah*, Moskva, Znanie, 1995.

CURIKOVA, G.M., *Sto praporŝikov – k portretam odnogo pokoleniâ*, Leningrad, Sovetskij pisatel', 1983 ; 2e édition : 1989.

FËDOROV, V.A., *Soldatskoe dviženie v gody dekabristov*, Moskva, MGU, 1963.

Grand-Duc NIKOLAJ MIHAJLOVIČ, *General-ad''ûtanty Imperatora Aleksandra Pervogo*, Sankt-Peterburg, Èkspediciâ zagotovleniâ Gosudarstvennyh bumag, 1913.

KEEP, John L.H., *Soldiers of the Tsar : Army and Society in Russia, 1462-1874*, Oxford, Oxford University Press, 1985.

KIÂNSKAÂ, O.I., *« Voennaâ revolûciâ » dekabristov : vosstanie Černigovskogo pehotnogo polka*, Moskva, MGU, 1997.

[1942] Sous cette rubrique figurent quelques ouvrages généraux sur l'armée et la marine russes, des analyses de participation des Républicanistes aux campagnes contre Napoléon, ainsi que quelques études traitant de l'insurrection décembriste comme événement militaire.

LYONS, M., *Russian Imperial Army : a Bibiography of Regimental History and Related Works*, Stanford, Hoover Institut of War, Revolution and Peace, 1968.

NAJDA, S.F., *Revolûcionnoe dviženie v carskom flote*, Moskva, AN SSSR, 1948.

PAVLOVA, G.E., *Dekabrist Nikolaj Bestužev – istorik russkogo flota*, Moskva, Voennoe izdatel'stvo, 1953.

PAVLOVA, L.Â., *Dekabristy – učastniki vojn 1805-1814 gg.*, Moskva, Nauka, 1979.

PROKOF'EV, E.A., *Bor'ba dekabristov za peredovoe russkoe voennoe iskusstvo*, Moskva, AN SSSR, 1953.

PROKOF'EV, E.A., *Voennye vzglâdy dekabristov*, Moskva, Voennoe izdatel'stvo, 1953.

SKALON, D.A., *Stoletie voennogo ministerstva (1802-1902)*, Sankt-Petersburg, [s.n.], 1902.

ŠTRAJH, S.Â., *Broženie v armii pri Aleksandre Pervom – k stoletiû zagovora dekabristov*, Leningrad, Byloe, 1922.

UL'ÂNOV, N., *Severnyj Pal'ma, k 150-letiû vzâtiâ russkimi Pariža v 1814 g.*, Washington, Washington University Press, 1964.

ŽUKOVSKIJ, V.A., *Polnoe sobranie sočinenij i pisem v XX tomah*, Moskva, Âzyki slavânskoj kul'tury, 2004 ; voir le tome XIII : Dnevniki, pis'ma, zapisnye knižki, 1804-1833.

ZVEGINCOV, V.N., *Kavalergardy-dekabristy – Dopolnenie k kavalergardov, 1801-1826*, Pariž, izdanie avtora, 1977.*sborniku biografii.*

C. Analyses de l'histoire du mouvement républicaniste.

1. Les insurrections[1943].

AL'TŠULLER, M.G. et MARTYNOV, I.F., *« Zvučajŝij stih svobody radi… » - Očerki o čitatelâh dekabristskoj pory*, Moskva, Kniga, 1976.

[1943] Les insurrections de décembre 1825 et janvier 1826 ont toujours attiré l'attention des historiens : les historiens soviétiques se sont emparés de ces événements à partir de 1925. Globalement, l'interprétation de V.I. Lenin et de G.V. Plehanov prévaut dans toutes ces analyses : les Républicanistes sont considérés comme des révolutionnaires et des précurseurs, les premiers défenseurs de la liberté ; ils n'ont échoué que parce qu'ils étaient trop « loin du peuple ». Sont indiqués ici à la fois les reconstitutions de l'événement et les travaux établissant une interprétation historique des faits.

ALEKSEEV, M.P. et MEJLAH, B.S., *Dekabristy i ih vremâ – Materialy i soobŝeniâ*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1951.

ALEKSEEV, S.P., *Rasskazy iz russkoj istorii*, Moskva, Izvestiâ, 1991.

ALEKSEEV, S.P., *Rasskazy o dekabristah*, Moskva, Drofa, 1998.

AZADOVSKIJ, M., *Dekabristy – Novye materialy*, Moskva, Goskul'tprosvetizdata, 1955.

AZADOVSKIJ, M.K., *Stranicy iz istorii dekabrizma*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1991 (volume 1) et 1992 (volume 2).

BAGALIJ, D.I., *Dekabristy na Ukraini*, Kiev, AN SSSR, 1930.

BAGALIJ, D.I., *Povstaniâ dekabristiv na Ukraini*, Harkov, AN SSSR, 1926.

BAUMGARTEN, L., *Dekabristy a Polska*, Warszawa, Książska i Wiedza, 1952 ; collection « Biblioteka Historyczna », n°15.

BOKOVA, V.M. (*et alii*), *170 let spustâ… Dekabristskie čteniâ 1995 g. : stat'i i materialy*, Moskva, Istoričeskij muzej, 1999.

BOL'ŠAKOV, L.N., *Otečestvu dragie imena : triptih o dekabristah na Urale*, Čelâbinsk, Sredne-Ural'skoe knižnoe izdatel'estvo, 1975, en trois volumes.

BOL'ŠAKOV, L.N., *Otyskal â knigu slavnuû… : Razyskaniâ i issledovaniâ*, Čelâbinsk, Sredne-Ural'skoe knižnoe izdatel'estvo, 1983.

BOURMEYSTER, A., *Le 14 décembre 1825 : origine et héritage du mouvement des Décembristes*, Paris, Institut des Etudes Slaves, 1980.

ČERNOV, G.I., *Geroi 14-ogo dekabrâ – Zapiski o dekabristah-vladimircah*, Âroslavl', ÂGU, 1973.

ČERNOVSKIJ, A. et GAVRILOV, M., *14 dekabrâ – Sbornik k stoletiû vosstaniâ dekabristov*, Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1925.

CETLIN, M.O., *Dekabristy : sud'ba odnogo pokoleniâ*, Pariž, Sovremennyâ zapiski, 1933.

Collectif, *Les Décembristes : 150e anniversaire du mouvement décembriste*, Toulouse, Université de Toulouse/Le Mirail, 1977.

Collectif, *Dekabrist v rasskaze pomoŝnika Kvartal'nogo*, Berlin, Hugo-Steinginz, 1903.

Collectif, *Dekabristy i tajnye obŝestva v Rossii*, Moskva, Izdanie V.M. Sablina, 1906.

DANILOV, N., *Dve žizni, odna Rossiâ*, Moskva, Imidž, 1992.

DOBRINSKAÂ, L.B. et SEMENOV, L.S., *Vernye syny Otečestva : vospominaniâ učastnikov dekabristskogo dviženiâ v Sankt-Peterburge*, Leningrad, Lenizdat, 1982.

DRUŽININ, N.M., *Izbrannye trudy – Revolûcionnoe dviženie v Rossii v XIX veke*, Moskva, Nauka, 1985.

DRUŽININ, N.M. et SYROEČKOVSKIJ, B.E., *Očerki iz istorii dviženiâ dekabristov*, Moskva, Politizdat, 1954.

EJDEL'MAN, N.Â., *Zagovor protiv carâ*, Moskva, Progress, 1985 (1ère édition : 1984).

FËDOROV, A.V., *Dekabristy v vospominaniâh sovremennikov*, Moskva, MGU, 1988.

FËDOROV, V.A., *V pervyj russkij vol'nyj den' : Dekabristy i ih vremâ*, Moskva, Izdatel'stvo Moskovskogo Universiteta, 1992.

FEDOSOV, I.A., *Vosstanie dekabristov i ego istoričeskoe značenie*, Moskva, Znanie, 1953.

GERCEN, A.I., *La conspiration russe de 1825, suivie d'une lettre sur l'émancipation des paysans en Russie*, Londres, S. Tchorzewski, 1858.

GESSEN, S.Â., *Dekabristy pered sudom istorii : 1825-1925*, Leningrad, Petrograd, Moskva, Gosudarstvennoe Izdatel'stvo, 1926.

GORDIN, Â.A., *Sobytiâ i lûdi 14 dekabrâ – Hronika*, Moskva, Sovetskaâ Rossiâ, 1985.

GORDIN, Â.A., *Mâtež reformatorov 14 dekabrâ 1825 g. : posle mâteža (hronika)*, Leningrad, Lenizdat, 1989 (2e édition).

IL'IN, P., *14 dekabrâ 1825 g. : vospominaniâ očevidcev*, Sankt-Peterburg, Akademičeskij proekt, 1999.

IOVVA, I.F., *Dekabristy v Moldavii*, Kišinëv, Znanie, MSSR, 1980.

KIÂNSKAÂ, O.I., *Ûžnyj bunt : Vosstanie Černigovskogo Pehotnogo Polka, 19 dekabrâ 1825 g. – 03 ânvarâ 1826 g.*, Moskva, RGGU, 1997.

KIREEV, P.A. (*et alii*), *Dekabristy v Moskve*, Moskva, Sovetskaâ Rossiâ, 1985.

KORF, M.A., *Istoričeskoe opisanie 14 dekabrâ 1825 goda i predšedših emu sobytij*, Sankt-Peterburg, Imperatorskaâ Akademiâ Nauk, 1848 ; 2e édition : 1854.

KRUTOV, V.V. (*et alii*), *Belye pâtna krasnogo cveta : Dekabristy*, Moskva, Terra, 2001, en deux volumes.

LEONT'EV, Â.V. (*et alii*), *« My dyšali svobodoj… » : istoriki Russkogo Zarubež'â o dekabristah*, Moskva, Formika S., 2001.

LEVIN, K., *Dekabristy : istoriâ vooružënnogo vosstaniâ 14-ogo dekabrâ 1825 goda*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1918 (2e édition).

MARGOLIS, A.D. (*et alii*), *Peterburg dekabristov (sbornik k 175-letiû)*, Sankt-Peterburg, Kontrfors, 2000.

MAŠINSKIJ, S.I., *Pisatel'i-dekabristy v vospominaniâh dekabristov*, Moskva, Hudožestvennaâ literatura, 1980, recueil en deux volumes.

MAURY, A., *La conspiration des Décabristes*, Paris, Del Duca, 1964.

MAZUR, A.G., *The First Russian Revolution : 1825*, Stanford, Stanford University Press, 1937.

MELENT'EV, Û.S. (*et alii*), *Seâteli*, Moskva, Sovremennik, 1982.

MIRONOVA, I.A., *Ih delo ne propalo*, Moskva, Znanie, 1975.

MIRONOVA, M.A. (*et alii*), *I dum vysokoe stremlenie : sbornik*, Moskva, Sovestkaâ Rossiâ, 1980.

NEČKINA, M.V., *Vosstanie 14 dekabrâ 1825 g.*, Moskva, AN SSSR, 1951.

NEČKINA, M.V., *Dekabristy*, Moskva, Nauka, 1975.

NEČKINA, M.V., *Dviženie dekabristov*, Moskva, AN SSSR, 1955, tomes 1 et 2.

NEČKINA, M.V., *Den' 14 dekabrâ 1825 g.*, Moskva, Mysl', 1975.

NEČKINA, M.V., *« O nas v istorii napišut... » - Iz istorii dekabristov*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1982.

NEČKINA, M.V., *Delo Verhovnogo Ugolovnogo Suda i sledstvennoj Komissii*, Moskva, Politizdat, 1954.

NEČKINA, M.V. (éd.), *Golosa iz Rossii : sborniki A.I. Gercena i N.P. Ogarëva*, Moskva, Nauka, 1974-1976, fac-similé de l'édition originale.

NEVELEV, G.A., *Puškin o « 14-om dekabrâ 1825 g. » : rekonstrukciâ dekabristskogo dokumental'nogo teksta*, Sankt-Peterburg, Tehnologičeskij institut, 1998.

NEVELEV, G.A., *Istina si'lnee carâ : A.S. Puškin v rabote nad istoriej dekabristov*, Moskva, Mysl', 1985.

NEVELEV, G.A. (*et alii*), *Materialy k istorii dekabristov*, Brânsk, GPI, 1993.

OKSMAN, Û.G. et ŜEGOLEV, P.E., *Bunt dekabristov – ûbilejnyj sbornik, 1825-1925*, Leningrad, Byloe, 1926.

OL'ŠANSKIJ, P., *Dekabristy i pol'skoe nacional'no-osvoboditel'noe dviženie*, Moskva, AN SSSR, 1959.

ORLIK, O.V., *Dekabristy i evropejskoe osvoboditel'noe dviženie*, Moskva, Mysl', 1975.

PAVLÛČENKO, E., *Dekabristy rasskazyvaût*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1975.

PERSNÂKOV, G.V., *14 dekabrâ 1825 g. s priloženiem voenno-istoričeskoj spravki G.S. Gabaeva : Gvardiâ v dekabr'skie dni 1825 g.*, Moskva, Politizdat, 1926.

PLEHANOV, G.V., *14 dekabrâ 1825 g. : reči, proiznesënnye na russkom sobranii v Ženeve 14/27 dekabrâ 1900 g.*, Sankt-Peterburg, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1900.

POKROVSKIJ, M.N., *Dekabristy – sbornik stat'ej*, Moskva, Leningrad, GIZ, 1927.

PRINCEV, G.A., *Vosstanie dekabristov v pamâtnikah izobrazitel'nogo iskusstva*, Leningrad, AN SSSR, 1985.

PRINCEV, G.A. et BASTAREV, L.I., *Dekabristy v Peterburge*, Leningrad, Lenizdat, 1975.

RAEFF, M., *The Decembrist Movement*, New York, Englewood Cliffs, 1966.

Recueil, *Tajnye obŝestva v Rossii v načale XIX veka – Sbornik materialov, stat'ej i vospominanij*, Moskva, Centrarhiv, 1926.

Recueil, *Vysokih dum kipâŝaâ otvaga*, Novosibirsk, Sibirskoe otdelenie AN SSSR, 1990.

Revue, *Le centenaire des Décabristes (Milioukov, J. Legras, A. Remizov, ...)*, numéro spécial de la revue Le Monde Slave, 1925, décembre (n°12).

RUDNICKAÂ et TARTAROVSKIJ, A.G., *14 dekabrâ 1825 g. i ego istolkovateli : Gercen i Ogarëv protiv barona Korfa*, Moskva, Nauka, 1994.

SAVIČEV, N.P., *Pervye blagovestiteli svobody (o deâtel'nosti dekabristov na Ukraine)*, Kiev, Politizdat, 1990.

SEJRANÂN, P.A., *Pervoe revolûcionnoe dviženie protiv carizma – Dekabristy*, Erevan, Aâstan, 1967.

SEREBRENNIKOV, Û., *Tajna skvoz' stoletiâ : « železnye maski Rossii »*, Moskva, RAN, 1991.

SERGEEV, M.D., *Podvig lûbvi beskorystnoj – Rasskazy – Dokumenty*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1975.

SERGIENKO, G.Â., *Dekabristi ta ih revoljucijni tradicii na Ukraini*, Kiev, Naukova Dumka, 1975.

SERGIENKO, G.Â., *Suspil'no-političnyj ruh na Ukraini pislja povstanija dekabristiv, 1826-1850*, Kiev, Naukova Dumka, 1971.

SYROEČKOVSKIJ, B.E., *Iz istorii dviženiâ dekabristov*, Moskva, MGU, 1969.

TIMROT, A.D., *V mâtežnye gody : Griboedov v krugu dekabristov*, Moskva, Moskovskij Rabočij, 1976.

TÛKAVKIN, V.G., *Rossii vernye syny*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1988.

TOL', S.D. (Comtesse), *Masonskoe dejstvo – Istoričeskij očerk o zagovore dekabristov*, Sankt-Peterburg, Izdatel'stvo Ministerstva Finansov, 1914.

ULAM, A.B., *Russian Failed Revolutions : From the Decembrists to the Dissidents*, New York, Basic, 1981.

VOZNESENSKIJ, S., *Bibliografičeskie materialy dlâ slovarâ dekabristov*, Leningrad, Izdanie Gosudarstvennoj Biblioteki v Leningrade, 1926.

ZAGORUL'KO, V.I., *Etûdy o dekabristah*, Sankt-Peterburg, Nauka, 2002.

2. L'action des Républicanistes en exil [1944].

Album, *Dekabristy i Sibir'*, Moskva, Sovetskaâ Rossiâ, 1988.

ÂNŠIN, A.L. (*et alii*), *Dekabristy-estestvopisateli*, Moskva, Nauka, 1989.

BAHAEV, V.B., *Dekabristy o Burâtii : stat'i, očerki, pis'ma*, Ulan-Udè, AN SSSR, 1975.

CIRKIN, I. et KLÛŠNIKOV, Û., *Dekabristy v Turinske : posvâŝaetsâ 165-letiû so dnâ vosstaniâ dekabristov i 390-letiû osnovanij Turinska*, Turinsk, [s.n.], 1990.

Collectif, *V serdcah Otečestva synov : Dekabristy v Sibiri*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižoe izdatel'stvo, 1975.

Collectif, *Zabajkal'e : sud'ba provincii – Materialy naučno-praktičeskoj konferencii « Dekabristy i Zabajkal'e »*, Čita, Poisk, 2001.

ČUKOVSKAÂ, L., *Dekabristy – issledovateli Sibiri*, Moskva, Geografgiz, 1951.

DERGASEV, A.F., *Dekabristy-Penzency*, Saratov, SGU, 1976.

DMITRIEV-MAMONOV, A.I., *Dekabristy v Zapadnoj Sibiri – Istoričeskij očerk po oficial'nym dokumentam*, Sankt-Peterburg, Montvida, 1905.

[1944] L'histoire des années de bagne et d'exil a suscité de nombreuses études dans les régions sibériennes où les Républicanistes ont vécu. Ces études s'appuient, pour l'essentiel, sur les récits laissés par les Républicanistes et sur les témoignages des contemporains.

EJDEL'MAN, N.Â., *Udivitel'noe pokolenie : Dekabristy, lica i sud'by*, Sankt-Peterburg, Puškinskij fond, 2001.

GARZAVINA, A.V., *« .. otčizne posvâtim duši prekrasnye poryvy ! » - Dekabristy i Kazan'*, Kazan', Tatarskoe izdatel'stvo, 1990.

GESSEN, A.I., *Vo glubine sibirskih rud… Dekabristy na katorge i v ssylke*, Moskva, Detskaâ literatura, 1967 ; 2e édition : Novosibirsk, 1977.

GORÛŠKIN, L.M. (*et alii*), *Ssyl'nye dekabristy v Sibiri*, Novossibirsk, Nauka, 1985.

GURÂNSKIJ, I.N., *Pervency svobody – po sledam dekabristov v Irkutskoj gubernii – Očerki*, Omsk, Irtyš, 1996.

KLEPIKOV, V., *Muzej pamâti dekabristov v Âlutorovske*, Sverdlovsk, Sredne-Ural'skoe knižnoe izdatel'stvo, 1985.

KODAN, S.V., *Sibirskaâ ssylka dekabristov : istoriko-ûridičeskoe issledovanie*, Irkutsk, Vostočno-sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1983.

KOPYLOV, A.N. (*et alii)*, *Dekabristy i Sibir'*, Novosibirsk, Nauka, 1977.

KOVAL', S.F., *V potomkah vaše plamâ oživët… - Vospominaniâ o dekabristah v Sibiri*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1986.

KOVAL', S.F., *Dekabristy o Burâtii : stat'i, očerki, pis'ma*, Ulan-Udè, Burâtskoe knižnoe izdanie, 1975.

KOVAL', S.F. et KENZINA, V.L., *Dekabristy i Sibir' : bibliografičeskij ukazatel'*, Irkutsk, Izdatel'stvo Irkutskogo Universiteta, 1983.

KOZLOV, I., *V gostâh u dekabristov*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1975.

KUBALOV, B.G., *Dekabristy v Vostočnoj Sibiri*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1925.

ORLOV, V.S., *Dekabristy-Smolâne*, Smolensk, Smolenskoe oblastnoe izdatel'stvo, 1951.

POPOV, A.A., *Dekabristy-Pskoviči*, Leningrad, Lenizdat, 1980.

PRYŽKOV, I.G. et PUŠKARËV, L.N., *Dekabristy v Sibiri na Petrovskom Zavode*, Moskva, AN SSSR, 1985.

Recueil, *Dekabristy Dmitrovskogo uezda, 1825-1925*, Moskva, Sputnik, 2001.

ROÔEVSKIJ, P.I., Dekabristy v Tobol'skom izgnanii, Sverdlovsk, Sredne-ural'skoe knižnoe izdatel'stvo, 1975.

SERGEEV, M.D., *S Irkutskom svâzannye sud'by*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1986.

SERGEEV, M.D., *Dekabristy i Sibir'*, Moskva, Sovetskaâ Rossiâ, 1988.

TIVANENKO, A.V. et BELIKOV, V.V., *Dekabristy v Zabajkal'e : Selenginskie stranicy*, Novosibirsk, Nauka, 1992.

TROSEV, Z.P., *Slovom i primerom : Dekabristy v Enisejskoj gubernii*, Krasnoârsk, Krasnoârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1975.

TRUHINA, V.S. et POPKOV, I.S., *Čitinskij ostrog*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985.

UDODOV, B.T., *K.F. Ryleev v Voronežskom krae*, Voronež, [s.n.], 1971.

VOLOBUEV, P.V., ALEKSANDROVSKAÂ, O.A. et FIRSOV, G.A., *Estestvennonaučnoe nasledie Dekabristov : G.S. Baten'kov, N.A. Bestužev, K.P. Torson*, Moskva, Nauka, 1995.

3. Biographies.

AFANAS'EV, V.V., *Ryleev : žizneopisanie*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1982.

ÂGUNIN, V.P., *Aleksandr Odoevskij*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1980.

ALDANOV, M., *Portrety*, Moskva, Novosti, 1994.

ARISTOV, O.V., *Podarok dekabrista (po stranicam neizvestnyh rukopisej i zabytyh knig)*, Kazan', KGU, 1970.

AZADOVSKIJ, M.K. (*et alii*), *Dekabristy : novye teksty – V.F. Raevskij, A.I. Odoevskij, K.F. Ryleev*..., Leningrad, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1926.

BAGBY, L., *Alexander Bestuzhev-Marlinsky and Russian Byronism*, Pennsylvania, Pennsylvania State University Press, 1995.

BARANOVSKAÂ, M.Û., *Dekabrist N.A. Bestužev*, Moskva, Goskul'tprosvetizdat, 1954.

BARATT, G., *M.S. Lunin : Catholic Decembrist*, The Hague, Paris, Mouton, 1976.

BAZANOV, V.G., *Poèty-dekabristy : K.F. Ryleev – V.K. Kûhel'beker – A.I. Odoevskij*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1950.

BAZANOV, V.G., *Vladimir Fedoseevič Raevskij – Novye materialy*, Leningrad, Moskva, AN SSSR, 1945.

BERNDT, M., *J. Niemcewicz und K. Ryleev*, Berlin, Freie Universität, 1961.

BOGDANOVIČ, M.M., *Dekabrist-krest'ânin P.F. Duncov-Vygodovskij*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1959.

BULANOVA-TRUBNIKOVA, O.K., *Roman dekabrista : dekabrist V.P. Ivašev i ego sem'â – iz semejnogo arhiva*, Moskva, Politkatoržan, 1925.

BURLAČUK, F.F., *Vladimir Raevskij*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1987.

DZIDZARDIÂ, G.A., *Dekabristy v Abhazi*i, Soukhimi, Alašara, 1970.

EJDEL'MAN, N.Â., *Puškin i dekabristy – Iz istorii vzaimootnošeniâ*, Mokva, Hudožestvennaâ literatura, 1979.

EJDEL'MAN, N.Â., *Lunin*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1970.

EJDEL'MAN, N.Â., *Brat'â Bestuževy*, Moskva, Malyš, 1985.

FRUMENKOV, G.G. et VOLYNSKAÂ, V.A., *Dekabristy na Severe*, Arhangel'sk, Vologodskij Gosudarstvennyj Pedagogičeskij Universitet, 1986.

GERŠENZON, M., *Dekabrist Krivcov i ego brat'â*, Moskva, M. i S. Sabatnikovy, 1914.

GERŠENZON, M., *Brat'â Krivcovy*, Moskva, Zaharov, 2001.

GNEDIŠ, P.P., *Dekabrist – pât' kartin iz semejnoj hroniki knâzej Plavutinyh-Plavuncovyh*, Sankt-Peterburg, Marks, 1909.

GOLOVAČEV, *Dekabristy – 86 portretov*, Moskva, Izdanie M.M. Zenzinova, 1906.

GOLUBOV, S., *Bestužev-Marlinskij*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1960.

IVANOV, A., *Odin iz dekabristov, Gavriil Stepanovič Baten'kov : iz vospominanij starogo sibirâka*, Novosibirsk, série « Knižki nedeli », n°11, 1889.

KARCOV, V.G., *Dekabrist G.S. Baten'kov*, Novosibirsk, Nauka, 1965.

KARTAŠOV, V.G., *Dekabrist G.S. Baten'kov*, Novosibirsk, Nauka, 1965.

KARTAŠOV, V. et MURAV'ËV, Vl., *Pestel'*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1958.

KIÂNSKAÂ, O.I., *Pavel Pestel' : oficer, razvedčik, zagovorŝik*, Moskva, Paralleli, 2002.

KIÂNSKAÂ, O.I., *Pestel'*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 2005.

KNÂŽEROL'SKIJ, A.N., *M.P. Bestužev-Rûmin i Kudreškij*, Nižnij-Novgorod, Gladkova, 2000.

KONSTANTINOV, V.V., *« ... Ty vyskažeš' skryvaemye tajny » - sledami dekabristov v Odesse*, Odessa, Maâk, 1991.

KOTLÂREVSKIJ, N., *Ryleev*..., Sankt-Peterburg, Obŝestvennaâ pol'za/Nestor, 1908.

KRUPENKO, A.N., *« Zdes' kolybel' tvoâ byla… » - putevoditel' po rodnym mestam Raevskogo*, Belgorod, Poligrafizdat, 1996.

KRUPENKO, A.N., *Brat'â Raevskie : Vladimir, Aleksandr, Andrej, Pëtr i Grigorij Raevskie*, Belgorod, Veselica, 1992.

KUBASOV, I.A., *Dekabrist A.I. Odoevskij*, Moskva, Petrograd, AN SSSR, 1922.

KUJBYŠEVA, K.S. et SAFONOVA, N.I., *Akvareli dekabrista Petra Ivanoviča Borisova*, Moskva, Iskusstvo, 1986.

LEBEDEV, A.A., *Čest' – Duhovnaâ sud'ba i žiznennaâ učast' Ivana Dmitrieviča Âkuškina*, Moskva, Političeskaâ literatura, 1989.

LEBEDEV, N.M., *Pestel' – ideolog i rukovoditel' dekabristov*, Moskva, Mysl', 1972.

LEIGHTON, L.G., *Alexander Bestuzhev-Marlinsky*, New York, Twayne Publishers, 1975.

MAKAROV, V.B., *Dekabrist M.G. Burcov*, Saratov, SGU, 1981.

MEDVEDSKAÂ, L.A., *Sergej Ivanovič Murav'ëv-Apostol,* Moskva, AN SSSR, 1970.

MEDVEDSKAÂ, L.A., *Pavlo Ivanovič Pestel' – Biografičnij naris*, Moskva, Prosveŝenie, 1964.

MEJLAH, B.S., *Dekabristy i Puškin : stranicy geroiko-tragičeskoj istorii*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1987.

MIHEL'ZON, V.A. (*et alii*), *Trudnye gody : Dekabristy na Kavkaze*, Krasnodar', Krasnodarskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985.

NADTOČIJ, Û.S., *Probuždenie (o dekabriste Baten'kove)*, Sverdlovsk, Sredne-Ural'skoe knižnoe izdatel'stvo, 1991.

NEČKINA, M.V., *Sledstvennoe delo Griboedova*, Moskva, Mysl', 1982.

NEČKINA, M.V., *A.S. Griboedov i dekabristy*, Moskva, AN SSSR, 1951.

NERSISÂN, M.G., *Dekabristy ob Armenii i Zakavkaz'e : sbornik dokumentov i materialov*, Erevan, AN Arm.SSR, 1985.

NEVELEV, G.A., *« Eskizy raznyh lic… » (Dekabristy v risunkah Puškina)*, Sankt-Peterburg, IKS, 1993.

NIKANDROV, P.F., *Mirovozzrenie P.I. Pestelâ*, Leningrad, LGU, 1955.

OKSMAN, Û.G. et PUGAČEV, V.V., *Puškin, dekabristy i Čaadaev*, Saratov, Parohod, 1999.

OKUN', S.B., *Dekabrist M.S. Lunin*, Leningrad, Izdatel'stvo Leningradskogo Universiteta, 1962.

O'MEARA, P., *The Decembrist Pavel Pestel : Russia's First Republican*, Basingstoke, Palgrave Mc Millan, 2003.

PASSIN, V., *Dekabristy brânŝiny (A.I. Tûtčev, A.N. Miklaševskij, A.F. Briggen, D.A. Iskrickij, I.F. Ûrasov)*, Tula, Priokskoe knižnoe izdatel'stvo, 1984.

PAVLOV, M.Â., *Dekabrist M.F. Orlov*, Moskva, Nauka, 1964.

PAVLOV-SIL'VANSKIJ, N.P., *Dekabrist Pestel' pered Verhovnym Ugolovnym Sudom*, Rostov-na-Donu, Donskaâ Reč', 1906.

PAVLOV-SIL'VANSKIJ, N.P., *P.I. Pestel' i 13 iûlâ 1826 g. : biografičeskij očerk*, Petrograd, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1919.

PEREC, V., *Dekabrist Grigorij Abramovič Perec*, Moskva, AN SSSR, 1926.

PERSEN, W., *Kondratii Ryleev : the Poet and the Revolutionary*, Harvard, Harvard University, 1953 ; thèse.

PIGARËV, K.V., *Žizn' Ryleeva*, Moskva, Sovetskij pisatel', 1947.

POKROVSKIJ, V., *Žëny dekabristov*, Moskva, Tipografiâ M. Lissnera i D. Sobko, 1906.

POPOVA, O., *Istoriâ žizni M.N. Volkonskoj*, Moskva, Leningrad, AN SSSR, 1934.

RAVIČ, L.M., *Evgenij Ivanovič Âkuškin (1826-1905)*, Leningrad, Nauka, 1989.

Recueil, *Materialy dlâ biografii K.F. Ryleeva*, Lejpcig, E.L. Kasprowicz, 1875.

RUDYJ, V.A., *S.I. Murav'ëv-Apostol (1796-1826) : ukazatel' literatury*, Leningrad, Lenizdat, 1980.

RUDYJ, V.A., *K.F. Ryleev, 1795-1826 : rekomendatel'skij ukazatel' literatury*, Leningrad, Lenizdat, 1979.

ŠARUPIČ, A.P., *Dekabrist Aleksandr Bestužev – Voprosy mirovozzreniâ i tvorčestva*, Minsk, AN BSSR, 1962.

ŠATROVA, G.P., *Dekabrist I.I. Gorbačevskij*, Krasnoârsk, Krasnoârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1973.

ŠATROVA, G.P., *Dekabrist D.I. Zavališin – Problemy formirovaniâ dvorânskoj revolûcionnosti i èvolûcii dekabrizma*, Krasnoârsk, Krasnoârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1984.

ŜEGOLEV, P.E., *Pervyj dekabrist Vladimir Raevskij : iz istorii obŝestvennyh dviženij v Rossii v pervoj četverti XIX veka*, Sankt-Peterburg, Obŝestvennaâ Pol'za, 1905.

SERGIENKO, G.Â., *Dekabristy i Ševčenko*, Kiev, Naukova Dumka, 1980 ; 2e édition : 1983.

ŠEŠIN, A.B., *Dekabrist K.P. Torson*, Ulan-Udè, Burâtskoe knižnoe izdatel'stvo, 1980.

SILVERMAN, L., *N.I. Turgenev : his Life and Work from 1789 to 1824*, Harvard, Harvard University, 1967 ; thèse non publiée.

STONE, G.A., *Paul Pestel and the Decembrist Revolution of 1825*, Harvard, Harvard University, 1935 ; thèse.

ŠTRAJH, S.Â. (*et alii*), *Dekabrist M.I. Murav'ëv-Apostol – Vospominaniâ i pis'ma*, Petrograd, Byloe, 1922.

ŠTRAJH, S.Â., *Dekabrist M.P. Bestužev-Rûmin*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1925.

ŠTRAJH, S.Â., *Dekabrist P.G. Kahovskij*, Moskva, Gosudarstvennoe izdatel'stvo, 1925.

VASIL'EV, V., *Bestužev-Marlinskij na Kavkaze*, Krasnodar', Krasnodarskoe knižnoe izdatel'stvo, 1939.

VASILENKO, V.E., *M.P. Bestužev-Rûmin (1803-1826)*, Leningrad, Lenizdat, 1966.

VAVRENÛK, R.S. et KAZ'MIRČUK, G.D., *Dekabrist Evgenij Obolenskij : žizneopisanie*, Kiev, Naukova Dumka, 1990.

VOLKONSKIJ, S.G. (Prince), *Nécrologie*, in le journal « Le Nord » du 04/01/1866, Paris/Bruxelles, p.3.

ZADONSKIJ, N.A., *Denis Davydov – Istoričeskaâ hronika*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1953.

ŽORDANIÂ, O.K., *Dekabrist A.M. Murav'ëv i ego zapiski « Moj žurnal »*, Tbilissi, AN SSSR, 1990.

4. Nouvelles historiques s'inspirant du mouvement républicaniste.

AFANAS'EV, A.V., *« I pomni obo mne » – Povest' ob Ivane Suhinove*, Moskva, Političeskaâ literatura, 1985.

BARAEV, V.V., *Vysokih myslej dostoân'e – Povest' o Mihaile Bestuževe*, Moskva, Političeskaâ literatura, 1988.

BRODSKAÂ, I., *Poklonnik istiny svâtoj : dokumental'no-hudožestvennaâ povest'*, Moskva, Russkij put', 1999.

BURLAČUK, F.F., *Černigovskogo polka poručik ; Sožžënnye mosty ; istoričeskie povesti*, Kiev, Dnipro, 1985 ; 2e édition : Moskva, Voenizdat, 1991.

CETLIN, M.O., *Krov' na snegu : stihi o dekabristah*, Paris, La Maison du Livre, 1939.

DAL'CEVA, M.Z., *Tak zatihaet Vezuvij : povest' o Kondratii Ryleeve*, Moskva, Politizdat, 1982.

DARIA, O., *L'Anneau de fer*, Paris, Robert Laffont, 1959.

DARIA, O., *Les neiges de Décembre*, Paris, Robert Laffont, 1957.

DEDUSENKO, I.V., *Pevca nesuetnaâ mira : Povest' ob Odoevskom*, Stavropol', [s.n.], 1985.

DUMIN, S.V., *Zvezda putevodnaâ (Povest' o Ryleeve)*, Moksva, Malyš, 1989.

EJDEL'MAN, N.Â., *Pervyj dekabrist – Povest' o neobyknovennoj žizni i posmertnoj sud'be Vladimira Raevskogo*, Moskva, Izdatel'stvo Političeskoj Literatury, 1990.

EJDEL'MAN, N.Â., *Apostol Sergej : povest' o S.I. Murav'ëve-Apostole*, Moskva, Politizdat, 1988.

EJDEL'MAN, N.Â., *Bol'šoj Žanno : povest' ob I.I. Pušine*, Moskva, Politizdat, 1982 ; 2e édition : Moskva, Terra, 1999.

EJDEL'MAN, N.Â., *Brat'â Bestuževy*, Moskva, Malyš, 1985.

EJDEL'MAN, N.Â., *V'evarum ; Lunin*, Moskva, Mysl', 1995.

EJDEL'MAN, N.Â., *Obrečënnyj otrâd : Povesti*, Moskva, Sovetskij pisatel', 1987.

ERMOLINSKIJ, L.L., *Golubaâ zvezda – Povest' o poslednej duèli dekabrista Mihaila Sergeeviča Lunina*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1981.

FILIN, M.D., *Mariâ Volkonskaâ : « Utaennaâ lûbov' » Puškina*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 2006.

FORŠ, O.D., *Pervency svobody (roman)*, Moskva, Sovremennik, 1987.

GOLUBOV, S. et KOČURA, P., *Iz iskry – plamâ (roman)*, Moskva, Leningrad, Demčiz, 1950.

GUSEV, V.I., *Legenda o sinem gusare : Povest' o M. Lunine*, Moskva, Politizdat, 1976.

IGNAT'EV, A.V., *S bylym naedine*, Moskva, Nauka, 2001.

IOSIFOVA, V., *Dekabristy – Istoričeskaâ povest'*, Moskva, Progress, 1989.

KARDIN, V., *Minuta probuždeniâ : Povest' o A. Bestuževe*, Moskva, Politizdat, 1984.

KOČURA, P., *Apostol Pravdy : roman*, Moskva, Voenizdat, 1990.

KONSTANTINOV, V.V., *Moj milyj drug (dokumental'nye povesti) – Dekabristy v Odesse*, Simfropol', Tavriâ, 1990.

KOŠNEV, M.H., *Delo vsej Rossii : roman*, Moskva, Sovremennik, 1982.

KRUPENKOV, A.N. et KRUPENKOV, N.F., *Sud'ba dekabrista : istoričeskoe povestvovanie (o Raevskom)*, Belgorod, Kvant, 1994.

MARIŠ, M.D., *Severnoe siânie : istoričeskij roman*, Moskva, Hudožestvennaâ literatura, 1985 ; 2e édition : 1987.

MEREŽKOVSKIJ, D.S., *14 dekabrâ – Nikolaj Pervyj : roman*, Moskva, Moskovskij rabočij, 1991 ; 2e édition : Moskva, Sovremennik, 1994.

MODZALEVSKIJ, B.L., *Roman dekabrista Kahovskogo, kaznënnogo 13. iûlâ 1826 goda*, Moskva, Naše nasledie, 1991.

MURAV'ËV, V.B., *Zvezda nadeždy : povest' o Ryleeve*, Moskva, Detskaâ literatura, 1983.

NEKRASOV, S.M., *Apostol dobra : povestvovanie o N.N. Novikove*, Moskva, Russkij put', 1994.

OKUDŽAVA, B.Š., *Glotok svobody : povest' o Pavle Pestele*, Moskva, Političeskaâ literatura, 1971.

OKUDŽAVA, B.Š., *Dva romana*, Frankfurt-am-Mainz, Posev, 1970.

OS'MAKOVA, N.I., *Vinovnik mâteža : Povest' v dokumentah o dekabriste Evgenii Obolenskom*, Tula, Priokskoe knižnoe izdatel'stvo, 1991.

ROMANOV, D.M., *Dlâ česti živy : povest' (o M.M. Naryškine i ego žene*, Tula, Priokskoe knižnoe izdatel'stvo, 1991.

ŠATROVA, G.P., *« Nikogda nikogo ne zabudu » – Povest' ob Ivane Gorbačevskom*, Moskva, Politizdat, 1987.

ŠATURIN, N.Â., *Tajna dekabrista : fantastika, priklûčeniâ, detektiv*, Krasnoârsk, Krasnoârskoe knižnoe izdatel'stvo, 1975.

SERGEEV, M.D., *Nesčast'û vernaâ sestra : povest'*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1992.

SLONIMSKIJ, A.L., *Černigovcy : povest' o vosstanii Černigovskogo polka – 1826*, Moskva, Detskaâ literatura, 1989.

SUTHERLAND, S., *La princesse de Sibérie – Histoire de Maria Volkonski*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1986.

TOLSTOJ, L.N., *Le chant du cygne*, Paris, Perrin et Cie, 1889.

TOLSTOJ, L.N., *Trois morts, récit*, Paris, Stock, 1903. Traduction de J.W. Bienstock.

TRUHINA, V.S. et POPKOV, I.S., *Čitinskij ostrog (povest'-hronika)*, Irkutsk, Vostočno-Sibirskoe knižnoe izdatel'stvo, 1985.

TYNÂNOV, Û.N., *Kûhlâ (povest' o V.K. Kûhel'bekere) - Rasskazy*, Voronež, Izdatel'stvo Voronežskogo Universiteta, 1987.

TYNÂNOV, Û.N., *Černigovskij polk ždët (povest')*, Kiev, Politizdat Ukrainy, 1990.

TYNÂNOV, Û.N., *Le disgrâcié*, Paris, Gallimard, 1990.

ZADONSKIJ, N.A., *Vnuk dekabrista*, Moskva, Molodaâ Gvardiâ, 1963.

ŽUDRA, T., *Krušenie : roman*, Leningrad, Sovremennyj pisatel', 1990.

III. ARTICLES.

A. Historiographie et édition.

1. Historiographie du mouvement républicaniste[1945].

ALEKSEEVA, T.V., « Dekabrizm i russkoe iskusstvo pervoj treti XIX veka », in *Russkoe iskusstvo novogo vremeni*, Moskva, 1993, pp.50-80.

BAHTILOVA, T.N., « Publikacii istočnikov po istorii dviženiâ dekabristov v pervyj period sovetskoj istoričeskoj nauki : obŝij obzor izdanij », in *Kompleksnoe istočnikovedenie nekotoryh problem otečestvennoj istorii*, Kalinin, 1998, pp.112-123.

BIBIKOV, M.V. (*et alii*), « Sovmestnyj trud istorikov SSSR i GDR », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1980, n°2, pp.212-215.

BLUDOVA, M.D., « Raznočteniâ v knigah o dekabristah », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1991, n°11, pp.235-237.

CAMUTALI, A.N., « Severnoe obŝestvo i vosstanie 14 dekabrâ 1825 g. : obzor sovetskoj istoriografii », in *Obŝestvennaâ mysl' v Rossii XIX v.*, Leningrad, Nauka, 1986, pp.40-64.

[1945] L'insurrection de décembre 1825 et le « mouvement décembriste » en général ont fait l'objet de nombreuses études : les articles consacrés à l'historiographie du républicanisme en Russie, mais aussi en Pologne et en Ukraine, proposent un tableau synthétique des diverses interprétations de ce mouvement.

D'ÂKOV, V.A., « Dviženie dekabristov v istoričeskoj literature Pol'skoj Narodnoj Respubliki », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1975, n°6, pp.194-199.

DINERŠTEJN, E.E., « Izdanie v Rossii sočinenij dekabristov v 60-70-ye gody XIX veka », in *Kniga : issledovaniâ i materialy*, Moskva, 1985, n°51, pp.67-84.

DINERŠTEJN, E.E., « Izdanie sočinenij dekabristov v gody vtoroj revolûcionnoj situacii v Rossii (1879-1884 gg.) », in *Kniga i social'nyj progress*, Moskva, 1986, pp.189-194.

DINERŠTEJN, E.E., « Publikacii sočinenij dekabristov v 1908-1917 gg. », in *Knižnoe delo v Rossii v konce XIX v. – načale XX v.*, Leningrad, 1989, n°4, pp.85-98.

DMITRIEVA, T.G., « Dekabrist A.N. Murav'ëv : problemy istoriografii », in *Trudy Gosudarstvennogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1995, n°88, pp.80-95.

EJMONTOVA, R.G., « Sovetskie publikacii istočnikov po istorii dviženiâ dekabristov », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1975, n°12, pp.19-31.

EPANČIN, Û.L., « Ocenka dviženij dekabristov v postsovetskoj literature », in *Duhovnaâ sfera deâtel'nosti čeloveka*, Saratov, 2001, n°5, pp.114-123.

GOODING, J., « The Decembrists in the Soviet Union », in *Soviet Studies*, 1988, volume 40, n°2, pp.196-209.

KACZYNSKA, E. et SIMONOVA, M.D., « Sibir' v sovremennoj pol'skoj istoriografii », in *Izvestiâ Sibirskogo Otdeleniâ AN SSSR*, série : histoire, philologie et philosophie, Moskva, 1990, n°1, pp.34-38.

KALANTYRSKAÂ, I.S., « Materialy po istorii dviženiâ dekabristov v sobranii OPI GIM », in *Trudy Gosudarstvennogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1989, n°72, pp.6-26.

KUKUŠKINA, O.A. et SOROKIN, Û.A., « Evolûciâ dekabristskoj ideologii perioda sibirskoj ssylki v sovremennoj sovetskoj istoriografii », in *Problemy istočnikovedeniâ i istoriografii Sibiri dooktâbr'skogo perioda*, Omsk, 1990, pp.50-58.

LANDA, S.S., « G.V. Plehanov v rabote nad istoriej dviženiâ dekabristov », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, Berlin, 1976, volume 24, n°3, pp.357-365.

LINCOLN, W.B., « A Re-Examination of some Historical Stereotypes : an Analysis of the Career Patterns ans Backgrounds of the Decembrists », in *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, Stuttgart, 1976, volume 24, n°3, pp.357-365.

LÂŠENKO, K.G., « 1917 god : obraŝenie Obŝestva pamâti dekabristov k graždanam Rossii », in *Sovetskie arhivy*, Moskva, 1991, n°6, pp.71-73.

LÂŠENKO, K.G., « Listovki RSDPR o vosstanii dekabristov », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1975, n°12, pp.198-202.

LÂŠENKO, K.G. et SEMENOVA, A.V., « *Vosstanie nosilo čisto demokratičeskij harakter* – o vozobnovlenii dokumental'noj serii *Vosstanie dekabristov* », in *Otečestvennye arhivy*, Moskva, 2000, n°5, pp.52-60

MARGOLIS, A.D. et MARGOLIS, Û.D., « Izdanie po istorii osvoboditel'nogo dvizeniâ », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1986, n°12, pp.117-122.

MAVRODIN, V.V., « Feodal'naâ Rossiâ v trudah V.I. Lenina », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1970, n°4, pp.165-182.

MIRONENKO, S.V., « 60 let izdaniâ dokumental'noj serii *Vosstanie dekabristov* », in *Arheografičeskij ežegodnik za 1986 god*, Moskva, 1987, pp.24-34.

MIRONENKO, S.V., « Gosudarstvennyj arhiv Rossijskoj Federacii : k 175-letnemu ûbileû vosstaniâ dekabristov », in *Arheografičeskij ežegodnik za 2000 god*, Moskva, 2001, pp.3-7.

NEČKINA, M.V., « The Decembrists in the Process of World History : toward a Methodology of Studying Decembrism », in *Soviet Studies in History*, London, 1977, volume 15, n°4, pp.32-62.

NIKIFOROV, E.I. , « Častnoe sobiratel'stvo dokumental'nyh materialov v Rossii v pervoj polovine XIX veka », in *Sovetskie arhivy*, Moskva, 1972, n°3, pp.40-49.

PALTUSOVA, I.N., « Ličnye veŝi dekabristov v sobranii GIM », in *Trudy Gosudarstvennogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1989, n°72, pp.27-34.

PETROVSKIJ, L.P., « Universal'nye arhivnye spravočniki k dokumentam po aktual'noj tematike – na primere istorii dviženiâ dekabristov », in *Aktual'nye problemy sovetskogo arhivovedeniâ*, Moskva, 1986, pp.119-128.

POROH, V.I., « Katoržno-poselenčeskij period žizni dekabrista I.D. Âkuškina v sovetskoj istoriografii », in *Političeskaâ ssylka v Sibiri XIX-XX vv.*, Novosibirsk, 1987, pp.19-29.

RABKINA, N.A., « K sovremennomu pročteniû dekabrizma – problemy i tendencii », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1988, n°3, pp.80-93.

REMIZOVA, N.G., « Dekabrist S.P. Trubeckoj v russkoj i sovetskoj istoriografii », in *Problemy istoriografii obŝestvenno-političeskogo dviženiâ v Rossii v XIX-pervoj polovine XX vv.*, Ivanovo, 1986, pp.3-27.

ROŽDESTVENSKAÂ, L.Â., « Vystavka dokumentov GAF SSSR », in *Sovestkie arhivy*, Moskva, 1972, n°2, pp.106-108.

SABENNIKOVA, I.V., « Ideologiâ dekabristov i eë izučenie v sovremennoj zapadnoj istoriografii », in *Reformy vtoroj poloviny XVII-XX vv. : podgotovka, provedenie, rezul'taty*, Moskva, 1989, pp.170-175.

SABUROVA, T.G., « Katalog – portrety dekabristov : dagerotipy i fotografii iz sobraniâ GIM », in *Trudy Gosudarstvennogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1995, n°88, pp.175-220.

SMIRNOV, A.F., « K voprosu o Leninskoj koncepcii osvoboditel'nogo dviženiâ v Rossii », *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1970, n°2, pp.51-65.

ŠTERNBERG, Â.I., « Izučenie istorii dviženiâ dekabristov v narodnoj Vengrii », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1975, n°6, pp.200-205.

TARASOVA, I.E., « Iz istorii sozdaniâ turinskogo muzeâ », in *Hraniteli pamâti*, Ekaterinburg, 1998, n°1, pp.38-79.

TSAMUTALI, A.N., « Idei dekabristov i russkaâ istoriografiâ XIX veka », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.315-337.

TVARDOVSKAÂ, V.A., « Biblioteka revolûcionnyh memuarov *Iz iskry vozgoritsâ plamâ* », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1986, n°6, pp.97-106.

2. Édition des textes des Républicanistes[1946].

AZADOVSKIJ, M.K., « Putevye pis'ma dekabrista M.A. Bestuževa », in *Zabajkal'e*, Čita, 1962, n°5, pp.206-242.

AZADOVSKIJ, M.K., « Pis'ma M. Bestuževa k M.F. Rejneke (1856-1867) », in *Literaturnoe nasledstvo*, Moskva, 1956, volume 60, n°1, pp.231-244.

FËDOROV, V.A., « *U nas net nikakih svâzej s vnešnim mirom* – Pis'ma dekabrista P.S. Svistunova k bratu Alekseû, 1831-1832 gg. », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 1993, n°1, pp.183-193.

GLADYŠEV, A.V., « *Zapiski* I.V. Lopuhina v Gosudarstvennom Arhive Saratovskoj oblasti », in *Otečestvennye arhivy*, Moskva, 1996, n°6, pp.32-35.

IL'IN, P.V., « *Prošu izbavit' menâ ot sego poručeniâ* : Pis'mo dekabrista N.V. Basargina P.D. Kiselevu », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2000, n°6, pp.21-29.

KALANTYRSKAÂ, I.S., « Publikaciâ èpistolârnogo naslediâ dekabristov iz sobraniâ OPI GIM », in *Arheografičeskij ežegodnik za 1990 god*, Moskva, 1992, pp.321-313.

[1946] Sous cette rubrique, on a rassemblé tous les articles dans lesquels de nouveaux textes des Républicanistes ont été édités et commentés (correspondance, extraits de projets, témoignages sur la vie en exil, etc.).

KUJBYŠEVA, K.S. et SAFONOVA, N.I., « O naučnom nasledii dekabrista P.I. Borisova », in *Voprosy istorii Estestvoznaniâ i Tehniki SSSR*, Moskva, 1983, n°2, pp.126-131.

LEMAN, E.P., « Po sledam vospominanij dekabristov i o dekabristah », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.227-238.

LAŠENKO, K.G., « Priëmy arheografičeskoj podgotovki sbornikov *Vosstanie dekabristov* », in *Sovetskie arhivy*, Moskva, 1983, n°2, pp.53-58.

LÛBARSKAÂ, T.G. et TRIVUŠ, L.L., « *Obožaemaâ Vera, značit, â ne uvižu tebâ bolee* – Pis'ma Artamona Murav'ëva žene, 1826-1835 gg. », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2001, n°3, pp.182-196.

MAKAROV, I.G., « Biblioteki dekabristov v Âkutii », in *Âkutskaâ političeskaâ ssylka : XIX-načalo XX vv.*, Âkutsk, 1989, pp.5-18.

MATHANOVA, E.I., « M.S. Volkonskij – publikator semejnogo arhiva », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.73-88.

NARYŠKIN, A.K., « Tri neizdannyh pis'ma N.I. Turgeneva », in *Sibir' i dekabristy,* Irkutsk, 1988, n°5, pp.181-186.

NARYŠKIN, A.K., « *S nastupleniem vesny vse rasseivaûtsâ po èkspediciâm* : Pis'ma i dokumenty dekabrista M.M. Naryškina i E.P. Naryškinoj, 1839-1844 gg. », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2001, n°5, pp.197-212 ; n°6, pp.192-203.

NEVELEV, G.A., « Iz èpistolârnogo nasledià A.E. Rozena – Pis'ma k I.I. Pušinu », in *Teoretičeskaâ kul'turologiâ i problemy istorii otečestvennoj kul'tury*, Brânsk, BGU, 1992, pp.118-151.

NEVELEV, G.A., « Iz literaturnogo nasledià D.I. Zavališina », in *Materialy k istorii dekabristov*, Brânsk, BGU, 1993, pp.14-29.

NEVELEV, G.A., « Iz èpistolârnogo nasledià A.E. Rozena », in *Materialy k istorii dekabristov*, Brânsk, BGU, 1993, pp.29-115.

PARSAMOV, V.S., « *Kto èto na skale okružënnyj morem…* - stihotvorenie dekabrista V.L. Davydova *Napoleon Bounaberdi* 1837 goda », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2001, n°1, pp.178-186.

PETROVSKIJ, L.P., « Arhivnye spravočniki po dekabristskoj tematike », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1985, n°9, pp.112-118.

POLÂKOV, V.L., « O neizvestnoj zapiske M.M. Speranskogo », in *Vestnik Leningradskogo Universiteta*, Leningrad, 1982, série : histoire, langue et littérature, volume 1, n°2, pp.25-29.

POROH, I.V., « Fakty ili metody issledovaniâ ? K voprosu ob avtorstve *Zapisok* I.I. Gorbačevskogo », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 1995, n°1, pp.211-215.

PRIBYTKOVA, M.M., « Arhitekturnye raboty dekabrista G.S. Baten'kova », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1975, n°6, pp.209-216.

SAHAROVA, L.G., « Pis'ma dekabrista A.E. Rozena », in *Trudy Gosudarstvennogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1995, n°88, pp.60-79.

ŠEŠIN, A.B., « Nužno li bylo isdavat' ètu knigu ? », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1992, n°1, pp.188-189.

STROGANOV, M.V., « O tekste knigi F.N. Glinki *Pis'ma k drugu* », in *Leningradskij Gosudarstvennyj Institut Kul'tury*, Leningrad, 1987, bulletin n°113, pp.12-17.

ŠUBIN, V.F., « Pis'mo F.N. Glinki M.A. Miloradoviču », in *Russkaâ literatura*, Leningrad, 1986, n°2, pp.156-164.

TAL'SKAÂ, O.S., « Pis'ma dekabrista A.F. Briggena v Tret'em otdelenii », in *Političeskaâ ssylka v Sibiri : XIX-XX vv.*, Novosibirsk, 1987, pp.99-113.

TARASOVA, V.M., « O neopublikovannoj rukopisi N.I. Turgeneva : *Zamečaniâ na knigu M. Korfa, « Žizn' grafa Speranskogo »* », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1956, n°11, pp.128-132.

VIŠNICER, M.L., « O N.I. Turgeneve », in *Minuvšie gody*, Moskva, 1908, n°4 et n°5-6.

ZELOV, N.N. et ČERNOBAEV, A.A., « Kak gotovilos' izdanie *Russkoj Pravdy* P.I. Pestelâ : Dokumenty Gosudarstvennogo Arhiva Rossijskoj Federacii [1948 god] », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2001, n°2, pp.168-184.

ZLOBIN, E.V., « K voprosu ob avtorstve *Zapisok* dekabrista I.I. Gorbačevskogo », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1990, n°2, pp.140-155.

ŽORDANIÂ, O.K., « K istorii zapisok dekabrista A.M. Murav'ëva *Moj žurnal* », in *Voprosy istorii narodov Kavkaza*, Tbilissi, 1988, pp.256-265.

B. Analyses de la pensée des Républicanistes.

1. Arrière-plan historique et politique.

a. L'Armée russe.

BROOKS, E. Willis, « Reform in the Russian Army, 1856-1891 », *Slavic Review*, vol.43, n°1 (Spring, 1984), pp.63-82.

CZACEK, J., « A Case Study in Russian Philanthropy : The Prison Reform Movement in the Reign of Alexander I », *Canadian Slavic Studies*, vol.I, n°2 (Summer, 1967), pp.196-211.

ESDAILE, C., « War and Politics in Spain, 1808-1814 », *The History Journal*, vol.31, n°2 (July, 1988), pp.295-317.

KEEP, John L.H., « No Gauntlet for Gentlemen : Officers' Privileges in Russian Military Law, 1716-1855 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXXI (1-2), janvier-juin 1993, pp.171-192.

PIPES, R.E., « The Russian Military Colonies, 1810-1831 », *The Journal of Modern History*, vol.22, n°3 (September, 1950), pp.205-219.

RAEFF, M., « At the Origins of a Russian National Consciousness : Eighteenth Century Roots and Napoleonic Wars », *The History Teacher*, vol.25, n°1 (November, 1991), pp.7-18.

WIRTSCHAFTER, E.K., « Military Justice and Social Relations in the Prereform Army, 1796 to 1855 », *Slavic Review*, vol.4, n°1 (Spring, 1985), pp.67-82.

b. Histoire politique et sociale.

BERELOWITCH, W., « L'économie politique dans les universités russes au XIXème siècle, 1804-1884 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXVII, 2, 1986, pp.137-151.

BERELOWITCH, W., « La France dans le *Grand Tour* des nobles russes au cours de la seconde moitié du XVIIIème siècle », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXXIV, 1-2, janvier-juin 1993.

CHARBIT, Y., « L'échec politique d'une théorie économique : la physiocratie », *Population*, vol.57, 2002, n°6, pp.849-878.

CHAVALNEUX, C., « Les mercantilistes : l'Etat au cœur du développement », *Alternatives économiques*, Hors-Série, n°73, avril 2007.

FLORINSKY, M., « Russian Social and Political Thought, 1825-1855 », *Russian Review*, vol.6, n°2 (Spring, 1947), pp.77-85.

FLYNN, James T., « The Universities, the Gentry and the Russian Imperial Services, 1801-1825 », *Canadian Slavic Studies*, vol.II, n°4 (Winter, 1968), pp.486-503.

KAHAN, A., « The Costs of Westernization in Russia : The Gentry and the Economy in Eighteenth Century », *Slavic Review*, vol.XXV, n°1, 1966, pp.40-66.

KEEP, John, L.H., « Paul I and the Militarization of Government », *Canadian-American Slavic Studies*, VII, 1 (Spring, 1973), pp.1-14.

LEDONNE, John P., « The *guberniia* Procuracy during the Reign of Catherine II, 1764-1796 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXXVI (3), 1995, pp.221-248.

LEDONNE, J.P., « The Territorial Reform of the Russian Empire, 1775-1796. I : Central Russia, 1775-1784 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXIII (2), 1982, pp.147-186.

LEDONNE, J.P., « The Territorial Reform of the Russian Empire, 1775-1796. II : The Borderlands, 1777-1796 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXIV (4), 1983, pp.411-457.

LEDONNE, J.P., « Ruling families in the Russian Political Order », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXVIII (3-4), 1987, pp.233-322.

LEDONNE, J.P., « Russian Governor General, 1775-1825. Territorial or Functional Administration ? », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 42/1, janvier-mars 2001, pp.5-30.

LEDONNE, J.P., « Administrative Regionalization in the Russian Empire, 1802-1826 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, 43/1, janvier-mars 2002, pp.5-34.

McGREW, R.E., « The Politics of Absolutism : Paul I and the Bank of Assistance for the Nobility », *Canadian-American Slavic Studies*, VII, 1 (Spring, 1973), pp.15-38.

MELTON, E., « Enlightened Seigniorialism and Its Dilemmas in Serf Russia, 1750-1830 », *The Journal of Modern History*, vol.62, n°4 (December, 1990), pp.675-708.

NIVIERE, A., « Tradutore, traditore ? Le *Nakaz* de Catherine II ou la genèse du vocabulaire politique en Russie », intervention au colloque « Langues et sociétés de l'Europe moderne », Nancy, 13, 14 et 15 novembre 2003.

RAEFF, M., « Russia's Perceptions of her Relationship with the West », *Slavic Review*, vol.23, n°1 (1964), pp.13-20.

RAEFF, M., « The Well-Ordered Police State and the Development of Modernity in Seventeenth and Eighteenth-Century-Europe : An Attempt at a Comparative Approach », *The American Historical Review*, vol.80, n°5 (December, 1975), pp.1121-1143.

SASONOV, M.M., « Imperatorskaâ vlast', gosudarstvennyj apparat i dvorânstvo v konce XIX v. », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XXXIV (1-2), 1993, pp.149-158.

SCHÖNLE, Andreas, « The Scare of the Self : Sentimentalism, Privacy and Private Life in Russian Culture, 1780-1820 », *Slavic Review*, vol.57, n°4 (Winter, 1998), pp.723-746.

ŜEVAL'SKIJ, « Materialy dlâ istorii russkoj cenzury », in *Besedy v Obŝestve lûbitelej rossijskoj slovesnosti*, Moskva, 1871, vyp.3, pp.25-27.

STEIN, H.F., « Russian Nationalism and the Divided Soul of the Westernizers and the Slavophils », *Ethos*, vol.4, n°4 (Winter, 1976), pp.403-438.

VOLODINA, T.A., « *Russkaâ istoriâ* S.N. Glinki i obŝestvennye nastroeniâ v Rossii načala XIX veka », *Voprosy istorii*, 2002, n°4, pp.147-161.

WALKER, F.A., « Popular Response to Public Education in the Reign of Tsar Alexander I (1801-1825) », *History of Education Quarterly*, vol.24, n°4 (Winter, 1984), pp.527-543.

c. La pensée politique[1947].

ANIKIN, A.V., « Adam Smith und die russische Wirtschaftstheorie des 18. und der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts », in *Adam Smith gestern und heute : 200 Jahre « Reichtum der Nationen »*, Berlin, 1976, pp.96-108.

BLACK, J.L., « M.P. Pogodin : a Russian Nationalist Historian and the Problem of Poland », in *Canadian Review of Studies in Nationalizm*, 1973, volume 1, n°1, pp.60-69.

BOJČUK, L.L., « P.I. Fonvizin i ego *Nazidatel'nye pravila* : iz istorii ètičeskih predstavlenij dvorânskoj sem'i i razvitiâ dekabristskih nastroenij », in *Trudy Gosudarstvennogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1995, n°88, pp.44-49.

BOKOVA, V.M., « A.M. Bakunin i ego traktat *Uslovie pomeŝika s krest'ânami* », in *Vestnik Moskovskogo Universiteta*, 8e série : histoire, Moskva, 1992, n°5, pp.53-65.

CHRISTENSEN, P.G., « Religion and Revolution in Merezhkovskii's Russian trilogy », in *Canadian-American Slavic Studies*, 1992, volume 26, n°1-4, pp.63-76.

CHRISTIAN, D.G., « The Political Ideas of M. Speransky », in *Slavonic and East European Review*, 1976, volume 54, n°2, pp.192-213.

CHRISTIAN, D.G., « The Political Views of the Unofficial Committee in 1801 : Some New Evidence », in *Canadian-American Slavic Studies*, 1978, volume 12, n°2, pp.247-265.

[1947] Les années 1790-1830 permettent à la pensée politique de s'épanouir, tant dans le camp libéral que dans le camp conservateur. Tout comme les Républicanistes, une grande partie de la noblesse russe éclairée du début XIXème cherche des solutions à l'autocratie et au servage. Les quelques articles sélectionnés ici contribuent à cerner les idées revendiquées par ces penseurs progressistes ainsi que par certains conservateurs.

CHRISTIAN, D.G., « The *Senatorial Party* and the Theory of Collegial Government, 1801-1803 », in *Russian Review*, vol.38, n°3 (July, 1979), pp.298-322.

ČIŽOVA, T., « Beccaria in Russia », in *Slavonic and East European Review*, 1962, volume 40, n°95, pp.384-408.

Collectif, « The 150-th anniversary of Chaadaev's *First Philosophical Letter* », in *Studies in Soviet Thought*, Boston, 1986, volume 32, n°4, pp.277-409.

CROSS, Anthony, « Pnin and the *Sankt-Peterburgskij žurnal* (1798) », in *Canadian Slavic Studies*, VII, 1 (Spring, 1973), pp.78-84.

FREDERIKSEN, O.J., « Alexander I and His League to End Wars », in *Russian Review*, vol.3, n°1 (Autumn, 1943), pp.10-22.

GOODING, J., « The Liberalism of Michail Speransky », in *Slavonic and East European Review*, London, 1986, volume 64, n°3, pp.401-431.

GOODING, J., « Speransky and Baten'kov », in *Slavonic and East European Review*, London, 1988, volume 66, n°3, pp.400-425.

HOLLINGSWORTH, B., « N.I. Turgenev and *Kolokol* », in *Slavonic and East European Review*, London, 1962, volume 41, n°96, pp.89-100.

IL'IN, P.V., « Iz istorii liberal'noj publicistiki 1810-1820 gg. : N.I. Kutuzov i ego stat'â *O pričinah blagodenstviâ i veličiâ narodov* », in *Obŝestvo i vlast'*, Sankt-Peterburg, 2001, n°1, pp.104-116.

IOSIFOVA, P., « Û.F. Samarin i ego *Pis'ma iz Rigi* », in *Vestnik Moskovskogo Universiteta*, 8e série : histoire, Moskva, 1990, n°6, pp.3-13.

JEU, B., « La pensée politique de Malinovski ou les ambiguïtés du prédécembrisme », in *Studies in Soviet Thought*, 1974, volume 14, n°3-4, pp.231-255.

JONAS, G., « Zu V.A. Zhukovskijs Rezeption der europäischen Aufklärung », in *Zeitschrift für Slawistik*, 1994, volume 39, n°3, pp.436-442.

KALÂGIN, V.A., « M.M. Speranskij i ego reformy (1808-1812 gg.) », in *Sovetskoe gosudarstvo i pravo*, Moskva, 1982, n°9, pp.111-120.

KAMENSKIJ, Z.A., « O sovremennyh čteniâh P.Â. Čaadaeva », in *Voprosy filosofii*, Moskva, 1992, n°12, pp.136-138.

KANINSKAÂ, G., « L'idée républicaine en Russie », in *L'idée républicaine dans le monde (XVIIIème – XXIème siècles)*, tome 1 : Histoire et pensée universelle en Europe, la République universelle, Paris, L'Harmattan, 2007.

KHOCH, A.A., « Administrativnaâ politika M.M. Speranskogo v Sibiri i *Ustav ob upravlenii inorodcev* 1822 g. », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1990, n°5, pp.40-49.

KISLÂGINA, L.G., « K voprosu o formirovanii mirovozzreniâ N.M. Karamzina (1785-1789 gg.) », in *V.M.U.*, 9e série : histoire, Moskva, 1964, volume 19, n°3, pp.54-66.

LANG, D.M., « Radishchev and the Legislative Commission of Alexander I », *American Slavic and East European Review*, vol.6, n°3/4 (December, 1947), pp.11-24.

LINCOLN, W.B., « Official Propaganda in Mid-Nineteenth-Century Russia : Baron M.A. Korf and *The accession of Nicholas First* », in *Oxford Slavonic Papers*, Oxford, 1988, n°21, pp.20-30.

LIPSKIJ, A., « A Russian Mystic faces the Age of Rationalism and Revolution : Thought and Activity of Ivan Vladimirovitch Lopukhin », in *Church History*, 1967, volume 36, n°2, pp.170-188.

Mc CAFFREY, S.P., « What should Russian be ? Patriotism and Political Economy in the Thought of N.S. Mordvinov », in *Slavic Review*, 2000, volume 59, n°3, pp.572-596.

MIHAJLOV, V.N., « Ob odnoj nevernoj ocenki mirovozzreniâ N.I. Novikova », in *Voprosy filosofii*, Moskva, 1956, n°6, pp.218-220.

MIRONOVA, N.V., « Vliânie revolûcionnyh idej A.N. Radiŝeva i zapadnyh prosvetitelej na mirovozzrenie dekabristov », in *Aktual'nye problemy otečestvennoj i vseobŝej istorii*, Moskva, 1999, n°2, pp.140-141.

MIRZOEV, E.B., « *Zapiska* N.M. Karamzina i proekty M.M. Speranskogo : dva vzglâda na rossijskoe samoderžavie », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 2001, n°1, pp.61-75.

MONNIER, A., « Une utopie russe au siècle de Catherine », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, vol.XXIII (2), 1982, pp.187-195.

MUHINA, S.L., « Sovremennik dekabristov S.D. Nečaev », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1983, n°10, pp.183-187.

PARSAMOV, V.S., « Žozef de Mestr i Mihail Orlov : k istokam političeskoj biografii dekabrista », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 2001, n°1, pp.24-46.

PLOTNIKOV, A.B., « Političeskie proekty N.I. Panina », *Voprosy istorii*, 2000, n°7, pp.74-84.

PYPIN, A.N., « Polu-zabytyj pisatel' XVIII-ogo veka », *Vestnik Evropy*, 1896, 31e année, tome VI, pp.264-305.

RAEFF, M., « Some Reflections on Russian Liberalism », *Russian Review*, vol.18, n°3 (July, 1959), pp.218-230.

RAEFF, M., « State and Nobility in the Ideology of M.M. Shcherbatov », *American Slavic and East European Review*, vol.19, n°3 (October, 1960), pp.363-379.

RAEFF, M., « Le climat politique et les projets de réforme dans les premières années du règne d'Alexandre Ier », in *Cahiers du monde russe et soviétique*, Paris, 1961, volume 2, n°4, pp.423-430.

RAEFF, M., « Filling the Gap between Radishchev and the Decembrists », in *Slavic Review*, 1967, volume 26, n°3, pp.395-413.

ROACH, Elmo E., « The Origins of Alexander I's Unofficial Committee », *Russian Review*, vol.28, n°3 (July, 1969), pp.315-326.

ROMANOVA, S.N., « D.I. Zavališin i Manuel' Kal'deron de la Barka », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.338-346.

ŠAHMATOVA, B.M., « L.O. Blanki i revolûcionnaâ Rossiâ (otzyvy, vliâniâ, svâzi) », in *Francuzskij ežegodnik*, Moskva, 1981, pp.56-69.

ŜURAT, S.V., « Pro svâzki T. Padury s dekabristami », in *U.I.Z.*, Kiev, 1968, n°11, pp.80-85.

SEMENOVA, A.V., « Ûžnye dekabristy i P.D. Kiselev », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.128-151.

SEMENOVA, A.V., « M.M. Speranskij i dekabristy », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1978, n°102, pp.183-222.

SMIRNOV, F.N., « Kunicin i dekabristy », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1967, n°6, pp.216-218.

SOKOLOGORSKY, I., « La France et les Français dans la culture russe à partir du XIXème siècle », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises (CAIEF)*, Paris, n°52, 2000.

USPENSKIJ, V.S., « Pavel Aleksandrovič Stroganov », *Voprosy istorii*, 2000, n°7, pp.85-103.

VENTURI, F., « A. Poggio and the Decembrists », in *Occidente*, 1956, volume 12, n°2, pp.139-163.

VLASENKO, T.S., « Proizvedeniâ A.I. Gercena o dviženii dekabristov i rasprostranenii ih v Rossii », in *Trudy Gosudarstvennogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1989, n°72, pp.52-60.

WHITTACKER, C.H., « The Idea of Autocracy among Eighteenth-Century Russian Historians », *Russian Review*, vol.55, n°2 (April, 1996), pp.149-171.

ŽITOMIRSKAÂ, S.V., « Iz istorii utopičeskogo socializma v Rossii : dekabrist M.A. Fonvizin i *russkij socializm* Gercena », in *Gercen –myslitel', pisatel', borec*, Moskva, 1985, pp.109-118.

2. Genèse et évolution.

a. Des années de formation aux convictions affirmées.

ANDREEV, A.Û., « K istokam formirovaniâ preddekabristskih organisacij : budušie dekabristy v Moskovskom universitete », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1997, n°1, pp.21-34.

BORTNEVSKIJ, V.G., « Dnevnik dekabrista P.S. Pušina 1813-1814 gg. », in *Bûletena Leningradskogo Universiteta*, 2e série (histoire), Leningrad, 1986, fascicule 4, pp.27-33.

IL'IN, P.V., « Prosvetitel'stvo i Soûz blagodenstviâ (k probleme rannego dekabrizma) », in *Kraevedčeskie Zapiski Gosudarstvennogo Muzeâ istorii Sankt-Peterburga*, Sankt-Peterburg, 1996, pp.142-151.

IOVA, I.F., « Novoe o deâtel'nosti kišinëvskoj upravy dekabristov », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1975, n°6, pp.69-81.

IVANOV, A.E., « Russkij universitet v carstve pol'skom - iz istorii universitetskoj politiki samoderžaviâ : nacional'nyj aspekt », in *Otečestvennaâ Istoriâ*, Moskva, 1997, n°6, pp.23-33.

KAMENSKIJ, Z.A., « Immanuel Kant v russkoj filosofii načala 19-ogo veka », in *Vestnik Istorii Mirovoj Kul'tury*, Moskva, 1960, n°19, pp.49-66.

KHARKHORDIN, O., « Waht is the State ? The Russian Concept of Gosudarstvo in the European Context », in *History and theory*, volume 40, n°2 (May 2001), pp.206-240.

KOGAN, L.A., « Iz filosofii rannego dekabrizma », in *Vyššaâ škola filosofskoj nauki*, Moskva, 1980, n°6, pp.121-126.

KOGAN, L.A., « Iz istorii narodnogo svobodomysliâ v Rossii načala XIX veka », in *Vestnik Istorii Mirovoj Kul'tury*, Moskva, 1961, n°27, pp.101-114.

KOPTEV, I.N., « Formirovanie mirovozzreniâ dekabristov (po ih zapiskam i vospominaniâm) », in *Dekabristskie čteniâ*, Kiev, 1987, n°1, pp.28-32.

KOROLENKO, V.G., « Legenda o care i dekabriste : stranička iz istorii osvoboždeniâ », in *Trudy Gosudarstvennogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1995, n°88, pp.97-133.

KROM, M., « Naučnaâ terminologiâ, âzyk èpohi i političeskie realii XVIII v. », in *Političeskie instituty i social'nye straty Rossii (XVI-XVIII vv.)*, Moskva, RGGU, 1998. Recueil dirigé par E.A. Antonova.

KULAKOVA, I.P., « Minervin hram : Moskva i Moskovskij universitet v XVIII veke », in *Voprosy istorii Estestvoznaniâ i tehniki*, Moskva, 1997, n°3, pp.3-54.

LYSENKO, T.I. et SUSLOVA, E.N., « Materialy o professorah Moskovskogo Universiteta v arhive AN SSSR (1755-1855) », in *V.M.U.*, 9e série : histoire, Moskva, 1961, n°16, 1ère partie, pp.73-79.

MINAEVA, N. et OSKOCKIJ, V., « Syny Otečestva », in *Kommunist*, Moskva, 1984, n°14, pp.107-116.

MIRONENKO, S.V., « Moskovskij zagovor 1817 g. i problema formirovaniâ dekabristskoj ideologii », in *Revolûcionery i liberaly Rossii*, Moskva, 1990, pp.239-250.

MORÂKOV, V.I., « O hronologičeskih ramkah russkogo prosvetitel'stva », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1990, n°5, pp.16-26.

ORLIK, O.V., « Die fortschrittlichen Krafte Russlands und die europäische Reaktion nach 1815 », in *Historismus und moderne Geschichtswissenschaft Europas zwischen Revolution und Restauration 1797-1815*, Stuttgart, Wiesbaden, 1987, pp.320-347.

PLIMAK, E.G., « Iz istorii bor'by materializma i idealizma v XVIII veke », in *Vestnik Istorii Mirovoj Kul'tury*, Moskva, 1960, n°22, pp.96-106.

PROKOF'EV, V.Â., « Filosofsko-ateističeskie vzglâdy dekabristov », in *Dekabristskie čteniâ*, Kiev, 1987, n°1, pp.5-10.

PUGAČEV, V.V., « Iz istorii russkoj obŝestvenno-političeskoj mysli načala XIX veka », in *Učenie zapiski Gor'skovskogo Gosudarstvennogo Universiteta*, Gorki, 1962, n°57, pp.3-174.

PUŠKINA, V.A., « Shema (i komentarii k nej) razvitiâ dekabristskih i svâzannyh s nimi organisacij », in *Obŝestvennaâ mysl' v Rossii XIX veka*, Leningrad, 1986, pp.242-244.

RABKINA, N.A., « Dekabrist G.S. Baten'kov v gody revolûcionnoj situacii », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.174-196.

RAEFF, M., « The 18-th Century Nobility and the Search for a New Political Culture in Russia », in *Kritika : explorations in Russian and Eurasian History*, 2000, n°1, 4e partie, pp.769-782.

VILKOV, O.N., « Trudy dekabristov kak istočnik po istorii gorodov Sibiri (na primere Čity) », in *Političeskaâ ssylka v Sibiri XIX-XX vekov*, Novosibirsk, 1987, pp.87-98.

b. Aspects historiques, économiques et politiques.

ADAMS, Arthur E., « The Character of Pestel's thought », in *American Slavic and East European Review*, 1953, volume 12, n°2, pp.153-161.

ALEKSANDROVSKAÂ, Â.A., « Neizvestnaâ zapiska K.P. Torsona *Vzglâd na izobretenie i rasprostranenie mašin* », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, volume 5, pp.176-180.

ANAN'EV, V.A., « Dekabristy i voennye poseleniâ », in *Voenno-istoričeskij žurnal*, Moskva, 1988, n°2, pp.90-92.

AVALIHIN, B.S., « Iz istorii obŝestvenno-političeskogo dviženiâ v Rossii pervoj četverti XIX veka », in *Sovetskie arhivy*, Moskva, 1970, n°1, pp.78-94.

BARATT, G.R., « M.S. Lunin and the Question of Polish Sovereignty », in *East European Quaterly*, 1975, n°5, 1ère partie, pp.1-12.

BARATT, G.R., « *Notice sur l'insurrection des Grecs contre l'Empire ottoman* : a Russian View of the Greek War of Independance », in *Balkan Studies*, 1973, n°14, 1ère partie, pp.47-115.

BLACKWELL, W.L., « Russian Decembrist views of Poland », in *Polish reviews*, 1958, n°3, 4e partie, pp.30-54.

DAVYDOV, B.B., « Voennye poseleniâ v ocenkah dekabristov », in *Problemy istorii Rossii*, Ekaterinburg, 1998, n°2, pp.63-79.

DILKES, T.P., « Network Analysis of the Flow of Revolutionary Ideas : the Decembrist Example », in *Consortium on Revolutionary Europe, 1750-1850 : Proceedings*, 1977, pp.119-126.

DOSTÂN, I.S., « Učastie dekabristov v izučenii Balkana i russko-tureckih voin XVIII-načala XIX vv. », in *Sovetskoe Slavânovedenie*, Moskva, 1975, n°6, pp.23-36.

DOSTÂN, I.S., « Političeskie idei Obŝestva soedinënnyh slavân », in *Sovetskoe Slavânovedenie*, Moskva, 1968, n°4, pp.19-30.

DOSTÂN, I.S., « Balkanskij vopros vo vnešnepolitičeskih planah P.I. Pestelâ », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.152-173.

DOSTÂN, I.S., « O rukopisi v krasnom pereplëte i eë avtore », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1975, n°12, pp.110-125.

DRAGE, C.L., « M.V. Murav'ev and the Moscow manuscript of *Institutiones rhetoricae* », in *Slavonic and East European Review*, 2000, n°78, 2e partie, pp.201-239.

EDEL'MAN, O.V., « Rol' ličnyh konfliktov v skladivanii krizisa Ûžnogo obŝestva dekabristov (1825 g.) », in *Rossiâ i reformy*, Moskva, 1997, n°4, pp.19-38.

EGOROV, S.A., « Konstitucionnye proekty Nikity Murav'ëva », in *Sovetskoe gosudarstvo i pravo*, Moskva, 1981, n°5, pp.119-127.

EKŠTUT, S.Â, « V poiskah istoričeskoj al'ternativy », in *Socium*, Moskva, 1995, n°8, pp.47-51.

EKŠTUT, S.Â., « Dviženie dekabristov : moral'nyj aspekt političeskogo dejstva », in *V.M.U.*, 7e série : philosophie, Moskva, 1989, n°5, pp.65-75.

FËDOROVA, L., « Statističeskie svedeniâ o dekabristah-učastnikah Otečestvennoj vojny 1812 g. », in *Voenno-istoričeskij žurnal*, Moskva, 1975, n°12, p.89.

FLECHKENSTEIN, Ch., « Der Begriff der Aufklärung in der russischen Publizistik zu Beginn des 19. Jahrhunderts und bei den Dekabristen », in *Martin-Luther-Universität*, Halle (Saale), 1992, pp.23-25.

FONVIZIN, M.A., « Obozrenie proâvlenij političeskoj žizni v Rossii », in *Obŝestvennye dviženiâ v pervoj polovine XIX veka*, Sankt-Peterburg, 1905, volume n°1.

GERASIMOVA, Û.I., « Dekabrist A.N. Murav'ëv v gody pervoj revolûcionnoj situacii », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1979, n°4, pp.164-172.

HARTLEY, J.M., « Is Russia part of Europe ? – Russian Perceptions of Europe in the Reign of Alexander I », in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, Paris, 1992, Volume 33, fascicule 4, pp.369-385.

HOELZLE, E., « Das Land der Freiheit – Zur Geschichte der russischen Freiheitsidee », in *Saeculum*, 1954, n°5, 4e partie, pp.429-439.

KADYRBEKOVA, G.P., « Zakonomernosti obŝestvennogo razvitiâ i problema istoričeskogo vybora (na primere analiza dviženiâ dekabristov) », in *Materialy konferencii Student i naučno-tehničeskij progress*, Novosibirsk, 1985, pp.34-38.

KAFENGAUZ, B.B., « Ob istoričeskih vzglâdah dekabristov », in *Doklady i Soobŝeniâ Instituta Istorii*, Moskva, AN SSSR, 1956, n°10, pp.27-49.

KANDAUROVA, T.N., « Voennye poseleniâ v ocenke sovremennikov », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1992, n°2, pp.44-55.

KAREVIN, A.S., « Obŝestvenno-političeskie vzglâdy dekabrista M.I. Murav'ëva-Apostola », in *Dekabristskie čteniâ*, Kiev, 1987, n°1, pp.10-15.

KAZAKOV, N., « Dekabristy i Otečestvennaâ vojna 1812 g. », in *Voenno-istoričeskij žurnal*, Moskva, 1975, n°12, pp.84-88.

KEEP, J.L.H., « From the Pistol to the Pen : the Military Memoir as a Source on the Social History of Free-Reform Russia », in *Cahiers du monde russe et soviétique*, Paris, 1980, n°21 (fascicules 3-4), pp.295-320.

KIÂNSKAÂ, O.I., « Kto takie dekabristy i za čto oni borolis' ? (ne ûbilejnye zametki o ûbilejnyh konferenciâh) », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 2001, n°5, pp.207-213.

KLEČENOV, G., « Demokraty mečtaût stat' lordami », in *Molodaâ Gvardiâ*, Moskva, 1994, N°5-6, pp.149-158.

KOČERGIN, I.V., « Programma rešeniâ krest'ânskogo voprosa v knige dekabrista N.I. Turgeneva : *Rossiâ i russkie* », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1992, n°5, pp.43-52.

KONOPLEV, N.N., « Dekabrizm i ego teoretik M.A. Fonvizin (k postanovke voprosov) », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, volume 5, pp.8-15.

LEDONNE, J.P., « Regionalism and constitutional reform, 1819-1826 », in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, volume 44, fasicule 1, Paris, janvier-mars 2003, pp.5-33.

LÂŜENKO, K.G., « Iz istorii Obŝestva soedinënnyh slavân », in *Sovetskie arhivy*, Moskva, 1975, n°3, pp.73-79.

LUR'E, L.Â. et PANČENKO, D.V., « *Russkaâ Pravda* P.I. Pestelâ i *Pozemel'nyj zakon Rimskij* », in *Problemy istorii kul'tury, literatury, social'no-èkonomičeskoj mysli*, Saratov, 1988, fascicule n°5, pp.148-160.

MANDRYKINA, L.A., « Agitacionnaâ pesnâ *Vdol' Fontanki reki* », in *Literaturnoe nasledstvo*, n°59, Moskva, AN SSSR, 1954, pp.105-108.

MATVEEVA, O.V., « Otraženie dekabristskih vzglâdov na narod v programmnyh dokumentah i taktičeskih ustanovkah tajnyh obŝestv », in *Obŝestvennoe dviženie v Rossii XIX veka*, Moskva, 1986, pp.38-55.

MATVEEVA, O.V., « Agitacionnye sočineniâ dekabristov-členov Ûžnogo obŝestva i petraševcev (istočnikovedčeskij analiz) », in *Istoriâ SSSR*, Moscou, 1984, n°5, pp.102-109.

MIRONENKO, S.V., « Krest'ânskij vopros v trudah dekabrista M.A. Fonvizina », in *Istoričeskie zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.197-230.

NARUSOVA, L.B., « Krest'ânskij vopros i dekabristy v period pervoj revolûcionnoj situacii », in *Obŝestvennaâ mysl' v Rossii XIX veka*, Leningrad, 1986, pp.65-77.

NEČKINA, M.V., « The Decembrists and the Problem of the Three Revolutions », in *Soviet Studies in History*, 1978-1979, n°17, 3e partie, pp.52-82.

NEČKINA, M.V., « Dekabristy vo vsemirno-istoričeskom processe », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1975, n°12, pp.3-18.

NEMIROVSKIJ, I.V., « Kišinëvskij kružok dekabristov (1820-1821 gg.) », in *Puškin*, Leningrad, 1989, tome 3, pp.213-221.

ORLIK, O.V., « Vzglâdy dekabristov na Svâšennyj Soûz i Venskuû sistemu meždunarodnyh otnošenij », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1979, n°104, pp.168-202.

ORLIK, V.S., « Dekabristy v poiskah putej revolûcionnogo edineniâ narodov », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1975, n°6, pp.54-68.

ORLOVA, N.K., « Novoe ob obŝestve voennyh druzej », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1990, n°10, pp.166-171.

PARSAMOV, V.S., « P.I. Pestel' kak arhaist. », in *Problemy istorii, kul'tury, literatury, social'noj èkonomičesloj mysli. K 85-letiû G.A. Gukovskogo*, SARATOV, SGU, 1984, vyp.1, pp.127-146.

PARSAMOV, V.S., « Problemy nacional'no-kul'turnogo edinstva v *Russkoj Pravde* Pestelâ », in *Problemy istorii kul'tury, literatury, social'no-èkonomičeskoj mysli*, Saratov, 1989, fascicule n°5, 2e partie, pp.61-74.

PARSAMOV, V.S., « O vospriâtii P.I. Pestelâ sovremennikami », in *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii*, Saratov, 1989, n°13, pp.22-33.

PISKUNOVA, N.G., « Istoričeskie vzglâdy dekabrista A.O. Kornilovića », *Trudy Gosudarstvennogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1995, n°88, pp.27-43.

POKROVSKIJ, S.A., « Političeskie vzglâdy dekabristov », in *Sovetskoe gosudarstvo i pravo*, Moskva, 1951, n°4, pp.51-60.

POLÂKOV, L.V., « Problema nacional'noj kul'tury v filosofskom mirovozzrenii dekabristov », in *Obŝestvennaâ mysl'*, Moskva, 1990, n°2, pp.3-29.

PRITČINA, E.V. et ŜEGLOV, S.G., « Prava i svobody ličnosti v političeskoj koncepcii dekabristov », in *Voprosy politologii i političeskoj istorii*, Barnaul, 1994, pp.14-30.

PRITČINA, V., « Graždanin i gosudarstvo v politiko-pravovoj koncepcii P.I. Pestelâ », in *Ideâ gosudarstvennosti v istorii političeskoj mysli Rossii*, Barnaul, 1996, pp.41-50.

PROZOROVA, N.S., « Konsitucionno-pravovye vzglâdy P.I. Pestelâ », in *Sovetskoe gosudarstvo i pravo*, Moskva, 1981, n°5, pp.110-118.

RAHMATULLIN, M.A., « Krepostnoe krest'ânstvo Rossii i dviženie dekabristov », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1977, n°4, pp.127-151.

RAKITIN, S.A., « Ocenka A.E. Presnâkovym političeskih programm dekabristov », in *Iz istorii obŝestvenno-političeskoj mysli Rossii XIX veka*, Moskva, 1985, pp.35-51.

RAKOVSKIJ, Û.U., « , 2000, n°Ideâ respublikanskoj federacii v programme Obŝestva soedinënnyh slavân », in *Rossijskij mentalitet : istoriâ i sovremennost'*, Sankt-Peterburg, 1993, pp.33-36.

ROGINSKIJ, E.M., « D.I. Zavališin kak obŝestvennyj deâtel' », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1998, n°8, pp.137-144.

SAHAROV, A.N., « Konstitucionnye proekty i civilizacionnye sud'by Rossii », in *Otečestvennaâ Istoriâ*, Moskva5, pp.3-38.

SCHWARZ-SOCHOR, J., « P.I. Pestel' : the Beginnings of Jacobin Thought in Russia », in *International Review of Social History*, 1958, n°3, 1ère partie, pp.71-96.

SEMENOVA, A.V., « Zapiska dekabrista F.P. Šahovskogo o putâh ulučšeniâ položeniâ krest'ân », in *Sovetskij arhiv*, Moskva, 1989, n°6, pp.59-63.

SEMENOVA, A.V., « Dekabristy i kupečestvo (k probleme « Dvorânskie revolûcionery i russkaâ buržuaziâ ») », in *Gorod i gorožane Rossii v XVII-pervoj polovine XIX vv.*, Moskva, 1991, pp.183-207.

SEMENOVA, A.V., « K istorii Soûza blagodenstviâ (po neopublikovannym sledstvennym delam dekabristov) », in *Sovetskie arhivy*, Moskva, 1985, n°6, pp.27-33.

SEROVA, M.I., « Problemy političeskoj kul'tury v teorii i praktike dekabristov », in *Istoriâ Severnogo Kavkaza* (conférence des 30-31/03/2000), Pâtigrosk, 2000, pp.159-162.

ŠEŠIN, A.B., « Morskaâ uprava Severnogo obŝestva », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1979, n°2, pp.114-128.

ŠEŠIN, A.B., « Dekabristskoe obŝestvo v gvardejskom morskom èkipaže », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.107-127.

SMIRNOV, A.A., « Dekabristy i Otečestvennaâ vojna 1812 g. v zerkale statistiki », in *Trudy Gosudarstevnnogo Istoričeskogo Muzeâ*, Moskva, 1995, n°88, pp.16-26.

STEPANOVA, E.S., « Râzancy v Obŝestve soedinënnyh slavân », in *Vestnik Râzanskogo Gosudarstvennogo Pedagogičeskogo Universiteta*, Râzan', 2001, n°1, pp.58-69.

STRAUBE, F., « Zum Klassenwese der Programmschriften der Dekabristen », in *Jarhbuch für Geschichte der Sozialistischen Länder Europas*, 1975, n°19, 2e partie, pp.69-95.

TIVANENKO, A.V., « Arheologičeskie uvlečeniâ N.A. Bestuževa », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, volume 5, pp.114-120.

VETRINSKIJ, Š., « A.N. Murav'ëv i drugie dekabristy vo vremâ krest'ânskoj reformy », in *Velikaâ reforma*, Moskva, 1911, tome 5.

VOLK, S.S., « Istoričeskie vzglâdy dekabristov », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1950, n°12, pp.26-57.

VOLOBUEV, P.V., « Rossiâ : bor'ba za vybor novyh putej obŝestvennogo razvitiâ », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1986, n°5, pp.42-67.

ZAMALEEV, A.F. et OVČINNIKOVA, E.A., « Koncepciâ obŝestvennogo pereustrojstva v ideologii russkogo prosveŝeniâ i dekabrizma », in *Social'naâ revolûciâ : voprosy teorii*, Leningrad, 1989, pp.100-109.

ŽURAVS'KIJ, Û.I. et ZAJCEV, B.P., « Istorik-dekabrist V.D. Suhorikov », in *U.I.Z.*, Kiev, 1986, n°10, pp.109-114.

ŽUŠENKO, V. et ROZNER, I., « Obŝestvenno-èkonomičeskie vzglâdy dekabristov (k 150-letiû vosstaniâ dekabristov) », in *Ekonomika Sovetksoj Ukrainy*, Kiev, 1975, n°12, pp.49-55.

c. Aspects moraux et religieux.

BARATT, G.R., « The Catholicism of Mikhail Sergeyevich Lunin », in *Slavonic and East European Review*, 1971, n°49, pp.255-271.

BOKOVA, V., « Apologiâ dekabrizma », in *Kontinent*, Moskva, 1994, n°82, pp.160-178.

DOBRODEEVA, I.Û., « Protivorečie meždu dolžnym i sišnym v nravstvennom razvitii ličnosti : k istorii formirovaniâ ličnosti dekabrista », in *Stanovlenie ètiki kak nauki*, Moskva, 1987, pp.109-125.

DZERANOV, T.E., « Dekabrist V.S. Tolstoj i voprosy izučeniâ istorii religii na Kavkaze v XIX veke », in *Social'no-filosofskie aspekty kritiki religii*, Leningrad, 1986, pp.101-112.

KACNEL'BOGEN, A.G., « Dekabristy v bor'be s èpidemiâmi v Rossii », in *Sovestkoe zdravoohranenie*, Moskva, 1985, n°12, pp.52-57.

KIRILÛK, Z.V., « Ideâ narodnosti v èstetičeskih vozzreniâh dekabristov », in *Dekabristskie čteniâ*, Kiev, 1990, n°3, pp.103-109.

MATKOVSKAÂ, I.Â., « K harasteristike social'no-ètičeskih idej dekabrizma », in *Voprosy filosofii*, Moskva, 1975, n°12, pp.83-94.

MEŽOVA, K.G., « Istočniki o roli religii v mirovozzrenii i planah dekabristov », in *Problemy otečestvennoj istorii i kul'tury perioda feodalizma*, Moskva, 1992, pp.122-123.

OLEJNIKOV, D.I., « Političeskij romantizm i političeskaâ kul'tura », in *Russkij liberalizm : istoričeskie sud'by i perspektivy*, Moskva, 1999, pp.226-232.

OVČINNIKOVA, E.A., « Moral'no-ètičeskoe obosnovanie prava na revolûciû v ideologii dekabrizma », in *Filosofiâ i osvoboditel'noe dviženie v Rossii*, Leningrad, 1989, pp.18-28.

PERCEVA, T.A., « O vremeni i pričinah perehoda M.S. Lunina v katoličestvo », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, volume 5, pp.16-31.

PERCEVA, T.A., « M.S. Lunin o dviženii dekabristov », in *Aktual'nye problemy istorii Vostočnoj Sibiri*, Irkutsk, 1983, pp.28-30.

PERCEVA, T.A., « Antiklerikalizm moral'no-ètičeskih vzglâdov dekabristov », in *Dekabristskie čteniâ*, Kiev, 1990, n°3, pp.37-47.

SELIVANOV, A.S. et LATYNINA, A., « Die Dekabristen und die russische Kultur », in *Literaturnaâ Gazeta*, n°44, 1975.

SENÂVSKAÂ, E.S., « Duhovnyj oblik frontovogo pokoleniâ : istoriko-psihologičeskij očerk », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1994, n°4, pp.39-51.

SMIRNOV, A.F., « Tradicii ateizma i svobodomysliâ v revolûcionnom dviženii Rossii », in *Voprosy naučnogo ateizma*, Moskva, 1987, n°36, pp.268-294.

TARASOVA, V.M., « Dekabrist Nikolaj Turgenev i bor'ba protiv rabstva SŠA », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1963, n°10, pp.209-212.

THADEN, E.C., « The Beginnings of Romantic Nationalism in Russia », in *American Slavic and East European Review*, 1954, n°13, 4e partie, pp.500-521.

2. Les influences.

a. L'Europe occidentale.

AGNEW, K., « The French Revolutionary Influence on the Russian Decembrists », in *Consortium on Revolutionary Europe, 1750-1850 : Proceedings*, 1993, n°22, pp.333-339.

BLAKELY, A., « American Influences on Russian Reformist Thought in the Era of the French Revolution », in *Russian review*, Syracuse/New York, 1993, volume 52, n°4, pp.451-471.

BOLHOVITINOV, N.N., « The Decembrists and America », in *Soviet Studies in History*, 1975, volume 13, n°4, pp.44-72.

DODOLEV, M.A., « Rossiâ i voina ispanskogo naroda za nezavisimost' (1808-1814) », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1972, n°11, pp.33-44.

DODOLEV, M.A., « Rossiâ i ispanskaâ revolûciâ 1820-1823 gg. », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1969, n°1, pp.113-122.

DVOICHENKO-MARKOV, Eufrosina, « Jefferson and the Russian Decembrists », *American Slavic and East European Review*, vol.9, n°3 (October, 1950), pp.162-168.

EKŠTUT, S.A., « Velikaâ francuzskajâ revolûciâ i nravstvennye iskaniâ dekabristov », in *Sovetskie nauki*, Moskva, 1990, n°1, pp.12-20.

KEEP, J.L.H., « The Russian Army's Response to the French Revolution », in *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, 1980, volume 24, n°4, pp.500-523.

KLUG, E., « *Europa* und *europäisch* im russischen Denken von 16. bis zum frühen 19. Jahrhundert », in *Saeculum*, 1987, volume 38, n°2-3, pp.193-224.

KONDRAT'EVA, T., « Le pouvoir du précédent dans l'histoire : l'impact de la Révolution française en Russie », in *La Revue des Etudes Slaves*, Paris, 1989, volume 61, n°1-2, pp.201-215.

KOVALSKAÂ, M.I., « Ital'ânskie Karbonarii i peredovaâ Rossiâ », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1967, n°8, pp.78-90.

LABORIER, P., « La bonne police. Sciences camérales et pouvoir absolutiste dans les Etats allemands », in *Politix*, 1999, volume 12, n°48, pp.7-35.

LANDA, S.S., « Zarubežnye revolûcionnye svâzi dekabrista M.F. Orlova », in *Novaâ i novejšaâ istoriâ*, Moskva, 1975, n°6, pp.42-64.

MADARIAGA, I. , « Spain and the Decembrists », in *European Studies Review*, 1973, volume 3, n°2, pp.141-156.

MADARIAGA, I. , « Espana i los Decembristos », in *Liber Amicorum : Salvador de Madariaga*, Bruges, De Tempel, 1966, pp.263-274.

MEŽOVA, K.G., « Ob istočnikah formirovaniâ vol'nolûbivyh idej dekabristov », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1989, n°5, pp.37-46.

MINAEVA, N.V., « K voprosu ob idejnyh svâzâh dviženiâ dekabristov i ispanskoj revolûcii », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.60-78.

NEANDER, I., « Russland und Europa im Zeitalter Peters des Grossen und Katharinas II », in *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 1956, volume 7, n°2, pp.65-82.

ORLIK, O.V., « Evropejskaâ obŝestvennost' i vosstanie dekabristov », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.27-59.

ORLIK, O.V., « Peredovye russkie lûdi vo Francii v 1814-1825 godah », in *Novaâ i novejšaâ istoriâ*, Moskva, 1970, n°6, pp.100-110.

ORLIK, O.V., « Zapadno-evropejskie revolûcii 20-h godov XIX veka i dekabristy », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1975, n°11, pp.140-153.

RAEFF, M., « Les Slaves, les Allemands et les Lumières », *Canadian Slavic Studies*, I, n°4 (Winter, 1967), pp.521-551.

ROMANOVA, S.N., « Dekabristy i revolûcionnaâ mysl' v Zapadnoj Evrope v 20-yh godah XIX veka (k voprosu o revolûcionnyh svâzâh) », in *V.M.U.*, 9e série : histoire, Moskva, 1975, volume 30, n°2, pp.48-65.

RUDNICKAÂ, E.L., « Mir bez vojny : russkoe prelomlenie evropejskoj idei », in *Otečestvennaâ Istoriâ*, Moskva, 2002, n°3, pp.67-83.

ŠANSKAÂ, T.A., « Francuzskaâ literatura i rossijskaâ cenzura v pervoj četverti XIX v. », in *Rossiâ i Franciâ, XVIII-XX vv.*, Moskva, Nauka, 2001, volume 4, pp.118-131.

SEMENOVA, A.B., « Dekabristy i francuzskaâ revolûciâ konca XVIII veka », in *Novaâ i novejšaâ istoriâ*, Moskva, 1989, n°3, pp.26-42.

SLEZKIN, L.I., « O solidarnosti peredovoj russkoj obŝestvennosti s patriotami Latinskoj Ameriki », in *Novaâ i novejšaâ istoriâ*, Moskva, 1960, n°4, pp.71-80.

TARASOVA, V.M., « Proishoždenie liberal'noj koncepcii dekabristov », in *Istoriâ i istoriki – istoriografiâ istorii SSSR – sbornik stat'ej*, Moskva, Nauka, 1965, pp.313-333.

ZEIL, W., « Forschungen zur Geschichte der Völker der UdSSR und der deutsch-russischen Beziehungen bis zur Februarrevolution 1917 », in *Jahrbuch für Geschichte der Sozialistischen Länder Europas*, 1980, volume 24, n°2, pp.29-62.

b. L'Europe centrale et orientale[1948].

BEKKER, N., « Dekabristy i pol'skij vopros », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1948, n°3, pp.63-74.

BELZA, S.I., « Russko-pol'skie literaturnye svâzi v XIX veke », in *Vestnik Istorii Mirovoj Kul'tury*, Moskva, 1960, n°22, pp.57-62.

BLACK, J.L., « Interpretations of Poland in Nineteenth Century – Russian Nationalist – Conservative Historiography », in *Polish Review*, 1972, volume 17, n°4, pp.20-41.

[1948] L'union de la Société des Slaves Unis à la Société du Sud pose au mouvement républicaniste la question du rapport que les Russes entretiennent avec les autres peuples slaves : la Pologne bien sûr, mais aussi l'Ukraine, ainsi que les Slaves de Bohême et de Tchéquie.

CHOLONINA, Z., « Dekabrysta Alexander Odoewski a Polka », in *Journal historique*, Warszawa, 1986, pp.65-77.

FADEEV, A.V., « Grečeskoe nacional'no-osvoboditel'noe dviženie i russkoe obŝestvo pervyh desâtiletij XIX veka », in *Novaâ i novejšaâ istoriâ*, Moskva, 1964, volume 8, n°3, pp.41-52.

GALOÂN, G.A., « Revolûcionnaâ Rossiâ i narody Zakavkaz'â (k 150-letiû prisoedineniâ Armenii k Rossii) », in *Istoriko-filologičeskij žurnal*, Patma, 1976, n°3, pp.19-39.

KADENKO, V., « L'Ukraine et les trois temps de Kondratij Ryleev », in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, Paris, 1995, volume 36, n°4, pp.427-432.

OL'ŠANSKIJ, P.N., « Dekabristy i pol'skoe osvoboditel'noe dviženie – Svâzi dekabristov s Obŝestvom filomatov i soûzom vol'nyh polâkov », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1957, n°2, pp.55-77.

PAPAZIAN, D., « N.I. Kostomarov and the Cyrille-Methodian ideology », in *Russian Review*, 1970, volume 29, n°1, pp.59-73.

PAULS, J. et PAULS, L.R., « Ryleev and Ukraine », *Ukrainian Review*, 1969, volume 16, n°4, pp.33-40. Voir également 1970, volume 17, n°1, pp.49-60.

RAUCH, G. von, « Baltische Beiträge zur Vermittlung russischer Literatur in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts », in *Zeitschrift für Ostforschung*, 1973, volume 22, n°4, pp.601-625.

SERHIENKO, H.Â., « Propahanda idei dekabrystiv sered Kharkivskykh studentiv (1826-1827 gg.) », in *U.I.Z.*, Kiev, 1970, n°8, pp.77-84.

VAVRA, J., « Dekabriste a ceska cultura a politika 1820-1875 », in *Slovansky Prehled*, Praha, 1975, volume 61, n°6, pp.449-466.

VAVRA, J., « Dekabriste a ceska obrozenecka spolecnost », in *Sbornik Historichny*, 1976, volume 24, pp.103-136.

VORONKOV, I.A., « Pol'sko-russkie revolûcionnye tradicii v vosstanii 1830-1831 gg. v korolevstve pol'skom », in *Sovetskoe Slavânovedenie*, 1981, n°3, pp.48-56.

WALKER, F.A., « Poland in the Decembrists' Strategy of Revolution », in *Polish Review*, 1970, volume 15, n°2, pp.43-54.

c. La franc-maçonnerie[1949].

BERANEK, J., « La crise de la franc-maçonnerie tchèque à l'époque de la grande Révolution française », in *Acta Universitatis Carolinae Philosophica et Historica*, 1989, n°2, pp.131-151.

BIEBERSTEIN, J.R. , « Die Bedeutung der Freimauerei für national-emanzipatorische Gesellschaften in Polen und Russland 1815-1825 », in *Zeitschrift für Ostforschung*, 1980, volume 29, n°4, pp.639-653.

LEIGHTON, L.G., « Freemasonry in Russia : The Grand Lodge of Astraea (1815-1822) », in *Slavonic and East European Review*, 1982, volume 60, n°2, pp.244-261.

Mc ARTHUR, G., « Catherine the Great and the Suppression of Freemasonry : a Russian Response to the Fear of Revolution, 1789-1792 », in *Consortium on Revolutionary Europe, 1750-1850 : Proceedings*, 1998, volume 19, n°2, pp.607-616.

SERKOV, A.I., « Iz istorii russkogo masonstva (Loža Trëh Dobrodetelej i dekabristy) », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1988, n°5, pp.65-78.

SMITH, D., « Freemasonry and the Public in Eighteenth-Century Russia », in *Eighteenth-century Studies*, 1995, volume 29, n°1, pp.25-44.

SOLOV'ËV, O.F., « Masonstvo v Rossii (1732-1917) », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1988, n°10, pp.3-25.

VED'MIN, O., « Mason Severnogo obŝestva : Gavriil Baten'kov – vol'nyj kamenŝik i dekabrist », in *Rodina*, Moskva, 2002, n°2, pp.64-66.

C. Les insurrections : événements et interprétations.

1. Les insurrections et le procès.

ANDREEVA, T.V., « Russkoe obŝestvo i 14 dekabrâ 1825 g. », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 1993, n°2, pp.153-164.

ANGRAN, P., « Otgoloski vosstaniâ dekabristov vo Francii », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1952, n°12.

[1949] L'influence de la franc-maçonnerie sur les Républicanistes est moins grande qu'il n'y paraît : ces derniers jugent les idées des francs-maçons trop abstraites et rejettent le goût du secret développé dans les loges. C'est l'étude des enjeux politiques – et non seulement philanthropiques – qui a guidé le choix des articles mentionnés ici.

ARTEM'EV, S.A., « Sledstvie i sud nad dekabristami », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1970, n°2, pp.115-128 et 1970, n°3, pp.112-118.

BIŽEV, A.H., « Iz istorii formirovaniâ oppozicij politike carizma v russkoj armii i v srede pol'skih ssyl'nyh na Severnom Kavkaze v 30-40-yh gg. XIX v. », in *Čerkesiâ v XIX veke*, Majkop, 1991, pp.119-144.

Collectif, « Istinnoe izobraženie nravstvennogo sostoâniâ vojsk », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2000, n°6, pp.30-45.

DAREVSKAÂ, E.M., « Zaveršën li spor o S.P. Trubeckom ? », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1990, n°5, pp.151-160.

EDEL'MAN, O.V., « Vospominaniâ dekabristov o sledstvii kak istoričeskij istočnik », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 1995, n°6, pp.34-44.

EKŠTUT, S., « Čerta neprikosnoveniâ : General Pavel Kiselev i dekabristy », in *Rodina*, Moskva, 1995, n°8, pp.47-51.

EVGRAFOV, B. et BESTUŽEV, N., « Plavaniâ fregata *Provornogo* », in *Morskoj sbornik*, Moskva, 1991, n°4, pp.72-75.

FËDOROV, V. A., « Novye materialy o deâtel'nosti Verhovnogo ugolovnogo suda nad dekabristami », in *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii*, Saratov, 1992, n°15, pp.162-169.

FËDOROV, V.A., « Arest dekabristov », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1985, n°5, pp.59-71.

FËDOROV, V.A., « Literatura o sledstvii i sude nad dekabristami », in *Gosudarstvennye pravovye instituty samoderžaviâ v Sibiri*, Irkutsk, 1982, pp.118-130.

GERASIMOVA, Û.I., « Vosstanie 14 dekabrâ 1825 g. i sovremenniki », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.79-91.

GORDIN, Â.A., « Severnoe obŝestvo nakanune 14 dekabrâ 1825 g. », in *Martovskie čteniâ pamâti S.B. Okunâ v Mihajlovskom zamke*, Sankt-Peterburg, 1996, pp.45-47.

IL'IN, P.I., « Gosudar' ! Ispoveduû tebe âko boâŝijsâ Boga », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2001, n°1, pp.156-177.

KANN, P.Â., « O čisle žertv 14 dekabrâ 1825 g. », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1970, n°6, pp.114-115.

KIÂNSKAÂ, O.I., « K istorii vosstaniâ Černigovskogo polka », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 1995, n°6, pp.21-33.

KODAN, S.V., « Pravitel'stvennaâ politika po otnošeniû k dekabristam v gody revolûcionnoj situacii serediny XIX veka », in *Revolûcionnaâ situaciâ v Rossii v seredine XIX veka – Deâteli i istoriki*, Moskva, 1986, pp.186-197.

KOLOMINOV, V.V., « Rossijskie nemcy-učastniki dviženiâ dekabristov », in *Nemcy v Rossii : lûdi i sud'by*, Sankt-Peterburg, 1996, pp.175-182.

KOSOV, G.V., « Otnošenie različnyh social'nyh grupp rossijskogo obŝestva k vosstaniû 14 dekabrâ 1825 g. na Senatskoj ploŝadi », *Vestnik Stavropol'skogo Universiteta*, Stavropol', 1997, n°3-4, pp.14-21.

LANG, David M., « The Decembrist Conspiracy Through British Eyes », in *American Slavic and East European Review*, 1949, volume 8, n°4, pp.271-306.

LEONT'EV, Â.V., « Maloizvestnoe vozzvanie serediny 1820-yh gg. », in *40 let naučnomu studenčeskomu kružku istočnikovedeniâ istorii SSSR*, Moskva, 1990, pp.54-60.

LEONT'EV, Â.V., « Smolenskie vol'nodumcy 1820-yh gg. », in *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii*, Saratov, 1991, n°14, pp.67-90.

LÛKS, L., « Intelligenciâ i revolûciâ : letopis' triumfal'nogo poraženiâ », in *Voprosy filosofii*, Moskva, 1991, n°11, pp.3-15.

MANDRYKINA, L.A., « Posle 14-ogo dekabrâ 1825 goda (1825-1827 gg.) », in *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii*, Saratov, 1986, n°11, pp.29-48.

MIRONENKO, S.V., « Epizod iz istorii 14 dekabrâ 1825 g. glazami Nikolaâ Pervogo », in *Otečestvennyj arhiv*, Moskva, 2000, n°5, pp.50-52.

NEČKINA, M.V., « Plan gosudarstvennogo perevorota v den' vosstaniâ 14 dekabrâ 1825 g. », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva,1948, n°27, pp.96-141.

NEVELEV, G.A., « K istorii vosstaniâ 14 dekabrâ 1825 g. : cirkulârnaâ nota upravlâûŝego Miniserstvom Inostrannyh Del K.V. Nessel'rode fransuzskomu poslu v Sankt-Peterburge, P.L. de Laferrone 16/28 dekabrâ 1825 g. », in *Zapiski Otdela rukopisej*, Moskva, 1987, n°6, pp.245-247.

NEVELEV, G.A., « Portretnye zarisovki dekabristov v Sledstvennoj komissii », in *Materialy k istorii dekabristov*, Brânsk, 1993, pp.115-122.

PAŠKINA, L.D., « Novye dannye o nižnih činah-učastnikah vosstaniâ dekabristov, uznikah Keksgol'mskoj kreposti (po materialam CGIA SSSR i CGVIA SSSR) », in *Vspomogatel'nye istoričeskie discipliny*, Sankt-Peterburg, 1993, n°24, pp.138-155.

PETROVSKIJ, L.P., « Istoriâ odnoho doprosa – P.S. Nahimov, M.P. Lazarev i ih druz'â pered palačami dekabristov », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1975, n°6, pp.81-85.

PIKSANOV, N.K., « Dvorânskaâ reakciâ na dekabrizm, 1825-1827 », in *Zven'â*, Moskva/Leningrad, 1933, pp.145-165.

PODOSENOV, O.P., « K voprosu o pravovoj reglementacii nadzora za ssyl'nymi dekabristami », in *Aktual'nye voprosy pravovedeniâ na sovremennom ètape*, Tomsk, 1986, pp.34-35.

POTAPOV, E.D., « Izobraženie kazni Dekabristov v *Vospominaniâh peterburgskogo starožila* », *Voprosy istorii*, 2002, n°1, pp.172-175.

POTAPOVA, N.D., « *Čto est' istina ?* – Kritika sledstvennyh pokazanij i smena istoričeskih paradigm ; eŝë odin vzglâd na problemu dviženiâ dekabristov », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 2000, volume 3, n°121, pp.285-329.

RAEFF, M., « An American View of the Decembrist Revolt », *The Journal of Modern History*, vol.25, n°3 (September, 1953), pp.286-293.

RAHMATULLIN, M., « Senatskaâ ploŝad', 14 dekabrâ 1825 g. », in *Vstreči s istoriej*, Moskva, 1987, pp.10-25.

RAHMATULLIN, M.A., « Râdom s dekabristami », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1979, n°1, pp.173-192.

SEMENOV, L.S. et SMIRNOVA, L.B., « Vosstanie 14 dekabrâ 1825 g. v vospominaniâh učastnikov », in *Vestnik Leningradskogo Universiteta*, série : histoire, langue et littérature, Leningrad, 1976, volume 2, n°1, pp.48-56.

SEMENOVA, A.V., « Kavalergardy-členy tajnogo obŝestva v den' 14 dekabrâ 1825 g. », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1979, n°1, pp.192-199.

SEMENOVA, A.V., « Novoe o donose M.K. Gribovskogo na dekabristov », in *Sovetskij arhiv*, Moskva, 1951, n°6, pp.65-71.

ŠERSTÂNOJ, E., « Der Dekabristenprozess – Zu einigen unterschiedlichen Zahlenangaben », in *Jahrbuch für Geschichte der Sozialistischen Länder Europas*, 1983, volume 26, n°2, pp.159-167.

SEVAST'ÂNOV, F.L., « Â.I. Rostovcev i velikij knâz' Nikolaj Pavlovič – 12 dekabrjâ 1825 g. », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 2002, n°6, pp.176-182.

USAČEV, A.V., « K voprosu o roli byvših semenovskih soldat v sobytiâh 1825-1826 gg. », in *Platonovskie čteniâ*, Samara, 1998, n°1, pp.131-134.

VERŠEVSKAÂ, M.V., « Mesta zaklûčeniâ dekabristov v bastionah i kurtinah Petropavlovskoj kreposti », in *Gosudarstvennyj Muzej istorii Sankt-Peterburga*, Sankt-Peterburg, 1996, n°4, pp.91-141.

WIECZYNSKI, J.L., « The Mutiny of the Semenovsky Regiment », in *Russian Review*, 1970, n°29.

ZAPADNYJ, V.A., « Sledstvennoe delo dekabrista G.S. Baten'kova », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1984, n°4, pp.54-66.

ŽUKOVSKAÂ, T.N., « 14 dekabrâ 1825 g. : vospominaniâ očevidcev », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2001, n°1, pp.214-220.

2. Acteurs et enjeux[1950].

FËDOROV, V.A., « Osnovnye problemy dviženiâ dekabristov », in *Vestnik Moskovskogo Universiteta*, 9e série : histoire, Moskva, 1975, volume 30, n°6, pp.3-19.

GOMEZ de VAL, F., « La Revolucion de los Decembristos », in *Historica y Vida*, 1987, volume 20, n°233, pp.46-50.

GRASSHOFF, A., « Die politisch-operative Funktion der russischen Literatur vom Ende des 18. Jahrhunderts bis zum Dekabristen-Aufstand 1825 », in *Slavia*, 1977, pp.253-270.

GREY, I., « The Decembrists : Russia's First Revolutionaries, 1825 », in *History Today*, 1979, volume 23, n°9, pp.656-663.

IOVA, I.F., « A.S. Puškin i delo Vladimira Raevskogo », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.378-379.

KODAN, S.V., « Amnistiâ dekabristam (1856 g.) », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1982, n°4, pp.178-182.

KOSAŠEVSKAÂ, E.M., « A.S. Puškin i Peterburgskij universitet », in *Vestnik Leningradskogo Universiteta*, série : histoire, langue et littérature, Leningrad, 1979, n°2, pp.22-28.

MIRONENKO, S.V., « K 160-letiû vosstaniâ dekabristov », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1986, n°5, pp.214-216.

MIRONENKO, S.V., « 14 dekabrâ 1825 g. – Vosstaniâ moglo ne byt' », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 2002, n°3, pp.57-67.

MUČNIK, A.B., « Otraženie vosstaniâ dekabristov v anglijskoj i francuzskoj periodičeskoj pečati (ânvar'–iûl' 1826g.) », in *Rossiâ v XIX veke : politika, èkonomika, kul'tura*, Sankt-Peterburg, 1996, pp.18-26.

NEČKINA, M.V., « Načalo russkogo revolûcionnogo dviženiâ : k 150-letiû vosstaniâ dekabristov », in *Prepodavanie Istorii v škole*, 1975, n°6, pp.19-29.

[1950] Les articles ci-dessous analysent le rôle joué par les acteurs non républicanistes de l'insurrection dans le déroulement des événements, le procès et l'emprisonnement des insurgés. D'autres articles, notamment étrangers, proposent des points de vue spécifiques sur les enjeux de l'insurrection.

NEČKINA, M.V., « 150-letnij ûbilej vosstaniâ dekabristov (1825-1975) », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.7-26.

ORŽEHOVSKIJ, I.V., « Tret'e otdelenie », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1972, n°2, pp.109-120.

PLIMAK, E.G. et HOROS, V.G., « Problemy dekabristskogo dviženiâ », in *Voprosy filosofii*, Moskva, 1985, n°12, pp.96-109.

RAHMATULLIN, M.A., « Ob odnom mife iz istorii osvoboditel'nogo dviženiâ v Rossii », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1992, n°1, pp.87-110.

RAHMATULLIN, M.A., « Imperator Nikolaj Pervyj i sem'i dekabristov », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 1995, n°6, pp.3-20.

SAFONOV, M., « Demarš ad''ûtanta : Predal dekabristov podporučik Rostovcev ili pomog im ? », in *Rodina*, Moskva, 2001, n°7, pp.47-52.

SEMENOVA, A.V., « Nikolaj Pervyj i P.I. Pestel' », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.370-377.

SKELTON, G., « The Decembrist uprising », in *MHQ : The Quarterly Journal of Military History*, 1998, volume 10, n°3, pp.98-109

STELZER, K., « Revolutionäre 1828 – Die Dekabristen : Dichtungen und Dokumente », in *Junge Welt*, n°17B du 20/01/1976.

TARCZINSKI, M., « L'insurrection de novembre 1830/1831 : les causes de son déclenchement, son déroulement et ses résultats », in *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, Paris, 1982, n°52, pp.94-131.

USAČEVA, A.V., « Zlodejskoe … namerenie k nisproverženiû vlastej i peremeny zakonnogo pravitel'stva v gosudarstve russkom », in *Voenno-istoričeskij žurnal*, Moskva, 2002, n°7, pp.60-63.

VIŠNICER, M.L., « Pomilovanie N.I. Turgeneva, 1856 g. », in *Byloe*, Moskva, 1907.

ZADONSKIJ, N.A., « Novoe v istorii dekabrizma », in *Oktâbr'*, Leningrad, 1963, n°7.

ŽUKOVSKAÂ, T.N., « K izučeniû načal'nogo ètapa osvoboditel'nogo dviženiâ v Rossii », in *Vestnik Leningradskogo Universiteta*, 2e série : histoire, langue et littérature, Leningrad, 1991, n°3, pp.79-83.

D. Articles biographiques[1951].

1. Les Républicanistes en Russie d'Europe et dans le Caucase.

ABAKUMOV, O., « Vsë znaet, byvaet vsûdu, prinimaet vseh : Novye štrihi k portretu Âkova Tolstogo, špiona i dekabrista », in *Rodina*, Moskva, 1994, n°7, pp.93-95.

ÂKUŠKINA, M.M. et ÂKUŠKIN, G.R., « Ded dekabristov Murav'ëvyh-Apostolov », in *Trudy Gosudarstvennogo istoričeskogo muzeâ*, Moskva, 1995, n°88, pp.44-49.

BEREŽNOJ, A.S., « Po sledam odnoj legendy o P.I. Pestele », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.157-175.

BORTNEVSKIJ, V.G. et ANISIMOV, E.V., « Novye materialy o P.S. Pušine », in *Vremennik Puškinskoj komissii*, Leningrad, 1989, n°23, pp.157-161.

BUHERG, V.G., « E.I. Âkuškin na službe v Meževom korpuse », in *Sovetskij arhiv*, Moskva, 1991, n°2, pp.45-47.

D'ÂKOV, V.A., « Smert' dekabrista Lunina », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1988, n°2, pp.99-106.

EJDEL'MAN, N.Â., « Smert' Mihaila Lunina », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1969, n°5, pp.141-152.

EJDEL'MAN, N.Â., « K biografii Sergeâ Ivanoviča Murav'ëva-Apostola », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.252-271.

ELISEEV, V., « Dekabrist iz knâžeskogo roda : k 200-letiû D.A. Ŝepina-Rostovskogo », in *Rus'*, Rostov-Velikij, 1998, n°4, pp.182-184.

EREMENKO, T., « Lûbimec dekabristov », in *Omskaâ starina*, Omsk, 1993, n°1, pp.90-95.

FËDOROV, V.A., « Ob učastii studentov Moskovskogo universiteta v pohoronah dekabrista S.P. Trubeckogo », in *V.M.U.*, 8e série : histoire, Moskva, 1988, n°5, pp.86-87.

[1951] La plupart des articles concernant les Républicanistes s'attachent à détailler un ou deux éléments précis de leur biographie. Ils contiennent souvent des informations utiles pour prendre la mesure des influences théoriques subies au c erur formation intellectuelle. Ils sont ici classés en fonction des indications qu'ils apportent, relatives tantôt à la Russie d'Europe et à l'insurrection, tantôt aux activités menées en exil, témoignages de leur foi en la raison et en la perfectibilité de l'homme par l'instruction.

GAPONENKO, V.V., « Dekabrist Grigorij Abramovič Peretc », in *Evrejskie obŝiny Sibiri i Dal'nego Vostoka*, Krasnoârsk/Ulan-Udè, 2002, n°10, pp.10-15.

GERASIMOVA, Û.I., « Dekabrist A.N. Murav'ëv v gody pervoj revolûcionnoj situacii », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1979, n°4, pp.164-172.

GOROVOJ, V.V., « Rossijskaâ istoriografiâ antičnosti i M.S. Lunin », in *Antičnost' i Srednevekov'e Evropy*, Perm', 1998, pp.110-113.

GUMANIK, E.N., « Novye istočniki k biografii dekabrista A.N. Murav'ëva », in *Istočniki po russkoj istorii i literature : Srednevekov'e i Novoe vremâ*, Novosibirsk, 2000, pp.192-203.

KAZ'MIRČUK, G.D., « Dekabristy o Krymskoj vojne », in *Vostočnaâ (Krymskaâ) vojna 1853-1856 gg., i oborona Sevastopolâ*, Sevastopol', 1994, pp.46-49.

KIÂNSKAÂ, O.I., « Dekabrist Mihail Bestužev-Rûmin », in *Otečestvennaâ istoriâ*, Moskva, 2001, n°6, pp.3-23.

KIR'ÂNOV, I.A., « O rodine dekabrista M.P. Bestuževa-Rûmina », in *Zapiski kraevedčeskie*, Gorki, 1988, n°8, pp.113-119.

KLIBANOV, A.I., « Aleksandr Ivanovič Âkubovič : dejstvitel'nost' i legenda », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1981, n°106, pp.205-270.

KONOVALOVA, O.V. et KONSTANTINOV, V.V., « Novoe o dekabristah », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1989, n°11, pp.181-182.

KONSTANTINOV, G., « Duši prekrasnye poryvy », in *Morskoj sbornik*, Moskva, 1975, n°12, pp.60-63.

KONSTANTINOV, M.V.et CUPRIK, P.I., « Izučenie dekabristskogo nekropolâ v sele Petrovske-Zabajkal'skom », in *Političeskaâ ssylka v Sibiri v konce XIX veka – načale XX veka*, Novosibirsk, 1987, pp.113-118.

KORŽOV, S.N., « Uznik Keksgol'ma V.K. Kûhel'beker », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.147-156.

KOSVEN, M.O., « Dekabrist V.D. Suhorikov na Kavkaze – novye dannye po arhivnym istočnikam », in *Istoriâ SSSR*, Moskva, 1957, n°2, pp.156-157.

KOVAL', S., « Vladimir Fedoseevič Raevskij : k 200-letiû so dnâ roždeniâ », in *Zemlâ ikutskaâ*, Irkutsk, 1996, n°6, pp.26-41.

KUPRIC, N.A., « A.P. Kunicyn, učitel' Puškina, gosudarstvoved », in *Sovetskoe Gosudarstvo i Pravo*, Moskva, 1978, n°3, pp.106-112.

KUZNECOVA, E., « N.N. Murav'ëv i dekabristy », in *Zemlâ irkutskaâ*, Irkutsk, 1996, n°6, pp.8-19.

LEIGHTON, L.G., « Bestuzhev-Marlinskii's *The Frigate Hope* : a Decembrist Puzzle », in *Canadian Slavonic Papers*, 1980, volume 22, n°2, pp.171-186.

LEIGHTON, L.G., « Bestuzhev-Marlinsky as a Lyric Poet », in *Slavonic and East European Review*, 1969, volume 47, n°109, pp.308-322.

MAČUL'SKIJ, E.N., « Novye dannye o biografii dekabrista M.P. Bestuževa-Rûmina », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.347-358.

MALYŠEVA, M.P. et POZNANSKIJ, V.S., « Lermontov i dekabristy na Kavkaze », in *Sibirskoe otdelenie AN SSSR*, série : histoire et philologie, Novosibirsk, 1991, n°2, pp.9-16.

MANAENKOV, A. et MIRZOEV, G., « Prosvetitel'naâ deâtel'nost' dekabristov na Kavkaze », in *Eposy narodov mira i ih rol' v mirotvorčeskoj missii Rossii i Kavkaza*, Krasnodar', 1997, pp.30-33.

MIRONENKO, S.V., « Dekabristy glazami ih sledovatelâ », in *Fakel*, Moskva, 1990, pp.58-71.

MUHINA, S.L., « Bezvestnye dekabristy : P.D. Čerevin i S.D. Nečaev », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.231-251.

MURAŠOV, D.Û., « Dvorânin V.G. Âšin i ego kollekciâ : k postanovke voprosa », in *Povolžskij kraj*, Saratov, 2000, n°11, pp.215-222

MURAV'ËV, S.N., « Murav'ëvy : Kratkaâ istoriâ roda », in *Trudy Gosudarstvennogo istoričeskogo muzeâ*, Moskva, n°88, pp.134-157.

NARYŠKIN, M.M., « *Obnimaû vas eŝë raz – pora v put'* », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2000, n°6, pp.57-89.

NAZAROVA, A.I., « Doverënnost' A.I. Davydovoj – ženy dekabrista na imâ P.L. Davydova », in *Sovetskij arhiv*, Moskva, 1987, n°6, p.76

NEMIROVSKIJ, A.I., « Aleksandr Dmitrievič Čertkov – Opyt naučnoj biografii », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1988, n°10, pp.44-59.

NEMIROVSKIJ, I.V., « Dekabrist K.A. Ohotnikov, kišinëvskij znakomyj Puškina », in *Vremennik Puškinskoj komissii*, Leningrad, 1987, n°21, pp.137-146.

NERSISÂN, M.G., « Novye dannye o dekabristah na Kavkaze », in *Istoriko-filologičeskij žurnal*, Patma, 1975, n°4, pp.39-45.

NEVELEV, G.A., « Puškin o meste pogrebeniâ kaznënnyh dekabristov », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1984, n°5, pp.179-184.

NIKULIN, V.N., « Štrihi k biografii dekabrista M.A. Nazimova », in *Problemy istočnikovedeniâ i istoriografii*, Kaliningrad, 1999, pp.29-33.

PAVLOVA, T., « *Â l' budu v rokovoe vremâ …* - K 200-letiû so dnâ roždeniâ Kondratiâ Ryleeva », in *Biblioteka dekabristov*, 1995, n°6, pp.66-68.

PLAKSIN, I.M., « Kurânin – dekabrist N.N. Semičev », in *Voprosy istorii i kraevedeniâ*, Kursk, 1994, pp.22-25.

POROH, V.I., « I.D. Âkuškin v vospominaniâh sovremennikov », in *Osvoboditel'noe dviženie v Rossii*, Saratov, 1989, n°12, pp.21-35.

RABKINA, N.A., « Poslednij iz dekabristov », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1972, n°9, pp.215-218.

REMIZOVA, N.G., « Bulatov ili Trubeckoj ? », in *Obŝestvennoe dviženie v Rossii v XIX-načale XX vv.*, Ivanovo, 1988, pp.5-19.

ROMANOV, V., « *Â letaû na sobstvennyh kryl'âh* – načalo k portrety M.N. Volkonskoj », in *Fakel*, Moskva, 1990, pp.28-36.

SAFONOV, M.M., « Neizvestnyj Lunin », in *Martovskie čteniâ pamâti S.B. Okunâ v Mihajlovskom zamke*, Sankt-Peterburgskij, 1996, pp.35-38.

SAHAROV, V., « Gvardejskij Prometej, ili Kavkaz A.A. Bestuževa-Marlinskogo », in *Rodina*, Moskva, 1994, n°3-4, pp.104-107

SAPRYGINA, E.V., « Za zavesoj vremeni : k biografii A.I. Odoevskogo », in *Russkaâ literatura*, Leningrad, 1989, n°2, pp.193-197.

SAVIČEV, M.P., « Dekabristi Muravjiovi-Apostoli », in *U.I.Z.*, Kiev, 1991, n°3, pp.112-119.

SERGEEV, M., « *Naprasno â hoču vsporhnut' kryl'âmi…* - stranicy žizni dekabrista N.Â. Čižova », in *Otečestvo : kraevedčeskij al'manah*, Moskva, 1990, pp.197-206.

SERGEEV, M.D., « Eŝë odno svidetel'stvo o M.S. Lunine », in *Obŝestvennoe soznanie, knižnost', literatura perioda feodalizma*, Novosibirsk, 1990, pp.324-326.

ŠEŠIN, L.B., « Drug Puškina F.F. Matûškin – dekabrist », in *Vremennik Puškinskoj komissii*, Leningrad, 1989, n°23, pp.161-166.

SIROTININ, A.N., « K.F. Ryleev : biografičeskij očerk », in *Russkij arhiv*, Sankt-Petersburg, 1890, n°6, pp.113-208.

SKLÂRUK, I.V., « Iz biografii dekabrista M.N. Glebova », in *Voprosy istorii i kraevedeniâ*, Kursk, 1994, pp.19-22.

SLÛDIKOVA, T.B., « Nevidomi džrela po biografii dekabrista M.F. Orlova », in *Arhiv Ukraini*, Kiev, 1990, n°6, pp.24-30.

SOLOV'ËV, V.M., « Metodičeskie čuždeniâ dekabrista », in *Prepodavanie istorii v škole*, Moskva, 1991, n°3, pp.18-20.

STEKLOVA, F.I., « V krugu dekabristov », in *Sovetskoe Slavânovedenie*, Moskva, 1978, n°4, pp.91-96.

STEPANOV, E.S., « Dekabristy i Kavkazskaâ problema », in *Regional'naâ istoriâ v rossijskoj i zarubežnoj istoriografii*, Râzan', 1999, 1ère partie, pp.61-66.

STEPANOVA, E.S., « Kavkazskij period dekabrista I.G. Burcova », in *Vestnik Râzanskogo Universiteta*, Râzan', 1994, n°1, pp.48-56.

TAL'SKAÂ, O.S., « I.I. Pušin i deti V.P. Ivaševa », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, n°5, pp.88-96.

TARASOVA, V.M., « Novoe o dekabriste Nikolae Turgeneve », in *Istoričeskie Zapiski*, Moskva, 1975, n°96, pp.272-287.

TRIBUNSKIJ, P.A., « Žizn' i deâtel'nost' O.P. Bogorodickogo », in *Voprosy istorii*, Moskva, 2001, n°6, pp.137-141.

TRYNKOVSKI, Â., « Vtoroj arest dekabrista M.S. Lunina – pol'skie istočniki », in *Pol'skaâ ssylka v Rossii XIX-XX vv. : regional'nye centry*, Kazan', 1998, pp.196-200.

V'ÛNICKAÂ, L.N., « Dekabristy i sobytiâ sevastopol'skoj oborony 1854-1855 gg. », in *Vostočnaâ (Krymskaâ) vojna 1853-1856 gg ; i oborona Sevastopolâ*, Sevastopol', 1994, pp.40-42.

VERNADSKIJ, G.V., « Dva lika dekabristov », in *Svobodnaâ mysl'*, Moskva, 1993, n°15, pp.81-92.

WALKER, F.A., « Reaction and Radicalism in the Russia of Tsar Alexander First : the Case of the Brothers Glinka », in *Canadian Slavonic Papers*, 1979, volume 21, n°4, pp.489-502.

WALKER, F.A., « K.F. Ryleev : a Self-Sacrifice for Revolution », in *Slavonic and East European Review*, 1969, volume 47, n°109, pp.436-446.

ŽEGULEVCEVA, A.P., « Moskovskij nekropol' dekabristov », in *Moskovskij nekropol'*, Moskva, 1991, pp.131-144.

2. Les Républicanistes en Sibérie.

ANDREEVA, E.A., « O stroitel'noj deâtel'nosti G.S. Baten'kova v Tomske », in *Trudy Tomskogo gosudarstvennogo ob''edinënnogo istoriko-arhitekturnogo muzeâ*, Tomsk, 1996, n°9, pp.113-128.

ARTAMONOVA, N.Â., « Prosvetitel'naâ deâtel'nost' političeskih ssyl'nyh v Sibiri v 30-h – 90-h godah XIX veka », in *Vestnik Hakasskogo Gosudarstvennogo Universiteta*, 7e série : sciences politico-sociales, Abakan, 1988, n°7, pp.25-31.

BARATT, Glynn R., « A Note on N.A. Bestuzhev and the Academy of Chita », in *Canadian Slavonic Papers*, XII, 1, 1970, pp.47-59.

BOBOVA, M.L., « Sibirskij gorod glazami dekabristov », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.64-73.

BOLOCKIH, V.N., « Itogi izučeniâ sovetskimi istorikami sibirskoj ssylki dekabristov », in *Izučenie Sibiri v sovetskuû èpohu*, Novosibirsk, 1987, pp.131-142.

BOLOCKIH, V.N., « Vzaimootnošeniâ dekabristov Irkutska i Âlutorovska », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.108-114.

BOLOCKIH, V.N., « Nekotorye metodologičeskie aspekty izučeniâ deâtel'nosti dekabristov v Sibiri », in *Metodologičeskie problemy izučeniâ istorii Sibiri*, Novosibirsk, 1988, pp.101-109.

ČERNYŠOVA, N.K., « Krug čteniâ dekabrista F.P. Šahovskogo v sibirskoj ssylke (1826-1828 gg.) », in *Arheografiâ knižnyh pamâtnikov*, Novosibirsk, 1996, pp.232-252.

CUPRIK, R.I., « Sibirskaâ biblioteka M.S. Lunina », in *Knižnoe delo Sibiri i Dal'nego Vostoka XIX-XX vv.*, Novosibirsk, AN SSSR, 1986, pp.17-24

FËDOROV, V.A., « Dekabrist P.N. Svistunov i ego sibirskie pis'ma », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.32-51.

FËDOROV, V.A., « Dekabrist P.N. Svistunov posle sibirskoj ssylki », in *Voprosy istorii i kraevedeniâ*, Kursk, 1999, pp.88-103.

FËDOROV, V.A., « Krestnyj put' dekabristov v Sibir' : dokumenty ob otpravke osuzdënnyh na katorgu i v ssylku i ob usloviâh ih soderžaniâ, 1826-1837 gg. », in *Istoričeskij arhiv*, Moskva, 2001, n°3, pp.182-196.

FILATOV, N.F., « Dekabrist A.D. Ulybyšev v Nižnem Novgorode », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.130-139.

GAPONENKO, V.V., « Kompleksnaâ problema Dekabristy i Sibir' i eë bibliografičeskoe obespečenie », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.218-227.

KODAN, S.V., « Nerčinskoe komendancskoe upravlenie i dekabristy », in *Voprosy istorii*, Moskva, 1979, n°8, pp.178-182.

KOVAL', S.F., « Evolûciâ ideologii dekabristov v Sibiri », in *Rossiâ i social'no-èkonomičeskoe razvitie Sibiri*, Tûmen', 1982, pp.24-25.

LÂHOVIČ, V.A., « O čëm rasskazala babuška-sibirâčka – iz vospominanij Sajlotovoj », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.186-198.

LINČEVSKAÂ, N.L., « Dokumenty o dekabristah v fondah Gosudarstvennogo arhiva Omskoj oblasti », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.199-209.

LOZOVSKIJ, I.T., « Dekabrist Ivan Dmitrievič Âkuškin – prosvetitel' Sibiri », in *Obrazovanie v Sibiri*, Tomsk, 1995, n°1, pp.159-161.

MAMSIK, T.S., « Dekabrist V.K. Kûhel'beker : tipologičeskij portret geroičeskogo romantika – po materialam sibirskoj ssylki », in *Nemeckij ètnos v Sibiri*, Novosibirsk, 1999, n°1, pp.56-64.

MATHANOVA, E.I., « Krug čteniâ ssyl'nyh dekabristov (30-50-ye gody XIX veka) », *Rasprostranenie knigi v Sibiri : konec XVIII – načalo XIX vv.*, Novosibirsk, 1990, pp.13-26.

MIHAJLOVA, M., « Sozdanie dekabristskogo kompleksa v Irkutske », in *Zemlâ irkutskaâ*, Irkutsk, 1996, n°6, pp.55-59.

NOSKOV, A.I., « Dekabristy i ih potomki v Samarskoj gubernii », in *Otečestvennyj arhiv*, Moskva, 2000, n°6, pp.62-65.

OLEVSKAÂ, V.V. et PEREGUDOVA, Z.I., « Pis'ma A.G. Murav'ëvoj iz Sibiri k rodnym », in *Fakel*, Moskva, 1990, pp.37-41.

PAVLOV, Û.P. et VOROB'ËV, V.I., « Dekabristy v Sibiri – spravočnye materialy », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.238-271.

PORHUNOV, G.A., « Dekabristy v Sibiri : žizn' i deâtel'nost' », in *Omskij Naučnyj Vestnik*, Omsk, 2001, n°15, pp.24-27.

POROH, V.I., « I.D. Âkuškin v krepostâh i na katorge v Sibiri (1826-1835 gg.) », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.97-108.

ŠAHEROV, V., « Selenginskij proekt Mihaila Bestuževa », in *Zemlâ irkutskaâ*, Irkutsk, 1996, n°6, pp.42-48.

SERGEEV, M., « Verstami ne izmerit' », in *Fakel*, Moskva, 1990, pp.8-16.

SERGEEV, M.D., « Dekabristy i sibirskie satrany », in *Izvestiâ Sibirskogo Otdeleniâ AN SSSR*, série : sciences humaines, 1981, n°3, pp.51-54.

ŠEŠIN, A.B., « Dekabristy v Âkutii : po povodu knigi V.E. Ohlopkova », in *Sibir' i dekabristy*, Irkutsk, 1988, n°5, pp.209-218.

ŠOBODOEV, E. et ELIZAROVA, L., « Novye svedeniâ o službe G.S. Baten'kova v Irkutske », in *Zemlâ irkutskaâ*, Irkutsk, 1996, n°6, pp.66-68.

SOBOLEV, A.V., « Vel'možnaâ katorga i eë artel'noe hozâjstvo », in *Voprosy istorii*, Moskva, 2000, n°2, pp.127-135.

SOKTOEV, A.B., « O vliânii pervogo ètapa russkogo revolûcionnogo osvoboditel'nogo dviženiâ na kul'turnoe razvitie Burâtii dooktâbr'skogo perioda », in Družba naveki, Ulan-Udè, 1985, pp.36-75.

SOMONOVA, S.V., « Dokumenty o prebyvanii žën dekabristov v Sibiri », in *Sovetskie arhivy*, Moskva, 1975, n°6, pp.27-33.

TABAROV, Ž.Z. et NIKULINA, A.V., « Problemy sibirskoj torgovli v osveŝenii dekabrista N.A. Bestuževa », in *Irkutskij Istoriko-èkonomičeskij ežegodnik*, Irkutsk, 1999, pp.40-45.

TAL'SKAÂ, O.S., « Dekabristy i ssyl'nye polâki v Kurgane », in *Ssyl'nye revolûcionery v Sibiri (XIX-XX vv.)*, Irkutsk, 1989, n°14, pp.96-111.

TAL'SKAÂ, O.S., « Členy tajnogo obŝestva voennyh druzej v Sibiri », in *Sovetskoe Slavânovedenie*, Moskva, 1971, n°4, pp.20-25.

TRET'ÂKOVA, T.A., « Myškinskij kraj i dekabristy », in *Otečestvennyj arhiv*, Moskva, 2000, n°6, pp.65-66.

TURÂNSKIJ, I.N., « Dekabristy v Omskom Priirtyš'e », in *Izvestiâ Omskogo gosudarstvennogo istoriko-kraevedčeskogo muzeâ*, Omsk, 1996, n°4, pp.121-135.

ÛRGANOVA, I.I., « Dekabristy v Âkutskoj ssylke – po dokumentam Nacional'nogo Arhiva Respubliki Saha/Âkutii », in *Otečestvennyj arhiv*, Moskva, 2000, n°6, pp.67-68.

VARENCOVA, E., « Bol'saâ sibirskaâ sem'â : fotografii iz arhiva dočeri dekabrista V.P. Ivaševa », in *Literaturnaâ učëba*, Moskva, 1991, n°6, pp.155-161.

ŽEZLOVA, E., « Dekabristy i Sibir' », in *Nauka i žizn'*, Moskva, 1995, n°7, pp.82-95.

TABLE DES MATIERES

TOME I

AVANT-PROPOS **3**

A PROPOS DE LA TRANSLITTERATION **4**

INTRODUCTION GENERALE **6**

Le 14 décembre 1825 : du fait divers à l'événement fondateur. 6

Ecrire l'histoire du 14 décembre : état de l'historiographie. 9

1850-1917 : premières interprétations du « mouvement décembriste » 11

1917-1991 : l'historiographie soviétique. 16

En Occident, un autre regard sur les Décembristes. 22

1990-2007 : la poursuite d'un mythe ? 26

Renouveler l'approche du mouvement « décembriste ». 27

Une conception spécifique de l'histoire. 27

Le « mouvement décembriste », un objet théorique. 31

La République au cœur du projet politique des Décembristes. 34

Méthodologie : retour aux textes et diversité des approches. 37

Corpus et sources. 42

Ecrits des Républicanistes. 44

Documents officiels. 48

Les influences européennes. 49

Les mémoires : des récits des contemporains aux souvenirs rédigés en exil. 51

NOTE A L'USAGE DU LECTEUR **56**

PREMIERE PARTIE

PENSER L'ETAT EN RUSSIE : PERMANENCES ET MUTATIONS (1762-1825) **57**

INTRODUCTION **58**

CHAPITRE I - GENESE D'UN VOCABULAIRE POLITIQUE MODERNE

APOLOGIE ET CRITIQUE DU « DESPOTISME LEGAL » (1762-1801) **60**

SECTION I - Les mots et les pratiques :

un vocabulaire moderne pour une autocratie traditionnelle. **62**

I. Le « despotisme légal » : un exercice éclairé du pouvoir ? 64

1. Le règne des lois : une vision tronquée de l'Etat de droit. 64

2. L'inquestionnable évidence autocratique. 69

3. L'autocrate et le physiocrate : un despotisme rationnel ? ... 74
II. Ordonner : l'organisation rationnelle des mécanismes d'obéissance ... 78
1. Nature législatrice et objectivité de la loi. ... 78
2. Diviser pour prospérer : les fondements économiques de l'ordre social. ... 81
3. Finances publiques et prospérité commerciale : les richesses de la nation. ... 86
4. La bonne police : un ordre moral autocratique. ... 89
SECTION II - Des institutions à la constitution : métamorphoses de l'art des réformes. ... **94**
I. Le Conseil et le Sénat : l'impossible réforme des institutions. ... 96
1. Traquer l'incompétence : l'efficacité législative d'après le comte N.I. Panin. ... 97
2. Un « vide à remplir » : les départements ministériels du maréchal de Münnich. ... 100
II. L'ère du soupçon : l'autocratie, une monarchie dégénérée ? ... 103
1. Vers un parlementarisme sénatorial. ... 103
2. Légalité et légitimité : quelle souveraineté pour l'autocrate ? ... 109
3. La fonction monarchique : émergence du constitutionnalisme. ... 114
4. Paul Ier et la réaffirmation de l'autocratie : la fin de l'ère du soupçon ? ... 118

CHAPITRE II - MUTATIONS DE LA CONCEPTION DE L'ETAT SOUS ALEXANDRE IER (1801-1825) **123**
SECTION I - Renouveler la culture politique : continuités et ruptures avec l'autocratie. ... **125**
I. Le pouvoir de l'autocrate : continuités et mutations. ... 125
1. Un nouvel art de régner ? ... 126
2. Nécessaire autocratie… ... 129
II. Renouveler les institutions. ... 135
1. Réformer d'en haut et en secret. ... 135
2. La création des ministères. ... 137
3. Le Conseil d'Empire : limiter le pouvoir de l'autocrate ? ... 139
4. L'institution sénatoriale. ... 141
III. Libéraliser la société. ... 143
1. Loi fondamentale et droits fondamentaux : l'Etat protecteur. ... 144
2. Lire, écrire, étudier : liberté de la presse et réforme de l'instruction publique. ... 148
3. Libre commerce et prospérité : une ouverture économique. ... 153
SECTION II - La Russie impériale à l'épreuve des paradoxes d'Alexandre Ier. ... **155**
I. Grandeur et misère de l'Armée. ... 156
1. Le temps du triomphe : de la victoire à la prise de conscience des élites. ... 156
2. Le temps des réactions : des désillusions à la prise de conscience des troupes. ... 161
II. Politique intérieure : une remise en cause de l'Empire. ... 170
1. Servitude et liberté dans l'Empire de toutes les Russies. ... 171
2. Des libertés politiques différenciées. ... 174
III. En politique extérieure, les hésitations d'Alexandre. ... 178
1. Les îles ioniennes et la Suisse, deux expériences libérales. ... 179
2. La répression des mouvements nationaux ... 182

CHAPITRE III - LE TEMPS DES REFORMES

LES PROJETS CONSTITUTIONNELS DE M.M. SPERANSKIJ ET N.N. NOVOSIL'CEV (1809 ET 1820) **188**

SECTION I - Définir la souveraineté nationale :

le projet constitutionnel de M.M. Speranskij (1809). **190**

I. L'Etat et le Souverain. 192

1. Esprit du temps et maturité politique. 193

2. Entre théorie et pratique effective, une critique de l'autocratie. 196

3. L'Etat et le Souverain : les contradictions de M.M. Speranskij. 198

II. La nouvelle société russe. 201

1. Les libertés civiles. 202

2. Les libertés politiques et la question de la représentation nationale. 203

III. Un Etat ordonné pour une gestion efficace. 207

1. Le pouvoir législatif et le mode représentatif de gouvernement. 208

2. Le pouvoir exécutif et les instances judiciaires. 209

3. Entre le souverain et l'appareil administratif : le Conseil d'Etat. 213

SECTION II - Décentraliser l'Empire : le projet constitutionnel de N.N. Novosil'cev (1820) .. **217**

I. Conception de l'Etat et rôle du monarque. 220

1. Le rôle du Souverain. 221

2. Droits civils et droits politiques. 223

II. Organiser la vie de l'Etat. 225

1. Le pouvoir législatif et le choix du bicaméralisme. 226

2. Les instances exécutive et judiciaire : l'empreinte du souverain. 228

III. Décentralisation de l'Empire. 233

1. Le maillage politico-administratif. 234

2. Le rôle et les missions des lieutenances. 237

3. Unité et diversité dans la Charte de N.N Novosil'cev. 240

CONCLUSION 244

DEUXIEME PARTIE

LE TEMPS DE L'APPRENTISSAGE (1805-1825) 249

INTRODUCTION 250

CHAPITRE IV - LES ANNEES D'APPRENTISSAGE

INSTRUCTION ET FORMATION DES REPUBLICANISTES **252**

SECTION I - Les origines socio-culturelles : richesses et ambiguïtés de la diversité. **253**

I. Aînés et cadets : deux réceptions du monde et de l'histoire. 254

1. Les deux générations de Républicanistes. 254

2. Le rapport au temps et à l'histoire. 258

II. Une mosaïque de milieux socio-culturels. 262

1. Grande noblesse russe. 263
2. Petite et moyenne noblesse. 265
3. Le radicalisme des Républicanistes d'origine étrangère. 267
SECTION II - Les années de formation : un entrelacs de réseaux. **..... 269**
I. L'Armée : valeurs communes et réseaux militaires. 270
1. Formation dans les corps militaires. 270
2. Vertus militaires. 274
3. Les aires géographiques de déploiement de l'Armée impériale. 279
II. Lycées et universités : l'ouverture intellectuelle de la vie estudiantine. 281
1. Les institutions. 281
2. La vie estudiantine. 284
3. Les séjours à l'étranger. 287
SECTION III - De la philosophie au droit : une pensée en gestation. **..... 294**
I. Le droit naturel et les fondements philosophiques de l'Etat. 294
1. De l'état de nature aux sociétés étatiques. 295
2. Pacte d'union et pacte de sujétion : les rapports entre l'Etat et les citoyens. 299
3. Gouvernement monarchique et gouvernement républicain. 303
II. L'économie politique : les principes de l'enrichissement des nations. 307
1. Les principaux courants de pensée économique au début du XIXème siècle. 308
2. L'économie politique selon P.I. Pestel'. 311
3. Le rôle prépondérant de la terre. 313

CHAPITRE V - L'UNION DU SALUT ET L'UNION DU BIEN PUBLIC
LE MURISSEMENT DES CONCEPTIONS POLITIQUES (1816-1821) **..... 319**
SECTION I - L'Union du Salut (*Soûz spaseniâ*), 1816-1818 : de la perfectibilité de l'homme. **... 321**
I. Vers des sociétés secrètes. 321
1. La multiplication des sociétés. 322
2. Sociétés secrètes et loges maçonniques. 325
3. La formation politique au sein de la franc-maçonnerie. 332
II. L'Union du Salut et le perfectionnement moral de l'être humain. 336
1. Les objectifs de l'Union du Salut. 337
2. Méthodes utilisées. 339
SECTION II - L'Union du Bien public (*Soûz Blagodenstviâ*), 1818-1821 : humanisme civique et activisme politique. **..... 341**
I. Organisation de la société : une arborescence de réseaux. 343
1. Le règlement de l'Union du Bien public. 343
2. Droits et devoirs des membres de l'Union du Bien public. 345
3. Réseaux internes et externes. 348
II. Œuvrer pour le bien public, un programme social et politique. 354
1. Charité et culture chrétienne. 355
2. La poursuite du bien public. 358
3. Deux interprétations du bien public. 364

CHAPITRE VI - DE L'EPEE A LA PLUME

LA LITTERATURE DES REPUBLICANISTES, UNE TRIBUNE D'IDEES LIBRES **374**

SECTION I - La littérature, une redoutable arme politique **375**

I. Les supports d'écriture : quel type d'ouvrage pour quel public ? 376

1. L'élité cultivée : le choix des belles-lettres. 377

2. Littérature de propagande. 383

II. L'essor des périodiques. 388

1. Un réseau de journaux. 388

2. L'*Etoile polaire*, entre littérature et politique. 395

SECTION II - Les notions politiques de l'*Etoile polaire* :

de l'éloge du « courage civique » à la révolte ouverte. **400**

I. Une éducation du regard sur l'Europe et la Russie contemporaines. 400

1. En Europe, la lutte pour la liberté. 400

2. La critique républicaniste de la société russe. 404

II. Histoire russe : des personnages historiques aux figures politiques. 408

1. L'histoire russe à travers les personnages historiques. 408

2. Les luttes intestines pour une plus grande liberté. 412

III. Liberté, citoyen, patrie : la trilogie politique des écrivains républicanistes. 414

1. La liberté, Muse des Républicanistes. 415

2. Etre citoyen : modèle antique ou tradition russe ? 416

3. Le peuple-citoyen : des qualités morales aux qualités politiques. 419

CONCLUSION **426**

TOME II

TROISIEME PARTIE

LES CONCEPTIONS DE L'ETAT CHEZ LES REPUBLICANISTES :

LE TRIOMPHE DE L'IDEE REPUBLICAINE (1821-1825) **431**

INTRODUCTION **432**

CHAPITRE VII - INSTITUER LA REPUBLIQUE

L'EMERGENCE D'UN IDEAL POLITIQUE. **434**

SECTION I - Nouveau projet, nouvelles pratiques **436**

I. Ebranler l'autocratie : les critiques du despotisme. 438

1. Le tsar, le khan et le vizir : le visage oriental de l'autocratie russe. 438

2. Le peuple et la nation : quel fondement pour la souveraineté ? 442

II. S'étendre pour entreprendre. 448

1. Les catéchismes politiques : loi de Dieu et lois des hommes. 448

2. Filiales et réseaux : l'organisation de la Société du Sud. 452
SECTION II - De l'idée libérale à l'idée républicaine **455**
I. L'Etat, l'homme et le citoyen : les trois sources du républicanisme. 456
1. Idée libérale et pensée politique libre. 457
2. La justice et la loi : le droit de l'Etat. 462
3. Liberté, égalité, sécurité, propriété : les droits de l'homme. 466
4. Souveraineté et représentation nationale : les droits du citoyen. 472
II. Qu'est-ce que la république ? 476
1. République et despotisme : le mode républicain de gouvernement. 477
2. République et monarchie : la forme républicaine de gouvernement. 480
3. Les visages de la république républicaine. 483

CHAPITRE VIII - LA SOCIETE DU NORD
POUR UNE « MONARCHIE REPUBLICAINE » **488**
SECTION I - Le projet constitutionnel de N.M. Murav'ëv :
un principe républicain dans une forme monarchique **490**
I. La pensée de l'Etat : concepts fondamentaux. 493
1. L'Etat libéral d'après N.M. Murav'ëv. 495
2. Souveraineté du peuple et droits des citoyens. 499
3. La résolution de la « question paysanne » : le problème de la propriété. 508
II. L'odre politique dans la « monarchie républicaine ». 512
1. Pouvoir législatif : la souveraineté confiée à la noblesse. 514
2. Pouvoir exécutif : un monarque républicain. 518
III. Le choix du principe fédératif. 521
1. La notion de fédération chez N.M. Murav'ëv. 522
2. L'organisation territoriale. 526
3. Le pouvoir accordé aux régions. 529
SECTION II - Différentes conceptions du nouvel Etat russe :
les métamorphoses de la forme monarchique. **535**
I. Métamorphoses de la « monarchie républicaine ». 535
1. Souveraineté nationale et droits électoraux. 536
2. Les *Réflexions sur la Constitution* de Torson : une pensée politique indépendante. 538
II. G.S. Baten'kov ou la « monarchie aristocratique ». 543
1. La Russie et la forme monarchique de l'Etat. 543
2. Une restructuration interne de l'Etat dominée par le monarque. 545
3. La « monarchie » de G.S. Baten'kov et la culture politique russe. 548

CHAPITRE IX - LA SOCIETE DU SUD
P.I. PESTEL' ET LA « REPUBLIQUE REPUBLICAINE » **552**
SECTION I - Aux fondements théoriques de l'Etat pestelien **554**
I. Un texte au statut ambigu. 555
1. L'architecture complexe de la *Russkaâ Pravda*. 557
2. Genèse d'un lexique et naissance d'une pensée politique. 560
3. La *Russkaâ pravda* : une constitution provisoire ? 563

II. Au centre de l'Etat, le citoyen. ... 568
1. L'origine de l'Etat et le principe de gouvernement. ... 568
2. La finalité de l'Etat. ... 573
3. Droits et devoirs du citoyen. ... 578
SECTION II - L'absolutisme républicain de P.I. Pestel'. ... **585**
I. Eloge du principe républicain. ... 586
1. Pour une république aristocratique. ... 587
2. Penser la transition ou le « jacobinisme » de P.I. Pestel'. ... 590
3. Organisation et nature du pouvoir : l'ambiguïté du « gouvernement suprême ». ... 594
4. Organiser la représentation nationale. ... 597
II. Terre et territoire dans la république pestelienne. ... 602
1. Organisation du territoire : unité et indivisibilité de l'Etat. ... 602
2. Les division administratives. ... 605
3. La terre et la propriété privée. ... 609

CHAPITRE X - LA SOCIETE DES SLAVES UNIS (1823-1825)
DU REVE PANSLAVE A L'IDEE FEDERALE ... **616**
SECTION I - La Société des Slaves Unis et l'idée slave. ... **618**
I. L'idée slave : des Slaves, un peuple. ... 619
1. Le réveil des nations slaves. ... 619
2. L'union des Slaves, un idéal partagé. ... 623
II. La Société des Slaves Unis, du moral au politique. ... 625
1. Le chemin initiatique des premières associations. ... 626
2. Le passage aux idées politiques. ... 628
SECTION II - Fédérer les nations slaves : le projet politique des Slaves Unis. ... **632**
I. Le peuple slave, une communauté de valeurs. ... 633
1. Morale et vertus. ... 634
2. L'union slave ou la fidélité dans les armes. ... 636
II. L'union slave, une commune aspiration au bonheur. ... 640
1. La liberté, bonheur des Slaves. ... 640
2. La prospérité et le bien-être matériel. ... 641
III. L'union slave, une fédération de républiques slaves. ... 643
1. Nations et frontières : délimiter les contours de la Slavie. ... 644
2. Mode républicain de gouvernement et forme républicaine de l'Etat. ... 647
3. Une fédération de républiques. ... 649
SECTION III - Rencontre avec la Société du Sud :
deux rélisations de l'idée républicaine en terre slave. ... **653**
I. La Société des Slaves Unis et la Société du Sud : un dialogue difficile. ... 654
1. Découverte de la Société du Sud. ... 654
2. La Société des Slaves Unis, une nouvelle filiale de la Société du Sud. ... 658
II. Les divergences entre les deux Sociétés. ... 659
1. Des conceptions différentes du peuple. ... 660
2. Le principe fédératif des Slaves Unis face au centralisme de P.I. Pestel'. ... 662
3. Le projet politique de M.M. Spiridov : l'impossible compromis ? ... 665

CONCLUSION **670**

QUATRIEME PARTIE
LES INSURRECTIONS REPUBLICANISTES ET LEUR RECEPTION
EN RUSSIE ET EN EUROPE (1825-1870) **675**

INTRODUCTION **676**

CHAPITRE XI - LE PASSAGE A L'ACTE
LES INSURRECTIONS DE DECEMBRE 1825 ET JANVIER 1826 ..... **678**
SECTION I - Décembre 1825 et janvier 1826 : déstabiliser l'Empire. **680**
I. Les soubresauts de l'interrègne. 680
1. La difficile succession d'Alexandre Ier 681
2. Un interrègne de 21 jours. 684
II. L'audace de l'action : décembre 1825 et janvier 1826. 687
1. L'insurrection du 26 décembre 1825 : la révolte contre un symbole du pouvoir. 687
2. L'insurrection de janvier 1826 : un épisode oublié de l'histoire. 691
III. La réception des insurrections républicanistes en Russie. 693
1. Réactions officielles et presse russe. 694
2. La société éclairée : noblesse et classes instruites face aux insurrections. 695
3. Le peuple russe : les troubles paysans de l'année 1826. 699
SECTION II - Nicolas Ier face aux Républicanistes : l'impossible compréhension ? **703**
I. Rendre justice en Russie autocratique. 704
1. Les institutions d'une justice impartiale. 704
2. Une parodie de justice. 708
3. A la source de toute justice, le pouvoir de l'autocrate. 710
II. La lucidité politique de l'Empereur : faut-il réhabiliter Nicolas Ier ? 713
1. Nicolas Ier et les revendications des Républicanistes. 714
2. La signification politique des deux insurrections. 716
SECTION III - L'Europe et l'Amérique du Nord face aux insurrections républicanistes **720**
I. L'Europe de la Sainte Alliance : un soutien au nouvel Empereur. 721
1. Les réactions immédiates à l'interrègne et à l'insurrection de décembre 1825. 722
2. La Sainte Alliance et la « chasse aux libéraux ». 724
II. L'écho des insurrections russes en France : un tableau contrasté. 726
1. Les insurrections au regard des libéraux et des monarchistes. 727
2. Réaction des autorités. 730
III. S'opposer à l'autocratie : échos des insurrections russes en Amérique du Nord et en Angleterre. 732
1. Faibles échos des insurrections russes aux Etats-Unis d'Amérique. 733
2. L'Angleterre face à Nicolas Ier : doutes et soupçons à l'égard des autorités russes. 735
3. L'« affaire N.I. Turgenev ». 738

CHAPITRE XII - LES REPUBLICANISTES EN EXIL (1826-1856)

SIBERIE ET EUROPE, L'« HERITAGE » REPUBLICANISTE. **743**

SECTION I - Continuer à agir en Sibérie : l'expérience du bagne et de l'exil. **745**

I. La reproduction de réseaux au sein du bagne. 746

1. Une ouverture sur le monde. 746

2. Organisation d'une nouvelle société. 749

II. Retour sur les insurrections : mémoires et justifications. 751

1. Réactions au procès et au Tsar. 752

2. Portée des idées républicanistes. 755

III. Poursuite des réflexions économiques et politiques. 758

1. Approfondir les réflexions politiques et sociales. 758

2. La découverte des terres vierges de Sibérie. 761

3. Le potentiel économique de la Sibérie. 764

SECTION II - Perpétuer le mouvement décembriste : résurgence des idées républicanistes en Russie. **767**

I. Etat et finances dans l'Empire de toutes les Russies. 768

1. N.I. Turgenev : *Essai d'une théorie des impôts* 768

2. M.F. Orlov : *Du crédit de l'Etat*. 770

II. L'héritage politique : pour une union slave égalitaire. 773

1. La Confrérie des Saints Cyrille et Méthode. 774

2. L'héritage républicaniste : égalité et liberté. 777

3. Le modèle fédératif. 780

SECTION III - Poursuivre la réflexion politique amorcée : l'activité de N.I. Turgenev en Europe. **783**

I. Réformes en terre d'autocratie : *Russkaâ pravda*, première époque. 785

1. La *Russkaâ Pravda* (1847) : l'exigence d'une constitution. 785

2. Libertés et droits de la personne. 787

II. Instaurer la représentation : *Russkaâ Pravda*, seconde époque. 791

1. Etat de droit et gouvernement représentatif. 792

2. Représentation nationale et pouvoir législatif. 794

3. Créer l'ordre politique : responsabilités des pouvoir exécutif et judiciaire. 799

CHAPITRE XIII - APRES LA REHABILITATION

LA POSTERITE POLITIQUE DES REPUBLICANISTES (1855-1870) **803**

SECTION I - L'amnistie de 1856 : un acte à haute signification politique. **804**

I. Le couronnement d'Alexandre II : l'art de la représentation politique. 805

1. L'accession au trône. 806

2. L'héritage du père : l'image de Nicolas Ier. 809

II. L'amnistie de 1856, une icône de la grâce du Souverain. 811

1. Les manifestes d'Alexandre II. 812

2. Quelle amnistie pour les Républicanistes ? 814

3. Le difficile retour des Républicanistes en Russie d'Europe. 817

SECTION II - Agir pour la société russe :
la lutte des Républicanistes pour l'abolition du servage. **820**
I. L'abolition du servage : un débat politique sur la société russe. 820
1. Participation à l'abolition du servage. 822
2. Le rôle politique de la noblesse dans la société russe. 823
II. N.I. Turgenev et la lutte contre l'esclavage. 827
1. Abolir la servitude : un acte politique. 827
2. L'émancipation des serfs et la question de la terre. 830
3. Aux Etats-Unis : N.I. Turgenev aux côtés des abolitionnistes. 834
SECTION III - L'*Etoile polaire* d'A.I. Gercen et N.P. Ogarëv et l'image des Républicanistes :
de l'histoire à la légende **836**
I. Une parenté politique. 837
1. L'opposition au tsarisme. 838
2. La publication des œuvres des Républicanistes. 842
II. La construction d'une légende. 846
1. L'image des martyrs. 847
2. Les Républicanistes dans l'histoire. 849

CONCLUSION **854**

CONCLUSION GENERALE **856**
Idée républicaine et pensée politique. 857
Un mode non anarchique de gouvernement. 858
Un mode non despotique de gouvernement. 859
Un mode non monarchique de gouvernement. 861
Le rêve républicain. 862
La république, un idéal de liberté. 862
Fascinante Antiquité. 864
Les traits russes de la république. 864
Les influences : Europe et Amériques. 866
Les soubresauts du Vieux-Monde. 866
Les promesses du Nouveau-Monde. 869
Les visages de la république russe. 870
La monarchie républicaine de N.M. Murav'ëv. 870
La république républicaine. 873
Une fédération de républiques. 875
Une conception moderne de l'Etat. 877
La loi fondamentale. 877
La souveraineté nationale. 878
La représentation nationale. 879
Inachèvement de la république. 882
La république, un lieu de tensions. 883
Renoncement aux idées républicanistes ? 884

INDEX ET GLOSSAIRE **888**

INDEX DES NOMS **889**
INDEX ANALYTIQUE **895**
GLOSSAIRE **905**

TABLE DES ILLUSTRATIONS **925**

TOME III

ANNEXES **929**

TABLE DES DOCUMENTS PLACES EN ANNEXE **930**

ANNEXE I CHRONOLOGIE : 1760-1861. ..... **933**

ANNEXE II LES SOCIETES POLITIQUES SECRETES. **952**

ANNEXE III TEXTES TRADUITS ET COMMENTES. **984**
1. Textes officiels. **986**
2. Société du Nord. **1019**
3. Société du Sud. **1052**
4. Société des Slaves Unis. **1088**
5. N.I. Turgenev **1094**

ANNEXE IV DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES. **1106**
1. Cartes. **1107**
2. Fac-similés de manuscrits des Républicanistes. **1111**
3. Fac-similés de périodiques. **1132**
4. Les insurrections. **1136**
5. Portraits. **1151**

TABLE DES MATIERES **1267**

LA RÉPUBLIQUE DES DÉCEMBRISTES

POUR UNE HISTOIRE DE LA MODERNITÉ POLITIQUE EN RUSSIE (1760-1870)

Le présent travail propose une relecture d'un épisode de l'histoire russe fort connu et abondamment commenté : les insurrections d'officiers russes en décembre 1825 et janvier 1826, généralement désignées par l'expression « mouvement décembriste ». A l'opposé d'une lecture extrêmement répandue, qui fait des Décembristes les fondateurs du « mouvement révolutionnaire de libération » en Russie – selon les termes de V.I. Lenin – et les premiers martyrs de la liberté tombés sous les coups de Nicolas Ier, nous proposons de privilégier une autre approche de ce mouvement à travers une étude des textes, tant littéraires que politiques, élaborés par les Décembristes, nobles russes formés à la culture européenne.

A l'issue d'une analyse minutieuse des concepts présents dans les écrits des Décembristes, deux tendances philosophiques et politiques se dégagent : d'une part, le jusnaturalisme et le libéralisme politique, centrés sur les droits de l'individu ; de l'autre, l'idée républicaine, consacrant les droits de cet être collectif que constitue la nation. Ces deux courants s'affrontent au sein des projets constitutionnels de N.M. Murav'ëv et P.I. Pestel'. Malgré certaines tensions liées à la personnalité des auteurs et quelques imprécisions conceptuelles inhérentes à la situation de la Russie, les deux projets constitutionnels les plus aboutis consacrent le triomphe de l'idée républicaine, tant dans le mode de gouvernement que dans la forme de l'Etat. C'est pourquoi, pour prendre en compte la spécificité de la pensée politique des Décembristes, nous proposons de renommer les protagonistes de ce mouvement des « Républicanistes » .

Mots-clé : Russie ; Histoire ; Décembristes ; Etat ; République ; Droit naturel ; Economie politique ; Libéralisme ; Républicanistes.

THE DECEMBRISTS' REPUBLIC

CONTRIBUTION TO THE HISTORY OF POLITICAL MODERNITY IN IMPERIAL RUSSIA (1760-1870)

The purpose of this dissertation is to suggest a new assessment of the Decembrist uprising, a well-known event of Russian history referring to the rebellion of officers against the Tsar's authority in December 1825 and January 1826, which has been the subject of a considerable body of literature in the field of Russian history. Contrary to a widely held idea according to which Decembrists are the initiators of revolutionary movement in Russia (as V.I. Lenin argued) and the first martyrs of Nicholas I's tyranny, this research will privilege an alternative approach of the uprising based on both the literary and political works written by the Decembrists. As a result, the Decembrists are shown to have been innovators, who invented a specific conception of the State.

The conclusions and proposals presented here are based on in-depth research into the philosophical concepts and theories of the law, which Decembrists refer to in their constitutional projects. Specific attention is devoted to the political vocabulary and neologisms introduced by the Decembrists to translate some concepts which were unknown in the Russian political culture of the beginning of the nineteenth century into the Russian language. Inspite other theories such as jusnaturalism, political liberalism or political economy, the republican principle is the main idea which emerges in the political thought of the Decembrists : at the centre of their debates we can find a celebration of the republican idea, in the mode of government as well as in the chosen organisation of the State. Therefore, in order to take their distinctive political thought into account, this research suggests that the protagonists of the Decembrist movement should be called « Republicanists ».

Key-words : Russia ; History ; December Uprising, 1825 ; Politics and government ; Law ; Political economy ; Liberalism ; Republicanism.

Université Paris I - Panthéon Sorbonne
Ecole doctorale d'Histoire – ED113
17, rue de la Sorbonne - 75232 Paris Cedex 05